



HAL
open science

Des aristocrates de papier. Trois figurations littéraires de nobles à la fin de l’Ancien Régime (Besenval, Polignac, Richelieu)

Maxime Triquenaux

► **To cite this version:**

Maxime Triquenaux. Des aristocrates de papier. Trois figurations littéraires de nobles à la fin de l’Ancien Régime (Besenval, Polignac, Richelieu). Littératures. Université de Lyon, 2020. Français. NNT : 2020LYSE2058 . tel-03128877

HAL Id: tel-03128877

<https://theses.hal.science/tel-03128877v1>

Submitted on 2 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2020LYSE2058

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 484 Lettres, Langues, Linguistique et Arts

Discipline : Lettres et Arts

Soutenue publiquement le 7 novembre 2020, par :

Maxime TRIQUENAU

Des aristocrates de papier.

Trois figurations littéraires de nobles à la fin de l'Ancien Régime (Besenval, Polignac, Richelieu).

Devant le jury composé de :

Florence LOTTERIE, Professeure, Université de Paris, Présidente

Stéphanie GENAND, Professeure, Université de Bourgogne, Rapporteur

Antoine LILTI, Directeur d'Études, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Rapporteur

Jean-Christophe ABRAMOVICI, Professeur, Sorbonne Université, Examineur

Jean-Marie ROULIN, Professeur, Université Jean Monnet Saint-Etienne, Examineur

Olivier FERRET, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2

École doctorale 484 3LA – Laboratoire IHRIM

Thèse de doctorat en lettres et arts, mention langue et littérature françaises

Des aristocrates de papier

Trois figurations littéraires de nobles à la fin de
l’Ancien Régime (Besenval, Polignac, Richelieu)

Maxime TRIQUENAU

Sous la direction d’Olivier FERRET

Soutenance le 7 novembre 2020

Composition du jury :

Jean-Christophe ABRAMOVICI, PR, Sorbonne Université

Stéphanie GENAND, PR, Université de Bourgogne (rapporteuse)

Antoine LILTI, DE, École des hautes études en sciences sociales (rapporteur)

Florence LOTTERIE, PR, Université de Paris

Jean-Marie ROULIN, PR, Université Jean Monnet

Résumé

Des aristocrates de papier. Trois figurations littéraires de nobles à la fin de l’Ancien Régime (Besenval, Polignac, Richelieu)

Si la noblesse perd, avec la Révolution, sa position prédominante d’un point de vue politique et social, la situation est différente sur le plan symbolique. Elle continue en effet d’exercer, au moins durant un long XIX^e siècle, une véritable fascination qui lui permet de conserver son influence et son prestige. Cette thèse entend examiner les modalités de cette situation paradoxale, en s’intéressant à l’imaginaire social de la noblesse à la fin de l’Ancien Régime. Il s’agit d’étudier cet objet d’un point de vue littéraire, à partir de la figuration de trois personnages de nobles de la fin du XVIII^e siècle : le baron de Besenval, la duchesse de Polignac et le maréchal de Richelieu. La figuration littéraire s’effectue suivant des trajectoires largement différentes pour ces trois cas. Lorsque l’un choisit de prendre la plume pour rédiger ses propres Mémoires (Besenval), l’autre n’est ressaisie que par des textes rédigés par autrui et plus ou moins mal intentionnés (Polignac). Pour le troisième, la situation est encore plus complexe puisqu’un certain nombre de projets éditoriaux concurrents sont lancés au moment de sa mort, certains protégés par sa famille, d’autres non, ce qui aboutit à un corpus de texte particulièrement polarisé. Entre les Mémoires, pseudo-Mémoires et les pamphlets nourris par une intertextualité pornographique ou romanesque, le spectre des genres littéraires représentés est ainsi très large – de même que les contraintes génériques et formelles qui jouent un rôle dans le processus de figuration.

En s’appuyant sur ce vaste corpus, la thèse s’attache à examiner certaines modalités de représentation de ces personnages, en s’intéressant à trois thématiques qui paraissent particulièrement importantes : l’homosexualité, l’angoisse collective d’une prise du pouvoir par les femmes (la gynécocratie) et la déshumanisation. Ces différents points d’entrée, qui impliquent par ailleurs l’utilisation de tout un appareil conceptuel issu des études sur le genre, permettent de rendre compte de la constitution d’une figure d’ennemi imaginaire, l’aristocrate, qui prend toute son importance au moment de la Révolution lorsqu’il incarne l’ennemi archétypal. Elles donnent aussi, malgré tout, l’occasion de déployer un discours de l’exceptionnalité en faveur de la noblesse.

Enfin, ce travail constitue un apport concernant l’étude d’un élément formel caractéristique de l’imaginaire social de la noblesse : l’anecdote. Qu’elle serve à nourrir un renouvellement historiographique de l’histoire critique ou bien de monnaie d’échange dans le système de cour, elle est une unité essentielle de la culture narrative de l’époque. Ressaisie notamment sous des formes qui empruntent au biographème, elle peut aussi permettre de produire un véritable mémorial de la noblesse d’Ancien Régime, qui permet d’entretenir, après la Révolution, son pouvoir de fascination.

Mots-clés : noblesse, aristocratie, imaginaire social, représentations, fin de l’Ancien Régime, Révolution française, genre, figuration littéraire, figure littéraire, Mémoires, littérature pamphlétaire, anecdote, biographème

Abstract

Paper Aristocrats. Three literary figurations of nobles at the end of the Ancien Régime (Besenval, Polignac, Richelieu)

If, with the Revolution, the nobility loses its predominant position from a political and social point of view, symbolically the situation is different. The nobility continues to exercise, at least for a long nineteenth century, a real fascination that allows it to maintain its influence and prestige. This thesis intends to examine the modalities of this paradoxical situation by looking at the social imaginary of the nobility at the end of the Ancien Régime. This is a question of studying the object from a literary point of view, starting from the development of three characters of nobility at the end of the eighteenth century: the Baron de Besenval, the Duchess de Polignac and the Marshal de Richelieu. The literary depictions follow largely different trajectories for the three cases. While one chooses to take up the pen to write one's own Memoirs (Besenval), another is only seen in texts written by others, those texts being more or less ill-intentioned (Polignac). For the third, the situation is even more complex since a number of competing editorial projects are launched at the time of his death, some protected by his family and others not, resulting in a particularly polarized corpus. Between Memoirs, pseudo-Memories and pamphlets nourished by pornographic or romantic intertextuality, the spectrum of literary genres represented is thus very broad – as are the generic and formal constraints that play a role in the process of figuration.

Drawing on this vast corpus, the thesis examines certain modalities of representation of these characters, focusing on three themes that seem particularly important: homosexuality, the collective anguish of women's seizure of power (gynecocracy), and dehumanization. These different points of entry, which also imply the use of a conceptual apparatus derived from gender studies, make it possible to account for the constitution of an imaginary enemy figure, the aristocrat, which takes on its full importance at the time of the Revolution by embodying the archetypal enemy. They also provide an opportunity to deploy a discourse of exceptionality in favor of the nobility.

Finally, this work constitutes a contribution concerning the study of a formal element characteristic of the social imaginary of the nobility: the anecdote. Whether serving to nourish a historiographical renewal of critical history or as a bargaining chip in the court system, the anecdote is an essential unit of the narrative culture of the time. Rewritten particularly in forms that borrow from the biographer, it can also be used to produce a true memorial to the nobility of the Ancien Régime, which, after the Revolution, helps to maintain its power of fascination.

Keywords: nobility, aristocracy, social imaginary, representations, end of the Ancien Regime, French Revolution, gender, literary figuration, literary figure, Memoirs, pamphleteer literature, anecdote, biographeme

Remerciements

Ce manuscrit est le produit de plusieurs années d'un travail qui a été rendu possible grâce au concours d'un grand nombre de personnes. Je suis particulièrement heureux de pouvoir les remercier ici.

Mes toutes premières pensées vont à Olivier Ferret, qui m'a fait l'honneur d'accepter la direction de cette thèse. J'ai bénéficié, dès notre toute première rencontre, de son attention et de son soutien constants et sans faille, mais aussi de sa curiosité et de ses encouragements à mener mes recherches dans toutes sortes de directions, sans limites *a priori*. Sa générosité, son extraordinaire bienveillance et sa très grande exigence intellectuelle ont rendu ce travail d'autant plus passionnant à mener. Je mesure la chance qui a été la mienne de me lancer dans cette entreprise dans des conditions d'encadrement aussi parfaites et je lui en suis très profondément reconnaissant.

Tous mes remerciements vont aux membres du jury qui ont accepté de lire et de juger ce travail : merci à Jean-Christophe Abramovici, Stéphanie Genand, Antoine Lilti, Jean-Marie Roulin. Des remerciements tout particuliers à Florence Lotterie, qui a suivi mes premiers pas de masterant et m'a inoculé le goût des études littéraires sur le XVIII^e siècle.

J'ai bénéficié, en tant que doctorant, de très bonnes conditions de travail sur les plans scientifique, matériel et financier. Rattaché à l'Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM), j'ai pu profiter de cet espace de discussion particulièrement stimulant. Mes remerciements chaleureux vont au directeur Olivier Bara et à la directrice-adjointe Marina Mestre Zaragozá, ainsi qu'à la secrétaire générale Anne-Laure Motkin et aux personnels administratifs dans leur ensemble. Un merci tout spécial à Nedjima Kacidem, qui a débrouillé tant de situations avec gaieté et indulgence. Au sein du laboratoire, j'ai pu en particulier suivre les séances du séminaire « LIRE 18 », devenu « Presse 18 », dirigé par Denis Reynaud et Anne-Marie Mercier-Faivre puis par Olivier Ferret et Myrtille Méricam-Bourdet,

où j'ai pu présenter plusieurs fois un état d'avancement de mes travaux et profiter des remarques et conseils de cette communauté généreuse des dix-huitiémistes, que je remercie.

Inscrit à l'Université Lumière Lyon 2 à la suite de l'obtention d'un contrat de l'école doctorale 3LA, j'y ai assuré des cours pendant six ans, d'abord en tant que doctorant allocataire, puis en tant qu'ATER. Si j'ai pu m'épanouir dans cet environnement de travail, c'est sans conteste grâce à la qualité des relations humaines que j'y ai trouvées. Merci à mes collègues : Dominique Carlat, Yannick Chevalier, Michèle Clément, Véronique Corinus, Sophie Coste, Touriya Fili-Tullon, Agnès Fontvieille-Cordani, Delphine Hautois, Edwige Keller-Rahbé, Marie-Karine Lhommé, Jérémie Majorel, Anne-Marie Mortier, Emmanuel Naya, Christine Planté, Stéphanie Thonnerieux, Denis Vigier, Tristan Vigliano, Philippe Wahl, Marie-Jeanne Zenetti, ainsi qu'à celles et ceux que j'aurais oubliés. Un grand merci également à Florence Cellier, Sylviane Domejean, Laurence Hidani, Claire Pelletier. Merci enfin aux étudiantes et aux étudiants qui ont suivi mes cours : c'est aussi pour elles et pour eux que j'ai écrit cette thèse.

J'ai trouvé sur ma route une longue chaîne d'enseignants et d'enseignantes, à qui je pense souvent avec reconnaissance et émotion, depuis les petites classes de l'école Simone-Soumier de Saint-Maurice-Montcouronne jusqu'à l'École normale supérieure de Lyon. Pour leur travail et leur passion, merci du fond du cœur à Sylvia Elie-Auze, Anne-Marie Saysithideth, Marcelle Lebouille, Nicole Verdier, Caroline Bruandet, Régine Pérez, Noëlle Guende, Étienne Bergery, Christophe Hermant, Annie Guevel, Françoise Lambert, Apolline Périot, Yvon Engammare, Michèle Ambroise, Emmanuel Koerner, Alain Le Prado, Jean – et Patsy – Pouvelle, Daniel Cadoux, Daniel Roche, Pierre Albertini, Catherine Doroszczuk, Nathalie Chouchan, Laurent Demanze, Nicolas Laurent, Catherine Volpillac-Auger, Sarah Mombert, et je suis désolé d'en oublier. Une pensée affectueuse à Michèle Rosellini, présence lumineuse dans mon parcours académique depuis plus de dix ans ; à Sarah Al Matary, avec qui il est bon d'avoir des conversations aussi drôles que passionnantes ; à Myrtille Méricam-Bourdet, pour son attention et sa bienveillance constantes ; à Marie-Pascale Halary, pour son immense générosité.

Merci à celles et ceux qui ont répondu à une question, m'ont envoyé des références ou de la documentation ou m'ont orienté sur telle ou telle piste : Karine Abiven, Amélie Belleli, Pierre Bonnet, Émilie Champion, Yohann Deguin, Lucien Derainne, Fadi El Hage, Nicolas Laurent, Pascal Montlahuc, Sébastien Pautet, Denis Reynaud, Hubert Tullon, Catherine Volpillac-Auger. Merci à Robert Darnton, qui a accepté que je suive son séminaire de recherche et m'a reçu avec gentillesse et attention dans son bureau de directeur de la Harvard Library pour parler de mon projet de thèse.

Merci à celles et ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour relire le manuscrit et m'aider à l'améliorer : Yohann Deguin, Kyle Hall, Morgane Kieffer, Lucy Michel, Vanina Mozziconacci, Laura Tatoueix, Cécile Thomé, Mathilde Vidal. Merci aussi aux Alice, à Antoine, Aymeric, Benjamin, Bertrand, Camille, Chloé, Corentin, Etienne, Justine, Kyle, Laura, Laure, Lucie, Lucy, Margaux, Marie, Marion, Mathilde, Morgane, Rémi, Rémy, Sébastien, Sofia, Solène, Vanina, aux ami·e·s avec qui j'ai ri, bu, parlé, partagé les moments heureux ou les moments plus douloureux. Vous comptez fort.

Merci à ma famille, en particulier mes parents, qui m'ont toujours encouragé et soutenu sans faillir, dans mes études et dans mes projets. Merci à mes beaux-parents, qui ont supporté avec patience et bonne humeur que je les envahisse à Saint-Pierre, été après été et jusqu'à la toute dernière touche sur le manuscrit.

Merci, enfin, à Cécile. « Comme si nous avions pratiqué / Dans des piscines parallèles / La natation synchronisée », nous nous sommes lancés ensemble dans l'aventure de la thèse et nous en avons partagé les joies et les peines. Sans ton intelligence, ton humour, ton enthousiasme, ton exigence, ta générosité, ta passion, ta patience, ton regard, ta franchise, ta douceur, ta rigueur, ton énergie, ta tendresse, ton amour, *absolument rien* n'aurait été possible. Vivement la suite !

À la mémoire de ma grand-mère.

Pour Marin.

Sommaire

RÉSUMÉ	3
ABSTRACT	5
REMERCIEMENTS	7
NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT ET LA TRADUCTION DES TEXTES	15
LISTE DES ABRÉVIATIONS	17
INTRODUCTION	21
Préambule Noblesse ou aristocratie ? Des catégories piégées	45
PREMIÈRE PARTIE DES VIES EN TEXTES	93
Chapitre 1 Un maréchal en quête d'auteurs	99
Chapitre 2 Comment (ne pas) écrire quand on est noble à la fin de l'Ancien Régime	137
Chapitre 3 Porosité du réel et du romanesque	183
DEUXIÈME PARTIE ATTAQUER DES CORPS	233
Chapitre 4 Homosexualités stigmatisées	247
Chapitre 5 Gynécocratie	305
Chapitre 6 Inhumaine aristocratie	355
TROISIÈME PARTIE RÉCITS, ANECDOTES ET BIOGRAPHÈMES	399
Chapitre 7 L'anecdote comme enjeu de pouvoir dans l'économie politique de la société de cour	409
Chapitre 8 Dévoiler et peindre : le régime procopien de l'anecdote	463
Chapitre 9 Le mémorial d'un monde perdu	503
CONCLUSION GÉNÉRALE	537
BIBLIOGRAPHIE	547
Corpus	548
Bibliographie critique et scientifique	567
INDEX NOMINUM	619
TABLE DES ILLUSTRATIONS	629
TABLE DES MATIÈRES	633

Note sur l'établissement et la traduction des textes

Les textes étudiés ici se caractérisent par une grande hétérogénéité matérielle. Du libelle de circonstances, composé et imprimé à la va-vite sur quelques pages volantes, à l'ouvrage historique en plusieurs volumes, les documents qui constituent le corpus présentent des différences importantes quant à l'orthographe, la ponctuation, la typographie et le travail de mise en forme en général. Cette variété formelle doit être analysée en tant que telle, dans la mesure où la « matérialité du texte¹ » programme un certain type de lecture : on ne lit pas de la même manière et avec les mêmes attentes un libelle pornographique ou un traité de philosophie politique.

Mais cette hétérogénéité formelle – d'autant plus accentuée que j'ai consulté, dans le cadre de cette recherche, à la fois des éditions originales et des éditions scientifiques modernes, lorsqu'elles existent – peut aussi comporter un risque épistémologique : celui de ne pas considérer ces textes avec équité. Il s'agit ici au contraire de défendre, non pas une neutralisation de leur différence de statut, mais la mise à distance d'un discours parasite sur la valeur de ces textes qui pourrait être faussement induit par leurs caractéristiques formelles variables.

Par conséquent, et afin d'en faciliter la lecture, l'orthographe de tous les textes a été modernisée : suppression des esperluettes, passage des formes en *-oi* à des formes en *-ai*, suppression de certaines majuscules, etc². Le plus souvent la ponctuation est conservée – sauf lorsqu'elle complique trop la lecture –, ainsi que l'orthographe des noms propres, sauf confusion manifeste ou à des fins d'uniformisation (par ex. : Besenval et non *Bezenval, La Trémoille et non *La Trimouille, La Popelinière et non *La Pouplinière).

Sauf indication contraire, les traductions de passages en langue étrangère vers le français sont de mon fait.

¹ Roger CHARTIER, « Matérialité du texte et attentes de lecture. Concordances ou discordances ? », *Lumen*, n° 36, 2017, p. 1-20.

² À des fins d'identification des textes dans les catalogues de bibliothèques ou dans les bases bibliographiques, les titres d'œuvres ont cependant été conservés tels quels.

Liste des abréviations

- Ac.* 1762 : *Dictionnaire de l'Académie française* [quatrième édition], Paris, Bernard Brunet, 1762, 2 vol.
- Ac.* 1798 : *Dictionnaire de l'Académie française, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même* [cinquième édition], Paris, J.-J. Smith et Cie, L'an VII de la République [1798], 2 vol.
- BnF* : Bibliothèque nationale de France.
- DHS* : *Dix-Huitième Siècle*.
- Encyc.* : *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton et Durand, 1751-1772, 28 vol. (Consulté sur le portail du projet Edition Numérique Collaborative et Critique de l'*Encyclopédie* ENCCRE. URL : <http://enccre.academie-sciences.fr>)
- Fér.* : Jean-François FÉRAUD, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy, 1787, 3 vol.
- Fur.* : Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois [...]*, La Haye et Rotterdam, A. et R. Leers, 1690.
- MMBB* : Pierre-Victor de BESEVAL, *Mémoires de M. le baron de Besenval, Lieutenant-Général des Armées du Roi, sous Louis XV et Louis XVI, Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Gouverneur de Haguenau, Commandant des Provinces de l'Intérieur, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Suisses, etc. ; écrits par lui-même, imprimés sur son manuscrit original, Et publiés par son Exécuteur Testamentaire, Contenant beaucoup de Particularités et d'Anecdotes sur la Cour, sur les Ministres et les Règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur les Événemens du temps, Précédés d'une Notice sur la Vie de l'Auteur*, Paris, Buisson, 1805-1806, 4 vol.
- MMDR* : Jean-Louis SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu, Pair de France, Premier gentilhomme de la chambre du roi, &c. Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premières années du Règne de Louis XVI, Roi des François et Restaurateur de la Liberté. Ouvrage composé dans la Bibliothèque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains. Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaire à l'intelligence de l'Ouvrage*, Londres, Marseille et Paris, Joseph de Boffe, Mossy, Buisson, 1790 [pour les vol. 1 à 4] ; Paris, Lyon et Londres, Buisson, Bruyset frères et J. Debosse, 1793 [pour les vol. 5 à 9], 9 vol.
- OCV* : *Œuvres complètes de Voltaire*, Genève, Banbury et Oxford, Voltaire Foundation, depuis 1968.
- Rich.* : Pierre RICHELET, *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française [...]*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680, 2 vol.

SVEC : Studies on Voltaire and the Eighteenth Century.

Trév. 1752 : Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Paris, Compagnie des libraires associés, 1752, 7 vol.

Trév. 1771 : Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 8 vol.

VPMR : Vie privée du maréchal de Richelieu contenant ses amours et intrigues, et tout ce qui a rapport aux divers rôles qu'a joués cet homme célèbre pendant plus de quatre-vingts ans, Paris, Buisson, 1791, 3 vol.

Tous les philosophes du XVIII^e siècle m'ont prouvé que le grand seigneur est une chose fort immorale, fort nuisible, etc. À quoi je répons que j'aime de passion un grand seigneur bien élevé et gai, tels que ceux que je trouvais dans ma famille lorsque j'apprenais à lire. La société, veuve de ces êtres gais, charmants, aimables, ne prenant rien au tragique, me semble presque l'année dépouillée de son printemps¹.

Stendhal, « Les grands seigneurs » (1824)

¹ STENDHAL, « Les grands seigneurs », dans *Mélanges de politique et d'histoire*, éd. Henri Martineau, Paris, Le Divan, 1933, vol. 1, p. 180.

Introduction

Une apparition à la Vaubyessard

Un soir de fin d'été en Normandie, sous la Monarchie de Juillet, M. le marquis d'Andervilliers donne un bal dans son château de la Vaubyessard. Pendant le dîner, une jeune bourgeoise, épouse de l'officier de santé de Tostes, observe la scène étrange qui se déroule sous ses yeux :

Cependant, au haut bout de la table, seul parmi toutes ces femmes, courbé sur son assiette remplie, et la serviette nouée dans le dos comme un enfant, un vieillard mangeait, laissant tomber de sa bouche des gouttes de sauce. Il avait les yeux éraillés et portait une petite queue enroulée d'un ruban noir. C'était le beau-père du Marquis, le vieux duc de Laverdière, l'ancien favori du comte d'Artois, dans le temps des parties de chasse au Vaudreuil, chez le marquis de Conflans, et qui avait été, disait-on, l'amant de la reine Marie-Antoinette entre MM. de Coigny et de Lauzun. Il avait mené une vie bruyante de débauches, pleine de duels, de paris, de femmes enlevées, avait dévoré sa fortune et effrayé toute sa famille. Un domestique, derrière sa chaise, lui nommait tout haut, dans l'oreille, les plats qu'il désignait du doigt en bégayant ; et sans cesse les yeux d'Emma revenaient d'eux-mêmes sur ce vieil homme à lèvres pendantes, comme sur quelque chose d'extraordinaire et d'auguste. Il avait vécu à la Cour et couché dans le lit des reines¹ !

Spectacle saisissant en effet que cette figure du vieux duc de Laverdière, qui vient nourrir la rêverie de l'héroïne par l'évocation d'un temps révolu et glorifié, « extraordinaire et auguste », qu'on appelle l'Ancien Régime. À bien y regarder, toutefois, on constate que le dispositif narratif mine de l'intérieur la rêverie du personnage. Derrière l'ébahissement d'Emma Bovary se cache une réalité nettement moins glorieuse : le duc de Laverdière, dont l'onomastique annonce, sur un mode comique, la réputation de séducteur turbulent et querelleur, représentant décati de ceux que Benedetta Craveri appelle les « derniers libertins² », est décrit comme un homme diminué, que son grand âge rabaisse au statut d'enfant. Le glorieux noble d'antan n'est plus qu'un vieillard sénile qui mange salement, sous la surveillance étroite de ses domestiques. Il faut ajouter par ailleurs à cette description le contraste qui s'impose entre le beau-père et le gendre : si le duc de Laverdière apparaît comme un ultime survivant de la cour de Versailles, le marquis d'Andervilliers est, quant à lui, particulièrement représentatif d'une noblesse qui a su s'adapter aux transformations sociales et politiques profondes issues de la Révolution et qui accepte de s'insérer dans le nouveau jeu démocratique. Imagine-t-on l'invitation d'un officier de santé de chef-lieu de canton et de son épouse au bal d'un marquis sous Louis XVI (1754-1793) ? Sous Louis-Philippe (1773-1850), c'est non seulement

¹ Gustave FLAUBERT, *Madame Bovary* [1857], dans *Œuvres complètes, III, 1851-1862*, éd. Claudine Gothot-Mersch, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2013, p. 192.

² Benedetta CRAVERI, *Les derniers libertins*, trad. Dominique Vittoz, Paris, Flammarion, coll. « Au fil de l'histoire », 2016.

envisageable, mais absolument nécessaire, surtout lorsque, comme M. d'Andervilliers, on prépare « de longue main sa candidature à la Chambre des députés³ ».

C'est qu'un phénomène historique majeur vient s'interposer entre ces deux spécimens particuliers de nobles : la crise extrêmement profonde que connaît leur groupe social durant la Révolution française. La noblesse, second ordre de la société traditionnelle, apparaît en effet comme l'une des principales cibles du processus révolutionnaire. Celui-ci est scandé par quelques actes législatifs symboliques à l'encontre de ce groupe : l'abolition des privilèges, votée par l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 août 1789, met fin à sa prééminence sociale et politique⁴, tandis que le décret du 19 juin 1790 abolit la noblesse héréditaire ; le 16 octobre 1791, l'Assemblée interdit de porter des titres de noblesse, puis décide la destruction des archives des ordres de chevalerie et des archives généalogiques les 16 et 24 mai 1792 ; le 27 germinal an II (17 avril 1794), un décret adopté par la Convention exclut les nobles de toute institution politique et les bannit du territoire national⁵. Si quelques-uns et quelques-unes choisissent de participer, à des degrés divers⁶, au processus révolutionnaire, au prix d'un renoncement parfois radical à leur identité sociale, la plupart des nobles sont contraints à l'émigration ou à l'exil intérieur. Les années révolutionnaires, y compris celles du régime napoléonien⁷, constituent une période d'effacement durable pour la noblesse traditionnelle⁸. Il faut attendre la restauration des Bourbons en 1814-1815 pour qu'elle retrouve, en partie seulement, sa place et son prestige d'antan⁹.

³ Gustave FLAUBERT, *Madame Bovary*, éd. cit., p. 189.

⁴ Voir Jean-Pierre HIRSCH, *La nuit du 4 août* [1978], Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2013.

⁵ Sur ces dates, voir Jean-Luc CHAPPEY, « "Du malheur d'être né de race noble..." Les pétitions des nobles face au décret du 27 germinal an II », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 53-54.

⁶ Voir Michel FIGEAC, « Anatomie de trois destins croisés de la haute noblesse vers la tentation révolutionnaire : Stanislas de Clermont-Tonnerre, Trophime-Gérard de Lally-Tollendal, Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, op. cit., p. 117-134 ; Sylvia DELANNOY, « Les frères Lameth, de l'engagement aux désillusions », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, op. cit., p. 161-176.

⁷ L'ère napoléonienne est particulièrement ambiguë concernant les élites d'Ancien Régime : on constate à la fois une tentation de ralliement des anciennes familles (avec l'exemple du comte Louis-Philippe de Ségur (1753-1830), héritier d'une maison illustre et associée à l'Ancien Régime, fait Grand-Maître des Cérémonies sous l'Empire) et la tentative de création d'un nouvel ordre élitair, avec la fondation de la noblesse d'Empire : voir Jean TULARD, *Napoléon et la noblesse d'Empire* [1979], Paris, Tallandier, 2003.

⁸ Le souvenir d'une noblesse traîtresse et ennemie de la nation est vivace tout au long du XIX^e siècle dans certaines populations. Selon les analyses d'Alain Corbin, l'antinobilisme est une donnée essentielle du crime du « village des cannibales » d'Hautevey en 1870 : voir Alain CORBIN, *Le village des « cannibales »* [1990], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2016.

⁹ Sur l'histoire de la noblesse postrévolutionnaire, voir notamment Éric MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois. Éducation, traditions, valeurs* [1994], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2007 ; *Singulière noblesse. L'héritage nobiliaire dans la France contemporaine*, Paris, Fayard, 2015 ; *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019.

Et pourtant, dans le roman de Gustave Flaubert (1821-1880) publié en 1857, la noblesse fait rêver la jeune bourgeoise qu'est Emma. Et cette rêverie semble s'appuyer sur un certain nombre de notations bien précises. Ainsi, l'existence « bruyante de débauches » du vieux duc paraît appartenir au monde des livres ; cette vie « pleine de duels, de paris, de femmes enlevées », se situe entre le roman libertin et le roman picaresque. Les noms propres contribuent par ailleurs à structurer poétiquement cette évocation : en particulier ces désignants typiquement nobles qui, conformément à ce privilège consistant à porter le nom de la terre des ancêtres, sont à la fois des toponymes et des patronymes (Conflans, Vaudreuil) et renvoient à des personnages fameux des dernières décennies du XVIII^e siècle – Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun (1747-1793), Marie François Henri de Franquetot, duc de Coigny (1737-1821), ou encore Charles-Philippe de France, connu sous le nom de comte d'Artois lors du règne de son frère aîné Louis XVI, le futur Charles X (1757-1836). À la manière du nom propre chez Marcel Proust, décrit par Roland Barthes comme « la forme linguistique de la réminiscence¹⁰ », ces références fonctionnent comme des embrayeurs de fantasmes : ils renvoient vers un temps révolu, celui de la noblesse versaillaise qui entourait Marie-Antoinette (1755-1793) – devenue elle-même une figure particulièrement à la mode sous le Second Empire, au moment de la publication de *Madame Bovary*¹¹. Le passage au discours indirect libre qui conclut l'épisode exprime bien l'effarement d'Emma devant le duc de Laverdière : « Il avait vécu à la Cour et couché dans le lit des reines ! »

Il est particulièrement frappant de noter que cette fascination se retrouve chez une autre bourgeoise, en chair et en os celle-là. Elle vit quant à elle à Paris, au début du règne de Louis XVI. En 1774, le tailleur Montjean, son époux, lassé de ses incartades, cherche dans l'écriture d'un journal manuscrit un palliatif de ses tourments. Il y raconte, par le menu, le refus catégorique de travailler que manifeste Mme Montjean : celle-ci préfère les soupers fastueux et les escapades en bonne compagnie sur les bords de Seine, à Auteuil ou à Saint-Cloud, qui grèvent le budget domestique et font encourir au ménage et à la boutique des Montjean le risque d'un scandale public. Analysant cet étonnant égo-document, Arlette Farge insiste sur la manière dont le mode de vie nobiliaire vient susciter la rêverie – et, en l'occurrence, nourrir la révolte – de Mme Montjean. Si la promenade des dames de la cour dans les lieux parisiens à la mode, comme les Tuileries ou les Champs-Élysées, donne une occasion aux femmes du peuple de nourrir le fantasme d'une vie meilleure, plus douce et plus confortable, dans le cas de Mme

¹⁰ Roland BARTHES, *Nouveaux essais critiques* [1972], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 4, « Proust et les noms », p. 69.

¹¹ Clémence POUPIN, « L'impératrice Eugénie et le culte visuel de Marie-Antoinette », dans Antoine de BAECQUE (dir.), *Marie-Antoinette. Métamorphoses d'une image*, Paris, Éditions du Patrimoine et Centre des monuments nationaux, 2019, p. 333-338.

Montjean cette expérience ne s'arrête en effet pas à la simple contemplation. Celle-ci ne peut se contenter de voir ou même de « toucher les étoffes [...], elle veut en être parée. Le monde aristocratique possède pour elle l'impensable et le désirable : les carrosses, les taffetas, les domestiques en livrée, les formes exacerbées de la vie libertine¹². » De manière très significative, l'oisiveté rêvée de Mme Montjean s'articule au modèle d'un « savoir-vivre libertin¹³ » qui, comme le signale Arlette Farge, est lui-même l'« imitation exagérée¹⁴ » d'un modèle fantasmatique, figuré par des images et des représentations proliférantes qui prennent la noblesse pour objet. Il y a donc, outre leur condition de femmes bourgeoises, un point commun entre Emma Bovary et Mme Montjean : toutes deux étaient leur rêverie sur un ensemble de représentations, composé de noms, d'images, de références ou de récits, qui composent et structurent un véritable *imaginaire* de la noblesse d'Ancien Régime.

Voici donc le questionnement général qui fournit le point de départ de cette étude : comment la noblesse d'Ancien Régime, qui semble politiquement vaincue après la Révolution, peut-elle conserver ultérieurement un tel pouvoir de fascination ? Comment expliquer, selon la formule de l'historien Arno Mayer, cette « persistance de l'Ancien Régime¹⁵ » qui voit perdurer la domination symbolique et culturelle de ce groupe social ? Comment l'imaginaire social de la noblesse d'Ancien Régime peut-il produire de tels effets ? Et quelles sont les modalités de sa construction ?

Pour tenter de répondre à ces questions, je propose d'étudier le destin littéraire de trois cas particuliers d'individus nobles : le baron Pierre-Victor de Besenval (1721-1794), la duchesse de Polignac, née Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron (1749-1793), et le duc Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis (1696-1788), plus connu sous son titre de maréchal de Richelieu. La manière dont ces trois nobles sont soumis, à la fin de l'Ancien Régime, à un processus de figuration littéraire peut nous éclairer sur la construction de l'imaginaire social de la noblesse de cette époque charnière et fondatrice de la fin de l'Ancien Régime. Ce programme implique un certain nombre de précisions épistémologiques et méthodologiques qu'il s'agit maintenant d'éclaircir au mieux.

¹² Arlette FARGE, *La révolte de Mme Montjean. L'histoire d'un couple d'artisans au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2016, p. 44.

¹³ Michel DELON, *Le savoir-vivre libertin* [2000], Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2004.

¹⁴ Arlette FARGE, *La révolte de Mme Montjean*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁵ Arno MAYER, *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre* [1981], trad. Jacques Mandelbaum, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1990.

De l'opinion publique à l'imaginaire social

Il est communément admis que le XVIII^e siècle voit l'émergence d'un large public de lecteurs et de lectrices, qui profitent de l'extension généralisée de la production écrite sous toutes ses formes pour introduire, dans le monde social, une nouvelle instance collective de jugement. C'est précisément ce qu'indique la montée en puissance d'un concept qui occupe une place essentielle dans la culture politique du temps : l'opinion publique¹⁶. Ce qui était auparavant défini plus ou moins vaguement comme une somme de jugements individuels devient progressivement une instance politique importante : c'est ce qui distinguerait l'ordre politique moderne de celui qui le précède¹⁷. À la toute fin de l'Ancien Régime, Louis-Sébastien Mercier (1740-1814) peut ainsi écrire dans son *Tableau de Paris* (1781-1788) que « depuis trente ans seulement, il s'est fait une grande et importante révolution dans nos idées. L'opinion publique a aujourd'hui en Europe une force prépondérante, à laquelle on ne résiste pas¹⁸. » Pour Alexis de Tocqueville (1805-1859), l'opinion publique est même devenue l'instance politique dominante de la fin de l'Ancien Régime : « Le roi continuait à parler en maître, mais il obéissait lui-même en réalité à une opinion publique qui l'inspirait ou l'entraînait tous les jours, qu'il consultait, craignait, flattait sans cesse¹⁹. » Des idées, des images ou des récits se structurent dans le monde social et, soit plus fortement soit plus visiblement qu'auparavant, s'imposent à l'autorité politique.

La notion d'espace public [*Öffentlichkeit*], proposée par Habermas dans un livre aujourd'hui classique²⁰ demeure une référence dans la manière dont on peut analyser cette montée de l'opinion publique. Habermas défend la thèse de la constitution au XVIII^e siècle en Europe occidentale (en particulier en France et en Angleterre) d'un espace public qualifié de bourgeois [*bürgerliche Öffentlichkeit*], qui se distinguerait d'un autre espace public de la représentation, propre aux mondes politiques plus anciens des cours et de la féodalité. Dans cette nouvelle configuration de l'espace public, des individus, par le biais de certaines pratiques nouvelles (cafés, cercles maçonniques, journalisme, etc.), peuvent mener une discussion rationnelle portant sur tous les domaines – en particulier sur des sujets politiques, et y compris

¹⁶ Mona OZOUF, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », dans *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1989, p. 21-53.

¹⁷ Voir Keith Michael BAKER, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 42/1, 1987, p. 41-71.

¹⁸ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris* [1781-1788], éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, vol. 1, chap. CCCLII « Belles-lettres », p. 972.

¹⁹ Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution* [1856], dans *Œuvres*, éd. François Furet et Françoise Mélonio, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004, vol. 3, p. 200.

²⁰ Jürgen HABERMAS, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [1962], trad. Marc B. de Launay, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1988.

selon une perspective critique pour le pouvoir. Comme le signalent Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt, il s'agit d'un « concept multiple » : à la fois « descriptif des structures d'une époque », mais aussi (et, peut-être, surtout) un idéal-type « normatif ²¹ ». L'espace public selon Habermas apparaît en effet comme le prolongement d'une construction idéale des Lumières, dans la lignée de l'article d'Emmanuel Kant (1724-1804) « *Was ist Aufklärung ?* » [Qu'est-ce que les Lumières ?], publié en 1784 dans le *Berlinische Monatsschrift*²².

Ce concept d'espace public est par ailleurs d'autant plus marquant dans l'historiographie du XVIII^e siècle qu'il a pu susciter un grand nombre de critiques²³. On a pu ainsi soulever certains problèmes de chronologie – par exemple le rôle de la structuration du champ littéraire dans l'émergence de la notion préalable de public²⁴ –, regretter l'absence de prise en compte des classes populaires²⁵, ou encore relever le défaut d'articulation, pourtant nécessaire, avec des problématiques de genre²⁶. Mais la principale critique consiste peut-être à souligner la dimension excessivement idéologique et philosophique de l'opinion publique telle que décrite (et idéalisée) par Habermas : on semble en effet suivre le récit kantien d'un grand marché des idées, régi par un principe de concurrence libre et non faussée, permettant aux opinions les plus justes et les plus vraies d'émerger et de s'imposer dans une sorte de processus philosophique de destruction créatrice. Cet espace public des Lumières, composé d'individus entièrement et uniquement gouvernés par la raison, contribuerait ainsi à un devenir-rationnel du monde dans le cadre d'« une téléologie positive [...] qui reconnaît finalement à la démocratie l'avantage suprême de relever d'un usage critique de la raison face aux régimes précédents²⁷ ».

²¹ Patrick BOUCHERON et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2011, « Introduction générale : une histoire de l'échange politique au Moyen Âge », p. 7.

²² Sur ce texte, voir Michel FOUCAULT, « Qu'est-ce que les Lumières ? » [1984], dans *Dits et écrits*, éd. Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, vol. 2, p. 1381-1397.

²³ Pour une synthèse sur ce point, voir Stéphane VAN DAMME, « “Farewell Habermas” ? Deux décennies d'études sur l'espace public », dans Patrick BOUCHERON et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge, op. cit.*, p. 43-61, repris dans *À toutes voiles vers la vérité. Une autre histoire de la philosophie au temps des Lumières*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2014, p. 56-60.

²⁴ Hélène MERLIN-KAJMAN, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 1994, et « Le public : quelques réflexions historiques », dans Daniel CEFĂI et Dominique PASQUIER (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 101-112.

²⁵ Arlette FARGE, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La Librairie du XX^e siècle », 1992, p. 13-14.

²⁶ Joan B. LANDES, *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca, New York et Londres, Cornell University Press, 1988. Pour une synthèse, voir Estelle FERRARESE, « Jürgen Habermas et le genre : l'expérience du décentrement par la discussion », dans Danièle CHABAUD-RYCHTER, Virginie DESCOUTURES, Eleni VARIKAS, Anne-Marie DEVREUX (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, 2010, p. 418-430.

²⁷ Patrick BOUCHERON et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge, op. cit.*, « Introduction générale : une histoire de l'échange politique au Moyen Âge », p. 7.

À l'encontre de cette idéalisation d'un espace public des Lumières, toute une historiographie tente de souligner certaines dimensions qui échappent au tout-rationnel d'Habermas, en redonnant en particulier leur importance à des notions comme la sensibilité, les émotions ou le symbolique, et plus globalement en proposant une lecture bien plus culturelle qu'idéologique du phénomène de l'opinion publique²⁸. Lynn Hunt, par exemple, réévalue le rôle des émotions collectives dans l'émergence de la notion de droits humains universels : pour comprendre comment une telle idée peut se cristalliser au XVIII^e siècle, il faut, selon elle, prendre en compte non seulement les traités de philosophie, mais aussi « de nouveaux types d'expériences, de l'observation de tableaux dans les expositions ouvertes au public à la lecture des histoires d'amour et de mariage dans les romans épistolaires les plus populaires²⁹ » qui contribuent à la promotion de valeurs comme l'empathie et l'autonomie, sans lesquelles on ne peut pas concevoir le concept même de Droits de l'Homme. D'un point de vue historiographique, son objectif « est de lier la réflexion historique au fonctionnement mental des individus, parce qu'il [lui] semble évident d'y rechercher l'explication des évolutions sociales et politiques³⁰ ». Ainsi ce ne sont pas les seules idées qui structurent l'espace public, mais tout un ensemble de pratiques et de dispositions extra-rationnelles. Dans le champ français, Antoine Lilti a proposé lui aussi une réévaluation des analyses d'Habermas, à travers l'analyse de phénomènes sociaux non exclusivement discursifs ou philosophiques, comme la célébrité. Selon lui, le public se définit principalement par ses pratiques culturelles : c'est « un ensemble de lecteurs anonymes qui ont en commun de lire les mêmes livres et, de plus en plus au XVIII^e siècle, les mêmes journaux » : il n'est donc pas « pas constitué par l'échange d'arguments rationnels, mais par le partage des mêmes curiosités et des mêmes croyances, par le fait de s'intéresser aux mêmes choses au même moment et par la conscience de cette simultanéité³¹ ». Si l'on veut conserver la notion d'espace public, c'est donc à la condition d'y ajouter le qualificatif de *sensible* :

Cet espace peut être qualifié de sensible parce qu'il est façonné par des images et des fictions autant que par des arguments et des raisonnements, mais aussi parce qu'il s'appuie

²⁸ Sur l'absence de la notion de culture dans les thèses d'Habermas, voir notamment Estelle FERRARESE, *Éthique et politique de l'espace public. Jürgen Habermas et la discussion*, Paris, Vrin, coll. « La vie morale », 2015. Sur le passage d'une histoire des idées à une histoire culturelle, voir aussi Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française* [1990], Paris, Points, 2000.

²⁹ Lynn HUNT, *L'invention des Droits de l'Homme. Histoire, psychologie et politique* [2007], trad. Sylvie Kleiman-Lafon, Genève, Éditions Markus Haller, 2013, p. 39. Sur cette thèse, voir Antoine LILTI, « Les droits de l'homme et la fiction sentimentale », *Sensibilités. Histoire critique & sciences sociales*, n° 6 « La chair du politique », 2020, p. 134-143.

³⁰ *Ibid.*, p. 41.

³¹ Antoine LILTI, *Figures publiques. L'invention de la célébrité 1750-1850*, Paris, Fayard, coll. « L'épreuve de l'histoire », 2014, p. 17.

sur la *sensibilité* des individus, au sens du XVIII^e siècle, une capacité à être ému, à être touché par la situation des autres³².

Pour revenir au cas de la noblesse, on voit bien que l'espace public tel que défini par Habermas ne permet pas d'expliquer la persistance de la fascination qu'elle peut exercer chez des figures comme Emma Bovary et Mme Montjean, qui fondent précisément leur représentation des nobles sur un matériel sensible – un *imaginaire* – plutôt que sur l'examen rationnel d'arguments philosophiques.

Cette idée d'*imaginaire* – auquel on peut ajouter *social* pour souligner sa dimension collective et construite – s'avère en effet un outil utile dans le cadre d'une étude des représentations littéraires de la noblesse à la fin de l'Ancien Régime, et ce précisément parce qu'il semble prendre en compte la dimension sensible du phénomène. Encore faut-il tenter de mieux définir ce concept un peu flou³³. Considéré comme un processus social fondateur par Bronislaw Baczkowski³⁴ et même instituant pour Cornelius Castoriadis³⁵, Pierre Popovic le définit comme « l'horizon imaginaire de référence qui [...] permet d'appréhender et d'évaluer la réalité sociale³⁶ ». Mais c'est surtout dans les études d'histoire culturelle que l'imaginaire social a été mobilisé – sans toutefois être toujours rigoureusement défini. On peut ainsi rappeler qu'il figure dans le titre complet du livre classique d'Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille* (sous-titré : *L'odorat et l'imaginaire social. XVIII^e-XIX^e siècles*³⁷), sans pour autant être discuté *in extenso*. Plus récemment, le concept d'imaginaire social est mis à profit par Sarah Maza, dans le cadre d'une étude sur le « mythe de la bourgeoisie française³⁸ ». L'historienne le définit comme « les éléments culturels à partir desquels nous construisons notre compréhension du monde social³⁹ », y compris « les polémiques et les fantasmes le concernant⁴⁰ », qui s'ajoutent selon elle au statut et aux pratiques pour permettre aux individus de construire une « expérience du

³² Antoine LILTI, *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2019, p. 190.

³³ « Plusieurs chercheurs en sciences sociales utilisent le concept d'imaginaire social. Cependant peu d'entre eux ont véritablement cherché à construire avec rigueur ce concept, voire même plus simplement à le définir. Ils l'utilisent le plus souvent en supposant que leurs lecteurs savent spontanément de quoi ils parlent. Le concept d'imaginaire social semble ainsi pour plusieurs auteurs relever en quelque sorte du sens commun » (Patrice LEBLANC, « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *Cahiers Internationaux de sociologie*, n° 97, 1994, p. 417).

³⁴ Bronislaw BACZKOWSKI, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1984.

³⁵ Cornelius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société* [1975], Paris, Points, 1999.

³⁶ Pierre POPOVIC, *Imaginaire social et folie littéraire. Le second Empire de Paulin Gagne*, Montréal, Presses universitaires de l'Université de Montréal, coll. « Socius », 2008, p. 23.

³⁷ Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIII^e-XIX^e siècles* [1982], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2016.

³⁸ Sarah MAZA, *The Myth of the French Bourgeoisie. An Essay on the Social Imaginary 1750-1850*, Cambridge (Mass.) et Londres, Harvard University Press, 2005.

³⁹ « the cultural elements from which we construct our understanding of the social world » (*ibid.*, p. 10).

⁴⁰ « and polemics and fantasies about » (*id.*).

monde social⁴¹ ». Sarah Maza s'attache surtout à proposer un certain nombre de sources : « le discours politique (écrit, parlé ou matérialisé dans des artefacts visuels), le discours académique (au sens le plus large du terme) et toute autre forme de commentaire social, ainsi que les œuvres fictionnelles comme les romans, les pièces de théâtre et les films⁴² ». Les œuvres d'art, en particulier les œuvres écrites, y tiennent une place importante.

Lorsqu'il revient sur son utilisation de la notion⁴³, Alain Corbin donne lui aussi une grande importance à la littérature. S'il inscrit les recherches sur l'imaginaire social dans la continuité de l'historiographie de l'École des Annales et de l'histoire des mentalités et des représentations, les exemples qu'il fournit débordent toutefois des frontières de la seule discipline historique : il cite certes *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme* (1978) de Georges Duby⁴⁴, mais aussi *L'orientalisme* d'Edward Said⁴⁵, paru la même année, ou encore les travaux de Paul Bénichou sur le romantisme⁴⁶ ou ceux de Jean-Claude Bonnet sur l'invention des grands hommes⁴⁷. Il apparaît donc que les études portant sur les imaginaires sociaux impliquent une attention particulière aux textes littéraires et aux travaux des spécialistes en la matière. Cela semble par ailleurs correspondre aussi à la manière dont la noblesse peut être construite comme un objet d'étude par les sciences sociales.

Étudier la noblesse d'Ancien Régime : une approche interdisciplinaire

De manière étonnante et à de rares exceptions près⁴⁸, la noblesse n'apparaît guère comme un sujet courant dans les études littéraires – *a fortiori* concernant le XVIII^e siècle. Tout au plus figure-t-elle comme un thème ou une variable permettant de mieux comprendre

⁴¹ « *experience of the social world* » (*ibid.*, p. 10).

⁴² « *political discourse (written, spoken, or embodied in visual artifacts), academic (in the widest sense) and other social commentary, and fictional works such as novels, plays, and films* » (*id.*).

⁴³ Alain CORBIN, « Imaginaires sociaux », dans Christian DELPORTE, Jean-Yves MOLLIER et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Dictionnaires Quadrige », 2010, p. 426-428.

⁴⁴ Georges DUBY, *Les trois ordres ou L'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1978.

⁴⁵ Edward W. SAID, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* [1978], trad. Catherine Malamoud, Points, 2013.

⁴⁶ Paul BÉNICHOU, *Romantismes français* [1973-1992], Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1992, 2 vol.

⁴⁷ Jean-Claude BONNET, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, coll. « L'esprit de la cité », 1998.

⁴⁸ Anne-Simone DUFIEF (dir.), *Plus noble que le roi. Représentations littéraires de la noblesse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2011. Il s'agit toutefois d'un collectif qui additionne quelques études monographiques sur un large empan chronologique (du Moyen âge au XX^e siècle) sans ambition de synthèse critique ou théorique.

certaines œuvres particulières : c'est par exemple le cas de Balzac⁴⁹ ou de Proust⁵⁰, auteurs fameux pour leur intérêt pour la noblesse. Concernant l'âge classique, malgré le rôle que Paul Bénichou donne à l'éthique nobiliaire dans son étude fondatrice et classique sur la morale héroïque⁵¹, les études systématiques sur l'articulation entre noblesse et littérature sont rares⁵². Il apparaît en fait que ce sont les XIX^e et XX^e siècles qui semblent privilégiés, comme le signale l'existence de deux ouvrages collectifs ambitieux, publiés récemment sous la direction de David Martens⁵³.

La situation semble toutefois assez différente dans le champ historique. Comme le signale Laurent Bourquin, la noblesse, en tant que catégorie sociale, politique et culturelle de l'époque moderne, est « devenue un objet d'histoire à part entière, bien visible dans la recherche universitaire, et qui donne lieu à des questionnements et à des méthodes spécifiques⁵⁴. » Dans le domaine français, l'école d'histoire sociale fournit un bon nombre de monographies régionales ou locales⁵⁵, ainsi que des manuels et des ouvrages généraux qui permettent d'appréhender la noblesse dans toute sa variété⁵⁶. Quant à la noblesse du XVIII^e siècle et de la période révolutionnaire, elle a été particulièrement réinvestie, en tant qu'objet d'étude à part entière, à partir des années 1970, notamment à la faveur des débats historiographiques autour de la Révolution française et de l'émergence de la perspective « révisionniste »⁵⁷. Dans la

⁴⁹ Voir notamment Pierre BARBÉRIS, *Aux sources du réalisme, aristocrates et bourgeois : du texte à l'histoire*, Paris, Union générale d'édition, 1978, et *Le prince et le marchand. Idéologiques : la littérature, l'histoire*, Paris, Fayard, 1980.

⁵⁰ Voir notamment Catherine BIDOU-ZACHARIASEN, « De la "maison" au salon. Des rapports entre l'aristocratie et la bourgeoisie dans le roman proustien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 105, 1994, p. 60-70, et *Proust sociologue. De la maison aristocratique au salon bourgeois*, Paris, Descartes et Cie, 1997.

⁵¹ Paul BÉNICHOU, *Morales du grand siècle* [1948], Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1988.

⁵² Citons tout de même Constance GRIFFEJOEN-CAVATORTA, *Noblesse et Franchise. La valeur de liberté dans les écrits des aristocrates au Grand Siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

⁵³ David MARTENS (dir.), *Lettres de noblesse I. L'imaginaire nobiliaire dans la littérature française du XIX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Carrefour des lettres modernes », 2016, et *Lettres de noblesse II. L'imaginaire nobiliaire dans la littérature française du XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Carrefour des lettres modernes », 2016. Pour un état de l'art sur les études portant sur la noblesse dans ces périodes, voir les introductions de ces deux ouvrages.

⁵⁴ Laurent BOURQUIN, « La noblesse française à l'époque moderne : une historiographie », dans Alain HUGON et Ariane BOLTANSKI (dir.), *Les noblesses normandes. XVI^e-XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 23.

⁵⁵ Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle* [1966], Paris, Éditions de l'EHESS, 1985 ; Alain HUGON et Ariane BOLTANSKI (dir.), *Les noblesses normandes. XVI^e-XIX^e siècle*, op. cit. ; Michel FIGEAC, *L'automne des gentilshommes. Noblesse d'Aquitaine, noblesse française au Siècle des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002 ; Mathieu MARRAUD, *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2000.

⁵⁶ Voir notamment Laurent BOURQUIN, *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2002, et Michel FIGEAC, *Les noblesses en France. Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, et Josette PONTET, Michel FIGEAC et Marie BOISSON (dir.), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social ?*, Angers, Atlantica, 2002, 2 vol.

⁵⁷ La noblesse est ainsi un thème central de l'un des articles classiques et fondateurs de l'école révisionniste : voir Colin LUCAS, « Nobles, Bourgeois and the Origins of the French Revolution », *Past & Present*, n° 60, 1973, p. 84-126.

foulée, un certain nombre d'ouvrages, publiés en français⁵⁸ et surtout en anglais⁵⁹, suivent le mouvement. Parallèlement certains travaux d'histoire matérielle sont à signaler⁶⁰, tandis que les aspects plus idéologiques du phénomène nobiliaire de l'époque moderne ont été étudiés dans les livres classiques d'Arlette Jouanna⁶¹ et Ellery Schalk⁶², et que la place de la noblesse dans la stratification sociale de l'Ancien Régime a été examinée récemment par Fanny Cosandey⁶³.

Dans cette multitude de travaux historiques, il est particulièrement frappant de constater la fréquence avec laquelle sont employés des exemples littéraires, en particulier lorsqu'il s'agit d'examiner les dimensions symboliques et culturelles de la noblesse. Il paraît assez symptomatique que pas moins de quatre écrivains différents soient cités dès les premières pages de l'introduction d'un ouvrage collectif sur les identités nobles à l'époque moderne⁶⁴. Il semblerait en effet que la noblesse soit un objet historiographique particulièrement propice à ce que Judith Lyon-Caen a baptisé, à partir du cas particulier de l'historiographie du XIX^e siècle, l'« effet-Rogron⁶⁵ » – c'est-à-dire l'utilisation spontanée et acritique d'exemples littéraires comme illustrations et arguments dans un discours historique :

⁵⁸ Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La noblesse au XVIII^e siècle. De la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1984 ; Pierre SERNA, « Le noble », dans Michel VOVELLE (dir.), *L'homme des Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 1996, p. 39-93 ; Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution, op. cit.*, 2010 ; Fadi EL HAGE, *Le sabotage de la noblesse. Mythe et réalité d'une décadence*, Paris, Éditions Passés composés, 2019.

⁵⁹ Voir notamment Patrice HIGONNET, *Class, Ideology and the Rights of Nobles during the French Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1981 ; Jay M. SMITH, *The Culture of Merit. Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1996, et *Nobility Reimagined. The Patriotic Nation In Eighteenth-century France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2005 ; Jay M. SMITH (dir.), *The French Nobility in the Eighteenth Century. Reassessments and New Approaches*, University Park (Pennsylvanie), The Pennsylvania State University Press, 2006 ; William DOYLE, *Aristocracy and its Enemies in the Age of Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

⁶⁰ Voir notamment Natacha COQUERY, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, et Michel FIGEAC, *La douceur des Lumières. Douceur et art de vivre en Guyenne au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Éditions Mollat, 2001.

⁶¹ Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

⁶² Ellery SCHALK, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500 – vers 1650)* [1986], trad. Christiane Travers, Seyssel, Champ Vallon, 1996, p. 37-49.

⁶³ Fanny COSANDEY, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2016, et EAD. (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions EHESS, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 2005.

⁶⁴ Nicolas LE ROUX, « Aux âmes bien nées... Les obligations du sang », dans Nicolas LE ROUX et Martin WREDE (dir.), *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2017, p. 7-8. Nicolas Le Roux cite le duc Gaston de Lévis (1764-1830), Molière (1622-1673), Pierre Corneille (1606-1684) et Blaise Pascal (1623-1662).

⁶⁵ Judith LYON-CAEN, *La griffé du temps. Ce que l'histoire peut dire de la littérature*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2019, p. 16-23. Judith-Lyon Caen s'appuie sur le cas de l'historienne Adeline Daumard, spécialiste du XIX^e siècle. Celle-ci mentionne, dans une étude monographique sur la bourgeoisie parisienne, par ailleurs étayée par un solide travail de dépouillement d'archives notariales, un exemple tiré de *Pierrette* (1840) d'Honoré de Balzac (1799-1850) : le marchand mercier Rogron, considéré comme un quasi idéal-type du bourgeois qui mène une vie professionnelle particulièrement économe et austère avant de se retirer à la campagne sur la fin de sa vie pour jouir de son bien, figure comme l'idéal-type de ce type de stratégie.

On pourrait appeler « effet-Rogron » cette emprise du romanesque sur le travail de l'historien des mondes sociaux du XIX^e siècle, une emprise à forte puissance cognitive, puisque le savoir romanesque vient en quelque sorte densifier le travail de l'historien, mais une emprise souvent jugée dangereuse, quand elle conduit à confondre les effets de réalité des romans avec les traces de réalités effectives⁶⁶.

La noblesse semble en effet un objet particulièrement propice à l'« effet-Rogron ». Lorsqu'il s'agit d'illustrer tel ou tel aspect du mode de vie nobiliaire, ce sont des figures comme Dom Juan, le vicomte de Valmont ou la duchesse de Guermantes qui sont couramment convoquées et chargées d'incarner des analyses et des phénomènes historiques : comme si d'une part la littérature fournissait les meilleurs cas d'étude, et comme si d'autre part elle envahissait les imaginaires historiens au point de devenir incontournable – au prix d'une invisibilisation de ce qu'implique le rôle de la littérature dans la construction symbolique et sensible de la noblesse⁶⁷.

La piste méthodologique que je souhaite suivre est donc celle d'une interdisciplinarité ou d'une hybridité entre disciplines littéraires et historiques : davantage qu'attester un simple « bon voisinage⁶⁸ » entre histoire et littérature, selon la formule de Robert Darnton, il s'agit de mener une enquête qui utilise les outils et les méthodes de l'analyse littéraire – en particulier une attention aux dispositifs génériques et énonciatifs ou aux phénomènes d'intertextualité – dans un paradigme et à travers une problématique qui sont plutôt caractéristiques de l'histoire culturelle, voire de la sociologie ou de l'anthropologie. Épistémologiquement, cette étude défend l'idée d'une intégration – sous certaines conditions méthodologiques – de la discipline littéraire dans le vaste paradigme des sciences sociales⁶⁹.

Cet ancrage interdisciplinaire et ce souci de l'historicité de mon objet d'étude se traduit par ailleurs dans le choix de la périodisation et de sa désignation. Cette période de « transition du XVIII au XIX^e siècle⁷⁰ », c'est-à-dire un intervalle à la fois large et sans chrononymie

⁶⁶ *Ibid.*, p. 20. Sur l'interdisciplinarité entre histoire et études littéraires, voir par ailleurs Judith LYON-CAEN et Dinah RIBARD, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010.

⁶⁷ L'ouvrage de Judith Lyon-Caen se pose précisément en réaction à cette observation épistémologique. Elle se livre ainsi, en historienne, à un exercice d'analyse de texte (une nouvelle de 1874 de Jules Barbey d'Aurevilly (1808-1889), *La Vengeance d'une femme*) à partir d'une méthode qui aspire à dépasser cet effet-Rogron, jugé trop superficiel. Ce projet d'une « herméneutique historienne [...] s'appuie sur des opérations de contextualisation qui s'enfoncent au cœur du texte et visitent ce "reste" du littéraire délaissé par la lecture documentaire, la lecture historique ordinaire ; ces opérations relancent, de ce fait, l'interprétation elle-même » (Judith LYON-CAEN, *La griffe du temps*, *op. cit.*, p. 35-36).

⁶⁸ « *good neighbors* » (Robert DARNTON, *The Kiss of Lamourette. Reflections in Cultural History*, New-York et Londres, W. W. Norton & Company, 1990, p. 295).

⁶⁹ Des chercheurs et des chercheuses, notamment du côté de l'histoire et des sciences sociales, ont déjà ouvert la voie : voir en particulier Etienne ANHEIM et Antoine LILTI (dir.) *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 65/2 « Savoirs de la littérature », 2010.

⁷⁰ Roland MORTIER, « La transition du 18^e au 19^e siècle », *DHS*, n° 14 « Au tournant des Lumières : 1780-1820 », dir. Simone Balayé et Jean Roussel, 1982, p. 7-12.

parfaitement arrêtée, peut en effet poser quelques problèmes épistémologiques⁷¹. Peut-être faut-il d'abord commenter une absence : le mot *Lumières* n'apparaît guère pertinent dans le cadre d'une étude qui ne s'inscrit pas dans un cadre d'histoire des idées ou d'histoire sociale du champ intellectuel⁷². Par extension, l'expression de « tournant des Lumières », proposée notamment par Simone Balayé et Jean Roussel dans un numéro de la revue *Dix-huitième siècle* pour désigner la « période sans nom⁷³ » de 1780-1820 et reprise par tout un courant d'histoire des idées⁷⁴ ou d'histoire littéraire⁷⁵, ne paraît pas plus adéquate pour ce travail. J'ai donc privilégié une formule à la fois plus large et en même temps plus vague, « à la fin de l'Ancien Régime », qui mérite elle aussi d'être commentée. Les termes *Ancien Régime* sont eux-mêmes particulièrement chargés et renvoient à un artefact révolutionnaire qui a perduré jusqu'à aujourd'hui⁷⁶, tandis que l'expression *à la fin de* fait inévitablement prendre le risque d'une forme de téléologie qui consisterait à lire le XVIII^e siècle en posant la Révolution française comme point d'arrivée. La formule a toutefois le mérite de désigner de manière indirecte la période révolutionnaire et d'atténuer sa dimension implicite de rupture culturelle. L'étude de la constitution de l'imaginaire culturel de la noblesse de la fin de l'Ancien Régime repose en effet sur la conviction qu'il faut adopter une chronologie moins étroite, qui ne se limite clairement pas à la seule décennie 1790 et remonte bien en amont dans le siècle – voire même des échelles plus larges, ayant à voir avec la longue durée. La « fin de l'Ancien Régime » permet aussi d'intégrer un aval qui se définirait essentiellement par rapport à son passé plutôt qu'à son

⁷¹ Comme, plus généralement, tout geste intellectuel ou historiographique consistant à nommer une période. Voir Dominique KALIFA (dir.), *Les noms d'époque. De « Restauration » à « années de plomb »*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2020.

⁷² Voir par exemple Antoine LILTI, *L'héritage des Lumières*, *op. cit.*, et Stéphane VAN DAMME, *À toutes voiles vers la vérité*, *op. cit.*

⁷³ Simone BALAYÉ et Jean ROUSSEL, « Au tournant des Lumières : 1780-1820. Présentation », *DHS*, n° 14 « Au tournant des Lumières : 1780-1820 », dir. Simone Balayé et Jean Roussel, 1982, p. 6.

⁷⁴ Le chrononyme est ainsi choisi par Michel Delon pour figurer dans le titre de sa thèse. Voir Michel DELON, *L'idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820)*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Littératures modernes », 1988.

⁷⁵ Voir notamment Katherine ASTBURY et Catriona SETH (dir.), *Le tournant des Lumières. Mélanges en l'honneur de Malcolm Cook*, Paris, Garnier Classique, coll. « Rencontres », 2012, et Fabienne BERCEGOL, Stéphanie GENAND et Florence LOTTERIE (dir.), *Une « période sans nom ». Les années 1780-1820 et la fabrique de l'histoire littéraire*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2016. Le séminaire « 1800 : la littérature des années 1780-1830 », dirigé par Stéphanie Genand et Jean-Marie Roulin et actif depuis 2018, mène une réflexion sur les enjeux de cette périodisation, tout en choisissant la date symbolique de 1800 comme point nodal.

⁷⁶ Sur la notion d'Ancien Régime comme artefact culturel produit par la Révolution, voir les articles fondateurs de François FURET, « Ancien Régime », dans François FURET et Mona OZOUF (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française. Idées* [1988], Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1992, p. 25-43, et Diego VENTURINO, « La formation de l'idée d'« Ancien Régime » », dans Colin LUCAS (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, Oxford, Pergamon Press, 1988, vol. 2, p. 11-40. Pour une synthèse plus récente sur cet objet, voir Olivier CHRISTIN, « Ancien Régime. Pour une approche comparatiste du vocabulaire historiographique », *Mots. Les langages du politique*, n° 87, 2008, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/mots/11762>. Article consulté le 10 février 2019].

présent. La formule rend enfin mieux compte de la démarche fondamentalement généalogique de cette recherche, qui tente d'articuler le constat d'une ambivalence postrévolutionnaire envers la noblesse, entre fascination et répulsion, avec la constitution d'un imaginaire social, alimenté notamment par des processus de figuration littéraire.

Qu'est-ce qu'une figuration littéraire ?

Par *figuration littéraire*, j'entends l'utilisation en tant que références, personnages ou encore instances énonciatrices, de figures appartenant au monde réel, dans des dispositifs que l'on peut qualifier, au sens large du terme, de littéraires – non seulement des formes littéraires traditionnelles, comme le roman, la poésie ou le théâtre, mais aussi des Mémoires, des œuvres historiques, ou encore des pamphlets.

Ce mot de figuration renvoie explicitement à l'idée d'une construction. Au tout début de son étude fondatrice de 1938 sur le figurisme⁷⁷, Erich Auerbach rappelle que le latin *figura* est associé morphologiquement à d'autres mots (« *ingere* [façonner], *figulus* [potier], *factor* [sculpteur, modelleur], et *effigies* [image, portrait, statue] ») qui ont chacun, à leur manière, un lien avec le sens originel d'« objet façonné⁷⁸ ». Il apparaît donc que le noyau étymologique du terme réside dans sa dimension d'*artefact*. La figuration, c'est ce qui se passe lorsque l'on transforme un personnage réel en figure de papier.

Le choix de *figuration*, principalement parce qu'il se distingue de *fictionnalisation*, permet par ailleurs de se positionner dans la querelle historiographique lancée depuis les années 1970 par les tenants du narrativisme et du *linguistic turn*, fondés théoriquement sur une certaine tradition post-structuraliste de la « French Theory⁷⁹ », avec en particulier les travaux d'Hayden White⁸⁰. En faisant de l'histoire un discours qui ne serait pas fondamentalement

⁷⁷ Il s'agit d'un mode de lecture de la Bible qui fait de l'Ancien Testament la « prophétie réelle » annonçant l'avènement du christianisme : « L'interprétation figurative établit, entre deux événements ou deux personnages, une relation dans laquelle l'un des deux ne signifie pas seulement ce qu'il est mais est aussi le signe annonciateur de l'autre, qui l'englobe ou l'accomplit » (Erich AUERBACH, *Figura. La Loi juive et la Promesse chrétienne* [1938], trad. Diane Meur, Paris, Macula, coll. « Argô », 2003, p. 63-64.).

⁷⁸ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁹ Certains essais de Roland Barthes sur l'articulation entre histoire et littérature apparaissent en particulier comme fondateurs. Voir Roland BARTHES, « Histoire ou littérature ? » [1960], repris dans *Sur Racine* [1963] dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 2, p. 175-194, et « Le discours de l'histoire » [1967], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 2, p. 1250-1262. Sur la construction historiographique de la « French Theory », voir François CUSSET, *French Theory. Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis* [2003], Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2005.

⁸⁰ Hayden WHITE, *Metahistory: The Historical Imagination in Nineteenth-Century Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1973. Cet ouvrage, à l'origine de la querelle historiographique, n'est pas traduit en français. Il existe cependant une traduction de son introduction : Hayden WHITE, « Poétiques de l'histoire » [1973], trad. Laurent Ferri, *Labyrinthe*, n° 33, 2009, p. 21-65. Voir aussi l'édition récente d'un recueil d'article : Hayden WHITE, *L'histoire s'écrit*, trad. Philippe Carrard, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Libre cours », 2017.

distinct de la littérature, White la caractérise comme « une forme de la production fictionnelle⁸¹ ». Un certain nombre de critiques ont été émises à l'encontre de ce positionnement théorique, notamment pour défendre la spécificité du discours historique (et peut-être, par extension, de tout discours de science sociale) par rapport à d'autres discours, par l'importance donnée à un régime d'administration de la preuve⁸². Le choix du terme de *figuration* permet de positionner résolument ce travail dans cette dernière tendance, tout en assumant que la dimension sensible du rapport au monde des individus (en ce qu'il se *figure*, se formalise dans des images, des récits ou tout autres types d'objets esthétiques) est un objet d'étude digne d'intérêt⁸³. Et ce d'autant plus que les constructions littéraires peuvent parfois déborder de leur ordre et exercer des effets parfaitement concrets dans l'espace du réel⁸⁴. On peut en donner de nombreux exemples, certains sur un mode léger et plaisant : ainsi des courriers reçus par Umberto Eco de lecteurs et lectrices lui expliquant avoir découvert et visité l'abbaye (pourtant parfaitement fictive) du *Nom de la Rose* (1980) – expérience qu'Eco compare lui-même à la surprise d'Alexandre Dumas (1802-1870) lorsqu'il visite le Château d'If en 1860 et qu'on le conduit aux cellules d'Edmond Dantès et de l'abbé Faria⁸⁵. D'autres sont bien plus sombres : on peut songer, pour ne citer que deux cas relatifs au XVIII^e siècle, à la vague de suicides qui, après la publication des *Souffrances du jeune Werther* (1774) de Johann Wolfgang von Goethe (1749-1832), touche la jeunesse européenne⁸⁶, ou aux accusations d'inceste portées par Jacques-René Hébert (1757-1794) à l'encontre Marie-Antoinette lors de son procès, selon toute

⁸¹ « *form of fiction-making operation* » (Hayden WHITE, *Tropics of Discourse: Essays in Cultural Criticism*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1985, p. 85, traduction en français dans Roger CHARTIER, « Dix ans après. L'Histoire ou la lecture du temps », dans *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 2009, p. 345).

⁸² L'un des adversaires les plus résolus d'Hayden White sur ce point est Carlo Ginzburg. Voir en particulier Carlo GINZBURG, « Preuve et possibilité » [1984], trad. Martin Rueff, dans *Le fil et les traces. Vrai faux fictif* [2006], Lagrasse, Verdier, 2010, p. 447-480, et « Aristote et l'histoire, encore une fois » [1999], dans *Rapports de force. Histoire, rhétorique, preuve*, trad. Jean-Pierre Bardos, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2003, p. 43-56. Voir aussi Roger CHARTIER, « Figures rhétoriques et représentations historiques » [1993], dans *Au bord de la falaise, op. cit.*, p. 125-145.

⁸³ Une source d'inspiration possible est peut-être le travail que mène Natalie Zemon Davis sur les récits de pardon au XVI^e siècle qu'elle considère précisément comme des figurations – même si chez elle le terme employé est plutôt celui de *fiction* et ses dérivés : « je veux, pour ma part, laisser les aspects “fictionnels” de ces documents au centre de mon analyse, en entendant par “fictionnel” non ce que ces textes pourraient avoir de “faux”, mais plutôt, ainsi que l'indique l'autre sens, plus large, du verbe latin *ingere*, ces éléments formels et structurels qui les façonnent et les modèlent : tous ces éléments, autrement dit, qui participent de l'art de la narration » (Natalie ZEMON DAVIS, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle* [1987], trad. Christian Cler, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 1988, p. 19).

⁸⁴ Sur la frontière entre réalité et fiction, voir notamment Françoise LAVOCAT, *Fait et fiction. Pour une frontière*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 2016.

⁸⁵ Umberto ECO, « Quelques commentaires sur les personnages de fiction » [2004], trad. Francis Farrugia, *SociologieS*, dossier « Émotions et sentiments, réalité et fiction », 2010, consulté le 13 septembre 2018. [URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3141>]

⁸⁶ *Id.*

vraisemblance nourries par l'image monstrueuse de la reine construite dans le caste corpus des pamphlets qui la prennent pour cible⁸⁷. S'il ne s'agit absolument pas de soutenir ici que les figures de Besenval, Polignac et Richelieu ont eu un effet direct et tangible sur le cours de l'histoire, il s'agit toutefois de les prendre au sérieux et de considérer qu'elles peuvent être des cas caractéristiques qui permettent de rendre compte de l'importance des formes littéraires dans la constitution de l'imaginaire social de la noblesse.

Trois nobles parmi tant d'autres

Cette étude porte sur trois figures bien précises. Leur choix se justifie à la fois pour des raisons méthodologiques et dans le cadre de la constitution du corpus.

Il est important de souligner que Besenval, Polignac et Richelieu ne résument en rien à eux seuls un phénomène aussi divers que la noblesse à la fin du XVIII^e siècle. Loin de l'échantillon représentatif, de la saisie métonymique d'une partie qui vaudrait pour l'ensemble, ils sont trois cas rigoureusement particuliers. C'est ce qui, précisément, les rend heuristiques : le cas est en effet, selon les mots de Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, ce qui « pose question, déjoue une attente, et appelle donc un cadre nouveau susceptible de redéfinir la normalité et les exceptions⁸⁸ ». Il est le lieu épistémologique idéal d'où peut émerger, selon la formule attribuée à Edoardo Grendi, un « exceptionnel normal⁸⁹ » oxymorique, qui permet de faire émerger « du même mouvement l'exception et la norme qui y est systématiquement impliquée, embrassant ainsi toute la complexité du jeu social⁹⁰ ». Néanmoins, leur sélection en vue de constituer un corpus d'étude comporte une part d'arbitraire que l'on ne doit ni ignorer ni négliger. D'autres choix, en effet, auraient été possibles, à partir d'autres trajectoires biographiques, d'autres manières d'appréhender – ou d'être appréhendé par – cette période de l'Ancien Régime, que la sélection de ce trio Besenval-Polignac-Richelieu met dans l'ombre.

⁸⁷ Voir sur ce point Maxime TRIQUENAUX, « Messaline française, louve de Barbarie et Ganymède femelle. La contagion de la haine dans les pamphlets contre la duchesse de Polignac », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques », dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 33-36.

⁸⁸ Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL, « Penser par cas. Reasonner à partir de singularités », dans Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, p. 10. Sur l'épistémologie des études de cas, voir aussi Howard S. BECKER, *La bonne focale. De l'utilité des cas particuliers en sciences sociales* [2014], trad. Christine Merllié-Young, Paris, La Découverte, 2016.

⁸⁹ Le propos exact de Grendi est toutefois quelque peu différent de la formule souvent retenue : « De façon caractéristique, l'historien travaille sur de nombreux témoignages indirects : dans cette situation, le document exceptionnel peut se révéler exceptionnellement "normal", précisément parce qu'il est révélateur » (Edoardo GRENDI, « Micro-analyse et histoire sociale », trad. Pierre Savy, *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 3, 2009, p. 72).

⁹⁰ Patrick BOUCHERON, « Préface. Le roman d'un lecteur », dans Carlo GINZBURG, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle* [1976], trad. Monique Aymard, Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2019, p. XVIII.

On peut notamment penser à ces figures de « nobles déclassés », mis à l'écart de leurs familles et de leur groupe social d'origine du fait d'un comportement jugé déviant, et qui transforment ce déclassement en posture auctoriale ou politique pour mieux critiquer les institutions. Les deux figures les plus emblématiques de ce type sont probablement Honoré-Gabriel Riqueti, comte de Mirabeau (1749-1791) et Donatien-Alphonse-François, marquis de Sade (1740-1814), qui chacun à leur manière mêlent écriture pornographique et politique pour incarner une position nobiliaire spécifique – que l'on pourrait qualifier de marginalisée⁹¹. On peut évoquer aussi Anne-Gédéon de La Fitte, marquis de Pelleport (1754-1807), voisin de cellule de Sade à la Bastille, étudié par Robert Darnton⁹², ou encore le vicomte de Mirabeau, André-Boniface-Louis Riqueti (1754-1792), frère du tribun révolutionnaire et figure quant à lui de la contre-révolution, après avoir également eu une activité littéraire plus ou moins légale⁹³.

On aurait pu s'intéresser aussi à un autre versant de la contestation politique nobiliaire, avec le mouvement « philanthropique » animé par des nobles qui cherchent à repenser leur place et leur position sociale à partir d'idées philosophiques nouvelles, comme l'utilité et le progrès. Il en est ainsi de Victor Riqueti, marquis de Mirabeau (1715-1789), le père du tribun révolutionnaire, surnommé « l'ami des hommes », auteur de multiples traités d'économie et de philosophie politique⁹⁴. Les membres de ce petit groupe de nobles « éclairés » rallient en grande partie la révolution en 1789. Il en est même qui choisissent une trajectoire plus extrême encore, en rejoignant les factions les plus radicales des mouvements révolutionnaires : ainsi Pierre-Antoine Antonelle, né chevalier d'Antonelle (1747-1817), devenu fervent jacobin puis babouviste⁹⁵.

Des figures politiquement plus paisibles mériteraient aussi probablement que l'on s'intéresse à elles. C'est notamment le cas de certains nobles qui, contrairement aux préjugés de leur caste contre le métier d'homme de lettres, se lancent dans une carrière d'écrivain⁹⁶. Joseph-Alexandre, vicomte de Ségur (1756-1805), membre d'une importante maison de la noblesse de cour, qui publie et fait monter sous son nom vaudevilles, farces et comédies, est un de ces cas atypiques⁹⁷. De même, Louis-Jules Mancini-Mazarini, duc de Nivernais

⁹¹ Pierre SERNA, « Déclassement et subversion. Sade et Mirabeau devant la Révolution française », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 6/2, 1989, p. 75-79.

⁹² Voir Anne-Gédéon de La Fitte, marquis de PELLEPORT, *Les Bohémiens*, éd. Rober Darnton, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2010.

⁹³ Sur ce personnage, voir Antoine de BAECQUE, « Introduction », dans André-Boniface-Louis Riqueti, vicomte de MIRABEAU, *Mes repas ou la vérité en riant et autres facéties*, éd. Antoine de Baecque, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2007.

⁹⁴ Voir Jay M. SMITH, *Nobility Reimagined*, *op. cit.*, p. 67-103.

⁹⁵ Voir Pierre SERNA, *Antonelle. Aristocrate et révolutionnaire*, Arles, Actes Sud, 2017.

⁹⁶ À ma connaissance, une étude d'envergure sur les nobles écrivains au XVIII^e siècle reste à écrire.

⁹⁷ Voir les pages consacrées à ce personnage dans Benedetta CRAVERI, *Les derniers libertins*, *op. cit.*

(1716-1798), ancien académicien français, qui fait publier en 1796 – sous le nom démocratisé de Mancini-Nivernois, plus conforme aux mœurs de l'époque thermidorienne que son ancien titre de duc et pair – sept volumes de ses œuvres complètes⁹⁸.

Si mon choix, après quelques hésitations⁹⁹, s'est porté sur ces trois figures, c'est à la fois pour leurs points communs et leur différences, tant sur le plan biographique qu'en terme de traitement littéraire et de constitution du corpus. Besenval, Polignac et Richelieu ont en effet en commun d'appartenir à la noblesse de cour. Par conséquent, l'étude de leur figuration littéraire permet de mettre au jour la constitution d'un imaginaire social d'une noblesse spécifique – et non de toute la noblesse dans son ensemble : cette haute noblesse titrée qui vit la majorité de son temps à Paris ou Versailles et jouit d'une position supérieure dans la hiérarchie interne de ce groupe social, se distinguant par exemple de la noblesse pauvre de province ou de la noblesse de robe issue de la magistrature.

Pour Richelieu, arrière-petit-neveu du principal ministre de Louis XIII, c'est toute l'histoire de sa maison qui exprime une stratégie de service de l'État bourbonien en échange des faveurs royales¹⁰⁰. Né duc et pair, proche de Louis XV (1710-1774), il occupe aussi bien des fonctions curiales (il est Premier gentilhomme de la Chambre du roi en 1744) que politiques (il est gouverneur de Guyenne en 1755) et militaires (il est élevé à la dignité de maréchal de France en 1748), soit trois des occupations typiques de la noblesse d'Ancien Régime. Polignac de son côté appartient elle aussi à cette noblesse curiale qui sert la monarchie. Tandis que son père a servi comme gouverneur du roi en Dordogne et colonel d'infanterie avant de devenir menin du fils de Louis XV, son époux est capitaine dans le régiment du Royal Pologne au moment de leur mariage, et son oncle par alliance, le cardinal Melchior de Polignac (1661-1741), s'est illustré non seulement par ses activités littéraires – élu en 1704 à l'Académie française au fauteuil de Bossuet (1627-1704), il s'est rendu fameux par la publication de l'*Anti-*

⁹⁸ Louis-Jules Mancini-Mazarini, duc de NIVERNAIS, *Œuvres de Mancini-Nivernois*, Paris, Didot jeune, 1796, 7 vol.

⁹⁹ Il fut un temps question d'associer à Polignac et Richelieu le prince Charles-Joseph de Ligne (1735-1814), l'auteur d'une œuvre prolifique écrite en français : mais parce qu'il n'appartient pas à proprement parler à la noblesse française (mais impériale, puisqu'il est un sujet des souverains Habsbourgs), j'ai préféré l'écarter au profit de Besenval – ce dernier, quoique né en Suisse, faisant toute sa carrière en France. De cette idée première a toutefois résulté un article : Maxime TRIQUENAUX, « S'amuser, et quelquefois amuser les autres, en leur rappelant ce qui n'existe plus » : la mémoire de la légèreté nobiliaire dans les *Fragments de l'histoire de ma vie* du prince de Ligne », dans Marine GANOFKY et Jean-Alexandre PERRAS (dir.), *Le siècle de la légèreté : émergences d'un paradigme du XVIII^e siècle français*, Oxford, Voltaire Foundation, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2019, p. 55-70.

¹⁰⁰ Concernant la vie de Richelieu, voir notamment deux biographies publiées : Jacques LEVRON, *Le maréchal de Richelieu. Un libertin fastueux*, Paris, Perrin, 1971, et Dominique de LA BARRE DE RAILLICOURT, *Richelieu. Le maréchal libertin*, Paris, Taillandier, 1991. Pour un compte rendu plus précis, voir surtout : Émilie CHAMPION, *Le maréchal-duc de Richelieu, un homme de pouvoir et de guerre, au siècle des Lumières*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Michel Figeac, soutenue le 17 juin 2014 à l'Université Bordeaux Montaigne.

Lucrèce, poème antimatérialiste de plus de dix-mille vers latins – mais aussi comme diplomate et ambassadeur en Pologne et à Rome¹⁰¹. Lorsqu'elle devient proche de Marie-Antoinette, sa faveur rejaillit sur toute sa famille. Elle est nommée Gouvernante des Enfants de France en 1782, profitant de la banqueroute des Rohan-Guéméné, les anciens titulaires de la place ; la même année, son époux obtient la très lucrative Direction des postes et des haras, deux ans après avoir été créé duc de Polignac. Quant à Besenval, s'il n'est quant à lui pas issu de la noblesse française, il s'inscrit dans une longue tradition d'hommes de guerre suisses qui se mettent au service des Bourbons¹⁰². Le titre familial de baron de Brunstatt est donné au grand-père de Besenval par Louis XIV (1638-1715), pour récompenser le sacrifice de son fils aîné à la bataille d'Arras (1654) : dès lors la tradition familiale envoie les fils de la famille rejoindre les régiments suisses de la monarchie. Besenval lui-même fait carrière dans l'armée jusqu'à devenir Inspecteur des Suisses, sous la protection du duc Étienne-François de Choiseul (1719-1785) alors principal ministre de Louis XV. Il est par la suite un courtisan influent dans le cercle de Marie-Antoinette. En juillet 1789, il exerce encore des fonctions de commandement dans les troupes proches de Paris – ce qui lui attire une mise en accusation et une incarcération qui dure presque jusqu'à sa mort en 1791.

Corpus

Ces trois cas sont relativement proches sur le plan du statut social, à quelques écarts près. Le plus important est clairement le genre : il m'est apparu essentiel de choisir une femme dans le trio de figures pour mobiliser de manière plus efficace encore ce que Joan W. Scott appelle une « catégorie utile d'analyse historique¹⁰³ ». La mise en perspective des figurations littéraires de Richelieu et de Besenval avec celle de Polignac permet de faire apparaître des phénomènes de clivage axiologique du discours ou de mise en scène de la parole qui auraient été invisibilisés sans prise en compte du genre.

Ce sont donc *in fine* les spécificités de leurs figurations littéraires respectives – et leurs implications en termes de constitution de corpus – qui a été le principal critère de choix. L'une des particularités de cette étude est en effet que le corpus a été constitué non pas sur des critères formels ou génériques (l'œuvre de telle autrice ou de tel auteur, la production dans tel genre littéraire sur une période donnée), mais relativement aux trois cas choisis.

¹⁰¹ Sur la vie de Polignac, voir notamment Nathalie COLAS DES FRANCS, *Madame de Polignac* [2008], Paris, Tallandier, 2016.

¹⁰² Sur la vie de Besenval, voir Jean-Jacques FIECHTER, *Le baron Pierre-Victor de Besenval*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1993.

¹⁰³ Joan W. SCOTT, « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique » [1986], trad. Claude Servan-Schreiber, dans *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, coll. « à venir », 2012, p. 17-54).

Besival est ainsi l'auteur d'une œuvre composée principalement de ses Mémoires fragmentaires et publiée quatorze ans après sa mort par les soins de son exécuteur testamentaire (et fils biologique), le vicomte de Ségur. À la fin de sa vie, Richelieu s'implique quant à lui directement dans une entreprise collective de publication d'un texte biographique dont il serait l'objet, en collaborant avec un certain nombre d'écrivains professionnels ; mais surviennent la mort du protagoniste et la Révolution, qui provoquent l'éclatement des projets et leur réorientation parfois radicale ; les textes qui en résultent ont bien peu à voir, comme on l'examinera en détails, avec l'intention première de Richelieu. Polignac, enfin, ne laisse aucune trace écrite de sa main : l'essentiel de ses figurations littéraires est constitué de textes composés par des individus qui lui sont étrangers, et le plus souvent parfaitement hostiles : quelques Mémoires de contemporains, mais surtout énormément de pamphlets¹⁰⁴.

On se retrouve donc avec un corpus primaire (les textes portant directement sur les figures étudiées) divisé en trois ensemble disparates : d'abord les quatre volumes des *Mémoires de M. le baron de Besival* (1805) ; ensuite, un ensemble dominé par deux massifs textuels : les neuf volumes des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* (1790-1793) de Soulavie et les trois volumes de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* (1791), auxquels s'ajoutent un certain nombre d'autres textes moins amples qui sont consacrés à Richelieu ; enfin, une vaste constellation de pamphlets visant Polignac et publiés majoritairement durant la période révolutionnaire¹⁰⁵.

À ce corpus primaire s'ajoute un corpus secondaire de textes divers, utilisés pour mieux dégager un contexte culturel et esthétique, historiciser certains concepts ou certains motifs, ou encore mettre au jour des réseaux intertextuels ou des éléments de constitution du champ littéraire de l'époque. Quelques auteurs et autrices de la période ont ainsi pris une certaine importance dans ce travail d'élaboration de mise en perspective, au premier rang desquels Sade et Mercier, mais aussi Voltaire (1694-1778), Denis Diderot (1713-1784), Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) ou Germaine de Staël (1766-1817).

¹⁰⁴ Malgré les phénomènes de concurrence avec d'autres termes (en particulier *libelle*) employés en langue et en discours pour désigner ce type de textes qui prennent pour cible un adversaire désigné, faisant l'objet d'un dénigrement, il a paru préférable, dans la lignée des travaux d'Olivier Ferret, de recourir au mot *pamphlet*, employé comme « archilexème ». En raison de la date de publication de ces textes, ce choix se justifie d'autant plus que « le terme "pamphlet" tend (...) à s'imposer rapidement à partir de l'usage anglais, comme on l'observe, par exemple, dans la période révolutionnaire » (Olivier FERRET, *La fureur de nuire. Échanges pamphlétaires entre philosophes et antiphilosophes (1750-1770)*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2007, p. 74).

¹⁰⁵ Le corpus primaire consacré à Polignac est composé d'un peu moins d'une trentaine de titres. Il n'est pas exhaustif et n'a pas prétention à l'être, mais rend compte d'une saisie dépendant de l'accessibilité de ses textes en bibliothèque ou sous forme numérisée.

La diversité du corpus a rendu possible une certaine variété dans les méthodologies d'études. Si le corpus consacré à Polignac implique surtout de sérier et de comparer un nombre d'occurrences aussi grand que possible afin de mieux identifier des tendances globales, celui consacré à Besenval ouvre plutôt la perspective à des études de détail : une sorte de micro-analyse littéraire, ou encore ce que Carlo Ginzburg appelle une « lecture lente¹⁰⁶ » – la moitié du chapitre 7 est ainsi entièrement consacrée à l'analyse d'un seul fragment de ses *Mémoires*. Quant aux textes portant sur Richelieu, ils impliquent de prendre en compte de manière particulièrement approfondie leurs conditions de production et leur intégration dans des réseaux génériques et intertextuels. Par ailleurs, et de manière assez imprévue, l'iconographie a pris une place relativement importante dans cette étude. En effet, certaines images – comme une caricature de Polignac ou un portrait de Besenval – m'ont paru mériter la même attention que si elles étaient des textes. J'ai tenté de les analyser dans la mesure de mes moyens et de leur donner une place conséquente dans ma réflexion¹⁰⁷.

Plan

La thèse se divise en trois parties, précédées d'un préambule. Celui-ci ouvre la réflexion sur une étude lexicologique portant sur une question de dénomination et de catégorisation moins anodine qu'il n'y paraît : la différence entre les mots *aristocrate* et *noble*. Il permet de comprendre comment ce couple terminologique est utilisé dans cette étude.

La première partie (« Des vies en texte ») se concentre sur les enjeux narratifs et énonciatifs de la figuration littéraire des trois personnages. Le premier chapitre (« Un maréchal en quête d'auteurs ») s'attache à éclairer le foisonnement de projets éditoriaux qui se mettent en place à la mort de Richelieu, dans une atmosphère particulièrement conflictuelle. Le chapitre 2 (« Comment (ne pas) écrire quand on est noble à la fin de l'Ancien Régime ») propose une analyse centrée sur les dispositifs énonciatifs et l'inscription générique particulière des textes du corpus qui se présentent comme des Mémoires écrits à la première personne. Le chapitre 3 (« Porosité du réel et du romanesque ») s'intéresse quant à lui à des phénomènes de circulation entre le réel référent et l'univers romanesque.

La deuxième partie (« Attaquer des corps ») est centrée sur le contenu discursif de ces figurations littéraires, en particulier dans le cadre de la production d'un discours à charge envers la noblesse durant la période révolutionnaire, structuré à partir d'une thématique corporelle.

¹⁰⁶ Carlo GINZBURG, « “L'historien et l'avocat du diable”. Entretien avec Charles Illouz et Laurent Vidal. Première partie », *Genèses*, n° 53, 2003, p. 116.

¹⁰⁷ Cette démarche renvoie certes à un goût personnel pour les images, mais aussi à la conviction que l'articulation entre les études littéraires et l'histoire de l'art reste un domaine largement à développer.

Trois motifs sont étudiés en particulier : d'abord l'homosexualité et ses représentations particulièrement ambivalentes, dans le chapitre 4 (« Homosexualités stigmatisées »). Ensuite, l'idée récurrente d'un pouvoir féminin qui menacerait l'ordre social et politique à la fin de l'Ancien Régime, dans le chapitre 5 (« Gynécocratie »). Enfin, dans le chapitre 6 (« Inhumaine aristocratie »), un ensemble de procédés et de figures qui utilisent la déshumanisation pour faire des nobles un ennemi archétypal.

La dernière partie (« Récits, anecdotes et biographèmes ») s'intéresse enfin à l'une des caractéristiques les plus notables de la figuration littéraire de ces trois personnages nobles : la mise en récit, et plus particulièrement l'utilisation, sous tous ses aspects, de la forme de l'anecdote. Le chapitre 7 (« L'anecdote comme enjeu de pouvoir dans l'économie politique de la société de cour ») se présente ainsi comme une analyse de l'anecdote comme objet de circulation et de ses enjeux politiques. Le chapitre 8 (« Dévoiler et peindre : le régime procopien de l'anecdote ») se concentre sur la dimension historiographique et esthétique de l'anecdote. Le dernier chapitre (« Le mémorial d'un monde perdu ») est enfin consacré à l'utilisation des anecdotes comme des lieux de la mémoire noble qui permettent d'entretenir le souvenir, sous un mode souvent mélancolique, de la culture nobiliaire d'Ancien Régime.

Préambule

Noblesse ou aristocratie ? Des catégories piégées

Le vingt-cinq septembre douze cent soixante-quatre, au petit jour, le duc d'Auge se pointa sur le sommet du donjon de son château pour y considérer, un tantinet soit peu, la situation historique. Elle était plutôt floue. Des restes du passé traînaient encore çà et là, en vrac¹.

Queneau, *Les fleurs bleues* (1965)

¹ Raymond QUENEAU, *Les fleurs bleues* [1965], Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2017, p. 13.

Dans *La Comédie humaine*, la famille d'Esgrignon incarne de manière presque caricaturale l'aveuglement vis-à-vis des bouleversements provoqués par la Révolution. Sûrs de la position que leur garantit l'ancienneté de leur sang, ses membres se félicitent d'avoir gardé inchangé leur écusson depuis neuf cents ans et d'avoir toujours préféré l'antique marquisat originel à un titre de duc octroyé par le roi². La Révolution est passée sur eux sans avoir en rien changé leur attitude hautaine ni leur rapport à l'autorité traditionnelle ; ils n'ont pas vécu les troubles de l'émigration ni eu la moindre intention de se rallier ; pour eux, « l'Empereur et Roi ne fut jamais que M. de Buonaparte », « le Département fut toujours la Province et la Préfecture une Intendance³ ». Dans cette « société presque immobile⁴ », c'est comme si 1789 n'avait pas eu lieu.

Aussi misent-ils de grands espoirs sur le vicomte Victurnien, le dernier rejeton, envoyé à Paris en 1822 pour faire un beau mariage, être présenté à la cour et recevoir – enfin – la récompense du dévouement inaltérable de la famille envers le trône. Mais l'accueil escompté n'a pas lieu ; Victurnien découvre à l'inverse qu'« une famille noble, inactive, oubliée est une fille sottte, laide, pauvre et sage, les quatre points cardinaux du malheur⁵ », que la monarchie restaurée de Louis XVIII (1755-1824), ingrate, n'a guère qu'une estime superficielle pour « ce charmant débris d'une vieille famille », et qu'il n'y a « pour lui de place convenable ni à la Cour, ni dans l'État, ni à l'armée, enfin nulle part⁶ ». Aussi ne lui reste-t-il plus qu'à mener une vie ruineuse et oisive, comme ces grandes figures de dandys que sont Eugène de Rastignac ou Henri de Marsay, pour qui « la grande question est d'avoir un tigre, un cheval anglais et des babioles⁷... » Exagérément dépensier, manipulé par des bourgeois perfides qui jalouent sa famille, Victurnien mène la maison d'Esgrignon au bord du désastre. Alors qu'il est sur le point d'être arrêté pour dettes, il faut l'intervention héroïque de sa maîtresse, la duchesse Diane de Maufrigneuse, pour rétablir tant bien que mal la situation. Pour cela il faudra transiger avec le vieux « code noble⁸ » de la famille et se résoudre à épouser la nièce de Du Croisier, le rival

² Honoré de BALZAC, *Le Cabinet des Antiques* [1839], éd. Nicole Mozet, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Casteix, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, vol. 4, p. 971 et 966.

³ *Ibid.*, p. 974.

⁴ Mona OZOUF, *Les aveux du roman. Le XIX^e siècle entre Ancien Régime et Révolution* [2001], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2004, p. 69.

⁵ Honoré de BALZAC, *Le Cabinet des Antiques*, éd. cit., p. 983.

⁶ *Ibid.*, p. 1009.

⁷ *Ibid.*, p. 1013.

⁸ *Ibid.*, p. 989.

bourgeois de la famille ; la chose sera acceptée par Victurnien, mais seulement après la mort de son père, qui n'apprendra jamais la vérité sur le devenir de sa lignée.

Cette histoire de la défaite presque inéluctable d'une caste incapable de comprendre le monde dans lequel elle vit⁹, qui est le sujet du *Cabinet des Antiques* (1839) de Balzac, trouve peut-être son expression la plus lumineuse dans une phrase prononcée dans les dernières pages du roman par la duchesse de Maufrigneuse s'adressant aux d'Esgrignon : « Mes chers enfants, il n'y a plus de noblesse, il n'y a plus que de l'aristocratie¹⁰ ».

Cette formule, que Balzac appréciait, semble-t-il, au point de la faire apparaître deux fois dans *La Comédie humaine*¹¹, apparaît particulièrement symptomatique d'une relation complexe, et peut-être confuse, entre ces deux catégories. Plus exactement, elle renvoie à un contexte postrévolutionnaire où, précisément, les deux notions de *noblesse* et d'*aristocratie* ont été l'objet de réassignations sémantiques fortes, qui ont contribué à brouiller leurs frontières respectives.

Nous héritons très certainement aujourd'hui de cette confusion sémantique. Nous ne faisons plus guère la différence entre les nobles et les aristocrates, et nous prenons souvent ces deux termes pour des synonymes ; plus exactement, nous avons tendance à substituer « les aristocrates » aux « nobles¹² ». Dans les pages qui vont suivre, il s'agit donc de faire le point sur les différents sens des mots employés dans les discours de l'époque pour désigner le phénomène nobiliaire, et de mettre à distance de possibles anachronismes dans l'utilisation de ces termes.

⁹ Pour une étude de ce roman, sous l'angle du motif corporel en particulier comme incarnation de la décrépitude de l'Ancien Régime, voir Stefano LAZZARIN, « Balzac et le corps des nobles : à propos du *Cabinet des Antiques*. Une dramaturgie du corps », dans Jean-Marie ROULIN (dir.), *Corps, littérature, société (1789-1900)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. « Le XIX^e siècle en représentation(s) », 2005, p. 175-189.

¹⁰ Honoré de BALZAC, *Le Cabinet des Antiques*, éd. cit., p. 1092.

¹¹ On retrouve une formule semblable dans *Ursule Mirouët* : « Eh ! docteur, s'écria le jeune homme, il n'y a plus de noblesse aujourd'hui, il n'y a plus qu'une aristocratie » (Honoré de BALZAC, *Ursule Mirouët* [1841-1842], éd. Madeleine Ambrière, dans *La Comédie humaine*, éd. cit., vol. 3, p. 877). Mais dans ce texte, la formule fonctionne plutôt comme une pointe et n'est guère explicitée, contrairement à l'occurrence que l'on trouve dans le *Cabinet des Antiques*. Le discours de la duchesse de Maufrigneuse continue en effet sous la forme d'une réflexion sur l'importance qu'a pris l'argent dans la société de la Restauration, et sur la nécessité pour les nobles du XIX^e siècle d'adapter en conséquence leurs stratégies matrimoniales : « Le Code civil de Napoléon a tué les parchemins comme le canon avait déjà tué la féodalité. Vous serez bien plus nobles que vous ne l'êtes quand vous aurez de l'argent. Épousez qui vous voudrez, Victurnien, vous anoblirez votre femme, voilà le plus solide des privilèges qui restent à la noblesse française. Monsieur de Talleyrand n'a-t-il pas épousé madame Grandt sans se compromettre ? Souvenez-vous de Louis XIV marié à la veuve Scarron ! » (Honoré de BALZAC, *Le Cabinet des Antiques*, éd. cit., p. 1092-1093)

¹² À titre d'exemple dans le champ académique, voir Éric MENSION-RIGAU, *Aristocrates et grands bourgeois*, op. cit.

Ce qui conduit précisément à élargir le champ de l'enquête : ces deux termes de *noblesse* et d'*aristocratie* ne sont en effet pas les seuls désignants disponibles du phénomène nobiliaire dans son ensemble. À parcourir le corpus, d'autres mots apparaissent en effet plus fréquemment pour décrire le type social auquel se rapportent, chacun à leur manière, Besenval, Polignac et Richelieu : ceux de *gentilhomme*, de *grand* et de *seigneur*. C'est par ces mots-là, et par ce qu'ils peuvent représenter, qu'il faut donc commencer.

I. Héritages classiques : *gentilshommes, seigneurs, grands*

1. *Gentilhomme*

Le mot *gentilhomme* est un mot-clé du discours social de l’Ancien Régime. À l’intérieur de la stricte hiérarchie des ordres, il désigne le membre de la noblesse, par opposition au roturier. Dès la première page du *Paysan parvenu* (1734) de Marivaux (1688-1763), Jacob l’atteste : « J’ai [...] vu nombre de sots qui n’avaient et ne connaissaient point d’autre mérite dans le monde, que celui d’être né noble, ou dans un rang distingué. Je les entendais mépriser beaucoup de gens qui valent mieux qu’eux, et cela seulement parce qu’ils n’étaient pas gentilshommes¹³ ».

Les dictionnaires insistent sur le critère de la naissance pour définir le gentilhomme. Pour Richelet, « le mot de gentilhomme signifie qui est noble d’extraction. Qui est noble de race et de naissance¹⁴ ». Le *Trévoux* insiste particulièrement sur la différence du gentilhomme par rapport à l’anobli :

Un *gentilhomme* est un homme noble d’extraction, qui ne doit sa noblesse ni à sa charge ni aux lettres du Prince. Celui qui est anobli d’une de ces deux manières, est noble sans être *gentilhomme*. Mais il communique la noblesse à ses enfants, qui deviennent *gentilshommes*¹⁵.

Féraud, quant à lui, fait deux observations : la première concernant le rapprochement avec le mot anglais de *gentleman*, qu’il juge fallacieux (« Plusieurs traducteurs de livres anglais traduisent le mot anglais *gentleman*, par le mot français *gentilhomme*. Mais Boyer avertit qu’il n’a ce sens qu’abusivement ; et qu’il ne signifie, dans le fond, que homme au-dessus du peuple¹⁶ »), la seconde quant à une utilisation trop large du terme : « Le mot de *gentilhomme*, comme celui de *dame*, ne convient qu’aux nations européennes. Il est ridicule, ce me semble d’appeler *gentilshommes* des nobles japonais¹⁷. »

Ces deux observations invitent à distinguer certains aspects du phénomène que le mot désigne : si l’existence d’une classe élitaires, en général définie par la propriété de la terre ou la fonction guerrière, peut se retrouver dans de nombreuses sociétés humaines (de l’Europe

¹³ Pierre de MARIVAUX, *Le Paysan parvenu* [1734], éd. Henri Coulet, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1981, p. 37.

¹⁴ *Rich.*, vol. 1, p. 370. On retrouve à peu près la même définition dans les différentes éditions du *Dictionnaire de l’Académie* (*Ac.* 1762, vol. 1, p. 815, repris dans *Ac.* 1798, vol. 1, p. 641).

¹⁵ *Trév.* 1771, vol. 4, p. 477.

¹⁶ *Fér.*, vol. 2, p. 331.

¹⁷ *Id.*

jusqu'au Japon), la noblesse est cependant un fait culturel caractéristique d'une société et d'une civilisation données. Le gentilhomme de la France d'Ancien Régime est un type social particulier, doté d'une culture et d'un style de vie bien spécifiques, qui ne se résume pas à sa seule position de supériorité dans l'échelle sociale.

Or, parce qu'elle désigne précisément non seulement un état mais surtout un style de vie, la désignation de *gentilhomme* est particulièrement exigeante, ainsi que l'indiquent un certain nombre d'occurrences, qui soulignent les différents risques d'usurpation. Richelet signale par exemple que le mot peut être trompeur, et désigner « ce qui a quelque air de gentilhomme, mais cela se dit abusivement¹⁸ ». Dans le *Trévoux*, il est précisé qu'« un vrai gentilhomme ne doit point manquer de parole, ne doit faire que des actions d'honneur » ; *a contrario*, la qualité de gentilhomme est un ordre autonome, indépendant de certaines autres considérations, comme la richesse : « Il est pauvre, mais il est bien gentilhomme¹⁹ ».

Dès lors, le mot *gentilhomme* peut aussi servir à la raillerie, en pointant ou bien les prétentions de celles et ceux qui y aspirent sans justification (« Lorsqu'un homme de néant prend de grands airs, et qu'on demande s'il est homme de qualité, on répond : "C'est un gentilhomme bas-breton, fils de meunier²⁰" »), ou bien l'orgueil nobiliaire. Le jeu des dérivations lexicales est pour cela un outil commode. Ainsi, le *Trévoux* signale en ce sens *gentilhommeau*, « petit gentilhomme », et *gentillâtre*, « petit gentilhomme de noblesse douteuse qu'on méprise, et qui n'a ni bien, ni mérite²¹ ». Le mot semble apprécié de Louis-Sébastien Mercier qui le cite dans son *Tableau de Paris*²², et publie en 1781 *Le Gentillâtre*, comédie en trois actes et en prose²³.

De même avec *gentilhommerie*, qui peut signifier la « qualité de gentilhomme²⁴ », illustré par une citation du *George Dandin* (1669) de Molière²⁵ (1622-1673), c'est-à-dire une

¹⁸ *Rich.*, vol. 1, p. 370.

¹⁹ *Trév.* 1752, vol. 4, p. 223.

²⁰ *Ibid.*, p. 226.

²¹ *Id.*

²² Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CDXXXIII « S'écrire aux portes », p. 1189.

²³ Louis-Sébastien MERCIER, *Le Gentillâtre, comédie en trois actes, et en prose*, Amsterdam et Paris, Veuve Ballard & fils et Veuve Duchesne, 1781.

²⁴ *Rich.*, vol. 1, p. 370.

²⁵ « Et de grâce, mettez pour un moment votre gentilhommerie à côté, et souffrez que je vous parle maintenant comme je pourrai. Au diantre soit la tyrannie de toutes ces histoires-là : » (MOLIÈRE, *George Dandin, ou le Mari confondu* [1669], I, 4, éd. Claude Bourqui et Georges Forestier, dans *Œuvres complètes*, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », vol. 2, p. 980). La citation se trouve dans *Rich.*, vol. 1, p. 370, reprise notamment par *Trév.* 1752, vol. 4, p. 226.

pièce du répertoire classique particulièrement consacrée à la question de l'ordre social et aux relations entre noblesse et roture²⁶. À la fin du siècle, Sébastien-Roch-Nicolas de Chamfort (1741-1794) emploie le même terme pour stigmatiser la vanité excessive caractéristique d'un ci-devant noble : « M. de Brissac, ivre de gentilhommerie, désignait souvent Dieu par cette phrase : “Le Gentilhomme d'en haut²⁷” »

2. *Seigneur*

Ce mot, qui pourrait apparaître à première vue comme relativement archaïque à la toute fin de l'Ancien Régime, est toutefois présent dans le corpus. C'est par exemple le cas sous la plume de Soulavie, dans sa présentation de Richelieu comme « cet homme étonnant marié trois fois, et sous trois règnes différents, ce seigneur de la cour, le confident d'un de nos rois²⁸ » ; on retrouve les mêmes termes dans un pamphlet révolutionnaire anonyme contre Polignac, mettant en scène l'ancienne splendeur de la duchesse déçue : « Cette Polignac, dont les plus grands seigneurs briguaient la faveur, qu'un particulier n'osait regarder en face et devant qui on fléchissait le genou²⁹ ».

S'agissant de l'analyse sémantique, les dictionnaires de l'Ancien Régime enregistrent globalement les mêmes significations, mais divergent souvent quant à leur hiérarchisation.

Ainsi pour Richelet, le mot *seigneur* renvoie d'abord à la propriété de la terre dans le système féodal, puis son sens s'élargit : « celui qui est maître d'un lieu féodal », et par extension « celui qui est le maître et le propriétaire de quelque chose³⁰ ». Le mot « est pris aussi pour un titre d'honneur et un nom d'autorité, qui signifie celui qui tient l'autorité publique » et il « signifie dans l'Écriture et les livres de piété la même chose que Dieu³¹ ».

Au contraire – et sans surprise compte tenu de l'orientation idéologique du dictionnaire –, pour le *Trévoux* de 1752, il faut partir du sens le plus abstrait (« Qui est maître, qui commande ») qui, « quand il se dit absolument, [...] ne se dit que de Dieu³² ». Ce n'est

²⁶ Pour une analyse plus précise du discours social qui se déploie dans cette pièce, voir Roger CHARTIER, « George Dandin, ou le social en représentation », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 49/2, 1994, p. 277-309.

²⁷ Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, *Maximes et pensées. Caractère et anecdotes* [1794], éd. Geneviève Renaux, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1982, Fragment 796, p. 222.

²⁸ *MMDR*, vol. 1, p. 38.

²⁹ *Conférence entre Mme de Polignac et Mme de la Motte, au parc Saint-James, ou Lettres de Monsieur de Vaudreuil, à Thierry, valet de chambre du roi*, De l'imp. de P. de Lormel, s. d., p. 9.

³⁰ *Rich.*, vol. 2, p. 357.

³¹ *Id.*

³² *Trév.* 1752, vol. 6, p. 1426.

semble-t-il que par dérivation qu'il « se dit aussi des puissances temporelles » : « le roi est notre souverain *seigneur* et maître : il est *seigneur* de nos vies et de nos biens. [...] C'est un *seigneur* titré et qualifié. *Nosseigneurs* les prélats. *Nosseigneurs* du Parlement³³ ». Le sens de « celui qui possède un fief³⁴ » n'arrive donc qu'ensuite.

Dans l'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie*, le seigneur est d'abord le « maître, possesseur d'un pays, d'un État, d'une terre³⁵ », mais il est aussi le titre que l'on donne « à quelques personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang, pour leur faire plus d'honneur³⁶ ». Là aussi il est rappelé que dans « le langage de l'Écriture, Dieu est appelé par excellence *le Seigneur* ; et Jésus-Christ est appelé ordinairement *Notre-Seigneur*³⁷ ».

Féraud, plus concis, retient que « *seigneur* se dit du maître et possesseur d'un pays ou d'une terre » avant de rappeler à son tour qu'« en termes de religion, Dieu est appelé absolument *le Seigneur*³⁸ ».

En bref, le mot renvoie principalement au domaine de la jurisprudence féodale, comme l'indiquent, par leur désignant commun³⁹, les articles de l'*Encyclopédie* « SEIGNEUR, (*Gram. & Jurispr.*) » et « SEIGNEURIE, s. f. (*Gram & Jurisp.*) », signés par Antoine Gaspard Boucher d'Argis (1708-1791), magistrat et juriste, l'un des spécialistes de la jurisprudence dans l'*Encyclopédie*⁴⁰. La plupart des exemples donnés pour illustrer les emplois du mot confirment par ailleurs que c'est bien la valeur de désignant social (le seigneur comme propriétaire d'une terre) qui l'emporte. Ainsi, dans le *Trévoux*,

Seigneur se dit proverbialement en ces phrases. À tous *seigneurs*, tous honneurs. [...] Tandis que le vassal dort, le *seigneur* veille, c'est-à-dire que le seigneur peut saisir et faire les fruits siens d'un fief mouvant de lui, tandis que le vassal néglige de lui porter la foi et hommage. On dit aussi, tant vaut le *seigneur*, tant vaut sa terre, pour dire que le revenu d'une terre augmente à proportion du soin qu'en prend le propriétaire⁴¹.

Toutefois, quelques mentions plus caustiques apparaissent aussi. On trouve par exemple aussi bien chez Richelet que dans les éditions du *Trévoux* la même référence à un passage du

³³ *Id.*

³⁴ *Ibid.*, p. 1427.

³⁵ *Ac.* 1762, vol. 2, p. 703.

³⁶ *Id.*

³⁷ *Id.*

³⁸ *Fér.*, vol. 3, p. 542.

³⁹ Sur l'organisation par « désignants » et l'épistémologie de l'*Encyclopédie*, voir plus particulièrement Marie LECA-TSOMIS, « Une tentative de conciliation entre ordre alphabétique et ordre encyclopédique », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, n° 40-41 « Les branches du savoir dans l'*Encyclopédie* » dir. Marie Leca-Tsomis et Irène Passeron, 2006, p. 55-66 (ainsi que l'ensemble des articles de ce numéro).

⁴⁰ *Encyc.*, vol. 14, p. 894 et 896.

⁴¹ *Trév.* 1752, vol. 6, p. 1427. Repris dans *Trév.* 1771, vol. 7, p. 623.

Mariage forcé (1668) de Molière, pour illustrer le fait que le mot « se dit quelquefois en riant et signifie *monsieur*⁴² » : « La jeune Dorimène, fille du seigneur Alcantor, avec le seigneur Sganarelle, qui n'a que cinquante-trois ans ? ô le beau mariage ! ô le beau mariage⁴³ ! » Le mot *seigneur* peut en effet servir de support à un discours satirique, ce qui semble encore plus évident lorsqu'il est associé à un autre désignant commun des nobles : le mot *grand*.

3. *Grand, grand seigneur*

Pour le substantif dans sa forme au pluriel, Richelet enregistre le sens de « seigneurs de qualité⁴⁴ » et donne pour exemple l'institution des Grands d'Espagne. Le *Trévoux* indique quant à lui que le mot « est quelquefois substantif et signifie les seigneurs de premier rang, de la première qualité⁴⁵ ». L'édition de 1771 précise qu'il s'agit d'un

Titre que l'on donne à ceux qui sont d'une naissance distinguée, ou revêtus de dignités, qui occupent les premières places de l'État dans le gouvernement, ou auprès du souverain. Ce titre ne convient proprement qu'à ceux qui doivent cette distinction à leur naissance ou à la volonté du prince. Les *grands* du Royaume, les *grands seigneurs*⁴⁶.

À la fin du siècle, Féraud confirme cet usage du mot *grand* : « *Grand* s'emploie substantivement, surtout au pluriel. On dit, *les grands*, les vertus, les vices *des grands*, le service *des grands*. *Un grand*, un homme élevé en dignité. *Un Grand* d'Espagne⁴⁷. » Par extension, *grand* sous forme adjectivale sert aussi à désigner l'univers social composé par les élites nobiliaires : « On appelle *le grand monde* la cour et les personnes de qualité, ou élevées en dignité. *Voir le grand monde*. *Aimer le grand monde*⁴⁸. »

On retrouve aussi bien souvent l'appariement des deux termes sous la forme de *grand seigneur*. C'est non seulement le cas dans les sources lexicographiques (par exemple dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « On appelle *grands seigneurs*, les seigneurs de la première qualité du royaume⁴⁹ »), mais aussi dans le corpus d'étude. C'est par exemple le cas dans ce passage où l'expression sert à Besenval pour caractériser précisément un duc et signifier qu'il usurpe sa position dans la bonne société :

⁴² *Rich.*, vol. 2, p. 357. Repris dans *Trév.* 1752, vol. 6, p. 1427, et *Trév.* 1771, vol. 7, p. 623.

⁴³ MOLIÈRE, *Le Mariage forcé* [1668], éd. Claude Bourqui, Georges Forestier et Anne Piéjus, dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 1, p. 943.

⁴⁴ *Rich.*, vol. 1, p. 381.

⁴⁵ *Trév.* 1752, vol. 4, p. 442.

⁴⁶ *Trév.* 1771, vol. 4, p. 595.

⁴⁷ *Fér.*, vol. 2, p. 351-352.

⁴⁸ *Ac.* 1762, vol. 1, p. 835.

⁴⁹ *Id.*, repris à l'identique dans *Ac.* 1798, vol. 1, p. 656.

Si M. de Luxembourg avait été un simple particulier, on l'aurait trouvé trop borné pour avoir jamais été de rien, et même pour qu'on se liât avec lui ; mais c'était un grand seigneur, fort riche, qui en imposait par son faste, et qui joignait à la considération de son nom, l'utilité dont il était dans la société, par la dépense qu'il y faisait, par les facilités qu'on trouvait chez lui pour le plaisir ; ce qui lui faisait jouer un rôle que certainement il ne devait qu'à sa position⁵⁰.

Comme on l'observe ici, *grand seigneur* sert souvent comme une catégorie de classement social. Mercier utilise l'expression pour désigner un « état », suivant le vocabulaire du temps pour nommer les groupes sociaux de la société d'ordres : « Il y a dans Paris une foule d'états indéfinissables, qui ne tiennent ni à la bourgeoisie, ni à la finance, ni au militaire, ni aux arts. Ils circulent entre les bourgeois, les financiers, les gens de robe et les grands seigneurs⁵¹ ». Plus précisément, il sert à préciser une position élevée dans la hiérarchie nobiliaire. Boucher d'Argis précise ainsi que « présentement les grands *seigneurs* sont les princes souverains ou ceux qui ont le titre de *prince*, sans néanmoins être souverains, les ducs, les comtes, les marquis, les barons⁵² ».

Mais ces formes lexicales, probablement parce que l'adjectif *grand* est axiologique – en permettant de qualifier ce qui est « considérable, remarquable, illustre » ou encore « élevé, noble, généreux⁵³ » –, peuvent aussi servir de support à un discours critique envers leur désignant noble. « Le *grand* et le sublime est dangereux pour sa propre grandeur, et il faut bien du génie pour le soutenir. [...] Quand on cherche le grand, il est difficile de ne pas tomber dans l'enflure, qui est le vice le plus voisin : on tombe dans l'enflure dès qu'on outre le *grand*⁵⁴ », lit-on à l'entrée de l'édition de 1752 du *Trévoux* à propos de l'utilisation du mot pour parler du style élevé en rhétorique. La qualification, qui indique ce qui est élevé et supérieur, risque de pointer un contraste entre le mot et la réalité de ce qu'il désigne. C'est ce qu'exprime bien un passage du *Trévoux* de 1771, par l'utilisation de l'auxiliaire modal *devoir* au conditionnel : « Ce titre ne convient proprement qu'à ceux qui doivent cette distinction à leur naissance à la volonté du Prince [...]. Dénomination qui désigne les grandes qualités, les grandes vertus qu'ils devraient avoir⁵⁵ ».

Dans le détail des notices des dictionnaires, les occurrences données indiquent là aussi un usage fréquemment critique du terme. Le premier exemple choisi par Furetière évoque ainsi

⁵⁰ *MABB*, vol. 1, p. 211.

⁵¹ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CLIV « États indéfinissables », p. 368.

⁵² *Encyc.*, vol. 14, p. 894.

⁵³ *Rich.*, vol. 1, p. 380.

⁵⁴ *Trév.* 1752, vol. 4, p. 442-443.

⁵⁵ *Trév.* 1771, vol. 4, p. 595.

les troubles nobiliaires jusqu'à la Fronde : « Les *grands* du Royaume ont souvent causé des guerres civiles⁵⁶. » L'Académie retient quant à elle deux expressions, « *trancher du grand seigneur*, pour dire, faire le grand seigneur, quoiqu'on ne le soit pas », ou encore « *service de grands n'est pas héritage*, pour dire qu'on n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands⁵⁷ ». Surtout, c'est le rappel de la figure littéraire du *grand*, mot-clé de toute une littérature moraliste du XVII^e siècle⁵⁸, et de celle, cousine, de *grand seigneur*, au moyen de citations d'œuvres célèbres, qui souligne bien la dimension satirique du terme. On trouve par exemple des références au Montesquieu (1689-1755) des *Lettres persanes* (1721) (« Un grand seigneur est un homme qui voit le roi, parle au ministre, qui a des ancêtres, des dettes et des pensions⁵⁹ »), à Voltaire (« Et les petits perdent bientôt leurs mœurs / Et son gâtés auprès des grands seigneurs⁶⁰ ») ou même Jean-Baptiste Rousseau (1671-1741) (« Sans doute : un grand seigneur trouve dans sa noblesse / Honneur, gloire, vertu, bon sens, esprit, sagesse ; / Un grand seigneur sait tout, sans avoir rien appris ; / Tout ce qu'il désapprouve est digne de mépris⁶¹ »).

Il faut par ailleurs souligner que ce *grand seigneur* comme type ou comme caractère, ainsi qu'il apparaît, dans sa version générique chez Montesquieu, ou chez Besenval à travers le cas du duc de Luxembourg, est une figure commune lorsqu'il s'agit de critiquer les hiérarchies traditionnelles de l'Ancien Régime. Dans *Le Mariage de Figaro* (1784) de Beaumarchais (1732-1799), on la retrouve dans la bouche de Figaro, vitupérant dans son célèbre monologue contre le comte Almaviva qui veut imposer son « ancien droit du seigneur⁶² » à Suzanne, sa future épouse :

⁵⁶ *Fur.*, n.p.

⁵⁷ *Ac.* 1762, vol. 1, p. 835.

⁵⁸ Le mot apparaît dans quelques grandes œuvres classiques, comme par exemple celles de Nicole, de Pascal ou encore de La Bruyère. Voir notamment [Pierre NICOLE,] *De l'éducation d'un Prince, divisée en trois Parties, dont la dernière contient divers Traitez utiles à tout le monde*, Paris, Veuve Charles Savreux, 1670, en particulier la section « De la grandeur », p. 171-268, ou encore les « Discours de feu M. Paschal sur la condition des grands », les trois « Discours sur la condition des grands de Pascal », édités dans le même volume, p. 269-285, et Jean de LA BRUYÈRE, *Les Caractères* [1688-1696], éd. Emmanuel Bury, Paris, Librairie générale française, Paris, coll. « Le Livre de Poche / Les Classiques de Poche », 1995, « Des Grands », p. 343-366.

⁵⁹ *Trév.* 1771, vol. 7, p. 622. La citation se trouve dans Charles-Louis de Secondat, baron de MONTESQUIEU, *Lettres persanes* [1721], éd. Paul Vernière et Catherine Volpilhac-Augier, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de poche / Bibliothèque classique », 2005, Lettre 138, p. 290.

⁶⁰ *Fér.*, vol. 3, p. 542. La référence exacte est VOLTAIRE, *Nanine, ou l'homme sans préjugés* [1749], éd. Marie-Rose de Labriolle et Colin Duckworth, dans *OCV*, vol. 31B, 1994, p. 164.

⁶¹ *Fér.*, vol. 3, p. 542. La citation exacte est Jean-Baptiste ROUSSEAU, *Les Ayeux chimériques, ou la comtesse de Critognac, comédie*, III, 2, dans *Œuvres de Jean-Baptiste Rousseau*, Bruxelles, 1743, vol. 3, p. 72.

⁶² Pierre-Augustin Caron de BEAUMARCHAIS, *Le Mariage de Figaro* [1784], acte I, scène 1, dans *Œuvres*, éd. Pierre Larthomas, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, p. 385.

Non, monsieur le comte, vous ne l'aurez pas. Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie !... noblesse, fortune, un rang, des places ; tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus⁶³.

Il est par ailleurs frappant de constater que ce discours critique qui prend pour cibles les prétentions excessives de la noblesse a son pendant à l'opposé du spectre idéologique, du côté des défenseurs de la noblesse. On peut ainsi comparer la réplique de Figaro aux reproches de Dom Louis à son fils, Dom Juan, le « grand seigneur méchant homme⁶⁴ » :

Ah quelle bassesse est la vôtre ! Ne rougissez-vous point de mériter si peu votre naissance ? Êtes-vous en droit, dites-moi, d'en tirer quelque vanité ? Et qu'avez-vous fait dans le monde pour être gentilhomme ? Croyez-vous qu'il suffise d'en porter le nom et les armes, et que ce nous soit une gloire d'être sortis d'un sang noble, lorsque nous vivons en infâmes ? Non, non, la naissance n'est rien où la vertu n'est pas. [...] Apprenez enfin qu'un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature, que la vertu est le premier titre de noblesse, que je regarde bien moins au nom qu'on signe qu'aux actions qu'on fait, et que je ferais plus d'état d'un fils d'un crocheteur qui serait honnête homme, que du fils d'un monarque qui vivrait comme vous⁶⁵.

Les sources de ce passage sont à chercher dans toute une tradition antique de critique des prétentions nobiliaires qui font primer la vertu sur les mérites de la naissance, tradition remise au goût du jour au XVII^e siècle. La huitième *Satire* de Juvénal (55-c. 128), reprise notamment par Nicolas Boileau⁶⁶ (1636-1711), joue un rôle fondamental, de même que le grand discours de Marius dans *La Guerre de Jugurtha* (LXXXV) de Salluste⁶⁷ (86 av. J.-C.-35 av. J.-C.). La critique de la noblesse au nom de la vertu est en tout cas ambiguë, puisqu'elle peut être entreprise d'un point de vue particulièrement hostile envers la noblesse (la noblesse n'est qu'un mensonge et seule compte la vertu) ou bien d'un point de vue nettement plus favorable à l'idée même de noblesse (qui ne trouverait sa véritable substance qu'à travers un comportement vertueux). Cette ambiguïté s'incarne à travers les personnages de Figaro et de Dom Louis, qui cependant proposent un raisonnement à peu près semblable quant à ses formes.

L'article « GRAND, s. m. (Philos. Mor. Politiq.) », rédigé par Marmontel pour l'*Encyclopédie*, semble à première vue plus neutre axiologiquement, comme il le prétend lui-même : « On peut considérer les *grands* ou par rapport aux mœurs de la société, ou par rapport

⁶³ *Ibid.*, acte V, scène 3, p. 469.

⁶⁴ MOLIÈRE, *Dom Juan* [1665], acte I, scène 1, éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2013, p. 34.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 130-131.

⁶⁶ Nicolas BOILEAU, *Satire V* « À M. le marquis de Dangeau » [1666], dans *Satires, Épîtres, Art poétique*, éd. Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, coll. « Poésie / Gallimard », 1985, p. 86-89.

⁶⁷ Sur les ressources de la littérature ancienne dans l'élaboration théorique (et critique) de la noblesse à l'âge classique, voir Ellery SCHALK, *L'épée et le sang*, *op. cit.*, p. 37-49.

à la constitution politique⁶⁸ ». C'est la dernière option qui est choisie, puisqu'il s'agit de discuter de la légitimité et de l'utilité d'un corps social privilégié dans les différents régimes possibles (démocratie, monarchie, despotisme...). Mais le texte propose tout de même une ouverture satirique à travers les renvois vers des articles plus explicitement critiques, comme « COURTISAN⁶⁹, (*Morale.*) », « FASTE⁷⁰, (*Morale.*) » ou encore « FLATERIE, s. f. (*Morale.*) »

Le phénomène le plus caractéristique de cette fin de XVIII^e siècle est probablement la montée progressive de la figure du *grand homme*⁷¹, en concurrence directe avec celle du *héros* ou du *grand seigneur*⁷². Les notices de dictionnaires sont ainsi des lieux de discussions lexicologiques entre ces différents modèles. Le *Trévoux*, dans son édition de 1752, explique ainsi que « dans la guerre il y a une distinction délicate entre le héros et le *grand homme* : César était un grand homme, et Alexandre un héros⁷³ ». L'édition de 1771 poursuit la réflexion :

Le *grand homme* réunit différents mérites. Ce ne sont ni les *grandes* places ni les *grandes* dignités qui font les *grands* hommes, c'est le *grand* mérite. Un *grand homme* dit La Bruyère, excelle par un grand sens, par une vaste prévoyance et par une haute capacité. Pour mériter ce nom ne faudrait-il pas encore de *grandes* vertus ? Cromwell avait un *grand* sens, cette vaste prévoyance, cette haute capacité, même de l'éclat : talents qui le rendirent capable de changer la face de l'univers ; et cependant on ne lui a pas donné le titre de *grand*. Combien d'autres ont fait de *grandes* actions, sans être *grands* eux-mêmes ? Il faut une certaine capacité, un certain assemblage de belles qualités et de belles actions pour faire un *grand homme*⁷⁴.

Dans l'*Encyclopédie*, l'entrée « SEIGNEUR *grand*, HOMME *grand*, (*Langue franç.*) », signée par Louis de Jaucourt (1704-1780), contribue elle aussi à établir de nouvelles lignes de partage entre les figures concurrentes du *grand homme* et du *grand seigneur*. Et d'abord parce qu'elle met précisément ces deux figures sur le même plan, en présentant l'article comme la

⁶⁸ *Encyc.*, vol. 7, p. 848.

⁶⁹ On y lit par exemple : « c'est l'épithète que l'on donne à cette espèce de gens que le malheur des rois et des peuples a placés entre les rois et la vérité, pour l'empêcher de parvenir jusqu'à eux, même lorsqu'ils sont expressément chargés de la leur faire connaître » (*ibid.*, vol. 4, p. 400. L'article est de D'Alembert).

⁷⁰ « C'est l'affectation de répandre, par des marques extérieures, l'idée de son mérite, de sa puissance, de sa grandeur » (*ibid.*, vol. 6, p. 419).

⁷¹ Le *grand homme* mais certainement pas la *grande femme* : les dictionnaires sont unanimes pour éliminer cette tournure : « On dit *une grande reine*, *une grande princesse*, pour dire "une reine, une princesse illustre" ; et on dit *une grande dame* pour dire "une dame de haute naissance et riche" ; mais on ne dit jamais *une grande femme* que quand on veut parler de sa taille » (*Ac.* 1798, vol. 1, p. 656). « Observez qu'en parlant d'une *femme*, cet adjectif n'a rapport qu'à la taille, et qu'on ne dit point *c'est une grande femme* pour dire "une femme de grande mérite", comme on dit, dans le même sens, d'un homme qui a de grandes qualités, "c'est un grand homme" » (*Fér.*, vol. 2, p. 351).

⁷² Voir Jean-Claude BONNET, *Naissance du Panthéon, op. cit.*, en particulier le deuxième chapitre, « La métamorphose de la gloire », p. 29-49.

⁷³ *Trév.* 1752, vol. 4, p. 439.

⁷⁴ *Trév.* 1771, vol. 4, p. 594.

discussion d'une relation de synonymie⁷⁵, pour en réalité mettre en œuvre une argumentation polémique de démolition du *grand seigneur* au profit du *grand homme* :

Ces deux expressions, *grand seigneur*, et *grand homme* n'indiquent point une même chose ; il s'en faut de beaucoup ; les *grands seigneurs* sont communs dans le monde, et les *grands hommes* très rares ; l'un est quelquefois le fardeau de l'État, l'autre en est toujours la ressource et l'appui. La naissance, les titres, et les charges font un *grand seigneur* ; le rare mérite, le génie et les talents éminents font un *grand homme*⁷⁶.

Le grand seigneur est donc plus qu'une simple catégorie de classement social de la fin du XVIII^e siècle : pris en tenaille entre une tradition critique ou satirique solidement établie et l'émergence d'un modèle concurrent du grand homme, caractéristique des Lumières, le grand seigneur devient une figure qui cristallise des discours sociaux variés. La question posée implicitement dans ce débat est celle de la hiérarchie et de l'inégalité sociale. Qu'est-ce qui justifie philosophiquement, dans un État moderne, que des individus soient dotés de privilèges politiques et sociaux leur donnant une position de supériorité ? Ce débat se retrouve également à travers l'utilisation des mots *noblesse* et *aristocratie*.

⁷⁵ L'analyse de la discussion des cas de synonymie est, dans les premiers volumes de l'*Encyclopédie*, une question essentielle du projet des encyclopédistes. Ses principaux responsables, et Diderot en particulier, s'en détachent quelque peu au fur et à mesure de l'avancée du projet. Sur ce point, voir Sylvain AUROUX, « D'Alembert et les synonymistes », *DHS*, n° 16, 1984, p. 93-108, et Marie LECA-TSIOMIS, *Écrire l'Encyclopédie. Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1999, p. 266-282.

⁷⁶ *Encyc.* vol. 14, p. 895.

II. *Aristocratie* ou *noblesse* ? Le lexique juridico-politique du XVIII^e siècle

Les différences sémantiques entre *aristocratie* et *noblesse* – et entre *nobles* et *aristocrates* – renvoient en grande partie à la distinction entre, d'un côté, le fait d'occuper une position privilégiée dans un système socio-politique donné et, de l'autre, l'appartenance à une sous-culture spécifique, la culture nobiliaire – non sans un certain flou dans la délimitation de ces sens possibles.

1. L'aristocratie, une catégorie politique ancienne

L'aristocratie est, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, une « sorte de gouvernement politique, où le pouvoir souverain est possédé et exercé par un certain nombre de personnes considérables. *L'aristocratie est préférable au gouvernement populaire*⁷⁷ ». Féraud reprend cette définition, et ajoute le dérivé *aristocrate* : « membre ou partisan du gouvernement aristocratique », tout en précisant : « Ce mot est nouveau, et il a besoin du sceau de l'usage⁷⁸. » L'article de l'*Encyclopédie* « ARISTOCRATIE (*politiq.*) », signé par Edme-François Mallet (1713-1755) et Diderot, atteste le même sens, qui est développé par une longue référence aux réflexions de Montesquieu sur le sujet dans *L'Esprit des lois*⁷⁹.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, Montesquieu est en effet la référence principale concernant la question de l'aristocratie du point de vue de la philosophie politique. Synthétisant les sources antiques qui, de Platon (c. 428 av. J.-C.-c. 348 av. J.-C.) à Cicéron (106 av. J.-C.-43 av. J.-C.) en passant par Aristote (384 av. J.-C.-322 av. J.-C.) et Polybe (c. 200 av. J.-C.-c. 120 av. J.-C.), définissent l'aristocratie comme « le gouvernement par un petit nombre choisi en vue du bien commun⁸⁰ », il en livre sa version personnelle en l'intégrant à son propre système philosophique. Si elle ne constitue pas l'une des trois formes majeures de gouvernement (monarchie, république, despotisme), elle est ainsi une modalité particulière de du régime républicain : « Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une *démocratie*. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une

⁷⁷ Ac. 1762, vol. 1, p. 99.

⁷⁸ *Fér.*, vol. 1, p. 152.

⁷⁹ *Encyc.*, vol. 1, p. 651-652.

⁸⁰ David W. CARRITHERS, « Aristocratie », *Dictionnaire Montesquieu*, en ligne (En ligne. URL : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1377614761/fr>. Page consultée le 14 mars 2018.

partie du peuple, cela s'appelle une *aristocratie*⁸¹ ». Sa conception de l'aristocratie comme système est par ailleurs plutôt critique. S'il reconnaît la grandeur de républiques aristocratiques antiques, comme Sparte ou Rome, son jugement sur les républiques modernes, qu'il a pu visiter lors de ses voyages, est nettement plus négatif : l'exemple de Venise, notamment, incarne à ses yeux le risque d'une confiscation de l'autorité politique par un petit groupe, tenté de conserver son emprise sur l'État à coups d'abus de pouvoir⁸².

Le mot dès lors devient une catégorie courante pour celles et ceux qui cherchent à réfléchir dans le cadre de la philosophie politique – à l'instar de Rousseau, qui consacre à l'aristocratie un chapitre du *Contrat social*⁸³ (1762). En 1771, le voyageur dans le temps de *L'An 2440* de Mercier interroge ainsi très directement ses hôtes : « Oserais-je vous demander quelle est la forme présente de votre gouvernement ? Est-il monarchique, démocratique, aristocratique⁸⁴ ? »

La catégorie politique d'aristocratie peut plus tard être mobilisée lorsqu'il s'agit d'analyser le phénomène révolutionnaire. Chez un auteur comme Gabriel Sénac de Meilhan (1736-1803), on observe par exemple la motivation des connotations négatives du terme, au sens de « confiscation de l'autorité par un petit groupe », pour critiquer le rôle des femmes sous le ministère de Jacques Necker (1732-1804), transformant la France en une sorte de république vénitienne corrompue :

La domination de quelques sociétés faisait de Paris, depuis quelques années, et de la France, par contrecoup, un État aristocratique, gouverné par cinq ou six femmes, à qui leur naissance, des richesses, une grande maison, des entours puissants, un manège adroit et soutenu, donnaient un ascendant marqué dans les affaires de tout genre⁸⁵.

Chez Germaine de Staël (1766-1817), la catégorie est mobilisée dans son sens plus strict de système politique précis, et elle apparaît bien plus positive que chez Montesquieu. On la trouve ainsi dans *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800), entreprise d'articulation de la science politique fondée par Montesquieu avec le champ des belles-lettres. Si les lois peuvent influencer sur les mœurs, et réciproquement, alors les formes

⁸¹ Charles-Louis de Secondat, baron de MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois* [1748], éd. Robert Derathé, mise à jour par Denis de Casabianca, Paris, Classiques Garnier, 2011, vol. 1, p. 14.

⁸² Voir David W. CARRITHERS, « Not So Virtuous Republics: Montesquieu, Venice, and the Theory of Aristocratic Republicanism », *Journal of the History of Ideas*, n° 52/3, 1991, p. 245-268.

⁸³ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social* [1762], éd. Bruno Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2001, Livre III, chap. 5 « De l'Aristocratie », p. 107-109.

⁸⁴ Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440. Rêve s'il en fut jamais* [1771], éd. Christophe Cave et Christine Marcandier, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 1999, p. 223.

⁸⁵ Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *Des principes et des causes de la Révolution française* [1790], éd. Michel Delon, Paris, Desjonquères, 1987, p. 60.

de gouvernement peuvent influencer sur les productions de l'esprit. Dès lors l'aristocratie comme système politique est une variable que la philosophe peut faire jouer dans son analyse : « La démocratie inspire une émulation vive et presque universelle ; mais l'aristocratie excite davantage à perfectionner ce qu'on entreprend⁸⁶ », déclare-t-elle dans un chapitre sur la production littéraire de la Rome républicaine. Dans le chapitre consacré aux littératures italienne et espagnole, elle précise que « le fanatisme religieux est ennemi des sciences et des arts, aussi bien que de la philosophie ; mais la royauté absolue ou l'aristocratie féodale protègent souvent les sciences et les arts, et ne haïssent que l'indépendance philosophique⁸⁷ ». L'aristocratie en tant que système politique est donc une variable – parmi d'autres – à examiner lorsque l'on s'intéresse à la perfectibilité des arts et des mœurs⁸⁸, et l'on voit qu'elle peut être relativement favorable dans certains contextes et en comparaison avec d'autres variables.

Dans les notes pour la préparation de l'opuscule intitulé *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, rédigé en 1798 et jamais publié de son vivant, Staël analyse avec précision les grands classiques de philosophie politique, au premier rang desquels Platon et Aristote. Concernant ce dernier, elle note que, de son point de vue,

L'aristocratie, le gouvernement des hommes vertueux est le meilleur de tous avec deux lois qui plaisent aux principaux et aux peuples : l'une que l'on arrive aux places sans égard aux fortunes ni à la naissance, l'autre qu'il n'y ait point d'émolument pour que les propriétaires seuls puissent les occuper⁸⁹.

Ce retour à la source antique la plus pure (elle considère Aristote « moins chimérique que Platon et le plus occupé de tous de ce qu'on appelle purement la constitution⁹⁰ ») lui permet d'esquisser un concept d'aristocratie comme gouvernement des plus méritants – où la propriété serait le jalon qui donne droit à la participation politique – distinct de la notion de noblesse héréditaire, envers laquelle Staël est nettement critique :

On cite toujours l'exemple des anciens pour les distinctions de naissance. Il y a des souvenirs de famille comme partout et surtout dans les pays guerriers et dont les premiers temps sont héroïques. Mais il n'y a que depuis la féodalité que l'hérédité et la noblesse

⁸⁶ Germaine de STAËL, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* [1800], éd. Jean Goldzink, dans *Œuvre complètes*, I, 2, éd. Stéphanie Genand, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 167.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 204.

⁸⁸ Sur cette question, voir Florence LOTTERIE, *Progrès et perfectibilité : un dilemme des Lumières françaises (1755-1814)*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2006.

⁸⁹ Germaine de STAËL, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, éd. Bronislaw Baczko et Lucia Omacini, dans *Œuvres complètes III, 1*, éd. Lucia Omacini, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 527.

⁹⁰ *Id.*

existent. À Carthage, à Sparte, à Athènes, rien de pareil, et les patriciens de Rome n'étaient point cela⁹¹.

Cette conception exigeante, élitiste – et surtout censitaire – de l'aristocratie originelle, par laquelle Staël se distingue de Montesquieu (« Les principes d'Aristote [sont] meilleurs que ceux de Montesquieu⁹² »), permet de retourner le concept contre ceux qui prétendent en être les plus ardents adversaires, comme les Jacobins :

[...] mais loin que, sous le règne de Robespierre, l'égalité politique existât, il y avait une sorte d'aristocratie retournée, si l'on peut se servir de cette expression, mille fois plus odieuse que la véritable. La puissance révolutionnaire commandait les nominations par la terreur des supplices au lieu des choix dictés par le hasard de l'hérédité ; et la pairie du crime et les privilèges des vices remplaçaient les rangs arbitraires et les distinctions injustes⁹³.

La notion d'*aristocratie*, héritée des Anciens et retravaillée par les Lumières, continue donc d'être utile comme catégorie politique, même après 1789, et y compris dans des usages polémiques.

Jusqu'à la Révolution, le mot *aristocratie* renvoie ainsi à une catégorie de la philosophie politique classique, héritée d'Aristote, et réactivée par les philosophes qui, de Montesquieu à Staël, réfléchissent sur les différents régimes politiques et leurs conséquences sociales. En tant que tel, il ne comporte pas nécessairement et intrinsèquement de connotation négative – même si, le plus souvent, l'aristocratie n'est guère estimée des philosophes. Elle n'est en somme rien d'autre qu'une option politique parmi d'autres, un type de constitution qui se distingue d'autres catégories comme la démocratie ou la monarchie.

2. La noblesse, entre sociologie et axiologie

La question se pose toutefois des rapports à établir avec le terme apparemment concurrent de *noblesse*. Au détour d'un exemple qu'il donne de régimes aristocratiques contemporains, Diderot introduit ainsi, dans l'article « ARISTOCRATIE (*politique*) » de l'*Encyclopédie*, le mot *noble*, jusque-là absent des définitions dans les dictionnaires : « La

⁹¹ *Ibid.*, p. 528. Déjà en 1796, dans les premières pages de *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*, Staël posait « qu'il n'existe plus qu'une grande question qui divise encore les penseurs », celle de l'importance à donner à l'hérédité dans un régime mixte qu'elle appelait de ses vœux. (Germaine de STAËL, *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* [1796], éd. Florence Lotterie et Laurence Vanoflen, dans *Œuvres complètes, I, I*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 144)

⁹² Germaine de STAËL, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, éd. cit., p. 528.

⁹³ *Ibid.*, p. 294.

république de Venise et celle de Gênes sont gouvernées par des nobles à l'exclusion du peuple⁹⁴. » Pour autant, noblesse et aristocratie sont-elles équivalentes au XVIII^e siècle ?

Pour l'Académie française – comme pour Féraud qui suit ici le mouvement –, la noblesse est « la qualité par laquelle un homme est noble », le mot *noble* étant lui-même défini comme un adjectif caractérisant l'individu « qui par le droit de sa naissance ou par les lettres du prince, est d'un rang au-dessus du tiers ordre de l'État⁹⁵ ». Mais elle « est aussi un terme collectif, qui signifie, tout le corps des gentilshommes », et l'exemple donné est celui de l'organisation sociale traditionnelle de la monarchie française : « *Les trois états du royaume sont le clergé, la noblesse et le tiers état* ».

Enfin, le mot comporte un sens figuré, pour désigner un comportement ou une action. Un sens esthétique est même précisé par le *Dictionnaire de l'Académie* : « En termes de peinture et de sculpture, il se dit de l'élévation des idées transmises dans les ouvrages de ces arts⁹⁶ ». De même, lorsqu'il est pris comme adjectif, *noble* « signifie aussi, illustre, relevé au-dessus des autres choses de même genre. *Une âme noble et généreuse. Un cœur noble*⁹⁷. » En 1751, reprenant la lettre de ce même article dans les *Considérations sur les mœurs de siècle*, Charles Duclos (1704-1772) élargissait encore son champ d'application :

Je hasarderai à ce sujet une réflexion sur ce qu'on appelle « noble ». Ce terme dans son acception générale signifie ce qui est distingué, relevé au-dessus des choses de même genre. On l'entend ainsi, soit au physique, soit au moral, en parlant de la naissance, de la taille, du maintien, des manières, d'une action, d'un procédé, du style, du langage, etc.⁹⁸

C'est aussi la manière dont à la fin du siècle Marmontel utilise le mot dans ses *Éléments de littérature*, en articulant sa dimension socio-politique et sa valeur proprement esthétique. Dans son esprit, les privilèges symboliques de la noblesse correspondent à la justification de la puissance politique – et plus précisément guerrière. Il faut que les chefs soient élevés et honorés pour que leur autorité soit acceptée :

Il y a trois mille ans qu'Homère a défini mieux que personne la noblesse politique, son objet, ses titres, sa fin, lorsque dans l'*Iliade* (XII) Sarpédon dit à Glaucus : « Ami, pourquoi sommes-nous révéérés comme des dieux dans la Lycie ? pourquoi possédons-nous les plus fertiles terres, et recevons-nous les premiers honneurs dans les festins ? C'est pour braver

⁹⁴ *Encyc.*, vol. 1, p. 651.

⁹⁵ *Ac.* 1762, vol. 2, p. 212.

⁹⁶ *Id.*

⁹⁷ *Id.*

⁹⁸ Charles DUCLOS, *Considérations sur les mœurs de ce siècle* [1751], éd. Carole Dornier, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 74.

les plus grands périls et pour occuper au champ de Mars les premières places ; c'est pour faire dire à nos soldats : De tels princes sont dignes de commander à la Lycie⁹⁹. »

La noblesse est donc un terme polysémique qui renvoie à la fois à une position sociale et politique, à la définition d'un groupe social, mais aussi à une esthétique, et donc à une axiologie, au sens d'un positionnement subjectif.

Le possible rapprochement entre les notions de *noblesse* et d'*aristocratie* réside donc dans l'ambiguïté du terme *noblesse* : à partir du moment où il peut désigner un collectif social (le groupe de la noblesse), il peut aussi entrer dans la catégorie politique de l'aristocratie (l'aristocratie comme gouvernement de l'État par la noblesse).

De fait, l'articulation des deux principaux sens du mot (celui de « groupe social particulier » et celui de « qualité de ce qui est noble ») semble être l'enjeu essentiel des lexicographes. Dans l'*Encyclopédie*, on observe ainsi que l'article « NOBLESSE (*gouvern. pol.*) », se décline ensuite sur quatre-vingt-quinze entrées différentes qui rendent compte des multiples aspects du phénomène (comme par exemple « NOBLESSE DE LETTRES » ou « NOBLESSE QUI DORT ») ; la principale entrée, juste après la vedette d'adresse, étant « NOBLESSE (*jurisprud.*) », qui se développe sur cinq pages¹⁰⁰. La noblesse est donc là aussi comprise à la fois comme une catégorie politique, ayant à voir avec l'organisation du gouvernement monarchique, et comme une catégorie du droit, désignant une classe particulière d'individus.

L'article « NOBLESSE (*gouvern. pol.*) » de l'*Encyclopédie* est signé par Jaucourt. Son cadre de référence, là encore, est celui construit par Montesquieu dans *L'Esprit des lois*, et, selon un procédé assez caractéristique de sa manière de composer ses articles, Jaucourt reprend presque mot pour mot certaines expressions de son modèle¹⁰¹. Ainsi, dans un passage du

⁹⁹ Jean-François MARMONTEL, *Éléments de littérature* [1787], « NOBLESSE », éd. Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, coll. « XVIII^e siècle », 2005, p. 768.

¹⁰⁰ Sur cet article, voir Paul SADRIN, « L'article "Noblesse" de l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 7, 1989, p. 43-50.

¹⁰¹ Madeleine F. Morris note ainsi, à propos de la méthode d'écriture des articles de Jaucourt, qu'il s'agit « en grande partie des "collages" soigneusement assemblés dans une intention didactique évidente » et souligne que la contribution de Jaucourt « se situe à la fois dans le choix et la disposition des sources, et dans les réflexions et conclusions personnelles dont il les entoure » (Madeleine F. MORRIS, *Le Chevalier de Jaucourt. Un ami de la terre (1704-1780)*, Genève, Droz, 1979, p. 52. Sur Jaucourt et son travail d'encyclopédiste, voir par ailleurs Jean HAECHLER, *L'Encyclopédie de Diderot et de... Jaucourt. Essai biographique sur le chevalier Louis de Jaucourt*, Paris, Honoré Champion, 1995, et Marie LÉCA-TSIOMIS, « L'*Encyclopédie* selon Jaucourt », dans Gilles BARROUX et François PÉPIN (dir.), *Le chevalier de Jaucourt. L'homme aux dix-sept mille articles*, Paris, Société Diderot, coll. « L'Atelier. Autour de Diderot et de l'*Encyclopédie* », 2015, p. 71-82. Sur Jaucourt lecteur de Montesquieu, voir en particulier Céline SPECTOR, « Y a-t-il une politique des renvois dans l'*Encyclopédie* ? Montesquieu lu par Jaucourt », *Corpus. Revue de philosophie*, n° 51 « L'ordre des renvois dans l'*Encyclopédie* », dir. Florent Guénard, Francine Markovits et Mariafranca Spallanzani, 2006, p. 215-247.

deuxième paragraphe, il précise que « la *noblesse* entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est, *point de noblesse, point de monarchie* ; mais on a un despote comme en Turquie¹⁰² », ce qui est une reprise presque exacte d'une remarque de Montesquieu : « Elle entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est : *point de monarchie, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarchie* ; mais on a un despote¹⁰³. » Dans le développement de son article, suivant toujours Montesquieu, Jaucourt distingue la noblesse des monarchies et celle des aristocraties ; la première est essentielle, puisqu'elle permet de renforcer le principe de l'honneur, consubstantiel au régime monarchique, tandis que la seconde risque d'abuser de son pouvoir si elle n'est pas régulée institutionnellement par un Sénat. Il n'y a donc pas d'équivalence, selon lui, entre noblesse et aristocratie. Il s'agit là de deux catégories bien distinctes, quoiqu'elles appartiennent au même champ de la philosophie politique.

L'entrée « NOBLESSE (*jurisprud.*) », signée par Boucher d'Argis, est la plus copieuse de cet ensemble d'articles. Du point de vue du droit, elle définit la noblesse comme « un titre d'honneur qui distingue du commun des hommes ceux qui en sont décorés, et les fait jouir de plusieurs privilèges¹⁰⁴. » S'ensuit un panorama historique et géographique des différentes noblesses à travers les âges et les continents, de la *nobilitas* romaine jusqu'aux mondes russes et turcs, avant que Boucher d'Argis ne s'intéresse plus précisément à la noblesse française. Il lui assigne une triple origine : gauloise, romaine et franque ; il s'intéresse aussi aux modes d'acquisition de la noblesse, comme l'anoblissement ou l'acquisition d'une charge de magistrat, ainsi qu'à la dérogeance. Enfin, il dresse la liste des privilèges, anciens et actuels, des nobles, parmi lesquels on compte le droit de porter l'épée et des armoiries, l'exemption d'impôts, ou encore la décapitation comme mode d'exécution de la peine capitale. En bref, à la suite de son article « NOBLE s. m. (*Jurisprud.*) », où il définit l'individu noble comme « quelque personne ou chose distinguée du commun, et décorée de certains titres et privilèges dans lesquels consiste la prérogative de noblesse¹⁰⁵ », Boucher d'Argis décrit une catégorie juridique qui correspond à un groupe social aux caractéristiques spécifiques, doté de privilèges particuliers et d'une place de choix dans la hiérarchie traditionnelle de l'Ancien Régime.

¹⁰² *Encyc.*, vol. 11, p. 166.

¹⁰³ Charles-Louis de Secondat, baron de MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, éd. cit., II, 4, vol. 1, p. 22.

¹⁰⁴ *Encyc.*, vol. 11, p. 167.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 165. L'article, nettement plus court, renvoie précisément à l'article « NOBLESSE ».

Malgré des lignes de séparation potentiellement floues, la configuration des deux termes dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle est donc relativement claire : l'*aristocratie* est un terme désignant un type de régime, et il appartient au lexique de la philosophie politique ; le mot *aristocrate* en lui-même est, comme le signale Féraud, encore peu utilisé. La *noblesse* désigne quant à elle un groupe d'individus caractérisés par leur position sociale élevée, leurs privilèges politiques, ainsi que par un style de vie particulier. Les individus appartenant à ce groupe peuvent bien constituer une aristocratie, selon certaines conditions et dans certaines situations historiques (comme dans les cités-États italiennes de Gênes et de Venise) ; mais dans le cas français, les nobles sont plutôt associés au gouvernement monarchique, duquel ils sont considérés comme consubstantiels. Le geste à la fois intellectuel et politique consistant à associer *noblesse* et *aristocratie*, que l'on observe à la toute fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution, est donc une innovation lexicale : il renvoie à une spécificité de la culture politique de l'époque.

III. Imaginer l'aristocrate : une politique révolutionnaire du lexic

1. Des catégories disponibles

Dès les années 1780, des occurrences des mots *aristocrate* et *aristocratie* aux connotations de plus en plus négatives apparaissent, qui sont autant d'indices de leur évolution sémantique. Dans un paragraphe de son essai de 1782, *De la vérité*, Jacques-Pierre Brissot (1754-1793) utilise le terme dans un sens péjoratif, et l'associe au despotisme – lui-même un terme-clé du discours politique des années 1770-1780¹⁰⁶ :

L'empire des sciences ne doit connaître ni despotes, ni aristocrates, ni électeurs. Il offre l'image d'une république parfaite. Là, le mérite le plus utile est le seul titre pour y être honoré. Admettre un despote, ou des aristocrates, ou des électeurs, qui par brevet mettent le sceau aux productions du génie, c'est violer la nature des choses, la liberté de l'esprit humain ; c'est attenter à l'opinion publique, qui seule a le droit de couronner le génie ; c'est introduire un despotisme révoltant, faire de chaque électeur un tyran, et de tous les autres savants des esclaves ; c'est en altérant la noblesse des esprits, retarder la perfection des sciences et nuire à la recherche de la vérité¹⁰⁷.

Le passage mérite d'être cité en entier, tant il rend compte du flou notionnel à partir duquel il est possible d'exprimer toutes sortes de nuances : si *aristocrate* est repris en mauvaise part, *noblesse* a ici son sens figuré axiologique, d'autant plus positif qu'il est associé à l'esprit humain.

Six ans après le livre de Brissot, le mot apparaît incidemment sous la plume de Jean-Jacques Barthelemy (1716-1795), dans un passage de son *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*¹⁰⁸. Le terme y désigne le nom d'un roi d'Arcadie du VII^e siècle avant J.-C., coupable d'avoir trahi ses alliés au profit de Lacédémone lors de la bataille de Taphros.

Cette simple mention – justifiée par ailleurs par des références en bas de page à Pausanias et Polybe –, peut paraître anodine. Le choix du mot *Aristocrate* par Barthelemy, en

¹⁰⁶ Voir Melvin RICHTER, « Le concept de despotisme et l'abus des mots », *DHS*, n° 34, 2002, p. 373-388.

¹⁰⁷ Jacques-Pierre BRISSOT DE WARVILLE, *De la vérité ou Méditations sur les moyens de parvenir à la vérité dans toutes les connoissances humaines*, Neuchâtel, Imprimerie de la Société typographique, 1782, p. 165-166. Cité dans Patrice HIGONNET, « “Aristocrate”, “Aristocratie” : Language and the Politics in the French Revolution », *The Eighteenth Century*, n° 30/2, 1989, p. 49.

¹⁰⁸ « [...] la perfidie du roi Aristocrate » (Jean-Jacques BARTHELEMY, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, dans le milieu du quatrième siècle avant l'ère vulgaire*, Paris, De Bure l'aîné, 1788, vol. 2, p. 470).

concurrence possible avec *Aristocratès*¹⁰⁹, ne semble pas signifiant en tant que tel¹¹⁰. Mais parce qu'elle prend place dans un véritable *best-seller*¹¹¹ de la fin de l'Ancien Régime, traduit dans plusieurs langues et réédité trente-cinq fois entre 1788 et 1860¹¹², un livre qui inspire son pseudonyme à un révolutionnaire fameux¹¹³ après avoir contribué à mettre à la mode la culture antique à la fin de la décennie 1780¹¹⁴, la mention de ce mot d'*aristocrate* rend certainement compte d'un phénomène plus large, dont elle est peut-être un indice. Comme d'autres termes appartenant à un lexique de la philosophie politique classique que Barthelemy s'approprie ici¹¹⁵, à travers un dispositif romanesque qui consiste pour partie, selon Chantal Grell, « à donner de la civilisation grecque une idée singulièrement proche de celle que la sensibilité des Français pouvait apprécier dans les années 1780¹¹⁶ », *aristocrate* est un objet lexical disponible, susceptible d'être (ré)employé par un discours politique contemporain.

2. La révolution lexicale

Les bouleversements politiques de 1787-1789 – en fait, dès la réunion de l'Assemblée des notables par Charles-Alexandre de Calonne (1734-1802) – induisent en effet un contexte favorable à des configurations sémantiques nouvelles autour des mots *aristocratie* et *aristocrate*. À la convocation des états généraux, les termes sont utilisés pour désigner la faction politique la plus hostile aux réformes (les « Aristocrates »), elle-même composée majoritairement de députés issus de la noblesse et du clergé, par opposition au groupe des

¹⁰⁹ C'est la traduction retenue par exemple par le traducteur Denis Roussel : POLYBE, *Histoire*, trad. Denis Roussel, éd. François Hartog, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2003, p. 393.

¹¹⁰ Dans sa traduction de Polybe, publiée en 1729, Vincent Thuillier adopte le même terme : POLYBE, *Histoire de Polybe, nouvellement traduite du grec par Dom Vincent Thuillier*, Paris, Chez Pierre Gandouin, Julien-Michel Gandouin, Pierre-François Giffart et Nicolas-Pierre Armand, 1729, vol. 5, p. 66.

¹¹¹ Carlo GINZBURG, « Anacharsis interroge les indigènes. Une nouvelle lecture d'un vieux best-seller » [1997], dans *Le fil et les traces, op. cit.*, p. 205-226.

¹¹² Claudine POULOUIN, « Le Voyage du jeune Anacharsis en Grèce : usage complexé et mise en fiction de la note savante », dans Jean-Claude ARNOULD et Claudine POULOUIN (dir.), *Notes. Études sur l'annotation en littérature*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 267.

¹¹³ Voir Roland MORTIER, *Anacharsis Cloots ou l'utopie foudroyée*, Paris, Stock, 1995.

¹¹⁴ La lecture de l'ouvrage de Barthelemy donne ainsi l'idée à la peintre Élisabeth Louise Vigée-Le Brun (1755-1842) d'organiser un « souper grec » – où les convives, costumés à l'antique, dégustent un repas inspiré d'un passage du *Voyage du jeune Anacharsis*. La rumeur enfle bientôt autour de cette soirée et lui donne un parfum de scandale, tout en contribuant à lancer la mode antique. Sur ce sujet, voir Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Souvenirs. 1755-1842* [1835-1837], éd. Geneviève Haroche-Bouzinac, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion Classiques », 2015, p. 191-195, et l'analyse de l'épisode par Monique MOSSER, « Le souper grec de Mme Vigée Le Brun », *DHS*, n° 15, 1983, p. 155-168.

¹¹⁵ Claude MOSSÉ, *Regards sur la démocratie athénienne*, Paris, Perrin, 2013, p. 106.

¹¹⁶ Chantal GRELL, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France. 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1995, vol. 2, p. 1150.

« Démocrates¹¹⁷ », dans un système politique où, pour reprendre les mots de Pierre Rétat, « une vision bipolaire, déjà inscrite de longue date dans l'opinion, succède définitivement à la tripartition vétuste des ordres¹¹⁸ ». Dans les brochures qui nourrissent les intenses débats de ces quelques mois, ces mots commencent à devenir des mots-clés du discours politique.

C'est exemplairement le cas chez Emmanuel-Joseph Sieyès (1748-1836), l'un des principaux auteurs qui participent à cette fièvre éditoriale. Dans l'*Essai sur les privilèges* (1788), opuscule centré sur une attaque en règle contre la domination nobiliaire, le terme *aristocratie* n'apparaît guère, puisque l'auteur semble choisir plutôt de mettre en avant une autre famille lexicale (*privilège, privilégié*) ; mais il figure toutefois sous la forme d'une variante, pour désigner la dérive effrayante de l'accaparement du pouvoir par la noblesse : « C'est ainsi que l'ordre politique se renverse, et ne laisse plus voir qu'un détestable aristocracisme¹¹⁹ ». Mais c'est surtout dans *Qu'est-ce que le tiers-état ?* (1789) que Sieyès manifeste une véritable réappropriation de ces lexèmes de la philosophie politique classique en catégories du discours politique contemporain :

On paraît quelquefois étonné d'entendre se plaindre d'une triple *aristocratie* d'Église, d'Épée et de Robe. On veut que ce ne soit là qu'une manière de parler ; mais cette expression doit être prise à la rigueur. Si les états généraux sont l'interprète de la volonté générale et ont, à ce titre, le pouvoir législatif, n'est-il pas certain que là est une véritable aristocratie, où les états généraux ne sont qu'une assemblée *clérico-nobili-judicielle*¹²⁰.

La manière dont Sieyès se sert du mot est intéressante : s'il choisit de donner un sens fort au terme, et de le motiver par une argumentation, il souligne aussi son emprunt à un discours ambiant qui en ferait un usage plus lâche. *Aristocratie* semble bien un mot dans l'air du temps, mais qui peut servir à expliquer la vérité du pouvoir dans une France qui ne serait qu'en apparence monarchique :

Qu'on lise l'histoire avec le projet d'examiner si les faits sont conformes ou contraires à cette assertion et l'on s'assurera, j'en ai fait l'expérience, que c'est une grande erreur de croire que la France soit soumise à un régime monarchique. Ôtez de nos annales quelques années de Louis XI, de Richelieu, et quelques moments de Louis XIV, où l'on ne voit que despotisme tout pur, vous croirez lire l'histoire d'une aristocratie *aulique*. C'est la cour qui a régné et non le monarque. C'est la cour qui fait et défait, qui appelle et renvoie les ministres, qui crée et distribue les places, etc. Et qu'est-ce que la cour, sinon la tête de cette

¹¹⁷ Sarah MAZA, *The Myth of the French Bourgeoisie, op. cit.*, p. 95. Voir aussi Timothy TACKETT, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires* [1996], trad. Alain Spiess, Paris, Albin Michel, coll. « L'Évolution de l'Humanité », 1997, « Naissance du parti aristocratique », p. 84-88.

¹¹⁸ Pierre RÉTAT, « Partis et factions en 1789 : émergence des désignants politiques », *Mots*, n° 16 « Langages. Langue de la Révolution française », dir. Jacques Guilhaumou, 1988, p. 75.

¹¹⁹ Emmanuel-Joseph SIEYÈS, *Essai sur les privilèges* [1788], Paris, Éditions Manucius, coll. « Le Philosophe », 2010, p. 23.

¹²⁰ Emmanuel-Joseph SIEYÈS, *Qu'est-ce que le tiers-état ?* [1789], Paris, Flammarion, coll. « Champs classiques », 2009, p. 50-51.

immense aristocratie qui couvre toutes les parties de la France, qui, par ses membres, atteint à tout et exerce partout ce qu'il y a d'essentiel dans toutes les parties de la chose publique¹²¹ ?

En 1797, le juriste et lexicographe allemand Léonard Snetlage (1743-1812) confirme dans son *Nouveau Dictionnaire français* le travail de réassignation sémantique effectué par la Révolution à partir de l'aristocratie comme catégorie politique classique :

Ce mot signifie ordinairement *gouvernement des grands, des principaux, des plus notables d'un État, soit héréditaire dans quelques familles, soit conféré aux plus respectables par leur sagesse et par leur âge* – à une assemblée de vieillards, à un sénat éligible, tel que le Sénat romain.

Dans ce sens, la France ne fut pas aristocratie avant la révolution de 1789, mais monarchie. Cependant le mot d'*aristocratie* a fait si grande époque dans tout le cours de la révolution, qu'il est nécessaire de remonter à son origine pour en constater le véritable sens et pour préciser celui d'*aristocrate*, terme tout nouveau, afin de lui ôter l'odieux et même l'insulte, que beaucoup de gens, qui sont d'un avis opposé, ont prodigué à ceux qui sont portés par principes pour l'aristocratie¹²² [...].

Dans l'article « ARISTOCRATIE EN FRANCE », il précise par ailleurs que le nom d'*aristocrate* a été donné au parti de la cour, opposé aux réformes de 1789. À partir de là, il retrace l'évolution du mot, qui le fait passer de la catégorie politique axiologiquement neutre au statut de désignant principal de l'adversaire :

Tel fut le sens de ce mot en France et telle est la naissance des nouvelles expressions *aristocrate* et *démocrate*. L'abolition de la *royauté*, qui grossit prodigieusement le nombre des adversaires de la révolution fit étendre successivement le nom d'*aristocratie* à tout le parti contre-révolutionnaire, d'abord au *parti royaliste*, qui voulait rétablir la *royauté*, soit *monarchique* soit *constitutionnelle* ; au *parti nobiliaire* et *sacerdotal*, faisant ligue commune avec les précédents ; à tout parti qui travaillait à détruire la liberté et l'égalité du peuple français et la constitution républicaine ; au *parti fédéraliste* tendant à démorceler l'État ; enfin à tous ceux qui étaient suspects à cause de leurs richesses, de leurs liaisons ou du pressentiment de ce qu'ils pouvaient perdre, d'être dans la ligue contre-révolutionnaire¹²³.

3. L'aristocrate, un mythe politique

Très rapidement, *aristocrate* semble ainsi devenir une catégorie commune du discours politique. Un pamphlet de l'été 1790, écrit sous la forme d'un dictionnaire et se positionnant

¹²¹ *Ibid.*, p. 51-52.

¹²² Léonard SNETLAGE, *Nouveau Dictionnaire Français contenant les expressions de nouvelle Création du Peuple Français*, Gonttingue, Jean Chrétien Dieterich, 1795, p. 16-17. À propos de Leonard Snetlage et de son dictionnaire, voir Jean-Christophe ABRAMOVICI, « "Régénérer la langue" pour conjurer les haines : Léonard Snetlage et l'énergie des mots révolutionnaires », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques », dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 109-121.

¹²³ Léonard SNETLAGE, *Nouveau Dictionnaire Français*, *op. cit.*, p. 19.

contre la Révolution (« Composé par un Aristocrate [...] D'une Imprimerie Aristocrate »), insiste sur la nouveauté du terme et son usage comme arme politique :

ARISTOCRATE. Mot peu en usage dans notre langue, mais que la révolution a rendu propre à tout. L'homme qui déplaît ou qu'on craint est un Aristocrate : il a été plus facile d'exciter le peuple avec une expression nouvelle pour lui, qu'en se servant de noms plus odieux et plus connus¹²⁴.

En 1797, le critique Jean-François de La Harpe (1739-1803), devenu alors un fervent adversaire de la Révolution, propose une observation semblable quant à l'utilisation par les jacobins du terme d'*aristocrate* pour désigner leurs ennemis :

On ne peut avoir oublié les harangues de Danton et consorts sur *la calomnie permise contre les ennemis de la liberté* ; et l'on sait que ce nom d'*ennemis de la liberté*, comme toutes les autres dénominations révolutionnaires, *aristocrates*, *royalistes*, *chouans*, etc., a toujours signifié et signifie encore dans la bouche de l'exécrable faction, *tous ceux qui ne sont pas ses complices ou ses esclaves*¹²⁵.

Une édition posthume de ce même discours, parue en 1818, développe plus précisément les facultés du mot à exciter les foules lors des différentes assemblées publiques de la Révolution :

La populace était et devait être naturellement portée à voir avec envie et défiance tout ce qui était au-dessus d'elle, sous quelque rapport que ce fût, et dès lors elle confondait sous le nom d'*aristocrate* tout ce qui n'était pas elle. Il suffisait donc, dès qu'un homme se présentait avec un extérieur honnête, de lui jeter à la tête ce mot de proscription, *aristocrate* ; et ce terrible mot, répété par une douzaine d'aboyeurs, mettait à *bas* l'honnête homme, et en imposait à toute l'assemblée¹²⁶.

Arme lexicale capable d'unifier un public contre un ennemi désigné, le mot *aristocratie* s'avère donc, selon Sarah Maza,

un terme pratique puisqu'il associe un sens politique à un référent social évident. Les élites révolutionnaires, nourries des classiques, étaient conscientes que le mot ne signifiait pas *noblesse* mais *gouvernement par une élite*. Depuis le début, cependant, le terme fut obstinément attaché aux nobles¹²⁷.

¹²⁴ *Nouveau dictionnaire françois, À l'usage de toutes les Municipalités, les Milices Nationales et de tous les Patriotes, Composé par un aristocrate, dédié à l'Assemblée dite Nationale, Pour servir à l'Histoire de la Révolution de France*, Paris, D'une Imprimerie Aristocrate, août 1790, p. 4 (cité par Jacques GUILHAUMOU, « Aristocrate(s) / aristocratie (1789-1793) », dans Annie GEFFROY, Jacques GUILHAUMOU et Sylvia MORENO (dir.), *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, 1985, fascicule 1 « Désignants socio-politiques », p. 9).

¹²⁵ Jean-François de LA HARPE, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou De la persécution suscitée par les barbares du dix-huitième siècle, contre la religion chrétienne et ses ministres*, Paris, Chez les marchands de nouveauté, 1797, p. 30.

¹²⁶ Jean-François de LA HARPE, « L'Esprit de la Révolution, ou Commentaire historique sur la Langue révolutionnaire », *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Déterville et Lefèvre, 1818, vol. 14 (« XVIII^e siècle. Éloquence, histoire, et littérature mêlée »), p. 492.

¹²⁷ « *a convenient term because it coupled political meaning with an obvious social referent. The revolutionary elites, all of them trained in the classics, were aware that the word did not mean nobility but government by an elite. From the start, however, the term attached itself most stubbornly to noblemen.* » (Sarah MAZA, *The Myth of the French Bourgeoisie, op. cit.*, p. 95).

La fréquence du terme s'expliquerait d'abord par ses qualités sonores : « le terme tirait avantage, en tant qu'insulte, de ses consonnes gutturales rugueuses, qui permettait de le cracher beaucoup plus efficacement que des expressions plus euphoniques comme *noble* ou *privilégié*¹²⁸ ». Une certaine forme d'inventivité lexicographique, dont témoigne par exemple le terme d'*aristracasserie* enregistré dans un numéro du *Père Duchesne* de Hébert¹²⁹, semble attester cette attractivité poétique du mot. Mais *aristocrate* est surtout un « terme fourre-tout » [*catchall term*¹³⁰], dont l'extension sémantique très large permet d'unifier tous les griefs possibles envers les adversaires de la Révolution :

Le terme renvoyait alors à un statut et des avantages sociaux, mais il était également caractéristique de croyances et de comportements politiques : les aristocrates, typiquement, intriguaient et complotaient, travaillant en coulisse à miner l'activité politique des députés qui mettaient à exécution la volonté du peuple¹³¹.

La dimension « fourre-tout » du mot ne passe pas inaperçue pendant la Révolution, en particulier du côté de ses adversaires. Dans un autre opuscule, probablement daté de 1789, qui examine quelques « expressions fastueuses dont on nous étourdit tous les jours¹³² », selon un point de vue critique et qui se veut démystificateur¹³³, le mot *aristocratie* figure en bonne place, aux côtés de *liberté*, *constitution* ou encore *régénération* ; or c'est bien la faculté fédératrice de la catégorie, capable de désigner sous la même insulte politique tout un ensemble disparate d'adversaires de la Révolution, qui est mise en avant :

Le Français qui aime son roi parce que c'est le roi, qui craint de voir la royauté dégénérer en Stathoudérat de Hollande, en puissance précaire et idéale d'un roi de Pologne, en présidence des États-Unis de l'Amérique, qui croit que le bonheur de la France n'est pas d'être gouvernée par 1200 souverains, mais par un seul qui, dans sa sagesse et sa bonté, appelle auprès de lui 1200 représentants de son peuple, lui en faire connaître les besoins, pour corriger les abus, et non pour tout bouleverser ; le prêtre dont le zèle ferme et pur cherche à ramener au respect dû à la religion ; le militaire qui, fidèle à son devoir, veut contenir les subordonnées dans l'ordre et la discipline ; le magistrat qui consacre ses travaux à maintenir et faire respecter les lois ; le négociant dont l'industrie met dans sa dépendance des êtres que son commerce fait vivre ; l'artisan vis-à-vis de ses ouvriers ; le citoyen, dans telle classe que ce soit, qui ne croit pas à l'égalité primitive et chimérique des

¹²⁸ « [...] the term had the advantage, as an insult, of harsh guttural consonants that allowed one to spit it out more effectively than the more euphonious noble or even privilégié. » (*Ibid.*, p. 97).

¹²⁹ Michel BIARD, *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne. 1790-1794*, Paris, Taillandier, 2009, p. 38.

¹³⁰ Sarah MAZA, *The Myth of the French Bourgeoisie*, *op. cit.*, p. 95.

¹³¹ « The term referred to social status and social advantages, then, but was equally characteristic of political beliefs and behavior: aristocrats typically schemed and plotted, working behind the scenes to undermine the political activity of the deputies who carried out the people's will. » (*Ibid.*, p. 97).

¹³² *L'Abus des mots*, s. l. n. d. [1789], p. 3.

¹³³ Voir Olivier FERRET et Pierre FRANTZ, « Présentation. Libération et économie des haines politiques », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques » dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 21.

conditions et des rangs, qui ne traite pas un portefaix avec les égards qu'il croit devoir à un prince et qui ne voit dans la distinction des états que les conventions raisonnables par lesquelles les hommes vivent en société ; quiconque enfin ne professe pas ouvertement les principes destructifs de tout ordre, de toute subordination, et ne concourt pas à rompre les uns après les autres, les chaînons de la société, est dès lors un aristocrate, un être qu'on doit persécuter, poursuivre, attaquer et faire périr par le supplice réservé, il y a six mois, aux malfaiteurs, aux voleurs de grand chemin, aux assassins¹³⁴.

Ce qui frappe le plus dans cette longue période construite en cadence mineure, où se succèdent divers types socio-politiques jusqu'à la chute finale de l'apodose sur le mot *aristocrate*, offert comme le « plus petit désignant commun », c'est peut-être l'absence totale de référence à la noblesse : occurrence intéressante – et plutôt précoce, puisque nous sommes ici en 1789 – de ce double mouvement de « dénobilisation » du mot et d'extension de ses référents virtuels, qui fait bien du terme l'une des insultes politiques les plus étendues et généralisantes possibles.

Ainsi, l'aristocrate devient un mythe politique, « la figure nécessaire de l'autre, l'envers de l'idéal de fusion au sein de la grande famille nationale¹³⁵ » selon l'expression de Sarah Maza. Cette figure peut se déployer aussi bien à l'écrit que dans l'iconographie. Dans un projet de colonne pour un palais national qu'il dessine en 1789, Jean-Jacques Lequeu (1757-1826) utilise par exemple une représentation allégorique, à travers des atlantes de « seigneurs aristocrates, ces despotes fugitifs [...] criminels de lèse-nation, enchaînés¹³⁶ » (Fig. 1). La métaphore spatiale est ici explicite : l'aristocratie déchu est ce qui permet de soutenir la nation.

Pour Patrice Higonnet, l'« aristocrate imaginaire » [*fabled aristocrate*] est « l'arme la plus sophistiquée de l'arsenal linguistique révolutionnaire. Plus que n'importe quel autre terme, ce mot permettait au Jacobin d'ignorer les conflits, sans cesse croissants, impliqués par ses propres croyances¹³⁷ ». L'arme lexicale est si efficace qu'elle peut servir aussi à désigner des référents autres que les seuls nobles. Patrice Higonnet observe ainsi qu'au fur et à mesure de l'évolution du processus révolutionnaire, les cibles ne sont pas toujours les mêmes. Si, de 1789 à 1792, « la signification sociale du terme avait été progressivement subordonnée à son sens

¹³⁴ *L'Abus des mots, op. cit.*, p. 6-9.

¹³⁵ « [...] *the necessary other, the flip side of the ideal of fusion into a great national family* » (Sarah MAZA, *The Myth of the French Bourgeoisie., op. cit.*, p. 98).

¹³⁶ L'atlante est, en architecture, le pendant masculin de la cariatide, c'est-à-dire une statue faisant office de colonne. Voir Laurent BARIDON, Jean-Philippe GARRIC et Martial GUÉDRON, *Jean-Jacques Lequeu. Bâtitteur de fantasmes*, Paris, Bibliothèque nationale de France / Éditions Norma, 2018, p. 58-59 ». «

¹³⁷ « *the choicest weapon in the Revolutionary's linguistic armory. More than any other term, this word enabled the Jacobin to ignore the relentlessly widening conflicts encrusted in his own beliefs* » (Patrice HIGONNET, « "Aristocrate", "Aristocratie" », art. cit., p. 48).

politique », à partir de 1793, « le sens d'*aristocrate* se déplaça vers le social à nouveau » : il attaque cette fois-ci les riches¹³⁸.

L'examen du sens des mots *aristocrate* et *aristocratie* fait ainsi clairement apparaître un phénomène de réassignation sémantique à des fins idéologiques et politiques – ce dont les contemporains, quel que soit leur propre positionnement vis-à-vis de la Révolution, semblent avoir conscience. C'est ce que remarque par exemple le révolutionnaire François-Antoine de Boissy d'Anglas (1756-1826) :

J'ai lu, il y a bien longtemps, et cela peut-être pour la centième fois, que le mot *aristocrate* était un mot vide de sens ; et je n'ai pas compris comment cette observation avait pu échapper à un homme accoutumé à réfléchir. Ce mot est sans doute une injure [...] mais il n'en est pas moins, une expression très signifiante et très précise. Il désigne très clairement celui qui ne veut pas l'égalité [...] en un mot, un ennemi public¹³⁹.

À l'opposé du spectre politique, un journaliste du périodique royaliste *La Quotidienne* fait remarquer en 1797 :

Le mot d'*aristocrate* a fait périr à lui seul plus de trois cent mille Français [...]. Notre révolution, bien analysée, est une révolution de grammairiens qui se battent et qui s'égorgent pour détrôner des mots, et notre liberté ressemble parfaitement à ces magiciens de la féerie, qui bouleverseraient la nature en prononçant quelques paroles baroques¹⁴⁰.

Pierre-Nicolas Chantreau (1741-1808), lui aussi auteur engagé contre la Révolution, signale de même la dimension performative du mot, capable de mettre en mouvement le corps politique du peuple français : « c'est le *haro* qui ordonne, qui oblige, qui force tout bon Français à courir sus, à s'emparer de l'individu quelconque taxé ou prévenir d'*aristocratie*¹⁴¹ ». Jean-Pierre Gallais (1756-1820), autre adversaire des révolutionnaires, fait observer que « ce mot a fait une grande fortune de nos jours [...], chacun l'applique à ce qu'il n'aime point » ; il ajoute que « tous les bourgeois, les paysans, les cordonniers, les petites filles savent qu'un *aristocrate* est un noble anthropophage qui ne se nourrit que de la chair sanglante du peuple comme

¹³⁸ « In 1789-1792, the social content of the term had been gradually subordinated to the political. But in 1793, [...] the meaning of aristocrate shifted toward the social once again » (*ibid.*, p. 56).

¹³⁹ François-Antoine de BOISSY D'ANGLAS, *Quelques idées sur la liberté, la révolution, le gouvernement républicain, et la constitution française*, s. l., 1792, p. 14-15 (cité par Patrice HIGONNET, « "Aristocrate", "Aristocratie" », art. cit., p. 55.)

¹⁴⁰ *La Quotidienne*, n° 359, 19 avril 1797, p. 1-2 (cité par Patrice HIGONNET, « "Aristocrate", "Aristocratie" », art. cit., p. 56.)

¹⁴¹ [Pierre-Nicolas CHANTREAU,] *Dictionnaire national et anecdotique, Pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots. Enrichi d'une notice exacte et raisonnée des Journaux, gazettes et Feuilletons antérieurs à cette époque. Avec un appendice contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives, pour l'intelligence de nos neveux*, À Politicopolis [Paris], Chez les marchands de nouveautés, 1790, p. 24-25.

l'observe très bien la chronique de Paris¹⁴² ». Dès lors qu'il est converti en insulte, *aristocrate* devient un terme qui marque systématiquement l'excès, le débordement déraisonnable, comme il le pointe ironiquement par son utilisation du discours indirect libre :

Ce sont des *aristocrates* qui ont crucifié Jésus-Christ, [...] ; ce sont des *aristocrates* qui ont dépeuplé l'Afrique et l'Amérique. Les *aristocrates* sont les auteurs de la confédération de Pologne, dont les plaies seront longtemps saignantes. Dieu serait un *aristocrate*, s'il n'exauçait nos prières¹⁴³.

Quel que soit leur parti pris vis-à-vis de la Révolution, les observateurs et les observatrices notent l'insistance sur la productivité du mot : son importance ne vient pas tant d'une quelconque précision étymologique ou épistémologique que de son efficacité sociale et politique concrète, ce que l'auteur de *La Quotidienne* signale par la référence à la magie. La formule politique est en quelque sorte une formule magique¹⁴⁴, capable de produire à la fois de la haine envers un ennemi prototypique et du lien entre celles et ceux qui s'unissent pour le combattre.

4. Vers l'indistinction

L'évolution des emplois postrévolutionnaires des mots *noblesse* et *aristocratie* se présente comme un mouvement général vers l'indistinction¹⁴⁵. Devenue une catégorie commune, *aristocrate* peut ainsi être repris en bonne part, au prix d'un phénomène de retournement du stigmaté¹⁴⁶. Le phénomène est par ailleurs visible dès les premières années de la Révolution, dans la manière dont les révolutionnaires se réfèrent à Montesquieu. Celui-ci apparaît en effet comme un auteur problématique après 1789. S'il appartient à la tradition philosophique des Lumières, il faut semble-t-il une certaine torsion conceptuelle pour parvenir

¹⁴² [Jean-Pierre GALLAIS,] *Extrait d'un dictionnaire inutile, composé par une société en commandite, & rédigé par un homme seul*, [Paris,] 1790, p. 15.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 17. Sur Chantreau et Gallais, voir Jean-Christophe ABRAMOVICI, « "Régénérer la langue" pour conjurer les haines », art. cit., p. 110-111.

¹⁴⁴ Sur la notion de « magie sociale » – quoique dans le cadre d'une analyse de la domination – voir notamment Bernard LAHIRE, *Ceci n'est pas qu'un tableau. Essai sur l'art, la domination, la magie et le sacré*, Paris, La Découverte, coll. « Laboratoire des sciences sociales », 2015, en particulier p. 67-130.

¹⁴⁵ Comme toute tendance générale (et généralisante), cette observation est à nuancer. On observe ici et là des occurrences d'*aristocrate* qui actualisent sa valeur d'insulte forgée sous la Révolution. Ainsi en 1873, dans *Le Ventre de Paris* : « Charvet traitait même en riant Clémence d'aristocrate, parce qu'elle prenait un grog ; il disait qu'elle voulait l'humilier, lui faire sentir qu'il gagnait moins qu'elle, ce qui était vrai ; et il y avait, au fond de son rire, une protestation contre ce gain plus élevé, qui le rabaissait, malgré sa théorie de l'égalité des sexes ». (Émile ZOLA, *Le Ventre de Paris* [1873], éd. Henri Mitterand, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1979, p. 249). Mais Charvet a été caractérisé, quelques pages plus haut, comme faisant profession d'« hébertisme » (*Ibid.*, p. 246). En quelque sorte, le mot *aristocrate* connote ici la Révolution.

¹⁴⁶ Sur la notion de stigmaté, voir *infra*, p. 249-252.

à le « patriotiser¹⁴⁷ », et bien peu sont les grandes voix révolutionnaires – à l’exception très notable de Marat¹⁴⁸ – à le convoquer explicitement comme modèle intellectuel. Son axiome « point de monarque, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarque » déplait fondamentalement aux partisans des réformes révolutionnaires, en particulier lors du débat sur le doublement du tiers et le vote par tête ou par ordre – débat auquel participe Mirabeau lui-même, qui prend ses distances avec l’autorité de Montesquieu¹⁴⁹. Dès lors, devenu un « aristocrate », Montesquieu peut être récupéré par les plumes royaliste ; comme l’observe Pierre Rétat, « ils transféraient, sur un philosophe prestigieux, la désignation à laquelle les condamnait la lutte politique, et entendaient en faire ainsi éclater l’absurdité¹⁵⁰ ».

Le phénomène prend encore de l’ampleur dans les années qui suivent. Dans *L’Émigré* (1797), roman de Sénac de Meilhan. Lorsque la famille de Loewenstein découvre le marquis de Saint Alban blessé et inconscient, et que l’on demande au valet si son maître est « bon serviteur du roi », la réponse reprend de manière positive la catégorie révolutionnaire : « Ah monsieur, répondit-il, c’est un fier Aristocrate, qui a manqué plus de dix fois d’être à la lanterne¹⁵¹. » Même si le discours direct rend compte aussi du sociolecte nettement situé du valet (« Il avait deux châteaux superbes, des meubles, de l’argenterie, ah ! fallait voir ! tout cela a été brûlé¹⁵² »), et s’il est difficile d’analyser univoquement la valeur de cette reprise particulière du mot *aristocrate*, l’occurrence rend compte en tout cas d’une mobilité du terme.

À échelle plus large, tout semble indiquer que l’un (*aristocratie*) devient progressivement un quasi-synonyme de l’autre (*noblesse*). Ainsi concernant *aristocrate*, le *Trésor de la langue française* enregistre le sens secondaire de « membre ou partisan de la noblesse héréditaire¹⁵³ » et en donne les premières occurrences aux alentours de 1830-1840,

¹⁴⁷ Roger BARNY, « Montesquieu patriote ? » *DHS*, n° 21 « Montesquieu et la Révolution », dir. Georges Benrekassa et Jean Ehrard, 1989, p. 85.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 88-91.

¹⁴⁹ Pierre RÉTAT, « 1789 : Montesquieu aristocrate », *DHS*, n° 21 « Montesquieu et la Révolution », dir. Georges Benrekassa et Jean Ehrard, 1989, p. 75.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 80.

¹⁵¹ Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *L’Émigré* [1797], lettre II, « La comtesse de Loewenstein à Mlle Émilie de Wergentheim », éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2004, p. 38.

¹⁵² *Id.*

¹⁵³ *Trésor de la langue française informatisé (Tlfi)*, article « Aristocrate subst. et adj. », en ligne [URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/aristocrate>. Page consultée le 6 mai 2018]

citant Stendhal et Balzac comme références les plus anciennes ; à la toute fin du long XIX^e siècle, l'œuvre de Proust paraît une borne pertinente en la matière¹⁵⁴.

De fait, si l'on examine certaines occurrences dans *Le Rouge et le Noir* (1830), on observe précisément ce type de déplacement sémantique. Au début du roman, le personnage de M. de Rênal, représentant local du parti légitimiste, est la version provinciale – donc forcément un peu dégradée et comique sous le regard ironique du narrateur – du noble : « Comme il était d'ailleurs fort poli, excepté lorsqu'on parlait d'argent, il passait avec raison, pour le personnage le plus aristocratique de Verrières¹⁵⁵ ». Le mot n'a ici aucune connotation négative, il semble simplement devenu le terme le plus juste pour décrire ce qu'est M. de Rênal dans la France de l'après-Révolution : un homme qui *pass*e pour ce qui aurait été peut-être autrefois décrit par le mot *gentilhomme*.

L'utilisation du verbe *passer* est signifiante : celui-ci souligne l'importance des manières, de l'apparence. Le mot *aristocratie* revient par ailleurs lorsque l'orgueil de Julien Sorel se satisfait d'un dîner qu'on lui donne chez Valenod, le grand rival de M. de Rênal à Verrières. Il s'agit d'une occasion de comparer les différences de style entre ces deux notables, et par là même d'éprouver sa propre compétence, nouvellement acquise, à *distinguer*¹⁵⁶ :

Il se trouvait tout aristocrate en ce moment, lui qui, pendant longtemps, avait été tellement choqué du sourire dédaigneux et de la supériorité hautaine qu'il découvrait au fond de toutes les politesses qu'on lui adressait chez M. de Rênal. Il ne put s'empêcher de sentir l'extrême différence. [...] Jamais M. de Rênal s'avisait-il de dire à ses hôtes le prix de chaque bouteille qu'il leur présente ? Et ce M. Valenod, dans l'énumération de ses propriétés, qui revient sans cesse, il ne peut parler de sa maison, de son domaine, etc., si sa femme est présente, sans dire *ta maison, ton domaine*¹⁵⁷.

Plus tard, lors d'une scène de discussion dans le salon de l'hôtel de La Mole, lorsque la bonne compagnie se lance dans des considérations historiques, le mot est encore présent, dans un passage particulièrement intéressant :

On parla de l'état de la société sous Auguste et George IV ; aux deux époques l'aristocratie était toute-puissante ; mais à Rome, elle se voyait arracher le pouvoir par Mécène, qui

¹⁵⁴ Une analyse précise de ce trajet au XIX^e siècle dépassant trop et l'ambition de cette étude et mon propre champ de spécialisation, je préfère me concentrer sur quelques analyses de cas précis. En l'occurrence ces trois auteurs pris comme des bornes particulièrement significatives du phénomène.

¹⁵⁵ STENDHAL, *Le Rouge et le Noir* [1830], éd. Yves Ansel, dans *Œuvres romanesques complètes*, éd. Yves Ansel et Philippe Berthier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, vol. 1, p. 361.

¹⁵⁶ Distinguer au sens que lui donne Bourdieu (Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1979). Pour une analyse sociologique de Stendhal, voir Jacques DUBOIS, *Stendhal. Une sociologie romanesque*, Paris, La Découverte, coll. « textes à l'appui / laboratoire des sciences sociales », 2007.

¹⁵⁷ STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*, éd. cit., p. 476-477.

n'était que simple chevalier ; et en Angleterre elle avait réduit George IV à peu près à l'état d'un doge de Venise¹⁵⁸.

Aristocratie a ici clairement un sens équivalent à celui de la noblesse en tant que groupe social – que les convives tiennent à distinguer, en l'occurrence, de l'ordre équestre, dans le cadre de l'exemple romain. En même temps, le mot semble charrier encore un vague paradigme de philosophie politique, qui justifie l'analogie surprenante, probablement un peu ridicule dans la retranscription qu'en fait le narrateur, entre l'Angleterre de l'époque géorgienne et la République vénitienne, avec la mise en avant de la figure du doge comme cliché du dirigeant politique dépouillé de tout pouvoir.

Mais le plus important semble ici la modalité du discours représenté, et donc son attribution. Le passage semble construit à partir d'un mélange entre discours narrativisé et discours indirect libre¹⁵⁹ : plus précisément, le syntagme introductif s'apparente clairement à du discours narrativisé, suivi après le premier point-virgule de ce qui pourrait être du discours indirect libre. La question est donc celle du statut du mot *aristocratie* : est-il un terme *emic* (prononcé par les personnages nobles de la scène) ou *etic*¹⁶⁰ (un mot du langage du narrateur) ? Le dispositif particulièrement ambigu de retranscription du discours chez Stendhal rend difficile de trancher pour l'une ou l'autre des possibilités. Même si, en toute rigueur, on ne peut affirmer que le mot est prononcé dans le texte par les personnages nobles eux-mêmes¹⁶¹, son utilisation est le signe du délestage progressif de ses connotations les plus péjoratives à mesure que l'on s'éloigne de l'événement révolutionnaire, et de son passage dans le langage courant.

Ce mouvement semble plus accentué encore dans les textes de Balzac. Dans *Illusions perdues* (1837-1843), l'ambition de Lucien de Rubempré prend les formes de la noblesse ; d'une part à travers son projet d'obtenir un titre *via* ses relations politiques, et d'autre part en s'acculturant aux mœurs des salons et de la bonne société qu'il se met à fréquenter. Lorsqu'il

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 571.

¹⁵⁹ Voir Gérard GENETTE, « Discours du récit. Essai de méthode » [1972], dans *Discours du récit*, Paris, Points, 2007, p. 174-175.

¹⁶⁰ Sur ces deux catégories, voir *infra*, p. 89. Mon utilisation de ces deux termes, caractéristiques de la méthode de Carlo Ginzburg, s'inspire de la lecture d'un texte que ce dernier a consacré à Stendhal, et en particulier aux effets historiographiques du discours indirect libre (Carlo GINZBURG, « L'âpre vérité, un défi de Stendhal aux historiens », trad. Martin Rueff, *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 4, 2009, p. 89-104. Article repris dans Carlo GINZBURG, *Le fil et les traces*, *op. cit.*, p. 249-273.

¹⁶¹ Ce pourrait même être plutôt le contraire : dans un autre passage, tandis qu'il évoque une conjuration politique, ce n'est ni *aristocratie* ni *aristocrate* qui est choisi par le marquis de La Mole pour définir le groupe social auquel il appartient et qu'il défend, mais le mot *noblesse* : « Le trône, l'autel, la noblesse peuvent périr demain, messieurs » (STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*, éd. cit., p. 692)

éconduit ses anciens amis bohèmes venus le visiter, le narrateur souligne le décalage qui existe désormais entre eux :

Les trois amis ne comprirent pas Lucien, chez qui ses relations avec le grand monde avaient développé au plus haut degré l'orgueil nobiliaire et les vanités aristocratiques. Le poète voyait, avec raison d'ailleurs, une immense fortune dans sa beauté, dans son esprit appuyés du nom et du titre de comte de Rubempré. Madame d'Espard, madame de Bargeton et madame de Montcornet le tenaient par ce fil comme un enfant tient un hanneton. Lucien ne volait plus que dans un cercle déterminé. Ces mots : « Il est des nôtres, il pense bien ! » dits trois jours auparavant dans les salons de mademoiselle des Touches, l'avaient enivré, ainsi que les félicitations qu'il avait reçues des ducs de Lenoncourt, de Navarreins et de Grandlieu, de Rastignac, de Blondet, de la belle duchesse de Maufrigneuse, du comte d'Esgrignon, de des Lupeaulx, des gens les plus influents et les mieux en cour du parti royaliste¹⁶².

Très significativement ici, les frontières entre les deux catégories semblent être devenues si floues qu'« orgueil nobiliaire » et « vanités aristocratiques » sont juxtaposés dans une construction syntaxique qui souligne leur quasi-équivalence.

Les premières pages de *La Femme abandonnée* (1833), qui prend place dans la bonne société nobiliaire de Bayeux en 1822, décrivent méticuleusement tout un microcosme nobiliaire qui reproduit, dans l'espace nettement circonscrit de la province, des hiérarchies sociales bien précises : tout en haut de la pyramide se trouve une « famille dont la noblesse, inconnue à cinquante lieues plus loin, passe, dans le département, pour incontestable et de la plus haute antiquité » et qui est une « espèce de *famille royale* au petit pied¹⁶³ ». À partir de cette situation de surplomb, chaque position se situe sur une échelle plus ou moins gradée et précise : d'abord « une famille plus riche, mais de noblesse moins ancienne [...] puis viennent les astres secondaires, les gentilshommes qui jouissent de dix ou douze mille livres de rente, et qui ont été capitaines de vaisseau, ou capitaines de cavalerie, ou rien du tout¹⁶⁴ ». Tout ceci forme ce que le narrateur appelle « la gent aristocratique¹⁶⁵ ». Là encore, le terme est intéressant : il inscrit l'aristocratie dans un imaginaire non plus socio-politique mais zoologique. L'aristocrate n'est plus celui ou celle qui tient une position sociale privilégiée, mais le spécimen d'une espèce animale (ou plutôt d'une « espèce sociale », selon le mot même de Balzac dans son « Avant-propos à *La Comédie humaine*¹⁶⁶ »), que l'on peut observer, décrire, disséquer, analyser. Ainsi

¹⁶² Honoré de BALZAC, *Illusions perdues* [1837-1843], éd. Roland Chollet, dans *La Comédie humaine*, éd. cit., vol. 5, p. 514-515.

¹⁶³ Honoré de BALZAC, *La Femme abandonnée* [1833], éd. Madeleine Ambrière, dans *La Comédie humaine*, éd. cit., vol. 2, p. 463-464.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 464-465.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 465.

¹⁶⁶ Honoré de BALZAC, « Avant-propos de *La Comédie humaine* » [1842], éd. Madeleine Ambrière, dans *La Comédie humaine*, éd. cit., vol. 1, p. 8.

essentialisée, l'aristocratie n'a plus guère de différence avec la noblesse en tant que sous-culture spécifique d'un groupe social déterminé.

Cette indistinction est donc logiquement présente chez un auteur comme Proust. Un bon exemple se trouve dans la virulente diatribe contre l'aristocratie qu'il met dans la bouche du bourgeois Legrandin – qui, ironiquement, usurpera dans *Le Temps retrouvé* (1927) le titre de comte de Méséglise, lui permettant de faire croire à une vague parenté avec les Guermantes¹⁶⁷ – indique bien un état de la langue de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle :

Je vois cela d'ici, vous fréquentez les « cœurs légers, la société des châteaux ; tel est le vice de la bourgeoisie contemporaine. Ah ! les aristocrates, la Terreur a été bien coupable de ne pas leur couper le cou à tous. Ce sont tous de sinistres crapules quand ce ne sont pas tout simplement de sombres idiots. Enfin, mon pauvre enfant, si cela vous amuse¹⁶⁸ !

De la même manière, dans *Le Côté de Guermantes* (1920-1921), lors de l'épisode du dîner avec Robert de Saint-Loup, que Barbara Carnevali nomme « la soirée de l'amitié¹⁶⁹ », la description très fine du comportement du prince de Poix, passe par l'utilisation du mot et de ses variantes. Le personnage est ainsi présenté par le narrateur comme un « célèbre aristocrate » ; il est surtout décrit à partir de son appartenance à un « groupe aristocratique » :

Il faisait partie d'un groupe aristocratique pour qui l'exercice de l'impertinence, même à l'égard de la noblesse quand elle n'était pas de premier rang, semblait être la seule occupation. Ne pas répondre à un salut ; si l'homme poli récidivait, ricaner d'un air narquois ou rejeter la tête en arrière d'un air furieux ; faire semblant de ne pas reconnaître un homme âgé qui leur avait rendu service ; réserver leur poignée de main et leur salut aux ducs et aux amis tout à fait intimes des ducs que ceux-ci leurs présentaient : telle était l'attitude de ces jeunes gens et en particulier du prince de Foix¹⁷⁰.

L'aristocratie semble être définie ici par un certain type de manière, caractérisé par l'impertinence. Cette attitude s'explique par la variable de l'âge (« le désordre de la prime jeunesse »), mais elle est surtout, selon le commentaire du narrateur, « inspirée par un snobisme de caste suraigu¹⁷¹ ». Le rapprochement entre *aristocratie* et *caste* est important : si

¹⁶⁷ Marcel PROUST, *Le Temps retrouvé* [1927], éd. Pierre-Louis Rey, Pierre-Edmond Robert, Jacques Robichez et Brian Rogers, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1989, vol. 4, p. 250-251.

¹⁶⁸ Marcel PROUST, *Le Côté de Guermantes* [1920-1921], éd. Dharntipaya Kaotipaya, Thierry Laget et Brian Rogers, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. cit., vol. 2, p. 452.

¹⁶⁹ Barbara CARNEVALI, « Sur Proust et la philosophie du prestige. Le charme discret de l'aristocratie dans un épisode de la Recherche », *LHT Fabula*, n° 1 « Les philosophes lecteurs », 2006, [En ligne. URL : <http://www.fabula.org/lht/1/carnevali.html>. Page consultée le 6 mai 2018] ; voir aussi « “Être, c'est être perçu”. Ce que Proust enseigne à la philosophie sociale », dans Daniele LORENZINI et Ariane REVEL (dir.), *Le travail de la littérature. Usages du littéraire en philosophie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Æsthetica », 2012, p. 39-52.

¹⁷⁰ Marcel PROUST, *Le Côté de Guermantes*, éd. cit., p. 696-697.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 697.

l'aristocratie en tant que style de vie se rapproche de la notion de noblesse, elle désigne aussi une classe sociale qui se veut aussi fermée et inaccessible que possible.

Par ailleurs, le « sens du social¹⁷² » chez Proust s'exerce aussi par l'analyse plus macroscopique de l'aristocratie en tant que groupe social, certes nettement codifié, mais néanmoins si hétérogène qu'il implique un certain nombre de nuances. Ainsi, dans un autre passage du *Côté de Guermantes*, le narrateur considère le prince de Borodino en regard de Saint-Loup. Le prince, « dont le grand-père avait été fait maréchal et prince-duc par l'Empereur, à la famille de qui il s'était ensuite allié par son mariage, puis dont le père avait épousé une cousine de Napoléon III et avait été deux fois ministre après le coup d'État », a beau être une figure importante de la noblesse d'Empire, il n'est « pas grand-chose pour Saint-Loup et la société des Guermantes¹⁷³ ». Et la comparaison des deux personnages permet au narrateur de « discerner jusque dans les manières et l'élégance de chacun d'eux la différence qu'il y avait entre les deux aristocraties : l'ancienne noblesse et celle de l'Empire¹⁷⁴ ». L'utilisation du mot est particulièrement éclairante, puisqu'elle noue de manière très serrée les sens de « système politique » et de « groupe social », de sorte à donner une signification très forte à l'aristocratie : celle-ci est dès lors considérée comme un véritable univers social cohérent, dont les membres sont réunis non seulement par leur statut social ou leurs pratiques culturelles, mais encore par une conception du monde et de son ordre bien définie, et exclusive de toute autre. Mais cet univers social peut être accordé au pluriel, et rencontrer des adversaires dans d'autres groupes sociaux. D'un point de vue sociologique, on peut ainsi lire l'œuvre de Proust comme le récit romanesque d'une *translatio imperii* entre non pas la noblesse d'Ancien Régime et la noblesse d'Empire, mais entre cette vaste classe aristocratique et la bourgeoisie, où cette dernière parviendrait finalement à capter ce dernier vestige de l'autorité nobiliaire qu'est le pouvoir symbolique¹⁷⁵.

La situation postrévolutionnaire des mots *aristocratie* et *aristocrate* suit donc bien une trajectoire vers une forme d'indistinction, qui mène vers une confusion avec *noble* et *noblesse*. Pour autant, il reste à examiner les conséquences épistémologiques de cette confusion, et s'il ne serait pas au contraire plus heuristique d'utiliser ces catégories avec plus de précision.

¹⁷² Jacques DUBOIS, *Pour Albertine. Proust et le sens du social*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Liber », 1997.

¹⁷³ Marcel PROUST, *Le Côté de Guermantes*, éd. cit., p. 427.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 428.

¹⁷⁵ Voir Catherine BIDOU-ZACHARIASEN, « De la "maison" au salon », art. cit., et *Proust sociologue*, *op. cit.*

IV. Des distinctions heuristiques

Les distinctions entre *noblesse* et *aristocratie* sont rarement reprises dans les travaux scientifiques consacrés à ces objets – qu’ils s’inscrivent dans les études littéraires ou dans d’autres champs disciplinaires –, au point que ces deux mots sont pris la plupart du temps comme des synonymes.

1. La noblesse n’est pas l’aristocratie

Pour ce qui est de l’étude de la littérature, c’est par exemple le cas de l’ouvrage récent de Constance Griffejoen-Cavatorta au titre éloquent : *Noblesse et Franchise. La valeur de liberté dans les écrits des aristocrates au Grand Siècle*¹⁷⁶. Mais c’est aussi souvent le cas pour des périodes postérieures à la charnière révolutionnaire¹⁷⁷. David Martens, dans l’introduction de l’ouvrage collectif qu’il dirige sur l’imaginaire de la noblesse dans la littérature française du XIX^e siècle, justifie par exemple la neutralisation de la distinction aristocrate/noble, « dans la mesure où les domaines sémantiques visés par leurs usages se recoupent et se chevauchent fréquemment, selon des modalités diverses et spécifiques », tout en reconnaissant qu’« en toute rigueur, il conviendrait de marquer la distinction entre les acceptions de ces deux termes¹⁷⁸ ».

Mais par-delà cette indistinction de l’usage des catégories qui neutralise totalement leurs connotations généalogiques, les mots de *noblesse* ou d’*aristocratie* peuvent par ailleurs être repris dans un contexte contemporain, en vertu précisément des effets heuristiques produits par leur usage anachronique.

L’exemple le plus évident est peut-être l’usage de la notion de noblesse chez Pierre Bourdieu¹⁷⁹, en particulier dans le cadre de son analyse des mécanismes de reproduction des élites françaises dans la société de la fin du XX^e siècle¹⁸⁰. Le choix de l’expression de « noblesse d’État », une catégorie sociale désignant une noblesse acquise par le service de l’État

¹⁷⁶ Constance GRIFFEJOEN-CAVATORTA, *Noblesse et Franchise*, *op. cit.*

¹⁷⁷ Voir comme exemple représentatif l’introduction d’un collectif consacré aux représentations littéraires de la noblesse entre le Moyen Âge et le XX^e siècle, où les deux mots figurent comme des synonymes, sans être jamais distingués : Anne-Simone DUFIEF, « Plus nobles que le roi... », dans Anne-Simone DUFIEF (dir.), *Plus noble que le roi*, *op. cit.*, p. 5-8.

¹⁷⁸ David MARTENS, « L’imaginaire nobiliaire de la littérature française du XIX^e siècle », dans David MARTENS (dir.), *Lettres de noblesse I*, *op. cit.*, p. 10-11.

¹⁷⁹ Rémi LENOIR, « Noblesse et distinction dans l’œuvre de Pierre Bourdieu », dans Jean-Philippe GENET et E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, Paris et Rome, Publications de la Sorbonne et École française de Rome, 2014, p. 21-41.

¹⁸⁰ Voir en particulier Pierre BOURDIEU, *La noblesse d’État. Grandes écoles et esprits de corps*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1989.

monarchique, permet en effet des analogies et des comparaisons entre la société libérale contemporaine et la société d’Ancien Régime¹⁸¹. Il permet dès lors de sous-entendre – ou plutôt de faire se superposer – un discours politique critique qui vient s’ajouter à l’analyse sociologique en tant que telle : ainsi le choix, en épigraphe, de quelques vers extraits d’un pamphlet de 1789¹⁸².

Le choix de tel ou tel vocable n’est donc, sans surprise, pas neutre. Par conséquent, je choisis de privilégier le terme *noble* et ses variantes (le substantif *noblesse*, l’adjectif relationnel *nobiliaire*), qui permettent de saisir une catégorie sociale définie à la fois par une place occupée – ou ayant été occupée par des ancêtres – par droit de naissance dans l’espace social de l’Ancien Régime, et par l’appartenance à une sous-culture particulière impliquant des valeurs (excellence, honneur) et un style de vie spécifiques. Les mots appartenant à la famille d’*aristocrate* indiquent quant à eux un artefact idéologique produit par la Révolution comme une arme langagière à l’encontre de la noblesse, et qui nécessite par conséquent d’être analysée en tant que construction : ce dont rend compte l’expression « aristocrates de papier » figurant dans le titre de cette étude.

2. Le nom des nobles

Une dernière précision méthodologique s’impose concernant la manière de désigner et de nommer les nobles. Loin d’être un détail anodin, il s’agit d’un point qui prend toute son importance dans ses implications en termes de construction épistémologique du point de vue adopté pour examiner les objets d’étude.

L’un des particularismes les plus frappants de la noblesse réside en effet dans la manière de se désigner, qui met souvent en jeu différents éléments discursifs plus ou moins complexes : prénoms – souvent multiples, la plupart du temps associés à des traditions familiales¹⁸³, et parfois même numérotés¹⁸⁴ –, patronymes (avec ou sans particule), titres de noblesse plus ou

¹⁸¹ Par exemple : « La logique qui est ici à l’œuvre n’est pas différente, dans son principe, de celle qui commandait les ordre d’Ancien Régime : elle tend à instituer, par des sanctions symboliques juridiquement garanties, des différences d’essence, analogues à celles qu’institue la noblesse de naissance, différences définitivement assignées et (relativement) indépendantes des accomplissements effectifs. » (*Ibid.*, p. 211).

¹⁸² « “À beaux deniers comptants, des enfants anoblis / Du collège, en un saut, volent aux fleurs de lis. / Là sifflant, chantant, pensant à leurs maîtresses, / Cuirassés d’ignorance et fiers de leurs richesses, / Ces Catons de vingt-ans vont à tort, à travers, / Décider sans appel des intérêts divers.” *Le Pot aux roses découvert, ou le Parlement dévoilé*, 1789 » (*Ibid.*, p. 6).

¹⁸³ *Armand*, le prénom du cardinal de Richelieu, fondateur de la maison qui porte son nom, est par exemple presque toujours donné aux héritiers du titre de duc de Richelieu.

¹⁸⁴ Ainsi, l’auteur des *Maximes* est François VI de La Rochefoucauld (1613-1680).

moins nombreux, auxquels s'ajoutent certaines dignités, ainsi que les différents appellatifs correspondants¹⁸⁵. Proust, en quasi ethnologue de la noblesse, a bien résumé la situation dans un échange entre Charlus et M. Verdurin :

« Permettez, répondit M. de Charlus avec un air de hauteur, à M. Verdurin étonné, je suis aussi duc de Brabant, damoiseau de Montargis, prince d'Oléron, de Carency, de Viareggio et des Dunes. D'ailleurs cela ne fait absolument rien. Ne vous tourmentez-pas », ajouta-t-il en reprenant son fin sourire, qui s'épanouit sur ces derniers mots : « J'ai tout de suite vu que vous n'aviez pas l'habitude¹⁸⁶. »

De fait, le nom renvoie moins à une identité personnelle qu'à celui de la maison à laquelle l'individu appartient (c'est-à-dire, le plus souvent, au titre de noblesse de la famille) et à la place que cet individu occupe à l'intérieur de cette maison. La manière de nommer n'est donc jamais fixe : elle dépend systématiquement d'un état du champ familial. Une même personne peut ainsi changer plusieurs fois de nom au cours de sa vie.

Cet état du champ familial peut varier à échelle interne, principalement en fonction des décès des ascendants masculins¹⁸⁷, ce qui se traduit concrètement par l'utilisation des titres d'attentes, qui sont des titres secondaires traditionnellement données aux fils aînés dans l'attente de la succession de leur père¹⁸⁸. Ainsi, dans la Maison de Condé, le fils aîné porte le titre d'attente de duc d'Enghien, tandis que chez les La Rochefoucauld, on adopte celui de prince de Marcillac ; dans la famille de Richelieu, l'aîné est duc de Fronsac, et le petit-fils, s'il y en a, est prince de Chinon. Quant au duc de Guermantes de Proust, il est prince des Laumes avant d'hériter du titre de son père¹⁸⁹.

¹⁸⁵ Une première version de ce texte a été publiée sur mon carnet Hypothèses : Maxime TRIQUENAU, « Le nom des gens. Quelques réflexions sur les enjeux épistémologiques de la désignation des personnes », *Carnet Hypothèses Imaristo*, 9 avril 2017 (URL : <http://imaristo.hypotheses.org/2343>).

¹⁸⁶ Marcel PROUST, *Sodome et Gomorrhe* [1921-1922] éd. Antoine Compagnon, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. cit., vol. 3, p. 333.

¹⁸⁷ Masculins, puisque sauf exception, comme l'absence d'héritier masculin, ce fonctionnement de la maison nobiliaire d'Ancien Régime est strictement patriarcal.

¹⁸⁸ Ce qui peut conduire à des situations compliquées et qui implique que les nobles ont finalement souvent un nom « temporaire ». C'est ce que signale Robert de Saint-Loup au narrateur lorsqu'il évoque son oncle Charlus : « Régulièrement, quand mon grand-oncle est mort, mon oncle Palamède aurait dû prendre le titre de prince des Laumes, qui était celui de son frère avant qu'il devînt duc de Guermantes, car dans cette famille-là ils changent de nom comme de chemise » (Marcel PROUST, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* [1919], éd. Pierre-Louis Rey, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. cit., vol. 2, p. 115).

¹⁸⁹ Il faut signaler au passage que la hiérarchie des titres ne suit pas toujours le schéma attendu : le titre de « prince des Laumes » peut sembler inférieur à celui de duc de Guermantes, de même que celui de « prince de Marcillac » à celui de « duc de La Rochefoucauld ». Contrairement à la noblesse d'Empire, qui sera strictement codifiée par Napoléon, les hiérarchies d'Ancien Régime comportent certains raffinements qui font qu'un titre de baron peut être préféré à un titre ducal, en fonction, par exemple, de son prestige ou de son ancienneté. C'est par exemple le cas du très sourcilieux baron de Charlus : « comme il trouve qu'on abuse un peu des duchés italiens, grandesses espagnoles, etc., et bien qu'il eût le choix entre quatre ou cinq titres de prince, il a gardé celui de baron de Charlus, par protestation et avec une apparente simplicité où il y a beaucoup d'orgueil. [...] Il n'y a pas selon lui de titre plus ancien que celui de baron de Charlus » (*Id.*).

Les altérations du nom peuvent aussi résulter d'héritages familiaux : le baron de la Brède ne devient baron de Montesquieu qu'en 1716, en adoptant le nom de son oncle, dont il hérite le titre et la charge de président à mortier du parlement de Bordeaux. C'est donc à vingt-sept ans qu'il acquiert le patronyme sous lequel il sera plus tard connu¹⁹⁰. Mais la manière de désigner un noble dépend aussi de sa situation et de celle de sa famille, cette fois dans le champ politique. L'ascension se traduit ainsi symboliquement par des évolutions du nom ou du titre. En 1692, Louis XIV crée le duché de Lauzun pour Antoine Nompar de Caumont (1632-1723), qui avait commencé sa carrière à la cour sous la dénomination de marquis de Puyguilhem et qui se faisait appeler depuis la mort de son père comte de Lauzun¹⁹¹. En 1780, la comtesse de Polignac devient la duchesse de Polignac, lorsque Louis XVI fait de son époux un duc¹⁹². Finalement, le prénom (ou le *nom de baptême*) n'a que très peu d'importance, si ce n'est pour marquer des traditions familiales, et créer cet effet d'ancienneté que Bourdieu considère comme l'un des principaux atouts du capital symbolique nobiliaire¹⁹³.

Dans mon corpus d'étude, le cas le plus représentatif de ces phénomènes de mobilité du nom est probablement Richelieu. Ainsi, dans la *Vie privée*, le prénom et le nom du protagoniste ne sont mentionnés véritablement qu'une seule fois, au tout premier chapitre, lorsqu'est évoquée sa naissance (« Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, est né le 13 mars 1696¹⁹⁴ »). Dans la suite du récit, il n'est plus désigné que par le titre d'attente de sa famille (duc de Fronsac), puis par son titre principal (duc de Richelieu) et enfin, lorsque Louis XV le fait maréchal, comme maréchal de Richelieu. C'est finalement cette dernière appellation qui domine – probablement parce qu'elle a le mérite de pouvoir le distinguer des autres Richelieu, puisqu'il est le seul maréchal de sa famille.

Cette manière de nommer Richelieu par sa dignité de maréchal plutôt que par son titre de duc et pair n'est toutefois pas neutre. Elle peut rendre compte du fonctionnement du pouvoir royal sous la France bourbonnienne et même, à l'échelle plus large de l'histoire occidentale, du

¹⁹⁰ Catherine VOLPILHAC-AUGER, *Montesquieu*, Paris, Gallimard, coll. « Folio biographies », 2017, p. 19.

¹⁹¹ Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires suivi de Additions au Journal de Dangeau*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, vol. 8, p. 625 et 634.

¹⁹² Nathalie COLAS DES FRANCS, *Madame de Polignac*, *op. cit.*, p. 113-114.

¹⁹³ Voir Pierre BOURDIEU, *La distinction*, *op. cit.*, p. 74-78, et « La noblesse : capital social et capital symbolique », dans Didier LANCIEN et Monique de SAINT MARTIN (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2007, p. 385-397.

¹⁹⁴ *VPMR*, vol. 1, p. 19.

fonctionnement de l'État en tant que régulateur, ordonnateur et dispensateur de la valeur et de la norme sociale¹⁹⁵.

Soulavie fait lui-même cette observation lorsqu'il analyse l'importance que prend le maréchalat dans l'échelle des valeurs curiales sous Louis XIV¹⁹⁶, ce qu'il décrit comme un outil d'abaissement du corps des ducs et pairs :

Jusqu'à son règne, on avait dit, « le duc de Vivonne, le duc de Navailles », qui étaient cependant maréchaux de France : il voulut qu'on dit désormais, « le maréchal de Villars, le maréchal de Villeroy », quoiqu'ils fussent pairs. Il n'appelait point lui-même les pairs de France qu'il venait de créer maréchaux, autrement que *monsieur le maréchal*. Depuis ce jour-là, il semblait qu'ils n'étaient plus les pairs du royaume ; et l'usage prévalut si bien, qu'on n'a jamais dit depuis que « le maréchal de Richelieu, le maréchal de Noailles, le maréchal de Biron », etc¹⁹⁷.

Ce type de stratégie de hiérarchisation des titres et des manières de nommer semble s'inscrire parfaitement dans la logique de la société de cour. Elle peut se comparer avec la reconnaissance de la supériorité des princes du sang et des princes étrangers sur les ducs et pairs qui se produit entre la deuxième moitié du XVI^e et le XVII^e siècle¹⁹⁸. Dans le cas des princes du sang, à travers l'affirmation de la supériorité du sang capétien et du principe de souveraineté, il s'agit de sanctionner la prééminence d'un ordre royal sur un ordre potentiellement concurrent qui serait celui de la noblesse, incarné par l'institution du duché-pairie¹⁹⁹. Dans le cas du maréchalat, c'est une lutte de pouvoir comparable qui se joue en arrière-plan pour obtenir la capacité de classer et de hiérarchiser les individus : en imposant la prééminence de la dignité de maréchal sur le titre de duc et pair, Louis XIV favorise une distinction issue d'une décision royale contre une distinction de naissance, sur laquelle le pouvoir n'a de fait aucun contrôle. Derrière l'usage, apparemment si anodin, de désigner Richelieu comme « le maréchal de Richelieu » se cache donc un discours de pouvoir.

¹⁹⁵ Ce fonctionnement de l'État est décrit par Bourdieu comme « monopole de la violence physique et symbolique légitime » ou encore « banque centrale de capital symbolique », dans son analyse du fonctionnement et de la sociogenèse de l'État. Voir en particulier Pierre BOURDIEU, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992* [2012], Paris, Points, 2015, p. 14 et 210.

¹⁹⁶ Voir Fadi EL HAGE, *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau Monde édition et Ministère de la Défense, 2012, p. 464-469.

¹⁹⁷ *MMDR*, vol. 1, p. 234.

¹⁹⁸ Les princes du sang sont des membres de la famille royale élargie qui descendent en ligne masculine d'un roi de France et qui peuvent, à ce titre, hériter de la couronne ; les princes étrangers sont des branches cadettes de maisons souveraines étrangères qui ont été naturalisées françaises (comme par exemple les Guise, issus des ducs de Lorraine, ou les Nevers, issus de la famille de Gonzague, maison souveraine de Mantoue). Sur ce sujet voir Fanny COSANDEY, *Le rang, op. cit.*, chap. 7 et 8.

¹⁹⁹ On pourrait d'ailleurs considérer que le duché-pairie, dans son fonctionnement institutionnel – il est conféré et sanctionné sur décision royale –, est en lui-même la démonstration de cette captation monarchique de l'ordre des hiérarchies.

La question se pose donc de la reproduction de ce genre de discours de pouvoir dans l'écriture du travail scientifique, et de ses effets épistémologiques. Ce type de questionnement est par ailleurs souvent impensé et l'objet de négociation et de conventions qui comportent leur part d'arbitraire. Si l'historiographie contemporaine se réfère plus volontiers à « Louis IX » qu'à « Saint-Louis », afin d'atténuer les effets d'anachronisme que peut produire une canonisation antérieure de vingt-sept ans à sa mort, il paraîtrait incongru de préférer « Louis Capet » à « Louis XVI » – même si ce faisant on défavorise, en un sens, le point de vue des conventionnels qui choisissent de le désigner ainsi lors de son procès. Sur un autre plan, il paraît problématique de reprendre des désignations explicitement dévalorisantes (et donc sexistes) concernant certaines figures de femmes de l'Ancien Régime, comme « *la* du Barry » ou « *la* Polignac », sans un minimum de précautions épistémologiques.

Une manière de ne pas être piégé par ces effets épistémologiques non contrôlés réside peut-être dans la manipulation de la distinction *emic/etic*. C'est en particulier Carlo Ginzburg qui la développe dans la plupart de ses travaux :

Cette distinction a été posée par un anthropologue américain, également linguiste, Kenneth Pike, à partir des suffixes *emic* et *etic*²⁰⁰. C'est une distinction que je fais volontiers mienne. Pike souligne qu'il y a deux niveaux de langage : celui employé par les acteurs, dans une culture donnée – c'est le côté *emic* (mot calqué sur *phonemics*) ; de l'autre, le niveau *etic* (qui renvoie à *phonetics*), langage distancié de l'observateur ou du chercheur. Ce qui m'intéresse au plus haut point dans cette distinction, c'est que le chercheur, selon moi, n'est pas censé choisir entre ces deux niveaux. C'est précisément le rapport entre les deux niveaux qui est important²⁰¹.

La distinction est utile parce qu'elle pose la question du point de vue. Dire « le maréchal de Richelieu » ou « Louis-François-Armand du Plessis », c'est finalement désigner le même référent, mais de points de vue différents. Or, si l'un des enjeux épistémologiques du travail de recherche se situe bien dans la capacité à avoir une démarche réflexive permettant de ne pas être dupe des effets produits par ces formes de discours rapportés, il est nécessaire de comprendre que « le rapport entre les deux niveaux » dont parle Ginzburg consiste précisément en un effort de conscientisation de ce qui peut se jouer lorsqu'on reprend telle ou telle expression *emic*, ou que l'on choisit au contraire de s'en distancer par un point de vue plus *etic*.

²⁰⁰ Kenneth L. PIKE, *Language in Relation to a Unified Theory of Structure of Human Behavior*, La Haye et Paris, Mouton, 1967, p. 37 et suivantes.

²⁰¹ Carlo GINZBURG, « "L'historien et l'avocat du diable" », art. cit., p. 126. Voir aussi Carlo GINZBURG, « Nos mots et les leurs. Une réflexion sur le métier d'historien aujourd'hui », trad. Martin Rueff, *Essais. Revue interdisciplinaire d'Humanités*, hors-série n° 1 « L'étrangement. Retour sur un thème de Carlo Ginzburg », dir. Sandro Landi, 2013, p. 191-210.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, dans ce travail, de privilégier, autant que possible, la forme la plus simple et la plus neutre possible lorsqu'il s'agit de désigner les trois figures qui constituent mon corps d'étude, c'est-à-dire un nom : Besenval, Polignac et Richelieu.

Conclusion

Au XVIII^e siècle et avant la Révolution, la séparation semble assez nette entre *noblesse* et *aristocratie*. La noblesse renvoie à un ensemble d'étiquettes courantes du discours social du temps, et désigne la qualité des *gentilshommes*, *seigneurs* et autres *grands*. Ces termes et leurs variantes peuvent charrier avec eux un certain nombre de connotations plus ou moins positives ou négatives. Il en est en tout cas très rare de faire une association systématique avec l'*aristocratie* et ses dérivés, qui appartiennent quant à eux à un lexique très spécialisé, propre à la philosophie morale et politique.

Cette configuration lexicale évolue indiscutablement dès les débuts de la Révolution. Avec le bouillonnement intellectuel en matière de philosophie politique provoqué par la convocation des états généraux et la polarisation politique forte qui en résulte, les mots *aristocratie* et *aristocrate* (l'opposé du *démocrate*) deviennent des catégories politiques, qui permettent de désigner les partisans de l'ordre ancien – et plus particulièrement les membres de la noblesse. Très rapidement, ces termes prennent une importance cruciale dans les discours politiques et constituent une arme lexicale de premier choix dans l'arsenal idéologique révolutionnaire. L'aristocrate en vient ainsi à incarner l'ennemi archétypal de la Révolution en marche, celui qu'il faut combattre sans cesse pour que l'Ancien Régime soit définitivement vaincu.

La situation qui suit la Révolution semble indiquer une évolution vers l'indistinction pour les termes *noble* et *aristocrate*, au point que dans des textes littéraires ultérieurs, à quelques nuances près, ils figurent comme de quasi-synonymes. Cette synonymie nouvelle est une caractéristique de la période postrévolutionnaire : l'aristocrate balzacien et l'aristocrate proustien partagent la même caractéristique d'être des nobles d'*après la Révolution*. Ce qui n'empêche pas que la distinction des deux termes, ne serait-ce que pour mieux éviter des situations d'anachronisme incontrôlé, doivent être prises en compte dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution des représentations culturelles de la noblesse à la fin de l'Ancien Régime et lors de la Révolution française.

Première partie

Des vies en textes

Intégrer un personnage réel appartenant à un passé récent au sein d'une œuvre littéraire n'est pas une innovation propre à la fin du XVIII^e siècle. D'autres exemples, situés à des époques et dans des aires géographiques différentes, peuvent servir de point de comparaison.

Le cas, étudié notamment par Patrick Boucheron, de certains seigneurs de l'Italie du nord du XIV^e siècle qui sont transposés en personnages de nouvelles (*novellistica*) dès le début du XV^e siècle, est ainsi particulièrement intéressant. Ressaisis par la fiction, ces personnages historiques deviennent le support d'un discours politique qui joue sur plusieurs strates. En effet, « témoins d'un passé qui ne passe pas », des figures de seigneurs tyranniques comme Aldobrandino III d'Este (1335-1361), seigneur de Ferrare et de Modène, ou Bernabò Visconti (1323-1385), seigneur de Milan, « assurent la capacité d'actualisation de textes dont la signification ne reste pas arrimée à leur contexte historique de production¹. » En d'autres termes, le traitement *littéraire* de ces personnages particuliers et de l'époque qui leur est référentiellement associée s'inscrit dans des dispositifs discursifs qui ont bien à voir avec le présent de l'élaboration de l'œuvre.

Ils sont d'abord des objets commodes à manipuler pour des auteurs, principalement florentins et républicains, engagés dans la première moitié du XV^e siècle dans une lutte idéologique avec la seigneurie de Milan autour de la question du meilleur gouvernement². À ce titre, Bernabò Visconti est un personnage privilégié : il a en effet été déposé puis assassiné par son neveu, Gian Galeazzo Visconti (1351-1402), qui devient par la suite le premier duc de Milan et, peut-être, le plus brillant représentant du « *buon governo* » seigneurial, en occultant les dérives de son prédécesseur. Dès lors, mettre en avant la figure de l'oncle Bernabò « comme l'impensé de la seigneurie, le cadavre dans les placards milanais », c'est l'occasion pour les républicains florentins de contre-attaquer l'adversaire seigneurial en exhibant « la vérité nue de la tyrannie³ ». Mais la figuration littéraire d'un tel personnage dépasse le cadre d'une guerre de position idéologique avec le modèle seigneurial milanais. Il s'agit peut-être aussi d'exprimer,

¹ Patrick BOUCHERON, « Vitupération, dévoilement et catégorisation sociale dans les *Novelles* du XV^e siècle : remarque sur une forme médiévale de méchanceté littéraire », dans Vincent AZOULAY et Patrick BOUCHERON (dir.), *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'antiquité à nos jours*, Paris, Champs Vallon, coll. « Époques », 2009, p. 338.

² Sur ces luttes idéologiques et politiques portant sur la meilleure forme de gouvernement entre pro-républicains et pro-seigneurie, voir notamment Quentin SKINNER, *Les fondements de la pensée politique moderne* [1978], trad. Jérôme Grossman et Jean-Yves Pouilloux, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 2009, p. 171-272.

³ Patrick BOUCHERON, « “Bien qu'il fût cruel, il y avait dans ses cruautés une grande part de justice” : l'étrange popularité littéraire d'un justicier exemplaire, Bernabò Visconti », dans Julie CLAUSTRE, Olivier MATTÉONI et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 69.

selon les mots de Patrick Boucheron, « l'insupportable vérité du pouvoir tout en la voilant d'atours fictionnels⁴. » Derrière le tyran à la fois effrayant et farcesque, il y a peut-être la volonté de produire une figure qui puisse exprimer l'idée que, « parce qu'elle est toute puissante, la volonté tyrannique ne peut être qu'incompréhensible⁵ ». De là, on pourrait considérer que la *novellistica* italienne du XV^e siècle contribue « à acclimater le lecteur aux horreurs de la violence d'État en l'inscrivant dans un horizon narratif familier⁶. » Cette production s'inscrirait donc dans une histoire longue de l'imaginaire politique de l'État souverain.

Quel que soit, en tout cas, le niveau des enjeux politiques des *novelle*, leur dispositif discursif est avant tout *littéraire*. Ces textes mettent en œuvre une esthétique langagière de la *beffa*, que l'on peut définir avec Patrick Boucheron comme une « forme de farce ou de raillerie⁷. Le Bernabò Visconti de la *novellistica* est ainsi « un personnage inquiétant et grotesque, tyran attirant qui, par son rôle de *beffatore* [celui qui est à l'initiative de la *beffa*], ne cesse de créer des surprises, de provoquer des équivoques, d'étonner par ses outrances⁸. » La figuration littéraire de ces personnages s'inscrit par ailleurs dans la tradition boccacienne de la nouvelle en tant que « récit d'un fait réel et nouveau qui mérite d'être connu⁹ ». Ce sont en tout cas bien les dispositifs de mise en forme, d'inscription dans une unité générique ou dans un réseau intertextuel qui permettent la véritable transformation de ces figures historiques en figurations littéraires.

C'est à ce type de dispositifs qu'il s'agit de s'intéresser dans cette première partie. Le cas de Richelieu, particulièrement complexe, fait l'objet du premier chapitre dans son entier. Y

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*

⁶ *Id.*

⁷ Pour être plus précis, Boucheron distingue le *motto* et la *beffa* : « Le premier est le fameux mot d'esprit, la facétie irrespectueuse qui avait tant fasciné Jacob Burckhardt au point d'en faire l'instrument privilégié de l'émancipation à la Renaissance : c'est une ironie ascendante, qui s'adresse à un supérieur que l'on remet à sa place, mais avec esprit et retenue. L'auteur de la *Civilisation de la Renaissance en Italie* décrivait le développement de la raillerie moderne "sous la forme triomphante du mot d'esprit" comme un "correctif" à la gloire et à l'ambition des puissants. [...] La *beffa*, au contraire, est condescendante : elle est la farce que l'on adresse en contrebas de soi, pour remettre à sa place celui qui ne sait pas s'y tenir. Le châtement est symbolique, c'est pourquoi il ne peut viser que des fautes mineures [...]. Il ne s'agit ni de scélérats, ni de méchants hommes, car ceux-ci doivent être punis avec la sévérité qu'ils méritent, et on ne s'amuserait pas à les voir humiliés publiquement » (Patrick BOUCHERON, « La sociologie implicite de la *novellistica* italienne à la fin du Moyen âge », dans Bernard LAHIRE (dir.), *Ce qu'ils vivent, ce qu'ils écrivent. Mises en scène littéraires du social et expérience socialisatrices des écrivains*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2011, p. 541).

⁸ Patrick BOUCHERON, « "Bien qu'il fût cruel, il y avait dans ses cruautés une grande part de justice" », art. cit., p. 66.

⁹ Patrick BOUCHERON, « La sociologie implicite de la *novellistica* italienne à la fin du Moyen âge », art. cit., p. 540.

sont examinés les différents projets et contre-projets qui ont pris le maréchal comme sujet d'un texte biographique, à travers des perspectives formelles et des objectifs idéologiques particulièrement divers. Le deuxième chapitre se concentre sur les enjeux génériques et énonciatifs d'un type de narration particulièrement prisé dans le corpus : les récits à la première personne. Le troisième chapitre se consacre enfin aux modalités et aux enjeux de l'utilisation de l'intertextualité romanesque dans le processus de figuration : il s'agit en effet de phénomènes de circulation particulièrement subtils entre univers référentiels et univers fictionnels où s'observent des effets de porosité qui contribuent puissamment à la constitution de l'imaginaire social de la noblesse d'Ancien Régime.

Chapitre 1

Un maréchal en quête d'auteurs

CHRISTIAN (*avec désespoir*)

Il me faudrait de l'éloquence !

CYRANO (*brusquement*)

Je t'en prête !

Toi, du charme physique et vainqueur, prête-m'en :
Et faisons à nous deux un héros de roman¹ !

Rostand, *Cyrano de Bergerac* (1897)

¹ Edmond ROSTAND, *Cyrano de Bergerac* [1897], II, 10, éd. Pierre Citti, Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de Poche / Le Théâtre de Poche », 1990, p. 178-179.



Figure 2. D'après Jean-Marc NATTIER, *Le maréchal de Richelieu*, c. 1738-1742, Londres, The Wallace Collection, huile sur toile, 81 cm sur 60,5 cm. Source : The Wallace Collection (<https://wallacecollection.org>).

En 1788, le maréchal de Richelieu atteint l'âge vénérable de quatre-vingt-douze ans. Comme l'écrira après sa mort un de ses anciens secrétaires, Claude-Carloman de Rulhière (1735-1791), « Monsieur de Richelieu est un de ces hommes rares dont la nature donne peu de modèles². » Sa longévité étonne le public depuis déjà plusieurs années. Elle donne à réfléchir au prince de Ligne – qui meurt lui-même presque octogénaire, en plein Congrès de Vienne : « *le maréchal de Richelieu a eu des femmes encore à cet âge-là ; il s'est marié à près de quatre-vingt. J'ai lu dans la gazette qu'un homme de cent et trois ans en Irlande, lit sans lunettes et court le lièvre*³. » La presse, légale ou clandestine, se fait elle aussi le porte-voix de cette curiosité amusée du public. Déjà dans une note datée du 24 mai 1778 les *Mémoires secrets* s'étonnaient de son étonnante vigueur, en contraste avec l'autre octogénaire célèbre du temps, Voltaire – qui meurt d'ailleurs moins d'une semaine plus tard :

M. de Voltaire, enchanté de la bonne santé du maréchal duc de Richelieu, qui monte encore à cheval comme un jeune militaire qui fait ses exercices, lui a demandé comment il faisait pour dormir ; le maréchal lui a parlé d'un calmant excellent qu'il avait, et lui a promis de lui en faire part : il lui en a envoyé une certaine quantité pour plusieurs fois. Le vieux philosophe, qui a grande envie de vivre, en a pris une dose si forte qu'il en a été très mal. Il paraît qu'il y a beaucoup d'opium dans cet élixir, et depuis ce temps, il appelle le maréchal de Richelieu son frère Caïn⁴.

Ses dernières années semblent néanmoins troublées par une santé défaillante et des signes de sénilité. À la date du 30 décembre 1787, les *Mémoires secrets* évoquent ainsi une énième maladie, et la réaction bravache du vieillard envers son fils, le duc de Fronsac, « qu'il sait bien attendre le moment de sa mort avec impatience : *Ce ne sera pas encore pour cette fois, je compte aller jusqu'à cent ans ; ma foi, ce terme passé, je n'ai plus de secret, cela ira comme cela pourra*⁵ ». Il demeure ce créateur de bons mots et de réparties, démonstration éclatante « qu'il a encore des réminiscences très heureuses, s'il paraît quelquefois en enfance, ainsi qu'on le prétend⁶ ».

Surtout, il apparaît comme une sorte de dernier témoin privilégié de toute une époque, un acteur de premier plan de la vie politique et culturelle de ce XVIII^e siècle finissant. Dans un

² Claude-Carloman de RULHIÈRE, *Anecdotes sur le maréchal de Richelieu* [1791], Paris, Allia, 1993, p. 9.

³ Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Mes écarts ou ma tête en liberté et autres pensées et réflexions*, éd. Daniel Acke et Jeroom Vercruyse, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 938.

⁴ *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, Londres, John Adamson, 1784, vol. 11, 24 mai 1778, p. 232-233.

⁵ *Ibid.*, p. 285.

⁶ *Ibid.*, p. 286.

chapitre du *Tableau de Paris* consacré au tribunal des maréchaux⁷ que celui-ci présidait en tant que doyen, Mercier observe que

[...] son nom, ses services, son caractère, sa fortune, sa renommée, l'influence de son esprit et son âge lui donnent rang parmi ces hommes peu communs qui piquent la curiosité de leur siècle, et dont le portrait ressemblant ne manquera pas d'être transmis à la postérité, à qui seule il appartient de les juger en dernier ressort⁸.

Dans un autre chapitre, rédigé après la mort de Richelieu et consacré au caveau de la Sorbonne, Mercier convoque à nouveau la figure du vieux maréchal : « Le maréchal de Richelieu, qui avait vu trois règnes, tous plus extraordinaires l'un que l'autre, vient d'y descendre⁹. » L'occasion est belle pour dresser un rapide parallèle avec l'autre glorieux occupant du caveau, son grand-oncle le cardinal :

Nous devons la forme de notre gouvernement actuel au cardinal de Richelieu, qui brisa violemment l'ancien : nous devons nos mœurs modernes au duc [...]. Sans le duc de Richelieu, mon *Tableau* aurait eu certainement d'autres couleurs ; c'est lui qui a déterminé la pente de notre caractère actuel, qui n'est peut-être pas le meilleur, et qui tranche net avec le siècle passé ; c'est lui qui a donné un nouveau ton à la Cour de France ; enfin, c'est lui qui a grandement déterminé la conduite de Louis XV¹⁰ [...].

Richelieu est donc perçu comme une figure résumptive du XVIII^e siècle : il est celui qui résumerait idéalement une époque à laquelle il aurait donné sa *couleur*, son *ton* et ses *mœurs*. « Le maréchal de Richelieu a vécu si longtemps, et a mérité une réputation si extraordinaire dans plusieurs genres, que le public lira sans doute avec plaisir, des faits particuliers qui le concernent¹¹ », lit-on ainsi dans la préface de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*. La *Correspondance littéraire secrète* a une formule éloquente : « La mort du duc de Richelieu a fait époque¹² », comme si finissait véritablement avec lui un passé définitivement renvoyé à l'histoire.

Un élément semble particulièrement fasciner le public : Richelieu a commencé sa carrière au tout début du siècle, à la cour de Louis XIV, mort plus de soixante-dix ans plus tôt. Sa vie est à la fois ancrée dans l'époque contemporaine et dans ce passé déjà mythifié par Voltaire sous le nom de *Siècle de Louis XIV* (1751). On peut aujourd'hui encore constater

⁷ Sur cette institution judiciaire de l'Ancien Régime compétente pour juger les querelles d'honneur, voir Pascal BRIOIST, Hervé DRÉVILLON et Pierre SERNA, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)* [2002], Seyssel, Champ Vallon, coll. « Les Classiques », 2008, p. 349-362, et Fadi EL HAGE, *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne, op. cit.*, p. 405-407.

⁸ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 2, chap. DCXLIII « Tribunal des maréchaux de France », p. 402-403.

⁹ *Ibid.*, chap. DCCCXXXVI « Caveau de la Sorbonne », p. 984.

¹⁰ *Ibid.*, p. 984-985.

¹¹ *VPMR*, vol. 1, p. 1.

¹² *Correspondance littéraire secrète*, n° 34, 17 août 1788.

directement cet ancrage de l'image de Richelieu dans le règne de Louis XIV à travers un de ses portraits en pied, peint par Jean-Marc Nattier (1685-1766) en 1732, exposé au musée Calouste Gulbenkian à Lisbonne, et dont il existe une copie à la Wallace Collection de Londres (Fig. 2). Le jeune Richelieu y est représenté portant un costume de novice de l'Ordre du Saint-Esprit très richement ouvragé, alors qu'un valet à ses pieds semble ajuster sa tenue ; et il est possible que l'objectif de la commande de ce tableau soit précisément de célébrer son obtention du collier – d'autant plus qu'elle comporte une part d'exceptionnel et souligne sa faveur auprès de Louis XV, qui le fait chevalier avant même d'avoir atteint l'âge de trente-cinq ans requis par les statuts de l'Ordre¹³. Il porte la perruque longue, les bas de soie et les talons rouges caractéristiques du style louis-quatorzien. La position des jambes évoque par ailleurs celles de Louis XIV dans le célèbre portrait en costume de sacre peint par Hyacinthe Rigaud (1659-1743)¹⁴. Richelieu est avant tout le produit de la société de cour instaurée à Versailles sous l'égide de la figure tutélaire du « Grand Roi », comme on l'appelle volontiers au XVIII^e siècle, et pour lequel le maréchal éprouve une admiration manifeste. Un passage de la *Vie privée*, qui met en scène sa première rencontre avec Louis XIV, l'illustre : « Je fus presque anéanti par la majesté de sa personne, et par l'éclat de sa représentation¹⁵ ».

Lorsqu'il meurt, en août 1788, Richelieu est donc, de toute évidence, le sujet idéal d'un écrit biographique. Un effet d'attente est par conséquent presque inévitable. Et selon toute vraisemblance, ce sont surtout des Mémoires qui sont à prévoir. C'était déjà ce que lui réclamait Voltaire, dans une lettre qu'il lui adressait en 1763 :

Vous devriez bien, quand vous serez de loisir, faire des mémoires de votre vie ; ils seraient écrits du style de ceux de M. le comte de Grammont, et ils contiendraient des choses plus intéressantes, plus nobles, et plus gaies. Est-ce que vous ne serez jamais assez sage pour passer trois ou quatre mois à Richelieu ? Vous repasseriez tout ce que vous avez fait dans votre illustre et singulière vie, et personne ne peindrait mieux que vous les ridicules de votre siècle¹⁶.

Mais si l'attente est forte, le soupçon l'est tout autant : les contemporains savent que le maréchal de Richelieu n'a aucune véritable ambition littéraire et traîne une solide réputation d'homme fâché avec les lettres – sinon de quasi-analphabète. Voltaire moque ainsi son écriture difficilement lisible – ce qu'il excuse par la compensation d'autres talents autrement plus

¹³ Xavier SALMON, *Jean-Marc Nattier. 1685-1766*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1999, p. 90.

¹⁴ Sur ce tableau, voir Myriam TSIKOUNAS, « De la gloire à l'émotion, Louis XIV en costume de sacre par Hyacinthe Rigaud », *Sociétés & Représentations*, n° 26, 2008, p. 57-70.

¹⁵ *VPMR*, vol. 3, p. 6-7.

¹⁶ VOLTAIRE, Lettre au duc de Richelieu, 30 mars 1763 (D11135), dans *Correspondance*, éd. Théodore Besterman, dans *Electronic Enlightenment* [En ligne].

importants, en matières militaires : « Il est vrai que vous écrivez comme un chat ; mais aussi je me flatte que vous commandez les armées comme le maréchal de Villars : car, en vérité, votre écriture ressemble à la sienne, et cela va tous les jours en embellissant ; bientôt je ne pourrai plus vous déchiffrer¹⁷. » Dans l'avant-propos de ses propres *Mémoires*, publiés en 1823, l'ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette, Jeanne-Louise-Henriette Campan (1752-1822) rapporte le discours de Richelieu lui-même, niant d'avance l'authenticité de tout ce qui pourrait être publié en son nom après sa mort : « J'ai entendu le maréchal de Richelieu dire à M. Campan, bibliothécaire de la reine, de ne point acheter les Mémoires que sans doute on lui attribuerait après sa mort, que d'avance il les lui déclarait faux ; qu'il ne savait pas l'orthographe, et ne s'était jamais amusé à écrire¹⁸. » La dysorthographe de Richelieu est en effet une caractéristique du personnage très souvent rappelée. La *Vie privée* note qu'on ne trouve, dans les quelques écrits qu'il a laissés, « que quelques idées, peu de logique, et point d'orthographe¹⁹ ». Mercier, qui a personnellement croisé le personnage à Bordeaux dans les années 1760, le confirme : « Je savais, dès ce temps-là, qu'il ignorait l'orthographe, et qu'il n'avait que de l'esprit²⁰ ». Au milieu du XIX^e siècle, on se souvient encore de ce trait caractéristique : François-René de Chateaubriand (1768-1848) cite Richelieu parmi d'autres grands hommes fâchés avec l'orthographe – dont Napoléon Bonaparte²¹ (1769-1821) – tandis que Victor Hugo (1802-1885) note dans une de ses *Choses vues* : « Le maréchal de Richelieu écrivait : *je cuis de la Cademi*²². »

Un récit de sa vie est donc bien à espérer, mais reste encore à déterminer qui l'écrira, selon quel point de vue et dans quelles conditions. S'agira-t-il d'une *vie privée* anonyme, composée d'anecdotes sulfureuses et publiée clandestinement, sur le modèle d'autres figures importantes du règne précédent, telle que les *Anecdotes sur Madame la comtesse Du Barri* (1775) ou la *Vie privée de Louis XV* (1781), qui sont de véritables *best-sellers* à leur parution²³ ?

¹⁷ VOLTAIRE, Lettre au duc de Richelieu, 5 juin 1744 (D2986), dans *Correspondance*, éd. cit.

¹⁸ Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, Reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, Baudoin Frères, 1823, vol. 1, p. 3.

¹⁹ *VPMR*, vol. 1, p. 182.

²⁰ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 2, chap. DCCCXXXVI « Caveau de la Sorbonne », p. 986.

²¹ François-René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe* [1849-1850], éd. Jean-Claude Berchet, Paris, Librairie générale française, coll. « La Pochothèque », 2003, vol. 1, p. 868.

²² Victor HUGO, *Choses vues*, dans *Œuvres complètes*, vol. « Histoire », éd. Guy Rosa et Jacques Seebacher, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1987, « Journal de ce que j'apprends chaque jour juillet 1846-février 1847 », p. 603.

²³ Selon les recherches de Robert Darnton à partir des archives de la Société Typographique de Neuchâtel, ces deux ouvrages figurent systématiquement dans la liste des livres les plus demandés des libraires. Voir Robert

S'agira-t-il au contraire d'un texte hagiographique, dont la publication serait contrôlée par la famille du défunt ?

À la mort de Richelieu, le jeu est donc ouvert pour qui chercherait à faire un coup éditorial. La seule exigence est de se positionner le plus rapidement possible pour déjouer toute concurrence, et s'emparer en premier d'un marché prometteur. C'est cette situation qu'il s'agit d'examiner dans ce chapitre, en s'intéressant d'abord au tout premier de ces projets éditoriaux, les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* (1790), puis aux différents contre-projets proposés par les concurrents – et en particulier la *Vie privée du maréchal de Richelieu* (1791).

DARNTON, *The Corpus of Clandestine Literature in France. 1769-1789*, New York et Londres, W. W. Norton & Company, 1995, p. 194-195. Pour une synthèse la plus précise de ses recherches, et en particulier dans leur dimension quantitative, voir Robert DARNTON, *Un tour de France littéraire. Le monde du livre à la veille de la Révolution* [2017], Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2018, p. 279-317.

M É M O I R E S

D U M A R É C H A L

Louis François Armand de Richelieu

D U C D E R I C H E L I E U ,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME

DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

P O U R servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premières années du Règne de Louis XVI, ROI DES FRANÇOIS, & RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ.

Ouvrage composé dans la Bibliothèque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Portefeuilles, Correspondances & Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains ; Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage.

T O M E P R E M I E R .

A L O N D R E S ,

Chez Joseph DE BOFFE, Libraire, Gerard Street, Soho, n^o. 7.

A M A R S E I L L E ,

Chez M O S S Y , Imprimeur-Libraire, à la Canebiere.

Et se trouve A P A R I S ,

Chez B U I S S O N , Libraire, rue Haute-Feuille, hôtel de Coëtlosquet, n^o. 20.

1 7 9 0 .

Figure 3. Jean-Louis SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* [...], Londres, Marseille et Paris, Joseph de Boffe, Mossy, Buisson, 1790, vol. 1, page de titre, in-8°. Source : Google Books.

I. Les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie

C'est donc sans grande surprise que, dès novembre 1788, s'ouvre le premier acte de la bataille éditoriale qui s'annonce, par la publication dans le *Mercure de France* d'une lettre dont la signature donne le ton : « S... G..., auteur des *Mémoires de M. de Richelieu*, composés d'après des *Mémoires* de guerres, d'ambassades, de négociations, et autres que feu M. le maréchal m'avait confiés²⁴ ». L'article est en fait l'annonce des neufs volumes à paraître entre 1790 et 1793 des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* (Fig. 3).

1. Jean-Louis Soulavie, un entrepreneur des lettres

Derrière ces initiales se cache en réalité un certain Jean-Louis Giraud-Soulavie, ou plus simplement Soulavie (1751-1813). Personnage de second plan dans les champs politique et littéraire de la fin du XVIII^e siècle, il jouit d'une réputation plutôt sulfureuse au sein de la communauté historique – d'hier et d'aujourd'hui²⁵.

Originaire d'Antraigues-sur-Volane, en Ardèche, où il fait ses premières études et devient abbé, Soulavie tente sa chance à Paris et s'essaie à une carrière de savant. Il fréquente les salons – où il semble avoir rencontré la fine fleur du parti philosophique, de Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-1788) à Diderot en passant par les abbés Gabriel de Mably (1709-1785) et Guillaume-Thomas Raynal (1713-1796)²⁶ – pour y chercher des protections et s'insérer dans les réseaux académiques²⁷. Il s'intéresse d'abord aux sciences naturelles et à la géologie, et publie en 1780 son premier ouvrage important, une *Histoire naturelle de la France méridionale* en sept volumes. Ces travaux scientifiques lui attirent au passage les foudres d'un autre abbé originaire du Vivarais, Augustin Barruel (1741-1820) ; celui-ci attaque féroce­ment les conceptions de Soulavie quant à la formation des roches, qui vont à l'encontre du récit de la Genèse défendu par l'orthodoxie catholique²⁸.

²⁴ *Mercure de France*, 29 novembre 1788.

²⁵ Albin MAZON, *Histoire de Soulavie (naturaliste, diplomate, historien)*, Paris, Librairie Fischbacher, 1893, vol. 1, p. I. Les deux volumes de Mazon sont encore aujourd'hui la seule véritable monographie à son propos.

²⁶ *Ibid.*, p. 15.

²⁷ Il finit par rejoindre pas moins de quatorze académies (ou sociétés académiques), en France et à l'étranger, dont l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, les académies de Dijon, Angers ou Nîmes, ainsi que la société d'antiquité de Hesse-Cassel (*ibid.*, p. 52-53).

²⁸ *Ibid.*, p. 31-50.

La politique semble l'intéresser de plus en plus. Dès 1783, il est choisi par son évêque pour prononcer un discours sur des sujets politiques et religieux à l'ouverture de l'Assemblée des États du Languedoc – il doit alors faire face à l'opposition de l'archevêque de Toulouse, Étienne-Charles de Loménie de Brienne (1727-1794), futur ministre de Louis XVI, qui lui reproche ses propos trop radicaux²⁹. Mais c'est 1789 qui permet à Soulavie de laisser libre cours à sa soif d'écriture polémique : selon les comptes de Mazon, il écrit une dizaine de brochures politiques, parmi lesquelles des titres comme *Mémoire du cardinal Dubois au Régent sur les États généraux que ce prince avait envie de convoquer, quand le système eut mis l'État en désordre* (4 pages), *L'aristocratie enchaînée et surveillée par le peuple et le Roi* (70 pages), ou encore des travaux plus consistants, s'inscrivant dans une démarche à la fois historique et militante : *L'histoire, le cérémonial et les droits des États généraux* (283 pages) ou encore *Histoire des États généraux de Versailles* (325 pages)³⁰.

Dès lors sa carrière révolutionnaire est lancée – même si elle ne le mène jamais à des positions politiques de premier plan. Il prête le serment du clergé constitutionnel en 1790 et, opposé au célibat des prêtres, il est le premier ecclésiastique à se marier publiquement en 1792. Membre du club des Jacobins, il se fait nommer ministre résident de France à Genève et dans le Valais en mai 1793, sommet de sa carrière diplomatique. Arrêté à la chute de Maximilien de Robespierre (1758-1794), il tente de maintenir jusqu'au Consulat une activité politique, sans grand succès, et finit par se replier sur ses travaux de littérature à partir du 18 Brumaire.

Sur ce plan, Soulavie adopte une stratégie parfaitement bien rodée et constante, au point qu'il peut être considéré comme un véritable « entrepreneur des lettres³¹ », un « spéculateur » à la tête d'une « officine », selon les mots sévères d'Antoine de Boislisle³². La méthode est simple : elle consiste à profiter de son réseau de connaissances et de sa respectabilité de savant plutôt bien inséré dans les institutions scientifiques du temps pour obtenir l'autorisation d'explorer des fonds d'archives d'État ou encore accéder à des bibliothèques de particuliers.

²⁹ *Ibid.*, p. 51-52.

³⁰ *Ibid.*, p. 64-66.

³¹ Pour une application de cette idée d'entrepreneur des lettres, voir Christophe SCHUWEY, *Un entrepreneur des lettres au XVII^e siècle. Donneau de Visé, de Molière au Mercure galant*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVII^e siècle », 2020.

³² *Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu*, éd. Antoine de Boislisle, Paris, Société de l'Histoire de France, 1918, p. V.

De la sorte, il se constitue un matériau de base constitué de lettres ou de manuscrits authentiques sur lesquels il peut étayer sa propre écriture historique³³.

À partir de la fin des années 1780, l'essentiel de ses travaux consiste donc à mettre sur le marché des Mémoires de personnages fameux, mais dans des versions parfois douteuses, ou dont l'authenticité n'est pas avérée. Soulavie est ainsi le premier véritable éditeur des *Mémoires* du duc de Saint-Simon, à partir des manuscrits conservés en lieux sûrs par l'administration royale, mais dans une version extrêmement lacunaire. Il s'illustre ensuite en publiant, en 1790, sa propre transcription de l'*Histoire du règne de Louis XV* de Duclos. Les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* s'inscrivent donc dans une série continue, qui s'étend presque jusqu'à la mort de Soulavie. Après Richelieu, suivront donc les Mémoires du comte Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas (1701-1781), ministre de Louis XV puis Louis XVI, et ceux du duc Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu d'Aiguillon (1720-1788), lui aussi ancien ministre de Louis XV, ainsi que des recueils de correspondances ou de « pièces inédites », parfois reconfigurées dans des ensembles plus ambitieux (par exemple les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI, depuis son mariage jusqu'à sa mort*, publiés en six volumes in-octavo par Treuttel et Würtz en 1801). Ces entreprises éditoriales sont manifestement lucratives. Lorsqu'il meurt, en 1813, Soulavie dispose d'une situation financière confortable – il possède un hôtel particulier à Paris, rue de Verneuil, et une propriété à Issy³⁴.

2. Une collaboration mise en scène

L'argument principal sur lequel joue Soulavie pour promouvoir son projet éditorial, c'est sa prétendue proximité avec le maréchal de Richelieu, et l'accès qui lui a été garanti par le protagoniste de l'histoire à une documentation de première qualité. Soulavie insiste constamment sur la protection dont il a profité et qui s'est traduite de deux façons dans le travail de rédaction des *Mémoires* : l'ouverture de la bibliothèque et des archives privées de la famille et la possibilité de recueillir, sur certains points, le témoignage direct de Richelieu.

L'utilisation d'une documentation riche et souvent inédite, constituée à partir de correspondances et de documents tirés soit des archives étatiques soit des bibliothèques de

³³ Sur la méthode de Soulavie pour obtenir sa documentation, voir Arnaud de MAUREPAS, « Les méthodes documentaires d'un historien méconnu : l'abbé Soulavie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 38/4, 1991, p. 632-636.

³⁴ Albin MAZON, *Histoire de Soulavie, op. cit.*, vol. 1, p. 107-108 et 110-111, et Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, édition électronique (URL : <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/756-jean-louis-soulavie>. Consulté le 8 décembre 2018).

particuliers, est caractéristique de la méthode de Soulavie. Dans la préface du quatrième volume, il souligne ainsi la collaboration pleine et entière dont il a bénéficié de la part de la famille Richelieu, qui a bien voulu mettre à sa disposition tous les moyens nécessaires : « j'ai employé trois ans à choisir, étudier et extraire les pièces originales, aidé de l'intelligence et du zèle de M. Plocques, bibliothécaire de M. le maréchal³⁵ ».

Dans l'espace du texte, cette méthode se traduit concrètement par l'inclusion systématique d'extraits de ces matériaux, sous la forme de citations longues parfois de plusieurs pages, et auxquelles Soulavie donne une place toujours plus importante au fur et à mesure de son récit. Au huitième volume, il propose même à son lectorat de venir constater en personne l'authenticité d'un billet de Louis XV, en allant voir « l'original de cette pièce chez M. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n° 20³⁶ ».

Ce type de montage textuel se retrouve dans d'autres œuvres du corpus consacré à la figure de Richelieu – en particulier la *Vie privée*, qui intègre à la fin de chacun de ses volumes des « Pièces justificatives » – et constitue certainement un passage obligé pour tout écrit à ambition historique. En 1775, la préface des *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri*, publiées sous anonymat mais écrites par Mathieu-François Pidansat de Mairobert (1727-1779), reprend ainsi avec ironie les règles de sérieux méthodologique propre à l'écriture de l'histoire³⁷ pour à la fois s'y inscrire et s'en distancier ; si le texte entend s'affranchir « de l'ordre, des transitions, de la gravité du style » propre à l'histoire, il entend toutefois faire preuve de rigueur dans la restitution de la vérité :

Il ne faut pas croire qu'en recueillant tout avec soin, on ait ramassé sans choix une quantité de fables et d'absurdités, débitées sur le compte de cette courtisane célèbre. On verra que depuis sa naissance jusqu'à la retraite, on cite des garants de ce qu'on avance. On a suivi à cet égard les règles scrupuleuses de l'historien³⁸.

De manière similaire, dans *Les Liaisons dangereuses* (1782) de Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos (1740-1803), Valmont ironise sur cette habitude de citer des sources documentaire : « Après vous avoir exposé mes raisons dans ce long préambule, je commence l'historique de ces deux derniers jours. J'y joindrai comme pièces justificatives, la lettre de ma

³⁵ *MMDR*, vol. 4, p. IV.

³⁶ *Ibid.*, vol. 8, p. 289.

³⁷ Anthony GRAFTON, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, trad. Pierre-Antoine Fabre, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La librairie du XX^e siècle », 1998, p. 91-92.

³⁸ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri*, Londres, 1775, p. 3.

belle et ma réponse. Vous conviendrez qu'il y a peu d'historiens aussi exacts que moi³⁹. » Dans sa manière de fonder son travail historique sur l'utilisation et la citation de pièces justificatives, Soulavie semble donc s'inscrire dans un mouvement de fond de l'historiographie de son époque – devenue si caractéristique de la méthode historique que le discours romanesque ou pamphlétaire y trouve matière à moquerie.

L'un des documents qui justifient le plus l'intérêt du projet de Soulavie consiste en une « histoire scandaleuse de tous les plaisirs de la Cour » que le maréchal aurait écrite de concert avec Voltaire, et dont Louis XV, qui aimait selon Richelieu « entendre raconter ces anecdotes plaisantes [...], conserva longtemps un exemplaire⁴⁰ ». Pour Soulavie, « cet ouvrage effectivement existe encore aujourd'hui » et les « pièces justificatives » lui ont été communiquées « par diverses personnes » après la mort du maréchal. Elles constituent un matériau de choix pour son ouvrage, même s'il implique de sa part un travail de sélection et de censure morale : « Je déclare d'en avoir extrait ce que l'histoire ne permet pas de taire, et d'avoir passé sous silence ce que l'honnêteté et les mœurs doivent rejeter⁴¹. »

Les justifications de Soulavie sur ce document qu'il présente comme un argument essentiel en faveur de son projet sont assez ambiguës. Cette prétendue « histoire scandaleuse » de la cour des années 1730-1740 est censée contenir non seulement des anecdotes salaces, mais aussi des propos plus politiques sur les intrigues intérieures ou les « négociations dans les cours étrangères⁴² », auxquelles Richelieu, alors ambassadeur, avait pu participer. S'agit-il d'authentiques mémoires autographes – ou dictés à des secrétaires et annotés de la main même de Richelieu –, comme le texte qu'édite Arthur de Boislisle dans ses *Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu*⁴³ ? S'agit-il d'une affabulation de Soulavie, qui évoque quelques pages plus haut une *Chronique scandaleuse du genre humain*, prétendument composée par la marquise Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin (1682-1749) sur l'histoire de la débauche depuis l'antiquité⁴⁴, jamais retrouvée ? S'il est impossible de conclure avec exactitude, on peut dire en tout cas que cet argument d'un matériau inédit et sulfureux signé de la main même de

³⁹ Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, *Les Liaisons dangereuses* [1782], Lettre XL, éd. Catriona Seth, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2011, p. 98.

⁴⁰ *MMDR*, vol. 3, p. 351.

⁴¹ *Ibid.*, p. 351-352.

⁴² *Ibid.*, p. 351.

⁴³ *Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu*, éd. cit., .

⁴⁴ *MMDR*, vol. 3, p. 305-307.

Richelieu servira de pomme de discorde dans les conflits à venir avec ses concurrents, comme il l'anticipe déjà dans le quatrième volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* :

Ces remarques sont nécessaires, parce que lors même que les Mémoires de M. le maréchal existent, et sont écrits de sa main, des libraires se donnent des mouvements pour faire composer des Mémoires apocryphes de ce seigneur, sur quelques pièces qu'on a obtenues de M. le duc de Richelieu, tandis que feu M. le maréchal avait écrit, comme j'en donne les preuves, ses Mémoires et dicté lui-même la plupart des faits qui se trouvent dans le présent ouvrage⁴⁵.

C'est que le principal argument en faveur de son ouvrage que Soulavie met en avant, c'est précisément le soutien direct et particulièrement bienveillant dont il aurait bénéficié de la part de Richelieu lui-même, à la fois son premier lecteur et la source de première main de ses informations les plus importantes.

Dans l'article du *Mercure de France* du 29 novembre 1788, où il expose pour la première fois son projet, il précise ainsi avoir travaillé à partir des « portefeuilles de M. le maréchal », sous le regard bienveillant de son protecteur : « Pendant ce travail, M. le maréchal avait la bonté de répondre à mes questions, de dissiper mes doutes, et de m'éclairer dans mes incertitudes⁴⁶. » Dans la préface du quatrième volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, Soulavie reprend ce même argumentaire et revient sur l'intérêt de Richelieu lui-même pour le projet :

Cependant M. le maréchal, qui s'intéressant de plus en plus à mon entreprise, prenait plaisir à s'échapper de tout ce qui l'observait et l'environnait, pour venir dans sa bibliothèque, il permit même que divers copistes étrangers fissent des extraits de tout ce que je voulais conserver en entier. Au lieu de blâmer les principes qui m'ont guidé dans le choix des faits, il me donnait du courage, et demandait encore, peu de temps avant sa mort, des nouvelles à M. Plocques de ses *Mémoires*, lors même que ses idées étaient sans liaisons⁴⁷.

L'enthousiasme du maréchal est d'autant plus important à souligner pour Soulavie qu'il lui permet de manifester la dimension quasi officielle de son projet, qui aurait été suivi de très près par le principal intéressé ; mais en soulignant l'attachement du vieil homme – qui perd, peu à peu, ses facultés mentales – envers son travail, Soulavie lui donne aussi une dimension presque personnelle et testamentaire.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 352.

⁴⁶ *Mercure de France*, 29 novembre 1788. Sauf mention contraire, les textes des journaux et périodiques d'Ancien Régime ou de la Révolution sont cités à partir de recherches effectuées sur le *Gazetier universel* (URL : <http://gazetier-universel.gazettes18e.fr/>) et sur le *Gazetier révolutionnaire* (URL : <http://gazetier-revolutionnaire.gazettes18e.fr/>), bibliothèques ordonnées de ressources numériques produites par le groupe de travail « Presse 18 » de l'IHRIM, sous la direction de Denis Reynaud.

⁴⁷ *MMDR*, vol. 4, p. VII.

L'autre manière pour Soulavie de mettre en scène une véritable collaboration avec le maréchal de Richelieu comme une garantie de sérieux pour son texte, c'est de rendre visible autant qu'il le peut les entretiens particuliers qu'il a eus avec son protecteur – quitte parfois à tordre le choix de la narration à la première personne, en faisant coexister une figure de narrateur-mémorialiste fictif et d'« historien », véritable auteur du texte⁴⁸. Ainsi dans un passage consacré aux turpitudes de la vie personnelle du Régent :

Telle était sa vie privée ; personne ne peut en parler avec plus de certitude ; car j'en fus souvent le témoin oculaire ; souvent encore dans ses malheurs j'en fus le complice, et j'ai bien recommandé à l'historien de mon temps de ne point passer sous silence le tableau de ces sortes de divertissements, qui représentent au vrai les mœurs de ce temps-là. Je lui en ai donné les matériaux ; il m'a promis de ne taire que les détails indignes de l'histoire⁴⁹.

Mais le plus souvent, cet effort de mise en scène de la collaboration est surtout déployé dans les notes en bas de page ou en fin de volume, dans un espace textuel plus explicitement consacré à accueillir un discours de commentaire. C'est ainsi le cas à propos de l'identité de l'homme au masque de fer, que Soulavie espère bien soutirer à son protecteur. Il présente ainsi sa démarche, dans une note à la toute fin du chapitre consacré à ce sujet, comme un véritable discours argumentatif où il paraît en personne, interrogeant son interlocuteur :

Tant que M. le Maréchal de Richelieu vécut, il fut très réservé sur le secret du *Masque de fer*. L'abbé Soulavie lui demanda un jour quelques moments d'entretiens sur le prisonnier, et lui dit : « Vous avez eu la bonté, Monsieur le maréchal, de me communiquer des papiers bien curieux sur l'histoire de votre temps, et vous m'avez raconté des choses si secrètes, qu'il me reste de vous demander une grâce plus particulière, celle de me dire ce qu'on doit croire du *Masque de fer* ; il serait bien intéressant de laisser dans vos Mémoires ce grand secret à la postérité. Louis XIV depuis longtemps n'est plus, Louis XV est mort depuis 13 ans ; notre roi est si clément, si bon, si tolérant, que sous son règne nous jouissons en quelque sorte de la liberté de la presse ; les générations des princes intéressés au secret se sont écoulées ; et que pourrait craindre aujourd'hui le gouvernement sur des événements arrivés il y a près d'un siècle ? [...] N'est-il pas vrai, Monsieur le maréchal, que ce prisonnier était le frère aîné de Louis XIV, né à l'insu de Louis XIII⁵⁰ ? »

Devant ses demandes, Richelieu botte en touche et paraît « embarrassé » : « il ne voulait pas s'expliquer, il ne voulait pas refuser une réponse⁵¹. » Il finit cependant par une parole sibylline qui, en définitive, importe plus par son ambiguïté que par son contenu :

Tout ce que je puis vous dire, monsieur l'abbé, sur cet objet, c'est que le prisonnier n'était plus aussi intéressant quand il mourut au commencement de ce siècle, très avancé en âge ;

⁴⁸ Sur ce point, voir *infra*, p. 140-160.

⁴⁹ *MMDR*, vol. 2, p. 275.

⁵⁰ *Ibid.*, vol. 3, p. 113.

⁵¹ *Ibid.*, p. 113-114.

mais qu'il l'avait été beaucoup, quand au commencement du règne de Louis XIV, par lui-même, il fut renfermé POUR DE GRANDES RAISONS D'ÉTAT⁵².

L'effet visé par Soulavie semble ici moins la révélation à proprement parler du secret que la production d'un effet de connivence ; le mystère n'apparaît guère éclairci, mais le lectorat peut se satisfaire d'en être en quelque sorte complice :

Ainsi répondit M. le maréchal de Richelieu ; l'anecdote fut sur-le-champ écrite sous ses yeux par l'abbé Soulavie, qui la lui donna à lire. M. le maréchal voulut qu'il corrigéât quelques expressions ; et comme l'abbé Soulavie le suppliait encore d'ajouter quelques autres observations qui, sans dévoiler le secret directement, pourraient satisfaire la curiosité de toute la France sur cet étonnant personnage : *Lisez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce masque, ses dernières paroles surtout, et réfléchissez*⁵³.

On retrouve un dispositif semblable où Soulavie se met à nouveau en scène à travers sa relation privilégiée à son protecteur, à propos des rumeurs d'une relation amoureuse entre Richelieu, alors duc de Fronsac, et la duchesse de Bourgogne, Marie-Adélaïde de Savoie (1685-1712). Alors que le passage commenté présente l'affaire sur un mode très hypothétique et use du conditionnel, Soulavie admet quelques remords. Il se justifie de son scrupule en relatant « une conversation d'un quart d'heure sur cet objet délicat avec M. le maréchal » durant laquelle il aurait prié son interlocuteur « de ne pas laisser ignorer à la postérité la plus belle de ses aventures⁵⁴ ». La réponse de Richelieu est une invitation à la prudence, et la demande d'une stratégie de publication posthume, qui éviterait des conséquences déplaisantes quant à sa réputation personnelle : « On ne peut dire cela de mon vivant. [...] Cela est bien délicat ; ne parlez que d'enfantillage, et ne vous écartez pas de la valeur littérale de ces mots⁵⁵ ». Devant cet appel à l'autocensure, Soulavie peut se donner une posture valorisante d'historien vertueux, en mettant en scène son échange avec Richelieu :

Un petit sourire malin fut la réponse que fit M. le maréchal, à la lecture de cet article, qui devait l'intéresser, et [il] me pria *de ne point imprimer cela* ; à quoi je répondis : *Mais, M. le maréchal, si tout autre que vous-même fait connaître ces faits, on dira que vous avez caché la vérité. Je suis moi-même dans le cas de cet historien, à qui un prince défendait sous peine de punition de publier une anecdote scandaleuse, à son sujet. Je vais écrire, lui dit l'historien, QUE LE PRINCE A DÉFENDU DE PUBLIER CETTE ANECDOTE SUR SA PERSONNE.* M. le maréchal se mit à rire, et ajouta que c'était bien là le devoir d'un historien⁵⁶.

Ce jeu subtil de négociation et de dialogue entre le pseudo-mémorialiste et son *mémorialisé* donne à voir tout un continuum de relations possibles, allant de la connivence

⁵² *Ibid.*, p. 114-115.

⁵³ *Ibid.*, p. 115. Il s'agit d'une référence au chapitre 25 du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire.

⁵⁴ *Ibid.*, vol. 1, p. 317.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 317-318.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 318.

complice jusqu'à la prise de distance, toujours dans un sens favorable à l'auteur puisque c'est toujours lui qui tient la plume *in fine* et qui contrôle le récit et la présentation de chacun des deux acteurs. Ainsi dans le cas d'un autre passage où Richelieu et Soulavie divergent quant au jugement à tenir envers le Régent Philippe d'Orléans (1674-1723). L'argument de Richelieu – assez classique – consiste à avancer que le simple fait que Louis XV n'ait pas été assassiné prouve la vertu et l'honnêteté de Philippe d'Orléans : « il l'eût fait périr impunément s'il l'avait voulu, *étant environné et servi comme il l'était*, disait M. le maréchal de Richelieu, *de scélérats tels que Dubois, Law et les autres, capables de ce mauvais coup*⁵⁷ ». Soulavie met en avant son désaccord : « L'auteur des Mémoires n'était point content ; il doutait encore après cette réponse » ; s'ensuit un dialogue étayé sur la présentation de pièces d'archives qui contredisent le point de vue de Richelieu.

Pour Soulavie, l'enjeu semble ici de se présenter en historien scrupuleux et rigoureux, pour mieux emporter la conviction de la justesse de son propos. Mais le prix à payer semble clairement la mise à mal de la cohérence du dispositif narratif établi à l'origine (la narration à la première personne attendue pour des Mémoires). L'apparition dans le texte des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* d'instances narratives comme l'« historien » ou « l'auteur des Mémoires » rompt toute illusion possible et conduit à mettre en doute l'authenticité du discours prêté à Richelieu⁵⁸.

3. Un projet d'histoire critique

C'est qu'au fond Soulavie s'intéresse peu à la vie de Richelieu. Son association avec le vieux maréchal consiste surtout à un profiter d'avantages matériels : elle lui permet d'accéder à la documentation extrêmement riche des collections et des archives familiales. Mais ce qu'envisage avant toute chose Soulavie, c'est de proposer une histoire critique du XVIII^e siècle, comme il le déclare assez précisément dans la préface du quatrième volume, où il revient sur les conditions de la conception de son texte.

Il y explique en particulier l'événement personnel qui fonde son projet historique. « Ces mémoires doivent le jour au récit d'une anecdote piquante et peu connue, qu'on faisait en 1778, dans une société distinguée⁵⁹ » : un ouvrage historique sur le règne de Louis XV, rédigé par

⁵⁷ *Ibid.*, vol. 3, p. 349.

⁵⁸ Sur le dispositif d'une narration à la première personne, et la manière dont Soulavie l'adapte à son projet, voir *infra*, p. 140-145.

⁵⁹ *MMDR*, vol. 4, p. I.

l'historiographe du roi Charles Duclos, avait été saisi à la mort de son auteur par le secrétaire d'État de la Maison du Roi, Louis III Phélypeaux, alors duc de La Vrillière (1705-1777). De la même manière qu'en 1760, lorsque Choiseul avait ordonné que les manuscrits du duc de Saint-Simon soient conservés par l'administration des Affaires étrangères, l'autorité royale avait ainsi voulu soustraire au regard public un texte qui dévoilerait l'histoire immédiate. Intrigué par ce paradoxe apparent d'un gouvernement qui va à l'encontre de « son propre ouvrage⁶⁰ » en censurant celui à qui il confie, précisément, la mission d'écrire son histoire, Soulavie décide d'aller y voir de plus près, et finit par se ranger ironiquement au jugement du gouvernement : « Quelques recherches me prouvèrent combien La Vrillière avait raison de soustraire aux regards du public l'histoire du règne de Louis XV⁶¹ ». L'origine du travail de Soulavie, c'est donc la découverte de la pertinence de son projet : celui d'une histoire des secrets et des mauvaises actions de l'État royal, à partir des archives et de la documentation que ce même État a cherché à dissimuler.

Cette découverte originelle pousse Soulavie à se constituer une collection personnelle (« deux cents volumes imprimés sur le règne de Louis XV, que j'ai encore dans ma bibliothèque⁶² ») et à se lancer, à la suite de ses modèles, dans la production d'une véritable histoire critique des derniers règnes. Pour ce faire, il faut accéder aux documents. C'est bien là, selon lui, que se trouverait la vérité de l'histoire, celle que les ministres et la cour cherchent sans cesse à cacher, et que les grandes maisons nobiliaires gardent secrètement dans le fond de leurs portefeuilles :

Je reconnus donc que les mêmes raisons qui avaient engagé le duc de La Vrillière à enlever les manuscrits de Duclos, pouvaient engager tout homme public qui avait les mémoires manuscrits de son temps, à les cacher aux regards de tout le monde comme on cache son argent, dans un temps de danger et de calamité publique. Les Français en effet étaient encore silencieux et à genoux à Versailles ; timides à Paris ; consternés, abattus, ou dans la misère dans les provinces⁶³.

Soulavie entend donc développer une stratégie de contournement vis-à-vis de l'autorité centrale, consistant à devenir le familier des grands pour obtenir l'accès à leurs collections privées de documents. C'est ce qui explique qu'il cherche la faveur de grands personnages de ducs et pairs, ayant une tradition familiale de service de l'État, et donc un accès à des archives de première main. Richelieu est à ce titre une cible de choix et Soulavie met en scène leur

⁶⁰ *Id.*

⁶¹ *MMDR*, vol. 4, p. I.

⁶² *Ibid.*, p. II.

⁶³ *Ibid.*, p. III.

rencontre autour de ce projet d'écriture d'une histoire véridique du règne de Louis XV à laquelle Richelieu aurait voulu apporter sa contribution :

[...] je parvins à pénétrer dans le cabinet de plusieurs personnes qui avaient été chargées elles-mêmes, ou leurs aïeux, des affaires publiques, et j'avais composé une histoire, quand je fus présenté au maréchal de Richelieu, comme historien du règne du feu roi. Il répondit qu'il ne croyait pas qu'on pût l'écrire complètement, sans avoir consulté ses portefeuilles. Il ajouta que notre histoire devait s'y trouver ; il donna des ordres pour que ces matériaux me fussent communiqués ; [...] M. le maréchal de Richelieu ne voulut point que rien fût soustrait à mes recherches⁶⁴.

La collaboration – ou plutôt l'image de collaboration – entre Soulavie et Richelieu, telle que construite par les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, est donc au service d'une histoire particulièrement critique de la France du XVIII^e siècle, et qui va en particulier à l'encontre de tout ce que l'historiographie « officielle » a pu publier. Voltaire est ainsi, en tant qu'historiographe royal, particulièrement visé pour la médiocrité de son travail :

Je pris le *Siècle de Louis XV* de Voltaire ; il m'indiquait des faits ; il ne les racontait pas, comme dans son panégyrique de Louis XIV : je n'y trouvais rien sur le droit public ni la fuite non interrompue des événements, qu'il avait pourtant bien observés ; rien sur les devoirs des rois, sur les crimes des ministres : je vis l'ennemi de la religion, le flatteur des ministres en place, et non l'historien des calamités de la France pendant le dix-huitième siècle : je ne trouvais qu'une portion d'histoire⁶⁵.

À travers Voltaire, c'est bien l'idée même d'une histoire officielle, contrôlée et censurée par le pouvoir, qui est constamment dans la ligne de mire de Soulavie. Il l'exprime régulièrement dans les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, et notamment au tout début de son « adresse au peuple français », placé en tête du premier volume :

L'histoire, timide autrefois en présence des ministres qui ne voulaient que des éloges, a récupéré sa liberté et ses droits. [...] Le sceau des vizirs ne flétrira donc plus les productions de l'esprit humain ; leurs émissaires ne briseront plus nos coffres pour enlever nos portefeuilles, et les satellites de la police ne se saisiront plus de nos personnes. Les geôliers ne réprimeront plus, dans une prison obscure, les élans de la vertu et du patriotisme, et le citoyen, d'un naturel libre et véridique, ne cherchera plus un asile chez les nations étrangères⁶⁶.

Ce prologue manifeste de manière particulièrement éclatante que les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* sont aussi – et peut-être surtout – le produit de leur contexte politique immédiat. Publiés dans les premiers temps de la Révolution, ils s'inscrivent dans un mouvement d'histoire militante qui cherche à attaquer le système de la monarchie bourbonnienne en train de s'effondrer, que l'on commence alors à appeler « Ancien Régime », et à promouvoir

⁶⁴ *Ibid.*, p. III-IV.

⁶⁵ *Ibid.*, p. II-III.

⁶⁶ *Ibid.*, vol. 1, p. 1.

implicitement un modèle nouveau. L'idéal de Soulavie semble être une histoire directement en prise sur les événements révolutionnaires, qu'elle serait capable d'accompagner et même de nourrir. Il le signale par exemple dans une note du troisième volume, dans un chapitre consacré au « projet du régent d'assembler les états généraux⁶⁷ » et la manière dont son ministre Dubois avait écarté l'idée : « Ce chapitre était composé du vivant de M. le maréchal de Richelieu ; il a été communiqué à plusieurs patriotes en 1788, qui ont publié dans le temps ce machiavélique discours de Dubois⁶⁸ ».

Ce projet d'une histoire critique du XVIII^e siècle oblige Soulavie à mettre progressivement de côté son pacte de lecture, tel qu'il l'avait établi aussi bien avec son protecteur qu'avec son lectorat : faire un récit à la première personne, en faisant parler Richelieu en personne, et en justifiant de ce fait le titre de *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*. Mais à partir du cinquième et jusqu'au neuvième et dernier volume, publiés en 1793, la narration à la première personne est remplacée par une narration à la troisième personne. Réorientation radicale du projet initial, ou bien régularisation *a posteriori* d'un montage narratif boiteux, qui ne tenait guère que très artificiellement ? Soulavie se sent en tout cas obligé de défendre une dernière fois ses choix formels, au début du dernier volume. Rappelant une énième fois sa posture d'historien scrupuleux et objectif, « ni historiographe de France, ni académicien pensionné, ni l'homme du prince attaché par des emplois à l'ancien régime », Soulavie refuse – en contredisant donc assez clairement tout ce qu'il avait pu écrire trois ans plus tôt – l'idée même que Richelieu ait pu être autre chose qu'un prétexte : « aucun intérêt personnel n'a pu nous détourner des voies de la vérité si odieuse aux potentats. Encore moins sommes-nous les historiens du maréchal de Richelieu, qui ne figure dans ces mémoires que comme un autre courtisan⁶⁹. » Et il développe donc une argumentation visant à se réapproprier l'ouvrage dans son entier, en abandonnant sa stratégie antérieure de mise en scène d'une collaboration : « Un architecte de l'antiquité ayant bâti un temple, écri[vi]t l'objet de sa destination sur le fronton et couvrit son inscription d'une couche de plâtre sur laquelle il grava le nom de l'empereur qui régnait » ; Soulavie « apposant le titre des *Mémoires de Richelieu* à la tête de cet ouvrage » en 1790 aurait eu « la même intention⁷⁰. » Par ailleurs, ce titre aurait eu pour double mérite d'être au fond plus efficace pour exciter « la curiosité publique », et d'être une bonne manière de convaincre les « inquisiteurs d'Espagne, de Rome, de Turin et de Pétersbourg de le laisser

⁶⁷ *MMDR*, vol. 3, p. 212.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 219.

⁶⁹ *Ibid.*, vol. 9, p. 3.

⁷⁰ *Id.*

parvenir jusque dans des contrées asservies à leurs opinions religieuses ou politiques⁷¹. » Soulavie semble très fier de signaler que « trois éditions de ces Mémoires » circulaient dans ces pays lointains, « au profit de la liberté des peuples et au détriment de l'autorité arbitraire⁷² ».

Ce retournement complet de stratégie par rapport au projet initial paraît difficilement défendable théoriquement ; aussi Soulavie est-il d'autant plus virulent dans sa manière de cliver l'opposition qui se jouerait entre lui, l'historien patriote et le promoteur de la Révolution, et ses adversaires aristocrates, suppôts de l'Ancien Régime. Et parmi ceux-là, les académiciens les premiers, défenseurs d'une historiographie de la déférence vis-à-vis du pouvoir en place, et « intéressés à voir paraître sous le titre de *Maréchal de Richelieu* d'insignifiantes narrations, semblables à celles de leur confrère Millot qui a écrit les mémoires de Noailles⁷³ ». Mais cela concerne aussi une vaste communauté d'« hommes sans vertu et sans moralité », « flatteurs de toutes les sortes de gouvernements », « esclaves passifs de l'ancien et du nouveau gouvernement », « auteurs de journaux jésuitiques » : ceux-là « trouvaient dans nos mémoires ce qu'ils ne voulaient pas y trouver, n'y trouvaient point leur fausseté ni leurs maximes. En s'indignant contre l'esprit qui y règne, ils en blâmaient les formes et le titre⁷⁴ ». Bref, ses adversaires ne sont que des hypocrites.

Mais au fond, dans le discours de Soulavie, ces attaques n'ont guère d'importance. Seule compte la mission que se donne l'historien militant de s'adresser non seulement au public de la Révolution, mais encore aux générations à venir :

Cependant qu'importe pour les âges futurs qui recueilleront avec zèle les anecdotes de notre histoire moderne, que l'ouvrage ait été publié sous un titre ou sous un autre, s'il renferme d'ailleurs des portraits vrais, et les anecdotes des personnages qui, par leurs vices ou pour leur impéritie, ont laissé dépérir dans leurs mains la plus puissante des monarchies du monde, et ont vu avec un ressentiment impuissant et concentré, leur gouvernement transmis à une autre classe d'hommes bruts, mais vertueux, moins rusés, mais actifs et vigilants, qui viennent d'établir dans la monarchie française, comme les Francs dans les Gaules, un empire nouveau sur les bases de la liberté et de l'égalité primitives⁷⁵ ?

Soulavie, pour terminer, écarte au fond toutes considérations stylistiques et formelles au profit des objectifs idéologiques qu'il se donne : « Il importe bien davantage que ces mémoires

⁷¹ *Ibid.*, p. 3-4.

⁷² *Ibid.*, p. 4.

⁷³ *Id.* Soulavie fait allusion à l'ouvrage de Claude-François-Xavier MILLOT, *Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV, composés sur les pièces originales recueillies par Adrien-Maurice, duc de Noailles*, Paris, Moutard, 1777, 6 vol., dont le dispositif rappelle celui des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*.

⁷⁴ *MMDR*, vol. 9, p. 4-5.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 5.

soient écrits avec vérité et que les anecdotes soient exactes, et nous certifions à ce sujet que nos sources sont pures. » Les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* sont avant tout une « histoire du despotisme français dans sa décrépitude⁷⁶ », et tant pis si le public pouvait avoir d'autres attentes.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 2.

547836

VIE PRIVÉE

DU MARECHAL

DE RICHELIEU ,

CONTENANT

SES AMOURS ET INTRIGUES,

*Et tout ce qui a rapport aux divers Rôles qu'a
joués cet Homme célèbre pendant plus de
quatre-vingt ans.*

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille,
numéro 20.

1791.

Figure 4. *Vie privée du maréchal de Richelieu* [...], Paris, Buisson, 1791, vol. 1, page de titre, in-8°. Source : Google Books.

II. Contestations et contre-projets

Dès le premier article du *Mercure de France* en novembre 1788 où il annonce son projet, Soulavie doit faire face à une situation de concurrence particulièrement tendue. Sa tribune semble destinée à contrer des adversaires potentiels qui, semble-t-il, commencent déjà à faire circuler le bruit de leurs propres projets éditoriaux :

Une personne dont on ignore le nom s'étant présentée à quelques libraires pour la publication d'une *Vie* de M. le maréchal de Richelieu, ceux-ci ont pris des informations, en son hôtel, sur l'authenticité de cet ouvrage ; et il leur a été répondu qu'on ne connaissait que deux personnes qui eussent travaillé dans les portefeuilles de M. le maréchal, M. de **** et moi⁷⁷.

L'identité du concurrent que vise Soulavie est mystérieuse. S'agit-il, comme le propose Boislisle, de l'avocat et polémiste Simon-Nicolas-Henri Linguet (1736-1794), qui venait de publier une notice nécrologique dans les *Annales politiques*, mentionnée par Soulavie quelques lignes plus bas⁷⁸ ? S'agit-il déjà de l'auteur anonyme de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, qui paraîtra en 1791 ? Une seule chose est certaine : si Soulavie parvient à être le premier à publier son texte, dès 1790, il paraît presque évident que des contre-projets sont attendus dans la foulée. D'autant plus que les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* sont très loin de faire l'unanimité.

1. Le prospectus de Sénac de Meilhan

La réaction la plus préjudiciable pour Soulavie, c'est probablement celle de la famille du maréchal de Richelieu, et en particulier de son fils. Le nouveau duc, manifestement peu satisfait de la tournure que prend le projet de Soulavie, fait diffuser dans le *Journal de Paris* et dans le *Mercure de France*, à la toute fin de 1789 et au début de 1790, un texte particulièrement hostile. Il y fait état de « sa plus grande surprise » devant le contenu annoncé, particulièrement critique envers les institutions et les monarques de l'Ancien Régime, et désapprouve le rôle d'intrigant qui serait prêté à son père. La démarche s'inscrit dans une logique de défense de la réputation du nom et de la maison à laquelle le nouveau duc appartient : « Le duc de Richelieu croit devoir à son père, de prévenir le public contre la publication d'un ouvrage qui semblerait avoué de lui, et qui peut contenir des faits hasardés ou défavorables à sa mémoire⁷⁹ ». Tout en reconnaissant « qu'il est à sa connaissance que l'auteur de ces *Mémoires* a eu, du vivant de son

⁷⁷ *Mercure de France*, 29 novembre 1788, p. 195.

⁷⁸ *Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu*, éd. cit., p. XI.

⁷⁹ *Journal de Paris*, 28 décembre 1789 ; *Mercure de France*, 2 janvier 1790.

père, communication de quelques manuscrits de sa bibliothèque » et que « lui-même lui en a confié quelques-uns qui lui ont été rendus », il précise bien qu'il n'a, « ainsi que personne de sa famille, aucune connaissance des chroniques scandaleuses et politiques⁸⁰ ». Ainsi, même s'il apparaît nécessaire de concéder à Soulavie qu'il a bien eu accès à des matériaux de première main issus des archives familiales, il s'agit explicitement de se désolidariser de son projet. Surtout, la contre-attaque passe par l'annonce d'un projet éditorial concurrent :

Le duc de Richelieu a remis entre les mains d'une personne pour qui M. le maréchal de Richelieu avait de l'estime et de l'amitié, et en laquelle le duc de Richelieu a toute confiance, les correspondances politiques et particulières de son père, et la totalité de ses manuscrits. Ces pièces rassemblées pourront servir seules à la composition des Mémoires authentiques dont on s'occupe⁸¹.

L'identité de cette personne mandatée par la famille Richelieu est révélée lorsque circule en 1790 un prospectus de quelques pages, dont il est fait copie dans le *Journal de Paris* du 13 septembre 1790, intitulé *Mémoires sur la vie du maréchal de Richelieu ; pour servir à l'histoire du XVIIIème siècle Par Mr. Senac, Maître des requêtes honoraire Intendant de Provinces du Haynault et du Cambresis, &c*⁸².

Le choix de Gabriel Sénac de Meilhan pour produire ce contre-projet à opposer à Soulavie n'est pas anodin de la part de la famille Richelieu. Ancien haut-fonctionnaire de l'administration royale – comme l'indique le titre du prospectus, il a servi comme intendant royal – il est bien intégré dans les réseaux salonniers de Paris⁸³ et se pique depuis plusieurs années aussi bien de politique que de belles-lettres. L'une de ses proches, René Caroline de Froulay, marquise de Créquy (1714-1803), semble d'ailleurs l'encourager à s'engager dans le projet de rédiger des Mémoires de Richelieu dans l'idée de devenir son successeur tout désigné à l'Académie française⁸⁴. Par ailleurs, s'il n'est pas encore connu comme l'auteur de *L'Émigré*, Sénac n'est clairement pas un partisan de la Révolution comme peut l'être Soulavie. Enfin, il s'est déjà illustré dans un exercice de forgerie de pseudo-Mémoires (ses *Mémoires d'Anne de*

⁸⁰ *Id.*

⁸¹ *Id.*

⁸² Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *Mémoires sur la vie du maréchal de Richelieu ; pour servir à l'histoire du XVIIIème siècle Par Mr. Senac, Maître des requêtes honoraire Intendant de Provinces du Haynault et du Cambresis, &c*, Londres, Paris, Marchands des Nouveautés, 1790. Un exemplaire de ce prospectus de neuf pages est conservé à la BnF (côte : FOL-LN27-17425).

⁸³ Antoine LILTI, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 175 et 396.

⁸⁴ L'idée est avancée par André VIELWAHR, *La Vie et l'œuvre de Sénac de Meilhan*, Paris, Nizet, 1970, p. 143.

Gonzague, princesse palatine, publiés en 1786, avaient été, semble-t-il, plutôt appréciés⁸⁵) et possède donc le savoir-faire nécessaire à ce type d'entreprise.

Le prospectus est publié sous la forme d'une petite brochure de quelques pages, et son texte est reproduit dans le *Journal de Paris* le 13 septembre 1790. Il développe une argumentation qui doit convaincre le lectorat potentiel de souscrire les trente-six livres correspondant à neuf volumes devant être livrés au 1^{er} avril 1791, avec la promesse de lettres et de pièces authentiques confiées à l'auteur par le fils du maréchal – dont une lettre de recommandation, à la fin du prospectus, atteste le soutien. Une attaque directe du travail de Soulavie – quoique non explicitement adressée – vient conclure ce petit discours de la méthode :

Un historien ne peut suppléer le personnage dont il écrit la vie dans tout ce qui ne le concerne pas directement. Il ne doit pas le faire servir de prétexte pour tracer les événements où il n'a pas eu de part, car alors les Mémoires chargés de son nom n'auraient pas plus de rapport avec lui, qu'avec tout autre homme de son temps⁸⁶.

Puis vient surtout le développement d'un argument plus positif, qui consiste à insister sur la dimension résomptive de la figure de Richelieu : « Le maréchal de Richelieu est intéressant dans tous les rapports ; il a vécu sous trois règnes, et sa vie, liée à la plupart des événements de son temps, devient dans plusieurs époques, une histoire générale⁸⁷ ». Figure plurielle, Richelieu peut intéresser toutes sortes de lecteurs et de lectrices possibles : « L'homme de guerre y trouvera des faits importants sur la plupart des campagnes » tandis que « le politique y verra des négociations et des détails curieux sur deux cours, et sur l'état de l'Europe, à différentes époques » et que « le courtisan y découvrira les ressorts qui ont déterminé les révolutions de la cour, le secret des cabales ; il y verra les principes de faveur auprès des princes, et les jeux de la fortune » ; enfin, cette vie décidément profuse peut aussi intéresser les femmes qui

liront, avec intérêt, diverses circonstances de la vie d'un homme, que les agréments de la figure et de l'esprit, ses manières séduisantes et sa politesse ont rendu longtemps cher à leur sexe. Cet empressement auprès des femmes, cette occupation de leur plaisir, cette adroite imitation de l'amour, dont on a fait un art qui remonte au temps de la chevalerie, ce jargon respectueux, qui s'allie avec l'expression du désir, la galanterie enfin, est un des principes de sa célébrité⁸⁸.

⁸⁵ Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse palatine* [1786], éd. César Rouben, Sainte-Foy et Paris, Les Presses de l'Université Laval et Librairie A. G. Nizet, 1996. Sur l'histoire de ce texte, voir p. XIII-XVI. Voir aussi André VIELWAHR, *op. cit.*, p. 62-68, ainsi qu'Alexandre STROEV, « Gabriel Sénac de Meilhan, éditeur des faux », dans Ioana GALLERON (dir.), *L'art de la préface au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2007, p. 111-118.

⁸⁶ Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *Mémoires sur la vie du maréchal de Richelieu*, *op. cit.*, p. 2.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁸⁸ *Id.*

Contrairement à Soulavie, qui n'insistait pas forcément sur la carrière amoureuse de Richelieu pour justifier l'intérêt de son texte, Sénac semble jouer ici assez finement sur la réputation du maréchal, tout en se gardant de franchir certaines bornes de la bienséance : galanterie chevaleresque et « jargon respectueux », mais surtout pas libertinage. Toujours est-il qu'il s'agit selon lui d'une dimension essentielle de la « célébrité » de Richelieu.

Ce mot de *célébrité* est intéressant en ce qu'il désigne une notion qui émerge précisément au XVIII^e siècle. Suivant les analyses d'Antoine Lilti, la célébrité s'autonomise à partir de la moitié du siècle, d'une part vis-à-vis de la gloire, c'est-à-dire « la notoriété acquise par un être jugé hors du commun pour les exploits qu'il a accomplis, qu'il s'agisse d'actes de bravoure, d'œuvres artistiques ou littéraires » et qui est pour l'essentiel posthume, et d'autre part vis-à-vis de la réputation, qui « correspond au jugement que les membres d'un groupe, d'une communauté, portent collectivement sur l'un d'entre eux⁸⁹ ». La célébrité est une autre forme de notoriété qui se définit d'abord par son étendue (qui dépasse la petite communauté des pairs concernée par la réputation) : « la personne célèbre n'a plus affaire, dans le cadre de sa célébrité, à des collègues, des admirateurs, des clients, des voisins, mais à un public⁹⁰ » ; elle se définit ensuite par sa dimension anthume, et un principe de « contemporanéité entre une personne et un public » ; enfin, elle se caractérise par une axiologie plus ambiguë, puisque fondée sur un principe de curiosité qui « n'est pas toujours admirative et rarement unanime : il existe des criminels célèbres et des célébrités scandaleuses ou controversées⁹¹ ». Dans ce cadre, Richelieu est une figure complexe, qui aurait à voir potentiellement avec le modèle plus ancien du héros⁹², couvert de gloire militaire par ses propres actions en tant que commandant d'armée lors des campagnes du règne de Louis XV. Néanmoins, l'insistance sur sa vie privée et amoureuse le déporte vers cet autre mode de notoriété qu'est la célébrité, et qui précisément donne une place importante à « la vie privée des personnes célèbres, devenue l'objet de l'attention collective⁹³ ». Sénac bien plus que Soulavie semble ici conscient de cette dimension hybride de la figure de Richelieu, qui ne peut s'exprimer que selon la figure de l'énumération : « Courtisan habile, homme aimable dans la société, défenseur de Gênes, conquérant de Mahon, général, politique, ami constant de l'écrivain le plus célèbre de son siècle, tels sont les traits qui

⁸⁹ Antoine LILTI, *Figures publiques, op. cit.*, p. 12.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 13.

⁹¹ *Ibid.*, p. 14.

⁹² Sur la figure du héros, voir Sylvain MENANT, Julie MEYERS et Robert MORRISSEY (dir.), *Héroïsme et Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2010. Sur sa remise en cause, voir aussi Jean-Claude BONNET, *Naissance du Panthéon, op. cit.*, chap. 2, « La métamorphose de la gloire », p. 29-49.

⁹³ Antoine LILTI, *Figures publiques, op. cit.*, p. 14.

caractérisent Richelieu⁹⁴. » Cette dimension plurielle du personnage est rendue également par une trouvaille qui sera souvent copiée, consistant en une référence à Alcibiade, autre figure historique complexe, mêlant réputation galante et authentique excellence guerrière et politique. Sénac l'utilise deux fois : sous la forme d'une antonomase de nom propre désignant Richelieu (« l'Alcibiade français⁹⁵ »), et surtout dans l'épigraphe annoncée de son futur ouvrage, une citation latine de la *Vie d'Alcibiade* par Cornelius Nepos : « *Cum tempus posceret, laboriosus, patiens, liberalis, spendidus, affabilis, blandus, temporibus calidissime inserviens.... Amore quoad licitum est, odiosa multa delicate, jocosaeque fecit.* » Il s'agit d'un montage de plusieurs citations du texte originel, que l'on peut traduire ainsi : « Quand l'occasion l'exigeait, travailleur, endurant, généreux, magnifique, accueillant, aimable, prêt à s'adapter aux circonstances... en amour, autant que c'est permis, il commit bien des ravages avec volupté et en badinant⁹⁶ ».

Ainsi annoncé, le projet est donc parfaitement susceptible de séduire le public, et ce d'autant plus qu'il fait discrètement signe vers ce qui peut exciter sa curiosité : les histoires amoureuses de Richelieu. Bien entendu, tout cela ne manque pas d'entraîner la réaction de Soulavie. Sa réponse, publiée dans le *Journal de Paris* du 13 janvier 1790 et dans le *Mercure de France* le 23 janvier 1790, est cinglante.

Il rappelle d'abord qu'il a écrit son ouvrage « sous les yeux » du maréchal, « aidé quelquefois de cinq copistes connus, pendant trois ans⁹⁷ », et en prenant appui sur des sources manifestement inconnues du nouveau duc (en particulier la fameuse *Chronique scandaleuse et politique*). Surtout, il défend la dimension politique de son travail et sa légitimité en contexte révolutionnaire, face aux prétentions abusives et anachroniques d'une famille noble : « l'histoire ne doit connaître ni famille, ni enfants », et « de flatteurs académiciens, des

⁹⁴ Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *Mémoires sur la vie du maréchal de Richelieu*, op. cit., p. 6.

⁹⁵ *Id.*

⁹⁶ Pour la deuxième partie de la citation, il est intéressant de comparer cette version, reconstruite par Sénac, avec la lettre du texte de Cornelius Nepos, qui propose un énoncé bien plus critique : « *Posteaquam robustior est factus, non minus multos amavit, in quorum amore multa delicate iocosaeque fecit ; quae, quoad licitum est odiosa, referremus, nisi maiora potiora haberemus* » [« Après avoir pris de l'âge, il n'eut pas moins de nombreux amants ; dans ces amours – si l'on peut dire –, il commit bien des actes répréhensibles avec détachement et en se jouant. Nous en ferions le récit, si nous n'avions des points plus importants et considérables à traiter. »] (CORNÉLIUS NÉPOS, *Œuvres*, trad. Anne-Marie Guillemin, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des universités de France », 1923). Détail amusant : Soulavie réutilise cette citation (sous la forme que lui donne Sénac) dans ses *Mémoires historiques sur le règne de Louis XVI*, en l'associant cette fois à un autre personnage : « Cornelius Nepos, parlant en ces mots d'Alcibiade, peignait M. de Calonne » (Jean-Louis SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI, depuis son mariage jusqu'à sa mort*, Paris et Strasbourg, Treuttel et Würtz, An X (1801), vol. 1, p. 113).

⁹⁷ *Journal de Paris*, 13 janvier 1790 ; *Mercure de France*, 23 janvier 1790.

historiographes pensionnés, nous ont assez longtemps inondés de compliments, de contes, d'éloges et d'histoires flatteuses ; l'âge de ces bagatelles est passé en France » ; par conséquent il est pour Soulavie de son devoir d'historien et de patriote de publier les faits tels qu'il en a pris connaissance, et de dénoncer « les outrages que le visirat avait faits à la majesté de la nation et de nos souverains⁹⁸ ». On constate ainsi que la rhétorique révolutionnaire et militante de Soulavie est mise particulièrement à profit dans son opposition à Sénac. Il ne s'agit pas seulement de questions historiographiques, il s'agit surtout de positions politiques.

Mais la polémique n'aura guère d'occasion de s'étendre puisque les neuf volumes annoncés dans le prospectus ne seront jamais publiés, ni même probablement écrits. Dans le *Journal de Paris* du 21 avril 1791, une annonce demande aux personnes ayant souscrit de se faire rembourser leur avance, « le petit nombre de souscripteurs ayant obligé l'auteur de retarder la publication de cet ouvrage⁹⁹ ». Dans le volume sept des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, Soulavie se gausse une dernière fois de l'échec de son rival :

Il a retiré son prospectus. Le public a refusé de souscrire pour cet ouvrage de M. Sénac, parce qu'il attendait de lui, sans doute, non les *Mémoires du maréchal de Richelieu*, mais les *Mémoires de la maison d'Autriche*. M. Sénac est homme d'esprit ; il connaît à fond ce qui s'est passé à l'hôtel de Choiseul pour la maison d'Autriche ; il fut employé contre le duc d'Aiguillon ; mais comme il est intéressé à travestir l'histoire, et qu'elle ne peut être écrite par un intendant, aucun parti, pas même celui de la cour, n'a paru curieux de ses mémoires¹⁰⁰.

Le passage avance deux raisons possibles à cet échec : le parti pris pro-autrichien que Soulavie prête à Sénac, ancien protégé du duc de Choiseul, le grand architecte de l'alliance franco-autrichienne à la fin des années 1770 – mais l'on peut y voir ici l'effet de la posture de patriote que se donne systématiquement Soulavie – ; et surtout l'inadéquation d'un projet au ton bien trop mondain et courtisan, qui ne correspond plus à l'air du temps révolutionnaire.

De fait, on peut se demander si le projet échoue véritablement faute de demandes de souscription. La réussite d'un entrepreneur des lettres comme Soulavie, relayé par des libraires habitués à ce genre d'opérations, comme François Buisson (1743-1814) et le Strasbourgeois Jean-Georges Treuttel (1744-1826), montre qu'il existe pourtant un marché pour ce type de produit éditorial particulier que sont les pseudo-Mémoires. Dans une lettre, le roi de Pologne Stanislas-Auguste II Poniatowski (1732-1798) manifeste ainsi son désir de faire l'acquisition des neuf volumes prévus, lui qui possède déjà les quatre premiers tomes de l'ouvrage de

⁹⁸ *Id.*

⁹⁹ *Journal de Paris*, 21 avril 1791.

¹⁰⁰ *MMDR*, vol. 7, p. 189-190.

Soulavie¹⁰¹. Le projet de Sénac, bien présenté, soutenu par la famille, cautionné par la petite réputation de son auteur, paraît bien avoir de bons arguments pour rencontrer son public.

Le plus vraisemblable semble de considérer que l'émigration de Sénac, à partir de la fin 1790, l'éloigne de la vie du vieux maréchal de Richelieu et l'incite à s'intéresser à des figures désormais plus proches, comme Catherine II de Russie (1739-1796)¹⁰². Le décès du nouveau duc de Richelieu, au début de l'année 1791, rend définitivement caduc le projet. La concurrence entre libraires n'a certes pas dû aider : Nicolas-Edme Rétif de La Bretonne (1734-1806), qui regrette que le texte de Sénac n'ait jamais eu l'occasion de faire oublier le médiocre ouvrage de Soulavie, accuse le libraire Buisson d'être impliqué dans cet empêchement : « l'avidité Buisson a privé le public en publiant la plate et ridicule compilation de Soulavie. Quelle différence, si l'on avait l'ouvrage de Meilhan, avec l'élégance, le goût et le vrai ton du monde qui convenait à ces *Mémoires*¹⁰³ ! ».

C'est que la concurrence, en effet, ne s'arrête pas au projet de Sénac. Un autre ouvrage s'apprêtera bientôt à entrer en compétition avec l'ouvrage de Soulavie : il s'agit de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*.

2. La mystérieuse *Vie privée du maréchal de Richelieu*

En 1790, Soulavie se brouille avec son éditeur, Buisson, pour des raisons obscures. En conséquence, la publication des travaux historiques de Soulavie passe désormais par une société autonome, la Collection des mémoires relatifs à l'histoire du règne de Louis XV, domicilié au n° 7, rue de Condé, à Paris. Les textes publiés par cette nouvelle structure – qui semblent, dans les faits, produits exclusivement par Soulavie, dont le seul nom figure dans les documents – paraissent sous la forme d'une livraison d'une centaine de pages environ, tous les 10, 20 et 30 de chaque mois, à partir du 30 septembre 1790, et pour trente-six livraisons¹⁰⁴. Dans un « avis nouveau » inséré en introduction du troisième volume des *Mémoires du comte de Maurepas*, il précise ses attaques contre Buisson, coupable selon lui d'avoir fait composer de fausses « Vies », comportant les mêmes titres, « par des anonymes et gens inconnus, qui, dans l'empire

¹⁰¹ Lettre de Stanislas-Auguste Poniatowski à Philippe Mazzei, 9 octobre 1790, citée dans Pierre ESCOUBE, *Sénac de Meilhan. De la France de Louis XV à l'Europe des émigrés*, Paris, Perrin, 1984, p. 196.

¹⁰² Alexandre STROEV, « Gabriel Sénac de Meilhan, éditeur des faux », art. cit., p. 116.

¹⁰³ Nicolas-Edme RÉTIF DE LA BRETONNE, *Monsieur Nicolas [1796-1797]*, éd. Pierre Testud, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1989, vol. 2, p. 418.

¹⁰⁴ Albin MAZON, *Histoire de Soulavie, op. cit.*, vol. 1, p. 99-103.

même de la liberté, n'osent s'avouer les auteurs de ces plagiats et pièces supposées¹⁰⁵ ». Parmi ces titres publiés par Buisson et attaqués par Soulavie, figure au premier rang une *Vie privée du maréchal de Richelieu*, en trois volumes.

Là encore le coup est rude pour Soulavie, d'autant qu'il a lui-même prévenu son public, dès ses premières annonces, qu'un texte de ce genre était à espérer. L'article du *Mercure de France* du 29 novembre 1788 prévenait en effet que Soulavie avait concentré ses efforts sur « l'homme public, le pair de France, le général, et l'ambassadeur », et que son protecteur lui avait permis « de ne point traiter les anecdotes privées du courtisan¹⁰⁶ ». Mais il précisait immédiatement que ces anecdotes « de la vie privée [n'étaient] point cependant perdues pour le public » et qu'elles avaient été mises en forme à leur tour par un auteur dont il esquissait le portrait : « une personne qui vécut quinze ans à la cour du feu roi, qui en connut tout l'intérieur, qui fut longtemps le confident et l'intime de M. le maréchal, à qui on doit des ouvrages amusants et instructifs, et que je crains de faire connaître ici, parce qu'elle veut garder l'incognito. » Le marché, encore une fois, aurait été conclu sous le haut patronage de Richelieu, ainsi que le note Soulavie dans une scène d'embrassade presque romanesque : « et je vis sur-le-champ M. le maréchal embrasser son historien et son ami, qui lui répétait avec émotion des anecdotes piquantes¹⁰⁷. »

Cette répartition des tâches entre un Soulavie historien chargé des affaires publiques de la vie du maréchal et un deuxième auteur chargé d'écrire le récit de la vie privée du même personnage est toujours d'actualité lorsque sont publiés les quatre premiers volumes des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* en 1790. Ainsi, commentant un passage des *Mémoires* du maréchal Louis-Hector de Villars (1653-1734) qu'il juge erroné, le texte de Soulavie fait référence, par anticipation, à ce texte à venir :

Le maréchal de Villars confond ici deux faits très distincts : l'orgie du jardin sous les fenêtres du roi, et celle de madame d'Alin* qui s'était passée quelques jours auparavant, comme il sera dit dans ma *Vie privée*, dont M. de la B** s'est chargé ; l'historien des Mémoires de mon temps, ne voulant traiter que les choses générales ou les faits particuliers qui y tiennent¹⁰⁸.

Ce passage est intéressant à plusieurs titres : il manifeste une fois de plus du trouble dans le dispositif narratif, puisque la fiction d'une narration à la première personne amène le

¹⁰⁵ [Jean-Louis SOULAVIE], *Mémoires du comte de Maurepas, Ministre de la marine, etc.*, Paris, Collection des Mémoires relatifs à l'histoire du règne de Louis XV, 1791, vol. 3, p. 2.

¹⁰⁶ *Mercure de France*, 29 novembre 1788.

¹⁰⁷ *Id.*

¹⁰⁸ *MMDR*, vol. 3, p. 321.

prétendu mémorialiste autographe, le pseudo-Richelieu, à dire « ma *Vie privée* » ou « l'historien des Mémoires de mon temps » (on peut d'ailleurs noter cette tournure, qui semble un contournement de la formule plus simple, mais précisément plus gênante, de « mes Mémoires ») ; par ailleurs il donne une indication plus précise sur l'identité de l'auteur de cette *Vie privée* annoncée : « M. de la B** », c'est-à-dire très certainement Jean-Benjamin de La Borde (1734-1794). Ce polygraphe et musicien, ancien valet de chambre de Louis XV et fermier général, correspond à la description qu'en fait Soulavie d'un homme bien inséré dans le système de cour : « M. de la B** avait vécu longtemps dans l'intérieur de la cour de Louis XV ; il avait la confiance de ce prince pour une infinité d'affaires, et fut dans une situation heureuse pour bien observer la source des événements¹⁰⁹ ».

La *Vie privée du maréchal de Richelieu*, parue chez Buisson en 1791 (Fig. 4), est-elle ce même texte dont parle Soulavie, et faut-il l'attribuer à La Borde, comme le font la plupart des critiques¹¹⁰ ? Rien n'est moins sûr. Car entre-temps le pacte de collaboration vanté dans les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* a été clairement rompu, et l'ouvrage publié attaque violemment son concurrent : « On a publié des mémoires, qui sont plutôt l'histoire de la fin du règne de Louis XIV, de la régence et du règne de Louis XV, que celle de ce Nestor de la galanterie. On a mis son nom à la tête de l'ouvrage, pour lui donner de la célébrité¹¹¹ ». C'est assez clairement signifier toutes les contradictions formelles du projet de Soulavie, que la *Vie privée* entend pointer pour mieux se légitimer :

On trouve dans plusieurs volumes plutôt le récit de ce qui a été fait depuis un siècle que la vie privée du maréchal. Ces mémoires, quelquefois intéressants, et qui seraient plus vrais, si l'auteur n'eût pas fait parler Richelieu comme il pense lui-même, peuvent jeter quelque lumière sur l'histoire du temps, mais font peu connaître l'homme¹¹².

Pour autant, la *Vie privée* n'entend pas être fondamentalement en rupture avec l'idée d'une critique de l'Ancien Régime. Au contraire, en s'inscrivant dans le genre déjà structuré de la *Vie privée*, que l'on peut définir comme « un récit d'orientation biographique qui rapporte, dans l'ordre chronologique, les événements majeurs de la vie d'un personnage historique avec, comme l'indique leur titre, une prédilection pour les anecdotes ayant pour cadre la sphère du

¹⁰⁹ *Ibid.*, vol. 4, p. VII-VIII.

¹¹⁰ C'est le cas d'Élisabeth Porquerol notamment, dans son édition de 1954, rééditée en 1996 : *Véritable vie privée du Maréchal de Richelieu*, éd. Élisabeth Porquerol, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 1996, p. 16. Benedetta Craveri la suit concernant l'attribution des deux premiers volumes, mais préfère l'attribution à Louis-François Faur pour le troisième volume. Voir *Vie privée du maréchal de Richelieu*, éd. Benedetta Craveri, Paris, Desjonquères, coll. « XVIII^e siècle », 1993, p. 30-31.

¹¹¹ *VPMR*, vol. 1, p. 1.

¹¹² *Ibid.*, p. 1-2.

privé¹¹³ ». La logique sous-jacente de cette configuration formelle de la Vie privée, c'est l'idée que « le "privé" explique le "public" et que la connaissance de l'intimité des hommes célèbres, et même des souverains, constitue une clé pour la compréhension des faits¹¹⁴ ». La métaphore du dévoilement, du voile que l'on retire pour observer les personnages dans toute leur nudité, ou encore de la lumière qui permet d'éclairer l'obscurité, permet dans la préface de la Vie privée du maréchal de Richelieu d'inscrire véritablement le texte dans cet horizon générique :

Dans l'ouvrage que nous publions, c'est le héros en déshabillé que l'on présente au public. Le temps n'est plus où la vérité n'osait lever le voile impénétrable qui couvrait les actions des gens en place : son flambeau pénètre à présent partout ; et malheur à ceux dont il ne peut éclairer que les vices¹¹⁵ !

La *Vie privée du maréchal de Richelieu* n'est donc pas moins que les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* un texte favorable à l'Ancien Régime auquel appartenait son protagoniste. Néanmoins il se distingue nettement de son concurrent par sa stratégie formelle et textuelle : face à des pseudo-Mémoires qui pèchent par leurs contradictions internes, la *Vie privée* se propose d'adopter un ancrage générique plus clair et plus explicite.

Là encore, Soulavie ne reste pas sans réagir. On trouve ainsi dans la *Gazette de France* du 20 février 1791 une nouvelle lettre adressée au duc de Richelieu qui condamne la *Vie privée* comme un « plagiat désordonné de mes quatre volumes, remplis jusqu'en 1788 d'anecdotes souvent fausses, et fournies par quelques valets bien mécontents¹¹⁶ ». Il ne reste plus guère à Soulavie qu'à protester contre les méthodes malhonnêtes de la famille Richelieu – qu'il accuse d'avoir piloté ce projet pour lui nuire, ce qui paraît plausible étant donnée la bonne qualité de la documentation utilisée par la *Vie privée*¹¹⁷ – en publiant une lettre du duc, l'assurant de sa confiance renouvelée après la mort du maréchal. Hélas, les circonstances jouent contre Soulavie, puisqu'un *nota bene* en fin d'article précise que cette lettre a été reçue peu de temps avant la mort du duc de Richelieu, qui ne survit que trois ans à son père.

Mais la principale contre-mesure lancée par Soulavie, c'est un texte qu'il espère capable de concurrencer ses adversaires : une *Vie secrète du maréchal de Richelieu ou Développements*

¹¹³ Olivier FERRET « Paroles confondantes : l'exemple de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* », *La Licorne*, n° 89, « Des voix dans l'Histoire », dir. Laurence Guellec et Catherine Volpilhac-Auger, 2010, p. 91.

¹¹⁴ Olivier FERRET, Anne-Marie MERCIER-FAIVRE et Chantal THOMAS (dir.), *Dictionnaire des vies privées (1722-1842)*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2011, p. 11.

¹¹⁵ *VPMR*, vol. 1, p. 2.

¹¹⁶ *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 20 février 1791.

¹¹⁷ C'est ce qu'observe Arthur de Boislisle (*Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu*, éd. cit., p. LXXVII). Il constate que beaucoup de pièces utilisées dans la *Vie privée* correspondent à ses propres dépouillements des archives privées de la famille.

des intrigues des courtisans, des ministres et des favorites, sous Louis XIV et le régent, sous Louis XV et Louis XVI, publiée par ses soins en 1791¹¹⁸.

Dans l'avis qui ouvre le texte, Soulavie intègre ce nouvel ouvrage dans le programme prévu dès 1788 :

On sait que le feu maréchal de Richelieu avait prié M. Soulavie de se charger des mémoires de son temps : il en a paru quatre volumes et l'auteur en prépare la seconde édition. Le feu maréchal pria encore un de ses amis d'écrire sa vie secrète : voyez *Mercure de France* (novembre 1788) ; et c'est cette vie secrète dont nous publions la seconde édition, que les amateurs de la vérité et les curieux de l'histoire n'ont pas confondue¹¹⁹.

Rien ne permet toutefois de confirmer ou d'infirmer la version de Soulavie. On note d'ailleurs que « M. de La B* » n'est pas mentionné ici, et que l'examen du texte ne permet pas d'écarter que Soulavie soit le véritable auteur. Est-ce parce que Buisson a déjà utilisé le texte de La Borde – si, et seulement si, La Borde est bien l'auteur de la *Vie privée* ? Il est difficile de donner des réponses claires en la matière.

Ce qui est clair toutefois c'est que Soulavie ne renonce pas à attaquer nommément ses deux adversaires. D'abord la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, « plagiat informe des quatre premiers volumes de M. Soulavie », dont il concède qu'elle contient bien « des anecdotes dictées par des valets du feu maréchal et quelques pièces justificatives dont la plupart sont originales et vraies », mais qui n'est autre selon lui qu'un « ouvrage où la vérité est si défigurée qu'un homme de lettres connu n'avouera jamais¹²⁰ » un tel livre. Et puis le projet de Sénac, « ouvrage de commande, que la maison de Richelieu a confié à cet intendant, poussé lui-même par les vues étrangères et personnelles¹²¹ ». Et enfin la librairie, « cette ennemie avide et ardente des gens de lettres¹²² », incarnée par l'ancien associé devenu l'adversaire, le libraire Buisson.

Mais Soulavie maintient sa défense d'une histoire critique et offensive contre « les suppôts du despotisme », et reste fidèle à son projet historique et politique : « Le temps arrive de montrer à la nation, les pièces justificatives à la main, comment elle était jadis gouvernée secrètement¹²³. »

¹¹⁸ [Jean-Louis SOULAVIE,] *Vie secrète du maréchal de Richelieu ou Développemens des intrigues des courtisans, des ministres et des favorites, sous Louis XIV et le régent, sous Louis XV et Louis XVI. Ouvrage écrit d'après les correspondances et sous les yeux du maréchal de Richelieu, et suivi des pièces curieuses de ses porte-feuilles*, Paris, Bureau de la Collection des mémoires relatifs à l'histoire du regne de Louis XV, 1791.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 2.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 3.

¹²¹ *Id.*

¹²² *Id.*

¹²³ *Ibid.*, p. 1.

Cette *Vie secrète*, pourtant, n'a clairement pas l'exposition de la *Vie privée*¹²⁴, et plusieurs raisons peuvent peut-être l'expliquer. D'abord, Soulavie et Buisson semblent se réconcilier entre la fin de 1791 et 1792, comme l'atteste la reprise de la publication des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* auprès du même libraire, en 1793 – ironiquement, l'avis publicitaire qui ouvre les volumes mentionne la *Vie privée du maréchal de Richelieu* parmi les autres œuvres publiées par Buisson. Selon toute vraisemblance, Soulavie a accepté de mettre fin à ses critiques pour reprendre sa collaboration, apparemment plus fructueuse que l'aventure du Bureau de la Collection des mémoires relatifs à l'histoire du règne de Louis XV. Est-ce la raison pour laquelle la *Vie secrète* est vite oubliée, comme une simple trace de cette brouille passagère ? Par ailleurs, la qualité du texte, principalement un collage d'extraits de correspondances agrémentés de quelques passages narratifs et descriptifs, ne fait pas vraiment le poids face à la richesse et à la complexité du dispositif de la *Vie privée*, autrement plus ambitieuse.

¹²⁴ Elle n'est jamais mentionnée dans les études portant sur la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, le texte le plus étudié par la critique, contrairement au projet de Sénac ou aux *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie. Dans mes recherches, je n'ai pu examiner qu'un seul exemplaire, sous forme numérisée par Google Books, de la Bayerische Staatsbibliothek, qui correspondrait à une deuxième édition. Ce texte est par ailleurs absent des catalogues de bibliothèques que j'ai consultés.

Conclusion

À la mort du maréchal de Richelieu en 1788, le public est en droit d'attendre la publication d'un texte à orientation biographique consacré à ce personnage déjà célèbre par sa longévité, sa carrière de courtisan et de militaire sous le précédent règne ainsi que par sa dimension résumptive de tout le siècle finissant.

Avec les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, publiés en neuf volumes dès 1790 et jusqu'en 1793, l'abbé Soulavie est le premier à lancer son projet sur le marché éditorial. Conçu vraisemblablement dans un premier temps comme une collaboration entre le maréchal et son biographe, l'éclatement de la Révolution produit une inflexion sensible à mesure que paraissent les volumes – les quatre premiers en 1790, les cinq derniers en 1793. La dimension politique et militante de l'ouvrage, qui utilise la biographie de Richelieu comme un prétexte pour élaborer une histoire critique de l'Ancien Régime, paraît de plus en plus évidente.

C'est ce qui explique qu'un certain nombre de projets concurrents lui sont opposés, plus ou moins sous le patronage de la famille du défunt maréchal. Le nouveau duc de Richelieu s'attache à dénoncer le texte de Soulavie – qui réagit lui-même vivement dans la presse – tout en marquant ostensiblement sa préférence pour un texte rédigé par Sénac de Meilhan. L'émigration de ce dernier et la mort, en 1791, du fils de Richelieu rendent ce projet caduc, et l'on n'en conserve aujourd'hui que le seul prospectus. Une *Vie privée du maréchal de Richelieu* est toutefois publiée en 1791, qui résulte manifestement d'un conflit entre Soulavie et son éditeur le libraire Buisson. Si cette *Vie privée* demeure mystérieuse dans son origine comme dans son attribution, elle est le deuxième grand texte publié au moment de la Révolution sur Richelieu, et certainement celui qui connaît le plus grand succès. Il est celui qui fixe le plus précisément un certain nombre de caractéristique de la figure littéraire de Richelieu.

Chapitre 2

Comment (ne pas) écrire quand on est noble à la fin de l'Ancien Régime

Il m'est venu une excellente idée, et je veux bien vous en confier l'exécution. [...] Elle est digne d'un Héros : vous servirez l'amour et la vengeance ; ce sera enfin une *rouerie* de plus à mettre dans vos Mémoires : oui, dans vos Mémoires, car je veux qu'ils soient imprimés un jour, et je me charge de les écrire¹.

Laclos, *Les Liaisons dangereuses* (1782)

¹ Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, *Les Liaisons dangereuses*, éd. cit., Lettre II, « La marquise de Merteuil au vicomte de Valmont », p. 17-18.

V I E
DU MARÉCHAL
DUC
DE VILLARS,

*De l'Académie Française, Membre du Conseil
de Régence, Président du Conseil de Guerre,
Ministre d'État, Maréchal-Général des
Camps & Armées, &c. &c. &c. •*

ÉCRITE PAR LUI-MÊME;

*ET donnée au Public par M. ANQUETIL, Prieur de
Château-Renard, & Correspondant de l'Académie
Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, avec son
Portrait & des Plans de bataille.*

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE,
de MADAME, & de Madame Comtesse d'ARFOIS,
rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

Figure 5. Louis-Pierre ANQUETIL, *Vie du maréchal duc de Villars, De l'Académie Française, Membre du Conseil de Régence, Président du Conseil de Guerre, Ministre d'État, Maréchal-Général des Camps & Armées, &c. &c.*, Paris, Moutard, 1784, vol. 1, page de titre, in-12. Source : Google Books.

I. Les Mémoires du maréchal-duc de Richelieu sont-ils des Mémoires ?

« Ces Mémoires sont-ils véritablement du maréchal de Richelieu ? C'est la question qu'on entend répéter sans cesse depuis la publication de cet ouvrage », lit-on dans le *Journal de Paris* du 21 mai 1790 à propos des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* tout juste parus. La réponse donnée par l'article est assez subtilement pesée : « On peut y répondre affirmativement et négativement à la fois ». Certes, les *Mémoires* sont construits à partir de nombreux documents conservés par les soins du maréchal, « mais quoiqu'on l'y fasse parler à la première personne, ce n'est pas lui qui les a rédigés », d'autant que l'on sait « qu'une telle besogne ne lui convenait d'aucune façon ». Et le nom de Soulavie, « qui a employé trois ans dans sa bibliothèque à faire le choix de tout ce qu'il a jugé utile à cette entreprise » est écrit en toutes lettres, avec la précision d'une forme de contrat entre lui et Richelieu : « Il assure que le maréchal a exigé que l'ouvrage portât son nom, et a voulu paraître y prendre la parole, *comme si*, dit le rédacteur, *il eût raconté lui-même les événements*² ».

Ainsi, la première personne semble bien être l'enjeu principal de la réception du texte ; on peut cependant faire l'hypothèse que cette première personne cache en réalité une configuration plus complexe où se pose la question plus générale du genre littéraire dans lequel Soulavie semble inscrire son texte et la manière dont le public de la fin du XVIII^e siècle a pu le recevoir. En d'autres termes, les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* sont-ils des Mémoires, et ont-ils été reçus comme tels ?

1. La fiction de la première personne

À la recherche de modèles possibles de Soulavie, la première piste pourrait être celle de certains avatars bien particuliers du genre romanesque. Un texte comme les *Mémoires du comte de Gramont* (1713) d'Antoine Hamilton (1646-1720), publié au tout début du XVIII^e siècle et constamment réédité par la suite³, pourrait être ainsi un suspect idéal.

Cet ouvrage raconte la vie de Philibert de Gramont (1621-1707), un militaire français, issu d'une famille de la noblesse béarnaise, qui vécut une partie de sa vie en exil en Angleterre après la Fronde. La principale caractéristique de ce texte est par ailleurs son inscription

² *Journal de Paris*, 21 mai 1790.

³ On compte quatorze rééditions entre la première publication et 1805. Voir Claude FILTEAU, « L'univers ludique des *Mémoires du comte de Gramont* d'Hamilton », *Littérature*, n° 20/4, 1975, p. 95.

générique particulière, puisqu'il s'agit de « pseudo-Mémoires⁴ », rédigés en fait par Hamilton, le beau-frère de Gramont, un jacobite d'origine irlandaise et écossaise, familier des cours de Jacques II Stuart () à Saint-Germain-en-Laye et de la duchesse du Maine à Sceaux.

Ce qui apparaît particulièrement frappant dans le texte d'Hamilton, c'est la manière dont le geste de délégation d'auctorialité est parfaitement assumé dans la diégèse même, du fait de la distinction des pronoms entre le « Je » du narrateur et le « Il » du personnage : « Dans le dessin de donner une idée de celui pour qui j'écris, les choses qui le distinguent auront place dans ces fragments, selon qu'elles s'offriront à mon imagination, sans égard à leur rang⁵. » Toutefois, dès la fin du chapitre, l'auteur-narrateur des Mémoires nuance quelque peu cette répartition des tâches :

C'est donc lui-même, qu'il faut écouter dans ces récits agréables de sièges et de batailles, où il s'est distingué [...] ; et c'est lui qu'il faut croire dans des événements moins glorieux de sa vie, quand la sincérité, dont il étale son adresse, sa vivacité, ses supercheries et les divers stratagèmes dont il s'est servi, soit en amour, soit au jeu, expriment naturellement son caractère. C'est lui-même, dis-je, qu'il faut écouter dans cet écrit ; puisque je ne fais que tenir la plume, à mesure qu'il me dicte les particularités les plus singulières et les moins connues de sa vie⁶.

Je ne fais que tenir la plume. La formule, parce qu'elle souligne la dimension basement technique du geste d'écriture, est essentielle : si elle entérine bien la déconnexion entre l'auteur du texte et le protagoniste éponyme, elle entend toutefois préciser les hiérarchies et les responsabilités qui en découlent. Il s'agit autant d'une profession rhétorique de modestie que d'une manière de se décharger moralement : si le comte de Gramont est un personnage trouble s'adonnant par trop à ses vices, ce n'est pas la faute du narrateur, qui ne fait qu'écrire sous la dictée. L'auteur se présente ici en simple transcripteur.

Un modèle possible se présente donc virtuellement à Soulavie, à travers cette forme des pseudo-Mémoires, variations romanesques autour d'une formule de narration fictive à la première personne. Toutefois, Soulavie ne fait référence à aucun moment à la veine

⁴ Dans son étude sur le corpus des romans à la première personne, René Démoris l'évoque comme une sorte d'épigone parodique de la veine des pseudo-mémoires inaugurée par les œuvres de Gatiens de Courtilz de Sandras (1644-1712), tout en notant deux autres points de comparaisons, repérées par les contemporains : l'*Histoire comique de Francion* (1623) de Charles Sorel (c. 1582-1674), et l'*Histoire amoureuse des Gaules* (1665) de Roger de Bussy-Rabutin (1618-1693). Voir René DÉMORIS, *Le roman à la première personne. Du classicisme aux Lumières* [1975], Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2002, p. 252. Pour une synthèse sur les questions de classement de ce type de catégorie générique, voir Audrey FAULOT, « Que peut un genre ? Pseudo-mémoires, roman-mémoires : retour sur une distinction », *Carnet Hypothèses Carnets des doctorant-e-s du CSLF - Centre des sciences des littératures en langue française*, 2017, en ligne [URL : <https://cslfdoc.hypotheses.org/30>]. Article consulté le 20 novembre 2019].

⁵ Antoine HAMILTON, *Mémoires du comte de Gramont* [1713], éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2019, p. 31.

⁶ *Ibid.*, p. 33.

romanesque, ni à un quelconque genre fictionnel ; à l'inverse, son horizon d'écriture apparaît nettement « factographique⁷ ». Soulavie se présente en historien, non en fabulateur, et il insiste précisément pour mettre en scène un contrat énonciatif particulièrement clair, établi en plein accord avec son protecteur. Celui-ci l'autorise explicitement à écrire à *sa place*, à la première personne : « M. le maréchal de Richelieu prit un tel intérêt à ces recherches, à mes travaux, et au plan de mon ouvrage, qu'il voulut qu'il portât le titre de ses propres Mémoires, et que j'écrivisse à la première personne, comme s'il eût raconté lui-même les événements⁸. » Lucide, Soulavie semble craindre les effets de réception d'un texte trop en décalage avec l'horizon d'attente qui se serait construit vis-à-vis de ce personnage qu'est le maréchal de Richelieu :

Je lui dis un jour qu'on ne croirait jamais à l'authenticité de ses *Mémoires*, quand on comparerait ses principes personnels à ceux de ses *Mémoires* ; que mon but était de dévoiler les déprédations ministérielles ; les bassesses et l'avidité des courtisans ; l'indolence du feu roi ; les ravages des intendants ; la mobilité du ministère ; l'impudence des commissions ; l'administration et les travaux des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, et de tous ces ministres en sous-ordre, qui faisaient le malheur de la France : je lui dis que l'histoire, approfondie avec de tels principes, pourrait être utile, et que toutes ces images contrasteraient singulièrement avec ce qu'on pensait de ses principes⁹.

Telle qu'elle est présentée dans le récit de Soulavie, la possible contradiction d'un texte contenant des propos particulièrement critiques envers le système politique de la fin de l'Ancien Régime qui seraient prononcés par la voix d'un duc et pair, ancien proche de Louis XV, n'est guère résolue, mais plutôt écartée par une intervention autoritaire du personnage de Richelieu, qui repousse tout problème en invoquant le modèle de Voltaire : « M. le maréchal me répondit, qu'il avait été lié toute sa vie, avec un grand écrivain, qui avait bien maltraité son grand-oncle¹⁰. » À la suite de ce petit coup de force rhétorique qui tend à faire passer Richelieu pour un proto-philosophe voltairien, Soulavie prête par ailleurs à Richelieu un discours suffisamment critique envers les institutions de la monarchie bourbonnienne pour qu'elle s'accorde avec sa posture d'historien impartial : « Ce qu'il ajouta des ministres, des intendants, des maîtres des requêtes, me parut si beau, si vrai, si piquant, que je me trouvai encouragé, et je m'engageai à

⁷ Le terme est emprunté au travail de Marie-Jeanne Zenetti, qui en a exploré les formes et les modalités concernant la littérature de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle. Elle propose de définir la factographie comme une forme d'utopie littéraire : « celle d'un art capable de saisir le réel en lui faisant subir des transformations aussi minimales que possible » (Marie-Jeanne ZENETTI, *Factographies. L'enregistrement littéraire à l'époque contemporaine*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 10).

⁸ *MMDR*, vol. 4, p. V.

⁹ *Ibid.*, p. V-VI.

¹⁰ *Ibid.*, p. VI.

intituler l'ouvrage : *Mémoires du maréchal de Richelieu*¹¹ ». Surtout, le choix énonciatif semble dicté directement par Richelieu, dans des termes on ne peut plus précis :

Parlez, me disait-il, à la première personne, comme dans les *Mémoires du Maréchal de Villars* ; voyez comme il raconte naïvement et dans le même ton, ses fautes et ses exploits. Il faudrait écrire de cette sorte : j'entends qu'il soit parlé de moi avec cette liberté dont on jouit à Londres cent ans après les événements¹².

Si l'allusion à la liberté d'expression de l'Angleterre d'après la Glorieuse Révolution (« cents après les événements ») est rien moins que douteuse dans la bouche du personnage, et apparaît comme une trace de l'*ethos* de proto-philosophe que Soulavie construit pour Richelieu, le modèle de Villars est peut-être plus vraisemblablement attribuable à Richelieu lui-même. Grand militaire, lui aussi maréchal de France, Villars est le héros de la guerre de Succession d'Espagne, celui qui parvient à sauver la France de Louis XIV du désastre lors des batailles de Malpaquet (1709) et de Denain (1712) ; il est une figure à laquelle Richelieu ne peut que rêver d'être comparé. Mais ce dernier semble être surtout sensible à la justesse de ton de l'ouvrage (« il raconte naïvement et dans le même ton, ses fautes et ses exploits »). C'est bien là tout le défi à relever pour un texte qui s'intitulerait *Mémoires de Richelieu* : il s'agit de respecter d'élémentaires critères de vraisemblance pour que l'attribution puisse être crédible.

Et pourtant il convient d'être prudent, puisqu'il paraît là encore difficile de discerner avec certitude la voix de Richelieu derrière la mention de Villars, et que celle-ci est par ailleurs plus trouble qu'il n'y paraît. La référence implicite est en fait l'ouvrage de l'historien Louis-Pierre Anquetil (1723-1808), publié en quatre volumes en 1784, et rédigé à partir de premiers Mémoires « authentiques » de Villars, qui avaient été eux-mêmes partiellement publiés entre 1734 et 1736 – et dont, en fait, seule la première partie était de la main de Villars, le reste étant l'œuvre de l'abbé Guillaume Plantavit de La Pause¹³ (c. 1685-1760). C'est bien de cette édition qu'il est question, puisque c'est elle que cite Soulavie dans le corps de son propre ouvrage, lorsqu'il est amené à en discuter un passage¹⁴. Mais surtout, c'est un modèle possible pour Soulavie, puisqu'on retrouve un dispositif énonciatif analogue, avec un éditeur/auteur rédigeant

¹¹ *Id.*, p. VI.

¹² *Ibid.*, p. VI-VII.

¹³ Frédéric CHARBONNEAU, *Mémorialistes français du règne de Louis XV. Bibliographie*, Québec, Presses de l'Université Laval et Éditions du CIERL, 2011, p. 84. Sur l'histoire éditoriale des différentes éditions des Mémoires de Villars, voir aussi Fadi EL HAGE, *Le maréchal de Villars. L'infatigable bonheur*, Paris, Belin, coll. « Portraits », 2012, p. 181-182

¹⁴ *MMDR*, vol. 3, p. 321. Le passage cité correspond à Louis-Pierre ANQUETIL, *Vie du maréchal duc de Villars, De l'Académie Française, Membre du Conseil de Régence, Président du Conseil de Guerre, Ministre d'État, Maréchal-Général des Camps & Armées, &c. &c. &c.*, Paris, Moutard, 1784, vol. 3, p. 34-35.

un texte parfois à la première personne, sous le nom d'une figure historique qui donne son titre à l'ouvrage (Fig. 5).

Anquetil avoue en effet qu'il a travaillé sur la commande de deux autres nobles, Charles Eugène-Gabriel de La Croix, maréchal de Castries (1727-1801), et le marquis Cérice François Melchior de Vogüé (1732-1812). Ceux-ci sont en effet désireux de voir paraître un ouvrage plus à la hauteur de leur admiration pour Villars que la première publication de 1734. Celle-ci n'est, selon Anquetil, qu'un collage de Mémoires manuscrits et d'un « relevé des gazettes, entremêlé d'anecdotes ramassées sans choix dans les conversations¹⁵ ». Anquetil se charge donc de donner une forme plus attrayante à la première version du texte : « j'ai refondu les Mémoires, ajouté les liaisons, fait parler le maréchal lui-même pour donner plus de vivacité au style, et inséré les lettres dans le texte ; mais j'ai conservé les faits tels que je les ai trouvés, sans me permettre de les justifier ni de les combattre¹⁶. » On retrouve, au fond, la même recette qu'appliquera Soulavie lui-même à son projet : une sorte de montage à partir d'un matériau de base, largement réécrit. Surtout, le choix de la première personne semble une différence notable par rapport au premier texte, rédigé quant à lui à la troisième personne, pour une raison vraisemblablement stylistique (« pour donner plus de vivacité au style ») mais aussi pour rendre manifeste l'implication authentique de Villars dans la production du texte :

J'ai intitulé l'ouvrage *Vie du maréchal duc de Villars, écrite par lui-même*, parce que ses lettres en forment la plus grande partie, et que les Mémoires et le journal paraissent avoir été faits par lui-même, ou du moins sous ses yeux, puisqu'on y trouve souvent des corrections de sa main. On peut s'en convaincre en examinant les originaux. Ils sont déposés dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris¹⁷.

Ces deux textes d'Anquetil et de Soulavie nous confrontent donc à un dispositif particulièrement difficile à comprendre, du fait qu'il apparaît potentiellement contradictoire : leur dispositif énonciatif est ambivalent – c'est-à-dire une première personne *explicitement* posée comme fictionnelle –, et en même temps assumé, et comme compensé par un ensemble de (pré)cautions pour garantir l'authenticité du discours – en particulier l'usage de pièces justificatives et de notes infrapaginales.

À quel genre ou sous-genre littéraire rattacher ce type de dispositif ? Si le texte d'Anquetil est plus ambigu génériquement, par le choix du terme *Vie*¹⁸ dans son titre, celui de

¹⁵ *Ibid.*, p. XIV.

¹⁶ *Ibid.*, p. XV.

¹⁷ *Ibid.*, p. XV-XVI.

¹⁸ Faut-il y voir un geste de désignation d'un intertexte qui s'oriente vers le modèle plutarquien des *Vies d'hommes illustres*, ou bien une référence discrète au genre des *Vies privées*, forme à la mode dans les années 1780, qui « fait vendre » (Olivier FERRET et Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, *Biographie & politique*).

l'ouvrage de Soulavie semble l'inscrire clairement dans la vaste configuration générique des Mémoires¹⁹ – à condition toutefois que l'on puisse parler de genre concernant les Mémoires.

2. Les horizons d'attentes génériques à la fin de l'Ancien Régime

La question du statut générique des Mémoires est l'objet d'une littérature critique abondante, et relativement clivée²⁰. D'un côté la thèse – largement dominante, même sous une forme implicite, dans la majorité des études sur les Mémoires – d'une identité formelle globalement solide et homogène, qui ferait des Mémoires un genre à part entière, et dont le principal porte-parole est Marc Fumaroli. Dans cette optique, le genre des Mémoires serait constitué dès la fin du XVI^e siècle, avec pour la légitimité humaniste un modèle antique, les *Commentarii* latins, dont le *De bello gallico* de Jules César (100-43 av. J.-C.) est le plus fameux représentant, et pour la légitimité nationale un modèle moderne, les *Mémoires* de Philippe de Commines (1447-1511). À ces modèles s'ajouterait une « rhétorique, qui consiste à refuser l'*ars historica*, ou plutôt à le sacrifier hautainement à l'autorité du témoin et à la sobriété sans apprêt, pure de louange et de blâme, du récit des faits²¹ ». Ce genre stable des Mémoires aurait par ailleurs deux caractéristiques essentielles. D'une part sa dimension nationale, puisqu'ils seraient plus volontiers attachés à une tradition française, enracinés dans la culture politique d'un pays « profondément divisé » et où, malgré la monarchie absolue, « subsiste l'impossibilité d'écrire une histoire de France qui ait la majesté et l'impartialité de l'antique²² ». D'autre part, et corollairement, les Mémoires seraient originellement attachés à la noblesse : ils sont le signe d'une méfiance « envers les historiens achetés par les cours » et « envers les historiens de basse extraction, incapables de rapporter décevantement ce que les grands ont fait », et souvent le produit d'une protestation de personnages exclus des honneurs par l'autorité monarchique, qui cherchent à soumettre ainsi un « dossier préparé devant le tribunal de la

Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Restauration, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Littérature & idéologies », 2014, p. 21) ?

¹⁹ Je reprends de Damien Zanone l'utilisation de la majuscule pour clarifier la désignation des Mémoires, avec la supposition implicite que ce type de texte se constitue en tant que genre littéraire. Voir Damien ZANONE, *Écrire son temps. Les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, p. 62.

²⁰ Pour un point de vue récent sur cette question, appuyé sur une étude de cas, voir Bruno TRIBOUT, « Les Mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », *Poétique*, n° 186, 2019, p. 215-231.

²¹ Marc FUMAROLI, « Les Mémoires, ou l'historiographie royale en procès » [1979], dans *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine* [1998], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2001, p. 225.

²² Marc FUMAROLI, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose » [1971], dans *La diplomatie de l'esprit, op. cit.*, p. 189.

postérité²³ ». Par ailleurs, ils se verraient assigner une fonction de transmission d'un patrimoine nobiliaire immatériel (la « vertu gentilice²⁴ » selon l'expression de Fumaroli) au sein des familles nobiliaires, qu'ils contribueraient à construire en tant qu'entités symboliques²⁵.

A contrario, à l'instar de Dinah Ribard, certaines voix critiques tiennent pour suspect ce qu'elles considèrent comme un « récit consacré, mais malheureusement inexact, de la naissance à l'âge classique d'un mode particulier d'écriture qui se serait montré capable de dépasser le contexte social et culturel de son émergence – un genre, donc²⁶ ». Ainsi, Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira considèrent que « l'idée qu'il existerait un genre des “Mémoires” au XVII^e siècle est en réalité très problématique²⁷ » – et choisissent donc de n'écrire le mot Mémoires qu'avec précaution, et entre guillemets. Le cœur de l'argumentation s'opposant à la thèse de la constitution du genre des Mémoires consiste à rappeler que « seul un petit nombre des écrits que l'on qualifie aujourd'hui de “Mémoires” avaient été baptisés de la sorte par leurs auteurs » et que le nom est bien plutôt le résultat d'une opération éditoriale et commerciale pilotée par des professionnels du livre qui, à partir des années 1660, produisent artificiellement de la cohérence afin de fournir un objet textuel conforme aux attentes du public du moment²⁸. La dominante nationale et nobiliaire des Mémoires est par ailleurs critiquée comme un clôturé qui enfermerait ce type de texte dans un schéma à la fois simpliste et idéalisant, qui ne donnerait pas toute sa place d'une part à des textes qui ne sont pas forcément écrits par des grands perdants face au pouvoir royal (dont les modèles canoniques sont le maréchal François de Bassompierre (1573-1646), le cardinal de Retz (1613-1679) ou le duc de Saint-Simon), et d'autre part à tout ce qui dans l'écriture des mémorialiste peut dépasser les seules préoccupations nobiliaires²⁹.

Sans chercher forcément à prendre parti pour telle ou telle position, ou même à tenter une sorte de dépassement dialectique un peu artificiel, il est possible de faire un pas de côté vis-

²³ *Ibid.*, p. 194.

²⁴ *Ibid.*, p. 199.

²⁵ Sur le rôle des Mémoires dans la constitution symbolique de la lignée nobiliaire, voir Yohann DEGUIN, *L'écriture familiale des Mémoires. Noblesse 1570-1750*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2020.

²⁶ Dinah RIBARD, « Les Mémoires sans le genre », *La Licorne*, n° 104 « Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires », dir. Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone, 2013, p. 29.

²⁷ Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire Littérature Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2009, p. 23.

²⁸ Dinah RIBARD, « Les Mémoires sans le genre », art. cit., p. 30-31.

²⁹ Par exemple, à propos de La Rochefoucauld : « pourquoi n'aurait-il pas en tête les préoccupations d'un théoricien de l'histoire, ou celle d'un auteur à succès ? », Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire Littérature Témoignage, op. cit.*, p. 28

à-vis de cette querelle critique, en faisant observer que ces réflexions critiques sont largement centrés sur le XVII^e siècle ; il s'agit d'ailleurs d'une caractéristique assez globale des études sur les Mémoires et de leur canon de référence, à l'exception peut-être de Saint-Simon – mais celui-ci est parfois confusément associé au Grand Siècle, parce qu'il évoque essentiellement Louis XIV.

En cherchant à percevoir comment le public de la fin du XVIII^e siècle lisait les Mémoires, à un moment de « banalisation d'une pratique identifiée³⁰ », et à identifier son horizon d'attente générique³¹ en la matière, on peut réexaminer ces questions, et surtout mieux saisir les enjeux que soulève un texte comme celui de Soulavie. Ainsi, à l'aune de quelques textes théoriques de l'époque qui traitent de ces questions, comme l'article « MÉMOIRES, (*Littér.*) », non signé de l'*Encyclopédie*, mais aussi les propos de La Harpe dans son *Lycée* ou encore l'entrée MÉMOIRES dans les *Éléments de littérature* de Marmontel, on peut dégager certains éléments qui permettent de cerner poétiquement ce qui est attendu des Mémoires de la part du public.

Ces textes semblent dégager en particulier deux éléments prototypes qui contribuent à définir les Mémoires dans leur version idéale : un principe d'autographie (les Mémoires sont rédigés par le ou la mémorialiste) et un principe d'autopsie (« l'action de voir une chose de ses propres yeux³² », qui est depuis Hérodote (c. 480 av. J.-C.-c. 425 av. J.-C.) l'un des fondements de l'écriture à vocation historique³³). Ce sont ces deux critères qui sont immédiatement mentionnés par l'*Encyclopédie* pour définir les Mémoires : « terme aujourd'hui très usité, pour signifier des histoires écrites par des personnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires³⁴ ». Dans l'entrée MÉMOIRES des *Éléments de littérature*, Marmontel reprend implicitement cette définition *a minima* : le mémorialiste est celui qui « ne songe qu'à dire ce qu'il a fait ou ce qu'il a vu ; et l'objet qui l'occupe plus essentiellement, c'est lui-même³⁵ ». Si

³⁰ Jean-Christophe IGALENS, « D'un désordre l'autre : Propositions pour lire les *Mémoires* des contemporains de la Révolution », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 5 « Formes errantes et vagabondes », dir. Pierre Frantz, 2006, p. 101.

³¹ En référence au concept formalisé par Hans Robert Jauss : « le système de références objectivement formulable qui, pour chaque œuvre au moment de l'histoire où elle apparaît, résulte de trois facteurs principaux : l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève, la forme et la thématique d'œuvres antérieures dont elle présuppose la connaissance, et l'opposition entre langage poétique et langage pratique, monde imaginaire et réalité quotidienne » (Hans Robert JAUSS, *Pour une esthétique de la réception* [1978], trad. Claude Maillard, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1990, p. 49).

³² *Encyc.*, vol. 1, p. 897.

³³ Voir François HARTOG, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre* [1980], Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2001, p. 395-411.

³⁴ *Encyc.*, vol. 10, p. 328.

³⁵ Jean-François MARMONTEL, *Éléments de littérature, op. cit.*, « MÉMOIRES », p. 708. Selon Sophie Le Ménahèze, l'article des *Éléments* est repris de la contribution de Marmontel au *Supplément de l'Encyclopédie méthodique* (*ibid.*, p. 28). L'article « MÉMOIRES, (*Littér.*) » de l'*Encyclopédie* étant anonyme, il n'y aucune

Jean-Christophe Igalens observe à juste titre que ce n'est là qu'une indication générique minimale concernant un corpus que Marmontel préfère lire plutôt que définir³⁶, il apparaît toutefois que le double critère d'autographie/autopsie est comme une condition générique implicite. On peut observer la même chose dans la section du *Lycée* que La Harpe consacre aux Mémoires du XVII^e siècle : si les Mémoires peuvent devenir « des témoins qui vous apprennent les circonstances les plus secrètes », c'est en partie parce que

nous sommes assez disposés à écouter favorablement et à croire avec facilité celui qui nous raconte sa propre histoire ; c'est une espèce de confiance qui sollicite notre amitié ; il nous gagne dès la première page, et si nous n'y prenons garde, il nous met bientôt de moitié dans ses sentiments comme dans ses secrets³⁷.

Même minimale, la saisie générique de ces lecteurs critiques de la fin du XVIII^e siècle, dont les observations permettent de dégager une généricité lectoriale du genre des Mémoires, selon l'expression de Jean-Marie-Schaeffer³⁸, souligne que l'idéal-type des Mémoires consiste toujours en un ou une mémorialiste assumant la rédaction d'un récit fondé sur ses expériences vécues. Faut-il y voir l'influence des *Confessions* de Rousseau, dont la publication commence précisément au début des années 1780 ? Cela paraît non seulement possible, mais plausible³⁹. Pour Jean-Christophe Igalens, même si elle n'apparaît pas dans le texte des *Éléments de littérature*, la référence à Rousseau ne peut que nourrir la réflexion de Marmontel sur la possible « ouverture du champ des pratiques possibles au sein de l'ensemble des récits de soi et, en conséquence, [sur] une nouvelle définition des critères de la légitimité⁴⁰ » : après les

certitude quant au degré d'implication de Marmontel, encyclopédiste reconnu, dans sa rédaction ; on pourrait même supposer qu'il n'en est rien, puisque le cas échéant, Marmontel l'aurait probablement signé, et par conséquent repris, comme ses autres contributions, dans les *Éléments de littérature*.

³⁶ Jean-Christophe IGALENS, « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre. L'article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », *La Licorne*, n° 104 « Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires », dir. Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone, 2013, p. 79-80. Je dois beaucoup à cet article dans ma compréhension du texte de Marmontel.

³⁷ Jean-François de LA HARPE, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne, op. cit.*, vol. 7 (« Siècle de Louis XIV. – Poésie »), p. 250-251.

³⁸ Cette généricité lectoriale, distincte de la généricité auctoriale, désigne la manière dont la réception des œuvres reconfigure les considérations génériques originelles, avec en dernière analyse l'idée suivante : « L'auteur propose, le public dispose : la règle vaut aussi pour les déterminations génériques. » (Jean-Marie SCHAEFFER, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétiques », 1989, p. 153. Voir aussi Marielle MACÉ, *Le genre littéraire*, Paris, Flammarion, coll. « GF Corpus », 2004, p. 232-233). Cette notion pourrait permettre en un sens d'apaiser la querelle de la généricité des Mémoires : si l'on peut admettre que les Mémoires ne naissent pas tout armés en tant que genre mais qu'ils sont le produit de complexes opérations éditorialo-commerciales, il faut tout de même constater qu'à la fin du XVIII^e siècle, ils sont reconnus comme un genre à part entière.

³⁹ Anne Coudreuse signale le rôle de Rousseau comme nœud essentiel du réseau intertextuel que construisent les Mémoires révolutionnaires : voir Anne COUDREUSE, « La mémoire littéraire dans quelques Mémoires de la Révolution », *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, n° 2009/4 « Pour une histoire de l'intime et de ses variations », dir. Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant, 2009, p. 23-37.

⁴⁰ Jean-Christophe IGALENS, « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre », art. cit., p. 82.

Confessions, les Mémoires ne sont plus réservés aux seules personnes ayant « eu part aux affaires », c'est-à-dire essentiellement aux nobles. Marmontel s'autorisera lui-même à écrire ses propres Mémoires⁴¹, même s'il prend la précaution de les adresser à ses enfants et de les circonscrire fictivement à un lectorat privé⁴².

Tout semble donc indiquer qu'à la fin d'Ancien Régime, les Mémoires sont bien un type de texte (ou un genre, ou une pratique d'écriture) dont le fondement semble être l'autographie et l'autopsie – de la même manière que Rousseau présente ses propres *Confessions* : « voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus⁴³ ». En 1787, lorsqu'il publie à Paris et en français ses propres Mémoires, le dramaturge vénitien Carlo Goldoni (1707-1793) ne dit pas autre chose, en défendant l'idée qu'écrire le récit de sa propre vie est encore le meilleur gage d'authenticité : « Il est vrai que la vie d'un homme ne devrait paraître qu'après sa mort ; mais ces portraits faits après coup, ressemblent-ils aux originaux ? Si c'est un ami qui s'en charge, les éloges altèrent la vérité ; si c'est un ennemi, on trouve la satire à la place de la critique⁴⁴. » En 1813, lorsque le duc Gaston de Lévis (1764-1830) publie ses *Souvenirs et portraits* en se revendiquant du genre des Mémoires, sa définition exprime quant à elle l'exigence du double critère de l'autopsie et de l'autographie sous la forme la plus directe qui soit : « Ces matériaux de l'histoire doivent être l'ouvrage de ceux qui ont vu de très près les événements qu'il s'agit de raconter⁴⁵. »

3. Des Mémoires allographes

Cette construction théorique implicite d'un idéal d'autographie/autopsie comme critère définitoire du genre des Mémoires doit toutefois être immédiatement nuancée par les

⁴¹ Voir Geneviève CAMMAGRE, « Les mémoires après les *Confessions* de Rousseau : l'exemple de Marmontel (1723-1799) », *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, n° 270 « Plumes singulières, écrits de soi (XVI^e-XVIII^e siècle), dir. Jean-François Courouau et Sylvie Mouysset, 2010, p. 215-228. Cet article est également une synthèse utile sur les discussions critiques (parfois orageuses) sur la ligne de partage entre Mémoires et autobiographie, en particulier en regard des travaux fondateurs de Philippe Lejeune (voir notamment Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique* [1975], Paris, Points, 1996, nouvelle édition augmentée).

⁴² Jean-François MARMONTEL, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, dans *Œuvres posthumes de Marmontel, historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française*, Paris, Xhrouet, An XIII – 1804, vol 1 à 4 [Autre édition : *Mémoires* [1804], éd. Jean-Pierre Guicciardi et Gilles Thierriat, Paris, Mercure de France, 1999]. À noter le sous-titre de ces *Œuvres posthumes* : « Imprimées sur le manuscrit *autographe* de l'Auteur » (je souligne).

⁴³ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions* [1782], éd. Jacques Voisine, Paris, Classique Garnier, coll. « Classiques Garnier Poche », 2011, Livre I, p. 4.

⁴⁴ Carlo GOLDONI, *Mémoires de M. Goldoni pour servir à l'histoire de sa vie et à celle de son théâtre* [1787], éd. Paul de Roux, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 1988, p. 31.

⁴⁵ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis* [1813], éd. Jacques Dupâquier, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2011, p. 51.

potentielles contradictions qu'elle implique, et qui sont posées par le corpus en lui-même : que faire alors de ce qu'on peut appeler des Mémoires allographes, c'est-à-dire écrits par quelqu'un qui n'est pas celui ou celle ayant vécu la vie qui fait l'objet des Mémoires⁴⁶ ?

Pour amorcer un début de réponse, il faut revenir à la définition de l'*Encyclopédie*. Il s'agit en fait d'une reprise *tronquée* de l'article de Furetière : si, pour ce dernier, les Mémoires sont « des livres d'historiens, écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires » – le double critère de l'autographie et de l'autopsie étant donc bien présent –, ils peuvent être aussi des livres simplement *consacrés* à ces personnages qui ont eu « part aux affaires », des livres « qui contiennent leur vie ou leurs principales actions⁴⁷ », sans précision de l'auctorialité du texte.

La nuance est d'autant plus importante que certains textes correspondant à cette définition élargie sont nommément cités en exemples du genre : Furetière mentionne ainsi les Mémoires de Pontis – rédigés en fait par Pierre-Thomas Du Fossé (1634-1698)⁴⁸ – et ceux de Sully, les célèbres *Œconomies royales* (1640). On peut songer également au cas de Jacques Auguste de Thou (1553-1617), qui adopte le dispositif d'une narration à la troisième personne par un ami fictif de l'auteur⁴⁹. Dans le cas de Sully, le dispositif narratif particulier est explicitement assumé dans le texte : les Mémoires de Sully sont rédigés par une équipe de secrétaires qui s'affichent clairement dès les premières lignes du texte : « Mémoires de ce que nous quatre, qui avons été employés en diverses affaires de France, sous Monseigneur le duc de Sully, avons pu savoir de sa vie, mœurs, dits, faits, gestes et fortunes et de ce que lui-même nous put avoir appris de ceux de notre valeureux Alcide le roi Henri le Grand⁵⁰. » L'allographie

⁴⁶ Je choisis ce terme en ayant à l'esprit les constructions conceptuelles de la narratologie classique, telle que développée notamment par Gérard Genette. À propos des préfaces écrites par une autre personne que l'auteur, il parle ainsi de préface « allographe » par opposition à la préface « auctoriale » (Gérard GENETTE, *Seuils* [1987], Paris, Points, 2002, p. 17). Cette expression me paraît plus efficace que celle d'« autobiographie indirecte » proposée par Simone Bertière pour désigner ce genre de phénomène textuel (elle se réfère en particulier aux *Œconomies royales* de Sully) : voir Simone BERTIÈRE, « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne : réalité de la rédaction et artifices de l'expression », dans Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dir.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Paris, Éditions Klincksieck, 1979, p. 73. Il s'agit aussi de distinguer ces textes des « pseudo-mémoires », termes employés notamment par René Démoris pour désigner des Mémoires fictionnels de personnages historiques, dont le modèle est peut-être l'œuvre de Courtilz de Sandras – en particulier ses *Mémoires de Mr. D'Artagnan* (1700), qui fourniront à Dumas l'essentiel de la trame romanesque des *Trois mousquetaires* (1844). Voir René DÉMORIS, *Le roman à la première personne*, op. cit., p. 200-262.

⁴⁷ *Fur.*, n. p.

⁴⁸ Voir Simone BERTIÈRE, « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne », art. cit., p. 73.

⁴⁹ Voir Christian ZONZA, « La *Vita* de Jacques-Auguste de Thou. Une vie pour écrire l'histoire », *Écrire l'histoire*, n° 5, 2010, p. 141-150.

⁵⁰ [Maximilien de Bethune, duc de SULLY,] *Mémoires des sages et royales oeconomies d'Etat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand*, Amstelredam [Sully-sur-Loire], chez Alethinosgraphe de

est donc parfaitement assumée, et n'empêche aucunement que le texte soit considéré par Furetière comme un modèle du genre.

À suivre la trajectoire de cette référence aux Mémoires allographes de Sully au XVIII^e siècle, on observe qu'elle change encore de dimension lorsque les *Œconomies royales* subissent une nouvelle opération éditoriale, tout à fait analogue à celle opérée sur les Mémoires de Villars par Anquetil : en 1745, sous les instructions du marquis René Louis de Voyer de Paulmy d'Argenson (1694-1757), l'abbé Pierre-Mathurin de l'Écluse (1713-1783) fait paraître une édition mise à jour qui puisse en rendre la lecture plus agréable, rédigée cette fois à la première personne, et portant désormais le titre plus explicite génériquement de *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, premier ministre de Henry le Grand*⁵¹. Lorsqu'il est fait référence à ce texte, c'est souvent par le biais de cette édition remaniée, et dans un sens assez flatteur. Pour Marmontel, « ce livre, que l'abbé de l'Écluse a rajeuni et fait revivre, n'a pas moins contribué que *La Henriade* à rendre le souvenir du bon roi Henri IV présent et cher à tous les Français⁵² ». C'est aussi le point de vue de La Harpe, qui développe un peu sa remarque :

Les Mémoires de Sully, rédigés par ses secrétaires, et revus par l'abbé de L'Écluse, ont l'avantage de faire connaître, et par conséquent de faire aimer notre Henri IV, plus qu'aucune des histoires que l'on ait faites de ce grand homme. Ils sont fidèles dans tous les faits essentiels ; mais la tournure d'esprit de l'auteur, où il entre volontiers un peu de complaisance en sa faveur et un peu de dureté pour les autres, avertit de ne pas voir toujours les hommes et les objets dans le même jour qu'il nous les présente⁵³.

Ces observations de La Harpe peuvent nous éclairer sur la différence de perception du genre des Mémoires entre la fin du XVIII^e et le début du XXI^e siècle. Il paraît en effet assez étonnant qu'un critique puisse discuter sur les excès d'amour-propre (ce qui fait la matière de l'essentiel des réflexions concernant les Mémoires à la fin du XVIII^e siècle) d'un texte qui est pourtant bâti sur un dispositif d'allographie. En d'autres termes, comment La Harpe peut-il innocemment critiquer une « tournure d'esprit de l'auteur », alors qu'il a expliqué quelques lignes plus haut que l'ouvrage avait été rédigé par des secrétaires, puis encore réécrit un siècle plus tard sur commande d'un ministre par un abbé écrivain ? Comment peut-il prendre au sérieux un texte qu'un lecteur ou une lectrice d'aujourd'hui observe *a priori* avec la plus grande circonspection ?

Cleartimelée et Graphexechon de Pistariste, à l'enseigne des trois vertus couronnées d'amarante [chez l'auteur], [1640], n. p.

⁵¹ Voir Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire Littérature Témoignage*, op. cit., p. 37

⁵² Jean-François MARMONTEL, *Éléments de littérature*, op. cit., « MÉMOIRES », p. 711.

⁵³ Jean-François de LA HARPE, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, op. cit., vol. 7 (« Siècle de Louis XIV. – Poésie »), p. 251.

4. La convenance poétique et la justesse du ton

Ce que ces cas limites des Mémoires allographes nous permettent de penser, c'est peut-être une plus grande indistinction poétique concernant le genre des Mémoires à la fin de l'Ancien Régime, et une situation où, malgré l'importance croissante des critères d'autopsie/autographie dans les textes qui cherchent à donner une définition des Mémoires, persiste malgré tout une conception plus large et plus lâche de la configuration générique. Ainsi, le public de la fin du XVIII^e siècle semble accorder moins d'importance à des critères jugés aujourd'hui comme essentiels (auctorialité, autographie, autopsie) qu'à d'autres, peut-être aujourd'hui relégués à l'arrière-plan, et qui appartiennent plutôt à la poétique classique (en particulier la convenance et la vraisemblance).

On peut ainsi observer ce flou des frontières génériques en examinant la question de la personne narrative. Le cas de la première personne – qui apparaîtrait comme l'option poétique la plus logique – est un bon point d'observation. Cette option n'est en effet pas une évidence lorsqu'émergent à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle les premiers Mémoires. Le modèle des *Commentaires* de César, rédigés à la troisième personne – modèle encore cité comme la référence en la matière dans l'article « MÉMOIRES (*littér.*) » de l'*Encyclopédie*⁵⁴ –, est par exemple particulièrement tentant pour quiconque veut souligner ses prouesses guerrières et héroïser sa posture, et constitue une stratégie énonciative choisie aussi bien par le maréchal de Turenne (1611-1675) et La Rochefoucauld⁵⁵ que, bien plus tard, par Charles de Gaulle (1890-1970)⁵⁶. Ce n'est que progressivement que l'option de la première personne devient dominante. Selon Simone Bertière, elle s'impose d'une part en raison de considérations politiques et historiques qui, après la Fronde, tendent à l'affirmation de l'individu noble face à l'historiographie royale officielle, et d'autre part du fait des faiblesses stylistiques de la troisième personne qui « condamne pratiquement le récit à s'enfermer dans les limites de la pure énonciation objective » et « le prive des ressources que peuvent offrir, tant pour l'instruction morale que pour la controverse apologétique, les réflexions et les commentaires

⁵⁴ *Encyc.*, vol. 10, p. 328.

⁵⁵ Emmanuèle LESNE, *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1996, p. 337. Il faut préciser que la première partie du texte de La Rochefoucauld est écrite à la première personne.

⁵⁶ Voir Alexandre TARRÊTE, « La troisième personne gaullienne dans les *Mémoires de guerre* », *La Licorne*, n° 104 « Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires », dir. Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone, 2013, p. 143-159.

rétrospectifs⁵⁷ ». Au XVIII^e siècle, cette première personne semble une évidence – et le choix narratif de Soulavie dans ses *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* en est certainement un bon indice. Néanmoins la troisième personne demeure une option possible : la première édition, publiée en 1739, des *Mémoires* de Villars prenait précisément cette option narrative, avant d’être réécrite par Anquetil.

Même le critère d’autographie paraît en fait moins décisif qu’il n’y paraît. Lorsque Mme de Sévigné (1626-1696) manifeste son désir de lire le récit de la vie du cardinal de Retz, elle ne réclame pas spécifiquement qu’il soit rédigé de sa main ; si, dans une première lettre, elle demande à sa fille d’encourager Retz à « s’occuper et s’amuser à *faire écrire* son histoire », la formule n’est plus tout à fait la même lorsqu’elle réitère peu de temps après cette demande : « Je reviens au Cardinal. Quand je vous ai conseillé de lui écrire que vous lui conseilliez de s’amuser à *écrire* son histoire⁵⁸ ». *Écrire* ou *faire écrire* n’auraient donc au fond pas vraiment de différence fondamentale, d’autant plus dans le cas de personnages nobles qui peuvent se permettre de confier la tâche à un ou plusieurs professionnels des lettres, ce qui est le cas des *Mémoires* de Sully, ou encore des deux volumes *in-folio* des *Mémoires de Monsieur le duc de Nevers*, qui sont en fait produits par Marin Le Roy de Gomberville (1600-1674), un homme de lettres au service de la maison ducal⁵⁹. Comme l’observe sur ce point Simone Bertière, « peu importe [...] que le promoteur de l’entreprise ait travaillé seul ou qu’il se soit déchargé de la mise en forme sur des rédacteurs mercenaires ou amicaux : l’œuvre est sienne, sinon par le style, du moins par le projet, le contenu, les grandes options⁶⁰ ». Il est possible qu’en l’occurrence la critique actuelle sur les *Mémoires*, biaisée par une forme d’auctorialo-

⁵⁷ Simone BERTIÈRE, « Le recul de quelques mémorialistes devant l’usage de la première personne », art. cit., p. 69.

⁵⁸ Marie de Rabutin-Chantal, marquise de SÉVIGNÉ, Lettres à Mme de Grignan des 5 et 24 juillet 1675, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1974, vol. 2, p. 3 et 18, je souligne. Ces passages sont signalés par Simone BERTIÈRE, « Le recul de quelques mémorialistes devant l’usage de la première personne », art. cit., p. 67.

⁵⁹ Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire Littérature Témoignage*, op. cit., p. 24.

⁶⁰ Simone BERTIÈRE, « Le recul de quelques mémorialistes devant l’usage de la première personne », art. cit., p. 67.

centrisme⁶¹, oublie quelque peu que l'auteur est d'abord une « fonction⁶² » et que cette fonction a une histoire au fond assez récente⁶³.

Rien ne permet donc de penser que les Mémoires allographes seraient au fond condamnés à être de « faux Mémoires⁶⁴ ». Des exemples antérieurs montrent au contraire que le public peut tout à fait se saisir de ce genre de texte et les apprécier. Si les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* ne bénéficient pas forcément d'une très bonne réception, n'est-ce donc pas à cause d'une sorte de dysfonctionnement du dispositif narratif, d'une sorte d'erreur d'aiguillage générique⁶⁵ que le public reprocherait à Soulavie ? Autrement dit, aucun lecteur et aucune lectrice ne paraît dupe de Soulavie au point de croire que les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* sont authentiquement de la main de Richelieu – et d'ailleurs Soulavie ne cherche pas à piéger son public sur ce point – et personne n'a l'idée de le reprocher à Soulavie. C'est donc qu'il existe d'autres attentes concernant les Mémoires allographes, que les Mémoires rédigés par Soulavie pour Richelieu ne comblent pas, ou pas complètement. Pour un peu mieux les cerner, un détour par la réception des *Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse*

⁶¹ Par un autre pas de côté par rapport aux Mémoires, les réflexions de Philippe Lejeune sur des cas d'allographies autobiographiques montrent que le genre des Mémoires n'est pas le seul à devoir prendre en compte ces situations très particulières, qui se présentent aussi pour l'autobiographie. Voir Philippe LEJEUNE, *Je est un autre. L'autobiographie, de la littérature aux médias*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, chap. « L'autobiographie de ceux qui n'écrivent pas », p. 229-316.

⁶² Voir Michel FOUCAULT, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » [1969], dans *Dits et écrits*, éd. cit., vol. 1, p. 817-849. Voir aussi la synthèse de Maurice COUTURIER, *La Figure de l'auteur*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1995, et Nicole JACQUES-LÉFÈVRE (dir.), *Une histoire de la « fonction-auteur » est-elle possible ?*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001.

⁶³ « L'auteur est un personnage moderne, produit sans doute par notre société dans la mesure où, au sortir du Moyen Âge, avec l'empirisme anglais, le rationalisme français, et la foi personnelle de la Réforme, elle a découvert le prestige de l'individu, ou, comme on dit plus noblement, de la "personne humaine" » (Roland BARTHES, « La mort de l'auteur » [1968], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 3, p. 40).

⁶⁴ Il s'agit de l'expression utilisée par Dinah Ribard pour désigner la réécriture par l'abbé de L'Écluse des *Economies royales* de Sully (Dinah RIBARD, « Les Mémoires sans le genre », art. cit., p. 37-38). Cette expression me paraît problématique parce qu'elle semble impliquer une forme de pureté générique qui exclurait *de facto* ce type de montage textuel – ce qui paraît particulièrement paradoxal sous la plume d'une critique dont la position est particulièrement hostile envers la notion même de généricité des Mémoires.

⁶⁵ Ce mauvais aiguillage générique pourrait être comparé au cas fameux du *Sir Andrew Marbot* (1981) de Wolfgang Hildesheimer (1916-1991), dont le dispositif complexe est celui d'une « biographie historique fictionnalisée » (Dorrit COHN, *Le propre de la fiction* [1999], trad. Claude Hary-Schaeffer, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 2001, p. 134) et que beaucoup de lecteurs et de lectrices ont reçu comme une biographie authentique. Jean-Marie Schaeffer qualifie précisément cette erreur de réception de « dysfonctionnement » du « dispositif fictionnel » ; celui-ci serait dû non pas à la compétence ou au manque de compétence du lectorat pour correctement saisir le texte, mais au « non-respect par l'auteur des conditions nécessaires en l'absence desquelles cette compétence ne peut que rester lettre morte », c'est-à-dire un dispositif formel fallacieux, fait pour tromper son public (Jean-Marie SCHAEFFER, *Pourquoi la fiction ?*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1999, p. 143). Pour une synthèse plus récente sur le cas de *Marbot*, voir Frank WAGNER, « *Marbot* à l'épreuve de la relecture », *Poétique*, n° 182, 2017, p. 259-278.

palatine, publiés en 1785 par Sénac de Meilhan, peut être éclairant, dans la mesure où l'on peut disposer de témoignages textuels de leur réception.

Il est ainsi frappant de constater que si tous les comptes rendus signalent l'inauthenticité du texte, ce n'est pas forcément pour la présenter comme un défaut. Pour le *Journal de Paris* du 27 avril 1786, « l'auteur n'a jamais prétendu tromper longtemps les lecteurs. Écrivain ingénieux, mais copiste peu exercé sans doute, il ne s'est pas donné la peine d'envelopper cette petite fraude littéraire de toutes les vraisemblances dont elle eût été susceptible ». L'examen du texte, poursuivi dans le numéro du 30 avril, se transforme ainsi en un véritable exercice de philologie tendant à montrer, exemples à l'appui, qu'il s'agit d'une forgerie. Jakob Heinrich Meister (1744-1826), le successeur de Friedrich Melchior Grimm (1723-1807) à la tête de la *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, fait, dans sa recension du mois de mai 1786, le même constat d'un faux⁶⁶, de même que La Harpe dans sa propre *Correspondance littéraire*. Ce dernier, dans la manière dont il évoque la réception du texte en introduisant la première personne du pluriel pour désigner de manière inclusive un « nous » public, souligne que l'identification de l'auteur véritable est devenue une sorte de jeu mondain permettant de manifester des compétences herméneutiques et, par conséquent, de signifier une appartenance à une élite cultivée :

C'est actuellement un grand objet de curiosité de savoir quel est l'auteur des *Mémoires* qui viennent de paraître [...]. On a voulu d'abord nous faire accroire qu'ils étaient originaux ; mais cela ne pourrait se dire qu'à des gens qui ne sauraient pas distinguer le style de Corneille de celui de Voltaire. On s'aperçoit au premier coup d'œil que ces Mémoires sont écrits d'*hier*⁶⁷.

Si ce texte, qui aurait pu être reçu comme un faux grossier, est plutôt bien accueilli, c'est que les critiques constatent une forme d'adéquation entre le fond et la forme, fût-elle entièrement artificielle. La Harpe souligne ainsi que « l'auteur, quel qu'il soit, ne peut être qu'une personne de beaucoup d'esprit, qui possède à fond sa matière, et qui a saisi parfaitement le style du genre⁶⁸ ». Le succès véritable des *Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse palatine*, c'est la capacité de l'auteur à faire croire à un *éthos* mondain qui posséderait à merveille le ton de la cour et la légèreté nobiliaire :

⁶⁶ Jakob Heinrich MEISTER, *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.*, éd. Maurice Tourneux, Paris, Garnier frères, 1880, vol. 14, p. 377.

⁶⁷ Jean-François de LA HARPE, *Correspondance littéraire, adressée à Son Altesse Impériale Mgr le Grand-Duc, aujourd'hui empereur de Russie, et à M. le comte André Schowalow, chambellan de l'impératrice Catherine II, depuis 1774 jusqu'à 1791*, Paris, Migneret, 1807, vol. 5, p. 54.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 55.

Il a ce ton libre, noble et aisé, ce coup d'œil rapide que doit donner la connaissance des hommes et de la cour, et l'habitude des *grâces* en affaires, et même cette espèce de négligence convenable à quelqu'un qui est censé s'occuper des choses plus que des mots. Les faits qu'il rapporte sont partout ; mais sa manière de raconter est à lui. Il y entremêle plusieurs anecdotes très piquantes qu'on ne trouve point ailleurs, et qui sont ce qu'on appelle des traditions de vieux courtisans. Il s'est familiarisé avec les acteurs de ces Mémoires, au point qu'il les fait parler de manière à produire la plus grande illusion⁶⁹.

Parler de manière à produire la plus grande illusion : voilà, semble-t-il, la raison du succès de Sénac avec les *Mémoires d'Anne de Gonzague*, et probablement celle de l'insuccès des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie. C'est donc, en l'occurrence, un problème formel, auquel le public de la fin du XVIII^e siècle semble particulièrement sensible. Les Mémoires, comme tout autre genre littéraire, ne s'affranchissent pas des règles de la poétique classique.

En effet, pour Marmontel, comme dans n'importe quelle autre œuvre littéraire, le style du texte doit chercher à atteindre l'objectif idéal de la tradition poétique classique, la vraisemblance :

Le but que se propose immédiatement la fiction, c'est de persuader ; or elle ne peut persuader qu'en ressemblant à l'idée que nous avons de ce qu'elle imite. Ainsi la *vraisemblance* consiste dans une manière de feindre conforme à notre manière de concevoir ; et tout ce que l'esprit humain peut concevoir, il peut le croire, pourvu qu'il y soit amené⁷⁰.

Cette notion essentielle de vraisemblance, désignée par Nathalie Kremer comme ce « principe qui règle le code générique d'une œuvre ainsi que les normes poétiques qui en déterminent l'horizon d'attente⁷¹ », ne vaut pas seulement pour les œuvres de fiction, mais aussi pour les Mémoires. En l'occurrence, la forme de vraisemblance propre au genre est celle de la cohérence avec l'identité du mémorialiste : « À l'égard des *mémoires* où, sans attention pour ces convenances de mœurs, l'auteur n'aura voulu qu'obéir à son propre génie, le ton, le style, la couleur, tout doit s'y ressentir et de son caractère, et de la situation où étaient son esprit et son âme⁷². » La grande règle est donc celle de la correspondance, de l'adaptation, de la convenance, qui implique de la part de l'énonciateur de « conformer le caractère de son langage et le ton de son éloquence au sujet qu'il choisit ou qui lui est donné⁷³ ». Ainsi donc il faudra que le style du texte corresponde à celui qui est censé l'énoncer, *a fortiori* dans une narration à

⁶⁹ *Id.*

⁷⁰ Jean-François MARMONTEL, *Éléments de littérature, op. cit.*, « VRAISEMBLANCE », p. 1164.

⁷¹ Nathalie KREMER, *Vraisemblance et représentation au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », 2011, p. 10.

⁷² Jean-François MARMONTEL, *Éléments de littérature, op. cit.*, « MÉMOIRES », p. 714.

⁷³ *Ibid.*, « CONVENANCE », p. 307.

la première personne. La « situation du personnage [que le narrateur] fait parler ou de celui qu'il revêt lui-même » est par conséquent l'une des variables essentielles, à côté du « génie de la langue », des « qualités de l'esprit et de l'âme de l'écrivain », du « genre dans lequel il s'exerce » et du « sujet qu'il traite⁷⁴ », du style d'une œuvre réussie. La notion de *ton* permet probablement de synthétiser la question : si, lorsque l'on écrit, non seulement on « peut avoir » et on « doit » avoir « plusieurs *tons*, relativement aux sujets que l'on traite et aux personnages qu'on fait parler⁷⁵ », alors, dans des Mémoires allographes, il faut que ce ton *convienne* au personnage-objet du texte. C'est là probablement la raison essentielle de la médiocre réception des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie.

5. L'échec d'un dispositif

Malgré toutes ses précautions, Soulavie n'a en effet pas réussi à produire une voix qui, pour être fictionnelle, soit au moins vraisemblable, conforme à la justesse de ton attendue d'un livre qui comporte le nom de Richelieu sur sa page de titre. Le fait est que, malgré l'énonciation à la première personne, le texte ressemble plutôt à une dissertation historique, comme le montrent assez bien les toutes premières lignes de la narration :

Je vais faire le récit, dans ces Mémoires, des événements arrivés en France, dans l'espace de soixante-dix ans. Présenté à Louis XIV en 1710, j'ai vécu depuis ce temps-là auprès des rois, et quelquefois dans leur intimité, ou bien j'ai été employé dans les plus grandes affaires de l'État. J'ai eu part aux événements de la régence orageuse du duc d'Orléans, et la génération actuelle sait encore quelles furent mes liaisons avec le roi Louis XV. Enfin, me retirant peu à peu de Versailles dans mes vieux ans, j'ai paru quelquefois à la cour, pour considérer les nouveaux personnages qui m'ont succédé, et suivre sans interruption le fil des événements qui ont conduit la France à la triste situation où je la trouve vers mon déclin, quoiqu'elle soit gouvernée par un roi doué de mœurs pures, honnête homme, et digne de la nation française⁷⁶.

Cette voix moralisatrice et sentencieuse ne correspond manifestement pas aux attentes vis-à-vis d'un texte attribué à un individu aussi socialement caractérisé que Richelieu. L'erreur semble donc de l'avoir fait parler comme un savant érudit, partisan des Lumières et de la Révolution, alors qu'il fut avant tout un duc et pair courtisan et mondain, fidèle serviteur de la couronne. Le dispositif de Soulavie ne fonctionne pas parce qu'il est *invraisemblable*. C'est ce qu'indique Isabelle de Charrière (1740-1805), lorsqu'elle fait part à son correspondant de sa lecture :

⁷⁴ *Ibid.*, « STYLE », p. 1051.

⁷⁵ *Ibid.*, « TON », p. 1075-1076.

⁷⁶ *MMDR*, vol. 1, p. 1.

J'ai feuilleté [les *Mémoires du*] *Maréchal de Richelieu*. Ce qui est bien vilain a l'air vrai. J'entends les anecdotes. Le style, les réflexions ont l'air d'être uniquement du rédacteur et je ne sais quoi de hâté, de négligé, de fautif, d'inégal fait penser que cela a été rédigé ou copié ou imprimé furtivement. J'avoue qu'il ne m'est plus possible [de lire] ces dissertations sur la bulle, sur les parlements, sur la succession en Espagne. Outre que c'est trop vieux et trop rebattu, nous sommes entrés dans un ordre ou désordre de choses trop différent. C'est dissenter sur la soupe quand il s'agit de faire ou de manger la salade⁷⁷.

Ce rare témoignage de la réception du texte est un indice qui peut éclairer sur la manière dont était lu l'ouvrage de Soulavie. Si Charrière semble lui reconnaître l'authenticité des « anecdotes », elle est particulièrement sévère à l'encontre du style. Ses reproches sont de deux ordres : d'une part il donne l'impression d'un manque de soin (« je ne sais quoi de hâté, de négligé, de fautif, d'inégal fait penser que cela a été rédigé ou copié ou imprimé furtivement »), mais surtout il ne correspond pas aux attentes du temps (« trop vieux et trop rebattu ») : les affaires diplomatiques ou religieuses de l'Europe du premier XVIII^e siècle apparaissent bien trop lointaines pour pouvoir éclairer les temps troublés de 1790. Dans sa lettre suivante, elle ironise encore sur une leçon philosophico-morale qui lui semble bien médiocre : « j'ai feuilleté dans mon lit le quatrième volume des *Mémoires de Richelieu* qui ainsi que les précédents n'apprend pas grand-chose sinon que toujours les femmes et les hommes ont été et sont de grandes coquines et de grands misérables⁷⁸ ».

Chamfort, dans un compte rendu des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* qu'il livre au *Mercure de France* à la parution de l'ouvrage, traite du système de l'allographie avec beaucoup de précautions. Il qualifie la situation de « bizarrerie », tout en essayant de l'expliquer :

Les *Mémoires* de Richelieu se trouvent écrits sur les maximes les plus contraires au despotisme. Il est probable que le maréchal, déjà très vieux, après avoir choisi son historien sans s'informer de ses opinions politiques, après lui avoir ouvert sa bibliothèque, après avoir donné ordre à son secrétaire de lui communiquer tous ses portefeuilles et ses manuscrits, se contenta d'entendre les premiers chapitres de son histoire ; que l'âge ayant ensuite affaibli sa raison, et ne lui laissant vers la fin que des intervalles lucides, le rédacteur, délivré de toute surveillance et entièrement à son aise, s'est cru le droit d'écrire selon ses principes particuliers plutôt que d'après ceux du maréchal, quoiqu'il le fasse parler à la première personne, conformément à l'intention de M. de Richelieu⁷⁹.

⁷⁷ Isabelle de CHARRIÈRE, « Lettre à Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, 13 mars 1790 », *Œuvres complètes*, éd. Jean-Daniel Candaux, C. P. Courtney, Pierre H. Dubois, Simone Dubois-De Bruyn, Patrice Thomson, Jeroom Vercruysse et Dennis M. Wood, Amsterdam et Genève, G. A. Van Oorschot et Slatkine, 1981, vol. 3, p. 192-193.

⁷⁸ Isabelle de CHARRIÈRE, « Lettre à Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, 14-15 mars 1790 », *Œuvres complètes*, éd. cit., p. 194.

⁷⁹ Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, [Compte rendu des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*,] *Mercure de France*, 17 avril 1790.

La thèse de l'auteur profitant de l'état de faiblesse d'un vieillard pour donner à son projet l'orientation politique qu'il souhaite est peu amène pour Soulavie ; néanmoins, Chamfort cherche à ménager un texte qu'il juge idéologiquement conforme à ses propres vues prorévolutionnaires. Il en vient donc à la fois à blâmer Soulavie, tout en considérant le problème du défaut de vraisemblance stylistique comme secondaire :

Le public veut des faits, des anecdotes, de l'amusement, de l'instruction. Il en trouve dans ces Mémoires rédigés à la hâte, et trop négligemment écrits. Il lui importe peu de savoir comment ils lui viennent. Il pardonnera même au rédacteur de faire parler le maréchal de Richelieu comme M. Turgot, quelquefois même comme Algernon Sydney⁸⁰. C'est au moins une inconvenance, un défaut de goût. *Notandi sunt tibi mores* [« Tes mœurs doivent être observés », Horace, *Art poétique*, v. 156].

La dissonance fondamentale de ces Mémoires allographes apparaît donc bien comme le plus important point faible de l'ouvrage de Soulavie, celui qui justifie les projets concurrents, comme celui de Sénac ou la *Vie privée*. Et c'est ce qui conduit Soulavie, dans le tout dernier volume publié, à tenter une longue défense *pro domo* en adoptant sa méthode favorite : celle de la contre-attaque.

L'essentiel de sa stratégie consiste en fait à choisir son champ de bataille, c'est-à-dire le champ politique. Sa réponse consiste ainsi à situer le positionnement de ses adversaires dans le camp des opposants à la Révolution, en articulant leur jugement esthétique et leurs opinions politiques. La critique des choix formels de Soulavie ne serait, selon lui, qu'une posture qui mêle esthétique et idéologie contre-révolutionnaires et signale un attachement excessif à l'Ancien Régime : « Manquer à des formes convenues, manquer à la pureté du style est le grand crime de ces sortes de valets de monarchie constitutionnelle ou despotique. Pourvu qu'on sauve les formes, il est permis dans leur morale de sacrifier la vérité et la justice⁸¹. » Soulavie retourne ainsi la critique artistique en combat politique, qu'il fait apparaître au premier plan : « On nous reproche encore d'avoir eu des principes républicains dans un ouvrage qui porte pour titre *Mémoires de Richelieu*, parce que ce courtisan avait le despotisme au cœur⁸². » Selon lui, le fond du problème ne tient pas dans les questions de poétique soulevés par son texte, mais dans le fait d'avoir voulu écrire une histoire *républicaine* :

C'est-à-dire, que pour plaire au poétereau journaliste il fallait écrire dans le goût d'un courtisan, traiter légèrement les vices des princes, les appeler des galanteries, s'avilir comme lui dans ses vers ou ses épîtres en parlant d'une femme de cour ou d'un ministre régnant. *Voilà*, disent ces gens de talent aussi équivoque que leur patriotisme, *voilà un bien*

⁸⁰ Algernon Sidney (1623-1683) est un homme politique anglais républicain et anti-absolutiste, impliqué dans un complot contre Charles II (1630-1685) qui le fait exécuter pour trahison.

⁸¹ *MMDR*, vol. 9, p. 358.

⁸² *Id.*

*étrange ouvrage que ces MÉMOIRES DE RICHELIEU ; on fait tenir au maréchal un langage républicain, et on le fait parler après sa mort*⁸³.

Face à ses critiques, il ne reste au fond guère d'autre option à Soulavie que d'assumer crânement ses positions, quitte à prendre le risque de la contradiction. Ainsi, il admet que le titre pourrait être modifié, puisque cela ne changerait rien, selon lui, à la sincérité de sa démarche : « Je consens qu'on déchire les frontispices de mon livre, et qu'on ôte le titre de *Mémoires de Richelieu* ; il restera malgré eux, celui de *Mémoires d'un honnête homme*⁸⁴. » La vérité du texte est ailleurs que dans ce mauvais procès en généralité, semble dire Soulavie, pour qui l'essentiel est le combat politique à travers l'écriture d'une histoire dénonciatrice des vices de l'Ancien Régime :

Ce n'est pas pour plaire à l'académie que cet ouvrage a été entrepris ; ce n'est pas pour déclarer immortels comme elle des ministres qui furent les plus cruels ennemis de la patrie. Nous avons écrit pour dévoiler la fausseté et les vices d'un gouvernement que nous voyions en 1788 tomber en ruine⁸⁵.

Mais, d'évidence, une partie du public n'a pas été de cet avis, et a peu apprécié les problèmes de vraisemblance poétique posés par le style des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*.

⁸³ *Ibid.*, p. 358-359.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 359.

⁸⁵ *Id.*

M É M O I R E S

DE M. LE BARON

DE BESENVAL,

Lieutenant-Général des Armées du Roi, sous Louis XV et Louis XVI, Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Gouverneur de Haguenau, Commandant des Provinces de l'Intérieur, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Suisses, etc. ;

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

IMPRIMÉS SUR SON MANUSCRIT ORIGINAL,

Et publiés par son Exécuteur Testamentaire.

Contenant beaucoup de Particularités et d'Anecdotes sur la Cour, sur les Ministres et les Règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur les Événemens du temps.

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

T O M E P R E M I E R.

A P A R I S,

Chez F. BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, n^o. 31.

AN TREIZIÈME (1805.)

Figure 6. Pierre-Victor de BESENVAL, *Mémoires de M. le baron de Besenval*, [...], Paris, F. Buisson, 1805, vol. 1, in-8°, page de titre. Source : Google Books.

II. Écrire des Mémoires nobiliaires à la fin du XVIII^e siècle : le cas Besenval

Dans le trio des figures qui forment le corpus d'étude, Besenval est le seul à avoir eu une activité d'écrivain à proprement parler – même si elle n'a été connue du public que de manière posthume, grâce à la parution en 1805 de ses quatre volumes d'œuvres, édités par son fils biologique et exécuteur testamentaire, le vicomte de Ségur. Mis à part le dernier volume, qui contient des textes hétérogènes (des poésies, des petits traités ou des nouvelles – dont *Le Spleen*, la plus longue de ces pièces), l'essentiel est composé de fragments narratifs, la plupart du temps datés et titrés, que Marie-Paule de Weerdt-Pilorge décrit comme des « Mémoires-anecdotes fragmentés en courts récits juxtaposés⁸⁶ ». Le titre choisi par l'éditeur pour décrire l'ouvrage permet de confirmer définitivement l'étiquette *Mémoires* comme ancrage générique : *Mémoires de M. le baron de Besenval [...] écrits par lui-même, imprimés sur son manuscrit original, Et publiés par son Exécuteur Testamentaire, Contenant beaucoup de Particularités et d'Anecdotes sur la Cour, sur les Ministres et les Règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur les Événemens du temps* (Fig. 6).

1. Une publication à contretemps

En l'absence de manuscrit original, l'attribution de ces Mémoires a parfois été contestée⁸⁷. La principale attaque contre l'authenticité du texte se trouve sous la plume de Félicité de Genlis (1746-1830). Dans ses propres *Mémoires*, elle attribue d'abord leur rédaction entièrement à Ségur⁸⁸, avant de concéder qu'il s'agit plutôt d'un montage et d'un travail de réécriture de la part de l'éditeur, à partir des matériaux d'un homme qui maîtriserait mal la langue française. Pour autant, rien ne permet de contredire la version donnée par Ségur lui-même, dans l'« Avertissement » du premier volume. Il y avoue en effet avoir été pressé par les circonstances : pensant avoir mis le manuscrit en lieu sûr au moment où il est emprisonné sous la Terreur, il a la mauvaise surprise d'apprendre à sa sortie de prison qu'une « copie rapide, et

⁸⁶ Marie-Paule de WEERDT-PILORGE, « Philosophie morale dans l'œuvre fictionnelle et mémorielle de Besenval », dans Frédéric CHARBONNEAU et Myriam TSIMBIDY (dir.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2015, p. 168. Si parfois Marie-Paule de Weerdt-Pilorge emploie également le terme de « chapitre » pour décrire ces textes, je me restreins quant à moi ici à celui de « fragment », qui me semble avoir le mérite de ne pas supposer d'effet de composition et d'unité à un texte qui manifestement se construit sur des principes opposés.

⁸⁷ Sur ces questions d'attribution et d'authenticité, voir *id.* Les lignes qui suivent en sont une synthèse.

⁸⁸ Félicité de GENLIS, *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis, sur le dix-huitième siècle et la Révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours*, Paris, Ladvocat, 1825, vol. 2, p. 67.

nécessairement tronquée, de quelques chapitres⁸⁹ » a été effectuée, et que l'on peut s'attendre à une publication d'un jour à l'autre. C'est précisément la crainte d'une édition non contrôlée du texte qui force Ségur à s'impliquer personnellement dans la publication : « depuis un an, les bruits sont devenus plus inquiétants : quelques libraires parlaient sourdement d'impression. Ce seul mot m'a décidé⁹⁰ ». L'écrivain René de Chazet (1774-1844), un proche de Ségur, justifie à son tour le rôle de l'exécuteur testamentaire de Besenval, en apportant quelques précisions sur l'histoire éditoriale du texte. On rencontre ainsi une nouvelle fois François Buisson – ce libraire spécialiste des Mémoires d'Ancien Régime, avec qui travaille déjà Soulavie⁹¹ – qui a acheté la copie du manuscrit et qui envisage manifestement de le publier. Ce serait ainsi Buisson qui aurait convaincu Ségur de cautionner l'entreprise :

Le libraire Buisson acheta ces mémoires en 1804, mais ensuite ayant appris que le vicomte de Ségur était légataire universel du baron de Besenval, il voulut qu'il ratifiât l'acquisition. Le vicomte répondit que l'intention du testateur n'ayant pas été de les rendre publics, il ne voulait pas, lui son héritier, aller contre sa volonté. Le libraire lui fit observer qu'en refusant de les imprimer, il était obligé de rendre le manuscrit dérobé, qu'un autre éditeur serait moins délicat, et qu'on publierait l'ouvrage, sans s'informer s'il était ou non la propriété du vendeur ; il ajouta que probablement on l'imprimerait tel qu'il était, tandis que lui s'engageait à ne mettre que des initiales au lieu des noms, et à faire tous les retranchements qu'on exigerait. Vaincu par ces raisons, le vicomte de Ségur consentit à la publication ; on fit beaucoup de suppressions et l'on n'en fit pas assez. Toutefois, cette explication démontre jusqu'à l'évidence que le légataire universel de M. de Besenval ne mérite pas le moindre reproche, et que le public, qui, pareil à certains juges, condamne sans entendre et prononce sans réfléchir, doit une réparation à un homme trop légèrement accusé⁹².

Ces critiques concernant l'auctorialité du texte sont probablement le symptôme d'une réception pour le moins mitigée des *Mémoires* de Besenval à leur parution en 1805. En 1822, lors d'une recension des *Mémoires* posthumes du duc de Lauzun, ces rumeurs d'inauthenticité sont précisément attribuées à la famille de Besenval, qui ne voyait pas « sans quelque peine paraître un ouvrage dans lequel tant d'intrigues de cour étaient dévoilées, et dont la publication compromettrait une foule de personnes encore vivantes » : « En désavouant ces mémoires, elle ne négligea rien pour les signaler comme apocryphes, et remplis de faits scandaleux évidemment controuvés⁹³. » L'opération, selon la recension, semble toutefois avoir échoué : le

⁸⁹ *MMBB*, « Avertissement », vol. 1, p. III.

⁹⁰ *Ibid.*, p. IV.

⁹¹ La liste des « autres ouvrages historiques qui se trouvent chez F. Buisson, libraire » commence précisément par les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie, suivis de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* (*Ibid.*, n. p.).

⁹² René de CHAZET, *Mémoires, souvenirs, œuvres et portraits*, Paris, Postel, 1837, vol. 2, p. 47-48.

⁹³ *Revue encyclopédique, ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts, par une réunion de membres de l'Institut et d'autres hommes de lettres*, t. XIII, janvier 1822, p. 96.

public, « doué d'un tact trop sûr pour se laisser surprendre par l'erreur », place en définitive les *Mémoires* de Besenval « dans toutes les bibliothèques, à côté des productions historiques les plus utiles à consulter, les plus agréables à lire⁹⁴ ».

Mais cet avis paraît relativement isolé dans le contexte contemporain de la publication, comme le laissent entendre un certain nombre de documents qui nous renseignent sur la manière dont ont été lus les *Mémoires* au tout début du XIX^e siècle. Ainsi, une recension publiée dans le *Mercure de France* du 4 Brumaire An XIV (26 octobre 1805) éreinte littéralement ce qui est décrit comme le « misérable recueil qui vient d'être publié sous le titre de *Mémoires de M. le baron de Besenval*⁹⁵ ». La première et principale critique concerne la révélation d'« aventures étrangères aux événements publics » qui consisteraient en fait à « diffamer des particuliers pour des fautes qu'il n'appartient point au public de juger, et que la probité défend de lui faire connaître⁹⁶ ». Besenval se serait rendu coupable de la plus immorale indiscretion envers les hommes et les femmes – surtout les femmes – de la bonne société des dernières années de l'Ancien Régime, dont il révèle les turpitudes :

Si les femmes dont les vertus sont, par leur nature, obscures et sans récompense publique, ont surtout le droit d'exiger que leurs faiblesses, leurs vices mêmes soient enveloppés d'une égale obscurité, quel cri ne doit pas s'élever contre un homme qui a conçu et exécuté le projet de tirer de l'oubli auquel elles étaient à jamais condamnées, une foule d'anecdotes scandaleuses qui compromettent et les hommes et les femmes dont il faisait sa société la plus intime, qui diffament les noms les plus respectables, qui outragent la mémoire des maîtres qu'il servit et qui le comblèrent de bienfaits, et tout cela sans intérêt, sans but, sans pouvoir alléguer le moindre motif raisonnable⁹⁷ ?

À cette insupportable indiscretion s'ajoute le reproche de l'orgueil et de l'exagération de ses propres accomplissements :

Aux anecdotes scandaleuses succède le récit de quelques intrigues de cour que M. de Besenval présente comme des affaires fort importantes, parce qu'il y a joué un rôle, et dont le résultat est presque toujours la nomination d'un homme médiocre à la place d'un autre à peu près de la même valeur. Sa manie principale était de créer des ministres, et l'on voit qu'il se donnait beaucoup de mouvement pour faire mettre en place ses amis ; mais quelque importance qu'il veuille s'attribuer dans toutes ces petites menées, en examinant bien la chose, on voit que cela se réduit à quelques mots dits à l'oreille, à des bavardages de salon qui ne lui réussissent presque jamais⁹⁸.

La « prévention générale » concernant le genre des Mémoires que pointait l'*Encyclopédie* se trouve donc confirmée dans les écrits de Besenval : « tous ceux qui ont écrit

⁹⁴ *Ibid.*, p. 96-97.

⁹⁵ *Mercure de France*, 4 Brumaire An XIV (26 octobre 1805).

⁹⁶ *Id.*

⁹⁷ *Id.*

⁹⁸ *Id.*

en ce genre, n'ont pas assez respecté le public, qu'ils ont entretenu de leurs intrigues, amourettes et autres actions qui leur paraissaient quelque chose, et qui sont moins que rien aux yeux d'un lecteur sensé⁹⁹. » L'enflure mémorialiste est, semble-t-il, un péché littéraire particulièrement grave à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle – époque fidèle, en la matière, aux condamnations moralistes de l'amour-propre¹⁰⁰.

L'autre élément qui justifie les critiques de la recension du *Mercure de France*, c'est l'immoralité sexuelle et religieuse d'un ouvrage « enfanté par le philosophisme moderne » et produit par un « esprit qui juge des choses de la terre en rejetant toute croyance de celles du ciel, et qui se compose une prétendue morale circonscrite dans une vie qu'il regarde comme l'unique fin de l'homme » ; le ton d'irréligion et de légèreté morale avec lequel Besenval, « qui ne croit à rien, qui se rit de tout, qui se moque, chaque fois que l'occasion s'en présente, *des préjugés, du fanatisme, de la superstition, etc.*¹⁰¹ », est particulièrement mal jugé. Le fond du problème semble être la manière dont le texte de Besenval rend compte de « l'esprit de ce siècle dépravé, parvenu à un tel degré d'abrutissement moral, que toutes les actions y étaient indifférentes, et que le blâme ne tombait que sur le plus ou le moins de publicité des dérèglements¹⁰² ». La manière dont Besenval dépeint les mœurs de la Régence, « un temps charmant¹⁰³ », avec une forme de nostalgie et la suspension de tout jugement moral, semble particulièrement choquante pour celui ou celle qui rédige le compte rendu. Cette critique visant le vice de toute une génération dorée et corrompue, définitivement condamnée moralement par la suite de l'histoire, se retrouve pleinement dans la page des *Mémoires d'outre-tombe* (1849-1850) que Chateaubriand consacre à quelques courtisans, « célèbres par leur immoralité à la fin du règne de Louis XV et pendant le règne de Louis XVI », et qui se retrouvent sous le drapeau en 1789. Parmi eux, Lauzun et Besenval :

Le duc de Lauzun, le romanesque amoureux [...], le coureur de femmes sur les grands chemins, le Lovelace qui *avait* celle-ci et puis qui *avait* celle-là, selon le noble et chaste jargon de la cour, le duc de Lauzun devenu duc de Biron, commandant pour la Convention dans la Vendée : quelle pitié ! Le baron de Besenval, révélateur menteur et cynique des corruptions de la haute société, mouche du coche des puérités de la vieille monarchie expirante, ce lourd baron compromis dans l'affaire de la Bastille, sauvé par M. Necker et

⁹⁹ *Encyc.*, vol. 10, p. 328.

¹⁰⁰ Sur la philosophie et l'anthropologie moraliste, voir Louis VAN DELFT, *Les moralistes. Une apologie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2008. Sur la veine moraliste à la fin du XVIII^e siècle, voir Cyril LE MEUR, *Les moralistes français et la politique à la fin du XVIII^e siècle. Le prince de Ligne, Sénac de Meilhan, Chamfort, Rivarol, Joubert, Hérault-Séchelles devant la mort d'un genre et la naissance d'un monde*, Paris, Honoré Champion, 2002.

¹⁰¹ *Mercure de France*, 4 Brumaire An XIV (26 octobre 1805).

¹⁰² *Id.*

¹⁰³ *Id.*

par Mirabeau, uniquement parce qu'il était Suisse : quelle misère ! Qu'avaient à faire de pareils hommes avec de pareils événements ? Quand la Révolution eut grandi, elle abandonna avec dédain les frivoles apostats du trône : elle avait eu besoin de leurs vices, elle eut besoin de leurs têtes : elle ne méprisait aucun sang, pas même celui de la ¹⁰⁴.

Si ces lignes de Chateaubriand renvoient à un point de vue sur les dernières années de l'Ancien Régime qui apparaît assez caractéristique de la période de la Restauration, il en va de même pour les autres comptes rendus, tout autant situés dans l'après-Révolution. La recension du *Mercure de France* de 1805 s'inscrit notamment dans un contexte moral et philosophique post-concordataire, où le catholicisme comme mode de représentation du monde semble progressivement recouvrer une position hégémonique qui avait été mise à mal par la Révolution – l'invocation au « Psalmiste », citée plus loin, en clôture de la recension, en est une trace particulièrement évidente.

Dans le chapitre de ses *Souvenirs et portraits* qu'il consacre à Besenval, Gaston de har manifeste une désapprobation analogue, quoique moins marquée sur le plan religieux, lorsqu'il rappelle que « M. de Besenval a laissé quatre volumes d'anecdotes et de Mémoires, publiés très indiscretement quelques années après sa mort¹⁰⁵ ». Pour lui aussi, ces histoires scandaleuses « ne confirment que trop [l'idée] qu'avaient tous ceux qui le connaissaient du relâchement de ses principes, ou, pour dire le mot, de son immoralité » tandis qu'il lui reproche encore d'avoir raconté des aventures galantes, par ailleurs « loin d'être toutes avérées », qui « sont fâcheuses pour les familles distinguées qu'elles concernent ». Enfin, la complaisance de Besenval envers sa propre personne est là encore pointée : « celui qu'il traite le mieux, c'est lui-même : il a tout prédit, tout prévu, fait et défait les ministres¹⁰⁶. » C'est le même procès en exacerbation d'amour-propre qui se donne à lire une fois de plus.

Au fond, le principal reproche qui est fait au texte de Besenval – et c'est le dernier argument développé par la critique du *Mercure de France* – concerne la date de sa publication, qui arrive à contretemps : « c'est avec un vif plaisir que nous avons vu l'opinion publique qui l'eût accueilli avec avidité il y a quinze ans, le repousser aujourd'hui avec indignation¹⁰⁷. » En dernière analyse, ce serait le vicomte de Ségur, l'éditeur du texte, qui se retrouverait responsable d'une erreur d'appréciation de l'opportunité de la publication d'un texte qui n'est plus en 1805, dans une société postrévolutionnaire bouleversée par des changements sociopolitiques considérables, qu'un témoignage anachronique, choquant et révoltant :

¹⁰⁴ François-René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. cit., vol. 1, p. 306.

¹⁰⁵ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 163-164.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 164.

¹⁰⁷ *Mercure de France*, 4 Brumaire An XIV (26 octobre 1805).

Qu'il se soit trouvé, dans ce siècle d'erreur et de corruption, un homme qui ait pensé tout ce que contient un pareil livre, qu'il ait conçu en même temps le projet de publier tout ce qu'il a écrit, c'est une chose qui n'étonne point ceux qui ont réfléchi sur l'inconcevable aveuglement de ce temps déplorable ; mais qu'après quinze ans de malheurs inouïs, résultat de tant d'immoralité, de fausses opinions, d'indifférence politique ou religieuse, il s'en rencontre un autre assez insensible à d'aussi terribles leçons pour accomplir l'extravagante volonté du premier, pour ne pas faire cette réflexion si simple, si naturelle, que si l'auteur eût survécu aux orages révolutionnaires, il est plus que probable que, mieux conseillé par une aussi cruelle expérience, il eût, lui-même, effacé jusqu'aux moindres traces de son odieux ouvrage ; voilà ce que nous pouvons à peine concevoir. Il est donc des hommes que rien ne peut émouvoir et corriger, ni les revers les plus affreux, ni les exemples les plus effrayants, et qui, semblables à ces faux Dieux dont parle le Psalmiste, ont des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre¹⁰⁸ !

Dans un parallèle avec les *Mémoires* de Lauzun, eux aussi très critiqués à leur parution en 1822, Benedetta Craveri souligne bien que le décalage entre la date de rédaction et la date de publication est probablement l'explication principale de ce mauvais accueil. Ayant écrit leurs *Mémoires* avant la Terreur et dans l'ignorance de « la fin tragique qui attendait la société dont ils se plaisaient à décrire l'extrême liberté de comportement », donnant de Marie-Antoinette et de son cercle – duquel ils avaient tous deux été membres – une image de légèreté et de frivolité qui ne correspondait pas à « l'image de martyre chrétienne qui s'était imposée après la Révolution », et enfin révélant certaines turpitudes sexuelles concernant des femmes encore en vie et qui « avaient opté depuis longtemps pour un rôle de vénérables matrones¹⁰⁹ », Lauzun et Besenval étaient bien loin de correspondre à l'humeur des premières années du XIX^e siècle. Indice supplémentaire que ce décalage est bien ressenti par le public de l'époque, les deux éditeurs à la manœuvre dans le cadre de la republication en 1821 des *Mémoires* de Besenval dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française* semblent se sentir obligés de prendre quelques précautions pour justifier le caractère sulfureux de l'objet textuel qu'ils manipulent :

Fallait-il s'étonner que la corruption s'étendît à la plupart de ceux que leur naissance ou leur rang en approchait ? À la galanterie majestueuse et polie des courtisans de Louis XIV, aux débauches effrénées et grossières des *roués* du Régent, avaient succédé une corruption de principes et, si l'on peut dire, une ostentation d'immoralité, qui caractérisent particulièrement l'époque dont nous parlons. La licence des mœurs était plutôt un sujet de vanité que de scandale dans les hautes classes de la société, et le baron de Besenval, révélateur indiscret des intrigues du temps, a trop bien peint ces désordres, pour ne pas donner lieu de croire qu'il les avait partagés quelquefois. Le baron a poussé loin la franchise de ses aveux et la liberté de ses pinceaux¹¹⁰.

¹⁰⁸ *Id.*

¹⁰⁹ Benedetta CRAVERI, *Les derniers libertins*, op. cit., p. 18.

¹¹⁰ Pierre-Victor de BESEINVAL, *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française. Mémoires du baron de Besenval*, éd. Albin de Berville et François Barrière, Paris, Baudouin, 1821, vol. 1, p. II.

La principale garantie fournie ensuite consiste d'ailleurs à s'abstenir de tout appareil critique qui permettrait d'identifier les personnages mentionnés par Besenval. Ainsi, le risque de l'indiscrétion préjudiciable à l'honneur de quelques familles nobles encore subsistantes serait écarté. Il ne reste plus désormais qu'à attendre que le temps fasse son œuvre, que les contemporains et les contemporaines disparaissent et que le scandale retombe : alors les *Mémoires* de Besenval pourront véritablement devenir un témoignage intéressant sur une époque passée, dont on pourra faire une lecture dépassionnée. Et pour rendre cette lecture possible, on peut s'appuyer sur des exemples illustres, et intégrer Besenval dans un réseau intertextuel de mémorialistes qui, comme lui, s'attachent à faire revivre cette culture mondaine de la noblesse d'avant la Révolution française.

2. Une intertextualité mondaine

Cette interrogation sur les effets de l'éloignement chronologique peut se poser autrement que sous le seul angle de la réputation diffamée des personnes mentionnées. Elle est pertinente aussi sur un plan plus général : est-ce que des Mémoires consacrés à des périodes anciennes conservent leur intérêt ? Sont-ils bonifiés ou au contraire gâtés, à mesure que la distance temporelle s'agrandit ? Pour répondre, il faut là encore revenir sur la manière dont le lectorat de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle construisait envers le genre des Mémoires son propre horizon d'attente¹¹¹.

Cet horizon d'attente diffère nécessairement de celui du public d'aujourd'hui, et un premier élément qui permet de s'en rendre compte réside dans le décalage qui existe entre le corpus des textes qui faisaient référence à l'époque et celui dont le champ littéraire contemporain dispose aujourd'hui. Il nous est en effet possible de lire de nombreux ouvrages, publiés bien souvent lors de la « fièvre des Mémoires¹¹² » de la première moitié du XIX^e siècle, dont la plupart étaient soit parfaitement inconnus à la fin du XVIII^e siècle, soit publiés sous une forme lacunaire. Parallèlement, certains textes particulièrement admirés alors sont aujourd'hui relégués à une place largement secondaire, loin derrière les deux grandes œuvres majeures qui occupent le premier rang dans notre canon contemporain : les *Mémoires* du cardinal de Retz et de Saint-Simon. Il faut bien prendre conscience de ces effets de perception et de décalage dus

¹¹¹ Voir *supra*, p. 145-149.

¹¹² Selon une expression de la duchesse Laure Junot d'Abrantès (1784-1838), reprise par Damien ZANONE, *Écrire son temps*, *op. cit.*, p. 23.

à la chronologie pour parfaitement saisir ce qui peut se jouer en termes de modèles génériques et d'attentes du public en ce moment particulièrement complexe.

Le cas de Saint-Simon paraît à cet égard exemplaire. Lorsque Louis XVI monte sur le trône en 1774, ses *Mémoires*, à peu près inconnus du public, ne sont pas encore le grand modèle du genre tels qu'ils le sont devenus aujourd'hui. En 1760, cinq ans après la mort du mémorialiste, Choiseul avait fait saisir ses papiers pour les enfermer dans les archives du ministère des Affaires étrangères ; les premières éditions complètes – après celle, très partielle, de Soulavie en 1788 – ne sont établies qu'à partir de 1829¹¹³. De la même manière, les *Mémoires* de Charles Duclos sont pareillement saisis par le duc de La Vrillière, en 1772, et ne sont publiés qu'en 1806¹¹⁴. Plus généralement, sur un corpus de trente-six ouvrages répertoriés par Frédéric Charbonneau comme ayant été rédigés par des mémorialistes du règne de Louis XV, la moitié d'entre eux sont publiés après 1800¹¹⁵ – dont des textes considérés par la suite comme des sources importantes de l'époque, par exemple les *Mémoires* du cardinal François-Joachim de Pierre de Bernis (1715-1794), ou ceux de Choiseul. Les lecteurs et les lectrices de la fin de l'Ancien Régime n'avaient donc pas accès à des textes aujourd'hui considérés comme des « chefs-d'œuvre » du genre, qui permettent d'en penser la poétique. Il faut donc se méfier, voire se défier de nos représentations communes, même si elles sont nourries par des recherches ou des travaux sérieux sur le corpus des Mémoires. Les hommes et les femmes de la fin de l'Ancien Régime ne lisaient tout simplement pas les mêmes Mémoires que nous – et par conséquent ne lisaient pas non plus ces Mémoires *de la même manière*.

Le lectorat d'Ancien Régime avait en effet ses propres œuvres de référence, sur lesquelles fonder son goût et ses préférences, et il est possible de reconstituer cette relation à partir de témoignages indirects d'expériences de lecture. C'est d'autant plus vrai concernant des personnalités qui, d'une manière ou d'une autre, ont l'ambition de rédiger ou de faire rédiger des Mémoires personnels, tant le genre s'inscrit dans une forme d'intertextualité presque définitoire : pour écrire des Mémoires, il faut, semble-t-il, en avoir lus¹¹⁶.

¹¹³ Sur l'histoire de ces manuscrits, voir Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. cit., vol. 1, « Histoire sommaire des manuscrits de Saint-Simon », p. LXXIII-LXXXVII, et Yves COIRAULT, *Les manuscrits du duc de Saint-Simon. Bilan d'une enquête aux Archives Diplomatiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.

¹¹⁴ Voir notamment John ROGISTER, « “Le temps du vizirat est révolu” L'histoire politique du règne de Louis XV à travers l'œuvre de Duclos, Marmontel, Millot et Soulavie », dans Chantal GRELL (dir.), *Les historiographes en Europe du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 391-392.

¹¹⁵ Frédéric CHARBONNEAU (dir.), *Mémorialistes français du règne de Louis XV*, op. cit., p. 89-90.

¹¹⁶ Voir à ce sujet les remarques de Frédéric Briot, qui étudie l'exemple de la lecture par Saint-Simon des Mémoires de Bassompierre, expérience fondatrice du désir du mémorialiste de prendre la plume (Frédéric

Dans les *Fragments de l'histoire de ma vie*, ses propres Mémoires posthumes, le prince de Ligne évoque ainsi comment la lecture de textes antérieurs à sa propre époque lui sert de modèle et d'invitation à l'écriture. Il évoque en particulier le rôle des *Mémoires* de Saint-Simon, ou encore les *Souvenirs* de Mme de Caylus¹¹⁷. Cette dernière référence renvoie à un texte fameux non seulement par son contenu – les Mémoires d'une nièce de Mme de Maintenon, riches en informations sur les coulisses de la fin de règne de Louis XIV – mais aussi par son histoire éditoriale : les *Souvenirs* sont publiés à la toute fin de 1769, sous le haut patronage de Voltaire¹¹⁸. Ils font précisément partie de ces textes nettement plus lus par le public de la fin du XVIII^e siècle qu'aujourd'hui.

Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay (1671-1729), connue dans la société de la première moitié du XVIII^e siècle sous le nom de Mme de Caylus, était née dans une famille désargentée de la noblesse protestante et avait été élevée dans la religion catholique par sa tante, Mme de Maintenon, dont elle était restée proche toute sa vie. Retirée de la cour après la mort de Louis XIV et la retraite de sa protectrice, elle était morte en 1729 à Paris, quarante ans avant la première publication de ses *Souvenirs*.

Ceux-ci auraient été soit rédigés directement par Mme de Caylus autour de 1728¹¹⁹, soit dictés à son fils, le comte de Caylus (1692-1765), homme de lettres, graveur et « antiquaire » fameux. C'est l'ancien secrétaire de ce dernier, François-Louis-Claude Marin (1721-1809), par ailleurs censeur royal et fonctionnaire dans l'administration de la Librairie, qui prend contact avec Voltaire dans une lettre datée du 19 juillet 1766 dans le but de publier ce texte. Marin explique à son correspondant qu'il est en possession d'une copie du manuscrit des *Souvenirs* de Mme de Caylus et qu'il souhaiterait faire publier cet ouvrage, son ancien maître étant mort. Craignant d'être doublé par des concurrents et ne pouvant agir à découvert, du fait de ses fonctions officielles, il demande à Voltaire de négocier à sa place avec ses libraires genevois, les Cramer, l'achat du manuscrit (« Je voudrais bien en avoir une cinquantaine de louis, s'il

BRIOT, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1994, p. 81).

¹¹⁷ Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. Jeroom Verduyts, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion Classiques », 2008, p. 101.

¹¹⁸ Voir *Les Souvenirs de Madame de Caylus* [1769], éd. Janet Godden et Virgil Topazio, dans VOLTAIRE, *OCV*, vol. 71A, 2005, p. 85-207.

¹¹⁹ Pour l'histoire de la publication de ce texte, voir l'introduction rédigée par Janet Godden et Virgil Topazio, de l'édition des *Souvenirs de Mme de Caylus* qui se trouve dans les *OCV* de Voltaire (éd. cit., « Introduction », p. 87-102). Voir aussi Roland MORTIER, « Diderot, le censeur Marin et les *Souvenirs* de la marquise de Caylus », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 24, 1998, p. 151-153.

était possible, car dans ma maudite place j'ai beaucoup de travail et point de profit¹²⁰. ») De son côté, Voltaire semble avoir intérêt à cultiver de bons rapports avec ce censeur, qui pourrait lui être utile dans ses opérations éditoriales ultérieures. D'autant plus que, outre cet échange de bons procédés, la préface qu'il donne à l'ouvrage lui permet de préciser ses vues sur les Mémoires – un genre envers lequel il est par ailleurs particulièrement critique, dans sa pratique historienne¹²¹ –, et de rompre quelques lances avec ses adversaires du moment – en l'occurrence, principalement Laurent Angliviel de La Beaumelle (1727-1773), qui a publié dix ans auparavant des *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon et à celle du siècle passé* (1755-1756), et avec qui Voltaire ne cesse de polémiquer.

L'un des principaux objectifs de Voltaire éditeur de Mémoires semble de formuler plus finement le statut qu'il entend donner au matériau factuel des « petites aventures de cour, qui sont l'objet de ces mémoires » et qui ne risquent guère de satisfaire « l'esprit philosophique qui règne aujourd'hui¹²² ». Mais en l'occurrence, Voltaire ne considère pas l'écart entre les Mémoires et l'histoire philosophique qu'il entend écrire sur le mode de l'opposition, mais sur celui de la complémentarité : parce que l'histoire du précédent règne a déjà été écrite – et notamment par lui-même –, « on peut voir avec plaisir de petits détails qui font connaître plusieurs personnages dont on se souvient encore¹²³ ». C'est d'autant plus vrai concernant cet autre siècle d'or, comparable à celui d'Auguste, que fut le règne de Louis XIV :

D'ordinaire les petits détails des cours si chers aux contemporains périssent avec la génération qui s'en est occupée ; mais il y a des époques et des cours dont tout est longtemps précieux. Le siècle d'Auguste fut de ce genre. Louis XIV eut des jours aussi brillants quoique sur un théâtre beaucoup moins vaste et moins élevé. Louis XIV ne commandait qu'à une province de l'empire d'Auguste ; mais la France acquit sous ce règne tant de réputation par les armes, par les lois, par de grands établissements en tout genre, par les beaux-arts, par les plaisirs mêmes, que cet éclat se répand jusque sur les plus légères anecdotes d'une cour qui était regardée comme le modèle de toutes les cours, et dont la mémoire est toujours précieuse¹²⁴.

Cette préface aux *Souvenirs de Mme de Caylus* permet donc à Voltaire de défendre sa propre utilisation des « particularités et anecdotes » des cours, auxquels il consacre deux chapitres

¹²⁰ VOLTAIRE, Lettre de François-Louis-Claude Marin à Voltaire, 19 juillet 1766 (D13432), dans *Correspondance*, éd. cit.

¹²¹ Voir Marc HERSANT, « "Malheur au détail." Voltaire, l'historien pressé », *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 4, 2009, p. 19-20, et « Voltaire auteur et lecteur de Mémoires », dans Jean-Jacques TATIN-GOURIER et Marie-Paule de WEERDT-PILORGE (dir.), *La réception des Mémoires d'Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2009, p. 143-170.

¹²² Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay, comtesse de CAYLUS, *Les Souvenirs de Madame de Caylus*, éd. cit., p. 117.

¹²³ *Id.*

¹²⁴ *Ibid.*, p. 118.

fameux dans son propre *Siècle de Louis XIV*¹²⁵ (1751). Il est intéressant de noter qu'il est sur ce point contredit par Grimm, qui fait preuve d'une grande sévérité dans la recension du texte qu'il rédige pour sa *Correspondance littéraire* du 1^{er} décembre 1769. Concernant la valeur à donner à des Mémoires anciens, il se situe à l'exact inverse du point de vue défendu par Ligne et Voltaire : « À tout prendre, ce n'est pas une lecture bien intéressante, et elle le deviendra tous les jours moins ; à mesure que nous nous éloignons de ce siècle, l'intérêt des petits faits, des petites anecdotes, des petites historiettes, s'affaiblira, et disparaîtra enfin tout à fait¹²⁶. »

La critique de Grimm prend le contrepied total de Voltaire non seulement sur cette question de la bonification ou non des Mémoires avec la distance temporelle, mais aussi sur la question de la justesse du ton. Son jugement est sévère à l'encontre de la posture énonciative adoptée par Caylus, dont le choix du titre est l'indice le plus important :

Le titre de *mémoires*, quoique de toutes les façons d'écrire la plus simple et la plus libre, m'a cependant paru encore trop sérieux pour ce que j'ai à dire et pour la manière dont je le dis. J'écris des souvenirs sans ordre, sans exactitude et sans autre prétention que celle d'amuser mes amis ou du moins de leur donner une preuve de ma complaisance ; ils ont cru que je savais des choses particulières d'une cour que j'ai vue de près et ils m'ont priée de les mettre par écrit¹²⁷.

Ce titre de *Souvenirs* est en effet motivé, dès la première page du texte, par la voix de la mémorialiste, et correspond à l'affirmation d'un *ethos* de modestie vis-à-vis des modèles mémorialistes classiques, *ethos* qui s'articule avec la volonté de s'inscrire dans une stylistique de l'oralité conversationnelle mondaine¹²⁸. Ce programme, exprimé sur un mode mineur¹²⁹ et qui donne la primauté au *placere* sur le *docere*, semble correspondre à celui que Ligne professe

¹²⁵ Pour plus de précision concernant l'utilisation de l'anecdote par Voltaire, voir *infra*, p. 477-481.

¹²⁶ Friedrich Melchior GRIMM, *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.*, éd. cit., vol. 8, p. 384.

¹²⁷ Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay, comtesse de CAYLUS, *Les Souvenirs de Madame de Caylus*, éd. cit., p. 121.

¹²⁸ Voir Rachel SAUVÉ, « Les *Souvenirs de madame de Caylus* : causerie écrite ou projet scripturaire ? », *Dalhousie French Studies*, n° 47, 1999, p. 51-60. On peut cependant nuancer certaines propositions de cet article – tout en retenant l'idée qu'il s'agit moins d'oralité que d'écriture de l'oralité – qui a tendance à associer un peu trop rapidement l'idée de valorisation de l'oralité à un mythe de l'écriture féminine. En l'occurrence, R. Sauvé s'appuie principalement sur des préfaces et des recensions du XIX^e siècle, et néglige par exemple le texte de Grimm. Surtout, elle n'inscrit pas les *Souvenirs* de Caylus dans un contexte de culture nobiliaire, à mon sens essentiel pour bien comprendre ce texte.

¹²⁹ Le terme *mineur* est à entendre ici moins comme la catégorie large de « littérature mineure », développée par Gilles Deleuze et Felix Guattari à partir de textes de Franz Kafka (1883-1924) (Gilles DELEUZE et Felix GUATTARI, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1975) que suivant la définition de Jacques Dubois : « Par littératures minoritaires, nous entendons les productions diverses que l'institution exclut du champ de la légitimité ou qu'elle isole dans des positions marginales à l'intérieur de ce champ. » (Jacques DUBOIS, *L'institution de la littérature* [1978], Bruxelles, Labor, coll. « Espace nord », 2005, p. 189.) En l'occurrence, il s'agirait plutôt de s'inscrire dans une *modalité* mineure au sein du genre des Mémoires.

dans ses propres *Fragments pour l'histoire de ma vie* : « s'amuser, et quelquefois amuser les autres, en leur rappelant ce qui n'existe plus¹³⁰. » Mais du point de vue de Grimm, ce projet semble raté :

C'est un fort joli titre que celui de *Souvenirs*, mais il faut convenir que les *Souvenirs de Mme de Caylus*, outre qu'ils n'apprennent presque rien de nouveau, n'ont point ce charme, cette facilité, cette grâce qu'on serait en droit d'attendre d'un ouvrage de cette espèce, fait par une femme de la cour. Ils [...] sont par trop négligés. Leur titre autorise et rend même nécessaire une certaine négligence, mais il ne faut pas que cette négligence dégénère en désordre. Mme de Caylus saute si continuellement d'un souvenir à un autre, sans faire la moindre attention à la chronologie, sans indiquer jamais le moment dont elle parle, que si les détails du règne de Louis XIV étaient moins connus, on aurait toute la peine du monde à les démêler dans ses *Souvenirs*¹³¹.

Ce n'est pas du tout, loin de là, le point de vue de Voltaire. Dès les premières lignes de sa préface, celui-ci souligne au contraire les mérites stylistiques des *Souvenirs de Mme de Caylus*, en particulier sa capacité à reproduire l'oralité mondaine – en reprenant à son compte, de manière assez saisissante, les catégories esthétiques nobiliaires concernant l'appréciation du *bon ton*, par la citation d'un garant de qualité : « Plus le style en est simple et négligé, plus sa naïveté intéresse. On y retrouve le ton de sa conversation ; elle n'a point *taché*, comme disait M. le duc d'Antin. Elle était du nombre des femmes qui ont de l'esprit et du sentiment sans en affecter jamais¹³². » La manière dont Voltaire s'enquiert, après la publication des *Souvenirs*, de l'avis de l'un de ses correspondants les plus représentatifs de cette culture nobiliaire, c'est-à-dire le maréchal de Richelieu lui-même, est à cet égard éloquente. Voltaire, qui lui avait déjà annoncé la publication prochaine des *Souvenirs* deux mois auparavant¹³³, lui fait parvenir un exemplaire en décembre 1769, et lui demande son avis : « comme elle parle de tout ce que vous avez connu dans votre première jeunesse [...] je suis persuadé que ces souvenirs vous en rappelleront mille autres, et par là vous feront un grand plaisir. [...] Je vous supplie d'être assez bon pour me dire si les souvenirs de Mme de Caylus vous ont amusé¹³⁴ ». Le *plaisir* et l'*amusement* que se procure un mondain par la lecture des Mémoires d'une mondaine : voilà ce qui, selon Voltaire, semble le plus important dans les *Souvenirs de Mme de Caylus*.

Il ne s'agit pas tant ici de se demander qui, de Voltaire ou de Grimm, a raison sur la réussite ou non des *Souvenirs de Mme de Caylus*. Mais ces débats esthétiques permettent de

¹³⁰ Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. cit., p. 47.

¹³¹ Friedrich Melchior GRIMM, *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.*, éd. cit., vol. 8, p. 383-384.

¹³² Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay, comtesse de CAYLUS, *Les Souvenirs de Madame de Caylus*, éd. cit., p. 117.

¹³³ VOLTAIRE, Lettre de Voltaire à Richelieu, 10 octobre 1769 (D15947), dans *Correspondance*, éd. cit.

¹³⁴ VOLTAIRE, Lettre de Voltaire à Richelieu, 3 décembre 1769 (D16019), dans *Correspondance*, éd. cit.

prendre acte de l'importance donnée au critère du juste ton de la conversation mondaine pour l'appréciation de certains Mémoires, comme ceux de Caylus et de Besenval. Ces textes sont écrits non par d'anciens ministres ou de grands guerriers soucieux de chanter leurs hauts faits, comme Sully ou Turenne, ou encore par des grands ayant échoué à tenir un rôle politique à la hauteur de leurs ambitions, comme Retz ou Saint-Simon, mais des seconds rôles du grand théâtre de la cour, observateurs plus ou moins importants, qui cherchent avant tout à laisser une trace de leur expérience dans la société mondaine de l'Ancien Régime. C'est bien sous cet angle que les *Mémoires de M. le baron de Besenval* semblent se présenter au public à leur parution.

3. Écrire comme on parle

À côté des recensions négatives, il faut relever aussi un certain nombre de témoignages qui attestent au contraire une vraie adhésion envers le texte de Besenval. Le prince de Ligne assume par exemple tout à fait, dans les *Fragments de l'histoire de ma vie*, le plaisir qu'il a pu prendre à lire des Mémoires écrits par un homme qu'il a personnellement fréquenté, ce qui lui rend l'expérience d'autant plus savoureuse :

J'ai parlé de mon vivant, c'est-à-dire dans *Mes écarts* [...], du plaisir que m'ont fait les souvenirs de plusieurs auteurs. Si ceux de Mme de Caylus qu'on n'a pas connus en font tant, à plus forte raison, ceux des gens avec qui l'on a passé sa vie, comme par exemple le baron de Besenval dont le style est brillant comme lui. Ses portraits sont extrêmement vrais, il n'y en a pas un de manqué, tous les traits, les plus petites nuances sont saisis. J'en suis enchanté¹³⁵.

Dès 1807, il insère par ailleurs, dans le quinzième volume de ses *Mélanges littéraires, militaires et sentimentales*, un compte rendu plus complet de sa lecture de Besenval. Ce qui semble particulièrement séduire Ligne, c'est la proximité qu'il ressent personnellement avec l'auteur Besenval, dans un mouvement de sympathie qui renvoie clairement à une même condition sociale, celle de courtisan et de mondain :

Voici des souvenirs que j'aurais pu écrire, tant ils sont de ma connaissance, mais jamais d'un style plus brillant ; il l'est autant que l'auteur : c'est tout dire. On ne l'a jamais été plus que le baron de Besenval, à la guerre, et à la cour, où son amabilité l'avait porté par la société favorite de la reine¹³⁶.

Le plaisir de la lecture de Besenval devient chez Ligne une invitation à l'écriture, un encouragement à continuer, à la suite de son prédécesseur, le grand récit des aventures de la

¹³⁵ Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. cit., p. 264.

¹³⁶ Charles-Joseph, prince de LIGNE, « Sur les Mémoires de M. le Baron de Besenval, écrits par lui-même », dans *Œuvres mêlées en prose et en vers de S. A. Msgr. Le prince Charles de Ligne etc. etc.*, Vienne et Dresde, Walther, 1807, vol. 15 [Édition fusionnée avec celle des *Mélanges militaires, littéraires et sentimentales*, Vienne et Dresde, Walther, 1807, vol. 29], p. 265.

cour de France d'avant les troubles de la Révolution – plus particulièrement cette petite société réunie autour de Marie-Antoinette, à laquelle Ligne a un temps appartenu –, déjà transformée en une forme de *locus amoenus* mythifié. Pris dans le plaisir du souvenir, Ligne s'envisage en correcteur-continuateur :

Je suis fâché qu'on ait ôté vraisemblablement bien des noms et des aventures du baron, qui beau, insolent, et aimable comme je l'ai dit, en a tant eues. J'en sais dix : et il m'en a raconté plus de vingt dont je ne me souviens plus. Si j'osais, comme lui, je ferais aussi bien des portraits, mais la peur de faire de la peine à bien des vivants de cette cour-là, m'en empêche¹³⁷.

De fait, le prince de Ligne s'exprime en connaisseur. Lui-même est, dans les dernières années de sa vie, considéré comme une sorte de modèle de cette culture de cour d'avant le temps des troubles, une référence que l'on peut invoquer pour s'inscrire dans une lignée de grandes figures de la mondanité nobiliaire¹³⁸. Et lorsque Germaine de Staël édite un volume de ses *Lettres et pensées* en 1809, elle insiste sur la contiguïté qui caractérise l'élégance de Ligne, qui se trouve aussi bien dans sa personne et sa conversation que dans ses écrits : « Il faut se représenter l'expression de sa belle physionomie, la gaîté caractéristique de ses contes, la simplicité avec laquelle il s'abandonne à la plaisanterie, pour aimer jusqu'aux négligences de sa manière d'écrire¹³⁹. » Surtout, elle souligne qu'il faut adopter les critères de la conversation mondaine, et non ceux de la composition écrite, pour juger son style :

Mais ceux qui ne sont pas sous le charme de sa présence analysent comme un auteur celui qu'il faut écouter en le lisant ; car les défauts mêmes de son style sont une grâce dans sa conversation. Ce qui n'est pas toujours bien clair grammaticalement le devient par l'à-propos de la conversation, la finesse du regard, l'inflexion de la voix, tout ce qui donne enfin à l'art de parler mille fois plus de ressources et de charmes qu'à celui d'écrire¹⁴⁰.

Il semble en effet que dans les esprits de la fin de l'Ancien Régime, conversation et style écrit appartiennent à deux ordres nettement distincts. C'est du moins ce que fait observer Mercier dans un fragment de *Mon bonnet de nuit* (1784) :

Il y a des hommes qui dans la conversation s'animent, et produisent les plus heureuses pensées ; pensées quelquefois plus fines et plus applicables aux circonstances et aux événements que celles qui sont imprimées. Le moment, l'à-propos frappent l'expression,

¹³⁷ *Ibid.*, p. 267.

¹³⁸ Voir Henri ROSSI, « Le prince de Ligne est-il un idéal masculin au tournant des Lumières? », dans Katherine ASTBURY et Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIÉVAL (dir.), *Le mâle en France 1715-1830 : représentations de la masculinité*, Bern, Peter Lang, 2004, p. 241-253, et « Le prince de Ligne et l'écriture de la mondanité », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 1 « Littérature et politique », dir. François Jacob et Jean-Noël Pascal, 2002, p. 45-81.

¹³⁹ Germaine de STAËL, « Préface de l'éditeur », dans Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Lettres et pensées du maréchal prince de Ligne, publiée par Mad. la Baronne de Staël Holstein*, Paris et Genève, Paschoud, 1809, quatrième édition revue et augmentée, p. 6.

¹⁴⁰ *Id.*

et la rendent plus originale et plus concise. Veulent-ils écrire ? ils manquent absolument d'art et de méthode, et ils prouvent, au grand étonnement de ceux qui les connaissent, qu'ils ne savent que parler. Au contraire, tel auteur fameux est sec, triste, ou embarrassé dans la conversation. Tel était Corneille, tel était Richardson, tel était La Fontaine ; et plus d'un homme de génie a fait dire, après qu'on l'eut entendu : Quoi, c'est là lui¹⁴¹ ?

Ainsi, la principale qualité du texte de Besenval, qu'il partage avec les *Lettres et pensées* du prince de Ligne, ce serait ce *ton* particulier qu'il emploie, et qui semble comme une prolongation heureuse de sa conversation dans la page imprimée. Même les comptes rendus les plus critiques ne peuvent éviter d'aborder ce sujet. La recension du *Mercure de France* de 1805 a beau attaquer la forme aussi bien que le propos, en estimant que « le style est loin de dédommager de la nullité et de l'indécence du fond », elle semble contrainte à argumenter sur ce terrain. Ainsi, en l'occurrence, Besenval outragerait là encore le bon goût : « on peut pardonner à un homme du monde d'écrire sans correction ; mais on s'attend à trouver en lui de la grâce, de l'élégance, de la finesse, et les mémoires de M. de Besenval ne rachètent par aucune de ces qualités leur extrême incorrection. Elle est telle, qu'elle passe même celle qui est tolérée dans la conversation¹⁴². » Même si sa tentative est dénigrée, il s'agit pour Besenval d'écrire avec le « bon ton » de l'oralité mondaine.

Ce *bon ton* est, à la fin du XVIII^e siècle, une notion à la croisée de l'esthétique et du discours social¹⁴³. Sa version idéale est le « ton du grand monde¹⁴⁴ », ainsi que le désigne Mercier dans le *Tableau de Paris*, celui d'une frange très mince de la haute société qui fréquente la cour et les lieux habituels de sociabilité mondaine : à Paris, les salons des hôtels particuliers ou les lieux de spectacles, comme l'Opéra, mais aussi les domaines familiaux à la campagne¹⁴⁵.

Or Besenval est un spécimen caractéristique de noble parfaitement inséré dans de ce qu'Antoine Lilti appelle « l'espace social de la mondanité¹⁴⁶ ». Sa position d'inspecteur du régiment des Cent-Suisses, une unité d'élite de l'armée française sous l'Ancien Régime, l'amène à fréquenter régulièrement Versailles et lui offre une proximité intéressante avec celui

¹⁴¹ Louis-Sébastien MERCIER, *Mon bonnet de nuit* [1784], éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1999, « CONVERSATION », p. 249-250.

¹⁴² *Mercure de France*, 4 Brumaire An XIV (26 octobre 1805).

¹⁴³ Pour un exemple particulièrement stimulant de réflexions sur cette intersection entre discours social et discours esthétique, voir notamment les travaux que Barbara Carnevali a consacré à Marcel Proust : Barbara CARNEVALI, « Sur Proust et la philosophie du prestige » art. cit., et « “Être, c'est être perçu” », art. cit. Voir aussi, pour un aperçu plus synthétique de cette démarche, Barbara CARNEVALI, « L'esthétique sociale entre philosophie et sciences sociales », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 13 (hors-série), 2013, p. 29-48.

¹⁴⁴ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCCXXII « Ton du grand monde », p. 847.

¹⁴⁵ Voir David GARRIOCH, *La fabrique du Paris révolutionnaire* [2002], trad. Christophe Jaquet, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2015, p. 92-107, et Michel FIGEAC, *Les noblesses en France*, op. cit., p. 206-236.

¹⁴⁶ Antoine LILTI, *Le monde des salons*, op. cit., p. 148.

qui occupe la charge de colonel-général du régiment – soit, tour à tour le duc de Choiseul puis le comte d'Artois. Plus tard, il intègre le cercle des intimes de la reine Marie-Antoinette, au milieu des années 1770. Par ailleurs, même s'il se plaît à rappeler les origines suisses de sa famille, située dans la ville de Soleure¹⁴⁷, ses parents se sont intégrés à la vie mondaine parisienne depuis bien longtemps, au point d'en partager les préjugés nobiliaires. Rousseau, qui lui avait été recommandé en tant que compatriote, fréquente un peu le salon de la mère de Besenval à son arrivée à Paris, et quoiqu'il l'estime « très bonne femme », il la juge malgré tout « bornée, et trop pleine de son illustre noblesse polonaise¹⁴⁸ » – en particulier lorsqu'elle l'invite à dîner, non pas en sa compagnie, mais à l'office avec ses domestiques. Plus tard, au retour de sa malheureuse expérience de secrétaire d'ambassade à Venise, alors qu'il a souffert de sa mauvaise relation avec son supérieur hiérarchique – un homme qui appartient à la noblesse –, Mme de Besenval est la seule personne de son entourage qui ne soutient pas Rousseau : « Toute pleine des prérogatives du rang et de la noblesse, elle ne put jamais se mettre dans la tête qu'un ambassadeur pût avoir tort avec son secrétaire. L'accueil qu'elle me fit fut conforme à ce préjugé¹⁴⁹. » Tout indique donc que Besenval, aussi bien par ses origines familiales que par sa remarquable intégration à la société de cour, remplit parfaitement les conditions nécessaires, en termes de capitaux sociaux et culturels, pour appartenir à cette élite mondaine dont le « bon ton » est considéré comme une sorte d'idéal de la conversation.

Cette conversation des élites mondaines, Mercier la compare précisément à une performance musicale, produite par l'accord de chacun : « C'est là que la société est par excellence un véritable concert. Les instruments sont d'accord ; les dissonances y sont excessivement rares, et le ton général rétablit bientôt l'harmonie¹⁵⁰. » Portée à ce degré de raffinement, la conversation devient une sorte d'œuvre d'art, qui s'écoute avec autant de plaisir esthétique qu'une œuvre symphonique conduite par un bon orchestre. Cet art de la conversation est le produit d'une culture nobiliaire ancienne, dont les origines sont notamment à chercher dans les cours princières de l'Italie du XVI^e siècle¹⁵¹, au sein de laquelle on voit apparaître les

¹⁴⁷ Les premiers fragments de ses Mémoires sont précisément consacrés à la Suisse et aux relations militaires qui existent de longue date entre cette patrie d'origine et le royaume de France, et qui expliquent sa position personnelle. Voir *MMBB*, vol. 1, « Des suisses, et du changement de leur constitution militaire en France, 1764 », p. 1-51, et « Anecdote singulière de la Suisse », p. 52-54.

¹⁴⁸ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, éd. cit., Livre VII, p. 336.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 383.

¹⁵⁰ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCCXXII « Ton du grand monde », p. 847.

¹⁵¹ Dena GOODMAN, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994, p. 111.

premiers traités normatifs sur le sujet, et qui s'est diffusée non seulement en France, mais dans toute l'Europe¹⁵².

Et c'est ce qui explique qu'elle puisse être prise comme objet par les discours esthétiques ou critiques, avec l'idée que l'on peut, dans une démarche poéticienne, lui trouver un système de règles ou de lois analogue à celui qui peut régir la tragédie ou la métrique classique. Ainsi, pour Marmontel, « le *bon ton*, dans ce qui s'appelle la bonne compagnie, est un système de convenances, qu'elle s'est fait à elle-même et qui lui est particulier¹⁵³. » Ce système serait organisé autour d'un double principe : d'une part l'interdiction en général de toute « familiarité déplacée, et par conséquent tous les mots, tous les tours de phrase qui supposent, dans celui qui parle, la négligence des égards qu'il doit à la société » ; de l'autre « une aisance noble, qui marque, dans celui qui parle, un usage fréquent du monde ; et cette aisance a ses degrés de réserve, de modestie, de liberté, de familiarité qui distinguent, par les nuances, le *bon ton* de l'inférieur, du supérieur et de l'égal¹⁵⁴ ». Dans l'article de l'*Encyclopédie* « CONVERSATION, ENTRETIEN (*Gramm.*) », D'Alembert (1717-1783) donne lui aussi un certain nombre de règles :

Les lois de la *conversation* sont en général de ne s'y appesantir sur aucun objet, mais de passer légèrement, sans effort et sans affectation, d'un sujet à un autre ; de savoir y parler de choses frivoles comme de choses sérieuses ; de se souvenir que la *conversation* est un délassement, et qu'elle n'est ni un assaut de salle d'armes, ni un jeu d'échecs ; de savoir y être négligé, plus que négligé même, s'il le faut : en un mot de laisser, pour ainsi dire, aller son esprit en liberté, et comme il veut ou comme il peut ; de ne point s'emparer seul et avec tyrannie de la parole ; de n'y point avoir le ton dogmatique et magistral ; rien ne choque davantage les auditeurs, et ne les indispose plus contre nous¹⁵⁵.

Les esquisses de définitions proposées ici, qu'elles soient négatives (« ne pas s'appesantir ») ou positives (« passer légèrement, sans effort et sans affectation, d'un sujet à un autre ») ont en commun le même horizon : une légèreté et une liberté de ton – qui sont la condition essentielle pour que la conversation mondaine puisse se distinguer de la dispute ou de l'exposé des savants – correspondant à un même idéal de nonchalance gracieuse et de désinvolture, ce que Baldassare Castiglione (1478-1529) nomme au début du XVI^e siècle la *sprezzatura*¹⁵⁶, qui serait

¹⁵² Pour une histoire européenne et non seulement franco-centrée de l'art de la conversation, voir Peter BURKE, « The Art of Conversation in Early Modern Europe », dans *The Art of Conversation*, Cambridge, Polity Press, 1993, p. 89-122. Voir aussi, pour la France, Benedetta CRAVERI, *L'âge de la conversation* [2001], trad. Éliane Deschamps-Pria, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2005, et Marc FUMAROLI, « L'art de la conversation, ou le Forum du royaume » [1992], dans *La diplomatie de l'esprit*, *op. cit.*, p. 283-320.

¹⁵³ Jean-François MARMONTEL, *Éléments de littérature*, *op. cit.*, « TON », p. 1076.

¹⁵⁴ *Id.*

¹⁵⁵ *Encyc.*, vol. 4, p. 165.

¹⁵⁶ « Mais j'ai déjà souvent réfléchi sur l'origine de cette grâce, et, si on laisse de côté ceux qui la tiennent de la faveur du ciel, je trouve qu'il y a une règle très universelle, qui me semble valoir plus que toute autre sur ce

caractéristique de l'*ethos* nobiliaire de l'Ancien Régime. Même ressaisi par un philosophe encyclopédiste, l'art délicat de la conversation reste un apanage culturel important de la noblesse¹⁵⁷.

Or Besenval laisse la trace d'un brillant causeur dans la mémoire de ses contemporains et contemporaines, pour qui il apparaît comme un représentant particulièrement remarquable de cette société élégante du cercle de la reine. Pour Campan, qui peut par ailleurs lui faire reproche d'anecdotes diffamantes à l'égard de la réputation de Marie-Antoinette, Besenval a su conserver « la simplicité des Suisses » tout en la conciliant avec « toute la finesse d'un courtisan français¹⁵⁸ ». C'est son talent pour parler et raconter qui le distingue précisément dans un cercle qui donne beaucoup d'importance à ce genre d'exercice :

[...] il parlait de ses montagnes avec enthousiasme ; il eût volontiers chanté le ranz-des-vaches avec les larmes aux yeux, et était en même temps le conteur le plus agréable du cercle de la comtesse Jules [Polignac]. La chanson nouvelle, le bon mot du jour, les petites anecdotes scandaleuses formaient les seuls sujets d'entretien du cercle intime de la reine¹⁵⁹.

D'autres témoignages soulignent une autre caractéristique de Besenval : son absence (ou plutôt la mise en scène de son absence) de toute instruction, ce dont convient même le vicomte de Ségur au moment d'introduire les *Mémoires* : « On ne peut se dissimuler qu'il était plus brillant que profond, plus naturel que cultivé¹⁶⁰. » Mais c'est pour préciser immédiatement que cette sorte d'ignorance est assumée par Besenval, et considérée comme une manifestation de sa position sociale et de son intégration dans la société nobiliaire :

point pour toutes les choses humaines que l'on fait ou que l'on dit, c'est qu'il faut fuir, autant qu'il est possible, comme un écueil très acéré et dangereux, l'affectation, et, pour employer peut-être un mot nouveau, faire preuve en toute chose d'une certaine désinvolture [*sprezzatura*], qui cache l'art et qui montre que ce que l'on a fait et dit est venu sans peine et presque sans y penser » (Baldassare CASTIGLIONE, *Le Livre du Courtisan* [1528], trad. Alain Pons [d'après Gabriel Chappuis, 1580], Paris, Flammarion, coll. « GF », 1991, p. 54). Sur le rôle majeur qu'a tenu le texte de Castiglione dans la codification des comportements mondains dans toute l'Europe de l'âge classique, voir Carlo OSSOLA, *Miroirs sans visage. Du courtisan à l'homme de la rue* [1987], trad. Nicole Sels, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1997, et Peter BURKE, *The Fortunes of the Courtier. The European Reception of Castiglione's Cortegiano*, Cambridge, Polity Press, 1995.

¹⁵⁷ Sur la manière dont la noblesse pouvait imposer ses codes culturels et symboliques dans les salons (et notamment aux hommes de lettres), voir Antoine LILTI, « Sociabilité et mondanité : les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII^e siècle », *French Historical Studies*, n° 28/3, 2005, p. 415-445, et « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites ? Les salons parisiens dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Hypothèses*, n° 4, 2000, p. 99-107. À propos du cas d'André Morellet (1727-1819), défenseur d'une stratégie d'adaptation négociée des philosophes à la contrainte mondaine de la conversation, voir aussi Antoine LILTI, « Vertus de la conversation : l'abbé Morellet et la sociabilité mondaine », *Littératures classiques*, n° 37 « De l'"utilité" de la littérature », dir. Alain Viala, Mathilde Bombart, Déborah Blocker et Dinah Ribard, 1999, p. 213-228.

¹⁵⁸ Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., vol. 1, p. 145.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 146-147.

¹⁶⁰ Joseph-Alexandre de SÉGUR, « Notes sur M. le baron de Besenval », dans *MMBB*, vol 1, p. XII.

Le tact subtil et fin qu'il possédait, lui faisant souvent tout deviner, couvrait son peu de savoir, et peut-être l'avait égaré, par la facilité qu'il trouvait à parler souvent de ce qu'il ignorait. Il croyait qu'un homme du monde pouvait aisément se passer d'instruction, et que c'était sur son métier que devaient porter toutes ses études¹⁶¹.

En définitive, ce manque d'instruction lui permet de se distinguer efficacement des figures potentiellement concurrentes de l'érudit ou du pédant – qui sont des repoussoirs pour le brillant causeur d'une société nobiliaire. Pour la baronne d'Oberkirch (1754-1803), Besenval est « un des merveilleux du jour » à qui on attribuait « beaucoup de crédit sur la reine ». Ce crédit se justifie selon elle par les qualités propres de Besenval, « un naturel bien rare, un esprit et une grâce sans culture qui rendent le baron un personnage tout à fait à part. Il n'a aucune instruction, n'ayant jamais voulu étudier ; cependant il est fin, il est diplomate, il voit mieux que personne et raconte très bien¹⁶² ». Genlis, quoique nettement plus nuancée, confirme cette réputation :

[...] il était de l'âge de M. le duc d'Orléans ; mais il avait encore une figure charmante et de grands succès auprès des femmes. D'une ignorance extrême, et hors d'état d'écrire passablement un billet, il n'avait précisément que l'esprit qu'il faut pour dire des riens avec grâce et légèreté : on l'accusait d'être méchant, il était irréfléchi et sans principes ; il avait de l'obligeance dans les procédés, quand son intérêt ne s'y opposait pas, et de la bonhomie dans la société, avec les gens auxquels on ne pouvait donner de ridicules ; un air ouvert, du naturel, une grande gaieté, le rendaient fort aimable¹⁶³.

Brillant conteur dépourvu de toute culture académique, Besenval est donc résolument du côté du mondain plutôt que du docte¹⁶⁴, et cette position sur le plan de la conversation renvoie à une position sur le plan sociopolitique. C'est en noble que Besenval se pose dans la sociabilité mondaine, et c'est en tant que tel qu'il est attendu dans ses Mémoires. Ce représentant particulièrement réputé d'une culture curiale qui s'est construite sur l'idéal esthétique de l'oralité est en effet le candidat tout désigné pour devenir le mémorialiste capable de représenter, sous la forme d'un texte écrit, ce que peut être cet objet aussi fascinant que difficile à percevoir pour le public de l'époque : la conversation brillante d'un membre illustre de la haute société de cour. C'est du moins comme cela que Besenval est présenté par son préfacier et éditeur, le vicomte de Ségur, qui souligne habilement la translation des qualités (et des défauts) du mondain Besenval dans sa production écrite :

¹⁶¹ *Id.*

¹⁶² Henriette-Louise de Waldner de Freundstein, baronne d'OBERKIRCH, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, éd. Suzanne Burkard, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2000, p. 450.

¹⁶³ Félicité de GENLIS, *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis*, éd. cit., vol. 2, p. 66-67.

¹⁶⁴ L'opposition entre « doctes » et « mondains » est un cas caractéristique du phénomène de la distinction. Voir Pierre BOURDIEU, *La distinction*, *op. cit.*, p. 74-75.

On retrouvera l'inconvénient de ce système dans la lecture de ses Mémoires qui sont écrits avec naturel, mais avec négligence. On y reconnaîtra la plume d'un homme qui écrivait absolument comme on parle, et qui sans cesse emploie des locutions que le langage familier adopte, mais que le style et la composition réprouvent¹⁶⁵.

En 1805, plus de dix ans après la mort de Besenval, alors que la cour des Bourbons et la société nobiliaire du Paris d'avant 1789 ne sont déjà plus que des souvenirs, le « bon ton » de la conversation mondaine est manifestement devenu un objet d'intérêt pour le public. Certaines voix s'en plaignent, à l'image de Chateaubriand, en l'associant à cet esprit philosophique qui aurait réussi à contaminer ce beau monde des élites nobiliaires, si futiles et si légères qu'elles ne se rendent pas compte des effets pervers d'une telle association. Mais pour d'autres, au premier rang desquels le prince de Ligne, Besenval est un parfait représentant de cette civilisation perdue de l'Ancien Régime, qui ne peut désormais plus se trouver que dans les livres de Mémoires et les recueils d'anecdotes du temps jadis. Dans tous les cas, ces Mémoires sont résolument associés à un groupe social bien particulier et bien identifié : la noblesse d'Ancien Régime.

¹⁶⁵ Joseph-Alexandre de SÉGUR, « Notes sur M. le baron de Besenval », dans *MMBB*, vol 1, p. XII-XIII.

Conclusion

S'il est un cadre générique et énonciatif qui peut s'imposer d'évidence concernant la prise de parole – réelle ou fictive – de figures nobles à la fin de l'Ancien Régime, c'est bien celui des Mémoires. Néanmoins, la plasticité de cette formule générique implique que, dans les deux cas où cette forme est adoptée (Richelieu et Besenval) les modalités diffèrent radicalement.

Concernant Richelieu, la question de l'autographie apparaît comme déterminante, puisque le texte des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* a beau être rédigé à la première personne, le maréchal n'en écrit pas une ligne. La manière dont l'auteur, Soulavie, en s'inspirant de modèles antérieurs, tente de déployer un dispositif de délégation de parole qui justifierait la forme de la narration à la première personne – des Mémoires allographes –, tout en manifestant à maints endroits du texte une discordance entre la voix narrative et la voix auctoriale, rend compte de plusieurs phénomènes. D'une part, d'un écart notable de l'horizon d'attente générique du public de la fin du XVIII^e siècle concernant les Mémoires : à la différence de la période contemporaine, ce type de dispositif formel semble acceptable, pourvu que tous les critères poétiques soient réunis. D'autre part, les contestations et contre-projets qui sont opposés au texte de Soulavie rendent visible le principal défaut des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* – et ce qui apparaît par conséquent comme primordial pour le public de la fin du siècle –, une discordance jugée invraisemblable entre le propos et l'énonciation, avec un duc et pair qui adopterait le ton et les discours d'un partisan de la Révolution. C'est, fondamentalement, ce qui expliquerait l'accueil dont fait l'objet ce texte et les projets concurrents qui lui sont opposés, en particulier la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, qui s'affranchit quant à elle de la contrainte de la première personne.

Dans le cas de Besenval, si le dispositif est simplifié par l'autographie, la question des différentes chronologies entre en jeu : le texte est rédigé entre les années 1770 et les débuts de la Révolution, publié de manière posthume par le fils biologique de l'auteur, et reçu par un public de la période postrévolutionnaire qui lit de manière téléologique un texte produit par un auteur mort en 1791. Les Mémoires du baron de Besenval peuvent dès lors se présenter comme le témoignage de toute une culture nobiliaire d'Ancien Régime.

Chapitre 3

Porosité du réel et du romanesque

Je me rappelle seulement encore qu'en approchant de Lyon je fus tenté de prolonger ma route pour aller voir les bords du Lignon ; car, parmi les romans que j'avais lus avec mon père *L'Astrée* n'avait pas été oubliée, et c'était celui qui me revenait au cœur le plus fréquemment. Je demandai la route du Forez ; et tout en causant avec une hôtesse, elle m'apprit que c'était un bon pays de ressource pour les ouvriers, qu'il y avait beaucoup de forges, et qu'on y travaillait fort bien en fer. Cet éloge calma tout à coup ma curiosité romanesque, et je ne jugeai pas à propos d'aller chercher des Dianes et des Sylvandres chez un peuple de forgerons. La bonne femme qui m'encourageait de la sorte m'avait sûrement pris pour un garçon serrurier¹.

Rousseau, *Les Confessions*, Livre IV (1782)

¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, éd. cit., Livre IV, p. 186.

Dans la culture française du XVIII^e siècle, la situation du roman apparaît comme particulièrement paradoxale : il est en même temps l'objet d'un « extraordinaire essor² » et de discours assez contrastés.

Principalement perçu, depuis le siècle précédent, comme futile, frivole et, par conséquent, immoral³, le roman souffre d'un défaut de légitimité littéraire *a priori*, qui impose à celle et ceux qui le défendent de redoubler d'efforts pour argumenter en faveur de son utilité⁴. Exemplaire est à cet égard la préface de *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761), dans laquelle Rousseau concède l'immoralité intrinsèque du genre pour mieux proposer son propre roman comme l'objet littéraire le plus adapté à la société française de son temps : « Il faut des spectacles dans les grandes villes, et des romans aux peuples corrompus. J'ai vu les mœurs de mon temps, et j'ai publié ces lettres. Que n'ai-je vécu dans un siècle où je dusse les jeter au feu⁵ ! » Par ailleurs, le roman est, ainsi que l'observe Walter Siti, le seul genre littéraire à « ressentir le besoin de nier sa propre existence⁶ » : par leurs titres qui servent de déviations génériques (*Lettres, Mémoires...*) comme par les précautions abondantes exprimées dans les préfaces, épîtres dédicatoires et autres textes d'escorte, la grande majorité des auteurs et autrices de romans du XVIII^e siècle ressentent l'obligation de dire *ceci n'est pas un roman* – au point que la dénégation générique devient peut-être l'indice le plus probant pour reconnaître un roman⁷.

Mais le XVIII^e siècle est également l'époque d'un engouement croissant pour le genre, perceptible aussi bien par les succès publics que par la montée en puissance d'une nouvelle modalité de la lecture romanesque. Pour s'en tenir au même cas, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* est un « véritable phénomène éditorial⁸ » qui confirme définitivement l'immense célébrité de son auteur – à son plus grand désarroi⁹. À cette occasion, Rousseau reçoit une importante

² Jean EHRARD, *L'invention littéraire au XVIII^e siècle : fictions, idées, société*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écriture », 1997, p. 4.

³ Voir Camille ESMEIN-SARRAZIN, *L'essor du roman. Discours théorique et constitution d'un genre littéraire au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.

⁴ Voir Georges MAY, *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle : étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, Paris et New Haven, Presses universitaires de France et Yale University Press, 1963.

⁵ Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* [1761], éd. Érik Leborgne et Florence Lotterie, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2018, p. 49.

⁶ « *Of all the literary genres, the novel is the only one that feels the need to deny itself* » (Walter SITI, « The Novel on Trial » dans Franco MORETTI (dir.), *The Novel. Vol. 1. History, Geography, and Culture*, Princeton, Princeton University Press, 2006, p. 96).

⁷ Jan HERMAN, Mladen KOZUL et Nathalie KREMER, « Crise et triomphe du roman au XVIII^e siècle : un bilan », dans Philip STEWART et Michel DELON (dir.), *Le Second Triomphe du roman du XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2009, p. 29-30.

⁸ Antoine LILTI, *Figures publiques, op. cit.*, p. 155.

⁹ Voir *ibid.*, p. 153-219, et Antoine LILTI, « Reconnaissance et célébrité : Jean-Jacques Rousseau et la politique du nom propre », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 9 « Devenir un “grand” écrivain.

correspondance de lecteurs et de lectrices – amorçant le rituel de la « lettre à l'écrivain », qui deviendra très fréquent lors de la période romantique¹⁰. Celle-ci constitue un ensemble de documents particulièrement intéressant pour comprendre la manière dont un roman peut alors être lu¹¹.

Ce dont témoignent ces correspondances, c'est d'une manière de lire tout à fait particulière, qui trouve l'une de ses meilleures expressions dans l'éloge de Samuel Richardson (1689-1761) que Diderot fait paraître dans le *Journal étranger*, un périodique traitant notamment de littérature européenne, en janvier 1762. Sous la plume de Diderot, le romancier anglais apparaît comme l'initiateur d'un type d'ouvrages à part, qui mériterait presque une nouvelle étiquette générique :

Par un roman on a entendu jusqu'à ce jour un tissu d'événements chimériques et frivoles, dont la lecture était dangereuse pour le goût et pour les mœurs. Je voudrais bien qu'on trouvât un autre nom pour les ouvrages de Richardson, qui élèvent l'esprit, qui touchent l'âme, qui respirent partout l'amour du bien, et qu'on appelle aussi romans¹².

Dans les pages qui suivent, Diderot décrit sa lecture de Richardson sur le mode de l'absorbement¹³, selon le terme qu'emploie Michael Fried pour décrire l'effet produit sur les spectateurs et les spectatrices de certaines figures peintes par des artistes contemporains particulièrement aimés de Diderot, comme Jean-Baptiste Siméon Chardin (1699-1779) ou Jean-Baptiste Greuze (1725-1805). Il s'agit d'une émotion esthétique intense, produite par une lecture particulièrement impliquée, et qui semble constituer une puissante expérience intime :

J'avais parcouru dans l'intervalle de quelques heures un grand nombre de situations que la vie la plus longue offre à peine dans toute sa durée. J'avais entendu les vrais discours des passions ; j'avais vu les ressorts de l'intérêt et de l'amour-propre jouer en cent façons

Métamorphoses de la reconnaissance littéraire », dir. Sophie Marchand et Jean-Christophe Igalens, 2010, p. 77-94.

¹⁰ Voir Judith LYON-CAEN, *La Lecture et la Vie. Les usages du roman au temps de Balzac*, Paris, Tallandier, 2006, en particulier le chap. II, p. 89-142.

¹¹ Pour les principales études de cette correspondance, voir Daniel ROCHE, « Les primitifs du rousseauisme. Une analyse sociologique et quantitative de la correspondance de J.-J. Rousseau », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 26/1, 1971, p. 151-172 ; Robert DARNTON, *Le Grand Massacre des Chats. Attitudes et croyances dans l'Ancienne France* [1984], trad. Marie-Alyx Revellat, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2011, chap. 6 « Le courrier des lecteurs de Rousseau : la construction de la sensibilité romantique », p. 285-342 ; Claude LABROSSE, *Lire au XVIII^e siècle. La Nouvelle Héloïse et ses lecteurs*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Littérature & idéologies », 1985.

¹² Denis DIDEROT, *Éloge de Richardson* [1762] éd. Henri Lafon, dans *Contes et romans*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004, p. 897.

¹³ « L'état d'une âme entièrement absorbée dans la contemplation (Bossuet), puis, pour les contemporains de Diderot, l'état d'une âme ou d'une personne occupée entièrement » (Michael FRIED, *La place du spectateur. Esthétique et origines de la peinture moderne* [1980], trad. Claire Brunet, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1990, p. 16, note de la traductrice).

diverses ; j'étais devenu spectateur d'une multitude d'incidents ; je sentais que j'avais acquis de l'expérience¹⁴.

Cette expérience d'une lecture particulièrement intensive n'est pas propre à l'œuvre de Richardson. À bien des égards, elle est également celle décrite par les lecteurs et les lectrices de Rousseau. Dans une lettre adressée à l'écrivain qu'il admire, Charles-Joseph Panckoucke (1736-1798), qui sera plus tard à la tête d'une puissante entreprise d'édition parisienne, ne dit pas autre chose : « Le poids de la reconnaissance m'accable, il faut que je me soulage en vous faisant part de mes sentiments, de mon admiration et de mes transports. Vos divins écrits, Monsieur, sont un feu qui dévore, ils ont pénétré mon âme, fortifié mon cœur, éclairé mon esprit¹⁵. »

Ce type d'expérience de lecture apparaît en fait assez caractéristique du roman du XVIII^e siècle – et surtout dont la manière dont le lit alors –, ainsi que l'observe Roger Chartier : « il est lu et relu, connu, cité, récité. Son lecteur est envahi par un texte qui l'habite et, en s'identifiant aux héros de l'histoire, c'est sa propre existence qu'il déchiffre dans le miroir de la fiction¹⁶. » Comme on l'a vu, Lynn Hunt propose de voir dans cette lecture intense des romans sentimentaux des expériences politiquement fondatrices : en incitant « leurs lecteurs à s'identifier à des personnages ordinaires, qu'ils ne pouvaient par définition pas connaître personnellement », ces textes produiraient un sentiment collectif d'empathie et d'égalité qui constituent un terreau culturel propice à l'émergence de la notion de « droits de l'homme¹⁷ ». Jean Starobinski insiste quant à lui sur la dimension véritablement *éducative* de ce type de lecture, qui permet au lecteur ou à la lectrice d'entrer « en possession du code interprétatif grâce auquel la réalité tout entière devient intelligible¹⁸ ».

Même si le « code interprétatif » de référence pour ces textes est moins donné par le modèle du roman sentimental que par le vaste corpus du roman libertin, le rapport au genre romanesque joue un rôle essentiel dans la manière dont se construisent, à la fin de l'Ancien

¹⁴ Denis DIDEROT, *Éloge de Richardson*, éd. cit., p. 898.

¹⁵ Cité dans Robert DARNTON, *Le Grand Massacre des Chats*, op. cit., p. 327, et Michel FOURNIER, « La "révolution" de la lecture romanesque au XVIII^e siècle en France : institutionnalisation de la lecture et émergence d'une nouvelle sensibilité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54/2, 2007, p. 62.

¹⁶ Roger CHARTIER, *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature (X^e-XVIII^e siècle)*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2005, chap. VII « Le commerce du roman. Les larmes de Damilaville et la lectrice impatiente », p. 164 ; voir aussi « Richardson, Diderot et la lectrice impatiente », *MLN*, n° 114, 1999, p. 647-666, dont le chapitre précédemment cité est une reprise.

¹⁷ Lynn HUNT, *L'invention des Droits de l'Homme*, op. cit., p. 48-49.

¹⁸ Jean STAROBINSKI, *L'œil vivant. Corneille, Racine, La Bruyère, Rousseau, Stendhal* [1964], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1999, p. 125.

Régime et durant la Révolution, les figures littéraires de Polignac et de Richelieu, et même certaines postures du mémorialiste Besenval. Ce qui paraît particulièrement saillant dans cette perspective, ce sont des phénomènes de porosité entre le réel référent et l'univers romanesque, qui opèrent à double titre.

Le transfert s'effectue d'abord dans le sens d'une trajectoire du réel vers le roman. Certains dispositifs jouent explicitement d'une intertextualité romanesque (et surtout libertine), en reprenant des *topoi* formels ou des schémas narratifs qui cherchent à induire un contrat de lecture de type romanesque – littéralement, de transformer ces personnes réelles en personnages de roman. Le romanesque fonctionne ici moins comme un ancrage générique ou formel que comme un imaginaire collectif, ce que Michel Murat appelle « une topique commune, vouée à la migration et au réemploi¹⁹ » qui offre au lectorat un espace de reconnaissance au sein même de dispositifs textuels qui peuvent être génériquement autres que des romans – en particulier, des pamphlets. Il s'agira donc, dans le premier temps de ce chapitre, d'observer la trajectoire de la figure de Polignac qui, une fois ressaisie par les pamphlétaires, devient un personnage que l'on fait parler et qui s'inscrit dans un univers culturel libertin. Il s'agira ensuite d'examiner le processus lorsqu'il se déploie dans un autre ancrage générique, en particulier celui des Mémoires. Une analyse plus resserrée d'un passage précis des *Mémoires* de Besenval permettra de mettre en évidence comment le mémorialiste peut user d'un jeu intertextuel avec la *Clarisse Harlowe* (1748) de Richardson pour mieux raconter un souvenir de jeunesse, ce qui lui permet de proposer une représentation idyllique de son passé.

La porosité entre le monde réel et le roman joue par ailleurs dans un deuxième sens, auquel sera consacré le dernier temps de chapitre, celui d'une lecture de la fiction romanesque à travers le filtre du réel. À cet égard, la construction de la figure littéraire de Richelieu est particulièrement éloquente : ce dernier apparaît dès les années 1740 et jusqu'aux années 1780 comme un objet régulier d'applications littéraires, au moyen de dispositifs qui incitent le lectorat à le reconnaître sous divers masques. Après sa mort, alors qu'éclate la Révolution et que paraissent des textes biographiques qui lui sont consacrés, cet entremêlement du réel et du fictionnel semble trouver sa justification dans la lutte politique contre l'Ancien Régime et en faveur du mouvement politique en cours.

¹⁹ Michel MURAT, « Reconnaissance au romanesque », dans Gilles DECLERCQ et Michel MURAT (dir.), *Le romanesque*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 232.

I. La contagion romanesque

1. La trajectoire romanesque de Polignac

Polignac est, dans la dernière décennie de l’Ancien Régime et les tout premiers mois de la Révolution, un point de focalisation majeur pour les discours malveillants et autres « mauvais propos²⁰ ». Dans le très vaste corpus de pamphlets qui s’en prennent à Marie-Antoinette, elle apparaît comme un personnage récurrent, parfois même comme la véritable protagoniste dans un certain nombre de textes²¹. Devenue dès les premiers soubresauts révolutionnaires l’une des principales cibles de l’hostilité publique, elle émigre avec sa famille le 16 juillet 1789, d’abord en Suisse, puis en Italie et en Autriche. Elle meurt près de Vienne, en 1794, quelques mois à peine après l’exécution de Marie-Antoinette.

Malgré le grand rôle de repoussoir qu’elle a pu tenir dans la culture politique de la fin de l’Ancien Régime, Polignac n’a laissé quasiment aucune expression directe de son expérience – ce que l’historiographie contemporaine peut appeler égo-documents ou écrits du for privé²². Au contraire de Besenval, elle n’a jamais pris la peine d’écrire ses propres Mémoires, ni même de commanditer un quelconque projet allographe, à l’image de Richelieu. Si aujourd’hui encore on conserve d’elle quelques traces, elles sont le produit exclusif de ce que d’autres ont pu percevoir d’elle : d’un côté des attaques pamphlétaires, marquées souvent par l’outrance et la démesure qui sied à la « rhétorique de l’excès²³ » qui structure ce genre, de l’autre des descriptions dans des Mémoires, qui sont plus ou moins lointaines, plus ou moins flattées ou, au contraire, noircies.

²⁰ Cette expression, qu’Arlette Farge relève dans le rubriquage des archives de la Bastille, doit être comprise au sens de paroles ou d’idées proférées par le peuple sur les affaires publiques, et – surtout – non contrôlées par l’autorité monarchique : voir Arlette FARGE, *Dire et mal dire*, op. cit., p. 190.

²¹ Pour des études sur les pamphlets visant Marie-Antoinette, voir Chantal THOMAS, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008 ; Lynn HUNT, « The Many Bodies of Marie Antoinette: Political Pornography and the Problem of the Feminine in the French Revolution », dans Lynn HUNT (dir.), *Eroticism and the Body Politic*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1990, p. 108-130; Jacques REVEL, « Marie-Antoinette dans ses fictions : la mise en scène de la haine » [1995], dans *Un parcours critique. Douze exercices d’histoire sociale*, Paris, Galaade Éditions, 2006, p. 269-292 et Vivian R. GRUDER, « The Question of Marie-Antoinette: The Queen and Public Opinion Before Revolution », *French History*, n° 16/3, 2002, p. 269-298. Pour une étude plus systématique portant sur les attaques pamphlétaires contre Polignac, voir Maxime TRIQUENAU, « Messaline française, louve de Barbarie et Ganymède femelle », art. cit.

²² Sur cette catégorie historiographique, voir Michel CASSAN, Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.) *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007.

²³ Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 45.

Il faut donc s'intéresser à cette extrême polarisation des discours concernant ce personnage. Si d'un côté une grande partie des productions culturelles de la Révolution – les images comme les textes – élaborent une image de Polignac particulièrement sombre et effrayante, d'autres sources, qui ont à voir avec la culture nobiliaire de l'Ancien Régime, sont nettement plus positives. L'objectif est donc d'identifier les modalités et les formes que prennent tant la « légende dorée » que la « légende noire²⁴ » du personnage ; ce faisant, on peut observer comment Polignac demeure, quelles que soient les modalités de sa transformation en figure littéraire, une créature de papier parfaitement malléable que tout discours idéologiquement situé est apte à s'approprier. Dans ce jeu de configuration et reconfiguration de la figure de Polignac, le romanesque joue un rôle conséquent.

a) *La Polignac des Mémoires : belle, douce et discrète*

À examiner les descriptions et portraits de Polignac dans les Mémoires de celles et ceux qui ont pu la rencontrer, on note une convergence assez remarquable autour de quelques traits précis, qui permettent de construire l'image de cette figure des derniers temps de l'Ancien Régime. On peut les résumer en trois points : beauté, douceur et discrétion.

Sa beauté est célébrée assez unanimement à travers des comparaisons particulièrement élogieuses. Ainsi avait-elle, selon Gaston de Lévis, « la plus céleste figure que l'on pût voir ; son regard, son sourire, tous ses traits étaient angéliques²⁵ ». Lévis compare encore le visage de Polignac à un portrait peint par Raphaël, joignant « une expression spirituelle à une douceur infinie²⁶ ». Pour Vigée-Le Brun, elle était « la plus belle, la plus douce, la plus aimable femme qu'on pût voir » et sa « figure était céleste²⁷ ». Même des mémorialistes qui entendent donner une représentation plus mesurée de Polignac ne peuvent pas tout à fait ignorer cette beauté physique qui la caractérise. C'est le cas par exemple chez Mme de Genlis, qui mêle des observations plus dures à ses compliments :

Il y avait à cette époque à la cour de fort jolies femmes, entre autres [...] la comtesse Jules, depuis duchesse de Polignac. Cette dernière avait une vilaine taille, quoique parfaitement droite, mais petite, sans délicatesse et sans élégance ; son visage eût été sans défaut, si elle avait eu un front passable ; ce front était grand, d'une forme désagréable, et un peu brun,

²⁴ Sur les implications littéraires de la construction d'une légende noire et l'association fréquente avec la « légende dorée », voir Nathalie GRANDE et Chantal PIERRE (dir.), *Légendes noires légendes dorées. Ou comment la littérature fabrique l'histoire (XVII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2018, p. 9 et suivantes.

²⁵ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 155-156.

²⁶ *Ibid.*, p. 156.

²⁷ Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Souvenirs*, éd. cit., p. 283-284.

quoique le reste de son visage fût très blanc. Quand la mode s'établit de rabattre les cheveux presque jusqu'aux sourcils, le visage de la comtesse Jules devint véritablement enchanteur ; il y avait dans sa physionomie une candeur touchante, et en même temps de la finesse ; son regard et son sourire étaient célestes. Les portraits qui restent d'elle sont très enlaidis, et ne donnent même pas l'idée de ce délicieux visage²⁸.

Dans une même veine, Besenval précise que si la duchesse de Polignac « a reçu de la nature le plus charmant visage qu'on ait vu [...] sa taille et le reste de sa figure ne répondaient pas à tant de perfection ; cependant elle passait et méritait de passer pour la plus jolie femme de son temps, et celle qui plaisait le plus généralement²⁹ ».

En plus d'être généralement considérée comme belle, Polignac a la réputation d'être une femme douce et aimable. La dimension angélique de son apparence se prolonge ainsi, selon Vigée-Le Brun, dans son caractère : « La duchesse de Polignac joignait à sa beauté, vraiment ravissante, une douceur d'ange, l'esprit à la fois le plus attrayant et le plus solide³⁰. » De même, selon Genlis, « elle était douce et bienveillante, ses manières étaient simples, et par conséquent aimables³¹ » ; pour Besenval, « son caractère était encore plus parfait que sa figure [...]. Son maintien, ses actions, sa conversation, et jusqu'au son de sa voix, tout se ressentait de sa douceur³² ».

Mais ce qui frappe surtout les mémorialistes, c'est que cette douceur se traduit chez Polignac par une forme de discrétion qui détonne dans le cercle des courtisans de la reine. Cette retenue peut passer pour un manque d'esprit. Même si son opinion est plutôt positive vis-à-vis de Polignac, Genlis le signale en passant : « On disait qu'elle avait peu d'esprit ; pour moi, je ne la trouvais dans la société ni bornée ni même insipide³³. » Le verdict le plus dur est certainement celui de Lucy Dillon, marquise de La Tour du Pin (1770-1853), pour qui Polignac n'est finalement qu'une jolie poupée écervelée entre les mains de ses proches :

Elle était très jolie, mais elle avait peu d'esprit. Sa belle-sœur, la comtesse Diane de Polignac, plus âgée, femme intrigante, la conseillait dans les moyens de parvenir à la faveur. Le comte de Vaudreuil, leur ami, et que ses agréments faisaient rechercher de la reine, travaillait aussi à cette fortune devenue, par la suite, si grande³⁴.

²⁸ Félicité de GENLIS, *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis*, éd. cit., vol. 2, p. 34-35.

²⁹ *MMMMB*, vol. 2, p. 125.

³⁰ Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Souvenirs*, éd. cit., p. 284.

³¹ Félicité de GENLIS, *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis*, éd. cit., vol. 2, p. 35.

³² *MMMMB*, vol. 2, p. 125-126.

³³ Félicité de GENLIS, *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis*, éd. cit., vol. 2, p. 35.

³⁴ Lucy de LA TOUR DU PIN, *Mémoires de la marquise de La Tour du Pin. Journal d'une femme de cinquante ans. 1778-1815*, éd. Christian de Liedekerke Beaufort, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2002, p. 44. Il faut souligner que ce texte n'est publié pour la première fois qu'au début du xx^e siècle.

Au fond, et c'est probablement le dernier trait qui se retrouve pour la décrire, Polignac semble n'être qu'une favorite malgré elle, dépassée par sa réussite³⁵. Isabelle de Charrière, dans une lettre d'avril 1790, alors que la duchesse a émigré, la décrit comme promenant « froidement son ennui et son insouciance de Rome à Venise » et paraissant « étrangère à tout ce qui s'est fait sous son nom et par elle-même à son insu : on assure qu'elle a regretté souvent la tranquillité dont elle jouissait avant que sa belle-sœur la comtesse Diane l'eut présentée³⁶ » à la cour. Après la Révolution, le duc de Lévis la présente comme particulièrement peu attachée à la vie versaillaise : « Mme de Polignac jouissait d'une grande fortune, il est vrai, mais elle était retenue contre son gré à Versailles, et elle aurait fait volontiers le sacrifice de ses richesses pour vivre libre et dans l'aisance à Paris³⁷. » Besenval de son côté la dépeint parfaitement insensible à la relative pauvreté qu'elle connaît avant de jouir de la protection de la reine (« une détresse et même une pauvreté qui la privait presque continuellement des choses les plus nécessaires à la vie ») : « Une situation aussi pénible ne lui a arraché aucune plainte ; et jamais le moindre nuage n'a altéré le charme ni la gaieté de son commerce³⁸. » Les faveurs royales que sa proximité avec Marie-Antoinette lui procurent ne seraient à ses yeux que des désagréments qu'elle endure par amitié et au bénéfice surtout de ses proches :

Lorsque la fortune vint au-devant d'elle, elle y fut plus sensible pour les siens, que pour elle ; elle en voyait sans cesse le terme, qu'elle envisageait avec plus de satisfaction que d'effroi, parce que le tourbillon qui l'entraînait l'éloignait nécessairement de sa famille et de ses amis, seul attrait qui remplissait son cœur. Elle considérait la fin de sa faveur, comme l'époque où elle pourrait encore se livrer uniquement à cet attrait³⁹.

Besenval juge sévèrement le peu de goût pour les usages de Versailles dont fait preuve Polignac. En courtisan qui a l'ambition de jouer un rôle politique, aussi minime soit-il, le baron semble ne pas comprendre la retenue de celle qui pourrait devenir une véritable puissance à la cour. Il développe notamment ses réflexions dans un fragment consacré aux intrigues menées pour donner la place de gouvernante des enfants de France à Polignac lorsque la précédente détentrice de la charge, Mme de Guéméné (1743-1807), est contrainte à la démission suite à la banqueroute retentissante des Rohan, la puissante famille à laquelle elle appartient⁴⁰. Alors que

³⁵ Sur la construction de Polignac comme une *favorite*, voir *infra.*, p. 344-353.

³⁶ Isabelle de CHARRIÈRE, « Lettre à Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, 10 avril 1790 », *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 3, p. 196.

³⁷ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 157.

³⁸ *MMMB*, vol. 2, p. 126.

³⁹ *Ibid.*, p. 126-127.

⁴⁰ Sur cette affaire, voir Thomas E. KAISER, « Scandal in the Royal Nursery: Marie-Antoinette and the Gouvernantes des Enfants de France », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, 2006, n° 32/2, p. 403-420.

les milieux courisans s'attendent à ce que Polignac soit désignée, Marie-Antoinette elle-même doute que son amie accepte la charge. Devant cette situation, la retenue de Polignac est décrite par Besenval avec des épithètes nettement moins valorisantes :

Madame de Polignac, née calme, paresseuse même, accoutumée à une vie paisible, libre au sein de sa famille et de ses amis, contrariée, fatiguée, bien souvent, de ce qu'exigeait d'elle le rôle de favorite, dont elle aurait vu la fin avec joie, sans l'attachement réel qu'elle avait pour la reine ; madame de Polignac ne pouvait considérer qu'avec effroi, qu'avec une répugnance invincible, une charge dont la chaîne est si pesante, et que rien ne peut alléger⁴¹.

Le fait est que, suivant une stricte logique curiale, la situation est rien moins que préoccupante. Comme le signale une interlocutrice de Besenval, la charge de gouvernante des enfants de France est une « de ces offres qu'on ne refuse pas⁴² » : que la place échoie à une autre que Polignac, et toute la cour pensera que la duchesse a perdu les faveurs de la reine et que sa famille n'est pas aussi puissante qu'on le pensait. De même, il s'agit pour la reine non seulement de ne pas se dédire (qu'elle manifeste à une autre sa faveur, et elle risque de passer pour changeante), mais de confirmer par sa faveur à son amie. C'est ce que lui fait entendre Besenval lors d'une conversation privée :

Indépendamment de ce que madame de Polignac a toutes les qualités nécessaires pour avoir la préférence, je crois que V[otre] M[ajesté] dégraderait son sentiment aux yeux du public, si elle ne donnait pas cette marque de confiance à son amie, quand bien même elle serait sûre d'en être refusée⁴³.

Le portrait qui se dégage des Mémoires de celle et ceux qui ont pu rencontrer Polignac (singulièrement convergents sur ce point) est donc un composé de traits récurrents : sa beauté presque unanimement remarquée, la douceur de son caractère, et une retenue particulièrement frappante chez une femme qui, au demeurant, jouit d'une position particulièrement favorisée.

Polignac, pour qui a fréquenté la cour et l'a rencontrée, est certes un premier rôle dans la société mondaine de la fin de l'Ancien Régime – mais c'est surtout un rôle muet.

b) La Polignac des pamphlets : faire parler une muette

Si la Polignac des Mémoires – qui est aussi la Polignac de la splendeur versaillaise, lorsqu'elle est à l'apogée de sa faveur, dans les années 1770-1780 – est discrète et réservée, une version bien différente du personnage apparaît lorsque l'on quitte les milieux curiaux et nobiliaires pour s'intéresser à d'autres types de sources. Elle était discrète, belle, modeste, et

⁴¹ *MMMMB*, vol. 2, p. 276-277.

⁴² *Ibid.*, p. 278.

⁴³ *Ibid.*, p. 279.

finalement muette ; voici que, sortie des pages des mémorialistes mondains et saisie par d'autres textes, elle se met à agir et à parler. Deux exemples empruntés à Mercier et Sade peuvent éclairer l'écart entre ces différentes modalités de représentation du personnage, dès lors que l'on s'éloigne du point de vue relativement bienveillant des Mémoires nobiliaires et que l'on s'intéresse aux discours exogènes au monde de la cour.

Dans un fragment du *Nouveau Paris* (1798), Mercier rappelle le rôle politique que la rumeur publique (incarnée emblématiquement par le pronom indéfini *on*) prêtait à Polignac. Cette conviction prend forme dans une anecdote qui met en scène Jean-Jacques Duval d'Éprémesnil (1746-1794), ancienne figure particulièrement en vue de l'opposition parlementaire lors de la période 1787-1788 et devenu plus tard, sous l'Assemblée constituante (1789-1791), un défenseur tout aussi fervent du parti « aristocratique ». Pour Mercier, ce changement d'allégeance est à attribuer à une parole prononcée par Polignac et mal interprétée par le principal intéressé :

On attribue le changement d'Éprémesnil à un bon mot de Éde Polignac, qui dans un dîner de parade avait dit hautement qu'on mît les sceaux devant M. d'Éprémesnil. Elle parlait des seaux à rafraîchir, et l'on débita qu'il avait cru voir dans ce calembour le présage de sa nomination au ministère de la Justice⁴⁴.

Le micro récit souligne certes l'autorité occulte prêtée à Polignac, mais il manifeste aussi et surtout la versatilité d'une « girouette » politique typique de son époque⁴⁵. Plus généralement, il souligne, avec une bonne dose de satire, la désagrégation du système politique à la toute fin des années 1780, où un ambitieux règle sa stratégie personnelle à partir de l'interprétation (erronée) du calembour d'une femme de cour supposément toute puissante. En dernière analyse, c'est bien plus la crédulité du député et ses habitudes courtoises qui sont ici visées que Polignac à proprement parler, qui ne figure que comme élément secondaire.

La situation est un peu différente avec la mention de Polignac dans l'*Histoire de Juliette* (1801) de Sade. L'héroïne éponyme se réfère à la duchesse lorsque son mari, M. de Lorsange, l'interroge sur l'identité du père de son premier enfant : « Eh bien ! trouvez bon que je vous fasse ici la réponse de la Polignac à son mari, sur une question aussi indiscrete... “Oh ! monsieur, quand on se frotte sur un fagot de roses, comment savoir quelle est celle qui nous a

⁴⁴ Louis-Sébastien MERCIER, *Le Nouveau Paris* [1798], éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, chap. XXXVI. « Bailly et quelques autres portraits », p. 193.

⁴⁵ Voir Pierre SERNA, *La république des girouettes. 1795-1815 et au-delà. Une anomalie française : la république de l'extrême-centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

piqué⁴⁶ ?” » Le dispositif diffère nettement ici. Il ne s’agit plus d’un ragot colporté par la rumeur publique, mais d’une allusion à une Polignac fantasmagorique, qui additionnerait tant les relations sexuelles qu’il lui serait impossible d’identifier le père de sa progéniture. Dans cet univers romanesque fictionnel, on retrouve toutefois la même faculté à faire des *bons mots* qui est prêtée au personnage – dans le but, ici, de jouer avec la morale sexuelle et conjugale.

Dans ces deux citations, qui s’inscrivent chronologiquement dans la même période (autour de 1800), on est bien loin de la femme délicate et désintéressée, au pire trop légère et ingénue, telle que dépeinte par les mémorialistes. On peut comprendre toutefois que le passage de la Révolution a produit quelque chose sur l’image de Polignac. Une piste d’interprétation peut consister dans la manière dont Mercier comme Sade ont pu construire leur représentation du personnage de Polignac à partir de sources non pas mémorialistes et valorisantes (auxquelles, d’ailleurs, ils n’avaient guère accès), mais au contraire pamphlétaires – dans une version ironique et satirique chez Mercier, et nettement plus sombre chez Sade⁴⁷. Quelles sont les modalités de ces constructions pamphlétaires de la figure de Polignac ?

Un premier élément de réponse réside dans la manière dont une bonne partie du corpus pamphlétaire s’attache, dès que Polignac prend de l’importance à la cour, à s’éloigner de l’image de la *favorite malgré elle* pour souligner au contraire son habileté courtisane, qui se manifeste ostensiblement en avantages pour elle et pour ses affidés. « La nouvelle favorite, par la tournure de son esprit et par la douceur de son caractère, a su plaire au roi comme à la reine », note ainsi le *Porte-feuille d’un talon rouge*, ce qui se traduit par « près de deux millions de revenus dans les différentes branches de la maison de Polignac » et fait d’elle à la cour « un objet d’adoration publique et d’envie secrète⁴⁸ ». Si aucune caractérisation précise de « son esprit » n’apparaît ici, c’est par ses résultats sonnants et trébuchants qu’il se manifeste véritablement.

Certains textes donnent par ailleurs plus d’ampleur encore à l’enjeu de la parole de Polignac. Cette manière de la mettre en scène en personnage parlant plutôt que muet se retrouve dans un certain nombre de pamphlets qui la prennent explicitement pour cible, principalement dans le tout premier moment de la Révolution, et dont les titres sont par eux-mêmes des indices

⁴⁶ Donatien Alphonse François de SADE, *Histoire de Juliette* [1801], dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, vol. 3, p. 683.

⁴⁷ Voir Chantal THOMAS, « Rencontres entre Sade et l’univers des pamphlets ou le mal comme unique programme politique », *Littérature*, n° 84, 1991, p. 14-22.

⁴⁸ *Porte-feuille d’un talon rouge contenant des anecdotes galantes & secrètes de la cour de France*, Paris, De l’Imprimerie du Comte de Paradès, 178* [antérieur à 1783], p. 24.

de cette prise de parole symbolique : *Confession et repentir de madame de P**** (1789), *Lettre de madame de Polignac* (1789 ?), *Adieux de Mme la duchesse de Polignac aux François* (1789).

Dans *Confession et repentir de madame de P****, le dispositif adopté correspond à celui d'un roman-mémoire où une narratrice prend la parole pour conter son histoire depuis sa prime jeunesse : « L'aurore de mes jours semblait présager les beaux exploits de ma vie⁴⁹ », lit-on en incipit. Le personnage de Polignac, en l'occurrence, est structuré selon un principe quasi unique, son goût des plaisirs matériels et sexuels : « Pendant le cours de ma tendre adolescence, mon imagination précoce saisissait avec la plus vive sagacité tout ce qui avait trait au plaisir et au luxe⁵⁰. » Il ne s'agit là que des débuts d'une carrière à laquelle promet toute une éducation libertine : « Élevée au sein de la mollesse et dans le tourbillon de ce que l'on appelle le beau monde, je n'ai pas manqué d'en goûter les dangereuses amorces et d'en sucer les fausses maximes⁵¹. » Le stade suprême est atteint avec la corruption de la reine, présentée ici comme l'innocente victime (« un cœur fait, par ses belles qualités, pour être universellement adoré⁵² ») séduite par une libertine accomplie. Mais arrivé à son terme, le texte retrouve la dimension confessionnelle promise par son titre, et Polignac se compare à une Madeleine repentante se jetant aux pieds des députés des états généraux pour finalement implorer leur pardon.

La *Lettre de madame de Polignac* se présente quant à elle suivant le *topos* du manuscrit trouvé⁵³, fréquemment employé dans le corpus pamphlétaire, sous la forme d'une lettre écrite depuis son exil turinois. Polignac y fait part à sa correspondante fictive de son désarroi d'avoir été réduite à l'état d'une « malheureuse proscrite, errante et fugitive hors de sa patrie⁵⁴ » ; elle demande à la fois des nouvelles de France et du soutien pour sortir de sa fâcheuse situation : « Madame, faites-moi savoir si on paraît bien s'entendre à la cour, et surtout à la ville. J'ai toujours imaginé que les nouvelles dignités pourraient engendrer un pouvoir qui lasserait le peuple⁵⁵. » Enfin, elle fait part de ses déceptions amoureuses : « Vous avouerez-vous ma faiblesse ? De toutes les calamités qui m'environnent, de tous les chagrins qui m'obsèdent, l'ingratitude ou la froideur du petit comte de *** affligent le plus sensiblement mon cœur⁵⁶. »

⁴⁹ *Confession et repentir de madame de P***, ou la nouvelle Madeleine convertie*, s. l., 1789, p. 3.

⁵⁰ *Id.*

⁵¹ *Ibid.*, p. 4.

⁵² *Ibid.*, p. 7.

⁵³ Voir Jan HERMAN et Fernand HALLYN (dir.) *Le topos du manuscrit trouvé. Hommages à Christian Angelet*, Louvain-Paris, Éditions Peeters, 1999.

⁵⁴ *Lettre de madame de Polignac*, [Paris], De l'imprimerie de Valleyre l'aîné, [1789 ?], p. 1.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 3.

⁵⁶ *Id.*

Le texte des *Adieux de Mme la duchesse de Polignac aux François* s'inscrit plutôt dans une forme d'éloquence oratoire marquée par l'adresse directe de la locutrice au public :

Calmez, Français, calmez vos regrets trop vifs ; la Polignac a fui avec précipitation, avec mystère ; elle le devait à sa sûreté ; mais elle ne vous a pas abandonnés pour toujours ; vous êtes un peu comme le soufre et le salpêtre ; malheur à celui qui vous manie, s'il ne sait pas prendre des précautions ! La duchesse n'était pas faite pour en manquer⁵⁷.

S'ensuit un long discours au contenu plutôt flatteur envers le public révolutionnaire. Polignac y témoigne d'une certaine admiration dans sa manière d'observer la France nouvelle : « Un peu de vanité se mêle au plaisir que je goûte à vous admirer. En particulier je me dis : C'est moi qui ai donné naissance à tous les prodiges qui s'opèrent aujourd'hui dans ce beau royaume⁵⁸. » Ces éloges paradoxaux venant de l'adversaire apparaissent en fait comme une manière de flatter et d'encourager les élans révolutionnaires du public à qui s'adresse le pamphlet. Que les états généraux aient pu se tenir et que Paris n'ait pas été réduite en cendre après la prise de la Bastille malgré toute la puissance de la cabale dont Polignac est l'animatrice, voilà qui est particulièrement admirable :

ces états généraux m'ennuyaient beaucoup ; et, je n'ai pas besoin de vous le dire, j'ai fait de grands efforts pour les diviser. L'intrigue, la cabale, les menaces, les promesses, les faveurs, les prières, rien ne m'a réussi ; tout enfin, jusqu'au parti de les exterminer avec votre Paris, tout a été inutile⁵⁹.

Polignac devient ainsi la figure de l'ennemi par excellence ; elle utile à la fois pour exhorter le public à unir ses forces contre elle, mais aussi pour exalter les propres accomplissements de la nation révolutionnée. Il est à cet égard intéressant de noter que le pamphlet ne célèbre pas une victoire définitive contre une Polignac qui serait irrémédiablement abattue, mais contribue au contraire à entretenir sa position d'ennemie archétypale, notamment par une épiphore, la reprise au cours du texte de la même phrase en conclusion de chaque paragraphe à partir de la moitié du texte : « Nous nous reverrons, Français, je ne vous dis pas adieu ». La fonction principale du texte est donc d'entretenir l'énergie révolutionnaire qui ne doit pas s'estomper, au risque du retour des ennemis chassés par la prise de la Bastille, et dont Polignac est la meilleure incarnation. Le complot est toujours en place, et la vigilance reste de mise :

Vos corps de garde sont un peu desserrés, vos rues sont bien plus libres, mes agents si zélés y craignent moins l'œil tentateur d'une sentinelle vigilante, vos phalanges armées, où le petit maître à côté du balourd, et le soldat guerrier près de l'abbé poltron marchent en rang,

⁵⁷ *Adieux de Mme la duchesse de Polignac aux François, Suivis des Adieux des François à la même, Par l'Auteur de sa Maladie*, s. l., 1789, p. 3.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 4-5.

se ralentissent ; elles deviennent rares... Nous nous reverrons, Français, je ne vous dis pas adieu⁶⁰.

Le point commun de tous ces textes, c'est bien de proposer au public ce qui était jusqu'à présent inatteignable : la parole directe de Polignac. Que cette parole prenne la forme d'une lettre interceptée, d'un discours emphatique ou d'une confession, elle semble correspondre à la principale trouvaille formelle du discours pamphlétaire (séditieux⁶¹ avant la Révolution ou pleinement révolutionnaire après 1789) : donner une voix à cette figure muette pour mieux lui prêter une influence démesurée sur le cours des choses, et produire ainsi une figure archétypale à même de concentrer sur sa personne les émotions populaires – et en premier lieu l'une des plus fécondes politiquement, la haine⁶². C'est précisément l'enjeu du romanesque comme topique reconnaissable : il fournit une polarisation axiologique extrême des personnages et des situations, propre à susciter un protocole de lecture romanesque sur le monde, consistant entre autres à le décrypter sur le mode antagonistique du « gentil » et du « méchant » – de *la* « méchante », en l'occurrence.

c) *La Polignac libertine*

Dans le numéro 45 de son *Père Duchesne* de 1791, Hébert compose une sorte de micro-récit inspiré de modèles romanesques libertins⁶³. À l'image de la bague offerte par le génie Cucufa au sultan Mangogul dans les *Bijoux indiscrets* (1748) de Diderot, le père Duchesne se voit remettre par un enchanteur de sa connaissance un anneau magique qui lui permet « de prendre toutes sortes de formes et de figures, contrefaire la voix de tous les personnages connus⁶⁴ ». Décidé à enquêter sur les complots qui se trament forcément à la cour des Tuileries, le père Duchesne adopte le déguisement magique le plus à même de faire parler la reine, celui de Polignac :

⁶⁰ *Ibid.*, p. 7.

⁶¹ Sur cette notion de sédition pour désigner certains positionnements idéologiques sous l'Ancien Régime, voir la définition qu'en donne Robert Darnton : « Sédition doit s'entendre non pas comme une prise d'armes ni comme une violence sporadique contre les autorités, mais plutôt comme un écart qui s'institue, par et dans l'écrit, d'avec les orthodoxies de l'Ancien Régime, c'est-à-dire l'ensemble des croyances acceptées, des raisons communes, des discours de légitimation qui, au fil des siècles, avaient passé pour être au fondement de l'ordre monarchique. » (Robert DARNTON, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1991, p. V-VI).

⁶² Voir Olivier FERRET et Pierre FRANZ, « Présentation. Libération et économie des haines politiques », art. cit., p. 11-31.

⁶³ Sur ce texte, voir Michel BIARD, « Une plume trempée au vitriol contre les nobles. “Le bougre de Père Duchesne, la terreur des aristocrates” (1790-1794) », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, op. cit., p. 535-546.

⁶⁴ [Jacques-René HÉBERT,] *Je suis le véritable père Duchesne, foutre !*, n° 45, avril 1791, p. 2.

En tournant ma bague, et en prononçant un seul mot que mon sorcier m'avait appris, me voilà tout de suite transformé ; ma face barbue et ridée se changea en un minois délicat, deux yeux malins et perçants remplacent mes deux châssis noirs et hagards, et ma bouche enfumée devient un joli moule à bécot orné de trente-deux perles blanches ; enfin, de la tête aux pieds, je suis métamorphosé sous les traits de la plus célèbre tribade de l'univers, de la ci-devant duchesse de Polignac⁶⁵.

Évidemment, la métamorphose du héros sans-culotte en duchesse fardée, à la fois érotisée et ridiculisée, ne tarde pas à produire ce qui était espéré : après les effusions d'amitié, la reine avoue sa détestation du nouveau régime et ses projets contre-révolutionnaires, et le père Duchesne peut reprendre sa forme habituelle en triomphant de l'hypocrite traîtresse.

La reprise de la formule romanesque libertine reste ici à un stade rudimentaire, Hébert se contentant de jouer avec une référence libertine qu'il ne développe guère. Pourtant ce type de mobilisation du code libertin – qui implique de faire référence non seulement à un certain nombre d'éléments culturels, mais aussi de schémas formels et génériques⁶⁶ – apparaît, dans de multiples textes comme l'une des formes les plus sophistiquées de la figuration littéraire de Polignac par les textes pamphlétaires.

Le *Boudoir de madame la duchesse de P***** (s. d., probablement 1789) est particulièrement représentatif de l'utilisation de quelques motifs bien précis de l'univers culturel du libertinage. En reprenant dans son titre le terme de *boudoir*, cette pièce caractéristique de l'architecture intérieure des demeures de l'élite socio-économique au XVIII^e siècle, lieu à la fois « érotisé et féminisé⁶⁷ » et marqué par l'idée de « distance à l'égard de la collectivité⁶⁸ » (la pièce où l'on boude), le pamphlet convoque explicitement un lieu bien connu de la littérature libertine, dont la description est par ailleurs une ressource textuelle habituelle permettant de mettre en place un décor sexualisé⁶⁹ :

Son boudoir, où l'on voyait dans le milieu une statue de Priape dans toute sa vigueur, et sur les murs peints à fresque les groupes les plus lascifs [...] était embelli de glaces, qui ont la propriété de grossir et multiplier les objets. Elles représentaient les doigts de la longueur et de la grosseur du bras, et étaient disposées de telle sorte, que lorsqu'elle était dans les bras de son adonis ou de son incube, la glace fidèle lui en traçait toutes les agitations. Son

⁶⁵ *Ibid.*, p. 2-3.

⁶⁶ Une intertextualité certes largement romanesque (ce dont le titre des éditions scientifiques d'anthologies de textes libertins qui reprennent cette étiquette est un bon indice : *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. Patrick Wald-Lasowski, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000-2005, 2 vol., et *Romans libertins du XVIII^e siècle*, éd. Raymond Trousson, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1993), mais pas seulement. Sur ce point voir notamment Jean-François PERRIN et Philip STEWART (dir.), *Du genre libertin au XVIII^e siècle*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2004.

⁶⁷ Michel DELON, *L'invention du boudoir*, Paris, Zulma, coll. « Grain d'orage », 1999, p. 10.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 24

⁶⁹ Michel DELON, *Le savoir-vivre libertin*, op. cit., p. 119-122.

imagination ainsi excitée par la diversité des modèles, et la grandeur factice des formes, recevait avec plus d'énergie les impressions de la volupté⁷⁰.

Ainsi se superposent plusieurs dimensions dans la description du boudoir. Il s'agit non seulement d'inscrire le texte dans une certaine économie de l'ouvrage érotique où l'essentiel est de produire un effet plus ou moins intense sur la sensibilité du lectorat⁷¹, mais aussi et surtout d'enrégimenter l'intertextualité libertine au service d'un discours pamphlétaire. Le luxe du boudoir est notamment perçu comme le produit direct des concussions de la favorite : « Cette voluptueuse courtisane, devenue riche par ses intrigues, employait des millions pour aiguïser ses sens et satisfaire ses plaisirs⁷². » Mais plus encore, c'est la disproportion du raffinement érotique qui est explicitement corrélée avec le degré de corruption morale et sexuelle de Polignac :

Le vulgaire des femmes recherche les ténèbres : là, cent bougies allumées relevaient la voluptueuse sur son autel, offrant des sacrifices dont tous ses sens étaient spectateurs. Les plus dissolues se dérobent à elles-mêmes la vue de leur cupidité, et rougissent lorsqu'elles brûlent de l'encens à Venus : cette Sapho moderne, au contraire, peu contente de se livrer à un genre de volupté qu'elle a porté au dernier raffinement, invitait ses yeux à en jouir ; et sa concupiscence avide, mécontente encore, aurait voulu multiplier les surfaces réfléchissantes qui lui peignaient les fréquents et rapides mouvements du jeu d'amour⁷³.

En reprenant certains éléments du code libertin – ici en particulier ses éléments de décor favoris et son art de la description suggestive – tout en les mettant au service d'un discours moralisateur sur la sexualité, qui assimile celle-ci à un signe de corruption politique et morale, le pamphlet fait en quelque sorte coup double : il produit un texte certes érotique, mais dont l'érotisme est soumis à une logique pamphlétaire⁷⁴.

L'utilisation de décors érotisés caractéristiques de la littérature libertine se retrouve dans d'autres textes du corpus pamphlétaire qui visent Polignac aussi bien que Marie-Antoinette. Dans les *Adieux de la reine à ses mignons et ses mignonnes* (s. d.), on peut lire la longue plainte d'une reine pleurant la perte des lieux chers à son cœur, et en particulier du Trianon, son palais personnel :

⁷⁰ *Boudoir de madame la duchesse de P***, Et rapport des scènes les plus curieuses ; Publiées par un membre de cette académie [sic] de lubricité*, s.l.n.d., p. 1-2.

⁷¹ Sur la littérature érotique pensée à partir de ses effets les plus concrets sur le public, voir en particulier Jean M. GOULEMOT, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main. Lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIII^e siècle*, Paris, Minerve, 1994.

⁷² *Boudoir de madame la duchesse de P***, op. cit.*, p. 1.

⁷³ *Ibid.*, p. 3-4.

⁷⁴ Même si pour cela le texte du *Boudoir* entre en contradiction avec une tradition libertine qui, au XVIII^e siècle, se positionne plutôt sur le plan de la sexualité en faveur d'une « déculpabilisation morale de la chair » (Colas DUFLO, *Philosophie des pornographes. Les ambitions philosophiques du roman libertin*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2019, p. 112).

Ô Trianon ! Séjour autrefois si cher à mon cœur, qu'ai-je fait pour qu'on m'arrache à tes appâts séduisants ? Luxe enchanteur, jardin délicieux ! Qu'es-tu devenu depuis ma cruelle captivité ? mes yeux tout prêts à se fermer, ne seront plus ravis par la fraîcheur de ta verdure, enrichie des dons de Flore, tes bosquets fleuris et couverts de feuillage épais, ne retentiront plus de mes tendres soupirs, et mon cœur n'y goûtera plus ces instants heureux, enveloppés sous le voile du mystère ; les jeux et les rires, enfants du plaisir, ne présideront plus à tes enchantements en ma présence, tes échos ne mêleront plus à ma voix les gazouillements des oiseaux, et les variations dont des nymphes séduisantes charmaient mon âme enivrée par leurs concerts délicieux⁷⁵.

Le ton élégiaque de l'évocation de ce *locus amoenus* particulièrement raffiné, à la fois jardin paradisiaque et havre de tranquillité (« Hélas ! J'étais heureuse, et je goûtai dans ton enceinte des douceurs divines, capables de ravir les cœurs les plus indifférents⁷⁶ ») marque la progression thématique qui conduit à l'évocation plus directe des plaisirs perdus de la reine :

Tantôt portant mes pas dans ces profondes retraites, où le murmure d'une cascade invitait au doux repos dont l'aimable volupté me faisait à chaque instant l'hommage. Là, je m'étendais sur ces sofas de mousse dont les apprêts heureux, et les contours arrondis invitent à partager avec une aimable compagne, les attouchements chatouilleux qui égarent l'âme, et plongent les sens dans un délire divin⁷⁷.

Avec *La Messaline française* (1790), le réemploi du cadre libertin atteint peut-être son plus haut degré de sophistication. Le dispositif narratif adopté, celui du roman-mémoires, où un individu raconte à la première personne des aventures qui lui sont arrivées dans sa jeunesse, en adoptant une perspective souvent moralisante, est lui-même une option formelle usuelle dans la littérature libertine depuis notamment les *Égarements du cœur et de l'esprit* (1736) de Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, dit Crébillon fils (1707-1777), ou les *Confessions du comte de **** (1741) de Duclos. En l'occurrence, il s'agit pour le narrateur de dévoiler à son destinataire les turpitudes de son ancienne maîtresse, qui n'est autre que la « duc..... de Pol..... » :

Je vais enfin, mon ami, te faire connaître la source de cette fortune rapide et étonnante que tu n'as jamais pu concevoir. Je vais te dévoiler mes intrigues avec une femme altière, aussi honteusement célèbre par ses prostitutions que par ses horribles complots contre le peuple français. [...] Mon ami, tu ne verras ici que les scènes les plus licencieuses, les tableaux du libertinage le plus effréné⁷⁸.

⁷⁵ *Les Adieux de la Reine, à ses mignons et ses mignonnes*, De l'imprimerie des Patriotes, s. d., p. 2-3.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 3.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 3-4.

⁷⁸ *La Messaline française ou les nuits de la duc..... de Pol.... Et aventures mystérieuses de la pr.....se d'Hé... et de la Ouvrage fort utile à tous les jeunes gens qui voudront faire un cours de libertinage. Par l'abbé compagne de la fuite de la duch.... De Pol...., Suivi du Voyage découvert, À Tribaldis, De l'imprimerie de Priape, 1790 ; édition consultée : *La Messaline française* [1790], éd. Michel Delon, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. cit., vol. 2, p. 1203*

L'une de ces scènes a lieu dans un autre endroit caractéristique de la culture libertine : surpris par le mari de sa maîtresse, le narrateur n'est plus en mesure de la retrouver ailleurs que dans une petite-maison, c'est-à-dire une habitation en général plus modeste qu'un hôtel particulier, située souvent dans les faubourgs ou en dehors de la ville, où les propriétaires peuvent abriter leurs amours plus ou moins licites⁷⁹. C'est en se promenant dans le parc et sur la terrasse de cette petite-maison, par « une de ces nuits si fraîches qui semblent destinées aux amants⁸⁰ », que le narrateur fait la rencontre de deux femmes inconnues. Plus tard, il retrouve l'une d'entre elles en particulier, dont la beauté le frappe singulièrement :

Grand Dieu, qu'elle était belle ! Il faisait excessivement chaud ; quelques fleurs entrelacées au hasard dans ses cheveux blonds, qui tombaient en grosses boucles sur un cou d'ivoire, formaient toute sa coiffure, et lui donnaient l'air de la déesse des fleurs ; les couleurs vermeilles de ses joues faisaient honte au bouquet de roses qui couvrait sa gorge nue⁸¹.

Dans cette scène de ravissement amoureux, en résonance avec le *topos* romanesque de la première rencontre⁸², la caractérisation de la personne aimée entremêle l'atmosphère d'un jardin à la française à l'érotisme délicat de la description du corps – le cou, les joues, la gorge, la taille, sur lesquels le regard du narrateur amoureux s'attarde tour à tour. Ce passage cache toutefois quelques éléments qui l'éloignent de la seule intertextualité avec le roman libertin. La mention de la chaleur peut certes justifier « une tenue fort légère » et annoncer l'« échauffement des amants⁸³ », comme dans *La Princesse de Clèves* (1678) de Marie-Madeleine de La Fayette (1634-1693) ou dans le *Sylphe* (1730) de Crébillon, mais elle est probablement aussi une référence à un certain nombre d'anecdotes qui circulaient dans les années 1770-1780 sur les promenades nocturnes de Marie-Antoinette sur la terrasse de ses résidences, en particulier lors de sa première grossesse⁸⁴.

Ici encore, le travail minutieux d'hybridation d'une veine libertine et d'un discours fondamentalement pamphlétaire visant Marie-Antoinette et ses proches (au premier rang desquelles Polignac) renforce toujours, *in fine*, la portée idéologique du texte. Il ne s'agit pas uniquement de *colorer* un propos idéologique au moyen d'une palette libertine, à travers la récupération opportune de quelques motifs (décors, boudoirs, jardins) ou de quelques schémas formels (tradition du roman-mémoires, descriptions érotiques ou obscènes). L'utilisation du

⁷⁹ Michel DELON, *Le savoir-vivre libertin, op. cit.*, p. 115-119.

⁸⁰ *La Messaline française*, éd. cit., p. 1206.

⁸¹ *Ibid.*, p. 1211-1212.

⁸² Jean ROUSSET, *Leurs yeux se rencontrèrent. La scène de première vue dans le roman*, Paris, José Corti, 1981.

⁸³ *La Messaline française*, éd. cit., p. 1600.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 1593.

code libertin mobilise surtout les potentialités discursives critiques du libertinage, devenu avec la Révolution un artefact culturel politiquement connoté, qui permet, selon les analyses de Stéphanie Genand, de « nourrir la cause révolutionnaire en montrant la corruption des élites de jadis » et d'« exhiber une interprétation de l'Ancien Régime⁸⁵ ». La contagion du modèle romanesque fonctionne donc selon une logique strictement politique.

Il est ainsi frappant de constater que les pamphlets se saisissent très opportunément de toutes les possibilités poétiques et idéologiques de l'intertextualité libertine dans leur manière d'y intégrer la figure de Polignac. Lorsqu'il s'interroge sur l'« effet livre⁸⁶ », c'est-à-dire la manière dont joue la reproduction des mauvais propos dans un livre imprimé, Robert Darnton repère cinq aspects distincts : (1) la conversation⁸⁷, (2) la diffusion⁸⁸, (3) la cristallisation et l'amplification⁸⁹, (4) l'autorité⁹⁰ et, enfin, (5) le récit. Quant à ce dernier point, l'analyse de Darnton est relativement restreinte : elle désigne la manière dont, « dans les livres, les anecdotes et les histoires ne sont pas isolées mais reliées les unes aux autres en un long fil narratif, et situées dans un cadre général. Ainsi assemblées, elles représentent plus que la somme de leurs parties, et prennent un sens plus large⁹¹ ». L'idée mérite d'être approfondie, puisque la mise en récit ne correspond pas au seul travail de suture opéré sur un ensemble de matériaux anecdotiques de base qui serait unifié en un texte plus ou moins rhapsodiques. Si, en effet, les pamphlets représentent plus que la somme de leurs parties, c'est que la mise en récit implique l'inscription du pamphlet dans des formules génériques antérieures et des intertextualités plus ou moins structurées. À cet égard, la transformation de Polignac en héroïne de roman libertin joue un rôle essentiel dans la stratégie pamphlétaire.

2. Besenval, un romancier libertin ?

La pièce principale du dernier volume des *Mémoires de M. le baron de Besenval* – publié en 1806 et constitué d'une collection de textes décrits comme des « mélanges littéraires,

⁸⁵ Stéphanie GENAND, *Le Libertinage et l'histoire : politique de la séduction à la fin de l'Ancien Régime*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2005, p. 185.

⁸⁶ Robert DARNTON, « La France, ton café fout le camp ! », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, 1993, p. 25.

⁸⁷ « En tant que simple parole, le message est voué à disparaître. Fixé par l'écrit, il est conservé indéfiniment. » (*id.*).

⁸⁸ « Une fois imprimé, que ce soit sous la forme d'un livre, d'un pamphlet ou d'un journal, le message peut atteindre de nombreux lecteurs, et se répandre bien au-delà de ce que permettrait la transmission orale. » (*id.*).

⁸⁹ « Les diverses anecdotes imprimées renvoient les unes aux autres, et leur effet est ainsi démultiplié. » (*id.*).

⁹⁰ « Le livre, plus encore que le pamphlet et que le journal, a l'apparence de l'autorité grâce à sa présentation et à son aspect. » (*id.*).

⁹¹ *Id.*

historiques et politiques » – est un petit roman intitulé *Le Spleen*⁹². Besenval y raconte les malheurs d'un inconnu qui confesse au narrateur les raisons de son *spleen*⁹³ à travers la succession d'adversités auxquelles il a été confronté au cours de son existence : un mariage arrangé malheureux, une maîtresse qui finit par se retirer dans un couvent, la trahison d'un ami, etc. Le texte se construit en entremêlant le roman-mémoires (le récit d'une vie depuis la naissance) au genre dialogique (ce récit de vie a lieu dans le jardin des Tuileries, et découle d'une discussion entre deux personnages, MOI et L'INCONNU, selon une formule qui ressemble à celle mise en œuvre dans *Le Neveu de Rameau* de Diderot).

Le Spleen est présenté par l'éditeur Ségur comme ayant été composé en 1757, lors des campagnes militaires de la guerre de Sept Ans, dans le cadre d'« une sorte d'académie littéraire⁹⁴ » formée par des officiers généraux. En guise d'introduction, l'éditeur donne à lire les deux lettres que l'auteur échange, vingt ans après l'écriture du texte, avec Crébillon fils, l'une des principales autorités du temps en matière de roman⁹⁵. Elles permettent en particulier de montrer un Besenval qui, même s'il se lance dans une entreprise littéraire, inscrit sa pratique d'écriture dans une logique nobiliaire, c'est-à-dire dans un geste affirmant l'aisance et la désinvolture : « Je composai mon roman, comme on fait une lettre, sans travailler, et surtout sans corriger ; j'en suis incapable⁹⁶. » Cette forme de *sprezzatura* de l'écriture, aussi construite et affectée qu'elle puisse être⁹⁷, est reconnue par Crébillon lui-même, qui encourage Besenval à user de sa connaissance du monde et du bon ton pour nourrir son style : « Vous parlez bien ; écrivez de même. Ne soupçonnez aucun mystère dans ce travail. Les règles sont très peu de chose. C'est l'usage qui décide ; et l'usage vous est connu, comme le monde même⁹⁸. » De la même manière, Besenval refuse fermement le jeu des applications, qui ne conviennent pas à sa pratique d'une écriture non publicisée au-delà d'un cercle privé⁹⁹. Il semble bien que *Le Spleen* soit avant tout un exercice de style : pris au sérieux, certes, au point d'en discuter avec l'un des

⁹² Pour une réédition récente de ce texte, voir Pierre-Victor de BESEVAL, *Le Spleen*, éd. Pierre Testud, Cadeilhan, Éditions Zulma, coll. « Dix-Huit », 1992.

⁹³ Si l'on se fie à la date de composition qui est avancée, ce pourrait être l'une des premières occurrences du mot *spleen* dans la littérature française.

⁹⁴ *MMBB*, vol. 4, p. IV.

⁹⁵ Jean SGARD, *Crébillon fils. Le libertin moraliste*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2002, p. 231.

⁹⁶ *MMBB*, vol. 4, p. VII.

⁹⁷ Pour un regard critique sur la notion d'aisance nobiliaire dans l'écriture littéraire, voir Marc HERSANT, « Vitesse d'écriture et vérité aristocratique dans les *Mémoires* du cardinal de Retz et dans les *Mémoires* du duc de Saint-Simon », *Dix-Septième siècle*, n° 231, 2006, p. 199-216.

⁹⁸ *MMBB*, vol. 4, p. XV.

⁹⁹ *Ibid.*, p. X.

premiers romanciers du temps, mais pas au point d'être publié comme n'importe quel petit roman à la mode, par n'importe quel littéraire en mal de reconnaissance.

Besenal n'a pas cantonné ses velléités romanesques à cette seule tentative du *Spleen*. Pour encore mieux percevoir la manière dont le genre du roman nourrit son imaginaire – au point même de constituer une sorte de filtre culturel particulièrement polarisant, qui lui permet de rendre compte de certains bonheurs définitivement révolus – il faut s'intéresser à un fragment spécifique de ses *Mémoires*, intitulé « Aventures de la Société », dans lequel il revient sur plusieurs anecdotes de jeunesse.

Dans ce texte, un protagoniste se dégage : Heinrich Friedrich von Friesen (1727-1755), aussi appelé en France le « comte de Frise ». Neveu de Maurice de Saxe (1696-1750), dont il est l'un des héritiers – c'est à lui que le maréchal de Saxe lègue le château de Chambord –, protecteur de Grimm, qui lui sert de secrétaire jusqu'à sa mort en 1755¹⁰⁰, le comte de Frise appartient à la bonne société nobiliaire des années 1750¹⁰¹. Le personnage a semble-t-il marqué Besenal : il est l'objet d'un poème aux tonalités élégiaques, intitulé « Sur la mort du comte de Frise, neveu du Maréchal de Saxe », où est rappelée la mort précoce du jeune homme, et que son éditeur le vicomte de Ségur a choisi de placer à la fin du dernier volume des *Mémoires*¹⁰².

Dans le fragment, on suit précisément plusieurs intrigues amoureuses menées par le comte de Frise. La première de ces aventures implique une certaine Mme de Cl***. Celle-ci suscite la convoitise du maréchal de Saxe, qui commet l'erreur de mettre son neveu dans la confiance et de lui demander de plaider sa cause auprès de la jeune femme : « Il arriva ce qui arrive ordinairement : c'est que l'oncle fit tous les frais, et que le neveu en profita. [...] Unie à un vieux mari, dépourvue d'entours et d'amis qui auraient pu la guider, comment madame de Cl*** aurait-elle résisté à l'adresse du comte de Frise¹⁰³ ? ». Mais le comte de Frise entreprend par ailleurs de séduire une autre femme.

¹⁰⁰ Marmontel, qui qualifie Grimm de « secrétaire et ami intime du jeune comte de Friesen », semble dire que les relations entre les deux hommes dépassent le cadre de la simple protection de l'homme de lettre par un noble fortuné, et tendent vers une véritable amitié (Jean-François MARMONTEL, *Mémoires* [1804], éd. Jean-Pierre GUICCIARDI et Gilles THIERRIAT, Paris, Mercure de France, 1999, p. 144).

¹⁰¹ Sur ce personnage, on possède toutefois assez peu de sources, en dehors du passage des *Mémoires* de Besenal. On peut cependant se référer aux *Mémoires* du duc de Luynes, qui consacre quelques lignes à sa mort de la vérole en 1755, à l'âge de vingt-huit ans : Charles-Philippe d'Albert, duc de LUYNES, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, éd. Eudore Soulié et Louis Dussieux, Paris, Firmin-Didot, 1860, vol. 14, p. 103.

¹⁰² *MMBB*, vol. 4, p. 411.

¹⁰³ *Ibid.*, vol. 1, p. 257-258.

Il s'agit de Mme de BI***¹⁰⁴, sur laquelle Besenval s'arrête un moment. Décrite comme ayant « tout ce qu'on peut désirer pour la figure », mais appartenant à l'entourage de femmes dont les mœurs seraient « peu recommandables », Mme de BI*** aurait, selon Besenval, toutes les raisons de donner « dans tous les travers ». Or, « par une de ces bizarreries qu'on ne peut ni calculer ni définir », Mme de BI*** semble échapper à son destin, par une tendance naturelle à la vertu. Malheureusement, cette vertu est gâtée par ses lectures :

Ces heureuses dispositions, qu'elle tenait ainsi que ses autres avantages, des mains de la nature, cessèrent par la lecture de Clarice [*Clarisse Harlowe*], qui parut dans ce temps-là, et qui lui fit joindre l'esprit romanesque à l'esprit de retenue. Bientôt elle outra les sentiments d'amitié, de délicatesse et de décence, et devint prude vétilleuse, de femme estimable qu'elle aurait été¹⁰⁵.

Avec le portrait de Mme de BI***, on retrouve la référence intertextuelle principale que Besenval décline tout au long de son texte : le roman *Clarisse Harlowe*¹⁰⁶ de l'écrivain anglais Richardson. L'ouvrage est présenté ici en mauvaise part, puisque sa lecture corromprait l'heureuse nature de Mme de BI***, conformément à l'image de la lectrice qui s'impose après Rousseau¹⁰⁷. Victime de son bovarysme avant la lettre, Mme BI*** se construit une identité qui correspond à un personnage type de roman, que la caractérologie romanesque traditionnelle nomme une *prude*.

Besenval-mémorialiste a beau jeu, dès lors, de se saisir du cadre romanesque pour raconter l'histoire de Mme de BI**, et de proposer une lecture de l'épisode à la mode des romans de Richardson. Puisque Mme de BI** est une prude romanesque, elle devient la cible toute trouvée du scélérat libertin de *Clarisse Harlowe* : « Il ne manquait plus qu'un Lovelace au genre qu'avait embrassé madame de BI*** : elle le trouva bientôt dans la personne du comte de Frise¹⁰⁸ ». La courte description que livre le texte du comte de Frise développe les caractéristiques du personnage libertin :

[II] s'était trouvé fort jeune à la tête d'une grande fortune qu'il avait dissipée. Presque ruiné à la fleur de son âge, il chercha des ressources, et les trouva par le crédit du maréchal de

¹⁰⁴ Ghislain de Diesbach identifie le personnage comme Pauline d'Ennery, vicomtesse de Chauvigny de Blot (BESENVAL, *Mémoires du baron de Besenval sur la cour de France*, éd. Ghislain de DIESBACH, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2011, p. 521).

¹⁰⁵ *MMBB*, vol. 1, p. 253.

¹⁰⁶ Le titre complet du roman est *Clarissa, Or, The History of a Young Lady: Comprehending the Most Important Concerns of Private Life: and Particularly Shewing, the Distresses that May Attend the Misconduct Both of Parents and Children, in Relation to Marriage*. Sa traduction par l'abbé Prévost en 1751 (sous le titre de *Lettres angloises, ou Histoire de miss Clarisse Harlove*) marque le début de sa popularité en France (voir Samuel RICHARDSON, *Histoire de Clarisse Harlove*, éd. Shelly CHARLES, Paris, Desjonquères, coll. « Dix-huitième siècle », 1999, 2 vol.).

¹⁰⁷ Sandrine ARAGON, « Des révolutions dans les représentations de lectrices », *DHS*, n° 36, 2004, p. 240.

¹⁰⁸ *MMBB*, vol. 1, p. 254.

S*** [Saxe] son oncle, qui jouissait de la considération que donne une suite de succès brillants à la tête des armées. Le comte de Frise avait une figure agréable, beaucoup de fatuité, infiniment d'esprit ; il était très aimable dans la société, où il captivait les femmes avec d'autant plus de facilité, que n'ayant point de principes, il les affichait tous, et que n'étant pas dominé par le désir, il mettait l'emportement, le sang-froid, la louange et le blâme à leur place ; en un mot, qu'il savait user envers elles, des avantages qu'elles ont ordinairement sur nous¹⁰⁹.

Personnage aussi séduisant et spirituel que pervers et immoral, Frise intègre donc la galerie des séducteurs libertins, aux côtés du Lovelace de Richardson, du Versac de Crébillon fils ou du Valmont de Laclos. L'univers du roman sentimental, avec ses personnages de vertueuses (dans une version excessive, avec la prude Mme de Bl**) et de séducteurs libertins, sert de filtre culturel pour saisir une anecdote qui est toutefois authentique, selon le principe même du récit mémoriel. Chaque figure réelle se retrouve reconnaissable derrière un personnage de *Clarisse Harlowe*, y compris le mémorialiste lui-même : « Pour rendre le roman complet, il fallait encore un Belford¹¹⁰, et j'en remplis le rôle sans en avoir le dessein¹¹¹. »

L'intrigue est assez compliquée, et met aux prises plusieurs personnages plus ou moins anonymisés. On retrouve en particulier le duc d'Orléans¹¹² qui cherche lui-même à séduire une Mme de Bl***, pour le plus grand bonheur d'un mari complaisant qui voit toutes les opportunités d'une hypothétique liaison de son épouse avec un prince du sang, ce dont Besenval rend compte avec ironie :

Qu'on se figure, avec les principes qu'avait adoptés madame de Bl***, l'exagération et l'exaltation de ses sentiments, ce que c'était pour elle d'être en butte aux poursuites de M. le duc d'***, homme sans agrément, et prince. Ce n'est pas qu'elle en fût fâchée dans le fond ; une femme voit avec satisfaction les sentiments qu'elle inspire ; mais *il ne fallait pas que la femme de César fût soupçonnée* ; et c'est à quoi elle mit toute son attention, au grand regret de son mari, aux affaires duquel il aurait fort convenu qu'elle eût eu d'autres principes ; façon de penser dont même il ne se cachait pas trop¹¹³.

Comme le maréchal de Saxe, le duc d'Orléans commet l'erreur de choisir le comte de Frise comme « confident en titre » de ses déboires amoureux avec Mme de Bl***, ce qui donne l'occasion à ce dernier de lui jouer le même tour qu'à son oncle : « L'occasion de faire une perfidie était trop belle, pour que le comte la laissât échapper. Loin de parler pour M. le duc d'***, il parla pour lui¹¹⁴. » Finalement détaché de Mme de Bl***, le duc d'Orléans laisse libre

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 254-255.

¹¹⁰ Le personnage de Belford, dans le roman de Richardson, est un ami et confident de Lovelace. Il correspond bien au « second rôle » que se donne Besenval au tout début du fragment.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 255.

¹¹² Louis-Philippe d'Orléans (1725-1785), duc d'Orléans, le père du futur Philippe-Égalité (1747-1793).

¹¹³ *Ibid.*, p. 260.

¹¹⁴ *Id.*

place à son rival, et c'est alors que l'épisode romanesque débute vraiment : « c'est à cette époque que commença véritablement un roman calqué sur celui de Clarice¹¹⁵. » Besenval s'emploie ainsi à filer l'analogie entre le roman de Richardson et l'épisode qu'il raconte : « Même tendresse, mêmes incertitudes et mêmes combats dans madame de BI*** ; même adresse et même noirceur dans le comte de Frise, employant tous les moyens possibles pour atteindre le dénouement¹¹⁶ » ; on retrouve les caractéristiques essentielles du roué (ou du *rake*¹¹⁷, dans sa version anglaise), la version la plus sombre du personnage de libertin masculin¹¹⁸.

Il est une différence majeure, toutefois, entre le texte des *Mémoires* et les romans de Laclos ou de Richardson : l'absence presque totale de jugement moral. Le comte de Frise, sous la plume de Besenval, a certes « un caractère méchant », mais il s'agit moins d'immoralité que d'amoralité, associée à l'idée plus positive d'énergie¹¹⁹, particulièrement frappante chez quelqu'un qui « ne se [plait] que dans l'activité¹²⁰ ». De fait, Besenval souligne sa proximité amicale avec le comte de Frise, se présentant en « confident de ses plus secrètes pensées¹²¹ ». Puis de confident, il devient complice des tours auxquels se livre le comte de Frise avec Mme de BI*** :

Souvent, il m'envoyait chercher et je le trouvais enfermé chez lui, où il avait persuadé à madame de BI*** qu'il était au moment de se donner la mort. Là, nous composions des lettres, ou plutôt des volumes qui, pour être du style le plus pathétique, ne nous portaient pas moins à des rires immodérés, par le contraste de la tranquillité d'âme du comte de Frise, avec la peinture des agitations que nous lui supposions, et le penchant que j'ai toujours eu à la gaieté¹²².

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 262.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 262-263.

¹¹⁷ Dans le domaine pictural, on peut penser aux gravures de William Hogarth (1697-1764) qui, quinze ans avant Richardson, contribuaient à fixer le mythe du scélérat libertin en illustrant la carrière d'un « roué » à travers huit scènes peintes et gravées, sous le titre de *A Rake's Progress* (1733). Voir Mark HALLETT et Christine RIDING (dir.), *William Hogarth*, Paris, Musée du Louvre Éditions et Hazan, 2006, p. 86-93.

¹¹⁸ Voir la définition que Robert Mauzi donne du personnage du roué : « Le roué n'éprouve ni amour ni désir. Il ne travaille qu'à sa gloire et ne vit que pour le monde. Son libertinage est moins affaire de jouissance que de puissance » (Robert MAUZI, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle* [1960], Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1994, p. 32-33. Dans la continuité des analyses de Robert Mauzi, voir aussi, sur la figure du roué (distinguée de celle du petit-maître, dans un geste qui peut par ailleurs être discuté) Philippe LAROCHE, *Petits maîtres et roués. Évolutions de la notion de libertinage dans le roman français du XVIII^e siècle*, Québec, Presses universitaires de l'Université Laval, 1979.

¹¹⁹ Sur l'importance de cette notion, voir Michel DELON, *L'idée d'énergie au tournant des Lumières*, op. cit.

¹²⁰ *MMBB*, vol. 1, p. 263.

¹²¹ *Ibid.*, p. 264.

¹²² *Ibid.*, p. 264-265.

Faisant écho à l'ambiance de l'épisode célèbre de la lettre écrite à Mme de Tourvel par Valmont, entre les bras de la courtisane Émilie qui lui sert aussi de pupitre (Lettres XLVII et XLVIII), ce partage de moments heureux – entre hommes – se fait bien entendu au prix du tourment des femmes trompées. Besenval l'admet clairement : « l'objet principal était le martyr de madame de BI***, auquel j'avoue, peut-être à ma honte, que je me prêtais avec satisfaction¹²³ ». Pour ressembler à un roman libertin, l'anecdote se doit de comporter un dispositif de persiflage¹²⁴, avec une dupe et des dupeurs – ici Besenval et Frise. Besenval justifie l'opération d'un point de vue moral, expliquant qu'il s'agit de punir une hypocrite :

Je ne pouvais souffrir qu'une femme qui, dans le fond, ne valait pas mieux que les autres, qui se livrait aux mêmes faiblesses, eût acquis dans la société une prééminence qu'elle ne devait qu'à un maintien prude, à un vernis romanesque, qui avait tellement fasciné les yeux, que les femmes, si avares de louanges, les prodiguaient à madame de BI***, et la citaient toujours pour modèle, soit dans les dissertations de vertus, soit dans les exemples de conduite¹²⁵.

Les aventures du comte de Frise, décrites en détails sur plusieurs pages, ne se terminent toutefois pas comme prévu. « La scène, de gaie qu'elle était, ne tarda pas à devenir tragique¹²⁶ », ainsi que le note Besenval, soulignant la rupture de ton et de genre. Frise, après avoir veillé fidèlement un ami malade, est atteint de la petite vérole : « et le cinquième ou sixième jour de la maladie, paraissant mieux, tout à coup il perdit la tête, devint furieux, et mourut en deux heures de temps¹²⁷. » Comme dans la résolution des *Liaisons dangereuses*, où la mort de Valmont coïncide avec la révélation de sa correspondance, la disparition du comte de Frise correspond à un moment de vérité concernant son image sociale, ce qui fait de sa maladie « une punition méritée plutôt qu'un fait divers atroce¹²⁸ » :

Il fut généralement regretté dans le premier moment ; mais quelques ouvertures, quelques faits éclaircis, donnèrent lieu à de plus grands éclaircissements encore, et bientôt le caractère du comte se dévoilant, fit voir à chacun qu'il avait été sa dupe. L'humeur se joignant à la vérité, sa mémoire fut ternie, et sa réputation mise à sa véritable place¹²⁹.

¹²³ *Ibid.*, p. 282.

¹²⁴ Voir Élisabeth BOURGUINAT, *Le siècle du persiflage. 1734-1789*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1998. L'ouvrage a été réédité en 2016 sous un autre titre : *Persifler au siècle des Lumières* [1998], Paris, Créaphis Éditions, coll. « Poche », 2016. Voir aussi Pierre CHARTIER, *Théorie du persiflage*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Libelles », 2005.

¹²⁵ *MABB*, vol. 1, p. 282-283.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 283.

¹²⁷ *Id.*

¹²⁸ Catriona SETH, *Les rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2008, p. 338.

¹²⁹ *MABB*, vol. 1, p. 284.

Besenal quant à lui ne partage pas le désaveu du public mondain : « Je fus véritablement affligé de la mort du comte de Frise¹³⁰. » Coucher sur le papier cette « aventure de société » répond dès lors à une exigence de fidélité amicale aussi bien qu’au programme mémorialiste traditionnel de révélation d’une vérité personnelle, cachée du grand nombre et connue du seul auteur : « Personne ne connaissait mieux que moi le fond de son âme ; mais plus il l’avait rendu impénétrable à tout autre, plus sa confiance m’avait rapproché de lui¹³¹. »

Enfin, et c’est peut-être le principal, le comte de Frise était « infiniment aimable et gai ; en voilà plus qu’il n’en fallait pour m’y attacher¹³² ». L’amabilité et la gaîté du protagoniste, l’atmosphère de bonheur et de légèreté de ces intrigues amoureuses sont le support d’une forme de mélancolie, d’autant plus perceptible si l’on prend en compte le cadre de l’écriture, sur lequel Besenal donne une indication au tout début du fragment : « instants heureux, où loin de s’occuper d’événements sinistres tels que ceux qui ont empoisonné la fin de notre carrière, on ne s’occupait que d’amour et de plaisirs¹³³. » Les aventures libertines du comte de Frise sont donc pour Besenal celles d’une jeunesse idéalisée ; une époque de bonheur et de légèreté bien lointaine au moment où éclatent les troubles révolutionnaires.

Le plus frappant peut-être dans le récit de Besenal, c’est l’articulation qu’il propose entre l’évocation d’un passé heureux et le genre du roman. Le temps de sa jeunesse perdue est lui-même décrit comme une époque où les individus pouvaient utiliser la littérature romanesque comme un filtre sur le monde : « dans ce temps-là, les romans anglais nouvellement traduits, tournaient la tête à toutes les femmes, dirigeaient l’opinion des sociétés ; et les caractères distingués en étaient appliqués à ceux qui en étaient jugés dignes¹³⁴. » Mais Besenal reconduit cette lecture romanesque du monde dans sa propre manière de raconter l’épisode, à travers la convocation de modèles et de procédés romanesques. C’est ainsi qu’il présente d’ailleurs, dans les premières lignes du fragment, le projet de son écriture : « Pour donner une idée des mœurs du temps que je peins, [...] je vais raconter une aventure dans laquelle je n’ai joué que le second rôle ; mais qui n’est pas sans intérêt, et qui prouve jusqu’où peut aller la séduction d’un roué¹³⁵. » Ce programme, qui pourrait décrire un roman de Richardson ou de Laclos, correspond à celui que lui fixait Crébillon dans ses échanges à propos du *Spleen* (« Votre objet est de faire

¹³⁰ *Ibid.*, p. 283.

¹³¹ *Id.*

¹³² *Ibid.*, p. 283-284.

¹³³ *Ibid.*, p. 252.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 286-287.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 252.

un ouvrage de morale, de tracer un tableau du monde, après en avoir fait l'expérience¹³⁶ »). Il manifeste ici une originalité de l'écriture mémorialiste de Besenval : entremêler les codes et les axiologies du roman et le récit de vie pour mieux mettre en valeur, avec une mélancolie discrète, ce qui a pu être perdu¹³⁷.

¹³⁶ *Ibid.*, vol. 4, p. XII.

¹³⁷ Sur ce point, voir *infra*, p. 507-511.

II. Du roman à la vie : la figuration littéraire de Richelieu

1. Écriture cryptée, lecture active : les applications romanesques

« Legi etiam hier le *Sopha*¹³⁸ » : voici comment, dans une entrée datée du 22 juin 1759 du journal qu'il dicte à son secrétaire, le roi Frédéric II de Prusse (1712-1786) évoque sa lecture du *Sopha* (1739) de Crébillon fils. Il s'agit en fait d'une relecture, puisqu'il indique en avoir apprécié une première version, probablement manuscrite, dès 1734-1735 (« Il y a vingt-quatre ans que legi ; mihi apparuit joli¹³⁹ », lit-on plus loin dans le même langage composite), quelques années avant que le roman ne soit publié sous forme imprimée¹⁴⁰. Relu vingt ans après sa parution, le texte ne semble pas plaire autant que prévu à son lecteur : « Sed nun est très plat ; c'est étonnant comme l'on varie. Racine me fait plus de plaisir ; j'y trouve toujours de nouvelles beautés. Ce n'est pas le siècle des arts et des talents ; le siècle diminue¹⁴¹. »

Pour autant, Frédéric semble un lecteur consciencieux. En particulier, il note avec précision l'identité véritable qu'il faut reconnaître, selon lui, derrière certains personnages : « Mazhulim is Richelieu, and Nassès, who bankers [pérorer ?] is the Duc de Nivernois¹⁴². » Cette *application*, selon le terme employé dès le XVIII^e siècle pour désigner ce que Bernard Beugnot définit comme un « phénomène [...] de transfert d'un texte à une circonstance, une situation ou une personne auxquelles on le juge approprié, indépendamment de son sens originel¹⁴³ », est par ailleurs confirmée au tout début du XIX^e siècle par un autre critique¹⁴⁴.

Le fait est que Frédéric II dispose d'un certain nombre d'arguments en faveur de son interprétation. Le portrait du personnage en question paraît en effet correspondre avec la réputation de séducteur de Richelieu, telle qu'elle s'était répandue dans la culture commune du milieu du XVIII^e siècle. Mazulhim est présenté comme « l'homme d'Agra le plus recherché » :

¹³⁸ Jean SGARD, « Introduction », dans Claude-Prosper Jolyot de CRÉBILLON, *Le Sopha* [1739], dans *Œuvres complètes*, éd. Jean Sgard, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010, vol. 2, p. 251.

¹³⁹ *Id.*

¹⁴⁰ Sur l'histoire éditoriale du *Sopha*, voir *ibid.*, p. 251-257, et Jean SGARD, *Crébillon fils*, *op. cit.*, p. 107-124.

¹⁴¹ Jean SGARD, « Introduction », dans Claude-Prosper Jolyot de CRÉBILLON, *Le Sopha*, éd. cit., p. 251.

¹⁴² *Ibid.*, p. 256.

¹⁴³ Bernard BEUGNOT, « Œdipe et le sphinx. Des clés », dans Marc FUMAROLI (dir.), *Le Statut de la littérature. Mélanges offerts à Paul Bénichou*, Genève, Droz, 1982, p. 78.

¹⁴⁴ *Essais sur la littérature française, écrits pour l'usage d'une dame étrangère, compatriote de l'auteur*, s. l., 1803, vol. 2, p. 145. L'ouvrage est attribué à Quentin Craufurd (1743-1819), homme de lettres d'origine écossaise ayant vécu à Paris à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle (Antoine-Alexandre BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, Paul Daffis, 1874, vol. 2, p. 279).

[...] il n'y avait pas une femme qui ne l'eût eu, ou qui ne voulût l'avoir pour amant ; vif, aimable, volage, toujours trompeur, et n'en trouvant pas moins à tromper, toutes les femmes le connaissaient, et toutes cependant cherchaient à lui plaire ; sa réputation enfin était étonnante. On le croyait... que ne le croyait-on pas ! Et pourtant, qu'était-il ? que ne devait-il pas à la discrétion des femmes, lui qui ayant pour elles de si mauvais procédés, les ménageait cependant si peu¹⁴⁵ ?

Cette identification en séducteur vibrionnant et volage que toutes les femmes chercheraient pour amant se retrouve précisément dans des descriptions du jeune Richelieu par des familiers de la cour, et ce dès le début du XVIII^e siècle. Dans une lettre datée du 30 mars 1719, où elle commente le troisième embastillement du duc, la princesse Palatine¹⁴⁶ ne cache pas sa perplexité devant ce personnage à la mode dans la bonne société, qu'elle qualifie ailleurs d'« archidébauché » [*Ein ertz desbeauchirter*¹⁴⁷] :

Ce duc fera verser beaucoup de larmes à Paris, car toutes les dames sont amoureuses de lui ; je ne comprends pas pourquoi, car c'est un petit crapaud en qui je ne trouve rien d'agréable ; il a encore moins de courage ; il est impertinent, infidèle, indiscret ; il dit du mal de toutes ses maîtresses¹⁴⁸ [...].

Richelieu est donc au milieu du XVIII^e siècle un personnage suffisamment caractérisé pour être aisément reconnaissable par qui dispose du savoir mondain adéquat. C'est le cas de Frédéric II, que sa francophilie avérée rend toujours avide d'informations sur la bonne société parisienne¹⁴⁹.

Cette identification, toutefois, peut être discutée. En particulier si l'on considère que le personnage de Mazulhim dans *Le Sopha* est surtout fameux pour l'épisode d'impuissance sexuelle qui le touche au cours du roman¹⁵⁰, ce qui ne correspond guère avec l'image de

¹⁴⁵ Claude-Prosper Jolyot de CRÉBILLON, *Le Sopha*, éd. cit., p. 361-362.

¹⁴⁶ Née Charlotte Élisabeth du Palatinat, à Heidelberg en 1652, fille du comte-électeur Charles-Louis I^{er} du Palatinat, elle a porté de nombreux noms en fonction de sa situation familiale et sociale. Mariée à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, elle devient duchesse d'Orléans et on l'appelle à la cour « Madame ». Elle est encore appelée parfois « Charlotte Élisabeth de Bavière », en raison de son appartenance à la maison de Wittelsbach. Son surnom de « princesse Palatine » devient bien plus tard une convention, tandis que ses lettres sont communément appelées « Lettres de la princesse Palatine ». Par commodité et pour la différencier des autres duchesses d'Orléans, je choisis donc ici de suivre cet usage éditorial.

¹⁴⁷ Charlotte Élisabeth de Bavière, dite la princesse PALATINE, *Correspondance complète de Madame duchesse d'Orléans, née princesse Palatine, mère du Régent*, éd. et trad. Pierre-Gustave BRUNET, Paris, Charpentier, 1855, Lettre du 27 avril 1719, vol. 2, p. 101. Cette correspondance n'ayant pas encore été éditée scientifiquement et les éditions modernes courantes n'étant guère satisfaisantes du point de vue de l'établissement du texte – en particulier les *Lettres de la princesse Palatine 1672-1722*, éd. Olivier AMIEL, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1981, qui sont en vérité une anthologie où sont opérées des coupes dans le corps même des lettres – je cite le texte dans cette édition ancienne et, malgré son titre, incomplète. Elle est toutefois raisonnablement fiable, et comporte toutes les lettres qui mentionnent Richelieu.

¹⁴⁸ Charlotte Élisabeth de Bavière, dite la princesse PALATINE, *Correspondance complète de Madame duchesse d'Orléans, née princesse Palatine, mère du Régent*, éd. cit., vol. 2, p. 83.

¹⁴⁹ Jean-Paul BLED, *Frédéric le Grand*, Paris, Fayard, 2004, p. 184-189 notamment.

¹⁵⁰ Sur les scènes d'impuissance de Mazulhim, voir Yves CITTON, *Impuissances. Défaillances masculines et pouvoir politique de Montaigne à Stendhal*, Paris, Aubier, coll. « Critiques », 1994, p. 227-300.

séducteur à succès de Richelieu. L'application de Mazulhim à Richelieu proposée par Frédéric tiendrait au contexte de la relecture, qui diffère de celui de la rédaction du texte : dans la décennie 1730, c'est plutôt Maurepas, dont les problèmes intimes sont alors de notoriété publique, qui apparaît comme le suspect le plus plausible¹⁵¹. En 1759 toutefois, c'est à Richelieu que pense Frédéric : « on ne prête qu'aux riches¹⁵² », conclut Jean Sgard.

Cette manière de discerner la figure réelle de Richelieu derrière des personnages de roman, qu'elle soit justifiée ou non, est en tout cas instructive. Elle met notamment en valeur la dimension romanesque du personnage de Richelieu pour ses contemporains, et ce dès le milieu du XVIII^e siècle. Soulavie note la porosité de l'univers romanesque dès lors qu'il s'agit d'évoquer la vie de Richelieu, dans un passage à la première personne : « Finissons les anecdotes qui précédèrent mon mariage : elles seraient plus dignes de figurer dans un roman que dans l'histoire¹⁵³. » Or cette transformation en figure littéraire se produit bien avant la publication des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie à partir de 1790 et de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* en 1791. Par conséquent, pour comprendre la trajectoire de cette figure à l'épreuve de la Révolution, il faut prendre en compte cette littérisation opérée largement en amont.

Par ailleurs, les effets d'aller-retour entre la fiction et la réalité qui touchent ce personnage en particulier sont des points d'observation privilégiés pour examiner des phénomènes plus généraux qui touchent aux pratiques de lecture sous l'Ancien Régime. L'habitude des lecteurs et des lectrices de chercher à décrypter l'identité véritable cachée derrière un personnage, celle pour les auteurs et les autrices de romans de proposer des clés de lecture plus ou moins explicites, sont autant de rapports au texte littéraire et à la question de la différence entre fiction et réalité qui peuvent nous apparaître aujourd'hui comme étranges ou obscurs, et qu'il faut par conséquent inscrire dans une histoire des « pratiques de la lecture¹⁵⁴ ».

La question de la relation entre le texte et de potentiels référents extratextuels – que cela concerne des applications, des clés, des anagrammes, des allégories orientales ou féériques, ou

¹⁵¹ Jean SGARD, *Crébillon fils*, *op. cit.*, p. 115.

¹⁵² *Id.*

¹⁵³ *MMDR*, vol. 1, p. 11.

¹⁵⁴ Roger CHARTIER (dir.), *Pratiques de la lecture* [1985], Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2003. Voir aussi Guglielmo CAVALLO et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental* [1997], Paris, Points, 2001, et Robert DARNTON, « Pour une histoire de la lecture » [1986], trad. Marie-Alyx Revellat, dans *Gens de lettres, gens du livre* [1992], Paris, Points, 1993, p. 237-270

même de simples analogies¹⁵⁵ – est un enjeu essentiel des pratiques de lecture sous l’Ancien Régime¹⁵⁶. Le lectorat des XVII^e et XVIII^e siècles semble en effet se prêter bien volontiers à un jeu de connivence ludique avec le texte, afin d’y repérer des personnalités et des situations réelles derrière des formes et des noms cryptés, le plus souvent en suivant un protocole herméneutique, plus ou moins sophistiqué et programmé par l’auteur ou l’auteurice. Le procédé est courant et apprécié du public, comme en témoignent les plaintes de Grimm au moment de rendre compte, dans sa livraison du 15 janvier 1754 de la *Correspondance littéraire*, d’un petit ouvrage qu’il juge faible, mais qui doit son succès à ses allusions : « les applications très satiriques qu’on n’a pas manqué de trouver dans plusieurs endroits de ce roman lui ont fait une espèce de réputation qu’il ne mérite pas¹⁵⁷. »

Cette modalité de lecture est si importante qu’il devient très courant que la figure auctoriale prenne position sur le sujet. Ainsi, en introduction de *Gil Blas de Santillane* (1715-1735), Alain-René Lesage (1668-1747) entame une « Déclaration de l’auteur » par une précision sur les applications : « Comme il y a des personnes qui ne sauraient lire sans faire des applications des caractères vicieux ou ridicules qu’elles trouvent dans les ouvrages, je déclare à ces lecteurs malins qu’ils auraient tort d’appliquer les portraits qui sont dans le présent livre¹⁵⁸. » Une telle entrée en matière fonctionne probablement comme une défense anticipée de l’auteur, qui se dédouane par avance d’accusations possibles ; mais il s’agit en même temps peut-être d’une invitation indirecte, adressée à son lectorat, à pratiquer ce mode de lecture.

Pour nombre de romanciers, la programmation des applications est plutôt assumée comme un mode d’écriture commode pour dépeindre une situation réelle – ce qui est encore plus vrai lorsque les auteurs ou les auteurices choisissent de s’affranchir du circuit légal de

¹⁵⁵ La position, défendue par Mathilde Bombart et Marc Escola, consistant à unifier ces différents termes sous la désignation d’une « procédure interprétative » commune, apparaît la plus stimulante : elle permet de se concentrer sur l’aspect pragmatique du phénomène, et de prendre le mieux possible en compte tous les éléments qui le composent : non seulement la programmation d’un cryptage, sur le versant de la production, mais aussi l’attitude herméneutique correspondante, sur le versant de la réception (Mathilde BOMBART et Marc ESCOLA, « Clés et usages de clés : pour servir à l’histoire et à la théorie d’une pratique de lecture », *Littératures classiques*, n° 54/2, 2004, p. 8).

¹⁵⁶ Voir en particulier *ibid.*, p. 5-26, ainsi que l’ensemble du numéro. Voir aussi, d’un point de vue plus textualiste, Bernard BEUGNOT, « Œdipe et le sphinx. Des clés », art. cit., p. 71-85. Sur le XVIII^e siècle plus précisément, voir aussi Philip STEWART, « Le roman à clefs à l’époque des Lumières », dans Pierre POPOVIC et Érik VIGNEAULT (dir.), *Les dérèglements de l’art. Formes et procédures de l’illégitimité culturelle en France (1715-1914)*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 2001, p. 183-195. Pour une vue d’ensemble qui dépasse largement l’âge classique, voir Anthony GLINOER et Michel LACROIX, *Romans à clés. Les ambivalences du réel*, Liège, Presses universitaires de Liège, coll. « Situations », 2014.

¹⁵⁷ Friedrich Melchior GRIMM, *Correspondance littéraire*, éd. Ulla Kölving, Ferney-Voltaire, Centre international d’étude du XVIII^e siècle, 2006, vol. 1. « 1753-1754 », p. 130.

¹⁵⁸ Alain-René LESAGE, *Gil Blas de Santillane [1715-1735]*, éd. Étiemble, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1973, p. 27.

l'édition et de faire paraître leurs œuvres de manière clandestine. En tant que jeune duc et pair turbulent et complotteur pendant la Régence puis courtisan influent sous Louis XV, Richelieu est un personnage central du grand théâtre de la vie de cour. Si, contre toute attente, il n'apparaît pas dans les *Aventures de Pomponius, chevalier romain*¹⁵⁹ (1724), roman à clés écrit par l'un des principaux romanciers de la première moitié du siècle, l'abbé Prévost (1697-1763), il est tout de même un personnage récurrent dans les autres ouvrages du même type qui dépeignent les tribulations versaillaises de la première moitié du siècle. Dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse* (1745), l'une des principales publications clandestines à proposer une description allégorique des débuts du règne de Louis XV, Richelieu apparaît reconnaissable derrière le personnage d'Azanut, en particulier par son rôle dans le remplacement de Mme de Mailly (1710-1751) par sa sœur Mme de Tournelle, qui deviendra plus tard duchesse de Châteauroux (1717-1744), comme maîtresse en titre du monarque :

*Azanut, l'un des quatre Methers [gentilshommes de la Chambre], eut, dit-on, beaucoup de part à cette intrigue. C'était un grand homme, bien fait, d'une physionomie gracieuse, extrêmement galant et qui avait encore un goût vif pour les plaisirs, dont le trop grand usage l'avait usé de bonne heure et vieilli avant le temps. Il avait beaucoup aimé les femmes et passait pour en avoir été très bien traité. Ses galanteries avaient fait un grand éclat et lui avaient attiré quelques affaires, dont il s'était tiré avec honneur. Il avait beaucoup d'esprit, était gai, amusant, très riche, mais mauvais ménager. Il tenait un grand rang à la Cour, et avait su gagner les bonnes grâces de Cha-Séphi [Louis XV]. Il était ambitieux, et après la mort d'Ismaël-Beg [le cardinal de Fleury], il fut taxé d'aspirer au ministère ; poste auquel, malgré tous ses talents, on peut dire que son penchant pour le plaisir, son esprit inappliqué et son air un peu dissipé, ne le rendaient pas propre*¹⁶⁰.

Du point de vue du lectorat, tout le jeu consiste donc à appliquer correctement des figures contemporaines sur des personnages fictionnels, en faisant le tri des informations fournies par le texte romanesque, qui sont parfois des fausses pistes. En l'occurrence, l'indication sur la taille du personnage d'Azanut tendrait *a priori* à écarter Richelieu, connu pour sa petite taille. Mais son âge comme ses qualités de séducteur confirment néanmoins l'application.

Lorsque l'enjeu est de manifester une certaine expertise professionnelle qui justifie sa qualité de journaliste, comme c'est le cas pour Grimm, l'exercice devient encore plus important.

¹⁵⁹ Antoine François PRÉVOST, *Les Aventures de Pomponius, chevalier romain* [1724], dans *Œuvres de Prévost*, éd. Jean Sgard, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1986, vol. 7.

¹⁶⁰ [François-Vincent TOUSSAINT,] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse* [1745], Amsterdam, 1763, p. 235-236. Quant à l'attribution du texte, je suis ici l'avis de Régine Jomand-Baudry (« Le Kam d'Anserol et autres variations allégoriques », dans Denis REYNAUD et Chantal THOMAS (dir.), *Le Régent. Entre fable et histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 121), qui s'appuie elle-même sur des travaux bibliographiques du début du XX^e siècle. Cette attribution me paraît plus juste que celle d'Antoine Pecquet, fonctionnaire des Affaires étrangères, attribution suivie par Robert Darnton (*Le Diable dans un bénitier. L'art de la calomnie en France, 1650-1800*, trad. Jean-François Sené, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2010, p. 371).

Ainsi, dans le septième numéro de la *Correspondance littéraire* de 1754, daté du 1^{er} avril, il propose Richelieu comme application à un portrait de courtisan dans *Le Palais du silence*, un conte philosophique du chevalier d'Arcq (1721-1795). En l'occurrence, l'application se fonde sur l'énergie déployée par le personnage aussi bien dans le domaine de la politique que dans celui de la séduction, une caractéristique couramment attribuée à Richelieu¹⁶¹ :

Il m'attachait à le suivre, pour ainsi dire, tout un jour. Je le vis chez le roi, ensuite au milieu d'un cercle de femme ; enfin je ne le perdus de vue, qu'en le laissant dans la chaleur d'un souper voluptueux ; partout je reconnus Phérécide. Il porte la gaieté jusque dans les affaires les plus épineuses, et la prudence jusque dans les plaisirs. Il aime le roi ; il aime l'État, et ne ménage rien pour servir l'un et l'autre. Quoique courtisan délié, il ose être ami ou ennemi à découvert [...] Avec un esprit pénétrant, souple, agréable, une imagination vive et brillante, et beaucoup de connaissances même frivoles, il est devenu le juge, le modèle et le tyran des femmes [...] bruyant, décisif, avantageux, il s'annonce, il impose, il éblouit : on le désire, on le craint, on l'estime¹⁶².

Dans *Les Bijoux indiscrets* (1748) de Diderot, Richelieu est reconnaissable derrière le personnage de Sélim, présenté comme l'« un des favoris du sultan¹⁶³ », et estimé par la favorite Mirzoza – elle-même un avatar romanesque possible de Mme de Pompadour (1721-1764) – comme un homme apprécié des femmes – et surtout de leurs *bijoux*, c'est-à-dire leur sexe – : « Seigneur, lui dit-elle, à votre âge, galant comme vous êtes, dans une cour où régnaient les plaisirs, avec l'esprit, les talents et la bonne mine que vous avez, il n'est pas étonnant que les bijoux vous aient préconisé¹⁶⁴. » Quelques chapitres plus loin, un portrait plus détaillé et coïncidant avec la réputation de séducteur de Richelieu, et même approximativement avec son âge, est donné à lire :

L'auteur africain, qui avait promis quelque part le caractère de Sélim, s'est avisé de le placer ici ; j'estime trop les ouvrages de l'antiquité pour assurer qu'il eût été mieux ailleurs. Il y a, dit-il, quelques hommes à qui leur mérite ouvre toutes les portes, qui par les grâces de leur figure et la légèreté de leur esprit, sont dans leur jeunesse la coqueluche de bien des femmes, et dont la vieillesse est respectée, parce qu'ayant su concilier leurs devoirs avec leurs plaisirs, ils ont illustré le milieu de leur vie par des services rendus à l'État : en un mot, des hommes qui font en tout temps les délices des sociétés. Tel était Sélim. Quoiqu'il

¹⁶¹ L'association entre prouesses guerrières et prouesses amoureuses n'était d'ailleurs pas le seul fait de la littérature romanesque ou pamphlétaire. Un poète mondain comme l'abbé Gabriel-Charles de Lattaignant (c. 1697-1779) peut ainsi broder sur ce thème dans un poème élogieux à la suite de la bataille de Port-Mahon, en 1756 : « Richelieu / En tout lieu / Se signale, / Pour le mirthe ou le laurier, / Bon amant, bon guerrier, / Son ardeur est égale. / Tour à tour / En amour / À la guerre, / Ville, maîtresse, ennemis, / Par lui d'abord sont mis / Par terre. » (Gabriel-Charles de LATTAGNANT, « Portrait de monsieur le maréchal de Richelieu lorsqu'il assiégeait Port-Mahon. Sur l'air du *Menuet* d'Exaudet » [1757] dans *Pièces en vers, chansons et cantiques*, éd. Pierre Saby, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le dix-huitième siècle », 2019, p. 76).

¹⁶² [Philippe-Auguste de Sainte-Foix, chevalier d'ARCQ], *Le Palais du silence. Conte philosophique*, Amsterdam, 1754, vol. 2, p. 184-187. Cité dans Friedrich Melchior GRIMM, *Correspondance littéraire*, éd. cit., vol. 1. « 1753-1754 », p. 164.

¹⁶³ Denis DIDEROT, *Les Bijoux indiscrets* [1748], éd. Jean-Christophe Abramovici, dans *Contes et romans*, éd. cit., p. 100.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 165.

eût atteint soixante ans, et qu'il fût entré de bonne heure dans la carrière des plaisirs, une constitution robuste et des ménagements l'avaient préservé de caducité. Un air noble, des manières aisées, un jargon séduisant, une grande connaissance du monde, fondée sur une longue expérience, l'habitude de traiter avec le sexe, le faisaient considérer à la cour comme l'homme auquel tout le monde eût aimé ressembler, mais qu'on eût imité sans succès, faute de tenir de la nature les talents et le génie qui l'avaient distingué¹⁶⁵.

L'identification d'une application apparaît ainsi comme l'une des expériences de lecture les plus ludiques proposées par le texte romanesque. De même qu'elle permet au lecteur-critique de se faire valoir dans le compte rendu qu'il rédige pour sa correspondance manuscrite (Grimm), elle autorise par exemple un lecteur étranger à se donner l'illusion qu'il est si familier de la vie parisienne et versaillaise qu'il peut identifier telle ou telle application : c'est probablement le cas de Frédéric II lorsqu'il reconnaît (ou croit reconnaître) Richelieu derrière Mazulhim.

Si le jeu de reconnaissance que proposent tant de textes de l'Ancien Régime se présente comme une composante essentielle de l'expérience de lecture de l'époque, il doit aussi être pris en compte à partir d'autres points de vue, et en particulier celui de la sphère de gouvernementalité¹⁶⁶. À partir du moment où l'administration royale sous l'Ancien Régime considère qu'il lui appartient de réguler le commerce du livre – non seulement pour contrôler les contenus et empêcher la diffusion de discours qu'elle juge néfastes, mais aussi, plus globalement, pour organiser le marché du livre sous toutes ses dimensions économiques et sociales, dans le cadre d'une économie strictement réglementée –, elle se dote de moyens humains et matériels pour faire appliquer sa politique. En amont, la direction de la Librairie est chargée de la censure préalable, par l'appointement de censeurs royaux pour chaque manuscrit qui lui est soumis¹⁶⁷. En aval, un certain nombre d'institutions policières sont chargées de faire

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 195.

¹⁶⁶ La *police* du livre – si l'on suit le sens étymologique d'*administration* et de *gouvernement* contenu dans le mot, que soulignent encore les dictionnaires du XVIII^e siècle (*Trév.* 1771, vol. 6, p. 872 et *Encyc.*, vol. 12, p. 906) implique en effet un certain nombre d'institutions, parfois concurrentes (syndics des libraires, administration de la Librairie, lieutenance générale de police, parlements...), de procédures juridiques et pénales (privilèges, permissions, interdictions...) et d'agents (censeurs, inspecteurs, mouchards) dont l'action est structurée par un souci d'organisation et de régulation des publications, ce dont rend bien compte ce concept de gouvernementalité, si l'on suit la première partie de sa définition proposée par Michel Foucault : « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique [...] de pouvoir qui a pour cible la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité » (Michel FOUCAULT, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, éd. François Ewald, Alessandro Fontana et Michel Senellart, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2004, p. 111). Voir aussi Michel SENELLART, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Des travaux », 1995.

¹⁶⁷ Sur la censure royale dans la France du XVIII^e siècle, voir Barbara de NEGRONI, *Lectures interdites. Le travail des censeurs au XVIII^e siècle. 1723-1774*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque Albin Michel de

respecter les interdictions et les privilèges, de combattre la contrebande et de traquer libraires et gens de lettres qui enfreindraient les règles dictées par le gouvernement royal¹⁶⁸. Ces différentes activités impliquent de véritables compétences de lecture, et notamment la maîtrise de la notion d'application. Le 25 octobre 1751, dans une lettre apparemment adressé à un secrétaire de Chrétien Guillaume Lamoignon de Malesherbes (1721-1794), directeur de la Librairie, l'un des censeurs royaux, l'abbé Guiroy, se plaint des difficultés qu'il rencontre dans l'évaluation d'un roman à clés et demande à être déchargé de cette responsabilité :

Je redoute les allusions. Elles y sont assez fréquentes, et je n'ose les prendre sur mon compte. J'aurais peut-être lieu d'être tranquille si je les avais devinées, mais comme j'ignore sur qui elles peuvent tomber, vous m'obligeriez beaucoup si vous vouliez engager M. de Malesherbes à nommer un autre censeur. Peut-être sera-t-il mieux instruit que moi¹⁶⁹.

De la même manière, lorsqu'il s'agit non plus de censure préalable, mais de répression, savoir correctement interpréter un texte fait également partie des compétences attendues de la part des autorités policières. Lorsque le 27 août 1745 le lieutenant général de police Claude Henri Feydeau de Marville (1705-1787) mène en personne l'interrogatoire de Marie Madeleine Joseph Bonafon, une femme de chambre de la princesse de Montauban, embastillée pour avoir écrit un conte allégorique évoquant les amours de Louis XV, il la questionne en particulier sur son degré de conscience de potentielles « mauvaises applications » suscitées par son livre, et sur son implication dans la rédaction d'une clé attachée aux volumes¹⁷⁰. Un rapport des enquêteurs qui interrogent Bonafon s'attarde par ailleurs à décrire assez précisément *Tanastès* : « Ce livre était une histoire allégorique de fées où il était aisé de faire des applications injurieuses au roi, la reine, Mme de Châteauroux, le duc de Richelieu [sous l'identité fictive de

l'histoire », 1995 ; Raymond BIRN, *La censure royale des livres dans la France des Lumières*, Paris, Odile Jacob, 2007 ; et Robert DARNTON, *De la censure. Essai d'histoire comparée*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2014, p. 21-104.

¹⁶⁸ Pour une étude de cas, fondée sur les papiers de l'inspecteur de la Librairie Joseph d'Hémery, voir Robert DARNTON, *Le Grand Massacre des Chats*, *op. cit.*, chap. 4 « La république des lettres : les intellectuels dans les dossiers de la police », p. 199-251. Pour un autre aperçu des méthodes de la police face aux applications romanesques, voir Robert DARNTON, « Vies privées et affaires publiques sous l'Ancien Régime », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 154, 2004, p. 24-35, article repris dans *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle*, trad. Éric De Grolier, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2010, p. 113-134.

¹⁶⁹ Cité par Robert DARNTON, *De la censure*, *op. cit.*, p. 62.

¹⁷⁰ Robert DARNTON, « Mlle Bonafon et "la vie privée de Louis XV" », *DHS*, n° 35, 2003, p. 373-374. Sur l'affaire Bonafon, voir aussi Lisa Jane GRAHAM, *If The King Only Knew. Seditious Speech in the Reign of Louis XV*, Charlottesville et Londres, University Press of Virginia, 2000, chap. 2 « Fiction and Authority in the *Tanastès* Affair », p. 56-95.

*Muscadin*¹⁷¹], le cardinal de Fleury (1653-1743) et autres grands et dames de la cour¹⁷². » Toute l'enquête, dirigée personnellement par celui qui a la haute main sur l'appareil policier parisien, l'un des plus puissants personnages du royaume, semble prise extrêmement au sérieux. Elle conduit au démantèlement d'un réseau d'une vingtaine de personnes (des librairies à Versailles et en province, des colporteurs, des valets) et a des conséquences extrêmement lourdes pour Bonafon : quatorze mois après son incarcération à la Bastille, la dégradation de son état de santé amène le lieutenant général à la faire transférer dans un couvent de Moulins, sans autorisation de recevoir ni visites ni lettres, et où elle reste douze ans¹⁷³.

Ce cas particulier montre bien à quel point, dans une société où la circulation des idées est sévèrement contrôlée et où la répression des mauvais propos est une tâche essentielle des institutions policières, cette capacité à lire « entre les lignes¹⁷⁴ » occupe une place beaucoup plus importante que dans les pratiques contemporaines de lecture : être capable de déchiffrer un conte allégorique, ou de crypter une information scandaleuse dans une chanson, sont des compétences essentielles à presque tous les niveaux de la société – aussi bien pour les courtisans désireux d'intervenir dans le circuit curial de l'information, afin d'en retirer des avantages personnels, que pour le petit peuple parisien, avide de ragots et de rumeurs sur les grands personnages de Versailles¹⁷⁵. Dans tous les cas, l'écriture à clés reste potentiellement dangereuse.

La manière dont Crébillon en particulier s'essaie à l'exercice des clés et des applications est une bonne illustration des enjeux de cette pratique – il n'est d'ailleurs pas impossible, comme le propose Jean Sgard, que les applications dans le *Sopha*, et notamment concernant le personnage de Mazulhim, jouent un rôle dans l'exil auquel le condamne le gouvernement

¹⁷¹ Fernand DRUJON, *Les livres à clef. Étude de bibliographie critique et analytique pour servir à l'histoire littéraire*, Paris, Rouveyre, 1888, vol. 2, p. 919. Doit-on attribuer le nom du personnage au goût connu du maréchal de Richelieu pour les parfums musqués ? Cela correspond avec l'un des principaux traits du personnage Richelieu. Voir *infra*, p. 530-534.

¹⁷² Cité par Robert Darnton, *De la censure*, *op. cit.*, p. 81.

¹⁷³ Robert DARNTON, « Mlle Bonafon et "la vie privée de Louis XV" », *art. cit.*, p. 376.

¹⁷⁴ Selon l'expression de Léo Strauss : « La persécution donne ainsi naissance à une technique particulière d'écriture et par conséquent à un type particulier de littérature, dans lequel la vérité sur toutes les questions cruciales est présentée exclusivement entre les lignes. » (Léo STRAUSS, *La Persécution ou l'Art d'écrire* [1952], trad. Olivier Sedeyn, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2009, p. 55). Cette hypothèse est limitée chez Strauss au champ de la production de textes philosophiques destinés à un public très restreint, mais il est possible de lui donner une plus large extension, en considérant qu'elle peut s'étendre aussi à la compétence de la lecture, et à tous types de textes, y compris des textes fictionnels.

¹⁷⁵ Voir en particulier Arlette FARGE, *Dire et mal dire*, *op. cit.*, et Robert DARNTON, *L'Affaire des Quatorze. Poésie, police et réseaux de communication à Paris au XVIII^e siècle* [2010], trad. Jean-François Sené, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2014. Ce point sera développé *infra*, p. 415-435.

royal¹⁷⁶. Dans *Les Amours de Zeokinizul, roi des Kofirans*, ouvrage publié anonymement en 1746, mais communément attribué à Crébillon, le système d'anagramme utilisé par l'auteur rend l'identification plutôt aisée¹⁷⁷ : ainsi Zeokinizul [Louis Quinze], qui a pour Premier ministre le mollak Jeflur [le cardinal de Fleury], règne sur le peuple des Kofirans [Français]. Lorsque Jeflur cherche une nouvelle maîtresse pour son souverain, il demande son aide à un chambellan, à qui il promet « mille tomans¹⁷⁸ » pour trouver la perle rare : le nom de ce chambellan est Kelirieu [Richelieu]. Par la suite, le personnage participe à la plupart des épisodes qui structurent le roman et qui correspondent à des événements réels de la vie de Louis XV : il est présent lorsque le roi se détourne de Mme de Mailly (Liamil) pour s'intéresser à Mme de Vintimille (Leutinemil) ; plus tard, il est impliqué dans la rencontre entre le roi et Mme de Pompadour (Vorompdap). Le portrait en négatif qui ressort est celui d'un courtisan à la fois servile et intéressé, qui a compris que sa faveur dépendait de sa faculté à jouer correctement les entremetteurs pour son souverain :

Kelirieu, cependant, voyait avec douleur l'indifférence de son maître, qui lui ôtait tous les agréments de sa charge ; il sentait que sa faveur ne pouvait subsister qu'autant qu'il servirait aux plaisirs du Monarque, et il n'épargna rien pour rentrer en fonction de l'emploi qu'il avait exercé avec tant de succès¹⁷⁹.

Mais si faire des applications comporte nécessairement une part de risque, c'est aussi pour un auteur comme Crébillon une manière de manifester son esprit et de se faire une place au sein du champ littéraire. La manière dont André Morellet évoque dans ses *Mémoires* sa propre expérience de littérateur ayant eu affaire avec la police est particulièrement éclairante à cet égard. Celui qui, après la Révolution, fait figure de vétéran du parti encyclopédique du milieu du XVIII^e siècle, revient soixante ans plus tard sur sa participation à la querelle déclenchée en 1760 par la comédie de Charles Palissot de Montenoy (1730-1814), *Les Philosophes*¹⁸⁰. Ayant fait dans un de ses pamphlets des applications à la mauvaise santé de la princesse de Robecq, une protectrice influente de Palissot qui meurt d'ailleurs quelques temps après la création de la pièce, il est l'objet d'une lettre de cachet qui le mène à la Bastille pour deux mois¹⁸¹. Morellet a beau jeu de transformer cette incarcération en retraite académique – il y

¹⁷⁶ Jean SGARD, *Crébillon fils, op. cit.*, p. 115.

¹⁷⁷ D'autant que certaines éditions proposent aussi une clé pour accompagner le texte.

¹⁷⁸ Claude-Prospér Jolyot de CRÉBILLON, *Les Amours de Zeokinizul, roi des Kofirans* [1746], éd. Simon F. Davies, dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 1, p. 474.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 497.

¹⁸⁰ Sur cette querelle littéraire, voir Olivier FERRET, *La fureur de nuire, op. cit.*

¹⁸¹ André MORELLET, *Mémoires de l'abbé Morellet de l'Académie française* [1821], éd. Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2000, p. 115-121.

trouve le temps de lire les *Essais philosophiques* de David Hume (1711-1776), et même « Tacite tout entier, et deux fois la *Vie d'Agricola*¹⁸² » – et de souligner le traitement très humain dont il est l'objet de la part de ses geôliers¹⁸³ : cela lui permet notamment d'inscrire cette expérience d'embaстиllement à rebours de la *doxa* révolutionnaire sur les lettres de cachets et de nourrir la polémique qu'il mène personnellement à l'encontre d'une Révolution qu'il réproouve vigoureusement¹⁸⁴. Mais il analyse par ailleurs cette peine de prison comme un véritable accélérateur dans sa carrière d'homme de lettre engagé dans la cause philosophique :

Je voyais quelque gloire littéraire éclairer les murs de ma prison : persécuté, j'allais être plus connu. Les gens de lettres que j'avais vengés, et la philosophie dont j'étais le martyr, commenceraient ma réputation. Les gens du monde, qui aiment la satire, allaient m'accueillir mieux que jamais. La carrière s'ouvrait devant moi, et je pourrais y courir avec plus d'avantages. Ces six mois de Bastille seraient une excellente recommandation, et feraient infailliblement ma fortune¹⁸⁵.

Le fait est que les applications ont beau être combattues par l'autorité politique, la logique du champ littéraire peut offrir quelques avantages aux écrivains qui sont capables de les utiliser à propos. Alors qu'il évoque dans *Histoire de ma vie* la disgrâce de son protecteur, le cardinal de Bernis, Giacomo Casanova (1725-1798) souligne ainsi les ambiguïtés du public français concernant les mauvais propos qui visent spécifiquement « le gouvernement et les ministres », ce qu'il considère – comme beaucoup – comme une particularité nationale : « Sa disgrâce déplut à tout le monde ; mais on s'en consola par des couplets. Nation singulière qui devient insensible à tous les malheurs d'abord que des vers qu'on dit ou qu'on chante la font rire¹⁸⁶. » Il poursuit ses réflexions par une anecdote concernant un auteur qui s'était approprié les vers d'un petit poème à applications écrit par Crébillon – dont l'un des vers, « Mercure endosse la cuirasse », désigne Richelieu –, et qui se laisse « mettre à la Bastille plutôt que de les désavouer » : « Ce même Crébillon dit à M. le duc de Choiseul qu'il avait fait ces mêmes vers ; mais qu'il se pouvait que le détenu les eût faits aussi. Ce bon mot de l'auteur du *Sopha* fit rire, et on ne lui fit rien¹⁸⁷. » Il semble bien qu'au sein des élites politiques et culturelles du

¹⁸² *Ibid.*, p. 118.

¹⁸³ « Je puis dire au reste que, mis à la Bastille en vertu d'un ordre du roi, pris par M. de Choiseul alors tout puissant et fort en colère contre moi, je n'y ai éprouvé aucune des duretés qu'on a reprochées à l'Ancien Régime. » (*Ibid.*, p. 119).

¹⁸⁴ Sur la position de Morellet sur la Révolution, voir en particulier Jeffrey MERRICK et Dorothy MEDLIN (dir.), *André Morellet (1727-1819) in the Republic of Letters and the French Revolution*, New York, Francfort sur le Main et Berlin, P. Lang, 1995.

¹⁸⁵ André MORELLET, *Mémoires*, éd. cit., p. 120.

¹⁸⁶ Giacomo CASANOVA, *Histoire de ma vie*, éd. Gérard Lahouati et Marie-Françoise Luna, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2015, vol. 2, p. 169.

¹⁸⁷ *Id.*

royaume, les mauvais propos aient un statut plus qu'ambigu. Les applications peuvent en effet être des armes politiques dans le cadre de luttes d'influence au sein de la cour – et le personnage mentionné dans l'anecdote de Casanova, le duc de Choiseul, homme fort du gouvernement royal entre 1758 et 1770, n'est pas le dernier à utiliser ce type de ressources, notamment dans le cadre de sa lutte d'influence contre le parti réuni autour de Mme du Barry, à la toute fin du règne de Louis XV¹⁸⁸.

Par ailleurs, le danger des applications est corrélé d'une part au degré d'importance – et donc aux capacités de nuisance – de la cible, et d'autre part à la dimension plus ou moins critique ou flatteuse des applications. Sur le plan de sa réputation amoureuse, par exemple, Richelieu semble avoir plutôt apprécié certaines allusions, jugées valorisantes. Dans le numéro daté du 30 mars 1787 de la *Correspondance littéraire secrète*, on évoque ainsi une application dans un spectacle de Nicolas-Julien Forgeot (1758-1798) :

On a donné assez souvent *Les Dettes*, comédie mêlée d'ariettes ; petite musique, mais agréable ; petit sujet, mais gai ; petites manières, mais faciles. On a donné à un personnage le costume et le caractère du maréchal de Richelieu ; cette hardiesse ne paraît pas avoir choqué le gentilhomme de la chambre. Il est vrai que l'auteur n'a mis dans sa bouche que des choses ingénieuses et amusantes.

Quand on est triste, on est vieux à vingt ans ;
Quand on est gai, on est jeune à soixante¹⁸⁹.

En l'occurrence, l'application apparaît sans grand risque pour son auteur : en 1787, Richelieu n'est plus sur le devant de la scène curiale, et le propos de l'auteur est, par ailleurs, plutôt à l'avantage de la cible. On constate de fait que la logique de l'application vaut pour autant que le personnage qui en est l'objet tient encore une place importante dans le champ curial ou gouvernemental – un ministre en place ou un courtisan bien inséré dans le système de cour peut jouer de son influence pour réprimer des écrits qui le viseraient. À mesure que le temps passe, certaines anecdotes perdent de leur puissance scandaleuse et peuvent entrer dans une culture mondaine commune à laquelle il n'est plus aussi dangereux qu'auparavant de se référer.

C'est ce que l'on peut constater avec les deux allusions très discrètes à Richelieu dans l'un des derniers grands romans libertins du siècle, *Les Amours du chevalier de Faublas* (1787-1790) de Jean-Baptiste Louvet de Couvray (1760-1797). Dans le tout premier volume,

¹⁸⁸ Sur le rôle de ce personnage historique et de sa coterie à la cour, voir *infra* p. 418-421.

¹⁸⁹ *Correspondance littéraire secrète*, n° 15, 30 mars 1787. Pour les deux vers cités : Nicolas-Julien FORGEOT, *Les Dettes, comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes*, Paris, Prault, 1787, p. 33

publié en 1787, *Une année de la vie de Faublas*, Louvet évoque ainsi un « infernal fauteuil » qui permet d'entraver une femme pour mieux la violer :

Cette dernière pièce se nomme le salon de Vulcain. Il n'y a rien de remarquable que cet infernal fauteuil. Une malheureuse qu'on y jette s'y trouve renversée sur le dos ; ses bras restent ouverts, ses jambes s'écartent mollement ; on la viole, sans qu'elle puisse opposer la moindre résistance. Vous frémissez, Faublas ! et pour cette fois, vous avez raison. Je suis jeune, ardent, libertin, peu scrupuleux, si vous voulez ; mais, en vérité, je crois que je ne pourrais jamais me résoudre à asseoir de force une pauvre vierge dans ce fauteuil-là¹⁹⁰.

Il s'agit d'une référence à un épisode qui se serait véritablement produit en 1768 et qui aurait impliqué le fils du maréchal de Richelieu, alors duc de Fronsac. Pour un lectorat averti, l'affaire est connue : en 1778, dans le troisième volume de *L'Observateur anglois*, publié sous anonymat, Pidansat de Mairobert révèle l'identité du protagoniste¹⁹¹. En reprenant le même décor pour sa machine à violer (le salon de Vulcain), Louvet indique bien que le pamphlet de Pidansat de Mairobert est son principal hypotexte¹⁹². Il choisit cependant de ne pas citer nommément le duc de Fronsac, et l'on peut interpréter cette discrétion comme une mesure de prudence qui ménage celui qui est appelé à prendre la tête de la maison de Richelieu. Mais dans le volume publié en 1788, l'année même de la mort du maréchal, la situation semble avoir changé. Louvet fait allusion à la réputation de grand séducteur de Richelieu, en se concentrant plus précisément sur l'une des grandes prouesses de Richelieu : sa liaison, en 1744, avec l'épouse du financier Alexandre Jean Joseph Le Riche de La Popelinière (1693-1762), au cours de laquelle il fait installer une cheminée tournante dans la chambre de sa maîtresse pour faciliter ses visites. Dans le roman, Faublas évoque une installation analogue, mise en place par sa maîtresse, Mme de B***, tout en faisant référence *in absentia* à Richelieu :

Eh ! que des gens qui ne savent rien n'aillent pas attribuer à ma belle maîtresse cette ingénieuse invention : dans ce siècle fécond en découvertes utiles, longtemps avant madame de B***, une cheminée fut ouverte ainsi par un duc aimable, pour une beauté captive, dont le nom, devenu célèbre, ne périra point¹⁹³.

L'allusion est ici particulièrement sibylline, puisque aucun patronyme n'est mentionné explicitement : comme si l'épisode de la cheminée tournante était devenu presque légendaire,

¹⁹⁰ Jean-Baptiste LOUVET DE COUVRAY, *Les Amours du chevalier de Faublas* [1787-1790], éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1996, p. 124. Selon Michel Delon, « cette machine à violer hante littéralement l'imaginaire de l'époque » (Michel DELON, *Le savoir-vivre libertin, op. cit.*, p. 64). On en trouve trace dans les romans de Sade et de Rétif de la Bretonne, mais aussi dans l'*Histoire de ma vie* de Casanova.

¹⁹¹ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *L'Observateur anglois, ou Correspondance secrète entre milord All'eye et Milord All'ear*, Londres, John Adamson, 1778, vol. 3, p. 85-87.

¹⁹² Au sens qu'en donne Gérard Genette, dans le cadre de son analyse de l'hypertextualité, de texte matriciel ou de « texte antérieur » (Gérard GENETTE, *Palimpsestes. La littérature au second degré* [1982], Paris, Points, 1992, p. 13).

¹⁹³ Jean-Baptiste LOUVET DE COUVRAY, *Les Amours du chevalier de Faublas*, éd. cit., p. 483. Le passage est plus précisément situé dans les *Six semaines de la vie de Faublas*, publié originellement en 1788.

un épisode fameux « dans ce siècle fécond en découvertes utiles », sans besoin de plus de précisions. Richelieu, le « duc aimable », qui n'a plus besoin d'être nommé pour être reconnu, est devenu le prototype quasi mythique du grand seigneur séducteur. Une figure où, semble-t-il, le roman se confond avec le réel, sans qu'il soit tout à fait possible de faire la part du fictionnel et du factuel.

2. Un méchant de roman dans la société de cour

Cette question du rapport entre la réalité et la fiction, principalement posée dans la manière dont les auteurs et les autrices du XVIII^e siècle ont pu transcrire dans leurs écrits des personnes ayant réellement existé, a longtemps été au cœur des lectures critiques. Dans les travaux qu'il a menés dans les années 1960 sur *Les Liaisons dangereuses*, Laurent Versini s'est ainsi interrogé sur les pilotis possibles qui pourraient se cacher derrière les personnages de Laclos. Outre la piste grenobloise – avancée notamment par Stendhal, qui affirme dans la *Vie de Henry Brulard* s'être vu offrir des noix confites de la part d'une vieille dame parfaitement respectable, qui se révèle être, « l'originale de la Madame de Merteuil des *Liaisons dangereuses*¹⁹⁴ » –, Richelieu figure aux premiers rangs des possibles modèles de Valmont.

Une première raison tient au fait que Richelieu pourrait avoir été à l'origine du type romanesque du libertin séducteur, dont Valmont n'est qu'un avatar tardif. La *Vie privée du maréchal de Richelieu* évoque par ailleurs un cas précis où un bon mot de Richelieu sert d'inspiration à un roman libertin. L'épisode prend place à la toute fin d'un segment consacré à une présidente qui a médité sur le compte du maréchal et dont celui-ci entend se venger. Ce qu'il obtient lorsqu'il parvient à la séduire :

Enfin cette femme, si sûre d'elle, qui blâmait si sévèrement les autres, se rend à discrétion. Le maréchal la conduit au dernier moment ; il lui fait entrevoir le bonheur ; alors la dévote s'écrie : *vous voyez combien je vous aime ! je me damne pour vous. Et moi, je me sauve**, réplique le maréchal, en prenant son chapeau, et en s'échappant plus vite qu'il n'était entré. On peut juger de la fureur de cette femme, et de son désespoir quand elle apprit que cette aventure était publique¹⁹⁵.

Une note en bas de page apprend par ailleurs au lectorat que « le mot devint célèbre, et on ne manqua pas d'en faire usage dans plusieurs romans¹⁹⁶ ». On retrouve en effet ce dispositif

¹⁹⁴ STENDHAL, *Vie de Henry Brulard*, éd. Béatrice Didier, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1973, p. 373. Voir Pascale BOLOGNINI-CENTÈNE, « Stendhal et le secret des noix confites », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 107, 2007, p. 215-223.

¹⁹⁵ *VPMR*, vol. 2, p. 245-246.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 245.

dans un passage de *Thémidore* (1744), de Claude Godard d'Aucour (1716-1795), où le personnage éponyme emploie à la lettre le mot de Richelieu¹⁹⁷.

Sur un autre plan, Versini émet l'hypothèse que les patronymes en *-ac* des personnages libertins – dont le Versac des *Égarements du cœur et de l'esprit* (1736) de Crébillon fils est le modèle du genre¹⁹⁸ – puissent venir du titre de *duc de Fronsac*, du nom d'une terre girondine, donné traditionnellement au fils aîné des ducs de Richelieu comme titre d'attente¹⁹⁹, et que le maréchal porte lui-même jusqu'à la mort de son père en 1715. Si, pour Versini, les différents textes biographiques autour de Richelieu paraissent trop tard « pour avoir servi de sources directes aux romanciers de l'Ancien Régime finissant », le fait est que « les hauts faits d'un Richelieu, sitôt perpétrés, alimentaient évidemment les conversations et les chroniques et s'y embellissaient²⁰⁰ ».

Dans le cas des *Liaisons dangereuses* et du personnage de Valmont – dont le nom n'a par ailleurs aucune sonorité gasconisante en *-ac* et n'est pas nouveau dans la littérature romanesque de l'époque²⁰¹ – Versini s'attache toutefois à nuancer le rôle de modèle qu'aurait pu tenir Richelieu, dont les aventures lui paraissent bien peu subtiles en comparaison du raffinement avec lequel le personnage de Laclos accomplit ses propres *exploits libertins*²⁰². Pour lui, la seule véritable homologie identifiable entre Valmont et le duc et pair libertin se retrouve dans le récit de l'aventure avec Mme Michelin, contenu dans le troisième volume de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*. On y retrouve en effet certains éléments ressemblant aux menées de Valmont à l'encontre de la présidente de Tourvel. Toutes deux sont des cibles

¹⁹⁷ Claude GODARD D'AUCOUR, *Thémidore* [1744], dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. cit., vol. 1, p. 569.

¹⁹⁸ Sur l'importance de Versac dans la généalogie intellectuelle et esthétique du séducteur libertin, voir Jean GARAGNON, « Le maître à penser Versac, ou les égarements philosophiques », dans Pierre RÉTAT (dir.), *Les paradoxes du romancier : les Égarements de Crébillon*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1975, p. 129-49, et Carole DORNIER, « Le traité de la mondanité d'un mentor libertin : la "leçon de l'étoile" dans *Les Égarements du cœur et de l'esprit* de Crébillon fils (1738) », dans Alain MONTANDON (dir.), *L'honnête homme et le dandy*, Tübingen, Édition Gunter Narr Verlag, 1993, p. 107-122.

¹⁹⁹ Laurent VERSINI, « De quelques noms de personnages dans le roman du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 61/2, 1961, p. 186.

²⁰⁰ Laurent VERSINI, *Laclos et la tradition. Essai sur les sources et la technique des Liaisons dangereuses* [1968], Paris, Eurédit, 2012, p. 36.

²⁰¹ Catriona Seth rappelle que le patronyme est présent dans *Le Comte de Valmont ou les Égarements de la raison* (1774-1776) de l'abbé Philippe-Louis Gérard (1737-1813), ainsi que dans *Adèle et Théodore* de Félicité de Genlis, roman publié la même année que *Les Liaisons dangereuses*, en 1782. Il y a cependant dans le roman un personnage nommé *Vressac*, qui apparaît à la lettre LXXI (Catriona SETH, « Notice », dans Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, *Les Liaisons dangereuses*, éd. cit., p. 802).

²⁰² « Le plus souvent les obstacles dont un Richelieu triomphe avec brio [...] sont bien matériels, comme sont enfantines ses ruses, déguisements de colporteur, d'abbé, de janséniste, travesti de camériste, murs percés, cheminées à secrets... » (Laurent VERSINI, *Laclos et la tradition*, op. cit., p. 34).

de choix pour un séducteur libertin cherchant à faire preuve d'un « nouvel héroïsme, qui se manifeste dans les cercles et sur les sofas », où « la victoire remportée est d'autant plus flatteuse que les obstacles paraissent infranchissables²⁰³ ». Toutes deux sont des femmes mariées, l'une à un président, magistrat appartenant à la noblesse de robe d'Ancien Régime, l'autre à un miroitier. Toutes deux sont par ailleurs des prudes. Tourvel est caractérisée par « sa dévotion, son amour conjugal, ses principes austères²⁰⁴ », Mme Michelin est tout aussi dévote, ce qui pousse précisément Richelieu à vouloir la séduire : « Cette femme, qui avait un cœur tendre, l'avait porté vers Dieu, ne trouvant aucune créature digne de le posséder, et c'est ce cœur que je voulais disputer à la divinité²⁰⁵. » Lorsque l'objectif est atteint et que Mme Michelin cède à Richelieu, le récit proposé par le narrateur reprend d'ailleurs ironiquement le motif religieux pour souligner la prouesse accomplie : « Bientôt les portes de l'enfer se fermèrent à ses yeux ; elle ne vit plus que les délices du paradis, et je fus alors convaincu qu'une dévote pouvait aimer l'homme avec autant d'effervescence qu'elle aimait Dieu²⁰⁶. »

Si, pour Versini, l'hypothèse du maréchal comme modèle pour Laclos ne tient pas vraiment – « Le petit duc, si agile et si polisson, n'est pas un séducteur, c'est un homme à succès²⁰⁷ » –, la convocation de modèles romanesques connus pour décrire le personnage de Richelieu apparaît dans les tout premiers commentaires du texte, dès sa publication. Dans le compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* qu'il publie, en trois livraisons, les 2, 9 et 16 avril 1791 dans le *Mercure de France*, Chamfort observe que l'histoire du duc et de Mme Michelin est une « aventure dans laquelle Richelieu développa une atrocité froide, monstrueuse à son âge : c'est ce fond de barbarie que Richardson dit être dans le cœur d'un vrai libertin et qu'il a si bien exprimé dans le caractère de Lovelace²⁰⁸ ». Il considère par ailleurs que « les cinquante années de la vie [de Richelieu], présentent une foule de détails dignes de figurer dans les aventures de Mazhulim²⁰⁹, de Mizapouf²¹⁰, et ressemblent trop souvent aux *six semaines du*

²⁰³ Carole DORNIER, « Le maréchal de Richelieu en héros libertin : modèles romanesques et rhétorique révolutionnaire », *Elseneur*, n° 20 « Avatars littéraires de l'héroïsme de la Renaissance aux Lumières », dir. Philippe de Lajarte, 2005, p. 177.

²⁰⁴ Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, *Les Liaisons dangereuses*, Lettre IV « Le vicomte de Valmont à la marquise de Merteuil », éd. cit., p. 22.

²⁰⁵ *VPMR*, vol. 3, p. 77.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 85.

²⁰⁷ Laurent VERSINI, *Laclos et la tradition*, op. cit., p. 35.

²⁰⁸ Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*], *Mercure de France*, 2 avril 1791, p. 389.

²⁰⁹ Mazhulim est un personnage du *Sopha*, de Crébillon fils. Voir *supra*, p. 212.

²¹⁰ Mizapouf est le personnage éponyme d'un conte de l'abbé Voisenon (1708-1775). Voir Claude-Henri de Fusée de VOISENON, *Le sultan Misapouf et la princesse Grisemine* [1746], dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. cit., vol. 1.

*Chevalier de Faublas*²¹¹ ». Quelques pages plus loin, il cite encore Tanzaï, personnage de Crébillon²¹².

Le « travail de citation²¹³ » produit par ces commentaires a plusieurs effets. Le premier consiste en un mouvement d'intégration de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* dans le corpus du roman libertin, la citation permettant d'introduire une forme de script de lecture programmé par l'inscription générique : en d'autres termes, Laclos et Chamfort suggèrent chacun à leur manière que la *Vie privée* se lit *comme un roman libertin*. C'est d'autant plus vrai pour le troisième volume, avec son dispositif de roman-mémoires à la première personne. C'est d'autant plus vrai également concernant un corpus comme celui du roman libertin, qui utilise le principe de l'intertextualité pour mieux se construire en tant que genre. Ainsi que l'observe Stéphanie Genand, « les textes [...] ne naissent pas *ex nihilo*, mais s'appuient sur la connaissance de récits antérieurs. Cette dernière s'observe dans la reprise de scènes, de mots, de répliques ou de personnages, qui tissent entre les œuvres un véritable "réseau" libertin²¹⁴. » Richelieu semble précisément jouer un rôle de catalyseur de la référence libertine, parce qu'il est cette figure réelle qui se cacherait derrière toute une galerie de personnages romanesques fictionnel²¹⁵. Ainsi, l'un des passages des *Bijoux indiscrets* où apparaît Selim, son application littéraire, est aussi celui où Diderot mentionne explicitement ou de manière cryptée un grand nombre de références à d'autres romans libertins²¹⁶.

L'autre effet de l'inscription de Richelieu dans une intertextualité libertine, c'est la possibilité d'examiner son traitement en tant que figure littéraire à l'aune de problématiques

²¹¹ Sébastien-Nicolas-Roch de CHAMFORT, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, sans titre.] *Mercure de France*, 2 avril 1791, p. 34.

²¹² Claude-Prosper Jolyot de CRÉBILLON, *Tanzaï et Néadarmé, histoire japonaise* [1734], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 1 (Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*] *Mercure de France*, 9 avril 1791, p. 75).

²¹³ Antoine COMPAGNON, *La seconde main ou le travail de la citation* [1979], Paris, Points, 2016.

²¹⁴ Stéphanie GENAND, *Le Libertinage et l'histoire*, op. cit., p. 45.

²¹⁵ Au point, parfois, qu'on retrouve des applications un peu excessives. Pour Émilie Champion, « sa jeunesse fut à l'origine du Chérubin de Beaumarchais ou encore du personnage de Faublas de Louvet de Couvray. À l'automne de sa vie, il inspira des libertins héroïques, comme Valmont, et plus tard, un vieux courtisan, Sélim, à Diderot. » (Émilie CHAMPION, *Le maréchal-duc de Richelieu, un homme de pouvoir et de guerre, au siècle des Lumières*, op. cit., vol. 1, p. 14). Que Richelieu soit une source du personnage de Chérubin dans *Le Mariage de Figaro* est par exemple difficile à prouver autrement que par le constat d'une certaine homologie (Richelieu, alors adolescent, aurait été amoureux de la duchesse de Bourgogne). Je n'ai pas trouvé dans mes recherches d'argument qui le confirme véritablement. Pour Francine Levy, Chérubin correspondrait à une « évocation nostalgique que Beaumarchais trace de sa propre adolescence. En outre ses relations avec la Comtesse rappelleraient certains incidents survenus à Chanteloup, où la duchesse de Choiseul, belle, imposante et abandonnée de son époux tout comme dans la comédie, se trouvait être l'objet de la passion d'un charmant petit page nommé Petit-Louis. » (Francine LEVY, *Le Mariage de Figaro : essai d'interprétation*, Oxford, The Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1978, p. 23).

²¹⁶ Denis DIDEROT, *Les Bijoux indiscrets*, éd. cit., p. 182 et 963.

caractéristiques du roman, en particulier du point de vue de la morale. Dans le numéro daté du 8 février 1791 du *Journal des amis de la Constitution*, l'organe de presse officiel du club des Jacobins, on peut lire un compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, parue peu de temps auparavant :

Cet ouvrage historique a tout l'intérêt des romans les plus célèbres, et surpasse en invraisemblance tous ceux qu'on a tant accusés d'exagération dans la peinture des mauvaises mœurs de la *bonne compagnie*. On se convaincra, par sa lecture, que les fictions atroces ou scandaleuses, à l'aide desquelles les romanciers dévoilaient et combattaient les caractères infâmes qu'ils mettaient en scène, étaient encore au-dessous de la vérité. On y découvrira aussi l'intérêt qu'avaient tant *d'honnêtes gens* à crier au scandale contre *de pareils hommes* : on y reconnaîtra enfin que la Révolution n'était pas moins nécessaire pour le rétablissement des mœurs, que pour celui de la liberté²¹⁷.

En soulignant la ressemblance entre la *Vie privée* et certains romans parmi « les plus célèbres », l'auteur de ce compte rendu se livre en réalité à une défense en règle du genre romanesque. Il prête à celui-ci la même capacité à dénoncer les turpitudes morales des élites corrompues de l'Ancien Régime qu'un texte à vocation historique – du moins dans son projet – comme la *Vie privée*, de sorte que la révélation des secrets inavoués de Richelieu permet ainsi de valider *a posteriori* la pertinence des « fictions atroces ou scandaleuses, à l'aide desquelles les romanciers dévoilaient et combattaient les caractères infâmes qu'ils mettaient en scène ». Dans l'esprit de l'auteur du compte rendu, l'histoire *atteste* le roman, à la manière d'un témoignage qui viendrait confirmer une accusation.

Ces observations critiques prennent davantage d'ampleur encore si l'on prend en compte l'identité du rédacteur, puisqu'il s'agit de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*. Ses réflexions peuvent être rapprochées de l'argumentation théorique qu'il développe ailleurs pour défendre sa pratique romanesque – en particulier sous l'angle de la morale. Cette argumentation se déploie notamment dans la correspondance échangée avec Marie-Jeanne Riccoboni (1713-1792) – romancière installée et connue, âgée de soixante-neuf ans en 1782, lorsque paraissent les *Liaisons dangereuses* – que Laclos choisit de faire figurer dans l'édition de 1787. La critique de Riccoboni envers son confrère est double. S'inscrivant dans une esthétique traditionnelle qui associe le *placere* au *docere* dans une optique morale²¹⁸, elle réproouve d'abord l'invraisemblance de la matière du roman de Laclos (« On n'a pas besoin de se mettre en garde contre des caractères qui ne peuvent exister ») ; elle accuse ensuite ce dernier d'avoir rendu trop

²¹⁷ Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, « Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, paru dans le n°11 du *Journal des amis de la Constitution*, daté du mardi 8 février, l'an deuxième (1791) », dans *Œuvres complètes*, éd. Laurent VERSINI, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1979, p. 642-643.

²¹⁸ Mireille FLAUX, « La fiction selon Mme Riccoboni », *DHS*, n° 27, 1995, p. 429.

séduisante l'immoralité de ses personnages, et en particulier celui de la marquise de Merteuil (« j'invite M. de Laclos à ne jamais orner le vice, des agréments qu'il a prêtés à Mme de Merteuil ») ; ces deux arguments réunis nourrissent un reproche plus général, d'ordre patriotique, celui d'avoir donné « aux étrangers une idée si révoltante des mœurs de sa nation et du goût de ses compatriotes²¹⁹ ».

Laclos se défend sur chacun de ces points, en montrant la manière dont ils s'articulent : concernant l'accusation d'embellissement du vice, sa réplique se situe justement sur le terrain de la vraisemblance que Riccoboni lui oppose. À cette différence près qu'il juge, quant à lui, que la noirceur de ses personnages les rend précisément plus proches de la réalité, en ce qu'ils sont, en quelque sorte, des formes de précipités, de concentrés des vices du temps :

M. de L. commence par féliciter Mme R. de ne pas croire à l'existence des femmes méchantes et dépravées. Pour lui, éclairé par une expérience plus malheureuse, il assure avec chagrin, mais avec sincérité, qu'il ne pourrait effacer aucun des traits qu'il a rassemblés dans la personne de Mme de Merteuil, sans mentir à sa conscience, sans taire, au moins, une partie de ce qu'il a vu. Serait-ce donc un tort d'avoir voulu, dans l'indignation de ces horreurs, les dévoiler, les combattre, et peut-être en prévenir de semblables²²⁰ ?

De cette peinture adéquate des vices découle selon lui l'utilité de son roman, qui est de rendre visible la dimension hyperbolique du mal :

M. de L. n'a point cherché à *ornier le vice des agréments qu'il a prêtés à Mme de Merteuil*, mais il a cru qu'en peignant le vice, il pouvait lui laisser tous les agréments dont il n'est que trop souvent orné ; et il a voulu que cette parure dangereuse et séduisante ne pût affaiblir, un moment, l'impression d'horreur que le vice doit toujours exciter²²¹.

Entre l'échange épistolaire publié en 1787 et le compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* en 1791, les termes du débat sur la moralité ou l'immoralité de la représentation littéraire du vice – un débat fort ancien, et qui dépasse largement *Les Liaisons dangereuses*²²² – ne changent pas fondamentalement pour Laclos.

Ce qui change toutefois, c'est l'urgence éthique dans laquelle est plongé le public littéraire devenu, à la faveur de la Révolution française, une communauté politique. Dans ce contexte de politisation, Laclos peut désormais assumer ce qu'il refusait de concéder à Riccoboni une décennie plus tôt, à savoir que les personnages de nobles libertins de son roman

²¹⁹ Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, « Correspondance entre madame Riccoboni et l'auteur des *Liaisons dangereuses* », dans *Les Liaisons dangereuses*, éd. cit., p. 463 pour les trois citations.

²²⁰ *Ibid.*, p. 464.

²²¹ *Ibid.*, p. 465.

²²² Ce débat est déjà présent dans les discussions autour du roman au XVII^e siècle (voir Camille ESMEIN-SARRAZIN, « Fiction et morale au XVII^e siècle : la recherche d'un bon usage du roman », dans Jean-Charles DARMON et Philippe DESAN (dir.), *Pensée morale et genres littéraires*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 105-121).

sont bien « des fictions atroces ou scandaleuses » : l'urgence de la situation justifie plus que jamais de livrer la représentation la plus juste et la plus édifiante de ces « caractères infâmes », dès lors qu'ils sont devenus les ennemis archétypaux de la Révolution en marche.

Conclusion

Dans la manière dont la véritable duchesse de Polignac, personnage plutôt effacé et discret dans les textes de mémorialistes familiers de la cour de la fin de l’Ancien Régime, devient dans les pamphlets publiés au cours du règne de Louis XVI puis pendant la Révolution un personnage parlant et agissant, on peut repérer des effets de contagion romanesque. Polignac se retrouve en effet intégrée dans des récits et un réseau intertextuel assez clairement libertins, et devient de ce fait une pièce particulièrement importante du dispositif pamphlétaire, dont la stratégie semble de politiser et d’idéologiser la tradition libertine. En parallèle, mais dans une toute autre optique, Besenval s’empare lui aussi du modèle du roman libertin pour mieux donner du sens à un souvenir de jeunesse. Mais dans ce dispositif mémorialiste et non plus pamphlétaire, le roman libertin est associée à une représentation idyllique d’un passé heureux – et désormais perdu. Résolument, le dispositif littéraire libertin semble bien devenir, alors qu’éclate la Révolution, un signe relativement plastique, dont peuvent se saisir des partis pris idéologiques opposés.

La manière dont Richelieu apparaît dans des textes romanesques tout au long du XVIII^e siècle, notamment sous la forme en particulier d’applications, renvoie enfin à une autre modalité de la porosité entre le réel et le roman, où il s’agit cette fois de lire la fiction à travers le prisme d’un référent existant. En programmant des textes pour qu’ils fassent allusion à la personne de Richelieu, des romanciers jouent ainsi à entremêler le fictionnel et le réel. Au point que, lorsqu’éclate la Révolution et que sont publiés des ouvrages comme les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* ou la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, un romancier comme Laclos peut placer ces textes sur le même plan que *Les Liaisons dangereuses*, tout en proposant à travers ce rapprochement *a priori* paradoxal une réflexion sur la fonction politique de la littérature. Ce que cet exemple met particulièrement en lumière est donc le changement de statut, en lien avec l’actualité politique, de distinctions jugées inopérantes au moment de la Révolution : la lutte politique contre ces incarnations de l’Ancien Régime que sont des nobles comme Polignac et Richelieu l’emporte sur toute autre considération, la séparation entre fictionnel et historique.

Deuxième partie

Attaquer des corps

M. de Polignac.

N^o. 29.



Ah! ah! voila mon Portrait.

Figure 7. *M. de Polignac. Ah ! ah ! voila mon portrait*, eau-forte, 9,5 cm sur 6,5 cm, extrait des *Fouteries chantantes, ou Les Récréations priapiques des Aristocrates en vie par la muse libertine*, À Couillardinos, De l'imprimerie de Vit-en-l'air, 1791. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.

L'Abbé Mauri

N^o. 20.



*L'original est vivant
Son portrait est envie.*

Figure 8. *L'Abbé Mauri*. *L'original est vivant. Son portrait est envie*, eau-forte, 9,5 cm sur 6,5 cm, extrait des *Fouteries chantantes, ou Les Récréations priapiques des Aristocrates en vie par la muse libertine*, À Couillardinos, De l'imprimerie de Vit-en-l'air, 1791. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.



Figure 9. Attribué à Francesco URBINI, assiette en faïence majolique « Testa de cazi », 1536, Oxford, Ashmolean Museum (WA 2003.136), 23,2 cm de diamètre. Source : WikiCommons.



Figure 10. Giuseppe ARCIMBOLDO, *Vertumnus*, 1591, Château de Skokloster, Skokloster (Suède), huile sur toile, 70 sur 58 cm. Source : Skoklosters slott / WikiCommons.



Figure 11. Abraham BOSSE, Frontispice de l'édition originale de Thomas HOBBS, *Leviathan*, Londres, Andrew Crooke, 1651, *in folio*. Source : Library of Congress / www.loc.gov/.

Pour mieux comprendre la manière dont le corps peut être investi à la fin de l’Ancien Régime d’une puissance symbolique, partons d’une image.

Il s’agit d’un portrait gravé de Polignac, qui se distingue par son principe de composition (Fig. 7). On le trouve inséré dans les *Fouteries chantantes*, recueil de chansons égrillardes, publié anonymement en 1791, mêlant satire politique et grivoiseries sexuelles, illustrées par un certain nombre de gravures. Ces portraits sont tous masculins, à une exception près : Polignac. Comme pour les autres personnages (par exemple l’abbé Jean-Sifrein Maury (1746-1817), opposant déclaré à la Révolution¹ ; voir Fig. 8), son image est composée à partir d’organes sexuels masculins et féminins.

Cette stratégie visuelle se comprend à partir d’une histoire longue, celle de la tradition artistique des « têtes composées », dont le plus illustre représentant est, à la fin du XVI^e siècle, le peintre milanais Giuseppe Arcimboldo² (1526-1593). Mais les peintures d’Arcimboldo elles-mêmes s’enracinent par ailleurs, à la Renaissance, dans une culture à la fois populaire et savante, au sein de laquelle le motif sexuel occupe une place importante. Sur une assiette en majolique datant de 1536 et conservée aujourd’hui à l’Ashmolean Museum d’Oxford³ (Fig. 9), on retrouve par exemple une tête composée de sexes masculins, accompagnée d’une légende écrite de droite à gauche (par conséquent cryptée) : « *ogni homo me guarda come fosse una testa de cazi* » [Chaque homme me regarde comme si j’étais une tête de queues].

Avec le portrait de Polignac constitué de guirlandes de verges et de fesses, on est confronté au même type de figure caricaturée et réduite à un seul principe – ici, la sexualité. Ainsi que le commente Lynn Hunt, « entièrement dominée par le désir sexuel », la Polignac de la gravure exprime l’idée que « les organes sexuels dominant la tête, que le “bas” se dissimule derrière le supposé “haut”⁴ », dans un renversement caractéristique du carnavalesque⁵.

¹ Sur les représentations pamphlétaires nombreuses de ce personnage, voir Ouzi ELYADA, « La mise au pilori de l’abbé Maury : imaginaire comique et mythe de l’antihéros pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 341, 2005, p. 1-24.

² Voir Thomas DACOSTA KAUFMANN, « Les têtes composées d’Arcimboldo. Origines et invention », dans Sylvia FERINO-PAGDEN (dir.), *Arcimboldo. 1526-1593*, Milan, Skira, 2007, p. 97-101.

³ Voir la notice de l’œuvre dans Sylvia FERINO-PAGDEN (dir.), *Arcimboldo, op. cit.*, p. 60.

⁴ « [...] entirely dominated by sexual desire [...] that the genitals dominate the head, that the “low” lurks behind the supposedly “high” » (Lynn HUNT, « Pornography and the French Revolution », dans Lynn HUNT (dir.), *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity*, New York, Zone Books, 1993, p. 321).

⁵ Sur cette notion de carnavalesque comme renversement de l’ordre établi, voir Mikhaïl BAKHTINE, *L’œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance* [1963], trad. Andrée Robel, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1982. La référence au carnaval, en tant que « perversion et privation de sens », est aussi au centre de l’élaboration, dans la « parole pamphlétaire », d’une « vision crépusculaire du

Mais la tradition des têtes composées s’inscrit aussi dans une culture savante, et peut se présenter comme le support d’un discours politique nettement plus sophistiqué que la simple réduction à l’égrillard. De ce fait, Lynn Hunt est peut-être trop expéditive lorsqu’elle conclut que « de telles images sont vulgaires aussi bien par leur public que par leur message⁶ ».

On peut ainsi comparer la gravure représentant Polignac à une œuvre en particulier d’Arcimboldo, qui se détache de la plupart de ses productions du même genre, le plus souvent des peintures allégoriques sans référent. Le tableau intitulé *Vertumnus*, peint en 1591 et conservé aujourd’hui au château de Skokloster en Suède (Fig. 10), se présente en fait comme un portrait de Rodolphe II de Habsbourg (1552-1612) : dépeint sous l’identité fictive d’une divinité d’origine latine, associée aux jardins et aux vergers, et sous la forme d’un corps composé d’une multitude de fruits et de légumes comestibles, l’empereur apparaît comme une figure positive et bienfaisante, associée à l’idée d’abondance. Mais la très grande complexité de la composition laisse une place à des lectures nettement plus irrévérencieuses. Le portrait de Rodolphe II en Vertumne, divinité latine incarnant la transformation, le changement cyclique et récurrent⁷, est à la fois une image élogieuse et une moquerie potentielle. Être composite, l’empereur est présenté « comme un monstre, un hiéroglyphe, un silène⁸ », à travers des dispositifs visuels ambigus – à l’instar de la *testa de cazi* de l’assiette d’Oxford, on pourrait décrire cette image comme une « tête de courge », interprétation d’autant plus intéressante qu’elle concerne un monarque ayant souffert de problèmes psychiques sévères qui ont gravement remis en cause son autorité politique.

Par ailleurs, du fait de sa structure, le mode de composition de la tête composée est en lui-même potentiellement dérangeant. La composition par prolifération d’objets peut renvoyer, selon la formule de Roland Barthes, « à un malaise de substance : le *grouillement*⁹. » Plus encore, comme l’observe Daniel Arasse, « le principe même de l’assemblage étant fantastique, arbitraire, artificiel, non naturel, c’est l’unité de la figure humaine qui en apparaît comme

monde » qu’exprime la topique du « monde à l’envers » : voir Marc ANGENOT, *La parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes* [1982], Paris, Payot, 1995, p. 99-104.

⁶ « *Such images are vulgar, both in terms of their audience and their message.* » (Lynn HUNT, « Pornography and the French Revolution », art. cit., p. 321).

⁷ Voir John SCHEID et Jesper SVENBRO, « Le mythe de Vertumne », *Europe*, n° 904-905, 2004, p. 176-190. Rappelons que la référence à Vertumne figure en épigraphe du *Neveu de Rameau* de Diderot.

⁸ Sylvia FERINO-PAGDEN (dir.), *Arcimboldo, op. cit.*, p. 186.

⁹ Roland BARTHES, « Arcimboldo ou Rhétoriqueur et magicien » [1978], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 5, p. 509.

inexistante, fantastique¹⁰. » Cette idée d’artificialité d’un corps qui n’est jamais que le produit d’une construction est d’autant plus importante lorsqu’elle s’applique au portrait d’un souverain. Elle résonne en tout cas fortement avec l’une des images les plus fameuses de la culture politique de l’époque moderne : le frontispice attribué¹¹ au graveur et peintre Abraham Bosse (1602-1676) du *Léviathan* (1651) de Thomas Hobbes (1588-1679) – une image qui, par ailleurs, s’inscrit elle-même dans la tradition des têtes composées¹² (Fig. 11). Figuré par l’artiste et théorisé par le traité philosophique, le personnage central se constitue à partir de la masse des corps minuscules des individus qui, une fois réunis en communauté politique, produisent cette instance supérieure qu’est l’État souverain.

Lorsqu’on le compare à cette image du corps-Léviathan, le portrait de Polignac en *testa de cazi* gagne en complexité. Au moment précis où, en France, se pose la grande question de la communauté politique (la nation) et de son incarnation (une assemblée collective ? un monarque ?), cette image apparaît à la fois comme un contre-modèle effrayant et comme un danger potentiel¹³. Comme tant de textes séditieux envers l’Ancien Régime qui, avant même les débuts de la Révolution, usent ainsi du motif sexuel sur le mode de la révélation, cette *reductio ad genitalia* semble signifier que cette femme détestée – et avec elle tout le système qu’elle serait censée incarner – n’est qu’un amas de *cons*, de *vits* et de *culs*, comme si le motif sexuel révélait sa vérité profonde¹⁴. En reprenant la formule que Daniel Arasse applique à un portrait d’Hérode composé, à la manière d’Arcimboldo, d’une multitude de corps d’enfants, on peut dire que le visage allégorisé de Polignac « est devenu un faciès, portrait reconnaissable du criminel “qui porte son crime sur son visage”¹⁵ ». En l’occurrence, il s’agirait peut-être plutôt

¹⁰ Daniel ARASSE, *Le détail. Pour une histoire rapprochée de la peinture* [1992], Paris, Flammarion, coll. « Champs arts », 2009, p. 371.

¹¹ Je suis ici l’attribution de Horst Bredekamp : voir Horst BREDEKAMP, *Stratégies visuelles de Thomas Hobbes. Le Léviathan, archétype de l’État moderne. Illustrations des œuvres et portraits* [1999], trad. Denise Modigliani, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l’homme, 2003, p. 25-50. Certains, parmi lesquels Carlo Ginzburg, ont émis des doutes sur cette attribution : voir Carlo GINZBURG, « Peur révérence terreur : relire Hobbes aujourd’hui » [2009], trad. Martin Rueff, dans *Peur révérence terreur. Quatre essais d’iconographie politique*, Dijon, Les presses du réel, 2013, p. 28.

¹² Horst BREDEKAMP, *Stratégies visuelles de Thomas Hobbes, op. cit.*, p. 72-78.

¹³ Les questions de la métaphore corporelle du politique et l’incorporation du pouvoir demeurent d’ailleurs parfaitement d’actualité après 1789. Voir notamment Jean-Marie ROULIN (dir.), *Corps, littérature, société, op. cit.*

¹⁴ Cette utilisation du motif sexuel comme révélateur de vérité entre en résonance avec l’histoire de la sexualité et l’émergence du paradigme sexuel contemporain selon Michel Foucault, « où le sexe, la révélation de la vérité, le renversement de la loi du monde, l’annonce d’un autre jour et la promesse d’une certaine félicité sont liés ensemble » (Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir* [1976], éd. Michel Senellart, dans *Œuvres*, éd. Frédéric Gros, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2015, vol. 2, p. 620-621).

¹⁵ Daniel ARASSE, *Le détail, op. cit.*, p. 372.

de *l'arme* du crime : la libido, sous une forme matérielle et concrète, mais aussi envahissante et inquiétante.

Là encore, l'articulation entre des images érotiques ou obscènes et un discours politique n'est, au fond, guère surprenante. Comme le remarque Lynn Hunt, « nous pensons rarement aux représentations du corps politique comme étant érotiques. [...] Pourtant le simple fait que l'organisation politique puisse être imaginée comme un corps ouvre la possibilité à des connotations érotiques¹⁶. » Cet « imaginaire des corps¹⁷ » comme vecteur de discours politique est d'autant plus important au sein d'un système monarchique, où le pouvoir politique est supposément le monopole du souverain. De fait, dans la France bourbonnienne, l'utilisation de « topoï corporels¹⁸ » érotisés vise principalement celui qui est au cœur du système politique, c'est-à-dire le roi¹⁹. Selon la formule de Jeffrey Merrick, « le corps matériel du roi, qui désirait et souffrait, éprouvait la faim et la soif, était relié au corps figuré du royaume, à travers le rituel, la représentation et la rhétorique²⁰ ». Il s'agit là d'une véritable grammaire politique qui structure la compréhension de tout le système, grâce à la métaphore corporelle :

Tel le soleil dans les cieux, le père dans sa maisonnée et l'esprit chez l'individu, le souverain avait à charge d'unir, guider et discipliner le pays. En principe du moins, le soleil était censé ne pas consumer les planètes, le père ne pas abuser de sa femme et de ses enfants, l'esprit ne pas mettre en danger les membres, et le souverain ne pas faire mauvais usage de ses prérogatives, considérées comme concourant à la préservation des privilèges de ses sujets et à la protection du bien-être du royaume dans son entier. Le royaume incorporé, dans la mesure où il ressemblait à un corps humain, était composé d'une multitude de parties interdépendantes ayant une variété de fonctions à accomplir. [...] Aussi longtemps que toutes ses parties coopéraient, y compris sa tête figurée, le corps politique gardait sa bonne santé. Si les organes et les membres se rebellaient – ainsi qu'ils le font dans la fable de La Fontaine [« Les Membres et l'Estomac », III, 2] – ou bien si la tête ignorait leurs besoins, l'État tombait malade. S'il n'était pas soigné, par la purgation ou quelque autre traitement approprié, il pouvait éventuellement périr²¹.

¹⁶ « We do not often think of representations of the political body as being erotic. [...] Yet the very fact that political organization can be imagined as a body leaves open the potential for erotic connotations. » (Lynn HUNT (dir.), *Eroticism and the Body Politic*, op. cit., « Introduction », p. 1).

¹⁷ Victor I. STOICHITA, *Des corps. Anatomies, défenses, fantasmes*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2019, p. 8.

¹⁸ Voir à ce sujet Antoine de BAECQUE, *Le corps de l'Histoire. Métaphore et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, p. 15.

¹⁹ Pour une synthèse sur les analyses du corps du roi sous l'Ancien Régime, voir notamment Stanis PEREZ, *Le corps du roi. Incarner l'État. De Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018, p. 11-20

²⁰ « The material body of the king, which hungered, lusted, and suffered, was connected with the figurative body of the kingdom through ritual, representation, and rhetoric. » (Jeffrey MERRICK, « The Body Politics of French Absolutism », dans Sarah E. MELZER et Kathryn NORBERG (dir.), *From the Royal to the Republican Body. Incorporating the Political in Seventeenth- and Eighteenth- Century France*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1998, p. 12)

²¹ « Like the sun in the heavens, the father in the household, and the mind in the self, the sovereign unified, guided, and disciplined the country. In principle, at least, the sun did not scorch the planets, the father did not abuse his wife or children, the mind did not endanger the limbs, and the sovereign did not misuse his

Le roi n'est toutefois pas le seul à être touché par la métaphorisation de son corps. Par extension, suivant un principe de métonymie et de contiguïté, celle-ci s'étend aux individus que l'Ancien Régime associait traditionnellement au souverain : la reine, les membres de la famille royale, les ministres²², les maîtresses, et plus généralement les membres de la noblesse. « Les corps des aristocrates », observe Lynn Hunt, « pouvaient devenir des signes par lesquels on pouvait lire la santé du corps politique dans son entier. Une aristocratie débauchée ne pouvait continuer à imposer le respect, particulièrement lorsque le concept d'hygiène devint une métaphore générale pour la santé de la vie publique²³. » Dès lors, la figuration de la duchesse de Polignac, soit l'une des plus célèbres nobles de la fin du XVIII^e siècle et de la période révolutionnaire, sous la forme d'un corps tout entier composé d'organes génitaux n'est pas un geste anodin, mais renvoie à un discours de la dégénérescence du corps social (noble) de l'Ancien Régime, appelé à être régénéré par le nouveau corps de la Nation révolutionnée²⁴. Comme l'observe Stéphanie Genand,

les partisans de l'Ancien Régime, « libertins » ou aristocrates, sont représentés comme des organismes à l'agonie. Victimes de leurs vices, ils portent les stigmates de leur ruine et incarnent cette corruption dont il faut à présent se défaire. À l'inverse, le patriote incarne les valeurs du nouveau régime : force, vigueur, rapidité, il porte l'espoir de « régénération » de la nation²⁵.

Dans ce type de discours – particulièrement caractéristiques du corpus pamphlétaire, mais qui infusent également dans d'autres sphères de la culture politique du temps –, la logique du genre²⁶ joue à plein. Ce fonctionnement a déjà été en partie analysé. Plusieurs études

prerogatives, intended to preserve the privileges of his subjects and secure the welfare of the realm as a whole. The corporate kingdom, insofar as it resembled the human body, was composed of a multitude of interdependent parts with a variety of functions to perform. [...] As long as all of its parts, including its figurative head, cooperated, the body politic remained healthy. If the organs and limbs rebelled—as they did in La Fontaine's fable about the stomach—or if the head ignored their needs, the state fell sick. If not cured, through purgation or some other appropriate treatment, it eventually perished. » (Ibid., p. 20).

²² Au XVII^e siècle, les mazarinades, pamphlets politiques visant le cardinal de Mazarin durant la période de la Fronde, n'hésitent par exemple pas à jouer de l'articulation entre politique et sexuel : voir Christian JOUHAUD, *Mazarinades. La Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1985, et Jeffrey MERRICK, « The Cardinal and the Queen: Sexual and Political Disorders in the Mazarinades », *French Historical Studies*, n° 18/3, 1994, p. 667-699.

²³ « *The bodies of aristocrats could become signs by which to read the health of the body politic more generally. A debauched aristocracy could not continue to command respect, especially once the concept of hygiene became a general metaphor for the health of public life.* » (Lynn HUNT (dir.), *Eroticism and the Body Politic*, *op. cit.*, p. 1-2).

²⁴ Sur ce discours de la régénération, voir notamment Antoine de BAECQUE, « L'homme nouveau est arrivé. La "régénération" du Français en 1789 », *DHS*, n° 20, 1988, p. 193-208, et Mona OZOUF, *L'homme régénéré*, *op. cit.*

²⁵ Stéphanie GENAND, *Le Libertinage et l'histoire*, *op. cit.*, p. 211.

²⁶ Le concept de genre se définit comme « un système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) » (Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux Gender Studies*.

s'intéressent à la manière dont ces discours peuvent se traduire en termes de construction de la féminité et de la masculinité²⁷, ainsi que de représentation de la sexualité et du corps²⁸. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi, dans les trois chapitres qui composent cette partie, de mener l'enquête dans des directions moins explorées. Le premier de ces chapitres s'intéresse en particulier aux enjeux de la représentation, dans le corpus, des pratiques homosexuelles (chap. 5 « Homosexualités stigmatisées »). Vient ensuite l'analyse d'un élément qui constitue à la fois un discours qui caractériserait la culture politique de la période et un motif esthétique souvent utilisé par la littérature séditeuse ou révolutionnaire, à savoir la crainte plus ou moins fantasmée de la prise du pouvoir politique par les femmes (chap. 6 « Gynécocratie »). Le dernier chapitre s'intéresse à toute une veine qui consiste à transformer les personnages nobles en des « monstres aristocrates », dont la sortie du genre humain permettrait de développer une logique de construction d'un bouc émissaire (chap. 7 « Inhumaine aristocratie »).

Manuel des études sur le genre, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2008, « Introduction », p. 7), ou encore comme à la fois « un élément constitutif des relations sociales fondé sur les différences perçues entre les sexes » et « une façon première de signifier les rapports de pouvoir » (Joan W. SCOTT, « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique », art. cit., p. 41).

²⁷ Voir notamment Jean-Marie ROULIN, « Virilité et pouvoir dans l'imaginaire des textes érotiques de la Révolution », *Itinéraires*, n° 1, 2008, p. 107-120, ainsi que Daniel MAIRA et Jean-Marie ROULIN (dir.), *Masculinités en révolution de Rousseau à Balzac*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Des deux sexes et autres », 2013.

²⁸ Voir notamment Stéphanie GENAND, « Éros politique : idéologies du corps à la fin de l'Ancien Régime », *DHS*, n° 37, 2005, p. 577-597, et « L'infâme derrière des ci-devants. Le cul aristocrate et la contre-révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 361 « Entre scatologie et fantasmes sexuels, le cul et son imaginaire », dir. Michel Biard et Pascal Dupuy, 2010, p. 145-156. Pour l'étude d'un cas représentatif, les variations que connaît la figure d'Hercule au cours du XVIII^e siècle, et sa constitution en un symbole de puissance masculine régénératrice lors de la Révolution, voir notamment Michel DELON, « Le visage d'Adonis sur le corps d'Hercule », *Tangence*, n° 89, 2009, p. 77-95, Stéphanie LOUBÈRE, « Hercule foutromane : l'héroïsme amoureux au tournant du XVIII^e siècle », *Orages. Littérature et culture. 1760-1830*, n° 2 « L'imaginaire du héros », dir. Catriona Seth, 2003, p. 63-84, ainsi que Lynn HUNT, « Hercules and the Radical Image in the French Revolution », *Representations*, n° 2, 1983, p. 95-117, et *Politics, Culture, and Class in the French Revolution* [1984], Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2004, p. 93-119.

Chapitre 4

Homosexualités stigmatisées

Il faut avoir, au moins, six degrés de noblesse pour avoir l'honneur d'être enculé par ce prince¹.

Suite des Délices de Coblenz (1792)

¹ *Suite des Délices de Coblenz, ou Fête brillante donnée par M. le Pe de Condé, aux illustres émigrés français, Avant leur départ pour Paris, Imprimé à Coblenz, 1792, p. 17.*

Pour comprendre comment un individu peut présenter « un attribut qui le disqualifie lors de ses interactions avec autrui » et mieux cerner cette caractéristique disqualifiante, qui « consiste en un écart par rapport aux attentes normatives des autres à propos de son identité² », le sociologue Erving Goffman choisit d'employer le vieux mot de *stigmaté* :

Les Grecs, apparemment portés sur les auxiliaires visuels, inventèrent le terme de *stigmaté* pour désigner des marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée. Ces marques étaient gravées sur le corps au couteau ou au fer rouge, et proclamaient que celui qui les portait était un esclave, un criminel ou un traître, bref, un individu frappé d'infamie, rituellement impur, et qu'il fallait éviter, surtout dans les lieux publics. Plus tard, au temps du christianisme, deux épaisseurs de métaphore s'ajoutèrent au terme : la première se rapportait aux marques laissées sur le corps par la grâce divine qui prenaient la forme de plaies éruptives bourgeonnant sur la peau ; la seconde, allusion médicale à l'allusion religieuse, se rapportait aux signes corporels d'un désordre physique. De nos jours, le terme s'emploie beaucoup en un sens assez proche du sens littéral originel, mais s'applique plus à la disgrâce elle-même qu'à sa manifestation corporelle³.

L'utilisation de cette notion de stigmaté – dont le sens premier est par ailleurs déjà enregistré au XVIII^e siècle : l'*Encyclopédie* définit les stigmatés comme les « signes ou caractères dont on marquait ordinairement les esclaves qui avaient été fugitifs⁴ » – pour étudier la représentation des corps homosexuels⁵ dans un corpus littéraire permet de mieux comprendre les enjeux de cette figuration.

Les termes employés ici nécessitent quelques précautions. *Homosexuel* et *homosexualité* ne font pas partie du vocabulaire du XVIII^e siècle pour nommer les personnes ayant des relations sexuelles avec des individus de même sexe et le rôle social qui correspond à ces pratiques. Ces mots n'émergent qu'au XIX^e siècle, assez tardivement – Michel Foucault propose le repère de 1870 pour l'apparition du concept d'homosexualité⁶. De la même manière, le mot *sexualité*, dans son acception actuelle, n'émerge pas avant le XIX^e siècle⁷ et il n'apparaît

² Jean NIZET et Natalie RIGAU, *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2014, p. 27.

³ Erving GOFFMAN, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps* [1963], trad. Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1975, p. 11.

⁴ *Encyc.*, vol. 15, p. 519.

⁵ Le « stigmaté homosexuel » étant, par ailleurs, l'un des cas d'étude de Goffman lui-même dans son ouvrage (voir Erving GOFFMAN, *Stigmaté, op. cit.*, p. 118-120 notamment)

⁶ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité I, op. cit.*, p. 647. Sur la conceptualisation de l'homosexualité au XIX^e siècle, voir aussi Éric BORDAS, « Introduction. Comment en parlait-on ? », *Romantisme*, n° 159/1 « Sodome et Gomorrhe », dir. Éric Bordas, 2013, p. 3-17.

⁷ Sylvie STEINBERG (dir.), *Une histoire des sexualités*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, « Introduction générale », p 9.

en français qu'en 1837, dans la traduction d'un livre allemand, et dans le sens restreint de « scission de l'espèce⁸ ».

Pour autant, même si la catégorie *homosexualité* n'existe pas sous l'Ancien Régime, on identifie dès la période moderne ce que l'historienne Mary McIntosh a appelé, dans un article pionnier publié en 1968, un « rôle homosexuel⁹ », qui se déploie à travers un certain nombre de pratiques, dans le cadre d'une subculture émergente, largement réprimée par les autorités. Des tavernes et des cafés accueillent une sociabilité homosexuelle masculine, tandis que des espaces publics, à l'image du jardin des Tuileries, parce qu'ils sont des zones franches, hors de la juridiction du lieutenant de police de Paris, deviennent des espaces de rencontre. Face à eux se dresse la police parisienne, avec son réseau d'inspecteurs, de mouches et même d'agents provocateurs, chargés de piéger les hommes sur les lieux de drague¹⁰. Dans le *Tableau de Paris*, Mercier se plaint que des ifs aient été abattus en bordure des jardins du Palais-Royal, propriété du duc d'Orléans, parce que « leur ombrage cachait le soir et protégeait des vices honteux qu'il importait à la police de déraciner de tout son pouvoir » ; hélas, désormais les honnêtes promeneurs dont Mercier se fait le porte-parole, ceux « qui ne soupçonnent même pas les vices », « sont obligés d'avoir deux sols en poche¹¹ » pour pouvoir utiliser des urinoirs payants, installés par des entrepreneurs avisés, alors qu'ils pouvaient naguère se soulager gratuitement dans les buissons. Ainsi, à la cour ou à la ville, les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes essaient de négocier avec la répression policière et la réprobation morale quasi unanime.

⁸ Alain CORBIN, *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie* [2008], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2010, p. 19-20.

⁹ Mary MCINTOSH, « Le rôle homosexuel » [1968], trad. Christophe Broqua et Nathalie Paulme, *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 1 « La construction sociale de l'homosexualité », dir. Christophe Broqua, 2011, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/gss/1820>. Page consultée le 19 décembre 2019]. Sur l'importance de cet article dans le champ des études gay et lesbiennes, voir Jeffrey WEEKS, « Le "rôle homosexuel" trente ans plus tard : retour sur le travail de Mary McIntosh », trad. Christophe Broqua et Nathalie Paulme, *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 1 « La construction sociale de l'homosexualité », dir. Christophe Broqua, 2011, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/gss/1839>. Page consultée le 19 décembre 2019].

¹⁰ Sur la géographie parisienne des pratiques sodomites, et leur répression par l'administration policière, voir Michel REY, « Police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle : du péché au désordre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 29/1, 1982, p. 113-124. Pour une étude de sources policières sur la décennie 1780, voir Jeffrey MERRICK, « Commissioner Foucault, Inspector Noël, and the "Pederasts" of Paris, 1780-3 », *Journal of Social History*, n° 32/2, 1998, p. 287-307 (réédité dans Jeffrey MERRICK, *Order and Disorder under the Ancien Régime*, Cambridge Scholars Publishing, 2007, p. 320-343).

¹¹ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCCLXVI « Entrepreneurs », p. 1017.

La question du genre s'articulant à celle de la hiérarchie sexuelle¹², la situation des femmes ayant des pratiques homosexuelles est par ailleurs plus obscure encore, comme le soulignent la plupart des travaux historiographiques sur la question¹³. Cet écart entre homosexualité masculine et lesbianisme, qui se traduit par des distinctions nettes en termes d'imaginaire et de construction symbolique dans les textes, implique un traitement différent de ces deux questions, examinées dans ce chapitre dans deux parties distinctes (« Sodomies nobiliaires » et « La tribade, une figure liminale »).

Pour revenir au concept de stigmaté, celui-ci permet d'articuler des phénomènes de verdicts sociaux avec les notions d'incorporation et d'incarnation. Le stigmaté est le résultat d'un processus extérieur à l'individu. Il lui est imposé sous la forme d'une trace signifiante sur le corps, qui se donne à lire à qui portera son regard sur lui. La manière dont l'individu stigmatisé vit sa propre stigmatisation est variable : elle peut notamment consister à « contrôler l'information¹⁴ » pour rendre le stigmaté plus ou moins visible, ou encore à tenter des opérations de *retournement du stigmaté*, ce qui correspond à « jouer socialement » avec le stigmaté par « des stratégies de faux-semblants, ou, au contraire, de surexposition¹⁵ ». S'intéresser aux stigmatés homosexuels produits par une figuration littéraire, c'est donc s'intéresser d'abord à des discours de stigmatisation, qui construisent l'homosexualité comme un motif excluant et décrédibilisant et le font jouer à une échelle qui dépasse le seul individu. Ainsi les pamphlets peuvent-ils produire l'image d'une noblesse contaminée par l'homosexualité, et dont les turpitudes seraient un signe de décadence, ou encore construire un personnage de lesbienne monstrueuse et inquiétante, qui en viendrait à incarner la crainte plus globale d'un trouble dans l'ordre genré de la société de la fin de l'Ancien Régime. Mais il faut aussi examiner la manière dont les individus stigmatisés peuvent se ressaisir de leur propre stigmaté, ce dont rendent

¹² Sur cette notion, voir Gayle RUBIN, « Penser le sexe » [1984], trad. Flora Bolter, dans *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, éd. Rostom Mesli, Paris, Epel, coll. « Les grands classiques de l'érotologie moderne », 2010, p. 135-209.

¹³ Florence Tamagne souligne ainsi la nette différence entre l'homosexualité masculine et l'homosexualité féminine concernant l'existence même de sources, en indiquant que s'il s'agit de deux pratiques marginalisées, l'écart de marginalisation est largement supérieur concernant les femmes (Florence TAMAGNE, « L'identité lesbienne : une construction différée et différenciée ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 84, 2001, p. 45-46). L'observation, faite à propos de la période contemporaine, est encore plus vraie concernant l'époque moderne.

¹⁴ Erving GOFFMAN, *Stigmaté*, *op. cit.*, p. 57. Cette notion de contrôle de l'information dans la manière dont est construite l'identité homosexuelle (qui sait ? qui devine ?) a notamment été étudiée par Eve Kosofsky Sedgwick, à partir d'un corpus centré sur les XIX^e et XX^e siècles : Eve KOSOFSKY SEDGWICK, *Épistémologie du placard* [1990], trad. Maxime Cervulle, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

¹⁵ Clyde PLUMAUILLE et Mathilde ROSSIGNEUX-MÉHEUST, « Le stigmaté ou “La différence comme catégorie utile d'analyse historique” », *Hypothèses*, n° 17, 2014, p. 215-228.

compte parfois les textes. Le stigmaté homosexuel n'est ainsi pas univoque, et certaines figures peuvent parfois le transformer en une démonstration de singularité tout à fait positive.

I. Sodomies nobiliaires

Dans une notice datée du 1^{er} novembre 1771, les *Mémoires secrets* rapportent une anecdote circulant en France à propos d'un noble vénitien accusé de sodomie :

Des lettres particulières de Venise portent que Moncenigo, un des grands de cette république, ayant été atteint et convaincu du crime de sodomie, a été condamné à être mis dans un sac et jeté à la mer, au moment où il se disposait à remplir une place importante dans une cour étrangère, à laquelle il avait été nommé. Cette nouvelle a d'autant plus surpris que la pédérastie est fort à la mode en Italie et s'y traite comme une gentillesse. Au surplus, on dit que ce supplice est celui adopté par l'ancienne législation romaine. Cet événement n'a pas laissé que d'effrayer nos pédérastes de France, où ce vice devient de plus en plus en vogue¹⁶.

Ce court passage permet de saisir un certain nombre d'enjeux concernant le statut des pratiques de « sodomie ». Le mot *pédérastie*, qui vient ici éclairer la réalité de la situation, devient, à la fin du XVIII^e siècle, un terme usuel pour désigner les hommes qui pratiquent une sexualité homosexuelle¹⁷. Cette sexualité est en l'occurrence à la fois exotisée et banalisée : ici, elle serait caractéristique des mœurs italiennes – vieux stéréotype culturel, incarné par la périphrase, courante en cette fin de siècle, de « goût italien¹⁸ ». Ailleurs, on parlerait d'« amour grec » ou d'amour « socratique » ou « philosophique¹⁹ » – en l'associant par exemple à l'habitude du bain des Turcs, comme le fait *Le Cosmopolite*²⁰ (1750) de Louis-Charles Fougeret de Montbron (1706-1760).

Le texte des *Mémoires secrets* continue en soulignant la forme bien particulière que prend la peine, avec une référence à la Rome antique (« Au surplus, on dit que ce supplice est celui adopté par l'ancienne législation romaine »). Le supplice évoqué rappelle en effet le *culleus*, appliqué sous la Rome républicaine en cas de parricide ou de haute trahison, et consistant à placer le condamné dans un sac de cuir avec divers animaux (coq, serpent, chien enragé...) avant de le jeter dans un fleuve ou à la mer ; pour les commentateurs antiques

¹⁶ *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, éd. cit., vol. 7, 1^{er} novembre 1773, p. 77.

¹⁷ Thierry PASTORELLO, *Sodome à Paris. Fin XVIII^e-milieu XIX^e siècle : l'homosexualité masculine en construction*, Paris, Créaphis éditions, 2011, p. 24.

¹⁸ Olivier BLANC, « The "Italian Taste" in the Time of Louis XVI, 1774-92 », *Journal of Homosexuality*, n° 41, 2002, p. 69-84.

¹⁹ Julie MAZALEIGUE-LABASTE, « De l'amour socratique à l'homosexualité grecque », *Romantisme*, n° 159/1 « Sodome et Gomorrhe », dir. Éric Bordas, 2013, p. 35-46.

²⁰ « Leurs étuves sont si chaudes, que quiconque y resterait un peu trop, courrait risque de rendre l'âme par voie de transpiration. Il y a pourtant une cérémonie qui ne déplairait pas aux partisans de l'amour socratique : c'est d'être manié et frotté par de jeunes garçons presque nus, dont les chatouilleux attouchements seraient capables de causer de l'émotion aux conformistes les plus zélés. On sait que les Musulmans sont *in utroque jure licentiati*, c'est-à-dire, au poil et à la plume » ([Louis-Charles FOUGERET DE MONTBRON,] *Le Cosmopolite ou le citoyen du monde* [1750], Paris, Rivages, coll. « Petite Bibliothèque », 2014, p. 37).

ultérieurs – Cicéron notamment – ce mode d'exécution était notable par son caractère exemplaire (et donc dissuasif), ainsi que par son archaïsme²¹. Sa mention dans le texte des *Mémoires secrets* joue probablement de cette dimension spectaculaire de la peine, mais elle permet aussi de faire un parallèle avec la situation contemporaine dans le royaume de France, où l'on a pu brûler sur le bûcher des hommes condamnés pour le même crime de sodomie. Selon les chiffres proposés par Michel Rey, « sept sodomites ont été brûlés au cours du XVIII^e siècle » ; cependant, restriction importante, « cinq d'entre eux sont aussi « accusés de meurtre, blasphème et vol²² ». De fait, condamner au bûcher pour un crime qui n'a plus la même force d'évidence que par le passé apparaît de plus en plus choquant au cours du siècle. En 1750, lorsque deux ouvriers parisiens, Jean Diot et Bruno Lenoir, sont condamnés à être brûlés pour avoir été surpris en flagrant délit de sodomie, des voix s'élèvent contre la sévérité de la sentence, en soulignant qu'elle tient surtout à la modestie des condamnés, incapables de profiter de la protection quasi systématiquement offerte à des individus bénéficiant du privilège de la naissance ou d'un patronage nobiliaire, le tout dans un contexte où le débat sur la proportionnalité des peines commence à prendre de l'importance²³.

Le retour à la situation française vient d'ailleurs conclure le passage : « Cet événement n'a pas laissé que d'effrayer nos pédérastes de France, où ce vice devient de plus en plus en vogue. » Le texte renvoie ainsi à la crainte commune d'une forme de contagion homosexuelle, en particulier depuis la cour, où elle serait une « vogue ». L'idée est pourtant déjà ancienne d'associer la cour avec les pratiques homosexuelles²⁴ : elle renvoie à l'image d'une élite curiale

²¹ Dominique BRIQUEL, « Sur le mode d'exécution en cas de parricide et en cas de *perduellio* », *Mélanges de l'École française de Rome*, n° 92/1, 1980, p. 87-88.

²² Michel REY, « Police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle », art. cit., p. 113. Sur l'homosexualité au XVIII^e siècle, on peut aussi consulter Maurice LEVER, *Les bûchers de Sodome. Histoire des « infâmes »*, Paris, Fayard, 1985. Ce livre, omniprésent dans les bibliographies sur la question, souffre de l'absence quasi totale d'assises théoriques et épistémologiques sur l'histoire de l'homosexualité. Par-delà ce manque, qui peut s'expliquer par sa date de publication, l'ouvrage pose aussi un certain nombre de problèmes plus sérieux : traitement sensationnaliste d'anecdotes plus ou moins véridiques et considérées sans recul critique, problèmes de sources et de citations mal référencées, énoncés parfois très normatifs et essentialisants (un exemple parmi beaucoup d'autres : « Louis XIII n'avait d'un chef d'État ni la fermeté de caractère, ni l'autorité, ni l'esprit de décision, ni surtout le goût du pouvoir. Par nature, il préféra toujours subir la domination des autres que de leur imposer la sienne. C'est en quoi se manifestait surtout sa sensibilité féminine. », p. 136).

²³ Thierry PASTORELLO, « L'abolition du crime de sodomie en 1791 : un long processus social, répressif et pénal », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 112-113 2010, p. 197-208.

²⁴ L'idée se retrouve d'ailleurs hors de France. En 1684, dans l'Angleterre de la Restauration, sous Charles II, paraît une pièce de théâtre, attribuée au comte de Rochester, John Wilmot (1647-1680), intitulée *Sodom, or the Quintessence of Debauchery* qui représente de manière satirique une cour royale entièrement sodomite (Florence TAMAGNE, *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, La Martinière, coll. « Les reflets du savoir », 2001, p. 57).

marquée par une dégénérescence morale dont le signe le plus frappant serait l'homosexualité ; si la sodomie est une mode, elle demeure inquiétante et dangereuse pour le tissu social²⁵.

La production dans les discours de la seconde moitié du XVIII^e siècle d'un stigmatisme homosexuel envers la noblesse n'a rien de très étonnant *a priori*. Si elle apparaît malgré tout comme un phénomène transclasse, c'est en effet principalement la sodomie des grands qui occupe les esprits. Par ailleurs, cette articulation entre sodomie et noblesse prend largement appui sur la position hégémonique dans la période d'un discours homophobe, défini par Daniel Borrillo comme « le rejet à l'égard de l'homosexualité, l'hostilité systématique à l'égard des homosexuels²⁶ ». L'homophobie traditionnelle dont hérite le XVIII^e siècle – et que celui-ci, à bien des égards, va s'attacher à perfectionner à son tour – se divise essentiellement, selon l'analyse de Bryant T. Ragan, en « trois discours à la fois distincts et se renforçant mutuellement²⁷ » : la théologie, la jurisprudence et le discours de la nature. C'est principalement à partir de ce dernier noyau discursif que les philosophes des Lumières élaborent leurs propres réflexions sur la question²⁸. Celles-ci oscillent entre des appels à la tolérance et une simple reconduction de la condamnation traditionnelle de la sodomie, éclairée désormais par des considérations natalistes, au nom d'un « caractère normatif de l'idée de nature », selon la formule de Jean Ehrard²⁹, qui exclut la sexualité homosexuelle comme contre nature, ou encore « antiphysique³⁰ ». Les cas de Voltaire, Rousseau et Diderot sont à cet égard emblématiques.

Pour le premier, l'« amour socratique », auquel il consacre un article du *Dictionnaire philosophique* (1764), repris dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (1770-1772), doit être excusé comme une forme de méprise de la nature : « explication simpliste », comme le fait remarquer Christophe Paillard, « mais qui présente du moins l'avantage de dépénaliser

²⁵ Pour une étude plus générale du traitement du motif sexuel dans les *Mémoires secrets*, voir Jeffrey MERRICK, « Sexual Politics and Public Order in Late Eighteenth-Century France: The *Mémoires Secrets* and the *Correspondance Secrète* », *Journal of the History of Sexuality*, n° 1/1, 1990, p. 68-84.

²⁶ Daniel BORRILLO, *L'homophobie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2001, p. 3. Le terme, lui-même récent – sa première occurrence date de 1971, dans une publication états-unienne (*ibid.*, p. 11) – s'articule à d'autres termes – *homosexuel*, *homosexualité* – dont il faut souligner à nouveau la dimension anachronique concernant le XVIII^e siècle.

²⁷ « *distinct but mutually reinforcing discourses* » (Bryant T. RAGAN JR., « The Enlightenment Confronts Homosexuality », dans Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR. (dir.), *Homosexuality in Modern France*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1996, p. 8).

²⁸ Pour une synthèse sur ce point, voir Michel DELON, « The Priest, the Philosopher and Homosexuality in Enlightenment France » [1985], dans Robert PURK MACCUBBIN (dir.), *'Tis Nature's Fault. Unauthorized Sexuality during the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 122-131.

²⁹ Jean EHRARD, *L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle* [1963], Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1994, p. 252.

³⁰ Bryant T. RAGAN JR., « The Enlightenment Confronts Homosexuality », art. cit., p. 9.

l'homosexualité, notamment par rapport au discours religieux. Elle relèverait, en effet, d'une erreur de la nature et non d'une faute morale impardonnable ou d'une monstruosité³¹. » Pendant la Révolution, le marquis Jean-Antoine-Nicolas de Caritat de Condorcet (1743-1794) tient le même discours dans le premier des *Mémoires sur l'instruction publique* (1791) où il plaide pour la mixité dans les écoles qui, « loin de leur être dangereuse », « est utile aux mœurs » :

D'ailleurs, cette réunion [des enfants des deux sexes], toujours en public, et sous les yeux des maîtres, loin d'avoir du danger pour les mœurs, serait bien plutôt un préservatif contre ces diverses espèces de corruption dont la séparation des sexes, vers la fin de l'enfance, ou dans les premières années de la jeunesse, est la principale cause. À cet âge, les sens égarent l'imagination, et trop souvent l'égarent sans retour, si une douce espérance ne la fixe pas sur des objets plus légitimes. Ces habitudes, avilissantes ou dangereuses, sont presque toujours les erreurs d'une jeunesse trompée dans ses désirs, condamnée à la corruption par l'ennui, et éteignant dans de faux plaisirs une sensibilité qui tourmente sa triste et solitaire servitude³².

Dans le cas de Rousseau, dont certaines de ses premières expériences sexuelles racontées dans les *Confessions* sont liées à des agressions sexuelles de la part d'hommes³³, la sodomie s'intègre dans son système comme « résultant de la société qui corrompt l'homme » et qui « peut devenir fléau social et donc, à son tour, corrompre la société³⁴ ».

Les positions de Diderot enfin sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles contrastent singulièrement en fonction de leur degré de publicisation – indice que la condamnation des pratiques homosexuelles demeure largement hégémonique, et qu'un philosophe comme Diderot, soucieux de ne pas prêter le flanc à la répression³⁵, doit fondamentalement dissimuler la part la plus subversive de ses réflexions sur la sexualité. Dans

³¹ Christophe PAILLARD, « Les libertés sexuelles de Voltaire : hétérosexualité, homosexualité et autosexualité dans les *Questions sur l'Encyclopédie* », *Revue Voltaire*, n° 14 « Voltaire et le sexe », dir. Olivier Ferret et Florence Lotterie, 2014, p. 129. Pour une vision plus critique sur le discours homophobe de Voltaire, voir Marc HERSANT, « Sodome à Potsdam. Les passions entre hommes dans les *Mémoires pour servir la vie de monsieur de Voltaire* », *Revue Voltaire*, n° 14 « Voltaire et le sexe », dir. Olivier Ferret et Florence Lotterie, 2014, p. 102-103.

³² Jean-Antoine-Nicolas de Caritat de CONDORCET, *Cinq mémoires sur l'instruction publique* [1791], éd. Charles Coutel et Catherine Kintzler, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1994, p. 101.

³³ Voir notamment, pour l'épisode du Maure de Turin en 1728 (Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, éd. cit., Livre II, p. 72-74), voir notamment Erik LEBORGNE, « Lecture de deux agressions sexuelles rapportées par deux philosophes. Les *Confessions* de Rousseau et les *Mémoires particuliers* de Mme Roland », dans Jean-Luc GUICHET (dir.), *La Question sexuelle. Interrogations de la sexualité dans l'œuvre et la pensée de Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2012, p. 285-306. À Lyon, en 1740, alors qu'il est place Bellecour au soir tombé, il s'enfuit brusquement lorsqu'un ouvrier lui propose une séance de masturbation non réciproque ; plus tard, dans cette même ville, il repousse un abbé insistant dans une auberge (Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, éd. cit., Livre IV, p. 188-189).

³⁴ Jacques BERCHTOLD, « Peur du noir : Rousseau, la vérité et la calomnie de sodomie », dans Jean-Luc GUICHET (dir.), *La Question sexuelle. Interrogations de la sexualité dans l'œuvre et la pensée de Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2012, p. 307.

³⁵ Sur la prudence de la posture éthique et philosophique de Diderot, voir les pages de synthèse proposées par Antoine LILTI, *L'héritage des Lumières*, op. cit., p. 297-319.

Le rêve de D'Alembert, les audaces qu'il prête au médecin Bordeu, qui va jusqu'à récuser les attaques contre les pratiques jugées déviantes, comme la masturbation ou la sodomie, au nom d'un matérialisme sexuel généralisé (« Tout ce qui est ne peut être ni contre ni hors de nature³⁶ »), demeurent confidentielles, puisque le texte n'est publié qu'après la mort de Diderot. *A contrario*, dans l'*Encyclopédie*, ses articles font la plupart du temps état d'une forme tout à fait orthodoxe d'hétérocentrisme naturaliste et nataliste. Ainsi peut-on lire dans l'article CHASTETÉ, la défense d'une (hétéro)sexualité purement reproductive :

Parmi les appétits que nous avons reçus de la nature, un des plus violents est celui qui porte un sexe vers l'autre ; appétit qui nous est commun avec les animaux, de quelque espèce qu'ils soient [...]. Mais il est arrivé parmi les hommes, cet animal par excellence, ce qu'on n'a jamais remarqué parmi les autres animaux ; c'est de tromper la nature, en jouissant du plaisir qu'elle a attaché à la propagation de l'espèce humaine et en négligeant le but de cet attrait ; c'est là précisément ce qui constitue l'impureté, et par conséquent l'essence de la vertu opposée consistera à mettre sagement à profit ce qu'on aura reçu de la nature et à ne jamais séparer la fin des moyens³⁷.

En définitive, le point de vue des Lumières n'apparaît ni unanime ni parfaitement clair concernant l'homosexualité. Peut-être même cette dernière n'est-elle qu'une question subalterne aux yeux des philosophes. Pour Voltaire, elle sert, par exemple, à attaquer les jésuites ou à persifler Frédéric II de Prusse³⁸, quand pour Diderot elle est un argument tactique dans le cadre plus large d'une stratégie de promotion du matérialisme. Assez emblématique est peut-être la position de Mercier, lorsqu'il utilise le cas des bûchers de sodomites pour souligner la cruauté et l'obscurantisme du parlement de Paris : « Il fait brûler les *pédérastes*, sans songer que la punition de cette vilénie est un scandale public, et que c'est un de ces actes honteux qu'il faut couvrir des voiles les plus épais³⁹. » Loin de l'appel à la tolérance, il s'agit plutôt de critiquer une autorité jugée rétrograde, mais en proposant implicitement des considérations pragmatiques sur la manière la plus efficace de s'attaquer à l'homosexualité, considérée comme un vice social puisque contre nature⁴⁰.

³⁶ Denis DIDEROT, *Le rêve de D'Alembert*, « Suite de l'entretien précédent », éd. Barbara de Negroni, dans *Œuvres philosophiques*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, p. 407.

³⁷ *Encyc.*, vol. 3, p. 233.

³⁸ Voir notamment Édouard M. LANGUILLE, « Voltaire's satire on Frederick the Great: *Candide*, his posthumous *Mémoires*, *Scarmentado*, and les *Questions sur l'Encyclopédie* », *Romance Notes*, n° 48/1, 2007, p. 49-58.

³⁹ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCCXLIV « Le Parlement », p. 938.

⁴⁰ À cet égard, contrairement au point de vue de Bryant T. Ragan, Mercier ne me semble pas tout à fait comparable à Condorcet – qui défend une position plus explicite et plus argumentée concernant la tolérance de l'homosexualité comme vice honteux, certes, mais mineur et sans implication sur la société, à l'image de l'ivrognerie ou du jeu (Bryant T. RAGAN JR., « The Enlightenment Confronts Homosexuality », art. cit., p. 22).

Remis en perspective par ce panorama général, les quelques pages du corpus où apparaissent, explicitement ou implicitement, des pratiques homosexuelles permettent de mieux saisir les enjeux de l'articulation entre noblesse et homosexualité au tournant du siècle. L'histoire critique et militante de l'institution monarchique sous le règne de Louis XV à laquelle Soulavie passe ainsi nécessairement par l'évocation du « vice des grands », pour mieux discréditer la société de cour et le système politique tout entier. La forme que prend ce motif de la scandaleuse homosexualité nobiliaire, par le traitement d'une affaire fameuse de la période de la Régence et son analyse comme panique morale, permettent de mieux comprendre l'articulation entre sexualité et politique dans les attaques contre l'Ancien Régime.

À l'inverse, les évocations de tel personnage de duc efféminé dans les *Mémoires* de Besenval, ou encore le récit succinct de quelques aventures homosexuelles dans la *Vie privée de Richelieu*, se font sur un mode nettement plus ambigu, et sans forcément être à charge. Ces éléments manifestent l'ambivalence du motif de la sexualité homosexuelle concernant des nobles masculins : signe de dégénérescence sociale pour les adversaires de la noblesse, mais peut-être aussi d'une forme de distinction et d'élitisme sexuel.

1. Homosexualité curiale et panique morale

Au chapitre XXIV du troisième volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, Soulavie s'attache à peindre les mœurs de la cour à la fin de la Régence et dans les débuts du règne de Louis XV. Le tableau est de son point de vue parfaitement effrayant :

La fureur des orgies s'était déjà introduite en France, et non seulement les infidélités conjugales et secrètes, les doubles et les triples infidélités ne pouvaient plus satisfaire le libertinage des seigneurs de la cour et des princes, mais il fallait à la perversité de leurs cœurs des plaisirs bruyants et tumultueux, des actes libertins d'une grande publicité, et en présence de plusieurs personnages tourmentés des mêmes besoins⁴¹.

De ces turpitudes morales et sexuelles, Soulavie en retient une en particulier, qu'il désigne dans le titre de son chapitre comme une « orgie grecque⁴² ». L'affaire paraît particulièrement scandaleuse, non seulement du fait de sa proximité spatiale avec l'espace le plus sacré au sein de la cour, la chambre royale, mais aussi parce qu'elle met en évidence des pratiques homosexuelles :

D'une débauche à l'autre, on vint donc jusqu'à celle des Grecs, et quoique sous le feu roi, blessé de tout ce qui s'éloignait du bon goût, de la délicatesse et de la nature, il se trouva des courtisans coupables de ces sortes de crimes ; quoique son propre frère en eût été accusé

⁴¹ *MMDR*, vol. 3, p. 317-318.

⁴² *Ibid.*, p. 317.

et que ce monarque eût été obligé de le punir sévèrement, Louis XIV était enfin parvenu à rendre ce vice rare et honteux ; il l'avait obligé de se cacher, de disparaître pour ainsi dire de la société, et de se réfugier dans les ténèbres les plus profondes⁴³.

Les allusions de Soulavie renvoient à une affaire en particulier. Un soir d'août 1722 plusieurs jeunes nobles des deux sexes – dont certains ont des liens de parenté avec le gouverneur du roi, le duc de Villeroy – se livrent à ce qui s'apparente à des jeux sexuels en public : « Ce qu'ils firent, peut-être sous les yeux même du roi, ce qu'on entendit, ce qu'on aperçut au clair de la lune, fit mettre à la fenêtre un si grand nombre de dames curieuses et de seigneurs de la cour que le lendemain tout Versailles, Paris même, fut dans la plus grande émotion⁴⁴. »

Ressaisie par Soulavie, l'affaire de l'orgie versaillaise donne lieu à une scèance de conseil, convoquée par le Premier ministre d'alors, le cardinal Dubois, sous l'autorité narquoise du régent Philippe d'Orléans : « le régent qui ne cessait de sourire, se contentait de dire qu'il fallait faire une rude semonce à ces seigneurs, et leur dire qu'ils n'avaient pas le meilleur goût du monde et cependant quand on dit que ces messieurs avaient déjà formé une confrérie, il opina pour la dissolution⁴⁵. » Si le passage donne l'occasion de faire un portrait moralement ambigu du régent en Philippe « le Débonnaire », selon le mot que lui applique Saint-Simon⁴⁶, la mention d'une *confrérie* renvoie à tout un imaginaire de la société secrète sodomite, bien attesté dans la littérature pamphlétaire depuis *La France devenue italienne* (1685), de Courtilz de Sandras⁴⁷, et au moins jusque dans la série de pamphlets écrits sur ce thème durant la Révolution⁴⁸.

Si le régent se distingue par son apparente mansuétude – manifestement condamnable aux yeux de Soulavie – la position de Dubois est plus grave encore :

⁴³ *Ibid.*, p. 318.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 318-319.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 319.

⁴⁶ Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. cit., vol. 5, p. 233-234. Sur le rapport de Saint-Simon au régent, voir notamment Damien CRELIER, « “Dans le bruit et la vivacité de la débauche” : Saint-Simon face aux singularités du duc d'Orléans », *Cahiers Saint Simon*, n° 41, 2013, p. 49-66. Pour une vue plus générale de la construction mythologique autour de la figure du régent Philippe d'Orléans, voir Denis REYNAUD et Chantal THOMAS (dir.), *Le Régent, op. cit.*

⁴⁷ Voir Alain MOTHU, « L'infâme secret. De *La France devenue italienne* au “péché muet” des franc-maçons », *La lettre clandestine*, n° 16, 2008, p. 261-279.

⁴⁸ Voir notamment la réédition de certains de ces textes par les soins de Patrick Cardon : *Les Enfants de Sodome à l'Assemblée nationale* [1790], éd. Patrick Cardon, Lille, Question de Genre/GayKitschCamp, 2005. Voir aussi Thierry PASTORELLO, « La sodomie masculine dans les pamphlets révolutionnaires », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 361 « Entre scatologie et fantasmes sexuels, le cul et son imaginaire », dir. Michel Biard et Pascal Dupuy, 2010, p. 91-130.

Dubois était plus indulgent, il disait que si on punissait ces messieurs, tout le monde deviendrait si hypocrite et si circonspect qu'on ne trouverait plus à employer personne, et que les affaires de l'État demandaient quelquefois pareils personnages, libres de scrupules pour une infinité d'opérations, et il conclut de les laisser tranquilles⁴⁹.

Le propos articule l'excès de tolérance envers l'homosexualité curiale avec un discours plutôt attendu de la raison d'État : les individus immoraux sont nécessaires aux basses besognes du gouvernement ; or, les sodomites, parce qu'ils doivent dissimuler leur goût et leurs pratiques, sont structurellement immoraux⁵⁰ ; dès lors, châtier les sodomites serait tarir une source de recrutement fort commode d'agents naturellement efficaces du despotisme monarchique, d'autant plus contrôlables qu'*on les tient par là*. On comprend ainsi que le texte ne semble avoir en l'occurrence d'autre point d'appui que la légende noire du cardinal Dubois⁵¹, sans autre forme de vraisemblance.

Dans la continuité de ces premiers avis, l'opinion des autres membres du conseil est tout aussi attendue. Le duc de Bourbon, prince du sang, et le maréchal de Villars, principal capitaine du temps, couvert de gloire et d'honneurs, penchent plutôt pour un traitement le plus discret possible de l'affaire :

Villars et M. le Duc observant que ce vice n'étant pas connu du peuple, il fallait une punition qui ne fit aucun éclat, demandèrent seulement quelques jours de Bastille : tous ces opinants avaient beaucoup à se reprocher sur cet objet dont ils étaient juges et partie, ils conclurent cependant pour des punitions légères qui n'empêchèrent pas les huées de Versailles, ni de Paris, contre l'orgie du jardin qui était connue⁵².

Avec ce souci de maintenir les pratiques homosexuelles des nobles ignorées du public, on retrouve des éléments confirmés par les travaux historiques sur la question de la sodomie sous l'Ancien Régime. L'essentiel de la « prophylaxie policière⁵³ » en la matière se donne en effet l'objectif d'empêcher une contamination à l'ensemble de la société de mœurs qui apparaissent comme plus ou moins tolérés chez les courtisans : « Le vice aristocratique ne doit

⁴⁹ *MMDR*, vol. 3, p. 319-320.

⁵⁰ Cette assimilation entre comportement homosexuel et nécessité de la dissimulation dans un contexte d'homophobie institutionnalisée résonne, de manière assez frappante, avec les observations d'une étude de science sociale, menée dans les années 1960 aux États-Unis et aujourd'hui classique, portant sur les pratiques de dragage homosexuelle : Laud HUMPHREYS, *Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960* [1970], Trad. Henri Peretz, Paris, La Découverte, coll. « Texte à l'appui / Genre & sexualité », 2007, p. 146.

⁵¹ Sur cette légende noire (alimentée au début de la Révolution par la publication d'une *Vie privée du cardinal Dubois*, publiée en 1789 ; voir Olivier FERRET, Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, Chantal THOMAS (dir.), *Dictionnaire des vies privées, op. cit.*, p. 254-257), voir Alexandre DUPILET, *Le cardinal Dubois. Le génie politique de la Régence*, Paris, Tallandier, 2015, chap. XV. « Celui par qui le scandale arrive : retour sur la légende noire », p. 271-288.

⁵² *MMDR*, vol. 3, p. 320.

⁵³ Vincent MILLOT, « *L'admirable police* ». *Tenir Paris au siècle des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2016, p. 186.

pas s'étendre de la Cour à la ville⁵⁴. » À cela s'ajoute ici l'idée que la discrétion sur les pratiques sexuelles hétérodoxes de la cour est un enjeu de pouvoir : maintenir le public dans l'ignorance, c'est préserver l'autorité politique de la noblesse – ce à quoi s'oppose vivement un historien révolutionnaire comme Soulavie.

L'autre élément important dans l'affaire, c'est sa dimension familiale. Soulavie ajoute quelques pages plus loin un commentaire peu amène envers les *Mémoires* de Villars, qu'il considère comme partiaux en la matière puisque le duc aurait été « juge et partie », certains membres de sa famille étant impliqués⁵⁵. De fait, les témoignages contemporains, qui attestent bien que l'épisode a été publicisé – à tel point qu'il sert de point de départ, vingt-six ans plus tard, à *Hipparchia, histoire galante*, un petit roman à clés anonyme publié en 1748⁵⁶ – soulignent tous cette dimension, en prenant surtout pour cible le maréchal de Villeroy (1644-1730), dont plusieurs membres de sa famille sont impliqués.

Le magistrat et chroniqueur parisien Edmond-Jean-François Barbier (1689-1771) donne ainsi un récit succinct de l'épisode : « Au clair de la lune, dans un bosquet de Versailles, il plaisait à ces jeunes seigneurs, qui sont presque tous nouvellement mariés, de faire des débauches assez publiquement⁵⁷. » Mathieu Marais (1665-1737), autre parlementaire et chroniqueur parisien, évoque également l'affaire dans son *Journal*, explicitant certaines accusations de sodomie. Il évoque ainsi un marquis, « patient de toutes manières », fils d'une « grande janséniste » qui « ne sait quel péché mortel son fils a commis⁵⁸ ». De même, il enregistre un bon mot cruel prononcé par le suisse en faction à l'hôtel de Villeroy, accueillant les visiteurs venus rendre leurs respects au maréchal dans ce moment difficile : « Est-ce pour la porte de devant ou pour la porte de derrière⁵⁹ ? » Mais au fond, ce qui retient surtout Marais, ce sont les conséquences familiales et politiques de cette mésaventure finalement assez secondaire. Le scandale réside surtout dans le fait que Villeroy a réclamé une série de lettres de cachet à l'encontre de sa propre famille, dans le but de bien faire sa cour : « Le maréchal est

⁵⁴ Michel REY, « Police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle », art. cit., p. 116.

⁵⁵ *MMDR*, vol. 3, p. 321-322.

⁵⁶ *Hipparchia, histoire galante* [1748], éd. Florence Lotterie, dans *Courtisanes et philosophes*, éd. Mathilde Cortey, Erik Leborgne et Florence Lotterie, Paris, Publications de la Société Française d'Étude du Dix-huitième Siècle, coll. « Lire le Dix-huitième siècle », 2013, p. 11 et 39.

⁵⁷ Edmond-Jean-François BARBIER, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV*, éd. Pierre Bonnet, Henri Duranton, Fadi El Hage et Denis Reynaud, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le dix-huitième siècle », 2020, vol. 1, p. 228-229.

⁵⁸ Mathieu MARAIS, *Journal de Paris*, éd. Henri Duranton et Robert Grandroute, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Lire le Dix-huitième siècle », 2004, vol. 2, aout 1722, p. 539-540.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 540.

blâmé de tout le monde : il a déshonoré sa famille à plaisir, mais il n'a rien ménagé quand il a vu la personne du roi en compromis⁶⁰. » En la matière, Villeroy a agi en courtisan plutôt qu'en chef de famille, et c'est précisément ce qui semble choquer le public.

C'est peut-être cette dimension politique et curiale qui est peut-être à placer au premier plan. Louis XV, roi mineur sous la tutelle d'un régent, ne peut avoir encore l'autorité de son aïeul sur la question. Mais surtout, la crainte de la contamination du vice homosexuel concerne en premier lieu ce jeune souverain dont les goûts sexuels demeurent indistincts – il est, de fait, âgé de douze ans en 1722 – et sont l'objet d'une inquiétude collective à la cour, comme l'enregistre Mathieu Marais :

La jeunesse de la cour voulait donner au roi un goût pour les hommes. Sur quoi la duchesse de La Ferté a dit qu'on remarquait dans l'histoire que la galanterie des rois roulait, l'un après l'autre, sur les hommes et sur les femmes, qu'Henri II et Charles IX aimaient les femmes, et Henri III les mignons ; Henri IV aimait les femmes, Louis XIII les hommes, Louis XIV les femmes, et qu'à présent le tour des mignons était revenu⁶¹.

La crainte que Louis XV se révèle porté sur les amours masculines est encore accentuée par les tentatives de certains jeunes nobles pour devenir le favori en titre⁶². C'est ainsi le cas du duc Charles-Armand-René de La Trémoille (1708-1741), dont Voltaire raconte dans une lettre à la marquise de Bernière, datée du 10 juillet 1724, les raisons de l'exil :

Si vous me promettez de m'envoyer bien exactement les nouvelles à la main que vous recevez toutes les semaines, je vous dirai pourquoi M. de La Trémoille est exilé de la cour, c'est pour avoir mis très souvent la main dans la braguette de Sa Majesté Très Chrétienne. Il avait fait un petit complot avec M. le comte de Clermont de se rendre tous deux les maîtres des chausses de Louis XV et de ne pas souffrir qu'aucun autre courtisan partageât leur bonne fortune. M. de La Trémoille outre cela rendait les lettres au roi de mademoiselle de Charolais dans lesquelles elle se plaignait continuellement de M. le Duc. Tout cela me fait très bien augurer de M. de La Trémoille et je ne saurais m'empêcher d'estimer quelqu'un qui à seize ans veut besogner son roi et le gouverner. Je suis presque sûr que cela fera un très bon sujet⁶³.

L'anecdote est confirmée par Mathieu Marais, en des termes un peu plus atténués, quoique non moins explicites :

on a découvert que le jeune duc de La Trémoille, Premier gentilhomme de la Chambre du roi, lui servait plus que de gentilhomme, et avait fait de son maître son Ganymède. Ce secret amour est bientôt devenu public, et l'on a envoyé le duc à l'académie avec son gouverneur, pour apprendre à régler ses mœurs. Le roi a dit que c'était bien fait. Voilà donc le tour des mignons et l'usage de la cour d'Henri III. Le lendemain, on a proposé de marier ce jeune

⁶⁰ *Id.*

⁶¹ *Id.*

⁶² Voir Jean-Christian PETITFILS, *Louis XV*, Paris, Perrin, 2018, p. 124.

⁶³ VOLTAIRE, Lettre à la marquise de Bernières, 10 juillet 1724 (D191), dans *Correspondance*, éd. cit.

homme avec Mlle d'Évreux, sa cousine germaine, fille du duc de Bouillon et de sa première femme, qui était La Trémoille, ce qui a été agréé du roi, qui a bientôt sacrifié ses amours⁶⁴.

Cette idée fantasmée du retour à un souverain homosexuel est particulièrement inquiétante au début des années 1720. Louis XV, dernier survivant d'une famille royale qui a été décimée par les morts précoces de trois successeurs entre 1711 et 1712⁶⁵, n'a encore donné aucun héritier à la couronne. S'il devait mourir, la guerre civile menacerait le royaume : la succession du régent Philippe d'Orléans, premier prince du sang, serait probablement contestée par le roi d'Espagne Philippe V (1683-1746), dernier petit-fils survivant de Louis XIV et oncle de Louis XV, qui, malgré sa signature des clauses dynastiques du traité d'Utrecht en 1713, peine à admettre sa renonciation à ses droits au trône de France⁶⁶. La question de la sexualité de Louis XV, prise sous l'angle de sa capacité procréative, n'est donc pas accessoire, mais au contraire hautement politique. Elle reviendra d'ailleurs sur le devant de la scène en 1725, avec la question du mariage royal : après une maladie du jeune souverain qui a particulièrement inquiété le duc de Bourbon, alors Premier ministre, celui-ci préfère la crise diplomatique avec l'Espagne au risque de voir la maison rivale d'Orléans monter sur le trône, et choisit d'annuler les fiançailles de Louis XV avec l'infante Marie-Anne-Victoire (1718-1781), âgée de seulement sept ans, pour lui faire épouser en tout hâte Marie Leszczyńska (1703-1768), certes seulement fille d'un roi de Pologne détrôné, mais surtout l'une des seules princesses (catholiques) nubiles du moment⁶⁷. Ainsi, entre la crainte d'un scandale public touchant la sexualité de la noblesse de cour et l'angoisse collective concernant l'avenir dynastique du royaume, tous les ingrédients sont réunis pour qu'émerge une panique morale autour du fantasme de contagion sodomite.

Cette notion de panique morale a été forgée par le sociologue Stanley Cohen, dans le cadre de son analyse de certaines subcultures de la Grande-Bretagne des années 1960-1970 (les *mods* et les *rockers*). Elle permet de comprendre comment ces groupes ont pu être alors perçus par l'ordre sociopolitique dominant, de manière plus ou moins fantasmatique, comme des menaces pour l'ordre social :

De temps en temps, il arrive que les sociétés soient en proie à des épisodes de panique morale. Une condition, un incident, une personne ou un groupe de personnes sont

⁶⁴ Mathieu MARAIS, *Journal de Paris*, éd. cit., vol. 2, 27 juin 1724, p. 778-779.

⁶⁵ Voir Olivier CHALINE, *L'année des quatre dauphins* [2009], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2011.

⁶⁶ Sur la dimension dynastique du traité d'Utrecht, voir Lucien BÉLY, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2007, chap. XXII « La paix d'Utrecht ou le modèle de l'équilibre européen », p. 465-471.

⁶⁷ Voir Jean-Christian PETITFILS, *Louis XV*, op. cit., p. 143-158.

brusquement définis comme une menace pour la société, ses valeurs et ses intérêts ; ils sont décrits de façon stylisée et stéréotypée par les médias ; des rédacteurs en chef, des évêques, des politiciens et d'autres personnes bien pensantes montent au créneau pour défendre les valeurs morales ; des experts reconnus émettent un diagnostic et proposent des solutions ; les autorités développent de nouvelles mesures ou – plus fréquemment – se rabattent sur des mesures existantes ; ensuite la vague se résorbe et disparaît, ou au contraire prend de l'ampleur. Parfois l'objet de la panique est plutôt inédit et parfois, il existe depuis longtemps mais surgit soudain en pleine lumière. Parfois la panique passe et n'existe plus que dans le folklore et la mémoire collective ; d'autres fois elle a des conséquences plus durables et peut produire des changements dans les lois, les politiques publiques ou même dans la manière dont la société se conçoit⁶⁸.

Le concept de panique morale se prête particulièrement à l'analyse de certaines crises impliquant la sexualité. Elle est ainsi convoquée par le sociologue Jeffrey Weeks pour analyser l'impact social et culturel de la crise du VIH/Sida au début des années 1980 dans le monde occidental⁶⁹. Par ailleurs, si elle permet de mieux comprendre certaines situations contemporaines, il est possible également de l'appliquer à un contexte plus ancien. En l'occurrence, elle semble tout à fait adaptée à la situation du début des années 1720. D'autant plus qu'elle correspond à l'analyse de Soulavie lui-même, qui revient dans le cinquième volume des *Mémoires du maréchal-duc* sur les conséquences de cette panique morale, en particulier sous le ministère du cardinal de Fleury. Ce dernier, contrairement à ses prédécesseurs, semble soucieux de la situation, et blâme le roi pour s'être laissé entraîner par « le mauvais goût dans les plaisirs⁷⁰ ». Au point que, selon Soulavie, ce souci d'éloigner Louis XV de telles pratiques serait à l'origine d'une véritable campagne menée par le gouvernement pour réprimer les sodomites :

Pour en faire rougir le roi, on alla à la recherche de ceux qui menaient à Paris ce même genre de vie. Un peintre fameux se donna la mort pour éviter le supplice que la police lui avait destiné, et qui, selon nos anciennes coutumes, en est la peine légale. Du Chauffour [Deschauffours] l'a subi, et la police qui le jugea par commission, fit proclamer le crime et la peine, comme un grand événement. Les crieurs en l'annonçant dans les places avec scandale, pénétraient jusque dans l'intérieur des cours des hôtels les plus distingués, en nommaient grossièrement ce que devait cacher la pudeur, et ce qui excitait la curiosité de l'innocence. « On va punir des gens qui ont fait de la fausse monnaie », répondait la princesse de Condé à ses enfants⁷¹.

⁶⁸ Stanley COHEN, *Folk Devils and Moral Panics. The Creation of the Mods and Rockers* [1972], New York, Routledge, 2002, p. 1, cité et traduit par Jean-Michel CHAUMONT, « Présentation. Entre paniques et croisades : sociologues et *claims-makers* », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 43/1, 2012, p. 1-13.

⁶⁹ Jeffrey WEEKS, *Sexualité* [1986], Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Sexualités », 2010, p. 175-180. Voir aussi Jeffrey WEEKS, Marion MAUDET et Cécile THOMÉ, « “La sexualité est forcément politique”. Entretien avec Jeffrey Weeks », *Genre, sexualité & société*, n° 14, 2015, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/gss/3641>. Page consultée le 10 janvier 2020].

⁷⁰ *MMDR*, vol. 5, p. 50-51.

⁷¹ *Id.*

Derrière les allusions de Soulavie se cachent de véritables affaires qui occupent le devant de la scène judiciaire en 1724 et 1725. Le « peintre fameux » qui se suicide pour éviter la peine infamante est Jean-Baptiste Nattier (1678-1726), frère aîné de Jean-Marc Nattier⁷² (1685-1766). Quant à la référence à Étienne-Benjamin Deschauffours, elle renvoie à un condamné au bûcher célèbre de 1726, dont la mort avait suscité la publication de certains textes clandestins critiques, comme les *Anecdotes pour servir à l'histoire secrète des Ebugors* [Bougres], en 1733, ou encore, en 1739, *L'Ombre de Deschauffours*⁷³.

Dans l'analyse historique proposée par Soulavie, la période de répression des années 1720 contre les sodomites parisiens, qui culmine avec quelques exécutions capitales décidées pour servir d'exemple, trouverait donc son origine dans la crainte d'une contamination du jeune Louis XV par le « vice » de l'homosexualité de cour⁷⁴. Et si Louis XV a finalement été plus fameux pour ses maîtresses que pour ses amants, c'est bien à la suite d'une « guerre ouverte » où « pendant quelque temps les deux sexes se disputèrent le roi des Français⁷⁵ ». Même si la lutte est féroce et si « des vers et des mémoires outrageants en furent le résultat », la guerre est remportée par les femmes, et le principal champion du parti sodomite, le duc de La Trémoille, termine sa carrière « converti » et n'ayant « plus de cœur que pour son épouse⁷⁶ ». Ce n'est toutefois que parce que le cardinal de Fleury prend parti, en mettant tout le poids du gouvernement dans la balance, que peut finalement triompher l'hétérosexualité royale. Ce que Soulavie semble donner implicitement à lire, c'est que la sodomie nobiliaire, qui a mis en danger une fois l'édifice de l'État, pourrait bien un jour se révéler à nouveau dangereuse : il convient de toujours s'en méfier.

⁷² Thomas-Simon GUEULLETTE, *Sur l'échafaud. Histoires de larrons et d'assassins (1721-1766)*, éd. Pascal Bastien, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2010, p. 85.

⁷³ Voir Michel REY, « Police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle », art. cit., p. 117-118, et Louis CROMPTON, *Homosexuality & Civilization*, Cambridge (Massachusetts) et Londres, The Belknap Press of Harvard University Press, 2003, p. 449-450.

⁷⁴ Jeffrey Merrick, sans employer la notion de panique morale, articule lui aussi les scandales versaillais avec les campagnes de répression menées par la lieutenance générale de police de Paris dans les années 1720, tout en exploitant les sources pour analyser l'émergence d'une subculture sodomite, notamment au sein des élites. Voir Jeffrey MERRICK, « Sodomitical Scandals and Subcultures in the 1720s », *Men and Masculinities*, n° 1, 1999, p. 365-384 (réédité dans Jeffrey MERRICK, *Order and Disorder under the Ancien Régime, op. cit.*, p. 295-319).

⁷⁵ *MMDR*, vol. 5, p. 51.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 52.

2. Une folle à la cour de Louis XV

La hantise de la contagion sodomite et la condamnation morale ne sont pas les seuls avatars de l'homosexualité nobiliaire au XVIII^e siècle. Il existe aussi des figures plus ambivalentes, nettement moins effrayantes que de jeunes seigneurs complotant pour initier leur souverain à leur vice. Une de ces figures se rencontre dans un fragment des *Mémoires* de Besenval, daté de 1771 mais qui évoque des épisodes ayant eu lieu au début du règne de Louis XV⁷⁷.

Le récit de Besenval s'intéresse d'abord à un personnage féminin, que l'on peut reconnaître comme Mme de Gontaut⁷⁸. Appartenant à la haute noblesse de cour, elle se singularise en envisageant de séduire le jeune monarque, alors tout juste marié, afin de devenir la maîtresse en titre. Le projet n'apparaît pas déraisonnable à Besenval : « entre toutes celles qui se [mettent] sur les rangs », Mme de Gontaut semble avoir « le plus de titres, pour mériter la préférence⁷⁹ ». Sa beauté physique – ou plutôt, comme le note perfidement Besenval, « un grand art à cacher [ses] défauts » – et le soutien d'une cabale impliquant ses réseaux familiaux la font presque toucher au but, lorsqu'un épisode soudain met définitivement fin à ses prétentions : « Si près du bien qu'elle désirait, madame de G[ontaut], en un instant, le perdit pour jamais, par son inconsidération et sa méchanceté⁸⁰ ».

Pour expliquer cet échec, Besenval introduit un autre personnage appartenant au même groupe social de la noblesse curiale, le duc François Joachim Bernard Potier de Gesvres (1692-1757), dont il propose un portrait particulièrement expressif :

Le duc de Gesvres dont l'impuissance avait fait tant de bruit, était un de ces êtres rares qui paraissent, de temps en temps, dans le monde. Il avait publiquement toutes les façons des femmes ; il mettait du rouge ; on le trouvait chez lui, ou dans son lit, jouant de l'éventail, ou à son métier, faisant de la tapisserie. Il aimait à se mêler de tout ; son caractère était précisément celui d'une *caillette*⁸¹.

Arrêtons-nous sur les différents éléments qui composent ce portrait. La mention de l'impuissance du personnage qui « avait fait tant de bruit » renvoie à un scandale qui était

⁷⁷ Le fragment s'intitule « Madame de G*** [Gontaut], fille du maréchal de G*** [Grammont], manque, par sa faute, d'être Maîtresse du Roi ; quelques Anecdotes sur son compte ; Caractère du duc de Gesvres » (ibid., vol. 1, p. 176).

⁷⁸ « Madame de G** » dans l'édition originale, mais je suis ici l'identification de Ghislain de Diesbach (Pierre-Victor de BESENVAL, *Mémoires du baron de Besenval sur la cour de France*, éd. cit., p. 68). Dans la mesure où son père, le maréchal de Gramont, est nommément cité, on peut imaginer que le décryptage des astérisques n'était guère compliqué pour le public mondain, même en 1805.

⁷⁹ *MMBB*, vol. 1, p. 176.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 177-178.

⁸¹ *Ibid.*, p. 178-179.

encore bien connu de la société mondaine de la fin du XVIII^e siècle, même s'il datait du début du siècle. Entre 1712 et 1717, le duc avait en effet subi un procès pour impuissance particulièrement long et humiliant, que lui avait intenté son épouse⁸². Cette affaire était fameuse : Saint-Simon l'évoque dans ses *Mémoires*⁸³, de même que Mathieu Marais dans son *Journal*⁸⁴. Gesvres était donc un personnage à la réputation scandaleuse. Il était un cas problématique pour la noblesse, en ce qui ne concerne rien moins que sa capacité à engendrer, c'est-à-dire à perpétuer son nom et sa lignée.

Le deuxième aspect de la description du personnage (qui s'articule d'ailleurs de manière implicite avec le premier, l'impuissance étant déjà une forme de mise en doute de la masculinité du duc de Gesvres), concerne la description d'un homme qui a « publiquement toutes les façons des femmes » : se maquiller, s'occuper à des activités domestiques traditionnellement féminines (la tapisserie), enfin adopter l'attitude générale d'une « caillette⁸⁵ ».

À partir de quelle catégorie peut-on lire ce personnage du duc de Gesvres ? Entre-t-il dans la catégorie du travestissement, cette importante transgression du code social et de l'ordre genré de la société, dont Sylvie Steinberg rappelle qu'il est, sous l'Ancien Régime, « un acte puni par la loi, en vertu du Deutéronome⁸⁶ (22, 5) » ? Mais le travestissement, dans son acception courante entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, implique aussi la notion de déguisement, de dissimulation : fondamentalement, se travestir, c'est chercher à dissimuler son sexe⁸⁷. Or cela ne semble pas correspondre au cas du duc de Gesvres, qui n'est pas tant décrit sous l'angle d'un

⁸² Sur ce procès, voir Pierre DARMON, *Le tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'Ancienne France*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 1979, p. 196-201.

⁸³ « Le marquis et la marquise de Gesvres divertissaient le public par leur dissension depuis quatre ans. [...] La cause, portée à l'Officialité [tribunal ecclésiastique], y assembla tout Paris aux audiences ; les factums ne furent pas ménagés et volèrent partout. On juge aisément de toutes les sottises qui abondèrent dans les plaidoyers, dans les écritures et dans les propos qui s'en tinrent, qui, à reprises, furent la conversation de la cour et de la ville. Ils furent visités juridiquement l'un et l'autre plusieurs fois, avec la honte et les dérisions qui sont les suites inséparables de pareilles aventures. Les Gesvres en mouraient de douleur. Enfin la marquise de Gesvres, qui avait beaucoup d'esprit, se lassa de cet infâme vacarme, et donna un désistement en bonne forme de ce vilain procès au cardinal de Noailles, moyennant un accommodement [...]. De part et d'autre ils furent fort aises ; avec un peu de sens, ils l'auraient été plus tôt, et n'auraient point donné la farce au monde. » (Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. cit. vol. 4, p. 901-902.)

⁸⁴ « C'est lui qui a eu ce grand procès d'impuissance contre sa femme qui, après beaucoup d'écrits très savants de part et d'autre sur une matière fort délicate, s'est terminé par un accommodement, puis par la mort de la femme qui a emporté sa virginité en l'autre monde. Nous avons un recueil fort curieux, en deux volumes in-12, de tous les facteurs de ce procès, où il y a bien des ordures dites éloquentement et que toutes les dames de Paris ont bien lues et entendues. » (Mathieu MARAIS, *Journal de Paris*, éd. cit., vol. 1, 4 mai 1722, p. 507. Voir aussi la note datée du 9 juillet 1717, p. 72).

⁸⁵ « On appelle *caillette* [...] une femme frivole et babillarde. [...] On le dit aussi d'un homme frivole et babillard » (*Ac.* 1762, vol. 1, p. 233).

⁸⁶ Sylvie STEINBERG, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001, p. VIII.

⁸⁷ *Ibid.*, p. VII.

individu qui aspirerait à tromper le public sur son identité de genre (faire croire qu'il est une femme) que comme un *homme efféminé*, sur un mode particulièrement théâtralisé.

De la même manière, le duc de Gesvres semble se distinguer du petit-maître efféminé, héritier du petit marquis de Molière⁸⁸, type de personnage qui émerge avec la période de la Régence et qui demeure, pendant plusieurs décennies, un objet de réprobation de la part de celles et ceux qui les évoquent. Ainsi l'abbé Gabriel-François Coyer (1707-1782) en fait-il un tableau particulièrement acerbe dans une brochure publiée au milieu du siècle et intitulée *L'Année merveilleuse ou les hommes-femmes* :

Que désormais notre surprise cesse donc, en voyant des individus mâles, en boucles d'oreilles, faire de la tapisserie, donner audience dans leur lit à midi, interrompre un discours sérieux pour converser avec un chien, parler à leur propre figure dans une glace, caresser leurs dentelles, être furieux pour un magot brisé, tomber en syncope sur un perroquet malade, dérober enfin à l'autre sexe toutes ses grâces⁸⁹.

Toutefois, même si leur masculinité peut être remise en cause – comme dans ce cas précis, puisque Coyer pointe précisément, avec une certaine dose d'outrance, ce qu'il identifie comme un risque d'efféminement général de la bonne société –, les petits-maîtres s'inscrivent fondamentalement dans un paradigme hétérosexuel. S'ils rivalisent avec les femmes par leur parure et leur soin corporel, cela demeure fondamentalement pour séduire ces dernières. De manière analogue, Rousseau dénonce dans la *Lettre à D'Alembert* (1758) l'effémination généralisée des hommes au contact des femmes dans les lieux de sociabilité des grandes villes – de Paris en particulier : « chaque femme de Paris rassemble dans son appartement un sérail d'hommes plus femmes qu'elle, qui savent rendre à la beauté toutes sortes d'hommages, hors celui du cœur dont elle est digne⁹⁰ ». La référence au sérail convoque par ailleurs le thème du despotisme oriental et du rôle politique des femmes lorsqu'elles finissent par dominer les hommes⁹¹.

La situation est différente dans le cas du duc de Gesvres, qui ne s'inscrit pas dans le cadre d'une masculinité hétérosexuelle traditionnelle. Si le texte reste muet sur l'orientation sexuelle du personnage – même si la mention de son « impuissance » est une allusion probable,

⁸⁸ Pierre SAINT-AMAND, « Le triomphe des Beaux : petits-maîtres et jolis hommes au dix-huitième siècle », *L'Esprit créateur*, n° 43/3, 2003, p. 39.

⁸⁹ Gabriel-François COYER, *L'Année merveilleuse ou les hommes-femmes* [1748], La Haye, Jean Swart, 1751, p. 5-6 (texte cité dans Philippe PERROT, *Le corps féminin. Le travail des apparences. XVIII^e-XIX^e siècle* [1984], Paris, Points, 1991, p. 58-59).

⁹⁰ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Lettre à D'Alembert sur les spectacles* [1758], éd. Jean Rousset, dans *Œuvres complètes*, éd. Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », vol. 5, 1995, p. 93.

⁹¹ Voir *infra*, chap. 5.

sinon à un désir homosexuel, du moins à une forme d'hétérosexualité défailante – son portrait sur le mode d'un efféminement très spectaculaire semble plutôt correspondre à un rôle social caractéristique de la subculture gay, qui aurait précisément émergé au cours du XVIII^e siècle dans les capitales européennes⁹², et qui s'incarne dans ce que Jean-Yves Le Talec identifie sous le nom de « folles⁹³ ». L'intérêt de cette catégorie réside, selon Michel Bozon, dans l'ambiguïté fondamentale qu'elle implique : « ni personnage réel, ni identité clairement délimitée, à la fois figure imposée et figure libre, figure prescrite et figure perturbatrice, jamais tout à fait subie et jamais tout à fait volontaire⁹⁴ ». La « performance de genre⁹⁵ » à laquelle se livre une folle correspond à la fois à une proclamation identitaire positive, avec sa part de créativité et d'affirmation de soi, et en même temps une réaction à un verdict social normatif et stigmatisant, sexiste et/ou homophobe.

Dans la manière dont Besenval présente le duc de Gesvres, ce phénomène d'affirmation du stigmate – plutôt que de *retournement du stigmate*, qui implique un geste politique revendicatif, absent ici – semble parfaitement fonctionner. « Avec tout cela », précise Bésenval, « parvenu à un certain âge, sans changer de façon d'être, il avait de la considération⁹⁶ ». Gouverneur de Paris en survivance de son père, le duc de Gesvres est également Premier

⁹² C'est en particulier la thèse de l'historien Randolph Trumbach, développée dans des travaux au cours des années 1970, qui va jusqu'à conceptualiser l'émergence d'un « troisième genre » correspondant à ces personnages de sodomites efféminés : voir Randolph TRUMBACH, « London's Sodomites: Homosexual Behavior and Western Culture in the 18th Century », *Journal of Social History*, n° 11/1, 1977, p. 1-33, et *Sex and the Gender Revolution. Volume 1. Heterosexuality and the Third Gender in Enlightenment London*, Londres et Chicago, Chicago University Press, 1998. Pour une étude de cas qui se propose comme une discussion des propositions de Trumbach sur le sujet, voir aussi Michael SIBALIS, « Une subculture d'efféminés ? L'homosexualité masculine sous Napoléon I^{er} », dans Régis REVENIN (dir.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires/Histoire », 2007, p. 75-95.

⁹³ Jean-Yves LE TALEC, *Folles de France. Repenser l'homosexualité masculine*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / genre & sexualité », 2008, p. 21.

⁹⁴ Michel BOZON, « La folle, ou le genre dérangé », dans Jean-Yves LE TALEC, *Folles de France, op. cit.*, p. 9.

⁹⁵ La notion de « performance de genre » implique une approche constructiviste du genre, considérée non comme un donné, figé et essentialisé, mais, selon les formules de Candace West et Don H. Zimmerman, comme « un accomplissement routinier, méthodique et récurrent ». Autrement dit, « plutôt que comme une propriété des personnes, [...] le genre [se conçoit] comme un trait émergent des situations sociales : tout à la fois comme étant un principe et une conséquence des divers arrangements sociaux, et comme un moyen pour légitimer l'une des divisions les plus fondamentales de la société. » (Candace WEST et Don H. ZIMMERMAN, « Faire le genre » [1987], trad. Fabienne Malbois, *Nouvelles Questions Féministes*, n° 28/3, 2009, p. 35). Judith Butler, quant à elle, a mis l'accent sur cette dimension performative du genre, notamment à partir du cas du travestissement (*drag*), comme pratique subversive à l'égard du genre comme système bicatégorisé et hiérarchisé. Voir Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité* [1990], trad. Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2006, et *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du « sexe »* [1993], trad. Charlotte Nordmann, Paris, Éditions Amsterdam, 2009. Voir aussi Luca GRECO et Stéphanie KUNERT, « Drag et performance », dans Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, p. 222-231.

⁹⁶ *MMBB*, vol. 1, p. 178.

gentilhomme de la Chambre du roi – comme Richelieu –, une charge qui honore seulement quatre familles nobles dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, qui toutes portent des titres ducaux. Dire que Gesvres est bien inséré dans le système de cour est un euphémisme ; il en est un rouage important et il semble jouir, non seulement grâce au nom qu’il porte, mais aussi du fait de ses qualités personnelles, de toute la bienveillance de Louis XV : « toute la Cour abondait chez lui. On ne menait pas une jeune mariée à Versailles, qu’on ne la présentât. Le roi le traitait bien, et ses ridicules ne lui en donnaient pas⁹⁷. »

Le personnage du duc de Gesvres en « folle » apparaît dans un autre texte, publié ultérieurement, mais qui pose problème quant à sa fiabilité : les *Souvenirs de la marquise de Créquy* (1834). Pour Quérard, le chasseur des supercheries littéraires du XIX^e siècle, ces prétendus *Souvenirs* n’ont aucune crédibilité et sont à attribuer au comte Pierre-Marie-Jean Cousin de Courchamps⁹⁸ (1783-1849). De fait, les recherches contemporaines hésitent sur la place à accorder à ce texte – comme dans le cas de nombreux autres, qui posent les mêmes questions d’authenticité – entre un rejet complet⁹⁹ ou l’utilisation, sans précaution ni discussion, comme source pleine et entière. On peut toutefois adopter une position médiane¹⁰⁰, en lisant avec précaution ce texte, c’est-à-dire en considérant qu’il se fait probablement l’amplificateur,

⁹⁷ *Ibid.*, p. 178-179.

⁹⁸ Joseph-Marie QUÉRARD, *Les supercheries littéraires dévoilées. Galerie des écrivains français de toute l’Europe qui se sont déguisés sous des anagrammes, des astéronymes, des cryptonymes, des initialismes, des noms littéraires, des pseudonymes facétieux ou bizarres, etc.* [1847-1853], Paris, G.-P. Maisonneuve & Larose, 1964, vol. 1, p. 796-797 et 806-807.

⁹⁹ C’est le cas, par exemple, d’Irène Passeron, qui, en tant qu’éditrice scientifique des œuvres de D’Alembert, observe qu’« aucune crédibilité historique ne [peut] être accordée à l’ouvrage mystificateur de [...] Courchamps, fallacieusement intitulé *Souvenirs de la marquise de Créquy* qui est dénoncé dès sa parution en 1842 comme une imposture, mais que l’on retrouve malheureusement régulièrement utilisé. » (Irène PASSERON, « Lettres inédites, problématiques inédites ? », *Recherches sur Diderot et sur l’Encyclopédie*, n° 52, 2017, p. 115-126).

¹⁰⁰ C’est la position adoptée par Colin Jones à propos d’un autre cas fameux de texte problématique : les *Mémoires sur Louis XV et Madame de Pompadour*, publiés en 1809 sous le nom de Mme Du Hausset, la femme de chambre de la marquise. Alden R. Gordon fait la démonstration qu’il s’agit d’un faux, qu’il attribue à Sénac de Meilhan, avec des conséquences fâcheuses sur l’historiographie concernant la favorite de Louis XV : « Une grande partie de ce qui a été écrit sur la famille et la vie de Mme de Pompadour est inexact. Les écrivains populaires comme les chercheurs ont été trompés par ce mélange de sources peu fiables, avec pour résultat d’avoir contribué à la création du mythe de Mme de Pompadour. » (« *Much of what has been written about the family and life of Madame de Pompadour is inaccurate. Popular writer and scholars alike have been deceived by the mesh of unreliable sources and, as a result, have contributed to the creation of the myth of Madame de Pompadour* » (Alden R. GORDON, « The Longest-Enduring Pompadour Hoax: Sénac de Meilhan and the Journal de Madame du Hausset », dans Elise GOODMAN (dir.), *Art and Culture in the Eighteenth Century. New Dimensions and Multiple Perspectives*, Newark et Londres, University of Delaware Press et Associated University Presses, 2001, p. 28). Colin Jones observe quant à lui qu’il ne faut pas sous-estimer le fait que la plupart des anecdotes contenues dans le livre faussement attribué à Du Hausset concordent avec d’autres informations qui circulaient auparavant, notamment pendant la guerre de Sept Ans (Colin JONES, *Madame de Pompadour. Images of a Mistress*, Londres, National Gallery Company, 2002, p. 160). De fait, ce genre de forgerie s’apparente fort rarement à de la pure fiction, mais le plus souvent fonctionne comme un montage de matériaux préexistants.

plus ou moins déformé, de matériaux anecdotiques qui circulaient d'une manière ou d'une autre, fixés sous forme écrite dans des archives familiales ou transmis oralement, et parfois confirmés par d'autres sources¹⁰¹.

En l'occurrence, les quelques pages des *Souvenirs de la marquise de Créquy* concernant le duc de Gesvres concordent largement avec le texte de Besenval. Elles soulignent encore la dimension théâtrale du personnage. Celui-ci, en effet, fait une entrée remarquée, alors que la narratrice, accompagnée de sa grand-mère et d'une autre femme, rend visite à une parente souffrante, la duchesse de La Ferté :

À peine étions-nous assises, qu'on entendit ouvrir les deux battants de toutes les portes de l'enfilade avec un fracas inconcevable, et que nous vîmes apparaître une petite figure qu'on apportait sur un grand fauteuil de velours galonné d'argent. C'était une sorte d'image enluminée, grimaçante et peinturlurée comme un joujou de Nuremberg, avec la bouche en cœur et deux petits yeux languissants. Cette étrange figure était habillée d'une étoffe d'argent brodée en chenille verte, et, de plus, elle avait un gros bouquet de verveine à la main. Le fauteuil était porté par quatre géants, habillés en valets de pied ; il était environné par cinq ou six petits pages, les plus jolis du monde, et c'était visiblement des enfants de bonne maison, car ils avaient tous la croix de Malte ou celle de Saint-Lazare. Un de ces pages était chargé d'un coussin pour mettre sous les pieds (toujours vert et argent) ; un autre portait une grosse gerbe de verveine et de rhue verte, afin de purifier l'air ; et la petite figure était celle de Mgr François Potier de Blancmesnil de Tresme, duc de Gesvres, et gouverneur de Paris¹⁰².

L'entrée de Gesvres telle que racontée dans le texte est caractérisée par une grande théâtralisation. Le personnage principal est décrit, avec une insistance sur sa dimension visuelle, comme « une sorte d'image enluminée, grimaçante et peinturlurée », et comparé à un joujou. Le raffinement du dispositif de ce véritable petit spectacle est par ailleurs éclatant : le personnage est placé sur une chaise à porteurs en intérieur, ses vêtements sont riches et aux couleurs assorties, y compris avec le petit bouquet de plantes aromatiques – qui ajoutent par ailleurs une dimension olfactive au spectacle –, et la compagnie exclusivement masculine joue sur une forme d'homoérotisme. Tout le dispositif semble emblématique de l'esthétique *camp*, que Jean-Yves Le Tallec associe avec la figure de la folle¹⁰³. La manière dont est décrit plus

¹⁰¹ Sur la circulation de l'information et des anecdotes, voir *infra*, chap. 7.

¹⁰² Renée Caroline de Froulay, marquise de CRÉQUY, *Souvenirs de la marquise de Créquy. 1710 à 1802*, Paris, Fournier Jeune, 1834, vol. 1, p. 157-158.

¹⁰³ Jean Yves Le Tallec articule le rôle social de la folle avec l'esthétique *camp*, qu'il fait d'ailleurs remonter à la société de cour française du XVII^e siècle et qu'il associe à des figures efféminées « flamboyantes » comme le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, ou l'abbé de Choisy (Jean-Yves LE TALLEC, *Folles de France, op. cit.*, p. 80-82). Cette esthétique ou ce « style » *camp* se définit, selon la formule de Susan Sontag, comme « fondamentalement ennemi du naturel, porté vers l'artifice et l'exagération » (Susan SONTAG, « Le style "Camp" » [1964], dans *L'œuvre parle*, trad. Guy Durand, Paris, Christian Bourgois éditeur, coll. « Titres », 2010, p. 421).

précisément le duc de Gesvres, dans une note en bas de page de l'autrice, s'articule parfaitement avec le portrait de Besenval :

On voit dans tous les mémoires du temps que ce duc de Gesvres était un des plus singuliers personnages du monde. Indépendamment du gouvernement de Paris, dont il s'occupait en faisant des nœuds et des broderies sur une ottomane, il était en possession d'une charge de Premier gentilhomme de la Chambre qu'il n'exerçait jamais, de peur de la fatigue. [...] Il avait passé les dernières années de sa vie couché sur sa chaise longue, à se dorloter ni plus ni moins qu'une femme en couches. On dit alors qu'il était âgé d'environ 70 ans, mais qu'il était impossible de s'en assurer, parce qu'il avait fait enlever le registre qui contenait son acte de baptême, afin qu'on ne pût savoir son âge. Il était persuadé qu'il n'avait pas l'air d'avoir plus de 22 à 23 ans. Vingt-cinq l'auraient désespéré¹⁰⁴ !

Dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, le personnage de Gesvres paraît remarquable par sa singularité, mais ne suscite guère d'empathie. Remarquant que la duchesse de La Ferté, qui accueille les visites, a commis l'impair de ne pas ouvrir la balustrade qui donnerait accès à son lit, il le fait observer avec une certaine acidité :

Pourquoi donc la duchesse est-elle enfermée dans sa balustrade ? se prit-il à dire de prime abord, avec une voix de fausset, et en minaudant, sans regarder personne. On dirait, poursuivit-il avec un petit air de coquetterie malicieuse, qu'elle voudrait nous tenir à une certaine distance et que nous serions des mendiants¹⁰⁵.

Bien mal lui en prend puisque sa remarque donne l'occasion à la duchesse de La Ferté de lui adresser une pique sur la noblesse de sa famille – les Potier de Gesvres sont à l'origine une lignée de magistrats anoblis :

La duchesse de La Ferté, qui s'aperçut de la faute qu'elle avait faite, et qui n'était pas fâchée d'une occasion pour donner à M. Potier de Gesvres un petit coup de busc sur les doigts, se mit à dire avec un air de résignation douloureuse : — J'espère que mes cousines auront la bonté de m'excuser, et j'ose implorer votre miséricorde, Monsieur de Gesvres ! vous me faites trembler, et je vous vois toujours sous un mortier et sur le grand banc de la Tournelle comme si vous étiez monsieur votre grand-père, et que vous allassiez juger les *pâles humains*¹⁰⁶ !

Devant cette attaque, le duc de Gesvres se contente de faire « une petite grimace de vieille femme » et de « sentir son bouquet d'herbes céphaliques¹⁰⁷ » – on comprend ainsi le rôle du bouquet, qui permet de prévenir les maux de tête et autres vapeurs du duc : c'est non seulement son efféminement, mais aussi sa manière particulièrement outrancière (*camp* ?) de *performer* la noblesse qui semblent ainsi se manifester, alors que la sensibilité aux vapeurs apparaît alors comme caractéristique à la fois des femmes et des élites sociales¹⁰⁸. C'est ainsi

¹⁰⁴ Renée Caroline de Froulay, marquise de CRÉQUY, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, op. cit., vol. 1, p. 159.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 159-160.

¹⁰⁶ *Id.*

¹⁰⁷ *Id.*

¹⁰⁸ Sur la dimension genrée de la sensibilité aux crises de « vapeurs », voir Sabine ARNAUD, *L'invention de l'hystérie au temps des Lumières (1670-1820)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences

que se termine cette petite joute verbale, sur une défaite du personnage de Gesvres, qui quitte la scène tout aussi spectaculairement qu'il y était entré : « Au bout de quinze à vingt minutes, on vint enlever M. le gouverneur de Paris, qui s'en alla comme il était venu, avec ses grands valets, ses petits pages et ses petites simagrées¹⁰⁹. »

Revenons maintenant à l'épisode raconté par Besenval, où la situation est nettement moins au détriment du duc de Gesvres. Comme dans le récit des *Souvenirs de la marquise de Créquy*, le duc de Gesvres est la cible d'une pointe malveillante, dans un cadre de sociabilité mondaine¹¹⁰. L'émettrice est ici Mme de Gontaut, celle dont précisément Besenval cherche à expliquer pourquoi elle n'a jamais pu devenir la maîtresse de Louis XV « par son inconsidération et sa méchanceté¹¹¹ ».

La perfidie de Mme de Gontaut envers le duc de Gesvres est indirecte : Mme de Gontaut interpelle son fils, M. de Lauzun, qu'elle trouve habituellement trop pâle : « Mon fils, lui dit-elle, je vous trouve bien des couleurs aujourd'hui ; par hasard, auriez-vous mis du rouge¹¹² ? » Le fils ayant répondu négativement, Mme de Gontaut peut glisser son attaque : « Eh bien ! si vous dites vrai, reprit-elle, frottez-vous avec votre serviette, pour faire voir à tout le monde que vous n'en avez pas ; car rien n'est si affreux pour un homme, ni ne le couvre d'un plus grand ridicule¹¹³. » Contrairement au cas précédent, il ne s'agit pas ici de ridiculiser le duc de Gesvres sur sa fierté, en s'attaquant à ses origines familiales moins brillantes qu'il ne le souhaiterait, mais de viser directement « ses ridicules », c'est-à-dire son efféminement. Il ne s'agit pas non plus d'une pointe ironique, mais d'une attaque nettement plus hostile, et clairement identifiée comme telle dans la situation d'énonciation : « En disant cela, elle regardait fixement M. de Gesvres, qui sentit parfaitement la méchanceté, mais qui n'en fit pas semblant, se réservant de chercher l'occasion de s'en venger¹¹⁴. »

Cette vengeance s'avère à la fois rapide et éclatante ; elle est par ailleurs rendue possible par la capacité à nuire dont Gesvres dispose grâce à sa position dans le système de cour.

sociales, coll. « En temps & lieux », 2014, p. 25-38 ; sur l'association entre noblesse et vapeurs, voir p. 39-50.

¹⁰⁹ Renée Caroline de Froulay, marquise de CRÉQUY, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, op. cit., vol. 1, p. 160-161.

¹¹⁰ Voir Karine ABIVEN, « Pouvoir du jeu de mots. Dominer par la parole en contexte d'inégalité sociale », dans Esme WINTER-FROEMEL et Alex DEMEULENAERE (dir.), *Jeux de mots, textes et contextes*, Berlin et Boston, De Gruyter, 2018, p. 117-134.

¹¹¹ *MMBB*, vol. 1, p. 177-178.

¹¹² *Ibid.*, p. 179.

¹¹³ *Id.*

¹¹⁴ *Id.*

Profitant de sa proximité avec le roi, il peut en effet, d'une simple phrase, détruire la réputation de l'aspirante-maîtresse aux yeux du souverain : « Dès le lendemain, le roi ayant loué madame de G[ontaut] devant lui, il convint des charmes de sa figure, et ajouta que c'était bien dommage que des apparences aussi séduisantes couvrirent un sang entièrement gâté par la débauche la plus effrénée¹¹⁵. » Ces propos sont tout à fait réfléchis : en faisant allusion de manière sibylline à un risque d'infection sexuelle, le duc de Gesvres parvient à déconsidérer totalement Mme de Gontaut aux yeux de Louis XV, particulièrement sensible à ce risque :

Il n'en fallut pas davantage au roi, pour ne plus songer à madame de G[ontaut], quelqu'effort qu'elle ou ses partisans fissent auprès de ce prince, si occupé de sa santé, que le moindre dérangement qu'il y ressentait, auquel même tout autre ne prendrait pas garde, suffisait pour lui donner l'humeur la plus sombre¹¹⁶.

Que peut-on conclure de ces quelques pages de Besenval mettant en scène un personnage de « folle » qui triomphe de la perfidie d'une femme méchante ? Faut-il y voir de la part de l'auteur une sympathie particulière ou une forme de tolérance envers le rôle social et genré que le duc de Gesvres performe ? Faut-il considérer qu'au sein de l'infime groupe social qui constitue, au XVIII^e siècle, le sommet de l'élite curiale il existe une marge de liberté qui permettrait à des individus d'adopter un style de vie *a priori* marginal, qui serait impossible dans d'autres espaces sociaux ? Si l'on compare le traitement du duc de Gesvres par Besenval avec d'autres extraits de mémorialistes nobles sur des figures analogues, on peut d'esquisser quelques réponses.

Certains passages des *Mémoires* de Saint-Simon apparaissent ainsi significatifs d'une forme de tolérance propre au milieu curial envers un personnage de folle tel qu'incarné par le duc de Gesvres. Sa description de Monsieur, duc d'Orléans (1640-1701), frère du roi, connu pour son goût des toilettes efféminées et extravagantes et pour ses pratiques homosexuelles¹¹⁷, est pour le moins ambiguë. Saint-Simon est parfaitement clair lorsqu'il s'agit d'évoquer l'orientation sexuelle du duc d'Orléans : « le goût de Monsieur n'était pas celui des femmes et il ne s'en cachait même pas¹¹⁸ ». Ce goût n'est pas condamné en tant que tel, mais parce qu'il mène à la dépendance du favori : « ce même goût lui avait donné le chevalier de Lorraine pour

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 179-180.

¹¹⁶ *Id.*

¹¹⁷ L'abbé de Choisy, autre figure fameuse d'homme s'habillant en femme sous l'Ancien Régime, et qui a été compagnon de jeu de Monsieur, avance par ailleurs l'idée que l'efféminement de ce dernier serait le fruit d'une stratégie éducative tout à fait réfléchie, mise en place sous la direction du cardinal de Mazarin, afin d'éviter de faire du frère cadet de Louis XIV un rival aussi dangereux que Gaston d'Orléans l'avait été pour son frère Louis XIII. Voir François-Timoléon, abbé de CHOISY, *Mémoires de l'abbé de Choisy* [1727], éd. Georges Mongrédien, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2000, p. 332.

¹¹⁸ Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. cit., vol. 1, p. 33.

maître, et il le demeura toute sa vie¹¹⁹ ». Ainsi, lorsque la soumission de Monsieur vis-à-vis de son amant, le chevalier Philippe de Lorraine (1643-1702), est la cause indirecte d'une infamie aussi grave dans l'esprit du très sourcilleux duc que la mésalliance entre le duc de Chartres (le futur régent) et Mlle de Blois (1677-1649), bâtarde du roi, la sentence tombe : « Pour les Lorrains, ils triomphaient. La sodomie et le double adultère les avaient bien servis¹²⁰. » Néanmoins, le discours homophobe n'est pas central ici. La sodomie est mise sur le même plan que l'adultère (« double », ici : celui de Monsieur et du chevalier de Lorraine, mais surtout celui, autrement plus révoltant par ses conséquences, entre le roi et sa maîtresse), comme une forme de circonstance aggravante du scandale, mais non comme objet premier de condamnation. Comme l'observe Damien Crelier, les pratiques homosexuelles ne sont jamais le prétexte suffisant d'un développement : « quand le propos prend quelque ampleur, c'est presque toujours en tant que contribution à une charge plus générale contre tel ennemi plus ou moins direct de Saint-Simon, et pour des raisons qui ont très souvent partie liée avec la dénonciation de l'illégitimité du personnage en question¹²¹ ». Mais l'ambivalence de Saint-Simon est plus forte encore lorsqu'il s'agit de décrire plus précisément l'apparence de Monsieur :

C'était un petit homme ventru monté sur des échasses tant ses souliers étaient hauts, toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets, de pierreries partout, avec une longue perruque tout étalée devant, noire et poudrée, et des rubans partout où il en pouvait mettre, plein de toutes sortes de parfums, et en toute choses la propreté même¹²².

Comme le fait remarquer Marc Hersant, la « provocatrice féminité » de Monsieur « est traitée, non comme un objet de réprobation ou d'horreur, mais bien au contraire comme un trait singularisant accédant à une dignité poétique évidente et participant d'une sorte d'épiphanie du singulier¹²³ ». La même observation vaut pour la description que Saint-Simon fait de l'abbé d'Enragues (1664-1720) qui, comme Monsieur ou le duc de Gesvres, se signale pour son goût des habits féminins. Marc Hersant souligne « l'absence significative de tout jugement moral, même quand il est question des “débauches” de l'abbé qui ne sont que mentionnées, nullement commentées » ; comme pour Monsieur, c'est une forme d'admiration qui l'emporte sur tout moralisme : « Le personnage est entièrement saisi dans une espèce d'aura salvatrice qui

¹¹⁹ *Id.*

¹²⁰ *Ibid.*, p. 38.

¹²¹ Damien CRELIER, « Saint-Simon et le “goût italien” : l'homosexualité dans les *Mémoires* », *Cahiers Saint-Simon*, n° 42, 2014, p. 54.

¹²² Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. cit., vol. 2, p. 16.

¹²³ Marc HERSANT, « L'écriture de l'histoire et la question du singulier chez Saint-Simon », *Cahiers Saint Simon*, n° 41, 2013, p. 27.

constitue sa singularité en objet d'étonnement affectueux, voire d'émerveillement, et rejette implicitement toute considération morale sur la question du travestissement comme hors-sujet¹²⁴. »

À l'image du regard teinté d'admiration que porte Saint-Simon sur ces figures excentriques que sont Monsieur ou l'abbé d'Entragues, la meilleure manière de comprendre l'apparition furtive et brillante du duc de Gesvres dans les *Mémoires* de Besenval consiste peut-être à souligner l'expression d'un point de vue situé qui se dégage dans le texte. Il s'agit bien, avec Besenval, d'un courtisan de haut vol qui s'exprime, habitué aux singularités les plus extraordinaires que peut offrir le monde de la cour. Si le regard reste ironique, Besenval semble faire passer la qualité de puissant duc et pair devant celle de « caillette » lorsqu'il fait le récit des manières de Gesvres : comme si le souci de distinction nobiliaire passait outre d'autres formes d'injonctions sociales, en particulier celle du genre et de l'hétérosexualité. Au point, peut-être, de rendre possible une forme d'élitisme sexuel qui ferait de l'écart vis-à-vis de la norme une forme d'affirmation éthique de la part de certains nobles.

3. Sodomie et élitisme sexuel

Dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, le protagoniste est principalement mis en scène à travers ses relations avec des femmes. Plus encore, cette sexualité hétérosexuelle est systématiquement représentée suivant le registre de la prouesse et de l'extraordinaire :

On conçoit à peine comment le duc de Richelieu put résister à la vie qu'il menait. Le nombre des maîtresses qu'il eut depuis 1717 jusqu'en 1725 qu'il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Vienne, est prodigieux. Les princesses, les femmes les plus qualifiées de la cour, se succédaient les unes aux autres ; les bourgeoises, les filles même entraient souvent en concurrence ; et on est étonné continuellement de le voir survivre à tant d'occupation¹²⁵.

Toutefois, dans la page qui suit, l'athlète de l'hétérosexualité fait place à un être aux désirs nettement plus ambivalents : « Le goût des femmes n'excluait point en lui celui que le sexe a tant de droits de blâmer ; et mademoiselle de Charolais, qui avait un suisse jeune et très beau, lui reprocha plus d'une fois d'y avoir fait un peu trop d'attention¹²⁶. »

¹²⁴ *Ibid.*, p. 28. Pour la description de l'abbé d'Entragues, voir Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. cit., vol. 7, p. 574-576. Sur cette notion de singulier, dans une analyse de la poétique des Mémoires d'Ancien Régime, voir aussi Frédéric CHARBONNEAU, « L'écriture du singulier. Saint-Simon et quelques mémorialistes », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 102, 2002, p. 191-209.

¹²⁵ *VPMR*, vol. 1, p. 128.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 129.

L'attirance éprouvée pour le suisse de Mlle de Charolais n'est pas le seul cas de désir homosexuel pointé par la *Vie privée*. Lors de l'obscur conspiration de Cellamare, dans laquelle il tient un rôle secondaire¹²⁷, l'implication de Richelieu tient en partie à sa relation avec un colonel qui serait un ami intime, dont le texte précise : « cette intimité s'étendait loin, car on a déjà dit qu'en lui un goût n'excluait pas l'autre¹²⁸ ». Enfin, le cas le plus développé consiste en une anecdote qui prend place lors d'un séjour du jeune duc auprès de son régiment, à Calais :

Le duc avait dans son régiment un officier, nommé Laboularderie, qu'il aimait beaucoup ; c'était un libertin fort gai, excellent convive, sachant comme le duc, réunir tous les goûts ; il était joli garçon, et son colonel l'avait admis dans une intimité qui devint suspecte. Cet homme, fier de l'amitié de son colonel, se permettait tous les excès. Le duc traitait souvent ses officiers ; et la nuit du Mardi gras au mercredi des Cendres fut remarquable par une longue débauche¹²⁹.

La liaison entre Richelieu et Laboularderie débouche sur un épisode paroxystique qui mêle orgie sexuelle et profanation religieuse, dans une ambiance carnavalesque :

Vers cinq heures du matin, en passant sur la place d'armes, au milieu de laquelle il y a un obélisque surmonté d'un crucifix, il leur prit fantaisie de danser une ronde autour. Laboularderie, à qui l'on pouvait reprocher, comme à César, d'être le mari de bien des femmes, et la femme de plus d'un mari, proposa une orgie publique, de l'espèce la plus étrange ; proposition qui manifestait leur dérèglement et l'état où le vin les avait mis. Elle fut acceptée, et la fête scandaleuse, qu'on nous dit avoir été commune en Grèce, fut renouvelée¹³⁰.

Étonnamment, la suite du texte ne va pas plus loin dans la condamnation morale du personnage. Bien au contraire, ce sont les manigances d'un nouveau personnage introduit dans le récit, un procureur du roi nommé Longueville, qui sont mises en avant. Celui-ci est présenté comme « l'homme le plus rapace, que l'intérêt seul [conduit], et non le désir du bien public », qui regarde l'affaire « comme excellente pour lui procurer de l'argent¹³¹ ». Dès lors, l'épisode pourrait bien se conclure comme l'affaire du chevalier de La Barre, auquel le texte fait référence quelques lignes plus bas, comme exemple de l'iniquité de la justice et du clergé¹³². Mais Richelieu est sauvé par la vertu d'un bon citoyen : « Heureusement qu'un habitant, homme honnête qui sut distinguer du crime l'étourderie et l'ivresse [...], et qui avait eu l'occasion de connaître M. de Richelieu, se hâta d'aller chez ce Longueville pour le prier de suspendre toute

¹²⁷ Sur la conspiration de Cellamare, voir Olivier ANDURAND, « La conjuration de Cellamare ou les échecs de la calomnie, 1715-1720 », dans Monique COTTRET et Caroline GALLAND (dir.), *Peurs, rumeurs et calomnies*, Paris, Éditions Kimé, 2017, p. 79-99.

¹²⁸ *VPMR*, vol. 1, p. 146.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 214-215.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 215.

¹³¹ *Ibid.*, p. 216.

¹³² « Le pauvre chevalier de La Barre n'en fit pas tant, et eut la tête tranchée à Abbeville. Ce sera sans doute un éternel reproche pour les juges qui le condamnèrent, et pour le clergé qui sollicita sa perte. » (*Id.*)

procédure¹³³. » Il faut à cet étonnant protecteur du duc impie des trésors d'ingéniosité pour convaincre le procureur opiniâtre, qui finit toutefois par céder. L'épisode se conclut assez étrangement par une garantie d'impunité renouvelée pour Richelieu et ses compagnons (« On exigea qu'il déchirât la procédure qui avait été commencée, et le procès-verbal fut jeté au feu¹³⁴. »), et l'expression de la reconnaissance du jeune duc envers son protecteur, qu'il étend plus tard au fils de ce dernier. On est en tout cas très loin de la diatribe homophobe à laquelle on pourrait s'attendre d'une *Vie privée*¹³⁵.

Cet effet de sourdine sur un objet tel que les pratiques homosexuelles, pourtant propice à l'attaque pamphlétaire, donne à réfléchir sur l'association entre sodomie et élitisme social. Dans une étude sur l'Italie de la Renaissance, en s'appuyant sur des occurrences trouvées dans les classiques de la littérature pornographique du XVI^e siècle que sont les *Ragionamenti* (1534-1536) de Pietro Aretino, dit en français L'Arétin (1492-1556), ou *La Cazzaria* (1531) d'Antonio Vignali (c. 1500-1559), Paula Findlen fait observer que la sodomie est souvent « présentée comme l'expression logique de la noblesse » [*presented as the logical expression of nobility*] et considérée comme faisant partie des « pratiques sexuelles patriciennes » [*patrician sexual practices*¹³⁶]. Dans la littérature pornographique ou pamphlétaire du XVIII^e siècle, l'idée que la sodomie pourrait être une pratique sexuelle réservée à une élite se retrouve parfois aussi¹³⁷. L'œuvre de Sade peut servir de révélateur, par son caractère de *reductio ad absurdum* qui, comme le fait observer Lynn Hunt à propos de la politique familiale révolutionnaire, sert en quelque sorte de révélateur des « points de tension¹³⁸ » de la culture d'Ancien Régime.

Dans l'œuvre de Sade, la sodomie joue un rôle de premier plan, que Michel Delon qualifie même d'obsessionnel¹³⁹. Au sein de son système érotique, « le plaisir complexe y est toujours préféré au simple, l'interdit au licite et la jouissance stérile à la relation considérée

¹³³ *Ibid.*, p. 216-217.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 218.

¹³⁵ Comme ce peut être le cas, par exemple, avec la *Vie privée et publique du ci-derrrière marquis de Villette*, s.l., s. d. (réédité dans *Les Enfants de Sodome à l'Assemblée nationale*, éd. cit.).

¹³⁶ Paula FINDLEN, « Humanism, Politics and Pornography in Renaissance Italy », dans Lynn HUNT (dir.), *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity*, op. cit., p. 92-93.

¹³⁷ L'épigraphe qui ouvre ce chapitre, tirée des *Délices de Coblenz, ou Anecdotes libertines des émigrés* (1792), texte qui articule de manière emblématique le discours pamphlétaire antinoble à une veine classiquement pornographique, propose une version parodique de l'articulation entre élitisme et sodomie.

¹³⁸ Lynn HUNT, *Le roman familial de la Révolution française* [1992], trad. Jean-François Sené, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque Albin Michel Histoire », 1995, p. 147.

¹³⁹ Michel DELON, « L'obsession anale de Sade », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 361 « Entre scatologie et fantasmes sexuels, le cul et son imaginaire », dir. Michel Biard et Pascal Dupuy, 2010, p. 131-143.

comme naturelle » ; dès lors « la préférence donnée au cul s'impose comme un choix tout à la fois moral, esthétique et économique¹⁴⁰ ». Cette défense de la sodomie comme pratique sexuelle à valoriser précisément parce qu'elle serait non reproductrice, en prenant à rebours la *doxa* philosophique, presque unanimement nataliste, tout en s'inscrivant dans un matérialisme radical, se retrouve tout au long de l'œuvre de Sade, aussi bien dans sa production clandestine que dans ses œuvres signées¹⁴¹.

Dans *Aline et Valcour* (1795) par exemple, publié avec le nom de l'auteur, un discours plutôt bienveillant envers la sodomie est pris en charge par une figure de roi-philosophe utopique, le sage Zamé. Celui-ci, alors qu'il légifère pour régler les mœurs de son île de Tamoé, serait tenté, après avoir rendu possible le divorce, de tolérer « l'inceste comme chez les Brames, et la pédérastie comme au Japon¹⁴² ». S'il y renonce finalement, ce n'est pas par crainte « de diminuer la population, tort d'une bien légère importance, quand il est manifestement démontré que le véritable bonheur d'un État consiste moins dans une trop grande population, que dans sa parfaite relation entre son peuple et ses moyens¹⁴³ », mais parce qu'il craint que la pédérastie institutionnelle, en « formant une classe d'hommes séparée, qui se [suffise] à elle-même¹⁴⁴ », puisse déranger son idéal d'équilibre social – manière, au passage, de souligner la tendance élitiste, voire aristocratique, au sens étymologique du terme, de la sodomie. Néanmoins il se refuse à employer la répression habituelle des gouvernements européens, et choisit la stratégie « de l'opinion » pour s'attaquer par le ridicule à ce vice, qui disparaît ainsi de son île utopique en à peine vingt ans. Plus tard, racontant un séjour à Paris où il a assisté à deux scènes paradoxales – l'exécution sur le bûcher d'un sodomite, et la célébration d'une prise de voile par une jeune fille entrant au couvent –, Zamé prend à partie son guide français :

Insensé, dis-je à mon homme, ne pouvant tenir à cette inconséquence, tu brûles là un malheureux dont tu dis que le tort est d'arrêter la propagation, et tu couronnes ici une fille qui va commettre le même crime ; accorde-toi, Français, accorde-toi, ou ne trouve pas

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 132.

¹⁴¹ Sur un autre plan, William F. Edmiston a proposé de faire de Sade une lecture *queer*, en insistant précisément sur son discours sur la sodomie : voir William F. EDMISTON, *Sade: queer theorist*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « *SVEC* », 2013, p. 112-119. Pour un aperçu critique de cette perspective, voir Jean-Christophe ABRAMOVICI, « Sade, entre *queer* et chair », *Littérature classiques*, n° 90 « Les voies du genre. Rapports de sexe et rôles sexués (XVI^e-XVIII^e s.) », dir. Florence Lotterie, 2016, p. 49-58.

¹⁴² Donatien Alphonse François de SADE, *Aline et Valcour ou le roman philosophique* [1795], dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1990, vol. 1, Lettre 35, Détéville à Valcour, « Histoire de Zamé », p. 628.

¹⁴³ *Id.* En note en bas de page, Sade appuie son propos sur l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (1770) de l'abbé Guillaume-Thomas Raynal (1713-1796), l'une des œuvres iconiques des Lumières, dont il capte rhétoriquement l'autorité pour la placer au service de ses idées hétérodoxes.

¹⁴⁴ *Id.*

mauvais qu'un étranger raisonnable qui voyage dans ta nation, ne la prenne souvent pour le centre de la folie ou de l'absurdité¹⁴⁵.

Dans *La Philosophie dans le boudoir* (1795), publication anonyme cette fois, c'est surtout Dolmancé qui incarne et prend en charge le discours résolument favorable tenu sur la sodomie. Le personnage est présenté par le chevalier de Saint-Ange à sa sœur comme principalement définissable par son goût sexuel :

les délices de Sodome lui sont aussi chers comme agent que comme patient ; il n'aime que les hommes dans ses plaisirs, et si quelquefois néanmoins il consent à essayer des femmes, ce n'est qu'aux conditions qu'elles seront assez complaisantes pour changer de sexe avec lui¹⁴⁶.

Son apparence physique est par ailleurs en cohérence avec ses goûts – sans qu'il soit pour autant présenté comme une folle, à l'image du duc de Gesvres chez Besenval. Il correspond en tout cas, par-delà son léger efféminement, au portrait type d'un noble raffiné et élégant :

Dolmancé, ma sœur, vient d'atteindre sa trente-sixième année, il est grand, d'une fort belle figure, des yeux très vifs et très spirituels, mais quelque chose d'un peu dur et d'un peu méchant se peint malgré lui dans ses traits ; il a les plus belles dents du monde, un peu de mollesse dans la taille et dans la tournure, par l'habitude, sans doute, qu'il a de prendre si souvent des airs féminins ; il est d'une élégance extrême, une jolie voix, des talents, et principalement beaucoup de philosophie dans l'esprit¹⁴⁷.

C'est donc logiquement Dolmancé qui est chargé, dans *La Philosophie dans le boudoir* de prononcer un plaidoyer en faveur de la sodomie – qui constitue, selon Michel Delon, l'« une des dissertations favorites de Sade et de ses héros¹⁴⁸ ». Elle prend ici une forme assez radicale, puisqu'elle contribue à faire du sodomite (en particulier passif) un être à part :

Examinez sa conformation ; vous y observerez des différences totales avec celles des hommes qui n'ont pas reçu ce goût en partage ; ses fesses seront plus blanches, plus potelées ; pas un poil n'ombragera l'autel du plaisir dont l'intérieur tapissé d'une membrane plus délicate, plus sensuelle, plus chatouilleuse, se trouvera positivement du même genre que l'intérieur du vagin d'une femme ; le caractère de cet homme encore différent de celui des autres, aura plus de mollesse, plus de flexibilité ; vous lui trouverez presque tous les vices et toutes les vertus d'une femme. Vous y reconnaîtrez jusqu'à leur faiblesse ; tous auront leur manie et quelques-uns de leurs traits. Serait-il donc possible que la nature, en les assimilant de cette manière à des femmes, pût s'irriter de ce qu'ils ont leur goût ? n'est-il pas clair que c'est une classe d'hommes différente de l'autre, et que la nature créa ainsi pour diminuer cette propagation dont la trop grande étendue lui nuirait infailliblement... ah ! ma chère Eugénie, si vous saviez comme on jouit délicieusement, quand un gros vit nous remplit le derrière, lorsque enfoncé jusqu'aux couillons, il s'y trémousse avec ardeur ; que ramené jusqu'au prépuce, il s'y renforce jusqu'au poil ; non, non, il n'est point dans le monde entier une jouissance qui vaille celle-là, c'est celle des

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 642.

¹⁴⁶ Donatien Alphonse François de SADE, *La Philosophie dans le boudoir* [1795], éd. Jean Deprun, dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, vol. 3, p. 6.

¹⁴⁷ *Id.*

¹⁴⁸ Michel DELON, « L'obsession anale de Sade », art. cit., p. 132.

philosophes, c'est celle des héros, ce serait celle des dieux, si les parties de cette divine jouissance n'étaient pas elles-mêmes les seuls dieux que nous devons adorer sur la terre¹⁴⁹ !

Le parallèle est frappant ici entre la constitution du sodomite comme « espèce¹⁵⁰ », pour reprendre une expression de Michel Foucault, et une certaine forme d'idéologie nobiliaire qui ferait de la noblesse un groupe social à part¹⁵¹. Le discours de Dolmancé concernant la sodomie s'apparente à une forme de « séparatisme libertin » qui, selon la formule de Florence Lotterie, « fonde une conduite sociale prédatrice¹⁵² ». En insistant sur ce qui fait différer le sodomite des autres hommes (« des différences totales avec celles des hommes qui n'ont pas reçu ce goût en partage », « le caractère de cet homme encore différent de celui des autres », « une classe d'homme différente de l'autre »), Dolmancé penche clairement vers une forme d'élitisme sexuel, en plaçant la sodomie tout en haut de l'échelle des valeurs. Ainsi entendue comme une pratique sexuelle particulièrement subversive, la sodomie se pose pour le libertin sadien comme une manière d'éprouver sa propre valeur et de se hisser au-dessus du commun de la sexualité *vanille*¹⁵³ ; elle devient l'apanage certes des « philosophes », avec sa valeur radicalement matérialiste, mais aussi celle des « héros », voire des « dieux ». De surcroît, par son insistance sur la dimension non reproductrice de la sodomie, Sade semble dessiner son idéal sexuel comme « consommation et dépense¹⁵⁴ », dans une homologie frappante avec la logique économique de la dépense telle qu'analysée par Norbert Elias comme caractéristique de l'éthos nobiliaire dans la société de cour¹⁵⁵. Si, suivant Liza Steiner, « le repli élitaire d'aristocrates libertins hante toute l'œuvre sadienne¹⁵⁶ », il y a lieu de suivre Jean-Christophe Abramovici lorsqu'il postule que « le conflit entre la norme sexuelle et la sodomie reflète celui, symétrique, entre l'aristocratie et l'idéologie bourgeoise émergente¹⁵⁷ ».

¹⁴⁹ Donatien Alphonse François de SADE, *La Philosophie dans le boudoir*, éd. cit., p. 92-93.

¹⁵⁰ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité I*, op. cit., p. 647.

¹⁵¹ Voir *infra*, p. 359-360.

¹⁵² Florence LOTTERIE, « Hybrides philosophiques : Quelques enjeux du dialogue matérialiste dans *Le Rêve de D'Alembert* et *La Philosophie dans le boudoir* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 42, 2007, p. 71.

¹⁵³ J'emprunte ce qualificatif permettant de décrire les pratiques sexuelles jugées « bonnes », « normales » ou « naturelles » (c'est-à-dire reproductrices, monogames, hétérosexuelles, sans utilisation d'objets, etc.) à l'analyse que propose l'anthropologue Gayle Rubin du système de hiérarchie sexuelle (Gayle RUBIN, « Penser le sexe », art. cit., p. 159-160).

¹⁵⁴ Michel DELON, « L'obsession anale de Sade », art. cit., p. 142.

¹⁵⁵ Norbert ELIAS, *La société de cour* [1969], trad. Pierre Kamnitzer et Jeanne Etoré, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 1985, chap. II « Le système des dépenses », p. 47-61.

¹⁵⁶ Liza STEINER, *Sade aujourd'hui. Anatomie de la pornocratie*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 76.

¹⁵⁷ Jean-Christophe ABRAMOVICI, « Le paradigme sodomite chez Sade », *Romance Studies*, n° 32/3, 2014, p. 205. L'intérêt du propos de Jean-Christophe Abramovici consiste par ailleurs à prendre en considération certaines inflexions du discours de Sade en fonction du contexte historique mouvant : « Si se retrouvent, des *Cent Vingt Journées de Sodome* à *La Philosophie dans le boudoir*, les mêmes images, les mêmes arguments,

Un dernier indice de cette conception élitiste de la sodomie dans *La Philosophie dans le boudoir* est à trouver dans le traitement du personnage d'Augustin, le jardinier de Mme de Saint-Ange, remarquable par la taille monstrueuse de son membre (« treize pouces de long sur huit et demie de circonférence¹⁵⁸ ») et par son caractère frustré, qui explique le ton particulièrement méprisant avec lequel sa maîtresse se réfère à lui devant ses complices : « Voilà l'homme dont je vous ai parlé : allons mes amis, amusons-nous : que serait la vie sans le plaisir... Approche, benêt... Oh ! le sot ; Croyez-vous qu'il y a six mois que je travaille à débourrer ce gros cochon, sans pouvoir en venir à bout¹⁵⁹ ? » Il est ainsi mis à contribution par Dolmancé, qui le presse de le sodomiser à la suite d'Eugénie. Augustin, avec son parler de paysan de Molière, manifeste son peu de goût pour la sodomie ; Dolmancé semble dissimuler avec peine son mépris de classe :

AUGUSTIN : Dame, Monseu, c'est que ça venoit de couler tout près du chose d'cette gentille tourterelle ; et vous voulez que ça dresse tout d'suite pour vot cul qui n'est vraiment pas si joli, dâ.

DOLMANCÉ : L'imbécile ! mais pourquoi se plaindre ! voilà la nature, chacun prêche pour son saint ; allons, allons, pénètre toujours, véridique Augustin, et quand tu auras un peu plus d'expérience, tu me diras si les culs ne valent pas mieux que les cons¹⁶⁰...

De fait, si Augustin intervient dans l'orgie qui s'organise entre les participants nobles, principalement intéressés par ses mensurations, sa participation en tant que personnage est toutefois réduite à portion congrue. Cette dimension subalterne éclate véritablement au moment où Dolmancé s'apprête à prononcer sa leçon de libertinage (« Français, encore un effort si vous voulez être républicains ») et à y faire l'éloge de la sodomie ; Augustin est alors congédié sans ménagement par Mme de Saint-Ange : « Sors, Augustin, ceci n'est pas fait pour toi ; mais ne t'éloigne pas, nous sonnerons dès qu'il faudra que tu reparais¹⁶¹ ». Comme l'observe Liza Steiner,

le personnage d'Augustin est ici assimilé à une seule et unique fonction : celle de faire jouir. Présent et actif dans l'exercice de la jouissance, il ne saurait s'inscrire autrement dans l'éthique libertine au sein de laquelle il ne figure qu'un rouage de la combinatoire machinique de la scène pornographique. Maintenu hors du langage et plus particulièrement hors du régime philosophique, son individualité n'est même pas assez

une même volonté farouche de défendre le droit d'assouvir sans restriction ses goûts sexuels, la plaidoirie sodomite ne présente pas les mêmes accents. Le contexte idéologique autant que politique a changé. Au sein de la forteresse encore imprenable de l'Ancien Régime, la sodomie s'imposait comme un *privilège* de l'élite. Sous la Révolution, et en réaction à une normativité hétérosexuelle qui s'imposait bruyamment, elle semble n'être plus qu'une transgression défensive, un refuge identitaire. » (p. 211-212).

¹⁵⁸ Donatien Alphonse François de SADE, *La Philosophie dans le boudoir*, éd. cit., p. 80.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 83.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 106.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 110.

signifiante pour que ce dernier puisse entendre sa position. Le discours du libertin lui ôte ainsi toute possibilité d'une quelconque complicité¹⁶².

Le rôle de la sodomie chez Sade, en tant que gage d'exceptionnalité individuelle, voire geste de promotion d'un véritable séparatisme sexuel, renvoie à un imaginaire ambigu, mais résolument élitiste : si l'arrière-plan philosophique qui s'exprime par la préférence de la sodomie est bien celle du philosophe courageux et conséquent – non pas le déiste tiède et nataliste qui croit en une nature idéalisée, mais celui qui a le « courage de la vérité¹⁶³ » matérialiste radicale –, il correspond aussi à un imaginaire social de la noblesse. Pour le rejeton d'une famille d'ancienne noblesse d'épée appartenant à la clientèle de la maison de Condé¹⁶⁴, qui se retrouve en rupture de ban avec sa caste d'origine¹⁶⁵, cette valeur d'affirmation éthique n'est peut-être pas à prendre à la légère. Elle pourrait correspondre à une manière tout à fait spécifique de *performer* la noblesse, inscrite dans l'existence d'un individu confronté à des expériences limites – qu'il s'agisse de sa propre sexualité, des années d'enfermement qui en résultent ou, plus globalement, de l'époque troublée de sa vie.

¹⁶² Liza STEINER, *Sade aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 77.

¹⁶³ J'emprunte cette application à Sade du concept de *parrhèsia* antique (retravaillé par Foucault) à Florence Lotterie, qui l'applique quant à elle non pas au philosophe (homme) mais à la courtisane (femme), autre figure de courage éthique et philosophique dans l'œuvre de Sade. Voir Florence LOTTERIE, « Sade et les fictions du despotisme. Roman de la courtisane et fable de la "parrèsia" », dans Éléonore REVERZY, Romuald FONKOUA et Pierre HARTMANN (dir.), *Les Fables du politique des Lumières à nos jours*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2012, p. 41-57.

¹⁶⁴ Sur l'origine familiale et sociale de Sade, voir Stéphanie GENAND, *Sade*, Paris, Gallimard, coll. « Folio biographies », 2018, p. 15-25.

¹⁶⁵ Voir Pierre SERNA, « Déclassement et subversion », *art. cit.*, p. 75-79.



Figure 12. *Je ne respire plus que pour toi... un baiser, mon bel Ange ! Acte 1er, Scène 1re*, eau-forte et burin, 12,5 sur 8,5 cm, extrait de *La Destruction de l'aristocratie*, Chantilly, 1789. Source : Gallica.bnf.fr / BnF



Figure 13. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Marie-Antoinette en chemise ou en gaulle*, 1783, Kronberg (Allemagne), Hessische Hausstiftung, huile sur toile, 89,8 sur 72 cm. Source : WikiCommons.



Figure 14. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Autoportrait au chapeau de paille*, après 1782, Londres, The National Gallery, huile sur toile, 97,8 sur 70,5 cm. Source : WikiCommons.



Figure 15. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, duchesse de Polignac*, 1782, Versailles, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, huile sur toile, 92,2 sur 73,3 cm. Source : Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon (<http://collections.chateauversailles.fr>).

II. La tribade, une figure liminale

Plus encore que les sodomites masculins, les femmes qui pratiquent une sexualité homosexuelle vivent, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, une situation particulièrement ambivalente, où l'occultation et la minorisation s'ajoutent à la fascination et au fantasme. C'est qu'en plus de leur sexualité, il faut prendre en compte leur sexe : les lesbiennes ajoutent au stigmate homosexuel celui d'être des femmes.

Comme l'observe Scarlett Bauvalet, la sexualité entre femmes est perçue par la culture de l'époque moderne (c'est-à-dire essentiellement orientée par un point de vue masculin) comme largement subalterne : « dans l'incompréhension d'une pratique considérée comme inaboutie puisque stérile, les hommes ont porté un regard tolérant et amusé sur l'amour entre femmes¹⁶⁶ ». La simple idée que des femmes puissent, de manière autonome et libre, envisager une sexualité sans homme paraît presque difficilement pensable. Ce caractère subalterne prêté à la sexualité lesbienne se retrouve ainsi dès le choix des désignants. Dans son étude sur l'histoire des relations amoureuses entre les femmes, Marie-Jo Bonnet rappelle les hésitations entre les termes de *lesbienne*, avec la référence à la poétesse grecque Sappho¹⁶⁷, associée à l'île de Lesbos, et celui de *tribade*, qu'elle fait remonter à un passage des *Vies des dames galantes* de Brantôme (c. 1537-1614), renvoyant le mot à un étymon grec signifiant « froter¹⁶⁸ ». Au XVIII^e siècle, ce terme demeure particulièrement courant, en particulier dans le corpus érotique. Le constat de la minorisation du lesbianisme concerne par ailleurs également ces lieux d'élaboration d'une pensée subversive des comportements sexuels que sont les « livres philosophiques » de la pornographie¹⁶⁹. Alain Corbin observe ainsi que, même si « les tribades [...] sont beaucoup plus présentes que les sodomites » dans la pornographie du XVIII^e siècle, les scènes de sexe lesbien « s'inscrivent dans le cours d'une propédeutique qui vise à préparer à la révélation du véritable plaisir, celui qui sera procuré par l'homme¹⁷⁰ ». Cette intégration de

¹⁶⁶ Scarlett BEAUVALET, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 246.

¹⁶⁷ Sur le rôle de Sappho dans la culture occidentale depuis l'époque moderne, voir Joan DEJEAN, *Sappho. Les fictions du désir : 1546-1937* [1989], Paris, Hachette Supérieur, coll. « Recherches littéraires », 1994.

¹⁶⁸ Marie-Jo BONNET, *Les relations amoureuses entre les femmes. XVI^e-XX^e siècle* [1995], Paris, Odile Jacob, coll. « Poches », 2001, p. 45-68.

¹⁶⁹ Voir notamment Colas DUFLO, *Philosophie des pornographes*, *op. cit.*

¹⁷⁰ Alain CORBIN, *L'harmonie des plaisirs*, *op. cit.*, p. 519.

motifs lesbiens dans le script sexuel¹⁷¹ pornographique hétérosexuel demeure d'ailleurs, aujourd'hui encore, une sorte de « passage obligé¹⁷² ».

Mais toute minorisée qu'elle puisse être, la sexualité lesbienne se retrouve fréquemment représentée comme un motif dans le corpus, en particulier à propos de Polignac et de sa relation supposée avec Marie-Antoinette. C'est que, loin de n'être qu'une « Ganymède femelle¹⁷³ », c'est-à-dire une simple variation sexuée du prototype du sodomite masculin, la Polignac tribade des pamphlets apparaît comme un signe monstrueux et effrayant, l'incarnation d'un danger particulièrement redouté d'une sortie des femmes de l'ordre traditionnel de la société genrée.

1. La tribade monstrueuse

Certains textes proposent un portrait de Polignac en tribade où se trouvent systématiquement soulignées les dimensions les plus repoussantes et monstrueuses que ce stigmaté peut comporter. Décrite ainsi comme une créature hybride et « androgyne¹⁷⁴ », le personnage de Polignac est construit à partir d'un imaginaire de l'hermaphrodisme, particulièrement vivace au XVIII^e siècle et sous la Révolution¹⁷⁵.

*Le Boudoir de madame la duchesse de P**** est probablement le pamphlet où le dispositif est le plus spectaculaire. Décrivant son personnage en courtisane lascive et expérimentée, le texte indique d'entrée que ses pratiques lesbiennes jouent un rôle important dans ses succès. Ainsi son boudoir est-il décoré de peintures à fresques érotiques, représentant

¹⁷¹ La notion de « script sexuel », élaborée par les sociologues John H. Gagnon et William Simon dans les années 1970 (John H. GAGNON et William SIMON, *Sexual conduct. The social sources of human sexuality*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1973 ; John H. GAGNON, « Les usages explicites et implicites de la perspective des scripts dans les recherches sur la sexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 128, 1999, p. 73-79, et *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, trad. Marie-Hélène Bourcier et Alain Giami, Paris, Payot, 2008), se définit comme des « schèmes cognitifs structurés qui prennent la forme de séquences narratives, de projets, de fantasmes sexuels » (Michel BOZON et Alain GIAMI, « Présentation de l'article de John Gagnon », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 128, 1999, p. 70), et qui jouent à la fois à l'échelle de l'individu et de la société. Pour un exemple d'utilisation de la théorie des scripts dans le cadre d'une analyse littéraire, voir notamment Olivier FERRET, « Sexe, mensonge et Vies privées », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 12 « Sexes en révolution », dir. Pierre Frantz et Florence Lotterie, 2013, p. 24-25.

¹⁷² Mathieu TRACHMAN, *Le travail pornographique. Enquête sur la production de fantasmes*, Paris, La Découverte, coll. « Genre & sexualité », 2013, p. 233.

¹⁷³ *L'Autrichienne en goquettes ou l'orgie royale, opéra proverbe, Composé par un Garde du corps, et publié depuis la Liberté de la Presse et mise en musique par la Reine*, s.l., 1789, réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 196. Ganymède est, dans la mythologie gréco-latine, l'amant de Zeus-Jupiter.

¹⁷⁴ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre, née Archiduchesse d'Autriche, le deux Novembre 1755*, Versailles, Chez la Montlosier, Hôtel des Courtisanes, 1790, [vol. 2], p. 75.

¹⁷⁵ Sur ce point, voir notamment Patrick GRAILLE, *Les Hermaphrodites aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.

notamment « des tribades toutes nues formant les entrelacements les plus sensuels¹⁷⁶ », ainsi que de glaces grossissantes qui permettent de décupler les sensations lorsqu'elle se trouve « dans les bras de son adonis ou de son incube¹⁷⁷ ». Polignac est plus précisément caractérisée par sa vitalité sexuelle, comme une créature appartenant à la fois au sexe masculin et au sexe féminin : « Son indomptable lubricité mettait à contribution les organes que la nature a prodigués aux deux sexes¹⁷⁸. » Plus loin, elle décrit elle-même ses fantasmes d'hermaphrodisme, lors d'une scène d'orgie où elle se plait à rêver, dans un passage au discours direct, à jouer sur les deux registres sexuels du masculin et du féminin :

Je me trouve en même temps entre les bras d'un homme et d'une femme, disait-elle ; je veux mettre toutes mes facultés en acte ; je veux, autant qu'il est en moi, suppléer à la providence qui m'a refusé les organes des deux sexes ; je veux, en excitant toutes les parties de mon corps au plaisir, remplacer les charmes que j'éprouverais si, douée des parties sexuelles qu'elle a placées dans l'homme et dans la femme, j'ouvrais comme par deux portes mon âme aux sensations délicieuses qu'éprouvent deux époux dans l'union conjugale¹⁷⁹.

On peut mieux comprendre les enjeux de cette représentation de Polignac en créature douée des caractéristiques sexuelles des deux sexes en la contextualisant. Il apparaît en effet que le motif de l'hermaphrodisme ou de l'androgynie est souvent déployé à la fin du XVIII^e siècle lorsqu'il s'agit de disqualifier un individu. Dans l'avant-propos de l'édition publiée en 1790 d'une de ses pièces, *Le Procès de Socrate*, le dramaturge et révolutionnaire Jean-Marie Collot d'Herbois (1749-1796) qualifie certains journalistes de « pies », en raison de l'accueil mitigé qu'ils ont réservé à sa pièce, et précise qu'ils sont « moitié blancs et noirs, [...] amphibies, qui nagent entre deux eaux, véritables hermaphrodites politiques, qui jamais n'ont fait preuve d'une virilité bien décidée¹⁸⁰ ». On retrouve ce terme *amphibie* sous la plume de Paul Henri Dietrich, baron d'Holbach (1723-1789), qui l'utilise dans un de ses textes satiriques visant les courtisans et publié pour la première fois en 1790 dans la *Correspondance littéraire* de Meister : « L'homme de cour est sans contredit la production la plus curieuse que montre

¹⁷⁶ *Boudoir de madame la duchesse de P****, *op. cit.*, p. 1-2.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 2.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 1.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 5-6.

¹⁸⁰ Pierre FRANTZ (éd.), « Des “hermaphrodites politiques” : Collot d'Herbois, avant-propos à *Le Procès de Socrate* (1790) », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 12 « Sexes en révolution », dir. Pierre Frantz et Florence Lotterie, 2017, p. 135-139. On trouve une utilisation semblable (quoique polarisé d'un point de vue royaliste et antirévolutionnaire) dans certains textes d'Isabelle de Charrière : voir Marie-Hélène CHABUT, « Les hommes de Charrière : des automates aux amphibies », *DHS*, n° 37, 2005, p. 419-432. Voir aussi Michel DELON, « *Lettres trouvées dans des portefeuilles d'émigrés* ou l'éloge de l'amphibie », dans Doris JACUBEK, Jean-Daniel CANDAU et Anne-Lise DELACRÉTAZ, *Une Européenne : Isabelle de Charrière en son siècle*, Neuchâtel, Attinger, 1995, p. 197-207.

l'espèce humaine. C'est un animal amphibie dans lequel tous les contrastes se trouvent communément rassemblés¹⁸¹ ». Le mot est identifié par Florence Lotterie comme fréquent au tournant du siècle ; s'il désigne celui « qui se mêle de différentes professions opposées » lorsqu'il est appliqué à un homme, il est surtout employé pour disqualifier des femmes qui franchissent les limites genrées qui leur sont imposées : « les femmes amphibies sont alors celles qui prétendent indûment aux états sociaux des hommes, se revêtent de leurs attributs et n'y gagnent que le ridicule (satire) ou l'obscénité (discours de la pathologie)¹⁸². » C'est encore plus fréquent lorsqu'il s'agit de désigner des femmes qui s'intéressent à la philosophie et à la littérature et qui, comme Germaine de Staël, prennent le risque de devenir des « femmes auteurs¹⁸³ ». Il n'est ainsi pas anodin de trouver une référence à Sapho et au lesbianisme sous la plume de Rétif de La Bretonne, lorsqu'un des personnages de *La Paysanne pervertie* (1784) adresse à son interlocutrice des mises en garde contre la tentation de devenir une « femme autrice » :

À propos ! qu'est-ce donc que m'a dit Laure ? que vous vouliez écrire. Ah ciel ! une femme autrice ! mais c'est le comble du délire ! [...] Il me semble que si je voyais à la promenade une jolie femme qui me plût infiniment, dont je ne pourrais détourner la vue, il suffirait de me dire : – Elle est autrice : elle a fait tel ouvrage, pour m'inspirer à son égard un dégoût si complet, qu'il irait jusqu'aux nausées. – Pourquoi cela, me direz-vous ? – Ah ! le voici, ma belle. Une femme autrice sort des bornes de la modestie prescrite à son sexe. La première femme auteur est, je crois, Sapho : elle écrivit en vers, comme quelques-unes de nos belles d'aujourd'hui. Je leur demande si elles souhaitent qu'on leur attribue les mœurs de cette lesbienne¹⁸⁴ ?

Indice supplémentaire du caractère parfaitement effrayant du motif de la femme androgyne, on retrouve chez Sade plusieurs personnages qui correspondent à ce type¹⁸⁵. Il y a

¹⁸¹ Paul Henri Dietrich, baron d'HOLBACH, *Essai sur l'art de ramper à l'usage des courtisans* [1790], Paris, Rivages, coll. « Petite Bibliothèque », 2010, p. 7.

¹⁸² Florence LOTTERIE, *Le genre des Lumières. Femme et philosophe au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2013, p. 297.

¹⁸³ Le caractère presque figé du syntagme « femme auteur » est notamment enregistré par Félicité de Genlis, qui propose à ce sujet un jugement assez contrasté (et par ailleurs informé par sa propre posture d'autrice et son positionnement idéologique) : voir Félicité de GENLIS, *La femme auteur* [1802], éd. Martine Reid, Paris, Gallimard, coll. « Folio 2€ », 2007. Sur ce texte, voir Florence LOTTERIE, « Autorité ou repentir ? Promotions paradoxales de la “femme auteur” chez Madame de Genlis et Madame Dufrenoy », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 12 « Devenir un “grand” écrivain. Métamorphoses de la reconnaissance littéraire », dir. Jean-Christophe Igalens et Sophie Marchand, 2010, p. 41-59. Pour une étude largement ouverte sur le XIX^e siècle – qui est par ailleurs une référence théorique fondatrice dans le champ des études genre sur la littérature – voir Christine PLANTÉ, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur* [1989], Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Des deux sexes et autres », 2015.

¹⁸⁴ [Nicolas-Edme RÉTIF DE LA BRETONNE,] *La Paysanne pervertie ou les dangers de la ville*, La Haye et Paris, Veuve Duchesne, 1784, vol. 3, Lettre CVI, p. 143-144.

¹⁸⁵ Sur la présence du motif hermaphrodite chez Sade, voir Patrick GRAILLE, « Classez ce monstre, cela fait venir d'obscurités pensées aux Lumières », dans Marianne CLOSSON (dir.), *L'hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Masculin / féminin dans l'Europe moderne », 2013, p. 88-89.

ainsi le cas de Mme d'Esterval dans *La Nouvelle Justine* (1799) : cette « tribade au suprême degré » est « velue comme un homme » et n'a « point de gorge », mais un clitoris « long de trois pouces et gros à proportion¹⁸⁶ ». Dans l'*Histoire de Juliette*, on retrouve le même type de tribade masculinisée jusque dans ses organes génitaux, avec le personnage de Volmar : « Ne sais-tu pas, dit Saint-Elme, que Volmar est un homme ; elle a un clitoris de trois pouces, et destinée à outrager la nature, quel que soit le sexe qu'elle adopte, il faut que la putain soit tour à tour tribade ou bougre ; elle n'y connaît pas de milieu¹⁸⁷ ». Lors de l'étape florentine, la visite de la Galerie des Offices est par ailleurs l'occasion de s'attarder sur la fameuse sculpture antique de l'hermaphrodite endormie :

Mes yeux se portèrent [...] sur l'hermaphrodite ; vous savez que les Romains, tous passionnés pour ce genre de monstres, les admettaient, de préférence, dans leurs libertines orgies ; celui-là, sans doute, est un de ceux dont la réputation lubrique fut la mieux établie ; il est fâcheux que l'artiste en lui croisant les jambes, n'ait pas voulu laisser voir ce qui caractérisait le double sexe ; on la voit couchée sur un lit, exposant le plus beau cul du monde¹⁸⁸...

La contemplation de la statue antique donne lieu à une forme de chimère érotique qui maintient le corps hermaphrodite dans la sphère de l'irréel et du fantasmagorique ; toutefois, le compagnon de voyage de Juliette, Sbrigani, lui assure « qu'il avait foutu celui d'une semblable créature, et qu'il n'était pas de plus délicieuse jouissance au monde¹⁸⁹ ». Plus tard, lors du séjour à Rome, l'héroïne participe à une orgie particulièrement élaborée dans le palais de la princesse Borghèse, où sont impliqués, notamment, « un eunuque, un hermaphrodite, un nain, une femme de quatre-vingts ans, un dindon, un singe, un très gros dogue, une chèvre et un petit-garçon de quatre ans¹⁹⁰ ». Le corps hermaphrodite est ainsi associé dans l'imaginaire sexuel avec, d'une part, une Italie rêvée mêlant dépravation et décadence¹⁹¹ et, d'autre part, une forme d'expérience sexuelle paroxystique.

La Polignac du *Boudoir de Mme la duchesse de P***** s'inscrit donc dans ce large contexte qui donne au motif du corps hermaphrodite un sens bien particulier. Mais elle peut être encore mieux comprise en dégagant ses relations intertextuelles avec des références plus précises. Dans la tradition du roman érotique, le personnage de Mme Bois-Laurier, ancienne

¹⁸⁶ Donatien Alphonse François de SADE, *La Nouvelle Justine ou les malheurs de la vertu* [1799], dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1995, vol. 2, p. 826.

¹⁸⁷ Donatien Alphonse François de SADE, *Histoire de Juliette*, éd. cit., p. 198.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 731.

¹⁸⁹ *Id.*

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 849.

¹⁹¹ Voir Jean GILLET, « Sade et la décadence italienne », *Romantisme*, n° 42, 1983, p. 77-90.

prostituée livrant à la narratrice le récit de son ancienne carrière, dans la deuxième partie de *Thérèse philosophe* (1748), est un premier modèle possible. Bois-Laurier est en effet dotée d'une particularité anatomique qui la rend tout à fait singulière : une « membrane nerveuse » empêche toute pénétration vaginale, et quoique « libertine de profession », elle est au moment de sa retraite « encore pucelle¹⁹² ». Cette « impénétrabilité¹⁹³ » a des conséquences sur sa manière d'affirmer son identité, et elle ouvre ainsi son récit : « Tu vois en moi, ma chère Thérèse, un être singulier. Je ne suis ni homme, ni femme, ni fille, ni veuve, ni mariée¹⁹⁴. » Se présentant elle-même comme un être sans sexe précisément assigné, Bois-Laurier se signale par ses pratiques lesbiennes – elle finit par coucher avec Thérèse, après avoir fait plus tôt dans le roman quelques tentatives d'approches¹⁹⁵ ; le rapport sexuel est toutefois évacué avec un laconisme certain, qui semble confirmer la sortie du personnage de la norme de la bonne sexualité : « La Bois-Laurier [...] m'entraîna dans son lit. Il fallut coucher avec elle : on hurle avec les loups, nous dûmes et nous fîmes toutes sortes de folies¹⁹⁶. » Ainsi le personnage le plus caractérisé par l'ambiguïté, tant par sa sexuaction que par sa sexualité, est-il discrètement stigmatisé par le dispositif narratif du texte.

Il est par ailleurs un autre hypertexte plausible de ce passage à trouver dans un épisode tiré du grand poème érotico-burlesque de Voltaire, *La Pucelle d'Orléans* (1762). Il s'agit de l'apparition au chant IV d'un personnage nommé Conculix dans les premières éditions, puis rebaptisé Hermaphrodix à partir de 1773¹⁹⁷, présenté comme le fils d'un incube¹⁹⁸ et d'une sœur bénédictine :

¹⁹² *Thérèse philosophe ou Mémoires pour servir à l'histoire du Père Dirrag et de Mademoiselle Éradice* [1748], éd. Florence Lotterie, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2007, p. 155.

¹⁹³ Sur les implications de ce motif, voir Anne RICHARDOT, « *Thérèse philosophe* : les charmes de l'impénétrable », *Eighteenth-Century Life*, n° 21/2, 1997, p. 88-96.

¹⁹⁴ *Thérèse philosophe*, éd. cit., p. 155.

¹⁹⁵ « La Bois-Laurier me baisa, me caressa ; elle fit tout ce qu'elle put pour m'engager à coucher avec elle. » (*Ibid.*, p. 145).

¹⁹⁶ *Thérèse philosophe*, éd. cit., p. 182. À l'encontre d'Anne Richardot, qui considère que l'expérience lesbienne avec Bois-Laurier fait, pour Thérèse, « le pont entre l'onanisme de la couventine et l'hétérosexualité philosophique de la concubine » (Anne RICHARDOT, « *Thérèse philosophe* : les charmes de l'impénétrable », art. cit., p. 89), Florence Lotterie voit plutôt dans cette très rapide irruption du motif lesbien une « mise à l'écart axiologique » du texte vis-à-vis de la sexualité entre femmes (Florence LOTTERIE, « Présentation », dans *Thérèse philosophe*, éd. cit., p. 29).

¹⁹⁷ Pour une mise en perspective de ce personnage, voir Olivier FERRET et Florence LOTTERIE, « Voltaire et le sexe : du genre sans théorie ? », *Revue Voltaire*, n° 14 « Voltaire et le sexe », dir. Olivier Ferret et Florence Lotterie, 2014, p. 17-21, et François RAVIEZ, « Voltaire ou l'hermaphrodite en question(s) », dans Marianne CLOSSON (dir.), *L'hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, op. cit., p. 291-301.

¹⁹⁸ « Nom que les démonographes donnent au démon quand il emprunte la figure d'un homme pour avoir commerce avec une femme » (*Encyc.*, vol. 8, p. 659).

Or cet esprit mêlant sa chair divine
Avec la chair d'une bénédictine
En avait eu le noble Hermaphrodix,
Grand négromant, et le très digne fils¹⁹⁹.

À cette origine mixte qui fait de lui un être intrinsèquement hybride s'ajoute une caractéristique particulière, qu'il obtient à la suite d'un vœu fait à son père l'incube :

Le jour qu'il eût quatorze ans accomplis,
Son géniteur descendant de sa sphère
Lui dit : enfant, tu me dois la lumière.
Je viens te voir, tu peux former des vœux :
Souhaite, parle, et je te rends heureux.
Hermaphrodix, né très voluptueux
Et digne en tout de sa belle origine,
Dit : je me sens de race bien divine,
Car je rassemble en moi tous les désirs,
Et je voudrais avoir tous les plaisirs.
Des voluptés rassasiez mon âme,
Je veux aimer comme homme et comme femme,
Être la nuit du sexe féminin,
Et tout le jour du sexe masculin.
L'incube dit : tel sera ton destin.
Et dès ce jour la ribaude figure
Jouit des droits de sa double nature²⁰⁰.

Reconduisant à sa façon le mythe de Tirésias²⁰¹, Hermaphrodix est donc une figure qui fait l'expérience cumulée de la sexualité masculine et de la sexualité féminine. Néanmoins, le personnage doit subir un contrecoup physique conséquent, la laideur : « Dieu pour punir cet effréné paillard / Le fit plus laid que Samuel Bernard²⁰². » La description de cette laideur est encore accentuée dans les éditions de Louvain et Paris de 1755 et dans celle de Londres de 1756 :

[Dieu] le rendit laid comme un diable incarné
Et l'impudique avait, dessous le linge,
Odeur d'un bouc, et poil gris d'un vieux singe.
Pour comble enfin, de lui-même charmé,
Il se croyait tout fait pour être aimé²⁰³.

¹⁹⁹ VOLTAIRE, *La Pucelle d'Orléans* [1762], chant IV, v. 262-265, éd. Jerom Vercruysse, dans *OCV*, vol. 7, 2006, p. 329.

²⁰⁰ *Id.*

²⁰¹ Sur les implications anthropologiques et symboliques dans la culture occidentale du mythe du devin Tirésias (qui, ayant été métamorphosé en femme, recouvre ensuite son corps masculin et peut témoigner de cette double expérience), voir notamment Françoise HÉRITIER, « Ce que vit Tirésias », *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, n° 9/10, 1994, p. 327-334, et Nicole LORAUX, *Les expériences de Tirésias. Le féminin et l'homme grec*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1989.

²⁰² VOLTAIRE, *La Pucelle d'Orléans*, chant IV, v. 303-304, éd. cit., p. 331. La laideur de Samuel Bernard (1651-1739), financier fameux de la première moitié du XVIII^e siècle, était proverbiale.

²⁰³ *Id.*, variante à partir du v. 303.

Hermaphrodix est donc l'incarnation d'un désir d'éprouver la totalité de l'expérience sexuelle, par-delà la différence des sexes – ce même désir auquel aspire le personnage de Polignac dans le *Boudoir de la duchesse de P****. Mais il est symptomatique que ce personnage prenne la forme inquiétante et ridicule d'un « monstre lascif », personnage hideux et contrefait, comme si le franchissement de la bisexualité²⁰⁴ impliquait nécessairement une punition providentielle qui puisse servir de leçon à quiconque voudrait suivre ce chemin. Comment expliquer ce traitement de personnages qui occupent une position liminale – au sens étymologique du terme, qui se situe sur le *limen*, la frontière – dans la construction de la différence des sexes ?

S'intéressant aux notions de souillure et de pollution – en particulier le cas des interdits alimentaires contenus dans le Lévitique – l'anthropologue Mary Douglas les analyse comme des phénomènes de séparation et de franchissement des frontières. Si la consommation de viande de porc ou de crustacés est taboue dans la religion juive, c'est parce que ces animaux occupent des positions liminales dans l'ordre cosmique et symbolique tel que construit par les textes sacrés. Le porc a le pied et l'ongle fendu, mais il ne rumine pas, il est à l'intersection de plusieurs catégories animales sans appartenir parfaitement à une classe à part entière ; les crustacés n'ont ni nageoire ni écailles, comme les poissons, mais ils vivent pourtant sous l'eau ; ces animaux sont donc des aberrations qui portent en eux le « mélange » ou la « confusion » (ce qu'implique le mot hébreu *tebhel*), et c'est pourquoi il est tabou de consommer leur chair²⁰⁵. On comprend dès lors que la saleté et l'impureté sont, fondamentalement, « une offense contre l'ordre » et que le rétablissement de l'ordre perturbé induit des « rites de pureté et d'impureté²⁰⁶ », un ensemble de discours, de dispositifs et d'injonctions qui jouent un rôle essentiel dans la manière d'ordonner le monde et de lui donner un sens.

Dès lors, on peut mieux saisir les enjeux de la mise en scène ce type de personnage de tribade masculinisée. Le traitement de ces figures, dénoncées comme des êtres amphibies qui se tiendraient à la lisière du masculin et du féminin, s'inscrit dans un discours plus global sur l'organisation sociale et genrée de la société française de la fin de l'Ancien Régime, c'est-à-

²⁰⁴ Sur la manière dont est pensée au siècle des Lumières la différence sexuelle, voir notamment Michel DELON, « Le prétexte anatomique », *DHS*, n° 12, 1980, p. 35-48, et Jean-Christophe ABRAMOVICI, « De l'archipel au continent noir. Les représentations médicales de la femme dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans Lise ANDRIES (dir.), *Le partage des savoirs. XVIII^e-XIX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Littérature et idéologies », 2003, p. 183-202.

²⁰⁵ Mary DOUGLAS, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou* [1967], trad. Anne Guérin, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2005, chap. 3 « Les abominations du Lévitique », p. 61-76.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 24.

dire une époque particulièrement troublée, où la notion de frontière s'affirme comme un point de fixation symbolique²⁰⁷. Au sein de ce dispositif discursif, une figure comme Polignac, à travers le lien qu'on lui prête avec Marie-Antoinette, semble jouer un rôle crucial, à travers notamment un autre motif plus ambivalent encore, celui de l'homosocialité.

2. L'angoisse homosociale

Dans la période tourmentée de la fin de l'Ancien Régime, tout comme planerait la menace d'une contamination généralisée des mœurs du fait de l'action clandestine de groupes sodomites, l'extension du tribadisme menacerait de pervertir l'ordre social et genré du royaume.

Là aussi, le principal abcès de fixation se trouve à Versailles. Sur ce point, les pamphlets sont presque unanimes : la cour est *envahie* par les lesbiennes. Décrivant l'arrivée en France de Marie-Antoinette, alors jeune Dauphine, le premier volume de l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette* dresse un constat apocalyptique de l'état des mœurs féminines : « Toutes les femmes de la cour (un bien petit nombre excepté) étaient, ou catins, ou tribades, ou joueuses, ou escrocs, et en général la plus mauvaise compagnie de l'Europe²⁰⁸. » Le *Porte-feuille d'un talon rouge*, dont le dispositif énonciatif est basé sur une adresse à « M. de la H... de l'Académie française²⁰⁹ », se présente dès ses premières lignes comme un compte rendu des méfaits du tribadisme de cour : « Vous êtes donc fou, mon cher la H... ! Vous voulez, dit-on, écrire l'histoire des tribades de Versailles. Serez-vous assez effronté pour salir vos diatribes de ces horreurs et de vos œuvres en faire le journal de Sodome et Gomorrhe²¹⁰ ? » La gravure illustrant *La Destruction de l'aristocratie* (1789), intitulée *Je ne respire plus que pour toi...*

²⁰⁷ Stéphanie Genand, à partir d'une étude du roman *Eléonore ou l'heureuse personne* (1796), conte d'inspiration libertine qui met en scène une jeune femme à qui un sylphe fait l'étrange proposition de changer de sexe chaque année, fait le constat que la notion de frontière est particulièrement importante dans la période 1800, et touche notamment la question de la séparation des sexes : « La fin du siècle voit en effet s'obscurcir la confusion des sexes. Cette pesanteur naît peut-être de l'émergence, en cette période de troubles, de la notion de *frontière*. Constitutive des changements qui affectent aussi bien l'histoire, la pensée politique, que les genres littéraires ou les espaces ouverts par l'émigration sous la Terreur, la frontière dramatise la séparation. Elle impose l'idée du franchissement en insistant sur sa part de risque, de perte et de passage irréversible. L'ambiguïté du corps n'y résonne plus comme une promesse érotique, mais comme une peur de disparaître dans une altérité en forme de monde obscur. » (Stéphanie GENAND, « Le corps ambigu : le trouble de l'identité sexuelle entre les deux siècles », dans Katherine ASTBURY et Catriona SETH (dir.), *Le tournant des Lumières*, *op. cit.*, p. 195). Sur cet enjeu symbolique lors de la dernière décennie du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, voir aussi Stéphanie GENAND, « La frontière incertaine : enjeux d'un espace stratégique dans la littérature de l'émigration (1793-1807) », *DHS*, n° 42, 2010, p. 687-698.

²⁰⁸ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France*, Londres, 1789, [vol. 1], p. 11.

²⁰⁹ Il s'agit probablement d'une désignation de La Harpe. La raison de cette allusion dans le texte demeure assez obscure.

²¹⁰ *Porte-feuille d'un talon rouge*, *op. cit.*, p. 5.

un baiser, mon bel Ange ! (Fig. 12), joue quant à elle avec un décor caractéristique du monde de la noblesse et de la cour. Les lignes serrées produites par l'association des techniques du burin et de l'eau-forte produisent une atmosphère sombre que viennent éclairer des chandeliers posés sur un guéridon. La pièce est arrangée pour être aussi confortable que propice aux égarements libertins. Elle comporte un fauteuil – sur le point de tomber –, un vase et une pendule décorée de motifs apparemment lascifs²¹¹. L'image semble vouloir dévoiler au public ce que cachent les femmes du monde dans les boudoirs de leurs appartements versaillais ou de leurs hôtels parisiens.

Au milieu des années 1780, un texte en particulier incarne à lui seul cette crainte d'un tribadisme conquérant. Il s'agit de quelques lettres isolées d'une œuvre plus longue, *L'espion anglais, ou Correspondance secrète entre milord All'Eye et milord All'Ear* (1777-1785), chronique clandestine d'anecdotes scandaleuses, rédigée par un spécialiste du genre, Pidansat de Mairobert²¹². Indice de l'intérêt qu'a pu y trouver le public de l'époque, le texte est plusieurs fois réédité indépendamment, surtout à partir de la Révolution, et le plus souvent sous un autre titre que celui de *Confession d'une jeune fille* qu'il porte dans l'édition originale de 1784. Pierre Saint-Amand relève ainsi *Anandria ou Confessions de Mlle de Sapho* (1789), *Histoire de la secte anandryne* (1791), *La Nouvelle Sapho* (1793 ou 1794), ou encore *La Jolie Tribade* (1797)²¹³.

Le dispositif formel de la *Confession d'une jeune fille* rend son étiquetage générique assez complexe. Intégré dans la forme-cadre d'un échange épistolaire entre milord All'Eye et milord All'Ear, l'essentiel du texte est composé du récit que livre à l'observateur anglais une jeune courtisane, Mlle Sapho, sous la forme reconnaissable d'un roman-Mémoires ; ce même roman-Mémoires est par ailleurs interrompu par des discours dissertatifs. Au cœur de ce texte hybride se trouve donc le récit de l'initiation de la protagoniste au culte d'une supposée secte « anandryne », formée par un groupe de lesbiennes appartenant à la bonne société de l'époque. La mention de l'identité de ces femmes, plus ou moins cryptée selon les cas, répond au cahier des charges traditionnel de la chronique clandestine : on retrouve ainsi, une duchesse, deux

²¹¹ Antoine de BAECQUE, *La caricature révolutionnaire*, Paris, Presses du CNRS, 1988, p. 191.

²¹² Sur ce texte, voir en particulier la notice de Pierre Saint-Amand qui accompagne son édition du texte ([Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Confession d'une jeune fille* [1784], éd. Pierre-Saint-Amand, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. cit., vol. 2, p. 1577-1588).

²¹³ *Ibid.*, p. 1575-1576.

marquises, l'épouse d'un avocat au Parlement – Elisabeth Joly de Fleury (1753-1794) –, et surtout la fameuse actrice Françoise Raucourt²¹⁴ (1756-1815).

L'épisode central du texte est constitué par l'intronisation de Mlle Sapho au sein de la société secrète lesbienne, sous les bons soins de sa protectrice et amante, Mme de Furiel [Fleury]. Celle-ci se charge d'expliquer à sa disciple le sens véritable du mot *tribade* :

Une tribade, me dit-elle, est une jeune pucelle qui n'ayant eu aucun commerce avec l'homme et convaincue de l'excellence de son sexe, trouve dans lui la vraie volupté, la volupté pure, s'y voue tout entière et renonce à l'autre sexe aussi perfide que séduisant. C'est encore une femme de tout âge qui pour la propagation du genre humain ayant rempli le vœu de la nature et de l'état, revient de son erreur, déteste, abjure des plaisirs grossiers et se livre à former des élèves à la déesse²¹⁵.

Le tribadisme de Mme de Furiel s'écarte donc de l'idée d'une pratique sexuelle qui consisterait en un simple « pis-aller²¹⁶ » propre à une sexualité de couvent, comme ce pouvait être le cas dans la littérature pornographique traditionnelle qui, *in fine*, enrégimentait la sexualité lesbienne dans un cadre hétérocentré où cette dernière était largement infériorisée. Ici, il ne s'agit pas seulement d'homosexualité, mais aussi et surtout d'homosocialité²¹⁷. On peut même parler, à la suite de Susan Lanser, d'un véritable « séparatisme saphique²¹⁸ », symbolisé notamment par le nom même de la secte anandryne, souligné par le narrateur : « Mlle Sapho ne put me rendre raison de l'étymologie de ce mot, que je crois venir du grec, et qui veut dire en français *anti-homme*²¹⁹. » Loin d'être une simple étape d'un script pornographique classique, le tribadisme est ici une pratique non seulement sexuelle mais sociale : il permet de constituer une communauté à l'écart de la société, avec ses codes et ses références culturelles – en

²¹⁴ Il existe peu d'études systématiques consacrées à ces personnalités étiquetées « lesbiennes » par les chroniques scandaleuses de l'époque. Voir notamment Olivier BLANC, *Les Libertines. Plaisir et liberté au temps des Lumières*, Paris, Perrin, 1997, en particulier p. 51-72 sur Raucourt et p. 163-180 sur Mme de Fleury, et *L'amour à Paris au temps de Louis XVI*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'Histoire », 2002. Ces deux livres souffrent néanmoins d'un traitement assez sensationnaliste de la question du lesbianisme. Pour une étude plus poussée sur la perception publique du mode de vie lesbien assumé de Françoise Raucourt, voir Jeffrey MERRICK, « The Marquis de Villette and Mademoiselle de Raucourt: Representations of Male and Female Sexual Deviance in Late Eighteenth-century France », dans Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR. (dir.), *Homosexuality in Modern France, op. cit.*, p. 30-53.

²¹⁵ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Confession d'une jeune fille*, éd. cit., p. 1150-1151.

²¹⁶ Christopher RIVERS, « Safe Sex: The Prophylactic Walls of the Cloister in the French Libertine Convent Novel of the Eighteenth Century », *Journal of the History of Sexuality*, n° 5/3, 1995, p. 393.

²¹⁷ Ce concept, qui désigne des relations sociales entre personnes de même sexe qui ne soient pas de nature sexuelle, a été notamment employé par les études gay et lesbiennes pour décrire les modes de vie alternatifs des communautés homosexuelles sans les réduire aux seules pratiques sexuelles. Voir notamment Eve KOSOFKY SEDGWICK, *Between Men. English Literature and Male Homosocial Desire*, New York, Columbia University Press, 1985, et Louis-Georges TIN, *L'invention de la culture hétérosexuelle*, Paris, Autrement, 2008.

²¹⁸ Susan LANSER, « "Au sein de vos pareilles": Sapphic Separatism in Late Eighteenth-Century France », *Journal of Homosexuality*, n° 41, 2001, p. 105-116.

²¹⁹ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Confession d'une jeune fille*, éd. cit., p. 1150.

particulier la mention récurrente à la déesse latine Vesta et à ses prêtresses, les vestales, qui s'inscrit par ailleurs dans un imaginaire commun au XVIII^e siècle²²⁰. À ce séparatisme sexuel s'ajoute un prosélytisme assumé, comme l'explique Raucourt dans le discours qui lui est prêté : « ce zèle expansif pour la propagation du culte de la déesse doit principalement dévorer une tribade véritable ; elle voudrait que tout son sexe, si c'était possible, participât au même bonheur qu'elle²²¹ ». On retrouve ici de manière clairement exposée la menace d'une contamination du corps social par une forme d'impérialisme lesbien fantasmé.

L'interprétation de ce discours « anandryn » appelle toutefois quelques précisions. Comme l'observe Elizabeth Colwill à propos du corpus des pamphlets révolutionnaires visant Marie-Antoinette, il est difficile de trancher entre deux analyses concurrentes quant à l'interprétation du motif de la sexualité lesbienne : on aurait alors affaire à la trace d'une subculture lesbienne émergente – ce dont rend compte le travail d'allusions et d'applications auquel se livre Pidansat de Mairobert en citant nommément des femmes de la bonne société –, ou bien à un « message symbolique primaire²²² ». Ce texte apparaît néanmoins comme le meilleur indice d'une « inquiétude concernant la nature de l'ordre sexuel qui marque un moment de transition dans les débats sur la sexualité au XVIII^e siècle²²³ ». Cette inquiétude se comprend par ailleurs à travers un point de vue clairement et explicitement masculin dans la *Confession d'une jeune fille*. La parole n'est que déléguée à Mlle Sapho, et l'énonciateur de la lettre-cadre, milord All'Eye, n'hésite pas à intervenir, comme lorsqu'il interrompt la retranscription du discours de la courtisane au moment où elle s'apprête à décrire une orgie : « Ici, milord, j'interromps la narration de l'historienne et j'étends un voile sur les tableaux dégoûtants qu'elle nous présenta. Je laisse courir votre imagination qui certainement vous les retracera d'un pinceau plus délicat et plus voluptueux²²⁴. » On peut certes comprendre cet énoncé comme une tentative d'érotisation par suggestion plutôt que par monstration explicite,

²²⁰ Voir Michel DELON, « Mythologie de la vestale », *DHS*, n° 27, 1995, p. 159-170. On peut par ailleurs penser à la manière dont Mme de Pompadour joue avec la symbolique de la vestale au début des années 1760. Alors qu'elle cherche à faire comprendre au public que sa faveur ne tient désormais plus de la sexualité mais des liens de l'amitié et d'une fidélité plus élevée, elle se représente par les bons soins de l'un de ses peintres favoris, François-Hubert Drouais (1727-1775), en vestale gardienne du feu sacré (Colin JONES, *Madame de Pompadour*, *op. cit.*, p. 77-78).

²²¹ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Confession d'une jeune fille*, éd. cit., p. 1165.

²²² « a primarily symbolic message » (Elizabeth COLWILL, « Pass as a Woman, Act like a Man. Marie-Antoinette as Tribade in the Pornography of the French Revolution », dans Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR. (dir.), *Homosexuality in Modern France*, *op. cit.*, p. 56).

²²³ « concerns about the nature of the sexual order that mark a transitional moment in debates over sexuality in the eighteenth century. » (*Id.*).

²²⁴ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Confession d'une jeune fille*, éd. cit., p. 1157.

mais cela constitue aussi une manière assez claire de bien marquer le point de vue surplombant, qui est celui d'un homme²²⁵. Le dispositif narratif débouche par ailleurs, de manière assez classique dans le cadre d'une inscription générique dans le roman pornographique, sur le retour de la protagoniste dans l'hétérosexualité. Séduite par un domestique déguisé en femme, Mlle Sapho devient en effet capable de comparer les sexualités, et tranche nettement en faveur de celle qui s'impose, l'hétérosexualité : « le plus difficile était de soutenir deux copulations dont l'une m'était devenue également insipide et fatigante par les efforts de l'autre trop attrayante, à laquelle se livraient avec emportement mes facultés²²⁶ ». Comme dans *Thérèse philosophe*, le tribadisme ne fait guère le poids face à l'hétérosexualité.

Le texte se construit donc de manière parfaitement explicite à partir d'une épistémologie du regard masculin (ou encore du *male gaze*²²⁷). Dès lors, il paraît difficile de prendre pour argent comptant ce projet de séparatisme sexuel, qui rend compte plutôt d'une angoisse sociale – essentiellement masculine – concernant l'organisation de la société de la fin de l'Ancien Régime. Dans la mesure où cette organisation est fondée sur un strict ordre genré qui met les femmes dans une position subordonnée aux hommes, toute tentative de rompre avec cet ordre, qu'elle prenne la forme d'une homosexualité ou même d'une simple homosocialité, apparaît comme une source d'inquiétude. Le tribadisme anandryn est l'avatar le plus effrayant du phénomène, mais il n'est que le point extrême d'un *continuum*. La simple homosocialité – l'idée que des femmes puissent vivre ensemble, sans le secours des hommes – apparaît comme troublante. C'est là que l'on retrouve Polignac et Marie-Antoinette.

Ces deux femmes apparaissent en effet, dans les années 1780, comme la version actualisée dans le monde réel d'un thème qui émerge alors dans la littérature du temps : les « amies inséparables ». Christine Roulston propose une analyse de ce motif à partir des cas de Julie et Claire dans *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau, ou encore des trois « Inséparables » qui figurent à la lettre 79 des *Liaisons dangereuses*, en soulignant l'ambivalence de ces amitiés

²²⁵ Voir Anne RICHARDOT, « La secte des anandrynes : un difficile embarquement pour Lesbos », *Tangence*, n° 57, 1998, p. 47-50.

²²⁶ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Confession d'une jeune fille*, éd. cit., p. 1176.

²²⁷ Cette notion, issue des études féministes sur le cinéma classique hollywoodien, qui permet d'analyser la plupart des films comme productions d'un regard hétérosexuel masculin sur les femmes, provient d'un article désormais classique de Laura MULVEY, « Visual Pleasure and Narrative Cinema », *Screen*, n° 16/3, 1975, p. 6-18, repris dans Leo BRAUDY et Marshall COHEN (dir.), *Film Theory and Criticism: Introductory Readings*, New York, Oxford University Press, 1999. Voir aussi sur cette question épistémologique James D. BLOOM, *Reading the Male Gaze in Literature and Culture. Studies in Erotic Epistemology*, Basingstoke (Royaume-Uni), Palgrave Macmillan, 2017.

féminines, qui occupent « une position liminale entre le domestique et le non-domestique²²⁸ » [*a liminal space between home and not-home*]. Si ces relations féminine fournissent un refuge où les individus peuvent trouver un espace d'intimité, elles sont en même temps une forme de revendication d'une sociabilité non mixte potentiellement inquiétante pour les hommes, qui regardent ces amitiés comme un défi lancé à leur position au sein de l'ordre du genre – ce qui explique notamment que le libertin Prévan s'attache à séparer les Inséparables dans le texte des *Liaisons dangereuses*.

Lors de l'avènement de son époux au trône et dans les années qui précèdent la Révolution, Marie-Antoinette en vient à incarner cette idée d'homosocialité féminine douteuse, du fait de ses amitiés avec la princesse de Lamballe puis, surtout, la duchesse de Polignac. Une témoin à décharge comme peut l'être Jeanne Campan au début du XIX^e siècle se sent obligée de revenir sur les accusations de lesbianisme contenues dans les pamphlets, en les expliquant précisément par l'intensité de son amitié :

Quant à la liaison intime de Marie-Antoinette et des dames dont je viens de parler [Lamballe et Polignac], elle n'eut jamais et ne pouvait avoir d'autre motif que le désir très innocent de s'assurer deux amies au milieu d'une cour nombreuse : mais malgré cette intimité, le ton de ce noble respect que portent à la majesté royale les personnes du rang le plus élevé, ne cessa jamais d'être observé²²⁹.

Un endroit en particulier devient aux yeux du public « un lieu d'excès et même de débauche » parce qu'il est un « endroit où Marie-Antoinette et ses amies peuvent vivre dans une intimité²³⁰ » tout à fait suspecte. Il s'agit du Petit Trianon, où la reine aime à se rendre avec une compagnie choisie pour fuir les pesanteurs de l'étiquette de cour. Ce domaine, situé en lisière du parc de Versailles, avait été d'abord construit par Ange-Jacques Gabriel (1698-1782) pour Pompadour et Du Barry. Louis XVI l'offre en cadeau personnel à son épouse dès qu'il monte sur le trône et la reine le fait rénover à grands frais, sous la direction de son architecte favori, Richard Mique (1728-1794) : on y trouve ainsi un jardin à l'anglaise avec un belvédère et un Temple de l'Amour, ainsi que le fameux « Hameau de la reine », véritable petite ferme miniature où Marie-Antoinette vient se divertir avec ses proches amies²³¹.

²²⁸ Christine ROULSTON, « Separating the Inseparables: Female Friendship and Its Discontents in Eighteenth-Century France », *Eighteenth-Century Studies*, n° 32/2, 1998/1999, p. 217.

²²⁹ Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, vol. 1, p. 171.

²³⁰ « [...] a place of excess and eventually of debauchery [...] a space where Marie-Antoinette and her female friends can be intimate » (Christine ROULSTON, « Separating the Inseparables », *art. cit.*, p. 224).

²³¹ Voir notamment Patrice HIGONNET, *Vie et destin de l'architecte de Marie-Antoinette*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 111 et suivantes.

Dès lors que Marie-Antoinette manifeste ses préférences à certaines femmes en particulier et qu'elle choisit de mener dès qu'elle le peut une existence à l'abri des regards en leur compagnie, les rumeurs sur son prétendu lesbianisme apparaissent dans les milieux courtois. Un pamphlet comme le *Porte-feuille d'un talon rouge* confirme cette analyse :

Embrassades, courses, signes, gestes, visites, confidences, conversations, privautés, tout était mal interprété. L'œil malin du courtisan observait tout et supposait à tout un but criminel, et tel que Juvénal et Saint Paul en parlent, en décrivant les mœurs infâmes et les inclinations perverses des dames de Rome²³².

Si l'on examine avec attention le cas de *Confession d'une jeune fille*, on repère un certain nombre d'éléments qui pourraient être de discrètes allusions à la reine et à son groupe d'amies féminines. Ainsi, la « fameuse Bertin, marchande de mode », qui apparaît dans le texte en tant que fournisseuse de Mme de Furiel, est souvent associée à Marie-Antoinette, dont elle est la modiste favorite²³³. Surtout, la description de l'intronisation d'une nouvelle initiée comporte un détail vestimentaire qui n'est certainement pas anodin. Toutes les femmes portent en effet une robe « en lévite » :

Toutes les tribades en place et dans leurs habits de cérémonie, c'est-à-dire les mères avec une lévite couleur de feu et une ceinture bleue, les novices en lévite blanche avec une ceinture couleur de rose, du reste la tunique ou chemise, et les jupons fendus et recouverts²³⁴ [...].

Cette robe *en lévite*, dite aussi robe *en gaulle*, est une tenue d'intérieur, constituée d'un tissu en mousseline légère et d'une ceinture de ruban. Mise à la mode à la fin des années 1770 et au cours des années 1780, cette robe en gaulle est particulièrement prisée par Marie-Antoinette et ses amies²³⁵.

S'il semble impossible d'affirmer avec certitude que la mention de cette tenue dans le texte de Pidansat de Mairobert est une allusion directe et explicite à la reine, l'hypothèse paraît non seulement plausible, mais probable. De manière analogue, *La Messaline française* fait en 1790 un usage discret de ce même motif de la robe en gaulle pour désigner sans la nommer la reine : « Elle n'était vêtue que d'une longue gaule de mousseline blanche, attachée avec un ruban rose qui faisait le tour de sa ceinture, et qui laisser remarquer les contours moelleux de

²³² *Porte-feuille d'un talon rouge*, *op. cit.*, p. 22.

²³³ Par exemple dans l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, [vol. 1], p. 44-45. Sur cette figure de Rose Bertin (1747-1813) et son rôle dans la construction de l'image publique de Marie-Antoinette en « reine dépensière », voir Clare Haru CROWSTON, « La reine et sa "ministre des modes". Genre, crédit et politique dans la France pré-révolutionnaire » [2002], trad. Hélène Tronc, *Travail, genre et sociétés*, n° 13, 2005, p. 75-94.

²³⁴ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Confession d'une jeune fille*, éd. cit., p. 1153-1154.

²³⁵ Caroline WEBER, *Queen of Fashion. What Marie Antoinette Wore to the Revolution*, New York, Henry Holt & Company, 2007, p. 150-152 et 160-163.

sa taille voluptueuse²³⁶. » Il faut dire que durant l’Affaire du Collier, la robe en gaulle sert à déguiser la courtisane Nicole Le Guay, rebaptisée Mme d’Oliva, pour faire croire au cardinal de Rohan (1734-1803) qu’il est en présence de la véritable Marie-Antoinette²³⁷.

L’hypothèse de l’association entre Marie-Antoinette et la robe en gaulle se fonde sur un scandale ayant lieu un an avant la publication de *Confession d’une jeune fille*, lorsque Vigée-Le Brun expose au Salon de 1783 un portrait de Marie-Antoinette portant cette tenue particulière (Fig 13). Représentant la reine sans aucun signe de son statut politique, comme une simple particulière, dans une tenue considérée comme un déshabillé et jugée par conséquent inconvenante en public, le tableau est sévèrement critiqué par le public, au point qu’il finit par être retiré de l’exposition²³⁸.

Or, à l’examiner de près, les raisons du scandale ne résident pas uniquement dans la seule robe en gaulle. Le tableau est lui-même réalisé par une artiste femme, protégée de la reine, qui a fait intervenir son époux pour qu’elle soit reçue à l’Académie royale de peinture, en bravant les obstacles qui étaient opposés à sa candidature par des académiciens soucieux de limiter autant que possible l’accès des femmes à leur institution²³⁹. Plus encore, il s’inscrit dans un réseau de portraits de femmes représentées dans cette même tenue : la peintre elle-même (Fig. 14), et surtout la duchesse de Polignac (Fig. 15). Le portrait de Marie-Antoinette en robe de gaulle semble donc cristalliser la question de l’homosocialité suspecte de Marie-Antoinette : il est le signe de son abandon des attributs de la souveraineté et de son refuge dans l’intimité, auprès de ses amies inséparables – avec qui, forcément, elle se livrerait à des actes de tribadisme.

²³⁶ *La Messaline française*, éd. cit., p. 1211-1212.

²³⁷ Sarah MAZA, *Vies privées, affaires publiques*, op. cit., p. 185.

²³⁸ Sur ce tableau, voir notamment Mary D. SHERIFF, « The Portrait of the Queen », dans Dena GOODMAN (dir.), *Marie-Antoinette. Writings on the Body of a Queen*, New York, Routledge, 2003, p. 45-46. Pour une analyse du scandale du portrait de 1783 recontextualisé dans la culture politique de la fin de l’Ancien Régime, voir Maxime TRIQUENAU, « Le portrait de Marie-Antoinette en robe de gaulle, ou le corps symbolique de la reine au risque de sa représentation », dans Paul CORMIER, Xavier GILLY et Michaël GIRARDIN (dir.), *Construire la légitimité politique. De l’Antiquité à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 227-239.

²³⁹ Katharine BAETJER, « Les femmes à l’Académie royale », dans Joseph BAILLIO et Xavier SALMON (dir.), *Élisabeth Louise Vigée Le Brun*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, 2015, p. 53-57. Sur la question des femmes artistes dans le champ pictural de la fin du XVIII^e siècle, voir notamment Marie-Jo BONNET, *Liberté, égalité, exclusion. Femmes peintres en Révolution. 1770-1804*, Paris, Vendémiaire, 2012, et Séverine SOFIO, *Artistes femmes. La parenthèse enchantée, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

Conclusion

La présence de sexualités homosexuelles masculine et féminine dans les textes du corpus obéit à différentes logiques. L'utilisation du motif de la sodomie pour délégitimer la noblesse en tant que classe dominante est une pratique courante de la littérature clandestine, à laquelle Soulavie emprunte lorsqu'il revient sur un épisode de panique morale du début du siècle concernant la sexualité de Louis XV. Mais ce type de configuration pamphlétaire, particulièrement à charge, n'est pas la seule modalité possible de représentation de l'homosexualité nobiliaire. Besenval, qui consacre quelques lignes à un personnage de duc et pair à l'efféminement particulièrement outré – et néanmoins parfaitement intégré dans le système de cour –, ou la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, qui raconte sans trop s'attarder mais sans les condamner pour autant quelques épisodes homosexuels dans la carrière libertine de son héros, proposent ainsi une articulation entre noblesse et homosexualité nettement plus ambiguë. Les pratiques homosexuelles n'y paraissent guère des signes de déliquescence morale et physique de leur groupe social, mais au contraire des manières bien spécifiques de revendiquer une forme de particularisme, voire d'élitisme sexuel, qui serait précisément au service de la distinction nobiliaire.

Quant aux motifs lesbiens, ils semblent nettement plus contraints par un dispositif de représentations qui agrège la minorisation systématique de l'homosexualité féminine (en tant que sexualité autonome) à sa capacité à se charger en significations métaphoriques. Ainsi, la représentation de Polignac en tribade peut se faire sous l'angle de la tératologie qui souligne la dimension parfaitement monstrueuse de ce type d'individu « amphibie » qui défie le fondement même de l'ordre genré que constitue la différence des sexes. Plus encore, en mobilisant le fantasme superlatif d'un séparatisme lesbien, la mise en scène de motifs plus ou moins discrets de l'homosocialité de l'entourage de Marie-Antoinette permet d'accentuer la crainte d'une sortie des femmes de leur position subordonnée dans l'ordre du genre.

Ce qui se joue ainsi en filigrane dans le traitement du motif lesbien, c'est la crainte plus générale d'une prise de pouvoir par les femmes. Après s'être passées sexuellement des hommes, celles-ci pourraient en effet s'emparer de l'autorité politique, jusqu'alors monopole des hommes. C'est cet imaginaire social d'une *gynécocratie* fantasmatique, qui apparaît comme l'un des phénomènes caractéristiques de la culture politique de la fin de l'Ancien Régime, qu'il s'agit d'étudier à présent.

Chapitre 5

Gynécocratie

cohercendam rabiem femineam, sed regiam.

dompter la rage d'une femme, qui était aussi une reine¹.

Augustin, *Confessions* (397-401)

¹ AUGUSTIN, *Confessions*, IX, 7, 16, cité dans Patrick BOUCHERON, *La trace et l'aura. Vies posthumes d'Ambroise de Milan (IV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2019, p. 70 et 380.

L'épisode qui va suivre est raconté dans le livre II de l'*Histoire secrète* – que l'on traduit aussi par *Anecdotes* – de l'historien byzantin Procope de Césarée² (c. 500-c. 565). Il met en scène le roi perse Chosroès. Menant une guerre contre l'Empire byzantin, celui-ci se retrouve confronté à une opposition grandissante dans ses propres rangs. Ses adversaires lui reprochent en particulier de sous-estimer la puissance de l'ennemi et d'adopter une stratégie hasardeuse et risquée. La crise de confiance qui en résulte est sérieuse, puisqu'elle menace directement l'autorité du roi et la légitimité de ses ambitions guerrières. Chosroès doit donc répondre à ces critiques et regagner l'adhésion à sa cause. Pour ce faire, il choisit de rendre publique une lettre adressée à l'un de ses lieutenants, Zaberganès, par l'épouse de l'empereur Justinien, Théodora, dans laquelle l'impératrice envisage de négocier discrètement avec son adversaire perse :

Cette lettre déclarait : « Combien je te suis dévouée ô Zaberganès, parce que j'estime que tu es fidèle à nos intérêts, tu le sais depuis ton ambassade, car tu es venu tout récemment auprès de nous. Tu agiras donc conformément à la bonne opinion que j'ai de toi si tu persuades le roi Chosroès d'adopter une attitude pacifique envers notre État. De cette façon, je te l'assure, tu obtiendras de grandes richesses de mon mari, qui ne fait rien sans mon avis ». Ayant lu cela, Chosroès demanda en se moquant aux notables perses s'ils croyaient que l'État qu'une femme gouverne en était un, et il sut ainsi remonter le moral de ses hommes³.

Cet épisode apparaît caractéristique d'un des grands motifs du texte de Procope : la *gynécocratie*, c'est-à-dire la représentation inquiétante et fantasmatique d'un pouvoir politique qui serait exercé par les femmes. Ce motif, à l'histoire déjà ancienne au VI^e siècle⁴, n'est pas, comme le note Filippo Ronconi, « la conséquence d'un banal sentiment misogyne de l'auteur », mais la trace d'une stratégie textuelle consciente qui cherche à stigmatiser « la démasculinisation des hommes censés être au pouvoir, symbole d'une décadence culturelle totale⁵ ». Pour Anthony Kaldellis, le motif de la gynécocratie est ce qui donne son unité aux cinq premiers chapitres de l'*Histoire secrète*, qui décrivent « la subversion des vertus

² Ce texte sera plus amplement étudié *infra*, chap. 8..

³ PROCOPE, *Histoire secrète*, trad. Pierre Maraval, Paris, Les Belles Lettres, coll. « La roue à livres », 2004, p. 36.

⁴ Voir Stefano CANEVA, « La face cachée des intrigues de cour. Prolégomènes à une étude du rôle des femmes royales dans les royaumes hellénistiques », *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, hors-série « Des femmes en action. L'individu et la fonction en Grèce antique », dir. Sandra Boehringer et Violaine Sebillotte Cuchet, 2013, p. 133-151. Le mot *gynécocratie* serait attesté pour la première fois dans la *Politique* d'Aristote : voir Johann Martin THESZ, « The pathology of the Roman Empire : social transformation and moral degeneration in Procopius' *Secret History* », dans Geoffrey GREATREX et Sylvain JANNIARD (dir.), *Le monde de Procope / The world of Procopius*, Paris, Éditions du Bocard, 2018, p. 86-87). Pour une synthèse sur la rhétorique du genre dans les *Anecdotes* de Procope, voir Leslie BRUBAKER, « Sex, lies and textuality : the *Secret History* of Prokopios and the rhetoric of gender in sixth-century Byzantium » dans Leslie BRUBAKER et Julia M. H. SMITH, *Gender in the Early Medieval World. East and West, 300-900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 83-101.

⁵ Filippo RONCONI, « L'*Histoire secrète* de Procope, "rapport Justinien" ou *Justinian-Leaks* ? », *Écrire l'histoire*, n° 17, 2017, p. 24.

masculines qui se produit lorsque des vices féminins s’emparent du pouvoir de l’État⁶ ». Ce motif d’une usurpation du pouvoir (des hommes) par les femmes est une charge politique forte, à la fois l’agent explicatif et la manifestation d’une déliquescence du pouvoir impérial. Ainsi, les malheurs conjugaux de Bélisaire (c. 500-565), le principal général de Justinien, qui est particulièrement maltraité dans l’*Histoire secrète*, à travers les multiples adultères de son épouse Antonina, sont une sorte de symbole qui « exemplifie l’échec de la masculinité et la montée de la servilité, associés par Procope au régime de Justinien⁷ ». La gynécocratie est donc systématiquement une médaille à deux faces : d’un côté des femmes (trop) puissantes, de l’autre des hommes faibles⁸. Plus encore, elle rend compte du grand problème de la contagion du féminin qui viendrait affaiblir le masculin : ce qui rend la gynécocratie particulièrement effrayante, c’est la virilisation des femmes et l’efféminement des hommes.

Enfin, la gynécocratie est bien un *motif*, c’est-à-dire un schéma formel récurrent, un élément thématique qui peut circuler et se transmettre de texte en texte, d’œuvre en œuvre et de culture en culture⁹. Pour les Athéniens par exemple, cette gynécocratie est un mythe régulateur permettant à la cité, ce « club d’hommes », selon la formule de Pierre Vidal-Naquet, de se poser « en s’opposant » ; ainsi, « l’État imaginaire des Amazones est l’inverse, un inverse localisé, de la cité grecque¹⁰ », tandis que, dans *Lysistrata* ou *L’Assemblée des femmes* d’Aristophane (c. 445 av. J.-C.-c. 386 av. J.-C.), la mise en scène de la prise du pouvoir par les femmes est figurée comme quelque chose d’inquiétant et de dangereux pour l’ordre politique – parce

⁶ « [...] the subversion of masculine virtues that occurs when feminine vices seize power in the state » (Anthony KALDELLIS, *Procopius of Caesarea. Tyranny, History, and Philosophy at the End of Antiquity*, Philadelphie, University of Philadelphia Press, 2004, p. 144).

⁷ « The humiliation of Belisarius exemplified the failure of manhood and rise of servility that Procopius associated with Justinian’s regime » (*ibid.*, p. 146).

⁸ En cela, la notion de gynécocratie s’intègre parfaitement dans une perspective de genre, qui propose systématiquement une « approche relationnelle des sexes, car les caractéristiques associées à chaque sexe sont socialement construites dans une relation d’opposition » (Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2008, p. 5).

⁹ Algirdas Julien Greimas et Joseph Courtès parlent d’« unités figuratives transphrastiques, constituées en blocs figés : des sortes d’invariants susceptibles d’émigrer soit dans des récits différents d’un univers culturel donné, soit même au-delà des limites d’une aire culturelle, tout en persistant malgré les changements de contexte et des significations fonctionnelles secondes, que les environnements narratifs peuvent leur conférer » (Algirdas Julien GREIMAS et Joseph COURTÈS, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage* [1979], Paris, Hachette, coll. « Hachette Université Linguistique », 1993, p. 238-239). L’insistance sur l’idée d’invariance me paraît toutefois critiquable : si les formes circulent, on peut considérer que cette circulation n’est pas sans effet sur elles, et souligner plutôt leur plasticité, leur capacité d’adaptation par rapport à une situation ou à un objectif discursif donnés.

¹⁰ Pierre VIDAL-NAQUET, *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec* [1981], Paris, La Découverte / Maspero, coll. « Fondations », 1983, p. 272. Vidal-Naquet précise toutefois que cette analyse ne porte pas sur l’ensemble du monde grec. À Sparte, du fait de son organisation politique particulière, l’idée d’un pouvoir féminin est à la fois beaucoup plus concrète et nettement moins péjorative.

qu'elle est associée avec la crise du pouvoir masculin¹¹. L'*Histoire secrète* de Procope s'inscrit très clairement dans cette tradition. Aristophane y est l'auteur le plus cité, au point que le réseau de références au langage de la comédie apparaît comme un élément structurant du texte¹². Dans la *Souda*, le dictionnaire encyclopédique byzantin du X^e siècle où figure la première mention du texte de Procope dans l'histoire occidentale, l'*Histoire secrète* est décrite comme « une combinaison d'invective et de comédie, ce qui est probablement la meilleure description synthétique de l'œuvre¹³ ». Le motif gynécocratique implique donc un discours satirique et critique envers le pouvoir, mais elle n'est pas qu'une simple topique permettant d'expliquer la décadence d'un État ou de se moquer d'hommes dévirilisés. Lorsque Chosroès rend publique la lettre de Théodora, c'est pour répliquer à ses opposants et emporter l'adhésion de ses troupes. L'invocation du pouvoir féminin est un levier politique puissant qui permet des effets concrets : elle ressoude le collectif (des hommes) et identifie un ennemi commun que le groupe peut haïr et combattre.

La démarche, dans ce chapitre, consiste à confronter ce modèle ancien de la gynécocratie à la situation de la France des années 1770 jusqu'à la Révolution¹⁴, en suivant l'hypothèse que ce motif permet de mieux saisir la culture politique de la France de la fin de l'Ancien Régime et de la période révolutionnaire. L'exploration sera menée en trois temps, qui sont autant de déclinaisons possibles de la gynécocratie à la fin du XVIII^e siècle : *gouverner en secret, s'inscrire dans une lignée, et devenir une favorite*.

¹¹ On peut constater la puissance d'un mythe comme celui des Amazones (« personnages symboliques » particulièrement importants dans la culture occidentale ; voir Adrienne MAYOR, *Les Amazones. Quand les femmes étaient les égales des hommes (VIII^e siècle av. J.-C. – I^{er} siècle apr. J.-C.)* [2014], trad. Philippe Pignarre, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2020, p. 50) dans les effets qu'il peut avoir jusqu'au XVIII^e siècle : il n'est ainsi peut-être pas anodin que la dernière pièce écrite par une autrice qui soit représentée à la Comédie-Française avant le XX^e siècle porte précisément sur ce sujet, et que sa première édition soit introduite par une adresse « Aux femmes » qui se termine par une célébration de la puissance de leur puissance : « Tout fléchit, se plait et s'engage / Sous votre pouvoir enchanteur. / L'univers est votre partage » (Anne-Marie du BOCCAGE, *Les Amazones, tragédie en cinq actes*, Paris, Méridot, 1749, n. p. Mais même le mythe des Amazones n'est pas univoque à l'âge classique : le philosophe François Poullain de la Barre (1647-1723) l'utilise pour proposer une inversion de l'ordre du genre qui soit non pas effrayante mais positive (voir Marie-Frédérique PELLEGRIN, « Procédés d'inversion chez Poullain de la Barre : pour un concept d'efféminage », *Philosophiques*, n° 44/2, 2017, p. 193-208). Pour une perspective plus panoramique sur le motif des Amazones au XVIII^e siècle, voir aussi Alexandre STROEV, « Les Amazones des Lumières », *DHS*, n° 36 « Femmes des Lumières », dir. Sylvain Menant, 2004, p. 29-53.

¹² « *One can even speak of a grid of comic language holding the text together* » (Anthony KALDELLIS, *Procopius of Caesarea*, op. cit., p. 149).

¹³ « [...] *a combination of invective and comedy, possibly the best concise description of the work* » (*ibid.*, p. 149).

¹⁴ Dès le XVI^e siècle, des auteurs comme Pierre de Ronsard (1524-1585) ou Michel de Montaigne (1533-1592) utilisent le terme lui-même pour désigner un gouvernement politique féminin, de manière plus ou moins péjorative. Voir Stanis PEREZ, *Le corps de la reine. Engendrer le Prince, d'Isabelle de Hainaut à Marie-Amélie de Bourbon-Sicile*, Paris, Perrin, 2019, p. 199-201.



*Un peuple est sans honneur, et mérite ses chaînes
Quand il baisse le front sous le Sceptre des Reines .*

Figure 16. *Un peuple est sans honneur, et mérite ses chaînes / Quand il baisse le front sous le Sceptre des Reines*, eau-forte et burin, 14,5 sur 9,5 cm, frontispice de [Louis-Marie PRUDHOMME,] *Crimes des reines de France*, Paris, Au bureau des révolutions de Paris, 1791. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.



Figure 17. *En vain l'on cherche en sa mémoire / le nom des êtres abhorrés / on n'en trouve point dans l'histoire / qui lui puisse être comparés [sic]*, eau-forte et burin, 9,5 sur 6 cm, frontispice de *Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, femme de Louis XVI, roi des Français, depuis la perte de son pucelage jusqu'au premier mai 1791*, Paris, Chez l'auteur et ailleurs, [1793], vol. 1. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.



Figure 18. *Votre serment assure une Vengeance / il coulera ce sang vil de la France*, eau-forte et burin, 9,5 sur 6 cm, dans *Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, femme de Louis XVI, roi des Français, depuis la perte de son pucelage jusqu'au premier mai 1791*, Paris, Chez l'auteur et ailleurs, [1793], vol. 2. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.

I. Gouverner en secret

Arrivé au tout dernier chapitre de ses *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, Soulavie se lance dans un panorama général sur le « gouvernement de l'Europe depuis cent ans ». La thèse qui lui permet de structurer le chapitre est remarquable de simplicité : « Les femmes y ont eu, depuis un siècle, la principale influence¹⁵. »

Ces « souveraines femelles » qui auraient exercé le pouvoir en Europe « pendant le siècle le plus éclairé des temps modernes¹⁶ » sont en fait en nombre restreint : Mme de Maintenon (1635-1719) a dirigé Louis XIV ; le petit-fils de ce dernier, Philippe V d'Espagne a quant à lui été, tour à tour, sous la coupe de la fameuse princesse des Ursins (1642-1722), elle-même l'agent du roi de France, puis de sa seconde femme, Élisabeth Farnèse (1692-1766) ; enfin les deux souveraines des empires orientaux, Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780) et Catherine II de Russie (1729-1796). Dans toute cette Europe monarchique efféminée ne surnagerait, selon Soulavie, que Frédéric II de Prusse (1712-1786), « seul prince qui ait eu du génie et du courage¹⁷ ». Il faut dire qu'il est, avec Charles XII de Suède (1682-1718), à l'initiative d'un nouveau modèle de souverain européen masculin, qui renonce aux femmes (et à la paternité) pour se dédier tout entier à sa charge¹⁸. Le résultat de cet efféminement des gouvernements n'est en tout cas rien moins que calamiteux, une sorte d'état de guerre permanente : « Des millions d'hommes ont péri pour établir un Bourbon à Naples et à Parme ; pour étendre le gouvernement d'un roi de France en Lorraine, et d'un roi de Prusse en Silésie ; pour couronner un favori à Varsovie ; pour démembrer, enfin, la Turquie ou la Pologne¹⁹. » Aux yeux d'un historien critique de l'Ancien Régime et de ses mœurs comme l'est Soulavie, bien des maux qui touchent l'Europe s'expliquent par l'influence néfaste des femmes.

Mais pour d'autres voix, qui s'expriment notamment dans le discours pamphlétaire, la situation est pire encore en France. Pourtant, d'un point de vue institutionnel, la France est ce pays où le pouvoir est systématiquement et uniquement incarné par une figure, le roi de France,

¹⁵ *MMDR*, vol. 9, p. 497.

¹⁶ *Ibid.*, p. 500.

¹⁷ *Ibid.*, p. 498.

¹⁸ Aurore CHÉRY, « Du souverain sans femme à la peur de l'onanisme, une crise de la masculinité royale dans l'Europe du XVIII^e siècle ? », *Circé. Histoire, savoirs, sociétés*, n° 5, 2014, en ligne [URL : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/du-souverain-sans-femme-a-la-peur-de-lonanisme-une-crise-de-la-masculinite-royale-dans-leurope-du-xviii-siecle/>]. Page consultée le 6 juillet 2019].

¹⁹ *MMDR*, vol. 9, p. 501.

dont le sexe masculin est une condition essentielle de son pouvoir²⁰. Cette particularité française qu'est la loi salique, considérée comme une loi fondamentale du royaume, stipule en effet que nulle femme ne peut ni monter sur le trône ni transmettre aucun droit à la couronne en France. Par conséquent, les femmes, sauf dans le cas très particulier d'une régence²¹, sont exclues du fonctionnement régulier du pouvoir politique. Cette exclusion est essentielle : elle induit que dans la construction imaginaire de l'autorité politique sous la monarchie, les femmes n'ont pas leur place. Et toute femme qui voudrait, d'une manière ou d'une autre, s'approcher trop près de ce pouvoir est forcément suspecte. Ainsi, alors qu'il vient tout juste de faire observer, sur un ton féroce, que, « depuis Henri IV, les rois de France ont été et sont les monarques les plus ignares, les plus superstitieux, les plus dissipés, les plus stupides potentats de l'Europe²² », le narrateur de la *Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé, prince du sang* (1790), tout à son examen des raisons du malheur de la France, paraît capable d'en révéler la cause principale : l'usurpation du pouvoir politique par les femmes :

Je suis en état de prouver qu'à commencer depuis le premier des Bourbons, il n'est pas un de nos rois qui ait régné, que ce sont leurs concubines qui tour à tour ont dirigé la barque française à leur gré ; que les rois de France, qui auraient dû être les pilotes de leur navire, ne se sont jamais mêlés du pilotage auquel ils n'ont rien entendu, ni voulu rien entendre²³.

Sous la plume du pamphlétaire, l'idée d'une appropriation féminine de l'autorité politique apparaît comme la véritable clé permettant de décoder la situation de crise que connaît la France ; le narrateur va jusqu'à convoquer comme autorité la figure intellectuelle de Montesquieu – au prix d'une simplification assez outrée de son système – pour appuyer son propos : « Montesquieu, l'immortel Montesquieu, a très bien observé que, dans les pays où les hommes règnent, ce sont les femmes qui tiennent les rênes de l'empire ; que dans les pays où les femmes portent le sceptre, ce sont les hommes qui sont les rois²⁴. » L'une des représentations

²⁰ Voir Michèle FOGEL, *Roi de France. De Charles VIII à Louis XVI*, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2014, p. 23-29.

²¹ Voir sur le sujet Fanny COSANDEY, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 21, 2005, p. 69-90. Il faut par ailleurs noter que la régence d'une reine mère, au XVIII^e siècle, n'est plus qu'un souvenir lointain : la dernière régence « pleine » d'une reine mère remonte à celle d'Anne d'Autriche durant la minorité de Louis XIV. La dernière régence en date, celle qui fait référence pour les hommes et les femmes du XVIII^e siècle, a été exercée par Philippe d'Orléans en l'absence de candidate maternelle, puisque la mère du jeune roi, la duchesse de Bourgogne, était morte en 1712.

²² *Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé, prince du sang*, Chantilly, et se trouve à Paris, chez les marchands de nouveautés, 1790, p. 15.

²³ *Ibid.*, p. 15-16.

²⁴ *Ibid.*, p. 16. On ne trouve pas, semble-t-il, d'énoncé semblable chez Montesquieu, même si l'on peut trouver dans *De l'esprit des lois* quelques remarques contre les effets politiques pervers provoqués par les femmes dans les différents types de régimes politiques. Ainsi, dans les monarchies, « chacun se sert de leurs agréments et de leurs passions pour avancer sa fortune », tandis que dans les despotismes, « les femmes n'introduisent

paroxystiques de cette hantise d'une usurpation de l'autorité des rois par les femmes s'exprime visuellement à travers le frontispice particulièrement élaboré²⁵ des *Crimes des reines de France* (1791), pamphlet que l'on peut probablement attribuer²⁶ à l'imprimeur, écrivain et journaliste Louis-Marie Prudhomme (1752-1830). L'« explication des gravures » qui accompagne l'image (voir Fig. 16) la décrit ainsi comme une allégorie de « la Vérité sévère qui, ayant brisé ses chaînes, lève le rideau d'un pavillon royal et en découvre l'intérieur, qu'elle éclaire de son redoutable flambeau²⁷ ». À l'intérieur du pavillon, on distingue un certain nombre de détails à la symbolique chargée : « un trône, d'où un monarque, accablé de pavots, tombe assassiné ; à ses pieds expire un jeune prince sur son chien égorgé ; et sur les marches du trône, un coq se débat sous un paon qui l'écrase » ; scène de crime particulièrement sanglante contre les vertus royales et masculines : le souverain légitime, endormi par le pavot, est assassiné, tout comme son fils, associé au symbole de fidélité qu'est le chien. Nul doute sur l'identité et le sexe de la meurtrière, ni sur les conséquences nationales d'un tel crime, puisque l'oiseau de Junon (le paon) l'emporte sur le coq gaulois. La scène est d'autant plus lisible que, « sur un plan un peu plus enfoncé, une sirène s'élançant du lit royal, d'une main ravit le sceptre du roi mourant, et de l'autre distribue à ses favoris du poison, des poignards et des ciseaux ». À ces armes offertes aux conspirateurs s'en ajoutent d'autres, plus dangereuses encore : d'abord la tromperie, puisque « la sirène a pour conseil la politique, représentée par une femme à deux visages et masquée – probablement détournement de l'allégorie classique de la prudence, traditionnellement représentée comme une femme dont le visage se reflète dans un miroir, signe de la conscience de soi –, tenant des balances, sur les plateaux desquelles on lit ces mots : *intérêt des princes*, et des branches d'oliviers sans fruits, symboles des traités trompeurs » ; l'allégorie par ailleurs « cache soigneusement une torche et une épée sous son manteau, formé d'une peau de tigre retournée », tandis qu'« un général, un magistrat et la foule des courtisans viennent humblement recevoir les ordres de la sirène ». Mais l'arme ultime, c'est encore la sexualité.

point le luxe ; mais elles sont elles-mêmes un objet de luxe » (MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, éd. cit., VII, 9, « De la condition des femmes dans les divers gouvernements », vol. 1, p. 114).

²⁵ Annie Duprat relève que cette gravure anonyme est publiée en 1785 avant d'être réutilisée pour l'édition des *Crimes des reines de France* (Annie DUPRAT, *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, coll. « Histoire et société – Essais d'Histoire moderne », 2002, p. 315).

²⁶ Éliane Viennot a argumenté de manière convaincante en défaveur de l'attribution traditionnelle de ce texte à Louise de Keralio (1758-1822) : voir Éliane VIENNOT, « Retour sur une attribution problématique. Louise de Keralio et les *Crimes des reines de France* », dans Huguette KRIEF, Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIÉVAL, Michèle CROGIEZ LABARTHE et Edith FLAMARION (dir.), *Femmes des Lumières. Recherches en arborescence*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 111-135).

²⁷ Pour cette citations et celles qui suivent, jusqu'à la fin du paragraphe, [Louis-Marie PRUDHOMME,] *Crimes des reines de France*, Paris, Au bureau des révolutions de Paris, 1791, p. 2.

Près de la sirène, on voit ainsi « un bouc, symbole de la lubricité », et derrière le lit, « on aperçoit la statue du dieu des jardins, qui remplace celle de l'hymen, foulée aux pieds. » Ces crimes ne sont toutefois pas accomplis sans aucun témoin : « À gauche, sur le premier plan, le génie de l'histoire, frappé d'horreur, s'efforce cependant de reprendre la plume, et de retracer cet odieux spectacle pour l'instruction des siècles futurs. »

Ce que semble dire cette image et son commentaire, c'est que la crainte d'un pouvoir occulte, exercé secrètement par les femmes, est un élément cardinal de l'imaginaire social de la fin du XVIII^e siècle. Et cette angoisse collective – qui s'inscrit dans un ensemble plus vaste, que l'on peut appeler l'imaginaire du complot –, s'avère être un levier commode à utiliser pour les dispositifs pamphlétaires, précisément lorsqu'ils s'attaquent à des femmes aussi importantes dans le système politique de la fin de l'Ancien Régime que Polignac ou Marie-Antoinette.

1. L'imaginaire du complot

Un premier élément de compréhension de ce motif du gouvernement secret des femmes réside certainement dans l'importance d'un imaginaire plus global, dans lequel il s'inscrit : celui du complotisme, que Philippe Münch définit comme

un mode d'explication, d'expression et de représentation simpliste, manichéen, ordonné et dramatisé de la réalité par lequel un sujet interprète l'histoire, les phénomènes sociaux, les événements et l'action individuelle ou collective comme le résultat d'un pouvoir caché, de forces œuvrant dans l'ombre, d'ennemis étrangers, autant par leurs valeurs que par leur nature, au *nous* collectif et communautaire. Ces ennemis conspirateurs chercheraient la dissolution de l'ordre établi, le renversement des mœurs et la destruction totale de la société. Ce type de discours dans l'arène publique comporte principalement des fonctions idéologiques aux multiples dimensions : ontologique, politique, normative et justificative. Il permet de dire ce qui est et ce qui n'est pas, d'identifier l'ennemi, le bien et le mal, puis de légitimer l'action entreprise contre les conspirateurs²⁸.

Dans la lignée des travaux fondateurs de Marc Bloch sur les fausses nouvelles²⁹, un grand nombre de travaux historiques portant sur le XVIII^e siècle ont étudié des cas manifestes d'angoisses collectives liées à la croyance en un complot occulte. Steven L. Kaplan notamment, dans son étude sur les rumeurs de « complot de famine », qui réémergent périodiquement tout au long du siècle, à la suite de chaque crise frumentaire, démontre que « la hantise du complot de famine est [...] constitutive des mentalités collectives de l'Ancien Régime » et « traduit en

²⁸ Philippe MÜNCH, *Le pouvoir de l'ombre : l'imaginaire du complot durant la Révolution française (1789-1801)*, thèse d'histoire sous la direction de Patrice Gueniffey, soutenue en 2008 à l'EHESS, vol. 1, p. 3.

²⁹ Marc BLOCH, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre* [1921], Paris, Allia, 2012.

clair les angoisses d'une société proto-industrielle encore soumise à la tyrannie des blés³⁰ ». Un autre cas est étudié par Arlette Farge et Jacques Revel, à propos d'émeutes populaires à Paris en 1750 visant la police, accusée d'enlever des enfants pauvres pour offrir des bains de sang à un mystérieux prince supposément atteint de lèpre. Dans la manière notamment dont elle peut prendre forme, par des références culturelles à Hérode et au massacre des Innocents, cette affaire renvoie à une crise de l'image de Louis XV, crise particulièrement grave en ce qu'elle vise « la personne même du monarque dans l'exercice de ses vertus souveraines³¹ ». Dans la période immédiatement antérieure à la Révolution, Thomas E. Kaiser observe quant à lui la montée du thème du « complot aristocratique³² ». Celui-ci s'inscrit dans une longue tradition de la conspiration nobiliaire, dont le premier grand exemple est la conjuration de Catilina, remis au goût du jour au milieu du siècle par les tragédies de Crébillon père (1748) et Voltaire³³ (1752). Mais l'apparition de ce motif sur la scène politique est surtout largement provoquée, dans le contexte de crise financière qui précède la convocation des états généraux, par les tensions entre les milieux nobiliaires et parlementaires et une administration royale qui cherche à obtenir une réforme fiscale. Dans les années 1786-1788, en s'attaquant aux opposants du ministre Calonne à l'Assemblée des Notables sous le thème de l'« aristocratie³⁴ », les pamphlétaires stipendiés par le gouvernement jouent un jeu dangereux qui ravive un antinobilisme traditionnel³⁵ en attaquant un supposé accaparement du pouvoir par les nobles. Du côté de la cour, la banqueroute de la puissante famille des Rohan-Guéméné et la montée de la coterie des Polignac, qui accumule charges et pensions du fait de sa proximité avec la reine, infusent dans le public l'idée que le gouvernement royal est corrompu par cette « aristocratie aulique » qu'attaque Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers-état ?* (1789). Dès lors, il

³⁰ Steven L. KAPLAN, *Le complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, trad. Jacques Revel et Michèle Revel, Paris, Armand Colin, coll. « Cahiers des Annales », 1982, p. 55.

³¹ Arlette FARGE et Jacques REVEL, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants. Paris 1750*, Paris, Hachette, coll. « Textes du XX^e siècle », 1988, p. 133.

³² Voir Thomas E. KAISER, « Nobles into Aristocrats, or How an Order Became a Conspiracy », dans Jay M. SMITH (dir.), *The French Nobility in the Eighteenth Century*, op. cit., p. 189-224.

³³ Selon Beatrice Alfonzetti, Voltaire est par ailleurs à l'origine d'une « nouvelle topique dramatique » qui prend la forme d'une dramaturgie du complot, contribuant certainement à la grande visibilité de ce motif. Voir Beatrice ALFONZETTI, « Voltaire et la dramaturgie du complot », *Revue Voltaire*, n° 13 « Voltaire et la musique », dir. Guillaume Métayer, 2013, p. 185-196.

³⁴ Voir *supra*, p. 70-77.

³⁵ Sur l'antinobilisme, voir Guy CHAUSSINAND-NOGARET, « Un aspect de la pensée nobiliaire au XVIII^e siècle : l'antinobilisme », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 29/3, 1982, p. 442-452, Antoine de BAECQUE, « Le discours antinoble (1787-1792). Aux origines d'un slogan : le peuple contre les gros », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 36, 1989, p. 3-28, et Anne de MATHAN, « L'aristocratie, l'antinobilisme et la révolution. Honni soit qui noble fut », dans Josette PONTET, Michel FIGEAC et Marie BOISSON (dir.), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social ?*, op. cit., vol. 2, p. 203-220.

est presque inévitable que le thème du complot aristocrate devienne une arme idéologique de premier choix aux mains des révolutionnaires.

Plus globalement, la fonction même de tout un pan de l'abondant corpus de la littérature pamphlétaire, notamment lorsqu'il s'agit d'expliquer les grandes décisions du pouvoir par des conspirations mettant en jeu des maîtresses ou des courtisans aux sombres desseins agissant en sous-main, est de donner du sens à une sphère politique inaccessible à la très grande majorité du peuple. Comme le remarque Robert Darnton, l'image de l'autorité politique que donnaient les libelles, « bien que tendancieuse et inexacte, [...] apportait aux Français un moyen de donner du sens au monde qui les entourait, non pas au monde immédiat de la vie familiale et du labeur, mais à celui plus vaste de la sphère des gens célèbres et des grands événements³⁶ ». On touche ici, avec cette approche du complot comme *mode d'explication*, une fonction anthropologique essentielle : « La production du sens, telle que la comprennent les anthropologues, est un aspect fondamental de la condition humaine véhiculée essentiellement par les mythes et les symboles³⁷. » Fondamentalement, l'imaginaire du complot permet de donner des réponses aux inquiétudes publiques envers un pouvoir qui, sous l'Ancien Régime, dans son fonctionnement comme dans ses fondements théologico-politiques, est essentiellement opaque et mystérieux³⁸. Ainsi, pour Timothy Tackett, qui cherche à démontrer l'importance des émotions dans la culture politique de la fin de l'Ancien Régime et de la période révolutionnaire, l'imaginaire du complot ne doit pas être disqualifié *a priori* pour son irrationalité :

Dans un monde où la vie des gens ordinaires était tant dominée par les actions de pouvoirs lointains – royal, seigneurial ou ecclésiastique –, une telle croyance n'était pas nécessairement irrationnelle, car la plupart des histoires de ce genre reposaient sur une combinaison de faits observables et d'actes d'imagination³⁹.

Par ailleurs, l'imaginaire complotiste ne touche pas seulement les classes populaires, et « la population instruite n'[est] pas entièrement immunisée contre ce genre d'explications » : elle constitue le public privilégié du corpus pamphlétaire, et elle peut adhérer à des théories du complot, comme celui attribué aux jésuites par certains philosophes⁴⁰. Le complot (« mauvais

³⁶ Robert DARNTON, *Le Diable dans un bénitier*, *op. cit.*, p. 25-26.

³⁷ *Id.*

³⁸ Sur ce point, voir *infra*, p. 412-413.

³⁹ Timothy TACKETT, *Anatomie de la terreur. Le processus révolutionnaire. 1787-1793* [2015], trad. Serge Chassagne, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2018, p. 153.

⁴⁰ *Id.* Voir Christine VOGEL, « Le revers de la propagande antijésuite des *Aufklärer* : la pensée conspirationniste entre antijésuitisme et anti-Lumières », dans Pierre-Antoine FABRE et Catherine MAIRE (dir.), *Les antijésuites. Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 495-510. Dans le pamphlet *Sur la destruction des jésuites en France* (1765), D'Alembert présente les jésuites comme « occupés d'une part à armer les évêques contre les restes expirants des jansénistes leurs ennemis, et de l'autre à animer sans bruit la cour de France contre les parlements », et conclut

dessein formé entre deux ou plusieurs personnes⁴¹ » selon Féraud, ou encore « dessein de nuire à quelqu'un, concerté secrètement entre quelques personnes⁴² » selon le *Trévoux*), en particulier sous la forme de la *conspiration* ou de la *conjuración*⁴³, avec ses grandes références historiques comme Salluste ou César de Saint-Réal (1643-1692), est un objet courant de curiosité historique, et constitue un principe assez commun d'explication du passé ; pour François-Joachim Duport-Dutertre (1715-1759), auteur d'une somme sur le sujet, « il est peu de républiques et de monarchies où l'on n'ait vu se former des conjurations⁴⁴ ».

Ainsi, dès lors que l'imaginaire du complot est un mode courant d'explication du politique, il n'apparaît guère étonnant qu'il puisse s'articuler au mythe de la gynécocratie, et proposer un motif aisément exploitable dans le corpus pamphlétaire : celui d'un « comité femelle⁴⁵ » qui chercherait à usurper le pouvoir des hommes.

2. Le comité femelle

Dans certains pamphlets révolutionnaires, Marie-Antoinette et Polignac peuvent être représentées comme les animatrices d'un complot visant soit à rétablir l'autorité monarchique traditionnelle, soit à imposer leur propre influence sur les gouvernants masculins, soit, de manière beaucoup plus brutale encore, à se venger du peuple révolutionnaire en faisant couler le sang dans les rues de Paris. L'objet des pamphlets est précisément de mettre à nu (parfois littéralement) ces femmes conspiratrices. Ainsi avec *La Messaline française* (1790) :

Je vais enfin, mon ami, te faire connaître la source de cette fortune rapide et étonnante que tu n'as jamais pu concevoir. Je vais te dévoiler mes intrigues avec une femme altière, aussi

qu'ils étaient l'âme secrète de toute cette guerre sans paraître s'en mêler. » ([D'ALEMBERT,] *Sur la destruction des jésuites en France*, s. l., 1767, p. 154-155). Sur ce texte, voir Adrien PASCHOUD, « *Sur la destruction des jésuites de France* (1765) de D'Alembert : pensée du politique et écriture polémique », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 93, 2017, p. 59-72.

⁴¹ *Fér.*, vol. 1, p. 506.

⁴² *Trév.* 1771, vol. 2, p. 750.

⁴³ Le mot *complot* n'a pas d'article dans l'*Encyclopédie*, mais les mots *conspiration* et *conjuración* sont définis par D'Alembert comme l'« union de plusieurs personnes dans le dessein de nuire à quelqu'un ou à quelque chose » (« CONSPIRATION, CONJURATION, s. f. (*Gramm.*) », *Encyc.*, vol. 4, 1754, p. 58), tandis que « CONJURATION, s. f. (*Hist. mod.*) » définit le mot comme un « complot de personnes mal intentionnées contre le prince ou contre l'État » (*Encyc.*, vol. 3, p. 884). Le sémantisme de ces termes est par ailleurs systématiquement péjoratif : « COMLOT » – article qui n'a pourtant pas été écrit – et « CONSPIRATION » sont indiqués en renvois dans l'article « TRAHISON, s. f. TRAHIR, v. act. (*Morale.*) » de Jaucourt et Boucher d'Argis (*Encyc.*, vol. 16, 1765, p. 523).

⁴⁴ François-Joachim DUPORT-DUTERTRE, *Histoire des conjurations, conspirations et révolutions célèbres, tant anciennes que modernes*, Paris, Duchêne, 1754, vol. 1, p. 1, cité par Darrin M. MACMAHON, *Enemies of the Enlightenment. The French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 62.

⁴⁵ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., [vol. 1], p. 52.

honteusement célèbre par ses prostitutions que par ses horribles complots contre le peuple français⁴⁶.

Le dispositif pamphlétaire est classiquement fondé sur une démarche de révélation des turpitudes cachées de ses cibles – ici Marie-Antoinette et Polignac. Mais avec ce récit à la première personne adressé à un narrataire, le dispositif est encore redoublé, puisque la trajectoire du narrateur semble proposée en modèle au lectorat : au départ amant enamouré de sa maîtresse Polignac, il finit par être dessillé par ses infidélités (elle le trompe avec « un baron suisse, qui n'a pour lui que sa grande taille et ses larges épaules⁴⁷ ») et ses intrigues tout ensemble. Ainsi prend-il conscience de sa participation à la « cabale aristocratique » contre le peuple français :

Enfin arriva cette époque de la fameuse révolution. Je savais qu'elle avait la plus grande part aux projets de la cabale aristocratique ; je savais qu'elle se trouvait plusieurs fois la semaine à des assemblées nocturnes ; mais j'ignorais ce qui s'y passait. J'étais bien éloigné de penser que ces conciliabules secrets étaient tenus par des scélérats qui tramaient la ruine du peuple français. Elle avait toujours agi avec moi avec le plus grand mystère. Si j'eusse été instruit, j'aurais regardé comme le premier et le plus sacré de mes devoirs de révéler ces conspirations infernales⁴⁸...

En définitive, la trajectoire amoureuse n'est pas seulement un code narratif commode, qui rattache le pamphlet au genre du roman-Mémoires (le narrateur qualifie lui-même son texte de « Mémoires⁴⁹ »), mais aussi un mode de lecture proposé par le pamphlet à son public dans son ensemble : comme le héros de cette malheureuse histoire, il a été séduit par des femmes fausses et dangereuses ; comme lui, il doit aujourd'hui manifester son repentir en soutenant les efforts de régénération morale de la Révolution.

Il ne s'agit pas de la seule occurrence d'une articulation entre complot et sexualité dans les textes qui visent la reine et Polignac. Activité frénétique et compulsive, la conspiration se mêle bien souvent à la débauche sexuelle pour composer l'ordinaire du quotidien des deux femmes, comme l'écrit Marie-Antoinette à Polignac dans la *Correspondance de la reine avec d'illustres personnages* (1790) : « Nous formons dans une heure cent projets et vingt parties de plaisir ; il nous faut des mois entiers pour exécuter les uns, et des semaines pour préparer les autres⁵⁰. » On retrouve la même association entre plaisir sensuel et conspiration dans *La Destruction de l'Aristocratie, drame en cinq actes et en prose* (1789), dans la bouche de Polignac : « Je vois avec un délicieux plaisir la fermentation s'augmenter, et la ligue devenir

⁴⁶ *La Messaline française*, éd. cit., p. 1203.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 1226.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 1224.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 1214.

⁵⁰ *Correspondance de la reine avec d'illustres personnages*, s. l., 1790, p. 6.

plus considérable. Encore quelques jours, et tous nos vœux seront comblés⁵¹. » Le frontispice du premier volume de la *Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France* (1793) illustre également ce mélange de l'érotisme et du complot (Fig. 17): si Marie-Antoinette y figure dissimulée sous une cape, avec au premier plan une dague, un serpent et différents récipients qui contiennent probablement tout ce qui est nécessaire pour empoisonner ses ennemis, elle n'est pas moins représentée seins nus, accompagnée d'une rose et d'un godemichet.

Dans le deuxième volume de l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, la conspiration prend une forme particulièrement développée, avec un projet rédigé par la reine elle-même et présenté en articles – à la manière des grands textes de la Révolution dont il semble être une parodie effrayante. Ainsi l'article II : « Ayant toujours eu pour le sang français une horreur invincible, et dans lequel j'aurais voulu me baigner à loisir, chacun des membres de cette honorable ligue emploiera les moyens les plus sûrs pour en faire couler les flots⁵². » Structuré hiérarchiquement sous la forme d'une armée placée sous le haut commandement de la reine (« D'une voix unanime, je fus nommée chef de cette affreuse conspiration. D'Artois, mon lieutenant ; la Polignac, mon aide-de-camp ; Condé, Conti, Bourbon, nos conseillers ; et le reste opinants⁵³ »), chacun et chacune trouve une mission à sa mesure. Ainsi Polignac est-elle envoyée par sa maîtresse pour séduire les princes et les convaincre de se joindre à la conspiration, ce qu'elle accomplit avec succès : « il lui en coûta peu pour se prostituer : l'habitude en était contractée depuis longtemps, et la force de la vérité m'engage à lui rendre un éloge qu'elle mérite à juste titre⁵⁴ ». Une gravure illustre cet épisode particulier : il montre deux femmes – Polignac et la reine – au centre d'une assemblée d'hommes faisant signe d'allégeance, dans une pièce fermée et dont les fenêtres sont occultées par des tentures ; au premier plan, un fusil, des poignards, des boulets de canon et de la poudre rendent manifeste la répression appelée à s'exercer sur le peuple à la suite de ce véritable contre-serment du Jeu de Paume (voir Fig. 18).

Un autre procédé important dans ce type de textes réside dans la mise en scène du secret. Dans les pamphlets où sont représentés des échanges directs entre Polignac et Marie-Antoinette complotant secrètement, sous la forme de discours directs, les conversations peuvent ainsi être marquées par des litotes ou des formules elliptiques. C'est le cas par exemple dans la

⁵¹ *La Destruction de l'Aristocratie, drame en cinq actes et en prose*, Chantilly, Imprimé sous les ordres et la direction des princes fugitifs, 1789, p. 10.

⁵² *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette, op. cit.*, [vol. 2], p. 105-106.

⁵³ *Ibid.*, p. 104.

⁵⁴ *Id.*

Correspondance de la reine avec d'illustres personnages, dans une lettre à Polignac : « Ce que vous savez n'est pas encore obtenu ; mais patience⁵⁵. » L'effet de lecture qui se dégage de ce type de dispositif consiste à mettre le lecteur ou la lectrice dans la position de celui ou celle qui surprend une conversation à la dérobée, et comprend qu'il s'agit d'affaires secrètes, ce que Jens Ivo Engels appelle « la perspective du “trou de la serrure”⁵⁶ ». Avec par ailleurs la reprise du *topos* romanesque du manuscrit trouvé⁵⁷, le lectorat peut ainsi faire l'expérience fictive du frisson de la confidence. *La Conférence entre Mme de Polignac et Mme de La Motte* se présente par exemple comme un extrait de correspondance découvert par inadvertance à Versailles et présenté au public : « Cette lettre a été trouvée dans les appartements de M. Thierry [le valet du roi], après son départ pour Londres ; la précipitation avec laquelle il est allé rejoindre celui qui lui écrit la lui a sans doute fait oublier⁵⁸. » Dans la *Correspondance de la reine*, le manuscrit trouvé appartenait à un ancien complice qui a fini par être lui-même trahi par le parti de la reine, ce qui redouble encore l'effet de lecture :

La personne qui a recueilli ces lettres et qui les publie a commencé par être mise dans la confidence des intrigues qu'on va lire ; elle a fini ensuite par être la victime du pouvoir absolu dont elle avait favorisé les vices. Telle est presque toujours la destinée des agents secrets des princes ; on court de gros risques en ne les servant pas, on en court de bien plus grands après les avoir servis⁵⁹.

Dès lors que des femmes comme Marie-Antoinette ou Polignac s'emparent subrepticement du pouvoir, le risque est d'assister à un renversement complet de l'ordre établi. Perverti par l'influence féminine, le gouvernement n'est plus qu'une parodie carnavalesque, un monde sens dessus dessous. On en trouve l'illustration probablement la plus développée dans *l'Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette* (1789), avec la représentation d'un véritable contre-ministère organisé autour de la figure de Marie-Antoinette et constituée des femmes qui lui sont les plus proches :

⁵⁵ *Correspondance de la reine avec d'illustres personnages*, *op. cit.*, p. 6.

⁵⁶ Jens Ivo ENGELS, « Dénigrer, espérer, assumer la réalité. Le roi de France perçu par ses sujets, 1680-1750 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 50/3, 2003, p. 102.

⁵⁷ Ce *topos* du manuscrit trouvé est lui-même un procédé qui vise à produire avec le lectorat « une relation de connivence, à l'acceptation ludique d'une supercherie qui fonde l'illusion romanesque en prétendant la dénoncer. Offrir au lecteur des fables joliment arrangées sur l'invention du texte participe du rapport de séduction/subversion qu'instaure tout romancier. » (Geneviève GOUBIER-ROBERT, « Le *topos* du manuscrit trouvé : de la tradition à la subversion (1745-1799) », dans Jan HERMAN et Fernand HALLYN (dir.) *Le topos du manuscrit trouvé*, *op. cit.*, p. 217.

⁵⁸ *Conférence entre Mme de Polignac et Mme de la Motte*, *op. cit.*, s. d., p. 3.

⁵⁹ *Correspondance de la reine avec d'illustres personnages*, *op. cit.*, p. 3.

la reine a pris pour son ministre, dans la partie des colifichets, la Bertin [...] ; elle travaille avec la Bertin comme son auguste époux travaille avec ses secrétaires d'État. Autre ministre femelle, c'est Guimard de l'Opéra, pour la partie des gazes et des habillements⁶⁰.

Le jeu d'inversion carnavalesque consistant à élever une marchande de mode et une danseuse d'opéra au rang de ministres se trouve ici remotivé par le commentaire particulièrement critique qu'il amène à propos de la conduite du gouvernement par Louis XVI – et même par tous ses prédécesseurs depuis Henri IV (1553-1610), puisqu'au fond l'utilisation du motif gynécocratique demeure fondamentalement adossée à la critique de l'efféminement supposé du pouvoir masculin :

Il est certain que les affaires de la France auraient pris depuis longtemps une excellente tournure si le roi avait mis dans le choix de ses ministres la même sagacité et le même jugement que la reine a mis dans le choix des siens ; les Sully, les Colbert, les Richelieu ne peuvent dans leur genre être comparés à la Bertin et à la Guimard dans la leur⁶¹.

Le rabaissement de la fonction royale prend davantage d'ampleur encore avec les jeux auxquels se livre la compagnie de la reine et au cours desquels la parodie est cette fois parfaitement explicite, comme si un pouvoir politique assumé par un groupe de femmes ne pouvait en être qu'une version forcément dégradée et risible :

on faisait illuminer, tant bien que mal, une partie des bosquets dans l'un desquels on avait établi un trône de fougère, et là on jouait au roi comme les petites filles jouent à madame ; on élisait un roi, il donnait ses audiences, tenait sa cour et rendait justice sur les plaintes qui lui étaient adressées par son peuple représenté par les gens de la cour et du comité, par le roi et la reine qui venaient se dépouiller de leur grandeur au pied de ce trône factice⁶².

Poussé à son paroxysme, le retournement carnavalesque s'accomplit dans une véritable *translatio imperii*, du roi vers la reine et sa cour de familiers, qui parvient à prendre le contrôle du gouvernement de la France :

C'était dans ces assemblées que l'on délibérait sur les affaires les plus importantes du ministère. La paix, la guerre, la politique, la finance, le renvoi des ministres, le point de faveur et de crédit qu'on devait leur accorder, tout y était traité et jugé en dernier ressort ; et l'on ne faisait entrer le roi pour ratifier les décisions de cette ridicule assemblée que pour la forme, tant la reine était assurée qu'elle ne demanderait jamais rien en vain⁶³.

L'attaque contre une reine qui, par la structuration autour de sa personne d'une véritable « contre-cour » formée de ses propres affidés, s'arrogerait la réalité du pouvoir, n'est pas à prendre à la légère, puisqu'elle est certainement la contrepartie pamphlétaire de véritables griefs vis-à-vis de la manière dont elle pouvait assumer sa position. Plus Marie-Antoinette choisit en

⁶⁰ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette, op. cit.*, [vol. 1], p. 44-45.

⁶¹ *Ibid.*, p. 45.

⁶² *Ibid.*, p. 46-47.

⁶³ *Ibid.*, p. 52.

effet de se mettre en retrait du système officiel de la cour, avec ses charges tenues génération après génération par les mêmes familles de la haute noblesse, plus les réactions des milieux courtisans lui sont hostiles. Un épisode est à ce titre assez représentatif : il s'agit du renvoi de la comtesse de Noailles (1729-1794), la dame d'honneur de la reine, que cette dernière trouve trop rigide et qu'elle surnomme péjorativement « Mme l'Étiquette ». Mme de Noailles appartenant à une famille particulièrement bien implantée à la cour depuis le XVII^e siècle, et sa disgrâce étant corrélée à une montée en puissance des proches amies de la reine, comme la princesse de Lamballe et surtout la duchesse de Polignac, la décision fait scandale. Le *Porte-feuille d'un talon rouge*, qui date des débuts des années 1780 et qui apparaît selon toute vraisemblance comme un pamphlet issu du monde de la cour, évoque à grands renforts d'allusion à de supposées pratiques homosexuelles, comme on l'a vu, les conséquences fâcheuses de cette décision :

La retraite de Mme de Noailles fit encore à la reine beaucoup d'ennemis et ces ennemis se vengèrent [...]. Embrassades, courses, signes, gestes, visites, confidences, conversations, privautés, tout était mal interprété. L'œil malin du courtisan observait tout et supposait à tout un but criminel, et tel que Juvénal et Saint Paul en parlent, en décrivant les mœurs infâmes et les inclinations perverses des dames de Rome⁶⁴.

Tout en se moquant, sur un ton satirique, du point de vue des courtisans, le pamphlet énonce un certain nombre de griefs envers la reine qui touchent systématiquement à sa manière d'articuler la frontière particulièrement ténue en contexte curial entre public et privé⁶⁵, et à ne pas respecter les convenances et le protocole, dans sa manière de favoriser ostensiblement son amitié avec Polignac, comme lors d'une visite à son amie à la naissance d'un de ses enfants :

Écoutons-les encore dans leurs malignes observations nous dire froidement et avec le ton de la censure qu'il n'est point du protocole ordinaire d'une jeune souveraine de France d'aller voir une particulière dans ses couches, surtout après s'être dispensée dans une semblable circonstance de visiter une princesse du sang, Mme la duchesse de Chartres ; qu'il est indécent de se rendre chez cette même particulière, à travers les boulevards, sans aucune suite, tantôt à pied, tantôt en cabriolet, et faire auprès d'elle l'office d'une accoucheuse⁶⁶.

Même un soutien aussi éminent que son ancienne femme de chambre ne peut s'empêcher de regretter que la mésentente entre la reine et sa dame de compagnie ait eu de fâcheuses conséquences quant à son rapport à la cour : « Il eût fallu à la reine une dame

⁶⁴ *Porte-feuille d'un talon rouge*, *op. cit.*, p. 22.

⁶⁵ Du point de vue de Leah Price, Marie-Antoinette est un objet pertinent d'enquête historique précisément parce qu'elle est un « point focal » (*focus*) pour cerner « la définition de la vie privée et de la vie publique » (*the definition of public and private life*) qui se joue dans la culture française de la fin du XVIII^e siècle. Voir Leah PRICE, « *Vies privées et scandaleuses: Marie-Antoinette and the Public Eye* », *The Eighteenth Century*, n° 32/2, 1992, p. 177.

⁶⁶ *Porte-feuille d'un talon rouge*, *op. cit.*, p. 25.

d'honneur qui lui fît bien connaître l'origine de ces étiquettes, à la vérité très gênantes, mais érigées comme une barrière imposante contre la malveillance⁶⁷. » À propos de l'éviction de la comtesse de Noailles, elle analyse avec précision les conséquences particulièrement néfastes pour la position de la reine à la cour :

Ce qu'un courtisan voit obtenir à d'autres lui semble toujours pris sur son bien, c'est une règle. Dans cette occasion cependant on envia moins le matériel des grâces accordées aux Polignac, que l'intimité qui allait s'établir entre eux, leurs clients et la reine. On vit, dans le cercle de la comtesse Jules, une porte ouverte pour obtenir la faveur, les grâces, les ambassades. Ceux qui n'avaient pas l'espoir d'y entrer furent irrités⁶⁸.

Le fait est que cette situation nouvelle d'une reine qui impose au vieux système de cour des règles nouvelles en s'appuyant sur ses inclinations personnelles (et privées) n'est pas sans conséquence. Au contraire, elle rebat les cartes dans un sens trop éloigné des logiques traditionnelles du service de l'État et du roi (la seule proximité amicale avec la reine), et sans ménagements pour les situations acquises, ce qui ne peut qu'engendrer de l'angoisse et du mécontentement chez les titulaires de charges anciennes. En un sens, Marie-Antoinette produit une rupture trop forte dans l'équilibre du « champ curial⁶⁹ », au sens bourdieusien du terme, pour ne pas susciter une réaction proportionnellement aussi brutale. Il n'est donc pas étonnant de voir émerger des textes ou des images qui mettent en scène les abus d'une reine et de ses proches conspirant en secret pour confisquer le pouvoir de ses légitimes détenteurs, les hommes. Pas étonnant non plus de voir émerger des attaques directes contre les figures les plus menaçantes des femmes puissantes : la longue et effrayante lignée des mauvaises reines.

⁶⁷ Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., vol. 1, p. 51.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 144.

⁶⁹ On peut dire en empruntant les catégories de Bourdieu que la cour est alors un champ, c'est-à-dire un espace social autonome par sa logique (*nomos*) et son fonctionnement. Pour l'application classique du concept avec le « champ littéraire », voir Pierre BOURDIEU, « Le champ littéraire » [1982], *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 89, 1991, p. 3-46, et *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire* [1992], Paris, Points, 2015.

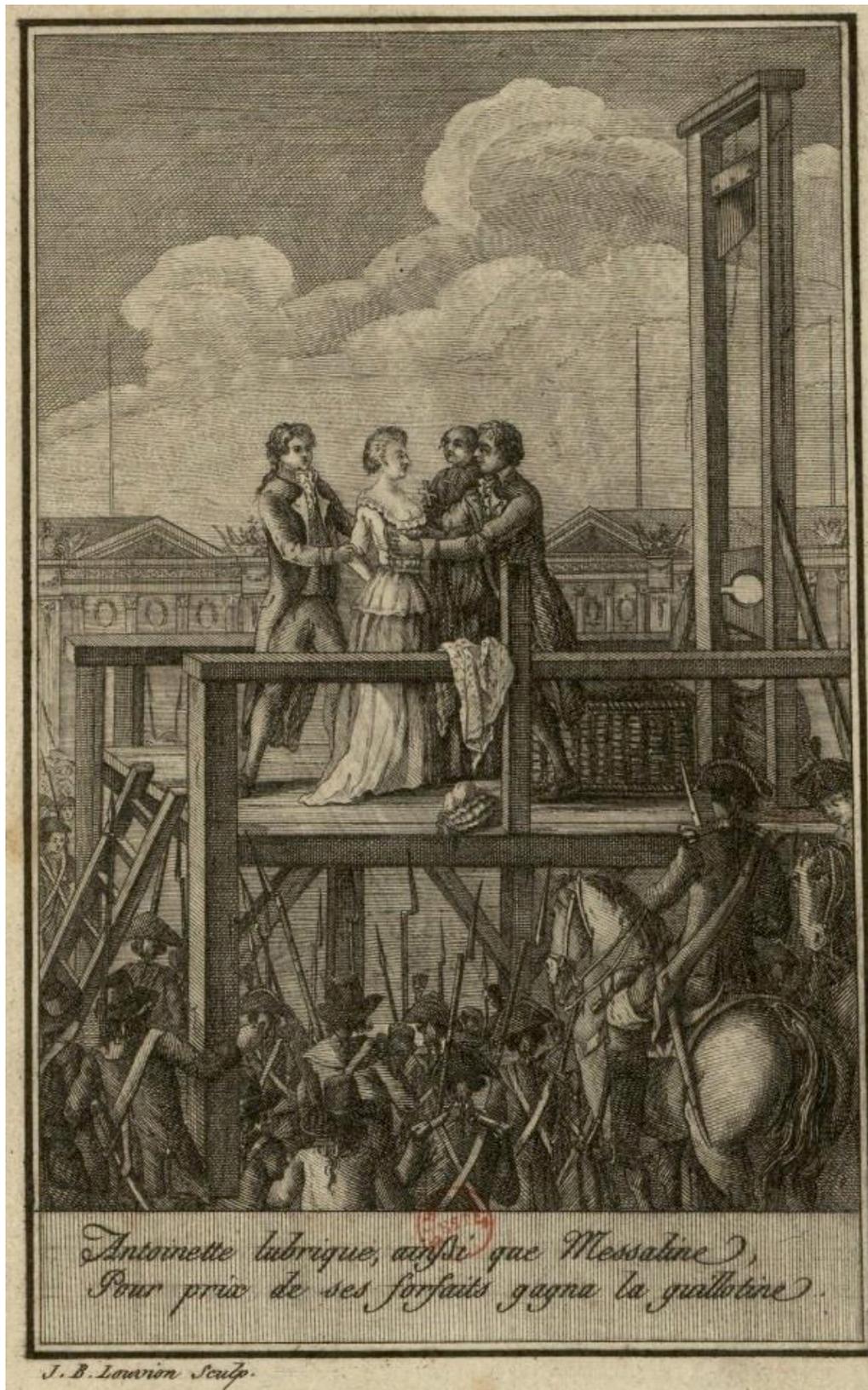


Figure 19. Jean-Baptiste Marie LOUVION, *Antoinette lubrique, ainsi que Messaline, pour prix de ses forfaits gagna la guillotine*, eau-forte, 15 sur 9,5 cm, frontispice du *Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, née à Vienne, le 2 novembre 1755, et veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français*, Paris, Denné et Cordier, L'an deuxième de la République [1794]. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.



Figure 20. *La Panthère Autrichienne Voué [sic] au mépris et à l'exécution de la nation françaises [sic] dans sa postérité la plus reculée*, A Paris chez Villeneuve Graveur rue Zacharie Saint Severin, Maison du Passage, No 21, s. d., aquatinte imprimée en bistre, 20,6 sur 17,1 cm. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.

II. S'inscrire dans une lignée

Au sein des textes pamphlétaires qui représentent Marie-Antoinette et Polignac, on retrouve en abondance des figures de la comparaison, de l'analogie ou du parallèle. La reine est ainsi « une autre Jézabel⁷⁰ » et Polignac devient « la Messaline française⁷¹ ». Jacques Revel observe que la mise en série des « mauvaises reines » – Frédégonde (c. 545-597), Catherine de Médicis (1519-1589), Marie de Médicis (1575-1642), Marie-Antoinette... – inscrit ces pamphlets dans un « réseau serré d'intertextualité » qu'il considère comme caractéristique de ce corpus⁷². Mais ce phénomène se retrouve hors de la culture textuelle du libelle révolutionnaire, puisqu'on en trouve la trace jusque dans le procès de la reine, lorsque Hébert l'accuse d'inceste avec le dauphin et la qualifie de « nouvelle Agrippine⁷³ ». Un témoin nettement plus favorable à la cause de Marie-Antoinette, Gaston de Lévis, le signale encore à propos de Polignac : « On allait même jusqu'à la comparer à cette fameuse Italienne, confidente artificieuse et intéressée de Marie de Médicis, elle dont le cœur était noble et doux comme la figure⁷⁴. »

Ces indices textuels apparaissent caractéristiques d'une dimension constituante du mythe de la gynécocratie à la fin de l'Ancien Régime : la possibilité d'inscrire les femmes de pouvoir monstrueuses dans une continuité historique, au sein d'une communauté constituée d'autres femmes monstrueuses.

1. Antonomase et liste : une généalogie terrifiante

Cette inscription dans une histoire longue des femmes puissantes a certainement plusieurs mérites. Le premier est de permettre la ressaisie d'imaginaires parfois très anciens, mais potentiellement toujours opérants dans la culture de la fin de l'Ancien Régime. La référence au personnage vétérotestamentaire de Jézabel, cette reine coupable d'avoir voulu réintroduire des cultes idolâtres et d'avoir poussé son époux Achab à persécuter les Hébreux,

⁷⁰ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., [vol. 2], p. 123. On trouve ailleurs d'autres références à Jézabel : voir par exemple *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants Établie aux Thuilleries, Près de la terrasse nationale, Avec leurs noms, qualités couleurs et propriétés*, De l'Imprimerie des Patriotes [Paris], s.d., réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 237.

⁷¹ *La Messaline française*, éd. cit.

⁷² Jacques REVEL, « Marie-Antoinette dans ses fictions », art. cit., p. 275-276.

⁷³ Procès-verbal de l'acte d'accusation du 23 vendémiaire an II [14 octobre 1793], reproduit dans Catriona SETH (éd.), *Marie-Antoinette. Anthologie et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2006, p. 211.

⁷⁴ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 157. Le texte désigne ici Leonora Dori, maréchale d'Ancre (1568-1617), la favorite de Marie de Médicis, condamnée et exécutée pour sorcellerie.

est assez caractéristique : elle est déjà systématiquement utilisée par Ambroise de Milan (c. 340-397) dans son combat contre l'hétérodoxie arianiste en s'attaquant à la personne de l'impératrice Justine (c. 340-388), à la fin du IV^e siècle⁷⁵. Mais à côté de l'imaginaire biblique ou de l'imaginaire mythologique⁷⁶, les références peuvent provenir également de l'histoire antique – avec notamment les cas de Messaline, qui sera examiné plus bas – ou de l'histoire de France. Les « mauvaises reines », de Frédégonde à Catherine de Médicis en passant par Isabeau de Bavière, de même que les favorites royales, fournissent ainsi un large catalogue de références dans lequel, en fonction du contexte et du moment, il peut être intéressant de puiser. La publication en 1791 des *Crimes des reines de France* en est un bon exemple, à travers la manière dont, par l'association entre les discours misogyne et antiroyaliste, ils transforment les méfaits commis par les reines depuis la période mérovingienne en « arrière-plan de critiques politiques de portée plus générale⁷⁷ ».

L'autre intérêt de cette édification de listes de femmes effrayantes, c'est d'articuler la gynécocratie à un autre imaginaire particulièrement important sous l'Ancien Régime : la généalogie. Avec ces phénomènes, il s'agit certes de l'utilisation du vieux trope de l'antonomase⁷⁸, conversion d'un nom propre en nom commun (devenir *une* Messaline, *une* Jézabel), mais pas seulement : c'est aussi et surtout à la construction et à la perpétuation d'un véritable *lignage gynécocratique* que travaillent ces analogies. Comme les rois ou les ducs qui se succèdent de père en fils ou d'oncle en neveu, les femmes effrayantes ont des héritières à qui transmettre leur legs maléfique, et des modèles parmi leurs ancêtres, desquelles elles peuvent tirer conseils et exemples. Au sein d'une culture politique encore largement construite sur un principe dynastique, et où la généalogie joue un rôle essentiel dans la composition des identités sociales⁷⁹, ce motif de la lignée des femmes effrayantes a par ailleurs le mérite de donner plus

⁷⁵ Amélie BELLELI, « Justine en Jézabel. La fabrication textuelle d'une mauvaise impératrice romaine dans la première moitié du V^e siècle », *Revue des Études Tardo-antiques*, n° 6, 2016, p. 93-107.

⁷⁶ Il faut observer que les comparants utilisés pour Marie-Antoinette ou Polignac sont bien moins issus de la culture mythologique que de la culture historique (antique et moderne), sauf rares exceptions. Ainsi une référence à Médée par exemple, qui expliquerait le pouvoir de la reine par la maîtrise de la magie, et qui a le mérite de convoquer implicitement l'idée d'infanticide : « Par quelle magie cette infernale Antoinette s'était-elle acquise les cœurs français ? Avait-elle en sa possession les secrets de la cruelle Médée ? » (*Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, née à Vienne, le 2 novembre 1755, et veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français*, Paris, Denné et Cordier, L'an deuxième de la République [1794], p. 7).

⁷⁷ Lynn HUNT, *Le roman familial de la Révolution française*, op. cit., p. 126.

⁷⁸ C'est l'analyse de Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 140.

⁷⁹ Voir Germain BUTAUX et Valérie PIÉTRI, *Les enjeux de la généalogie. XII^e-XVIII^e siècle. Pouvoir et identité*, Éditions Autrement, coll. « Mémoires », 2006, et Roberto BIZZOCCHI, *Généalogies fabuleuses. Inventer et faire croire dans l'Europe moderne* [1995], trad. Lucie de Los Santos et Laura Fournier-Finocchiaro, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Italica », 2010.

d'ampleur encore au mythe de la gynécocratie : ces femmes nocives qui croissent et se multiplient en calquant les stratégies masculines de transmission et de reproduction du pouvoir représentent un risque plus effrayant encore d'usurpation du pouvoir des hommes⁸⁰.

Concernant Marie-Antoinette, cette idée est d'autant plus forte qu'elle s'applique dans son cas tout à fait littéralement : elle est en effet la fille de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, l'une des femmes les plus puissantes d'Europe, à la tête de la dynastie qui s'oppose aux Bourbons depuis le XVI^e siècle. Dans les pamphlets, cette maternité est représentée sur le mode de l'horreur et de la contre-nature : Marie-Thérèse, « guenon couronnée [...], se fit sans doute couvrir par un tigre ou un ours, et donna le jour à Marie-Antoinette », qui est donc le fruit d'une « envie contre-nature⁸¹ ». L'impératrice monstrueuse transmet à sa progéniture les vices spécifiquement féminins qui lui permettent de s'inscrire dans la lignée des femmes terrifiantes :

La nature servit Marie-Thérèse de Hongrie dans ses projets infâmes ; sa monstrueuse production naquit avec le germe de tous les vices affreux qui infectèrent le genre humain. Tempérament lascif et cruel, fourbe à l'excès, hypocrite, dissimulée, vindicative, et surpassant en scélératesse et en luxures les Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis⁸².

Indiscutablement, le mariage entre la jeune archiduchesse et le dauphin Louis, en 1770, qui avait donné à l'alliance franco-autrichienne, scellée en 1756 par le traité de Versailles, sous l'impulsion en France du duc de Choiseul, la consécration attendue d'un mariage princier⁸³,

⁸⁰ Il est frappant de noter que l'inscription des femmes dans une lignée gynécocratique apparaît comme l'envers d'un autre discours très présent dans le corpus pamphlétaire, qui consiste à attaquer la légitimité généalogique des personnages masculins. Dans la *Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé, prince du sang*, le protagoniste est présenté comme un bâtard de Louis XV (*op. cit.*, p. 10). Louis Philippe Joseph, duc d'Orléans (1747-1793), futur Philippe-Égalité sous la Révolution, se voit accusé quant à lui d'être le fruit d'une relation adultère de sa mère avec un cocher – et cette origine illégitime incarne ainsi le pourrissement complet de toute la lignée des Orléans ([Charles THÉVENEAU DE MORANDE,] *La Vie privée ou Apologie de tres-Sérénissime Prince monseigneur le duc de Chartres. Contre un libel diffamatoire écrit en mil sept cent quatre-vingt-un, mais qui n'a point paru à cause des menaces que nous avons faites à l'auteur de le décéler. Par une Société d'amis du prince, À cent lieues de la Bastille*, 1784, p. 7 ; *Vie de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, traduit de l'anglais par M. R. D. W.*, Londres, De l'imprimerie du palais Saint-James, 1789, p. 11-12). Par ailleurs, si l'accusation de bâtardise n'est pas toujours brandie, la condamnation de la dégénérescence généalogique garde son importance. Louis François Joseph de Bourbon-Conti, dernier prince de Conti (1734-1814), incarne ainsi la dernière étape dans la déliquescence morale de sa famille : « Cette famille a été de filiation en filiation déshéritée des heureux penchants à la sensibilité, à l'amour et à la reconnaissance. La cruauté, l'ingratitude a de tout temps caractérisé les Conti. Ce dernier rejeton a surpassé tous ses ancêtres en barbarie, en escroquerie, en dissimulation et en perfidie. » (*Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conti, prince du sang, et sa correspondance avec ses complices fugitifs*, Turin, chez Garin, imprimeur du roi, rue des Boucheries, 1790, p. 13-14).

⁸¹ *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants*, éd. cit., p. 232.

⁸² *Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine*, *op. cit.*, p. 4.

⁸³ Il est important de souligner que le mariage entre l'héritier de la couronne de France et une princesse étrangère correspond à la norme en vigueur dans les stratégies dynastiques européennes, qui suivent un principe de stricte homogamie. Ces enjeux ont bien été analysés par Fanny Cosandey : « Les mariages royaux [...] participent à la constitution d'une caste royale au sein de laquelle le renforcement dynastique repose sur une reconnaissance réciproque des membres de ce groupe social spécifique. L'union n'est pas tant une alliance entre États – chaque fois, finalement, de faible portée – qu'une alliance entre souverains pour fortifier leur

joue un rôle considérable dans la manière dont Marie-Antoinette a été attaquée par le discours pamphlétaire. Dans *L'An 2440*, publié un an après le mariage du dauphin et de l'archiduchesse, Mercier prend clairement position contre l'idée même d'un mariage étranger, en évoquant les nouvelles pratiques maritales concernant l'héritier du trône au ^e siècle :

Ce n'est qu'à l'âge de vingt-deux ans qu'il lui est permis de se marier. Il fait monter sur le trône une citoyenne. Il ne va pas chercher une femme étrangère qui souvent apporte à la patrie un caractère qui, trop éloigné des mœurs du pays, dénature le sang des Français et fait qu'ils sont gouvernés plutôt par des Espagnols et des Italiens que par les descendants de nos braves ancêtres⁸⁴.

La révolution diplomatique qui s'opère – l'alliance avec l'ancien ennemi héréditaire – n'empêche en effet pas un fort sentiment antiautrichien de prospérer en France, ce dont pâtit la reine pendant tout le règne de Louis XVI⁸⁵. Accusée dans les pamphlets d'être restée secrètement fidèle à sa nation d'origine, elle serait à la tête d'un Comité autrichien qui complotte contre les intérêts de la France⁸⁶. Cette thèse a le mérite de pouvoir concentrer les reproches sur la figure de Marie-Antoinette, et par conséquent d'exonérer Louis XVI⁸⁷.

Enfin, ce qui donne aussi sa force au motif gynécocratique, c'est l'enjeu essentiel pour une reine de France d'assurer la continuité monarchique en donnant naissance à des héritiers. Sur ce point, les sept années qui s'écoulent entre le mariage du dauphin et de Marie-Antoinette et la naissance de leur premier enfant – une fille – sont essentielles pour comprendre la trajectoire de la perception publique de Marie-Antoinette⁸⁸. Chantal Thomas observe ainsi que

pouvoir à travers l'image ainsi instituée de leur unicité. Épouser une fille appartenant à une famille régnante revient à acquérir ce quelque chose de plus qui conforte la position de l'intéressé au sommet de l'État. La constitution d'un groupe social homogène et circonscrit autour du pouvoir permet de désolidariser très clairement les souverains de leurs sujets et d'isoler à la tête du royaume ceux qui incarnent la souveraineté. » (Fanny COSANDEY, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000, p. 81). Ce qui semble frappant dans le cas de Marie-Antoinette, c'est que cette stratégie matrimoniale dynastique traditionnelle s'oppose à une logique nationale qui semble monter en puissance à la fin du XVIII^e siècle : le public la perçoit en étrangère plutôt qu'en princesse de rang suffisamment élevé pour être digne d'épouser un Bourbon.

⁸⁴ Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440*, *op. cit.*, p. 239.

⁸⁵ Il faut souligner par ailleurs que le discours pamphlétaire articule volontiers le genre et les différents registres du racisme ou de la xénophobie pour produire ses attaques. Sur un autre contexte historique, voir notamment Jérémy GUEJ, « La figure du juif efféminé. Genre, homophobie et antisémitisme dans la France des années 1930 à travers les discours d'extrême droite », dans Régis REVENIN (dir.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, *op. cit.*, p. 220-235.

⁸⁶ Sur ce sujet, voir notamment Thomas E. KAISER, « Who's Afraid Of Marie-Antoinette? Diplomacy, Austrophobia and the Queen », *French History*, n° 14/3, 2000, p. 241-271, et « From the Austrian Committee to the Foreign Plot: Marie-Antoinette, Austrophobia, and the Terror », *French Historical Studies*, n° 26/4, 2003, p. 579-617.

⁸⁷ Voir *infra*, p. 346-350.

⁸⁸ La vie sexuelle de Louis XVI et Marie-Antoinette doit ainsi être examinée avec attention et considérée comme un élément sérieux et utile pour comprendre la situation. Pour une analyse de ce type, voir Antoine de BAECQUE, *Le corps de l'histoire*, *op. cit.*, chap. I « La défaite du corps du roi. Essai sur l'impuissance de Louis XVI », p. 45-98.

les libelles contre la reine prennent une véritable ampleur à partir de la première grossesse de 1778, et plus encore après la naissance d'un dauphin en 1781⁸⁹. Jusqu'à cette date, l'héritier présomptif est donc le frère cadet du roi, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, que l'on appelle à la cour Monsieur – le futur Louis XVIII. Selon toute vraisemblance, il pourrait avoir été impliqué dans la circulation de certains pamphlets, qui vont jusqu'à attaquer la légitimité des enfants royaux⁹⁰. C'est en tout cas ce qui peut expliquer la virulence avec laquelle un pamphlet comme l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche* – l'un des plus longs et des plus complexes du corpus – met en scène la pire situation possible du point de vue de la logique dynastique : la compromission du sang royal par un complot féminin, qui prend ici la forme de conseils machiavéliques de l'impératrice à sa fille à propos des meilleurs moyens pour enfanter :

une reine stérile est sans considération comme sans appui ; mais ce mal n'est pas sans remède. Il faut donc faire comme moi, prendre un faiseur ; choisissez-le comme j'avais choisi le prince Charles, grand, beau, jeune, et surtout vigoureux, prenez-le dans les hommes de la cour les plus proches de vous ; cet événement ne pourrait, quoiqu'il en arrive, les compromettre ; ce sera un appui de plus pour vous, en cela vous serez plus heureuse que je n'ai été ; tout l'univers a connu ma galanterie et ses effets ; on peut ignorer la vôtre, si vous la couvrez avec soin du manteau de votre passion pour votre sexe ; mais, je vous le répète, ma fille, ménagez-vous⁹¹.

La suite du texte continue sur cette idée d'un machiavélisme féminin destiné à saper la légitimité dynastique pour mieux s'emparer du pouvoir : « Le conseil fut suivi et (à la discrétion et la confiance près) tout alla comme la chère maman l'avait ordonné⁹². » Dans le deuxième volume, c'est Marie-Antoinette elle-même qui rend hommage aux projets de sa mère :

Vous emportâtes, dans la tombe, le doux espoir que je réaliserais un jour votre horrible spéculation, je l'ai rempli au-delà de vos vœux. Fille du crime, je viens de l'enfanter à mon tour, je suis un monstre exécré de la nature entière, et à quelque place que l'Être suprême vous ait fait asseoir, jouissez, ma mère, jouissez du fruit de mes travaux criminels⁹³.

Ce que l'on peut donc retenir, c'est que ces phénomènes de construction de lignées de femmes effrayantes s'inscrivent dans une « rhétorique de l'excès », selon l'expression de Chantal Thomas pour caractériser la poétique pamphlétaire⁹⁴. La logique implicite de la

⁸⁹ Chantal THOMAS, « L'héroïne du crime : Marie-Antoinette dans les pamphlets », dans Jean-Claude BONNET (dir.), *La Carmagnole des Muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1988, p. 250.

⁹⁰ Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 64-65. Il faut noter ici l'utilisation tout à fait originale de la référence au lesbianisme, qui servirait la dissimulation des projets secrets de la reine.

⁹¹ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., [vol. 1], p. 21.

⁹² *Id.*

⁹³ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., [vol. 2], p. 6.

⁹⁴ Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 45.

comparaison avec des figures antérieures de femmes monstrueuses, c'est celle du dépassement, de l'« échelon supplémentaire dans le mal⁹⁵ » : la noirceur hyperbolique de Marie-Antoinette ou de Polignac s'exprime dans la manière dont elles l'emportent en horreur sur les femmes de leur lignée. C'est de cette manière que l'on peut expliquer la réutilisation pamphlétaire du genre du dialogue des morts⁹⁶ dans un texte comme *Antoinette d'Autriche ou Dialogue entre Catherine de Médicis et Frédégonde, reines de France, aux Enfers* (1789), où des reines défuntes, elles-mêmes modèles de souveraines maléfiques⁹⁷, conversent sur celle qui désormais les surpasse en infamie :

Trop longtemps en horreur au ciel, à l'univers, aux enfers même, nos crimes enfin vont être oubliés ; oui, nous sommes vaincues dans notre propre science : les forfaits des Médicis, des Frédégonde, des Isabelle ne sont que des jeux, des bagatelles, auprès de ceux d'Antoinette d'Autriche⁹⁸...

La forme ultime que prennent ces analogies, c'est donc une sorte d'interprétation figurative – au sens qu'en donne Erich Auerbach⁹⁹ – de la malfaisance des femmes de la fin du XVIII^e siècle : de la même manière que Jésus réalise en acte ce que Josué annonçait en figure dans l'Ancien Testament, Polignac ou Marie-Antoinette accomplissent, dans l'ordre de la malfaisance, les monstruosité annoncées par toutes leurs illustres devancières. Sous cette forme figurative, le discours pamphlétaire peut prendre la même ampleur que le discours apologiste chrétien à l'origine de son élaboration, en ce que, avec « la force de conviction d'une

⁹⁵ Chantal THOMAS, *La reine scélérate, op. cit.*, p. 45.

⁹⁶ Il faut d'ailleurs noter que le genre du dialogue des morts devient, au XVIII^e siècle, « une des places de sûreté des pamphlétaires », c'est-à-dire un schéma générique facilement exploitable par le discours pamphlétaire (Michel HENRICHOT, « Le dialogue des morts au XVIII^e siècle : écarts et ornières d'une forme », *SVEC*, n° 7, 2005, p. 154).

⁹⁷ Frédégonde, reine mérovingienne à la réputation de meurtrière, est le sujet d'un roman en 1775 (Jacques-Marie BOUTET DE MONVEL, *Frédégonde et Brunehaut, roman historique*, Paris, Veuve Duchesne, 1775). Signe supplémentaire qu'elle est devenue une figure typique de mauvaise reine, c'est son prénom que donne le dramaturge et traducteur Jean-François Ducis (1733-1817) à Lady Macbeth dans son adaptation de la pièce de Shakespeare, en 1784 : voir Liliane PICCIOLA, « Les tragédies de Ducis, entre Corneille et Shakespeare », *Dix-septième siècle*, n° 225, 2004, p. 707-723. Quant à Catherine de Médicis, sa réputation est aussi particulièrement sombre à la fin de l'Ancien Régime. En 1788, dans sa tragédie *Charles IX*, Marie-Joseph Chénier (1764-1811) la représente comme le prototype de la manipulatrice machiavélique : « Catherine de Médicis n'a d'autre passion que de tromper et de commander. Toujours calme, toujours inébranlable dans ses desseins, les moyens lui sont indifférents pourvu qu'elle réussisse. Artificieuse par caractère et par système, elle sait justifier sa conduite d'après les principes du machiavélisme ; principes affreux, qu'elle développe de manière à séduire aisément un esprit faible [...] ». (Marie-Joseph CHÉNIER, *Charles IX* [1788], dans *Théâtre*, éd. Gauthier Ambrus et François Jacob, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2002, « Discours préliminaire », p. 75.

⁹⁸ *Antoinette d'Autriche ou Dialogue entre Catherine de Médicis et Frédégonde, reines de France, aux Enfers. Pour servir de supplément et de suite à tout ce qui a paru sur la vie de cette princesse*, Londres, 1789, p. 3.

⁹⁹ Voir *supra*, p. 36.

interprétation homogène et téléologique de l’histoire universelle et de l’ordre providentiel du monde, elle [frappe] l’imagination et [rallie] le sentiment le plus intime des peuples¹⁰⁰ ».

2. Comparaison et hyperbole : le cas Messaline

Ressaisies par le dispositif pamphlétaire, Polignac et Marie-Antoinette deviennent donc des personnages hyperboliques, qui finissent par dépasser toutes celles dont elles s’inspirent et qui n’ont jamais fait que les anticiper. Ainsi, dans le deuxième volume de l’*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, la reine (qui s’exprime à la première personne) interpelle certaines de ses devancières pour proclamer définitivement sa propre supériorité dans le vice :

Catherine de Médicis, Cléopâtre, Agrippine, Messaline, mes forfaits surpassent les vôtres, et si le souvenir de vos infâmes horreurs excite encore le frémissement, si leur affreux détail fait dresser les cheveux et verser des larmes, quels sentiments naîtront à la connaissance de la vie cruelle et lubrique de Marie-Antoinette d’Autriche, et quelles furies pourront lui être comparées¹⁰¹ ?

Dans cette énumération, il est frappant d’observer la position finale qu’occupe Valeria Messalina (c. 20-48), patricienne romaine connue historiquement pour avoir été l’épouse de l’empereur Claude (10 av. J.-C.-54) et, surtout, pour sa réputation de femme adultère et débauchée. Elle est une figure familière des pamphlets contre Polignac ou Marie-Antoinette, et plus largement de la culture de la fin de l’Ancien Régime ; en témoigne notamment le fascicule illustré d’un portrait gravé qui lui est consacré en 1788 dans la collection des *Femmes célèbres de toutes les nations avec leur portrait* – dont le sous-titre précise : « ouvrage présenté au roi, à la reine et à la famille royale » – dirigée par Ternisien d’Haudricourt¹⁰². En 1761, on avait par ailleurs publié la traduction anonyme d’un roman italien du début du XVII^e siècle, écrit par Francesco Pona (1595-1655), *La Messaline*¹⁰³, dans lequel était racontée l’histoire du personnage à partir des sources antiques, et plus particulièrement de Tacite.

C’est toutefois au sein d’une production culturelle plus clandestine que l’on retrouve plus fréquemment encore Messaline. Elle est par exemple utilisée en 1689 pour attaquer l’épouse de Jacques II, le dernier roi Stuart, dans un pamphlet anonyme¹⁰⁴. Près d’un siècle plus

¹⁰⁰ Erich AUERBACH, *Figura*, op. cit., p. 67.

¹⁰¹ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., [vol. 2], p. 7.

¹⁰² *Femmes célèbres de toutes les nations, avec leurs portraits*, Paris, Chez M. Ternisien d’Haudricourt et Gattey, 1788, treizième livraison « Valérie Messaline ».

¹⁰³ Sur ce texte, voir l’édition scientifique de Jean-François Lattarico : Francesco PONA, *La Messaline* [1633], trad. Jean-François Lattarico, Saint-Étienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, 2009.

¹⁰⁴ *Les Amours de Messaline, cy-devant reine de l’isle d’Albion*, À Cologne, Chez Pierre Marteau, 1689. Sur ce texte, qui émane probablement du milieu protestant très actif dans le cadre de la guerre de la Ligue d’Augsbourg, et qui attaque aussi Louis XIV et Maintenon, voir Pierre BONNET, « Peut-on parler d’une

tard, à la fin des années 1760 et au début des années 1770, Clairon, Dumesnil et Hus, trois actrices fameuses de la scène parisienne, sont traitées de Messaline par le parterre, ainsi que le relatent les *Mémoires secrets*¹⁰⁵. Dans ces deux cas, les potentialités critiques d'une analogie avec un personnage au caractère aussi sulfureux favorisent ce type de reprise.

Mais c'est plus spécifiquement la littérature pornographique qui va lui donner une place de choix au XVIII^e siècle¹⁰⁶. En 1752, *La Nouvelle Messaline*¹⁰⁷, une « tragédie en un acte » faussement attribuée à Alexis Piron (1689-1773), met en scène une Messaline de fantaisie en compagnie de sa suivante Conine et de ses amants Vitus, Pine de Villeprune, Matricius et Nombrius. Le texte s'inscrit dans une veine héroï-comique et poissarde ; le personnage de Messaline peut ainsi se plaindre de la défaillance sexuelle de ses partenaires dans une réécriture parodique du *Cid* :

Ô rage ! ô désespoir ! ô Venus ennemie !
Étais-je réservée à cette ignominie ?
N'ai-je donc encensé ton temple et tes autels,
Que pour être l'objet du faible des mortels ?
Tu me vois aujourd'hui ratée par quatre infâmes,
Et tu n'entreprends pas la vengeance des femmes¹⁰⁸ ?

Messaline est plus fréquente encore dans des textes pornographiques plus radicaux, où elle figure souvent comme point de comparaison (par exemple, dans *L'Anti-Justine* (1798), de Rétif de la Bretonne : « Elle remua du cul comme Cléopâtre ou Messaline¹⁰⁹ ») ou comme antonomase du nom propre (comme chez Mirabeau, dans *Ma conversion* (1783) : « On me paye le double ; et dès lors je suis quitte avec ma messaline¹¹⁰ »).

légende noire de Louis XIV ? Modalités et évolution du genre pamphlétaire dans la constitution d'une légende noire du règne », dans Nathalie GRANDE et Chantal PIERRE (dir.), *Légendes noires légendes dorées, op. cit.*, p. 288-289.

¹⁰⁵ Jean SGARD, « Illustres désespoirs. La mise en scène des passions dans les *Mémoires secrets* », *DHS*, n° 49, 2017, p. 137. Voir aussi Dina SAHYOUNI, « Le pouvoir critique des modèles féminins dans les *Mémoires secrets* : le cas de Messaline », dans Christophe CAVE (dir.), *Le Règne de la critique. L'imaginaire culturel des Mémoires secrets*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 151-160.

¹⁰⁶ Ainsi que la littérature médicale, précise par ailleurs Alain Corbin (Alain CORBIN, *L'harmonie des plaisirs, op. cit.*, p. 431).

¹⁰⁷ [Charles-François RACOT DE GRANDVAL,] *La Nouvelle Messaline, tragédie en un acte, par Pyron, dit Prepuçius*, À Ancone, Chez Clitoris, Librairie, rue du Sperme, vis-à-vis la Fontaine de la Semence, à la Verge d'Or, 1752. Pour l'attribution, voir Antoine-Alexandre BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes, op. cit.*, vol. 3, p. 556, et Joseph-Marie QUÉRARD, *Les supercheries littéraires dévoilées, op. cit.*, vol. 3, p. 276, qui désignent l'acteur de la Comédie-Française et auteur de pièces poissardes Charles-François Racot de Grandval (1710-1784). Il existe une réédition de ce texte en 1773.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰⁹ [Nicolas-Edme RÉTIF DE LA BRETONNE,] *L'Anti-Justine, ou les Délices de l'amour*, Paris, Veuve Girouard, 1798, p. 84.

¹¹⁰ Honoré-Gabriel Riqueti, comte de MIRABEAU, *Ma conversion* [1783], éd. Jean-Pierre Dubost, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. cit., p. 980.

Le corpus sadien offre un bon nombre d'occurrences, qui ont été en partie analysées par Peter Cryle dans le chapitre qu'il consacre à la figure de l'impératrice romaine dans la culture pornographique¹¹¹. On la retrouve ainsi souvent attelée soit avec une complice qui serait son égale en vice, soit avec son exacte opposée. Ainsi dans *La Philosophie dans le boudoir*, elle est mentionnée par Mme de Saint-Ange lors d'une leçon à son élève Eugénie : « Aurais-tu la folie de l'immortalité ? Eh bien ! c'est en foutant, ma chère, que tu resteras dans la mémoire des hommes ; on a bientôt oublié les Lucrèce, tandis que les Théodore et les Messaline font les plus doux entretiens et les plus fréquents de la vie¹¹². » Plus loin, la même Mme de Saint-Ange invoque à nouveau cet exemple à l'appui d'une démonstration de l'origine purement physique des perversions sexuelles, où elle oppose Messaline à une grande fondatrice d'ordre religieux : « Notre constitution, nos organes, le cours des liqueurs, l'énergie des esprits animaux, voilà les causes physiques qui font, dans la même heure, ou des Titus ou des Néron, des Messaline ou des Chantal¹¹³. » Dans *La Nouvelle Justine* (1799), Mme Delmonse se présente à Justine en se comparant à cet illustre modèle : « Je suis putain comme Messaline ; on me croit sage comme Lucrèce¹¹⁴. » Dans ces jeux de symétrie où des extrêmes sont systématiquement opposés, Messaline est un véritable « lieu commun, un trope qui pousse l'érotisme à son paroxysme, avec sa propre forme d'hyperbole¹¹⁵ » ; chez Sade par ailleurs, cette référence s'inscrit dans une axiologie inversée, qui valorise la grande libertine Messaline, au détriment de ses contre-modèles vertueux¹¹⁶. Cette transformation en lieu commun implique par ailleurs une part de figement et de stéréotypie dans la récurrence qu'elle produit ; ainsi l'expression « un

¹¹¹ Peter CRYLE, *The Telling of the Act. Sexuality as Narrative in Eighteenth- and Nineteenth-Century France*, Newark et Londres, Delaware University Press et Associated University Presses, 2001, p. 281-309.

¹¹² Donatien Alphonse François de SADE, *La Philosophie dans le boudoir*, éd. cit., p. 38. « Théodore » est ici l'épouse de Justinien, plus communément appelée Théodora. On retrouve cette même comparaison entre Messaline et Théodora dans *Aline et Valcour* (Donatien Alphonse François de SADE, *Aline et Valcour*, éd. cit., p. 870 et 957). On peut par ailleurs observer que ce couple Messaline-Théodora est également cité par Nicolas Lenglet Du Fresnoy (1674-1755) dans *De l'usage des romans*, avec une observation sur la notoriété plus importante de la première : « Ceux qui liront cet ouvrage et qui ne sont pas savants ignorent peut-être qui était Théodora ; car pour Messaline, elle est connue de ceux même qui ne se mêlent que de la vie joyeuse. » (Nicolas LENGLET DU FRESNOY, *De l'usage des romans, où l'on fait voir leur utilité & leurs différents caracteres*, Amsterdam, Veuve De Poilras, 1734, p. 225). Sur la parenté entre Théodora et Messaline du Moyen Âge au XVIII^e siècle, voir aussi Jean-Noël CASTORIO, *Messaline. La putain impériale*, Paris, Payot, coll. « Biographie Payot », 2015, p. 249-256.

¹¹³ Donatien Alphonse François de SADE, *La Philosophie dans le boudoir*, éd. cit., p. 69. La dernière référence renvoie à Jeanne François de Chantal (1572-1631), fondatrice, avec Saint François de Sales, de l'ordre de la Visitation (voir p. 1315).

¹¹⁴ Donatien Alphonse François de SADE, *La Nouvelle Justine*, éd. cit., p. 409.

¹¹⁵ « [...] a common-place, a trope that provides climactic eroticism with its own form of hyperbole » (Peter CRYLE, *The Telling of the Act*, op. cit., p. 283).

¹¹⁶ Voir Vincent JOLIVET, « Sade et Suétone », *DHS*, n° 41, 2009, p. 621-622.

tempérament de Messaline¹¹⁷ », dans l'*Histoire de Juliette*, se trouve déjà dans un classique de la littérature pornographique, *Margot la ravaudeuse* (1748) de Fougere de Monbron¹¹⁸. Dans la logique de la lecture pornographique, dont l'objectif est d'optimiser son effet physique sur le lectorat¹¹⁹, Messaline peut finalement devenir une simple image, dont le but explicite est de susciter l'excitation sexuelle : toujours dans l'*Histoire de Juliette*, c'est le cas par exemple lorsque l'héroïne éponyme découvre dans les appartements du pape Pie VI un cabinet décoré de peintures érotiques : « Là, tout se mêlait indistinctement. Près d'une Thérèse en extase se voyait une Messaline enulée, et sous l'image de Christ, était une Léda¹²⁰. »

Si le nom de Messaline semble posséder une grande puissance évocatoire, c'est probablement parce qu'elle est connue uniquement grâce à quelques sources spécifiques tout à fait familières au public cultivé de la fin de l'Ancien Régime : en l'occurrence, quelques mentions chez Pline l'Ancien (23-79), Suétone (c. 70-c. 122), Aurelius Victor (c. 320-c. 390) et Dion Cassius (c. 155-c. 235), mais surtout les *Annales* de Tacite et la sixième satire de Juvénal, deux écrivains antiques dont les écrits sont largement diffusés au XVIII^e siècle¹²¹. Ceux-ci proposent schématiquement deux portraits sombres de Messaline : l'un en femme adultère, l'autre en authentique prostituée.

Chez Tacite, Messaline apparaît au livre XI des *Annales*, dans une section relativement brève du texte. Alors mariée à l'empereur Claude (10 av. J.-C.-54), elle se fait remarquer par ses relations adultères avec l'histrion Mnester puis le patricien Caius Silius. Particulièrement éprise de ce dernier, elle va jusqu'à vivre publiquement avec lui, au mépris de son union avec l'empereur (*Annales*, XI, 12). Alors que, provocation suprême, elle épouse officiellement son amant (XI, 26-27), Claude finit par prendre peur d'un complot contre son pouvoir. Conseillé par ses affranchis et par les ennemis de Messaline, il ordonne sa mise à mort (XI, 28-38) ; par la suite, il se remariera avec Agrippine (15-59), mère du futur Néron – une autre figure de femme puissante et terrifiante¹²².

¹¹⁷ Donatien Alphonse François de SADE, *Histoire de Juliette*, éd. cit., p. 484.

¹¹⁸ Jean-Louis FOUGERET DE MONBRON, *Margot la ravaudeuse* [1748], dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. cit., vol. 1, p. 856.

¹¹⁹ Jean M. GOULEMOT, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main*, op. cit.

¹²⁰ Donatien Alphonse François de SADE, *Histoire de Juliette*, éd. cit., p. 853.

¹²¹ Concernant Tacite, les années 1750-1790, qui voient paraître de nombreuses traductions, de celles de D'Alembert jusqu'à celle de Sénac de Meilhan, s'apparentent à un véritable « âge d'or » : voir Catherine VOLPILHAC-AUGER, *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2007, p. 41 et suivantes. Sur les sources antiques concernant Messaline, voir Jean-Noël CASTORIO, *Messaline*, op. cit., p. 17-31.

¹²² La présence fréquente d'Agrippine dans les références à Marie-Antoinette est peut-être une réminiscence du jugement très négatif que porte Tacite sur son influence, par comparaison même avec Messaline : « tout était

Juvénal propose, dans un passage fameux de sa sixième satire, un portrait plus sombre encore de Messaline en courtisane superlative, qui se prostituerait secrètement, à la nuit tombée, dans des bordels du quartier mal famé de Subure :

Dès que son épouse le croyait endormi, préférant un grabat au lit impérial, cette auguste courtisane s'évadait du palais suivie d'une seule confidente, se glissait, à la faveur des ténèbres et d'un déguisement, dans une loge fétide et misérable, qui vaquait à son heure. C'est là que, sous le nom de Lysisca, Messaline, toute nue, et la gorge retenue par un réseau d'or, dévouait à la brutalité publique les flancs qui te portèrent, généreux Britannicus. Cependant, elle flatte quiconque se présente ; elle demande le salaire accoutumé : puis se livrant au hasard, elle profite du temps au gré de sa fureur. Le chef du lieu congédie ses courtisanes, elle en frémit : mais brûlant de jouir encore, elle ne veut partir que la dernière. Elle sort enfin, plus fatiguée qu'assouvie. Les yeux éteints, enfumée par la lampe, toute souillée, elle rapporte l'odeur de cet antre sur l'oreiller de l'empereur¹²³.

Ce sont essentiellement ces deux références qui sont sans cesse citées comme sources dans les textes. Ainsi dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque* (1778-1782) de Diderot, le petit dialogue qui s'amorce entre l'instance narrative et l'instance lectoriale, lorsque le nom de Messaline est mentionné, passe nécessairement par la double référence à Tacite et Juvénal :

— *Par Messaline ?* — Oui, par Messaline. — *Celle qui s'enveloppait la tête d'un voile à la chute du jour ?* — Elle-même. — *Qui, femme de l'empereur, eut l'incroyable audace d'épouser publiquement Silius, son amant ? Celle dont Juvénal a dit :*

Ostenditque tuum, generose Britannice, ventrem¹²⁴

vers sublime qui inspire plus d'horreur qu'une page d'éloquence et même de grande éloquence ! — Elle-même vous dis-je¹²⁵.

aux ordres d'une femme, qui ne se jouait pas, comme Messaline, pour satisfaire ses sens, de la puissance romaine. Esclavage strict, comme entre les mains d'un homme ; à l'extérieur, austérité, plus souvent, même, orgueil, aucun dérèglement à l'intérieur de sa maison, sinon lorsque cela servait sa domination. Un désir de l'or sans limite, qu'elle couvrait du prétexte de fournir des ressources au pouvoir » (TACITE, *Annales*, XII, 7, trad. Pierre Grimal, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1993, p. 269). Pour une analyse de la légende noire d'Agrippine telle que construite par les sources romaines, voir Thomas SPÄTH, « Agrippine la Jeune ou la réalité du discours », *Hypothèses*, n° 8, 2005, p. 297-321.

¹²³ JUVÉNAL, *Satires de Juvénal*, trad. Jean Dusaulx, Paris, Lambert, 1770, p. 176-179.

¹²⁴ « Et elle montre le ventre qui t'a porté, ô noble Britannicus ».

¹²⁵ Denis DIDEROT, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque* [1778-1782], dans *Œuvres philosophiques*, éd. cit., p. 677.

L'impératrice-courtisane de Juvénal, telle qu'évoquée ici par Diderot, est la version de Messaline la plus souvent convoquée dans la littérature pornographique¹²⁶. Saint-Fond la donne en exemple à Juliette, pour guider son entrée dans la carrière de prostituée¹²⁷ :

Modèle-toi sur Messaline et sur Théodora ; aie, comme ces célèbres putains de l'antiquité, des sérails de tout sexe où tu puisses aller te plonger à l'aise, dans un océan d'impureté : vautre-toi dans l'ordure et dans l'infamie ; que tout ce qu'il y a de plus sale et de plus exécrationnel, de plus honteux et de plus criminel, de plus cynique et de plus révoltant, de plus contre la nature, contre les lois et contre la religion, devienne par cela seul ce qui te plaise le mieux ; souille à loisir toutes les parties de ton beau corps ; souviens-toi qu'il n'en est pas une seule où la lubricité ne puisse avoir un temple, et que ses plus divins seront toujours ceux dont tu croiras que la nature s'irrite¹²⁸.

Comme l'observe par ailleurs Peter Cryle, la mention de Messaline sous la forme d'une antonomase contribue à recatégoriser le nom de Messaline pour « désigner toute une classe de femmes » et « prendre “Messaline” et “prostituée” comme des quasi-synonymes¹²⁹ ». Mais Messaline n'est pas seulement prostituée, elle est aussi une véritable « championne » de la sexualité, ainsi que le raconte Pline dans un passage de son *Histoire naturelle* (X, 83) consacré à la reproduction humaine :

Les autres animaux se lassent bientôt du coït ; l'homme en est presque insatiable. Messaline, femme de l'empereur Claude, regardant comme digne d'une impératrice la victoire en ce genre d'escrime, choisit pour antagoniste la plus célèbre courtisane de Rome et la surpassa, ayant exercé l'acte vingt-cinq fois dans l'espace d'un jour et d'une nuit¹³⁰.

La manière dont, chez Sade, Juliette raconte ses propres prouesses sexuelles, en compagnie de Clairwill, semble être un écho direct à Pline : « Nous nous relevâmes enfin, collées de foutre sur nos sofas, comme Messaline sur le banc des gardes de l'imbécile Claude, après avoir été foutues quatre-vingt-cinq coups chacune¹³¹. »

¹²⁶ Le texte-source de la satire de Juvénal n'est toutefois pas uniquement présent dans des textes pornographiques, et sa portée culturelle est bien plus large. Il est par exemple traduit par Antoine-Léonard Thomas (1732-1785), écrivain fameux pour ses éloges académiques (Antoine-Léonard THOMAS, « Messaline, traduction de Juvénal », dans *Œuvres posthumes de Thomas, de l'Académie française*, Paris, Desessart, An X (1802), vol. 1, p. 292-293).

¹²⁷ Messaline apparaît par ailleurs comme un modèle pour le type romanesque de la « putain libertine », une figure commune du corpus pornographique, « indépendante, sensuelle, sensible et douée dans son domaine [*independent, sensual, sensible and skilled*] » (Kathryn NORBERG, « The Libertine Whore: Prostitution in French Pornography from Margot to Juliette », dans Lynn HUNT (dir.), *The Invention of Pornography, op. cit.*, p. 227).

¹²⁸ Donatien Alphonse François de SADE, *Histoire de Juliette*, éd. cit., p. 485.

¹²⁹ « [...] designate a whole class of women [...] to take “Messalina” and “prostitute” as approximate synonyms » (Peter CRYLE, *The Telling of the Act, op. cit.*, p. 285).

¹³⁰ PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle de Pline, traduite en français, avec le texte latin rétabli d'après les meilleures leçons manuscrites*, trad. Jean-Étienne Guettard, Paris, Veuve Desaint, 1772, vol. 4, p. 171. Autre traduction consultée : *Histoire naturelle. Livre X*, trad. Eugène de Saint-Denis, Paris, Les Belles lettres, col. « Collection des universités de France », 1961, p. 86-87.

¹³¹ Donatien Alphonse François de SADE, *Histoire de Juliette*, éd. cit., p. 577.

Dans les pamphlets qui visent Marie-Antoinette et Polignac, les mentions de Messaline se comprennent donc à partir des relations intertextuelles qu'elles produisent. En un sens, la référence à Messaline sert à intégrer Polignac et Marie-Antoinette dans le répertoire pornographique commun de la fin du XVIII^e siècle.

Dans un texte versifié publié entre l'exécution de Louis XVI et celle de la reine, cette dernière est ainsi décrite comme surpassant ses devancières, dont Messaline pour ce qui est de la lubricité :

Tu fus, on peut dire en un mot,
Plus scélérate qu'Agrippine,
Dont les crimes sont inouïs,
Plus lubrique que Messaline,
Plus barbare que Médicis¹³².

Le choix de Messaline comme comparant en matière sexuelle se retrouve fréquemment. Dans l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette* de 1789, elle aurait ainsi « les ardeurs de Messaline et la cruauté de Frédégonde¹³³ ». Cet attelage entre l'impératrice romaine lubrique et la reine franque meurtrière est d'ailleurs repris dans un pamphlet publié peu après l'exécution de Marie-Antoinette : « cette Messaline sans vergogne, cette nouvelle Frédégonde » qui vient d'« expier sur l'échafaud ses longs attentats [...], ses dilapidations, ses cruautés, et le scandale que sa corruption, son libertinage effréné ont donné tant qu'elle a vécu¹³⁴ ». L'utilisation de la référence à Messaline vaut aussi pour l'iconographie ; c'est le cas par exemple dans la légende de la gravure à l'eau-forte réalisée par Jean-Baptiste Marie Louvion (1740-1804) pour le frontispice du *Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine*, un pamphlet là encore rédigé après son exécution : « Antoinette lubrique, ainsi que Messaline / Pour prix de ses forfaits gagna la guillotine » (voir Fig. 19). L'effet est encore plus spectaculaire dans une estampe non datée et titrée *La Panthère Autrichienne Voué [sic] au mépris et à l'exécration de la nation française dans sa postérité la plus reculée*, dont la légende la décrit comme une « affreuse Messaline, fruit d'un des plus licencieux concubinage » (voir Fig. 20). Surtout, le dispositif visuel joue avec une esthétique antiquisante : le portrait de Marie-Antoinette représenté au centre de la lanterne reprend vraisemblablement une miniature d'ivoire

¹³² Jean-Baptiste GOURIET, *Crimes de Marie-Antoinette, veuve capet*, [Paris,] De l'Imp. de Gouriet, s.d. [après janvier 1793], p. 4.

¹³³ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, [vol. 1], p. 70.

¹³⁴ *Testament de Marie-Antoinette veuve Capet ; Et détail de tous [sic] les circonstances et particularités qui ont précédées, accompagnées et suivies l'exécution de cette femme abominable*, De l'Imprimerie du Véritable Créole Patriote, rue Transnonain, ancien couvent des Carmélites, s. d., réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, *op. cit.*, p. 241.

datée de 1792 et gravée par Piat Joseph Sauvage (1744-1818), artiste flamand employé par la cour de France pour réaliser des portraits en camée de la famille royale¹³⁵. Il y a donc ici une correspondance explicite entre la référence textuelle à Messaline et la représentation en camée de Marie-Antoinette, visant à rendre visible la manière dont cette dernière est une nouvelle Messaline, tout en jouant avec la mode de l'antique.

Quant à Polignac, si elle est souvent représentée en complice de Marie-Antoinette/Messaline¹³⁶, la qualification en Messaline peut lui revenir de manière plus autonome. Ainsi, dans le pamphlet qui porte précisément le titre de *La Messaline française*, elle est « une messaline qui laisse loin derrière elle les courtisanes les plus débordées¹³⁷ ». Lorsqu'à la fin du texte, elle finit par tromper son amant, le narrateur éconduit convoque à nouveau la figure de Messaline pour qualifier l'important appétit sexuel qu'il prête à son ancienne maîtresse :

Je ne pus supporter plus longtemps la vue d'un rival qu'on me préférerait, et je me séparai de cette messaline, en maudissant son ingratitude et la haute folie que j'avais commise en l'accompagnant. Depuis ce temps, elle est errante, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. J'ai su par le baron, que j'ai rencontré, qu'elle l'avait quitté au bout de huit jours, et que depuis elle lui avait donné sept ou huit successeurs¹³⁸.

Dans ce passage, la convocation de la figure de Messaline en « championne en titre, invaincue depuis deux millénaires¹³⁹ » en matière de sexualité, a par ailleurs un autre intérêt : elle permet de jouer sur un aspect beaucoup plus inquiétant encore du personnage, c'est-à-dire son insatiabilité sexuelle, résumée par un vers de Juvénal, « *et lassata uiris necdum satiata recessit* » (*Satires*, VI, v. 130), « Elle sort enfin, plus fatiguée qu'assouvie¹⁴⁰ ». Cette insatiabilité, qu'elle soit ou bien attaquée d'un point de vue moral ou bien pathologisée sous la forme de la nymphomanie¹⁴¹, est systématiquement représentée comme une « menace envers

¹³⁵ Cette miniature se trouve aujourd'hui au Musée Condé de Chantilly. Voir la notice sur la base Joconde : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/joconde/50520000246>. Notice consultée le 19 juin 2019.

¹³⁶ *La Ligue aristocratique ou les Catilinaires françaises par un membre du Comité Patriotique du Caveau*, Paris, Au Palais-Royal, De l'Imprimerie de Jossieran, Auteur des Motions nouvelles, 1789, réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 221-222.

¹³⁷ *La Messaline française*, éd. cit., p. 1203.

¹³⁸ *La Messaline française*, éd. cit., p. 1226.

¹³⁹ « [...] *reigning champion, undefeated over two millennia* » (Peter CRYLE, *The Telling of the Act*, op. cit., p. 286).

¹⁴⁰ JUVÉNAL, *Satires de Juvénal*, op. cit., p. 176.

¹⁴¹ Elle est mentionnée par exemple dans le traité de Bienville sur la nymphomanie (BIENVILLE, *La Nymphomanie, ou traité de la fureur utérine* [1771], Amsterdam, 1784, p. 165), ou encore dans l'*Errotika Biblion* de Mirabeau, au chapitre de la « *linguanmanie* », qui utilise aussi le terme de *nymphomanie*, tout en faisant référence à Juvénal : « Et Messaline plutôt lassée que rassasiée, court sans relâche après le plaisir et l'amour qui la fuient avec horreur » (Honoré-Gabriel Riqueti, comte de MIRABEAU, *Errotika Biblion*, À Rome, De l'imprimerie du Vatican, 1783, p. 179).

les standards de la virilité¹⁴² » : elle est cette figure mythique de femme effrayante qui épuise tous ses amants sans jamais être elle-même rassasiée.

Enfin, dernière caractéristique essentielle de la figure de Messaline, qui rend ses turpitudes sexuelles d'autant plus ignominieuses : elle est la femme de l'empereur. Elle est désignée par Juvénal, dans une formule suggestive, comme *meretrix Augusta* (« Pute Impériale¹⁴³ », ou encore « impératrice putain », *Satires*, VI, v. 118). Le scandale que produit Messaline a donc une dimension quasi sacrilège – puisque les titres d'*Augustus* et d'*Augusta* ont une origine religieuse¹⁴⁴. Actualisée dans la culture politique de la monarchie bourbonnienne afin de qualifier une reine de France, la référence à Messaline prend une valeur véritablement paroxystique :

L'inceste, l'adultère, la lubricité la plus infâme et la plus honteuse, le renversement de l'ordre sacré de la nature furent des jeux pour cette impudique Messaline ; que-dis-je, Messaline fut moins coupable sans doute. Qui pourrait jamais compter les scélérats qui osèrent trahir l'honneur de leur maître, et altérer la source pure et sacrée autrefois du sang des Bourbons ! Avant de voler dans l'asile du libertinage et de la débauche, Messaline, l'insatiable Messaline attendait au moins qu'un sommeil trompeur s'appesantît sur Claudius, et lui cachât sa honte ; elle attendait les ombres favorables de la nuit pour accomplir ces mystères d'iniquité ; mais tant de précautions diminuent la jouissance ; pour une femme sans frein et sans honneur, le crime sans éclat cesse d'être un plaisir. C'est dans son propre palais, sous les yeux de son époux, et à la face de l'univers indigné, qu'elle s'abandonne tout entière à ses voluptés sacrilèges¹⁴⁵.

Putain royale superlative dont l'horreur ferait presque oublier sa devancière, Marie-Antoinette aurait ainsi accompli à l'âge moderne ce que sa devancière n'avait au fond fait qu'esquisser sous l'Antiquité. En faisant entrer le vice de la lubricité au sein même du palais, en trompant son mari presque sous ses yeux, Marie-Antoinette est non seulement la digne héritière de toute la lignée des femmes effrayantes qui la précèdent, mais encore celle qui les dépasserait toutes en ignominie.

¹⁴² « a menace to standard notions of virility » (Peter CRYLE, *The Telling of the Act*, op. cit., p. 289).

¹⁴³ Je suis ici la traduction d'Olivier Sers (JUVÉNAL, *Satires*, trad. Olivier Sers, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », 2002, p. 88-89).

¹⁴⁴ Yann BERTHELET, *Gouverner avec les dieux. Autorité, auspices et pouvoir sous la République romaine et sous Auguste*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Mondes anciens », 2015, p. 285-312.

¹⁴⁵ *Antoinette d'Autriche ou Dialogue entre Catherine de Médicis et Frédégonde*, op. cit., p. 7-8.



Figure 21. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Madame du Barry*, 1781, Philadelphie, Philadelphia Museum of Arts, huile sur toile, 69,2 sur 51,4 cm. Source : Philadelphia Museum of Arts (<https://philamuseum.org/>)

III. Devenir une favorite

L'une des premières mesures de Louis XVI, devenu roi en 1774, est d'ordonner l'exil au couvent du Pont-aux-Dames de Mme du Barry. Avec elle, une figure importante quitte la scène curiale, au très grand soulagement de l'opinion publique : la maîtresse royale.

Contrairement à la plupart de ses prédécesseurs, Louis XVI est un roi manifestement monogame. S'il finit par faire preuve de magnanimité envers la dernière favorite de son grand-père en l'autorisant, dès 1776, à recouvrer sa liberté et tous ses biens et pensions, dont le luxueux domaine de Louveciennes¹⁴⁶, l'époux de Marie-Antoinette n'aura jamais de favorite connue¹⁴⁷ ; à aucun moment les pamphlets visant la personne du roi, au demeurant plutôt rares avant la période la plus avancée de la Révolution française, ne lui prêtent une quelconque maîtresse malfaisante, comme cela avait pu être le cas pour Louis XIV¹⁴⁸ ou Louis XV¹⁴⁹. En un sens, cette absence de maîtresse, qui va de pair avec des problèmes sexuels (bien connus des courtisans et même des cours étrangères¹⁵⁰), contribuerait plutôt à affaiblir l'image du roi. Il est plus volontiers représenté en personnage faible sous toutes les formes – roi-ivrogne, roi goinfre, roi-cochon¹⁵¹, roi trompé par son épouse. Ces discours ont beau être moins directement violents que les attaques qui pouvaient viser Louis XV concernant sa sexualité, ils n'en sont pas moins corrosifs pour son autorité (« Ah ! pauvre Louis XVI, si tu n'es plus roi de France, tu es bien le

¹⁴⁶ Benedetta CRAVERI, *Reines et favorites. Le pouvoir des femmes* [2005], trad. Éliane Deschamps-Pria, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2009, p. 392.

¹⁴⁷ Pour Aurore Chéry, cette absence de favorite n'est qu'apparente, et Polignac remplirait précisément le rôle de favorite, qui lui permet de réguler le système curial en envoyant aux clans courtisans le signal qu'il demeure le grand dispensateur des charges et des pensions. Il s'agit là cependant d'une thèse assez marginale, et qui me paraît trop négliger les effets parfaitement néfastes pour la monarchie de la manière dont était perçue la proximité entre Polignac et Marie-Antoinette. Voir Aurore CHÉRY, « La duchesse de Polignac : favorite de Louis XVI, instrument d'un roi vertueux », dans Juliette DOR, Marie-Élisabeth HENNEAU et Alain MARCHANDISE (dir.), *Maîtresses et favorites dans les coulisses du pouvoir du Moyen Âge à l'Époque moderne*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2019, p. 127-134.

¹⁴⁸ Voir par exemple Pierre BONNET, « Peut-on parler d'une légende noire de Louis XIV ? », art. cit., et Stanis PEREZ, « Une chair sans majesté ? Les *Nouvelles Amours de Louis le Grand* (1696) », dans Pierre BONNET (dir.), *Littérature de contestation : pamphlets et polémiques du règne de Louis XIV aux Lumières*, Paris, Éditions Le Manuscrit, coll. « Réseau Lumières », 2011, p. 199-209. Sur le corpus spécifique des pamphlets qui visent Mme de Maintenon, la dernière favorite (et épouse cachée) de Louis XIV, voir Lise LEIBACHER-OUVREARD, « Sacrifice et politique satyrique. Madame de Maintenon dans les libelles diffamatoires », *Albinea/Cahiers d'Aubigné*, n° 10-11, 1999, p. 107-122.

¹⁴⁹ Sur le cas de *Tanastès* de Marie Madeleine Joseph Bonafon, l'un des premiers romans à clés clandestins à attaquer explicitement la sexualité de Louis XV, voir *supra*, p. 219-220.

¹⁵⁰ Voir notamment Antoine de BAECQUE, *Le corps de l'Histoire, op. cit.*, p. 94.

¹⁵¹ Voir notamment Annie DUPRAT, *Le roi décapité. Essai sur les imaginaires politiques*, Paris, Éditions du Cerf, 1992, p. 77-88 et 170-187, et « Les *regalia* au crible de la caricature du XVI^e au XVIII^e siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2005, en ligne, §13-16 [URL : <http://journals.openedition.org/crcv/296>. Article consulté le 2 juillet 2019].

roi des cocus¹⁵² »). Dès lors, ainsi que le fait remarquer François Furet, « les Bourbons, par Louis XVI, finiront dans la vertu, mais sans en capitaliser le crédit », puisque cette vertu est alors devenue « ridicule¹⁵³ ».

Pour autant, la maîtresse royale ne disparaît pas entièrement des esprits. Mme du Barry elle-même, quoique retirée dans ses domaines, conserve une existence semi-publique. Elle contribue même à lancer encore certaines modes. Ainsi, en 1781, Élisabeth Vigée-Le Brun réalise son portrait dans une « robe en gaulle », une sorte de déshabillé qui devient presque aussitôt à la mode (voir Fig. 21). La peintre préférée de Marie-Antoinette réalise quelques années plus tard un portrait de la reine dans la même tenue, qui, on l'a vu, fait scandale à son exposition au Salon de 1783¹⁵⁴. Dans un passage de *l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, Diderot joue de l'analogie entre le siècle d'Auguste et celui de Louis XV, au détour d'une évocation du « boudoir de Poppée¹⁵⁵ », et condamne fermement les vices politiques provoqués par les favorites :

Ce qu'il y a d'hommes pervers dans une cour se pressent autour d'elles, fléchissent le genou devant elles, et elles avilissent tout ce qui les approche. Elles sont protectrices nées des scélérats, persécutrices infatigables des honnêtes gens. Assises sur le trône à côté du maître, il y a deux autorités ; elles ont leur parti, leur conseil, leurs audiences ; l'empire du souverain est moins tyrannique, moins capricieux que le leur : elles plient à leur gré la volonté de leur amant, elles déposent les ministres, elles donnent des généraux aux armées, elles en tracent la marche sur une carte avec des mouches, et vingt mille hommes sont égorgés¹⁵⁶.

Quant aux pamphlets, ils conservent de nombreuses traces de l'importance qu'a pu avoir cette figure dans la culture politique de la fin de l'Ancien Régime. Comme le fait observer Robert Darnton, les *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri* (1775), attribuées à Mathieu-François Pidansat de Mairobert (1727-1779), figurent tout en haut de la liste des *best-sellers* des années 1770-1780¹⁵⁷. Dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, le portrait de Louis XV passe nécessairement par l'évocation du rapport à ses maîtresses. Les relations du roi avec Pompadour seraient ainsi significatives de sa manière dévoyée de régner et de la dégradation consécutive de la monarchie française en despotisme oriental :

¹⁵² *Les Adieux de Lafayette ou cadet Capet, à Antoinette, et sa dernière Correspondance en fuyant les terres de la liberté*, De l'imprimerie d'un Citoyen qui se jure de vivre libre ou de mourir, s. d. [1792 ou 1793 ?], p. 8.

¹⁵³ François FURET, *La Révolution, de Turgot à Jules Ferry 1770-1880* [1988], dans *La Révolution française*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2007, p. 250-251.

¹⁵⁴ Voir *supra*, p. 302-303.

¹⁵⁵ Denis DIDEROT, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, éd. cit., p. 707.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 708.

¹⁵⁷ Robert DARNTON, *Édition et sédition*, *op. cit.*, p. 219-224, et *Un tour de France littéraire*, *op. cit.*, p. 298-299. Cette dernière référence, en particulier, présente une synthèse la plus récente des résultats statistiques des travaux de R. Darnton sur les *best-sellers* de la littérature clandestine du XVIII^e siècle.

Ce monarque indolent passait son temps à la chasse et dans les bras de sa maîtresse. Bientôt son inconstance naturelle l'en eût éloigné, si celle-ci en femme adroite, et à qui tous les moyens sont bons, ne l'eût enchaîné de nouveau, en se faisant remplacer par de jeunes beautés qui ne faisaient que paraître, pour assouvir les goûts de son auguste amant. Si par hasard on le voyait en distinguer une plus particulièrement qu'une autre, elle était éloignée, et l'habile favorite en substituait de nouvelles. Il n'y a jamais eu en Asie de plus véritable sultan que Louis XV¹⁵⁸.

Même lorsqu'il ne s'agit pas uniquement de s'intéresser à l'histoire politique immédiate, la figure de la favorite permet en un sens d'incarner les abus d'un Ancien Régime honni, que la Révolution viendrait enfin abattre. Ainsi dans les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, Soulavie propose une analogie entre l'anecdote qu'il raconte – une punition qu'aurait reçue le dauphin pour avoir fait une grimace à Mme de Pompadour – et un événement qui se produit au moment où il rédige son texte, l'arrestation de Mme du Barry et le meurtre de son dernier compagnon, le duc de Brissac (1734-1792), au cours des Massacres de septembre 1792 ; pour Soulavie, la Révolution vient ainsi littéralement venger l'honneur du pays (étonnamment incarné par le dauphin) bafoué par les favorites des rois :

En envoyant ces cahiers à l'impression, on apprend que la seconde favorite du roi est traînée de sa campagne par le peuple dans la capitale, et que son second amant a la tête coupée à Versailles. Or, en 1755, la favorite du roi faisait exiler l'héritier présomptif de la couronne pour avoir tiré la langue¹⁵⁹.

Ainsi les maîtresses – principalement Pompadour et Du Barry, Maintenon dans une moindre mesure – demeurent des points de références presque obligés du discours pamphlétaire.

Cette paradoxale présence de la favorite sous le règne de Louis XVI est d'autant plus frappante qu'en l'absence de titulaire du poste, la place semble disponible pour d'autres avatars de femmes puissantes – les amies de la reine, ou même la reine elle-même –, à qui l'on prêterait le même rôle néfaste qu'à la maîtresse royale. Mais sa persistance peut trouver une première explication dans le rôle tout à fait singulier qu'elle tient au sein des dispositifs pamphlétaires, en ce qu'elle aurait la capacité de réguler les mauvais propos en les attirants sur sa personne, à l'image d'un paratonnerre symbolique.

1. La théorie du paratonnerre

Au cours du XVIII^e siècle, l'idée s'impose que les maîtresses royales peuvent servir de « bouclier » au monarque, en détournant sur leur personne tous les discours critiques, calomnies

¹⁵⁸ *VPMR*, vol. 2, p. 136-137.

¹⁵⁹ *MMDR*, vol. 9, p. 43.

et autres mauvais propos. À la question « Est-il utile aux princes d'avoir des favoris¹⁶⁰ ? », on peut lire dans *La Science des personnes de cour, d'épée et de robe* – sorte de manuel pratique de la société de cour, qui connaît tout au long du siècle un grand succès et de multiples rééditions – une réponse sans équivoque : « Oui, et des favoris qui leur servent de boucliers contre la haine. Comme tout ne peut pas réussir, ni tout le monde être content, il doit y avoir une tête forte, qui serve de but à tous les coups, et qui porte les reproches de toutes les fautes et de tous les malheurs¹⁶¹. » Louis-Sébastien Mercier reprend cette idée d'acteurs multiples – pas uniquement les maîtresses – qui, à l'image d'un paratonnerre¹⁶², attireraient sur eux la foudre des mauvais propos et empêcheraient qu'ils puissent atteindre le roi :

La haine du peuple dans aucune circonstance ne va jamais jusqu'au monarque ; elle a trop de milieux à traverser ; elle s'attache aux commis, aux administrateurs particuliers, et aux hommes en place, aux ministres du second et du troisième ordre, remparts exposés aux reproches, aux injures, et à qui l'on attribue les malheurs publics. Ils sont là pour affaiblir l'inimitié, si elle avait lieu. Le peuple sent que le monarque ne saurait jamais le haïr, qu'il veut le bien, qu'il le cherche, parce qu'il est de son intérêt de le vouloir et de le trouver¹⁶³.

Ce double phénomène de détournement de la « foudre » du mauvais propos sur des figures annexes du gouvernement comme les ministres ou les favorites et d'exonération systématique du roi se retrouverait, selon Jens Ivo Engels, comme un mode de fonctionnement de toute une partie du corpus de la littérature clandestine de l'Ancien Régime. Pour lui, la très grande majorité de cette littérature¹⁶⁴ se fonde sur un postulat implicite : « le gouvernement ne peut être bon que dans les propres mains du roi. » Dès lors, la logique absolutiste qui consiste

¹⁶⁰ Le masculin *favori* est intéressant, puisqu'il peut s'étendre potentiellement à tout type de personnage de cour, homme ou femme, qui serait favorisé par le roi (donc non seulement les maîtresses, mais aussi des ministres, ou des courtisans). Toutefois, la figure du favori masculin appartient plutôt au premier XVII^e siècle, et s'applique à échelle européenne : Gaspar de Guzmán, comte-duc d'Olivarès (1587-1645), *valido* de Philippe IV d'Espagne (1605-1665), George Villiers, duc de Buckingham (1592-1628), favori de Jacques I^{er} (1566-1625) puis Charles I^{er} d'Angleterre (1600-1649), ou encore Charles d'Albert, duc de Luynes (1578-1621) en France, sous Louis XIII. Sur cette figure, voir Delphine AMSTUTZ, « La légende noire des favoris royaux ou la construction du mythe absolutisme (XVII^e-XX^e siècle) », dans Nathalie GRANDE et Chantal PIERRE (dir.), *Légendes noires légendes dorées*, *op. cit.*, p. 223-234, et « Mécène et Séjan. Sur la figure du favori au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, n° 251/2, 2011, p. 333-350.

¹⁶¹ *La science des personnes de cour, d'épée et de robe*, Amsterdam, Chatelain & fils, 1752, nouvelle édition, vol. 6, p. 262. Cité dans Colin JONES, *Madame de Pompadour*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁶² Je privilégie la métaphore du paratonnerre – qui, malgré son invention officielle au milieu du XVIII^e siècle par Benjamin Franklin (1706-1790), n'apparaît pas dans les sources – plutôt que celle du bouclier. D'une part cela évite des références fâcheuses et involontaires à la « thèse du glaive et du bouclier » inventée dans les années 1950 dans le contexte mémoriel de l'après-Vichy. D'autre part, la métaphore me paraît plus juste et plus heuristique : le paratonnerre symbolique ne se contente pas de protéger (comme un bouclier), mais attire directement à lui la « foudre » pamphlétaire.

¹⁶³ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCCXLVI « Galerie de Versailles », p. 952.

¹⁶⁴ Ces observations peuvent aiguiser sur le cas des pamphlets révolutionnaires les plus radicaux ou explicitement républicains. Il faut donc bien restreindre l'analyse d'Engels au corpus d'Ancien Régime.

à faire du roi la figure centrale du gouvernement monarchique n'est guère remise en cause : « La littérature clandestine analyse un dysfonctionnement temporaire dû à la personnalité du roi. Elle ne remet pas en question la monarchie. Au contraire, elle cherche des remèdes aux problèmes¹⁶⁵. » Plus encore, la littérature de dévoilement proposerait un « contrepoids symbolique » à l'imagerie monarchique officielle, organisée par l'administration royale¹⁶⁶ : « La représentation officielle exagère et représente un roi parfait et surhumain, la littérature clandestine, à son tour, exagère en montrant un roi plein de bassesse. » Ainsi, « l'opération que doit faire le lecteur est de rétablir l'équilibre entre les deux manières de dire le roi ». Le résultat de cette synthèse peut finalement être positif pour l'image du monarque ; dès lors, « comme elle concourt à développer une vision crédible du roi », la littérature pamphlétaire peut, paradoxalement, « être qualifiée de facteur stabilisant finalement la monarchie¹⁶⁷ ».

La théorie du paratonnerre semble en tout cas s'appliquer particulièrement bien en ce qui concerne les favorites. Dans l'un des premiers pamphlets sur Mme de Pompadour, daté de 1759, on peut lire qu'elle est une figure particulièrement détestée de la population :

Le peuple aime rarement les maîtresses de ses rois. Il croit que le rang suprême qu'ils occupent leur fait un devoir inviolable de la décence et du bon exemple ; qu'ils sont entièrement inexcusables lorsqu'ils en donnent un mauvais. Cela arrive-t-il ? Son mécontentement éclate : il fait tomber toute l'amertume de sa haine sur la personne qu'il regarde comme l'auteur du dérèglement¹⁶⁸.

Sous le règne de Louis XV, dans les grands moments de crise que traverse le pays, la favorite en titre est ainsi souvent visée : Pompadour après le très impopulaire Traité d'Aix-la-Chapelle (1748), Du Barry pendant la « réforme Maupeou » des parlements, au début des années 1770. Et si jamais le roi est trop jeune pour avoir une maîtresse, le paratonnerre se reporte sur celle du principal ministre : lors d'une disette en 1725-1726, c'est la marquise de

¹⁶⁵ Jens Ivo ENGELS, « Dénigrer, espérer, assumer la réalité », art. cit., p. 105.

¹⁶⁶ Sur la construction de cette imagerie officielle dans le champ iconographique, voir notamment Gérard SABATIER, *Le prince et les arts. Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, et Yann LIGNEREUX, *Les rois imaginaires. Une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016. Sur le cas particulier et fondateur de Louis XIV, voir Louis MARIN, *Le portrait du roi*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1981 ; Peter BURKE, *Louis XIV. Les stratégies de la gloire* [1992], trad. Paul Chemla, Paris, Points, 2007 ; Hendrik ZIEGLER, *Louis XIV et ses ennemis. Image, propagande et contestation* [2010], trad. Aude Virey-Wallon, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2013.

¹⁶⁷ Jens Ivo ENGELS, « Dénigrer, espérer, assumer la réalité », art. cit., p. 108.

¹⁶⁸ [Marianne-Agnès FALQUES,] *L'Histoire de madame la marquise de Pompadour*, Londres, S. Hooper, 1759, p. 130, cité dans Humpfrey WINE, « Afficher une image : madame de Pompadour au Salon », dans Xavier SALMON (dir.), *Madame de Pompadour et les arts*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 2002, p. 17).

Prie (1698-1727), maîtresse du duc de Bourbon (1692-1740), qui est la cible des mauvais propos¹⁶⁹.

Cette théorie du paratonnerre est souvent confirmée dans le corpus des pamphlets visant Marie-Antoinette. Reine méchante et comploteuse qui usurpe l'autorité de son époux, elle est la raison unique de tous les malheurs de la France. Louis XVI, à ses côtés, est un roi bon et innocent ; il suffira de le débarrasser de son épouse maléfique pour que le royaume retrouve son ordre. C'est par exemple ce que l'on peut lire dans le *Fratricide sacrilège* (1789) : « Le roi [...] est lui-même si bon, que nous eussions certainement été le peuple le plus heureux du monde entier, si l'on ne lui eût donné pour épouse une princesse d'une Maison de tout temps ennemie jurée de la sienne¹⁷⁰. » De la même manière, si le narrateur de la *Ligue aristocratie ou les Catilinaires français* (1789) mentionne nommément les « vils courtisans d'une Furie couronnée » qu'il prend pour cibles, c'est parce qu'ils sont de « dangereux sujets du meilleur des rois, [...] pernicieux citoyens du plus puissant des empires¹⁷¹ ». Dans la première période de la Révolution (avant Varennes), l'attaque pamphlétaire contre la reine et sa cabale exonère le plus souvent le roi, qui n'est au pire coupable que de faiblesse – mais n'est-ce pas déjà un péché mortel de la part d'un roi de France que de ne pas incarner une forme de masculinité plus consensuelle¹⁷² ? – à l'endroit d'une épouse particulièrement habile et qui sait parfaitement comment le duper.

Mais ce qui apparaît encore plus frappant, c'est que la théorie du paratonnerre supporte largement la fractalisation ; autrement dit, elle demeure valide en changeant d'échelle. Ainsi, Marie-Antoinette peut elle-même être exonérée de toute accusation lorsque sa propre favorite prend la foudre à sa place. C'est le cas par exemple, de manière assez étonnante, dans un traité politique rédigé par Louis-Antoine-Léon Saint-Just (1767-1794), qui n'est pas encore un conventionnel robespierriste et membre du Comité de salut public lorsqu'il publie, en 1791, *L'Esprit de la Révolution et de la constitution de France*, où il exonère largement la reine tout en accusant Polignac :

Marie-Antoinette plutôt trompée que trompeuse, plutôt légère que parjure, appliquée toute entière aux plaisirs, semblait ne régner point en France, mais à Trianon. [...] La duchesse Jules de Polignac, seule rusée, trompa la cour, le ministère, le peuple, la reine, et s'enrichit ;

¹⁶⁹ Steven L. KAPLAN, *Le complot de famine*, op. cit., p. 14.

¹⁷⁰ *Fratricide sacrilège*, s. l., 1789, p. 3.

¹⁷¹ *La Ligue aristocratique*, op. cit., p. 221.

¹⁷² Sur la notion de masculinité, voir Raewyn CONNELL, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, éd. Meoïn Hagège et Arthur Vuattoux, Paris, Éditions Amsterdam, 2014.

elle cachait le crime sous la frivolité ; fit des horreurs en riant, déprava les cœurs qu'elle voulait séduire, et noya son secret dans l'infamie¹⁷³.

On retrouve également ce discours dans la *Réponse à la confession de Mme de P**** (1789), où Polignac est accusée d'avoir abusé de la confiance d'une reine innocente qu'elle a pu tromper en jouant sur sa fibre maternelle :

Mais ne convenez-vous pas d'avoir empoisonné, par vos pervers conseils, le cœur sensible d'une mère tendre, d'une mère chérie de sa nombreuse famille, de l'avoir constamment abusée sur les intérêts et le sort de ses enfants et de l'avoir privée, depuis que vous avez surpris sa confiance, des témoignages publics de leur amour en arrêtant, par vos manœuvres fourbes et vos impostures, les mouvements naturels de sa tendresse¹⁷⁴ ?

Si la favorite peut donc jouer un rôle structurant dans la manière dont s'organisent les mauvais propos et le discours pamphlétaire, la particularité des vingt dernières années de l'Ancien Régime, c'est que la favorite peut être incarnée par plusieurs figures possibles.

2. D'une maîtresse l'autre : complicité et contagion

Louis XVI est certes un roi sans favorite, mais ce n'est pas le cas de son épouse. Très rapidement, la jeune dauphine, devenue reine en 1774, quatre ans après son arrivée en France, donne sa faveur à des femmes de la cour qui deviennent ses proches amies. Cette succession des favorites donne ainsi un semblant de trame chronologique à certains pamphlets particulièrement développés, comme l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette* ou le *Porte-feuille d'un talon rouge*.

La première élue est ainsi Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan (1749-1792), devenue princesse de Lamballe après son mariage avec le fils du duc de Penthièvre (1725-1793), dernier héritier des bâtards de Louis XIV par le comte de Toulouse (1678-1737). Par sa naissance – elle appartient à une branche cadette de la maison de Savoie, qui règne sur le royaume de Sardaigne – comme par son statut matrimonial, la princesse de Lamballe jouit d'une position particulièrement élevée à la cour, étant une « princesse légitimée ». Marie-Antoinette marque sa faveur à son endroit en la faisant surintendante de sa Maison. Pour le narrateur de l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, cette nomination serait la cause véritable de la chute de Turgot, qui s'oppose à cette dépense :

Les mécontentements de la souveraine semblèrent autoriser les plaintes de toutes les femmes de la cour, même des femmes de chambre, qui formaient un parti nombreux contre

¹⁷³ Louis-Antoine-Léon SAINT-JUST, *L'Esprit de la Révolution et de la constitution de France* [1791], dans *Œuvres complètes*, éd. Anne Kupiec et Miguel Abensour, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2004, Première partie, chap. 2 « Des intrigues de Cour », p. 367.

¹⁷⁴ *Réponse à la confession de Mme de P***, ou les Mille et Un mêa culpâ*, s. l., 1789, p. 8-9.

un ministre qui joignait, à beaucoup d'autres défauts, celui de ne pas aimer le beau sexe ; les autres ennemis de M. Turgot et les gens qui, par essence autant que par intérêt, ne peuvent souffrir les ministres trop longtemps en place, se joignirent à cette cabale. La reine se servit de l'autorité qu'elle avait sur son auguste époux. M. Turgot fut renvoyé et Mme la princesse de Lamballe fut nommée surintendante de la maison de la Reine, avec 400 000 livres d'appointements¹⁷⁵.

Mais la princesse de Lamballe ne garde pas longtemps les faveurs de la reine. À partir de 1775, elle est supplantée par celle qui est alors comtesse de Polignac, et que la cour surnommera bientôt la comtesse Jules (ou Jule). Dans leur manière de se succéder, les favorites de Marie-Antoinette s'inscrivent au fond dans un temps long de l'histoire des maîtresses royales, sans qu'une rupture franche avec les pratiques du règne précédent soit véritablement marquée, comme l'observe encore l'*Essai historique* : « Madame la princesse de Lamballe fit place à madame de Polignac, appelée madame la comtesse Jules. Cette belle passion, qui dure encore, n'a rien d'égal que l'attachement et les sottises du feu roi Louis XV pour madame de Pompadour¹⁷⁶. » C'est aussi le point de vue du très narquois narrateur du *Porte-feuille d'un talon rouge* ; de la même manière que le frère de Mme de Pompadour, le marquis de Marigny (1727-1781), avait été fait chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit ou que Louis XV avait offert un titre de comtesse à Mme du Barry, la logique de la faveur royale, désormais assumée par la reine, ne différerait guère sous le règne de Louis XVI :

Eh bien ! qu'on s'amuse avec une comtesse Jule ou Juliette, que vous importe ? Et que la reine donne de l'argent à Madame Jule ; qu'elle fasse duc son époux ? quel mal à cela ? Marigny n'est-il pas cordon bleu ? La Du Barry, comtesse ? quelle différence ? Voici ma façon d'en penser et ce doit être celle de tout homme honnête¹⁷⁷.

L'idée semble ainsi s'imposer que Polignac est une nouvelle Du Barry ou une nouvelle Pompadour :

Comme cette dernière, madame la comtesse Jules, coûte à l'État des sommes immenses. Madame de Pompadour avait des amants, Jules vit publiquement avec M. de Vaudreuil, et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il est aussi bien avec la reine et le roi qu'avec la comtesse Jules. Madame de Pompadour pardonnait et même procurait à son auguste amant des plaisirs de passade, madame Jules en pardonne à Antoinette [...]. Madame de Pompadour vendait des emplois, des bénéfices, des charges, des évêchés, etc., etc., etc. Elle avait des bureaux, un tarif et un premier commis pour cet objet. [...] Madame Jules vend pareillement évêchés, bénéfices, emplois, charges, etc., etc., [...]. Madame de Pompadour enrichit sa famille et mit son frère Poisson au bleu, celle-ci en fait autant, au moins

¹⁷⁵ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette, op. cit.*, [vol. 1], p. 31.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 43.

¹⁷⁷ *Porte-feuille d'un talon rouge, op. cit.*, p. 7. Le texte pointe par ailleurs l'existence d'une autre « favorite » : la comtesse Balbi à qui l'on prête alors le même type de relation ambigu avec la comtesse de Provence, belle-sœur de Louis XVI. Sur cette figure et les accusations à son encontre, voir notamment Aurore CHÉRY, « Shades of Facial Hairiness at the French court: the Case of Marie-Joséphine of Savoy, Countess of Provence », dans Jennifer EVANS et Alun WITHEY (dir.), *Framing the Face, New Perspectives on the History of Facial Hair*, Basingstoke (Royaume-Uni), Palgrave Macmillan, 2018, p. 213-233.

commence-t-elle par son mari, qu'elle a fait duc ; elle vient de marier sa fille avec le fils de madame de Grammont ; les grâces et l'argent ont devancé cette superbe union ; le gendre a été créé duc, a une compagnie des gardes du roi, et cela est actuellement à un point d'indécence que la famille des Polignac et celle des Grammont envahissent tout, demandent tout, et que l'on ne peut faire un pas sans les trouver dans son chemin en opposition¹⁷⁸.

Un autre exemple de cette idée de continuité possible des favorites se retrouve dans un dialogue des morts qui met en relation, aux enfers, Marie-Antoinette et Du Barry. Lorsque cette dernière manifeste son soulagement de retrouver dans l'autre monde un de ses anciens amants, la reine lui propose la place occupée auparavant par sa propre favorite : « Tu vas remplacer ma Polignac. Je vois déjà en toi ma tendre ma Jules. Deviens caressante comme elle : tiens, baise-moi¹⁷⁹. » Manifestement effrayée par ces avances homosexuelles, l'ancienne maîtresse de Louis XV les décline, en soulignant hautement sa propre hétérosexualité (« Je suis infiniment sensible, Madame, à l'excès de votre courtoisie. La nature, en m'organisant, n'a sans doute point permis que imagination, qui ne fut cependant jamais des plus chastes, pût s'exalter assez haut pour tromper mes sens¹⁸⁰. »)

L'impression de continuité est d'autant plus forte que les favorites de Marie-Antoinette semblent s'inscrire dans le long processus de dégradation de la qualité sociale des maîtresses. Si Louis XV avait ainsi commencé par choisir ses favorites au sein de la noblesse (les sœurs de Nesle, qui appartiennent d'ailleurs déjà à une forme dégradée de la noblesse de cour, selon Soulavie¹⁸¹), ses choix s'étaient ensuite orientés vers la bourgeoisie financière (Mme de Pompadour, née Jeanne-Antoinette Poisson, et probable fille illégitime¹⁸²) et, pire encore, vers la prostitution de haut vol avec Du Barry¹⁸³.

¹⁷⁸ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette, op. cit.*, [vol. 1], p 43-44.

¹⁷⁹ *Descente de la Dubarry aux enfers, Sa réception à la cour de Pluton par la femme Capet, devenue la furie favorite de Proserpine. Caquetage entre ces deux catins*, Paris, G.-F. Galletti, s. d. [après décembre 1793], p. 5. À noter le sous-titre qui manifeste lui-aussi du phénomène de translation de la position de favorite : Marie-Antoinette est elle-même devenue celle de la reine des enfers.

¹⁸⁰ *Id.*

¹⁸¹ « Les mœurs des seigneurs qui composaient les différentes branches des Mailly ne représentaient plus cependant celles des anciens temps. Les cours corrompues de nos rois qui avaient tout altéré, et changé les seigneurs français en courtisans, avaient substitué dans la noblesse française un libertinage de cour bien différent de cette galanterie chevaleresque qu'on ne trouvait plus que dans nos chroniques. » (*MMDR*, vol. 5, p. 73.)

¹⁸² Sur les origines familiales et sociales de Mme de Pompadour, voir Evelyne LEVER, *Madame de Pompadour* [2000], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2003, p. 33 et suivantes.

¹⁸³ C'est d'ailleurs sur ce thème que Robert Darnton analyse la force corrosive pour l'autorité monarchique d'un épisode des *Anecdotes de M^e la comtesse Dubarri* qu'il analyse en détail : « Un incident, comme celui du café renversé, a pu ainsi devenir le symbole de tout un règne ; en l'occurrence, le symbole de la dégradation de la monarchie, puisque la "maîtresse en titre" du roi y est une vulgaire putain, au lieu d'être une grande dame comme au temps de Louis XIV et d'Henri IV, où les amours royales étaient plus un sujet d'admiration que de mépris. » (Robert DARNTON, « La France, ton café fout le camp ! », art. cit., p. 25).

Mais qu'en est-il du règne suivant, désormais que ce n'est plus le roi mais la reine qui se choisit des favorites ? N'est-ce pas une étape de plus franchie dans le processus de dégradation, d'efféminement de la sphère du pouvoir, en cohérence avec le mythe de la gynécocratie ?

C'est en tout cas le point de vue de Sarah Maza dans son analyse des enjeux symboliques de l'Affaire du Collier. Selon elle, l'une de ses conséquences les plus désastreuses pour la royauté réside dans la manière dont elle illustre la pollution dont serait victime la sphère la plus sacrée du pouvoir du fait de sa pénétration par les femmes :

Les toutes-puissantes maîtresses de Louis XV avaient porté la pollution au cœur du pouvoir politique en se frayant un chemin jusque dans la chambre du roi. Sous le règne d'un monarque plus vertueux, une La Motte devait agir indirectement, fusionner son identité et celle de son double, d'Oliva, avec celle de la femme du roi. Dans les deux cas, le pouvoir sexuel des « femmes publiques » sur le corps sacré du roi était la brèche par laquelle le chaos s'engouffrait dans le royaume¹⁸⁴.

Dans un monde social fixiste comme celui de l'Ancien Régime, les grandes structures politiques ont à voir avec la notion d'ordre : « royauté et noblesse impliquent fondamentalement l'idée de séparation¹⁸⁵ », souligne Declan Quigley. La pénétration de la sphère la plus sacralisée du pouvoir, c'est-à-dire la personne du monarque, par le pouvoir occulte des femmes – et la menace d'efféminement de l'autorité que fait peser cette contagion –, constitue dès lors l'une des dimensions les plus inquiétantes de la variante gynécocratique de la favorite royale. Et l'étape la plus accomplie de ce long processus de contamination, c'est peut-être lorsque Marie-Antoinette elle-même en vient à égaler, voire surpasser les maîtresses de Louis XV. Elle l'emporte parce que l'étendue de son sacrilège, la souillure de son corps de reine de France, dépasse largement par son ampleur les méfaits d'une simple courtisane : « Enfin, l'une a presque honoré un état qui ne peut pas l'être, et l'autre en a prostitué un qu'on ne croyait pas même pouvoir être avili¹⁸⁶. » La créature de papier qu'est la Marie-Antoinette des pamphlets s'avère donc être la version superlative de l'angoisse gynécocratique.

¹⁸⁴ Sarah MAZA, *Vies privées, affaires publiques*, *op. cit.*, p. 185-186.

¹⁸⁵ « *Royalty and nobility are essentially about separation* » (Declan QUIGLEY, « Introduction: The Character of Kingship », dans Declan QUIGLEY (dir.), *The Character of Kingship*, Oxford et New-York, Berg, 2005, p. 2). L'analyse s'inscrit très bien dans la perspective des travaux de Mary Douglas sur la notion de pollution et de souillure. Voir Mary DOUGLAS, *De la souillure*, *op. cit.* Pour une étude de cas sur une autre période, qui s'intéressent en particuliers aux efforts de la dynastie capétienne aux XII^e et XIII^e siècles pour contrecarrer les effets symboliques de la mort infâmante du fils aîné du roi Louis VI le Gros, qui se tue d'une chute du cheval à cause d'un cochon errant, voir Michel PASTOUREAU, *Le roi tué par un cochon. Une mort infâme aux origines des emblèmes de la France ?* [2015], Paris, Points, 2018.

¹⁸⁶ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, [vol. 1], p. 70.

Conclusion

Contre-modèle par excellence à la fin de l’Ancien Régime, le motif de la gynécocratie prend des formes multiples dans les dernières années du XVIII^e siècle et lors de la Révolution, en s’appuyant le plus souvent sur des modèles largement ancrés dans la culture politique du temps. Ainsi, l’angoisse de la montée en puissance des femmes s’articule volontiers avec un imaginaire complotiste, qui vient fournir des modèles d’explication simplistes de la situation – si la France est en crise, c’est la faute des femmes qui, dans la coulisse de la société de cour et de la monarchie dégénérée, tirent les véritables ficelles – et permettre de mobiliser le public contre des figures particulièrement répulsives – au premier rang desquelles Marie-Antoinette et sa fidèle complice, Polignac.

Dès lors qu’il se structure et se complexifie, l’une des modalités d’expression du motif de la gynécocratie consiste en un travail d’inscription de la situation présente au sein d’une histoire plus longue. Cette construction de généalogies gynécocratiques est d’autant plus importante que le modèle dynastique et familiale donne une place essentielle à la transmission de génération en génération. Les femmes puissantes du jour sont donc systématiquement des héritières d’autres femmes puissantes et le jeu des analogies – avec, par exemple, la figure hyperbolique de Messaline – permet d’exprimer toutes les potentialités de cet imaginaire du lignage de femmes malfaisantes.

La figure de la favorite est enfin un autre avatar de cette construction du motif gynécocratique à la fin de l’Ancien Régime et lors de la Révolution, avec les inflexions propres au règne de Louis XVI. Si le souvenir des maîtresses royales – notamment celles de Louis XV – reste particulièrement vif dans la littérature pamphlétaire, la situation nouvelle d’un roi monogame implique que la position de favorite puisse être désormais exercée par des femmes proches de la reine. Cette translation semble avoir un effet démultiplicateur d’un point de vue symbolique, puisque Marie-Antoinette et sa favorite Polignac en viennent à incarner le paroxysme du scandale : des femmes se coalisant les unes avec les autres pour mieux s’emparer du pouvoir politique des hommes.

Chapitre 6

Inhumaine aristocratie

Monsieur Chesnel, il s'agit de la France ! il s'agit du pays, il s'agit du peuple, il s'agit d'apprendre à messieurs vos nobles qu'il y a une justice, des lois, une bourgeoisie, une petite noblesse qui les vaut et qui les tient ! On ne fourrage pas dix champs de blé pour un lièvre, on ne porte pas le déshonneur dans les familles en séduisant de pauvres filles, on ne doit pas mépriser des gens qui nous valent, on ne se moque pas d'eux pendant dix ans, sans que ces faits ne grossissent, ne produisent des avalanches, et ces avalanches tombent, écrasent, enterrent messieurs les nobles¹.

Balzac, *Le Cabinet des Antiques* (1839)

¹ Honoré de BALZAC, *Le Cabinet des Antiques*, éd. cit., p. 1054.

La livraison de l'année 1798 de l'*Almanach des Muses* donne à lire la recension d'une comédie d'Alexandre Duval (1767-1842) et Jacques-Marie Boutet de Monvel (1745-1812), créée en nivôse de l'an V (soit entre fin décembre 1796 et janvier 1797) et intitulée *La Jeunesse du duc de Richelieu ou Le Lovelace français*². Les quelques lignes consacrées à la pièce proposent une lecture morale particulièrement critique vis-à-vis du personnage de Richelieu :

Sujet tiré de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*. Horrible anecdote d'une malheureuse femme que le héros de cette prétendue comédie immole à son amour-propre avec la plus froide inhumanité : trait bien propre à jeter de l'odieux sur les monstres de l'Ancien Régime, que tant de femmes trouvaient si séduisants. Ici Richelieu l'est beaucoup moins qu'il ne l'était en effet³.

Reprenant l'intrigue de l'aventure avec Mme Michelin, contenue dans le troisième volume de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*⁴, la pièce de Duval et Boutet de Monvel lui donne en effet une coloration dont la dominante n'est plus l'exploit libertin, mais bien plutôt la dénonciation politique. Comme l'indique clairement la référence au personnage de *Clarisse Harlowe* de Richardson contenue dans le sous-titre de la pièce, Richelieu-Lovelace est un scélérat libertin dont les méfaits ont de graves conséquences sur la vie d'honnêtes citoyens. C'est ainsi que l'énonce vivement le personnage du vertueux Armand, à l'acte V de la pièce :

Ici c'est une femme qui, désespérée de n'aimer en lui qu'un infidèle, s'empoisonne et meurt dans des convulsions horribles. Là, c'est un mari égorgé dans un duel, pour avoir voulu défendre la réputation de son épouse, dont M. de Richelieu a publié partout les faiblesses et le déshonneur. Un ménage est paisible, un couple est heureux... Cet homme dont nous parlons s'introduit, cherche à plaire, y réussit, et l'épouse vertueuse, la mère de famille, jusqu'alors respectable, est à l'instant déshonorée. Bientôt ce n'est plus un mystère, l'époux est instruit de sa honte... Il aimait sa femme, il la fuit... Il chérissait ses enfants, le dernier se présente devant lui... Père tendre, il voudrait le presser contre son cœur... Un doute cruel suspend ce mouvement de la nature, une répugnance involontaire succède au plus doux sentiment, et c'est avec horreur, c'est avec désespoir qu'il repousse loin de lui l'infortuné dont l'existence n'est à ses yeux que le garant de son opprobre⁵.

Le compte rendu de *L'Almanach des muses* exprime bien le projet idéologique défendu par une telle œuvre devant le public du Directoire : il s'agit au fond de dénier l'humanité même de l'adversaire aristocrate (puisqu'il se rend coupable de « froide inhumanité ») et d'en proposer une tératologie (au sens littéral du terme, c'est-à-dire un « discours du monstrueux »),

² Alexandre DUVAL et Jacques-Marie BOUTET DE MONVEL, *La Jeunesse du duc de Richelieu ou Le Lovelace français, comédie en prose et en cinq actes*, Paris, Barba, An V.

³ *L'Almanach des muses*, 1798, p. 279.

⁴ Voir *supra*, p. 226-227.

⁵ Alexandre DUVAL et Jacques-Marie BOUTET DE MONVEL, *La Jeunesse du duc de Richelieu, op. cit.*, acte V, scène 4, p. 73.

puisque les personnages comme Richelieu, « que tant de femmes trouvaient si séduisants », sont en réalité des « monstres de l’Ancien Régime⁶ ».

Il faut s’arrêter sur ce mot de *monstre*, en notant que l’articulation entre noblesse et tératologie peut être ambiguë sous l’Ancien Régime. Parce qu’elle placerait l’individu concerné dans une situation extraordinaire, qui peut aller jusqu’au prodige, la monstruosité a aussi à voir, d’une certaine manière, avec l’idée de distinction – le mot est d’ailleurs proche de la notion de *monstration*. « S’il n’y avait qu’une différence légère et superficielle, si l’objet ne frappait pas avec étonnement, on ne donnerait pas le nom de monstre à l’animal où elle se trouverait⁷ », note ainsi le pasteur et encyclopédiste allemand Jean Henri Samuel Formey (1711-1797), dans l’article « MONSTRE, s. m. (*Zoolog.*) » de l’*Encyclopédie*. Dans la première page de ses *Mémoires*, le cardinal de Retz rappelle complaisamment une anecdote associant à sa naissance la capture d’un animal monstrueux, qui placerait sa vie sous le signe du prodigieux, même s’il s’attache à prendre une posture d’incrédulité vis-à-vis de ce type de superstition :

Le jour de ma naissance, on prit un esturgeon monstrueux dans une petite rivière qui passe sur la terre de Montmirail, en Brie, où ma mère accoucha de moi. Comme je ne m’estime pas assez pour me croire un homme à augure, je ne rapporterais pas cette circonstance, si les libelles qui ont depuis été faits contre moi, et qui en ont parlé comme d’un prétendu présage de l’agitation dont ils ont voulu me faire l’auteur, ne me donnaient lieu de craindre qu’il n’y eût de l’affectation à l’omettre⁸.

Dans le cas de Richelieu, on trouve aussi une naissance prodigieuse qui prend la forme de la prématurité – Richelieu arriverait au monde après sept mois de grossesse selon la *Vie privée*⁹, et cinq selon les comptes – plus extravagants encore – de Soulavie¹⁰. Comme le fait remarquer la *Vie privée*, « il fallait bien qu’un homme qui a tant fait parler de lui, eût quelque chose de singulier dès son berceau¹¹ », d’autant plus que le maréchal que Richelieu doit son

⁶ *L’Almanach des muses*, 1798, p. 279.

⁷ *Encyc.*, vol. 10, p. 671.

⁸ Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de RETZ, *Mémoires* [1717], dans *Œuvres*, éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1984, p. 128. À la fin du XVIII^e siècle, la naissance extraordinaire (sinon monstrueuse) apparaît presque comme un *topos* de mémorialiste. Genlis raconte ainsi qu’à peine mise au monde, elle est sur le point d’être écrasé par un distrait : « Je vins au monde si petite et si faible, qu’il ne fut pas possible de m’emmailloter ; et peu d’instant après ma naissance, je fus au moment de perdre la vie. On m’avait mise dans un oreiller de plumes dont, pour me tenir chaud, on avait attaché avec une épingle les deux côtés repliés sur moi : on me posa arrangée ainsi, dans le salon sur un fauteuil. Le bailli du lieu, qui était presque aveugle, vint pour faire son compliment à mon père ; et comme, suivant l’usage de province, il écartait avec soin les grands pans de son habit pour s’asseoir, on s’aperçut qu’il allait s’établir sur le fauteuil où j’étais ; on se jeta sur lui pour le faire changer de place ; et l’on m’empêcha ainsi d’être écrasée. » (Félicité de GENLIS, *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis*, éd. cit., vol. 1, p. 6).

⁹ *VPMR*, vol. 1, p. 19.

¹⁰ *MMDR*, vol. 1, p. 5-6.

¹¹ *VPMR*, vol. 1, p. 21.

existence à la présence d'esprit d'une femme de chambre qui vérifie sa respiration, alors que toute l'assemblée le présuppose mort-né. L'anecdote devient le premier jalon de son destin de séducteur :

On dit que cette femme de chambre était fort jolie, et on a beaucoup plaisanté depuis le maréchal sur cet événement : il semblait être l'augure du pouvoir de la beauté sur lui, et il ne l'a pas démenti. Il n'est pas étonnant qu'il ait passé toute sa vie à lui rendre des actions de grâce¹².

Cette association de la noblesse à l'extraordinaire et au prodigieux joue donc parfois en faveur de ce groupe et de son capital symbolique¹³, au point de soutenir l'idée d'un particularisme quasi racial qui ferait de la noblesse une espèce différente du – et supérieure au – commun des mortels¹⁴. Le motif du monstrueux peut jouer un rôle dans la construction d'une exceptionnalité « positive » de la noblesse – au sens où il s'agit de produire une représentation plutôt *surhumaine* qu'*inhumaine*. Au début du XX^e siècle, on le retrouve encore, de manière spectaculaire, dans une page fameuse du *Côté de Guermantes*, lorsque le narrateur, venu assister à un spectacle à l'Opéra, contemple la population des loges, appartenant à la très haute noblesse, qu'il perçoit dans la pénombre comme autant de tritons et de divinités marines, nettement séparées de lui et du commun des mortels :

Mais, dans les autres baignoires, presque partout, les blanches déités qui habitaient ces sombres séjours s'étaient réfugiées contre les parois obscures et restaient invisibles. Cependant, au fur et à mesure que le spectacle s'avancait, leurs formes vaguement humaines se détachaient mollement l'une après l'autre des profondeurs de la nuit qu'elles tapissaient et, s'élevant vers le jour, laissaient émerger leurs corps demi-nus et venaient s'arrêter à la limite verticale et à la surface clair-obscur où leurs brillants visages apparaissaient derrière le déferlement rieur, écumeux et léger de leurs éventails de plumes, sous leurs chevelures de pourpre emmêlées de perles que semblait avoir courbées l'ondulation du flux ; après commençaient les fauteuils d'orchestre, le séjour des mortels à jamais séparé du sombre et transparent royaume auquel çà et là servaient de frontière, dans leur surface liquide et pleine, les yeux limpides et réfléchissant des déesses des eaux. [...] [L]es radieuses filles de la mer se retournaient à tout moment en souriant vers des tritons barbus pendus aux anfractuosités de l'abîme, ou vers quelque demi-dieu aquatique ayant pour crâne un galet poli sur lequel le flot avait ramené une algue lisse et pour regard un

¹² *Id.*

¹³ Voir Pierre BOURDIEU, « La noblesse : capital social et capital symbolique », art. cit.

¹⁴ Selon la thèse défendue dans les années 1970 par André Devyver, en particulier à partir de l'analyse des écrits du comte Henri de Boulainvilliers (1658-1722), la défense de l'exceptionnalisme nobiliaire peut aller jusqu'à la conception d'une idéologie raciste du « sang bleu ». Voir André DEVYVER, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime. 1560-1720*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973, et Diego VENTURINO, « Race et histoire. Le paradigme nobiliaire de la distinction sociale au début du XVIII^e siècle », dans Sarga MOUSSA (dir.), *L'idée de race dans la littérature et les sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 19-38. Voir aussi les travaux de Foucault consacrés à la généalogie de l'idéologie nobiliaire, notamment à partir du commentaire des œuvres du même Boulainvilliers et de l'abbé Jean-Baptiste Dubos (1670-1742) sur la querelle entre romanisme et germanisme : Michel FOUCAULT, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France. 1976*, éd. Mauro Bertani et Alessandro Fontana, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 1997.

disque en cristal de roche. Elles se penchaient vers eux, elles leur offraient des bonbons ; parfois le flot s'entrouvrait devant une nouvelle néréide qui, tardive, souriante et confuse, venait de s'épanouir du fond de l'ombre ; puis, l'acte fini, n'espérant plus entendre les rumeurs mélodieuses de la terre qui les avaient attirées à la surface, plongeant toutes à la fois, les divines sœurs disparaissaient dans la nuit¹⁵.

Il faut donc avoir à l'esprit cette ambiguïté fondamentale du rapport que la noblesse entretient avec les autres groupes sociaux pour pouvoir identifier ce qui se joue à la fin de l'Ancien Régime et au moment de la Révolution, dans la transformation de la figure du noble en aristocrate inhumain. Si le discours de l'exceptionnalité nobiliaire propose une sortie *positive* de l'humanité, sous le mode de l'extraordinaire et du merveilleux, il n'en demeure pas moins que la déshumanisation est un discours à double tranchant, en particulier lorsqu'elle débouche sur une inhumanité de la noblesse, qu'il s'agit dès lors de condamner et d'attaquer.

L'une des dimensions de ce processus, examinée dans le premier temps de ce chapitre, se présente au premier abord comme une forme de défense vis-à-vis de la « morgue insultante¹⁶ » des grands envers les bourgeois, selon une formule de Rétif de la Bretonne. Mais de défensive, la stratégie se fait offensive à partir du moment où le mépris est transformé en preuve d'une fondamentale inhumanité, qui serait caractéristique de la noblesse en tant que groupe, et qui permettrait de la présenter comme ennemi prototypique.

Déshumanisée, la noblesse est souvent figurée selon les modalités de l'animalité ou de la monstruosité, qui seront examinées dans le deuxième temps de ce chapitre. Animal féroce ou créature fabuleuse, l'aristocrate devient un objet symbolique que l'on peut charger de tous les maux, mais surtout que l'on peut prendre pour cible : si les monstres et les bêtes dangereuses existent, alors il faut des héros pour les chasser et garantir ainsi le salut de la communauté nationale.

C'est ainsi que l'on observe, dans les textes pamphlétaires ou critiques, des phénomènes d'exécutions en effigie ou de boucs émissaires symboliques, examinés dans le troisième temps de ce chapitre. En représentant les corps des nobles face à la maladie ou à la souffrance ou en les soumettant à des supplices textuels particulièrement spectaculaires, on permet ainsi à la violence collective de s'orienter sur ces cibles de papier, tout en entretenant la flamme du combat révolutionnaire.

¹⁵ Marcel PROUST, *Le Côté de Guermantes*, éd. cit., p. 339-340

¹⁶ Nicolas-Edme RÉTIF DE LA BRETONNE, *Monsieur Nicolas* [1796-1797], éd. Pierre Testud, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1989, vol. 1, p. 7.

I. La morgue des grands

Dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, le mépris du protagoniste envers les classes subalternes est notamment introduit avec la découverte que sa première épouse, pour laquelle il éprouve d'ailleurs une aversion de principe puisque son mariage lui a été imposé contre son gré, le trompe avec un écuyer, c'est-à-dire un domestique chargée de l'entretien des chevaux et des équipages dans la maison noble :

Le duc de Richelieu se mit à rire, et convint que rien n'était si naturel ; il était seulement piqué du choix. Il aurait voulu que sa femme eût pris un amant de sa sorte ; mais un écuyer, un homme à gages, qui ne devait commander qu'à des palefreniers et à des chevaux, occuper la place d'un duc, lui parut humiliant. Il aurait préféré que sa femme eût eu affaire à toute la cour plutôt qu'à cet homme-là. Il mettait peu d'importance à toutes ces choses : mais il exigeait qu'une femme titrée ne s'avilît pas avec un de ses serviteurs¹⁷.

Cette anecdote de l'écuyer amant de son épouse est par ailleurs reprise dans les *Souvenirs-Portrait* du duc de Lévis, qui lui donne une suite, où Richelieu peut illustrer son sens de la formule et de la légèreté nobiliaire :

Quelques années après (c'est toujours de lui que je tiens ces anecdotes), il devint veuf, et il songeait à épouser Mlle de Guise ; mais la chose était encore secrète, lorsqu'il vit entrer ce même écuyer qui, ne sachant où donner de la tête et espérant que son ancien maître avait oublié une rencontre qui avait paru lui faire si peu d'impression, venait lui demander de rentrer à son service. Le maréchal lui répondit avec un grand sang-froid : « D'où savez-vous donc déjà que je me remarie¹⁸ ? »

Outre la réaction de Richelieu à l'annonce de la qualité sociale de l'amant de son épouse, la manière dont il prend une posture détachée en constatant l'adultère renvoie en elle-même à une forme de distinction nobiliaire qui condamnerait la jalousie comme une conduite « bourgeoise » à éviter. *Le Petit-maître corrigé* (1734) de Marivaux (1688-1763) enregistrerait déjà ce genre de posture de la part de « jeunes gens du bel air », pour qui « il n'y a rien de si bourgeois que d'être raisonnable¹⁹ » et qui se complaisent dans un univers social parisien où « les cœurs, on ne se les donne pas, on se les prête, on ne fait que des essais²⁰ ». Soulavie témoigne lui aussi de l'émergence de cette complaisance de classe vis-à-vis de l'adultère, qu'il

¹⁷ *VPMR*, vol. 1, p. 57-58.

¹⁸ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 84-85.

¹⁹ Pierre de MARIVAUX, *Le Petit-maître corrigé* [1734], acte I, scène 1, éd. Henri Coulet et Michel Gilot, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2016, p. 30. Les éditeurs précisent en note que le sens dénigrant prêté au mot *bourgeois* se retrouve déjà chez Molière.

²⁰ *Ibid.*, acte I, scène 3, p. 38. Pour une lecture socio-politique de cette pièce, voir notamment Virginie YVERNAULT, « Marivaux et les vapeurs d'un petit-maître », *DHS*, n° 49, 2017, p. 377-388.

situé chronologiquement lors de la Régence. Il souligne précisément qu'il s'agit pour la noblesse de se distinguer nettement des mœurs bourgeoises concernant le mariage²¹ :

Peu à peu s'introduisit en France cette funeste maxime, que les femmes devaient fermer les yeux sur les égarements de leurs maris, obligés d'avoir les mêmes attentions pour leurs femmes ; et bientôt, parmi les grands seigneurs, on regarda à la cour comme une folie inconcevable de se conduire *bourgeoisement* : on disait qu'il fallait laisser cette vie commune aux restes de la cour de l'ancien temps²².

Le mépris de Richelieu envers les personnages et les convenances bourgeoises est un trait récurrent. Celui-ci prend plusieurs formes, plus ou moins marquées. Ainsi Chamfort relève-t-il par exemple que le maréchal avait l'habitude de systématiquement écorcher les patronymes bourgeois, y compris ceux de ses confrères de l'Académie française, avec lesquels il est supposé entretenir une fiction d'égalité :

C'est peut-être ici le lieu d'observer que M. de Richelieu n'a jamais pu prononcer le nom d'un bourgeois exactement et sans l'estropier. Quiconque n'était pas gentilhomme, était à ses yeux un quidam qu'il suffisait de désigner, puisque le besoin l'exigeait. Mais savoir de pareils noms lui semblait un ridicule dont il se préserva toujours. Nous tenons ce petit détail de vingt personnes, entre autres de M. l'abbé Arnaud, que le maréchal, en dépit de la confraternité académique, appela toujours l'abbé *Renaud*²³.

Mieux saisir les enjeux de l'utilisation de la catégorie *bourgeoisie* dans ces dispositifs textuels requiert de comprendre ce que les hommes et les femmes de la fin du XVIII^e siècle pouvaient entendre par ce vocable. Il faut pour cela se défier des effets d'anachronisme non maîtrisé²⁴ qu'implique tout usage contemporain d'un terme par ailleurs associé plus communément avec un imaginaire social et culturel caractéristique du XIX^e siècle²⁵. À la suite des critiques du courant historiographique « révisionniste²⁶ », Robert Darnton souligne ainsi

²¹ Sur ce point, voir notamment Anne VERJUS, « “Révolution et conception bourgeoise de la famille” : paternalisme et légitimation de l'autorité dans les débats du Code civil », dans Jean-Pierre JESSENNE (dir.) *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2007, p. 353-367.

²² *MMDR*, vol. 2, p. 121.

²³ Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*], *Mercure de France*, 16 avril 1791, p. 448.

²⁴ Sur la notion d'anachronisme contrôlé, voir Nicole LORAUX, « Éloge de l'anachronisme en histoire » [1993], *Espaces temps – Les Cahiers Clio*, n° 87-88 « Les voies traversières de Nicole Loraux. Une helléniste à la croisée des sciences sociales », p. 127-139.

²⁵ Sur l'imaginaire social et culturel de la bourgeoisie, voir notamment Peter GAY, *Une culture bourgeoise. Londres, Paris, Berlin... Biographie d'une classe sociale, 1815-1914* [2001], trad. Philippe Delamare, Paris, Éditions Autrement, coll. « Mémoires », 2005, et Franco MORETTI, *The Bourgeois. Between History and Literature*, Londres et New York, Verso, 2013. À noter que ce dernier ouvrage, sans s'attarder sur le XVIII^e siècle, accorde une large place au protagoniste de *Robinson Crusoe* (1719) de Daniel Defoe.

²⁶ Sur la critique de la thèse marxiste qui explique la Révolution française comme le résultat d'une lutte entre la bourgeoisie montante et la noblesse traditionnelle déclinante, voir notamment Colin LUCAS, « Nobles, Bourgeois and the Origins of the French Revolution », art. cit. Pour une étude de la notion qui pousse le plus radicalement la critique de la bourgeoisie comme catégorie sociale pertinente au XVIII^e siècle et sous la Révolution – au point de parler de « mythe de la bourgeoisie » – voir Sarah MAZA, *The Myth of the French*

l'inadéquation de la catégorie *bourgeoisie* dans son acception marxiste pour désigner le groupe social appelé « bourgeoisie d'Ancien Régime ». Loin d'être réduit à un statut de propriétaire de moyens de production industriels ou marchands, le bourgeois d'Ancien Régime prototypique serait plutôt un rentier qui vit du produit de ses terres et qui ne travaille pas – ou ne travaille plus. L'idéal de réussite de cette bourgeoisie du XVIII^e siècle demeure fondamentalement la noblesse : une réussite financière et matérielle issue du commerce ou de la manufacture qui permet d'investir dans les seuls véritables biens qui permettent une ascension sociale durable, à savoir la terre et les charges anoblissantes, dans une logique de « mimétisme²⁷ » social qui conserve à la noblesse sa prééminence symbolique. Le cas de Joseph Duplain (1747-1794) est particulièrement exemplaire de ce type de trajectoire. Issu d'une famille de libraires lyonnais, il fait fortune dans les années 1770, à la faveur d'opérations éditoriales particulièrement sulfureuses, notamment un projet de réédition pirate de l'*Encyclopédie* en format in-quarto. Il finit par quitter le commerce du livre lyonnais pour « monter à Paris » et donner une autre ampleur à ses affaires. Il investit dans les biens immobiliers et la rente, et se livre aussi à l'agiotage. Surtout, il achète une charge de maître d'hôtel du roi – et le titre de noblesse associé – et adopte un style de vie plus luxueux et noble : il signe désormais sa correspondance « Duplain de Sainte-Albine²⁸ ».

1. Du mépris de la roture...

Le rôle de la noblesse comme figure de référence symbolique aide à mieux comprendre comment un individu comme Richelieu, qui appartient à ce groupe – et même au sous-groupe des ducs et pairs, soit la plus haute position dans la hiérarchie interne de la noblesse –, peut vraisemblablement se positionner vis-à-vis de la bourgeoisie. Ce qui ressort d'un examen des textes, c'est que la catégorie semble largement correspondre avec celle de roture, c'est-à-dire « l'état ou condition de quiconque n'est pas compris dans la classe des nobles », selon la

Bourgeoisie, op. cit. Pour une synthèse historiographique collective sur la question de la bourgeoisie dans la Révolution française, voir Jean-Pierre JESSENNE (dir.) *Vers un ordre bourgeois ?*, op. cit.

²⁷ Guy CHAUSSINAND-NOGARET (dir.), *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 1991, p. 303.

²⁸ Il faut noter toutefois qu'à partir de 1789, profitant de la libéralisation du marché de la presse, il revient à ses anciennes pratiques en publiant des journaux qui sont de plus en plus hostiles à la Révolution. Arrêté sous Robespierre, il est guillotiné en juillet 1794. Sur la trajectoire de ce personnage, voir Robert DARTON, *L'aventure de l'Encyclopédie. 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières* [1979], trad. Marie-Alyx Revellat, Paris, Points, 2013, p. 419-420. Pour une étude plus approfondie sur Duplain et sa famille, voir Brigitte BACCONNIER, « Le fabuleux destin des Frères Duplain », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, n° 120 « Lyon et les livres », dir. Dominique Varry, 2006, p. 125-134, et *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, thèse d'histoire sous la direction de Dominique Varry, soutenue le 26 octobre 2007 à l'Université Lumières Lyon 2.

définition donnée dans l'*Encyclopédie*²⁹. Pour la figuration littéraire de Richelieu, la bourgeoisie recoupe l'ensemble de ceux qui se distinguent socialement de son propre état et qui ne méritent par conséquent qu'une reconnaissance minimale de sa part. Sont ainsi classés comme *bourgeois* aussi bien Michelin, honnête marchand de fournitures et de meubles du faubourg Saint-Antoine, que La Popelinière, fermier général richissime, collectionneur et mécène ; les deux hommes se retrouvent symboliquement réunis dans leur condition de maris cocus puisque leurs épouses sont toutes deux séduites par Richelieu. En d'autres termes, les représentations du mépris de Richelieu envers les bourgeois attestent de cette polarisation discursive. Celle-ci rend visible une distinction nobiliaire qui apparaît de plus en plus suspecte au cours du XVIII^e siècle, et même absolument condamnable lorsqu'éclate la Révolution.

Au quatrième volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, alors que le dispositif narratif des Mémoires allographes commence discrètement à se fissurer³⁰, Soulavie ajoute une note en bas de page à la fin d'un passage de la correspondance de Richelieu. Celle-ci renvoie à une simple phrase concernant le financier Joseph Pâris-Duverney (1684-1770) : « mais il est bien rare de trouver un bourgeois capable de penser dans le grand ». Soulavie manifeste avec vigueur son désaccord :

Je ne me serais jamais douté qu'un homme d'esprit, tel que le maréchal de Richelieu, s'imaginât qu'il fallût être noble pour *penser dans le grand*. Je voudrais bien savoir si les États-Unis de l'Amérique, par exemple, qui, dans leur Constitution, ont pris pour base les vérités les plus générales et les plus élevées, celles où l'esprit humain jusqu'alors n'avait pu atteindre, ont appelé à leur conseil quelques gentilshommes pour *penser dans le grand*. Je demanderais encore, si la nation, assemblée en 1789, a appelé à son secours la noblesse française, pour établir notre Constitution, qui élève la nature humaine jusqu'au-dessus des temps historiques, puisqu'elle rétablit nos droits dans la situation primitive des hommes, avant les écarts de la société. Certainement c'est la bourgeoisie française et américaine, qui, depuis dix ans, a pensé *dans le grand*³¹.

La distinction nobiliaire antibourgeoise reçoit ici une réplique cinglante, construite précisément à partir de l'affirmation de la bourgeoisie comme groupe politique. Au traditionnel mépris des grands envers les bourgeois, Soulavie répond par l'exemple des révolutions américaines et françaises, comme une sorte de défi lancé à la face de la noblesse dont Richelieu apparaît, ici, comme l'incarnation la plus outrancière. En un sens, dans le récit qui est proposé ici par Soulavie, c'est le mépris antibourgeois qui donnerait naissance à l'antinobilisme, et ce même antinobilisme servirait la conscience de classe d'une certaine bourgeoisie. La conclusion du passage est par ailleurs sans appel quant aux conséquences du mépris nobiliaire – qui devient

²⁹ *Encyc.*, vol. 14, p. 385. L'article n'est pas signé.

³⁰ Voir *supra*. p. 157-160.

³¹ *MMDR*, vol. 4, p. 136-137.

bientôt un mépris *aristocratique* – « Voilà, si je ne me trompe, une des sources de la révolution de 1789³². » Chamfort ne dit pas autre chose dans son compte rendu de la *Vie privée*, lorsqu'il pointe l'immoralité profonde qui se cache selon lui derrière le mépris de la morale bourgeoise, et que la Révolution politique et la constitution du tiers état en nation a fait éclater, selon lui, au grand jour :

Réussir auprès des femmes fut d'abord le premier mérite ; les tromper fut le second : et comme tous les arts vont en se perfectionnant, les livrer au déshonneur et à la dérision publique, devint la jouissance la plus délicieuse [...] C'était pousser un peu loin les droits de l'honneur français ; mais, d'un autre côté, c'était lui faire d'illustres et nombreux partisans ; c'était appeler à son secours tous les ennemis de la morale moins complaisante, moins arbitraire, et qui, par cette raison, a paru longtemps un peu bourgeoise : grand défaut, devenu moins choquant, depuis qu'au lieu de bourgeois, la France a des citoyens. On commence à s'apercevoir que l'abolition des Ordres lui a déjà fait prendre une meilleure contenance, et l'on croit qu'avec le temps, elle pourra triompher de son fantastique adversaire, l'*honneur français*, dont M. de R. était alors un des plus illustres représentants, ayant affiché plus de cent femmes, et tué ou blessé deux ou trois hommes. On l'a vu depuis, dans sa vieillesse, tenir le sceptre de l'honneur, d'une main odieuse, avilie aux yeux de la morale, mais non pas aux yeux de cet honneur : observation qui rend inutiles toutes celles qu'on pourrait ajouter³³.

Ce qui serait donc en jeu avec la Révolution, ce ne serait rien moins que le renversement complet de la hiérarchie des valeurs (c'est d'ailleurs le sens étymologique du mot *révolution*), et l'abaissement de « l'honneur français » (nobiliaire) au profit d'un nouveau système de normes qui serait affranchi des schémas périmés de l'Ancien Régime.

Les formes de mépris nobiliaire dont fait preuve Richelieu dans le passage commenté par Soulavie et sur lesquels Chamfort prend appui dans sa critique de la noblesse semblent, en effet, être de moins en moins tolérées dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Commentant un cahier de doléance, Antoine de Baecque relève ainsi de vives protestations à l'encontre de tous les signes de distinction noble :

Défense d'une tradition et d'un style nobles, maintien de privilèges honorifiques comme le port de l'épée, le blason sur le carrosse, le banc à l'église, défense et maintien qui marquent fortement les esprits et choquent le tiers, ceci à tous les niveaux de la société comme le souligne l'infini nombre de cahiers de doléances : l'« ignoble roture » supporte mal ces « restes de la barbarie féodale, comme d'aller s'agenouiller devant une porte pourrie pour baiser avec respect un maillet sale et rouillé » (cahier de Saint-Maixent³⁴).

Certains de ces symboles de la domination nobiliaire font l'objet de critiques bien avant la Révolution. Dans *L'An 2440*, Mercier ridiculise le port de l'épée comme un « vieux préjugé

³² *Ibid.*, p. 138.

³³ Sébastien-Nicolas-Roch de CHAMFORT, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*] *Mercure de France*, 9 avril 1791, p. 54-55.

³⁴ Antoine de BAECQUE, « Le discours anti-noble », art. cit., p. 6.

de la gothique chevalerie : c'était une marque d'honneur de traîner toujours une arme offensive ; et j'ai lu dans un des ouvrages de votre temps que le faible vieillard faisait encore parade d'un fer inutile³⁵. » Cette attaque de l'épée apparaît par ailleurs comme le corollaire d'un discours critique plus général visant le thème de l'honneur nobiliaire, que Rousseau prête au personnage de Julie dans *La Nouvelle Héloïse* : « L'honneur d'un homme comme vous n'est point au pouvoir d'un autre, il est en lui-même et non dans l'opinion du peuple ; il ne se défend ni par l'épée ni par le bouclier, mais par une vie intègre et irréprochable, et ce combat vaut bien l'autre en fait de courage³⁶. »

Autre motif commun du discours antinoble : tout ce qui touche de près ou de loin à la guerre. Fléau social déclenché par les passions des puissants et touchant en premier les plus faibles³⁷, la guerre d'Ancien Régime serait, pour un noble, une occupation fastueuse comme une autre, et même un moyen de s'enrichir. Richelieu figure ainsi comme le prototype du général pillard et corrompu dans une note en bas de page de la *Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé* :

Il est sans doute beaucoup de seigneurs et d'officiers qui se ruinent à l'armée. Mais c'est par leur faute : leur faste, leur train, les plaisirs, la bonne chère et les femmes en sont l'unique cause. Il en est d'autres plus fins, plus rusés, plus adroits, qui s'y enrichissent. Le maréchal de Richelieu qui était ruiné, noyé de dettes, n'aurait point passé de la plus extrême détresse à l'opulence la plus fastueuse et la plus insolente s'il n'eût pas commandé dans les guerres d'Hanovre. C'est avec l'or des Anglais qu'il a payé ses dettes, qu'il a acheté tant de magnifiques domaines, qu'il a bâti ce superbe pavillon sur les boulevards, appelé si justement le pavillon d'Hanovre, qu'il a enrichi ses maîtres, et en dernier lieu sa seconde épouse et les enfants qu'elle avait. Il est vrai que ce courtisan guerrier a trahi sa patrie, qu'il l'a ruinée, mais protégé de la Pompadour, qui était intéressée à la chose, il eut encore pour récompense les faveurs, les bienfaits, l'amitié de Louis XV, aveugle, confiant et libertin, à qui il cédait ses maîtresses par reconnaissance³⁸.

Sur un autre plan, la manière dont Duval et Boutet de Monvel se ressaisissent d'un court passage de la *Vie privée* pour mettre en scène une opposition entre un Richelieu plein d'orgueil aristocratique et un personnage modèle de philosophe bourgeois éclairé paraît particulièrement emblématique. Évoquant un épisode de la campagne de 1743 dans la guerre de Succession d'Autriche, la *Vie privée* signalait en passant comment Richelieu maintenait son sens de la

³⁵ Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440*, op. cit., p. 39.

³⁶ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* [1761], I, Lettre 57 « De Julie » éd. cit., p. 197-198. Sur l'honneur chez Rousseau, voir Céline SPECTOR, « Rousseau : l'honneur au tribunal de l'opinion publique », dans Hervé DRÉVILLON et Diego VENTURINO (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, p. 127-142.

³⁷ « L'histoire générale des guerres pourrait être intitulée : *Histoire des passions particulières des ministres*. Tel, par ses négociations insidieuses, soulève un empire éloigné et tranquille, qui n'agit que pour venger un amour-propre légèrement offensé. » (Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440*, éd. cit., p. 257).

³⁸ *Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé*, op. cit., p. 17-18.

distinction nobiliaire au milieu même des morts d'un champ de bataille : « le duc de Richelieu fut nommé pour faire enlever les morts et les blessés : ils étaient en grand nombre de part et d'autre ; et ce qui affligea le plus le duc fut de voir une multitude de gens de son espèce étendus sans ménagement avec le dernier des soldats³⁹. » Dans *La Jeunesse du duc de Richelieu*, le discours de Richelieu est remis en perspective à partir de la situation de dialogue instaurée entre lui et son secrétaire Armand :

RICHELIEU

Cette bataille a été terrible... Vingt mille hommes au moins restés sur le carreau.

ARMAND

Vingt mille hommes !... et pourquoi ?... C'est une affreuse chose que la guerre.

RICHELIEU

Rien de plus horrible effectivement que l'aspect d'un champ de bataille, le lendemain d'une action... on est alors de sang-froid... Ce qui m'a fait le plus d'impression, c'est de voir les officiers morts, les militaires les plus distingués, enfin des hommes de marque, étendus sur la terre et confondus avec les plus simples soldats.

ARMAND

Ah ! c'est cela qui vous a frappé ! En effet, les ennemis auraient dû distinguer le gentilhomme du roturier, et tuer les grands seigneurs dans un endroit à part.

RICHELIEU

Tu plaisantes... Mais j'ai voulu dire que j'avais vu avec peine que des braves officiers qui venaient de répandre leur sang...

ARMAND

Et celui des soldats, est-ce qu'il n'avait pas coulé ?

RICHELIEU

Parbleu ! je ne m'étonne pas si Voltaire t'a si bien recommandé. Tu es plein de son esprit philosophique, et de son bel amour de l'humanité⁴⁰...

Ce « bel amour de l'humanité » dont fait preuve ici le vertueux Armand et que ridiculise le cynique Richelieu est l'un des principaux points de cristallisation de l'antinobilisme bourgeois tel qu'il se construit dans les textes. En dernière analyse, ce qui caractérise les mœurs nobiliaires, ce serait précisément leur *inhumanité*. Il s'agit là, assurément, d'une arme de poids dans le processus de construction de la figure de l'aristocrate.

³⁹ *VPMR*, vol. 1, p. 369-370.

⁴⁰ Alexandre DUVAL et Jacques-Marie BOUTET DE MONVEL, *La Jeunesse du duc de Richelieu*, *op. cit.*, acte II, scène 3, p. 24.

2. ... à l'inhumanité aristocrate

Ce discours qui consiste à faire entrer la classe de la noblesse dans son ensemble dans la catégorie de l'inhumain – et, par voie de conséquence, à lui dénier toute humanité, et donc à justifier qu'on la prenne pour cible politique – est pris en charge de manière emblématique dans l'*Histoire critique de la noblesse*, publiée en 1790 par Jacques-Antoine Dulaure (1755-1835). Cet homme de lettres polygraphe a une activité particulièrement éclectique avant et même après la Révolution. Il publie principalement sur des objets de curiosité historique (par exemple une *Pogonologie, ou Histoire philosophique de la barbe*, en 1786, des ouvrages sur l'histoire et la description de Paris, des libelles de critiques du Salon de peinture, ou encore, en 1805, une étude sur le culte du phallus chez les anciens et les modernes⁴¹). Sous la Révolution, il devient un journaliste particulièrement engagé dans la cause révolutionnaire, qui se déporte progressivement vers les girondins⁴². Député de la Convention nationale puis du Conseil des Cinq-Cents sous le Directoire, sa carrière s'arrête à partir du 18 Brumaire et il se consacre à ses travaux littéraires et historiques jusqu'à sa mort.

Son *Histoire critique de la noblesse*, dont on sait peu de choses, si ce n'est qu'elle a été lue par le jeune Napoléon Bonaparte⁴³, semble inaugurer un réseau de textes qui attaquent des institutions de l'Ancien Régime, en particulier la série des « Crimes⁴⁴ » : *Crimes des reines de France*, publié et attribué à Louis Prudhomme en 1791⁴⁵, mais aussi les ouvrages du député montagnard et membre du Comité de sûreté générale, par ailleurs théoricien républicain, Louis Lavicomterie de Saint-Samson⁴⁶ (1746-1809), qui exploite méthodiquement la formule : *Crimes des rois de France* en 1791, *Crimes des papes* en 1792, *Crimes des empereurs d'Allemagne* en 1793 et même *Crimes des empereurs turcs* en 1794. Dulaure ajoute par ailleurs un aspect plus explicitement dénonciateur dans son travail éditorial, avec une *Liste des noms*

⁴¹ Jay M. SMITH, « The Making of an Aristocratic Reactionary: The Comte d'Escherny, Noble Honor, and The Abolition of Nobility », dans Jay M. SMITH (dir.), *The French Nobility in the Eighteenth Century*, op. cit., p. 272.

⁴² Aurélie REBOISSON, « Jacques-Antoine Dulaure, journaliste et acteur girondin de la Révolution (1791-1793) » dans Cyril TRIOLAIRE (dir.), *La Révolution française au miroir des recherches actuelles*, Paris, Société des études robespierristes, coll. « Collection des études révolutionnaires », 2011, p. 35-45.

⁴³ William DOYLE, *Aristocracy and its Enemies in the Age of Revolution*, op. cit., p. 243.

⁴⁴ L'existence d'un autre texte de Dulaure, moins étoffé que l'*Histoire critique*, mais intitulé *Crimes et forfaits de la noblesse et du clergé, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à nos jours* (À Paris, s. d.) montre bien d'ailleurs l'effet de mise en réseau. Dans les lignes qui suivent, je me concentrerai cependant sur l'*Histoire critique*.

⁴⁵ Voir *supra*, p. 315-316.

⁴⁶ Pour une présentation synthétique de ce personnage, voir Raymonde MONNIER, « Républicanisme, libéralisme et Révolution française », *Actuel Marx*, n° 32, 2002, p. 106-108. Il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude sur le corpus des « Crimes » écrits par cet auteur.

*des ci-devant nobles, nobles de race, robins, financiers, intrigans, & de tous les aspirans à la noblesse, ou escrocs d'icelle, avec des notes sur leurs familles*⁴⁷ publiée en 1790.

L'objectif de Dulaure dans l'introduction de l'*Histoire critique de la noblesse* est explicite : il s'agit de défendre une nouvelle conception des distinctions entre les citoyens formant la nouvelle communauté nationale révolutionnée. Ces distinctions sont désormais déconnectées des droits hérités à la naissance : « Les distinctions doivent être la récompense du mérite et n'appartenir qu'aux seuls individus qui s'en sont rendus dignes, tout comme les châtimens ne doivent atteindre que les seuls coupables⁴⁸. » Dulaure étaye son argument en faisant allusion à la réplique fameuse du Figaro de Beaumarchais : « Il ne peut y avoir de vertus, quand les récompenses sont exclusivement le bénéfice d'une certaine classe de la société, et quand elles ne lui coûtent à obtenir que la peine de naître⁴⁹. » Le texte s'inscrit en cela dans une réflexion déjà ancienne sur la notion de mérite, et son articulation avec le système de valeurs nobiliaires⁵⁰, dont Mercier avait déjà témoigné dans *L'An 2440*, en proposant un étrange système de reconnaissance visuelle, fondé sur un chapeau brodé offert aux hommes méritants pour qu'ils puissent être publiquement reconnus. Bien entendu, il s'agit principalement de critiquer la noblesse héréditaire :

Quiconque porte un de ces chapeaux honorables peut passer partout ; en tout temps il a un libre accès au pied du trône, et c'est une loi fondamentale. Ainsi, lorsqu'un prince ou un duc n'ont rien fait pour faire broder leur nom, ils jouissent de leurs richesses, mais ils n'ont aucune marque d'honneur ; on les voit passer du même œil que le citoyen obscur qui se mêle et se perd dans la foule. La politique et la raison autorisent à la fois cette distinction : elle n'est injurieuse que pour ceux qui se sentent incapables de jamais s'élever. L'homme n'est pas assez parfait pour faire le bien pour le seul honneur d'avoir bien fait. Mais cette noblesse, comme vous le pensez bien, est personnelle, et non héréditaire ou vénale. À vingt et un ans, le fils d'un homme illustre se présente, et un tribunal décide s'il jouira des prérogatives de son père. Sur sa conduite passée, et quelquefois sur les espérances qu'il donne, on lui confirme l'honneur d'appartenir à un citoyen cher à sa patrie. Mais si le fils d'un Achille est un lâche Thersite, nous détournons les yeux, nous lui épargnons la honte de rougir à notre vue : il descend dans l'oubli à mesure que le nom de son père devient plus glorieux⁵¹.

⁴⁷ Jacques-Antoine DULAURE, *Liste des noms des ci-devant nobles, nobles de race, robins, financiers, intrigans, & de tous les aspirans à la noblesse, ou escrocs d'icelle, avec des notes sur leurs familles*, Paris, Garnéry, An second de la liberté [1790].

⁴⁸ Jacques-Antoine DULAURE, *Histoire critique de la noblesse, depuis le commencement de la monarchie, jusqu'à nos jours ; où l'on expose ses préjugés, ses brigandages, ses crimes, où l'on prouve qu'elle a été le fléau de la liberté, de la raison, des connaissances humaines, et constamment l'ennemi du peuple et des rois*, Paris, Guillot, 1790, p. III.

⁴⁹ Jacques-Antoine DULAURE, *Histoire critique de la noblesse*, op. cit., p. IV. Pour l'intertexte, Pierre-Augustin Caron de BEAUMARCHAIS, *Le Mariage de Figaro*, acte V, scène 3, éd. cit., p. 469.

⁵⁰ Sur ce point, voir en particulier Jay M. SMITH, *The Culture of Merit. Nobility, op. cit.*, et *Nobility Reimagined, op. cit.*

⁵¹ Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440*, éd. cit., p. 50.

Mais outre l'attaque du principe héréditaire, Dulaure va plus loin : son but principal est de dénoncer la noblesse d'un point de vue moral, en s'appuyant sur les leçons de l'histoire : « Je prouverai que la noblesse, étant une institution vicieuse, n'a pu produire, en général, que des hommes vicieux ; que cette classe de notre société a, dans tous les temps, été beaucoup plus que les autres, et que, pendant plusieurs siècles, elle n'a fourni que des brigands⁵². ». Ainsi présentée comme un ferment de vice au cœur du système social et politique, la noblesse devient la cause de tous les maux du pays : « Je prouverai que la noblesse, ou le système féodal, a dépeuplé, ruiné et stérilisé la France, qu'elle a détruit le commerce, éteint les lumières de l'esprit, et hâté les progrès de la barbarie⁵³. »

De ce point de vue, l'*Histoire critique de la noblesse* s'inscrit dans l'actualité politique immédiate, celle de l'abolition des titres et de l'hérédité de la noblesse, qui est votée par l'Assemblée nationale le 19 juin 1790. Cette décision se situe certes dans la continuité de la fin des privilèges, votée la nuit du 4 août 1789, mais elle suscite un débat plus vif, auquel participe notamment l'ancien ministre Jacques Necker, qui juge cette décision inutilement vexatoire pour la noblesse et sans utilité directe pour le peuple⁵⁴. Dulaure a précisément en tête la polémique du moment (« on ne manquera pas de m'objecter que la noblesse étant abolie, il est inutile d'écrire contre elle⁵⁵ »), et s'en sert explicitement pour justifier son projet d'une histoire *critique* (c'est-à-dire militante) qui cherche à contrecarrer les préjugés culturels favorables dont jouit encore la noblesse après son abolition légale :

On peut, dans un instant, renouveler toutes les lois d'un empire ; mais il faut des siècles pour changer les opinions ; ce n'est pas en un jour qu'on anéantit des préjugés établis chez presque tous les peuples, affermis, consacrés par plus de douze siècles d'ancienneté. La raison ne remplace pas la routine aussi promptement qu'une loi sage peut remplacer une loi barbare⁵⁶.

Telle est donc la mission que se donne Dulaure : lutter, par les moyens combinés de l'histoire et de la littérature, contre l'hégémonie culturelle pluriséculaire de la noblesse :

Il faut seconder cette réforme utile, en portant la conviction de son utilité dans tous les esprits ; il faut montrer, dans toute sa laideur, l'idole qu'on adorait, pour en faire détester

⁵² Jacques-Antoine DULAURE, *Histoire critique de la noblesse*, *op. cit.*, p. V.

⁵³ *Ibid.*, p. VI.

⁵⁴ Sur ce point, voir Léonard BURNAND, « Necker et le débat sur l'abolition de la noblesse », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, *op. cit.*, p. 41-51, et *Les Pamphlets contre Necker. Médias et imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2009, p. 267-281.

⁵⁵ Jacques-Antoine DULAURE, *Histoire critique de la noblesse*, *op. cit.*, p. VII.

⁵⁶ *Id.*

le culte : c'est le principal but de cet ouvrage, qui doit, au surplus, instruire et piquer la curiosité, parce qu'il présente un tableau neuf, et l'histoire sous une face toute nouvelle⁵⁷.

Le texte, dès lors, ne se contente pas de reprendre des éléments de controverses intellectuelles anciennes, bien connues du public cultivé – en particulier la querelle entre germanistes et romanistes sur les origines politiques de la France (et donc de la noblesse). Dulaure cite abondamment l'abbé Mably, défenseur de la thèse romaniste pour montrer que les nobles sont originellement des brigands d'origine franque qui oppriment les populations gallo-romaines⁵⁸. C'est ce qui lui permet de proposer un tableau historique de l'Ancien Régime comme résultante mécanique de cette sociogénèse⁵⁹ bien particulière que constitue l'usurpation de la noblesse franque :

Voilà l'origine du régime féodal, des droits, de l'autorité, des richesses, et de la grandeur de la noblesse de France ; c'est dans la source impure et criminelle des violations, des usurpations successives, des attentats de tout genre, qu'ont pris naissance les plus anciennes maisons nobles de France, sans en excepter celle du sang royal ; c'est de cette source honteuse que sont sortis ces droits tyranniques ou absurdes, cet orgueil extravagant, ce pouvoir aveugle, appelé *féodalité*, qui a détruit le commerce, l'agriculture, et qui a fixé pendant plusieurs siècles, la barbarie en France. C'est enfin ce pouvoir, qui a familiarisé les esprits à cette monstrueuse association des idées de crimes les plus bas et les plus atroces, avec l'idée de *noblesse* ; de sorte qu'il n'a pas paru étrange de donner le nom de *grands*, de *nobles*, à des assassins, à des voleurs de grands chemins, à d'infâmes scélérats⁶⁰.

Il s'agit aussi et surtout d'illustrer sa thèse par la peinture de cette « barbarie⁶¹ » de la noblesse à toutes les époques de l'histoire, en prenant appui sur des exemples divers : ainsi le comportement des croisés⁶², le cas de Simon de Monfort, massacreur des Albigeois⁶³, la mort d'Henri IV, causée par une trahison de grands⁶⁴, etc. L'*Histoire critique de la noblesse* est donc

⁵⁷ *Id.*

⁵⁸ *Ibid.*, p. 4-5. Sur la querelle entre romanistes et germanistes voir Claude NICOLET, *La fabrique d'une nation*, *op. cit.*, p. 57-96. Voir aussi Robert MORRISSEY, *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1997, chap. VI « Sauver la monarchie, fonder la république », en particulier p. 265-289.

⁵⁹ Sur la sociogénèse de l'État, voir notamment Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident* [1939], Paris, Pocket, 2003, et Pierre BOURDIEU, *Sur l'État*, *op. cit.*

⁶⁰ Jacques-Antoine DULAURE, *Histoire critique de la noblesse*, *op. cit.*, p. 17-18.

⁶¹ La barbarie (associée à l'idée de cruauté) est un motif récurrent des dispositifs polémiques et pamphlétaires antérieurs, notamment lors de la querelle des « Cacouacs », menée par les anti-philosophes contre le parti encyclopédiste dans les années 1750-1760. Voir Olivier FERRET, « La barbarie à visage urbain. Le motif polémique des barbares dans la fiction anti-philosophique des Cacouacs », dans Jean-Yves DEBREUILLE et Philippe RÉGNIER, *Mélanges barbares. Hommage à Pierre Michel*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2001, p. 93-104.

⁶² Jacques-Antoine DULAURE, *Histoire critique de la noblesse*, *op. cit.*, p. 67.

⁶³ *Ibid.*, p. 71 et suivantes.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 157. L'exemple est stratégique, tant l'image d'Henri IV comme souverain idéal est importante au XVIII^e siècle, en particulier sous le règne de Louis XVI. Sur ce point voir Aurore CHÉRY, « Louis XVI ou le nouvel Henri IV », *Bulletin du Centre de Recherche du Château de Versailles*, 2010, en ligne [URL : <http://crcv.revues.org/10466>. Article consulté le 5 mars 2020], et Christian DESPLAT, « Le rôle du théâtre dans la constitution du mythe du "bon roi Henri" au XVIII^e siècle », dans Paul MIRONNEAU et Gérard

avant tout une histoire horridique, et son auteur manifeste un *ethos* d'historien contraint à décrire des scènes pénibles qu'il réprouve personnellement, mais qu'il juge utiles à l'édification du public :

Il est bien pénible pour un écrivain d'avoir à tracer de telles horreurs ; mais elles sont nécessaires à la parfaite connaissance des mœurs de la noblesse. C'est des cloaques putrides de l'histoire qu'il nous faut tirer la vérité qui doit mettre dans tout son jour le tableau dégoûtant, mais fidèle, des mœurs de cette classe d'hommes si orgueilleux et si funestes à la société⁶⁵.

Ce projet d'une description fidèle et édifiante des mœurs de la noblesse dans toute leur crudité, dont l'*Histoire critique de la noblesse* de Dulaure serait une sorte de prototype, c'est précisément ce que Chamfort semble percevoir dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*. C'est notamment ainsi qu'il justifie l'usage des « détails libertins » dans le texte :

L'auteur remarque [...] que lorsque le récit de ces indignités parvenait jusqu'au peuple, qui alors, connaissant peu les grands, les respectait, il n'en voulait rien croire, et rejetait ces bruits comme absurdes ou calomnieux. Rien de plus simple ; il ne pouvait attacher l'idée de plaisir à ces inconcevables folies, à ces produits monstrueux d'une imagination dépravée. La vérité perdait, à force d'in vraisemblance, son effet et ses droits ; et le vice, protégé en quelques sortes par son excès même, trouvait dans l'incrédulité publique un asile contre le mépris et l'horreur qu'il aurait inspirés⁶⁶.

En donnant à lire des épisodes comme celui de Richelieu et de Mme Michelin, « aventure dans laquelle Richelieu développa une atrocité froide, monstrueuse à son âge⁶⁷ », la *Vie privée* ne fait que rendre visible ce qui avait été jusqu'à présent occulté par les illégitimes préjugés positifs du peuple envers la noblesse. Dès lors, la Révolution appelle un grand mouvement de révélation de la nature profonde de cette classe : leur profonde inhumanité, dont l'expression visuelle et textuelle paroxystique prend la forme de l'animalisation ou de la tératologie.

LAHOUATI, *Figures de l'histoire de France dans le théâtre au tournant des Lumières, 1760-1830*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2007, p. 3-15.

⁶⁵ Jacques-Antoine DULAURE, *Histoire critique de la noblesse*, *op. cit.*, p. 107.

⁶⁶ Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*], *Mercure de France*, 2 avril 1791, p. 389.

⁶⁷ *Id.*



Le Géant Iscariotte Aristocrate

*Ce Monstre représente la Figure d'un Enfant furieux ayant une chevelure de Serpent surmontée d'une Couronne
de piques il tient un poignard prêt à frapper ceux qui s'opposent à sa tyrannie, il est vêtu d'un Corcelet brassard
et Casard de Fer il a les pieds et les mains Armés de Griffes de Tigre.*

Figure 22. *Le Géant Iscariotte Aristocrate*, 1789, eau-forte, 29 cm sur 21 cm. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.



Figure 23. Jean DAULLÉ, *Le Serrail du Doguin* [d'après Jean-Baptiste OUDRY], À Paris chez Daullé Graveur du Roi rue du Platre S.t Jacques a coté du College de Cornouaille A. P. D. R, 1758, burin, 34 sur 47 cm. Source : Cabinet d'arts graphiques des Musées d'art et d'histoire, Genève.



Figure 24. *Harpie femelle, monstre amphibie*, eau forte, gravure illustrant *Description historique d'un monstre symbolique, Pris vivant sur les bords du Lac Fagua, près Santé-Fé, par les soins de Francisco Xaveiro de Meunrios, Comte de Barcelonne & Vice-roi du Nouveau Mexique. Envoyée par un Négociant du pays à un Parisien son Ami, À Santa-Fé et se trouve à Paris, 1784, in-8°*. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.

II. Une monstrueuse noblesse

L'animalisation du personnel politique s'inscrit dans une tradition carnavalesque, où elle peut servir de mode privilégié d'expression violente, sous forme symbolique⁶⁸. Cette pratique n'est pas nouvelle au XVIII^e siècle. Dans son étude sur l'imaginaire animal associé à la papauté, Agostino Paravicini Bagliani observe qu'on retrouve dans les marges de manuscrits médiévaux des petits chiens ou des singes figurant le pape, manifestement dessinés par des scribes artistes qui trouvent, par ce biais, un moyen d'exprimer un jugement critique ; de manière analogue, représenter le chef de l'Église catholique sous forme animale (notamment par la figure du *Papstesel*, du pape-âne) apparaît plus tard, au moment de la Réforme, comme une arme de propagande efficace dans les mains d'un artiste comme Lucas Cranach⁶⁹ (1472-1553). En 1771, dans le *Gazetier cuirassé*, Charles Théveneau de Morande (1741-1805) propose sa propre version de la transformation en âne, sous la forme d'une (fausse) anecdote au ton carnavalesque, qui prend pour cible la famille de Monaco :

En ouvrant le tombeau de la maison de Matignon, on a trouvé une mâchoire, qui embarrasse fort le prince de Mona.. et la faculté consultée à ce sujet ; elle ressemble si parfaitement à une mâchoire d'âne, que l'on croirait que c'en est une, si l'on n'était sûr qu'il n'y a jamais eu que des gens de la Maison inhumés dans ce tombeau⁷⁰.

Il n'est donc guère étonnant que l'animalisation, procédé à la fois iconographique et discursif, soit si présente à la fin de l'Ancien Régime et durant la période révolutionnaire, à un moment d'ébullition politique et culturelle, et alors que les canaux d'expression de mauvais propos se démultiplient – en particulier la diffusion de caricatures et de libelles. Concernant le corpus, il est particulièrement frappant de voir à quel point la métaphore animalière est fréquemment employée pour attaquer Polignac – et la reine, par voie de contiguïté. Il s'agit donc, dans un premier temps, d'étudier ce *bestiaire pamphlétaire*, et les modalités de son déploiement.

⁶⁸ Victor I. STOICHITA et Anna-Maria CORDERCH, *Le dernier carnaval. Goya, Sade et le monde à l'envers* [1999], Paris, Hazan, coll. « Bibliothèque Hazan », 2016, p. 31. Dans une perspective historique plus large, voir aussi Joseph PINEAUX, « La métaphore animale dans quelques pamphlets du XVI^e siècle », *Cahiers V.-L. Saulnier*, n° 1 « Le pamphlet en France au XVI^e siècle », 1983, p. 35-45.

⁶⁹ Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *Le bestiaire du pape* [2016], Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 2018, p. 270-277 et 283-294. Pour une autre étude d'un cas d'animalisation de l'adversaire au xv^e siècle, dans le champ littéraire cette fois, avec la querelle opposant Clément Marot à François de Sagon, voir Cynthia SKENAZI, « Marot contre Sagon : une poétique de la métamorphose », dans Philip FORD (dir.), *L'animal sauvage à la Renaissance. Colloque international organisé par la Société française d'étude du xv^e siècle*, Cambridge, Cambridge French Colloquia, 2007, p. 381-397.

⁷⁰ [Charles THÉVENEAU DE MORANDE], *Le Gazetier Cuirassé : ou Anecdotes Scandaleuses de la Cour de France*, Imprimé à cent lieues de la Bastille à l'enseigne de la liberté, 1771, p. 116.

Un trait peut-être plus caractéristique de la charnière révolutionnaire consiste par ailleurs dans l'utilisation d'une tératologie (au sens littéral de « discours sur le monstre ») qui paraît particulièrement visible lorsqu'on examine le traitement pamphlétaire de Polignac, mais aussi plus globalement la représentation de la noblesse. La transformation du noble en *aristocrate*, cet artefact symbolique et politique de l'ennemi par excellence, passe volontiers par le motif de la monstruosité, qui est l'une des expressions paroxystiques de la déshumanisation. Le monstrueux géant Iscariotte Aristocrate, représenté dans une estampe de 1789 analysée par Antoine de Baecque⁷¹, est un exemple caractéristique de ce type de procédé (voir Fig. 22). C'est ce qu'il s'agira d'examiner dans un deuxième temps.

1. Des ménageries pamphlétaires...

Au moment de répliquer aux « adieux » que vient de leur faire la duchesse de Polignac dans le pamphlet qui porte ce titre, l'instance collective des « Français », qui prennent la parole à la première personne du pluriel, trouve la ressource de l'insulte animalière contre cet « être vil et rampant⁷² » qui figure leur grande ennemie :

Moucheron importun bien plus que dangereux, tu rodais sans cesse autour de l'auguste assemblée des représentants de la nation. Toi et tes espèces avides de crimes et de pouvoir, vous vous agitiez, vous voltigiez en bourdonnant, pour exciter les alarmes, les inquiétudes, pour opérer un soulèvement qui pût ruiner le bel édifice de gloire qu'elle élevait sur les ruines que tu avais faites... Mais tranquille dans le grand œuvre qu'elle conçoit, elle n'a pas daigné détourner la vue sur toi et ton essaim impur. Insectes éphémères, mais grossis par la rage et la fureur de la sédition, de vos aiguillons empoisonnés, vous avez infecté les premiers et les derniers de la nation⁷³.

Filée ici sur tout le paragraphe, la métaphore de l'insecte offre au discours pamphlétaire des images utiles : le moucheron « importun bien plus que dangereux » est aussi nuisible que facile à éliminer ; mais il est particulièrement redoutable lorsqu'il forme un essaim. À la fois fragiles (ce ne sont qu'« insectes éphémères ») et dangereux (du fait de leurs « aiguillons empoisonnés »), les nobles/insectes appellent à une réaction évidente de la part des citoyens : il faut les exterminer pour que cessent les démangeaisons du corps civique.

⁷¹ Voir à ce sujet Antoine de BAECQUE, « Iscariotte, géant aristocrate ou l'image monstre de la Révolution. », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 289/1, 1992, p. 323-332, et *Le corps de l'Histoire, op. cit.*, p. 195-225.

⁷² *Adieux de Mme la duchesse de Polignac aux Français, op. cit.*, p. 10.

⁷³ *Id.*

Ce motif animalier, qui paraît ici de manière ponctuelle, sert de principe structurant dans d'autres textes, auxquels Annie Duprat accole le titre générique de « Ménageries⁷⁴ ». Deux en particulier retiennent l'attention : *La chasse aux bêtes puantes et féroces*⁷⁵ (1789) – continuée par une *Chasse nouvelle aux bêtes puantes et féroces*⁷⁶ (1789), ce qui semble attester le relatif succès de cette publication – et la *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants*⁷⁷ (1791 ou 1792), texte publié après la fuite de Varennes⁷⁸.

L'utilisation du thème de la ménagerie renvoie à une réalité tangible de l'Ancien Régime : l'existence de ménageries princières ou royales – avec, en tout premier lieu, celle qui est installée au palais de Versailles à partir de 1662 par Louis Le Vau (1612-1670), sous Louis XIV⁷⁹. Elle s'inscrit aussi dans un rapport aux animaux exotiques qui mêle curiosité et proximité. En plus de la visite à la ménagerie royale, la population parisienne profite des attractions foraines, qui offrent en spectacle ours blanc, tigre ou mandrill, mais aussi quelques singes savants, sirènes et autres animaux fantastiques⁸⁰. La *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants* joue précisément avec le modèle de la ménagerie versaillaise, dans le contexte de l'installation contrainte de la cour au Palais des Tuileries à la suite des journées des 5 et 6 octobre 1789. Cette nouvelle ménagerie de la monarchie déplacée à Paris change radicalement vis-à-vis de sa devancière, puisque ce ne sont désormais plus de véritables animaux, mais les figures de la famille royale, qui se donnent à voir au public sous une forme animalisée : « Le public a examiné les bêtes féroces qui étaient dans leurs cages respectives,

⁷⁴ Annie DUPRAT, « Ah le maudit animal ! », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 377/3, 2014, p. 57.

⁷⁵ *La chasse aux bêtes puantes et féroces, Qui après avoir inondé les bois, les plaines, &c. se sont répandues à la Cour & à la Capitale. Suivie de la Liste des PROSCRITS de la Nation, & de la notice des peines qui leur sont infligées par contumace, en attendant le succès des poursuites qui sont faites de leurs personnes, ou l'occasion. Par ordre exprès du Co.... Per....., & en vertu d'une délibération unanime d'icelui, à laquelle ont assisté tous les Citoyens de cette Ville*, Paris, De l'Imprimerie de la Liberté, 1789.

⁷⁶ *Chasse nouvelle aux bêtes puantes et féroces, Qui continuent à dévaster le Royaume. Suivie d'une Nouvelle Liste des ARISTOCRATES inconnus jusqu'alors, & des peines que la Nation leur inflige par contumace en attendant l'heureux instant qui les mettra en sa puissance*, Paris, De l'Imprimerie de la Lanterne, 1789.

⁷⁷ *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants*, éd. cit., p. 231-238.

⁷⁸ J'ai déjà présenté quelques pistes d'analyse de ces textes (Maxime TRIQUENAU, « Messaline française, louve de Barbarie et Ganymède femelle », art. cit.) que je reprends ici en les approfondissant

⁷⁹ Voir Éric BARATAY et Élisabeth HARDOUIN-FUGIER, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XV^e-XX^e siècles)*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / Écologie et société », 1998 ; Éric BARATAY, « Le zoo : un lieu politique (XVI^e-XIX^e siècles) », dans Paul BACOT, Éric BARATAY, Denis BARBET, Olivier FAURE et Jean-Luc MAYAUD (dir.), *L'animal en politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2003, p. 15-36. Sur la ménagerie de Versailles, voir notamment Joan PIERAGNOLI, *La cour de France et ses animaux. XV^e-XVII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2016, chap. VII « La création de la Ménagerie de Versailles », p. 231-261.

⁸⁰ Pierre SERNA, *Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en Révolution (1750-1840)*, Paris, Fayard, coll. « L'épreuve de l'histoire », 2017, p. 59-61

dans le parc de Versailles ; il peut voir plus commodément, et sans se déranger beaucoup, une quantité de quadrupèdes rassemblés au Louvre⁸¹. » Tout le dispositif du pamphlet consiste ainsi à décrire ces curieuses créatures. Ainsi le « Royal Veto » [Louis XVI], dont la principale particularité est qu'il n'a « point de queue », « est vorace par nature ; il mange, ou plutôt il dévore avec malpropreté tout ce qu'on lui jette. Il est ivrogne et ne cesse de boire, depuis son lever jusqu'à son coucher⁸². » Ses frères sont tout aussi repoussants : Royal-Veto-Provence « est un gros butor, comme son frère aîné, il a l'air noir et perfide », tandis que Royal-Veto-d'Artois, « semblable à l'aspic venimeux, mais vif et d'une forme légère, [...] est peut-être de la ménagerie royale, la bête la plus jolie, mais non pas la moins méchante⁸³ ».

La chasse aux bêtes puantes et féroces, datée quant à elle de 1789, utilise ce même motif de l'énumération de spécimens animaux figurant des personnalités politiques réelles, mais pour en donner une version qui dépasse la simple famille de Louis XVI et qui s'étend à toute la cour et aux proches du parti royal⁸⁴. Là aussi le texte joue sur un effet de mimétisme, qui concerne non plus une description de la ménagerie versaillaise, mais un décret fictif pris par les autorités pour freiner le « nombre considérable de bêtes puantes et féroces qui ravagent ordinairement les bois, plaines, parcs, etc⁸⁵. » Il s'agit ici non plus d'animaux bons à observer dans le cadre de la visite au zoo, mais qu'il faut chasser pour leur caractère nuisible. Ce cadre fictionnel a un double mérite : d'une part il se réapproprie métaphoriquement une prérogative proprement nobiliaire et royale sous l'Ancien Régime, à savoir la chasse, et d'autre part il produit l'image d'un ennemi proliférant, qui appelle à un traitement draconien – la *Chasse nouvelle aux bêtes puantes et féroces* utilise l'image de l'hydre jamais abattue, dont les têtes finissent toujours par repousser⁸⁶.

Le texte prend donc la forme d'une liste d'articles qui chacun désigne un animal à abattre, par ordre décroissant d'importance. Symptomatiquement, c'est la reine qui constitue l'article premier :

⁸¹ *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants*, éd. cit., p. 231.

⁸² *Ibid.*, p. 231-232.

⁸³ *Ibid.*, éd. cit., p. 234-235.

⁸⁴ Il est d'ailleurs intéressant de noter la présence inattendue de certaines figures. On relève par exemple celle de Vigée-Le Brun, qui semble ainsi payer sa proximité avec la reine et les rumeurs qui courent sur ses relations avec le ministre Calonne : « Une fouine qui a longtemps appartenu à M. de Calonne, quoique M. Le Brun n'ait pas voulu lui céder en propre, en raison de certain talent, cinquante francs à qui pourra la chasser hors du royaume. » (*La chasse aux bêtes puantes et féroces*, éd. cit., p. 8).

⁸⁵ *Ibid.*, p. 3.

⁸⁶ *Chasse nouvelle aux bêtes puantes et féroces*, op. cit., p. 3-4.

On est fortement convaincu qu'une panthère, échappée de la cour d'Allemagne, a séjourné en France quelques années sans y commettre de ravages ; on l'a aperçue à Versailles, dans plusieurs parcs, quelquefois aux promenades. La douceur du climat paraissait avoir apaisé sa férocité ; le roi même se plaisait à la voir ; mais depuis un certain temps, elle a repris toute la rage germanique. Fixons sa mort à quarante mille livres. Elle est forte, puissante, les yeux enflammés et porte un poil roux [...] 40,000 liv. qui seront payées sur-le-champ au Palais-Royal, au chasseur assez habile pour ne la pas manquer⁸⁷.

Le deuxième article indique comme cible suivante le comte d'Artois (un « tigre élevé à la ménagerie de Versailles⁸⁸ » et qui s'est échappé du royaume). À la tête du parti le plus radicalement hostile aux réformes, il est en effet le premier membre important de la famille royale à émigrer, dès le 16 juillet 1789. Dans la suite du texte, les articles IV à VII visent successivement les principaux princes ayant suivi Artois en émigration : les membres de la Maison de Condé d'abord, avec en premier lieu son chef, le prince de Louis V Joseph de Bourbon-Condé (1736-1818) décrit comme « un vieux renard⁸⁹ », son fils le duc de Bourbon, Louis VI Henri Joseph de Bourbon-Condé (1756-1830), présenté comme « un oiseau de proie⁹⁰ », et enfin son petit-fils, le duc d'Enghien Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé (1772-1804), « un jeune oiseau de la même espèce⁹¹ ». L'autre branche représentée est celle des princes de Conti, à travers son dernier titulaire, Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti (1734-1814) : « un vieux lion⁹² ». Il est particulièrement significatif que l'ordre des articles ainsi constitué se conforme exactement aux préséances ces différents princes du sang⁹³ – à l'exception de la maison d'Orléans – en fonction de leur proximité avec la couronne, des plus proches aux plus lointains. Le système des préséances est toutefois rompu par la manière dont s'intercale, au troisième article, la figure majeure de Polignac – ce qui paraît un signe assez éclatant de l'importance symbolique que prend la duchesse en 1789 :

Une louve de Barbarie, élevée par curiosité par la famille des Polignac, par une bizarrerie monstrueuse de la nature, s'étant accouplée avec le tigre et la panthère ci-dessus désignés,

⁸⁷ *La chasse aux bêtes puantes et féroces, op. cit.*, p. 5. La mention du Palais-Royal comme lieu où venir récupérer la récompense, ainsi que l'absence de tout membre de la famille d'Orléans dans la liste des bêtes à traquer, semble indiquer que l'origine de ce pamphlet est à chercher parmi les proches du duc d'Orléans, le futur Philippe-Égalité.

⁸⁸ *Id.*

⁸⁹ *Ibid.*, p. 6.

⁹⁰ *Id.*

⁹¹ *Ibid.*, p. 7.

⁹² *Id.*

⁹³ Voir *supra*, p. 380. À la fin du XVIII^e siècle, on compte trois lignées subsistantes de princes du sang : les Orléans, descendants de Louis XIII, les Condé et les Conti, descendants de Louis IX. Sur le processus par lequel ces lignées acquièrent progressivement la primauté sur les ducs et pairs, voir Fanny COSANDEY, *Le rang, op. cit.*, p. 284-297.

ainsi qu'avec une prodigieuse quantité d'animaux de différentes espèces, en est devenue tout-à-coup enragée ; elle court aussi le pays. Vingt mille livres pour celui qui la tuera⁹⁴.

Le choix des espèces animales n'est bien sûr par neutre, et loups, tigres et panthères sont préférés parce qu'ils sont des animaux particulièrement inquiétants. Dans *Le Neveu de Rameau* de Diderot, ce sont ces mêmes espèces qui sont utilisées par LUI pour désigner le fonctionnement brutal de la « ménagerie Bertin », le groupe de mondains réunis autour du riche financier et ministre Henri Léonard Jean Baptiste Bertin (1720-1792), dont il était un membre attiré avant d'en être chassé : « Nous paraissions gais ; mais au fond nous avons tous de l'humeur et grand appétit. Des loups ne sont pas plus affamés ; des tigres ne sont pas plus cruels. Nous dévorons comme des loups, lorsque la terre a été longtemps couverte de neige ; nous déchirons comme des tigres, tout ce qui réussit⁹⁵. »

Il est une dernière modalité d'exploitation du motif de l'animalité dans le corpus, qui s'écarte certes des procédés d'animalisation examinés plus haut, mais qui renvoie à un jeu dangereux avec les frontières entre l'humain et l'animal pouvant conduire au monstrueux. Il s'agit de la mise en scène de la proximité de femmes de la noblesse avec de petits animaux de compagnie (en particulier des chiens), dans des dispositifs qui suggèrent assez systématiquement des pratiques sexuelles zoophiles. On en trouve une occurrence particulièrement intéressante dans un petit pamphlet datant de 1790, *Les Soirées amoureuses du général Mottier et de la belle Antoinette par le Petit Épagneul de l'Autrichienne*. Construit sur une narration à la première personne, c'est le petit chien de Marie-Antoinette qui raconte ce dont il a pu être témoin dans les appartements privés de la reine. Le texte fait une allusion explicite aux actes zoophilies que pratiquerait Marie-Antoinette avec l'épagneul-narrateur, dans une note en bas de page :

Certainement l'aimable Antoinette n'a rien négligé pour l'éducation de son joli épagneul ; il lui est si utile ! sa langue agile, active et pénétrante lui donne souvent des esquisses si délicieuses de plaisirs que d'Artois, Cogny, Vermont, Charles, son grand valet de pied, et un si long chapelet d'etc., d'etc., d'etc. lui ont fait goûter tant de fois⁹⁶.

Cet extrait est à replacer au croisement de plusieurs réseaux de signification qui se cumulent et se rencontrent parfois. Ainsi retrouve-t-on depuis les années 1740 le motif du petit

⁹⁴ *La chasse aux bêtes puantes et féroces, op. cit.*, p. 6.

⁹⁵ Denis DIDEROT, *Le Neveu de Rameau*, éd. Michel Delon, dans *Contes et romans*, éd. cit., p. 623-624. Sur le motif de la ménagerie dans le *Neveu*, voir Benoît MELANÇON, « La ménagerie Bertin était-elle un salon littéraire ? Antiphilosophie et sociabilité au Siècle des lumières », dans Pierre POPOVIC et Érik VIGNEAULT (dir.), *Les dérèglements de l'art. Formes et procédures de l'illégitimité culturelle en France (1715-1914)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 17-34.

⁹⁶ *Les Soirées amoureuses du général Mottier et de la belle Antoinette par le Petit Épagneul de l'Autrichienne*, À Persépolis, À l'Enseigne de l'Astuce et de la Vertu délaissée, 1790, p. 6-7.

chien utilisé à des fins sexuelles par des dames de la noblesse, dans des textes appartenant à la veine libertine ou pornographique⁹⁷. Diderot consacre ainsi un chapitre des *Bijoux indiscrets* aux « gredins », ces petits chiens qui s'apparentent précisément à des épagneuls et qu'une dame de la cour affectionne particulièrement : « Pourrez-vous croire que les quatre chiens d'Haria ont été les rivaux, et les rivaux préférés de son mari ; et que la mort d'une levrette a brouillé ces gens-là, à n'en jamais revenir⁹⁸ ? », s'étonne ainsi Mangogul auprès de Mirzoza. Les *Mémoires de Suzon* (1778) proposent à leur tour une scène où la jeune héroïne, à demi endormie sur un sofa, ressent la pénétration d'un « dard brûlant et d'une activité incroyable » dans son « con⁹⁹ ». Une fois réveillée, elle est étonnée de constater que son plaisir est à attribuer au petit chien de sa protectrice, Pyrame, qu'elle n'aurait « jamais soupçonné d'être si bien dressé¹⁰⁰ ». Chez Sade enfin, les scènes zoophiles sont nombreuses et subissent la logique d'intensification caractéristique de toute l'œuvre. Comme le fait remarquer Vincent Jolivet, Sade « substitue au petit chien mignon et guilleret (à sa place dans le décor charmant des boudoirs) la figure du “dogue monstrueux”, musculeux et énergique, dont la verge puissante ne se lasse jamais¹⁰¹ ».

Le motif du petit chien renvoie de surcroît à une pratique sociale caractéristique de la noblesse qui devient une mode au cours du siècle. La marquise de Pompadour se distingue notamment par les très importantes sommes d'argent qu'elle consacre à ses animaux de compagnie préférés, ses deux petites chiennes Inès et Mimi. En 1755, elle commande ainsi des colliers plaqués or dont la valeur est l'équivalent d'une année de revenus pour un tailleur de pierre parisien¹⁰². Surtout, les deux chiens sont intégrés dans sa stratégie iconographique personnelle, avec le rôle d'incarner symboliquement un idéal de fidélité qu'elle entendrait elle-même se donner dans sa relation personnelle avec le monarque¹⁰³. Le goût des dames de la noblesse pour les petits chiens est en tout cas général et son exploitation associée à des connotations sexuelles apparaît régulièrement. Ainsi le peintre Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), qui se fait une spécialité des « portraits d'animaux » – il réalise ainsi en 1740 celui

⁹⁷ Vincent JOLIVET, « Lumières et bestialité », *DHS*, n° 42, 2010, p. 296-297.

⁹⁸ Denis DIDEROT, *Les Bijoux indiscrets*, éd. cit., p. 85. Jean-Christophe Abramovici renvoie à d'autres cas de petits chiens utilisés à des fins sexuelles, notamment *Le petit toutou* (1746), de Jean Galli de Bibiena, ou encore un conte d'Henri de Seneterre publié en 1744 (*ibid.*, p. 943).

⁹⁹ *Mémoires de Suzon* [1778], éd. Michel Delon, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. cit., vol. 2, p. 904-906. Il est significatif de constater qu'une gravure de l'édition originale, reproduite dans l'édition citée (p. 905), illustre la scène.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 904-906.

¹⁰¹ Vincent JOLIVET, « Le bestiaire sadien », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, n° 111/3, 2011, p. 580-581.

¹⁰² Colin JONES, *Madame de Pompadour*, op. cit., p. 96.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 70-74.

du basset Pehr, le chien de chasse favori du diplomate suédois Carl Gustav Tessin (1695-1770) son commanditaire¹⁰⁴ – peint en 1734 un étonnant *Sérail du doguin*, reproduit en 1758 par le graveur Jean Daullé (Fig. 23) : au centre de la composition figure le doguin (ou petit dogue), sultan couronné d'un croissant, fumant une pipe d'or et de cristal au milieu de deux autres chiens. Au-dessus, un chat noir qui joue probablement le rôle de l'eunuque, surveille la scène. Le doguin-sultan laisse tomber un mouchoir devant une petite épagneul – référence à l'imaginaire du sérail ottoman et à l'habitude prêté au sultan – et largement fantasmée – de désigner de cette manière les femmes de son harem avec qui il souhaite avoir des relations sexuelles¹⁰⁵.

L'attention que les hommes peuvent porter au petit chien des dames peut, par ailleurs, devenir le symbole de relations de soumission excessive et inconvenante. Dans *Le Neveu de Rameau*, LUI a beau jeu de faire preuve d'autodérision lorsqu'il décrit les complaisances auxquelles il est obligé de se livrer avec les animaux de compagnie de telle ou telle dame de qualité :

Et puis à la maison une meute de chiens à soigner ; il est vrai que je m'étais sottement imposé cette tâche ; des chats dont j'avais la surintendance ; j'étais trop heureux si *Micou* me favorisait d'un coup de griffe qui déchirât ma manchette ou ma main. *Criquette* est sujette à la colique ; c'est moi qui lui frotte le ventre¹⁰⁶.

Dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, la manière dont le protagoniste du texte s'avilit devant le petit chien de Mme du Barry apparaît comme le signe du ridicule de son abaissement comme courtisan :

Nous n'entrerons point dans ces détails trop connus, qui sont à la honte des courtisans, et prouvent que l'intérêt seul est le mobile des actions de ces hommes qui ont plus de raison qu'ils ne croient, en se regardant comme une espèce à part. Nous nous arrêterons à Richelieu seul, et nous dirons que cet être si altier, qui mettait si souvent en avant ses titres de pair et maréchal de France, de noble Génois, de gouverneur de la Guyenne, de Premier gentilhomme de la Chambre du roi, se croyait très honoré de porter le petit chien d'une fille, qu'il n'avait pas cru digne d'approcher un instant du monarque¹⁰⁷.

À la fin des années 1780, Mercier se désole par ailleurs de cette mode dans le *Tableau de Paris* :

La folie des femmes est poussée au dernier période sur cet article. Elles sont devenues gouvernantes de roquets, et ont pour eux des soins inconcevables. Marchez sur la patte d'un

¹⁰⁴ Guillaume FAROULT, Xavier SALMON et Juliette TREY (dir.), *Un Suédois à Paris au XVIII^e siècle. La collection Tessin*, Paris, Louvre édition et Lienart, 2016, p. 88-89.

¹⁰⁵ Haydn WILLIAMS, *Turquie. Une fantaisie européenne du XVIII^e siècle* [2014], trad. Patrick Hersant, Paris, Gallimard, 2015, p. 107.

¹⁰⁶ Denis DIDEROT, *Le Neveu de Rameau*, éd. cit., p. 630-631.

¹⁰⁷ *VPMR*, vol. 2, p. 300.

petit chien, vous êtes perdu dans l'esprit d'une femme ; elle pourra dissimuler, mais elle ne vous le pardonnera jamais : vous avez blessé son *manitou*¹⁰⁸.

Le texte de Mercier joue précisément ici sur la mise en équivalence du galant et du petit chien, qu'il juge ridicule. Le paroxysme est d'ailleurs atteint avec les marques de tendresse excessives que manifestent les femmes envers leur animal et dont les conséquences érotiques sont fâcheuses pour Mercier : « Quand je vois une belle profaner sa bouche en couvrant de baisers un chien qui souvent est laid et hideux, et qui, fût-il beau, ne mérite pas des affections si vives, je trouve ses yeux moins beaux ; ses bras, en recevant cet animal, paraissent avoir moins de grâce¹⁰⁹. »

Enfin, l'idée de discrétion est souvent associée au motif de la zoophilie dans la littérature. Ainsi que le fait remarquer Vincent Jolivet, l'animal, parce qu'il n'est pas doté de la parole, « se situe à l'opposé de l'amant indélicat, toujours susceptible d'aller clamer sa bonne fortune au petit matin : l'animal, lui, ne trahira jamais les faveurs lui ayant été accordées dans la nuit¹¹⁰ ». Cette caractéristique est explicitement mise en avant dans les *Mémoires de Suzon*, où la narratrice conseille aux femmes de préférer les petits chiens pour leurs jeux privés, incomparablement plus discrets que les jeunes serviteurs noirs, qui sont la nouvelle coqueluche des femmes de l'époque¹¹¹ :

Je ne vous conseille pas de faire comme plusieurs de nos dames, qui font venir des nègres de l'Amérique et qui les font coucher dans leur lit lorsqu'ils sont jeunes... Le nègre malgré son attachement et sa fidélité envers son maître, pourrait quelquefois, dans un moment de mécontentement, révéler votre conduite¹¹².

Le lien de contiguïté qui s'établit ici, discours racial qui consiste à prêter au chien et au petit serviteur noir la même fidélité, le même « attachement » au maître, se retrouve dans les *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri* de Pidansat de Mairobert : « La favorite avait alors un petit nègre, nommé Zamore, qu'elle aimait beaucoup, avec qui elle jouait comme avec un petit chien¹¹³ ». L'analogie est encore notée par Mercier dans le *Tableau de Paris*, qui semble d'ailleurs jouer avec les implications sexuelles du rapprochement : « Un petit nègre aux dents

¹⁰⁸ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCXLIV « Les petits chiens », p. 611.

¹⁰⁹ *Id.*

¹¹⁰ Vincent JOLIVET, « Lumières et bestialité », art. cit., p. 302.

¹¹¹ Dans le *Neveu de Rameau*, Diderot fait figurer le petit serviteur noir dans la liste des attributs de la richesse et de l'élévation mondaine : « [...] un bel équipage, avec des chevaux gris pommelés ; deux grands laquais, un petit nègre, et le coureur en avant, des rouges, des mouches, la queue portée ... » (Denis DIDEROT, *Le Neveu de Rameau*, éd. cit., p. 599).

¹¹² *Mémoires de Suzon*, éd. cit., p. 906.

¹¹³ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri*, op. cit., p. 151.

blanches, aux lèvres épaisses, à la peau satinée¹¹⁴, caresse mieux qu'un épagneul et qu'un angora. Aussi a-t-il obtenu la préférence ; il est toujours voisin de ces charmes que sa main enfantine dévoile en folâtrant, comme s'il était fait pour en connaître tout le prix¹¹⁵. » Ce n'est plus ici le petit chien que les femmes de la noblesse caressent, mais le petit page noir *qui caresse* les femmes de la noblesse. Dans les deux cas, on est face à un symbole extrêmement fort de la décadence morale (et sexuelle) des élites nobiliaires. À travers ces motifs plus ou moins discrets de zoophilie, « ces produits monstrueux d'une imagination dépravée¹¹⁶ » selon l'expression de Chamfort, on touche à l'ultime stade de la déshumanisation de l'ennemi aristocrate : la tendance à la tératologie.

2. ... à la tératologie aristocrate

Le paroxysme de l'animalisation semble en effet atteint lorsque la cible n'est plus transformée en animal, mais en véritable monstre. C'est ce qui se produit précisément dans la *Description de la ménagerie royale*, lorsqu'il s'agit de s'intéresser à Marie-Antoinette. La « femelle du Royal Veto » n'appartient en effet à aucune espèce à proprement parler. Elle est décrite comme « un monstre trouvé à Vienne en Autriche, dans la garde-robe de Marie-Thérèse l'impératrice » et serait le résultat de l'union de sa mère avec un autre animal : « Cette guenon couronnée eut probablement une envie contre nature ; elle se fit sans doute couvrir par un tigre ou un ours, et donna le jour à Marie-Antoinette¹¹⁷. » En 1771, on retrouvait à peu près le même motif de la conception d'un être hybride dans un paragraphe du *Gazetier cuirassé* prenant pour cible le duc de La Vrillière :

Tout Paris est alarmé de l'alliance monstrueuse de M. le duc de La Vrill[ière] avec une panthère renfermée à la ménagerie depuis dix ans ; les naturalistes sont effrayés de ce qui en résultera. La supérieure de la Salpêtrière s'est fait faire un enfant par le bourreau de Paris, pour pouvoir allaiter ce cher nourrisson sans le dénaturer¹¹⁸.

¹¹⁴ Sur le traitement iconographique du motif du jeune serviteur noir, son rôle de mise en valeur de la beauté des femmes blanches auprès desquelles il figure souvent, et sur le contexte colonial qui permet de mieux comprendre ses enjeux, voir Anne LAFONT, *L'art et la race. L'Africain (tout) contre l'œil des Lumières*, Dijon, Presses du réel, coll. « Œuvres en société », 2019, p. 135-137, ainsi que Victor I. STOICHITA, « L'image du noir », dans *Figures de la transgression*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2013, p. 101-134, et *L'image de l'Autre. Noirs, Juifs, Musulmans et « Gitans » dans l'art occidental des Temps modernes*, Paris, Hazan et Louvre éditions, coll. « La Chaire du Louvre », 2014.

¹¹⁵ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. DXXVIII « Petits nègres », p. 611. Sur ce point, voir Laurence MALL, « L'animal et la vérité de l'homme social chez Louis-Sébastien Mercier », *DHS*, n° 42, 2010, p. 220.

¹¹⁶ Sébastien-Roch-Nicolas de CHAMFORT, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*], *Mercure de France*, 2 avril 1791, p. 389.

¹¹⁷ *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants*, éd. cit., p. 232.

¹¹⁸ [Charles THÉVENEAU DE MORANDE], *Le Gazetier Cuirassé*, op. cit., p. 97-98.

Par ce mode de conception, la femelle du Royal Veto, désignée plus loin comme une « sirène d'Autriche¹¹⁹ », s'apparente à une chimère, cette sorte de monstre connue depuis l'antiquité, née de l'hybridation de deux espèces¹²⁰ et qui fascine la réflexion médicale et philosophique des Lumières sur les frontières du vivant, à l'image du médecin Bordeu mis en scène par Diderot dans *Le Rêve de D'Alembert*¹²¹. Aussi bien pour la femelle du Royal Veto que pour l'enfant hybride de La Vrillière, ces chimères portent dans leur être même le signe de la cruauté congénitale – ce qui explique qu'il faut une nourrice à la hauteur de cette sombre créature dans le micro récit du *Gazetier* : rien moins que la responsable du principal « lieu d'exclusion et de punition pour femmes¹²² » de Paris qui attendrait un enfant du bourreau¹²³.

La représentation chimérique de la reine renvoie peut-être aussi à une représentation analogue, que l'on retrouve dans un texte de 1784, *Description historique d'un monstre symbolique*¹²⁴, publié en même temps que plusieurs estampes, qui viendraient documenter l'existence d'un monstre péruvien¹²⁵. Mais le pamphlet s'attache surtout à faire le lien entre le monstre, décrit comme une harpie et représenté comme tel sur la gravure qui accompagne le texte (voir Fig. 24), et la reine : le narrateur évoque ainsi Versailles, la cour, ou encore la

¹¹⁹ *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants*, éd. cit., p. 233.

¹²⁰ Olivier ROUX, *Monstres. Une histoire générale de la tératologie, des origines à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2008, p. 21-23.

¹²¹ Voir Gilles BARROUX, « Quelle tératologie dans *Le Rêve de D'Alembert* ? », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, n° 34, 2003, p. 85-98.

¹²² Jean-Pierre CARREZ, « La Salpêtrière de Paris sous l'Ancien Régime : lieu d'exclusion et de punition pour femmes », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2008, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/264>. Article consulté le 6 mars 2020].

¹²³ Un autre élément est à analyser peut-être dans ces extraits : la mise en scène de l'enfantement. Dans la *Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé* (1790), le narrateur condamne la complaisance du père du protagoniste à l'encontre la probable illégitimité de son rejeton (il attribue sa paternité à Louis XV lui-même), en la considérant précisément comme monstrueuse : « Il n'y a que des êtres sans principes, des libertins dénaturés, des monstres enfin, qui affectent d'être indifférents sur l'article d'un amour mutuel, et d'une fidélité constante et respectueuse. Les animaux, les volatiles et les quadrupèdes les plus sauvages, sont jaloux de ce qu'ils aiment. » (*Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé*, op. cit., p. 12). Dans la *Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conti* (1790), ce sont les hésitations coupables du père quant à savoir s'il faut sauver la femme ou l'enfant au moment de l'accouchement de son épouse qui sont considérées comme inhumaines. Pour le narrateur, il n'y a pas à balancer, et il faut être excessivement attaché à l'obsession de la perpétuation de sa lignée pour ne pas résolument préférer sauver la vie de l'épouse plutôt que de l'enfant : « Tel est et doit être l'homme vertueux par les inspirations de la nature et les lumières de la raison » (*Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conti*, op. cit., p. 15).

¹²⁴ *Description historique d'un monstre symbolique, Pris vivant sur les bords du Lac Fagua, près Santé-Fé, par les soins de Francisco Xaveiro de Meunrios, Comte de Barcelonne & Vice-roi du Nouveau Mexique. Envoyée par un Négociant du pays à un Parisien son Ami*, À Santa-Fé et se trouve à Paris, 1784.

¹²⁵ Pour Annie Duprat, cette figure de reine-harpie s'inscrit dans une histoire longue, qui renvoie à certaines représentations visant Henri III à l'aide de ce même motif : « La force des "harpies Marie-Antoinette", outre ce qu'elle révèle de la monstruosité de l'héroïne du crime, réside dans cette continuité des voies de la dénonciation graphique, dans le long terme de l'imagerie politique. » (Annie DUPRAT, *Les rois de papier*, op. cit., p. 131-132. Voir aussi p. 112-118).

Lorraine, tandis que le pseudonyme employé par l'auteur présumé du texte semble désigner le comte de Provence (notamment par la mention de « Meunrios », anagramme de *Monsieur*), selon l'analyse d'Annie Duprat¹²⁶ – même si l'on peut raisonnablement douter que le frère cadet du roi puisse prendre ainsi le risque d'être démasqué en ne dissimulant pas mieux son identité.

Le discours tératologique pour désigner un adversaire politique a une histoire longue, qui n'échappe souvent pas à celles et à ceux qui, au XVIII^e siècle, s'en ressaisissent dans le cadre de la critique du pouvoir et des élites. Yves Charles Zarka fait observer que le tyran injuste et cruel est qualifié de monstre depuis l'antiquité¹²⁷. Ainsi Suétone introduit-il le motif du monstrueux dans une fameuse transition de sa *Vie de Caligula* (« Jusqu'ici nous avons parlé d'un prince : il nous reste à parler d'un monstre¹²⁸ ») tandis que Cicéron, dans le quatrième discours de ses *Philippiques*, propose un portrait saisissant de Marc-Antoine en monstre assoiffé de sang :

Ce n'est plus, comme autrefois, votre asservissement qu'il désire, désormais dans sa fureur, c'est de votre sang qu'il est altéré. Aucun divertissement n'a pour lui plus de charme que le carnage, le meurtre, que le massacre des citoyens sous ses yeux. Vous n'avez pas affaire Quirites [Romains] à un homme criminel et scélérat, mais à une bête monstrueuse et répugnante¹²⁹.

Ce dernier exemple, tiré de l'un des auteurs les plus lus et les plus cités au cours des dernières années du XVIII^e siècle¹³⁰, est particulièrement éclairant, puisqu'il rend bien visible la logique de la tératologie politique : transformer l'adversaire en monstre effrayant pour mieux le déshumaniser, dans une logique plus globale d'intensification du conflit. Dès lors que l'ennemi est un monstre, il ne s'agit plus de le vaincre ou de le convaincre, mais tout simplement de l'abattre. C'est bien ce qu'exprime le journaliste et écrivain Jean-Baptiste Gouriet (1774-1855) dans les *Crimes de Marie-Antoinette*, en 1793 – après l'exécution de la reine :

Monstre échappé de Germanie,
Toi qui dévastas nos climats,

¹²⁶ ANNIE DUPRAT, *Marie-Antoinette. 1755-1793. Images et visages d'une reine*, Paris, Éditions Autrement, coll. « Vies parallèles », 2013, p. 57.

¹²⁷ YVES CHARLES ZARKA, *Métamorphoses du monstre politique et autres essais sur la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Intervention philosophique », 2016, p. 7.

¹²⁸ SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, « Caligula », XXII, cité dans Yves Charles Zarka, *Métamorphoses du monstre politique*, op. cit., p. 8. Pour une étude de cas de tératologie politique antique (celui, particulièrement significatif, de Néron), voir Laurie LEFEBVRE, *Le mythe Néron. La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (I^{er}-V^e s.)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

¹²⁹ CICÉRON, *Quatrième Philippique*, V, 11-13, cité dans Yves Charles Zarka, *Métamorphoses du monstre politique*, op. cit., p. 8.

¹³⁰ Timothy Tackett fait observer que Cicéron est cité dix fois plus que Rousseau dans les journaux et les discours révolutionnaires (Timothy TACKETT, *Anatomie de la terreur*, op. cit., p. 29).

Ils n'ont cessé tes attentats
Que lorsqu'on fit cesser ta vie¹³¹.

Ce type de dispositif discursif consistant à faire de la cible un monstre repoussant se retrouve abondamment concernant Marie-Antoinette. La haine qu'elle suscite se traduit volontiers par la qualification de monstre, qui associe condamnation paroxystique et déshumanisation. Un pamphlet comme le *Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine* (1794), publié après son exécution le 16 octobre 1793, est un exemple caractéristique, avec la référence à la monstruosité qui joue un rôle d'encadrement du texte, puisqu'elle est présente aussi bien dans l'*incipit* (« Un monstre naquit à Vienne en Autriche le 2 novembre 1755. Il sortit des flancs d'un autre monstre qui, farouche et sanguinaire, ne respirait que le meurtre et le carnage, et le sang était son aliment favori¹³² ») que dans l'*explicit* (« Monstre affreux, que l'enfer déteste, on ne se souviendra de toi que pour exécrer ta mémoire. Ainsi soit-il¹³³ »). Si la transformation de la reine déchuë en monstre inhumain paraît importante dans les pamphlets qui suivent son exécution, c'est précisément parce qu'elle en fournit une justification. Le « peuple républicain » peut ainsi être célébré pour avoir, tel un héros antique ayant vaincu des créatures mythologiques, rendu service à la nation en abattant la reine monstrueuse : « Hommes français¹³⁴, Peuple républicain, que le monde te donne le salut fraternel, que l'humanité entière élève vers toi le cri de la reconnaissance ; tu as purgé la terre d'un monstre qui en était l'horreur¹³⁵ ! »

Il n'est donc guère surprenant que, par effet de contiguïté, Polignac subisse elle aussi cette forme de déshumanisation pamphlétaire, au point que, cinquante ans après la Révolution, Vigée-Le Brun s'en souviennë encore lorsqu'elle entend témoigner de sa fidélité à la mémoire de la défunte duchesse :

Il n'est point de calomnie, point d'horreurs, que l'envie et la haine n'aient inventées contre la duchesse de Polignac ; tant de libelles ont été écrits pour la perdre, que, joints aux

¹³¹ Jean-Baptiste GOURIET, *Crimes de Marie-Antoinette, veuve capet*, op. cit., p. 2.

¹³² *Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine*, op. cit., p. 3.

¹³³ *Ibid.*, p. 8.

¹³⁴ L'utilisation de cette tournure vocative, caractéristique du morceau de rhétorique, parce qu'elle souligne le genre masculin de la communauté nationale, produit par ailleurs une polarisation genrée qui s'ajoute à l'opposition humanité/monstruosité.

¹³⁵ *Testament de Marie-Antoinette veuve Capet*, éd. cit., p. 241. L'image du monstre vomi des enfers est également récurrente dans les pamphlets post-thermidoriens prenant pour cible Robespierre : voir Jean-Luc CHAPPEY, « Usages politiques et sociaux de la biographie entre la Convention et le Directoire (1794-1799) », dans Olivier FERRET et Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, *Biographie & politique*, op. cit., p. 152-155. À la même époque, Germaine de Staël tente précisément de dépasser cette rhétorique pamphlétaire : voir Florence LOTTERIE, « Du "cœur fatigué de haïr" : comment sortir du fanatisme après la Révolution (Staël en Thermidor) », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques » dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 85-108.

vociférations des révolutionnaires, ils ont dû laisser, dans l'esprit de quelques gens crédules, l'idée que l'amie de Marie-Antoinette était un monstre. Ce monstre, je l'ai connu : c'était la plus belle, la plus douce, la plus aimable femme qu'on pût voir¹³⁶.

Cette transformation de Polignac en monstre est bien rendue dans les premières lignes des *Adieux des François* :

Fuis loin de nous, fuis, monstre odieux, vomi par les enfers, fuis en te cachant, serpent venimeux, dont l'haleine empoisonnée infectera tous les pays où tu sauras te glisser. Vas, vas porter au loin les exhalaisons tâchantes [*sic*] de ton corps impur. Elles n'ont pu altérer l'éclat brillant du nom français, et tes efforts meurtriers, tes poignards homicides n'ont pu entamer ce peuple de héros¹³⁷.

Dans ce passage, la tératologie est explicitement utilisée dans le cadre d'une très forte polarisation (et schématisation) qui se construit par opposition des deux termes de l'échelle humaine : d'un côté le « monstre odieux », repoussé hors du genre humain, et de l'autre le « peuple de héros » qui serait la version la plus perfectionnée de l'humanité. La tératologie prend par ailleurs la forme d'une succession de plusieurs incarnations animales. Elle était moucheron, elle devint « un serpent venimeux », et *in fine* « un monstre hideux¹³⁸ ».

Le plus important dans la métamorphose de l'adversaire en monstre, c'est qu'elle appelle en fait l'action réparatrice d'un peuple-héros qui, pareil à Hercule, viendrait nettoyer la terre de ces créatures repoussantes. La Polignac-monstre des pamphlets ne figure que comme la première de ces créatures malfaisantes à avoir été vaincue, et elle appelle la poursuite du processus de purification. C'est bien ce qu'annoncent les *Adieux des François* :

Mais que les monstres, tes pareils, demeurés parmi nous, que les lâches infectés de ton souffle empoisonné, ne puissent pas échapper au fer qui doit couper les membres gangrenés par la corruption ! qu'ils tremblent, princes et brigands. La nation saura les arracher à leurs palais gardés, ou à leurs repaires obscurs. C'est en eux qu'elle attaquera les maux qui la désolent. C'est par le feu qu'elle se purifiera de ton infection¹³⁹.

Ce qui semble apparaître derrière la figuration du monstre, c'est bien ce motif de la « purification » : le discours tératologique est aussi un appel à trouver puis exécuter des boucs émissaires qui permettrait, par l'éclat de leur mise à mort – réelle ou symbolique – d'apaiser la société révolutionnée.

¹³⁶ Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Souvenirs*, éd. cit., p. 283.

¹³⁷ *Adieux de Mme la duchesse de Polignac aux François*, op. cit., p. 3.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 11.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 12-13.

III. Des boucs émissaires aristocratiques

Deux références théoriques permettent de mieux comprendre la manière dont les pamphlets mettent en scène de manière récurrente des représentations de punitions et de châtements visant Marie-Antoinette et Polignac : Michel Foucault et René Girard.

L'interrogation de Foucault concernant le système pénal sous l'Ancien Régime porte fondamentalement sur sa dimension ostentatoire : comment comprendre ces grands spectacles¹⁴⁰ publics que sont la flétrissure d'une prostituée ou l'écartèlement d'un régicide ? La réponse réside précisément, selon lui, dans la dimension spectaculaire de ces châtements, qui permettent de « produire, en plein jour, la vérité du crime¹⁴¹ ». La punition, sous la forme du supplice, vaut principalement parce qu'elle manifeste à la fois la gravité de la faute, mais surtout la puissance de l'autorité qui la sanctionne. Elle se constitue dès lors en rituel public, et dépasse la fonction strictement judiciaire pour devenir une véritable cérémonie politique. Le supplice n'est donc pas seulement une punition, un simple acte de justice : il est un enjeu d'autorité, la manière pour le pouvoir de manifester, et donc d'exercer, sa souveraineté¹⁴². Et dans un contexte comme la Révolution française, où la question de la légitimation du pouvoir est fondamentale – qui, du roi ou de la nation récemment constituée, détient l'autorité ? –, cette dimension du châtement est d'autant plus déterminante. Il peut apparaître tentant, en particulier pour les révolutionnaires, de s'emparer de cet attribut de souveraineté qu'est la punition publique – compris sous la forme symbolique d'une mise en scène de châtement dans un pamphlet.

À cet aspect politique du châtement, les théories de René Girard permettent d'ajouter une dimension anthropologique. Selon lui, la violence collective focalisée sur un bouc émissaire

¹⁴⁰ Sur la dimension spectaculaire du supplice, voir Michel BÉE, « Le spectacle de l'exécution dans la France d'Ancien Régime », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 38/4, 1983, p. 843-862.

¹⁴¹ Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison* [1975], éd. Bernard E. Harcourt, dans *Œuvres*, éd. cit., vol. 2, p. 295.

¹⁴² Selon Foucault, l'exécution publique du châtement « fait partie, même sur un mode mineur, des cérémonies par lesquelles le pouvoir se manifeste » (*ibid.*, p. 308). En un sens, cette analyse s'articule au cadre conceptuel produit par l'école cérémonialiste qui, à la suite des travaux d'Ernst Kantorowicz, analyse rituels et cérémoniaux comme des rouages primordiaux du fonctionnement du pouvoir monarchique français : l'exécution d'une sentence publique aurait, au fond, un rôle analogue, quoiqu'à une autre échelle, à celui qu'occupent les lits de justices, les entrées royales ou les grandes cérémonies de cour. Parmi les travaux représentatifs de ce courant, voir Sarah HANLEY, *Le lit de justice des rois de France. L'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours* [1983], trad. André Charpentier, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1991, ou encore Ralph E. GIESEY, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance* [1960], trad. Dominique Ebnöther, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1987.

a une fonction sociale essentielle et quasi constituante : « la ritualisation de la violence – le choix du bouc émissaire – sert à réinstituer des différences, des limites et des démarcations et ainsi à transférer la violence hors de la communauté¹⁴³ ». Or châtier publiquement un individu au nom de la communauté équivaut en un sens au sacrifice du bouc émissaire de la Bible : la ritualisation de ce geste collectif permet de réparer les fautes commises par le groupe et de purger la violence collective en l'orientant sur une figure expiatoire.

Dans le corpus, on retrouve cette double logique du bouc émissaire et du châtement spectaculaire à travers deux motifs en particulier qui méritent d'être examinés avec attention : la représentation du corps malade d'une part, et la mise en scène textuelles de châtements *in effigie* d'autre part. C'est au fond la question de la mise en scène de la souffrance qui est centrale : dès lors que les nobles sont considérés comme des monstres aristocrates à qui l'on dénie toute humanité, il paraît parfaitement possible et même légitime de faire souffrir leur corps à travers des mises en récit qui permettent de manifester la puissance du groupe ou d'apaiser les angoisses collectives.

1. Du corps malade...

Dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, le motif de la bonne ou de la mauvaise santé peut parfois prendre des formes surprenantes. Dans le deuxième volume par exemple, la mort du dauphin, fils de Louis XV, est attribuée à une maladie qui contraste particulièrement avec la majesté du sang royal : « Le dauphin était sujet à une forte transpiration aux pieds ; elle fut interceptée par un trop long séjour dans un endroit humide. L'humeur reflua sur la poitrine, et causa bientôt des ravages affreux¹⁴⁴. » Il y a probablement quelque chose de carnavalesque dans cette image de l'héritier du trône conduit au tombeau par une telle maladie. Que le corps souffrant puisse aussi être le lot des grands semble un élément que la *Vie privée* se charge de souligner.

Richelieu lui-même semble avoir une santé pour le moins fluctuante. Cette caractéristique se retrouve d'ailleurs dans les autres textes le mettant en scène. Elle est rappelée dès les premières pages des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* : « C'est à la nature seule que je dois cette constitution robuste et même temps délicate, qui a résisté aux coups du temps

¹⁴³ René GIRARD, *La Violence et le sacré* [1972], Paris, Grasset, 1980, p. 19, cité par Lynn HUNT, *Le roman familial de la Révolution française, op. cit.*, p. 26. Le travail de Lynn Hunt dans ce livre consiste en partie en une utilisation – critique – de la thèse de René Girard sur le bouc émissaire pour mieux comprendre le processus révolutionnaire dans son ensemble.

¹⁴⁴ *VPMR*, vol. 2, p. 237-238.

et des passions qui détruisent les tempéraments ordinaires¹⁴⁵. » La longévité du personnage atteste de cette santé étonnante, sans pour autant qu'elle soit toujours épargnée par la maladie.

Un épisode en particulier illustre cette situation. Il se produit vers 1755, au moment où, âgé de presque soixante ans, il prend sa charge de gouverneur de Guyenne à Bordeaux :

Peu de temps après, M. de Richelieu fut attaqué d'une maladie affreuse. Une dartre vive qui lui couvrit le visage, s'étendit ensuite sur tout son corps. Jamais homme ne fut plus vivement affecté de son état. S'il eût été sur un fumier, le maréchal aurait parfaitement représenté Job¹⁴⁶.

Si l'identification de la maladie paraît complexe, elle est moins importante que les conséquences mises en avant par la narration : Richelieu paraît défiguré, et son corps, tout entier atteint, le fait ressembler à la figure de Job, lui-même frappé par Satan d'un « ulcère malin depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de sa tête¹⁴⁷ ». Cette référence pourrait renvoyer à l'idée de mise à l'épreuve divine mais, appliquée à un personnage comme Richelieu, elle ne semble pas tant opérante comme parabole que comme illustration paroxystique (et probablement ironique) de la corruption du personnage, ainsi que l'indique l'allusion au tas de fumier, communément utilisée dans l'iconographie, mais absente du texte biblique. Le passage de la *Vie privée* se poursuit par ailleurs dans une veine spectaculaire, où l'aspect particulièrement repoussant du corps malade de Richelieu est souligné :

La personne du maréchal ne devait inspirer que le dégoût. On lui appliquait continuellement du veau sur les endroits dartreux, et le pansement exhalait une odeur infecte. Il ne sortit point pendant plus de six mois. Pour cacher sa maladie, il donna une autre cause à sa retraite. On lui avait défendu les bains ; mais il voulut se gouverner lui-même, et il en fit un usage continu, ce qui le guérit avec une tisane de Vinache¹⁴⁸.

La mention précise du traitement que s'administre Richelieu est intéressante : la tisane de Vinache, inventée au début du XVIII^e siècle par un escroc napolitain qui porte ce nom, est préconisée contre les maladies de peau et la syphilis. Le médecin et chimiste Gabriel François Venel (1723-1775) l'évoque en 1765, dans l'article de l'*Encyclopédie* « SUDORIFIQUE & Sueur artificielle, (*Thérapeutique.*) » comme un remède de charlatan « actuellement en vogue à Paris¹⁴⁹ ». Pour le lecteur ou la lectrice de la fin du XVIII^e siècle, la tisane de Vinache est donc d'une part associée à la charlatanerie – ce qui paraît cohérent avec le portrait d'un Richelieu très superstitieux – et, d'autre part, aux maladies vénériennes. Si l'analogie avec Job renvoie

¹⁴⁵ *MMDR*, vol. 1, p. 5.

¹⁴⁶ *VPMR*, vol. 2, p. 151-152.

¹⁴⁷ *Job*, 2, 7, cité dans *La Bible de Jérusalem*, Éditions du Cerf, 2000, p. 829.

¹⁴⁸ *VPMR*, vol. 2, p. 152.

¹⁴⁹ *Encyc.*, vol. 15, p. 622. Voir aussi Patrick BOURRINET et Charles GUYOTJEANNIN, « Vinache (tisane de) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 342, 2004, p. 366.

bien à l'idée d'une maladie visant à éprouver la foi de la victime, il s'agit d'une version presque parodique et résolument libertine.

Par ailleurs, la maladie de Richelieu donne lieu à une multitude de bruits et de rumeurs publiques :

Malgré les précautions qu'il avait prises, son état ne put échapper à la connaissance du public. On fit courir le bruit qu'il était pourri ; et même après sa guérison, qu'on lui appliquait sans cesse du veau sur le corps. D'autres gens prétendirent qu'on lui retirait la peau de la tête pour lui ôter les rides du front, et qu'on attachait cette peau sous sa perruque. Le maréchal mettait quelquefois du savon ou de la pâte d'amande dans l'eau de son bain ; comme elle paraissait blanche en la vidant, le bruit courut qu'il prenait des bains de lait. On en fut si convaincu à Bordeaux, qu'il fut un temps où l'on n'osait se servir de lait, dans la persuasion que l'on était, que celui employé dans le bain du maréchal, était ensuite vendu au public¹⁵⁰.

La maladie dissimulée d'un personnage comme Richelieu, notamment dans son gouvernement bordelais où il est le plus haut représentant politique, provoque inévitablement son lot de fausses nouvelles. Dans son étude sur les fausses nouvelles de la Première guerre mondiale, Marc Bloch note l'importance de la censure et le rôle que peut avoir la rareté de l'information dans leur émergence : « Des relations fréquentes entre les hommes rendent aisées la comparaison entre les différents récits et par là même excitent le sens critique. Au contraire, on croit fortement le narrateur qui vient à longs intervalles, de pays lointains ou tenus pour tels, par des chemins difficiles¹⁵¹. » De manière analogue, ce signe corporel non contrôlé que constitue la maladie d'un puissant est la source ici de rumeurs infondées qui naissent du secret entretenu sur cette maladie.

L'histoire du mal mystérieux se termine toutefois heureusement : « Il paraît que cette dégoûtante maladie avait exprimé toute l'humeur de son corps : c'était, pour ainsi dire, un cautère universel que la nature s'était procuré, et qui avait rendu au vieillard une force et une santé parfaite¹⁵². » Plus encore, l'expérience de la maladie semble servir d'enseignement à Richelieu qui applique dès lors une diététique personnelle qui lui permet de maintenir une activité érotique : « comme il voyait une grande quantité de femmes de toute espèce, et même des filles, il croyait prudent de se régénérer toujours au renouvellement de la belle saison, et de ne conserver aucune des souillures de la précédente année¹⁵³. »

¹⁵⁰ *VPMR*, vol. 2, p. 152.

¹⁵¹ Marc BLOCH, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, op. cit., p. 45.

¹⁵² *VPMR*, vol. 2, p. 153.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 153-154.

Dès lors que le corps devient un motif privilégié du discours politique, la métaphore de la maladie apparaît comme une évidence¹⁵⁴. Elle joue un rôle structurant dans un pamphlet prenant pour cible Polignac, vraisemblablement publié en 1789, intitulé éloquentement *Maladie de Mme la duchesse de P...* La protagoniste y figure comme atteinte d'« une fièvre brûlante [...] accompagnée de putridité, de malignité et d'un délire sourd¹⁵⁵ », qui se serait déclarée le 17 juin – c'est-à-dire le jour où les députés du tiers état se proclament Assemblée nationale. Circonstance aggravante, la maladie est contagieuse : « Plusieurs princes et seigneurs de la cour, le conseil du roi, les maisons surtout où a été Mme de P....., l'Assemblée nationale, enfin Versailles et Paris en ont été infectés¹⁵⁶ ». Le pamphlet peut dès lors faire défiler les principales figures politiques de l'été 1789 en évoquant leurs divers symptômes, et conclure sur un appel à faire usage d'une médecine « agissante » pour les malades de la cour les plus infectés : « ainsi les correctifs puissants, les dépuratifs mordants, les évacuants actifs, les topiques pinçants, les scarifications jusqu'au vif et l'amputation du membre même, s'il y a gangrène, seront les moyens généraux à employer¹⁵⁷. » Ainsi esquissé, le traitement à suivre ressemble bien plus à une scène de torture qu'à un programme médical sérieux. C'est qu'avant toute chose, il s'agit d'offrir au lectorat le spectacle d'un corps aristocrate qui souffre, à l'image de la chanson révolutionnaire « L'émigrante noblesse », qui raille une classe condamnée à endurer le froid dans les contrées allemandes où elle s'est réfugiée :

L'émigrante noblesse,
 Qui nous narguait sans cesse, (bis)
 Est en grande détresse
 Au pays des frimas¹⁵⁸.

Mais la spectacularisation de la douleur prend une ampleur plus grande encore dès lors qu'elle s'inscrit dans une logique du supplice.

2. ... au corps supplicié

Le motif de la soumission du corps des aristocrates ou de la reine à des peines infâmantes court dans un très grand nombre de textes pamphlétaires sous la Révolution. L'expression la

¹⁵⁴ Patrice Higonnet note ainsi l'utilisation de tout un lexique médical pour décrire l'aristocratie d'un point de vue jacobin. Voir Patrice HIGONNET, « "Aristocrate", "Aristocratie" », art. cit., p. 53.

¹⁵⁵ *Maladie de Mme la duchesse de P...*, s.l.n.d., [1789], p. 4.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 5.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 16-17.

¹⁵⁸ *Chansonnier révolutionnaire*, éd. Paul-Édouard Levayer, Paris, Gallimard, coll. « Poésie / Gallimard », 1989, p. 89.

plus explicite en est probablement donnée dans l'avant-propos du premier volume de l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche*, dès 1789 :

Les *Essais* que nous donnons aujourd'hui doivent porter le repentir et les remords dans l'âme d'une femme coupable. Elle doit chercher sous la cendre et le cilice l'oubli des humains. Elle doit une grande victime à la nation, et cette victime volontaire sera elle-même qui se précipitera dans les ténébreuses horreurs d'un cloître. Quand un fléau désolait autrefois une contrée, les dieux demandaient par la bouche des oracles une illustre victime : la voix du peuple est bien plus sûre que celle des oracles. Le fléau est bien plus terrible, bien plus universel, plus long, que celui qui désola Thèbes ; mais nous ne voulons pas de sang, mais la cessation des maux et une retraite devenue nécessaire¹⁵⁹.

L'énoncé se construit sur un réseau d'allusions multiples : la cendre et le cilice (pièce de tissu rugueux servant à mortifier la peau de celui ou celle qui le porte) évoquent les pratiques de macération chrétienne, cette « douleur corporelle qu'on se procure dans l'intention de plaire à la divinité¹⁶⁰ », tandis que la mention du fléau de Thèbes renvoie au mythe d'Œdipe. Ces allusions convergent toutefois vers l'idée d'un bouc émissaire : il faut que Marie-Antoinette s'offre en « victime volontaire » et expiatoire pour que vive la nation, dès lors qu'elle aura lu la somme de ses fautes exposées dans le présent ouvrage. Le pamphlet se met ici en scène sous la forme d'une parole performative, qui serait à la source de la régénération nationale.

Le type de peine réclamé par le pamphlet est par ailleurs particulièrement éloquent. Non pas la mort – ici du moins – mais la relégation dans un « cloître », c'est-à-dire le sort réservé aux femmes de mauvaises mœurs. D'autres textes sont parfois plus vindicatifs encore, dans leur manière de réclamer pour la reine la peine réservée aux prostituées, et d'illustrer, ce faisant, la dimension érotico-sexuelle du désordre politique qu'elle incarne¹⁶¹. C'est le cas notamment dans la *Description de la ménagerie royale* : « On a condamné dernièrement une fille publique à six mois d'hôpital pour avoir insulté un citoyen... Si Marie-Antoinette était jugée comme elle le mérite... elle trouverait bonne compagnie à l'hôtel de la Salpêtrière¹⁶². » *La chasse aux bêtes puantes et féroces* évoque quant à elle d'autres hôpitaux d'Ancien Régime : « aux

¹⁵⁹ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, [vol. 1], p. III.

¹⁶⁰ *Encyc.*, vol. 9, p. 790. L'article n'est pas signé.

¹⁶¹ On retrouve cette utilisation du motif des lieux d'incarcération de la population de prostituées ou de libertins dans le *Gazetier cuirassé* de Théveneau de Morande, mais adressé à Louis XV et à sa maîtresse Du Barry : « Il se glisse tous les jours des écrits menaçants sous la serviette du roi sans qu'on puisse savoir comment. On a arrêté plusieurs personnes, qui sont dans les fers sans aucune formalité. On dit le roi beaucoup plus troublé de cette sorte de remontrances, que de celles de ses parlements. Il s'est trouvé, il y a peu de jours, de cette manière une carte écrite des deux côtés avec beaucoup de force qui finissait par une menace très extraordinaire ; on disait au roi que s'il ne prenait pas garde à ce qu'il allait faire, il serait mis à Saint-Lazare, et sa maîtresse à l'hôpital, le lieutenant de police s'est donné les plus grands mouvements pour découvrir l'auteur, sans avoir pu en venir à bout. » ([Charles THÉVENEAU DE MORANDE,] *Le Gazetier Cuirassé*, *op. cit.*, p. 25-26).

¹⁶² *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants*, éd. cit., p. 233.

Madelonnettes, aux Filles repenties, ou à Sainte Pélagie à perpétuité, suivant le choix de son époux¹⁶³ ». En mettant Louis XVI en position de celui qui décide du lieu de relégation, ce texte rehausse par ailleurs symboliquement l'autorité patriarcale mise à mal par les supposées turpitudes de la reine – tout en manifestement indirectement la faiblesse fondamentale du roi.

Dans la logique de contiguïté déjà évoquée, ce qui vaut pour la reine vaut *a fortiori* pour sa favorite, le plus souvent dans une version hyperbolique¹⁶⁴. Ainsi, dans la *Réponse à la confession de Mme de P**** (1789), la voix pamphlétaire indique directement à la duchesse la marche à suivre pour espérer le pardon collectif : « Vous faire raser la tête, prendre, pour toute parure, une longue robe de toile grise, venir avec ce costume dans l'assemblée auguste des états généraux, pour y faire amende honorable et un abandon sans réserve de tout ce qui peut vous rester de vos rapines », le tout avant de se retirer « dans le plus austère des couvents (de filles, car vous pourriez bien prendre le change, si je ne m'expliquais clairement), pour y passer le reste de votre vie dans les jeûnes, les macérations et la prière¹⁶⁵ ». Le texte qui suit *La chasse aux bêtes puantes et féroces*, sous-titré « Liste particulière des proscrits de la Nation », elle-même accompagnée de la « notice des peines qui leur sont infligées par contumace, en attendant le succès des poursuites qui sont faites de leurs personnes, ou l'occasion¹⁶⁶ », donne lui aussi de l'ampleur à la sanction réservée à la duchesse de Polignac :

Amende honorable devant la principale porte de l'Église de Paris en chemise, tête et pieds nus, tenant en main une torche ardente, et là, confesser sa trahison envers le roi et la patrie, demander pardon à Dieu de tous ses forfaits, de sa lâche séduction envers la reine, ensuite conduite à pied de Paris à Versailles pour y exécuter le même acte de justice, de là ramenée à Paris pour y être pendue et étranglée tant que mort s'ensuivre, et son corps porté aux fourches patibulaires de Montfaucon¹⁶⁷.

Le supplice est ici particulièrement éclatant. Il correspond à l'amende honorable, « punition infamante, usitée particulièrement en France contre les criminels de lèse-majesté divine ou humaine, ou autres coupables de crimes scandaleux », telle que décrite dans l'*Encyclopédie* :

On remet le coupable entre les mains du bourreau, qui le dépouille de ses habits et ne lui laisse que la chemise ; après quoi il lui passe une corde au cou, lui met une torche de cire dans la main, et le conduit dans un auditoire ou devant une église, où il lui fait demander

¹⁶³ *La chasse aux bêtes puantes et féroces*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁶⁴ Cette logique de l'hyperbole est bien visible par exemple dans un texte comme *L'Adieu des François* – au point de prendre la forme de l'indicible : « pour tant d'horreur, il était des expiations peut-être ? [...] ce sont des forfaits auxquels il faudra trouver des noms, et auxquels il est impossible de marquer des peines » (*Adieux de Mme la duchesse de Polignac aux François*, *op. cit.*, p. 11-12).

¹⁶⁵ *Réponse à la confession de Mme de P****, *op. cit.*, p. 11-12.

¹⁶⁶ *La chasse aux bêtes puantes et féroces*, *op. cit.*, p. 12.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 14.

pardon à Dieu, au roi et à justice. Quelquefois la punition se termine là : mais le plus souvent ce n'est que le prélude du supplice capital ou des galères¹⁶⁸.

Dans le cas du pamphlet, l'amende honorable est en effet le prélude à une exécution qui prend une forme particulièrement infâmante, puisque la coupable est pendue (peine réservée à la roture, tandis que la noblesse jouit du privilège de l'exécution par décapitation) et que son corps est exposé au gibet de Montfaucon, en bordure de Paris, traditionnel théâtre des supplices médiévaux. En 1765, toujours dans l'*Encyclopédie*, Boucher d'Argis souligne qu'y subsiste encore, non pas un gibet pour les exécutions capitales, mais un pilori : « On n'y fait plus d'exécutions à mort, il ne sert que pour exposer les banqueroutiers frauduleux ; on y expose aussi en bas les corps des criminels qui ont été exécutés dans la ville en attendant qu'on leur donne la sépulture¹⁶⁹. » Le corps de Polignac doit donc subir une flétrissure particulièrement infâmante, proportionnelle à l'énormité des méfaits qui lui sont attribués.

Il est par ailleurs frappant de mettre ces textes en perspective avec le supplice – parfaitement réel celui-ci – infligé à une autre figure de la haute noblesse connue pour sa proximité avec Marie-Antoinette : la princesse de Lamballe. Assassinée lors des Massacres de Septembre 1792, son corps devient, selon l'expression d'Antoine de Baecque empruntée à Léonard de Vinci, « *cosa mentale*¹⁷⁰ » : « Ce corps coupable doit proclamer ce qui lui a été reproché : il est promené à travers les rues, il est commenté, il fait amende honorable, il est exposé dans les lieux publics pour mieux avouer, encore une fois, son crime¹⁷¹ ». Et ce sont surtout les récits qui servent, selon lui, à donner du sens à l'événement :

Si les récits de massacre ont ainsi construit le cadavre de la princesse de Lamballe, sans doute est-ce parce que cette dernière portait avec une ostentation certaine les attributs de son rang et de sa nature. Plus encore que les massacreurs, ces récits ont, à travers les mésaventures de son cadavre, fait payer à la princesse de Lamballe son amitié avec la reine, ses aptitudes courtisanes et sa féminité affichée¹⁷².

Dérivatifs symboliques d'une haine collective en quête de cibles pour s'exprimer effectivement, les pamphlets appelant aux supplices et aux peines infâmantes contre Marie-Antoinette ou Polignac jouent donc certainement un rôle symbolique important. Ils sont en cela, peut-être, comparables aux exécutions *in effigie* de l'Ancien Régime, lorsqu'on brûlait un mannequin ou une image représentant l'individu condamné en son absence.

¹⁶⁸ *Encyc.*, vol. 1, p. 355.

¹⁶⁹ *Ibid.*, vol. 12, p. 622.

¹⁷⁰ Antoine de BAECQUE, « La princesse de Lamballe ou le sexe massacré », dans *La gloire et l'effroi. Sept morts sous la Terre*, Paris, Grasset, 1997, p. 83.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 81-82.

¹⁷² *Ibid.*, p. 91.

Conclusion

En offrant toute sa visibilité à l'expression du mépris envers la bourgeoisie, des textes comme la *Vie privée du maréchal de Richelieu* ou les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie donnent de leur protagoniste une image de « froide inhumanité », qu'ils érigent en une caractéristique plus globale du groupe social de la noblesse. Ce faisant, ils soulignent une fracture plus large avec les roturiers – c'est-à-dire les non nobles –, qui semble considérée comme une frontière fondamentale pour les nobles, mais parfaitement condamnable pour leurs adversaires. Ceux-ci ont dès lors beau jeu de transformer leur insensibilité en inhumanité.

Dès lors, les nobles sont expulsés du genre humain, et cette expulsion prend la forme privilégiée de l'animalisation ou de la tératologie. Animaux de ménagerie qui excitent la curiosité du public, ils sont aussi des bêtes féroces qui nécessitent qu'on les élimine. Monstres effroyables, ils manifestent intrinsèquement leur férocité et appellent en retour un sentiment d'effroi et des mesures énergiques pour les exterminer. À ces monstres aristocrates doivent ainsi s'opposer des héros du peuple qui pourront nettoyer la France nouvelle de ces dangereuses créatures.

C'est qu'en abattant ces créatures de papier dans des simulacres d'exécutions publiques, ou encore en mettant en scène leur corps malade ou souffrant, les pamphlets semblent s'inscrire dans une logique de structuration des passions collectives. Il s'agit à la fois de proposer des récits qui permettent de manifester la puissance du peuple révolutionnaire détruisant ces foyers d'infection que sont ses ennemis aristocrates ou constatant sa propre puissance qui contraste avec la faiblesse des corps nobles, mais aussi de permettre la sortie symbolique de la crise au moyen de l'exécution collective du bouc émissaire.

Troisième partie

Récits, anecdotes et biographèmes

De manière assez inattendue, la figure du maréchal de Richelieu est convoquée par le sociologue Norbert Elias, au début du deuxième chapitre de *La société de cour*, sous la forme d'un bref récit :

Le duc remet à son fils une bourse pour que le jeune homme apprenne à dépenser l'argent en grand seigneur ; comme il rapporte la bourse pleine à son père, celui-ci s'en empare et la jette, sous les yeux de son fils, par la fenêtre. Cet exemple nous met en présence d'une socialisation dictée par une tradition sociale qui exige de l'individu qu'il règle ses dépenses en fonction de son rang¹.

Ainsi placé dans le déroulé de la démonstration, le récit a une double fonction, à la fois argumentative et cognitive. Il ne se contente pas d'illustrer rhétoriquement le propos, sous la forme d'un effet de style ou d'un embellissement : il « met en présence » du raisonnement historique. Ainsi, un concept abstrait – en l'occurrence la logique économique nobiliaire, fondée sur la dépense plutôt que sur l'accumulation, l'un des points les plus importants des réflexions d'Elias sur la société de cour – peut prendre une forme intelligible grâce au micro récit : celui-ci devient l'« *exemple* de cet état d'esprit », au sens fort du terme, selon la formule qu'utilise Elias deux lignes plus haut, en guise d'introduction du passage. Une utilisation classique, en somme, d'un petit récit dans le cadre d'une argumentation historique.

Elias n'invente pas l'histoire de la bourse jetée par la fenêtre – qui n'aurait pas la force d'exemple si elle était purement fictionnelle –, mais l'emprunte explicitement à Hyppolite Taine (1828-1893), ainsi qu'il le signale dans une note en bas de page. Il s'agit en l'occurrence d'un passage des *Origines de la France contemporaine* (1876-1894) :

La reine, ayant donné au Dauphin une voiture dont les encadrements en vermeil étaient ornés de rubis et de saphirs, disait naïvement : « Le roi n'a-t-il pas augmenté ma cassette de 200 000 livres ? Ce n'est pas pour que je les garde ». On les jetterait plutôt par la fenêtre. Ainsi fit le maréchal de Richelieu d'une bourse qu'il avait donnée à son petit-fils et que le jeune garçon, n'ayant su la dépenser, rapportait pleine. Du moins l'argent, cette fois, servit au balayeur qui passait et le ramassa. Mais, faute d'un passant pour le ramasser, on l'eût jeté dans la rivière².

À la différence du passage d'Elias, le micro récit de la bourse jetée par Richelieu est intégré ici dans une accumulation d'exemples où chacun vient confirmer le précédent. Apparaissent par ailleurs quelques variations entre les versions d'Elias et de Taine : chez ce dernier, ce n'est plus à son fils que Richelieu donne une bourse, mais à son petit-fils, tandis qu'un troisième personnage est présent, en la personne du balayeur.

¹ Norbert ELIAS, *La société de cour*, op. cit., p. 48.

² Hyppolite TAINÉ, *Les origines de la France contemporaine* [1876-1894], Paris, Hachette, 1902, vol. 1 « L'Ancien Régime », p. 203-204.

Si Taine ne fournit, pour sa part, aucune source, l'histoire de la bourse jetée par la fenêtre se retrouve dans des textes antérieurs, et notamment *Le Cabinet des Antiques* (1839) de Balzac. L'épisode y est raconté par le personnage du chevalier, un familier du salon des d'Esgrignon, alors que celui-ci répond au notaire Chesnel qui se plaint des dépenses excessives du jeune Victurnien :

Aujourd'hui comme toujours, les princes ont des dettes, tous les gentilshommes ont des dettes. Voudriez-vous par hasard que Victurnien vous apportât des économies ? Vous savez ce que fit notre grand Richelieu, non pas le cardinal, c'était un misérable qui tuait la noblesse, mais le maréchal, quand son petit-fils le prince de Chinon, le dernier des Richelieu, lui montra qu'il n'avait pas dépensé à l'Université l'argent de ses menus plaisirs ?

— Non, monsieur le Chevalier.

— Hé bien, il jeta la bourse par la fenêtre, à un balayeur des cours, en disant à son petit-fils : « On ne t'apprend donc pas ici à être prince³ ? »

Là encore, quelques différences avec la version de Taine, qui tiennent d'abord au contexte du récit. Intégré à un épisode narratif, l'histoire de la bourse jetée a ici un récitant et un auditeur (le chevalier et le notaire) et ce cadre énonciatif accentue encore sa dimension d'apologue qui retiendra l'attention de Taine puis d'Elias : il s'agit bien d'une histoire contée par un noble à un roturier pour faire comprendre à ce dernier ce que signifie la noblesse – et il faut souligner le rapport hiérarchique qui s'établit entre le chevalier, avec sa parole autoritaire de conteur, et le notaire, mis dans la position de celui qui écoute. S'expriment en l'occurrence non seulement l'éloge de la dépense nobiliaire contre l'accumulation bourgeoise, mais aussi une axiologie particulière, qui fait préférer au cardinal de Richelieu, grand adversaire de la noblesse, son arrière-petit-neveu le maréchal. Enfin, et c'est une différence importante, le récit du chevalier comporte du discours direct : une formule laconique du maréchal envers son petit-fils (« On ne t'apprend donc pas ici à être prince »), qui conclut l'épisode sous la forme d'une pointe quasi épigrammatique.

De nouveau, il est difficile de retracer l'origine de ce passage⁴. Mais on peut raisonnablement penser que Balzac a pu s'inspirer d'un passage lu dans un texte paru quelque temps auparavant, les *Souvenirs* de la marquise de Créquy⁵. L'extrait, quoiqu'un peu long, mérite que l'on s'y arrête :

Une des bonnes histoires du maréchal de Richelieu, c'est celle d'une leçon qu'il avait été donner à son petit-fils, pendant qu'il était au collège, et voici comment : C'était un 30 décembre, et par une assez belle journée d'hiver ; on vient avertir le principal du Plessis

³ Honoré de BALZAC, *Le Cabinet des Antiques*, éd. cit., p. 992.

⁴ L'éditrice de l'édition citée n'en mentionne aucune.

⁵ Sur ce texte, voir *supra*, p. 270.

que le carrosse de M. le maréchal de Richelieu vient d'arrêter à la porte du collège, et qu'il demande à voir M. le comte de Chinon, son petit-fils, âgé pour lors de seize à dix-sept ans. On s'ahurte, on s'empresse, et toutes les autorités collégiales viennent se ranger autour des portières dorées et blasonnées du vieux seigneur, qui s'opiniâtre à laisser les deux glaces baissées par civilité. On a fait sortir M. le comte de Chinon de sa classe de rhétorique, et, quand on a fait établir dans sa petite chambre un grand fauteuil en point de Bergame, avec un bout de vieux tapis pour mettre sous les pieds du maréchal, on conduit processionnellement le vainqueur de Mahon jusqu'à la porte de cette chambre, où l'on n'avait pas eu la précaution de faire allumer du feu, et puis, chacun se retire avec la discrétion la plus respectueuse. Le jeune homme a rapporté, qu'après cinq ou six minutes de conversation, son grand-père lui avait demandé, avec un air de sollicitude et de bonhomie prévoyante : « Est-ce que vous avez encore de l'argent ? – Ah ! certainement, Monsieur le maréchal », lui répondit le rhétoricien d'un air de triomphe et avec tout l'amour-propre qui peut résulter, pour un écolier soigneux et rangé, d'une sobriété parfaite et d'un amour de l'économie pleinement satisfait. Il ajouta qu'il n'avait pas eu besoin de toucher à une bourse de cinquante louis que le maréchal lui avait envoyée pour le jour de sa fête, il y avait de cela trois ou quatre mois ! « Voyons donc ça, s'il vous plaît ? » lui répliqua son grand-père, et tout aussitôt qu'il eut les cinquante louis entre les mains, le vieux maréchal se lève, il ouvre une fenêtre, il regarde, et se met à crier : « Ditt'-donc, m'sieux ! m'sieux l'balayoux ! (car vous saurez que le maréchal de Richelieu parlait toujours comme un faubourgeois de Paris, suivant la mode qu'il en avait prise et gardée du temps de la régence, dont il avait conservé d'autres habitudes plus reprochables encore que cette affectation de mauvais langage et de prononciation vicieuse.) V'nez donc par ici.... vl'à quèques louis que m'sieux l'Comte de Chinon m'a chargé de vous donner pour vos étrennes », et il jette la bourse par la fenêtre. « Monsieur, dit-il, en se retournant, à votre âge, et quand on est destiné à porter le nom de Richelieu, faut pas mettre son argent dans son secrétaire, et faut jamais garder cinquante louis dans sa poche à ne rien faire⁶... »

La morale du micro récit reste la même, mais la forme diffère à nouveau assez radicalement. Il y a d'abord un encadrement narratif assez conséquent, avec une situation spatio-temporelle relativement précise et la description d'éléments de décors, qui développe le matériau narratif de base en une sorte de petit conte. Le récit n'est plus marqué par sa brièveté, comme dans les cas précédents, mais au contraire par une certaine abondance narrative – portée par ailleurs par le tour presque comique donné au texte par la retranscription du parler bien particulier du maréchal. Ce que le récit peut perdre en efficacité rhétorique, par le renoncement à la forme courte, il semble le gagner en expressivité.

Le texte de Créquy apparaît comme la première occurrence de l'histoire de la bourse jetée – du moins à ma connaissance. L'enchaînement des sources hypertextuelles, des *Souvenirs de la marquise de Créquy* à Norbert Elias, en passant probablement par Balzac et Taine, paraît en tout cas plausible, sous réserve que d'autres chaînons potentiels ne soient mis au jour. Mais la généalogie importe moins que les quelques caractéristiques de ce type de micro récit qui se donnent à voir ici. D'abord sa *dimension minimale*, puisque le récit se concentre ici sur un

⁶ Renée Caroline de Froulay, marquise de CRÉQUY, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, op. cit., vol. 2, p. 152-154.

simple geste : un personnage jette par la fenêtre une bourse pleine d'argent. Ensuite, ce contenu minimal est chargé d'une *forte expressivité* : il illustre et incarne un phénomène historique chez Elias, une axiologie et un rapport de force chez Balzac. Enfin, c'est sa *capacité à circuler* qui frappe, puisque l'on observe le même récit voyager d'autrice en auteur, avec toujours ce même noyau narratif, qui subit toutefois quelques variations, dépendant souvent de l'insertion du micro récit dans une économie textuelle bien spécifique. Ainsi, chez Elias, il figure dans sa version la plus épurée et minimale ; au contraire, chez Créquy, il est largement développé et enchâssé dans une narration nettement plus copieuse.

La langue du XXI^e siècle dispose d'un mot pour décrire ce genre de micro récit : une *anecdote*. Mais son utilisation dans le cadre d'une étude de textes de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle implique un certain nombre de précautions, puisque le terme a subi depuis cette période une évolution sémantique particulièrement importante. Ce n'est en effet qu'en français contemporain qu'il prend son sens actuel le plus courant, celui de détail sans importance ou sans portée générale. À l'âge classique, les anecdotes renvoient à des objets textuels nettement plus précis.

Le mot apparaît en français dans la deuxième moitié du XVII^e siècle sous la forme d'un substantif féminin pluriel. Emprunté aux *Anekdotia*, œuvre de l'historien byzantin du VI^e siècle Procope, dont le sens en grec est « choses inédites », il se diffuse à partir de la publication en 1685 des *Anecdotes de Florence* par Antoine Varillas (c. 1624-1696). Le mot, dès lors, permet de désigner un certain genre historique, ainsi que l'enregistre Furetière : « terme dont se servent quelques historiens pour intituler les histoires qu'ils font des affaires secrètes et cachées des princes, c'est-à-dire des Mémoires qui n'ont point paru au jour, et qui n'y devraient pas paraître⁷. » Les dictionnaires du XVIII^e siècle donnent globalement la même définition. Pour l'*Encyclopédie* – qui ne retient d'ailleurs que la forme au pluriel –, les anecdotes sont le

nom que les Grecs donnaient aux choses qu'on faisait connaître pour la première fois au public. [...] Ainsi *anecdotes* veut dire choses non publiées. Ce mot est en usage dans la littérature pour signifier des histoires secrètes de faits qui se sont passés dans l'intérieur du cabinet ou des cours des princes, et dans les mystères de leur politique⁸.

⁷ *Fur.*, n. p., cité par Karine ABIVEN, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai, de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 40. Cet ouvrage constitue la principale référence sur l'anecdote comme fait littéraire et historiographique entre les XVII^e et XVIII^e siècles.

⁸ *Encyc.*, vol. 1, p. 452. L'article est signé par le théologien Edme François Mallet. Sur ce texte, voir Marie-Paule de WEERDT-PILORGE, « Caractérisation et usage de l'anecdote dans l'*Encyclopédie* », dans Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, Camille ESMEIN-SARRAZIN, Gaël RIDEAU et Gabriele VICKERMANN-RIBÉMONT (dir.), *L'anecdote entre Littérature et Histoire à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2015, p. 149-161.

À la suite de Varillas, dès les années 1690, la formule et le néologisme *anecdotes* sont, selon la formule de Philippe Hourcade, « transférés au royaume de Romancie⁹ » : bien plus qu'une production historique, on distingue en effet une production romanesque relativement abondante, qui prend fréquemment pour titre l'expression d'*Histoire secrète*, quasi équivalent de *Anecdotes*¹⁰. La formule demeure célèbre au XVIII^e et même au tout début du XIX^e siècle : Sade la reprend encore en 1813 pour l'un des derniers textes qu'il rédige, *Histoire secrète d'Isabelle de Bavière reine de France*.

Mais si le premier sens d'une « histoire secrète et cachée » se maintient – y compris à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution –, le mot subit entre les XVII^e et XVIII^e siècles une extension progressive de son sémantisme¹¹. Comme l'observe Karine Abiven, « on passe du sens “publication de faits secrets et intrigants”, à celui de “récit piquant de choses curieuses, amusantes”. Le mot connaît donc une transformation sémantique qui va de pair avec un usage plus souple et plus courant dans la langue¹² ». Toujours selon Karine Abiven ce processus a lieu essentiellement au XVIII^e siècle¹³. Sur le plan de l'histoire littéraire, cette évolution sémantique va de pair avec l'essor de certains genres ou sous-genres littéraires qui se servent de l'anecdote comme matériau¹⁴ : en particulier les Mémoires (qui utilisent l'anecdote par « insertion dans la trame d'un texte continu ») et les recueils d'Ana¹⁵ (qui sont plutôt structuré par une « mise en série¹⁶ » des anecdotes).

⁹ Philippe HOURCADE, « Sur *Les Anecdotes de Florence* », *Elseneur*, n° 19 « L'histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle) », dir. Carole Dornier et Claudine Poulouin, 2004, p. 156.

¹⁰ Avec des ouvrages comme *Histoire secrète de Bourgogne* (1694) ou *Histoire secrète des amours de Henry IV, roi de Castille* (1695), l'écrivaine Charlotte-Rose de Caumont La Force (1650-1724) se spécialise dans ce sous-genre. Voir Joan DEJEAN, « Un grand siècle pour les femmes auteurs », dans Martine REID (dir.), *Femmes et littérature. Une histoire culturelle*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2020, vol. 1, p. 628.

¹¹ Voir notamment Dany HADJADJ, « L'anecdote au péril des dictionnaires », dans Alain MONTANDON, *L'anecdote. Actes du colloque de Clermont-Ferrand (1988)*, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1990, p. 1-20.

¹² Karine ABIVEN, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai*, *op. cit.*, p. 50.

¹³ *Ibid.*, p. 59.

¹⁴ Pierre Rétat voit d'ailleurs un lien de cause à effet entre la littérisation de l'anecdote et son évolution sémantique : « On assiste donc, depuis l'entrée des anecdotes dans le champ littéraire, à un considérable affaiblissement du sens, à une dissémination du modèle, à la fusion avec des formes où elles tendent à se perdre (les “traits remarquables”, “bons mots”, “pensées”, etc). » (Pierre RÉTAT, « L'anecdote dans les *Mémoires secrets* : type d'information et mode d'écriture », dans Jeremy D. POPKIN et Bernadette FORT (dir.), *The Mémoires secrets and the Culture of Publicity in Eighteenth-Century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, p. 66).

¹⁵ Sur les Ana, que l'on peut définir comme des recueils de bons mots ou de faits saillants attribués à des auteurs ou des autrices, voir notamment Francine WILD, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Honoré Champion, 2001, et Karine ABIVEN, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai*, *op. cit.*, « Les Ana, un genre éditorial », p. 76-89.

¹⁶ *Ibid.*, p. 72.

L'anecdote, au sens de « brève séquence narrative », est particulièrement mobilisée lorsqu'il s'agit d'analyser comment celle-ci joue un rôle dans le système d'information de l'Ancien Régime. Pour Robert Darnton, l'anecdote en est ainsi une « unité fondamentale¹⁷ », une denrée qui s'échange et circule de main en main, de manière tout à fait concrète :

Avant de devenir des gazettes, elles [les anecdotes] voyageaient dans les poches des gens, griffonnées sur des bouts de papier. Les anecdotes avaient une existence matérielle. C'étaient des objets qui circulaient à un niveau crucial des canaux de communication qui reliaient échanges oraux et lectures du verbe imprimé¹⁸.

À la fin de l'Ancien Régime et alors qu'éclate la Révolution, il y a donc au moins deux sens qui sont potentiellement actualisables et il ne faut probablement pas appliquer trop rigide ce cadre diachronique en considérant que le nouveau sens de « récit bref d'un petit fait curieux » éclipse définitivement le sens premier d'« histoire secrète et cachée des puissants ». Au contraire, il semble que, alors même que s'accroît un régime *informationnel* faisant de l'anecdote une des formes possibles que peut prendre l'information pour circuler dans le monde social de l'Ancien Régime (ce qui sera examiné dans le chapitre 7), l'on voit persister ce que j'appellerai dans les pages qui suivent le régime *procopien*¹⁹ ou *historiographique* de l'anecdote (étudié dans le chapitre 8), qui demeure tout à fait vivace dans l'imaginaire culturel de la fin du XVIII^e siècle. C'est exactement ce que l'on peut constater, par exemple, dans une lettre de Saint-Preux à Julie où il décrit les habitudes mondaines de la bonne société parisienne : « c'est là qu'au lieu des nouvelles publiques, des spectacles, des promotions, des morts, des mariages dont on a parlé le matin, *on passe discrètement en revue les anecdotes de Paris, qu'on dévoile tous les événements secrets de la chronique scandaleuse*²⁰ ».

Ce qui fait l'originalité de la période semble être moins une évolution sémantique paisible qui verrait un sens du mot bien spécifique se substituer à un autre, sans heurts ni incohérence, qu'une forme de coexistence dialectique et parfois confuse entre ces différents sens possibles. De ce constat, on peut faire l'hypothèse suivante : c'est précisément dans le

¹⁷ Robert DARNTON, *Le Diable dans un bénitier*, op. cit., p. 360.

¹⁸ *Ibid.*, p. 359.

¹⁹ Gaël Rideau adopte quant à lui l'expression « stratégie procopienne » (Gaël Rideau, « L'anecdote entre Littérature et Histoire : une introduction », dans Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, Camille ESMEIN-SARRAZIN, Gaël RIDEAU et Gabriele VICKERMANN-RIBÉMONT (dir.), *L'anecdote entre Littérature et Histoire à l'époque moderne*, op. cit., p. 11). La notion de *régime*, au sens de l'ensemble des règles et des facteurs qui caractérisent le fonctionnement d'un phénomène, me paraît toutefois préférable à la notion de *stratégie*, qui apparaît relativement floue et met surtout l'accent sur la figure de l'auteur ou de l'autrice (sur cette notion, voir notamment Nicolas SCHAPIRA et Dinah RIBARD, *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écriture et trajectoires sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les littéraires », 2013, en particulier l'introduction, p. 5-22).

²⁰ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, II, 17 « À Julie », éd. cit., p. 298. Je souligne.

cadre de cette dynamique qu'émergerait un troisième régime de l'anecdote, que l'on peut qualifier de *mémoriel*, qu'il s'agira d'étudier dans le chapitre 9. Ce régime de l'anecdote serait particulièrement opératoire dans le cas de la noblesse : en cristallisant certains traits culturels plus ou moins évanescents – et peut-être en se focalisant sur ce que Roland Barthes appellera bien plus tard des *biographèmes* –, les anecdotes permettraient d'enregistrer et de transmettre la mémoire de la noblesse d'Ancien Régime, alors même qu'elle se retrouve confrontée à la plus grande crise de son histoire. C'est précisément ce qui pourrait expliquer que, de la marquise de Créquy à Hippolyte Taine en passant par Balzac et Elias, l'anecdote de la bourse jetée se trouve ainsi reprise, texte après texte, comme la trace d'un monde perdu.

Chapitre 7

L'anecdote comme enjeu de pouvoir dans l'économie politique de la société de cour

Quand un vicomte rencontre un aut' vicomte
Qu'est-ce qu'ils s'racontent ? Des histoires de vicomtes.

Jean Nohain et Mireille, *Quand un vicomte* (1935)

Au grand dam de celles et ceux qui les servent, les princes adorent les anecdotes – surtout lorsqu’elles concernent les cours étrangères. Jeanne Campan atteste ce goût chez l’empereur Joseph II d’Autriche (1741-1790), qui « aimait à raconter les anecdotes secrètes des cours d’Italie qu’il avait visitées ; les querelles de jalousie, entre le roi et la reine de Naples, l’amusaient beaucoup¹ ». L’observation est d’autant plus piquante que la reine de Naples en question est la propre sœur de l’empereur, Marie-Caroline d’Autriche (1752-1814). Dans les *Fragments de l’histoire de ma vie*, le prince de Ligne fait une observation analogue à propos de l’impératrice de Russie, dont il juge lui aussi déplacé le goût pour les ragots des cours étrangères :

Un jour qu’en voiture Catherine II me parlait de la cour de France et de la reine d’après les prétendues anecdotes et les infâmes chroniques scandaleuses de ce temps-là, je lui dis : « Comment Votre Majesté peut-elle croire ce qui est écrit par les porteurs de chaises de Versailles ? C’est comme si les *isvascheek* [*izbavigj*, « affranchis »] ou *mouschick* [*moujik*, « rustres »] écrivaient l’histoire de Votre Majesté². »

En France, le goût de Louis XV pour les anecdotes que lui rapporte son lieutenant général de police lors de ses rendez-vous hebdomadaires est bien connu : c’est à lui que Louis-Pierre Manuel (1751-1793), l’auteur du libelle révolutionnaire *La Police de Paris dévoilée* (1793), prête la source du pouvoir maléfisant de ce magistrat : « Louis XV lui abandonnait ses lettres de cachet pourvu qu’il l’entretînt de fredaines, et que surtout il lui donnât des notes sur les petits ménages³. » Il en est jusqu’au *Zadig* de Voltaire qui doit supporter les histoires qui circulent sur le compte de sa vie amoureuse lorsqu’il exerce la charge de premier ministre du roi Moabdar : « Les annales secrètes de Babylone prétendent qu’il succomba une fois, mais qu’il fut tout étonné de jouir sans volupté, et d’embrasser son amante avec distraction⁴. »

Si au XVIII^e siècle tous les souverains européens semblent se repaître avec délectation des ragots de leur cour et de celles de leurs voisins, c’est d’abord parce que l’évolution des réseaux de communication, avec le développement massif des imprimés, livres, brochures ou journaux, qu’ils soient légaux ou clandestins, facilite grandement la circulation des anecdotes et des mauvais propos. Le cas des libellistes français, à l’image de Charles Théveneau de Morande ou du marquis de Pelleport, qui, depuis leur refuge londonien de Grub Street,

¹ Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., vol. 1, p. 182-183.

² Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Fragments de l’histoire de ma vie*, éd. cit., p. 264.

³ Louis-Pierre MANUEL, *La Police de Paris dévoilée*, Paris, Strasbourg et Londres, Garnery, Treuttel et de Boffe, L’an second de la liberté [1793], vol. 1, p. 357. Sur ce texte, voir notamment Robert Darnton, *Le Diable dans un bénitier*, op. cit., p. 65-78.

⁴ VOLTAIRE, *Zadig ou la Destinée* [1748], éd. Frédéric Deloffre et Jacqueline Hellegouarc’h, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1999, p. 59.

produisent et diffusent dans toute l'Europe des journaux et des libelles à scandale, est emblématique de cette situation⁵. Que l'impératrice de Russie puisse, depuis Saint-Pétersbourg, s'amuser, selon la formule de Ligne, des « infâmes chroniques scandaleuses » qui prennent Marie-Antoinette pour cible n'a donc, sur le plan matériel, rien d'étonnant.

Par ailleurs, cette situation renvoie au statut de l'information. Celle-ci est en effet une denrée extrêmement précieuse dans les systèmes politiques curiaux. Si l'on se concentre sur le cas français, avec son idéal de monarchie absolue tel qu'il s'est élaboré à partir du XVI^e siècle, l'un des fondements du pouvoir royal réside dans sa capacité à maîtriser l'information à son profit – ce qui signifie plus précisément être capable de contrôler strictement sa circulation. Dans un monde obscur et difficilement lisible, un pays où deux confessions coexistent et où même la foi n'est plus un gage de certitude sur la conduite des affaires terrestres⁶, le roi est le maître des secrets de l'État⁷. Cette tradition des *arcana imperii* (« secrets du pouvoir »), dont on repère la première occurrence chez Tacite (*Annales*, II, 36) mais qui trouve son origine dans les constructions juridiques et ecclésiologiques du Moyen Âge chrétien bien plus que dans l'antiquité romaine, désigne

la croyance légalement fondée que le gouvernement est un *mysterium* exercé par le roi-grand-prêtre seul et par ses fonctionnaires irrécusables, et les actions accomplies au nom de ces Mystères de l'État sont valides *ipso facto* [par le fait même] ou *ex opere operato* [par le fait même que l'action est accomplie], indépendamment de la valeur du roi et de ses valets⁸.

Cette construction théorique de la nécessaire opacité de l'exercice du pouvoir s'ancre par ailleurs dans la pratique politique en elle-même, depuis au moins le Moyen Âge et la construction des États européens⁹. La prise de décision autonome, sans justification ni

⁵ Sur le cas des libellistes de Grub Street, voir notamment Robert DARNTON, *Le Diable dans un bénitier*, op. cit., Elizabeth EISENSTEIN, *Grub Street Abroad: Aspects of the French Cosmopolitan Press from the Age of Louis XIV to the French Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1992, et Simon BURROWS, *Blackmail, Scandal, and Revolution*, op. cit. Pour une objection aux thèses de Robert Darnton sur le sujet, voir notamment Jeremy D. POPKIN, « Robert Darnton's alternative (to the) Enlightenment », dans Haydn T. MASON (dir.), *The Darnton Debate. Books and Revolution in the Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. 105-128.

⁶ Voir notamment sur ce thème Arlette JOUANNA, *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2013, et *Le Prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2014.

⁷ Voir notamment Pierre SERNA, « Pistes de recherches : Du secret de la monarchie à la république des secrets », dans Bernard GAINOT et Pierre SERNA (dir.), *Secret et République. 1795-1840*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, coll. « Histoires croisées », 2004, p. 16-20.

⁸ Ernst KANTOROWICZ, « Mystères de l'État. Un concept absolutiste et ses origines médiévales (bas Moyen Âge) » [1955], dans *Mourir pour la patrie et autres textes*, trad. Laurent MAYALI, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Pratiques théoriques », 1984, p. 85.

⁹ Voir Jean-Baptiste SANTAMARIA, *Le secret du prince. Gouverner par le secret. France, Bourgogne. XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Champ Vallon, coll. « Époques », 2018. On peut considérer que l'imaginaire du secret dans la conception et la pratique du pouvoir s'étend au-delà de l'âge moderne jusqu'à l'époque contemporaine : voir

concertation, constituerait ainsi, pour le prince de l'époque moderne, la forme la plus parfaite d'expression de son autorité – à cet égard, le « coup d'État », au sens baroque du terme, en est la version la plus éclatante¹⁰.

Dans les faits toutefois, le monarque se retrouve systématiquement obligé de négocier et de composer avec des forces contraires et multiples. La plupart de ses décisions, qu'elles soient ou non politiques, du choix de ses ministres à celui de ses maîtresses, sont scrupuleusement observées et jugées par plusieurs formes de publics¹¹ : en particulier les milieux courtois, le « peuple » – au sens très large que l'on peut donner à ce terme¹² – et les cours étrangères. Avant même que n'émerge une conception plus démocratique du politique, un monarque comme Louis XIV doit composer avec les rapports de forces entre les différentes « cabales » qui composent sa cour¹³, ainsi que l'on appelle communément ces proto partis qui forment ponctuellement des courtois réunis autour d'objectifs communs. C'est aussi le cas pour ses successeurs¹⁴. Jusques et y compris dans l'organisation de sa propagande artistique, le souverain doit prendre en compte les réactions escomptées du public parisien et des cours étrangères¹⁵. Sous la monarchie bourbonnienne, le roi est ainsi loin d'être un tout-puissant autocrate. Les milieux courtois, en particulier, peuvent jouer un rôle politique important, par leur capacité à agir sur les circuits de circulation de l'information. C'est même là le meilleur moyen pour eux de peser dans cet espace bien particulier de la société de cour du XVIII^e siècle,

notamment Alain DEWERPE, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1994, en particulier p. 73-76 sur l'héritage de la conception du secret dans la sphère politique post-machiavélique, baroque et absolutiste.

¹⁰ Voir notamment sur ce point Louis MARIN, *Pour une théorie baroque de l'action politique. Lecture des « Considérations politiques sur les coups d'État » de Gabriel Naudé*, dans Gabriel NAUDÉ, *Considérations politiques sur les Coup d'État* [1639], Paris, Éditions de Paris, 1988.

¹¹ À partir du cas des *Considérations sur les mœurs de ce siècle* (1751), de Charles Duclos, Carole Dornier rappelle que le public peut désigner « l'ensemble du corps social ou, dans un sens plus restreint, l'ensemble des récepteurs d'un ouvrage » (Carole DORNIER, « Opinion et public dans les *Considérations sur les mœurs* de Duclos », *DHS*, n° 28, 1996, p. 398). Sur la complexité de cette notion de public à la période moderne, voir notamment Hélène MERLIN-KAJMAN, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, op. cit., et « Le public : quelques réflexions historiques », art. cit.

¹² Pour une étude des discours et de l'imaginaire social autour de la notion de peuple au XVIII^e siècle, voir Déborah COHEN, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

¹³ Voir notamment Emmanuel LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1997, chap. IV « Cabales, lignage, pouvoir », p. 181-235.

¹⁴ Sur le règne de Louis XV, voir notamment Bernard HOURS, *Louis XV et sa Cour. Le roi, l'étiquette et le courtois*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2002, chap. IV « Cour et gouvernement : le jeu des partis », p. 207-273.

¹⁵ Voir notamment, sur la politique artistique de Louis XIV et la manière dont celui que l'on considère pourtant comme le prototype du monarque absolu portait une attention scrupuleuse aux réactions du « public », à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, envers ses réalisations artistiques, Hendrik ZIEGLER, *Louis XIV et ses ennemis*, op. cit.

où l'influence se mesure à la capacité à produire, retenir, capter ou encore répandre des anecdotes. Dès lors on peut mieux saisir cette acception de l'anecdote à partir des réflexions de Pierre Rétat, en la distinguant de l'information au sens large : « Deux traits essentiels distinguent [...] l'anecdote du simple fait : elle doit être saillante et rare, elle suppose une information puisée parmi les connaisseurs, dans les cercles étroits de la cour et de la ville¹⁶. » L'anecdote, c'est d'abord une information précieuse qui concerne les puissants et qui n'est pas censée à être divulguée.

Ce système de l'information fonctionne donc comme une sorte de circuit économique bien spécifique. Ce sont précisément les différentes modalités de cette économie politique de l'information qu'il s'agit d'examiner dans ce chapitre. À partir du cas particulier des pamphlets qui prennent Polignac ou Richelieu pour cibles, mais aussi des Mémoires nobiliaires comme ceux de Besenval, on peut en effet examiner les stratégies de chaque acteur – courtisans et courtisanes, pamphlétaires, mémorialistes – pour asseoir sa position dans ce circuit économique de l'information.

Dans les pages qui suivent, l'enquête sera menée dans deux temps et suivant deux pistes méthodologiques relativement distinctes. D'abord, à partir d'une lecture panoramique d'un corpus large, il s'agit de déplier toutes les implications de la métaphore économique¹⁷, en examinant de manière plus approfondie le fonctionnement du marché de l'anecdote en système de cour, où chaque acteur joue son propre rôle en suivant sa propre stratégie – les libellistes qui mettent en forme et font circuler les anecdotes, mais aussi les membres des cercles curiaux, qui les intègrent dans leurs mouvements tactiques pour mieux renforcer ou acquérir des positions de pouvoir. Ensuite, à travers l'analyse nettement plus resserrée d'un texte en particulier, un fragment des *Mémoires* de Besenval, il s'agira de s'intéresser plus particulièrement à la manière dont un courtisan peut utiliser un exercice d'écriture mémorialiste pour non seulement analyser le fonctionnement politique de la société de cour à la fin de l'Ancien Régime, dans toute sa complexité et ses contradictions, mais aussi proposer une réflexion sur sa propre puissance – ou impuissance – en tant qu'acteur de ce système.

¹⁶ Pierre RÉTAT, « L'anecdote dans les *Mémoires secrets* », art. cit., p. 62.

¹⁷ Cette métaphore de l'économie de marché est par ailleurs employée par Pierre Bourdieu lorsqu'il décrit les échanges linguistiques. Voir Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique* [1982], Paris, Points, 2001, « L'économie des échanges linguistiques », p. 59-151.

I. Le marché de l'anecdote sous l'Ancien Régime

Pour mieux comprendre comment fonctionne le marché de l'anecdote sous l'Ancien Régime, il faut essayer de saisir les mécanismes qui permettent de produire sa valeur. On en repère essentiellement deux : d'abord la logique de la publicisation, qui fonctionne comme un effet multiplicateur. Ensuite la mise en valeur de l'origine et de la fiabilité des sources – qui est à distinguer en fonction de l'identité des acteurs en jeu, puisque sur ce point libellistes et membres des cercles curiaux n'ont pas forcément la même stratégie.

Par ailleurs, une dernière attitude vis-à-vis de l'information, qui apparaît caractéristique de certains auteurs et autrices nobles, sera examinée : il s'agit d'une forme d'évhémérisme envers les anecdotes et leurs origines, consistant à leur apporter une explication rationnelle et désenchantée. Cette attitude permet l'adoption d'une posture élitiste et distinctive vis-à-vis de la croyance, ce qui représente un gain particulièrement important escompté de la maîtrise des circuits d'informations de la société de cour.

1. La valeur de l'anecdote (1) : publicisation et effet multiplicateur

Comment l'anecdote peut-elle acquérir une valeur dans le système de cour ? Une première réponse à cette question est fournie dans un passage situé au tout début du *Porte-feuille d'un talon rouge*. Le texte souligne surtout l'importance de la circulation des rumeurs et des anecdotes :

d'ailleurs la plupart de ces infamies sont de grossières calomnies. Un lâche courtisan les ourdit dans les ténèbres ; un autre courtisan les met en vers et en couplets, et par le ministère de la valetaille les fait passer jusqu'aux halles et aux marchés aux herbes. Des halles elles sont portées chez l'artisan, qui à son tour les rapporte chez les seigneurs qui les ont forgées, et lesquels, sans perdre de temps, s'en vont à l'œil-de-Bœuf se demander à l'oreille les uns aux autres, et du ton de l'hypocrisie la plus consommée, « Les avez-vous lues ? Les voilà. Elles courent dans le peuple de Paris. » Telle est l'origine et tel est le voyage de ces mauvais petits vers qui dans le même jour sèment dans Paris et à la cour des anecdotes abominables sur des personnes d'une vertu reconnue ; la vérité desquelles anecdotes est presque toujours fondée sur de misérables on dit, et jamais sur des on a vu¹⁸.

L'efficacité du processus tient donc à son fonctionnement en circuit et au principe de circulation qui fait passer le matériau de main en main. Ce circuit de l'information implique plusieurs types d'acteurs, dont le rôle varie notamment en fonction de leur classe sociale et de leurs compétences propres, dans une sorte de division du travail. Il peut ainsi y avoir dissociation entre la production à proprement parler (« un lâche courtisan les ourdit dans les ténèbres ») et

¹⁸ *Porte-feuille d'un talon rouge*, op. cit., p. 5-6.

sa mise en forme, plus ou moins travaillée (« un autre courtisan les mets en vers et en couplets »), qui va permettre d'en faciliter la mise sur le marché. Le mauvais propos, à partir du matériau brut d'une observation ou d'une invention, devient ainsi une forme plus ou moins littéraire (récit, poème, épigramme, etc.) à même d'être répétée et diffusée par le biais des circuits de communication orale. Par « le ministère de la valetaille » – c'est-à-dire la domesticité, à prendre certainement au sens large ici, depuis les valets jusqu'aux secrétaires et autres hommes de plume à gages –, le mauvais propos mis en forme peut sortir de l'espace curial et rejoindre les lieux emblématiques de la sociabilité citadine que sont les « halles » et « le marché aux herbes ». De nouveaux acteurs, qui appartiennent quant à eux aux couches diverses qui forment le tiers état (ici, il s'agit d'un « artisan »), entrent en jeu et font circuler les mauvaises paroles à leur tour, jusqu'à les renvoyer « chez les seigneurs qui les ont forgées ».

La calomnie, produite et formalisée dans les milieux curiaux, revient donc à son point de départ : la cour versaillaise, et plus particulièrement le salon de l'œil-de-bœuf, l'un des principaux lieux de passage du palais. Mais ce retour ne s'opère qu'une fois les calomnies renforcées par le processus de mise en circulation. C'est d'ailleurs pour cette raison, parce qu'« elles courent dans le peuple de Paris », qu'elles peuvent avoir une action politique concrète, en influençant le roi, les souverains et les milieux courtisans dans la formation de leur action politique. Il faut souligner cette fonction absolument centrale de la mise en circulation du mauvais propos : c'est parce qu'il se diffuse au sein du peuple, et plus particulièrement du peuple parisien, que le mauvais propos curial prend de l'importance. Cette situation renvoie à l'ambivalence fondamentale du pouvoir monarchique envers les masses populaires, observée par Arlette Farge :

Comment ne pas comprendre qu'on se trouve au cœur d'une contradiction flagrante : à Paris, la population a des avis sur les événements (visibles, réels, quotidiens), avis dont la pertinence et l'existence politique sont *niées* par un pouvoir qui, simultanément, les observe continûment et, bien plus, par un système policier composé de mouches, d'inspecteurs et d'observateurs, en fait un des éléments de sa politique répressive et démonstrative¹⁹.

Ainsi, cette économie de l'information a beau être centrée sur la cour, l'étape de la circulation exotérique est absolument essentielle : il faut nécessairement qu'il circule en dehors des cercles courtisans pour que sa charge subversive soit optimale et qu'elle puisse agir, à la faveur de son retour à Versailles, dans la sphère de celles et ceux qui sont aux affaires ou qui ont pour ambition de l'être. En comparaison avec d'autres périodes, on est à la fois loin de

¹⁹ Arlette FARGE, *Dire et mal dire, op. cit.*, p. 16.

l'économie de l'information libertine du XVII^e siècle et de sa logique ésotérique²⁰, ou même du programme de l'humanisme au Quattrocento italien, « révolution culturelle à l'usage des dominants²¹ » pour qui le peuple est quantité négligeable. Ici, au contraire, sans l'effet multiplicateur de la publicisation, l'information ne peut prendre toute sa valeur.

La cour est donc à la fois le lieu de production du mauvais propos, mais aussi celui où il est supposé agir prioritairement. Les mauvais propos sont avant tout produits par et pour un usage curial, dans le cadre de conflits politiques plus ou moins explicites. Pour nos yeux de contemporains, distants de plusieurs siècles de ces enjeux de pouvoir, ils se donnent à lire, sous quelque forme qu'on les ait conservés, à la fois comme des armes redoutables dans le cadre de luttes permanentes pour le pouvoir, mais aussi comme des traces précieuses du fonctionnement politique de la cour, qui permettent aujourd'hui encore d'en mesurer les enjeux et les formes²².

On peut trouver de multiples exemples de ce genre d'opérations politiques qui donnent toute leur importance tactique à la diffusion d'anecdotes et de ragots. Dans *L'Affaire des Quatorze*, Robert Darnton s'intéresse ainsi à l'arrestation par la police parisienne en 1749 d'un réseau de quatorze individus impliqués dans la diffusion de chansons satiriques contre Louis XV et sa maîtresse, Mme de Pompadour. L'analyse de cette affaire par Darnton se concentre surtout sur la manière dont se diffuse le mauvais propos, par des vers mis en forme pour être chantés, dans le cadre d'une communication essentiellement orale. Néanmoins, il souligne qu'elle ne peut se comprendre sans prendre en compte un autre paradigme, celui de la cour : « L'Affaire des Quatorze était plus qu'une simple opération de police ; elle s'inscrivait dans une lutte de pouvoir au cœur même d'un système politique²³. » Si la figure de la maîtresse

²⁰ Voir notamment Jean-Pierre CAVAILLÉ, *Dis-simulations. Jules-César Vanina, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto. Religion, morale et politique au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2002, Isabelle MOREAU, « Guérir du sot ». *Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2007 et Stéphane VAN DAMME, « Les sciences à l'épreuve du libertinage », dans Liliane HILAIRE-PÉREZ, Fabien SIMON, Marie THÉBAUD-SORGER (dir.), *L'Europe des sciences et des techniques. Un dialogue des savoirs, XV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, p. 473-485.

²¹ Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Renaissances italiennes. 1380-1500* [2007], Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'évolution de l'humanité », 2013, p. 21. L'idée est reprise d'une expression de Lauro Martines, « *A program for ruling classes* » (Lauro MARTINES, *Power and Imagination, City-States in Renaissance Italy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1988, p. 191).

²² Il faut souligner que l'on peut par ailleurs examiner les effets des fausses nouvelles et des rumeurs sur une chronologie plus longue encore – en particulier lorsqu'elles constituent des « légendes noires ». Le cas du « Parc-aux-cerfs », ce logis en bordure de Versailles qui accueillerait un véritable harem de femmes destinées à satisfaire les désirs sexuels de Louis XV, s'impose dans l'historiographie à partir de la fin du XVIII^e siècle et prospère ensuite, précisément sur la base de bruits publics qui sont recueillis dans les journaux et autres Mémoires du temps (ceux de D'Argenson, de Barbier, de Croÿ, de Luynes...). Sur ce point, voir Jean-Louis CABANÈS, « La légende du Parc-aux-cerfs, éléments d'un imagier noir », dans Nathalie GRANDE et Chantal PIERRE (dir.), *Légendes noires légendes dorées, op. cit.*, p. 235-247.

²³ Robert DARNTON, *L'Affaire des Quatorze, op. cit.*, p. 41.

royale sert en l'occurrence de paratonnerre et canalise les mauvais propos en les orientant sur sa personne²⁴, ces attaques renvoient indéniablement à des enjeux de pouvoir entre factions rivales. Cette lutte semble atteindre son point culminant avec le renvoi de Maurepas le 24 avril 1749 : le ministre est accusé d'avoir diffusé des couplets insultants envers Mme de Pompadour, évoquant notamment ses problèmes gynécologiques. Cette disgrâce s'accompagne de la montée de l'influence du principal adversaire de Maurepas, le comte d'Argenson (1696-1764), lui-même allié à Pompadour²⁵.

À la fin du règne de Louis XV et alors qu'une autre favorite, Du Barry, est arrivée au faite de son pouvoir, on observe des mouvements semblables au sein des factions qui structurent la cour. En l'occurrence, c'est le parti « choiseuliste », réuni autour de la figure du duc de Choiseul²⁶, qui manœuvre contre l'influence de la nouvelle favorite²⁷. Les *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri*, publiées anonymement par Pidansat de Mairobert en 1775 et qui constituent, selon Christophe Cave, « la pièce la plus connue et la plus visible au cœur d'un ensemble textuel homogène²⁸ » consacré à la dernière maîtresse de Louis XV, donnent quelques indications sur la manière dont Du Barry est prise pour cible par cette cabale.

Cela peut passer par la diffusion orale de ragots, dans le cadre des interactions habituelles de la sociabilité mondaine. Ainsi la rumeur selon laquelle le père de Du Barry serait un moine trouverait son origine, selon les *Anecdotes*, dans une formule lancée par Choiseul lui-même au cours d'une conversation de table :

Cette fable est appuyée sur un bon mot de M. le duc de Choiseul, qui aimait mieux, en l'accréditant, jeter ainsi du ridicule et de l'infamie sur Mme la comtesse Du Barry, dont la faveur commençait alors, que de rendre témoignage à la vérité : car il la savait aussi bien que qui que ce soit. Un jour qu'il était question des ordres religieux à la table de ce ministre, et qu'on les maltraitait de propos : « *Ne parlons point mal des moines*, dit le duc, *ils nous font de beaux enfants*²⁹. »

²⁴ Voir *supra*, p. 346-350.

²⁵ Sur les enjeux curiaux et gouvernementaux de l'affaire, voir *ibid.*, chap. « La politique de la cour », p. 36-41.

²⁶ Sur ce personnage et sa faction, qui dominent le gouvernement durant les années 1760, voir notamment Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *Choiseul. Naissance de la gauche*, Paris, Perrin, 1998 (sur les relations avec Du Barry, voir en particulier p. 265-288).

²⁷ Selon Simon Burrows, les « choiseulistes » sont la principale source d'informations concernant Mme du Barry pour Charles Théveneau de Morande et son *Gazetier cuirassé* (Simon BURROWS, *Blackmail, Scandal, and Revolution*, *op. cit.*, p. 70).

²⁸ Christophe CAVE, « Les Vies de la comtesse Du Barry », dans Olivier FERRET et Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, *Biographie & politique*, *op. cit.*, p. 47. Sur ce texte, voir aussi Christophe CAVE, « Les *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri* de Pidansat de Mairobert et les *Mémoires secrets* », *Elseneur*, n° 19 « L'histoire en miettes : anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècles) », dir. Carole Dornier et Claudine Poulouin, 2004, p. 279-298, et Olivier FERRET, Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, Chantal THOMAS (dir.), *Dictionnaire des vies privées*, *op. cit.*, p. 248-252.

²⁹ [Mathieu-François PIDANSAT DE MAIROBERT,] *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri*, *op. cit.*, p. 9.

Trois éléments permettent de mieux comprendre ce qui se joue dans la diffusion de cette fausse nouvelle à partir d'un propos de table. D'abord, elle prend la forme bien précise d'une formule qualifiée de « bon mot » par le texte, qui joue certainement un rôle essentiel dans sa capacité à être diffusé (de même que, dans d'autres circonstances, ce serait un épigramme, une chanson, un poème, etc.). Ensuite, l'identité de celui qui est à l'origine de la rumeur, c'est-à-dire le ministre le plus puissant et, supposément, le mieux informé de France. Enfin, la volonté consciente de répandre une rumeur qui servirait d'arme politique dans le cadre d'une lutte d'influence. Peu importe qu'elle soit vraie ou fausse : l'anecdote sur le père de Du Barry est une pièce dans une stratégie d'influence qui se joue à une échelle plus globale.

Cette stratégie prend d'ailleurs une ampleur nettement plus importante et met à contribution bien plus d'acteurs et de ressources que la simple médisance lancée dans une conversation. En l'occurrence, les attaques contre Du Barry semblent trouver leur origine dans des manœuvres entreprises par la duchesse de Grammont, sœur de Choiseul, qui avait elle-même espéré devenir la favorite en titre du roi : « La duchesse de Grammont, dans son plan de vengeance, crut que la meilleure manière de réussir était de révéler les turpitudes de la nouvelle favorite, de les exagérer même et de la rendre si vile que le monarque eût enfin honte d'un goût si dépravé³⁰ ». Si le texte semble *a priori* réduire la lutte à une querelle de femme éconduite et blessée dans son orgueil, dans une démarche de simplification qui semble assez conforme au genre des Vies privées dans lequel s'inscrivent les *Anecdotes*, il donne toutefois des indications particulièrement précises sur la manière dont sont menées les opérations. Il y a tout d'abord la décision de garder pour soi une position de sécurité – peut-être les choiseulistes ont-ils en tête le précédent constitué par le renvoi de Maurepas, qui s'était imprudemment exposé avec ses épigrammes contre Pompadour : « Il était plus adroit de ne le pas faire soi-même ; ce qui aurait pu ne pas réussir, ou aurait eu l'air d'une récrimination, toujours suspecte de la part d'une maîtresse délaissée³¹. » Par ailleurs, décision est prise de mettre le roi devant le fait accompli, en choisissant précisément la tactique de la publicisation des rumeurs contre Du Barry : « Son frère fut assez fin pour ne pas se charger d'avertir le prince ; et tous deux convinrent qu'il valait beaucoup mieux qu'il fût instruit par le cri public, qui, plus lentement sans doute, mais tôt ou tard, lui parviendrait³². » On ne saurait mieux illustrer le fait que la manipulation et la publicisation de l'information sont de redoutables techniques de pouvoir, qui permettent aux

³⁰ *Ibid.*, p. 74-75.

³¹ *Ibid.*, p. 75.

³² *Id.*

plus habiles d'entre les courtisans et courtisanes d'influencer jusqu'au souverain, dans une relation qui, si elle n'est pas explicitement fondée sur le rapport de forces, prend malgré tout appui sur de la ruse et de la dissimulation. Dès lors, la maîtrise du ministère et de ses leviers d'action devient une ressource particulièrement stratégique, qu'il s'agit de mettre efficacement à disposition de la manœuvre à accomplir :

Ils profitèrent de la puissance du ministre pour répandre par toutes les voies possibles le bruit des nouvelles amours du roi. Ils envoyèrent des émissaires dans toutes les sociétés, qui en rapportèrent tous les détails ; et après avoir eu par le canal de la police l'histoire de la vie de Mlle L'Ange [Du Barry], on la chargea de quelques anecdotes, propres à la rendre plus ridicule et plus méprisante, et l'on en vint jusqu'à la faire chançonner dans les rues de la capitale et dans les provinces³³.

Ainsi la calomnie est-elle, pour le parti choiseuliste, une activité complexe et méthodique, qui nécessite la mise en branle de nombreuses ressources. Le ministre peut user de ses prérogatives pour enquêter sur le passé de sa cible par le « canal de la police » tout en faisant parallèlement appel à son réseau mondain, en envoyant « des émissaires dans toutes les sociétés », dans une première étape de collecte de l'information³⁴. Vient ensuite le moment d'une mise en forme de « quelques anecdotes, propres à la rendre plus ridicule et plus méprisante ». Enfin, il s'agit de diffuser les informations, en province aussi bien qu'à Paris, par le biais principal des chansons, dont Soulavie note, dans un passage des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, l'importance comme outil de gouvernement³⁵ :

Une grande victoire et une défaite désastreuse ; l'exil d'un ministre vertueux et le triomphe d'un scélérat, étaient tour-à-tour le sujet de l'amusement d'un peuple docile et volage, qui chantait également toutes choses. L'autorité observant toutes les nuances de cet aimable caractère, s'en servait utilement pour le maintien de sa puissance ; et depuis que Mazarin

³³ *Id.*

³⁴ La mobilisation du réseau mondain passe aussi par l'utilisation du capital social de l'épouse du duc de Choiseul, qui est une correspondante régulière de la marquise Marie du Deffand (1697-1780), l'une des plus importantes salonnières de la fin du XVIII^e siècle, qui peut ainsi servir non seulement de source particulièrement privilégiée, mais aussi de caisse de résonance et de diffusion des anecdotes : voir Marianne CHARRIER-VOZEL, « "Politiquer" par lettres : Mme du Deffand et Mme de Choiseul », *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, n° 2012/2 « Intime et politique », dir. Véronique Montémont et Françoise Simonet-Tenant, 2012, p. 11-24, et « L'anecdote dans la correspondance de Mme du Deffand, de Mme de Choiseul et de l'abbé Barthélemy : choses vues, choses entendues », dans Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, Camille ESMEIN-SARRAZIN, Gaël RIDEAU et Gabriele VICKERMANN-RIBÉMONT (dir.), *L'anecdote entre Littérature et Histoire à l'époque moderne, op. cit.*, p. 313-322.

³⁵ François Moureau observe quant à lui que l'importance des chansons en tant que véhicule commode d'un message politique plus ou moins élaboré par le biais de la communication orale ne faiblit pas durant la Révolution, bien au contraire. Il va jusqu'à parler d'un « système chansonnier » qui se structure à partir de différents pôles de production et de diffusion et qui se déploie aussi bien du côté des révolutionnaires que des contre-révolutionnaires. Voir François MOUREAU, « Stratégie chansonniers de la Révolution française », *The French Review*, n° 62/6, 1989, p. 967-974. Voir aussi le recueil numérique de chansons satiriques mis en place par Henri Durantou (URL : <https://satires18.univ-st-etienne.fr>).

demandait à ses commis et aux courtisans : « chantent-ils bien ? », ses successeurs qui suivaient cette boussole à l'œil, en profitaient fort adroitement pour diriger le vaisseau³⁶.

Dans la société de cour, la maîtrise des différentes étapes du circuit économique de l'anecdote (production, formalisation et publicisation) semble donc constituer, pour celles et ceux qui entendent tenir des positions de pouvoir au sein de ce système, un puissant levier. Les enjeux sont probablement différents à d'autres niveaux de cette économie, en particulier du point de vue des libellistes et des mémorialistes.

2. La valeur de l'anecdote (2) : origine et fiabilité des sources

Si l'on se penche sur les textes qui font usage de l'anecdote comme d'un matériau de base, la valeur de l'information semble dépendre fondamentalement de son origine et de la fiabilité des sources. Il faut néanmoins différencier les stratégies des libellistes, pamphlétaires et autres auteurs d'histoires critiques et militantes – comme par exemple Soulavie – et celles des mémorialistes, qui expriment dans leur production des positions nettement distinctes, tant du point de vue social que dans leur rapport à l'anecdote.

a) Stratégies pamphlétaires

Comme on l'a examiné plus haut, tout le système des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie repose sur la mise en scène d'une coopération entre l'« historien » et le « mémorialisé », ce qui se traduit concrètement par l'ouverture à l'auteur de la bibliothèque de Richelieu, riche de pièces d'archives et de correspondances inédites, ainsi que par l'accès direct au vieux duc qui peut lui raconter oralement ses souvenirs³⁷. Soulavie explicite cette méthode au tout début du premier volume de ses *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, publiés en 1801 et conçus comme la continuité des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, sur lesquels il revient :

Ces mémoires et ceux que je publie sont le résultat de recherches très suivies qui ont commencé en 1778. Les personnages les plus distingués de l'ancienne France m'en ont dicté les anecdotes et fourni les pièces curieuses qui ont procuré deux éditions au premier de ces ouvrages. J'ai fréquenté des personnes respectables par leurs talents et leur véracité, qui avaient été élevées à la cour de Louis XIV ; tels le maréchal de Richelieu, le cardinal de Luynes, de vieux magistrats, d'anciens ministres, des secrétaires intimes, des agents subalternes du gouvernement, des valets de chambre des rois, des anciennes favorites, des dames de la cour. Tous portaient encore des jugements sains et solides sur les événements et sur les personnes, que j'ai conservés dans le livre précité. J'ai préservé des incendies de la Révolution les monuments les plus curieux de notre histoire moderne, en publiant avant

³⁶ MMDR, vol. 5, p. 2-3.

³⁷ Voir *supra*, p. 110-116.

l'époque de nos malheurs, les œuvres complètes du duc de Saint-Simon, les Mémoires de Duclos, Massillon, Maurepas, d'Aiguillon, et d'autres relatifs à l'histoire du règne de Louis XV³⁸.

Manifestement, Soulavie se donne le beau rôle et multiplie, sans trop de précision, les noms des interlocuteurs et interlocutrices dont il tiendrait ses informations de première main : anciennes maîtresses, valets de chambre du roi, etc. Il rappelle, pour terminer, son travail d'éditeur de Mémoires alors inédits : au premier rang desquels ceux de Saint-Simon et de Duclos, dont il fournit les premières éditions (partielles) à la fin du XVIII^e siècle. Dès le premier volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, il insiste sur la source inédite et précieuse que représente pour lui le texte de Saint-Simon et il rend compte des difficultés engendrées par le gouvernement sur son travail d'édition du texte pour mieux prendre la posture de l'historien philosophe face au despotisme ministériel :

En 1788, la liberté fit encore quelques progrès, il fut permis aux Mémoires de paraître avec leur nom propre ; mais comme ils étaient vrais et piquants, on nomma un censeur redoutable, qui demanda lui-même d'être renforcé de quatre seigneurs de la cour, qui réduisirent sept volumes *in-4^o* en trois chétifs, qu'on osa intituler *Mémoires de Saint-Simon* : ainsi l'autorité ministérielle appelait à son secours l'esprit des courtisans pour étouffer la voix de l'Histoire, même cent ans après les événements, car il y avait près d'un siècle que l'auteur écrivait³⁹.

Ce beau rôle que se donne ici Soulavie d'éditeur militant et de pourfendeur de l'Ancien Régime ne l'empêche pas, à d'autres moments du texte, de prendre ses distances avec Saint-Simon, qu'il juge parfois excessif :

Le duc de Saint-Simon, conseiller au conseil de régence, ambassadeur en Espagne, homme de génie, mais d'un génie trop remuant et d'un caractère trop ardent et trop peu semblable à celui de Fleury, fut également éloigné de toute connaissance des affaires. Il s'en vengeait dans ses terres en écrivant onze volumes *in-folio* de Mémoires, où il peignait à grands traits, souvent avec une indignation louable et quelquefois aussi avec de trop fortes couleurs, les hommes célèbres et l'administration de son temps⁴⁰.

Cette critique est notamment précisée à propos du portrait du maréchal de Noailles par Saint-Simon, que Soulavie juge particulièrement outrancier parce que trop partial :

Le duc de Saint-Simon, ennemi ouvert du maréchal de Noailles, l'a peint d'une manière trop noire dans les mémoires de son temps et l'abbé Millot, dans un ouvrage commandé par la famille, en a fait un trop grand personnage. Duclos qui a trop suivi le duc de Saint-Simon, et peut-être aussi ses préventions personnelles, en dit également trop de mal dans ses mémoires historiques que nous venons de découvrir et qui ont échappé à la rapacité des ministres, destructeurs des plus beaux monuments de l'histoire de France ; tandis que les

³⁸ Jean-Louis SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, op. cit., vol. 1, p. LXXX-LXXXI

³⁹ *MMDR*, vol. 1, p. 64.

⁴⁰ *Ibid.*, vol. 5, p. 148-149.

académiciens établis pour louer tous les grands indistinctement n'ont pu montrer celui des Noailles au naturel⁴¹.

On note qu'en exprimant ses réserves envers Saint-Simon, Soulavie en profite aussi pour critiquer d'autres prédécesseurs, dont Duclos, coupable d'avoir trop suivi Saint-Simon – ce qui n'empêche pas le même Soulavie de s'auto-congratuler pour avoir édité le texte. C'est que l'étalage des sources est aussi souvent une occasion polémique qui permet d'attaquer les textes concurrents, même s'il s'agit de sources. L'idée est toujours de se revendiquer d'une histoire moins partielle, plus juste, plus vraie.

De manière analogue, dans le cas de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, on retrouve un certain nombre de dispositifs qui consistent à mettre en avant l'autorité d'une source pour mieux valoriser l'information révélée. Ainsi, alors que le texte évoque le moment où Louis XV cesse d'avoir des relations sexuelles avec son épouse et demande à son valet de chambre, Le Bel, de lui servir d'entremetteur, on souligne bien que l'information est de toute première main : « Cette anecdote, dictée par Le Bel lui-même, dément tout ce qu'on a écrit à ce sujet⁴². » Plus tard, lorsqu'il s'agit d'évoquer une prétendue relation amoureuse, infirmée par le texte, l'enjeu est de justifier de son exactitude et de se positionner sur le « marché des anecdotes » vis-à-vis de pourvoyeurs d'informations concurrents :

Cette liaison du duc de Richelieu avec Mlle de La Tournelle fit croire qu'elle était sa maîtresse, quoiqu'il n'eût que l'emploi de confident. On se persuada aussi, bientôt après, qu'il avait fait le sacrifice de son amour pour se faire encore mieux accueillir du souverain à qui il céda sa maîtresse ; tout le monde le croit, et on l'a écrit : nous en étions persuadés nous-mêmes ; mais il a fallu céder à l'évidence, à des manuscrits, et à des lettres qui attestent le contraire. Et comme nous nous sommes imposé la loi de dire la vérité, nous sommes obligés de démentir tout ce qu'on a écrit jusqu'à présent. Il nous importe peu que Richelieu ait été le complaisant du roi ou ne l'ait point été ; nous disons ce qui est, et nous nous faisons un devoir d'être fidèles historiens. Bien des faits consignés dans la vie privée de Louis XV, dans les anecdotes de Perse, sont faux⁴³.

Ce passage est l'occasion là aussi de manifester une défense *pro domo*. L'auteur de la *Vie privée* entend faire état de ses scrupules d'historien, de son attention particulière aux différents indices textuels (archives, correspondances, manuscrits) qui le font « céder à l'évidence », puisque c'est « la loi de dire la vérité » qui oriente sa démarche. Et si, à l'occasion, quelques coups de griffe peuvent être donnés à des textes concurrents, l'opération est d'autant plus profitable.

⁴¹ *Ibid.*, p. 142-143.

⁴² *VPMR*, vol. 1, p. 326.

⁴³ *Id.* Le passage renvoie à la *Vie privée de Louis XV*, parue en 1781 et attribuée à Barthélemy-François-Joseph Mouffle d'Angerville (c. 1729-c. 1794), et aux *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse*, parus en 1745 (sur ce dernier texte, voir *supra*, p. 216).

Mais cette stratégie qui place au cœur de son discours la recherche de la vérité n'est pas la seule voie empruntée dans le corpus pamphlétaire. À l'inverse exact de ces discours de légitimation de la valeur de l'information par la provenance des sources, d'autres textes choisissent des dispositifs assez radicalement différents, en assumant explicitement que la véridicité est un critère loin d'être primordial dans la collecte et la diffusion des anecdotes.

Parmi ceux-là, on peut ranger tous les textes qui emploient des dispositifs formels plutôt caractéristiques de la littérature fictionnelle. À la manière de *La Conférence entre Mme de Polignac et Mme de la Motte* ou de la *Correspondance de la reine avec d'illustres personnages* (1790), examinées plus haut, le *Godmiché royal* (1789), constitué d'entretiens en alexandrins héroïcomiques entre Junon (Marie-Antoinette) et Hébée (Polignac) emploie par exemple le *topos* du manuscrit trouvé – en l'occurrence par un garde en faction aux Tuileries⁴⁴ –, dispositif qui se rencontre dans le genre pamphlétaire⁴⁵, mais davantage caractéristique du roman⁴⁶.

D'autres pamphlets choisissent une stratégie plus directe encore, en concédant certaines entorses au principe de véridicité qui serait *a priori* attendu. C'est notamment le cas dans l'introduction du premier volume de l'*Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette* : « Les choses incroyables que l'on va lire ne sont pas inventées à plaisir, fussent-elles un peu exagérées, au moins le fonds est-il vrai⁴⁷. » Mais le texte le plus spectaculaire est peut-être à cet égard le *Gazetier cuirassé*, publié en 1771 par Charles Théveau de Morande, qui fait figurer dans son avant-propos la mention suivante :

Je dois prévenir le public, que quelques-unes des nouvelles que je lui donne pour vraies sont tout au plus vraisemblables et que dans le nombre même il s'en trouvera dont la fausseté est évidente ; je ne me chargerai pas de les débrouiller : c'est au gens du monde, qui connaissent la vérité et le mensonge (par l'usage fréquent qu'ils en font) qu'il appartient de juger et de faire un choix. Plus il sera sévère, plus il sera sage⁴⁸ ?

La provocation qui conclut le passage – l'information la plus extravagante n'est pas forcément la plus fautive, tant est corrompu le monde de la cour – s'appuie sur la distinction entre le *vrai* et le *vraisemblable* : si toutes les anecdotes présentées par Théveau de Morande sont vraisemblables, cela ne veut pas dire qu'elles sont pour autant véridiques – et il précise

⁴⁴ *Le Godmiché royal*, s. 1., 1789, réédité dans Chantal Thomas, *La reine scélérate*, *op. cit.*, p. 184.

⁴⁵ À titre d'exemple, les premières lignes de l'*Essai sur le despotisme*, de Mirabeau : « Le hasard a fait tomber dans mes mains le manuscrit que je livre au public. Je cherchais dans les papiers d'un ami que je venais de perdre une note intéressante pour les affaires de ses parents. Je trouvai, parmi d'autres fragments littéraires, un paquet cacheté et ce peu de mots écrits sur l'enveloppe. » ([Honoré-Gabriel Riqueti, comte de MIRABEAU,] *Essai sur le despotisme*, Londres, 1776.

⁴⁶ Voir *supra*, p. 322.

⁴⁷ *Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, [vol. 1], p. I.

⁴⁸ [Charles THÉVEAU DE MORANDE], *Le Gazetier Cuirassé*, *op. cit.*, p. III-IV.

même qu'il en est certaines qui sont absolument fausses. Certains commentaires insérés dans les clés fournies à la fin de l'ouvrage renforcent encore le dispositif : « La moitié de cet article est vraie, l'autre est un conseil aux gens en place, dont ils ont *grand besoin*⁴⁹. » « Cette aventure peut bien ne pas être toute vraie, mais on est assuré qu'elle n'est pas toute fausse⁵⁰. » « Les anecdotes [...] sont connues de tout le monde, si l'auteur se trompe c'est avec le public⁵¹. »

Ce dispositif semble inviter le lectorat à faire lui-même la part des choses, en mettant en œuvre une lecture active, semblable à celle des applications, déjà examinée⁵², qui sollicite des compétences herméneutiques bien précises. L'avantage pour le pamphlétaire est qu'il peut distiller dans son recueil quelques petits apologues comiques ou satiriques (par exemple, l'os d'âne retrouvé dans le caveau des princes de Monaco, ou encore l'enfant du duc de La Vrillière et de la panthère de la ménagerie⁵³), dont le caractère fictionnel ne fait aucun doute, mais qui fournissent une expérience de lecture ludique et une forme de connivence entre le lectorat et la posture du libelliste narquois.

On pourrait par ailleurs s'interroger sur la réception de ce type de fausses nouvelles. Le témoignage d'Arthur Young (1741-1820), homme de lettres et voyageur anglais qui couche sur le papier les souvenirs de ses pérégrinations dans le royaume de France à la fin des années 1780, est à cet égard particulièrement précieux, en ce qu'il propose un point de vue situé sur la question de la croyance aux anecdotes. Visitant Béziers en 1787, il rapporte ainsi l'étonnante histoire d'un abbé agronome, M. Rozier, aux prises avec un évêque qui souhaitait percer une route à travers sa propriété aux frais de la province pour pouvoir plus facilement rendre visite à sa maîtresse, et ses propres réactions vis-à-vis de cette histoire :

N'est-ce pas un joli trait de gouvernement qu'un homme soit forcé de vendre sa propriété et soit chassé d'un pays, parce que des évêques font l'amour, je suppose, avec les femmes de leurs voisins, car un autre amour n'est pas à la mode en France. Quelles sont les femmes de mes voisins qui pousseraient l'évêque de Norwich à faire une route à travers ma propriété et à m'obliger de vendre Bradfield⁵⁴ ?

Mais si l'anecdote est l'occasion d'une réflexion plutôt spirituelle sur les caractéristiques de l'organisation politique de la France, l'auteur conclut surtout sur la distance critique avec laquelle il reçoit l'anecdote :

⁴⁹ *Ibid.*, p. 134.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 137.

⁵¹ *Ibid.*, p. 144.

⁵² Voir *supra*, p. 212-225.

⁵³ Voir *supra*, p. 386.

⁵⁴ Arthur YOUNG, *Voyages en France* [1792], trad. Henri Sée, Paris, Texte, coll. « Le goût de l'histoire », 2009, « 24 juillet 1787 », p. 129.

Je ne me porte pas garant de cette anecdote, potin de table d'hôte [*this anecdote, the chat of a table d'hôte*] ; elle a autant de chance d'être fautive que vraie ; [*it is as likely to be false as true*] ; mais des évêques de Languedoc ne ressemblent certainement pas à des évêques d'Angleterre⁵⁵.

La posture qu'entend tenir Young vis-à-vis des anecdotes est celle d'un homme savant, ostensiblement attaché à l'usage de la raison, et par conséquent sceptique *a priori* vis-à-vis de la rumeur ou des récits trop enjolivés. Plus tard, lors de la Révolution, et alors qu'il note partout l'explosion de l'expression populaire, qu'elle prenne la forme de brochures ou de discussions dans des lieux publics⁵⁶, Young manifeste le même esprit critique. Ainsi en est-il de sa réaction aux bruits qui courent sur la corruption supposée de Necker, qui aurait succombé au parti de la reine :

On dit que M. Necker a des craintes pour son pouvoir et on débite sur son compte des anecdotes qui ne sont pas à son avantage, mais qui, probablement, ne sont pas vraies ; telles, ses intrigues pour se lier avec l'abbé Vermond, lecteur de la Reine, et qui a une grande action sur toutes les affaires, dans lesquelles il se plaît à intervenir, bruit bien peu digne de foi ; tant ce parti est connu pour être excessivement hostile à M. Necker⁵⁷.

Néanmoins, Young souligne la facilité avec laquelle se répandent les fausses nouvelles en ces premiers jours de Révolution, et plus spécifiquement celles qui concernent la reine. Le 27 juillet 1789, arrivé à Colmar où il prend son dîner à une table d'hôte, il entend ainsi des rumeurs concernant un complot dont Marie-Antoinette aurait pris la tête : « elle voulait faire sauter l'Assemblée nationale, au moyen d'une mine, et faire marcher immédiatement l'armée pour massacrer tout Paris⁵⁸ ». La suite de l'épisode montre comment toute discussion critique sur la véracité de la rumeur est alors manifestement impossible : « Un officier français, qui était présent, émit des doutes sur la vérité de ce bruit, mais aussitôt sa voix fut couverte par le nombre des contradicteurs. Un député l'avait écrit ; ils ont vu la lettre et aucun doute ne peut être

⁵⁵ *Id.* Édition originale en langue anglaise consultée : Arthur YOUNG, *Travels during the Years 1787, 1788, and 1789. Undertaken more particularly with a View of ascertaining the Cultivation Wealth, Resources, and National Prosperity, of the Kingdom of France*, Londres, J.Rackam, 1792, p. 32.

⁵⁶ Le 9 juin 1789, il note ainsi : « En ce moment, les affaires des marchands de brochure, à Paris, font des progrès incroyables. J'allai au Palais Royal pour voir les nouvelles publications et m'en procurer le catalogue. Chaque heure en produit une nouvelle. Aujourd'hui, il en parut treize, hier seize, et, la semaine dernière, quatre-vingt-douze. [...] Cette fureur de lire des écrits politiques gagne, dit-on, les provinces, si bien que toutes les presses de France sont également employées. » Il mentionne également les cafés du Palais-Royal, haut lieu de discussion politique : « non seulement, l'intérieur est comble, mais il y a une foule d'auditeurs aux portes et aux fenêtres, qui écoutent, à gorge déployée [en français dans le texte], certains orateurs qui, montés sur des chaises ou sur des tables, ont chacun leur petit auditoire ; on ne saurait aisément s'imaginer l'ardeur avec laquelle on les écoute, ni le tonnerre d'applaudissements qui accueille toute expression de hardiesse ou de violence contre le gouvernement qui dépasse la commune mesure. » (Arthur YOUNG, *Voyages en France*, éd. cit., « 9 juin 1789 », p. 172-174).

⁵⁷ *Ibid.*, « 13 juin 1789 », p. 282.

⁵⁸ *Ibid.*, « 27 juillet 1789 », p. 347.

admis⁵⁹. » Young choisit alors d'intervenir en personne dans la discussion, mais en vain : « si l'ange Gabriel était descendu sur la terre et avait pris une chaise à table pour les convaincre, cela n'aurait pas ébranlé leur foi⁶⁰ ».

À lire ce témoignage, on comprend donc qu'il ne faudrait pas considérer *a priori* que le lectorat de la fin de l'Ancien Régime et de la période révolutionnaire prenait systématiquement pour argent comptant les informations transmises sous forme d'anecdotes par les pamphlétaires. Arthur Young n'était certainement pas le seul individu à pouvoir faire preuve d'esprit critique en mettant à distance ce type de nouvelle. Ce constat rejoint par ailleurs celui que fait notamment Roger Chartier dans les *Origines culturelles de la Révolution française*, lorsqu'il donne à la question « Les livres font-ils les révolutions⁶¹ ? », une réponse particulièrement nuancée. Il appelle notamment à ne pas investir l'expérience de la lecture « d'une puissance et d'une efficacité qu'elle n'a peut-être pas⁶² ». En d'autres termes, si l'on peut disposer d'une connaissance assez bonne des contenus de ces livres, il est plus difficile d'analyser de manière tranchée leurs effets sur le public, en particulier en termes de croyance, *a fortiori* si l'on adopte une approche trop schématique ou globale de cette notion de *public*. Chartier rappelle d'ailleurs que même une analyse en termes de classes, si elle est trop simpliste – les classes populaires seraient dans une croyance plus aveugle, tandis que les élites éduquées seraient beaucoup plus sceptiques –, est en elle-même trop rapide si l'on se fie aux analyses de la lecture populaire par Richard Hoggart, qui parle d'« adhésion à éclipses » et d'« attention oblique⁶³ ».

Néanmoins, la manière dont des textes comme le *Gazetier cuirassé* ou encore le vaste corpus des pamphlets contre Marie-Antoinette problématifient un rapport particulièrement distancié à la vérité tend à montrer que les effets d'adhésion et de croyance étaient réels, particulièrement dans certains espaces sociaux et, surtout, dans certains moments de crise – en particulier la Révolution. Young le fait observer : « Il en est ainsi dans les révolutions : un coquin écrit, et cent mille imbéciles croient ce qu'il dit⁶⁴. » On retrouve ici, semble-t-il, la confirmation de la fameuse formule de Marc Bloch : « On croit aisément ce que l'on a besoin

⁵⁹ *Id.*

⁶⁰ *Ibid.*, p. 347-348.

⁶¹ Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, chap. IV. « Les livres font-ils les révolutions ? », p. 99-133.

⁶² *Ibid.*, p. 120.

⁶³ Richard HOGGART, *La culture du pauvre. Étude sur les styles de vie des classes populaires en Angleterre* [1957], trad. Françoise Garcias, Jean-Claude Garcias et Jean-Claude Passeron, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1970, p. 295-296 et 332-333 (cité par Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 121).

⁶⁴ Arthur YOUNG, *Voyages en France*, éd. cit., « 27 juillet 1789 », p. 348.

de croire⁶⁵. » La croyance en un complot fomenté par la reine, de même que maintes autres fausses nouvelles à son propos – et, en premier lieu, son supposé lesbianisme –, répond à une angoisse collective qui se cristallise autour de la crainte de voir remis en cause le pouvoir patriarcal à la fin de l’Ancien Régime et sous la Révolution⁶⁶. D’une certaine manière, les anecdotes sur les grands contribuent à produire ce que Robert Darnton appelle « une vision mythique des grands⁶⁷ », plus ou moins déconnectée de tout critère de véridicité, mais qui aboutit à une forme de mythologie⁶⁸ de la noblesse d’Ancien Régime, transformée avec la Révolution en une aristocratie ennemie.

b) *Stratégies mémorialistes*

La manière dont les mémorialistes nobles – en particulier Besenval, qui peut servir de cas prototypique – prennent position vis-à-vis de la véracité et de la fiabilité de leur matériau anecdotique diffère radicalement de celles des libellistes, et ce pour un certain nombre de raisons.

Les conditions de production des textes, d’abord, diffèrent assez radicalement, en particulier du point de vue de la chronologie. Alors que les pamphlets sont des produits éditoriaux qui s’inscrivent systématiquement dans une actualité – même si cette actualité peut-être légèrement décalée, à l’image de la *Vie privée de Louis XV*, qui n’est publiée qu’en 1781, sept ans après la mort du principal intéressé – les Mémoires nobiliaires sont un corpus caractérisé par leur « caractère massivement posthume », selon la formule de Frédéric Briot : « écrit pour soi ou pour des destinataires bien spécifiques, c’est le plus souvent par une

⁶⁵ Marc BLOCH, *Réflexions d’un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, op. cit., p. 35.

⁶⁶ Ainsi que l’écrit Lynn Hunt, « tandis que les révolutionnaires rompaient avec les conceptions patriarcales de l’autorité, ils faisaient face à un ensemble de sentiments particulièrement chargés et dichotomiques ; il y avait, d’une part, l’exaltation d’une nouvelle ère ; d’autre part, un sombre pressentiment concernant l’avenir. Un présent mythique et un langage charismatiques constituaient des bases bien fragiles pour une communauté nouvelle, dont les frontières étaient mal définies. L’envers de ce présent mythique de régénération nationale était une anxiété collective considérable portant sur la solidité du nouveau consensus. » (« *As revolutionaries cut themselves adrift from the moorings of patriarchal conceptions of authority, they faced a dichotomous, highly charged set of feelings; on the one hand, there was the exhilaration of a new era; on the other, a dark sense of foreboding about the future. A mythic present and charismatic language were fragile underpinnings for a new community whose boundaries were ill defined. The reverse side of the mythic present of national regeneration was an enormous, collective anxiety about the solidity of the new consensus* », Lynn HUNT, *Politics, Culture, and Class in the French Revolution*, op. cit., p. 32). Dans la lignée des analyses de René Girard, c’est précisément comme une victime expiatoire « de la désintégration redoutée des frontières entre les sexes qui accompagnait la Révolution » que Lynn Hunt analyse le traitement de la figure de Marie-Antoinette durant la Révolution (Lynn HUNT, *Le roman familial de la Révolution française*, op. cit., p. 129-130).

⁶⁷ Robert DARNTON, *Le Diable dans un bénitier*, op. cit., p. 26.

⁶⁸ Sur la création de mythologies modernes, voir Roland BARTHES, *Mythologies* [1957], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol 1.

« trahison » des dépositaires ou des héritiers que le texte deviendra un imprimé⁶⁹ ». Cette « trahison » que représenterait la publication doit néanmoins être nuancée. Le marquis d'Argenson ouvre ses propres Mémoires par une tournure hypothétique qui dissimule mal l'expression d'une volonté : « Si ce que j'écris ici est destiné à être lu de ma postérité⁷⁰ »... Toutefois, ce caractère quasi systématiquement posthume de la publication a des conséquences sur la manière dont les anecdotes y sont traitées. Elle assure d'abord une sécurité pour les mémorialistes, en ce qu'elle leur garantit une virtuelle impunité qui leur permettrait de dire la vérité⁷¹. Elle implique ensuite un rapport moins « journalistique » à l'anecdote, puisque le travail de révélation d'informations s'effectue selon une chronologie différée. Dès lors, on peut reprendre l'analyse de Pierre Rétat concernant les *Mémoires secrets* – dont les matières traitées sont elles aussi chronologiquement éloignées –, selon laquelle intervient une « fonction de mettre en scène, en dehors de toute urgence d'actualité, une participation au monde des gens “instruits”, et de donner ainsi l'illusion d'un partage. [...] L'anecdote n'est peut-être surtout que la représentation des milieux sociaux les plus choisis et les plus distingués à eux-mêmes, et les uns aux autres⁷². »

De fait, une autre différence, plus structurante encore, réside dans le statut social des auteurs et des autrices, avec tout ce qu'il peut impliquer. Alors que les libellistes sont en grande majorité des « Rousseau du ruisseau » appartenant à la « bohème littéraire⁷³ » de la fin du XVIII^e

⁶⁹ Frédéric BRIOT, *Usage du monde, usage de soi*, op. cit., p. 30-31.

⁷⁰ René-Louis de Voyer, marquis d'ARGENSON, *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, éd. Edmé-Jacques-Benoît Rathery, Paris, Veuve Renouard, 1859, vol. 1, p. 1.

⁷¹ Une exception intéressante à cet avantage de la publication posthume se trouve dans l'argumentation de Genlis, au début de ses propres *Mémoires*, lorsqu'elle se justifie de les publier de son vivant en arguant qu'il s'agit d'un gage de véridicité : « Laisser après soi des Mémoires qu'on eût craint de publier durant sa vie, c'est rendre suspecte leur véridicité, et c'est en quelque sorte profaner l'asile inaccessible et sacré de la tombe ; faite pour être le dernier refuge de l'innocence opprimée, elle ne doit pas l'être de la pusillanimité des écrivains, quels qu'ils soient, qui n'osent mettre au jour leur histoire que lorsqu'ils sont renfermés dans son sein. [...] L'authenticité des Mémoires (surtout dans les temps de troubles et de factions) n'est incontestable à tous les yeux que lorsque l'auteur se décide à voir paraître de son vivant ces récits contemporains ; alors même que les écrits posthumes sont parfaitement exacts et fidèles, le public peut toujours croire qu'ils sont falsifiés. » (Félicité de GENLIS, *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis*, éd. cit., vol. 1, p. III-IV).

⁷² Pierre RÉTAT, « L'anecdote dans les *Mémoires secrets* », art. cit., p. 72.

⁷³ Il faut rappeler que ces deux étiquettes de « bohème littéraire » et « Rousseau du ruisseau » ont été popularisées dans le champ français par la traduction d'un article de Robert Darnton, désormais classique : Robert DARNTON, « The High Enlightenment and the Low-Life of Literature in Pre-Revolutionary France », *Past & Present*, n° 51, 1971, p. 81-115 [traduction française : « Dans la France pré-révolutionnaire : des philosophes des Lumières aux “Rousseau du ruisseau” », dans *Bohème littéraire et Révolution*, op. cit., p. 47-82). Mais si dans le cas des « Rousseau du ruisseau », Darnton donne une plus large extension à un surnom donné à Rétif de La Bretonne au XVIII^e siècle (*ibid.* p. 78), l'expression « bohème littéraire » est la traduction française de l'anglais « *Grub Street* », métonymie désignant la population de journalistes et de libellistes vivant et travaillant dans cette rue londonienne spécialisée au XVIII^e siècle dans le commerce de la brochure et du pamphlet. La formule en français comporte donc une référence à tout un mythe de la bohème littéraire qui n'est pas tout à fait celui des analyses de Darnton, et qui peut prêter à confusion.

siècle, qui n'ont à peu près aucun accès direct au monde de la cour, qui est pourtant le lieu vers lequel convergent la plupart de leurs écrits séditieux, l'identité sociale d'un homme comme Besenval est toute entière forgée par son appartenance à l'élite très restreinte de la haute noblesse de cour⁷⁴. L'accès à l'information diffère donc radicalement d'une situation à l'autre.

Ainsi, pour un mémorialiste comme Besenval, l'information vaut non seulement par sa propre autopsie, mais aussi par la qualité de son réseau mondain. Faire valoir ce réseau de pourvoyeurs d'informations permet à Besenval d'augmenter la valeur des anecdotes qu'il narre, raison pour laquelle il mentionne souvent ses sources. Sous sa forme la plus poussée, la démarche peut aller jusqu'à citer une véritable pièce d'archive ; ainsi, à propos de l'implication diplomatique de son père dans les affaires polonaises du début du siècle : « M. de Rulhière l'a copiée mot à mot sur l'original, dans les recueils des Affaires étrangères, au titre *Pologne, 1716, première partie*⁷⁵. » Néanmoins, ce type de source est bien moins fréquent dans le texte – peut-être pour se distinguer d'une écriture qui se veut plus historique que mémorialiste ? – que des allusions directes à telle ou telle figure plus ou moins importante, qui fait souvent partie de ses connaissances directes. Ainsi, dans un passage portant sur un personnage secondaire, qui apparaît dans le cadre d'un récit consacré à la campagne de 1744 : « Le maréchal de Richelieu l'avait particulièrement connu, et c'est de lui que je tiens l'anecdote suivante⁷⁶. » À propos d'une autre anecdote concernant Frédéric II de Prusse, il précise également l'identité de sa source et justifie la valeur de son information par le statut de témoin direct de celui dont il la tient : « Cette anecdote a été rapportée par le sieur Seffer, médecin, pendant la dernière guerre des armées prussiennes. Il en a été témoin oculaire⁷⁷. » Au moment de raconter les intrigues amoureuses entre Richelieu deux princesses, on retrouve également le même procédé : « Madame de Ségur, contemporaine et amie de mademoiselle de Charolais et de mademoiselle de Valois, m'a conté toute l'histoire suivante, qu'elle tenait de ces deux princesses⁷⁸. »

Peut-être faut-il s'arrêter un instant sur ce verbe *tenir* qui revient fréquemment dans les Mémoires nobiliaires lorsqu'il s'agit de mentionner des sources. Mme de Caylus, par exemple : « Ce n'est pas d'elle seule que je tiens ces particularités. Je les tiens de mon père, de M. le marquis de Beuvron et de plusieurs autres qui vivaient dans la maison dans ce même temps⁷⁹. »

⁷⁴ Sur l'identité sociale de Besenval, voir *supra*, p. 176-177.

⁷⁵ *MMBB*, vol. 1, p. 229.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 62.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 59.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 159.

⁷⁹ Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay, comtesse de CAYLUS, *Les Souvenirs de madame de Caylus*, Amsterdam, Jean Robert, 1770, p. 7.

Mais le terme semble encore d'usage après la Révolution, et le duc de Lévis en use également : « Je me plais encore aujourd'hui, en 1812, à transmettre ces détails sur ce qui se passait, il y a précisément cent ans, à la cour de Louis le Grand, détails que je tiens d'un témoin de cette importance⁸⁰. » En s'appuyant sur les différentes définitions proposées dans le *Dictionnaire de Trévoux*, on peut conjecturer que plusieurs sens du verbe coexistent dans ces occurrences : non seulement « tenir quelque chose de quelqu'un, l'avoir appris de lui », mais aussi un sens plus fort de « posséder par la grâce et le bienfait d'autrui », qui peut renvoyer à des biens temporels (un autre sens du verbe est d'ailleurs « posséder des terres et des seigneuries⁸¹ »). En d'autres termes, l'anecdote qu'un noble *tient* d'une de ses connaissances mondaines serait presque du même ordre que les fiefs familiaux ou les titres (qu'il *tient* de sa famille ou de son souverain), ces multiples capitaux qu'il lui faut faire valoir au monde pour pouvoir *performer* sa noblesse et la rendre manifeste⁸². En ce sens, la capacité à mettre par écrit des anecdotes que l'on (dé)tient semble correspondre à celle de raconter ces mêmes anecdotes dans le cadre de la conversation mondaine⁸³, mais selon une autre temporalité : les mémorialistes nobles inscrivent dans une postérité plus ou moins lointaine leur empreinte dans la noblesse de leur temps.

3. L'évhémérisme des Mémoires : une posture élitiste

Dans son enquête sur les modes de croyance dans les mondes antiques, Paul Veyne observe que les élites savantes étaient tentées par deux attitudes face aux légendes de la mythologie gréco-latine. D'un côté, une forme de duplicité de type pascalien, qui admet l'utilité

⁸⁰ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 80.

⁸¹ *Trév.* 1771, vol. 7, p. 1026.

⁸² En suivant les analyses de Bourdieu, on peut considérer que c'est le capital social qui est en jeu dans cette mise en scène des anecdotes. Bourdieu précise à propos des nobles : « Le capital social est fait de relations, de connections, qu'il faut entretenir, reproduire par un travail spécifique. » (Pierre BOURDIEU, « La noblesse : capital social et capital symbolique », art. cit., p. 386). Il faudrait préciser qu'il ne s'agit pas seulement de l'entretenir et de le reproduire, mais aussi de le manifester : c'est cette fonction que semble accomplir, sur l'espace de la page d'écriture, le récit d'anecdotes d'un ou d'une mémorialiste.

⁸³ Au début de *Corinne ou l'Italie* (1807), Germaine de Staël fait du personnage du comte d'Erfeuil le prototype du noble français, dont l'une des caractéristiques est précisément de se livrer à ce jeu de l'exhibition de son capital social : « Il nommait vingt noms propres à lord Nelvil, soit en France, soit en Angleterre, pour savoir s'il les connaissait, et racontait à cette occasion des anecdotes piquantes avec une tournure pleine de grâce ; mais on eût dit, à l'entendre, que le seul entretien convenable pour un homme de goût, c'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, le commérage de la bonne compagnie. » (Germaine de STAËL, *Corinne ou l'Italie* [1807], éd. Simone Balayé, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1985, p. 36). Sur ce personnage, voir notamment Gérard GENGEMBRE, « Être français dans *Corinne* : le comte d'Erfeuil », dans José-Luis DIAZ (dir.), *Madame de Staël, Corinne ou l'Italie. « L'âme se mêle à tout », Actes du colloque d'Agrégation organisé par la Société des études romantiques (26-27 novembre 1999)*, Paris, SEDES, coll. « Romantisme/Colloques », 1999, p. 65-77.

politique de certaines fictions, « car le peuple croit aussi docilement qu'il obéit⁸⁴ ». De l'autre, un matérialisme orgueilleux qui cherche les vraies causes et refuse « pour son compte une soumission humiliante, ressentie comme un effet de la naïveté⁸⁵ ». S'adaptant aux nécessités du moment, les élites pouvaient ainsi passer d'un pôle à l'autre : si elles étaient plutôt soucieuses de leur autorité, elles pouvaient insister sur la nécessaire crédulité ; si elles cherchaient plutôt à se distinguer du vulgaire, elles préféraient une attitude plus sceptique. Ainsi, observe finalement Paul Veyne, dans une analogie avec le contexte historique du XVIII^e siècle, « les Lumières sont le premier des privilèges⁸⁶ ».

Cette ambivalence semble, en effet, se retrouver dans le rapport des élites – plus particulièrement les élites curiales – de la fin de l'Ancien Régime envers les calomnies qui pouvaient circuler sur les grands ou les principales figures politiques. Si, comme on l'a vu, les courtisans n'hésitaient pas à faire circuler de mauvais propos dans le but de servir leur propre stratégie, il pouvait être tout aussi important, dans d'autres moments, de ne pas paraître dupe de telle ou telle fausse information. De cette manière, on pouvait montrer sa bonne intégration au système de cour, en tant qu'acteur ou actrice de premier plan, et surtout manifester sa propre distinction vis-à-vis du commun. C'est probablement ainsi que l'on peut expliquer une forme d'évhémérisme⁸⁷ concernant certains récits issus de la circulation des discours pamphlétaires qui s'exprime volontiers dans les Mémoires.

On retrouve ce phénomène dans la manière dont le prince de Ligne explique l'apparition de rumeurs concernant le lesbianisme supposé de Marie-Antoinette et Polignac. Selon lui, elles sont causées par la légèreté du comte d'Artois :

Qui croirait que c'est quelqu'un qui aimait la reine et tous les Jules, avec la même amitié, qui a donné lieu, par une étourderie, à tout ce qu'on a dit sur son soi-disant goût pour les femmes. À Fontainebleau, il s'éleva tout à coup un orage sur leur liaison. Le chevalier de Luxembourg avait fait un grand projet pour éloigner la duchesse de Polignac dont il craignait la bonne petite tête et le cœur excellent, et gouverner la reine. Celle-là lui dit un jour. *Nous ne nous aimons pas encore assez pour être malheureuses si nous nous séparons. Je sens que cela arrive déjà. Bientôt je ne pourrai plus vous quitter. Prévenons ce temps-là. Laissez-moi partir de Fontainebleau. Je ne suis pas faite pour la cour, tout le monde en sait trop ici pour moi.* Ses chevaux étaient mis. La reine pleure, l'embrasse, lui prend les mains, la conjure, la presse, se jette à son cou. La porte était entrouverte. M. le comte

⁸⁴ Paul VEYNE, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante* [1983], Paris, Points, 2014, p. 43.

⁸⁵ *Id.*

⁸⁶ *Id.*

⁸⁷ En référence à la théorie du mythographe de la période hellénistique Évhémère, qui expliquait l'apparition de certains dieux du paganisme par la divinisation après leur mort de rois puissants et bienfaiteurs, ayant eu une existence réelle. Voir Nickolas P. ROUBEKAS, *An ancient theory of religion. Euhemerism from antiquity to the present*, New York et Londres, Routledge, coll. « Routledge Monographs in Classical Studies », 2017.

d'Artois voit ce tableau en entrant ; il se met à rire, sort en disant *ne vous gênez pas* : et raconte à tout le monde qu'il a dérangé deux amies⁸⁸.

L'explication fournie ici est tout à fait concrète. Elle consiste en une erreur de perception – le comte d'Artois croit surprendre une étreinte amoureuse plutôt qu'une embrassade amicale – qui donne naissance à une rumeur qui se diffuse rapidement via les circuits curiaux traditionnels. Ajoutons que l'identité de celui qui est à l'origine de la rumeur – le propre beau-frère de la reine – lui donne certainement encore plus de poids. Quant au prince de Ligne, le profit symbolique qu'il réalise en donnant le fin mot de l'histoire est réel : contrairement à la masse du public et au commun des familiers de la cour, il appartient à cette petite élite qui connaît les véritables causes des fausses nouvelles et qui peut jouir du privilège de la lucidité.

Un autre exemple particulièrement intéressant est l'alcoolisme supposé de Louis XVI. Il s'agit là d'un motif récurrent des libelles, qui permet d'expliquer et de montrer comment son épouse peut le manipuler à son aise. Ainsi, dans une lettre fictive, Marie-Antoinette rassure sa correspondante Polignac sur la docilité du roi, obtenue par l'usage habile du « nectar⁸⁹ ». Dans un autre texte, sous forme de dialogue cette fois, la reine s'engage auprès du cardinal de Rohan, qui lui réclame la place de grand aumônier : « Pour cet effet j'irai mignonner le roi ; je lui ferai entonner dans le gosier deux bonnes bouteilles de vin. Avec cela je le ferai consentir à tout⁹⁰ ». Face à cette réputation d'alcoolisme royal, Jeanne Campan apporte quant à elle une explication rationnelle, qui tient à la mauvaise interprétation par ses gardes d'un événement insignifiant :

Le roi pensait que ses gardes du corps, retournant dans leurs provinces, après avoir fait leur quartier de service à la cour, racontaient ce qu'ils y avaient vu, et que ces récits exagérés devaient souvent finir par y être dénaturés. Cette première idée du roi [...] fit penser à la reine que l'opinion sur le prétendu goût du roi pour la boisson devait aussi venir des gardes qui accompagnaient sa voiture, lorsqu'il chassait à Rambouillet. Le roi, n'aimant pas à découcher, partait de ce rendez-vous de chasse après son souper ; il s'endormait profondément dans sa voiture, et n'était réveillé qu'au moment de son arrivée dans la cour royale : il descendait de voiture au milieu des gardes du corps, en chancelant comme un homme à moitié éveillé, ce qui avait été pris pour un état d'ivresse⁹¹.

Besval enfin propose lui aussi ce type de démonstration d'évhémérisme de l'anecdote lorsqu'il révèle ce qui se cache derrière certaines décisions politiques particulièrement difficiles à déchiffrer. Ainsi, à propos de la disgrâce commune en 1757 du comte d'Argenson, secrétaire

⁸⁸ Charles-Joseph (prince) de LIGNE, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. cit., p. 100.

⁸⁹ *Correspondance de la reine avec d'illustres personnages*, op. cit., p. 6.

⁹⁰ *Bord[el] r[oyal] Suivi d'un entretien secret entre la Reine et le Cardinal de Rohan, après son entrée aux Etats-généraux*, s. l., s. d., réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate*, op. cit., p. 216.

⁹¹ Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, op. cit., vol. 2, p. 40-41.

d'État à la Guerre, et de Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville (1701-1794), secrétaire d'État à la Marine, il peut mettre en scène son accès privilégié à l'information, en soulignant d'abord l'erreur commune : « Le public qui se plaît toujours à donner aux événements une autre cause que la véritable, supposa que le renvoi de M. d'Argenson tenait à une lettre assez légère qu'il avait écrite sur le compte du roi et dont madame de Pompadour lui avait donné connaissance⁹². » Besenval, quant à lui, se pose non seulement en courtisan bien inséré dans les réseaux de communication, mais surtout en homme d'esprit, capable de faire fonctionner sa raison et ses capacités d'analyse politique : « il est peu vraisemblable qu'un homme en place se permette une légèreté de cette nature⁹³ ». Il peut ainsi avancer sa propre explication : D'Argenson a commis l'erreur, après la tentative d'assassinat de Louis XV par Damiens, de manifester trop d'empressement à l'encontre du dauphin, faisant croire au roi qu'il se mettait au service de l'héritier du trône dans l'idée de son avènement imminent. Mais si la situation de D'Argenson était déjà compromise, Besenval attribue la disgrâce à un autre élément déclencheur, « une cause beaucoup plus probable⁹⁴. » Cette raison véritable est révélée ensuite. Dans la période qui suit immédiatement l'attentat de Damiens, D'Argenson décide de miser politiquement sur la chute de Pompadour, dont il est par ailleurs un adversaire. Il cherche à contrarier toutes les initiatives de la favorite pour apaiser le roi qui, ébranlé par l'événement et par ses scrupules religieux, hésite à la renvoyer. Même Machault, pourtant allié à Pompadour, choisit de donner en conscience au roi le conseil d'éloigner sa maîtresse. Mais tous ces calculs sont contrariés et Pompadour rentre finalement en grâce⁹⁵. Elle obtient la disgrâce de D'Argenson en échange de celle de son protégé, Machault, à qui Louis XV veut faire payer son rôle de « confident de son secret et de la faiblesse avec laquelle il avait voulu renvoyer sa favorite⁹⁶ ». Besenval peut ainsi conclure le fragment par des formules qui lui donnent le beau rôle d'analyste éclairé de cette société de cour dont il est capable de décrypter les arcanes les plus obscurs :

Ainsi, dans toute cette affaire, M. d'Argenson avait voulu sacrifier le roi à M. le dauphin, pour prolonger son pouvoir. Le roi avait voulu sacrifier sa maîtresse à l'opinion et aux terreurs qui agitaient sa pensée. M. de Machault consentait à sacrifier Mme de Pompadour, son amie, en lui donnant un conseil qui pouvait plaire au monarque. Et tout fut enfin sacrifié à l'amour ; ce qui arrive et arrivera toujours⁹⁷.

⁹² *MMBB*, vol. 1, p. 305-306.

⁹³ *Ibid.*, 306.

⁹⁴ *Id.*

⁹⁵ *Ibid.*, p. 306-309.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 313.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 314.

L'un des objectifs suivis par Besenval mémorialiste semble bien celui de se construire une image de courtisan particulièrement lucide et de bon analyste du fonctionnement de la cour de Louis XVI. On peut mieux s'en rendre compte en examinant un fragment de ses *Mémoires* consacré à un épisode apparemment minime du règne de Louis XVI, mais auquel il a participé en personne et qui lui permet de se mettre en scène en tant qu'éminence grise et fin connaisseur du système de la cour et de son utilisation des circuits de circulation de l'information.

II. Autoportrait en courtisan idéal

Dans le deuxième volume des *Mémoires* de Besenval, on peut lire un fragment intitulé « Combat de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Bourbon ». Il s'agit du récit d'un duel ayant eu lieu en 1778 entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon, rédigé cette même année 1778 selon une note de l'éditeur – ce qui paraît assez rare chez Besenval, qui n'écrit pas forcément toujours « à chaud » sur la matière de ses *Mémoires*.

Il convient de se demander dans quelle mesure cet événement, *a priori* minime, apparaît au mémorialiste comme suffisamment important pour qu'il lui consacre une place certaine dans ses *Mémoires*. Il faut pour cela se livrer à un exercice de lecture en détail de ce texte d'une petite cinquantaine de pages, en cherchant à déplier toutes ses implications et présupposés.

La première question à se poser est peut-être celle de l'importance de l'événement qui fournit sa matière au récit : un duel. Un tel épisode n'apparaît guère comme une originalité dans des *Mémoires* nobiliaires ; il s'agirait même d'un *topos*, un passage obligé de toute description des mœurs de la noblesse, que l'on retrouve aussi bien chez Richelieu que chez le prince de Ligne. De même, dans la littérature fictionnelle, de l'affrontement de don Diègue et don Gomès dans *Le Cid* de Corneille jusqu'au dénouement fatal des *Liaisons dangereuses*, le duel est un motif obligé dès lors qu'on met en scène des personnages nobles. Besenval lui-même, lorsqu'il s'essaie au genre romanesque, fait figurer une scène de ce genre dans *Le Spleen*⁹⁸.

Toutefois, il s'agit ici d'un épisode tout à fait différent des habituels duels littéraires, puisqu'il est question d'un événement véritablement historique dont Besenval se fait le chroniqueur. Et quoique certains critiques le considèrent comme mineur et, au fond, peu intéressant⁹⁹, il s'agit peut-être d'un épisode plus riche en significations qu'il n'y paraît – à condition, toutefois, de bien vouloir se mettre à la place d'un familier du Versailles des années 1770.

⁹⁸ Voir Mariette CUENIN-LIEBER, « Fiction et réalité : deux duels dans les écrits du baron de Besenval », *Duels en scène*, n° 4, 2007, p. 133-145. Mariette Cuenin-Lieber choisit précisément d'étudier ces deux scènes de duel – celle du *Spleen* et celle des *Mémoires* – l'une par rapport à l'autre. Elle fait de ces deux textes une sorte de « témoignage [...] sur les mentalités dans l'histoire du duel » (p. 134) qui rendrait compte d'une « difficile évolution des mentalités nobiliaires entre raison et passion » (p. 144). Tout en m'appuyant sur ce travail, mon approche de cet épisode de duel adopte une focale plus étroite, puisque je m'intéresse au seul texte des *Mémoires*, et que je cherche à en élargir les enjeux en ne me concentrant pas uniquement sur son apport à une histoire culturelle de la pratique du duel nobiliaire.

⁹⁹ C'est du moins l'avis tranché de Ghislain de Diesbach dans la note de son édition concernant cet épisode : « Le duel du comte d'Artois avec le duc de Bourbon est ce genre d'incidents sans intérêt qui en prennent beaucoup en période calme et dans une société oisive, ravie d'avoir un nouveau sujet de conversation. » (Pierre-Victor de BESENVAL, *Mémoires du baron de Besenval sur la cour de France*, éd. cit., p. 546).

L'anecdote prend en effet de l'importance à travers son *dramatis personæ* et les intérêts politiques qui s'y jouent : rien moins, selon le titre du fragment, que le combat entre un petit-fils de France et un prince du sang¹⁰⁰. Cet affrontement au sein de la lignée des Bourbons donne en lui-même toute sa dignité à l'épisode, dont Besenval se fait le chroniqueur intéressé et sans objectivité, puisqu'il y joue lui-même un rôle, et qu'il veut donner autant d'importance possible à cette participation. C'est en effet pour le mémorialiste une occasion parfaite de présenter sa propre version du courtisan idéal, celui qui se transforme en véritable acteur politique, à même d'agir et d'influer sur des personnages essentiels du dispositif monarchique, en particulier en tant que metteur en scène de leur image publique. Par ailleurs, même si ce projet d'être une éminence grise des princes devait échouer, l'exercice d'écriture auquel s'astreint Besenval semble lui fournir l'occasion de méditer sur la réalité de la politique dans la société de cour.

1. Disputes de famille royale

Toute l'affaire du duel semble commencer lors d'un bal masqué de mardi-gras donné à l'Opéra en 1778. Mais selon Besenval, il trouve en fait son origine véritable dans une intrigue amoureuse antérieure, concernant le duc et de la duchesse de Bourbon¹⁰¹ et reflétant, plus généralement, les rapports entre hommes et femmes au sein des élites de la fin de l'Ancien Régime.

a) Querelles de femmes, affaires d'hommes

Quelques années plus tôt, lors du mariage de ces deux personnages, une certaine Mme de Canillac¹⁰² est nommée dame de compagnie de la nouvelle duchesse. Or, comme le raconte Besenval, « M. le duc de Bourbon en devint bientôt amoureux, et se conduit en conséquence¹⁰³ ». La formule a presque valeur d'euphémisme, mais elle pointe surtout une forme de normalité, *a priori* contre-intuitive¹⁰⁴, celle d'une conjugalité nobiliaire où l'adultère

¹⁰⁰ En tant que descendant du premier prince de Condé, oncle paternel d'Henri IV, les membres de la maison de Bourbon-Condé (ou de Condé) sont des princes capétiens (ils ont le titre de « princes du sang »), à qui la couronne peut échoir en l'absence d'héritiers de la branche principale.

¹⁰¹ Le duc de Bourbon, épouse en 1770 Bathilde d'Orléans, fille du duc Louis-Philippe d'Orléans et sœur du futur Philippe-Égalité, qui est dès lors appelée duchesse de Bourbon.

¹⁰² « Madame de Can*** » dans l'édition originale ; je suis ici l'attribution de Ghislain de Diesbach dans sa propre édition.

¹⁰³ *MMBB*, vol. 2, p. 282.

¹⁰⁴ Il faut mesurer la distance, à la fois chronologique et anthropologique, qui sépare les modes de vie d'un groupe comme la noblesse d'Ancien Régime avec notre propre contemporanéité ; surtout, il faut se défier de prénotions trop simplistes, qui donneraient à l'institution du mariage une importance qu'elle n'a pas forcément dans certains groupes sociaux. L'erreur serait ici de plaquer un modèle « bourgeois » ou

est une sorte de norme justifiée par la règle du mariage de convenance. Dès lors, tomber amoureux de la dame de compagnie de son épouse et se conduire « en conséquence » est un comportement admis. Le problème ne réside en effet pas tant dans l'attitude de l'époux que dans la réaction de l'épouse, jugée fondamentalement excessive :

Madame la duchesse de Bourbon s'en aperçut. Au lieu d'employer ou la retenue, rôle ordinaire des femmes délaissées, ou les moyens doux pour ramener son mari, elle se laissa aller à des démarches d'éclat qui réduisirent les choses au point que madame de Can[illac] fut obligée de se retirer d'auprès d'elle, et que cette dissension domestique devint le sujet de l'entretien de tout Paris. À l'exception d'un petit nombre d'amis ou de gens intéressés, tout le monde blâma madame la duchesse de Bourbon, qui pouvait avoir raison dans le fond, mais qui avait tort dans la forme¹⁰⁵.

Dès le début de l'histoire, la duchesse de Bourbon a donc le mauvais rôle. C'est son emportement qui est jugé déplacé, contraire à l'attitude usuellement préconisée de fermer les yeux sur l'adultère et de le considérer non seulement comme un mal nécessaire, mais comme un mode de vie parfaitement acceptable. De fait, le refus de transiger de la duchesse de Bourbon est presque unanimement blâmé par la bonne compagnie. Mais le plus sérieux semble être la manière dont ce désaccord se retrouve publicisé : en chassant sa rivale de sa place de dame de compagnie, la duchesse de Bourbon devient « sujet de l'entretien de tout Paris ». Devenue objet du discours public, elle se retrouve ainsi en position de faiblesse dans le grand théâtre de la mondanité, et à travers elle toute la maison de Bourbon-Condé. On retrouve ici l'une des attentions constantes des grands concernant l'économie de l'information en système de cour qui n'est pas apparu jusqu'ici : le souci de *ne pas être le sujet d'une anecdote*.

Tout se complique encore lorsque Mme de Canillac, qui est demeurée à la cour grâce à l'obtention d'une place dans l'entourage de Madame Élisabeth (1764-1794), la sœur de Louis XVI, semble attirer les regards du comte d'Artois. Ce qui ne fait qu'aggraver la rancune de la duchesse de Bourbon :

Madame la duchesse de Bourbon ne fut pas des dernières à le remarquer. Elle joignait à une grande antipathie pour madame de Can[illac] la mortification de la trouver encore sur son chemin : car M. le comte d'Artois avait paru, dans son début dans le monde, penser à elle ; de manière qu'elle éprouva la petite jalousie commune à toute femme, et la haine personnelle qu'elle avait contre madame de Can[illac] fut poussée à son comble par ce nouvel avantage¹⁰⁶.

« victorien » sur le groupe de la noblesse. Pour l'analyse d'un cas semblable de modèle conjugal qui va à l'encontre des modèles préconstruits, voir notamment Roberto BIZZOCCHI, *Les sigisbées. Comment l'Italie inventa le mariage à trois (XVII^e siècle)* [2008], trad. Jacques Dalarun, Paris, Alma éditeur, 2016.

¹⁰⁵ *MMBB*, vol. 2, p. 282-283.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 284.

C'est dans ce contexte qu'a lieu l'incident à l'origine du duel entre les deux princes, lors du bal de l'Opéra. Là encore, c'est la duchesse de Bourbon qui joue le rôle de boute-feu, en venant tenir auprès de Mme de Canillac et du comte d'Artois, qu'elle a reconnus sous leur masque, « tous les propos embarrassants et piquants que la liberté du bal et le déguisement autorisent¹⁰⁷ ». Tandis qu'elle a réussi à faire fuir Mme de Canillac, la duchesse de Bourbon franchit une borne supplémentaire par un geste hostile envers le prince :

Enfin, s'étant assis, madame la duchesse de Bourbon se mit à côté de lui ; et poussant les choses à bout, elle prit la barbe du masque de M. le comte d'Artois. En le levant avec violence, les cordons qui l'attachaient se cassèrent. Hors de lui, furieux, il saisit de la main celui de madame la duchesse de Bourbon, le lui écrasa sur le visage, et profitant de la première surprise, il la quitta sans proférer un seul mot¹⁰⁸.

Silencieuse, presque furtive, l'altercation n'en est pas moins violente. Elle n'est toutefois pas encore véritablement un incident mettant en jeu les réputations respectives des uns et des autres, comme l'observe Besenval : « Cet événement ne fit nulle sensation dans le premier moment¹⁰⁹. »

Il ne prend véritablement d'ampleur qu'à partir du moment où la duchesse de Bourbon, encore elle, le publicise. C'est en le racontant, en transformant l'incident en anecdote et en lançant celle-ci dans le circuit mondain de l'information, que l'événement du bal devient un problème familial mettant en jeu plusieurs membres de la dynastie.

Cette opération de publicisation se fait même aux dépens de certains des membres de la famille de la duchesse de Bourbon, comme son propre frère, le duc de Chartres. Celui-ci, lorsque sa sœur lui confie l'anecdote le lendemain, ne fait « qu'en rire, comme une de ces ridiculités dont le bal de l'Opéra abonde » et n'y donne « pas plus d'attention que la chose ne [semble] le mériter¹¹⁰ ». Pourtant, il sera accusé plus tard, injustement selon la version de Besenval, d'avoir eu sa part dans l'affaire. Or le rôle de mémorialiste est aussi semble-t-il de distinguer les degrés de responsabilité, comme le fait ici Besenval avec Chartres, en se posant comme l'énonciateur d'un discours de vérité : « Il faut bien remarquer ceci : car cela justifie pleinement M. le duc de Chartres des torts que le public s'est efforcé de lui donner par la suite, et aggrave ceux de madame la duchesse de Bourbon, qui n'ont fait que s'accumuler : la vérité me force à le dire jusqu'à la fin¹¹¹. »

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 285.

¹⁰⁸ *Id.*

¹⁰⁹ *Id.*

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 285-286.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 286.

Ce qui va donner de l'ampleur à l'affaire, c'est que l'anecdote va finalement être lancée dans le monde, devant un public nombreux, à même de la faire circuler dans différents cercles de sociabilité qui constituent l'opinion publique mondaine. En l'occurrence, cela se produit au cours d'un dîner :

On ne sait si ce fut de son propre mouvement, ou excitée par de mauvais conseils, que cette princesse, le jeudi au soir, ayant beaucoup de monde à souper chez elle, dit en pleine table que M. le comte d'Artois était le plus insolent des hommes, et qu'elle avait pensé appeler la garde au bal de l'Opéra, pour le faire arrêter. Afin de colorer cette incartade, qu'on lui a reprochée, elle a dit qu'elle ne s'était permis ce propos qu'après avoir été informée que M. le comte d'Artois avait raconté son aventure à souper, chez la comtesse Jules de Polignac, en la nommant : ce qui était faux¹¹².

Dès lors, le point de non-retour est atteint. Non seulement l'affaire est rendue publique, mais c'est une version des faits qui renvoie la responsabilité du côté d'Artois, et qui de surcroît implique Polignac, et donc indirectement la reine dont elle est la favorite, soit deux figures royales particulièrement mal aimées de l'opinion publique : « Les femmes surtout se déchaînèrent contre M. le comte d'Artois. En général, le public, on ne sait pourquoi, n'aimait pas la famille royale, la reine et M. le comte d'Artois surtout¹¹³. » Il n'est dès lors pas étonnant que ce début de scandale, impliquant des membres de la famille royale et des princes du sang, soit au cœur des conversations dans toute la bonne société parisienne : « Le propos du souper de madame la duchesse de Bourbon se répandit bientôt dans le monde, et y fit une grande sensation¹¹⁴. »

b) Quand les chefs de famille s'en mêlent

L'affaire devenant politique, elle prend de l'importance. Le propre frère de Louis XVI et son épouse sont impliqués dans cette dispute qui vient diviser la grande lignée des Bourbons, et ajouter un prétexte supplémentaire pour justifier le désamour général envers la famille royale. Mais elle est potentiellement d'autant plus dangereuse qu'elle met en jeu un élément caractéristique de la culture politique de la fin de l'Ancien Régime, les rapports – plus ou moins conflictuels – entre les sexes :

Quoique madame la duchesse de Bourbon ne fût pas aimée, être en opposition avec la famille royale fut cause que tout le monde se déclara pour elle, les femmes surtout, ainsi que je l'ai déjà dit, parce que la jalousie qui règne entre elles, dont on trouve des traces en

¹¹² *Ibid.*, p. 286-287.

¹¹³ *Ibid.*, p. 287.

¹¹⁴ *Id.*

tant d'occasions, cède toujours à la cause commune, et lorsqu'elles croient que la déférence due à la domination et à la prééminence qu'elles s'arrogent, est attaquée¹¹⁵.

À cet égard, la réaction fortement genrée de Besenval est à la fois inscrite dans la longue durée d'un discours naturalisant classiquement misogynne concernant le vice de la jalousie des femmes et rend compte en même temps d'une sorte de spécificité discursive et culturelle de cette fin du XVIII^e siècle, sous la forme de l'angoisse d'un hypothétique complot des femmes en vue de supplanter les hommes¹¹⁶. La jalousie naturelle des femmes s'oriente en effet ici vers un résultat beaucoup plus inquiétant qu'une simple affaire de rivalités féminines : elle conduit à la constitution d'un collectif de femmes réunies par une « cause commune », la défense de leur hypothétique « domination » ou « prééminence ». La réflexion de Besenval ne s'étend guère sur le sujet ; il ne développe aucune argumentation ni aucun tableau analytique de ce fantasme du complot féminin, qu'il semble ne mentionner qu'en passant ; mais la reprise de ce motif de la communauté dangereuse des femmes vient toutefois souligner les implications symbolico-politiques de l'événement qu'il raconte : il se pourrait qu'il s'agisse d'une affaire plus sérieuse qu'il n'y paraisse à première vue.

Et de fait, l'affaire s'envenime encore plus lorsque le prince de Condé, beau-père de la duchesse de Bourbon et chef de la maison de Bourbon-Condé, décide de prendre sa part dans la querelle et exige une intervention royale :

M. le prince de Condé, au lieu de faire de cette aventure une affaire de famille, d'aller trouver le roi, comme le chef, et de lui demander d'interposer son autorité pour la terminer, lui donna la tournure d'une affaire de cour. Il ne vit point le roi ; mais il alla parler à M. de Maurepas ; et ce ministre mit les choses en négociation, je ne sais par quel motif : car, consommé comme il l'était dans les affaires de société et les intrigues de cour, on ne peut lui attribuer une faute d'ignorance ou de distraction¹¹⁷.

Comme le souligne Besenval, en choisissant de ne pas s'adresser au corps privé du roi, chef de sa famille, mais au corps sacré du souverain, par la voie de son ministre, Condé contribue à brouiller la frontière entre sphère privée et sphère publique, ou pour être plus exact à politiser une affaire privée.

Le récit en est à ce degré de tension lorsque Besenval choisit d'entrer personnellement dans la mêlée. En tant que proche de la reine et de son cercle de sociabilité, et surtout du comte d'Artois, colonel-général du Régiment des Suisses et Grisons¹¹⁸, et donc formellement son

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 287-288.

¹¹⁶ Voir *supra*, chap. 5.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 289.

¹¹⁸ Poste essentiellement honorifique mais néanmoins prestigieux dans la hiérarchie militaire. Besenval, plus haut dans le deuxième volume, a raconté comment le précédent titulaire de la charge, le duc de Choiseul,

supérieur hiérarchique au sein des armées royales, Besenval peut en effet jouer un rôle de conseiller et d'intermédiaire au service de ses protecteurs. Surtout, le Besenval-mémorialiste peut se mettre en scène dans une position valorisante d'homme de cour aguerris à la diplomatie d'alcôve et à ce qui s'apparente à une opération de communication de crise, comme un véritable mentor du comte d'Artois. C'est ce dont rend compte dans le texte le surgissement de la première personne, au service d'une présentation de soi en habitué des tête-à-tête princiers à Versailles :

J'allai, comme à mon ordinaire, le dimanche matin, à Versailles ; et là, étant tête-à-tête avec M. le comte d'Artois, dans son cabinet, je saisis cette occasion, ainsi que cela m'est arrivé souvent, pour lui donner une idée juste des choses, et de la façon de se conduire. En convenant que madame la duchesse de Bourbon s'était comportée de la manière la plus répréhensible, je lui remontrai que la façon dont il s'était comporté lui-même, donnait gain de cause à cette princesse, parce qu'il s'était laissé aller, vis-à-vis d'elle, à une vivacité qui choquait le préjugé des hommes. M. le comte d'Artois avoua que j'avais raison, s'excusa sur la colère qui l'avait transporté, et qui l'avait empêché de calculer ses mouvements¹¹⁹.

En ne donnant pas à cet échange l'éclat et la vivacité d'une scène de théâtre, avec réparties au discours direct et indications de régie, mais en adoptant comme démarche de restituer son discours sous une forme narrativisée¹²⁰, Besenval parvient à donner une vision discrètement valorisante de son rôle ; d'une part parce que son interlocuteur se rend finalement à son avis, d'autre part parce qu'il se représente ainsi comme bien plus intéressé par le fond que par la forme, par la haute stratégie de cour que par la superficialité du détail, à travers sa capacité à analyser précisément une situation et à en tirer des conclusions politiques. Ce que semble dire Besenval dans ce récit, c'est qu'il est le seul, au fond, à saisir la gravité de la situation et à pouvoir proposer des contre-mesures. Cet effet est encore renforcé par une notation aigre-douce de Besenval, lorsqu'il rend compte de l'arrivée du couple royal venu se joindre à la conversation des deux hommes : « Nous [...] continuâmes [la conversation] sur le même sujet ; mais la chose s'étant tournée en gaieté, nous ne cessâmes, pendant plus d'une demi-heure qu'ils restèrent, de faire des plaisanteries, et de rire sur un objet qui pourtant dans le fond n'était pas trop plaisant¹²¹. » La légèreté de celles et ceux qui tiennent les premiers rôles – le trio formé par le roi, la reine et le comte d'Artois – est une contrainte supplémentaire pour le courtisan consciencieux qui a pour ambition de leur dicter la démarche à adopter. La frustration de Besenval semble affleurer dans sa manière de rendre compte de sa position : il est celui qui a la

avait été poussé à la démission pour laisser sa place au comte d'Artois (« Comment le duc de Choiseul perdit la charge de colonel-général des Suisses, et les suites de cet événement » [écrit en 1772], *ibid.*, p. 23-55).

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 289-290.

¹²⁰ Sur le discours narrativisé, voir Gérard GENETTE, « Discours du récit. Essai de méthode », art. cit., p. 173-174.

¹²¹ *MMBB*, vol. 2, p. 290.

vue la plus précise et complète de l'affaire, et qui est donc le plus apte à développer la meilleure stratégie ; il n'est en même temps pas en position de la mettre en œuvre lui-même, et encore moins de l'imposer à des acteurs par trop superficiels et sur lesquels il ne peut avoir aucune véritable autorité.

De fait, la situation est grave, puisqu'elle laisse planer la menace d'un scandale, celui d'un duel entre deux princes capétiens :

De retour à Paris, je trouvais les propos plus établis et plus envenimés que jamais. Les femmes qui ont peu de retenue dans leurs décisions, disaient publiquement que cette affaire ne pouvait plus s'accommoder, et voulaient, selon leur coutume ordinaire, que M. le duc de Bourbon se battît. Je m'étais bien douté que les choses en viendraient là¹²².

Il faut insister sur le scandale en puissance que représente un duel entre deux personnes de sang royal, et les contradictions qu'il peut présenter pour l'autorité politique. La monarchie bourbonnienne s'est en effet engagée, dès l'origine, dans une lutte sans merci contre la pratique du duel. Dans la décoration de la Galerie des Glaces de Versailles, un médaillon de 1662 représente Louis XIV arrêtant la « fureur des duels », placé entre « La défaite des Turcs en Hongrie par les troupes du Roi » et « La prééminence de la France reconnue par l'Espagne », comme l'une de ses grandes décisions politiques dignes d'être célébrées par un programme de propagande artistique officielle ; lors de son sacre, Louis XV avait solennellement juré, à l'image de son prédécesseur, de ne jamais accorder de grâce à des duellistes¹²³. Louis XVI est l'héritier de cette tradition, qui remonte au moins au cardinal de Richelieu, d'associer l'autorité du pouvoir royal avec sa capacité à faire respecter les édits de prohibition du duel. Il en va de la capacité de l'État monarchique à faire respecter son monopole de la violence légitime¹²⁴. L'idée même qu'un frère cadet du roi, deuxième dans la ligne de succession, puisse se battre en duel avec un cousin éloigné est en soi extrêmement problématique, et elle impose obligatoirement des mesures à Louis XVI pour préserver son autorité.

Pourtant, l'hypothèse que les deux adversaires se battent est plus que probable. Elle semble s'imposer d'évidence : puisque l'honneur de son épouse a été offensé, et par extension l'honneur de toute la maison de Condé, le duc de Bourbon doit nécessairement demander réparation, en provoquant l'offenseur en duel.

¹²² *Ibid.*, p. 290-291.

¹²³ Pascal BRIOIST, Hervé DRÉVILLON et Pierre SERNA, *Croiser le fer*, *op. cit.*, p. 277 et 384.

¹²⁴ Selon la définition classique de l'État par Max Weber : « Nous entendons par État une "entreprise politique de caractère institutionnel" [*politischer Anstaltsbetrieb*] lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime. » (Max WEBER, *Économie et société* [1921], trad. Julien Freund, Paris, Pocket, coll. « Agora », 1995, vol. 1 « Les catégories de la sociologie », p. 97).

Cette évidence du point d'honneur appelant réparation est une caractéristique essentielle de la culture et de l'éthique nobiliaires d'Ancien Régime. Peut-être mieux encore que l'exploit sur le champ de bataille, qui de toute façon n'est plus guère d'actualité en cette époque de professionnalisation de l'armée et de la guerre, le duel exprime « la capacité à prouver par les actes, la force et le combat la justesse d'une cause et l'étendue d'une valeur individuelle¹²⁵ ». Caractéristique d'une classe qui met l'honneur au sommet de son échelle des valeurs, il s'enracine dès le plus jeune âge dans l'imaginaire de tout noble. Le prince de Ligne note ironiquement, dans ses propres Mémoires, comment, encore enfant, il avait été fasciné par des récits de duels de jeunes garçons, et s'était donc efforcé, sans succès, de provoquer un officier de trente ans¹²⁶.

Le principal problème réside dans le fait que le roi et sa famille occupent une place ambivalente vis-à-vis de la noblesse, qui constitue leur principal point de référence au niveau éthique et culturel, et plus généralement l'environnement social au sein duquel ils vivent – ce que l'on appelle la cour. Le roi, issu de la lignée d'Hugues Capet, duc de France (c'est-à-dire d'Île-de-France), désigné à l'origine par ses pairs pour porter la couronne, peut encore être perçu parfois symboliquement comme le *primus inter pares*, le premier gentilhomme de France ; il est le garant de l'ordre traditionnel de la société d'Ancien Régime, qui fait de la noblesse une classe à part, véritablement consubstantielle de la monarchie. Si la construction intellectuelle et juridique de l'État royal absolutiste s'est faite en donnant à la figure du roi une supériorité totale sur le reste de la société, et en construisant le « sang de France » comme une lignée à part, sanctifiée par la couronne¹²⁷, il n'en demeure pas moins que le roi de France ne peut pas pour autant être en opposition frontale avec sa noblesse et avec certaines des valeurs que celle-ci défend¹²⁸, et en particulier l'honneur.

La situation est encore plus complexe pour des personnages comme Artois ou Bourbon. Statutairement, leur qualité de princes leur donne droit de naissance à la pairie, et ils siègent en

¹²⁵ Pascal BRIOIST, Hervé DRÉVILLON et Pierre SERNA, *Croiser le fer*, op. cit., p. 275-276.

¹²⁶ Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. cit., p. 57.

¹²⁷ Voir à ce propos Denis RICHEL, *La France moderne : l'esprit des institutions* [1973], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2009, p. 40-46 ; Fanny COSANDEY et Robert DESCIMON, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Points, 2002, p. 27-112 ; Andrew W. LEWIS, *Le Sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X^e-XIV^e siècle* [1981], trad. Jeannie Carlier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1986 ; Arlette JOUANNA, *Le Pouvoir absolu*, op. cit., et *Le Prince absolu*, op. cit.

¹²⁸ Contradiction que Reinhart Koselleck considère comme caractéristique de l'Europe monarchique des Lumières : « Du point de vue social, les monarchies restaient attachées aux classes traditionnelles et s'efforçaient le plus souvent de les conserver. Mais, du point de vue politique, elles cherchaient à éliminer ou à neutraliser toutes les institutions autonomes » (Reinhart KOSELLECK, *Le règne de la critique* [1959], trad. Hans Hildenbrand, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 1979, p. 14.

tant que tels dans les séances du Parlement ; symboliquement, ils sont nommés d'après d'anciens titres de noblesse : le *comte* d'Artois, le *duc* de Bourbon. Concrètement, leur mode de vie est celui de la haute noblesse du pays, qu'ils fréquentent quotidiennement. Ayant relativement peu de chance de monter sur le trône¹²⁹, ils sont moins des futurs héritiers de la couronne que des grands seigneurs adoptant les mœurs de leur caste d'adoption – avec en premier lieu le sens de l'honneur et la pratique du duel.

L'affaire est donc sérieuse, puisqu'il est tout aussi important que ces deux personnages puissent se battre en duel pour régler leur querelle d'honneur, dans une logique nobiliaire, que d'interdire ou de sanctionner ce même duel, dans une logique monarchique. C'est parce que cette contradiction paraît inextricable que cette extrémité doit être empêchée à tout prix.

c) *La montée des périls*

Besenal, qui semble parfaitement conscient de ces enjeux politiques et symboliques, décide dès lors de prendre les choses en main – ce qui au passage lui permet de se représenter en homme d'action. Usant du « seul moyen qui restait encore¹³⁰ », il va jouer de son capital social auprès de la duchesse de Polignac et, par l'entregent de la favorite, tenter de gagner la reine à ses projets d'apaisement. Il expose ainsi à Polignac, accompagnée d'un de ses proches, le duc de Coigny, son plan de bataille :

Je leur dis que dans la situation des choses, il ne restait plus qu'une seule ressource ; c'était que le roi fit venir madame la duchesse de Bourbon et M. le comte d'Artois ; qu'il fit le père de famille et qu'il grondât également madame la duchesse de Bourbon de son étourderie, et M. son frère de sa vivacité ; qu'il terminât la séance par les faire embrasser, avec défense, sous peine de lui déplaire, que jamais on reparlât du passé¹³¹.

La solution préconisée par Besenal revient donc à contourner les manœuvres du clan Condé consistant à politiser l'incident par l'appel au ministre et à reprivatiser une affaire qui n'aurait jamais dû avoir de conséquences publiques, et *a fortiori* politiques. Par ailleurs, cela ne signifie pas que la politique soit exclue de l'entreprise : elle implique en effet de la part de Louis XVI un geste fort d'autorité familiale, mais aussi royale, en appelant à une forme

¹²⁹ En réalité, les deux princes ne sont pas à égalité sur ce point. Si le comte d'Artois est, en 1778, le deuxième dans l'ordre de succession, après son frère le comte de Provence (et en l'absence d'héritiers directs de Louis XVI), le duc de Bourbon a encore devant lui les deux fils d'Artois, le duc d'Orléans, le duc de Chartres et ses deux fils – tous descendants de Louis XIII, et donc devant la branche de Condé –, et enfin son propre père. Le comte d'Artois, après la mort de Louis XVI, de ses deux enfants et de son frère Louis XVIII, monte d'ailleurs sur le trône en 1824 sous le nom de Charles X. En 1830, le duc de Bourbon, devenu le neuvième prince de Condé après la mort de son père en 1818, meurt sans héritier, et sa lignée s'éteint donc avec lui.

¹³⁰ *MMBB*, vol. 2, p. 291.

¹³¹ *Ibid.*, p. 291-292.

d'amnistie « sous peine de lui déplaire ». Néanmoins, toute l'habileté de la manœuvre réside dans l'entremêlement de ces deux niveaux du familial et du politique, du privé et du public. Les remontrances du roi doivent d'abord être la gronderie du *paterfamilias* envers des enfants turbulents, et non trop ostensiblement un désaveu politique qui humilierait la Maison de Condé. Les gestes symboliques qu'anticipe Besenval sont sur ce point éloquentes : tout doit se conclure par une embrassade.

Mais alors que cette réunion de famille semble s'organiser, sous la direction du ministre Maurepas qui prend en charge les négociations entre les deux partis – et Besenval souligne à nouveau le rôle mystérieux de ce dernier dans cette affaire –, un véritable marchandage se met en place entre Condé et le roi, qui donne à cette entrevue l'apparence d'une rencontre diplomatique où chaque mot et chaque geste doit être pesé et négocié :

Il était en négociation que M. le prince de Condé viendrait, avec tous les siens, faire des excuses au roi, ce qu'il ne refusait pas ; mais il ne voulait pas articuler, que jamais ni lui, ni ce qui lui appartenait, ne manquerait à S. M., et à la famille royale. C'était précisément ce mot de *famille royale* qui faisait la pierre d'achoppement, parce que les rois ne veulent pas considérer les princes comme en faisant partie, et les princes veulent toujours en être. Comme chacun tenait bon de son côté, cela occasionna beaucoup d'allées et de venues qui n'aboutissaient qu'à faire manquer M. le prince de Condé aux rendez-vous que le roi lui donnait¹³².

Si ces négociations peuvent paraître obscures, il faut souligner là encore que les points examinés ne sont pas des détails insignifiants. La question de l'appartenance ou non à la « famille royale » des membres d'une lignée princière¹³³ renvoie à toute une « grammaire du rang », selon l'expression de Fanny Cosandey¹³⁴, à travers laquelle peuvent s'exprimer le prestige et la puissance de chaque individu et de chaque lignée. Dans le cas présent, le désaccord porte sur la définition de la famille royale et son extension : si l'appartenance comte d'Artois, en tant que frère cadet du roi, ne fait pas débat, la maison de Condé n'en fait plus partie, au sens strict du terme, à moins d'adopter une conception de la famille royale élargie. Or la proximité familiale avec le roi donne des privilèges et des avantages symboliques conséquents, qui se perdent au fur et à mesure des successions et de la distance généalogique des lignées. C'est ce que l'on observe, par exemple, avec le cas des Orléans. Si, en 1723, le duc Louis d'Orléans (1703-1752) était devenu « premier prince du sang » – devenant l'héritier présomptif de la couronne en cas de décès du jeune Louis XV, alors sans enfant –, son père Philippe d'Orléans (le Régent) avait bénéficié quant à lui d'un statut supérieur de « Petit-fils de France », créé par

¹³² *Ibid.*, p. 292-293.

¹³³ « Princes », dans le passage de Besenval, a ici le sens de « princes du sang ».

¹³⁴ Fanny COSANDEY, *Le rang, op. cit.*, p. 162.

Louis XIV pour lui et Anne-Marie-Louise d'Orléans (1627-1693), dite la « Grande demoiselle¹³⁵ ». Ce statut lui donnait le droit au prédicat d'« Altesse royale » ainsi qu'à diverses prérogatives dans les cérémoniaux de cour (comme manger de droit à la table royale, présenter la chemise au lever du roi, ou encore donner des chausses retroussées à ses valets de pieds¹³⁶). C'était donc un avantage considérable que d'être considéré comme appartenant à la famille royale ; les Maisons capétiennes cadettes, comme les Condé, ne pouvaient qu'y aspirer, tandis qu'il était logique que le roi en limite l'accès, afin de limiter à sa propre lignée l'accès à de tels avantages symboliques.

Dans cette négociation que raconte Besenval, tout l'intérêt du prince de Condé est donc de ne rien exprimer qui puisse faire croire qu'il ne fait pas partie de la famille royale, et tout l'intérêt de Louis XVI est de ne pas concéder que le prince de Condé en soit membre. Si ces disputes d'étiquettes peuvent paraître dérisoires¹³⁷, en particulier par le biais téléologique qui ferait prendre en compte l'imminence de la crise révolutionnaire, il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent dans une véritable logique des institutions monarchiques, et rendent tout sauf illogiques les efforts des acteurs pour faire avancer leur cause. Elles montrent par ailleurs que l'enchevêtrement du familial et du politique, avec lequel entend jouer Besenval pour régler la crise, est un terrain miné. Et de fait, la rencontre débouche sur un échec patent :

Enfin, le samedi matin, S. M. ordonna à M. le prince de Condé de se rendre à Versailles, suivi de M. et de madame la duchesse de Bourbon ; et les ayant fait entrer dans son cabinet, où était M. le comte d'Artois, il signifia, non pas en père de famille, mais en roi, qu'il voulait que le passé demeurât dans l'oubli, et surtout qu'on n'en reparlât plus. M. le duc de Bourbon voulut prendre la parole, et n'eut que le temps de proférer : « Mais, sire... » Le roi l'interrompit, et lui imposa le silence, en lui disant : « Ne vous ai-je pas fait entendre que c'était me déplaire, que d'ajouter un seul mot¹³⁸ ? »

Louis XVI n'ayant pas suivi le conseil de Besenval, ayant parlé « non pas en père de famille, mais en roi », le mémorialiste a beau jeu de rendre compte de l'insuccès de la manœuvre : « tout le monde sortit mécontent, et cela devait être¹³⁹ ». Rien n'a en effet été réglé par l'option diplomatique :

Comme madame la duchesse de Bourbon, en assurant le roi que son intention n'avait jamais été de lui déplaire, n'avait pas ajouté « et à la famille royale », M. le comte d'Artois ne lui

¹³⁵ En tant que petit-fils de Louis XIII pour Philippe d'Orléans, en tant que petite-fille d'Henri IV pour la Grande demoiselle, qui était la fille de Gaston d'Orléans.

¹³⁶ Jean-Christian PETITFILS, *Le Régent* [1986], Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2013, p. 53.

¹³⁷ Une erreur méthodologique serait probablement ici de tomber dans la téléologie, en mettant en parallèle de cette querelle les troubles révolutionnaires à venir, ce que les acteurs ignorent complètement. De leur point de vue, leur comportement est au contraire parfaitement rationnel.

¹³⁸ *MABB*, vol. 2, p. 293.

¹³⁹ *Id.*

avait fait aucune réparation : par conséquent elle se tenait toujours pour offensée, et M. le duc de Bourbon se croyait obligé d'en demander raison, ainsi que l'avaient décidé les femmes ; aussi se conduisit-il dans cette opinion¹⁴⁰.

La suite des événements laisse place à une série de gestes qui manifestent la montée des tensions entre Artois et Bourbon, et la volonté de ce dernier d'en découdre par un duel en bonne et due forme :

Dès l'après-midi, il monta à cheval et s'en alla à Bagatelle, petite maison que le comte d'Artois avait dans le bois de Boulogne, où jamais M. le duc de Bourbon n'avait mis le pied, ces deux princes ne vivant point du tout ensemble. Il affecta de demander au concierge, si M. le comte d'Artois n'y viendrait point dans la journée, et quand on l'y attendait : manière de le provoquer ; car il n'avait pas jugé à propos de lui écrire, encore moins de l'aller chercher à Versailles¹⁴¹.

Là encore, chaque détail est signifiant. Le choix de Bagatelle est intéressant à double titre : d'une part, comme le signale Besenval, parce qu'il manifeste de la part du duc de Bourbon une décision arrêtée et assumée, au point qu'il aille explicitement dans une propriété de son adversaire qu'il n'a, par le passé, jamais fréquentée ; d'autre part, parce que la position géographique du pavillon de Bagatelle, au fond du bois du Boulogne, loin de Versailles et en dehors de Paris, en fait un lieu idéal pour un duel. L'adresse directe au concierge et l'absence de correspondance ou de rencontre préalable à Versailles manifestent également une rupture dans la logique de civilité qui, dans une situation normale, régit scrupuleusement les rapports entre individus à la cour. Là encore, la manifestation par le duc de Bourbon de sa volonté de se battre avec le comte d'Artois afin de laver l'honneur de son épouse, et donc le sien et celui de toute sa lignée, est parfaitement claire pour qui sait déchiffrer les signes – et Besenval en démontre ici la capacité.

Les démarches du duc de Bourbon, parce qu'elles se manifestent en actes et qu'elles prennent la forme d'une offense publique envers Artois, représentent un point de non-retour dans le processus de montée des périls qui structure l'épisode. À partir de ce moment, Besenval se rend compte qu'un duel est inévitable, et s'attelle à son organisation dans les conditions qui seront le plus à l'avantage de son protégé. Il se rend donc à Versailles afin de prévenir Artois de la gravité de la situation, conscient de l'ignorance presque totale du prince à ce sujet : « car les mêmes courtisans qui étaient avec lui comme à leur ordinaire, et qui le déchiraient à belles dents en arrière, n'avaient garde, ni de le défendre, ni de l'instruire qu'on le calomniait¹⁴² ». Cette fidélité envers son protecteur, que Besenval s'attache manifestement à mettre en scène en

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 293-294.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 294.

¹⁴² *Ibid.*, p. 294-295.

l'opposant aux comportements courtoisants dominants, est une caractéristique essentielle du portrait de l'homme de cour idéal qu'il dessine par son récit : l'analyste lucide, le fin connaisseur des rouages de Versailles et de son économie politique de l'anecdote, doit être aussi un serviteur zélé et fidèle au service des princes de France.

2. Ceci (n') est (pas) un duel

Alors que Besenval se rend au lever du roi, étape rituelle obligée pour tout courtisan¹⁴³, Marie-Antoinette, désireuse d'entendre son avis quant au parti que doit prendre le comte d'Artois, parvient à se ménager un rendez-vous secret avec lui. L'avis de Besenval est sans appel :

Madame, lui répondis-je, il n'y en a qu'un. Il faut qu'il se batte contre M. le duc de Bourbon [...]. Mon attachement pour lui, et mon intérêt personnel, me mettent à l'abri du soupçon que je sois prodigue de ses jours ; mais j'aime mieux le voir mort que déshonoré [...]. — Je pense tout comme vous, reprit-elle, et le roi aussi¹⁴⁴.

Entre les deux logiques difficilement conciliables de la souveraineté monarchique, qui ne peut tolérer le duel, et de l'éthique nobiliaire, qui rend totalement impensable de laisser une offense impunie, Besenval tranche donc résolument en faveur de la seconde : il en va de la réputation du comte d'Artois de se montrer à la hauteur et de ne pas se défilier devant les provocations du duc de Bourbon. Et sur ce point, la reine manifeste son accord, et surtout celui du roi. Il faut noter qu'à ce stade du récit, Besenval garde le mystère sur les raisons de ce qui apparaît comme une concession du roi à son frère, à qui il ne veut pas interdire de défendre son honneur, même si cela doit être aux dépens de sa propre législation contre les duels.

a) *Duel pipé*

Il reste donc à expliquer la situation au comte d'Artois, puis à l'amener à se battre de la manière la plus discrète possible. Ce qui implique d'élargir le cercle de la petite conjuration, en impliquant le chevalier de Crussol, « capitaine des gardes de M. le comte d'Artois, homme d'esprit et de mérite¹⁴⁵ ». Ces manœuvres donnent une teinte parfois comique à l'entreprise. Par exemple, lorsque le quatuor formé par Besenval, Crussol, l'époux de Mme de Polignac et son amant, le marquis de Vaudreuil (tous deux des familiers de la reine), pour ne pas être incommodé par les allées et venues des valets lors de la toilette de Mme de Polignac, se retrouve

¹⁴³ Voir Jean-François SOLNON, *La cour de France* [1987], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2014, p 417-421.

¹⁴⁴ *MABB*, vol. 2, p. 297.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 298.

à palabrer dans une minuscule garde-robe, ce qui leur donne « plus l'air de conjurés que de toute autre chose¹⁴⁶ ». Le regard ironique et détaché sur les choses – qui est aussi une marque de lucidité – demeure une caractéristique essentielle de la posture qu'entend adopter Besenval, même dans une affaire aussi grave que le duel des deux princes.

La conspiration, toutefois, ne suit pas totalement les plans de Besenval, qui se désole de voir Crussol exhiber un ordre écrit et signé du roi prohibant le duel, qui doit être présenté à Bourbon et Artois à l'instant où ils tireront l'épée. Si ce double-jeu royal se comprend du point de vue de Louis XVI, la question est plus compliquée concernant Artois. Selon Crussol, « c'est assez pour M. le comte d'Artois de se présenter. Son affaire est de venir sur le pré, et celle du roi d'empêcher les suites qui peuvent en arriver¹⁴⁷ » ; mais Besenval, fidèle ici à l'éthique nobiliaire, en pense autrement :

Comment, chevalier, lui dis-je, c'est donc une *petite comédie* que va jouer M. le comte d'Artois ? Je vous avertis qu'elle sera bien plate, et le déshonorerait plus que tout ce qui s'est passé jusqu'à cette heure. Quant à moi, je vous déclare que je n'y donne point mon approbation¹⁴⁸.

Se joue donc encore dans ces échanges la contradiction entre la logique d'honneur nobiliaire et la raison d'État ; dans ce débat, Besenval tranche résolument (« Ma foi, messieurs, leur répliquai-je, vous ne me ferez jamais comprendre cette morale-là¹⁴⁹ »), mais ses complices se rangent quant à eux du côté de la solution royale.

Ici, celui qui se voulait l'éminence grise du prince, capable de tirer les ficelles dans l'ombre pour faire se mouvoir les puissants, se retrouve en position de faiblesse. Isolé, il ne lui reste plus que l'analyse la plus lucide possible d'une affaire qui désormais le dépasse. Ainsi se retrouve-t-il en pleine réflexion, sur le chemin qui le mène chez le comte d'Artois, envers qui il doit toujours, malgré tout, remplir son rôle de messenger :

Dans le chemin, je réfléchis un peu à tout ce qui se passait, et je crus démêler que l'affaire du combat de M. le comte d'Artois avait déjà été traitée, qu'on l'avait décidée avec la belle restriction, de le mettre à l'abri de tout risque, au moyen de l'ordre du roi, et que la même timidité qui avait fait naître cette idée, avait empêché que qui que ce fût, voulût se charger de parler à ce prince, et de le porter à ce qu'on désirait de lui ; que la connaissance de mon caractère franc, et peu craintif, avait fait jeter les yeux sur moi, et qu'on avait chargé la reine, plutôt de me sonder, que de me parler ouvertement. À tant de petites choses, je crus reconnaître l'homme de robe, et surtout les finesses et l'intrigue de M. de Maurepas qui dirigeait tout, en ne paraissant dans rien¹⁵⁰.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 300.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 300-301.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 300.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 300-301.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 301-302.

La juste compréhension de la situation fait figure de consolation ; elle est une forme de compensation de la position minoritaire de Besenval, tout en ne levant aucune des difficultés quant à la gestion de ses fidélités multiples et contradictoires – avec au premier plan celle envers le comte d’Artois, et celle envers lui-même. Il adopte donc une position médiane qui ménage à la fois les intérêts de son protégé et sa propre fierté :

J’aimais véritablement M. le comte d’Artois, qui rendait justice à la vérité de mon attachement pour lui ; j’étais sensiblement affligé de la tache dont on allait le flétrir ; cependant la jugeant moins grande, en faisant ce qu’on attendait de lui, qu’en ne faisant rien du tout, je me déterminai à l’y porter, me promettant bien de ne point partager ses torts, et de ne me point trouver à ses côtés lorsqu’il serait en présence de M. le duc de Bourbon, ce que je n’aurais pas manqué de faire, si c’eût été tout de bon¹⁵¹.

Sa marge de manœuvre réduite à la portion congrue, il ne reste plus à Besenval qu’à surinvestir son sens de l’analyse et de l’observation, dernier poste dans lequel il peut encore briller. Ce qui lui permet par ailleurs d’obtenir une autre consolation, dans la confirmation de la justesse de ses jugements envers Artois, et la satisfaction de voir le prince à la hauteur de la situation qu’il expose :

Pendant que je parlais, j’examinais M. le comte d’Artois jusque dans le fond de l’âme, et je lui dois la justice de dire qu’il ne fit pas un geste, qu’il ne proféra pas une parole, qui dénotât la moindre émotion ; je ne remarquai même aucune sorte d’altération sur son visage ; et je n’y vis que de l’étonnement, car comme je l’ai déjà dit, il ignorait parfaitement tout ce qui se passait, et il était bien éloigné de soupçonner le rôle qu’il jouait¹⁵².

Mais malgré sa résolution de se tenir en retrait, Besenval semble ne pas résister à jouer le rôle de mentor ; il dicte ainsi précisément au comte d’Artois la marche à suivre, avec à l’esprit deux principes à suivre : « éviter l’appareil, et y mettre le plus de simplicité et de promptitude possible¹⁵³ ». Il ne s’agit pas seulement d’efficacité, mais d’élégance et de sens de l’image : le duel sera une opération de relations publiques d’autant plus réussie qu’il mettra en avant les qualités de bravoure et de simplicité du prince.

À cet égard, Artois est digne de la confiance de Besenval, et celui-ci souligne l’attitude du prince qui sait ne rien laisser paraître de son intériorité, d’autant plus qu’il insiste sur le contraste avec Marie-Antoinette, incapable quant à elle de contrôler ses émotions et sa crainte manifeste pour la vie de son beau-frère :

Le moment d’aller au jeu de la reine étant arrivé, j’y suivis M. le comte d’Artois. Je l’examinai avec soin, et je puis dire avec vérité, que ni dans son maintien, ni dans ses propos, il ne manifesta rien qui pût faire soupçonner que quelque chose l’occupât. Je n’en

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 302-303.

¹⁵² *Ibid.*, p. 303-304.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 304.

dirai pas autant de la reine ; elle aimait beaucoup M. le comte d'Artois, et il était aisé de voir sur son visage, surtout pour quelqu'un d'instruit, combien elle était peinée.¹⁵⁴

De retour dans son hôtel parisien, toujours résolu à ne pas assister au duel dont il ne cautionne pas l'arrangement secret, Besenval est déchiré entre la position d'impuissance qui lui est imposée et son désir manifeste de participer à l'événement. Soupant le soir en bonne compagnie, il s'afflige des mauvais propos sur le comte d'Artois, et de l'occasion ratée que serait ce duel de comédie pour rehausser la réputation du prince, peu apprécié du public, comme l'a déjà fait remarquer Besenval :

On y parla de M. le comte d'Artois dans les termes les moins ménagés ; ce qui ne m'aurait pas déplu, par le changement de scène que je savais devoir s'opérer le lendemain, sans ce maudit ordre du roi, d'empêcher le combat, qui me désespérait, parce qu'il ternissait tout l'éclat de la conduite qu'allait tenir M. le comte d'Artois¹⁵⁵.

Mais ce sentiment d'impuissance ne l'empêche pas de s'activer encore au service de son protégé. Il conçoit ainsi une opération de réconciliation avec la duchesse de Bourbon qui permettrait au comte d'Artois de sortir par le haut de cet épisode et de restaurer sa réputation, en particulier auprès du public féminin :

En réfléchissant à cette histoire, il me vint dans la tête qu'il serait convenable qu'au sortir du combat, M. le comte d'Artois allât chez madame la duchesse de Bourbon, pour lui faire les excuses auxquelles il n'avait jamais voulu se résigner jusque-là. Ayant satisfait à ce qu'exigeait le point d'honneur, il était d'aussi bonne grâce pour lui, que galant pour les dames, qu'il fit cette démarche. Il me sembla que c'était le seul moyen de les faire revenir du déchaînement où elles étaient contre lui¹⁵⁶.

Une fois ce dernier plan mis en œuvre par une lettre écrite à la reine pour lui demander son aval et celui de Louis XVI, il ne reste plus qu'à attendre, ce qui ne semble guère du goût du bouillonnant Besenval : « Je me couchai fort agité de tout ce qui devait se passer le lendemain¹⁵⁷. »

b) Résolution

Enfin arrive le jour du duel, et Besenval se voit réclamé de toute urgence au bois de Boulogne par un piqueur¹⁵⁸ du comte d'Artois. Dès lors son récit prend l'inflexion du témoignage ; il rend moins compte de ses projets et de ses intentions que des actions, préméditées avec plus ou moins de réussite dans les jours qui précèdent et qui, enfin, se

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 308.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 310.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 310-311.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 313.

¹⁵⁸ « En termes de vènerie, homme de cheval, dont la fonction est de suivre une meute de chiens, et de les faire bien chasser » (*Fér.*, vol. 3, p. 168).

résolvent. Surtout, il n'a d'autre choix que de se faire le dépositaire de la parole d'autrui, dont il se fait le simple greffier.

Arrivé au lieu de rendez-vous, Besenval est surpris de retrouver Condé et Bourbon. Un témoin lui apprend que Bourbon et Artois « se sont battus comme deux grenadiers d'infanterie » et Besenval s'étonne non seulement de voir que le duel a bien eu lieu, mais qu'on y a mis « autant d'appareil et d'éclat » qu'il avait voulu « de secret et de simplicité¹⁵⁹ ». Enfin il retrouve le comte d'Artois et surtout Crussol, qui se charge de faire le récit des événements à un Besenval incrédule devant cette conclusion inattendue : « ConteZ-moi donc comment cela s'est passé. Ils se sont battus ! Et l'ordre du roi, et tous les beaux arrangements d'hier, qu'est-ce que cela est devenu ? Au diable, si j'y comprends rien¹⁶⁰. »

Le récit du duel, narré par Crussol, suit toute l'opération dans les moindres détails, en se concentrant plus spécifiquement sur le héros du jour, le comte d'Artois. Il insiste sur son impassibilité parfaite, depuis le trajet de Versailles jusqu'au bois, et dans tout le déroulé de la scène. Le duel semble en effet un véritable cérémonial codifié, où chaque geste a une signification et un impact. Il s'agit à la fois d'une chorégraphie à deux participants, où chacun connaît d'avance son rôle et ce que l'on attend de lui, et en même temps d'une véritable lutte dont l'objectif final demeure la victoire. Jeu subtil, à la fois coopératif et agonistique, le duel est l'occasion de prouver les qualités intrinsèques du gentilhomme, bravoure et mépris du danger, mais aussi courtoisie et élégance. Ainsi la réponse d'Artois aux provocations de Bourbon se fait-elle dans les règles de la civilité mondaine :

Dès que M. le comte d'Artois l'a vu, il a sauté à terre, en allant droit à lui, il lui a dit, en souriant : *Monsieur, le public prétend que nous nous cherchons*. M. le duc de Bourbon a répondu, en ôtant son chapeau : *Monsieur, je suis ici pour recevoir vos ordres. — Pour exécuter les vôtres*, a repris M. le comte d'Artois ; *il faut que vous me permettiez d'aller à ma voiture* ; et étant retourné à son carrosse, il y a pris son épée : ensuite il a rejoint M. le duc de Bourbon¹⁶¹.

Ce prologue ayant été joué, il faut donc entrer dans le vif du sujet. Celui-ci est cependant retardé par deux fois. D'abord, pour une question d'exposition au soleil, qui pourrait être au désavantage du comte d'Artois, comme le lui fait courtoisement remarquer le duc de Bourbon :

Ils allaient commencer, quand M. le duc de Bourbon adressant la parole à M. le comte d'Artois lui a dit : *Vous ne prenez pas garde, monsieur, que le soleil vous donne dans les yeux*. — *Vous avez raison*, a répondu M. le comte d'Artois ; *il n'y a point encore de feuilles*

¹⁵⁹ *MMBB*, vol. 2, p. 314.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 315.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 316.

*aux arbres, cela est insupportable, nous n'aurons d'ombre qu'au mur, et il n'y a pas mal loin d'ici ; mais, n'importe, allons*¹⁶².

L'interaction est ambiguë et probablement difficile à interpréter. Elle correspond à une forme de *fair-play* typiquement nobiliaire de la part du duc de Bourbon (la logique du « à vaincre son péril on triomphe sans gloire »), à laquelle répond Artois avec courtoisie. Correspond-elle aussi à un souci d'apaisement en retardant l'échéance, comme une ultime tentative pour faire baisser la tension entre les deux hommes ? Plus probablement, elle permet aux deux princes de manifester une fois de plus leur sang-froid et leur impassibilité devant le danger, et de rivaliser sur le terrain de la courtoisie : « Sur cela, chacun a mis son épée nue sous son bras, et les princes ont marché l'un à côté de l'autre, en causant ensemble¹⁶³ ».

Le deuxième contretemps est provoqué par la présence d'éperons de cavaliers, qui pourraient constituer une autre gêne. On les ôte des bottes de chaque duelliste, ce qui manque de coûter un œil au témoin du duc de Bourbon, tout près d'être blessé par la lame de son maître. C'est ici l'occasion pour le conteur de souligner le danger de ce qui demeure, malgré les circonstances, un combat armé, avec sa part d'incertitude. Le duel a beau se produire entre deux gentilshommes, il n'en reste pas moins un geste d'une grande violence qui menace la vie de chaque participant.

Les éperons retirés, la poitrine découverte, et tandis que Crussol, mystérieusement, ne brandit par l'ordre du roi, les deux princes peuvent enfin se battre :

ils ont resté assez longtemps à ferrailer. Tout à coup j'ai vu, poursuivit Crussol, le rouge au visage de M. le comte d'Artois, ce qui m'a fait juger que l'impatience le gagnait. En effet, il a redoublé et pressé assez M. le duc de Bourbon, pour lui faire rompre la mesure ; dans cet instant, M. le duc de Bourbon a chancelé, et j'ai perdu de vue la pointe de l'épée de M. le comte d'Artois qui apparemment a passé sous le bras de M. le duc de Bourbon ; je l'ai cru blessé, et me suis avancé pour prier les princes de suspendre¹⁶⁴.

L'impassibilité reste donc le maître-mot de la rencontre, et le témoignage prend en charge sa célébration. Une simple rougeur d'Artois n'indique ni la peur ni l'énervement, mais seulement de l'« impatience ». Les deux combattants font apparaître une telle maîtrise d'eux-mêmes que l'apparente touche du comte d'Artois reste assez indistincte : difficile de dire si Bourbon a été véritablement blessé ou s'il ne s'agit que d'une erreur d'appréciation du témoin dans la confusion.

¹⁶² *Ibid.*, p. 316-317.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 317.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 318.

Néanmoins le duel a eu lieu, et il arrive à son terme. Peu importe d'ailleurs que l'un l'ait emporté véritablement sur l'autre : les témoins proposent aux duellistes de considérer que la querelle est résolue ; le comte d'Artois se met galamment en position de retrait pour laisser la primauté à son adversaire (« Ce n'est pas à moi d'avoir un avis, a repris M. le comte d'Artois. C'est à M. le duc de Bourbon à dire ce qu'il veut : je suis ici à ses ordres ») ; le duc de Bourbon manifeste sa satisfaction par un geste de soumission symbolique qui marque le retour au *statu quo ante bellum* (« Monsieur, a répliqué M. le duc de Bourbon, en adressant la parole à M. le comte d'Artois, et en baissant la pointe de son épée, *je suis pénétré de reconnaissance de vos bontés, et je n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez fait* ») ; la querelle est vidée, le duel est bel et bien accompli : « M. le comte d'Artois ayant ouvert ses bras, a couru l'embrasser, et tout a été dit¹⁶⁵. » Le geste de l'embrassade, espéré naguère par Besenval lorsqu'il s'agissait encore d'empêcher le duel, a enfin eu lieu.

c) *Les ratés de la communication politique*

La réussite inattendue du duel entre Artois et Bourbon ne marque pas pour autant la fin complète de l'affaire. Il reste encore à suivre la procédure conçue par Besenval pour que le comte d'Artois présente des excuses à la duchesse de Bourbon, faire en sorte que le roi ne perde pas la face et sanctionne les duellistes de manière mesurée, entretenir la bonne entente retrouvée entre les Condé et la famille royale et, enfin, à tirer quelque bénéfice potentiel en termes d'image pour le comte d'Artois. Si Besenval s'est retrouvé exclu du duel à proprement parler, il est aux premières loges pour la suite de l'affaire.

On retrouve dès lors la figure du mentor, qui dicte à son protégé le comportement à adopter en présence de la duchesse de Bourbon : « Je lui recommandai de mettre beaucoup d'aisance et de grâce dans sa contenance, ainsi que dans ses propos, et surtout de commencer par lui dire, qu'il *profitait du premier moment dont il pouvait disposer, pour venir se mettre à ses pieds*¹⁶⁶. » L'utilisation du discours indirect, accentué par l'utilisation des italiques dans le texte de l'édition originale, souligne bien le statut du discours que propose Besenval, véritable script diplomatique qu'il s'agit de suivre aussi scrupuleusement que possible. Et si Besenval (probablement pour ne pas risquer l'indélicatesse et faire croire qu'il se mettrait en avant) ne peut pas se permettre d'accompagner Artois et doit se contenter de rester à la porte du palais Bourbon, l'opération est une réussite, malgré l'animosité de la duchesse :

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 319.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 322.

Crussol me dit qu'il avait été parfait, et que madame la duchesse de Bourbon avait été bien différente. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon se trouvèrent chez madame la duchesse de Bourbon, lorsque M. le comte d'Artois y arriva ; ils le reçurent avec les démonstrations du plus grand respect, et le reconduisirent jusqu'à la porte de la rue¹⁶⁷.

Dernière tâche à accomplir pour le duo Artois-Besval : il faut écrire au roi pour lui donner un compte rendu précis de ce qui s'est produit et plaider la cause du prince. Là encore, c'est Besval qui se dévoue pour écrire la lettre, qu'il fait figurer en toutes lettres dans le texte de ses *Mémoires* :

Je suis aux pieds de mon roi, sensiblement touché d'avoir désobéi à ses ordres ; mais j'ose me flatter que mon frère excusera ma conduite, et qu'il ne m'ôtera ni ses bontés, ni l'amitié qu'il m'a toujours témoignée. Je n'ai fait que ce que tout gentilhomme aurait fait à ma place, et ce qui certainement est au fond de votre cœur ; c'est la raison qui m'enhardit à vous implorer pour M. le duc de Bourbon qui m'est devenu fort intéressant, par la façon dont il s'est conduit vis-à-vis de moi ; soyez persuadé qu'il est digne de votre clémence et de vos bontés : la plus grande faveur que vous puissiez m'accorder, mon frère, c'est dans cette occasion de ne point séparer mon sort du sien, et d'être persuadé de mon affliction, si je vous ai déplu, et que je ne désire de vivre, que pour vous convaincre de ma vive tendresse, de mon respect et de mon sincère attachement¹⁶⁸.

Ce petit exercice de rhétorique trouve sa force et son efficacité à double titre. D'abord, puisqu'un duel ne peut rester impuni sans dommage pour l'autorité de Louis XVI, *a fortiori* dans le cas d'un duel entre deux personnes de sang royal, Artois plaide coupable, tout en demandant de subir la même sanction que le duc de Bourbon. Cette solution est nécessaire pour que chaque acteur puisse garder la face : le pouvoir royal qui fait appliquer la loi, la famille de Condé à qui l'on ne signifie aucune marque de défaveur en punissant symétriquement le propre frère du roi, et, enfin, Artois lui-même, qui peut adopter une posture de magnanimité en étant à l'origine de la demande. Le deuxième argument défendu par la lettre est la défense d'une éthique de l'honneur nobiliaire face au roi, de qui Artois-Besval va jusqu'à forcer l'adhésion, via deux lieux rhétoriques habiles : d'une part l'appel au corps privé du roi (« j'ose me flatter que mon frère excusera ma conduite »), d'autre part la mobilisation implicite de la figure du roi *premier des gentilshommes* (« Je n'ai fait que ce que tout gentilhomme aurait fait à ma place, et ce qui certainement est au fond de votre cœur »).

Si l'on se place du point de vue de Besval, on comprend que c'est véritablement dans la rédaction de cette lettre, comme dans les conseils, les analyses et les tactiques qu'il a élaborées les jours précédents, qu'il arrive à trouver son rôle le plus valorisant. Ayant toujours été dans l'ombre et, néanmoins, toujours joué – selon lui – un rôle moteur, son espoir est de

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 323.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 324.

voir son œuvre reconnue, au moins par celles et ceux qui ont eu une compréhension intime des tenants et des aboutissants de l'affaire.

Mais contrairement aux espoirs des différents protagonistes, tout semble se terminer en demi-teinte, et ce qui aurait pu être une opération de reconquête de l'opinion publique en faveur du comte d'Artois ne produit guère d'effets positifs. La faute est due, selon Besenval, qui est ici particulièrement sévère à son encontre, à une erreur de communication commise par la reine, qui vient à Paris, le jour même du duel, assister à un spectacle en compagnie de son beau-frère. Suivant l'analyse de Besenval, l'erreur est double. D'une part ce serait « manquer au roi, que de se montrer en public après avoir outrepassé ses ordres¹⁶⁹ », alors qu'il s'agirait plutôt de faire profil bas dans l'attente de la sanction royale. Mais plus grave encore, c'est surtout une erreur tactique que de « mendier les applaudissements, qu'il faut toujours mériter, sans jamais les rechercher¹⁷⁰ ». Ce constat d'échec est d'autant plus désagréable à Besenval qu'il assiste à l'accueil froid réservé à la souveraine et au comte d'Artois tout en étant pleinement conscient de son explication, et dans l'incapacité d'y changer quoi que ce soit : « La réflexion m'en vint, d'abord que je sus cet arrangement ; mais n'étant plus à même de la soumettre au jugement de la reine, je n'osais pas de mon chef empêcher M. le comte d'Artois de suivre ce qu'elle avait préparé¹⁷¹. » L'effet est donc totalement raté :

Le public lui fit un froid accueil ; et M. le duc de Bourbon fut comblé d'applaudissements, ainsi que la duchesse. M. le comte d'Artois fut douloureusement affecté de ce traitement ; car il sent le prix de l'opinion publique, et finira par la conquérir, quand il sera mieux connu¹⁷².

Heureusement, concernant la sanction, les préconisations de Besenval sont suivies : la Bastille, trop infâmante, est écartée, au profit d'un court exil des deux princes (d'une durée de huit jours) dans leurs domaines respectifs de Choisy et de Chantilly¹⁷³. Surtout, la maison de Condé ne parvient pas à capitaliser sur ce succès, et Besenval semble se faire un plaisir d'en analyser les causes :

M. le prince de Condé ne mit pas assez de réserve dans sa conduite ; au lieu de se renfermer, il ouvrit sa porte à tout Paris, et l'affluence fut si grande, que quoique le palais Bourbon soit assez loin du Pont-Royal, l'embarras et les reculades commençaient déjà au quai. Le roi et la reine en furent si choqués, qu'ils se promirent bien de le lui faire connaître quand

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 325.

¹⁷⁰ *Id.*

¹⁷¹ *Id.*

¹⁷² *Ibid.*, p. 325-326.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 328.

le moment en arriverait ; et M. le prince de Condé mit contre lui une occasion, dont il aurait pu tirer un grand parti, pour se rapprocher de la cour¹⁷⁴.

En n'ayant pas profité de l'occasion pour se rapprocher de Louis XVI, en ayant manifesté trop bruyamment sa « victoire », le clan Condé a humilié le parti du roi et de la reine. Alors qu'il leur était possible de revenir en cour, ils ont adopté une stratégie trop offensive, qui est une erreur d'appréciation selon Besenval.

La réception trop fastueuse organisée au Palais Bourbon est d'ailleurs l'occasion pour Besenval de tirer une petite victoire symbolique. Obligé de s'y rendre du fait des règles tacites de la bonne société, afin de ne « pas être noté, pour n'y avoir pas mis les pieds¹⁷⁵ », il reçoit un accueil chaleureux et des marques de reconnaissance de la part du prince de Condé, instruit de son rôle dans l'envoi de la lettre au roi. Sa courte interaction avec la duchesse de Bourbon est même l'occasion de démontrer son sens bien connu de la *sprezzatura* nobiliaire :

M. le duc de Bourbon, quand il m'eut fait une révérence, crut s'être acquitté ; pour madame la duchesse de Bourbon, elle conserva avec moi l'air d'ironie, qui ne l'avait pas quittée depuis le commencement de cette affaire ; j'y opposai un air d'aisance, qu'on prétend qui ne m'est point étranger, et que cette fois je ne cherchai pas à réprimer¹⁷⁶.

Les conséquences à plus long terme sont toutefois presque nulles pour Besenval, qui s'en étonne – et s'en désole – dans le tout dernier paragraphe de son récit :

Après l'heureuse issue d'un événement qui d'abord avait si mal tourné pour M. le comte d'Artois, et qui avait tant embarrassé et affligé le roi et la reine, après la part que j'avais eue à cette heureuse issue, je devais naturellement m'attendre à quelque témoignage de satisfaction. Non seulement ni le roi, ni la reine, ni qui que ce fût, ne m'en ouvrit la bouche ; mais même dans le monde l'honneur en rejaillit sur le chevalier de C[russol], soit qu'il l'eût conté plus à son avantage qu'elle ne l'était dans le fond, soit que tout ce qu'il en dît, et le silence que je gardais sur cet objet, ainsi que je le fais toujours sur ce qui me regarde, fit tourner les yeux de son côté ; il en eut presque tout l'honneur, et je n'en tirai que celui d'être content de moi ; ce qui me suffira toujours¹⁷⁷.

Paradoxe conclusion à toute cette histoire : l'artisan essentiel de la résolution de ce conflit, celui qui a été dès le départ l'analyste le plus juste et le promoteur des projets les plus pertinents, ne tire de l'épisode aucune récompense, aucun avantage, et pas même une parole de gratitude. Ironiquement, c'est Crussol, personnage secondaire dans l'esprit de Besenval, mais qui a eu l'intelligence de parler et de diffuser le récit de cet épisode – et peut-être dans une version à son avantage, même si Besenval semble lui laisser le bénéfice du doute¹⁷⁸ – qui en

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 327.

¹⁷⁵ *Id.*

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 328.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 328-329.

¹⁷⁸ Plus haut, Besenval a manifesté son incrédulité devant une incohérence du comportement de Crussol : ne pas avoir montré aux duellistes la lettre du roi prohibant la rencontre. Besenval se contente d'indiquer le refus de

retire les honneurs. Ne reste plus à Besenval qu'à adopter le parti pris philosophique d'une forme de bonne conscience vis-à-vis de lui-même ; et, surtout, à trouver sa consolation dans l'écriture.

3. La morale de l'anecdote

Que nous dit l'anecdote du duel entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon, telle que racontée par Besenval ?

Du point de vue de la politique, elle dit d'abord la confusion qui existe alors entre différentes injonctions contradictoires qui structurent le champ du pouvoir. Le duel, en tant que pratique qui va à l'encontre du monopole étatique de la violence légitime, est strictement prohibé par le pouvoir monarchique. De même pour l'opinion publique éclairée, formée par un certain nombre de traités et de fictions publiés entre 1740 et 1780, le duel n'est que la « gloire d'égorger un homme¹⁷⁹ » selon le mot de Julie à Saint-Preux : « phénomène repoussoir, archaïque et barbare », il « traduit cette impossibilité pour les aristocrates à se défaire de pratiques brutales¹⁸⁰ ».

Mais Besenval ne dit rien de cette critique philosophique et antinobiliaire du duel : son opinion publique à lui, la seule qui compte à ses yeux, est celle de la bonne société parisienne, pour qui la prépondérance de l'honneur appelle obligatoirement réparation. Cette logique-là est une pierre de touche de la noblesse, le dernier recours pour les hommes nobles ayant besoin d'éprouver leur valeur et leur appartenance à ce groupe social. L'hypothèse que les deux adversaires pourraient ne pas vider leur querelle sur le pré est tout simplement impensable pour Besenval. Plus étonnamment, elle l'est aussi, du moins en privé, pour Marie-Antoinette et Louis XVI.

Artois et Bourbon sont ici des figures liminales. Ils se situent à l'intersection précise entre deux ordres : celui de la royauté, par le sang capétien qui coule dans leurs veines, et celui de la haute noblesse, à laquelle ils appartiennent par leur nom, leur titre, leur mode de vie et de pensée. Ils sont certainement l'incarnation des contradictions de la culture politique de cette fin d'Ancien Régime où les catégories se mélangent et où un monarque doit à la fois suivre la

répondre de Crussol, non sans sous-entendre peut-être qu'il suivait son propre agenda secret : « Je vis bien à sa réponse, qu'elle était la défaite d'un homme qui ne veut pas parler, et je ne le pressai pas davantage, me promettant bien d'éclaircir le fait par la suite, ce que j'ai inutilement tenté, plusieurs fois. » (*Ibid.*, p. 320).

¹⁷⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Première partie I, Lettre 57 « De Julie », éd. cit., p. 192.

¹⁸⁰ Pascal BRIOIST, Hervé DRÉVILLON et Pierre SERNA, *Croiser le fer*, op. cit., p. 375 et 377.

raison d'État et se soumettre en même temps à des impératifs catégoriques d'une classe qu'il est censé supplanter. Le texte de Besenval est, en un sens, le récit de ces contradictions.

Il est également le récit des efforts que peut fournir un individu noble pour, tant bien que mal, tenter de jouer son rôle de courtisan à l'intérieur d'un système qui ne lui laisse guère qu'une place très secondaire. La marge d'action de Besenval est en fin de compte extrêmement limitée dans l'épisode qu'il nous raconte : tout au plus souffleur de répliques pour des représentations auxquelles il n'assiste même pas, et rédacteur de lettres qu'il ne peut pas signer de son nom, Besenval est un subalterne dont la place est bien plus souvent celle de l'observateur muet et impuissant que du véritable acteur. Les « linéaments d'un art de gouverner d'inspiration machiavélienne et hobbesienne¹⁸¹ » qu'observe Carole Dornier dans les *Mémoires* de Besenval se retrouvent ici, dans une version en actes, à la fois enthousiasmante et frustrante. Besenval ne sera jamais le conseiller occulte tout-puissant, celui qui ouvre à son protégé de prince une brillante carrière politique, que dans ses rêves de papier. Cette ambition plus ou moins cachée ne dépasse le stade de la frustration que par l'acte compensatoire de l'écriture, cette « activité de substitution¹⁸² » qui permet de soutenir, dans l'espace de la page, ce que l'on ne peut accomplir dans l'espace du monde.

¹⁸¹ Carole DORNIER, « Histoire secrète / histoire politique : de l'anecdote à la théorie du gouvernement dans les *Mémoires* de Besenval », *Elseneur*, n° 19 « L'histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle) » dir. Carole Dornier et Claudine Pouloin, 2004, p. 187.

¹⁸² René DÉMORIS, *Le roman à la première personne, op. cit.*, p. 73.

Conclusion

Si l'on peut observer que la cour sous l'Ancien Régime fonctionne à partir d'une économie politique de l'information, on constate aussi que ses différents acteurs – le monarque, les ministres et la foule des cercles curiaux – cherchent à faire valoir leurs intérêts propres sous différentes modalités. Pour les nobles qui tentent de se faire une place au sein de la société de cour, la recherche et la formalisation d'anecdotes, en particulier lorsqu'elles sont orientées contre des adversaires politiques, est une tâche essentielle. La diffusion de ces anecdotes et autres mauvais propos passe par ailleurs systématiquement par une publicisation qui permet, en faisant circuler l'information dans le « peuple », de multiplier ses effets escomptés dans la prise de décisions politiques. De leur côté, les libellistes adoptent des stratégies différenciées : si la plupart cherchent à fournir à leur lectorat une information de la meilleure qualité possible, en insistant sur la fiabilité de leurs sources, d'autres choisissent au contraire d'assumer que la véridicité leur importe moins que d'autres critères – comme la vraisemblance ou l'efficacité poétique de représentations quasi mythiques des grands et du pouvoir.

Dans une autre situation, lorsque la maîtrise des circuits de circulation de l'information n'est plus articulée à une participation politique – comme dans le cadre d'une participation directe à la société de cour – mais plutôt à une entreprise de présentation de soi par l'écriture, comme ce peut être le cas des entreprises mémorialistes, les enjeux et les modalités diffèrent. Comme l'illustre bien le fragment de Besenval consacré au duel du comte d'Artois et du duc de Bourbon, l'écriture mémorialiste sert à la fois d'analyse la plus fine possible du fonctionnement du système politique de la fin de l'Ancien Régime, avec ses contradictions les plus manifestes, mais aussi et surtout de présentation valorisante de soi. S'il peut être toujours pertinent de manifester un accès à une information et des sources de bonne qualité, jusqu'au point de parfois défendre une position particulièrement valorisante d'évhémérisme de l'anecdote, il s'agit plus volontiers de rendre visible *a posteriori* sa place au sein des réseaux de sociabilité mondaine et de manifester, en dernière analyse, son appartenance au groupe social de la noblesse.

Chapitre 8

Dévoiler et peindre : le régime procopien de l'anecdote

Vous ne me paraissez pas fort en Histoire. Il y a deux Histoires : l'Histoire officielle, menteuse, qu'on enseigne, l'Histoire *ad usum delphini* ; puis l'Histoire secrète, où sont les véritables causes des événements, une histoire honteuse¹.

Honoré de Balzac, *Illusions perdues* (1837-1843)

¹ Honoré de BALZAC, *Illusions perdues*, éd. cit., p. 695.

Visiter la bibliothèque royale apparaît comme une étape obligée lorsque l'on découvre Paris – même au XXV^e siècle. C'est à cette visite qu'est consacré un chapitre fameux de *L'An 2440* de Mercier. Le narrateur-promeneur est d'abord stupéfait de constater que le vaste et majestueux bâtiment dont il était familier a été remplacé par un simple « petit cabinet » où il ne voit que quelques livres lui paraissant « rien moins que volumineux² ». La bibliothèque telle qu'elle s'était constituée au XVIII^e siècle a en effet subi un véritable autodafé pédagogique, une opération de réduction et de sélection qui a purgé le canon littéraire de tout son excès pour ne conserver que la part incompressible, la plus essentielle et la plus utile à la communauté. Tout le jeu de Mercier dans le chapitre consiste à mettre en scène des échanges entre le narrateur et le bibliothécaire qui permettent d'énumérer les œuvres qui ont survécu – celles de Platon, Molière ou Richardson – ou, au contraire, celles qui ont été passées par le feu – Aristophane, Bossuet, Charles Palissot³...

La discussion s'oriente finalement sur le sort de la discipline historique et de ses productions. Plus tôt dans l'ouvrage, Mercier a déjà rompu quelques lances avec le genre historique. Dans son utopie, l'histoire n'est plus enseignée aux enfants – on lui préfère la géométrie et les mathématiques –, parce qu'elle est

la honte de l'humanité, et que chaque page est un tissu de crimes et de folies. À Dieu ne plaise ! que nous leur mettions sous les yeux ces exemples de brigandage et d'ambition. Le pédantisme de l'histoire a pu ériger les rois en dieux. Nous enseignons à nos enfants une logique plus sûre et des idées plus saines. Ces froids chronologistes, ces nomenclateurs de tous les siècles, tous ces écrivains romanesques ou corrompus, qui ont pâli les premiers devant leur idole, sont éteints avec les panégyristes des princes de la terre⁴.

Ce que le bibliothécaire révèle au narrateur se situe dans la continuité de ces réflexions critiques : les peintres ont remplacé les historiens, puisque « les faits ont une certitude physique, qui est du ressort de leur pinceau⁵ ». Le bibliothécaire précise son propos en soulignant que l'histoire devrait être, dans sa version idéale, « la science des faits ». Or les historiens trahiraient presque toujours cette fonction originelle de dire le vrai : « Les réflexions, les raisonnements sont de l'historien et non de la chose même⁶. » La difficulté de l'écriture de l'histoire n'incombe toutefois pas uniquement aux seuls défauts de ses auteurs. Il s'agit aussi d'une caractéristique

² Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440*, *op. cit.*, p. 163.

³ *Ibid.*, p. 165-171. Sur ce texte et sa dimension allégorique, voir Georges BENREKASSA, « Bibliothèques imaginaires : honnêteté et culture, des Lumières à leur postérité », *Romantisme*, n° 44, 1984, p. 3-18, et Lucien NOUIS, *De l'infini des bibliothèques au livre unique. L'archive épurée au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2013, p. 180-193.

⁴ Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440*, éd. cit., p. 76.

⁵ *Ibid.*, p. 176-177.

⁶ *Ibid.*, p. 177.

intrinsèque de la marche du monde : « Mais aussi les faits sont innombrables. Que de bruits populaires ! de fables surannées ! de détails sans fin ! Les affaires de chaque siècle sont les plus intéressantes de toutes pour les contemporains, et dans tous les siècles ce sont les seules qu'ils n'ont pu approfondir⁷. » Ainsi, en admettant qu'une écriture de l'histoire soit même possible, comment procéder lorsque la matière est si profuse, si disparate ? Comment faire émerger les véritables faits dans la masse de « bruits », de « fables » et de « détails » ? Là encore, semble-t-il, le pinceau l'emporterait implicitement sur la plume, comme l'indiquent les formules choisies par le bibliothécaire : « Nous avons fait un rapide extrait, *peignant* les siècles à *grands traits*, et ne montrant que les personnages qui ont véritablement influé sur le destin des empires⁸. »

Voilà donc pourquoi la solution proposée par le bibliothécaire, porte-parole de Mercier, consiste à radicaliser la primauté traditionnelle conférée à la peinture en matière de *mimésis*⁹. Mercier saura suivre le conseil lorsque, dix ans après *L'An 2440*, il publie le *Tableau de Paris*, en reprenant à son compte l'analogie avec le travail du peintre : « j'ai crayonné d'après mes vues ; j'ai varié mon *Tableau* autant qu'il m'a été possible ; je l'ai peint sous plusieurs faces ; et le voici, tracé tel qu'il est sorti de dessous ma plume, à mesure que mes yeux et mon entendement en ont rassemblé les parties¹⁰. » Si le *Tableau* se présente surtout comme une histoire du temps présent, Mercier entend inscrire son œuvre dans une démarche historiographique qui pourra intéresser les générations futures, précisément pour ses qualités picturales : « J'ose croire que dans cent ans, on reviendra à mon *Tableau*, non pour le mérite de la peinture, mais parce que mes observations, quelles qu'elles soient, doivent se lier aux observations du siècle qui va naître, et qui mettra à profit notre folie et notre raison¹¹. » La peinture, en tant qu'art majeur de l'observation, implique une donnée supplémentaire par rapport aux réflexions du bibliothécaire : la notion de point de vue. Le *Tableau* est, en effet, « peint sous plusieurs faces ».

⁷ *Id.*

⁸ *Id.* Je souligne.

⁹ Voir notamment la description des prouesses de Zeuxis dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*. Livre XXV, 35, trad. Jean-Michel Croisille, Paris, Les Belles lettres, coll. « Collection des universités de France », 1985, p. 65).

¹⁰ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, Préface, p. 14. La comparaison d'un ouvrage historique avec un tableau se retrouve déjà dans une lettre de Voltaire à l'abbé Dubos datée de 1738 : « Cet ouvrage est divisé en chapitres ; il y en a vingt environ destinés à l'histoire générale : ce sont vingt tableaux des grands événements du temps. Les principaux personnages sont sur le devant de la toile ; la foule est dans l'enfoncement. » (VOLTAIRE, Lettre à l'abbé Dubos, 30 octobre 1738 (D1642), dans *Correspondance*, éd. cit.

¹¹ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, Préface, p. 18.

À bien des égards, les réflexions critiques de Louis-Sébastien Mercier sur la meilleure manière de saisir rendre compte du passé et du présent semblent répondre à une attente collective portant sur les questions historiographiques. D'autres voix que celles de Mercier – Voltaire notamment, mais il n'est pas le seul – expriment en effet le même type de réflexion sur le discours de l'histoire, tout en mobilisant fréquemment la référence à la peinture comme modèle d'écriture historique. Parallèlement, on peut observer une production de plus en plus abondante de textes qui s'inscrivent dans un paradigme de l'histoire anecdotique, dans la lignée de Procope – en particulier des textes biographiques comme le vaste corpus des *Vies privées*. Il convient donc de s'interroger sur la manière dont les anecdotes peuvent s'inscrire dans ce contexte de réflexion et d'élaboration méthodique, aussi bien d'un point de vue historiographique qu'esthétique.

L'examen se déroulera donc en deux temps. D'abord, l'anecdote peut correspondre à la recherche d'une histoire des causes profondes et cachées des événements qui se présenterait à rebours d'une historiographie officielle. Ce régime historiographique se fonde ainsi sur un principe de dévoilement qui fonde le projet de l'écriture anecdotique. Ensuite, l'écriture anecdotique s'entend aussi comme une esthétique : en permettant de faire une peinture « au naturel » plutôt qu'en apparat des princes et des grands, l'écriture anecdotique participe d'une efficacité caractérisante et d'une puissance évocatoire qui lui donnent toute sa force poétique.

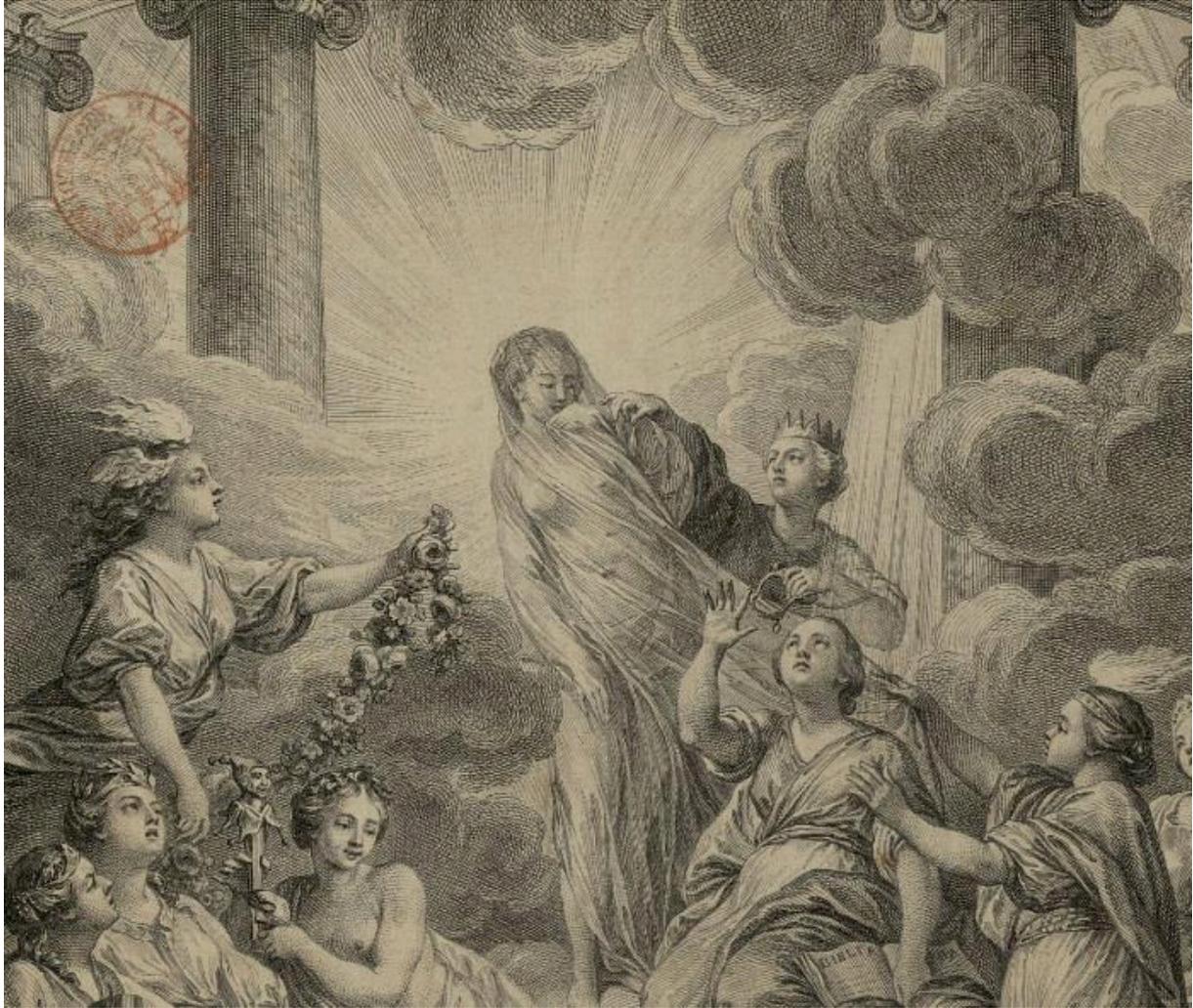


Figure 25. Benoit Louis PRÉVOST (d'après Charles-Nicolas COCHIN), *Frontispice de l'Encyclopédie*, 1764 (détail).
Source : ENCCRE.



Figure 26. Vincent-Marie LANGLOIS (d'après Charles MONNET), *Frontispice des Liaisons dangereuses* (édition de Londres, 1796, vol. 2), repris dans Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, *Les Liaisons dangereuses*, Paris, Bibliothèque des curieux, 1913. Source : Gallica.bnf.fr / BnF.

I. Éclairer et dévoiler

Lumières, *enlightenment*, *Aufklärung*, *illuminismo* ou *ilustración* : ces mots disent chacun, dans la plupart des langues européennes, l'acte politique, philosophique et esthétique qui consiste à *éclairer* ce qui aurait jusqu'alors été maintenu dans l'obscurité¹². À la fin du XVIII^e siècle, des métaphores comme le flambeau qui illumine ou le voile que l'on arrache sont des *topoi* qui renvoient à ce vaste mouvement intellectuel et politique qui structure en bonne partie la culture du XVIII^e siècle. Le motif du dévoilement est ainsi au cœur de la composition du frontispice de l'*Encyclopédie* (Fig. 25), réalisé en 1764 par le graveur et dessinateur Charles-Nicolas Cochin (1715-1790). L'explication accompagnant l'image rend la lecture de l'allégorie particulièrement explicite :

Sous un temple d'architecture ionique, sanctuaire de la Vérité, on voit la Vérité *enveloppée d'un voile* et rayonnante d'une lumière qui écarte les nuages et les disperse.

À droite de la Vérité, la Raison et la Philosophie s'occupent l'une à lever, l'autre à arracher le voile de la Vérité.

À ses pieds, la Théologie agenouillée reçoit sa lumière d'en-haut¹³.

Si *éclairer* et *dévoiler* apparaissent comme les grandes missions que se donnent les encyclopédistes et les philosophes, cette topique se retrouve par ailleurs dans d'autres artefacts culturels qui ne sont pas forcément en lien direct avec les Lumières. Le motif du dévoilement est ainsi particulièrement utilisé dans toute entreprise accusatoire, visant à révéler des abus ou des secrets, le plus souvent dans une perspective morale. On le retrouve par exemple dans le frontispice des *Crimes des reines de France*¹⁴ (Fig. 16), publié en 1791. Le même motif apparaît également dans le frontispice du deuxième tome de l'édition londonienne de 1796 des *Liaisons dangereuses*, dessiné par Charles Monnet et gravé par Vincent-Marie Langlois (Fig. 26) : un Valmont mourant brandit le recueil de leur correspondance au visage d'une Merteuil démasquée et terrassée par une figure allégorique qui dissipe le nuage des mensonges pour laisser passer la

¹² Chez Diderot par exemple, la métaphore du porteur de flambeau est présente de manière particulièrement structurante. Voir Jacques CHOUILLET, *Diderot : poète de l'énergie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écrivains », 1984, chap. « Le porteur de flambeau », p. 163-191 et chap. « Les ténèbres de la caverne », p. 192-225. Sur l'utilisation de la dialectique de la lumière et de l'obscurité dans l'iconographie des frontispices de ses premières œuvres publiées, voir aussi Michel DELON, « La mutation de l'allégorie au XVIII^e siècle. L'exemple de Diderot », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 112, 2012, p. 356.

¹³ *Encyc.*, vol. 1, n. p. Je souligne. À propos de cette image, voir notamment Marie-Pauline MARTIN, « Décrire le système des arts, du *Discours préliminaire* (1750) au frontispice de l'*Encyclopédie* (1764) », *Nouvelles de l'estampe*, n° 233-234, 2011, p. 6-17.

¹⁴ Sur ce frontispice, voir *supra*, p. 315-316.

lumière de la vérité¹⁵. Dans son échange avec Jeanne Riccoboni, Laclos emploie d'ailleurs le verbe *dévoiler* pour décrire la manière dont il conçoit la représentation de personnages aussi immoraux que Valmont et Merteuil¹⁶. La métaphore du flambeau a en effet un mérite : elle permet d'exonérer celui ou celle qui le porte de l'accusation d'immoralité, puisque la démarche ne consiste qu'à révéler les vices. Mercier fait ainsi une utilisation stratégique de ce motif dans le chapitre « Auteurs » du *Tableau de Paris* :

La ruine de la morale a pris naissance dans les cours, et non dans les livres. Le crime des gens de lettres est d'avoir répandu la lumière sur cette foule de délits qui voulaient s'envelopper de ténèbres. Les puissants n'ont pas vu, sans frémir, tous ces secrets honteux à jamais dévoilés. Ils ont détesté le flambeau, et celui qui le portait¹⁷.

Au XVIII^e siècle, la veine de l'histoire secrète, dont l'initiateur est Procope, renvoie précisément à ce projet d'une révélation de causes cachées qu'il s'agit de dévoiler.

1. Le problématique héritage procopien

Comme d'autres formes littéraires, les anecdotes fondent une partie de leur légitimité sur un grand modèle antique : l'historien byzantin Procope et son ouvrage des *Anekdota*, rédigé vers 550. Ce jalon inaugural est toujours présent dans les définitions des dictionnaires concernant l'anecdote, accompagné parfois d'une certaine forme de désapprobation ou de condamnation. Pour Furetière, les auteurs d'anecdotes « ont imité en cela Procope, historien qui a ainsi intitulé un livre qu'il a fait contre Justinien et sa femme Théodora. C'est le seul des anciens qui nous ait laissé des *Anecdotes*, et qui ait montré les princes tels qu'ils étaient dans leur domestique¹⁸ ». De la même manière, il est mentionné dans l'*Encyclopédie* en des termes presque similaires, quoique moins favorables :

Procope a intitulé anecdotes un livre, dans lequel il peint avec des couleurs odieuses l'empereur Justinien et Théodore épouse de ce prince. Il paraît que de tous les anciens, cet auteur est le seul qui se soit donné une pareille licence ; au moins n'a-t-on point d'autre écrit en ce genre que le sien¹⁹.

¹⁵ Pour un commentaire de cette image, voir Philip STEWART, *Engraven Desire. Eros, Image & Text in the French Eighteenth Century*, Durham, Duke University Press, 1992, p. 21-22, et Christophe MARTIN, « Dangereux suppléments ». *L'illustration du roman en France au dix-huitième siècle*, Louvain et Paris, Éditions Peeters, coll. « La République des Lettres », 2005, p. 66-67, et Benoît TANE, *Avec figures. Roman et illustration au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2014, p. 69-71.

¹⁶ Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, « Correspondance entre madame Riccoboni et l'auteur des *Liaisons dangereuses* », dans *Les Liaisons dangereuses*, éd. cit., p. 464. Sur ce point, voir *supra*, p. 229-231.

¹⁷ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CXXXVII « Auteurs », p. 334.

¹⁸ *Fur.*, n.p. Procope est aussi cité dans l'article du *Dictionnaire de l'Académie* (Ac. 1762, vol. 1, p. 72).

¹⁹ *Encyc.*, vol. 1, p. 452.

Dans le cas très particulier de Sade, Procope fournit systématiquement une source bibliographique lorsqu'il s'agit d'évoquer le règne de Justinien : cela vaut aussi bien dans sa production anonyme, comme *La Philosophie dans le boudoir*²⁰, que dans une publication signée comme *Aline et Valcour*²¹. Ailleurs, la référence à Procope n'est pas explicitée, mais elle permet de reprendre le grand modèle de lubricité hyperbolique que constitue la figure de l'impératrice Théodora. C'est notamment le cas dans un passage de la fin de l'*Histoire de Juliette*, où Sade, dans un cas typique de sa pratique de la réécriture²², reprend une anecdote présente chez Procope – qui avait par ailleurs déjà attiré l'attention de Montesquieu²³ :

Nous passâmes huit jours à la terre de Noirceuil, pendant lesquels nous nous livrâmes journellement à quelques nouvelles infamies. Ce fut là qu'il voulut que j'essayasse une des passions de l'impératrice Théodora, femme de Justinien. Je m'étendais à terre ; deux hommes semaient des grains d'orge sur ma motte, et sur les lèvres de mon con ; douze oies superbes, et de la plus grande taille, venaient becqueter ces graines, et me causaient, par leurs coups de bec dans cette partie, une irritation si violente, que j'étais obligée de foutre en sortant de là : Noirceuil qui le prévoyait, me livra à une cinquantaine de paysans de sa terre, qui firent des prouesses avec moi²⁴.

a) *L'histoire secrète est-elle crédible ?*

En quoi consiste ce programme historiographique des *Anecdotes* de Procope, auquel les hommes et les femmes de la fin de du XVIII^e siècle semblent se référer en citant de manière systématique l'historien byzantin ? Lorsqu'il écrit les *Anecdotes*, Procope a déjà composé sept livres d'histoire qui racontent les nombreuses guerres de l'Empire byzantin sous le règne de l'empereur Justinien, et il s'apprête à en ajouter un huitième²⁵. Mais dans ce volume à part des *Anecdotes*, il s'éloigne de l'histoire officielle pour se proposer d'éclairer d'une manière nouvelle l'exercice du pouvoir de Justinien et de ses proches, en révélant les turpitudes privées

²⁰ Donatien Alphonse François de SADE, *La Philosophie dans le boudoir*, éd. cit., p. 51.

²¹ Donatien Alphonse François de SADE, *Aline et Valcour*, éd. cit., Lettre 38, Déterville à Valcour, p. 870.

²² Voir Michel DELON, « La copie sadienne », *Littérature*, n° 69 « Intertextualité et révolution », dir. Michel Delon, 1988, p. 87-99.

²³ « J'ai ouï dire que Procope rapporte que le cygne de l'impératrice Théodora se fourrait sous ses jupes devant tout le monde et que l'on s'apercevait même qu'il becquetait son c... impérial. » (Charles-Louis de Secondat, baron de MONTESQUIEU, *Spicilège*, éd. Louis Desgraves, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1991, n° 430, p. 779).

²⁴ Donatien Alphonse François de SADE, *Histoire de Juliette*, op. cit., p. 1256. Pour l'hypertexte : « Souvent, même au théâtre, à la vue de tout le peuple, elle se dévêtait et allait nue au milieu de tous, portant seulement un slip qui couvrait son sexe et ses fesses. [...] Dans cette tenue donc, elle se couchait à la renverse sur le sol et y restait étendue. Des esclaves dont c'était le travail jetaient des grains d'orge au-dessus de son sexe, et des oies dressées à cela les picoraient, en les prenant un à un dans leurs becs. » (PROCOPE, *Histoire secrète*, éd. cit., p. 63). Sur ce texte, voir Chantal THOMAS, « Rencontres entre Sade et l'univers des pamphlets », art. cit., p. 16.

²⁵ Sur les rares informations dont on dispose concernant le contexte de cette rédaction, voir Anthony KALDELLIS, *Procopius of Caesarea*, op. cit., p. 45-51.

de personnages comme l'impératrice Théodora ou le général Bélisaire, qui constituent autant de causes cachées des événements historiques narrés dans ses précédents livres. L'objet du texte participe donc d'un double projet politique (la révélation des abus des puissants) et historique (la quête d'une histoire véritable), ces deux tendances étant elles-mêmes articulées. Ainsi Procope revient-il en introduction sur le fait d'avoir ajouté ce livre secret des *Anecdotes* qui vient comme infirmer les volumes précédents :

La raison en est qu'il ne m'était pas possible, tant que les acteurs de cette histoire étaient encore en vie, d'en écrire de la manière qui convenait. Il n'était possible en effet, ni d'échapper à la multitude des espions, ni, si j'étais démasqué, de ne pas périr d'une mort cruelle ; même aux plus intimes de mes proches je ne pouvais faire confiance. Bien plus, dans les livres qui précèdent, force m'a été de taire les causes de bien des événements que j'ai racontés auparavant dans mon texte²⁶.

L'histoire secrète n'est donc pas un supplément optionnel qui viendrait s'ajouter à l'histoire officielle, comme une sorte d'ornement produisant de l'amusement ou du plaisir esthétique ; elle est la *vraie* histoire, celle que l'historien antique ne peut écrire qu'au péril de sa propre vie. L'histoire anecdotique présuppose en effet une forte implication de celui ou celle qui l'écrit. La posture à adopter n'est pas seulement celle du scripteur, intéressé seulement par la qualité de sa production écrite, mais aussi d'un rebelle à l'autorité politique, qui doit être capable de se préserver des forces de répression du pouvoir qu'il prend pour cible. Ce qui frappe ainsi dans ces premières lignes, c'est l'insistance de Procope sur les conditions dangereuses de son travail de rédaction, et son silence presque total sur ses sources et l'origine de son information ; ce ne sont pas les procédures d'administration de la preuve (témoignage, archives, etc.²⁷) qui sont mises en avant, mais bien le moment même de la rédaction de l'ouvrage, et le danger qu'il fait peser sur l'historien. Il semble que le geste fondateur de l'histoire anecdotique réside moins dans la quête de véridicité que dans la désobéissance politique. Il faut noter que deux des principales Vies privées du XVIII^e siècle se positionnent sur la question du risque de l'écriture d'une histoire secrète. La *Vie privée de Louis XV* précise ainsi que

s'il est trop dangereux de l'écrire [l'histoire de la « vie privée » d'un monarque] à mesure et sous ses yeux, par la crainte de blesser son amour-propre et d'éprouver sa vengeance, dès qu'il est expiré on ne saurait trop tôt recueillir une multitude de faits qui la composent, et ne se conservent souvent que par une tradition orale, dont les traces fugitives s'affaiblissent et se perdent quelquefois tout à fait avec leurs témoins²⁸.

²⁶ PROCOPE, *Histoire secrète*, éd. cit., p. 27.

²⁷ Ces problématiques d'administration de la preuve ne sont pas le propre des historiographies modernes et contemporaines, mais constituent déjà une caractéristique de l'histoire antique. Voir sur le sujet Carlo GINZBURG, « Aristote et l'histoire, encore une fois », art. cit., et François HARTOG, *Croire en l'histoire* [2013], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2016, chap. « Une inquiétante étrangeté », p. 111-152.

²⁸ [Barthélemy-François-Joseph MOUFFLE D'ANGERVILLE,] *Vie privée de Louis XV*, op. cit., vol. 1, p. 1.

Ainsi doit-on prendre en compte non seulement le risque qui consiste à écrire sur le souverain régnant, mais aussi celui de ne plus avoir accès à une information de qualité : raison pour laquelle il faut publier rapidement la *Vie privée de Louis XV*. Dans les *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri*, la perspective est légèrement différente, puisqu'il ne s'agit pas d'écrire sur le roi, mais sur sa maîtresse : en l'occurrence, l'auteur aurait « conçu son projet durant les jours les plus brillants du règne de la favorite : alors nulle crainte, nul espoir, rien n'aurait pu l'en détourner, ni le faire gauchir dans sa véracité²⁹ ». Publier le texte après la chute de Du Barry implique de redoubler d'honnêteté et de franchise, deux qualités qu'il est toujours intéressant de manifester pour convaincre le lectorat de s'intéresser à soi : « Aujourd'hui que Mme Du Barry n'a ni puissance ni crédit pour flatter la malignité du public, [l'auteur] n'aura pas la bassesse de charger le tableau d'une vie, déjà trop remplie de scandale et d'infamie³⁰. »

Pour revenir à Procope, une fois accompli ce premier geste d'affirmation de la prise de risque, il revient sur la question de la crédibilité de son propos :

Au moment pourtant où je me mets à cette nouvelle besogne, ardue et incroyablement difficile – la vie de Justinien et de Théodora –, me voici à trembler et à hésiter au plus haut point en me rendant compte que ce que j'écrirai à présent ne paraîtra ni vrai, ni digne de foi à la postérité. Je crains en particulier, quand le long temps qui se sera écoulé aura fait de mon récit quelque chose d'un peu antique, de gagner la réputation d'un conteur d'histoires et d'être rangé parmi les poètes tragiques³¹.

Passer pour un poète, pour un « conteur d'histoires », voilà donc la crainte de Procope. Probablement parce que la matière qu'il manipule dans cette histoire secrète n'est plus celle de l'histoire traditionnelle, qu'il pratiquait en racontant par exemple les campagnes de Justinien contre les Goths : il s'agit ici plutôt de récits mettant en scène les puissants comme des personnages qu'il décrit suivant des principes moraux, à la manière d'un poète tragique.

Cette crainte de n'être pas cru semble anticiper une critique que lui fait, à douze siècles d'écart, l'érudit Nicolas Lenglet Du Fresnoy, dans une défense de l'histoire vis-à-vis de la fiction romanesque :

Quelle horrible peinture Procope ne fait-il pas de Théodora dans ses *Anecdotes*, après cependant l'avoir louée avec excès dans son histoire ? Le contraste n'est pas vraisemblable. Théodora et Justinien n'ont pu être ni paraître en même temps si vertueux et si méchants. Ils n'ont pu avoir cette méchanceté méprisante, qui ferait honte aux personnes les plus déréglées. Les affreuses idées qu'il nous en présente devaient-elles jamais percer l'obscurité où elles étaient ensevelies, et qu'il a seul osé dévoiler ? C'est donc avec raison

²⁹ *Ibid.*, p. 3-4.

³⁰ *Id.*

³¹ PROCOPE, *Histoire secrète*, éd. cit., p. 27.

qu'on a regardé cet historien ou comme un lâche adulateur, ou comme un calomniateur outré ; on ne saurait lui donner un autre nom³².

Lenglet Du Fresnoy utilise ici la catégorie du vraisemblable pour nier la crédibilité de Procope en tant qu'historien. L'usage de cette notion apparemment littéraire peut étonner concernant l'histoire ; elle est pourtant l'une des conditions de véridicité du discours historique depuis au moins Aristote et Thucydide. Ce qui frappe toutefois dans l'argumentation de Lenglet Du Fresnoy, c'est que l'invraisemblance des caractères de Justinien et de Théodora ne réside pas tant dans une distorsion entre le réel – plutôt, ce que *devrait* être le réel³³ – et sa représentation dans un récit historique, mais entre deux représentations historiques : si Procope peut à la fois louer et attaquer, comment le croire ? La seule réponse à cette crainte épistémologique qu'apporte Procope, c'est le recoupement par d'autres sources : « Je ne reculerai pourtant pas devant l'ampleur de la tâche, ayant l'assurance que mes dires ne seront pas sans répondants. Les hommes d'aujourd'hui qui sont les plus sérieux témoins des faits seront des garants suffisants, pour le temps à venir, de la créance à leur accorder³⁴ ». C'est la multiplication des histoires anecdotiques, l'accumulation des mêmes récits qui peut accréditer la véracité du propos et permettre d'administrer la preuve.

Au cours du XVIII^e siècle, le débat sur la crédibilité de Procope occupe une certaine place au sein de la communauté savante. En 1767, Jean-François Marmontel publie son roman *Bélisaire*, qui connaît un grand succès public dans toute l'Europe³⁵, contribuant à remettre l'histoire byzantine à la mode tout en provoquant une querelle théologique à laquelle Voltaire lui-même participe³⁶. Dans sa préface, Marmontel prend parti contre ce qu'il qualifie de « libelle calomnieux qui lui est attribué sous le titre d'*Anecdotes* ou d'*Histoire secrète* », et va jusqu'à nier qu'il soit de l'historien : « Il est pour moi de toute évidence que cet amas informe d'injures grossières et de faussetés palpables n'est point de lui, mais de quelque déclamateur aussi maladroit que méchant³⁷. » En s'inspirant des thèses de Pierre-Alexandre Levesque de La

³² Nicolas LENGLET DU FRESNOY, *L'histoire justifiée contre les romans*, Amsterdam, J. F. Bernard, 1735, p. 317-318.

³³ Selon l'expression du père Rapin, « La vérité ne fait les choses que comme elles sont, et la vraisemblance les fait comme elles doivent être » (cité par Gérard GENETTE, « Vraisemblance et motivation » [1968], dans *Figures II*, Paris, Points, 1979, p. 73).

³⁴ PROCOPE, *Histoire secrète*, éd. cit., p. 27-28.

³⁵ Ernestine VAN DER WALL, « Marmontel et la “querelle socratique” aux Pays-Bas », dans Annie JOURDAN et Kees MEERHOF (dir.), *Mémorable Marmontel. 1799-1999*, Amsterdam et Atlanta, Rodopi, 1999, p. 86-87.

³⁶ Voir John RENWICK, *Marmontel, Voltaire and the “Bélisaire” Affair*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1974.

³⁷ Jean-François MARMONTEL, *Bélisaire* [1767], éd. Robert Grandroute, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1994, p. 5.

Ravalière, historien et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres³⁸, Marmontel développe une argumentation détaillée contre l'attribution de l'*Histoire secrète* à Procope. D'abord, il souligne qu'« aucun des écrivains du temps de Procope, aucun de ceux qui l'ont suivi, dans l'intervalle de cinq cents ans, n'a parlé de ces *Anecdotes*³⁹ ». Ensuite, il insiste sur les contradictions qu'il y aurait à faire de Procope l'auteur de textes à ce point contradictoires :

Le moyen de croire en effet qu'un homme d'État, estimé de son siècle, pour le plaisir de diffamer ceux qui l'avaient comblé de biens, ait voulu de diffamer ceux qui l'avaient comblé de biens, ait voulu se diffamer lui-même, en réduisant la postérité au choix de le regarder comme un calomniateur atroce ou comme un lâche adulateur⁴⁰ ?

L'exposé de cette petite querelle est aussi l'occasion de polémiquer avec Montesquieu : « Ce qui me confond, c'est que l'illustre auteur de l'*Esprit des lois* ait donné quelque croyance à un libelle si manifestement supposé. Je sais de quel poids est son autorité ; mais elle cède à l'évidence⁴¹. » Montesquieu en effet, en particulier dans un passage des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734), se livre à une défense des *Anecdotes*. S'il concède d'abord que Procope pourrait être une source historique à prendre avec précaution concernant le règne de Justinien, « parce que les éloges magnifiques qu'il a faits de ce prince dans ses autres ouvrages affaiblissent son témoignage dans celui-ci, où il nous le dépeint comme le plus stupide et le plus cruel des tyrans⁴² », il avance toutefois deux raisons qui l'incitent à faire confiance à Procope. D'abord, parce que la décadence morale de la cour impériale telle que dépeinte dans l'ouvrage « est mieux liée avec l'étonnante faiblesse où se trouva cet empire à la fin de ce règne et dans les suivants⁴³ ». Ensuite, parce que ce texte permettrait d'expliquer les incohérences qu'il constate dans la jurisprudence de ce règne, pourtant si vantée : « Ces variations sont la plupart sur des choses de si petite importance qu'on ne voit aucune raison qui eût dû porter un législateur à les faire à moins qu'on n'explique ceci par l'*Histoire secrète*, et qu'on ne dise que ce prince vendait également ses jugements et ses lois⁴⁴. »

³⁸ *Id.*, note de l'éditeur.

³⁹ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 7.

⁴¹ *Ibid.*, p. 6.

⁴² Charles-Louis de Secondat, baron de MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* [1734], éd. Catherine Volpilhac-Augier et Catherine Larrère, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2008, p. 217.

⁴³ *Id.*

⁴⁴ *Id.* Sur la lecture de Procope par Montesquieu, voir Catherine VOLPILHAC-AUGIER, « *Ex Oriente nox ? Le paradoxe byzantin chez Montesquieu* », *DHS*, n° 35, 2003, p. 402-403, et « Sens et fonction de l'anecdote chez Montesquieu », *Cahiers Saint-Simon*, n° 23, 1995, p. 38-39.

Voltaire, pour qui, d'après l'analyse de Riccardo Campi, « le premier devoir d'un historien est justement d'établir l'exactitude et l'authenticité de tous les témoignages directs et indirects avant de les utiliser dans son travail de reconstitution du passé⁴⁵ », pose lui aussi la question de la crédibilité des anecdotes comme matériaux historiographiques. Dans *Le Siècle de Louis XIV*, il met en garde contre « les mémoires secrets des contemporains », parce qu'ils « sont suspects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent user de la plus grande circonspection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, et combattre la satire⁴⁶ ». La bonne méthode pour trier le bon grain de l'ivraie, ce serait la comparaison :

Quand des contemporains comme le cardinal de Retz et le duc de La Rochefoucauld, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait est indubitable ; quand ils se contredisent, il faut douter : ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent unanimement⁴⁷.

Dans l'article « Ana, anecdotes » des *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire n'a pas de mots assez durs contre les mensonges fallacieusement validés par la tradition historique : « Parmi nous combien de livres ne sont fondés que sur des bruits de ville, ainsi que la physique ne fut fondée que sur des chimères répétées de siècle en siècle, jusqu'à notre temps⁴⁸ ! » Le travail de vérification est précisément ce qui pourrait distinguer l'historien moderne et philosophe des compilateurs anciens, aussi prestigieux soient-ils : « Il y a cent facéties, cent contes qui font le tour du monde depuis trente siècles. On farcit les livres de maximes qu'on donne comme neuves, et qui se retrouvent dans Plutarque, dans Athénée, dans Sénèque, dans Plaute, dans toute l'antiquité⁴⁹. »

b) *L'histoire secrète est-elle pertinente ?*

Par-delà la question de la crédibilité de l'histoire anecdotique, celle de sa pertinence se pose aussi. N'aurait-elle pas tendance à donner trop d'importance à ce qui serait en fait parfaitement insignifiant ? Sur ce plan, la critique que Voltaire adresse à une certaine écriture de l'histoire anecdotique est particulièrement éclairante, dans la mesure où c'est l'occasion pour

⁴⁵ Riccardo CAMPI, « Voltaire et le bon usage de l'anecdote », dans Marc HERSANT et Régine JOMAND-BAUDRY (dir.), *Conte et Histoire (1690-1800)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2018, p. 348.

⁴⁶ VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV* [1751], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2015, p. 396.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 395-396.

⁴⁸ VOLTAIRE, « Ana, anecdotes », dans *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs* [1770-1772], éd. Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, dans *OCV*, vol. 38, 2007, p. 281.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 289.

lui de préciser sa pensée sur la question du détail – qu’il faudrait probablement distinguer préalablement de l’anecdote.

Voltaire est sensible à l’idée du « petit ressort caché⁵⁰ », à l’image de toute une historiographie classique qui, de l’antiquité à Blaise Pascal (1623-1662), défend l’idée que les grands faits historiques peuvent parfois s’expliquer en grande partie par des causes minimes⁵¹. Dans une lettre du 5 août 1738 adressée à Frédéric II de Prusse, il explique ainsi que la fin de la guerre de Succession d’Espagne a été provoquée par « un rien » :

Si la duchesse de Marlborough n’avait pas jeté l’eau d’une jatte au nez de milady Masham, et quelques gouttes sur la reine Anne, la reine Anne ne se fût point jetée entre les bras des torys et n’eût point donné à la France une paix sans laquelle la France ne pouvait plus se soutenir⁵².

Mais outre ces causes minimes, Voltaire prend une position particulièrement ferme sur les détails insignifiants dans le cadre de l’écriture de l’histoire, résumée ainsi par Riccardo Campi : « tout fait ou événement qui n’a pas produit des effets doit être considéré comme un détail secondaire, accessoire, “indifférent” – et, qu’en tant que tel, il pourra (et devra même) être négligé par l’historien⁵³. » C’est donc la production d’effets qui doit être considérée comme le critère essentiel de discrimination entre le fait historique, qui mérite d’être recensé et analysé par le discours de l’histoire, et le détail anodin et inutile, qui doit être écarté. Voltaire l’exprime clairement dans une lettre à l’abbé Dubos en 1738 : « Malheur aux détails : la postérité les néglige tous : c’est une vermine qui tue les grands ouvrages⁵⁴ ».

Écarté du discours historique, poursuit Riccardo Campi, le détail insignifiant ne peut être « que l’objet d’une anecdote, c’est-à-dire, d’un court récit ou petite histoire à propos d’un fait accessoire, plus ou moins pittoresque ou piquant, mais dont enfin il n’est pas essentiel pour l’historien de rendre compte⁵⁵ ». Ces anecdotes pourront être recueillies par des « chroniqueurs ou des annalistes⁵⁶ », mais en aucun cas par un historien sérieux tel que Voltaire se conçoit lui-

⁵⁰ Expression qu’il utilise dans sa préface à *l’Histoire de l’empire de Russie* (1760), citée dans Catherine VOLPILHAC-AUGER, « L’historien et ses masques : Voltaire théoricien de l’anecdote », *Elseneur*, n° 19 « L’histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l’écriture de l’histoire (XVI^e-XIX^e siècle) », dir. Carole Dornier et Claudine Pouloin, 2004, p. 219.

⁵¹ Béatrice GUION, *Du bon usage de l’histoire. Histoire, morale et politique à l’âge classique*, Paris Honoré Champion, 2008, p. 345-363.

⁵² VOLTAIRE, Lettre à Frédéric II de Prusse, 5 août 1738 (D1574), dans *Correspondance*, éd. cit., cité par Catherine VOLPILHAC-AUGER, « L’historien et ses masques », art. cit., p. 220.

⁵³ Riccardo CAMPI, « Voltaire et le bon usage de l’anecdote », art. cit., p. 346.

⁵⁴ VOLTAIRE, Lettre à l’abbé Dubos, 30 octobre 1738 (D1642), dans *Correspondance*, éd. cit. Sur ce thème, voir aussi Marc HERSANT, « “Malheur au détail.” », art. cit., p. 14-24.

⁵⁵ Riccardo CAMPI, « Voltaire et le bon usage de l’anecdote », art. cit., p. 346.

⁵⁶ *Id.*

même. Ainsi donne-t-il un avis particulièrement tranché dans les *Nouvelles Considérations sur l'histoire* (1744) :

Il y a des livres, qui m'apprennent les anecdotes vraies ou fausses d'une cour. Quiconque a vu les cours, ou a eu envie de les voir, est aussi avide de ces illustres bagatelles, qu'une femme de province aime à savoir les nouvelles de sa petite ville. C'est au fond la même chose et le même mérite. On s'entretenait sous Henri IV des anecdotes de Charles IX. On parlait encore de M. le duc de Bellegarde dans les premières années de Louis XIV. Toutes ces petites miniatures se conservent une génération ou deux, et périssent ensuite pour jamais⁵⁷.

Ces « illustres bagatelles » non seulement ne fournissent qu'une distraction digne d'une « femme de province » – le caractère genré et élitiste de l'observation marque bien ici le mépris de Voltaire, ainsi que le ton polémique de son propos –, mais représentent de surcroît un frein aux travaux historiques les plus utiles : « On néglige cependant pour elles des connaissances d'une utilité plus sensibles et plus durable⁵⁸. » La critique de l'attention minutieuse aux détails anecdotiques permet à Voltaire de dessiner en négatif sa conception idéale de l'histoire : à rebours d'un récit uniquement centré sur l'action des « grands hommes », le grand œuvre historique voltairien – tel qu'il peut s'incarner notamment avec la publication de *l'Essai sur les mœurs et sur l'esprit des nations* (1756) – se veut surtout une réflexion philosophique et politique sur les dynamiques collectives qui touchent les peuples⁵⁹.

Il s'agit aussi d'une opposition sur le plan de la poétique de l'histoire, comme le fait observer Riccardo Campi : « tout comme les digressions, les anecdotes qui portent sur des faits accessoires et inessentiels par rapport au développement de la narration principale risquent de gâter la “perfection” de l'ensemble, à savoir l'unité de l'œuvre⁶⁰ ». Le contre-modèle à cet égard, ce serait le recueil d'ana, auxquels Voltaire consacre un article à charge de ses *Questions sur l'Encyclopédie*⁶¹.

Voltaire, toutefois, malgré la vigueur de sa critique du détail, inscrit une partie de sa production historique dans la lignée de l'histoire anecdotique. Cette production est repérable jusque dans le titre de certains ouvrages, en particulier les *Anecdotes sur le czar Pierre le Grand* et les *Anecdotes sur Louis XIV*, deux ouvrages publiés en 1748, qui sont en quelque sorte une

⁵⁷ VOLTAIRE, *Nouvelles Considérations sur l'histoire* [1744], éd. Myrtille Méricam-Bourdet, dans *OCV*, vol. 28B, 2008, p. 180.

⁵⁸ *Id.*

⁵⁹ Sur le projet historique de Voltaire, voir Myrtille MÉRICAM-BOURDET, *Voltaire et l'écriture de l'histoire. Un enjeu politique*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2012. Voir aussi Nicholas CRONK, « Voltaire, historien des temps modernes », *Revue Voltaire*, n° 15 « Les voyages voltairiens », dir. Sylvain Menant, 2015, p. 73-89.

⁶⁰ Riccardo CAMPI, « Voltaire et le bon usage de l'anecdote », art. cit., p. 348.

⁶¹ VOLTAIRE, « Ana, anecdotes », dans *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs*, éd. cit., p. 281-322.

première version de l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand* (1760-1763) et du *Siècle de Louis XIV*⁶².

Ce dernier ouvrage en particulier contient lui-même plusieurs chapitres intitulés « Particularités et anecdotes », qui sont peut-être le lieu où Voltaire livre sa conception la plus structurée de l'anecdote⁶³ : « Les anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire ; ce sont de petits détails longtemps cachés, et de là vient le nom d'*anecdotes* ; ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres⁶⁴. » Si la réflexion reprend les définitions traditionnelles concernant le régime historiographique de l'anecdote, elle ajoute la métaphore de la glane qui éclaire le point de vue de Voltaire. Ainsi l'anecdote serait-elle fondamentalement un *reliquat* : elle ne vient qu'après « la moisson de l'histoire », sous-entendue l'histoire sérieuse et philosophique qu'il appelle de ses vœux, et se tient dans une position d'infériorité hiérarchique explicite.

Voltaire défend ce que l'on pourrait appeler un usage *raisonné* de l'anecdote, qui doit se distinguer nettement des abus des modèles anciens – au premier rang desquels Procope et Plutarque (c. 46-c. 120). Le premier est coupable, selon lui, d'avoir adopté une démarche non pas historique, mais satiriste⁶⁵ : « *L'Histoire secrète de Justinien*, par Procope, est une satire dictée par la vengeance ; et, quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de Procope, ne paraît pas toujours vraie⁶⁶. » Quant à Plutarque, la

⁶² Comme le remarque Catherine Volpilhac-Augier (« L'historien et ses masques », art. cit., p. 215), il faut se méfier des *Anecdotes sur Fréron* (1760), pamphlet composé d'attaques *ad hominem* contre l'homme de lettres Élie-Catherine Fréron (1718-1776), l'une des bêtes noires de Voltaire, de même que de l'*Anecdote sur Bélisaire* et la *Seconde Anecdote sur Bélisaire* (1767), deux courts libelles rédigés contre les autorités théologiques de la Sorbonne, à l'occasion de la publication du *Bélisaire* de Marmontel en 1767 (sur ce point, voir John RENWICK, *Marmontel, Voltaire and the "Bélisaire" Affair*, *op. cit.*

⁶³ Les critiques qui se sont intéressés à ces chapitres ont noté qu'ils forment dans le texte un « espace réservé » (Marc HERSANT, « "Malheur au détail." », art. cit., p. 19). Riccardo Campi développe cette observation : « on dirait presque qu'ils restent en marge, tant ils semblent témoigner d'une difficulté à fondre les anecdotes à l'ensemble unitaire de l'œuvre – et pourtant ils représentent à eux seuls une portion importante du livre (tout au moins du point de vue de la quantité : ils font à peu près un cinquième du livre). Bref, dans cette œuvre maîtresse de Voltaire historien, les anecdotes semblent rester un corps étranger par rapport au véritable objet de l'œuvre ; Voltaire leur fait une place à part, et en outre la manière dont il les emploie est assez traditionnelle, leur fonction étant simplement d'ajouter de la couleur et de la vie au tableau général » (Riccardo CAMPI, « Voltaire et le bon usage de l'anecdote », art. cit., p. 354).

⁶⁴ VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., p. 395.

⁶⁵ Dès l'article « HISTOIRE, s. f. » de l'*Encyclopédie*, Voltaire distingue très nettement le travail historique et la fonction satirique : « Si une vérité peut être de quelque utilité à l'État, votre silence est condamnable. Mais je suppose que vous écriviez l'histoire d'un prince qui vous aura confié un secret, devez-vous le révéler ? Devez-vous dire à la postérité ce que vous seriez coupable de dire en secret à un seul homme ? Le devoir d'un historien l'emportera-t-il sur un devoir plus grand ? / Je suppose encore que vous ayez été témoin d'une faiblesse qui n'a point influé sur les affaires publiques, devez-vous révéler cette faiblesse ? En ce cas l'histoire serait une satire. » (*Encyc.*, vol. 8, p. 225, repris dans VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs* [1770-1772], éd. Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, dans *OCV*, vol. 42A, 2011, p. 248).

⁶⁶ VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., p. 395.

condamnation est plus surprenante, en ce qu'elle s'inscrit à rebours de la réputation flatteuse dont jouit cet auteur au XVIII^e siècle et durant tout l'âge classique⁶⁷. Elle porte surtout sur son invraisemblance :

Les *Vies des grands hommes*, dans Plutarque, sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de Thésée et de Lycurgue ? Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros plus d'utilité de morale que de vérité historique⁶⁸.

Comme le remarque Catherine Volpilhac-Augé, « entre la satire et le détail inutile, la voie est donc étroite⁶⁹ ». L'usage raisonné que Voltaire semble ainsi défendre s'écarte de ces deux écueils pour fonder sa légitimité dans une fonction proprement poétique ou rhétorique de l'écriture historique, sa capacité à représenter plus finement les grands personnages du passé : « Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuses sont les écrits secrets que laissent les grands princes, quand la candeur de leur âme se manifeste dans ces monuments ; tels sont ceux que je rapporte de Louis XIV⁷⁰. » Ainsi que le souligne Riccardo Campi, « le fait que l'anecdote porte sur un détail sans conséquence n'empêche pas, dans l'esprit de Voltaire, qu'elle puisse prendre (une fois vérifiée son authenticité) une valeur exemplaire ou, dit autrement, qu'elle puisse s'avérer, pour ses fins d'historien engagé, "utile"⁷¹ ». En l'occurrence, dans le cas des anecdotes sur Louis XIV, la description de ces petits « traits saillants de la personnalité » du roi permet à Voltaire de proposer « un modèle exemplaire de ce que doit être un grand roi⁷² », sous une forme qui a peut-être moins à voir avec l'écriture traditionnelle de l'histoire (ou encore celle qu'il pratique habituellement) qu'avec sa pratique d'écrivain créateur de récits et de conte :

Une anecdote historique, même la plus négligeable, peut ainsi faire fonction chez Voltaire de conte philosophique en miniature, où l'on peut trouver toute la verve, la vitesse, l'ironie, le sel qui sont les traits saillants de son écriture polémique et narrative ; bref, on pourra y trouver ce qu'on a toujours appelé « l'esprit de Voltaire » et que, dans la plupart des cas, on chercherait en vain dans ses œuvres historiques majeures⁷³.

Si l'anecdote a une véritable utilité, c'est donc fondamentalement parce qu'elle est à une fonction poétique⁷⁴.

⁶⁷ Voir notamment Olivier GUERRIER (dir.), *Plutarque de l'âge classique au XIX^e siècle. Présences, interférences et dynamique*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2012.

⁶⁸ VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., p. 395.

⁶⁹ Catherine VOLPILHAC-AUGER, « L'historien et ses masques », art. cit., p. 226.

⁷⁰ VOLTAIRE, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., p. 396.

⁷¹ Riccardo CAMPI, « Voltaire et le bon usage de l'anecdote », art. cit., p. 353-354.

⁷² *Ibid.*, p. 355.

⁷³ *Ibid.*, p. 361-362. Catherine Volpilhac-Augé tire à peu près la même conclusion sur l'articulation que permet l'anecdote entre histoire et fiction (« L'historien et ses masques », art. cit., p. 216).

⁷⁴ Voir *infra*, chap. 9.

c) *L'histoire secrète est-elle morale ?*

Une dernière question est enfin posée à l'histoire anecdotique, celle de sa moralité. L'enjeu est déjà visible dans le texte de Procope, qui manifeste explicitement son souci de justifier moralement son entreprise historiographique. Il se pose en particulier la question, assez traditionnelle, des effets que produisent les récits d'actes immoraux⁷⁵ : « il vaudrait beaucoup mieux que les actions les pires restent inconnues des temps futurs plutôt que de devenir, lorsqu'elles parviennent aux oreilles des tyrans, des modèles à imiter⁷⁶. » Procope écarte toutefois ce scrupule en soulignant l'enseignement moral que peuvent fournir aux puissants les anecdotes relatives à leurs prédécesseurs :

Ce qui pourtant, en un second temps, m'a poussé à faire l'histoire de ces actions, c'est qu'ainsi il sera manifeste, pour ceux qui gouverneront à l'avenir, avant tout qu'il n'est pas impossible qu'eux-mêmes reçoivent le châtement de leurs fautes [...], ensuite que leurs actions et leurs manières d'être seront aussi consignées par écrit pour toujours, et que peut-être, de ce fait, ils hésiteront à se mal conduire⁷⁷.

Histoire secrète *des* puissants, l'histoire anecdotique est donc aussi une histoire à *l'intention* des puissants : elle vise à leur fournir une leçon morale et constitue une contre-mesure à leurs hypothétiques abus. L'histoire anecdotique est en somme une garantie contre la tyrannie, et une consolation pour ses victimes : « Par ailleurs, pour ceux surtout qui risquent de subir des traitements semblables de la part des tyrans, ce récit ne sera pas sans utilité. Ceux qui sont éprouvés sont généralement consolés en sachant qu'ils ne sont pas les seuls à subir des malheurs⁷⁸. »

Antoine Varillas, historien et historiographe du XVII^e siècle considéré comme le premier continuateur moderne de Procope, justifie lui aussi la moralité de sa démarche dans la préface qu'il donne de ses *Anecdotes de Florence*, publiées en Hollande en 1685⁷⁹. Pour lui, les anecdotes sont des aiguillons moraux qui permettent de raffermir la vertu :

⁷⁵ Cette question des effets moraux de la représentation du mal dans les textes historiques occupe encore Germaine de Staël en 1800, lorsqu'elle publie *De la littérature*. Évoquant les figures de Saint-Simon et de Duclos – à qui elle préfère largement Tacite – elle défend la fonction sociale des « tableaux du vice » qui « laissent un souvenir ineffaçable, alors qu'ils sont l'ouvrage d'un écrivain profondément observateur. Il analyse des sentiments intimes, des détails inaperçus ; et souvent une expression énergique s'attache à la vie d'un homme coupable, et fait un avec lui dans le jugement du public. C'est encore une utilité morale du talent littéraire, que cet opprobre imprimé sur les actions par l'art de les peindre. » (Germaine de STAËL, *De la littérature* [1800], éd. Gérard Gengembre et Jean Goldzink, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1991, p. 71)

⁷⁶ PROCOPE, *Histoire secrète*, éd. cit., p. 28.

⁷⁷ *Id.*

⁷⁸ *Id.*

⁷⁹ Sur la carrière de Varillas, voir l'introduction de Michel Bouvier dans son édition du texte des *Anecdotes de Florence* : Antoine VARILLAS, *Les Anecdotes de Florence ou l'Histoire secrète de la Maison de Médicis* [1685], éd. Michel Bouvier, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2004, p. 7-40.

comme il y a de faibles génies qui sont tentés de faire le mal, dès qu'ils savent la manière de le commettre, il y en a aussi de forts, auxquels il suffit de représenter le vice avec les plus vives couleurs, pour les en détourner. C'est pour les âmes de cette dernière trempe que travaille un écrivain d'anecdotes, comme l'historien pour celles de la première. Ils tendent tous deux à la même fin, quoiqu'ils prennent des sentiers opposés ; et le chimiste qui donne à boire l'antimoine après en avoir corrigé la malignité, n'oblige pas moins le public, que celui qui compose une médecine des simples les plus innocents⁸⁰.

Un autre argument réside aussi dans l'utilité du contre-exemple que les anecdotes peuvent fournir :

Le jugement se forme aussi bien par la contemplation du mal, que par celle du bien ; et si la morale était privée de cette sorte d'instructions qui se tirent des malices les plus ingénieuses et les plus cachées, elle serait de pire condition que les jeunes gentilshommes grecs, qui allaient à Thèbes chez Isménias pour apprendre à jouer de la trompette, parce que ce grand personnage, après leur avoir montré le secret de l'emboucher, leur faisait entendre un homme qui en jouait très mal, afin de leur faire connaître les défauts de son art, en même temps qu'il leur en donnait les préceptes⁸¹.

Mais l'essentiel pour Varillas semble la question de la bienséance. Il est sur ce point très clair :

Il faut se souvenir qu'encore qu'un écrivain d'anecdotes soit plus souvent et plus étroitement obligé de dire la vérité qu'un historien, il ne l'est pas néanmoins en toutes rencontres, à parler sans exception ; au contraire il la doit supprimer partout où il n'est pas possible de la révéler sans agir contre les bonnes mœurs⁸².

L'exigence morale et poétique de la bienséance, qui consiste en l'occurrence à ne pas céder à l'obscénité, éloigne Varillas de Procope (« J'avoue que Procope a manqué contre ce principe, et je suis trop sincère pour ne l'abandonner pas en ce point⁸³. ») mais inscrit son texte dans les perspectives esthétiques de son temps⁸⁴.

Les tentatives de Procope comme de son premier continuateur moderne, Varillas, pour tenter de se disculper de l'accusation d'immoralité montrent assez bien qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel de ce régime historiographique de l'anecdote. La question se pose ainsi systématiquement dans la plupart des textes ultérieurs qui s'inscrivent dans la démarche de l'histoire secrète et la réponse donnée s'articule souvent avec l'utilité sociale de l'histoire secrète. Ainsi lit-on, dans les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie, ce type de précaution oratoire pour justifier son évocation de la jeunesse « orageuse et cruelle » du prince du Conti : « nous passerions sous silence les anecdotes scandaleuses que nous allons raconter,

⁸⁰ Antoine VARILLAS, *Les Anecdotes de Florence*, éd. cit., p. 56.

⁸¹ *Id.*

⁸² *Ibid.*, p. 59.

⁸³ *Id.*

⁸⁴ Voir sur ce point Jean-Christophe ABRAMOVICI, *Obscénité et classicisme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 2003.

si dans la reconstruction de l'empire il ne fallait pas démontrer, par des exemples, la nécessité de mettre de niveau tous nos princes, et de les assujettir à toutes les lois de l'État⁸⁵ ». De manière analogue, c'est le devoir de l'historien qui justifie, ailleurs, le risque d'exposer le public à l'obscénité :

Nous avouons qu'il n'est pas dans les mœurs de tous les Français, même après la Révolution, de soutenir sans scandale la lecture de ces anecdotes ; mais il est du devoir d'un historien de ne rien taire de ce qui a influé sur les affaires générales et la marche du gouvernement⁸⁶.

C'est donc toujours fondamentalement cette logique qui fonde le régime historiographique inauguré par Procope, qui pourrait se résumer à partir d'un principe presque unique : le dévoilement.

2. Le principe de dévoilement

Pour l'histoire secrète ou anecdotique, la vérité de l'histoire est fondamentalement cachée aux yeux du public et tout son projet réside donc dans la révélation de ces causes secrètes. Au XVIII^e siècle, les héritiers de Procope et de Varillas reprennent systématiquement à leur compte ce programme d'une « littérature révélatrice⁸⁷ », pour reprendre une expression de Jens Ivo Engels.

Dans le détail des ouvrages, le principe de dévoilement est systématiquement mis en avant, en particulier dans les préfaces, préambules et autres textes d'escorte. Ainsi dans la *Vie privée de Louis XV*, la voix auctoriale peut se flatter, suivant l'« Avertissement du libraire », d'avoir été « le premier qui ait levé le voile sur la vie entière d'un prince dont, quoique mort, la flatterie semble écarter encore la vérité⁸⁸ ». De même Soulavie, au dernier volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, prend encore la peine de rappeler son projet de la même manière : « Nous avons écrit pour dévoiler la fausseté et les vices d'un gouvernement que nous voyions en 1788 tomber en ruine⁸⁹. » La préface de la *Vie privée du maréchal de Richelieu* emprunte une rhétorique plus grandiloquente encore : « Le temps n'est plus où la

⁸⁵ *MMDR*, vol. 5, p. 28.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 161-162.

⁸⁷ Jens Ivo ENGELS, « Dénigrer, espérer, assumer la réalité », art. cit., p. 101.

⁸⁸ [Barthélemy-François-Joseph MOUFFLE D'ANGERVILLE,] *Vie privée de Louis XV*, *op. cit.*, vol. 1, « Avertissement du libraire », n. p.

⁸⁹ *MMDR*, vol. 9, p. 359.

vérité n'osait lever le voile impénétrable qui couvrait les actions des gens en place : son flambeau pénètre à présent partout ; et malheur à ceux dont il ne peut éclairer que les vices⁹⁰ ! »

a) *Le point de vue du valet*

Ce principe de dévoilement est étayé, au XVIII^e siècle, sur l'idée plus précise encore que le privé non seulement expliquerait le public – c'est la logique chère à Voltaire du « petit ressort caché », comme on l'a vu – mais donnerait surtout accès à la vérité profonde des grands personnages : en un sens, le privé *l'emporte* sur le public, pour la simple raison qu'il est systématiquement dissimulé⁹¹. C'est ainsi que peut émerger le genre des Vies privées, tout entier fondé sur ce paradigme du dévoilement, comme le font observer Olivier Ferret, Anne-Marie Mercier-Faivre et Chantal Thomas :

L'idée fondamentale de ce genre est que le « privé » explique le « public » et que la connaissance de l'intimité des hommes célèbres, et même des souverains, constitue une clé pour la compréhension des faits. La thématique du dévoilement, de la découverte des ressorts secrets, domine⁹².

Mais les Vies privées par ailleurs défendent aussi l'idée qu'il faut chercher en quelque sorte le « point de vue du valet » pour atteindre la vérité d'un personnage historique. Cette idée est formulée par Voltaire, dans l'article « Ana, anecdotes » des *Questions sur l'Encyclopédie*, à partir du cas de Suétone : « Si on pouvait confronter Suétone avec les valets de chambre des douze Césars, pense-t-on qu'ils seraient toujours d'accord avec lui ? et en cas de dispute quel est l'homme qui ne parierait pas pour les valets de chambre contre l'historien⁹³ ? » Pour son rival La Beaumelle, l'accès au point de vue du valet est la seule manière d'avoir accès à l'intimité des puissants – par ailleurs un objet important de la curiosité publique :

Pour bien connaître les maîtres du monde, il faut les voir hors du théâtre, dans le sein de leur famille, au milieu de leurs domestiques, en ces moments où rendus à eux-mêmes, ils se livrent à leur caractère qui n'est plus contraint par la présence d'un courtisan attentif, ou d'un ambassadeur pénétrant. Partout on voit Louis XIV représenter avec éclat, parler avec dignité, écouter avec complaisance. Partout on rencontre l'homme immortel : et c'est

⁹⁰ VPMR, vol. 1, p. 2.

⁹¹ Sur la vie privée au XVIII^e siècle, voir notamment Andrew KAHN (dir.), *Representing Private Lives of the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2010. Voir aussi Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée. 3. De la Renaissance aux Lumières* [1986], Paris, Points, 1999.

⁹² Olivier FERRET, Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, Chantal THOMAS (dir.), *Dictionnaire des vies privées, op. cit.*, « Vies privées et politique (1770-1830) », p. 11.

⁹³ VOLTAIRE, « Ana, anecdotes », dans *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs*, éd. cit., p. 281.

l'homme simple que l'on demande. On connaît le maître de Louvois : on cherche celui de Bontemps⁹⁴.

De la même manière, à la fin du siècle, Mercier reprend l'idée dans son *Tableau de Paris* :

Cependant, comme les princes ne peuvent pas s'invisibiliser, ce sont les valets qui, à la longue, surprennent les traits de leur caractère les plus cachés et les plus fins, et il ne faut plus qu'un demi-Suétone confondu dans la foule, ou inaperçu, pour révéler à la curiosité publique ce qu'elle est toujours avide de savoir⁹⁵.

Au XVIII^e siècle, un énoncé condense cette idée sous la forme d'un quasi proverbe : *il n'est nul grand homme pour son valet de chambre* - ou sa variante, avec *héros* remplaçant *grand homme*⁹⁶. Dans ses *Mémoires*, publiés en 1797, le musicien André Grétry (1741-1813) la reprend sous la forme du on-dit, et en substituant le héros au grand homme : « On dit qu'il n'est point de héros pour son valet de chambre⁹⁷ ». Goethe la cite également dans *Les Affinités électives* (1809) : « Il n'y a point, dit-on, de héros pour son valet de chambre. Or cela tient simplement à ce que le héros ne peut être reconnu que du héros. Mais il est vraisemblable que le valet de chambre saura apprécier son semblable⁹⁸ ». Plus tôt dans le siècle, on trouve déjà l'expression dans *Le Sopha* de Crébillon, là encore sous une forme quasi proverbiale, et utilisée en l'occurrence de manière plaisante : « s'il est vrai qu'il y ait peu de héros pour les gens qui

⁹⁴ Laurent Angliviel de LA BEAUMELLE, *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon, et à celle du siècle passé* [1755], Maestricht, Jean-Edmé Dufour et Philippe Roux, 1778, nouvelle édition augmenté, vol. 1, p. IX.

⁹⁵ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 2, chap. DCLXXVII « De la Cour », p. 514-515.

⁹⁶ La formule se trouve ultérieurement chez des auteurs et des autrices aussi divers que Jules Michelet, Victor Hugo, Georges Sand ou encore Charles de Gaulle (relevé non exhaustif à partir d'une recherche d'occurrences sur la base Frantext). L'expression dépasse toutefois le domaine français : Tolstoï la cite dans *La Guerre et la Paix* (« Il ne peut pas y avoir de grand homme pour son valet de chambre car le valet de chambre a sa conception à lui de la grandeur », Léon TOLSTOÏ, *La Guerre et la Paix* [1865-1869], Livre quatrième, Quatrième partie, V, trad. Élisabeth Guertik, éd. Michel Aucouturier, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de Poche / Les Classiques de Poche », 2010, vol. 2, p. 736), de même que Hegel, par deux fois (« Il n'y a pas de héros pour son valet de chambre ; mais non pas parce que le héros n'est pas un héros, mais parce que le valet de chambre est un valet de chambre, avec lequel le héros n'a pas affaire en tant que héros, mais en tant que mangeant, buvant, s'habillant, en général en tant qu'homme privé dans la singularité du besoin et de la représentation. », Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit* [1807], trad. Jean Hyppolite, Paris, Aubier, 1993, vol. 2, p. 195 ; « Il n'y a pas de héros pour son valet de chambre, dit un proverbe connu. J'ai ajouté – et Goethe l'a redit deux ans plus tard – que s'il en est ainsi ce n'est pas parce que celui-là n'est pas un héros, mais parce que celui-ci n'est qu'un valet. Ce dernier ôte les bottes du héros, l'aide à se coucher, sait qu'il préfère le champagne, etc. Pour le valet de chambre les héros n'existent pas ; en effet, ils n'existent que pour le monde, la réalité, l'histoire », Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, *La Raison dans l'Histoire* [1822-1830], trad. Kostas Papaïoannou, Paris, 10/18, 1993, p. 127. J'ai pu retrouver la trace de ces trois dernières références grâce au site internet de Pierre-Jean Houton (<https://www.philo52.com/articles.php?lng=fr&pg=963>, page consultée le 22 septembre 2018).

⁹⁷ André-Ernest-Modeste GRÉTRY, *Mémoires, ou essais sur la musique*, Paris, De l'imprimerie de la République, Pluviôse, An V [1797], vol. 2, p. 213.

⁹⁸ Johann Wolfgang von GOETHE, *Les Affinités électives* [1809], trad. Pierre du Colombier, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1980, p. 218.

les voient de près, je puis dire aussi qu'il y a, pour leur sofa, bien peu de femmes vertueuses⁹⁹. » L'expression peut donner lieu à quelques réflexions contextuelles. Dans un passage de *La Nouvelle Héloïse*, Rousseau s'en sert d'appui à une méditation sur l'héroïsme, parfaitement ancrée dans les enjeux du temps sur la question de l'élévation du grand homme¹⁰⁰ :

Le jugement des domestiques me paraît être l'épreuve la plus sûre et la plus difficile de la vertu des maîtres [...]. On a dit qu'il n'y avait point de héros pour son valet de chambre ; cela peut être ; mais l'homme juste a l'estime de son valet ; ce qui montre assez que l'héroïsme n'a qu'une vaine apparence et qu'il n'y a rien de solide que la vertu¹⁰¹.

Dans *L'Émigré* de Sénac de Meilhan, l'estime du valet Bertrand pour son maître, le marquis de Saint-Alban, est précisément considérée comme la preuve indiscutable de la vertu de ce dernier – et permet, au passage, une pique à l'encontre de l'esprit égalitaire de la Révolution :

C'est une très bonne marque d'être aimé et estimé de ses domestiques ; car enfin ils nous voient de plus près que les autres, et dans ce temps où les François croient que tous les hommes sont égaux, ce n'est pas peu pour un valet de cette nation de parler de son maître avec respect : il faut qu'il y soit en quelque sorte forcé par ses grandes qualités¹⁰².

Cette idée de la supériorité du point de vue du valet – de manière sous-entendue : sur celui du grand public – implique un certain nombre d'éléments qui se traduisent dans la manière dont se conçoivent les textes qui, telles les Vies privées, se situent dans le sillage du régime procopien de l'anecdote.

b) « *Les rois n'ont pas d'intérieur* »

L'une des idées majeures contenue dans la formule concerne le rapport à la séparation public/privé des « grands hommes » – autrement dit, des princes et des puissants. Pour que le valet ait un point de vue, encore faut-il en effet que le grand homme puisse lui-même s'offrir les services d'un valet : la formule ne concerne implicitement qu'une catégorie fort mince de la population, appartenant à une très petite élite. Or, pour ce groupe social restreint, les notions de public et de privé se traduisent de manière bien particulière au XVIII^e siècle, en particulier en ce qui concerne les souverains.

La généalogie de la formule peut donner des indications sur la manière dont elle pouvait cristalliser un certain nombre de significations. On peut ainsi raisonnablement penser qu'elle

⁹⁹ Claude-Prosper Jolyot de CRÉBILLON, *Le Sofa*, éd. cit., p. 293.

¹⁰⁰ Voir *supra*, p. 58.

¹⁰¹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, IV, Lettre 10 « À Julie », éd. cit., p. 549.

¹⁰² Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *L'Émigré*, lettre II, « La comtesse de Loewenstein à Mlle Émilie de Wergentheim », éd. cit., p. 43.

remonte à un passage des *Essais* de Montaigne : « Tel a été miraculeux au monde, auquel son épouse et son valet, n'ont rien vu seulement de remarquable. Peu d'hommes ont été admirés de leurs domestiques¹⁰³ ». La phrase en particulier se retrouve fixée dans une morphologie précise, avec deux actants bien identifiés : l'individu dont on mesure la grandeur d'un côté – qu'il soit un « grand homme », un « héros », ou bien sans qualification particulière – et de l'autre côté le ou les domestiques.

La formule s'inscrit dans la grande démonstration par Montaigne du mouvement permanent de toutes choses – quelques pages auparavant, au début du même chapitre, il a décrit le monde comme « une branloire pérenne¹⁰⁴ » –, appelant une posture intellectuelle qui laisse une grande place au doute et à la notion de relativité. Fondamentalement, la formule remet en cause la notion même de vertu : quelle serait la valeur véritable d'un homme qui ne serait grand qu'en public et médiocre en privé ? D'un homme politique glorieux ou d'un magistrat vertueux, mais mari détestable ou maître inique ? Où se situe la vérité de la grandeur ? La question n'est pas simplement de l'ordre de la morale individuelle : elle peut se poser à un niveau politique. D'autant plus que, si Montaigne donne à l'énoncé sa forme moderne, l'idée en elle-même n'est pas tout à fait neuve¹⁰⁵. On en retrouve, par deux fois au moins, la trace dans la littérature antique, et à chaque fois dans le cadre d'un discours plus général sur la politique.

D'abord dans un extrait de Plutarque – l'un des auteurs favoris de Montaigne – au moment où celui-ci décrit les efforts du jeune Périclès (c. 495 av. J.-C.- 429 av. J.-C.) pour se construire une image positive auprès des Athéniens, afin de se lancer dans une carrière politique :

Apparemment, il redoutait d'être soupçonné d'aspirer à la tyrannie ; d'autre part, il voyait Cimon, qui était partisan de l'aristocratie, jouir de la faveur des gens de bien. Il chercha donc à plaire à la foule, ce qui lui assurerait à la fois la sécurité et un appui contre son rival. Aussitôt, il transforma son mode de vie. [...] Si on l'invitait à un banquet ou à toute autre fête et réunion de ce genre, il refusait l'invitation : pendant la très longue période où il eut une activité politique, il n'alla dîner chez aucun de ses amis. [...] Les réunions amicales sont en effet redoutables pour la majesté : il est difficile, en compagnie, de conserver la gravité nécessaire à la gloire. Cependant, ce qu'il y a de beau dans la véritable vertu est ce qui est le plus visible : aucune qualité des hommes de bien n'inspire aux étrangers une admiration comparable à celle que leur vie quotidienne suscite chez leurs proches¹⁰⁶.

¹⁰³ Michel de MONTAIGNE, *Essais* [1580-1588], III, 3, éd. Emmanuel Naya, Delphine Reguig et Alexandre Tarrête, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2009, vol. 3, p. 40.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 34.

¹⁰⁵ Voir Michel de MONTAIGNE, *Les Essais*, éd. Pierre Villey et Verdun-Louis Saulnier, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2004, p. 1293, note des éditeurs.

¹⁰⁶ PLUTARQUE, *Vie de Périclès*, VII, 4-6, dans *Vies parallèles*, trad. Anne-Marie Ozanam, éd. François Hartog, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 329.

L'autre occurrence est à trouver dans le *Commentariolum petitionis*, texte adressé par Quintus Cicéron (c. 102 av. J.-C.- 43 av. J.-C.) à son frère au moment où ce dernier envisage de briguer le mandat de consul, et qui se présente comme un véritable « petit manuel de la campagne électorale », selon la formule choisie parfois pour traduire son titre en français :

Ensuite, il faut travailler avec énergie à ce que plus on est proche de toi et introduit dans ta maison, plus on ait d'amitié pour toi et plus on désire que tu acquières le plus d'importance politique ; puis, faire de même avec les membres de ta tribu, tes voisins, tes clients, jusqu'à tes affranchis et enfin même tes esclaves : car tout ce qui se dit et alimente les réputations publiques émane de sources domestiques¹⁰⁷.

Ces deux occurrences sont à rapprocher, non seulement par leur appartenance commune à la culture antique, mais aussi par leur caractère éminemment politique. Dans les deux cas, il s'agit de l'idée que la vertu exprimée à l'intérieur de la maison a une valeur plus grande que celle qui se manifeste dans la sphère publique, et que le politicien habile peut se servir de sa réputation privée pour se construire une réputation publique flatteuse ; lorsque l'on veut être élu à une quelconque charge politique, le meilleur moyen de donner à des concitoyens électeurs une image de vertu et de grandeur serait d'en instiller l'idée par des « sources domestiques », des bruits issus de la « vie quotidienne ». Pour qui a des ambitions et veut se donner les moyens d'y parvenir, il faut savoir utiliser sa vie privée comme une arme politique.

En s'inscrivant dans l'héritage procopien, le genre des Vies privées prend quant à lui à rebours cette observation de l'utilité tactique de la mise en scène de la vie privée. Dans le cas de ces textes essentiellement à charge, il s'agit bien de dévoiler la vie privée du personnage visé pour mieux lui nuire, dans une logique de révélation de ce qui était caché au grand public. On retrouve toutefois cette idée que le point de vue du valet l'emporte : la vérité d'un personnage important réside systématiquement dans sa vie privée, et ce d'autant plus qu'elle contraste avec son image publique.

À la fin du XVIII^e siècle, le cas de Louis XV apparaît particulièrement significatif. Celui qui succède à Louis XIV en 1715 et règne jusqu'en 1774 hérite d'un système de cour particulièrement lourd, mis en place par son arrière-grand-père. Pour ce dernier, l'exigence la plus forte repose précisément sur le souverain, qui se doit tout entier à son travail de représentation, au sein d'une cour ouverte non seulement à ses courtisans, mais aussi à un public plus large qui conserve un accès au moins visuel à la personne du roi. Un mot de Louis XIV adressé à sa belle-fille résume à lui seul la très grande exigence qu'il s'impose. Alors que la

¹⁰⁷ Quintus CICÉRON, *Petit manuel de la campagne électorale*, éd. François Prost, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Commentario », 2017, §17, p. 15.

dauphine s'inquiète de la santé du roi, qui souffre alors d'une fistule anale, et lui suggère de reporter les « appartements » – c'est-à-dire les divertissements offerts par le souverain à ses courtisans plusieurs soirs par semaine – Louis XIV lui réplique : « Nous ne sommes pas comme les particuliers. Nous nous devons tout entiers au public¹⁰⁸. »

Le successeur de Louis XIV se soumet de moins bonne grâce à ce rôle officiel particulièrement étouffant auquel il est destiné. S'il continue à se plier aux rituels de cour, il entend en effet se ménager, à côté de son rôle public, une existence privée¹⁰⁹. Une maîtresse aussi avisée que la marquise de Pompadour consacre d'ailleurs énormément de temps et d'énergie pour aménager cet espace de liberté pour le roi¹¹⁰. Dès lors, la dichotomie entre la vie privée et la vie publique de Louis XV devient un point d'appui pour les discours qui portent sur son règne et sur sa personnalité. La *Vie privée de Louis XV* utilise précisément cet argument pour justifier son intérêt :

Mais, si l'on ne peut nier le mérite de ces recueils d'anecdotes, quand ils sont faits avec défiance et discernement, c'est surtout à l'égard de Louis XV que cette assertion généralement vraie devient plus juste et plus essentielle. On sait combien ce prince aimait la vie privée : on se ressouvient qu'il en sortait toujours à regret pour représenter, et que, dès que son rôle était fini, il s'empressait de rentrer dans l'intérieur de son palais. Qui de nous n'a pas entendu dire à ses serviteurs, à ses familiers, à ses ministres : « Que le roi n'est-il né parmi nous ! il serait le particulier le plus aimable, le meilleur mari, le meilleur père, le plus honnête homme de son royaume ! » Ces propos, si souvent répétés, ne peuvent que donner le plus grand désir de voir Louis XV sous ces divers rapports, et nous nous hâtons de satisfaire l'impatience des lecteurs¹¹¹.

Le modèle louis-quatorzien de l'entière dévotion de la personne du souverain – et, il faut le souligner, de sa famille, puisque Louis XIV emploie bien la première personne du pluriel dans sa formule – demeure l'idéal de la logique de cour au XVIII^e siècle. Jeanne Campan peut ainsi la reprendre à son compte à propos du Versailles de Louis XVI et de son jugement sur Marie-Antoinette, qui aurait selon elle été trop peu attentive à ces exigences du système de cour :

Les rois n'ont pas d'intérieur ; les reines n'ont ni cabinets, ni boudoirs. C'est une vérité dont on ne saurait trop les pénétrer : s'il ne se trouve pas habituellement auprès des souverains des gens disposés à transmettre à la postérité leurs habitudes privées, le moindre valet raconte ce qu'il a vu ou entendu ; ses propos circulent avec rapidité et forment cette

¹⁰⁸ Louis-François de Bouschet, marquis de SOURCHES, *Mémoires secrets et inédits de la cour de France sur la fin du règne de Louis XIV par le marquis de Sourches, grand prévôt de France*, Paris, Beauvais aîné, 1836, vol. 2, p. 220.

¹⁰⁹ Jean de VIGUERIE, « Le roi et le "public". L'exemple de Louis XV », *Revue historique*, n° 563, 1987, p. 23-34.

¹¹⁰ Voir en particulier Thomas E. KAISER, « Madame de Pompadour and the Theaters of Power », *French Historical Studies*, n° 19/4, 1996, p. 1025-1044.

¹¹¹ [Barthélemy-François-Joseph MOUFFLE D'ANGERVILLE,] *Vie privée de Louis XV*, *op. cit.*, vol. 1, p. 2.

redoutable opinion publique qui s'élève, s'agrandit, et empreint, sur les plus augustes têtes, des caractères souvent faux, mais presque toujours ineffaçables¹¹².

¹¹² Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, vol. 1, p. 128-129.

II. Peindre au naturel

Écrivant dans les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* à propos du maréchal Anne-Jules de Noailles (1650-1708), figure fameuse du règne de Louis XIV, Soulavie critique aussi bien Saint-Simon, qu'il juge excessivement partial à son égard, que les « académiciens établis » qui, trop habitués à « louer tous les grands », sont incapables de montrer ce personnage « au naturel¹¹³ ». « Ce trait peint au naturel le père, la fille et la cour du régent¹¹⁴ », lit-on encore dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, à la fin d'une anecdote consacrée à la duchesse de Berry (1695-1719). Dans la *Vie privée de Louis XV*, c'est l'ouvrage tout entier qui « peint au naturel¹¹⁵ » le caractère du monarque et de toute sa cour. *Peindre au naturel* : voilà donc un but que l'écriture historique traditionnelle n'atteindrait que rarement et qui constituerait l'idéal vers lequel tend la veine procopienne de l'anecdote.

1. L'art du portrait plutôt que la peinture d'histoire

Varillas, dans sa préface, reprend à son compte l'analogie picturale pour développer la dichotomie entre la peinture d'apparat, qui représente les grands personnages en armure et au champ de bataille, et la peinture en habit d'intérieur, le propre de son écriture anecdotique :

L'un croit s'acquitter de son devoir, lorsqu'il les dépeint tels qu'ils étaient à l'armée, ou dans le tumulte des villes ; et l'autre essaie en toutes manières de se faire ouvrir la porte de leur cabinet. L'un les voit en cérémonie, et l'autre en conversation ; l'un s'attache principalement à leurs actions, et l'autre veut être témoin de leur vie intérieure, et assister aux plus particulières heures de leur loisir. En un mot, l'un n'a que le commandement et l'autorité pour objet, et l'autre fait son capital de ce qui se passe en secret et dans la solitude¹¹⁶.

Dans l'esprit de Varillas, toutefois, l'histoire secrète l'emporte en ce qu'elle serait l'équivalent, dans le domaine de la peinture, du genre du portrait. Or les qualités nécessaires pour faire un bon portrait ne sont pas celles requises pour faire un grand tableau d'histoire ; de la même manière, l'histoire secrète a des avantages sur l'histoire officielle en la matière :

¹¹³ *MMDR*, vol. 5, p. 143.

¹¹⁴ *VPMR*, vol. 1, p. 117-118.

¹¹⁵ [Barthélemy-François-Joseph MOUFFLE D'ANGERVILLE,] *Vie privée de Louis XV*, *op. cit.*, vol. 1, « Avertissement du libraire », n. p.

¹¹⁶ Antoine VARILLAS, *Les Anecdotes de Florence*, éd. cit., p. 45. Plus loin il ajoute : « Ce n'est pas que l'écrivain d'anecdotes ne fasse une peinture des personnes et aussi fidèle pour le moins que saurait faire l'historien ; mais il la fait à sa mode. Il ne représente le dehors de l'homme, qu'autant qu'il est nécessaire pour en connaître le dedans ; et comme les bonnes ou mauvaises dispositions de l'âme ne se découvrent que dans les mœurs, c'est aussi pour les mœurs qu'il réserve les plus vives couleurs et sa plus fine matière. » (*Id.*)

Il y a d'excellents peintres qui font des portraits dans toutes les règles de l'art, et ces portraits néanmoins ne sont pas tout à fait ressemblants, ils ajoutent toujours quelque chose aux visages qu'ils représentent ; et quoiqu'ils n'en omettent aucun des traits, ni des linéaments, ils en rehaussent tellement l'air et le coloris, qu'on les trouve plus beaux sur la toile qu'ils ne le sont dans l'original. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu d'historien qui ait entièrement évité ce défaut ; et c'est ce qui m'empêche de l'appeler une faute¹¹⁷.

Parce que « les anecdotes sont des miroirs qui ne flattent point¹¹⁸ », leur qualité picturale l'emporte de loin sur des représentations certes plus majestueuses, mais déformés.

Dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* de Diderot, même s'il ne s'inscrit pas véritablement, ou du moins pas entièrement, dans le sillage de l'histoire procopienne¹¹⁹, on retrouve la même attention aux qualités picturales du travail historique – ce qui n'est guère surprenant de la part de l'un des inventeurs de la critique artistique. Ainsi Diderot se justifie-t-il d'avoir entrepris un tableau d'ensemble des règnes qui ont vu se déployer la carrière de Sénèque, et non pas un texte plus centré sur la figure du philosophe :

J'aurais pu ne recueillir des règnes de Claude et de Néron que les endroits où Sénèque est en action, et ne montrer que cette grande figure isolée ; mais il m'a semblé que, placée au centre du tableau, on sentirait plus fortement la difficulté et la dignité de son rôle. Le gladiateur antique serait plus intéressant, s'il avait en face son antagoniste. D'ailleurs, cette manière s'accommodait mieux avec ma nonchalance. Qu'on ne présente sur la toile qu'un seul personnage, il faut le peindre avec la vérité, la force et la couleur de Van Dyck ; et qui est-ce qui sait faire un Van Dyck ? Ce livre, si c'en est un, ressemble à mes promenades : rencontré-je un beau point de vue ? je m'arrête et j'en jouis. Je hâte ou je ralentis mes pas, selon la richesse ou la stérilité des sites : toujours conduit par ma rêverie, je n'ai d'autre soin que de prévenir le moment de la lassitude¹²⁰.

La comparaison entre le livre et la promenade résonne, dans l'œuvre de Diderot, avec le texte de la « promenade Vernet », l'un des sommets de son art de la critique artistique. Dans cet exercice d'*ekphrasis* atypique mené dans le *Salon de 1767*, il feint d'entrer dans les paysages représentés sur des toiles du peintre Joseph Vernet (1714-1789), pour mieux explorer, selon la formule de Jean Starobinski, « la vérité sensible du monde¹²¹ ». Chercher à atteindre

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 50.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 56.

¹¹⁹ Muriel Brot défend toutefois la thèse d'un « tressage » générique à l'origine du texte, à partir de quatre genres mineurs – dont les Vies privées, dans la ligne des *Anecdotes* de Procope : « Peignant Sénèque dans son milieu, l'*Essai* mobilise les ressources des *Vies*, des *Anecdotes* et de l'*Éloge*. Il s'apparente enfin à un quatrième genre mineur, celui de la *Vie privée* qui se développe dans la seconde moitié du siècle, comme en témoignent les ouvrages célèbres *De la vie privée des Romains* de l'abbé Couture et l'*Histoire de la vie privée des Français* de Legrand d'Aussy. » (Muriel BROT, « Diderot et les vies privées de Sénèque, Claude et Néron », *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 17, 2017, p. 63).

¹²⁰ Denis DIDEROT, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, éd. cit., p. 662-663.

¹²¹ Jean STAROBINSKI, « L'espace des peintres » [1991], dans *Diderot, un diable de ramage*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 2012. Sur la « promenade Vernet », voir aussi Jacques CHUILLET, « “La promenade Vernet” », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 2, 1987, p. 123-163.

l'équivalent d'une œuvre picturale dans l'ordre de l'histoire renvoie donc à un programme d'écriture qui donne toute son importance à l'intensité de l'expérience esthétique.

Diderot apprécie par ailleurs l'art du portrait – s'il ne s'y essaie pas avec Sénèque, ce n'est pas par réprobation de principe, mais parce qu'il ne se sent pas à la hauteur de Van Dyck¹²². Pour lui, ce genre est susceptible de nourrir l'imagination : « Nous nous arrêtons avec intérêt devant les portraits des hommes célèbres ou fameux : nous cherchons à y démêler quelques traits caractéristiques de leur héroïsme ou de leur scélératesse, et il est rare que notre imagination ne nous serve pas à souhait¹²³. » Dans le cas de Sénèque, Diderot prend acte d'un échec des arts plastiques à le représenter fidèlement : « sa véritable image, celle qui vous frappera d'admiration, qui vous inspirera le respect, et qui ajoutera à mon apologie la force qui lui manque, elle est dans ses écrits. C'est là qu'il faut aller chercher Sénèque, et qu'on le verra¹²⁴. » Le portrait le plus fidèle n'est pas toujours fait de pigments de couleur, mais plutôt de textes.

La réflexion sur l'art du portrait nourrit une homologie avec l'historiographie. Le bon portrait se distingue par ses moyens comme par ses buts de la grande peinture d'histoire, tout comme la biographie se distingue de l'écriture historique à plus large échelle¹²⁵. Diderot exprime clairement ce point de vue dans la *Correspondance littéraire* du 15 novembre 1771, à l'occasion d'un compte rendu d'une *Vie du cardinal d'Ossat* de Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville (1720-1805), publiée anonymement la même année :

L'auteur prétend que l'historien d'un règne, d'un peuple doit s'en tenir aux sommités, marcher avec rapidité, esquisser les faits et les personnages à grandes touches ; qu'au contraire le biographe fait un portrait où il doit rendre jusqu'aux rides. Je suis de son avis. Le ton de ce discours, sans être saillant, sans offrir une couleur forte, des vues profondes, le caractère du génie, marque de la raison, de la sagesse, du bon sens, et donnerait assez passable opinion du reste de l'ouvrage¹²⁶.

¹²² S'il refuse le portrait de Sénèque, l'*Essai* contient par ailleurs celui de nombreux autres personnages : des membres de sa famille, Claude, Néron, etc. Voir Éric GATEFIN, *Diderot, Sénèque et Jean-Jacques. Un dialogue à trois voix*, Amsterdam et New York, Rodopi, coll. « Faux-titre », 2007, p. 23-26.

¹²³ Denis DIDEROT, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, éd. cit., p. 798.

¹²⁴ *Id.*

¹²⁵ Catherine Volpilhac-Auger fait la même observation, à partir de l'analyse du point de vue de Lenglet Du Frenoy sur le genre biographique : « De l'agrément et de la diversité : c'est ainsi qu'on complimenterait un peintre de genre, mais jamais un artiste qui s'illustrerait dans la peinture d'histoire ou la peinture mythologique, infiniment plus prestigieuse. » (Catherine VOLPILHAC-AUGER, « D'*Histoire en Vie*. La biographie parmi les genres de l'histoire (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans Sarah MOMBERT et Michèle ROSELLINI (dir.), *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (XVII^e-XXI^e siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Cribles XVI^e-XVIII^e », 2012, p. 44).

¹²⁶ Friedrich Melchior GRIMM, *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.*, éd. cit., vol. 9, p. 392.

Soulavie, dans le septième volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, développe des idées semblables, en imaginant l'allégorie de « l'art d'écrire l'histoire » et « l'art d'écrire les mémoires historiques » – à sa manière bien particulière, c'est-à-dire dans une veine tout à fait procopienne. D'un côté une histoire « peinte ou sculptée en souveraine, dominant sur la terre et les mers, jugeant les peuples et les rois, portant un sceptre à la main et couverte d'un diadème¹²⁷. » Tout semble indiquer un portrait d'apparat, qui mette en valeur la puissance et l'importance du sujet, au risque de la pose. Ainsi, l'histoire est comparée à une « souveraine toujours en état de représentation¹²⁸. » À l'opposé, l'art d'écrire des mémoires historiques « ressemblerait à une jolie femme, habillée en négligé, avec laquelle on aime à causer et à s'instruire des détails que l'histoire ne peut développer¹²⁹ ». D'un côté un portrait d'apparat (voir par exemple Fig. 2), de l'autre un portrait en tenue d'intérieur, en « négligé » (voir par exemple Fig. 15).

Soulavie file la comparaison entre peinture et historiographie pour préciser l'amplitude de son propre projet, ce qui lui permet d'articuler l'histoire officielle avec l'histoire anecdotique – ou l'écriture de « mémoires historiques », selon ses formules. Il n'y a pas plus d'opposition, selon lui, entre ces deux options qu'entre Suétone et Tacite¹³⁰. Si « Tacite a donné des histoires dans le premier sens et Suétone dans le second », si « le premier peint les nations plutôt que les hommes » quand « le second développe davantage les passions privées¹³¹ », il faut malgré tout de multiples Suétone pour permettre à un seul Tacite d'émerger. Soulavie a pour ambition d'être les deux à la fois :

Le règne de la bassesse et de l'avilissement, [...] caractère propre du siècle de Louis XV, ne peut être écrit par un autre Tacite que lorsque les mémoires du temps auront vu le jour, et lorsque nous aurons, sur ce dernier règne, deux mille ouvrages, comme nous en avons déjà deux mille imprimés [...] sur le règne de Louis XIV. Alors seulement on pourra dresser le plan du tableau. De ce détail d'anecdotes, de cet ensemble de faits, sortiront les vérités générales, et comme le peintre compose son paysage de la réunion d'une infinité d'objets qu'il a vus et observés en détail sur les lieux, et qu'il rassemble sous un seul point de vue, placé sur un lieu élevé ou favorable, l'historien français fondra son ouvrage d'un seul jet,

¹²⁷ *MMDR*, vol. 7, p. 91.

¹²⁸ *Id.*

¹²⁹ *Id.*

¹³⁰ Sur Tacite en particulier, voir Catherine VOLPILHAC-AUGER, *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, *op. cit.* À noter que, durant la période révolutionnaire, on recense plusieurs invocations à Tacite comme figure d'historien idéal qui serait le seul capable de rendre compte d'un temps aussi troublé (« Sans doute pour peindre tant de contrastes, il faudrait un historien comme Tacite, ou un poète comme Shakespeare. », Louis-Sébastien MERCIER, *Le Nouveau Paris*, éd. cit., « Avant-propos », p. 19). Sur le rôle donné à Tacite par Sénac de Meilhan dans *L'Émigré*, voir Olivier RITZ, « L'Antiquité dans *L'Émigré* de Sénac de Meilhan », *Cahiers d'histoire des littératures romanes*, n° 34, 2010, p. 71-87.

¹³¹ *MMDR*, vol. 7, p. 91-92.

pour ainsi dire, quand il en aura les éléments et les matériaux. C'est pour cela que l'auteur de cet ouvrage a publié les détails fort curieux de l'intérieur de la maison de Louis XV¹³².

Ainsi Soulavie tente-t-il de concilier ses très hautes ambitions historiques – il entend en effet rivaliser avec les plus grands auteurs en la matière, qu'il commente longuement dans l'essai *De la composition de l'histoire et des mémoires historiques*, placé en tête du premier volume des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* – avec la réalité de son projet, qui n'est rien d'autre, bien souvent, qu'une histoire anecdotique dans la plus pure veine procopienne. Lorsqu'il donne pour titres de chapitres « La reine de Hongrie et le roi de Prusse peints par leurs propos et leurs actions¹³³ » ou encore « Caractère du dauphin, fils de Louis XV, peint par lui-même et par son propre écrit¹³⁴ », il exploite bien la puissance évocatoire et l'efficacité poétique qui semble le propre de l'anecdote.

2. Puissance évocatoire

La référence à la biographie renvoie nécessairement au grand fondateur du genre, Plutarque, qui propose lui-même un certain nombre de réflexions sur sa poétique historique dans l'introduction de la *Vie d'Alexandre*. Il assume d'abord son refus de l'exhaustivité : « nous nous contenterons en préambule, à cause du grand nombre de faits qui en forment la matière, de demander aux lecteurs de ne pas nous chercher querelle si nous ne rapportons pas dans leur intégralité ni en détail chacune des actions célèbres de ces héros et si nous résumons la plupart d'entre elles¹³⁵. » Ce parti pris s'expliquerait par la distinction entre l'écriture biographique et celle de l'histoire à proprement parler (« En effet, nous n'écrivons pas des *Histoires* mais des *Vies* »¹³⁶), ce qui implique un certain nombre de décalages à opérer par rapport au récit historique traditionnel. Pour Plutarque, l'art du biographe semble résider dans la capacité « à mettre en lumière une vertu ou un vice » à travers « un petit fait, un mot, une bagatelle » qui « révèlent mieux un caractère que les combats meurtriers, les affrontements les plus importants et les sièges des cités¹³⁷ ». Et pour souligner son argument, Plutarque recourt à la comparaison avec la peinture :

Les peintres, pour saisir les ressemblances, se fondent sur le visage et les traits de la physionomie et ne se soucient guère des autres parties du corps ; que l'on nous permette à nous aussi, de la même manière, de nous attacher surtout aux signes qui révèlent l'âme et

¹³² *Ibid.*, p. 92-93.

¹³³ *Ibid.*, vol. 6, p. 181.

¹³⁴ *Ibid.*, vol. 9, p. 407.

¹³⁵ PLUTARQUE, *Vie d'Alexandre*, I, 1-3, dans *Vies parallèles*, éd. cit., p. 1227.

¹³⁶ *Id.*

¹³⁷ *Id.*

de nous appuyer sur eux pour retracer la vie de chacun de ces hommes, en abandonnant à d'autres les événements grandioses et les combats¹³⁸.

Lorsqu'il s'agit d'évoquer une anecdote, un petit détail significatif qui prend la forme d'un micro récit, les textes du corpus se rejoignent pour invoquer son efficacité dans des formules qui évoquent cette esthétique du petit détail puissamment évocatoire tel qu'on le trouve chez Plutarque. Chez Besenval par exemple, l'anecdote permet à la fois d'esquisser et de résumer – en tout cas, elle augmente toujours l'intensité et l'expressivité du discours. Au point même que cette puissance poétique peut justifier qu'on expose une anecdote douteuse. Ainsi avec une anecdote concernant Frédéric II, que Besenval dit tenir de Voltaire ; n'ignorant manifestement pas que le philosophe est à la fois une source de première main concernant le roi de Prusse, et en même temps susceptible de partialité à son encontre, Besenval prend la peine de se justifier :

Je tiens ce fait de la personne à qui M. de Voltaire l'a raconté. On n'exigera pas de moi d'en attester la vérité ; mais si c'est une métaphore, elle peint parfaitement le roi de Prusse ; sa jalousie d'abord, dont on a toujours trouvé des traces dans toutes les occasions, dans tous les instants de sa vie ; ensuite la dureté de ses principes ; son habitude de ne considérer les individus que comme des ressorts propres à produire les grands effets qu'il a voulu [...] ; de ne plus les voir après, que comme des fardeaux importuns qu'il abandonnait, du moment qu'épuisés, ils ne pouvaient plus contribuer à ces grands effets¹³⁹.

L'anecdote est bien ici présentée principalement parce qu'elle « peint parfaitement » l'objet auquel elle se rapporte. On retrouve ailleurs cette tendance de Besenval à favoriser l'expressivité de tel ou tel micro récit. Sur la méchanceté de Mme de Boufflers, la future maréchale de Luxembourg, par exemple : « il faudrait des volumes pour raconter tous les excès dans lesquels le libertinage la fit donner, et les noirceurs où la méchanceté de son caractère l'a entraînée. Quelques traits de sa vie suffiront pour la faire connaître¹⁴⁰ ». De la même manière, à propos du duc de Choiseul, son premier protecteur, l'anecdote demeure le meilleur outil historiographique disponible pour en donner « une idée juste » : « Voilà une anecdote que j'ai recueillie, et qui développe son caractère¹⁴¹. » « Un seul trait suffira¹⁴² » précise la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, également à propos d'une anecdote portant sur Choiseul et éclairant les abus du despotisme ministériel. Dans les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*, de Soulavie, les mêmes procédés sont systématiquement à l'œuvre. « Racontons encore cette

¹³⁸ *Id.*

¹³⁹ *MMBB*, vol. 1, p. 55-56.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 207.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 324.

¹⁴² *VPMR*, vol. 2, p. 132.

anecdote et quelques autres ; elles peignent les mœurs du temps¹⁴³ » ou encore « En racontant cette anecdote, c'est faire en peu de mots le portrait de mademoiselle de Nesle¹⁴⁴ » : dans les deux cas, l'anecdote est motivée par sa puissance évocatoire. Au point que celle-ci puisse servir d'excuse ou de justification au développement d'un point qui, *a priori*, ne mérite pas l'intérêt qu'on lui porte. Ainsi, chez Besenval, à propos du marquis Alexandre Masson de Pezay (1741-1777), militaire et homme de lettres qui entretient une correspondance avec Louis XVI et aspire à lui servir de conseiller occulte, auquel un fragment entier des *Mémoires* est consacré. Besenval, selon toute vraisemblance, n'a que très peu d'estime pour le personnage, et se sent obligé, à la fin de son texte, de justifier sa rédaction :

Je pourrais rapporter encore d'autres circonstances de la vie de M. de Pezay ; mais le détail est trop bas, et le héros trop abject, pour m'y arrêter. Je me suis borné à écrire une anecdote assez singulière et piquante pour la curiosité, qui doit bien servir de leçon à ceux qui sont en place, et leur apprendre que s'ils sont souvent trompés par les gens d'une certaine étoffe, du moins n'ont-ils rien à se reprocher, et sont-ils quelquefois plaints : au lieu qu'en mettant en jeu de vils sous-ordres, comme M. de Pezay, la bassesse de leurs principes les porte toujours à l'ingratitude la plus noire¹⁴⁵.

Ainsi, la bonne anecdote semble fonctionner comme un apologue : elle tient sa valeur de la morale qu'elle procure. Mais l'« aventure de M. de Pezay donne aussi matière à bien des réflexions sur le caractère du roi », et c'est peut-être là l'essentiel. En 1779, date de rédaction indiquée pour le fragment, l'anecdote doit servir d'enseignement sur le monarque : elle « fait juger combien il est important qu'il ne soit entouré que de gens qui n'abusent pas de facilité, qui corrigent en lui les impressions de l'éducation affreuse qu'il a eue, et qui ne détériorent pas tout ce qu'il possède de qualités pour faire un excellent roi¹⁴⁶. »

Dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, un passage en particulier permet de comprendre la manière dont l'anecdote est une arme poétique particulièrement efficace lorsqu'il s'agit d'évoquer un individu ou une époque. Le récit concerne en l'occurrence Philippe d'Orléans et sa fille la duchesse de Berry, et prend place au début de la régence :

Il soupa chez la duchesse de Berry avec plusieurs femmes. Devenu plus tendre à la fin du repas, il proposa à l'une d'elles de le suivre dans un cabinet voisin. Toutes à peu près briguerent l'honneur de l'accompagner. Son choix fixé, il demanda au comte de Broglie s'il était assez son ami pour lui tenir le flambeau. Broglie, initié dans ces mystères, ne se fit pas prier, et prenant la bougie, servit de guide aux deux amants. Bientôt la scène devint plus vive ; Broglie, spectateur immobile, mais excité par ce qui se passait devant ses yeux,

¹⁴³ *MMDR*, vol. 5, p. 22.

¹⁴⁴ *Id.*

¹⁴⁵ *MABB*, vol. 1, p. 239-240.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 240-241.

crut trouver en lui seul les ressources que le régent rencontrait plus naturellement, et sut en philosophe se suffire à lui-même¹⁴⁷.

La première étape de l'anecdote pose le décor et le personnel romanesque de ce micro récit. On y retrouve une discrète coloration libertine, avec l'évocation d'un culte à mystère qui se célébrerait dans le clair-obscur du cabinet, dans une atmosphère de parfaite irrégiosité ; enfin, une scène de masturbation de la part d'un voyeur philosophe qui s'expédie « à la façon du cynique¹⁴⁸ », selon la formule de Bordeu dans *Le Rêve de D'Alembert* de Diderot. La suite donne la conclusion de l'épisode :

La duchesse de Berry était sortie de table, avant que son père eût jeté la pomme ; elle entendit, en rentrant dans le salon, un peu de bruit dans le cabinet. La curiosité l'y conduisit ; elle fut frappée du spectacle qui s'offrit à ses yeux : ils n'en furent pas blessés : ce n'était pas une nouveauté pour elle. Broglie, accoutumé à ne se point gêner, lui fit voir qu'il avait profité de l'exemple. La princesse se mit à rire aux éclats, courut prendre un vase rempli d'eau, et en jeta sur l'endroit qu'on lui avait fait remarquer, en disant : « Il ne faut pas laisser l'enfant de Broglie sans baptême. » Ce trait peint au naturel le père, la fille et la cour du régent¹⁴⁹.

L'irrégiosion et le libertinage sont ici poussés à un degré supplémentaire, dans une scène théâtrale qui donne une grande importance à un comique de geste. Ainsi sont résumées, en deux brefs paragraphes, une famille et une époque : « Ce trait peint au naturel le père, la fille et la cour du régent¹⁵⁰. » L'introduction de l'anecdote soulignait déjà cette puissante capacité à résumer et incarner :

On voit combien le père et la fille poussaient loin la dépravation. Vingt anecdotes de ce genre pourraient prouver à quel point leurs mœurs étaient dissolues. On répugne à multiplier ces sortes de récits ; cependant ils feraient mieux connaître l'intérieur de la cour du régent que tout ce qu'on pourrait dire. On nous permettra de rapporter une de ces anecdotes qui nous dispensera des autres, et terminera le tableau des débordements de ce prince¹⁵¹.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et malgré les objections de Voltaire examinées plus haut, l'attention sur les détails curieux est un trait qui nourrit la curiosité du public. Mercier le confesse clairement dans *L'An 2440* : « Lorsque je lis l'histoire, je saute bien des pages, mais je cherche toujours très curieusement les détails de la vie domestique : quand je les tiens une fois, je n'ai pas besoin de savoir le reste ; je le devine¹⁵². » De même La Beaumelle inscrit une partie de son travail dans cette veine. Lorsqu'il publie en 1755 des *Mémoires pour servir à*

¹⁴⁷ VPMR, vol. 1, p. 117-118.

¹⁴⁸ Denis DIDEROT, *Le Rêve de D'Alembert*, « Suite de l'entretien précédent », éd. cit., p. 405.

¹⁴⁹ VPMR, vol. 1, p. 118.

¹⁵⁰ *Id.*

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 117.

¹⁵² Louis-Sébastien MERCIER, *L'An 2440*, *op. cit.*, p. 263.

l'histoire de Mme de Maintenon, et à celle du siècle passé, il paie sa dette à l'égard de l'art plutarquien de donner de l'importance à des « petits faits » significatifs puissamment évocatoires :

D'où naît le charme des vies de Plutarque ? de ces petits faits que les esprits superficiels affectent de dédaigner, et que l'esprit philosophique rassemble, combine, décompose. L'histoire privée de ces hommes qui ont civilisé l'univers est plus utile et aussi plus agréable que l'histoire de ces empires qui l'ont asservi. [...] on est enchanté de l'Auguste de Suétone, on aime à *guetter*, avec Montaigne, *les grands hommes aux petites choses*¹⁵³.

Si La Beaumelle affirme suivre une méthode aussi scrupuleuse dans la vérification des sources que celle de son rival Voltaire, qui l'attaque précisément sur ce point¹⁵⁴ (« On ne trouvera nulle part autant d'anecdotes sur Louis XIV. Je n'en avance aucune, que je ne cite mes garants¹⁵⁵ »), c'est principalement par leur valeur expressive et révélatrice que les anecdotes sont un matériau précieux pour lui *en tant qu'historien*. Ainsi que le fait remarquer Catherine Volpilhac-Augé, empruntant elle aussi la métaphore picturale, l'art de l'historien peut précisément résider

dans l'aptitude à saisir sur le vif ce qui constitue l'essentiel d'un homme ou d'une époque ; comme un peintre, en fixant une expression, rend un portrait plus ressemblant que s'il reproduisait les moindres détails d'un visage, ou en traçant une perspective, fait voir un jardin mieux qu'en dessinant chaque arbuste, l'historien, en choisissant avec soin une anecdote, reconstitue un personnage, transforme le passé en tableau, et fait revivre l'*esprit* et les *mœurs*, mieux que par une enquête – dont il n'aurait d'ailleurs pas même eu l'idée¹⁵⁶.

Dans une telle configuration où l'histoire appartient fondamentalement aux Belles lettres et se soumet au double enjeu du *placere et docere*, l'anecdote est indiscutablement un outil précieux de l'art poétique historique.

¹⁵³ Laurent Angliviel de LA BEAUMELLE, *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, éd. cit., vol. 1, p. X, cité par Olivier FERRET, Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, Chantal THOMAS (dir.), *Dictionnaire des vies privées*, op. cit., p. 7.

¹⁵⁴ Sur ce texte et la méthode de La Beaumelle, voir notamment Claude LAURIOL, « Le premier biographe de Madame de Maintenon réévalué : La Beaumelle », *Albineana. Cahiers d'Aubigné*, n° 10-11 « Autour de Françoise d'Aubigné Marquise de Maintenon. Actes des Journées de Niort 23-25 mai 1996 », dir. Alain Niderst, 1999, p. 91-106. Sur la carrière de La Beaumelle, voir aussi Claude LAURIOL, *La Beaumelle. Un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978, et Claude LAURIOL, *Études sur La Beaumelle*, Paris, Honoré Champion, 2008.

¹⁵⁵ Laurent Angliviel de LA BEAUMELLE, *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, éd. cit., vol. 1, p. VIII.

¹⁵⁶ Catherine VOLPILHAC-AUGÉ, « L'historien et ses masques », art. cit., p. 217.

Conclusion

En se donnant pour mission première d'éclairer ce qui demeure dans l'ombre et de révéler au public les ressorts secrets du monde, l'histoire anecdotique défend l'idée que l'essentiel des événements publics peut s'expliquer par des causes privées. Dès lors, le principal enjeu de cette veine procopienne de l'anecdote serait la mise en scène d'un « point de vue du valet » sur les grands personnages : la possibilité d'accéder non plus seulement à la seule image officielle, celle qui se déploie dans la propagande ou dans la mise en scène de soi, mais à l'intériorité de la vie privée. Dès lors, l'histoire anecdotique se déploie à travers l'exploration dialectique de la frontière public/privé – notamment dans le corpus des Vies privées, qui s'inscrivent pleinement dans ce paradigme historiographique.

Par ailleurs, l'anecdote est aussi, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un enjeu de l'écriture historique du fait de ses qualités proprement esthétiques. Dans la lignée de Plutarque, elle s'inscrit dans une logique qui privilégie le détail significatif au détriment de la vue panoramique, la synecdoque plutôt que la synthèse. Par sa puissance évocatoire qui permet de faire émerger le sens de petits objets rendus signifiants, l'anecdote est un exhausteur de curiosité – et même de plaisir du texte.

Chapitre 9

Le mémorial d'un monde perdu

En effet, ce qui reste le moins de toute société, la partie des mœurs qui ne laisse pas de débris, l'arôme trop subtil pour qu'il se conserve, ce sont les manières, les intransmissibles manières¹.

Barbey d'Aureville, *Du dandysme et de George Brummell* (1845)

¹ Jules BARBEY D'AUREVILLY, *Du dandysme et de George Brummell* [1845], éd. Frédéric Schiffter, Paris, Payot & Rivages, coll. « Rivages poche », 2018, p. 49.



Figure 27. Henri-Pierre DANLOUX, *Le baron de Besenval dans son salon de compagnie*, 1791, Londres, The National Gallery, huile sur toile, 46,5 cm sur 37 cm. Source : The National Gallery (<https://www.nationalgallery.org.uk>).



Figure 28. François BOUCHER, *La Toilette*, dit aussi *Femme nouant sa jarretière*, 1742, Madrid, Museo Nacional Thyssen-Bornemisza, huile sur toile, 55,2 sur 66,5 cm. Source : <https://www.museothyssen.org/> © Museo Nacional Thyssen-Bornemisza, Madrid.

L'un des portraits les plus saisissants de Besenval est peut-être celui peint en 1791 par Henri-Pierre Danloux (1753-1809), qui se trouve aujourd'hui dans les collections de la National Gallery de Londres (Fig. 27).

Élève de Joseph-Marie Vien (1716-1809), qu'il suit en Italie lorsque celui-ci devient directeur de l'Académie de France à Rome, entre 1775 et 1780, Danloux débute sa carrière dans les années 1780. À l'instar d'Élisabeth Louise Vigée-Le Brun et à l'inverse de Jacques-Louis David (1748-1825) – qu'il avait rencontré lors de son séjour romain et envers qui il nourrira toute sa vie une franche inimitié –, il ne soutient pas la Révolution et doit émigrer en Angleterre. Installé à Londres, il tente de se faire une clientèle dans le marché de l'art local². Protégé par le comte d'Artois, il se joint par ailleurs aux émigrés français et réalise le portrait des principaux représentants de cette communauté³. Sa peinture se fait, selon la formule d'Olivier Meslay, un « théâtre de l'exil », dont *Le baron de Besenval dans son salon de compagnie* est peut-être une « première trace⁴ ».

Si Besenval n'est pas à proprement parler un émigré, son portrait peint par Danloux joue en effet sur une impression profonde de mélancolie et de décalage avec son époque. Le personnage y figure assis dans un confortable fauteuil, installé dans un salon de son hôtel particulier. Aux murs sont accrochées quelques toiles de sa collection personnelle, « composée de morceaux choisis des meilleurs maîtres » et qui témoignent, selon l'amateur d'art Luc-Vincent Thiéry (1734-1822), « de son goût et de ses connaissances⁵ ». Le salon est par ailleurs décoré d'un mobilier raffiné où l'on distingue différents meubles, vases et ornementations de style rococo. L'ensemble de porcelaines montées et posées sur le rebord de la cheminée et derrière le fauteuil, de même que la décoration de l'écran de cheminée sur lequel s'appuie Besenval, sont des exemples typiques de chinoiseries. Or, celles-ci apparaissent plutôt

² Amy FREUND, *Portraiture and Politics in Revolutionary France*, University Park (Pennsylvania), The Pennsylvania State University Press, 2014, p. 31-33.

³ Sur la carrière de Danloux, voir notamment Olivier MESLAY, « Henry-Pierre Danloux (1753-1809), sa carrière avant l'exil en Angleterre », *Bulletin de la Société d'Histoire de l'Art Français*, 2007, p. 209-244, et Angelica GOODEN, « Danloux in England (1792–1802): an Émigré Artist », dans Kirsty CARPENTER et Philip MANSEL (dir.), *The French Émigrés in Europe and the Struggle against Revolution, 1789–1814*, Londres, Macmillan Press, 1999, p. 165-183.

⁴ Olivier MESLAY, « Beauté d'un ordre renversé : Danloux et l'image de l'émigration », dans Mehdi KORCHANE (dir.), *Figures de l'exil sous la Révolution. De Bélisaire à Marcus Sextus*, Vizille, Musée de la Révolution française, 2016, p. 90.

⁵ Luc-Vincent THIÉRY, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette ville, de sa banlieue, & de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*, Paris, Hardouin & Gattey, 1787, vol. 2, p. 574. Sur la collection d'art de Besenval, voir Jean-Jacques FIECHTER, *Le baron Pierre-Victor de Besenval*, *op. cit.*, p. 93-105.

surannées dans les années 1780-1790, aussi bien en matière de décoration⁶ qu'en littérature⁷ : on leur préfère la mode néo-classique et le retour à l'antique. L'amateur d'art représenté ici est certes un collectionneur éclairé, mais aux goûts un peu passés au moment où le tableau est peint.

L'impression de décalage temporel se confirme d'ailleurs à l'examen du personnage lui-même. Perruque poudrée, souliers à boucles, culotte et bas blancs marquent indiscutablement l'homme du monde. On est en tout cas loin des figures de révolutionnaires qui portent leur condition et leur engagement politique précisément dans leur tenue de *sans-culottes*. Jusque dans sa posture, Besenval est par ailleurs représenté comme un homme tourné vers le passé : de profil, le bras droit est nonchalamment appuyé contre l'écran de cheminée tandis qu'il tient de l'autre main une petite boîte ouvragée, probablement une tabatière. On peut raisonnablement considérer qu'il est en train de priser du tabac, perdu dans ses pensées. Son visage, orienté vers la gauche – c'est-à-dire l'espace de ce qui précède, la page qui a déjà été lue : le passé –, ignore le regard du public et semble dirigé vers les cendres froides de la cheminée où ne brûle aucun feu. L'ambiance crépusculaire du tableau est particulièrement sensible si on le compare avec des compositions qui reprennent certains éléments de ce type de mobilier. Dans *La Toilette* (Fig. 28), scène de genre réalisée en 1742, en pleine vague rococo, par François Boucher (1703-1770) pour le diplomate et collectionneur suédois Carl Gustaf Tessin, la profusion de chinoiseries et le luxe du mobilier résonnent avec le feu, bien entretenu au tisonnier et qui flambe dans la cheminée, pour renvoyer une tout autre image de confort et de douceur de vivre⁸.

L'impression de mélancolie produite par le tableau de Danloux est d'autant plus forte si l'on prend en compte le moment où il est réalisé. En 1791, Besenval est depuis peu sorti du château de Brie-Comte-Robert où il a été incarcéré à la suite de la prise de la Bastille et de sa mise en accusation par les autorités révolutionnaires pour son rôle dans l'encadrement militaire de Paris à l'été 1789. Le tableau a donc été peint dans la courte accalmie qui suit cette période – Besenval meurt le 2 juin 1791. Ce que Danloux rend visible dans son portrait du vieux colonel du régiment des Suisses – un bataillon d'élite lui-même voué à la disparition après la prise des

⁶ Stéphane CASTELLUCCIO, « Les porcelaines orientales du Garde-Meuble de la Couronne de Louis XIV à Louis XVI », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n° 15, 2012, p. 45-70.

⁷ Frédérique BALLIOT-GUO, « Les chinoiseries littéraires de *L'Orphelin de la Chine* à la Révolution : une sinomanie en perte de vitesse ? », dans Brigitte D'HAINAUT-ZVENY et Jacques MARX (dir.), *Formes et figures du goût chinois dans les anciens Pays-Bas*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « Études sur le XVIII^e siècle », 2009, p. 87-100.

⁸ Sur le rapport de Boucher à la Chine et aux chinoiseries, voir Yohan RIMAUD et Alastair LAING, *Une des provinces du rococo. La Chine rêvée de François Boucher*, Paris, In fine, 2019 ; sur *La Toilette*, voir *ibid.*, p. 144, ainsi que Guillaume FAROULT, Xavier SALMON et Juliette TREY (dir.), *Un Suédois à Paris au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 71-73.

Tuileries du 10 août 1792 – entouré de ses objets démodés, c’est l’incarnation même d’un monde finissant, celui de la noblesse d’Ancien Régime, à travers la mise en scène d’un regard mélancolique tourné vers le passé.

Même si l’on ne peut que le conjecturer, il est très probable que cette mélancolie ait un sens politique pour Danloux. Le portrait de Besenval dans son cabinet offre aussi un point de vue indirect sur la Révolution, qui n’est ici entendue ici qu’à travers le thème de la disparition : la fin d’un mode d’organisation politique et sociale et celle du groupe qui exerçait jusqu’alors son hégémonie culturelle, la noblesse d’Ancien Régime. Ce rôle donné à la mélancolie comme support d’un discours politique, on peut le retrouver sous une forme particulièrement puissante dans un passage des *Réflexions sur la révolution en France*, publiées en 1790. Son auteur, l’homme politique et philosophe irlandais Edmund Burke (1729-1797), s’attarde sur la figure de Marie-Antoinette, qu’il place au cœur du dispositif symbolique de la Révolution⁹. Burke évoque d’abord son souvenir personnel de Marie-Antoinette, qu’il dit avoir vu en 1773 :

C’était à Versailles, elle était encore la Dauphine, et certes jamais il n’y eut plus délicieuse vision sur cette terre qu’elle semblait à peine toucher. Elle ne faisait alors que paraître sur l’horizon, pour orner et égayer la sphère élevée où elle commençait de se mouvoir – scintillante comme l’étoile du matin, brillante de vie, de splendeur et de joie¹⁰.

Saisie à travers le mythe de Vénus, Marie-Antoinette apparaît ici comme une figure céleste et surnaturelle, pareille à l’astre qui point à l’horizon, dans un style qui n’est pas sans évoquer les métaphores d’un poète élisabéthain comme Edmund Spenser (c. 1552-1599), auteur de *La Reine des fées* (*The Faerie Queene*, 1590), probablement l’une des principales références intertextuelles du passage¹¹. Le caractère hyperbolique de l’évocation prend davantage d’ampleur encore par un effet de composition. Burke souligne en effet le contraste entre cette beauté éclatante de la fin du règne de Louis XV et le sort de Marie-Antoinette en octobre 1789, lorsqu’elle est personnellement prise à partie lors des journées des 5 et 6 octobre :

Ah ! quel bouleversement ! Quel cœur me faudrait-il pour rester insensible à tant de grandeur suivie d’une telle chute ! Que j’étais loin d’imaginer, lorsque plus tard je la voyais mériter la vénération et non plus seulement l’hommage d’un amour distant et respectueux, qu’elle en serait réduite un jour à cacher dans son sein l’arme qui le préserverait du déshonneur ; je ne pouvais croire que je verrais de mon vivant tant de désastres s’abattre

⁹ Parti pris critiqué dès la publication du texte, y compris par des femmes de lettres soucieuses de la condition des femmes, comme Catharine Macaulay (1731-1791) ou Mary Wollstonecraft (1759-1797). Voir Marie-Odile BERNEZ, « Catharine Macaulay et Mary Wollstonecraft. Deux femmes dans le débat sur la Révolution française en Angleterre », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 344, 2006, p. 161-178.

¹⁰ Edmund BURKE, *Réflexions sur la révolution en France* [1790], trad. Pierre Andler, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2016, p. 79.

¹¹ Michael BERNSSEN, « L’intertextualité comme “quête” de l’origine perdue : les *Réflexions sur la Révolution de France* de Burke », *Littérature*, n° 69 « Intertextualité et révolution », dir. Michel Delon, 1988, p. 86.

sur cette princesse, au milieu d'un peuple composé d'hommes d'honneur et de chevaliers¹² !

La symbolique choisie par Burke est essentielle à la fois pour son effet rhétorique (et donc esthétique) et son discours politique : si la reine est bien, selon l'expression de Marc Fumaroli, « à la fois l'incarnation de la "Dame" de la poésie courtoise et l'objet le plus violemment visé par la haine et par les insultes des révolutionnaires français¹³ », alors elle est, à travers cette dialectique de l'horreur et de la beauté, l'incarnation même du sublime¹⁴. Or le sublime peut être une puissante passion politique, comme l'écrit Burke dans la *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau* (1757) :

La passion causée par le grand et le sublime dans la *nature*, lorsque ces causes agissent avec le plus de puissance, est l'étonnement (*astonishment*), c'est-à-dire un état de l'âme dans lequel tous ses mouvements sont suspendus par quelque degré d'horreur. L'esprit est alors si rempli de son objet qu'il ne peut en concevoir d'autre ni par conséquent raisonner sur celui qui l'occupe. De là vient le grand pouvoir du sublime qui, loin de résulter de nos raisonnements, les anticipe et nous entraîne avec une force irrésistible¹⁵.

Le désarroi politique de Burke quant au sort de la reine porte précisément sur la fin d'une telle économie émotionnelle qui aurait dû, selon lui, porter la noblesse française à défendre ses souverains contre tous les périls. Comme le fait en effet observer Marc Fumaroli, la chute de Marie-Antoinette correspond dans les *Réflexions* à l'écroulement d'un monde ancien, celui « de l'esprit chevaleresque, de la politesse et de la galanterie de l'ancienne France¹⁶ ». Les propres mots de Burke sont explicites : « J'aurais cru que dix mille épées bondiraient hors de leurs fourreaux pour la venger ne fût-ce que d'un regard qui aurait pu l'insulter¹⁷. » S'ensuit dès lors une déploration sur la fin d'une culture et d'une civilisation non seulement françaises, mais européennes :

Mais l'âge de la chevalerie est passé. Celui des sophistes, des économistes et des calculateurs lui a succédé ; et la gloire de l'Europe s'est éteinte à jamais. Jamais, jamais plus nous ne reverrons cette généreuse loyauté envers le rang et envers le sexe, cette soumission fière, cette digne obéissance, et cette subordination du cœur qui, jusque dans la servitude, conservait vivant l'esprit d'une liberté haute et grave. On ne connaîtra plus cette grâce spontanée de l'existence, cette générosité du cœur qui assurait librement la défense des peuples, tout ce qui nourrissait les sentiments virils et l'amour des entreprises

¹² Edmund BURKE, *Réflexions sur la révolution en France*, éd. cit., p. 79.

¹³ Marc FUMAROLI, « Penser à chaud la Révolution : Chateaubriand et Burke », *Commentaire*, n° 95, 2001, p. 519.

¹⁴ Voir notamment sur ce sujet Baldine SAINT-GIRONS, *Le Sublime de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Desjonquères, coll. « Littérature & idée », 2005, et Robert DORAN, *The Theory of the Sublime from Longinus to Kant*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

¹⁵ Edmund BURKE, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau* [1757], trad. Baldine Saint-Girons, Paris, Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 2014, p. 119-120.

¹⁶ Marc FUMAROLI, « Penser à chaud la Révolution : Chateaubriand et Burke », art. cit., p. 519.

¹⁷ Edmund BURKE, *Réflexions sur la révolution en France*, éd. cit., p. 79.

héroïques. – Elle est perdue à jamais, cette délicatesse des principes, cette chasteté de l'honneur où la moindre tache brûlait comme une blessure, qui inspirait le courage tout en atténuant la cruauté, et qui ennoblissait tout ce qu'elle touchait, au point d'ôter au vice la moitié de son odieux en lui faisant perdre toute sa grossièreté¹⁸.

À partir du cas précis de Marie-Antoinette, Burke développe donc une pensée de politique qui se fonde sur sa part émotionnelle et irrationnelle. « Pour nous faire aimer notre pays, il faut que ce soit un pays aimable¹⁹ », précise-t-il, dans une réflexion qui rappelle les analyses de Benedict Anderson sur le fondement imaginaire des communautés politiques²⁰. Défenseur d'une Europe structurée par les valeurs de la « chevalerie », la Révolution française est donc pour lui un danger majeur, tout en étant à l'origine d'un discours de la déploration d'un monde finissant.

Si les exemples de Danloux et de Burke rendent visibles, chacun à leur manière, l'émergence d'un discours mélancolique qui, dès les débuts de la Révolution, prend pour objet toute une culture proprement nobiliaire associée à l'Ancien Régime et condamnée à disparaître, cette disparition n'est pour autant pas définitivement accomplie. Dans les productions littéraires du XIX^e siècle, des noms comme celui de Richelieu ou de Besenval demeurent présents suivant des modalités et des enjeux qu'il s'agira d'examiner dans le premier temps de ce chapitre. On constate ainsi une forme de persistance – symbolique – de l'Ancien Régime, pour reprendre en l'adaptant la formule fameuse de l'historien Arno Mayer²¹. Ce phénomène trouve peut-être l'une de ses explications dans une certaine modalité de l'anecdote qui émerge à la fin du XVIII^e siècle et au moment de la Révolution. Cette modalité, que le concept de biographème peut aider à circonscrire, s'inscrit dans un certain état de la culture de la période concernée. Elle s'adapte aussi particulièrement à la culture nobiliaire, qui s'approprie le biographème pour en faire un élément clé de sa stratégie de transmission patrimoniale, au moment précis où la noblesse est attaquée jusque dans ses fondements par la Révolution française. C'est ce qu'il s'agira d'examiner dans le deuxième temps de ce chapitre, en s'appuyant en particulier sur la figure de Richelieu.

¹⁸ *Id.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 80-81.

²⁰ Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [1983], trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2002.

²¹ Arno MAYER, *La persistance de l'Ancien Régime*, *op. cit.*

I. Les fantômes de la noblesse passée

Pour mieux comprendre les enjeux et les modalités de la transformation en figures littéraires de personnages comme Besenval ou Richelieu, il est intéressant d'examiner leur trajectoire au sein de la production écrite postrévolutionnaire. Leur apparition par citation, allusion ou toute autre forme de présence textuelle peut éclairer sur la manière dont ils sont alors ressaisis comme des symboles d'une époque et d'une culture toute deux révolues. Les cas de Stendhal et de Balzac, en particulier, permettent de rendre visibles ces phénomènes.

1. Mémoire(s) et culture de la noblesse

Quoiqu'ils soient publiés dans l'année qui suit son sacre, c'est durant son second exil que Napoléon lit les *Mémoires* de Besenval, ainsi qu'en témoigne le comte Emmanuel de Las Cases (1766-1842) dans une note datée du 12 août 1816 du *Mémorial de Sainte-Hélène*. L'empereur déchu paraît particulièrement intéressé par l'épisode du duel, étudié plus haut :

Aujourd'hui je l'ai trouvé lisant les *Croisades* de Michaud, qu'il a quittées pour parcourir les *Mémoires* de Besenval. Il s'est arrêté sur le duel de M. le comte d'Artois et du duc de Bourbon ; il en trouvait les détails curieux, mais bien loin de nous. « Il est difficile, disait-il, de voir des temps plus rapprochés et des mœurs aussi différentes²². »

Le constat ainsi dressé d'une accélération du temps, qui rendrait plus étrange et distante une époque paradoxalement si peu éloignée, est particulièrement savoureux de la part de celui qui incarne peut-être le mieux les plus grands bouleversements du passage de l'Ancien Régime au XIX^e siècle. Il est en tout cas frappant de constater que, par-delà l'étrangeté du texte, ce qui arrête Napoléon dans l'épisode du duel du comte d'Artois et du duc de Bourbon dans les *Mémoires* de Besenval, c'est sa capacité à transmettre un témoignage sur les « mœurs ».

Un autre fameux lecteur évoque, dans ses écrits intimes comme dans ses œuvres publiées, son goût pour les *Mémoires* de Besenval : Stendhal. Plus largement, cette dilection s'étend à tout le genre. Il note, dans *Vie de Henry Brulard* : « les épinards et Saint-Simon ont été mes seuls goûts durables²³ ». Dans sa correspondance avec sa sœur Pauline Beyle, il fait ainsi l'éloge des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* – qu'il semble d'ailleurs considérer

²² Emmanuel de LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène, ou Journal où se trouve consigné, jour par jour, ce qu'a dit et fait Napoléon durant dix-huit mois*, Paris, L'Auteur, 1823, vol. 5, p. 220-221.

²³ STENDHAL, *Vie de Henry Brulard*, éd. Béatrice Didier, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1973, p. 407. Sur le rapport de Stendhal au genre des *Mémoires*, voir Brigitte DIAZ, « Mémoires du monde, mémoires de soi. Stendhal lecteur de Mémoires », *L'Année Stendhal*, n° 3, 1999, p. 139-156.

sans trop de prévention à l'égard de leur dispositif allographe – qu'il juge même supérieurs à la *Vie privée* :

J'ai trouvé dans les excellentes œuvres de Chamfort, quatre vol. in-8, un extrait des *Mémoires* de Richelieu. Je connaissais sa vie privée, livre extrêmement curieux, mais qui, ne rapportant que des roueries, m'a instruit autrefois à tromper des femmes, mais non dans la science des événements politiques²⁴.

Ainsi conseille-t-il vivement la lecture des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* à sa sœur, pour se familiariser avec le temps de la Régence, « temps classique pour les Français » qu'elle pourra ainsi percevoir « *aussi net qu'à travers un cristal*²⁵ ». Dans *Lucien Leuwen*, il reconduit ce jugement extrêmement positif sur l'ouvrage lorsqu'il prête le même avis à son protagoniste : « Il me faut les mœurs élégantes fruits d'un gouvernement corrompu de Louis XV, or quel est l'homme marquant dans un tel état de société ? Un duc de Richelieu, un duc de Lauzun, dont les Mémoires peignent la vie²⁶. »

S'agissant du cas plus précis de Besenval, Stendhal mentionne son goût pour ce texte dans son *Histoire de la peinture en Italie*, publiée en 1817 :

j'aime ses *Mémoires* ; il a la première qualité d'un historien, pas assez d'esprit pour inventer des circonstances qui changent la nature des faits ; et la seconde, qui est d'écrire sur des temps qui intéressent encore ; on y trouve le Français de 1770 et la cour de Louis XVI²⁷.

Sa première lecture des *Mémoires* de Besenval remonte en fait à 1805, l'année même de la publication de la première édition du texte, comme l'atteste une notation de son *Journal* :

Utilité des mémoires (à propos de ceux de Besenval), les tyrans sachant que leurs actions les plus secrètes seront connues de la postérité oseront se livrer à moins d'infamie. D'ailleurs, ils sont plus instructifs que l'histoire. Quelle dissertation sur l'état de courtisan sous Louis XVI vaudrait mieux que l'histoire du duel de M. d'Artois avec M. de Bourbon²⁸ ?

²⁴ STENDHAL, Lettre à Pauline Beyle, Marseille, 5 mars 1806, dans *Correspondance*, éd. Victor Del Litto et Henri Martineau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1962, vol. 1, p. 562.

²⁵ *Id.*

²⁶ STENDHAL, *Lucien Leuwen* [Manuscrit autographe], éd. Yves Ansel et Xavier Bourdenet, dans *Œuvres romanesques complètes*, éd. Yves Ansel, Philippe Berthier et Xavier Bourdenet, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, vol. 2, p. 134. Dans une autre version du texte, *Le Chasseur vert*, édité par Romain Collomb en 1855, on trouve une citation à peu près semblable (*Œuvres romanesques complètes*, éd. cit., vol. 2, p. 779-780).

²⁷ STENDHAL, *Histoire de la peinture en Italie* [1817], éd. Victor Del Litto, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1996, p. 314. Sur la référence à Besenval chez Stendhal, voir Victor DEL LITTO, *La vie intellectuelle de Stendhal. Genèse et évolution de ses idées (1802-1821)* [1962], Genève, Slatkine Reprints, 1997, p. 296-297.

²⁸ STENDHAL, *Journal*, éd. Henri Martineau et Xavier Bourdenet, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2010, p. 386-387.

Dans cette présentation de l'écriture mémorialiste, l'histoire anecdotique procopienne n'est pas loin : les Mémoires permettent de révéler *a posteriori* une vérité dissimulée par la logique des *arcana imperii* ; de ce fait ils jouent un rôle politique y compris dans le temps présent, en incitant les gouvernants à ne pas abuser de leur pouvoir, de crainte de se le voir reprocher par la postérité. Mais Stendhal rejoint aussi une conception plus esthétique de l'histoire anecdotique, en considérant les vertus heuristiques des petits récits racontés dans les Mémoires, qui rend leur lecture supérieure à celle d'une « dissertation historique ». On retrouve les différentes dimensions de ce qui fait la particularité du régime historiographique de l'anecdote, auquel Stendhal semble donc rattacher l'œuvre de Besenval.

Mais le plus grand mérite des Mémoires aux yeux de Stendhal est de plaire à son lectorat par la description suggestive d'une époque ou d'une société donnée, au point d'en devenir le texte métonymique, le plus à même de les évoquer. Ainsi, dans *De l'amour*, les *Mémoires* de Besenval sont convoqués pour évoquer « le vrai grand monde tel qu'on trouvait à la cour de France, et qui je crois n'existe plus depuis 1780²⁹ ». Stendhal mobilise à nouveau la référence lorsque, dans *Le Rouge et le Noir*, M. de Rênal mentionne Besenval, alors qu'il rabroue son épouse à propos de ses égards envers Julien Sorel : « Je vous ai lu ce passage des *Mémoires* de Besenval, essentiel pour les préséances. Tout ce qui n'est pas gentilhomme, qui vit chez vous et reçoit un salaire, est votre domestique³⁰. »

Que Besenval soit mentionné par M. de Rênal peut nous dire quelque chose sur la manière dont se construisent chez Stendhal les représentations de la noblesse³¹. Chez cet auteur au républicanisme paradoxal – teinté d'une bonne dose d'aristocratie³² –, la noblesse conserve sa place tout en haut de la hiérarchie sociale, même dans le monde post-révolutionnaire dans lequel il inscrit l'essentiel de son œuvre romanesque. Comme le fait observer Jacques Dubois, chez Stendhal ce monde de la noblesse « garde un fort prestige et constitue [...] ce qui donne le ton en matière de mœurs, de convenance, de goût, celui qui garde la maîtrise des règles de reconnaissance et des critères distinctifs³³ ». La référence à Besenval dans la bouche de M. de Rênal renvoie donc à une forme de distinction nobiliaire bien particulière qui prend appui

²⁹ STENDHAL, *De l'amour* [1822], éd. Xavier Bourdenet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2014, p. 84.

³⁰ STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*, éd. cit., p. 384-385.

³¹ Pour un aperçu panoramique de la question, voir Michel ARROUS (dir.), *Stendhal et l'aristocratie*, Paris, Eurédit, 2018.

³² Voir Mona OZOUF, « Stendhal et l'idée républicaine », dans *De Révolution en République. Les chemins de la France*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2015, p. 810-823. [Première publication : *Commentaire*, n° 101, 2003, p. 57-66].

³³ Jacques DUBOIS, *Stendhal. Une sociologie romanesque*, op. cit., p. 35.

sur des références et une culture qu'il peut mobiliser dans le cadre de ses interactions avec autrui. De fait, tel que présenté au tout début du roman, l'autorité de M. de Rênal repose sur une forme de prestige symbolique d'origine culturelle :

Le maire de Verrière devait une réputation d'esprit et surtout de bon ton à une demi-douzaine de plaisanteries dont il avait hérité d'un oncle. Le vieux capitaine de Rênal servait avant la Révolution dans le régiment d'infanterie de M. le duc d'Orléans, et, quand il allait à Paris, était admis dans les salons du prince. Il y avait vu Mme de Montesson, la fameuse Mme de Genlis, M. Ducrest, l'inventeur du Palais-Royal. Ces personnages ne reparaissaient que trop souvent dans les anecdotes de M. de Rênal. Mais peu à peu ce souvenir de choses aussi délicates à raconter était devenu un travail pour lui, et, depuis quelque temps, il ne répétait que dans les grandes occasions ses anecdotes relatives à la maison d'Orléans³⁴.

Il faut souligner, dans cette description particulièrement ironique d'un homme qui consacre bien des efforts à entretenir sa « réputation d'esprit », le rôle que tiennent les anecdotes en tant que matériaux informationnels. Celles-ci se retrouvent intégrées au capital symbolique du personnage. Se transmettant de génération en génération comme n'importe quel autre patrimoine, elles sont ce qui, au fond, contribue le plus à son prestige social – que le personnage cherche toujours à protéger et accroître. L'élément déclencheur du roman, c'est d'ailleurs précisément la rivalité entre M. de Rênal et le parvenu Valenod, directeur du dépôt de mendicité aussi riche que grossier, qui vient précisément de se livrer à un acte hostile de consommation ostentatoire : l'achat de « deux beaux normands [...] pour sa calèche³⁵ ». Le choix d'engager Julien Sorel comme précepteur pour ses enfants est précisément la contre-attaque de M. de Rênal dans cette lutte symbolique :

Ne dissimulons rien, nous sommes environnés de libéraux ici. Tous ces marchands de toile me portent envie, j'en ai la certitude, deux ou trois deviennent des richards ; eh bien, j'aime assez qu'ils voient passer les enfants de M. de Rênal allant à la promenade sous la conduite *de leur précepteur*. Cela imposera. Mon grand-père nous racontait souvent que, dans sa jeunesse, il avait eu un précepteur. C'est cent écus qu'il m'en pourra coûter, mais ceci doit être classé comme une dépense nécessaire pour soutenir notre rang³⁶.

Là encore il faut souligner le rôle d'une mémoire familiale qui passe par le récit oral (« mon grand-père me racontait »). Pour Rênal, la meilleure des stratégies consiste à suivre un double modèle. D'abord, le modèle de celles et ceux qui occupent les sommets de la pyramide sociale, c'est-à-dire la haute noblesse de cour ; c'est ce qui explique ainsi qu'il partage son existence entre la ville et la campagne, où il possède son domaine de Vergy : « Attentif à copier les habitudes des gens de cour, dès les premiers beaux jours de printemps, M. de Rênal s'établit

³⁴ STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*, éd. cit., p. 361.

³⁵ *Id.*

³⁶ *Ibid.*, p. 360.

à Vergy³⁷. » Mais l'autre grand point de référence de Rênal, c'est bien celui de cette noblesse d'Ancien Régime, disparue en 1830, mais dont le souvenir demeure dans les histoires de grand-père ou, de manière plus assurée encore, dans les anecdotes imprimées.

2. Richelieu au XIX^e siècle : antonomase et incarnation

Dans la production littéraire du XIX^e siècle, la figuration littéraire de Richelieu franchit une étape supplémentaire : dépassant le statut de simple personnage, il accède à celui de l'antonomase de nom propre³⁸. Ce traitement linguistique du signifiant *Richelieu* sanctionne incontestablement la capacité de cette figure à porter une signification. Mais laquelle ?

Le phénomène est déjà observable au XVIII^e siècle, ainsi que l'enregistre Besenval dans ses *Mémoires* :

M. de Richelieu, dans sa jeunesse, joignait à une figure charmante des grâces infinies dans l'esprit et une séduction si grande que presque aucune femme ne pouvait résister à ses attaques. Sa réputation, en ce genre, était si bien établie, que lorsqu'on voulait désigner quelqu'un qui avait de grands succès auprès des femmes, on disait : *c'est un Richelieu*³⁹.

De manière analogue, chez George Sand (1804-1876), Richelieu est, à l'image de Dom Juan, le nom générique donné à la catégorie des grands séducteurs. C'est ainsi qu'il est mentionné par Frédéric II de Prusse dans *La Comtesse de Rudolstadt* (1843), tandis qu'il se défend auprès de La Mettrie et de Voltaire d'avoir eu une quelconque velléité amoureuse ou sexuelle avec le personnage de la Porporina :

Qu'il vous suffise de savoir que si je suis ici, et non dans l'enfer, où la dévotion voulait m'envoyer, je le dois à cette fille. Vous comprenez maintenant que, la sachant dangereusement indisposée, je puisse aller voir si elle n'est pas morte, et lui porter un flacon de Stahl [des sels], sans, pour cela, avoir envie de passer à vos yeux pour un Richelieu ou pour un Lauzun⁴⁰.

En 1836, lorsque Dumas met en scène le célèbre acteur anglais Edmund Kean (1787-1833), il recourt à la même antonomase pour nourrir la description du protagoniste par le prince de Galles : « Vous ne devinez pas ?... Eh ! mon Dieu, il y a une heure que je vous mets le doigt dessus.... Et qui donc cela pouvait-il être, sinon le Faublas, le Richelieu, le Rochester

³⁷ *Ibid.*, p. 392. À noter que, sur l'exemplaire Bucci, annoté de la main de Stendhal, « les habitudes » est corrigé par « les allures », plus significatif encore des dispositions mimétiques de Rênal.

³⁸ Sur l'antonomase, voir Nicolas LAURENT, *La part réelle du langage. Essai sur le système du nom propre et sur l'antonomase de nom commun*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 121-129 et p. 139-209.

³⁹ *MMBB*, vol. 1, p. 92.

⁴⁰ George SAND, *La Comtesse de Rudolstadt* [1843], éd. Nicole Savy et Damien Zanone, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2004, p. 761.

des trois royaumes... Edmond Kean⁴¹ ? » La réunion de ces trois figures indique assez l'interpénétration entre la littérature et le monde réel à laquelle participe souvent Richelieu : si Faublas est un personnage de roman, John Wilmot, le deuxième comte de Rochester, a bel et bien existé et incarne une version britannique du grand seigneur libertin.

L'une des utilisations littéraires les plus développées de l'antonomase de nom propre concernant Richelieu figure dans *La Cousine Bette* (1846-1847), de Balzac. Le roman met en scène le personnage de Célestin Crevel, ancien commis du parfumeur César Birotteau qui a fait fortune et s'essaie désormais à la vie mondaine. Celui-ci se retrouve affublé d'une sorte de tic verbal caractéristique, qui consiste en une utilisation très spécifique de l'antonomase. Ces expressions reviennent régulièrement dans le roman, dès les premières prises de paroles du personnage. Ainsi, lorsqu'au tout début du texte il évoque sa trajectoire sociale auprès de la baronne Hulot :

Je suis un épicier, un boutiquier, un ancien débitant de pâte d'amande, d'eau de Portugal, d'huile céphalique, on doit me trouver bien honoré d'avoir marié ma fille unique au fils de M. le baron Hulot d'Ervy, ma fille sera baronne. C'est Régence, c'est Louis XV, Œil-de-Bœuf ! c'est très bien⁴²...

Ce qui apparaît particulièrement intéressant, c'est que dans le bric-à-brac où puise Crevel pour nourrir sa propre fantaisie verbale, figure le maréchal de Richelieu. Par exemple lorsqu'il se retrouve à parler avec le baron Hulot, l'un de ses vieux compagnons :

Tiens ! comme vous prenez cela ?... Baron, ne vous rappelez-vous plus ce que vous m'avez dit le jour du mariage d'Hortense : « Est-ce que deux roquentins comme nous doivent se brouiller pour une jupe ? C'est épicier, c'est petites gens... » Nous sommes, c'est convenu, Régence, Justeacorps bleu, Pompadour, Dix-huitième siècle, tout ce qu'il y a de plus maréchal de Richelieu, Rocaille, et, j'ose le dire, *Liaisons dangereuses*⁴³ !...

Ces occurrences d'antonomases se retrouvent tout au long du roman, aussi bien dans des énoncés prononcés par Crevel que dans ceux attribués au narrateur (« l'ancien parfumeur tirait de cette vie (vie nécessaire, vie débraillée, Régence, Pompadour, maréchal de Richelieu, etc.), un vernis de supériorité⁴⁴ »), ce qui souligne ironiquement que l'utilisation de cette

⁴¹ Alexandre DUMAS, *Kean, ou Désordre et génie* [1836], éd. Sylvain Ledda, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2017, p. 66-67. Claude Schopp rappelle que le personnage est introduit dans le drame *Mademoiselle de Belle-Isle* (1839) puis dans la plupart des romans consacrés au XVIII^e siècle : *Le Chevalier d'Harmental* (1843), *Une fille du régent* (1845), *Le Collier de la reine*, (1849-1850) ou encore *Joseph Balsamo* (1853) (Claude SCHOPP, *Dictionnaire Alexandre Dumas*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 496-497). Toujours selon Claude Schopp, Dumas a lu les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie.

⁴² Honoré de BALZAC, *La Cousine Bette* [1846-1847], éd. Anne-Marie Meininger, dans *La Comédie humaine*, éd. cit., vol. 7, p. 60.

⁴³ *Ibid.*, p. 230.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 158.

tournure langagière est caractéristique du personnage⁴⁵. Crevel y semble si attaché qu'il la répète jusque sur son lit de mort, au moment où sa fille implore ce vieux mécréant d'accepter les secours de l'Église : « Jamais, répondit Crevel. Que voulez-vous, j'ai sucé le lait de la révolution, je n'ai pas l'esprit du baron d'Holbach, mais j'ai sa force d'âme. Je suis plus que jamais Régence, Mousquetaire gris, abbé Dubois, et maréchal de Richelieu ! sacrebleu⁴⁶ ! »

Le tic verbal du personnage de Crevel semble avoir en tout cas marqué l'un des lecteurs du roman : Gustave Flaubert. Alors qu'il se trouve à Marseille à l'hiver 1849, accompagné de son ami Maxime Du Camp, et qu'il rêve de certaines étapes de son voyage à venir en Orient, il écrit à sa mère : « C'est ça qui serait pompadour, maréchal de Richelieu et surtout mousquetaire gris⁴⁷. » Une fois la Méditerranée traversée sans encombre ni mal de mer, il peut encore se vanter grâce à cette antonomase ironique : « Mais je n'en étais que plus maréchal de Richelieu, pompadour, rocaille et cardinal Dubois sacrebleu⁴⁸. » L'année suivante, il emploie encore l'expression dans la formule d'adieu de l'une de ses lettres adressées à Louis Bouilhet depuis Le Caire : « Adieu, je t'embrasse et suis plus que jamais maréchal de Richelieu, juste-au-corps bleu, mousquetaire gris, régence et cardinal Dubois, sacrebleu⁴⁹. »

La manière dont, dans la parole fictionnelle de Crevel ou dans la correspondance ironique de Flaubert, le nom de Richelieu est mis sur le même plan que d'autres noms propres (« Pompadour ») ou noms communs (« Dix-huitième siècle », « justaucorps bleu »), montre le rôle d'emblème culturel qui est conféré au personnage du maréchal. Un passage de *La Duchesse de Langeais* (1834) éclaire un peu mieux cette fonction en comparant Richelieu à d'autres figures analogues :

Lorsque, dans un temps quelconque, il se trouve au milieu d'une nation un peuple à part ainsi constitué, l'historien y rencontre presque toujours une figure principale qui résume les vertus et les défauts de la masse à laquelle elle appartient : Coligny chez les huguenots, le Coadjuteur au sein de la Fronde, le maréchal de Richelieu sous Louis XV, Danton dans la Terreur. Cette identité de physionomie entre un homme et son cortège historique est dans la nature des choses⁵⁰.

⁴⁵ Pour d'autres occurrences de l'expression, voir *ibid.*, p. 233-234, p. 326 ou encore p. 335.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 434.

⁴⁷ Gustave FLAUBERT, Lettre à sa mère de Marseille, 3 novembre 1849, dans *Correspondance*, éd. Jean Bruneau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1973, vol. 1, p. 522.

⁴⁸ Gustave FLAUBERT, Lettre à sa mère de Malte, 7-8 novembre 1849, dans *Correspondance*, éd. cit., vol. 1, p. 524.

⁴⁹ Gustave FLAUBERT, Lettre à Louis Bouilhet du Caire, 15 janvier 1850, dans *Correspondance*, éd. cit., vol. 1, p. 576.

⁵⁰ Honoré de BALZAC, *La Duchesse de Langeais* [1834], éd. Rose Fortassier, dans *La Comédie humaine*, éd. cit., 1977, vol. 5, p. 934.

Au milieu du XIX^e siècle, Jules Barbey d'Aureville (1808-1889) est peut-être le dernier écrivain à conférer pleinement à Richelieu ce rôle d'incarnation d'un esprit ou d'une culture nobiliaire bien particulière, propre à la France d'Ancien Régime, qu'il compare au dandysme de George Brummell pour en souligner la radicale différence – décrite par le moyen d'une grammaire raciale :

Ces deux faits célèbres peuvent se ressembler par la vanité humaine, universelle ; mais ils diffèrent de toute la physiologie d'une race, de tout le génie d'une société. L'un appartenait à cette race nervo-sanguine de France, qui va jusqu'aux dernières limites dans la foudre de ses élans ; l'autre descendait de ces hommes du Nord, lymphatiques et pâles ; froids comme la mer dont ils sont les fils, mais irascibles comme elle, et qui aiment à réchauffer leur sang glacé avec la flamme des alcools (*high-spirits*)⁵¹.

La principale distinction entre les deux formes de « fatuité » (« Quand la vanité est satisfaite et qu'elle le montre, elle devient de la fatuité⁵² ») dont font preuve Richelieu et Brummell dépend essentiellement des conditions sociales différentes dont ils sont le produit :

Ce n'était pas assez que de différer par le tempérament ; la société dont ils dépendent apparaît en eux et, de nouveau, les fait contraster. Pour Richelieu, cette société avait brisé tous ses freins, dans sa soif implacable d'amusements ; pour Brummell, elle mâchait les siens avec ennui. Pour le premier, elle était dissolue ; pour le second, hypocrite. C'est dans cette double disposition que se trouve surtout la différence qu'il y a entre la fatuité de Richelieu et le dandysme de Brummell⁵³.

Qu'il paraisse sous la forme d'une antonomase ou d'une référence chez Balzac, Dumas ou Sand, ou même nommément dans un essai comme celui de Barbey, le maréchal de Richelieu semble donc voué, dans les décennies qui suivent sa disparition, à *incarner* quelque chose qui dépasse sa seule existence privée : la noblesse d'Ancien Régime, et peut-être même une certaine vision, forcément partielle et largement reconstruite, de ce siècle qui se serait terminé avec lui. Il s'agit donc de se demander maintenant pourquoi c'est un personnage comme Richelieu qui se retrouve, au XIX^e siècle, chargé d'une telle signification. Peut-être une partie de la réponse réside-t-elle dans la manière dont Richelieu a pu – comme d'autres – faire l'objet, au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle, d'un régime particulier de l'anecdote : le biographème.

⁵¹ Jules BARBEY D'AUREVILLE, *Du dandysme et de George Brummell*, éd. cit., p. 39.

⁵² *Ibid.*, p. 37.

⁵³ *Ibid.*, p. 40.

II. De l'anecdote au biographème

La notion de biographème est forgée en 1971 par Roland Barthes, dans un passage de *Sade, Fourier, Loyola* :

Car s'il faut que par une dialectique retorse il y ait dans le Texte, destructeur de tout sujet, un sujet à aimer, ce sujet est dispersé, un peu comme les cendres que l'on jette au vent après la mort (au thème de l'*urne* et de la *stèle*, objets forts, fermés, instituteurs du destin, s'opposeraient les éclats du souvenir, l'érosion qui ne laisse de la vie passée que quelques plis) : si j'étais écrivain et mort, comme j'aimerais que ma vie se réduisît, par les soins d'un biographe amical et désinvolte, à quelques détails, à quelques goûts, à quelques inflexions, disons des « biographèmes » dont la distinction et la mobilité pourraient voyager hors de tout destin et venir toucher, à la manière des atomes épicuriens, quelque corps futur, promis à la même dispersion : une vie « trouée », en somme⁵⁴ [...].

La première caractéristique, contenue dans le terme même, est celle d'être la plus petite unité du discours biographique, comme le sont le morphème ou le phonème en morphologie et en phonologie. Il est ainsi une sorte de matériau discursif brut, la matière première du discours biographique. Raconter une vie consisterait ainsi à composer et à structurer un texte à partir d'un ensemble de biographèmes.

De ce fait, les biographèmes sont des éléments isolés et isolables. Revenant plus tard sur le mot qu'il a forgé, Barthes lui donne comme équivalent celui de « trait⁵⁵ », qu'il accorde par ailleurs au pluriel, puisque les biographèmes fonctionnent par dissémination et éclatement. Dans ces termes, selon Tiphaine Samoyault, « une personne tient dans des détails et dans leur éparpillement⁵⁶ ».

Les biographèmes, par ailleurs, sont ce à quoi on pourrait *réduire* une vie, selon le verbe que Barthes choisit d'employer. D'où l'articulation entre les dimensions fragmentaire et résiduelle de l'objet : ils sont des « éclats du souvenir », ce qui reste après l'érosion produite par le passage du temps. Françoise Gaillard note que ce phénomène abrasif tend à orienter le biographème plutôt dans « un rapport au corps de la personne » que dans un contenu idéologique : « Le biographème, ce n'est, *a priori*, pas un aspect de la pensée, mais la

⁵⁴ Roland BARTHES, *Sade, Fourier, Loyola* [1971], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 3, p. 705-706.

⁵⁵ « Une *Vie des hommes illustres* (lire beaucoup de biographies et y récolter des traits, des biographèmes, comme il a été fait pour Sade et Fourier) » (Roland BARTHES, *Roland Barthes par Roland Barthes* [1975], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 4, p. 723) ; « [...] j'aime certains traits biographiques qui, dans la vie d'un écrivain, m'enchantent à l'égal de certaines photographies ; j'ai appelé ces traits des « "biographèmes" » (Roland BARTHES, *La Chambre claire. Note sur la photographie* [1980], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 5, p. 811).

⁵⁶ Tiphaine SAMOYULT, *Roland Barthes. Biographie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Fiction & Cie », 2015, p. 36.

manifestation d'un goût⁵⁷. » Dès lors, le biographème fonde une relation entre le sujet biographé et le lectorat qui passe plus par la sensualité et le corporel que par le pur intellect et l'idéologie. Les exemples donnés par Barthes sont éloquentes : l'accent provençal de Sade avec lequel il prononce « milli » pour « mademoiselle », « son manchon blanc quand il aborda Rose Keller », le goût de Fourier pour des « petits pâtés parisiens aux aromates » ou encore les « beaux yeux, toujours embués de larmes⁵⁸ » de Loyola.

Enfin, les biographèmes se caractérisent par leur transativité, leur capacité, selon les mots de Barthes, à « voyager hors de tout destin et venir toucher, à la manière des atomes épicuriens, quelque corps futur, promis à la même dispersion ». Les biographèmes semblent soumis à un principe de sympathie : toujours selon Barthes, le « sujet dispersé » qui s'exprime dans ses biographèmes est un « sujet à aimer », reconstitué « par les soins d'un biographe amical et désinvolte⁵⁹ ». Ainsi, en produisant un effet de proximité avec des corps éloignés, les biographèmes se posent comme des embrayeurs d'une rêverie qui s'exprime essentiellement suivant deux directions.

La première, identifiée notamment par Françoise Gaillard, c'est l'importance donnée à un imaginaire bien plus social que philosophique ou métaphysique : « L'amour du biographème suffit à prouver que ce n'est pas la biographie, ni même le biographique, qui fait vibrer l'imaginaire de Roland Barthes, mais l'ethnographie, ou plutôt l'ethnographique⁶⁰. » Dès lors qu'il s'inscrit dans un rapport au corps des individus, le biographème peut devenir « un discriminant sociologique plus puissant que ceux qu'utilise Pierre Bourdieu⁶¹ », non pas « qu'il conduise vers une intelligibilité de la personne [...] mais parce qu'il révèle une vision du monde, parce qu'il découvre les catégories à travers lesquelles le réel est, pour tel ou tel, appréhendé, organisé, bref compris⁶². » Les biographèmes, par-delà leur origine individuelle, sont ainsi des révélateurs culturels collectifs qui permettent d'exprimer une vision du monde et une époque.

Une dernière orientation de la rêverie produite par les biographèmes, c'est leur dimension mémorielle et élégiaque. Le biographème est en effet, selon François Dosse, « en

⁵⁷ Françoise GAILLARD, « Roland Barthes : le biographique sans la biographie », *Revue des sciences humaines*, n° 224, 1991, p. 101.

⁵⁸ Roland BARTHES, *Sade, Fourier, Loyola*, éd. cit., p. 705.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 706.

⁶⁰ Françoise GAILLARD, « Roland Barthes : le biographique sans la biographie », art. cit., p. 102.

⁶¹ *Id.*

⁶² *Ibid.*, p. 101.

relation forte avec la disparition, avec la mort ; il renvoie à une forme d'art de la mémoire, à un *memento mori*, à une possible évocation de l'autre qui n'est plus⁶³ ». Le thème de la mort figure dans le texte même de Barthes, avec l'évocation de l'urne et de la stèle, ou encore l'image des « cendres que l'on jette au vent après la mort⁶⁴ ». Les biographèmes se présentent en effet comme la trace de corps morts qui réussissent à toucher les corps des lecteurs et des lectrices, par-delà l'écart et la disparition. On retrouve en quelque sorte l'analyse de Barthes sur certaines photographies⁶⁵ dans *La Chambre claire* : chaque biographème semble charrier avec lui l'idée que « cela est mort et cela va mourir⁶⁶ ».

1. Biographèmes et culture nobiliaire de l'Ancien Régime

Un tel objet conceptuel semble particulièrement utile pour analyser une certaine tendance de l'écriture biographique à la fin de l'Ancien Régime et lors de la période révolutionnaire. À certains égards, le travail de Diderot dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, qui consiste en partie à poser « l'homme » comme un objet à interpréter à part égale avec « l'œuvre⁶⁷ », passe en partie par la mise au jour de certains biographèmes qui permettraient de nourrir le goût pour des auteurs admirés. La dilection de Diderot pour Sénèque n'est pas uniquement intellectuelle, mais comporte également une importante dimension charnelle. Lorsque Diderot enregistre, par exemple, une caractéristique physique de Sénèque, sa frilosité (« Sénèque était si faible, si glacé, qu'il nous dit [...] qu'il passait presque l'hiver entier entre des couvertures⁶⁸ »), il semble bien qu'un tel trait puisse être analysé comme un biographème. Plus globalement, le rapport que Diderot construit avec Sénèque correspond à ce que Jean-Claude Bonnet désigne comme un « fantasme fétichiste⁶⁹ » se cristallisant dans le public littéraire de la seconde moitié du XVIII^e siècle autour de la vie privée des écrivains, qui fournit désormais presque autant que leurs œuvres un objet à aimer :

⁶³ François DOSSE, *Le pari biographique. Écrire une vie* [2005], Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2011, p. 337. Sur le lien entre biographème et *memento mori*, voir aussi Alexandre GEFEN, « Le Jardin d'Hiver (à propos de *La Chambre claire* de Roland Barthes) », dans Alexandre GEFEN et Marielle MACÉ, *Barthes, au lieu du roman*, Paris, Desjonquères, coll. « Nota bene », 2003, p. 165.

⁶⁴ Roland BARTHES, *Sade, Fourier, Loyola*, éd. cit., p. 705.

⁶⁵ L'analyse porte en particulier sur le portrait de Lewis Payne, jeune homme ayant tenté d'assassiner le secrétaire d'État américain W. H. Seward en 1865. La photographie est prise par Alexander Gardner, dans la cellule du condamné, alors que celui-ci va être exécuté.

⁶⁶ Roland BARTHES, *La Chambre claire*, éd. cit., p. 867.

⁶⁷ Voir sur ce point Charles VINCENT, *Diderot en quête d'éthique (1773-1784)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2014, p. 521.

⁶⁸ Denis DIDEROT, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, éd. cit., p. 882.

⁶⁹ Jean-Claude BONNET, « Le fantasme de l'écrivain », *Poétique*, n° 63, 1985, p. 261.

Une sorte de reconnaissance délicate s'unit à une curiosité digne d'éloge, pour nous intéresser à l'histoire privée de ceux dont nous admirons les ouvrages. Le lieu de leur naissance, leur éducation, leur caractère, la date de leurs productions, l'accueil qu'elles reçurent dans le temps ; leurs penchants, leurs goûts honnêtes ou malhonnêtes, leurs amitiés, leurs fantaisies, leurs travers, leur forme extérieure, les traits de leurs visages, tout ce qui les concerne arrête l'attention de la postérité. Nous aimons à visiter leurs demeures, nous éprouverions une douce émotion à l'ombre d'un arbre sous lequel ils se seraient reposés ; nous voudrions voir et converser avec les sages dont les travaux ont augmenté le pouvoir de la vertu et les trésors de la vérité. Sans ce tribut, la sagesse accumulée des siècles serait un don gratuitement accordé à des ingrats⁷⁰.

Presque à la même date que l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, La Beaumelle fait preuve du même fétichisme de lecteur-collectionneur de biographème. Là encore dans un ouvrage consacré à Sénèque, il écrit : « Plutarque nous a conservé un petit trait que je rapporterai ici, non qu'il soit fort intéressant, mais parce que tout ce qui nous reste des grands hommes est précieux⁷¹. » Dans l'incipit de la « Vie de Sénèque » placée en tête de son édition anthologique des *Pensées* du philosophe, il reprend des idées singulièrement proches de celle du Diderot amateur de biographèmes :

On aime à connaître par leurs actions les grands hommes dont on lit les écrits. Tout intéresse de la part de ce qu'on admire. Les détails les plus circonstanciés plaisent, amusent, attachent. Il y a peut-être autant de plaisir à lire la vie d'un savant, que celle d'un capitaine. Ce qu'on cherche avec le plus d'empressement, c'est le particulier de la vie. Un moraliste surtout pique la curiosité. On veut l'examiner de près. Comment s'est-il élevé à ces sentiments sublimes de sagesse ? Quelle éducation a-t-il reçue ? Sa conduite a-t-elle été d'accord avec ses principes ? Le philosophe n'a-t-il pas été homme ? Autant de questions également intéressantes et naturelles⁷².

Ainsi, le biographème est une sorte de trésor pour celles et ceux qui aiment les écrivains. Et pour qui, tel le neveu de Rameau, pourrait éprouver quelque sentiment malveillant à leur rencontre, l'anecdote-biographème reste un motif de consolation : « Je suis envieux. Lorsque j'apprends de leur vie privée quelque trait qui les dégrade, je l'écoute avec plaisir. Cela nous rapproche. J'en supporte plus aisément ma médiocrité⁷³. »

⁷⁰ Denis DIDEROT, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, éd. cit., p. 859.

⁷¹ Laurent Angliviel de LA BEAUMELLE, *Pensées de Sénèque, recueillies par M. Angliviel de La Beaumelle, Professeur Royal en Langue & Belles-Lettres Françaises dans l'Université de Copenhague ; Et traduites en François, pour servir à l'éducation de la Jeunesse*, Paris, Barbou, 1779, nouvelle édition, p. XLII.

⁷² *Ibid.*, p. IX. Si elle ne concerne pas tout à fait le biographème, la manière dont Staël, lors de la visite du Capitole par Oswald et Corinne, développe une critique de l'histoire intellectuelle et froide au profit d'une poétique sensible des ruines, qui produit une impression plus forte sur les individus, n'est pas sans évoquer ce rapport à la connaissance sensible du passé : « La lecture de l'histoire, les réflexions qu'elle excite, agissent bien moins sur notre âme que ces pierres en désordre, que ces ruines mêlées aux habitations nouvelles. Les yeux sont tout-puissants sur l'âme : après avoir vu les ruines romaines, on croit aux antiques Romains, comme si l'on avait vécu de leur temps. Les souvenirs de l'esprit sont acquis par l'étude. Les souvenirs de l'imagination naissent d'une impression plus immédiate et plus intime qui donne de la vie à la pensée, et nous rend, pour ainsi dire, témoins de ce que nous avons appris. » (Germaine de Staël, *Corinne ou l'Italie*, éd. cit., p. 111).

⁷³ Denis DIDEROT, *Le Neveu de Rameau*, éd. cit., p. 594.

a) *De l'anecdote au trait*

La notion de *trait* qu'avance Barthes pour mieux définir son concept de biographème peut aussi s'articuler avec une certaine pratique langagière, assez caractéristique de la noblesse, qui est la pratique de la pointe ou du bon mot. Même lorsqu'il s'agit de mentionner la modestie et la retenue de Polignac – ce que d'autres considèrent d'ailleurs comme une absence d'esprit – c'est une formule qui est utilisée pour en rendre compte :

La comtesse Diane, plus occupée de littérature que sa belle-sœur, l'invitait un jour à lire l'*Illiade* et l'*Odyssée*. La comtesse répondit en riant qu'elle connaissait parfaitement le poète grec et s'en tenait à ces mots : « Homère était aveugle et jouait du hautbois. » La reine trouvait ce genre d'esprit très fort de son goût, et disait que jamais pédante n'eût été son amie⁷⁴.

Dans son étude, Karine Abiven souligne d'ailleurs la parenté entre les anecdotes mises en recueils et d'autres « formes simples », selon la formule d'André Jolles⁷⁵, comme la chrie (« récit de parole ou d'acte attribué à un personnage célèbre⁷⁶ ») ou encore l'apophtegme (« parole prononcée par un individu connu, en une circonstance particulière, qui illustre empiriquement un principe moral et, en tant que telle, connaît une large diffusion l'investissant d'une autorité⁷⁷ »). Sous sa forme orale, avec ses virtuosités et ses inflexions subtiles, la parole ne serait-elle pas un de ces *traits* si difficiles à conserver, plus corporels qu'intellectuels, dont rendent compte les biographèmes ? Pour Marie-Paule de Weerd-Pilorge, « le bon mot fait assurément partie de ces petits détails minimes en apparence, mais qui font tout le sel du récit mémorial⁷⁸ ».

Le cas de l'« esprit Mortemart » est à cet égard significatif. La forme d'esprit dont faisaient preuve les membres de la famille Rochechouart-Mortemart au XVII^e siècle est en effet célèbre dès le siècle suivant. Mme de Caylus le mentionne à propos de la marquise de Montespan, maîtresse de Louis XIV, née Françoise Athénaïs de Rochechouart-Mortemart (1641-1707), dont la mémorialiste se souvient comme d'une femme « à qui les moindres ridicules n'échappaient pas et qui savait si bien les faire sentir aux autres par ce tour unique à

⁷⁴ Jeanne-Louise-Henriette CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, *op. cit.*, vol. 1, p. 145-147.

⁷⁵ André JOLLES, *Formes simples* [1930], trad. Antoine Marie Buguet, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1972.

⁷⁶ Karine ABIVEN, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai*, *op. cit.*, p. 99.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 133.

⁷⁸ Marie-Paule de WEERDT-PILORGE, « Fonctionnalité et efficacité du bon mot dans les *Souvenirs* de madame de Caylus et dans les *Mémoires* du cardinal de Bernis », *Cahiers d'histoire culturelle*, n° 13 « Mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la recherche », dir. Marie-Paule de Weerd-Pilorge, 2003, p. 23.

la maison de Mortemart⁷⁹. » Mais c'est surtout Saint-Simon qui en fixe le souvenir⁸⁰ – sans guère, d'ailleurs, en donner d'exemples véritables, ce qui offre à un auteur comme Proust l'occasion d'en donner sa propre version avec l'« esprit Guermantes »⁸¹. Ainsi, au moment d'évoquer la mort de la marquise de Montespan :

Il n'était pas possible d'avoir plus d'esprit, de fine politesse, des expressions singulières, une éloquence, une justesse naturelle qui lui formait comme un langage particulier, mais qui était délicieux, et qu'elle communiquait si bien par l'habitude, que ses nièces et les personnes assidues auprès d'elle, ses femmes, celles que, sans l'avoir été, elle avait élevées chez elle, le prenaient toutes, et qu'on le sent et on le reconnaît encore aujourd'hui dans le peu de personnes qui en restent : c'était le langage naturel de la famille, de son frère et de ses sœurs⁸².

Même chez un adversaire du parti aristocrate comme peut l'être Soulavie, le souvenir de cet esprit typique des Mortemart et de quelques autres familles de la haute noblesse apparaît comme valorisable, même s'il est l'occasion de critiquer la « décadence » de la Régence et de lancer quelques traits contre le despotisme royal :

On admirait encore ce ton décent, délicat et naturel du siècle de Louis XIV, dans quelques maisons titrées de ce temps-là ; et telles étaient celles des Luynes, des La Rochefoucauld, des Mortemart, Sully, La Vallières, La Feuillade, etc. etc., toutes gouvernées par des chefs qui, ayant puisé leurs principes dans les mœurs de l'ancien temps, avaient vu passer sans danger les exemples vicieux de la Régence, et se montraient encore sains et saufs de toute dépravation à la génération suivante : il n'y avait guère au contraire que les familles parvenues, élevées, enrichies par la faveur, par les révolutions du système, qui conservassent le mauvais ton des courtisans du Palais Royal⁸³.

Quelques anecdotes concernant Richelieu entrent certainement dans la catégorie du bon mot. L'épisode de la bourse jetée, examiné plus haut⁸⁴, comporte une part de discours direct dans les deux versions les plus anciennes, même s'il est vrai que la dimension de formule est nettement plus efficace et spectaculaire chez Balzac (« On ne t'apprend donc pas ici à être prince⁸⁵ ? ») que chez Mme de Créquy (« Monsieur [...], à votre âge, et quand on est destiné à porter le nom de Richelieu, faut pas mettre son argent dans son secrétaire, et faut jamais garder cinquante louis dans sa poche à ne rien faire⁸⁶ ... »). Pareillement, le passage inspiré par la vie

⁷⁹ Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay, comtesse de CAYLUS, *Les Souvenirs de madame de Caylus*, Amsterdam, Jean Robert, 1770, p. 22-23.

⁸⁰ Sur l'esprit Mortemart chez Saint-Simon, voir notamment Dirk-Jan VAN ELDEN, *Esprits fins et esprits géométriques dans les portraits de Saint-Simon*, La Haye, Mouton, 1975, p. 44-72.

⁸¹ Sur la reprise de ce mythe par Proust, voir Dominique TRIAIRE, « Du chrême des Mortemart à l'esprit Guermantes », *Cahiers Saint Simon*, n° 44, 2016, p. 43-51.

⁸² Louis de Rouvroy, duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. cit., vol. 2, p. 972.

⁸³ *MMDR*, vol. 4, p. 10.

⁸⁴ Voir *supra*, p. 401-404.

⁸⁵ Honoré de BALZAC, *Le Cabinet des Antiques*, éd. cit., p. 992.

⁸⁶ Renée Caroline de Froulay, marquise de CRÉQUY, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, éd. cit., vol. 2, p. 154.

de Richelieu à Godard d'Aucour pour son *Thémidore* s'appuie aussi sur un énoncé au discours direct⁸⁷.

b) *Écriture du fragmentaire*

Une autre caractéristique du biographème qui résonne particulièrement avec la période de la fin de l'Ancien Régime réside dans le principe de fragmentation, qui s'articule avec l'essor de la « forme éclatée⁸⁸ », qui, selon les analyses de Michel Delon, s'observe par exemple dans le roman épistolaire de la fin du siècle⁸⁹, et dont le *Tableau de Paris* de Mercier, composé d'une succession de chapitres plus ou moins brefs, est peut-être l'une des meilleures réalisations⁹⁰.

Ce principe de fragmentation se retrouve dans les égo-documents rédigés par des nobles de cette période. Besenval est un exemple caractéristique – même s'il faut rappeler que la version définitive que prend l'édition de ses *Mémoires* est due à son exécuteur testamentaire et fils biologique, le vicomte de Ségur. Son écriture prend la forme de fragments indépendants datés et titrés. Gaston de Lévis juge sévèrement cette composition et désigne le texte comme « différents morceaux sans choix et sans liaison⁹¹ ». Besenval lui-même semble anticiper ce genre de critique en assumant une écriture dénuée de tout souci de composition : « Je dois nécessairement me répéter. Deux raisons m'y conduisent : 1^o. J'écris, sans me soumettre à l'ordre des faits ; 2^o. J'ai rarement tout dit sur un même objet, et j'y reviens, quand l'occasion m'y ramène⁹². » La forme fragmentaire et ses potentiels défauts poétiques – répétition et désorganisation du propos – s'articule volontiers à une manifestation de *sprezzatura* littéraire, déjà examinée plus haut, et qui se retrouve aussi dans l'importance du modèle conversationnel⁹³. Le cas des *Fragments de l'histoire de ma vie*, texte autobiographique posthume du prince de Ligne, est emblématique d'une écriture fragmentaire qui permet de construire un *ethos* nobiliaire jusque dans la pratique littéraire. Ligne assume en effet parfaitement un principe de nonchalance auctoriale : « J'ai quelquefois écrit ce que je me suis

⁸⁷ Voir *supra*, p. 226.

⁸⁸ Michel DELON, « Savoir totalisant et forme éclatée », *DHS*, n° 14, « Au tournant des Lumières : 1780-1820 », dir. Simone Balayé et Jean Rousset, 1982, p. 13-26.

⁸⁹ Lucia OMACINI, « Crise de l'œuvre, crise des genres : le roman épistolaire au tournant des Lumières », dans Jacques NEEFS (dir.), *Le Bonheur de la littérature. Variations critiques pour Béatrice Didier*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Hors collection », 2005, p. 75-83.

⁹⁰ On peut songer aussi à l'œuvre de Chamfort. Sur ce point voir notamment David MCCALLAM, *Chamfort and the French Revolution. A Study in Form and Ideology*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2002, ainsi que « Anecdotes et Lumières : le cas de Chamfort », *SVEC*, n° 2006/12, p. 185-195.

⁹¹ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 163-164.

⁹² *MMBB*, vol. 3, p. 337.

⁹³ Voir *supra*, p. 174-181.

rappelé, quelquefois ce que j'ai vu, fait, dit ou pensé dans le moment. C'est plus commode pour [mes lecteurs] et pour moi. On peut ouvrir ce livre-ci, le fermer quand on veut, et n'en prendre qu'à son aise⁹⁴. » Mais Ligne va plus loin que la simple affectation de *sprezzatura* nobiliaire. La négligence du style renvoie pour lui au mode d'écriture qui convient le mieux au temps qui est le sien et à sa propre relation à l'histoire, qu'il semble expérimenter sur un mode mineur :

Que les amateurs de la chronologie s'arrangent là-dessus, comme ils le voudront. Mais que leur importent des détails minutieux, et suivis, d'un être passablement distingué à la vérité, mais devenu insignifiant ? Condé, Turenne, Eugène pouvaient écrire l'histoire de leur vie, mais tous ceux qui n'ont pas une grande part à ce qui se passe dans le monde peuvent tout au plus en écrire quelques fragments pour s'amuser, et quelquefois amuser les autres, en leur rappelant ce qui n'existe plus⁹⁵.

Lorsqu'est passé le temps glorieux des grands capitaines d'antan, qui pouvaient se couvrir de gloire sur le champ de bataille, il ne reste plus guère aux nobles qu'une position de repli et de modestie imposée. La légèreté nobiliaire se manifeste désormais non plus par l'évidence de l'héroïsme mais par l'élégance d'une mélancolie hédoniste et douce qui se manifeste dans une certaine pratique littéraire : « écrire quelques fragments pour s'amuser, et quelquefois amuser les autres, en leur rappelant ce qui n'existe plus⁹⁶ ». Pour Carole Dornier, on retrouve aussi chez Besenval cette position *minoritaire*⁹⁷ à l'intérieur du genre des Mémoires d'un auteur qui, « ayant joué un rôle insuffisant pour justifier une histoire de vie-bilan », devient un « glaneur de choses vues et entendues⁹⁸ ». Mais, chez Ligne, cette posture de modestie se met par ailleurs au service d'un projet plus ample : l'édification d'un véritable conservatoire des mœurs et de la culture nobiliaire d'Ancien Régime, dont les recueils d'anecdotes et les Mémoires seraient les meilleurs dépositaires :

Je n'écrirais pas tout cela si l'on devait me lire à présent : mais dans cent ans ces petites choses qui ont l'air d'être des riens, font plaisir. J'en juge par celui que me font les souvenirs de Mme de Caylus, les mémoires de la mère du Régent et toutes les petites histoires de Saint-Simon, et cinquante auteurs d'anecdotes de la Cour de France de ce temps-là. Il y en a cent que j'ai oubliées qui vaudraient peut-être mieux que tout cela⁹⁹.

Peut-être faut-il donc inscrire la pratique d'écriture de soi que manifestent, chacun à leur manière, Ligne et Besenval au sein d'un mécanisme de transmission patrimoniale proprement nobiliaire. Ces textes permettraient en effet de léguer aux générations futures une forme

⁹⁴ Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. cit., p. 47.

⁹⁵ *Id.*

⁹⁶ Sur l'*ethos* nobiliaire à l'œuvre dans ce texte, voir Maxime TRIQUENAU, « "S'amuser, et quelquefois amuser les autres, en leur rappelant ce qui n'existe plus" », art. cit.

⁹⁷ Sur ce point, voir *supra*, p. 172.

⁹⁸ Carole DORNIER, « Histoire secrète / histoire politique », art. cit., p. 179.

⁹⁹ Charles-Joseph, prince de LIGNE, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. cit., p. 101.

particulièrement évanescence de capital symbolique que Pierre Bourdieu désigne comme une « mémoire¹⁰⁰ » – constitué de goûts, de manières, de pratiques culturelles et langagières, etc. – dont la perpétuation est gravement remise en cause par le surgissement de la Révolution. Selon Catriona Seth, cet enjeu de la transmission culturelle paraît d'autant plus investi par certains auteurs que la noblesse en tant qu'ordre perd l'essentiel de ses prérogatives politiques et sociales à la fin du XVIII^e siècle¹⁰¹. Ainsi Chateaubriand peut-il se poser, dans les *Mémoires d'outre-tombe*, comme « le dernier témoin des mœurs féodales¹⁰² ». C'est exactement ce que Lévis, en tant que témoin lui-même de cette époque révolue, dit retrouver à la lecture de Besenval :

Malgré tous ces défauts, ceux qui n'ont point connu l'ancienne cour pourront lire avec fruit les *Mémoires* du baron de Besenval ; ils y trouveront une vérité de couleur qui n'existe pas, qui ne saurait exister dans les ouvrages de ces écrivains qui se mêlent de peindre les caractères de princes dont ils n'ont jamais dépassé la première antichambre. Ici les motifs sont quelquefois supposés, les allégations souvent malicieuses ; mais tout ce que l'auteur dit avoir vu est vrai, les détails qu'il rapporte sont exacts ; sans être intéressants en eux-mêmes, ils le sont sous le rapport des opinions et des coutumes d'un siècle que la Révolution semble avoir séparé de nous par un long intervalle, et sur lequel on se trompe d'autant plus aisément que les anciens noms subsistent pendant que les choses sont entièrement changées¹⁰³.

Dans la logique de la transmission d'une mémoire nobiliaire, les biographèmes jouent certainement un rôle essentiel. En servant de véhicule à un savoir non pas uniquement intellectuel ou discursif mais également sensuel et émotionnel, ils peuvent servir d'embrayeurs à une représentation plus ou moins mythifiée de la noblesse d'Ancien Régime, dont Richelieu est peut-être l'un des meilleurs représentants. Il s'agit maintenant d'en examiner quelques occurrences pour mieux en saisir les enjeux et les modalités.

2. Richelieu en ses biographèmes

Si Richelieu n'appartient pas à la catégorie des écrivains aimés dont on chercherait avec gourmandise quelques particularités plus ou moins secrètes, il apparaît toutefois comme un bon producteur de biographèmes que recueillent aussi bien les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu* de Soulavie que la *Vie privée du maréchal de Richelieu*. Ces deux textes se rejoignent souvent pour évoquer certains traits qui caractérisent leur protagoniste : sa petite taille, sa superstition, etc.

¹⁰⁰ Pierre Bourdieu, « La noblesse : capital social et capital symbolique », art. cit., p. 392.

¹⁰¹ Catriona SETH, « La plume ou l'épée. Réflexions sur quelques mémorialistes » dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, op. cit., p. 458.

¹⁰² François-René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. cit., vol. 1, p. 45.

¹⁰³ Gaston de LÉVIS, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis*, éd. cit., p. 165.

a) *La dormeuse*

Dans la liste des biographèmes les plus pittoresques, on trouve par exemple la voiture que Richelieu se fait fabriquer sur mesure afin de pouvoir voyager sans fatigue :

Une fois la voiture du duc de Richelieu amusa toute la cour : il avait assuré qu'il irait, en dormant, jusqu'à Lyon, en allant tenir les états de Languedoc, et il imagina, pour cela, une voiture de six pieds de long, bien douce et dans laquelle il avait pratiqué un lit bien mollet et bien suspendu. La cour observa, le 13 décembre, à neuf heures du soir, cette machine nouvelle, et les détails d'un raffinement si digne du duc de Richelieu, dont on bassinait le lit ; il embrassa les dames, se déshabilla fort modestement devant elles ; fit ses adieux à tous les spectateurs, et dit à son cocher : *à Lyon*, et à son valet-de-chambre : *vous me réveillerez en arrivant*. Depuis ce jour-là on appela cette singulière voiture, *la dormeuse du duc de Richelieu*¹⁰⁴.

Ici, la dormeuse est un objet destiné principalement à éblouir la cour. Ce qui compte semble moins la machine en elle-même que l'occasion offerte à Richelieu d'une mise en scène de soi – notamment à l'intention des femmes, devant lesquelles le texte note, probablement ironiquement, qu'il se déshabille « fort modestement ». On retrouve ici la soif de reconnaissance et le goût de la compétition d'un personnage qui cherche toujours à occuper la première place. Ce n'est d'ailleurs pas la seule fois où l'on observe l'utilisation d'un véhicule dans ce genre de stratégie : « il envoyait sa voiture se promener dans Paris, et s'arrêter aux portes qu'il désignait, pour faire croire qu'il était toujours occupé, et ne se reposait jamais¹⁰⁵ ». Il s'agit là d'un élément de plus dans le portrait de Richelieu en athlète de la séduction et de la distinction nobiliaire.

La dormeuse de Richelieu est également mentionnée dans la *Vie privée*, dans un passage un peu plus étoffé :

Il avait une voiture qu'il appelait sa dormeuse. Elle était assez longue pour pouvoir s'y coucher entièrement : elle contenait un bon lit bien bassiné quand il faisait froid ; le maréchal descendait dans le costume d'un homme qui va se coucher, ôtait sa robe de chambre sur le marchepied, et se mettait entre deux draps jusqu'à ce que quelques besoins l'obligeassent de se lever. Il y avait des volets dans l'intérieur de la voiture, qui ôtaient et rendaient le jour à volonté. Elle était suspendue de manière que le lit était bercé mollement, ce qui contribuait à accélérer le sommeil du duc. Il n'aimait pas à manger dans les auberges, où la cuisine était peu de son goût ; une cuisinière, faite avec art, attachée sous sa voiture, faisait cuire doucement, par le moyen de briques rouges, les viandes qu'il désirait ; et à la poste, avant le lieu désigné pour manger, un cuisinier adroit s'emparait de la machine et courait à toute bride préparer le repas de monsieur, de façon qu'en arrivant il n'attendait pas. Cet intervalle suffisait pour faire le lit ; il s'y mettait de nouveau et l'on pouvait dire que le maréchal se couchait à Paris, et ne levait qu'à deux ou trois cent lieues. Il voyageait souvent dans les plus grands froids, et n'en éprouvait aucune atteinte. Une fois, il fit mettre une jeune fille avec lui, qui le suivait dans une chaise, quand il voulait dormir. Jamais

¹⁰⁴ *MMDR*, vol. 6, p. 99.

¹⁰⁵ *VPMR*, vol. 1, p 186.

homme n'a joui avec plus de recherches des commodités de la vie, et ne s'est fait obéir plus ponctuellement. Ses gens à demi morts de froid, n'osaient encore se plaindre¹⁰⁶.

Cette continuation de la jouissance dans le voyage qui en supprime toute incommodité semble incarner tout un hédonisme nobiliaire et discrètement libertin, dans l'association des plaisirs de la table et de la sexualité qu'autorise l'ingénieuse machine¹⁰⁷. Mais cette coloration libertine s'articule à la valeur ethnographique du biographème. La dormeuse de Richelieu n'est que l'avatar le plus extravagant d'une inégalité des conditions devant le confort, ce qu'un auteur comme Mercier pointe souvent. Ainsi, dans ce passage du *Tableau de Paris* :

Les gens qualifiés font jeter pendant leurs maladies du fumier devant leurs portes cochères et aux environs, pour que le bruit des carrosses les incommode moins. Ce privilège abusif change la rue en un cloaque affreux, pour peu qu'il ait plu, et fait marcher cent mille hommes en douze heures, dans un fumier liquide, noir et puant, où l'on enfonce jusqu'à mi-jambe¹⁰⁸.

Ce qui s'esquisse en effet dans l'anecdote de la dormeuse, c'est un certain rapport social qui prend la forme de cette débauche de luxe et de confort au profit d'un seul, mais impliquant le travail de nombreux subalternes : cochers, cuisinières, laquais, et jusqu'à la jeune prostituée qu'il embarque avec lui lors d'un de ses voyages. Les dernières lignes soulignent bien ce décalage : si « jamais homme n'a joui avec plus de recherches des commodités de la vie », c'est au prix de la peine de celles et ceux qui le servent, « ses gens à demi morts de froids » et qui « n'osaient encore se plaindre ». La face obscure du plaisir libertin des grands de ce monde, c'est le travail domestique en coulisse.

b) *L'odeur de Richelieu*

Un autre biographème sur lequel reviennent les textes consacrés à Richelieu : son goût pour l'odeur de musc. Dans la *Vie privée*, cette information est donnée dans une tournure oralisante (en l'occurrence, une épanorthose), comme en passant :

Nous avons oublié de dire que le duc l'aimait passionnément : il faisait doubler ses culottes de peau d'Espagne¹⁰⁹ ; et dans la nouveauté, l'odeur en était si forte, qu'un jour se trouvant à la comédie, les gens qui occupaient les deux loges voisines de la sienne furent obligés de sortir tant ils en étaient incommodés¹¹⁰ !

¹⁰⁶ *Ibid.*, vol. 2, p. 155-156.

¹⁰⁷ Le carrosse est identifié par ailleurs par Michel Delon comme l'un des objets caractéristiques de la culture libertine. Voir Michel DELON, *Le savoir-vivre libertin, op. cit.*, section « Jardins et carrosses », p. 134-143.

¹⁰⁸ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCCXVI « Portes cochères », p. 834.

¹⁰⁹ « Cette peau, autrefois fort en usage, très forte en odeur, se portait comme sachet, et se place dans les armoires, corbeilles, etc., pour parfumer le linge, les hardes, et autres objets dépendant de la toilette » (Élisabeth-Félicie BAYLE-MOULLARD, *Nouveau manuel complet du parfumeur*, Paris, Librairie encyclopédique de Roret, 1845, p. 208)

¹¹⁰ *VPMR*, vol. 1, p. 330.

Le goût de Richelieu pour des fragrances fortes s'inscrit dans une histoire de la sensibilité aux odeurs, étudiée notamment par Alain Corbin. Pour ce dernier, le parfum est, au XVIII^e siècle, le puissant révélateur d'une opposition grandissante entre noblesse et bourgeoisie :

Le parfum, selon l'étymologie, se dissipe en fumée. Ce qui s'évanouit, se volatilise, symbolise la dilapidation. Le fugace ne peut s'accumuler. La perte est irrémédiable. On peut rêver de récupérer, de réutiliser le déchet, de rentabiliser l'excrément ; l'évaporation est sans espoir. Il y a quelque chose d'intolérable, pour le bourgeois, à sentir s'évanouir ainsi les produits thésaurisés de son labeur. Le parfum, que l'on accuse de traduire la mollesse, le désordre et le goût du plaisir est antinomique du travail¹¹¹.

Le parfum de Richelieu s'interprète donc comme la manifestation de cette économie nobiliaire de la dépense, opposée à la logique bourgeoise de l'accumulation du capital, selon le schéma proposé par Norbert Elias¹¹². Un passage du *Tableau de Paris*, dans lequel Mercier compare les situations extrêmes du spectre social, semble confirmer en tout cas le rôle de l'odeur de musc comme identifiant de la noblesse :

Les grands et la canaille se rapprochent dans leurs mœurs ; les premiers bravent les préjugés, fiers de leur crédit et de leur opulence ; la dernière classe n'ayant à perdre ni honneur, ni estime, vit sans gêne et sans licence [...] : il y a vraiment analogie pour qui sait enlever l'écorce ; l'une pue la marée, et l'autre sent le musc¹¹³.

Il faut préciser qu'au XVIII^e siècle, le musc est un parfum qui est loin de faire l'unanimité – ce que Corbin confirme d'ailleurs en s'appuyant précisément sur l'exemple de Richelieu : « la mise en scène olfactive poussée à son extrême limite, la savante ventilation d'odeurs ordonnée dans ses appartements par le duc de Richelieu, ne semble pas avoir fait école¹¹⁴ ». Dans l'article de l'*Encyclopédie* qu'il lui consacre, Jaucourt souligne le rapport ambivalent à cette substance et considère qu'il y a là matière à une leçon morale :

L'habitude, l'imagination et la mode, exercent un empire arbitraire et variable sur nos sens. Je n'en veux pour preuve que les différentes impressions que les hommes ont attribuées au *musc* sur l'organe de l'odorat. On sait qu'il a plu et déplu successivement dans tous les siècles, et chez toutes les nations.

Et il ajoute :

Il y a eu des peuples qui l'ont mis au rang de ce qu'ils ont eu de plus précieux en odeurs. Il y a eu des temps où il a fourni la matière du luxe le plus recherché ; dans d'autres temps, on est venu à le mépriser, et il y a des pays où, par cette raison, l'on appelle *puants* les animaux qui répandent l'odeur de *musc*. On est encore aujourd'hui partagé dans le monde entre l'amour et l'aversion que l'on a pour ce parfum. Les Italiens le goûtent beaucoup, tandis que les Français le décrient ; et ce qui est bien surprenant, c'est que malgré sa

¹¹¹ Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille*, op. cit., p. 105.

¹¹² Voir *supra*, p. 281.

¹¹³ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. cit., vol. 1, chap. CCCXLVIII « Les extrêmes se touchent », p. 955-956.

¹¹⁴ Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille*, op. cit., p. 118.

violence, qui semblerait devoir seule décider, ce sont trois tyrans de nos sens qui décident presque souverainement sur cette matière odorante¹¹⁵.

Ainsi, à suivre Jaucourt, Richelieu serait, en la matière, en décalage avec la norme nationale qui ferait du musc un parfum peu apprécié en France. Cela correspond donc, de la part de Richelieu, à un effort de distinction supplémentaire dans le cadre d'une pratique elle-même distinctive : non seulement porter du parfum, mais encore du parfum particulièrement fort. Manière frappante d'être reconnaissable, y compris *in absentia*. La *Vie privée* développe cette idée dans plusieurs anecdotes corrélées au biographème du parfum. Ayant loué l'hôtel particulier de Richelieu au moment où celui-ci part pour un séjour prolongé en Languedoc, l'ambassadeur de Naples « trouvant les appartements empestés par le musc, n'imagina pas d'autres moyens que d'y faire parquer des moutons pour en ôter l'odeur¹¹⁶ ». L'odeur forte de Richelieu est encore présente dans une anecdote un peu plus développée, qui met en scène Marie Leszczyńska et le cardinal de Rohan¹¹⁷. Alors que ce dernier va faire sa cour à la reine, celle-ci « qui, comme dévote, n'aimait pas les odeurs », lui fait reproche sur son parfum : « Ah ! M. le cardinal, est-il possible d'être musqué à ce point ? je ne reconnais point là un prélat ; quand vous seriez un second M. de Richelieu, vous n'auriez pas plus d'odeur¹¹⁸. » C'est qu'en effet Rohan s'est, par hasard, assis un peu plus tôt sur un fauteuil qu'avait occupé pendant une heure le maréchal de Richelieu. Le quiproquo qui s'ensuit provoque l'effroi du cardinal, qui craint une disgrâce injustifiée :

Le cardinal stupéfait bien sûr de ne pas mériter ce reproche s'excusa et protesta qu'il ne se servait pas de parfums. En approchant plus près de la reine, il la persuada encore davantage qu'il ne disait pas la vérité, et elle se retira en l'assurant qu'elle était scandalisée de le sentir aussi ambré. Le prélat pétrifié crut que c'était un prétexte pour l'éloigner, et ne pouvait deviner la cause de sa disgrâce. Cependant d'autres personnes lui ayant fait le même reproche, et s'étant assuré lui-même qu'il était fondé, il chercha la source de ce phénomène. Il fut quelques jours à découvrir l'aventure du fauteuil, et courut aussitôt chez la reine déclamer contre le duc de Richelieu qui l'avait exposé à un pareil désagrément. La reine, qui n'aimait pas le duc, haussa les épaules ; elle le regardait comme un libertin dont la conduite et les mœurs ne sympathisaient point avec elle¹¹⁹.

L'odeur musquée de Richelieu comporte en effet une forte connotation sexuelle. Dans un petit poème de circonstance intitulé « Vers sur un dindon à l'ail », publié pour la première

¹¹⁵ *Encyc.*, vol. 10, p. 452.

¹¹⁶ *VPMR*, vol. 1, p. 330.

¹¹⁷ Il s'agit, selon la chronologie implicite du texte, d'un épisode qui a lieu vers 1740 : il ne s'agit donc pas du cardinal de Rohan impliqué dans l'Affaire du Collier en 1785, mais d'un des membres de sa famille – probablement Armand-Gaston-Maximilien de Rohan (1674-1749), créé cardinal en 1712 et Grand aumônier de France en 1713. La famille de Rohan compte en son sein cinq cardinaux entre le XVIII^e et le XIX^e siècle.

¹¹⁸ *VPMR*, vol. 1, p. 331.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 331-332.

fois en 1757, Voltaire joue déjà avec ironie de l'articulation entre l'odeur du maréchal et sa réputation de séducteur :

Un dindon tout à l'ail, un seigneur tout à l'ambre,
À souper vous sont destinés :
On doit, quand R*** paraît dans une chambre,
Bien défendre son cœur, et bien boucher son nez¹²⁰.

Il faut noter que, dans ces vers, Voltaire évoque non pas le musc, mais l'ambre – ou, plus précisément, l'ambre gris. Cette autre substance odorante venue du monde animal – une concrétion intestinale produite par certains cétacés, qui s'échoue parfois sur les plages sous la forme d'amas plus ou moins gros en forme de pierre – est encore un produit assez mystérieux au XVIII^e siècle. Dans l'article « AMBRE-GRIS, (*Hist. nat.*) » de l'*Encyclopédie*, le naturaliste Louis Jean Marie Daubenton (1716-1800) précise que « les parfumeurs sont ceux qui font le plus grand usage de l'ambre-gris ; on en mêle aussi dans le sucre et dans d'autres choses ; c'est un remède dans la médecine¹²¹. » Dans l'article suivant, « AMBRE-GRIS (*Med.*) », le médecin Urbain de Vandenesse (†1753) précise ses usages en pharmacie :

Ses vertus sont de fortifier le cerveau, le cœur, l'estomac ; il excite de la joie, provoque la semence, et on le donne pour augmenter la sécrétion des esprits animaux et les réveiller. On l'ordonne dans les syncopes, dans les débilités des nerfs : on s'en sert dans les vapeurs des hommes ; mais il est nuisible à celles des femmes : on en fait une teinture dans l'esprit-de-vin ; on l'ordonne en substance à la dose d'un grain jusqu'à huit. Les Orientaux en font un grand usage¹²².

L'ambre n'est donc pas seulement un parfum, c'est aussi une substance connue pour ses vertus aphrodisiaques. Au moment de son séjour parisien auprès de Mme d'Urfé, dans le portrait qu'il fait d'un certain chevalier d'Arzigni [Arsigny], Casanova souligne l'association entre cette odeur et la réputation de séducteur de ce « doyen des petits maîtres » – l'homme est âgé de quatre-vingt-dix ans au moment où le mémorialiste le rencontre :

Un grand bouquet à la première boutonnière de son habit composé de tubéreuse, et des jonquilles, avec une forte odeur d'ambre qui sortait de sa pommade qui tenait attachés à sa tête des cheveux postiches comme ses sourcils, et ses dents exhalaient une odeur extrêmement forte, qui ne déplaisait pas à Mme d'Urfé, mais qui m'était insoutenable. Sans cela je me serai procuré sa société le plus souvent que j'aurais pu¹²³.

Dans le *Gazetier cuirassé*, Théveneau de Morande utilise les vertus aphrodisiaques de l'ambre pour expliquer l'attachement de Louis XV vis-à-vis de sa maîtresse : « L'attachement

¹²⁰ VOLTAIRE, « Vers sur un dindon à l'ail » [1757], éd. Ralph A. Nablow, dans *OCV*, vol. 28A, 2006, p. 474. L'édition de Kehl (vol. 14, p. 280) mentionne Richelieu en toutes lettres, et donne le titre : « Impromptu à madame la duchesse de Luxembourg qui devait souper avec M. le duc de Richelieu ».

¹²¹ *Encyc.*, vol. 1, p. 324.

¹²² *Encyc.*, vol. 1, p. 324.

¹²³ Giacomo CASANOVA, *Histoire de ma vie*, éd. cit., vol. 2, p. 82-83.

du R[oi] pour madame du Bar[ry] lui est venu des efforts prodigieux qu'elle lui fait faire, au moyen d'un baptême ambré dont elle se parfume intérieurement tous les jours¹²⁴. »

Bientôt, l'odeur d'ambre devient le symbole olfactif d'un certain hédonisme sexuel nobiliaire d'un Ancien Régime plus ou moins fantasmé. Au début du XIX^e siècle, dans sa *Physiologie du goût* (1826), l'écrivain gastronome Jean Anthelme Brillat-Savarin (1755-1826) rappelle, au moment d'évoquer l'ambre sous forme comestible, que « nos aïeux en faisaient grand usage dans leur cuisine, et ne s'en portaient pas plus mal » ; l'exemple qu'il donne est précisément celui de Richelieu : « J'ai su que le maréchal de Richelieu, de glorieuse mémoire, mâchait habituellement des pastilles ambrées¹²⁵. » Dans les décennies suivantes, la mémoire de Richelieu et de ses pastilles aphrodisiaques semble se perpétuer, comme en témoigne plaisamment un passage du *Journal* de Jules (1830-1870) et Edmond de Goncourt (1822-1896) :

Flaubert conte que lors de son voyage en Orient, il avait apporté une douzaine de boîtes de pastilles de cantharides, dans l'intention de se faire bien voir des vieux cheiks, auxquels il pouvait demander l'hospitalité. Elles avaient été préparées par Cadet-Gassicourt, d'après la recette de son grand-père pour l'usage particulier du maréchal de Richelieu¹²⁶.

Ainsi, le biographème de l'odeur de Richelieu apparaît particulièrement riche en significations. Parce qu'il évoque le corps et la sexualité, il renvoie à la réputation de grand séducteur du personnage. Mais il s'agit aussi d'incarner le sens de la distinction propre à la noblesse d'Ancien Régime, dont Richelieu est peut-être l'une des incarnations les plus flamboyantes.

¹²⁴ [Charles THÉVENEAU DE MORANDE], *Le Gazetier Cuirassé*, *op. cit.*, p. 89-90.

¹²⁵ Jean Anthelme BRILLAT-SAVARIN, *Physiologie du goût* [1826], Flammarion, coll. « Champs classiques », 2017, p. 336.

¹²⁶ Edmond et Jules de GONCOURT, *Journal. Mémoires de la vie littéraires*, éd. Robert Ricatte, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2004, vol. 2, p. 729. La cantharide, que Sade utilise également, est un insecte réputé pour ses vertus aphrodisiaques. Le pharmacien et écrivain Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821) est par ailleurs réputé être un fils illégitime de Louis XV. Tout dans ce court passage semble donc faire signe vers un XVIII^e siècle légendaire et libertin.

Conclusion

Dans la littérature du XIX^e siècle, la présence, plus ou moins discrète et selon des modalités qui vont de la citation à l'allusion en passant par l'antonomase, de figures comme celles de Richelieu et de Besenval, apparaît de manière assez systématique comme un puissant évocateur de la culture nobiliaire de l'Ancien Régime. Celle-ci semble devenir, après la Révolution, l'enjeu d'une mémoire particulière, attachée à la classe de la noblesse, qui continue d'occuper une place importante dans la hiérarchie sociale et culturelle de la France du XIX^e siècle. C'est ce dont attestent des œuvres comme celles de Stendhal ou de Balzac : mentionner Richelieu ou évoquer l'exemple des *Mémoires* de Besenval permet de convoquer l'imagerie d'un monde révolu, par le biais de certains de ses plus brillants représentants. Cela consiste aussi à poser ce cadre de référence de la noblesse d'Ancien Régime comme une sorte d'imaginaire civilisationnel et culturel presque utopique : un idéal de grâce et d'élégance que pouvaient incarner ces hommes du passé et qui n'est plus guère, dans le monde d'après la Révolution, qu'un modèle lointain, et parfois l'objet d'une rêverie mélancolique.

Cette légende dorée de l'Ancien Régime et de sa culture nobiliaire peut s'élaborer dans un certain rapport à l'anecdote qui, en tant que micro récit, peut se faire le véhicule privilégié de cette mémoire nobiliaire d'Ancien Régime. Le concept de biographème permet de mieux saisir le rapport charnel à la mémoire et à la disparition qui se construit à travers ce type d'anecdotes, et qui s'articule particulièrement bien à la situation de la noblesse d'Ancien Régime après la Révolution. Traces évocatrices d'une culture et d'un goût bien plus que d'une idéologie, ces anecdotes-biographèmes sont ce qui permet peut-être le mieux d'entretenir une identité nobiliaire pour celles et ceux qui s'y reconnaissent, mais aussi d'en transmettre un certain pouvoir de fascination, qui passe moins par la description que par toute une poétique de l'évocation.

Conclusion générale

Quelle est la part de responsabilité des nobles de la fin XVIII^e siècle dans leur chute ? La question semble se poser dès les premiers mois de la Révolution. En 1790, Sénac de Meilhan note sévèrement que, dans la bonne société de la fin de l’Ancien Régime, « les affaires de l’administration étaient devenues à la mode ; elles avaient remplacé les querelles du jansénisme et des parlements, et celles sur la musique ; elles étaient devenues le seul aliment d’esprits ardents et légers qui éprouvent un besoin perpétuel d’agitation¹ ». Une thèse semble doucement se dessiner : la noblesse, en tant que groupe social, a fait preuve d’une grande inconséquence en acceptant que les principes fondamentaux de l’Ancien Régime deviennent des sujets de discussion, même dans le cadre d’une conversation mondaine, innocente seulement en apparence ; elle n’a pas compris que, solidaire de la monarchie et des autres institutions du système politique et social, elle mettait gravement en danger sa position – le tout pour des raisons parfaitement frivoles.

Plus d’un demi-siècle plus tard, cette thèse est soutenue et étayée par Alexis de Tocqueville. Celui-ci examine, dans un chapitre fameux de *L’Ancien Régime et la Révolution*, « comment vers le milieu du XVIII^e siècle, les hommes de lettres devinrent les principaux hommes politiques du pays, et des effets qui en résultèrent² ». Parce qu’il prend particulièrement au sérieux le rôle de la production littéraire à la fin de l’Ancien Régime, ce texte reste, aujourd’hui encore, une référence pour toute analyse culturelle des mécanismes révolutionnaires³.

Selon Tocqueville, l’un des éléments ayant donné à la Révolution « sa place, sa naissance et son caractère⁴ » consiste en l’apparition, à la fin de l’Ancien Régime, d’une nouvelle forme de politique. Elle se caractérise par une représentation du pouvoir où priment l’abstraction, la rationalité et la théorie générale, une pensée de la *tabula rasa* et de l’universel qui se pose en ennemie de la tradition et des particularismes. Surtout, cette nouvelle configuration culturelle a des conséquences tout à fait directes sur la structuration de l’opinion publique :

Les écrivains ne fournirent pas seulement leurs idées au peuple [...] ; ils lui donnèrent leur tempérament et leur humeur. Sous leur longue discipline, en absence de tous autres conducteurs, au milieu de l’ignorance profonde où l’on vivait de la pratique, toute la nation, en les lisant, finit par contracter les instincts, le tour d’esprit, les goûts et jusqu’aux travers

¹ Gabriel SÉNAC DE MEILHAN, *Des principes et des causes de la Révolution française* [1790], éd. Michel Delon, Paris, Desjonquères, 1987, p. 72.

² Alexis de TOCQUEVILLE, *L’Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 169.

³ Pour une analyse de ce texte, voir Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 23-29.

⁴ Alexis de TOCQUEVILLE, *L’Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 169.

naturels à ceux qui écrivent ; de telle sorte que, quand elle eut enfin à agir, elle transporta dans la politique toutes les habitudes de la littérature⁵.

Le rôle des gens de lettres est donc crucial chez Tocqueville, mais il ne peut s'expliquer sans prendre en compte l'absence d'opposition de la part des élites traditionnelles. Si les écrivains parviennent à dicter leurs conditions dans le cadre de leur lutte d'influence, c'est que cette place n'est plus occupée par la noblesse. Selon les mots mêmes de Tocqueville, « une aristocratie dans sa vigueur ne mène pas seulement les affaires ; elle dirige encore les opinions, donne le ton aux écrivains et l'autorité des idées⁶ ». C'est donc parce que la noblesse n'accomplit plus cette fonction que la classe des gens de lettres devient, à la fin du siècle, selon une formule particulièrement saisissante de Roger Chartier, une « aristocratie de substitution⁷ ».

L'analyse de Tocqueville est particulièrement stimulante, surtout lorsque l'on s'intéresse aux dimensions culturelles d'un phénomène aussi complexe que la Révolution française.

Elle apparaît toutefois quelque peu excessive quant à son étendue – comme si la domination symbolique de la noblesse avait totalement disparu à la fin de l'Ancien Régime, ce que contredisent des cas comme Mme Montjean et Emma Bovary, rencontrés au tout début de cette enquête. Elle est par ailleurs trop imprécise quant à ses modalités et ses acteurs, ne définissant pas précisément qui seraient ces « hommes de lettres⁸ », la nature exacte de leur relation avec la noblesse ou encore ce que serait le travail de sape culturelle et idéologique qui leur est prêté, ses formes et son efficacité.

Parce qu'elle porte sur une modalité particulière de *mimésis*, qui problématise la relation entre le réel et sa représentation, l'enquête menée sur la figuration littéraire de Besenval, Polignac et Richelieu peut aider à affiner certaines réponses à ces questions.

Le jeu à contraintes de la figuration littéraire

J'ai cherché ici à prendre en compte la complexité d'un champ littéraire et d'un public propres à cette période de la fin de l'Ancien Régime, qui diffèrent assez nettement de nos

⁵ *Ibid.*, p. 176-177.

⁶ *Ibid.*, p. 173.

⁷ Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 25. Pour la lettre du texte de Tocqueville : « Au XVIII^e siècle, la noblesse française avait entièrement perdu cette partie de son empire ; son crédit avait suivi la fortune de son pouvoir : la place qu'elle avait occupée dans le gouvernement des esprits était vide, et les écrivains pouvaient s'y étendre à leur aise et la remplir seuls. » (Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 173).

⁸ Sur cette figure protéiforme, voir Roger CHARTIER, « L'homme de lettres », dans Michel VOVELLE (dir.), *L'homme des Lumières*, *op. cit.*, p. 159-209.

représentations communes de « la littérature du XVIII^e siècle », en grande partie héritées de la construction de la culture classique et scolaire au XIX^e siècle⁹. Il s'agissait en l'occurrence de s'inscrire dans une tradition d'histoire du livre et de la lecture qui met l'accent sur la réalité des expériences passées plutôt que sur les hiérarchisations esthétiques et prescriptives, et se demande ce « que lisaient les Français au XVIII^e siècle¹⁰ ». Si, pour reprendre les formules de Tocqueville, des « écrivains » ont participé au processus révolutionnaire, ce sont peut-être autant des philosophes et des penseurs politiques que des auteurs et des autrices de pamphlets ou de romans populaires.

La relation entre « écrivains » et nobles apparaît par ailleurs bien trop simpliste dans le récit proposé par Tocqueville. La mise en perspective des trois cas étudiés met l'accent sur l'importance du contrôle – ou de l'absence de contrôle – de la production écrite concernant leur personne. Entre Besenval, qui choisit de prendre lui-même la plume, et Polignac, complètement dépossédée de son image de papier, le contraste est immense : il ne s'explique pas uniquement par les différences de statut social ou de genre, qui font de la favorite de la reine une cible bien plus évidente que le baron suisse, mais aussi par le degré d'implication personnelle dans le processus de figuration littéraire. Le cas de Richelieu, qui se situe entre les deux pôles de la participation et du retrait, permet de montrer plus finement la complexité de ce processus. La littérature apparaît comme une activité collective et complexe, où les différents acteurs sociaux impliqués jouent leur propre partition et se font parfois féroce concurrence¹¹ : Richelieu lui-même, ainsi que certains membres de sa famille, mais surtout les différents hommes de lettres qu'il emploie à son service ou qui choisissent de coopérer avec lui, de même que les libraires qui éditent le produit de ce travail. Le parcours d'un Soulavie, qui n'a été véritablement examiné ici que dans son rapport avec Richelieu, mériterait certainement d'être approfondi. Le cas du libraire Buisson – qui édite aussi bien les travaux de Soulavie que la *Vie privée de Richelieu*, mais aussi les *Mémoires* de Besenval, apparaît lui aussi comme particulièrement révélateur du rôle d'un « entrepreneur des lettres » dans la structuration du champ littéraire de la période : une étude à son sujet, au croisement de la sociologie littéraire, de l'histoire économique et de l'histoire du livre, pourrait se révéler particulièrement productive. Plus généralement, il serait certainement très fécond de mener une enquête plus globale sur la

⁹ Voir Delphine ANTOINE-MAHUT et Stéphane ZÉKIAN (dir.), *Les âges classiques du XIX^e siècle*, Paris, Éditions des archives contemporaines, coll. « Actualité des classiques », 2018.

¹⁰ Robert DARNTON, *Édition et sédition, op. cit.*, p. I.

¹¹ Pour une approche de la littérature comme pratique collective, concernant le XVII^e siècle, voir Christian JOUHAUD, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2000.

question des écrivains et écrivaines nobles : à rebours des observations un peu trop schématiques sur leur refus de se prêter à un jeu littéraire perçu comme indigne de leur qualité sociale, on observe au contraire qu'un bon nombre de nobles écrivent et publient. Cela pourrait permettre de mieux comprendre les rapports au long cours entre le groupe social de la noblesse et la littérature.

S'il faut souligner encore que la noblesse est bien loin de perdre toutes ses capacités de séduction symboliques après 1789, la thèse tocquevillienne de la captation par les écrivains de l'hégémonie culturelle entre malgré tout en résonance avec certains phénomènes observables. Pour se concentrer seulement sur le XVIII^e siècle, un certain nombre de questions peuvent être soulevées. Comment analyser, par exemple, l'émergence d'une figure comme le « héros plébéien¹² », en rupture avec la tradition de personnages théâtraux appartenant à un univers social de référence nobiliaire ou princier ? Comment comprendre qu'un homme de lettres comme Grimm puisse se constituer un revenu confortable en envoyant à une vingtaine de têtes couronnées européennes, avides des nouvelles du monde littéraire parisien, des comptes rendus d'ouvrages ou de spectacle¹³ ? Comment expliquer qu'en 1739 le prince de Liechtenstein puisse déboursier la somme de 1800 livres pour un tableau de Chardin représentant une scène d'intérieur bourgeois où un jeune enfant se fait réprimander par sa gouvernante¹⁴ ? L'analyse du processus d'autonomisation des champs culturels vis-à-vis du pouvoir politique, dans la lignée des travaux pionniers de Pierre Bourdieu¹⁵, pourrait être approfondie à partir d'un examen des rapports qu'entretiennent la noblesse et les artistes, dont on peut conjecturer qu'ils sont variés et complexes : entre les rapports de sujétion induits par la protection ou le mécénat et, à l'opposée, les stratégies d'indépendance financière et artistiques, avec en arrière-plan le

¹² Renaud BRET-VITTOZ, *L'éveil du héros plébéien (1760-1794)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Théâtre et société », 2018.

¹³ Friedrich Melchior GRIMM, *Correspondance littéraire*, éd. Ulla Kölving, éd. cit., vol. 1, « Introduction générale », p. XXXII.

¹⁴ Marianne ROLAND-MICHEL, *Chardin [1994]*, Paris, Hazan, 2001, p. 45. Sur le mouvement en longue durée qui voit s'accroître l'importance de l'identité de l'artiste dans la détermination de la valeur du tableau, voir Charlotte GUICHARD, *La griffe du peintre. La valeur de l'art (1730-1820)*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2018. Michael BAXANDALL observe le phénomène dès le XV^e siècle en Italie, lorsque les commanditaires commencent à donner plus de prix à l'habileté de l'artiste qu'à la quantité de matériaux nobles (comme le bleu d'outremer ou l'or) utilisés dans fabrication de l'œuvre : voir Michael BAXANDALL, *L'œil du Quattrocento. L'usage de la peinture dans l'Italie de la Renaissance [1972]*, trad. Yvette Delsaut, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des Histoires », 2004, p. 26-29.

¹⁵ Voir notamment Pierre BOURDIEU, *Les règles de l'art, op. cit.* ; Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1985 ; Gisèle SAPIRO, « L'autonomie de la littérature en question », dans Jean-Pierre MARTIN (dir.) *Bourdieu et la littérature*, Nantes, Cécile Defaut, 2010, p. 45-61 ; José-Luis DIAZ, « L'autonomisation de la littérature (1760-1860) », *Littérature*, n° 124, 2001, p. 7-22.

jeu mené par l'État dans sa propre logique de centralisation et de structuration du champ artistique sous son égide, la gamme des relations entre ces deux types d'acteurs est *a priori* extrêmement large, entre l'adulation et la soumission plus ou moins feinte et la concurrence plus ou moins agressive. Seule une enquête plus approfondie, menée sur une plus large échelle – qui dépasse en particulier les divisions séculaires traditionnelles des études littéraires – et à partir de multiples points d'observation, permettrait d'avancer quelques pistes d'analyse. L'histoire littéraire de la noblesse reste encore largement à écrire.

Analyser des cas, expliquer des textes, contextualiser

Par-delà ces éléments matériels, l'analyse proprement littéraire de la figuration permet de mettre au jour des processus de circulations intertextuelles, d'ancrages génériques et de réappropriation ou reformulation de certains motifs appartenant à des registres culturels précis, à l'instar du libertinage. L'examen de tels objets aide à comprendre pourquoi l'imaginaire social de la noblesse a privilégié certaines formes plutôt que d'autres. L'entrée par la figuration littéraire permet de mieux rendre compte de la prégnance de certaines références culturelles, comme l'esthétique de la pointe, le modèle de la conversation mondaine ou encore l'idéal de la *sprezzatura*. Ces objets nécessitent par ailleurs qu'on les observe sur des chronologies larges et en croisant des approches disciplinaires qui associent à des études morphologiques¹⁶ des perspectives nourries par les sciences sociales – ce que j'ai tenté de faire ici à partir de l'étude de ces trois cas.

Ce choix méthodologique de l'étude de cas peu en lui-même susciter un certain nombre d'objections. La question de sa pertinence intrinsèque mérite d'être posée : au moment où les humanités numériques proposent, selon la formule de Franco Moretti, une « lecture à distance¹⁷ » [*distant reading*] rendue possible par la mise en série de corpus de données et de textes toujours plus importants, aurait-il été plus productif d'adopter une autre voie et de mener l'enquête à partir de la collation d'un plus grand nombre possible de matériaux ?

¹⁶ Au sens large du terme, et pas seulement à propos d'objets textuels : comme le signale Vladimir Propp, « le mot de *morphologie* signifie l'étude des formes » (Vladimir PROPP, *Morphologie du conte* [1928], trad. Marguerite Derrida, Paris, Points, 2015, p. 6).

¹⁷ Franco MORETTI, *Distant Reading*, New York et Londres, Verso, 2013. Pour des travaux du même auteur publiés en français, voir Franco MORETTI, *Atlas du roman européen (1800-1900* [1998], trad. Jérôme Nicolas, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2000 ; *Graphes, cartes et arbres. Modèles abstraits pour une autre histoire de la littérature* [2005], trad. Étienne Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, coll. « Penser/croiser », 2008 ; Franco MORETTI (dir.), *La littérature au laboratoire*, trad. Valentine Leys, Paris, Éditions d'Ithaque, coll. « Terra incognita », 2016.

La stratégie choisie s'inscrit dans une autre tradition intellectuelle, avec sa propre cohérence, ses méthodes et ses paradigmes. Cette tradition place au premier plan l'exercice de l'explication de textes – ce *close reading* auquel s'oppose précisément, et probablement un peu excessivement¹⁸, Franco Moretti. C'est là, bien sûr, une forme d'ancrage méthodologique et disciplinaire de ma part : je ne suis ni historien, ni sociologue, ni anthropologue de formation, et j'ai fait des études de lettres en France au début du XXI^e siècle. Mais il s'agit aussi d'articuler cette pratique de l'explication de textes à d'autres courants disciplinaires qui ne sont pas toujours spontanément associés à l'étude de la littérature : que l'on pense par exemple aux types d'analyses menées par la microhistoire¹⁹, ou encore à la « description dense » proposée par l'anthropologue Clifford Geertz²⁰. Dès 1980, ce dernier promeut une association plus approfondie entre spécialistes des sciences sociales et littéraires : alors que « la société est de moins en moins décrite comme une machine complexe ou un quasi-organisme et de plus en plus comme un jeu sérieux, un drame du trottoir ou un texte du comportement²¹ », il faut faire appel à des spécialistes « de ce que sont le théâtre, la *mimesis* et la rhétorique²² ». Les littéraires, avec leurs objets d'étude et leurs méthodes, ont non seulement leur place au sein du vaste paradigme des sciences sociales, mais aussi une véritable pertinence. À condition, toutefois, de respecter un certain nombre de protocoles scientifiques et d'historiciser leurs analyses, au prix peut-être de quelques blessures narcissiques disciplinaires, comme le renoncement aux bénéfices d'extraterritorialité et de supériorité – l'idée que la littérature surplomberait un monde social qui lui serait fondamentalement indifférent²³.

¹⁸ Voir Olivier FERRET, *Voltaire dans l'Encyclopédie*, Paris, Société Diderot, coll. « L'Atelier, autour de Diderot et de l'Encyclopédie », 2016, p. 15-18.

¹⁹ Voir Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 1996

²⁰ Clifford GEERTZ, « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture » [1973], trad. André Mary, *Enquête*, n° 6, 1998, p. 73-105. Sur ce texte, voir André MARY, « De l'épaisseur de la description à la profondeur de l'interprétation. À propos de "Thick Description" », *Enquête*, n° 6, 1998, p. 57-72).

²¹ Clifford GEERTZ, « Genres flous : la refiguration de la pensée sociale » [1980], dans *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, trad. Denise Paulme, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2012, p. 31.

²² *Ibid.*, p. 41.

²³ Qu'il s'agisse des énoncés assez sommaires d'un certain *sens commun littéraire*, sur lesquels Bourdieu ironise à bon droit (voir Pierre BOURDIEU, *Les règles de l'art*, op. cit., « Avant-propos », p. 9-16), ou de la version plus subtile et, à mon sens, caractérisée par une posture de fausse modestie, que l'on trouve chez Roland Barthes : « La littérature prend en charge beaucoup de savoirs. [...] Si, par je ne sais quel excès de socialisme ou de barbarie, toutes nos disciplines devaient être expulsées de l'enseignement sauf une, c'est la discipline littéraire qui devrait être sauvée, car toutes les sciences sont présentes dans le monument littéraire. [...] Cependant, en cela véritablement encyclopédique, la littérature fait tourner les savoirs, elle n'en fixe, elle n'en fétichise aucun ; elle leur donne une place indirecte, et cet indirect est précieux » (Roland BARTHES, *Leçon* [1978], dans *Œuvres complètes*, éd. cit., vol. 5, p. 433-434).

Dans le travail mené ici, l'utilisation de tout un appareil conceptuel issu des études sur le genre²⁴ est assez caractéristique de cet effort d'hybridation disciplinaire : interroger le genre dans le corpus consiste à prendre en compte cette catégorie fondamentale de la construction des rapports sociaux²⁵, non seulement dans le processus de figuration en tant que tel, mais aussi dans la structuration de certains discours. Les thèmes de la gynécocratie ou de l'homosexualité, auxquels sont consacrés deux chapitres spécifiques, apparaissent comme des éléments fondamentaux de la configuration de l'imaginaire social de la noblesse à la fin de l'Ancien Régime. L'utilisation d'outils conceptuels qui pourraient être considérés comme anachroniques (comme la figure de la *folle*, issue de la subculture gay contemporaine) permet ainsi d'éclairer un personnage comme le duc de Gesvres, *a priori* assez mystérieux. Bien sûr, le questionnement du genre aurait pu être approfondi, notamment en prenant le parti d'intégrer au corpus une femme autrice. Des figures du monde littéraire de l'Ancien Régime, comme Germaine de Staël ou Isabelle de Charrière, seraient des candidates plausibles, mais leur statut social et leur cosmopolitisme me paraissent toutefois les mettre trop à l'écart de l'idéal-type de la haute noblesse en France, sur lequel j'ai souhaité me concentrer. Il faut enfin souligner les effets d'aller et retour disciplinaires : si la lecture de corpus textuels à la lumière d'un questionnement nourri par les études sur le genre est particulièrement féconde, la prise en compte de leur dimension littéraire montre bien comment l'ordre du genre se met en place à partir de la production de formes sensibles, ce qui rend forcément les analyses plus subtiles. Le cas du motif de l'homosexualité chez les nobles, qui n'est pas toujours construit dans un dispositif à charge mais peut, selon certaines modalités, renforcer la posture de l'exceptionnalité nobiliaire, est un bon indice de la complexité de ces procédés.

Le pouvoir (social) des fables

Parallèlement, l'analyse proprement littéraire de certains phénomènes, comme l'élaboration de réseaux intertextuels ou l'adaptation d'un code générique romanesque dans le cadre d'un dispositif pamphlétaire, montre bien comment l'imaginaire social de la noblesse se construit non seulement sur des fondements discursifs et philosophiques, mais aussi esthétiques. Ainsi, la noblesse est certes un sujet politique, mais elle est aussi le support et le prétexte d'un

²⁴ Voir Anne-Charlotte HUSSON, Lucie JÉGAT, Marion MAUDET, Lucy MICHEL, Vanina MOZZICONACCI, Laura TATOUEIX, Cécile THOMÉ et Maxime TRIQUENAU, (dir.) *Le(s) genre(s). Définitions, modèles, épistémologie*, Lyon, ENS Éditions, 2018.

²⁵ De même que Carlo Ginzburg considère que « même simplifiée, une analyse en termes de classe marque toujours un grand pas en avant par rapport à une analyse "interclasse" » (Carlo GINZBURG, *Le fromage et les vers*, *op. cit.*, p. 27), une analyse qui prend en compte le genre me semble toujours plus fine.

certain nombre d'images et de récits qui mettent en jeu quelque chose qui dépasse le seul discours raisonnable, comme en témoignent par exemple les figures de la déshumanisation tératologique ou encore l'angoisse collective de la gynécocratie, deux éléments qui prennent appui sur un certain nombre de figures et de motifs culturels.

L'attention portée à l'anecdote s'inscrit pleinement dans l'approche littéraire de l'imaginaire social de la noblesse à la fin de l'Ancien Régime, réinscrite au sein de ce que Karine Abiven appelle une « histoire des cultures narratives²⁶ ». La polyvalence de cette forme est particulièrement notable. Si elle est de plus en plus théorisée comme un outil historiographique qui permet de renouveler l'écriture de l'histoire tout en lui donnant une coloration particulièrement critique, on observe aussi la place éminente qu'elle occupe dans le cadre d'une économie politique du système de cour, où elle sert de bien échangeable et monnayable en influence et en réputation – y compris, ce qui peut paraître plus étonnant, dans le cadre de l'écriture mémorialiste, où elle peut nourrir à distance la performativité de la noblesse du mémorialiste. Les pamphlets et les Mémoires sont des documents particulièrement utiles pour analyser cette dimension du pouvoir politique à la fin de l'Ancien Régime, puisqu'ils participent du processus tout autant qu'ils l'enregistrent. Mais l'anecdote semble aussi s'intégrer à une économie symbolique plus proprement nobiliaire, où elle permet de construire une sorte de mémorial de l'*ethos* nobiliaire : à travers tel trait ou tel bon mot, enregistré dans une page de Mémoires ou, plus surprenant, dans une Vie privée, c'est tout un modèle culturel et éthique qui se donne à lire et à éprouver.

Ce que cette étude contribue au fond à mettre au jour, c'est la dimension sensible de la domination sociale. Or, que l'on considère avec Pierre Bourdieu que « la lutte politique est une lutte cognitive (pratique et théorique) pour le pouvoir d'imposer la vision légitime du monde social²⁷ », ou bien que l'on cherche à adopter des catégories plus *emic*, comme la notion de crédit, dont certaines recherches récentes ont souligné la dimension polymorphe et la position centrale au XVIII^e siècle²⁸, le cas de la noblesse d'Ancien Régime est particulièrement emblématique. Si elle perd beaucoup avec la Révolution, sa capacité à produire de la fascination reste, sinon intacte, du moins largement opérante. On peut faire à cet égard l'hypothèse que sa plus grande force réside probablement dans sa capacité à produire ou à susciter des images et

²⁶ Karine ABIVEN, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai*, *op. cit.*, p. 24-28.

²⁷ Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes* [1997], Paris, Points, 2003, p. 267.

²⁸ Voir en particulier Clare Haru CROWSTON, *Credit, Fashion, Sex. Economies of Regard in Old Regime France*, Durham, Duke University Press, 2013. Pour une synthèse sur le sujet, voir Antoine LILTI, *L'héritage des Lumières*, *op. cit.*, « Le pouvoir du crédit », p. 197-222.

des récits qui frappent l'imagination. La littérature peut constituer dès lors un point d'observation idéal de ce processus de construction des imaginaires sociaux, non seulement parce qu'elle permet de les rendre visible, mais surtout parce qu'elle en est elle-même constitutive.

BIBLIOGRAPHIE

Nota bene :

- Le cas échéant, la date de la première édition – ou les dates, s’il s’agit d’un intervalle – figure entre crochets après la mention du titre.
- À des fins d’uniformisation, les noms d’auteurs et d’autrices suivent, sauf rares cas particuliers, les notices disponibles sur le catalogue électronique de la BnF. Ce choix comporte sa part d’arbitraire et ne doit pas occulter le fait que ce répertoire de la BnF n’est lui-même pas exempt de tous biais²⁹. Dans le cas de noms étrangers, ils peuvent subir une francisation afin d’être plus clairs (Cicéron plutôt que Cicero, Léon Tolstoï, plutôt que Лев Николаевич Толстой ou Lev Nikolaevič Tolstoj).
- La tradition bibliographique consistant à systématiquement mettre en majuscule l’initiale du premier substantif d’un titre d’ouvrage – ou l’adjectif qui lui est antéposé –, même lorsqu’il est précédé d’un déterminant direct (*Le Parti pris des choses*, *Les Grandes Espérances*) n’est appliquée ici que lorsqu’elle est explicitement employée dans l’édition citée : il s’agit d’une part de respecter des pratiques éditoriales contemporaines qui s’affranchissent de plus en plus de cette règle tacite et d’éviter par ailleurs des effets non contrôlés et dommageables de réification de certaines notions, tels qu’induits par l’emploi de la majuscule (*La distinction* plutôt que **La Distinction*, par exemple).

²⁹ Voir Olivier RITZ, « Les notices d’autorité sont-elles aristocrates ? », *Carnet hypothèses Littérature et Révolution*, 23 janvier 2019 (URL : <https://litrev.hypotheses.org/1959>).

CORPUS

Corpus primaire – textes portant directement sur les figures étudiées

Sur Besenval

BESENVAL, Pierre-Victor de, *Mémoires de M. le baron de Besenval, Lieutenant-Général des Armées du Roi, sous Louis XV et Louis XVI, Grand’Croix de l’Ordre de Saint-Louis, Gouverneur de Haguenau, Commandant des Provinces de l’Intérieur, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Suisses, etc. ; écrits par lui-même, imprimés sur son manuscrit original, Et publiés par son Exécuteur Testamentaire, Contenant beaucoup de Particularités et d’Anecdotes sur la Cour, sur les Ministres et les Règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur les Événemens du temps, Précédés d’une Notice sur la Vie de l’Auteur*, Paris, Buisson, 1805-1806, 4 vol. [Autres éditions consultées : *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française. Mémoires du baron de Besenval*, éd. Albin de Berville et François Barrière, Paris, Baudouin, 1821, 2 vol ; *Mémoires du baron de Besenval sur la cour de France*, éd. Ghislain de Diesbach, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé / Poche », 2011].

—, *Le Spleen*, éd. Pierre Testud, Cadeilhan, Éditions Zulma, coll. « Dix-Huit », 1992.

Sur Polignac

Les Adieux de Lafayette ou cadet Capet, à Antoinette, et sa dernière Correspondance en fuyant les terres de la liberté, De l’imprimerie d’un Citoyen qui se jure de vivre libre ou de mourir, s. d. [1792 ou 1793 ?].

Les Adieux de la Reine, à ses mignons et ses mignonnes, De l’imprimerie des Patriotes, s. d.

Adieux de Mme la duchesse de Polignac aux François, Suivis des Adieux des François à la même, Par l’Auteur de sa Maladie, s. l., 1789.

Antoinette d’Autriche ou Dialogue entre Catherine de Médicis et Frédégonde, reines de France, aux Enfers. Pour servir de supplément et de suite à tout ce qui a paru sur la vie de cette princesse, Londres, 1789.

L’Autrichienne en goguettes ou l’orgie royale, opéra proverbe, Composé par un Garde du corps, et publié depuis la Liberté de la Presse et mise en musique par la Reine, s.l., 1789, réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008.

Bord[el] r[oyal] Suivi d’un entretien secret entre la Reine et le Cardinal de Rohan, après son entrée aux Etats-généraux, s. l., s. d., réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008.

*Boudoir de madame la duchesse de P***, Et rapport des scènes les plus curieuses ; Publiées par un membre de cette académie [sic] de lubricité, s.l.n.d.*

CAMPAN, Jeanne-Louise-Henriette, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, Reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, Baudoin Frères, 1823, 3 vol.

La chasse aux bêtes puantes et féroces, Qui après avoir inondé les bois, les plaines, &c, se sont répandues à la Cour & à la Capitale. Suivie de la Liste des PROSCRITS de la Nation, & de la notice des peines qui leur sont infligées par contumace, en attendant le succès des poursuites qui sont faites de leurs personnes, ou l'occasion. Par ordre exprès du Co.... Per....., & en vertu d'une délibération unanime d'icelui, à laquelle ont assisté tous les Citoyens de cette Ville, Paris, De l'Imprimerie de la Liberté, 1789.

Chasse nouvelle aux bêtes puantes et féroces, Qui continuent à dévaster le Royaume. Suivie d'une Nouvelle Liste des ARISTOCRATES inconnus jusqu'alors, & des peines que la Nation leur inflige par contumace en attendant l'heureux instant qui les mettra en sa puissance, Paris, De l'Imprimerie de la Lanterne, 1789.

Conférence entre Mme de Polignac et Mme de la Motte, au parc Saint-James, ou Lettres de Monsieur de Vaudreuil, à Thierry, valet de chambre du roi, De l'imp. de P. de Lormel, s. d.

*Confession et repentir de madame de P***, ou la nouvelle Madeleine convertie*, s. l., 1789.

Descente de la Dubarry aux enfers, Sa réception à la cour de Pluton par la femme Capet, devenue la furie favorite de Proserpine. Caquetage entre ces deux catins, Paris, G.-F. Galletti, s. d. [après décembre 1793].

Description de la ménagerie royale d'animaux vivants Établie aux Thuilleries, Près de la terrasse nationale, Avec leurs noms, qualités couleurs et propriétés, De l'Imprimerie des Patriotes, s. d., réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008].

Description historique d'un monstre symbolique, Pris vivant sur les bords du Lac Fagua, près Santé-Fé, par les soins de Francisco Xaveiro de Meunrios, Comte de Barcelonne & Vice-roi du Nouveau Mexique. Envoyée par un Négociant du pays à un Parisien son Ami, À Santa-Fé et se trouve à Paris, 1784.

La Destruction de l'Aristocratie, drame en cinq actes et en prose, Chantilly, Imprimé sous les ordres et la direction des princes fugitifs, 1789.

Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, Londres, 1789, [vol. 1].

Essai historique sur la vie privée de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre, née Archiduchesse d'Autriche, le deux Novembre 1755, Versailles, Chez la Montlosier, Hôtel des Courtisanes, 1790, [vol. 2].

Le Godmiché royal, s. l., 1789, réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008.

GOURIET, Jean-Baptiste, *Crimes de Marie-Antoinette, veuve capet*, [Paris,] De l'Imp. de Gouriet, s.d. [après janvier 1793].

Lettre de madame de Polignac, [Paris], De l'imprimerie de Valleyre l'aîné, [1789 ?].

La Ligue aristocratique ou les Catilinaires françaises par un membre du Comité Patriotique du Caveau, Paris, Au Palais-Royal, De l'Imprimerie de Jossieran, Auteur des Motions nouvelles, 1789, réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008.

Maladie de Mme la duchesse de P..., s.l.n.d., [1789].

La Messaline française ou les nuits de la duc..... de Pol.... Et aventures mystérieuses de la pr.....se d'Hé... et de la Ouvrage fort utile à tous les jeunes gens qui voudront faire un cours de libertinage. Par l'abbé compagnon de la fuite de la duch.... De Pol....., Suivi du Voyage découvert, À Tribaldis, De l'imprimerie de Priape, 1790 [édition consultée : *La Messaline française* [1790], éd. Michel Delon, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. Patrick Wald-Lasowski, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, vol. 2].

Porte-feuille d'un talon rouge contenant des anecdotes galantes & secrètes de la cour de France, Paris, De l'Imprimerie du Comte de Paradès, 178* [antérieur à 1783].

Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, née à Vienne, le 2 novembre 1755, et veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français, Paris, Denné et Cordier, L'an deuxième de la République [1794].

*Réponse à la confession de Mme de P***, ou les Mille et Un meâ culpâ*, s.l., 1789.

Les Soirées amoureuses du général Mottier et de la belle Antoinette par le Petit Épagneul de l'Autrichienne, À Persépolis, À l'Enseigne de l'Astuce et de la Vertu délaissée, 1790.

Testament de Marie-Antoinette veuve Capet ; Et détail de tous [sic] les circonstances et particularités qui ont précédées, accompagnées et suivies l'exécution de cette femme abominable, De l'Imprimerie du Véritable Créole Patriote, rue Transnonain, ancien couvent des Carmélites, s. d., réédité dans Chantal THOMAS, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008.

Sur Richelieu

CHAMFORT, Sébastien-Roch-Nicolas de, [Compte rendu des *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*,] *Mercure de France*, samedi 17 avril 1790 et samedi 24 avril 1790.

—, [Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*] *Mercure de France*, 2, 9 et 16 avril 1791.

CHODERLOS DE LACLOS, Pierre-Ambroise-François, « Compte rendu de la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, paru dans le n° 11 du *Journal des amis de la Constitution*, daté

- du mardi 8 février, l'an deuxième (1791) », dans *Œuvres complètes*, éd. Laurent Versini, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1979, p. 642-643.
- DUVAL, Alexandre, et BOUTET DE MONVEL, Jacques-Marie, *La jeunesse du duc de Richelieu ou Le Lovelace français*, comédie en prose et en cinq actes, Paris, Barba, An V.
- Mémoires authentiques du maréchal de Richelieu (1725-1757)*, éd. Arthur de Boislisle, Paris, Société de l'Histoire de France, 1918.
- RULHIÈRE, Claude-Carloman de, *Anecdotes sur M. de Richelieu*, dans *Œuvres posthumes de M. de Rulhière*, Paris, Lavillette, 1792, p. 149-243 [Autre édition consultée : *Anecdotes sur le maréchal de Richelieu*, Paris, Éditions Allia, 1993].
- SÉNAC DE MEILHAN, Gabriel, *Mémoires sur la vie du maréchal de Richelieu ; pour servir à l'histoire du XVIII^{ème} siècle Par Mr. Senac, Maître des requêtes honoraire Intendant de Provinces du Haynault et du Cambresis, &c*, Londres, Paris, Marchands des Nouveautés, 1790 [prospectus].
- SOULAVIE, Jean-Louis, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu, Pair de France, Premier gentilhomme de la chambre du roi, &c. Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premières années du Règne de Louis XVI, Roi des François et Restaurateur de la Liberté. Ouvrage composé dans la Bibliothèque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains. Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaire à l'intelligence de l'Ouvrage*, Londres, Marseille et Paris, Joseph de Boffe, Mossy, Buisson, 1790-1793, 9 vol.
- [SOULAVIE, Jean-Louis,] *Vie secrète du maréchal de Richelieu ou Développemens des intrigues des courtisans, des ministres et des favorites, sous Louis XIV et le régent, sous Louis XV et Louis XVI. Ouvrage écrit d'après les correspondances et sous les yeux du maréchal de Richelieu, et suivi des pièces curieuses de ses porte-feuilles*, Paris, Bureau de la Collection des mémoires relatifs à l'histoire du regne de Louis XV, 1791.
- Vie privée du maréchal de Richelieu, Contenant ses amours et ses intrigues, Et tout ce qui a rapport aux divers Rôles qu'a joués cet Homme célèbre pendant plus de quatre-vingt ans*, Paris, Buisson, 1791, 3 vol. [Autres éditions consultées : ANONYME, *Véritable vie privée du Maréchal de Richelieu*, éd. Élisabeth Porquerol, Paris, Gallimard, coll. « Le Promeneur », 1996 [édition partielle, ne comprenant que les deux premiers volumes] ; *Vie privée du maréchal de Richelieu*, éd. Benedetta Craveri, Paris, Desjonquères, coll. « XVIII^e siècle », 1993 [édition du dernier volume].]

Corpus secondaire – autres textes cités

L'Abus des mots, s. l. n. d. [1789].

ANQUETIL, Louis-Pierre, *Vie du maréchal duc de Villars, De l'Académie Française, Membre du Conseil de Régence, Président du Conseil de Guerre, Ministre d'État, Maréchal-Général des Camps & Armées, &c. &c. &c.*, Paris, Moutard, 1784, 4 vol.

[ARCQ, Philippe-Auguste de Sainte-Foix, chevalier d'], *Le Palais du silence. Conte philosophique*, Amsterdam, 1754, 2 vol.

ARGENSON, René-Louis de Voyer, marquis d', *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, éd. Edmé-Jacques-Benoît Rathery, Paris, Veuve Renouard, 1859-1867, 9 vol.

BALZAC, Honoré de, *La Femme abandonnée* [1833], éd. Madeleine Ambrière, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, vol. 2.

—, *La Duchesse de Langeais* [1834], éd. Rose Fortassier, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1977, vol. 5.

—, *La Maison Nucingen* [1837], éd. Pierre Citron, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1977, vol. 6.

—, *Illusions perdues* [1837-1843], éd. Roland Chollet, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1977, vol. 5.

—, *Le Cabinet des Antiques* [1839], éd. Nicole Mozet, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, vol. 4.

—, *Ursule Mirouët* [1841-1842], éd. Madeleine Ambrière, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1976, vol. 3.

—, « Avant-propos de *La Comédie humaine* » [1842], éd. Madeleine Ambrière, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, vol. 1.

—, *La Cousine Bette* [1846-1847], éd. Anne-Marie Meininger, dans *La Comédie humaine*, éd. Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1977, vol. 7.

BARBEY D'AUREVILLY, Jules, *Du dandysme et de George Brummell* [1845], éd. Frédéric Schiffter, Paris, Payot & Rivages, coll. « Rivages poche », 2018.

BARBIER, Edmond-Jean-François, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV*, éd. Pierre Bonnet, Henri Duranton, Fadi El Hage et Denis Reynaud, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le dix-huitième siècle », 2020, un volume publié.

- BARTHELEMY, Jean-Jacques, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, dans le milieu du quatrième siècle avant l'ère vulgaire*, Paris, De Bure l'aîné, 1788, 5 vol.
- BAYLE-MOULLARD, Élisabeth-Félicie, *Nouveau manuel complet du parfumeur*, Paris, Librairie encyclopédique de Roret, 1845.
- BEAUMARCHAIS, Pierre-Augustin Caron de, *Le Mariage de Figaro* [1784], dans *Œuvres*, éd. Pierre Larthomas, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988.
- La Bible de Jérusalem*, Éditions du Cerf, 2000.
- BIENVILLE, *La Nymphomanie, ou traité de la fureur utérine* [1771], Amsterdam, 1784.
- BOCCAGE, Anne-Marie du, *Les Amazones, tragédie en cinq actes*, Paris, Mériqot, 1749.
- BOILEAU, Nicolas, *Satires, Épîtres, Art poétique*, éd. Jean-Pierre Collinet, Paris, Gallimard, coll. « Poésie / Gallimard », 1985.
- BOISSY D'ANGLAS, François-Antoine, *Quelques idées sur la liberté, la révolution, le gouvernement républicain, et la constitution française*, s. l., 1792.
- BOUTET DE MONVEL, Jacques-Marie, *Frédégonde et Brunéhaut, roman historique*, Paris, Veuve Duschesne, 1775.
- CHÉNIER, Marie-Joseph, *Charles IX* [1788], dans *Théâtre*, éd. Gauthier Ambrus et François Jacob, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2002.
- BRILLAT-SAVARIN, Jean Anthelme, *Physiologie du goût* [1826], Flammarion, coll. « Champs classiques », 2017.
- BRISSOT de Warville, Jacques-Pierre, *De la vérité ou Méditations sur les moyens de parvenir à la vérité dans toutes les connoissances humaines*, Neuchâtel, Imprimerie de la Société typographique, 1782.
- BURKE, Edmund, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau* [1757], trad. Baldine Saint-Girons, Paris, Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 2014.
- , *Réflexions sur la révolution en France* [1790], trad. Pierre Andler, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2016.
- CASANOVA, Giacomo, *Histoire de ma vie*, éd. Gérard Lahouati et Marie-Françoise Luna, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2013-2015, 3 vol.
- CASTIGLIONE, Baldassare, *Le Livre du Courtisan* [1528], trad. Alain Pons [d'après Gabriel Chappuis, 1580], Paris, Flammarion, coll. « GF », 1991.
- CAYLUS, Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay, comtesse de, *Souvenirs de Mme de Caylus* [1769], éd. Janet Godden et Virgil Topazio, dans VOLTAIRE, *OCV*, vol. 71A, 2005 [Autre édition consultée : *Les Souvenirs de madame de Caylus*, Amsterdam, Jean Robert, 1770].

- CHAMFORT, Sébastien-Roch-Nicolas de, *Maximes et pensées. Caractère et anecdotes* [1794], éd. Geneviève Renaux, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1982.
- Chansonnier révolutionnaire*, éd. Paul-Édouard Levayer, Paris, Gallimard, coll. « Poésie / Gallimard », 1989.
- CHARRIÈRE, Isabelle de, *Œuvres complètes*, éd. Jean-Daniel Candaux, C. P. Courtney, Pierre H. Dubois, Simone Dubois-De Bruyn, Patrice Thomson, Jeroom Vercruysse et Dennis M. Wood, Amsterdam et Genève, G. A. Van Oorschot et Slatkine, 1979-1984, 10 vol.
- CHATEAUBRIAND, François-René de, *Mémoires d'outre-tombe* [1849-1850], éd. Jean-Claude Berchet, Paris, Librairie générale française, coll. « La Pochothèque », 2003, 2 vol.
- CHAZET, René de, *Mémoires, souvenirs, œuvres et portraits*, Paris, Postel, 1837, 3 vol.
- CHODERLOS DE LACLOS, Pierre-Ambroise-François, *Les Liaisons dangereuses* [1782], éd. Catriona Seth, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2011.
- , « Correspondance entre madame Riccoboni et l'auteur des *Liaisons dangereuses* », dans *Les Liaisons dangereuses*, éd. Catriona Seth, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2011, p. 461-479.
- CHOISY, François-Timoléon, abbé de, *Mémoires de l'abbé de Choisy* [1727], éd. Georges Mongrédien, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2000.
- CICÉRON, Quintus, *Petit manuel de la campagne électorale*, éd. François Prost, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Commentario », 2017.
- CONDORCET, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat de, *Cinq mémoires sur l'instruction publique* [1791], éd. Charles Coutel et Catherine Kintzler, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1994.
- CORNÉLIUS NÉPOS, *Œuvres*, trad. Anne-Marie Guillemin, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des universités de France », 1923.
- COYER, Gabriel-François, *L'Année merveilleuse ou les hommes-femmes* [1748], La Haye, Jean Swart, 1751.
- [CRAUFURD, Quentin,] *Essais sur la littérature française, écrits pour l'usage d'une dame étrangère, compatriote de l'auteur*, s. l., 1803, 2. vol.
- CRÉBILLON, Claude-Prosper Jolyot de, *Le Sopha* [1739], dans *Œuvres complètes*, éd. Jean Sgard, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010, vol. 2.
- , *Tanzai et Néadarmé, histoire japonaise* [1734], dans *Œuvres complètes*, éd. Jean Sgard, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010, vol. 1.
- , *Les Amours de Zeokinizul, roi des Kofirans* [1746], éd. Simon F. Davies, dans *Œuvres complètes*, éd. Jean Sgard, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010, vol. 1.
- CRÉQUY, Renée Caroline de Froulay, marquise de, *Souvenirs de la marquise de Créquy. 1710 à 1802*, Paris, Fournier Jeune, 1835, 7 vol.

[D'ALEMBERT,] *Sur la destruction des jésuites en France*, s. l., 1767.

DIDEROT, Denis, *Les Bijoux indiscrets* [1748], éd. Jean-Christophe Abramovici, dans *Contes et romans*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004.

—, *Éloge de Richardson* [1762] éd. Henri Lafon, dans *Contes et romans*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004.

—, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque, pour servir d'introduction à la lecture de ce philosophe* [1778], dans *Œuvres philosophiques*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2010.

—, *Le Neveu de Rameau*, éd. Michel Delon, dans *Contes et romans*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004.

—, *Le rêve de D'Alembert*, éd. Barbara de Negroni, dans *Œuvres philosophiques*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2010.

DUCLOS, Charles, *Considérations sur les mœurs de ce siècle* [1751], éd. Carole Dornier, Paris, Honoré Champion, 2000.

DULAURE, Jacques-Antoine, *Histoire critique de la noblesse, depuis le commencement de la monarchie, jusqu'à nos jours ; où l'on expose ses préjugés, ses brigandages, ses crimes, où l'on prouve qu'elle a été le fléau de la liberté, de la raison, des connoissances humaines, et constamment l'ennemi du peuple et des rois*, Paris, Guillot, 1790.

—, *Liste des noms des ci-devant nobles, nobles de race, robins, financiers, intrigans, & de tous les aspirans à la noblesse, ou escrocs d'icelle, avec des notes sur leurs familles*, Paris, Garnéry, An second de la liberté [1790].

DUMAS, Alexandre, *Kean, ou Désordre et génie* [1836], éd. Sylvain Ledda, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2017.

DUPORT-DUTERTRE, François-Joachim, *Histoire des conjurations, conspirations et révolutions célèbres, tant anciennes que modernes*, Paris, Duchêne, 1754-1760, 10 vol.

Les Enfants de Sodome à l'Assemblée nationale [1790], éd. Patrick Cardon, Lille, Question de Genre/GayKitschCamp, 2005.

[FALQUES, Marianne-Agnès,] *L'Histoire de madame la marquise de Pompadour*, Londres, S. Hooper, 1759.

FLAUBERT, Gustave, *Madame Bovary* [1857], dans *Œuvres complètes*, éd. Claudine Gothot-Mersch, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2013, vol. 3. 1851-1862.

—, *Correspondance*, éd. Jean Bruneau et Yvan Leclerc, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1973-2007, 5 vol.

FORGEOT, Nicolas-Julien, *Les Dettes, comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes*, Paris, Prault, 1787.

- FOUGERET DE MONBRON, Louis-Charles, *Margot la ravaudeuse* [1748], dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. Patrick Wald-Lasowski, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000, vol. 1.
- , *Le Cosmopolite ou le citoyen du monde* [1750], Paris, Rivages, coll. « Petite Bibliothèque », 2014.
- GENLIS, Félicité de, *La femme auteur* [1804], éd. Martine Reid, Paris, Gallimard, coll. « Folio 2€ », 2007.
- , *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis, sur le dix-huitième siècle et la Révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours*, Paris, Ladvocat, 1825, 10 vol.
- GODARD D'AUCOUR, Claude, *Thémidore* [1744], dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. Patrick Wald-Lasowski, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000, vol. 1.
- GOETHE, Johann Wolfgang von, *Les Affinités électives* [1809], trad. Pierre du Colombier, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1980.
- GOLDONI, Carlo, *Mémoires de M. Goldoni pour servir à l'histoire de sa vie et à celle de son théâtre* [1787], éd. Paul de Roux, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 1988.
- GONCOURT, Edmond et Jules de, *Journal. Mémoires de la vie littéraires*, éd. Robert Ricatte, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2004, 3 vol.
- GRÉTRY, André-Ernest-Modeste, *Mémoires, ou essais sur la musique*, Paris, De l'imprimerie de la République, Pluviôse, An V [1797], 3 vol.
- GRIMM, Friedrich Melchior, DIDEROT, Denis, RAYNAL, Guillaume-Thomas et MEISTER, Jakob Heinrich, *Correspondance littéraire*, éd. Ulla Kölving, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2006-2016, 10 vol. [Autre édition consultée : *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.*, éd. Maurice Tourneux, Paris, Garnier frères, 1877-1882, 16 vol.]
- GUEULLETTE, Thomas-Simon, *Sur l'échafaud. Histoires de larrons et d'assassins (1721-1766)*, éd. Pascal Bastien, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2010.
- HAMILTON, Antoine, *Mémoires du comte de Gramont* [1713], éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2019.
- HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, *Phénoménologie de l'esprit* [1807], trad. Jean Hyppolite, Paris, Aubier, 1993, 2 vol.
- , *La Raison dans l'Histoire* [1822-1830], trad. Kostas Papaïoannou, Paris, 10/18, 1993.
- Hipparchia, histoire galante* [1748], éd. Florence Lotterie, dans *Courtisanes et philosophes*, éd. Mathilde Cortey, Erik Leborgne et Florence Lotterie, Paris, Publications de la Société Française d'Étude du Dix-huitième Siècle, coll. « Lire le Dix-huitième siècle », 2013.

- HOLBACH, Paul Henri Dietrich, baron d', *Essai sur l'art de ramper à l'usage des courtisans* [1790], Paris, Rivages, coll. « Petite Bibliothèque », 2010.
- HUGO, Victor, *Choses vues*, dans *Œuvres complètes*, vol. « Histoire », éd. Guy Rosa et Jacques Seebacher, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1987.
- JUVÉNAL, *Satires de Juvénal*, trad. Jean Dusaulx, Paris, Lambert, 1770 [Autre traduction consultée : *Satires*, trad. Olivier Sers, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », 2002].
- LA BEAUMELLE, Laurent Angliviel de, *Pensées de Sénèque, recueillies par M. Angliviel de La Beaumelle, Professeur Royal en Langue & Belles-Lettres Françaises dans l'Université de Copenhague ; Et traduites en François, pour servir à l'éducation de la Jeunesse* [1752], Paris, Barbou, 1779, nouvelle édition.
- , *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon, et à celle du siècle passé* [1755], Maestricht, Jean-Edmé Dufour et Philippe Roux, 1778, 16 vol., nouvelle édition augmentée.
- LA BRUYÈRE, Jean, *Les Caractères* [1688-1696], éd. Emmanuel Bury, Paris, Librairie générale française, Paris, coll. « Le Livre de Poche / Les Classiques de Poche », 1995.
- LA HARPE, Jean-François de, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou De la persécution suscitée par les barbares du dix-huitième siècle, contre la religion chrétienne et ses ministres*, Paris, Chez les marchands de nouveauté, 1797.
- , *Correspondance littéraire, adressée à Son Altesse Impériale Mgr le Grand-Duc, aujourd'hui empereur de Russie, et à M. le comte André Schowalow, chambellan de l'impératrice Catherine II, depuis 1774 jusqu'à 1791*, Paris, Migneret, 1804-1807, 6 vol.
- , *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Déterville et Lefèvre, 1818, 16 vol.
- LAS CASES, Emmanuel de, *Mémorial de Sainte-Hélène, ou Journal où se trouvé consigné, jour par jour, ce qu'a dit et fait Napoléon durant dix-huit mois*, Paris, L'Auteur, 1823, 8 vol.
- LATTAIGNANT, Gabriel-Charles de, *Pièces en vers, chansons et cantiques*, éd. Pierre Saby, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le dix-huitième siècle », 2019.
- LENGLET DU FRESNOY, Nicolas, *De l'usage des romans, où l'on fait voir leur utilité & leurs differens caracteres*, Amsterdam, Veuve De Poilras, 1734.
- , *L'histoire justifiée contre les romans*, Amsterdam, J. F. Bernard, 1735.
- LESAGE, Alain-René, *Gil Blas de Santillane* [1715-1735], éd. Étiemble, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1973.
- LÉVIS, Gaston de, *Souvenirs-Portraits du duc de Lévis* [1813], éd. Jacques Dupâquier, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2011.

- LIGNE, Charles-Joseph, prince de, *Fragments de l'histoire de ma vie*, éd. Jeroom Vercruysse, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion Classiques », 2008.
- , *Mes écarts ou ma tête en liberté et autres pensées et réflexions*, éd. Daniel Acke et Jeroom Vercruysse, Paris, Honoré Champion, 2007.
- , « Sur les Mémoires de M. le Baron de Besenval, écrits par lui-même », dans *Œuvres mêlées en prose et en vers de S. A. Msgr. Le prince Charles de Ligne etc. etc.*, Vienne et Dresde, Walther, 1807, vol. 15 [Édition fusionnée avec celle des *Mélanges militaires, littéraires et sentimentales*, Vienne et Dresde, Walther, 1807, vol. 29], p. 263-276.
- , *Lettres et pensées du maréchal prince de Ligne, publiée par Mad. la Baronne de Staël Holstein*, Paris et Genève, Paschoud, 1809, quatrième édition revue et augmentée.
- LOUVET DE COUVRAY, Jean-Baptiste, *Les Amours du chevalier de Faublas* [1787-1790], éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1996.
- LUYNES, Charles-Philippe d'Albert, duc de, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, éd. Eudore Soulié et Louis Dussieux, Paris, Firmin-Didot, 1860-1865, 17 vol.
- MANUEL, Louis-Pierre, *La Police de Paris dévoilée*, Paris, Strasbourg et Londres, Garnery, Treuttel et de Boffe, L'an second de la liberté [1793], 2 vol.
- MARIVAUX, Pierre de, *Le Paysan parvenu* [1734], éd. Henri Coulet, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1981.
- , *Le Petit-maître corrigé* [1734], éd. Henri Coulet et Michel Gilot, Paris, Gallimard, coll. « Folio théâtre », 2016.
- MARMONTEL, Jean-François, *Bélisaire* [1767], éd. Robert Grandroute, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1994.
- , *Éléments de littérature* [1787], éd. Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, coll. « XVIII^e siècle », 2005.
- , *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, dans *Œuvres posthumes de Marmontel, historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française*, Paris, Xhrouet, An XIII – 1804, vol 1 à 4 [Autre édition consultée : *Mémoires* [1804], éd. Jean-Pierre Guicciardi et Gilles Thierriat, Paris, Mercure de France, 1999].
- Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, Londres, John Adamson, 1777-1789, 36 vol.
- MERCIER, Louis-Sébastien, *L'an 2440. Rêve s'il en fut jamais* [1771], éd. Christophe Cave et Christine Marcandier, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 1999.
- , *Tableau de Paris* [1781-1788], éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, 2 vol.
- , *Le Gentillâtre, comédie en trois actes, et en prose*, Amsterdam et Paris, Veuve Ballard & fils et Veuve Duchesne, 1781.

- , *Mon bonnet de nuit* [1784], éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1999.
- , *Le Nouveau Paris* [1798], éd. Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994.
- MILLOT, Claude-François-Xavier, *Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV, composés sur les pièces originales recueillies par Adrien-Maurice, duc de Noailles*, Paris, Moutard, 1777, 6 vol.
- MIRABEAU, André-Boniface-Louis Riqueti, vicomte de, *Mes repas ou la vérité en riant et autres facéties*, éd. Antoine de Baecque, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2007.
- MIRABEAU, Honoré-Gabriel Riqueti, comte de, *Essai sur le despotisme*, Londres, 1776.
- , *Ma conversion* [1783], éd. Jean-Pierre Dubost, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. Patrick Wald-Lasowski, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, vol. 2.
- , *Errotika Biblion*, À Rome, De l'imprimerie du Vatican, 1783.
- MOLIÈRE, *Dom Juan* [1665], éd. Georges Couton, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2013.
- , *Le Mariage forcé* [1668], éd. Claude Bourqui, Georges Forestier et Anne Piéjus, dans *Œuvres complètes*, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, vol. 1.
- , *George Dandin, ou le Mari confondu* [1669], éd. Claude Bourqui et Georges Forestier, dans *Œuvres complètes*, éd. Georges Forestier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2010, vol. 2.
- MONTAIGNE, Michel de, *Essais* [1580-1588], éd. Emmanuel Naya, Delphine Reguig et Alexandre Tarrête, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2009, 3 vol. [Autre édition consultée : *Les Essais*, éd. Pierre Villey et Verdun-Louis Saulnier, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2004].
- MONTESQUIEU, Charles-Louis de Secondat, baron de, *Lettres persanes* [1721], éd. Paul Vernière et Catherine Volpilhac-Auger, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de poche / Bibliothèque classique », 2005.
- , *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* [1734], éd. Catherine Volpilhac-Auger et Catherine Larrère, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2008.
- , *De l'Esprit des lois* [1748], éd. Robert Derathé, mise à jour par Denis de Casabianca, Paris, Classiques Garnier, 2011, 2 vol.
- , *Spicilège*, éd. Louis Desgraves, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1991.
- MORELLET, André, *Mémoires de l'abbé Morellet de l'Académie française* [1821], éd. Jean-Pierre Guicciardi, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2000.

- [MOUFFLE D'ANGERVILLE, Barthélemy-François-Joseph,] *Vie privée de Louis XV, ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne*, Londres, John Peter Lyton, 1781, 4 vol.
- [NICOLE, Pierre,] *De l'éducation d'un Prince, divisée en trois Parties, dont la dernière contient divers Traitez utiles à tout le monde*, Paris, Veuve Charles Savreux, 1670.
- NIVERNAIS, Louis-Jules Mancini-Mazarini, duc de, *Œuvres de Mancini-Nivernois*, Paris, Didot jeune, 1796.
- Nouveau dictionnaire françois, À l'usage de toutes les Municipalités, les Milices Nationales et de tous les Patriotes, Composé par un aristocrate, dédié à l'Assemblée dite Nationale, Pour servir à l'Histoire de la Révolution de France*, Paris, D'une Imprimerie Aristocrate, 1790.
- OBERKIRCH, Henriette-Louise de Waldner de Freundstein, baronne d', *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, éd. Suzanne Burkard, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2000.
- PALATINE, Charlotte Élisabeth de Bavière, princesse, *Correspondance complète de Madame duchesse d'Orléans, née princesse Palatine, mère du Régent*, éd. et trad. Pierre-Gustave BRUNET, Paris, Charpentier, 1855, 2 vol. [Autre édition consultée : *Lettres de la princesse Palatine 1672-1722*, éd. Olivier Amiel, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1981].
- PELLEPORT, Anne-Gédéon de La Fitte, marquis de, *Les bohémiens*, éd. Robert DARNTON, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2010.
- [PIDANSAT DE MAIROBERT, Mathieu-François,] *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri*, Londres, 1775.
- , *L'Observateur anglois, ou Correspondance secrète entre milord All'eye et Milord All'ear*, Londres, John Adamson, 1777-1785, 10 vol.
- , *Confession d'une jeune fille* [1784], éd. Pierre-Saint-Amand, *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. Patrick Wald-Lasowski, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, vol. 2.
- PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle de Pline, traduite en françois, avec le texte latin rétabli d'après les meilleures leçons manuscrites*, trad. Jean-Étienne Guettard, Paris, Veuve Desaint, 1771-1782, 12 vol. [Autre traduction consultée : *Histoire naturelle. Livre X*, trad. Eugène de Saint-Denis, Paris, Les Belles lettres, col. « Collection des universités de France », 1961].
- PLUTARQUE, *Vies parallèles*, trad. Anne-Marie Ozanam, éd. François Hartog, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001.
- POLYBE, *Histoire de Polybe, nouvellement traduite du grec par Dom Vincent Thuillier*, Paris, Chez Pierre Gandouin, Julien-Michel Gandouin, Pierre-François Giffart et Nicolas-

- Pierre Armand, 1727-1730, 6 vol. [Autre traduction consultée : *Histoire*, trad. Denis Roussel, éd. François Hartog, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2003].
- PONA, Francesco, *La Messaline* [1633], trad. Jean-François Lattarico, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009.
- PRÉVOST, Antoine François, *Les Aventures de Pomponius, chevalier romain* [1724], dans *Œuvres de Prévost*, éd. Jean Sgard, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1986, vol. 7.
- PROCOPE, *Histoire secrète*, trad. Pierre Maraval, Paris, Les Belles Lettres, coll. « La roue à livres », 2004.
- PROUST, Marcel, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* [1919], éd. Pierre-Louis Rey, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, vol. 2.
- , *Le Côté de Guermantes* [1920-1921], éd. Dharntipaya Kaotipaya, Thierry Laget et Brian Rogers, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, vol. 2.
- , *Sodome et Gomorrhe* [1921-1922] éd. Antoine Compagnon, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, vol 3.
- , *Le Temps retrouvé* [1927], éd. Pierre-Louis Rey, Pierre-Edmond Robert, Jacques Robichez et Brian Rogers, dans *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1989, vol. 4.
- [PRUDHOMME, Louis-Marie,] *Crimes des reines de France*, Paris, Au bureau des révolutions de Paris, 1791.
- QUENEAU, Raymond, *Les fleurs bleues* [1965], Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2017.
- [RACOT DE GRANDVAL, Charles-François,] *La Nouvelle Messaline, tragédie en un acte, par Pyron, dit Prepucius*, À Ancone, Chez Clitoris, Librairie, rue du Sperme, vis-à-vis la Fontaine de la Semence, à la Verge d'Or, 1752.
- RÉTIF DE LA BRETONNE, Nicolas-Edme, *La Paysane pervertie ou les dangers de la ville*, La Haye et Paris, Veuve Duchesne, 1784, 4 vol.
- , *Monsieur Nicolas* [1796-1797], éd. Pierre Testud, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1989, 2 vol.
- , *L'Anti-Justine, ou les Délices de l'amour*, Paris, Veuve Girouard, 1798.
- RETZ, Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de, *Mémoires* [1717], dans *Œuvres*, éd. Marie-Thérèse Hipp et Michel Pernot, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1984.
- RICHARDSON, Samuel, *Histoire de Clarisse Harlove* [1748], éd. Shelly Charles, Paris, Desjonquères, coll. « Dix-huitième siècle », 1999, 2 vol.

- Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, éd. Patrick Wald-Lasowski, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000-2005, 2 vol.
- Romans libertins du XVIII^e siècle*, éd. Raymond Trousson, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1993.
- ROSTAND, Edmond, *Cyrano de Bergerac* [1897], éd. Pierre Citti, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de Poche / Le Théâtre de Poche », 1990.
- ROUSSEAU, Jean-Baptiste, *Les Ayeux chimériques, ou la comtesse de Critognac, comédie*, dans *Œuvres de Jean-Baptiste Rousseau*, Bruxelles, 1743, 3 vol.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Lettre à D'Alembert sur les spectacles* [1758], éd. Jean Rousset, dans *Œuvres complètes*, éd. Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », vol. 5, 1995.
- , *Julie ou la Nouvelle Héloïse* [1761], éd. Érik Leborgne et Florence Lotterie, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2018.
- , *Du contrat social* [1762], éd. Bruno Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2001.
- SADE, Donatien Alphonse François de, *Aline et Valcour ou le roman philosophique* [1795], dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1990, vol. 1.
- , *La Philosophie dans le boudoir* [1795], éd. Jean Deprun, dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, vol. 3.
- , *La Nouvelle Justine ou les Malheurs de la Vertu* [1799], dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1995, vol. 2.
- , *Histoire de Juliette* [1801], dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, vol. 3.
- SAINT-JUST, Louis-Antoine-Léon, *L'Esprit de la Révolution et de la constitution de France* [1791], dans *Œuvres complètes*, éd. Anne Kupiec et Miguel Abensour, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2004.
- SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires suivi de Additions au Journal de Dangeau*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1983-1988, 8 vol.
- SAND, George, *La Comtesse de Rudolstadt* [1843], éd. Nicole Savy et Damien Zanone, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2004.
- La science des personnes de cour, d'épée et de robe*, Amsterdam, Chatelain & fils, 1752, nouvelle édition, 16 vol.
- SÉNAC DE MEILHAN, Gabriel, *Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse palatine* [1786], éd. César Rouben, Sainte-Foy et Paris, Les Presses de l'Université Laval et Librairie A. G. Nizet, 1996.

- , *Des principes et des causes de la Révolution française* [1790], éd. Michel Delon, Paris, Desjonquères, 1987.
- , *L'Émigré* [1797], éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2004.
- SÉVIGNÉ, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1973-1978.
- SIEYÈS, Emmanuel-Joseph, *Essai sur les privilèges* [1788], Paris, Éditions Manucius, coll. « Le Philosophe », 2010.
- , *Qu'est-ce que le tiers-état ?* [1789], Paris, Flammarion, coll. « Champs classiques », 2009.
- [SOULAVIE, Jean-Louis], *Mémoires du comte de Maurepas, Ministre de la marine, etc.*, Paris, Collection des Mémoires relatifs à l'histoire du règne de Louis XV, 1791, 3 vol.
- SOULAVIE, Jean-Louis, *Mémoires historiques et politique du règne de Louis XVI, depuis son mariage jusqu'à sa mort*, Paris et Strasbourg, Treuttel et Würtz, An X (1801), 6 vol.
- SOURCHES, Louis-François de Bouschet, marquis de, *Mémoires secrets et inédits de la cour de France sur la fin du règne de Louis XIV par le marquis de Sourches, grand prévôt de France*, Paris, Beauvais aîné, 1836, 2 vol.
- STAËL, Germaine de, *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations* [1796], éd. Florence Lotterie et Laurence Vanoflen, dans *Œuvres complètes, I, 1*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- , *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* [1800], éd. Jean Goldzink, dans *Œuvre complètes, I, 2*, éd. Stéphanie Genand, Paris, Honoré Champion, 2013. [Autre édition consulté : *De la littérature* [1800], éd. Gérard Gengembre et Jean Goldzink, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1991].
- , *Corinne ou l'Italie* [1807], éd. Simone Balayé, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1985.
- , *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, éd. Bronislaw Baczko et Lucia Omacini, dans *Œuvres complètes III, 1*, éd. Lucia Omacini, Paris, Honoré Champion, 2009.
- STENDHAL, *Histoire de la peinture en Italie* [1817], éd. Victor Del Litto, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1996.
- , *De l'amour* [1822], éd. Xavier Bourdenet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2014.
- , « Les grands seigneurs » [1824], dans *Mélanges de politique et d'histoire*, éd. Henri Martineau, Paris, Le Divan, 1933, vol. 1, p. 179-181.
- , *Le Rouge et le Noir* [1830], éd. Yves Ansel, dans *Œuvres romanesques complètes*, éd. Yves Ansel et Philippe Berthier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, vol. 1.

- , *Correspondance*, éd. Victor Del Litto et Henri Martineau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1962-1968, 3 vol.
- , *Journal*, éd. Henri Martineau et Xavier Bourdenet, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2010.
- , *Lucien Leuwen* [Manuscrit autographe], éd. Yves Ansel et Xavier Bourdenet, dans *Œuvres romanesques complètes*, éd. Yves Ansel, Philippe Berthier et Xavier Bourdenet, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, vol. 2
- , *Vie de Henry Brulard*, éd. Béatrice Didier, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1973
- Suite des Délices de Coblenz, ou Fête brillante donnée par M. le P^e de Condé, aux illustres émigrés français, Avant leur départ pour Paris*, Imprimé à Coblenz, 1792.
- TACITE, *Annales de Tacite, en latin et en français*, trad. Jean-Henri Dotteville, Paris, Froullé, 1793, 2 vol. [Autres éditions consultées : *Annales*, trad. Pierre Wuilleumier, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des Universités de France », 1975-1978, 4 vol. ; *Annales*, trad. Pierre Grimal, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1993].
- TAINÉ, Hyppolite, *Les origines de la France contemporaine* [1876-1894], Paris, Hachette, 1901-1904.
- Thérèse philosophe ou Mémoires pour servir à l'histoire du Père Dirrag et de Mademoiselle Éradice* [1748], éd. Florence Lotterie, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2007.
- [THÉVENEAU DE MORANDE, Charles,] *Le Gazetier Cuirassé : ou Anecdotes Scandaleuses de la Cour de France*, Imprimé à cent lieues de la Bastille à l'enseigne de la liberté, 1771.
- , *La Vie privée ou Apologie de tres-Sérénissime Prince monseigneur le duc de Chartres. Contre un libel diffamatoire écrit en mil sept cent quatre-vingt-un, mais qui n'a point paru à cause des menaces que nous avons faites à l'auteur de le décéler. Par une Société d'amis du prince*, À cent lieues de la Bastille, 1784.
- THIÉRY, Luc-Vincent, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette ville, de sa banlieue, & de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*, Paris, Hardouin & Gattey, 1787, vol. 2
- THOMAS, Antoine-Léonard, *Œuvres posthumes de Thomas, de l'Académie française*, Paris, Desessart, An X (1802), 2 vol.
- TOLSTOÏ, Léon, *La Guerre et la Paix* [1865-1869], trad. Élisabeth Guertik, éd. Michel Aucouturier, Paris, Librairie générale française, coll. « Le Livre de Poche / Les Classiques de Poche », 2010, 2 vol.
- LA TOUR DU PIN, Lucy de, *Mémoires de la marquise de La Tour du Pin. Journal d'une femme de cinquante ans. 1778-1815*, éd. Christian de Liedekerke Beaufort, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé / Poche », 2002.

- [TOUSSAINT, François-Vincent], *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse* [1745], Amsterdam, 1763.
- VARILLAS, Antoine, *Les Anecdotes de Florence ou l'Histoire secrète de la Maison de Médicis* [1685], éd. Michel Bouvier, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2004.
- Vie de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, traduit de l'anglois par M. R. D. W.*, Londres, De l'imprimerie du palais Saint-James, 1789.
- Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conti, prince du sang, et sa correspondance avec ses complices fugitifs*, Turin, chez Garin, imprimeur du roi, rue des Boucheries, 1790.
- Vie privée et politique de Louis-Joseph de Condé, prince du sang*, Chantilly, et se trouve à Paris, chez les marchands de nouveautés, 1790.
- Vie privée et publique du ci-derrrière marquis de Villette*, s.l, s. d. (réédité dans *Les Enfants de Sodome à l'Assemblée nationale* [1790], éd. Patrick Cardon, Lille, Question de Genre/GayKitschCamp, 2005.
- VIGÉE-LE BRUN, Élisabeth Louise, *Souvenirs. 1755-1842* [1835-1837], éd. Geneviève Haroche-Bouzinac, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion Classiques », 2015.
- VOLTAIRE, *Nouvelles Considérations sur l'histoire* [1744], éd. Myrtille Méricam-Bourdet, dans *OCV*, vol. 28B, 2008.
- , *Zadig ou la Destinée* [1748], éd. Frédéric Deloffre et Jacqueline Hellegouarc'h, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1999.
- , *Nanine, ou l'homme sans préjugés* [1749], éd. Marie-Rose de Labriolle et Colin Duckworth, dans *OCV*, vol. 31B, 1994.
- , *Le Siècle de Louis XIV* [1751], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2015.
- , *La Pucelle d'Orléans* [1752], éd. Jeroom Vercruysse, dans *OCV*, vol. 7, 2006.
- , « Vers sur un dindon à l'ail » [1757], éd. Ralph A. Nablow, dans *OCV*, vol. 28A, 2006, p. 474.
- , « Ana, anecdotes », dans *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs* [1770-1772], éd. Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, dans *OCV*, vol. 38, 2007.
- , *Correspondance*, éd. Théodore Besterman, dans *Electronic Enlightenment* [En ligne].
- YOUNG, Arthur, *Voyages en France* [1792], trad. Henri Sée, Paris, Texto, coll. « Le goût de l'histoire », 2009. [Édition originale en langue anglaise consultée : YOUNG, Arthur, *Travels during the Years 1787, 1788, and 1789. Undertaken more particularly with a View of ascertaining the Cultivation Wealth, Resources, and National Prosperity, of the Kingdom of France*, Londres, J.Rackam, 1792].

ZOLA, Émile, *Le Ventre de Paris* [1873], éd. Henri Mitterand, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1979.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE ET SCIENTIFIQUE

Outils bibliographiques, lexicographiques, dictionnaires, répertoires

BARBIER, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, Paul Daffis, 1872-1879, 4 vol, troisième édition.

[CHANTREAU, Pierre-Nicolas] *Dictionnaire national et anecdotique, Pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots. Enrichi d'une notice exacte et raisonnée des Journaux, gazettes et Feuilletons antérieurs à cette époque. Avec un appendice contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives, pour l'intelligence de nos neveux*, À Politicopolis [Paris], Chez les marchands de nouveautés, 1790.

Dictionnaire de l'Académie française [quatrième édition], Paris, Bernard Brunet, 1762, 2 vol.

Dictionnaire de l'Académie française, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même [cinquième édition], Paris, J.-J. Smith et Cie, L'an VII de la République [1798], 2 vol.

Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 7 vol.

DRUJON, Fernand, *Les livres à clef. Étude de bibliographie critique et analytique pour servir à l'histoire littéraire*, Paris, Rouveyre, 1888, 2 vol.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton et Durand, 1751-1772, 28 vol. (Consulté sur le portail du projet Edition Numérique Collaborative et Critique de l'*Encyclopédie* ENCCRE. URL : <http://enccre.academie-sciences.fr>).

FÉRAUD, Jean-François, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy, 1787, 3 vol.

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois* [...], La Haye et Rotterdam, A. et R. Leers, 1690.

[GALLAIS, Jean-Pierre] *Extrait d'un dictionnaire inutile, composé par une société en commandite, & rédigé par un homme seul*, [Paris,] 1790.

Gazetier universel (URL : <http://gazetier-universel.gazettes18e.fr/>)

Gazetier révolutionnaire (URL : <http://gazetier-revolutionnaire.gazettes18e.fr/>)

QUÉRARD, Joseph-Marie, *Les supercheries littéraires dévoilées. Galerie des écrivains français de toute l'Europe qui se sont déguisés sous des anagrammes, des astéronymes, des cryptonymes, des initialismes, des noms littéraires, des pseudonymes facétieux ou bizarres, etc.* [1847-1853], Paris, G.-P. Maisonneuve & Larose, 1964, 3 vol.

RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise* [...], Genève, Jean Herman Widerhold, 1680, 2 vol.

SNETLAGE, Léonard, *Nouveau Dictionnaire Français contenant les expressions de nouvelle Création du Peuple Français*, Gottingue, Jean Chrétien Dieterich, 1795.

Trésor de la langue française informatisé (Tlfi), en ligne [URL : <http://www.cnrtl.fr/>].

Ouvrages et études portant spécifiquement sur les figures du corpus

Sur Besenval

CUENIN-LIEBER, Mariette, « Fiction et réalité : deux duels dans les écrits du baron de Besenval », *Duels en scène*, n° 4, 2007, p. 133-145.

DORNIER, Carole, « Histoire secrète / histoire politique : de l'anecdote à la théorie du gouvernement dans les *Mémoires* de Besenval », *Elseneur*, n° 19 « L'histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle) », dir. Carole Dornier et Claudine Poulain, 2004, p. 175-192

FIECHTER, Jean-Jacques, *Le baron Pierre-Victor de Besenval*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1993.

WEERDT-PILORGE, Marie-Paule de, « Philosophie morale dans l'œuvre fictionnelle et mémorielle de Besenval », dans Frédéric CHARBONNEAU et Myriam TSIMBIDY (dir.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2015, p. 167-180.

Sur Polignac

COLAS DES FRANCS Nathalie, *Madame de Polignac* [2008], Paris, Tallandier, 2016.

TRIQUENAU, Maxime, « Messaline française, louve de Barbarie et Ganymède femelle. La contagion de la haine dans les pamphlets contre la duchesse de Polignac », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques » dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 33-58.

Sur Richelieu

CHAMPION, Émilie, *Le maréchal-duc de Richelieu, un homme de pouvoir et de guerre, au siècle des Lumières*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Michel Figeac, soutenue le 17 juin 2014 à l'Université Bordeaux Montaigne.

DORNIER, Carole, « Le maréchal de Richelieu en héros libertin : modèles romanesques et rhétorique révolutionnaire », *Elseneur*, n° 20 « Avatars littéraires de l'héroïsme de la Renaissance aux Lumières », dir. Philippe de Lajarte, 2005, p. 171-186.

FERRET, Olivier, « Paroles confondantes : l'exemple de la *Vie Privée du maréchal de Richelieu* » *La Licorne*, n° 89, « Des voix dans l'Histoire », dir. Laurence Guellec et Catherine Volpilhac-Augier, 2010, p. 91-106.

LA BARRE DE RAILLICOURT, Dominique de, *Richelieu. Le maréchal libertin*, Paris, Taillandier, 1991.

LEVRON, Jacques, *Le maréchal de Richelieu. Un libertin fastueux*, Paris, Perrin, 1971.

Références scientifiques et critiques

ABIVEN, Karine, *L'Anecdote ou la fabrique du petit fait vrai, de Tallemant des Réaux à Voltaire (1650-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

—, « Pouvoir du jeu de mots. Dominer par la parole en contexte d'inégalité sociale », dans Esme WINTER-FROEMEL et Alex DEMEULENAERE (dir.), *Jeux de mots, textes et contextes*, Berlin et Boston, De Gruyter, 2018, p. 117-134.

ABRAMOVICI, Jean-Christophe, *Obscénité et classicisme*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 2003.

—, « De l'archipel au continent noir. Les représentations médicales de la femme dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans Lise ANDRIES (dir.), *Le partage des savoirs. XVIII^e-XIX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Littérature et idéologies », 2003, p. 183-202.

—, « Le paradigme sodomite chez Sade », *Romance Studies*, n° 32/3, 2014, p. 204-213.

—, « Sade, entre *queer* et chair », *Littérature classiques*, n° 90 « Les voies du genre. Rapports de sexe et rôles sexués (XVI^e-XVIII^e s.) », dir. Florence Lotterie, 2016, p. 49-58.

—, « “Régénérer la langue” pour conjurer les haines : Léonard Snetlage et l'énergie des mots révolutionnaires », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques », dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 109-121.

ALFONZETTI, Beatrice, « Voltaire et la dramaturgie du complot », *Revue Voltaire*, n° 13 « Voltaire et la musique », dir. Guillaume Métayer, 2013, p. 185-196.

AMSTUTZ, Delphine, « Mécène et Séjan. Sur la figure du favori au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, n° 251/2, 2011, p. 333-350.

—, « La légende noire des favoris royaux ou la construction du mythe absolutisme (XVII^e-XX^e siècle) », dans Nathalie GRANDE et Chantal PIERRE (dir.), *Légendes noires légendes dorées. Ou comment la littérature fabrique l'histoire (XVII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2018, p. 223-234.

ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [1983], trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2002.

- ANDURAND, Olivier, « La conjuration de Cellamare ou les échecs de la calomnie, 1715-1720 », dans Monique COTTRET et Caroline GALLAND (dir.), *Peurs, rumeurs et calomnies*, Paris, Éditions Kimé, 2017, p. 79-99.
- ANGENOT, Marc, *La parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes* [1982], Paris, Payot, 1995.
- ANHEIM, Etienne, et LILTI, Antoine (dir.) *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 65/2 « Savoirs de la littérature », 2010.
- ANTOINE-MAHUT, Delphine, et ZÉKIAN, Stéphane (dir.), *Les âges classiques du XIX^e siècle*, Paris, Éditions des archives contemporaines, coll. « Actualité des classiques », 2018.
- ARAGON, Sandrine, « Des révolutions dans les représentations de lectrices », *DHS*, n° 36, 2004, p. 237-248.
- ARASSE, Daniel, *Le détail. Pour une histoire rapprochée de la peinture* [1992], Paris, Flammarion, coll. « Champs arts », 2009.
- ARNAUD, Sabine, *L'invention de l'hystérie au temps des Lumières (1670-1820)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « En temps & lieux », 2014.
- ARROUS, Michel, (dir.), *Stendhal et l'aristocratie*, Paris, Eurédit, 2018.
- ASTBURY, Katherine, et SETH, Catriona (dir.), *Le tournant des Lumières. Mélanges en l'honneur de Malcolm Cook*, Paris, Garnier Classique, coll. « Rencontres », 2012.
- AUERBACH, Erich, *Figura. La Loi juive et la Promesse chrétienne* [1938], trad. Marc de Launay et Diane Meur, Paris, Macula, coll. « Argô », 2003.
- AUROUX, Sylvain, « D'Alembert et les synonymistes », *DHS*, n° 16, 1984, p. 93-108.
- BACCONNIER, Brigitte, « Le fabuleux destin des Frères Duplain », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, n° 120 « Lyon et les livres », dir. Dominique Varry, 2006, p. 125-134.
- , *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain*, thèse d'histoire sous la direction de Dominique Varry, soutenue le 26 octobre 2007 à l'Université Lyon 2 Lumière.
- BACZKO, Bronislaw, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1984.
- BAECQUE, Antoine de, *La caricature révolutionnaire*, Paris, Presses du CNRS, 1988.
- , « L'homme nouveau est arrivé. La "régénération" du Français en 1789 », *DHS*, n° 20, 1988, p. 193-208.
- , « Le discours antinoble (1787-1792). Aux origines d'un slogan : le peuple contre les gros », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 36, 1989, p. 3-28.
- , « Iscariotte, géant aristocrate ou l'image monstre de la Révolution. », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 289/1, 1992, p. 323-332.

- , *Le corps de l'Histoire. Métaphore et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy, 1993.
- , « La princesse de Lamballe ou le sexe massacré », dans *La gloire et l'effroi. Sept morts sous la Terreur*, Paris, Grasset, 1997, p. 79-106.
- BAETJER, Katharine, « Les femmes à l'Académie royale », dans Joseph BAILLIO et Xavier SALMON (dir.), *Élisabeth Louise Vigée Le Brun*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, 2015, p. 53-57.
- BAKER, Keith Michael, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 42/1, 1987, p. 41-71.
- BAKHTINE, Mikhaïl, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance* [1963], trad. Andrée Robel, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1982.
- BALAYÉ, Simone, et ROUSSEL, Jean, « Au tournant des Lumières : 1780-1820. Présentation », *DHS*, n° 14 « Au tournant des Lumières : 1780-1820 », dir. Simone Balayé et Jean Roussel, 1982, p. 5-6.
- BALLIOT-GUO, Frédérique, « Les chinoiseries littéraires de *L'Orphelin de la Chine* à la Révolution : une sinomanie en perte de vitesse ? », dans Brigitte D'HAINAUT-ZVENY et Jacques MARX (dir.), *Formes et figures du goût chinois dans les anciens Pays-Bas*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « Études sur le XVIII^e siècle », 2009, p. 87-100.
- BARATAY, Éric, « Le zoo : un lieu politique (XVI^e-XIX^e siècles) », dans Paul BACOT, Éric BARATAY, Denis BARBET, Olivier FAURE et Jean-Luc MAYAUD (dir.), *L'animal en politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2003, p. 15-36.
- BARATAY, Éric, et HARDOUIN-FUGIER, Élisabeth, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVI^e-XX^e siècles)*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / Écologie et société », 1998.
- BARBÉRIS, Pierre, *Aux sources du réalisme, aristocrates et bourgeois : du texte à l'histoire*, Paris, Union générale d'édition, 1978.
- , *Le prince et le marchand. Idéologiques : la littérature, l'histoire*, Paris, Fayard, 1980.
- BARIDON, Laurent, GARRIC, Jean-Philippe, et GUÉDRON, Martial, *Jean-Jacques Lequeu. Bâtitteur de fantasmes*, Paris, Bibliothèque nationale de France / Éditions Norma, 2018.
- BARNY, Roger, « Montesquieu patriote ? » *DHS*, n° 21, « Montesquieu et la Révolution », dir. Georges Benrekassa et Jean Ehrard, 1989, p. 83-95.
- BARROUX, Gilles, « Quelle tératologie dans *Le Rêve de D'Alembert* ? », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 34, 2003, p. 85-98.
- BARTHES, Roland, *Mythologies* [1957], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 1.

- , « Histoire ou littérature ? » [1960], repris dans *Sur Racine* [1963] dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 2, p. 175-194.
- , « Le discours de l'histoire » [1967], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 2, p. 1250-1262.
- , « La mort de l'auteur » [1968], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 3, p. 40-45.
- , *Sade, Fourier, Loyola* [1971], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 3.
- , *Nouveaux essais critiques* [1972], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 4.
- , *Roland Barthes par Roland Barthes* [1975], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 4.
- , *Leçon* [1978], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 5.
- , « Arcimboldo ou Rhétoriqueur et magicien » [1978], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 5, p. 493-511.
- , *La Chambre claire. Note sur la photographie* [1980], dans *Œuvres complètes*, éd. Éric Marty, Paris, Éditions du Seuil, 2002, vol. 5.
- BAXANDALL, Michael, *L'œil du Quattrocento. L'usage de la peinture dans l'Italie de la Renaissance* [1972], trad. Yvette Delsaut, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des Histoires », 2004.
- BEAUVALET, Scarlett, *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010.
- BECKER, Howard S., *La bonne focale. De l'utilité des cas particuliers en sciences sociales* [2014], trad. Christine Merllié-Young, Paris, La Découverte, 2016.
- BÉE, Michel, « Le spectacle de l'exécution dans la France d'Ancien Régime », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 38/4, 1983, p. 843-862.
- BELLELI, Amélie, « Justine en Jézabel. La fabrication textuelle d'une mauvaise impératrice romaine dans la première moitié du v^e siècle », *Revue des Études Tardo-antiques*, n° 6, 2016, p. 93-107.
- BÉLY, Lucien, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2007.
- BÉNICHOU, Paul, *Morales du grand siècle* [1948], Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1988.
- , *Romantismes français* [1973-1992], Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1992, 2 vol.
- BENREKASSA, Georges, « Bibliothèques imaginaires : honnêteté et culture, des Lumières à leur postérité », *Romantisme*, n° 44, 1984, p. 3-18.

- BERCEGOL, Fabienne, GENAND, Stéphanie, et LOTTERIE, Florence (dir.), *Une « période sans nom »*. *Les années 1780-1820 et la fabrique de l'histoire littéraire*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2016.
- BERCHTOLD, Jacques, « Peur du noir : Rousseau, la vérité et la calomnie de sodomie », dans Jean-Luc GUICHET (dir.), *La Question sexuelle. Interrogations de la sexualité dans l'œuvre et la pensée de Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2012, p. 307-334.
- BERENI, Laure, CHAUVIN, Sébastien, Alexandre JAUNAIT, Alexandre et REVILLARD, Anne, *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures politiques », 2008.
- BERNEZ, Marie-Odile, « Catharine Macaulay et Mary Wollstonecraft. Deux femmes dans le débat sur la Révolution française en Angleterre », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 344, 2006, p. 161-178.
- BERNSEN, Michael, « L'intertextualité comme “quête” de l'origine perdue : les *Réflexions sur la Révolution de France* de Burke », *Littérature*, n° 69 « Intertextualité et révolution », dir. Michel Delon, 1988, p. 72-86.
- BERTHELET, Yann, *Gouverner avec les dieux. Autorité, auspices et pouvoir sous la République romaine et sous Auguste*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Mondes anciens », 2015.
- BERTIÈRE, Simone, « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne : réalité de la rédaction et artifices de l'expression », dans Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dir.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Paris, Éditions Klincksieck, 1979, p. 65-77.
- BEUGNOT, Bernard, « Œdipe et le sphinx. Des clés », dans Marc FUMAROLI (dir.), *Le Statut de la littérature. Mélanges offerts à Paul Bénichou*, Genève, Droz, 1982, p. 71-85.
- BIARD, Michel, *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne. 1790-1794*, Paris, Taillandier, 2009.
- , « Une plume trempée au vitriol contre les nobles. “Le bougre de Père Duchesne, la terreur des aristocrates” (1790-1794) », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 535-546.
- BIDOU-ZACHARIASEN, Catherine, « De la “maison” au salon. Des rapports entre l'aristocratie et la bourgeoisie dans le roman proustien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 105, 1994, p. 60-70.
- , *Proust sociologue. De la maison aristocratique au salon bourgeois*, Paris, Descartes et Cie, 1997.
- BIZZOCCHI, Roberto, *Généalogies fabuleuses. Inventer et faire croire dans l'Europe moderne* [1995], trad. Lucie de Los Santos et Laura Fournier-Finocchiaro, Paris, Éditions Rue d'Ulm, coll. « Italica », 2010.

- , *Les sigisbées. Comment l'Italie inventa le mariage à trois (XVIII^e siècle)* [2008], trad. Jacques Dalarun, Paris, Alma éditeur, 2016.
- BLANC, Olivier, *Les Libertines. Plaisir et liberté au temps des Lumières*, Paris, Perrin, 1997.
- , *L'amour à Paris au temps de Louis XVI*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'Histoire », 2002.
- , « The "Italian Taste" in the Time of Louis XVI, 1774-92 », *Journal of Homosexuality*, n° 41, 2002, p. 69-84.
- BLED, Jean-Paul, *Frédéric le Grand*, Paris, Fayard, 2004.
- BLOCH, Marc, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre* [1921], Paris, Allia, 2012.
- BLOOM, James D., *Reading the Male Gaze in Literature and Culture. Studies in Erotic Epistemology*, Basingstoke (Royaume-Uni), Palgrave Macmillan, 2017.
- BOLOGNINI-CENTÈNE, Pascale, « Stendhal et le secret des noix confites », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 107, 2007, p. 215-223.
- BOMBART, Mathilde et ESCOLA, Marc, « Clés et usages de clés : pour servir à l'histoire et à la théorie d'une pratique de lecture », *Littératures classiques*, n° 54/2, « Lectures à clés », dir. Mathilde Bombart et Marc Escola, 2004, p. 5-26.
- BONNET, Jean-Claude, « Le fantasme de l'écrivain », *Poétique*, n° 63, 1985, p. 259-277.
- , *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, coll. « L'esprit de la cité », 1998.
- BONNET, Marie-Jo, *Les relations amoureuses entre les femmes. XVI^e-XX^e siècle* [1995], Paris, Odile Jacob, coll. « Poches », 2001.
- , *Liberté, égalité, exclusion. Femmes peintres en Révolution. 1770-1804*, Paris, Vendémiaire, 2012.
- BONNET, Pierre, « Peut-on parler d'une légende noire de Louis XIV ? Modalités et évolution du genre pamphlétaire dans la constitution d'une légende noire du règne », dans Nathalie GRANDE et Chantal PIERRE (dir.), *Légendes noires légendes dorées. Ou comment la littérature fabrique l'histoire (XVII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2018, p. 279-296.
- BORDAS, Éric, « Introduction. Comment en parlait-on ? », *Romantisme*, n° 159/1 « Sodome et Gomorrhe », dir. Éric Bordas, 2013, p. 3-17.
- BOUCHERON, Patrick, « Vitupération, dévoilement et catégorisation sociale dans les *Novelles* du XV^e siècle : remarque sur une forme médiévale de méchanceté littéraire », dans Vincent AZOULAY et Patrick BOUCHERON (dir.), *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'antiquité à nos jours*, Paris, Champs Vallon, coll. « Époques », 2009, p. 332-352.

- , « “Bien qu’il fût cruel, il y avait dans ses cruautés une grande part de justice” : l’étrange popularité littéraire d’un justicier exemplaire, Bernabò Visconti », dans Julie CLAUSTRE, Olivier MATTÉONI et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Un Moyen Âge pour aujourd’hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 63-71.
- , « La sociologie implicite de la *novellistica* italienne à la fin du Moyen âge », dans Bernard LAHIRE (dir.), *Ce qu’ils vivent, ce qu’ils écrivent. Mises en scène littéraires du social et expérience socialisatrices des écrivains*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2011, p. 537-562.
- , *La trace et l’aura. Vies posthumes d’Ambroise de Milan (IV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L’univers historique », 2019.
- BOUCHERON, Patrick, et OFFENSTADT, Nicolas (dir.), *L’espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2011.
- BOURDIEU, Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1979.
- , *Langage et pouvoir symbolique* [1982], Paris, Points, 2001.
- , « Le champ littéraire » [1982], *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 89, 1991, p. 3-46.
- , *La noblesse d’État. Grandes écoles et esprits de corps*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1989.
- , *Les règles de l’art. Genèse et structure du champ littéraire* [1992], Paris, Points, 2015.
- , *Méditations pascaliennes* [1997], Paris, Points, 2003.
- , « La noblesse : capital social et capital symbolique », dans Didier LANCIEN et Monique de SAINT MARTIN (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, Paris, Maison des Sciences de l’Homme, 2007, p. 385-397.
- , *Sur l’État. Cours au Collège de France 1989-1992* [2012], Paris, Points, 2015.
- BOURDIN, Philippe (dir.), *Les noblesses françaises dans l’Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010.
- BOURGUINAT, Élisabeth, *Le siècle du persiflage. 1734-1789*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Perspectives littéraires », 1998. [Réédition : *Persifler au siècle des Lumières* [1998], Paris, Créaphis Éditions, coll. « Poche », 2016].
- BOURQUIN, Laurent, *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2002.

- , « La noblesse française à l'époque moderne : une historiographie », dans Alain HUGON et Ariane BOLTANSKI (dir.), *Les noblesses normandes. XVI^e-XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 23-33.
- BOZON, Michel, « La folle, ou le genre dérangé », préface à Jean-Yves LE TALEC, *Folles de France. Repenser l'homosexualité masculine*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / genre & sexualité », 2008, p. 9-17.
- BOZON, Michel et GAMI, Alain, « Présentation de l'article de John Gagnon », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 128, 1999, p. 68-72.
- BREDEKAMP, Horst, *Stratégies visuelles de Thomas Hobbes. Le Léviathan, archétype de l'État moderne. Illustrations des œuvres et portraits* [1999], trad. Denise Modigliani, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003.
- BRET-VITTOZ, Renaud, *L'éveil du héros plébéien (1760-1794)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Théâtre et société », 2018.
- BRIOIST Pascal, DRÉVILLON, Hervé et SERNA, Pierre, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)* [2002], Seyssel, Champ Vallon, coll. « Les Classiques », 2008.
- BRIOT, Frédéric, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1994.
- BRIQUEL, Dominique, « Sur le mode d'exécution en cas de parricide et en cas de *perduellio* », *Mélanges de l'École française de Rome*, n° 92/1, 1980, p. 87-107.
- BROT, Muriel, « Diderot et les vies privées de Sénèque, Claude et Néron », *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 17, 2017, p. 57-64.
- BRUBAKER, Leslie, « Sex, lies and textuality: the *Secret History* of Prokopios and the rhetoric of gender in sixth-century Byzantium » dans Leslie BRUBAKER et Julia M. H. SMITH, *Gender in the Early Medieval World. East and West, 300-900*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 83-101
- BURKE, Peter, *Louis XIV. Les stratégies de la gloire* [1992], trad. Paul Chemla, Paris, Points, 2007.
- , *The Art of Conversation*, Cambridge, Polity Press, 1993.
- , *The Fortunes of the Courtier. The European Reception of Castiglione's Cortegiano*, Cambridge, Polity Press, 1995.
- BURNAND, Léonard, *Les Pamphlets contre Necker. Médias et imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2009.
- , « Necker et le débat sur l'abolition de la noblesse », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 41-51.

- BURROWS, Simon, *Blackmail, Scandal, and Revolution. London's French Libellistes, 1758-92* [2006], Manchester, Manchester University Press, 2009.
- BUTAUX, Germain, et PIÉTRI, Valérien, *Les enjeux de la généalogie. XI^e-XVIII^e siècle. Pouvoir et identité*, Éditions Autrement, coll. « Mémoires », 2006.
- BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité* [1990], trad. Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2006.
- , *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du « sexe »* [1993], trad. Charlotte Nordmann, Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- CABANÈS, Jean-Louis, « La légende du Parc-aux-cerfs, éléments d'un imagier noir », dans Nathalie GRANDE et Chantal PIERRE (dir.), *Légendes noires légendes dorées. Ou comment la littérature fabrique l'histoire (XVII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2018, p. 235-247.
- CAMMAGRE, Geneviève, « Les mémoires après les *Confessions* de Rousseau : l'exemple de Marmontel (1723-1799), *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, n° 270 « Plumes singulières, écrits de soi (XVI^e-XVIII^e siècle), dir. Jean-François Courouau et Sylvie Mouysset, 2010, p. 215-228.
- CAMPI, Riccardo, « Voltaire et le bon usage de l'anecdote », dans Marc HERSANT et Régine JOMAND-BAUDRY (dir.), *Conte et Histoire (1690-1800)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », 2018, p. 345-362.
- CANEVA, Stefano, « La face cachée des intrigues de cour. Prolégomènes à une étude du rôle des femmes royales dans les royaumes hellénistiques », *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, hors-série « Des femmes en action. L'individu et la fonction en Grèce antique », dir. Sandra Boehringer et Violaine Sebillotte Cuchet, 2013, p. 133-151.
- CARNEVALI, Barbara, « Sur Proust et la philosophie du prestige. Le charme discret de l'aristocratie dans un épisode de la *Recherche* », *LHT Fabula*, n° 1 « Les philosophes lecteurs », 2006, [En ligne. URL : <http://www.fabula.org/lht/1/carnevali.html>].
- , « “Être, c'est être perçu”. Ce que Proust enseigne à la philosophie sociale », dans Daniele LORENZINI et Ariane REVEL (dir.), *Le travail de la littérature. Usages du littéraire en philosophie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Æsthetica », 2012, p. 39-52.
- , « L'esthétique sociale entre philosophie et sciences sociales », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 13 (hors-série), 2013, p. 29-48.
- CARREZ, Jean-Pierre, « La Salpêtrière de Paris sous l'Ancien Régime : lieu d'exclusion et de punition pour femmes », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2008, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/264>].
- CARRITHERS, David W., « Not So Virtuous Republics: Montesquieu, Venice, and the Theory of Aristocratic Republicanism », *Journal of the History of Ideas*, n° 52/3, 1991, p. 245-268.

- , « Aristocratie », *Dictionnaire Montesquieu*, en ligne [URL : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1377614761/fr>].
- CASTELLUCCIO, Stéphane, « Les porcelaines orientales du Garde-Meuble de la Couronne de Louis XIV à Louis XVI », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n° 15, 2012, p. 45-70.
- CASTORIADIS, Cornelius, *L'institution imaginaire de la société* [1975], Paris, Points, 1999.
- CASTORIO, Jean-Noël, *Messaline. La putain impériale*, Paris, Payot, coll. « Biographie Payot », 2015.
- CAVAILLÉ, Jean-Pierre, *Dis-simulations. Jules-César Vanina, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto. Religion, morale et politique au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- CAVALLO, Guglielmo, et CHARTIER, Roger (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental* [1997], Paris, Points, 2001.
- CAVE, Christophe, « Les Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri de Pidansat de Mairobert et les *Mémoires secrets* », *Elseneur*, n° 19 « L'histoire en miettes : anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècles) », dir. Carole Dornier et Claudine Poulouin, 2004, p. 279-298.
- , « Les Vies de la comtesse Du Barry », dans Olivier FERRET et Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, *Biographie & politique. Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Restauration*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Littérature & idéologies », 2014, p. 45-64.
- CHABUT, Marie-Hélène, « Les hommes de Charrière : des automates aux amphibies », *DHS*, n° 37, 2005, p. 419-432.
- CHALINE, Olivier, *L'année des quatre dauphins* [2009], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2011.
- CHAPPEY, Jean-Luc, « “Du malheur d'être né de race noble...” Les pétitions des nobles face au décret du 27 germinal an II », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 53-68.
- , « Usages politiques et sociaux de la biographie entre la Convention et le Directoire (1794-1799) », dans Olivier FERRET et Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, *Biographie & politique. Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Restauration*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Littérature & idéologies », 2014, p. 151-168.
- CHARBONNEAU, Frédéric, « L'écriture du singulier. Saint-Simon et quelques mémorialistes », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 102, 2002, p. 191-209.
- , *Mémorialistes français du règne de Louis XV. Bibliographie*, Québec, Presses de l'Université Laval et Éditions du CIERL, 2011.

- CHARRIER-VOZEL, Marianne, « “Politiquer” par lettres : Mme du Deffand et Mme de Choiseul », *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, n° 2012/2 « Intime et politique », dir. Véronique Montémont et Françoise Simonet-Tenant, 2012, p. 11-24.
- , « L’anecdote dans la correspondance de Mme du Deffand, de Mme de Choiseul et de l’abbé Barthélemy : choses vues, choses entendues », dans Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, Camille ESMEIN-SARRAZIN, Gaël RIDEAU et Gabriele VICKERMANN-RIBÉMONT (dir.), *L’anecdote entre Littérature et Histoire à l’époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2015, p. 313-322.
- CHARTIER, Pierre, *Théorie du persiflage*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Libelles », 2005.
- CHARTIER, Roger (dir.), *Pratiques de la lecture* [1985], Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2003.
- , *Les origines culturelles de la révolution française* [1990], Paris, Points, 2000.
- , « Figures rhétoriques et représentations historiques » [1993], dans *Au bord de la falaise. L’histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l’Évolution de l’Humanité », 2009, p. 125-145.
- , « George Dandin, ou le social en représentation », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 49/2, 1994, p. 277-309.
- , « L’homme de lettres », dans Michel VOVELLE (dir.), *L’homme des Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L’Univers historique », 1996, p. 159-209.
- , « Richardson, Diderot et la lectrice impatiente », *MLN*, n° 114, 1999, p. 647-666.
- , *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature (X^I^e-XVIII^e siècle)*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2005.
- « Dix ans après. L’Histoire ou la lecture du temps », dans *Au bord de la falaise. L’histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l’Évolution de l’Humanité », 2009, p. 343-375.
- , « Matérialité du texte et attentes de lecture. Concordances ou discordances ? », *Lumen*, n° 36, 2017, p. 1-20.
- CHAUMONT, Jean-Michel, « Présentation. Entre paniques et croisades : sociologues et *claims-makers* », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 43/1, 2012, p. 1-13.
- CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, « Un aspect de la pensée nobiliaire au XVIII^e siècle : l’antinobilisme », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, n° 29/3, 1982, p. 442-452.
- , *La noblesse au XVIII^e siècle. De la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1984.

- , *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 1991.
- , *Choiseul. Naissance de la gauche*, Paris, Perrin, 1998.
- CHÉRY, Aurore, « Louis XVI ou le nouvel Henri IV », *Bulletin du Centre de Recherche du Château de Versailles*, 2010, en ligne [URL : <http://crcv.revues.org/10466>].
- , « Du souverain sans femme à la peur de l’onanisme, une crise de la masculinité royale dans l’Europe du XVIII^e siècle ? », *Circé. Histoire, savoirs, sociétés*, n° 5, 2014, en ligne [URL : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/du-souverain-sans-femme-a-la-peur-de-l-onanisme-une-crise-de-la-masculinite-royale-dans-leurope-du-xviii-siecle/>].
- , « Shades of Facial Hairiness at the French court: the Case of Marie-Joséphine of Savoy, Countess of Provence », dans Jennifer EVANS et Alun WITHEY (dir.), *Framing the Face, New Perspectives on the History of Facial Hair*, Basingstoke (Royaume-Uni), Palgrave Macmillan, 2018, p. 213-233.
- , « La duchesse de Polignac : favorite de Louis XVI, instrument d’un roi vertueux », dans Juliette DOR, Marie-Élisabeth HENNEAU et Alain MARCHANDISE (dir.), *Maîtresses et favorites dans les coulisses du pouvoir du Moyen Âge à l’Époque moderne*, Saint-Étienne, Publications de l’Université de Saint-Étienne, 2019, p. 127-134.
- CHOUILLET, Jacques, *Diderot : poète de l’énergie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écrivains », 1984.
- , « “La promenade Vernet” », *Recherches sur Diderot et sur l’Encyclopédie*, n° 2, 1987, p. 123-163.
- CHRISTIN, Olivier, « Ancien Régime. Pour une approche comparatiste du vocabulaire historiographique », *Mots. Les langages du politique*, n° 87, 2008, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/mots/11762>].
- CITTON, Yves, *Impuissances. Défaillances masculines et pouvoir politique de Montaigne à Stendhal*, Paris, Aubier, coll. « Critiques », 1994.
- COHEN, Déborah, *La nature du peuple. Les formes de l’imaginaire social (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- COHEN, Stanley, *Folk Devils and Moral Panics. The Creation of the Mods and Rockers* [1972], New York, Routledge, 2002.
- COHN, Dorrit, *Le propre de la fiction* [1999], trad. Claude Hary-Schaeffer, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 2001.
- COLWILL, Elizabeth, « Pass as a Woman, Act like a Man. Marie-Antoinette as Tribade in the Pornography of the French Revolution », dans Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR. (dir.), *Homosexuality in Modern France*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1996, p. 54-79.
- CONNELL, Raewyn, *Masculinités. Enjeux sociaux de l’hégémonie*, éd. Meoïn Hagège et Arthur Vuattoux, Paris, Éditions Amsterdam, 2014.

- COQUERY, Natacha, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.
- CORBIN, Alain, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIII^e-XIX^e siècles* [1982], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2016.
- , *Le village des « cannibales »* [1990], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2016.
- , *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie* [2008], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2010.
- , « Imaginaires sociaux », dans Christian DELPORTE, Jean-Yves MOLLIER et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Dictionnaires Quadrige », 2010, p. 426-428.
- COSANDEY, Fanny, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000.
- , « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 21, 2005, p. 69-90.
- , *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2016.
- COSANDEY, Fanny (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions EHESS, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales », 2005.
- COSANDEY, Fanny, et DESCIMON, Robert, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Points, 2002.
- COUTURIER, Maurice, *La Figure de l'auteur*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1995.
- CRAVERI, Benedetta, *L'âge de la conversation* [2001], trad. Éliane Deschamps-Pria, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2005.
- , *Reines et favorites. Le pouvoir des femmes* [2005], trad. Éliane Deschamps-Pria, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2009.
- , *Les derniers libertins*, trad. Dominique Vittoz, Paris, Flammarion, coll. « Au fil de l'histoire », 2016.
- CRELIER, Damien, « “Dans le bruit et la vivacité de la débauche” : Saint-Simon face aux singularités du duc d'Orléans », *Cahiers Saint Simon*, n° 41, 2013, p. 49-66.
- , « Saint-Simon et le “goût italien” : l'homosexualité dans les *Mémoires* », *Cahiers Saint-Simon*, n° 42, 2014, p. 47-60.
- CROMPTON, Louis, *Homosexuality & Civilization*, Cambridge (Massachusetts) et Londres, The Belknap Press of Harvard University Press, 2003.

- CRONK, Nicholas, « Voltaire, historien des temps modernes », *Revue Voltaire*, n° 15 « Les voyages voltairiens », dir. Sylvain Menant, 2015, p. 73-89.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, *Renaissances italiennes. 1380-1500* [2007], Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'évolution de l'humanité », 2013.
- CROWSTON, Clare Haru, « La reine et sa “ministre des modes”. Genre, crédit et politique dans la France pré-révolutionnaire » [2002], trad. Hélène Tronc, *Travail, genre et sociétés*, n° 13, 2005, p. 75-94.
- , *Credit, Fashion, Sex. Economies of Regard in Old Regime France*, Durham, Duke University Press, 2013.
- CRYLE, Peter, *The Telling of the Act. Sexuality as Narrative in Eighteenth- and Nineteenth-Century France*, Newark et Londres, Delaware University Press et Associated University Presses, 2001.
- CUSSET, François, *French Theory. Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis* [2003], Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2005.
- DACOSTA KAUFMANN, Thomas, « Les têtes composées d’Arcimboldo. Origines et invention », dans Sylvia FERINO-PAGDEN (dir.), *Arcimboldo. 1526-1593*, Milan, Skira, 2007, p. 97-101.
- DARMON, Pierre, *Le tribunal de l’impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l’Ancienne France*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L’univers historique », 1979.
- DARNTON, Robert, « The High Enlightenment and the Low-Life of Literature in Pre-Revolutionary France », *Past & Present*, n° 51, 1971, p. 81-115 [traduction française : « Dans la France prérévolutionnaire : des philosophes des Lumières aux “Rousseau du ruisseau” », dans *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle*, trad. Éric De Grolier, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2010, p. 47-82].
- , *L’aventure de l’Encyclopédie. 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières* [1979], trad. Marie-Alyx Revellat, Paris, Points, 2013.
- , *Le Grand Massacre des Chats. Attitudes et croyances dans l’Ancienne France* [1984], trad. Marie-Alyx Revellat, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2011.
- , « Pour une histoire de la lecture » [1986], trad. Marie-Alyx Revellat, dans *Gens de lettres, gens du livre* [1992], Paris, Points, 1993, p. 237-270.
- , *The Kiss of Lamourette. Reflections in Cultural History*, New-York et Londres, W. W. Norton & Company, 1990.
- , *Édition et sédition. L’univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1991.
- , « La France, ton café fout le camp ! », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, 1993, p. 16-26.

- , *The Corpus of Clandestine Literature in France. 1769-1789*, New York et Londres, W. W. Norton & Company, 1995.
- , « Mlle Bonafon et “La vie privée de Louis XV” », *DHS*, n° 35, 2003, p. 369-391.
- , « Vies privées et affaires publiques sous l’Ancien Régime », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 154, 2004, p. 24-34, article repris dans *Bohème littéraire et Révolution*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2010, p. 113-134.
- , *Le Diable dans un bénitier. L’art de la calomnie en France, 1650-1800*, trad. Jean-François Sené, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2010.
- , *L’Affaire des Quatorze. Poésie, police et réseaux de communication à Paris au XVIII^e siècle* [2010], trad. Jean-François Sené, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2014.
- , *De la censure. Essai d’histoire comparée*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2014.
- , *Un tour de France littéraire. Le monde du livre à la veille de la Révolution* [2017], Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2018.
- DEGUIN, Yohann, *L’écriture familiale des Mémoires. Noblesse 1570-1750*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2020.
- DEJEAN, Joan, *Sapho. Les fictions du désir : 1546-1937* [1989], Paris, Hachette Supérieur, coll. « Recherches littéraires », 1994.
- , « Un grand siècle pour les femmes auteurs », dans Martine REID (dir.), *Femmes et littérature. Une histoire culturelle*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2020, vol. 1, p. 485-687.
- DELANNOY, Sylvia, « Les frères Lameth, de l’engagement aux désillusions », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l’Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 161-176.
- DELEUZE, Gilles, et GUATTARI, Felix, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Critique », 1975.
- DEL LITTO, Victor, *La vie intellectuelle de Stendhal. Genèse et évolution de ses idées (1802--821)* [1962], Genève, Slatkine Reprints, 1997.
- DELON, Michel, « Le prétexte anatomique », *DHS*, n° 12, 1980, p. 35-48.
- , « Savoir totalisant et forme éclatée », *DHS*, n° 14, « Au tournant des Lumières : 1780-1820 », dir. Simone Balayé et Jean Rousset, 1982, p. 13-26.
- , « The Priest, the Philosopher and Homosexuality in Enlightenment France » [1985], dans Robert PURK MACCUBBIN (dir.), *’Tis Nature’s Fault. Unauthorized Sexuality during the Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 122-131.
- , *L’idée d’énergie au tournant des Lumières (1770-1820)*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Littératures modernes », 1988.

- , « La copie sadienne », *Littérature*, n° 69 « Intertextualité et révolution », dir. Michel Delon, 1988, p. 87-99.
- , « Mythologie de la vestale », *DHS*, n° 27, 1995, p. 159-170.
- , « *Lettres trouvées dans des portefeuilles d'émigrés* ou l'éloge de l'amphibie », dans Doris JACUBEK, Jean-Daniel CANDAU et Anne-Lise DELACRÉTAZ, *Une Européenne : Isabelle de Charrière en son siècle*, Neuchâtel, Attinger, 1995, p. 197-207.
- , *L'invention du boudoir*, Paris, Zulma, coll. « Grain d'orage », 1999.
- , *Le savoir-vivre libertin* [2000], Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2004.
- , « Le visage d'Adonis sur le corps d'Hercule », *Tangence*, n° 89, 2009, p. 77-95.
- , « L'obsession anale de Sade », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 361 « Entre scatologie et fantasmes sexuels, le cul et son imaginaire », dir. Michel Biard et Pascal Dupuy, 2010, p. 131-143.
- , « La mutation de l'allégorie au XVIII^e siècle. L'exemple de Diderot », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 112, 2012, p. 355-366.
- DÉMORIS, René, *Le roman à la première personne. Du classicisme aux Lumières* [1975], Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2002.
- DESPLAT, Christian, « Le rôle du théâtre dans la constitution du mythe du “bon roi Henri” au XVIII^e siècle », dans Paul MIRONNEAU et Gérard LAHOUDI, *Figures de l'histoire de France dans le théâtre au tournant des Lumières, 1760-1830*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2007, p. 3-15.
- DEVYVER, André, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime. 1560-1720*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973.
- DEWERPE, Alain, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1994.
- DIAZ, Brigitte, « Mémoires du monde, mémoires de soi. Stendhal lecteur de Mémoires », *L'Année Stendhal*, n° 3, 1999, p. 139-156.
- DIAZ, José-Luis, « L'autonomisation de la littérature (1760-1860) », *Littérature*, n° 124, 2001, p. 7-22.
- DORAN, Robert, *The Theory of the Sublime from Longinus to Kant*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- DORNIER, Carole, « Le traité de la mondanité d'un mentor libertin : la “leçon de l'étoile” dans *Les Égarements du cœur et de l'esprit* de Crébillon fils (1738) », dans Alain MONTANDON (dir.), *L'honnête homme et le dandy*, Tübingen, Édition Gunter Narr Verlag, 1993, p. 107-122.
- , « Opinion et public dans les *Considérations sur les mœurs* de Duclos », *DHS*, n° 28, 1996, p. 397-413.

- DOSSE, François, *Le pari biographique. Écrire une vie* [2005], Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2011.
- DOUGLAS, Mary, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou* [1967], trad. Anne Guérin, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2005.
- DOYLE, William, *Aristocracy and its Enemies in the Age of Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- DUBOIS, Jacques, *L'institution de la littérature* [1978], Bruxelles, Labor, coll. « Espace nord », 2005.
- , *Pour Albertine. Proust et le sens du social*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Liber », 1997.
- , *Stendhal. Une sociologie romanesque*, Paris, La Découverte, coll. « textes à l'appui / laboratoire des sciences sociales », 2007.
- DUBY, Georges, *Les trois ordres ou L'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1978.
- DUFIEF, Anne-Simone, *Plus noble que le roi. Représentations littéraires de la noblesse*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2011.
- DUFLO, Colas, *Philosophie des pornographes. Les ambitions philosophiques du roman libertin*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2019.
- DUPILET, Alexandre, *Le cardinal Dubois. Le génie politique de la Régence*, Paris, Tallandier, 2015.
- DUPRAT, Annie, *Le roi décapité. Essai sur les imaginaires politiques*, Paris, Éditions du Cerf, 1992.
- , *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, coll. « Histoire et société – Essais d'Histoire moderne », 2002.
- , « Les *regalia* au crible de la caricature du XVI^e au XVIII^e siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2005, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/crcv/296>].
- , *Marie-Antoinette. 1755-1793. Images et visages d'une reine*, Paris, Éditions Autrement, coll. « Vies parallèles », 2013.
- , « Ah le maudit animal ! », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 377/3, 2014, p. 37-57.
- ECO, Umberto, « Quelques commentaires sur les personnages de fiction » [2004], trad. Francis Farrugia, *SociologieS*, dossier « Émotions et sentiments, réalité et fiction », 2010, en ligne [URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3141>].
- EDMISTON, William F, *Sade: queer theorist*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2013.

- EHRARD, Jean, *L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle* [1963], Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1994.
- , *L'invention littéraire au XVIII^e siècle : fictions, idées, société*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écriture », 1997.
- EISENSTEIN, Elizabeth, *Grub Street Abroad: Aspects of the French Cosmopolitan Press from the Age of Louis XIV to the French Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1992.
- EL HAGE, Fadi, *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau Monde édition et Ministère de la Défense, 2012.
- , *Le maréchal de Villars. L'infatigable bonheur*, Paris, Belin, coll. « Portraits », 2012.
- , *Le sabordage de la noblesse. Mythe et réalité d'une décadence*, Paris, Éditions Passés composés, 2019.
- ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident* [1939], Paris, Pocket, 2003.
- , *La société de cour* [1969], trad. Pierre Kamnitzer et Jeanne Etoré, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 1985.
- ELYADA, Ouzi, « La mise au pilori de l'abbé Maury : imaginaire comique et mythe de l'antihéros pendant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 341, 2005, p. 1-24.
- ENGELS, Jens Ivo, « Dénigrer, espérer, assumer la réalité. Le roi de France perçu par ses sujets, 1680-1750 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 50/3, 2003, p. 96-126.
- ESCOUBE, Pierre, *Sénac de Meilhan. De la France de Louis XV à l'Europe des émigrés*, Paris, Perrin, 1984.
- ESMEIN-SARRAZIN, Camille, *L'essor du roman. Discours théorique et constitution d'un genre littéraire au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- , « Fiction et morale au XVII^e siècle : la recherche d'un bon usage du roman », dans Jean-Charles DARMON et Philippe DESAN (dir.), *Pensée morale et genres littéraires*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 105-121.
- FARGE, Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La Librairie du XX^e siècle », 1992.
- FARGE, Arlette et REVEL, Jacques, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants. Paris 1750*, Paris, Hachette, coll. « Textes du XX^e siècle », 1988.
- FAROULT, Guillaume, SALMON, Xavier, et TREY, Juliette (dir.), *Un Suédois à Paris au XVIII^e siècle. La collection Tessin*, Paris, Louvre édition et Lienart, 2016.
- FAULOT, Audrey, « Que peut un genre ? Pseudo-mémoires, roman-mémoires : retour sur une distinction », *Carnet Hypothèses Carnets des doctorant-e-s du CSLF - Centre des sciences des littératures en langue française*, 2017, en ligne [URL : <https://csfldoc.hypotheses.org/30>]

- FERINO-PAGDEN, Sylvia, (dir.), *Arcimboldo. 1526-1593*, Milan, Skira, 2007.
- FERRARESE, Estelle, « Jürgen Habermas et le genre : l'expérience du décentrement par la discussion », dans Danielle CHABAUD-RYCHTER, Virginie DESCOUTURES, Eleni VARIKAS, Anne-Marie DEVREUX (dir.), *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte, 2010, p. 418-430.
- , *Éthique et politique de l'espace public. Jürgen Habermas et la discussion*, Paris, Vrin, coll. « La vie morale », 2015.
- FERRET, Olivier, « La barbarie à visage urbain. Le motif polémique des barbares dans la fiction anti-philosophique des Cacouacs », dans Jean-Yves DEBREUILLE et Philippe RÉGNIER, *Mélanges barbares. Hommage à Pierre Michel*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2001, p. 93-104.
- , *La fureur de nuire. Échanges pamphlétaires entre philosophes et antiphilosophes (1750-1770)*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2007.
- , « Inventing private lives: the representation of private lives in French *Vies privées* », dans Andrew KAHN (dir.), *Representing private lives of the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2010, p. 53-75.
- , « Sexe, mensonge et Vies privées », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 12 « Sexes en révolution », dir. Pierre Frantz et Florence Lotterie, 2013, p. 23-51.
- , *Voltaire dans l'Encyclopédie*, Paris, Société Diderot, coll. « L'Atelier, autour de Diderot et de l'Encyclopédie », 2016.
- FERRET, Olivier, et FRANTZ, Pierre, « Présentation. Libération et économie des haines politiques », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques » dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 11-31.
- FERRET, Olivier, et LOTTERIE, Florence, « Voltaire et le sexe : du genre sans théorie ? », *Revue Voltaire*, n° 14 « Voltaire et le sexe », dir. Olivier Ferret et Florence Lotterie, 2014, p. 13-32.
- FERRET, Olivier, MERCIER-FAIVRE, Anne-Marie et THOMAS, Chantal (dir.), *Dictionnaire des vies privées (1722-1842)*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2011.
- FIGEAC, Michel, *La douceur des Lumières. Douceur et art de vivre en Guyenne au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Éditions Mollat, 2001.
- , *L'automne des gentilshommes. Noblesse d'Aquitaine, noblesse française au Siècle des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- , « Anatomie de trois destins croisés de la haute noblesse vers la tentation révolutionnaire : Stanislas de Clermont-Tonnerre, Trophime-Gérard de Lally-Tollendal, Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 117-134.

- , *Les noblesses en France. Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.
- FILTEAU, Claude, « L'univers ludique des Mémoires du comte de Gramont d'Hamilton », *Littérature*, n° 20/4, 1975, p. 95-101.
- FINDLEN, Paula, « Humanism, Politics and Pornography in Renaissance Italy », dans Lynn HUNT (dir.), *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity*, New York, Zone Books, 1993, p. 49-108.
- FLAUX, Mireille, « La fiction selon Mme Riccoboni », *DHS*, n° 27, 1995, p. 425-439.
- FOGEL, Michèle, *Roi de France. De Charles VIII à Louis XVI*, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2014.
- FOUCAULT, Michel, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » [1969], dans *Dits et écrits*, éd. Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, vol. 1, p. 817-849.
- , *Surveiller et punir. Naissance de la prison* [1975], éd. Bernard E. Harcourt, dans *Œuvres*, éd. Frédéric Gros, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2015, vol. 2.
- , *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir* [1976], éd. Michel Senellart, dans *Œuvres*, éd. Frédéric Gros, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2015, vol. 2.
- , « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France. 1976*, éd. Mauro Bertani et Alessandro Fontana, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 1997.
- , *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, éd. François Ewald, Alessandro Fontana et Michel Senellart, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2004.
- , « Qu'est-ce que les Lumières ? » [1984], dans *Dits et écrits*, éd. Daniel Defert et François Ewald, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, vol. 2, p. 1381-1397.
- FOURNIER, Michel, « La "révolution" de la lecture romanesque au XVIII^e siècle en France : institutionnalisation de la lecture et émergence d'une nouvelle sensibilité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54/2, 2007, p. 55-73.
- FREUND, Amy, *Portraiture and Politics in Revolutionary France*, University Park (Pennsylvania), The Pennsylvania State University Press, 2014.
- FRIED, Michael, *La place du spectateur. Esthétique et origines de la peinture moderne* [1980], trad. Claire Brunet, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1990.
- FUMAROLI, Marc, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose » [1971], dans *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine* [1998], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2001, p. 183-215.

- , « Les Mémoires, ou l'historiographie royale en procès » [1979], dans *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine* [1998], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2001, p. 217-246.
- , « L'art de la conversation, ou le Forum du royaume » [1992], dans *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine* [1994], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2002, p. 283-320.
- , « Penser à chaud la Révolution : Chateaubriand et Burke », *Commentaire*, n° 95, 2001, p. 511-524.
- FURET, François, « Ancien Régime », dans François FURET et Mona OZOUF (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française. Idées* [1988], Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1992, p. 25-43.
- , *La Révolution, de Turgot à Jules Ferry 1770-1880* [1988], dans *La Révolution française*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2007.
- GAGNON, John H., « Les usages explicites et implicites de la perspective des scripts dans les recherches sur la sexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 128, 1999, p. 73-79.
- , *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, trad. Marie-Hélène Bourcier et Alain Giami, Paris, Payot, 2008.
- GAGNON John H., et SIMON, William, *Sexual conduct. The social sources of human sexuality*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1973.
- GAILLARD, Françoise, « Roland Barthes : le biographique sans la biographie », *Revue des sciences humaines*, n° 224, 1991, p. 85-103.
- GALLERON, Ioana (dir.), *L'art de la préface au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2007.
- GARAGNON, Jean, « Le maître à penser Versac, ou les égarements philosophiques », dans Pierre RÉTAT (dir.), *Les paradoxes du romancier : les Égarements de Crébillon*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1975, p. 129-49.
- GARRIOCH, David, *La fabrique du Paris révolutionnaire* [2002], trad. Christophe Jaquet, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2015.
- GATEFIN, Éric, *Diderot, Sénèque et Jean-Jacques. Un dialogue à trois voix*, Amsterdam et New York, Rodopi, coll. « Faux-titre », 2007.
- GAY, Peter, *Une culture bourgeoise. Londres, Paris, Berlin... Biographie d'une classe sociale, 1815-1914* [2001], trad. Philippe Delamare, Paris, Éditions Autrement, coll. « Mémoires », 2005.
- GEERTZ, Clifford, « La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture » [1973], trad. André Mary, *Enquête*, n° 6, 1998, p. 73-105.

- , « Genres flous : la refiguration de la pensée sociale » [1980], dans *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, trad. Denise Paulme, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2012, p. 27-48.
- GEFEN, Alexandre, « Le Jardin d’Hiver (à propos de *La Chambre claire* de Roland Barthes) », dans Alexandre GEFEN et Marielle MACÉ, *Barthes, au lieu du roman*, Paris, Desjonquères, coll. « Nota bene », 2003, p. 159-172.
- GENAND, Stéphanie, *Le Libertinage et l’histoire : politique de la séduction à la fin de l’Ancien Régime*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2005.
- , « Éros politique : idéologies du corps à la fin de l’Ancien Régime », *DHS*, n° 37, 2005, p. 577-597.
- , « L’infâme derrière des ci-devants. Le cul aristocrate et la contre-révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 361 « Entre scatologie et fantasmes sexuels, le cul et son imaginaire », dir. Michel Biard et Pascal Dupuy, 2010, p. 145-156.
- , « La frontière incertaine : enjeux d’un espace stratégique dans la littérature de l’émigration (1793-1807) », *DHS*, n° 42, 2010, p. 687-698.
- , « Le corps ambigu : le trouble de l’identité sexuelle entre les deux siècles », dans Katherine ASTBURY et Catriona SETH (dir.), *Le tournant des Lumières. Mélanges en l’honneur de Malcolm Cook*, Paris, Garnier Classique, coll. « Rencontres », 2012, p. 193-202.
- , *Sade*, Paris, Gallimard, coll. « Folio biographies », 2018.
- GENETTE, Gérard, « Vraisemblance et motivation » [1968], dans *Figures II*, Paris, Points, 1979, p. 71-99.
- , « Discours du récit. Essai de méthode » [1972], dans *Discours du récit*, Paris, Points, 2007, p. 7-290.
- , *Palimpsestes. La littérature au second degré* [1982], Paris, Points, 1992.
- , *Seuils* [1987], Paris, Points, 2002.
- GENGEMBRE, Gérard, « Être français dans *Corinne* : le comte d’Erfeuil », dans José-Luis DIAZ (dir.), *Madame de Staël, Corinne ou l’Italie. « L’âme se mêle à tout »*, Actes du colloque d’Agrégation organisé par la Société des études romantiques (26-27 novembre 1999), Paris, SEDES, coll. « Romantisme/Colloques », 1999, p. 65-77.
- GIESEY, Ralph E., *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance* [1960], trad. Dominique Ebnöther, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1987.
- GILLET, Jean, « Sade et la décadence italienne », *Romantisme*, n° 42, 1983, p. 77-90.
- GINZBURG, Carlo, *Le fromage et les vers. L’univers d’un meunier du XVI^e siècle* [1976], trad. Monique Aymard, Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2019.

- , « Preuve et possibilité » [1984], trad. Martin Rueff, dans *Le fil et les traces. Vrai faux fictif* [2006], Lagrasse, Verdier, 2010, p. 447-480.
- , « Anacharsis interroge les indigènes. Une nouvelle lecture d'un vieux best-seller » [1997], dans *Le fil et les traces. Vrai faux fictif*, trad. Martin Rueff, Lagrasse, Verdier, 2010, p. 205-226.
- , *Rapports de force. Histoire, rhétorique, preuve*, trad. Jean-Pierre Bardos, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2003.
- , « “L’historien et l’avocat du diable”. Entretien avec Charles Illouz et Laurent Vidal. Première partie », *Genèses*, n° 53, 2003, p. 113-138.
- , « Aristote et l’histoire, encore une fois » [1999], dans *Rapports de force. Histoire, rhétorique, preuve*, trad. Jean-Pierre Bardos, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2003, p. 43-56.
- , « L’âpre vérité, un défi de Stendhal aux historiens », trad. Martin Rueff, *Écrire l’histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 4, 2009, p. 89-104.
- , « Peur révérence terreur : relire Hobbes aujourd’hui » [2009], trad. Martin Rueff, dans *Peur révérence terreur. Quatre essais d’iconographie politique*, Dijon, Les presses du réel, 2013, p. 13-36.
- , *Le fil et les traces. Vrai faux fictif*, trad. Martin Rueff, Lagrasse, Verdier, 2010.
- , « Nos mots et les leurs. Une réflexion sur le métier d’historien aujourd’hui », trad. Martin Rueff, *Essais. Revue interdisciplinaire d’Humanités*, hors-série n° 1 « L’estrangement. Retour sur un thème de Carlo Ginzburg », dir. Sandro Landi, 2013, p. 191-210.
- GLINOER, Anthony et LACROIX, Michel, *Romans à clés. Les ambivalences du réel*, Liège, Presses universitaires de Liège, coll. « Situations », 2014.
- GOFFMAN, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* [1963], trad. Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1975.
- GOODEN, Angelica, « Danloux in England (1792–1802): an Émigré Artist », dans Kirsty CARPENTER et Philip MANSEL (dir.), *The French Émigrés in Europe and the Struggle against Revolution, 1789–1814*, Londres, Macmillan Press, 1999, p. 165-183.
- GOODMAN, Dena, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994.
- GORDON, Alden R., « The Longest-Enduring Pompadour Hoax: Sénac de Meilhan and the Journal de Madame du Hausset », dans Elise GOODMAN (dir.), *Art and Culture in the Eighteenth Century. New Dimensions and Multiple Perspectives*, Newark et Londres, University of Delaware Press et Associated University Presses, 2001, p. 28-38.
- GOUBIER-ROBERT, Geneviève, « Le topos du manuscrit trouvé : de la tradition à la subversion (1745-1799) », dans Jan HERMAN et Fernand HALLYN (dir.) *Le topos du manuscrit*

- trouvé. *Hommages à Christian Angelet*, Louvain-Paris, Éditions Peeters, 1999, p. 217-224.
- GOULEMOT, Jean M., *Ces livres qu'on ne lit que d'une main. Lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIII^e siècle*, Paris, Minerve, 1994.
- GRAFTON, Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, trad. Pierre-Antoine Fabre, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La librairie du XX^e siècle », 1998.
- GRAHAM, Lisa Jane, *If The King Only Knew. Seditious Speech in the Reign of Louis XV*, Charlottesville et Londres, University Press of Virginia, 2000.
- GRAILLE, Patrick, *Les Hermaphrodites aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- , « Classez ce monstre, cela fait venir d'obscures pensées aux Lumières », dans Marianne CLOSSON (dir.), *L'hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Masculin / féminin dans l'Europe moderne », 2013, p. 77-90.
- GRANDE, Nathalie, et PIERRE, Chantal (dir.), *Légendes noires légendes dorées. Ou comment la littérature fabrique l'histoire (XVII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2018.
- GRECO, Luca, et KUNERT, Stéphanie, « Drag et performance », dans Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, p. 222-231.
- GREIMAS, Algirdas Julien, et COURTÈS, Joseph, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage* [1979], Paris, Hachette, coll. « Hachette Université Linguistique », 1993.
- GRELL, Chantal, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France. 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1995, 2 vol.
- GRENDI, Edoardo, « Micro-analyse et histoire sociale », trad. Pierre Savy, *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 3, 2009, p. 67-80.
- GRIFFEJOEN-CAVATORTA, Constance, *Noblesse et Franchise. La valeur de liberté dans les écrits des aristocrates au Grand Siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
- GRUDER, Vivian R., « The Question of Marie-Antoinette: The Queen and Public Opinion Before Revolution », *French History*, n° 16/3, 2002, p. 269-298.
- GUEDJ, Jérémy, « La figure du juif efféminé. Genre, homophobie et antisémitisme dans la France des années 1930 à travers les discours d'extrême droite », dans Régis REVENIN (dir.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions Autrement, coll. « Mémoires/Histoire », 2007, p. 220-235.
- GUERRIER, Olivier (dir.), *Plutarque de l'âge classique au XIX^e siècle. Présences, interférences et dynamique*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2012.
- GUICHARD, Charlotte, *La griffe du peintre. La valeur de l'art (1730-1820)*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 2018.

- GUION, Béatrice, *Du bon usage de l'histoire. Histoire, morale et politique à l'âge classique*, Paris Honoré Champion, 2008.
- GUILHAUMOU, Jacques, « Aristocrate(s) / aristocratie (1789-1793) », dans Annie GEFFROY, Jacques GUILHAUMOU et Sylvia MORENO (dir.), *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, 1985, fascicule 1 « Désignants socio-politiques », p. 9-38.
- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [1962], trad. Marc B. de Launay, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1988.
- HADJADJ, Dany, « L'anecdote au péril des dictionnaires », dans Alain MONTANDON, *L'anecdote. Actes du colloque de Clermont-Ferrand (1988)*, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1990, p. 1-20.
- HAECHLER, Jean, *L'Encyclopédie de Diderot et de... Jaucourt. Essai biographique sur le chevalier Louis de Jaucourt*, Paris, Honoré Champion, 1995.
- HALLETT, Mark, et RIDING, Christine (dir.), *William Hogarth*, Paris, Musée du Louvre Éditions et Hazan, 2006.
- HANLEY, Sarah, *Le lit de justice des rois de France. L'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours* [1983], trad. André Charpentier, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1991.
- HARTOG, François, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre* [1980], Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2001.
- , *Croire en l'histoire* [2013], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2016.
- HENRICHOT, Michel, « Le dialogue des morts au XVIII^e siècle : écarts et ornières d'une forme », *SVEC*, n° 7, 2005, p. 153-162.
- HÉRITIER, Françoise, « Ce que vit Tirésias », *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, n° 9/10, 1994, p. 327-334.
- HERMAN, Jan, et HALLYN, Fernand (dir.) *Le topos du manuscrit trouvé. Hommages à Christian Angelet*, Louvain-Paris, Éditions Peeters, 1999.
- HERMAN, Jan, KOZUL, Mladen, et KREMER, Nathalie, « Crise et triomphe du roman au XVIII^e siècle : un bilan », dans Philip STEWART et Michel DELON (dir.), *Le Second Triomphe du roman du XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2009, p. 29-66.
- HERSANT, Marc, « Vitesse d'écriture et vérité aristocratique dans les *Mémoires* du cardinal de Retz et dans les *Mémoires* du duc de Saint-Simon », *Dix-Septième siècle*, n° 231, 2006, p. 199-216.
- , « “Malheur au détail” Voltaire, l'historien pressé », *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, n° 4, 2009, p. 15-24.

- , « Voltaire auteur et lecteur de Mémoires », dans Jean-Jacques TATIN-GOURIER et Marie-Paule de WEERDT-PILOGE (dir.), *La réception des Mémoires d'Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2009, p. 143-170.
- « Sodome à Potsdam. Les passions entre hommes dans les *Mémoires pour servir la vie de monsieur de Voltaire* », *Revue Voltaire*, n° 14 « Voltaire et le sexe », dir. Olivier Ferret et Florence Lotterie, 2014, p. 101-115.
- , « L'écriture de l'histoire et la question du singulier chez Saint-Simon », *Cahiers Saint Simon*, n° 41, 2013, p. 23-35.
- HIGONNET, Patrice, *Class, Ideology and the Rights of Nobles during the French Revolution*, Oxford, Clarendon Press, 1981.
- , « “Aristocrate”, “Aristocratie”: Language and the Politics in the French Revolution », *The Eighteenth Century*, n° 30/2, 1989, p. 49.
- , *Vie et destin de l'architecte de Marie-Antoinette*, Paris, Vendémiaire, 2013.
- HIRSCH, Jean-Pierre, *La nuit du 4 août* [1978], Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2013.
- HOGGART, Richard, *La culture du pauvre. Étude sur les styles de vie des classes populaires en Angleterre* [1957], trad. Françoise Garcias, Jean-Claude Garcias et Jean-Claude Passeron, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1970.
- HOURCADE, Philippe, « Sur *Les Anecdotes de Florence* », *Elseneur*, n° 19 « L'histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle) », dir. Carole Dornier et Claudine Poulouin, 2004, p. 141-156.
- HOURS, Bernard, *Louis XV et sa Cour. Le roi, l'étiquette et le courtisan*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2002.
- HUGON, Alain, et BOLTANSKI, Ariane (dir.), *Les noblesses normandes. XVI^e-XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- HUMPHREYS, Laud, *Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960* [1970], Trad. Henri Peretz, Paris, La Découverte, coll. « Texte à l'appui / Genre & sexualité », 2007.
- HUNT, Lynn, « Hercules and the Radical Image in the French Revolution », *Representations*, n° 2, 1983, p. 95-117.
- , *Politics, Culture, and Class in the French Revolution* [1984], Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2004.
- , « The Many Bodies of Marie Antoinette: Political Pornography and the Problem of the Feminine in the French Revolution », dans Lynn HUNT (dir.), *Eroticism and the Body Politic*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1990, p. 108-130.
- , *Le roman familial de la Révolution française* [1992], trad. Jean-François Sené, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque Albin Michel Histoire », 1995.

- , « Pornography and the French Revolution », dans Lynn HUNT (dir.), *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity*, New York, Zone Books, 1993, p. 301-340.
- , *L'invention des Droits de l'Homme. Histoire, psychologie et politique* [2007], trad. Sylvie Kleiman-Lafon, Genève, Éditions Markus Haller, 2013.
- HUSSON, Anne-Charlotte, JÉGAT, Lucie, MAUDET, Marion, MICHEL, Lucy, MOZZICONACCI, Vanina, TATOUEIX, Laura, THOMÉ, Cécile, et TRIQUENAU, Maxime (dir.) *Le(s) genre(s). Définitions, modèles, épistémologie*, Lyon, ENS Éditions, 2018.
- IGALENS, Jean-Christophe, « D'un désordre l'autre : Propositions pour lire les *Mémoires* des contemporains de la Révolution », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 5 « Formes errantes et vagabondes », dir. Pierre Frantz, 2006, p. 83-101.
- , « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre. L'article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », *La Licorne*, n° 104 « Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires », dir. Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone, 2013, p. 77-92.
- JACQUES-LÉFÈVRE, Nicole, (dir.), *Une histoire de la « fonction-auteur » est-elle possible ?*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001.
- JAUSS, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception* [1978], trad. Claude Maillard, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1990.
- JESSENNE, Jean-Pierre (dir.) *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2007.
- JOLIVET, Vincent, « Sade et Suétone », *DHS*, n° 41, 2009, p. 619-637.
- , « Lumières et bestialité », *DHS*, n° 42, 2010, p. 285-303.
- , « Le bestiaire sadien », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, n° 111/3, 2011, p. 577-591.
- JOLLES, André, *Formes simples* [1930], trad. Antoine Marie Buguet, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1972.
- JOMAND-BAUDRY, Régine, « Le Kam d'Anserol et autres variations allégoriques, dans Denis REYNAUD et Chantal THOMAS (dir.), *Le Régent. Entre fable et histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 121-131.
- JONES, Colin, *Madame de Pompadour. Images of a Mistress*, Londres, National Gallery Company, 2002.
- JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- , *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2013.

- , *Le Prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2014.
- JOUHAUD, Christian, *Mazarinades. La Fronde des mots*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1985.
- , *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2000.
- JOUHAUD, Christian, RIBARD, Dinah et SCHAPIRA, Nicolas, *Histoire Littérature Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2009.
- KAHN, Andrew, (dir.), *Representing Private Lives of the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2010.
- KAISER, Thomas E., « Madame de Pompadour and the Theaters of Power », *French Historical Studies*, n° 19/4, 1996, p. 1025-1044.
- , « Who's Afraid Of Marie-Antoinette? Diplomacy, Austrophobia and the Queen », *French History*, n° 14/3, 2000, p. 241-271.
- , « From the Austrian Committee to the Foreign Plot: Marie-Antoinette, Austrophobia, and the Terror », *French Historical Studies*, n° 26/4, 2003, p. 579-617.
- , « Scandal in the Royal Nursery: Marie-Antoinette and the Gouvernantes des Enfants de France », *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, n° 32/2, 2006, p. 403-420.
- , « Nobles into Aristocrats, or How an Order Became a Conspiracy », dans Jay M. SMITH (dir.), *The French Nobility in the Eighteenth Century. Reassessments and New Approaches*, University Park (Pennsylvanie), The Pennsylvania State University Press, 2006, p. 189-224.
- KALDELLIS, Anthony, *Procopius of Caesarea. Tyranny, History, and Philosophy at the End of Antiquity*, Philadelphie, University of Philadelphia Press, 2004.
- KALIFA, Dominique (dir.), *Les noms d'époque. De « Restauration » à « années de plomb »*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2020.
- KANTOROWICZ, Ernst, « Mystères de l'État. Un concept absolutiste et ses origines médiévales (bas Moyen Âge) », dans *Mourir pour la patrie et autres textes*, trad. Laurent Mayali, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Pratiques théoriques », 1984, p. 75-103.
- KAPLAN, Steven L., *Le complot de famine : histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, trad. Jacques Revel et Michèle Revel, Paris, Armand Colin, coll. « Cahiers des Annales », 1982.
- KOSELLECK, Reinhart, *Le règne de la critique* [1959], trad. Hans Hildenbrand, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Arguments », 1979.
- KOSOFSKY SEDGWICK, Eve, *Between Men. English Literature and Male Homosocial Desire*, New York, Columbia University Press, 1985.
- , *Épistémologie du placard* [1990], trad. Maxime Cervulle, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

- KREMER, Nathalie, *Vraisemblance et représentation au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Les dix-huitièmes siècles », 2011.
- LABROSSE, Claude, *Lire au XVIII^e siècle. La Nouvelle Héloïse et ses lecteurs*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Littérature & idéologies », 1985.
- LAFONT, Anne, *L'art et la race. L'Africain (tout) contre l'œil des Lumières*, Dijon, Presses du réel, coll. « Œuvres en société », 2019.
- LAHIRE, Bernard, *Ceci n'est pas qu'un tableau. Essai sur l'art, la domination, la magie et le sacré*, Paris, La Découverte, coll. « Laboratoire des sciences sociales », 2015.
- LANDES, Joan B., *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca, New-York et Londres, Cornell University Press, 1988.
- LANGUILLE, Édouard M., « Voltaire's satire on Frederick the Great: *Candide*, his posthumous *Mémoires*, *Scarmentado*, and les *Questions sur l'Encyclopédie* », *Romance Notes*, n° 48/1, 2007, p. 49-58.
- LANSER, Susan, « “Au sein de vos pareilles” : Sapphic Separatism in Late Eighteenth-Century France », *Journal of Homosexuality*, n° 41, 2001, p. 105-116.
- LAROCHE, Philippe, *Petits maîtres et roués. Évolutions de la notion de libertinage dans le roman français du XVIII^e siècle*, Québec, Presses universitaires de l'Université Laval, 1979.
- LAURIOL, Claude, *La Beaumelle. Un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève, Droz, 1978.
- , « Le premier biographe de Madame de Maintenon réévalué : La Beaumelle », *Albineana. Cahiers d'Aubigné*, n° 10-11 « Autour de Françoise d'Aubigné Marquise de Maintenon. Actes des Journées de Niort 23-25 mai 1996 », dir. Alain Niderst, 1999, p. 91-106.
- , *Études sur La Beaumelle*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- LAVOCAT, Françoise, *Fait et fiction. Pour une frontière*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 2016.
- LAZZARIN, Stefano, « Balzac et le corps des nobles : à propos du *Cabinet des Antiques*. Une dramaturgie du corps », dans Jean-Marie ROULIN (dir.), *Corps, littérature, société (1789-1900)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. « Le XIX^e siècle en représentation(s) », 2005, p. 175-189.
- LEBLANC, Patrice, « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *Cahiers Internationaux de sociologie*, n° 97, 1994, p. 415-434.
- LEBORGNE, Erik, « Lecture de deux agressions sexuelles rapportées par deux philosophes. Les *Confessions* de Rousseau et les *Mémoires particuliers* de Mme Roland », dans Jean-Luc GUICHET (dir.), *La Question sexuelle. Interrogations de la sexualité dans l'œuvre et la pensée de Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2012, p. 285-306.

- LECA-TSOMIS, Marie, *Écrire l'Encyclopédie. Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1999.
- , « Une tentative de conciliation entre ordre alphabétique et ordre encyclopédique », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, n° 40-41 « Les branches du savoir dans l'Encyclopédie » dir. Marie Leca-Tsomis et Irène Passeron, 2006, p. 55-66.
- , « L'Encyclopédie selon Jaucourt », dans Gilles BARROUX et François PÉPIN (dir.), *Le chevalier de Jaucourt. L'homme aux dix-sept mille articles*, Paris, Société Diderot, coll. « L'Atelier. Autour de Diderot et de l'Encyclopédie », 2015, p. 71-82.
- LEFEBVRE, Laurie, *Le mythe Néron. La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (I^{er}-V^e s.)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.
- LEIBACHER-OUVRARD, Lise, « Sacrifice et politique satyrique. Madame de Maintenon dans les libelles diffamatoires », *Albinea/Cahiers d'Aubigné*, n° 10-11, 1999, p. 107-122.
- LEJEUNE, Philippe, *Le pacte autobiographique* [1975], Paris, Points, 1996, nouvelle édition augmentée.
- , *Je est un autre. L'autobiographie, de la littérature aux médias*, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
- LE MEUR, Cyril, *Les moralistes français et la politique à la fin du XVIII^e siècle. Le prince de Ligne, Sénac de Meilhan, Chamfort, Rivarol, Joubert, Hérault-Séchelles devant la mort d'un genre et la naissance d'un monde*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- LENOIR, Rémi, « Noblesse et distinction dans l'œuvre de Pierre Bourdieu », dans Jean-Philippe GENET et E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, Paris et Rome, Publications de la Sorbonne et École française de Rome, 2014, p. 21-41.
- LE ROUX, Nicolas « Aux âmes bien nées... Les obligations du sang », dans Nicolas LE ROUX et Martin WREDE (dir.), *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2017, p. 7-23.
- LE ROUX, Nicolas, et WREDE, Martin (dir.), *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2017.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1997.
- LESNE, Emmanuèle, *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 1996.
- LE TALEC, Jean-Yves, *Folles de France. Repenser l'homosexualité masculine*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / genre & sexualité », 2008.
- LEVER, Evelyne, *Madame de Pompadour* [2000], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2003.
- LEVER, Maurice *Les bûchers de Sodome. Histoire des « infâmes »*, Paris, Fayard, 1985.

- LEVY, Francine, *Le Mariage de Figaro : essai d'interprétation*, Oxford, The Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1978.
- LEWIS, Andrew W., *Le Sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X^e-XIV^e siècle* [1981], trad. Jeannie Carlier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1986.
- LIGNEREUX, Yann, *Les rois imaginaires. Une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016.
- LILTI, Antoine, « Vertus de la conversation : l'abbé Morellet et la sociabilité mondaine », *Littératures classiques*, n° 37 « De l'“utilité” de la littérature », dir. Alain Viala, Mathilde Bombart, Déborah Blocker et Dinah Ribard, 1999, p. 213-228.
- , « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites ? Les salons parisiens dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Hypothèses*, n° 4, 2000, p. 99-107.
- , *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.
- , « Sociabilité et mondanité : les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII^e siècle », *French Historical Studies*, n° 28/3, 2005, p. 415-445.
- , « Reconnaissance et célébrité : Jean-Jacques Rousseau et la politique du nom propre », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 9 « Devenir un “grand” écrivain. Métamorphoses de la reconnaissance littéraire », dir. Sophie Marchand et Jean-Christophe Igalens, 2010, p. 77-94.
- , *Figures publiques. L'invention de la célébrité. 1750-1850*, Paris, Fayard, coll. « L'épreuve de l'histoire », 2014.
- , *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 2019.
- , « Les Droits de l'Homme et la fiction sentimentale », *Sensibilités. Histoire critique & sciences sociales*, n° 6 « La chair du politique », 2020, p. 134-143.
- LORAU, Nicole, *Les expériences de Tirésias. Le féminin et l'homme grec*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1989.
- , « Éloge de l'anachronisme en histoire » [1993], *Espaces temps – Les Cahiers Clio*, n° 87-88 « Les voies traversières de Nicole Loraux. Une helléniste à la croisée des sciences sociales », p. 127-139.
- LOTTERIE, Florence, *Progrès et perfectibilité : un dilemme des Lumières françaises (1755-1814)*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2006.
- , « Hybrides philosophiques : Quelques enjeux du dialogue matérialiste dans *Le Rêve de D'Alembert* et *La Philosophie dans le boudoir* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 42, 2007, p. 59-81.

- , « Autorité ou repentir ? Promotions paradoxales de la “femme auteur” chez Madame de Genlis et Madame Dufrenoy », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 12 « Devenir un “grand” écrivain. Métamorphoses de la reconnaissance littéraire », dir. Jean-Christophe Igalens et Sophie Marchand, 2010, p. 41-59.
- , « Sade et les fictions du despotisme. Roman de la courtisane et fable de la “parrèsia” », dans Éléonore REVERZY, Romuald FONKOUA et Pierre HARTMANN (dir.), *Les Fables du politique des Lumières à nos jours*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2012, p. 41-57.
- , *Le genre des Lumières. Femme et philosophe au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2013.
- , « Du “cœur fatigué de haïr” : comment sortir du fanatisme après la Révolution (Staël en Thermidor) », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 16 « Haines politiques » dir. Olivier Ferret et Pierre Frantz, 2017, p. 85-108.
- LOUBÈRE, Stéphanie, « Hercule foutromane : l'héroïsme amoureux au tournant du XVIII^e siècle », *Orages. Littérature et culture. 1760-1830*, n° 2 « L'imaginaire du héros », dir. Catriona Seth, 2003, p. 63-84.
- LUCAS, Colin, « Nobles, Bourgeois and the Origins of the French Revolution », *Past & Present*, n° 60, 1973, p. 84-126.
- LYON-CAEN, Judith, *La Lecture et la Vie. Les usages du roman au temps de Balzac*, Paris, Tallandier, 2006.
- , *La griffe du temps. Ce que l'histoire peut dire de la littérature*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2019.
- LYON-CAEN, Judith, et RIBARD, Dinah, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010.
- MACÉ, Marielle, *Le genre littéraire*, Paris, Flammarion, coll. « GF Corpus », 2004.
- MAIRA, Daniel, et ROULIN, Jean-Marie (dir.), *Masculinités en révolution de Rousseau à Balzac*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Des deux sexes et autres », 2013.
- MALL, Laurence, « L'animal et la vérité de l'homme social chez Louis-Sébastien Mercier », *DHS*, n° 42, 2010, p. 217-231.
- MARIN, Louis, *Le portrait du roi*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1981.
- , *Pour une théorie baroque de l'action politique. Lecture des « Considération politiques sur les coups d'État » de Gabriel Naudé*, dans Gabriel NAUDÉ, *Considérations politiques sur les Coup d'État [1639]*, Paris, Éditions de Paris, 1988.
- MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2000.

- MARTENS, David (dir.), *Lettres de noblesse I. L'imaginaire nobiliaire dans la littérature française du XIX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Carrefour des lettres modernes », 2016.
- , *Lettres de noblesse II. L'imaginaire nobiliaire dans la littérature française du XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Carrefour des lettres modernes », 2016.
- MARTIN, Christophe, « Dangereux suppléments ». *L'illustration du roman en France au dix-huitième siècle*, Louvain et Paris, Éditions Peeters, coll. « La République des Lettres », 2005.
- MARTIN, Marie-Pauline, « Décrire le système des arts, du *Discours préliminaire* (1750) au frontispice de l'*Encyclopédie* (1764) », *Nouvelles de l'estampe*, n° 233-234, 2011, p. 6-17.
- MARTINES, Lauro, *Power and Imagination, City-States in Renaissance Italy*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1988.
- MARY, André, « De l'épaisseur de la description à la profondeur de l'interprétation. À propos de "Thick Description" », *Enquête*, n° 6, 1998, p. 57-72.
- MATHAN, Anne de, « L'aristocratie, l'antinobilisme et la révolution. Honni soit qui noble fut », dans Josette PONTET, Michel FIGEAC et Marie BOISSON (dir.), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social ?*, Angers, Atlantica, 2002, vol. 2, p. 203-220.
- MAUREPAS, Arnaud de, « Les méthodes documentaires d'un historien méconnu : l'abbé Soulavie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 38/4, 1991, p. 626-648.
- MAUZI, Robert, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII^e siècle* [1960], Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1994.
- MAY, Georges, *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle : étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, Paris et New Haven, Presses universitaires de France et Yale University Press, 1963.
- MAYER, Arno, *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre* [1981], trad. Jacques Mandelbaum, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1990.
- MAYOR, Adrienne, *Les Amazones. Quand les femmes étaient les égales des hommes (VIII^e siècle av. J.-C. – I^{er} siècle apr. J.-C.)* [2014], trad. Philippe Pignarre, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte / Poche », 2020.
- MAZA, Sarah, « The Diamond Necklace Affair Revisited (1785-1786): The Case of the Missing Queen », dans Lynn HUNT (dir.), *Eroticism and the Body Politic*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1990, p. 63-89.
- , *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire* [1993], trad. Christophe Beslon et Pierre-Emmanuel Dautat, Paris, Fayard, 1997.

- , *The Myth of the French Bourgeoisie. An Essay on the Social Imaginary, 1750-1850*, Cambridge (Massachusetts) et Londres, Harvard University Press, 2005.
- MAZALEIGUE-LABASTE, Julie, « De l'amour socratique à l'homosexualité grecque », *Romantisme*, n° 159/1 « Sodome et Gomorrhe », dir. Éric Bordas, 2013, p. 35-46.
- MCCALLAM, David, *Chamfort and the French Revolution. A Study in Form and Ideology*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2002.
- , « Anecdotes et Lumières : le cas de Chamfort », *SVEC*, n° 2006/12, p. 185-195.
- MCINTOSH, Mary, « Le rôle homosexuel » [1968], trad. Christophe Broqua et Nathalie Paulme, *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 1 « La construction sociale de l'homosexualité », dir. Christophe Broqua, 2011, en ligne [URL :<http://journals.openedition.org/gss/1820>.]
- MCCMAHON, Darrin M., *Enemies of the Enlightenment. The French Counter-Enlightenment and the Making of Modernity*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
- MELANÇON, Benoît, « La ménagerie Bertin était-elle un salon littéraire ? Antiphilosophie et sociabilité au Siècle des lumières », dans Pierre POPOVIC et Érik VIGNEAULT (dir.), *Les dérèglements de l'art. Formes et procédures de l'illégitimité culturelle en France (1715-1914)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 17-34.
- MENANT, Sylvain, MEYERS, Julie, et MORRISSEY, Robert (dir.), *Héroïsme et Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2010.
- MENSION-RIGAU, Éric, *Aristocrates et grands bourgeois. Éducation, traditions, valeurs* [1994], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2007.
- , *Singulière noblesse. L'héritage nobiliaire dans la France contemporaine*, Paris, Fayard, 2015.
- , *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019.
- MÉRICAM-BOURDET, Myrtille, *Voltaire et l'écriture de l'histoire. Un enjeu politique*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2012.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 1994.
- , « Le public : quelques réflexions historiques », dans Daniel CEFAÏ et Dominique PASQUIER (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 101-112.
- MERRICK, Jeffrey, « Sexual Politics and Public Order in Late Eighteenth-Century France: The *Mémoires Secrets* and the *Correspondance Secrète* », *Journal of the History of Sexuality*, n° 1/1, 1990, p. 68-84.
- , « The Cardinal and the Queen: Sexual and Political Disorders in the Mazarinades », *French Historical Studies*, n° 18/3, 1994, p. 667-699.

- , « The Marquis de Villette and Mademoiselle de Raucourt: Representations of Male and Female Sexual Deviance in Late Eighteenth-century France », dans Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR. (dir.), *Homosexuality in Modern France*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1996, p. 30-53.
- , « The Body Politics of French Absolutism », dans Sarah E. MELZER et Kathryn NORBERG (dir.), *From the Royal to the Republican Body. Incorporating the Political in Seventeenth- and Eighteenth- Century France*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1998, p. 11-31.
- , « Commissioner Foucault, Inspector Noël, and the “Pederasts” of Paris, 1780-3 », *Journal of Social History*, n° 32/2, 1998, p. 287-307 (réédité dans Jeffrey MERRICK, *Order and Disorder under the Ancien Régime*, Cambridge Scholars Publishing, 2007, p. 320-343).
- , « Sodomitical Scandals and Subcultures in the 1720s », *Men and Masculinities*, n° 1, 1999, p. 365-384 (réédité dans Jeffrey MERRICK, *Order and Disorder under the Ancien Régime*, Cambridge Scholars Publishing, 2007, p. 295-319).
- MERRICK, Jeffrey, et MEDLIN, Dorothy (dir.), *André Morellet (1727-1819) in the Republic of Letters and the French Revolution*, New York, Francfort sur le Main et Berlin, P. Lang, 1995.
- MESLAY, Olivier, « Henry-Pierre Danloux (1753-1809), sa carrière avant l'exil en Angleterre », *Bulletin de la Société d'Histoire de l'Art Français*, 2007, p. 209-244.
- , « Beauté d'un ordre renversé : Danloux et l'image de l'émigration », dans Mehdi KORCHANE (dir.), *Figures de l'exil sous la Révolution. De Bélisaire à Marcus Sextus*, Vizille, Musée de la Révolution française, 2016, p. 81-91.
- MEYER, Jean, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle* [1966], Paris, Éditions de l'EHESS, 1985.
- MILLOT, Vincent, « *L'admirable police* ». *Tenir Paris au siècle des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2016.
- MONNIER, Raymonde, « Républicanisme, libéralisme et Révolution française », *Actuel Marx*, n° 32, 2002, p. 83-108.
- MOREAU, Isabelle, « *Guérir du sot* ». *Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- MORETTI, Franco, *Atlas du roman européen (1800-1900* [1998], trad. Jérôme Nicolas, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2000.
- , *Graphes, cartes et arbres. Modèles abstraits pour une autre histoire de la littérature* [2005], trad. Étienne Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, coll. « Penser/croiser », 2008.
- , *Distant Reading*, Londres et New York, Verso, 2013.
- , *The Bourgeois. Between History and Literature*, Londres et New York, Verso, 2013.

- MORETTI, Franco (dir.), *La littérature au laboratoire*, trad. Valentine Leÿs, Paris, Éditions d'Ithaque, coll. « Terra incognita », 2016.
- MORRIS, Madeleine F., *Le Chevalier de Jaucourt. Un ami de la terre (1704-1780)*, Genève, Droz, 1979.
- MORRISSEY, Robert, *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1997.
- MORTIER, Roland, « La transition du 18^e au 19^e siècle », *DHS*, n° 14 « Au tournant des Lumières : 1780-1820 », dir. Simone Balayé et Jean Roussel, 1982, p. 7-12.
- , *Anacharsis Cloots ou l'utopie foudroyée*, Paris, Stock, 1995.
- , « Diderot, le censeur Marin et les *Souvenirs* de la marquise de Caylus », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 24, 1998, p. 151-153.
- MOSSER, Monique, « Le souper grec de Mme Vigée Le Brun », *DHS*, n° 15, 1983, p. 155-168.
- MOTHU, Alain, « L'infâme secret. De *La France devenue italienne* au « péché muet » des franc-maçons », *La lettre clandestine*, n° 16, 2008, p. 261-279.
- MOUREAU, François, « Stratégie chansonnrière de la Révolution française », *The French Review*, n° 62/6, 1989, p. 967-974.
- MULVEY, Laura, « Visual Pleasure and Narrative Cinema », *Screen*, n° 16/3, 1975, p. 6-18, repris dans Leo BRAUDY et Marshall COHEN (dir.), *Film Theory and Criticism: Introductory Readings*, New York, Oxford University Press, 1999.
- MÜNCH, Philippe, *Le pouvoir de l'ombre : l'imaginaire du complot durant la Révolution française (1789-1801)*, thèse d'histoire sous la direction de Patrice Gueniffey, soutenue en 2008 à l'EHESS.
- MURAT, Michel, « Reconnaissance au romanesque », dans Gilles DECLERCQ et Michel MURAT (dir.), *Le romanesque*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 223-232.
- NICOLET, Claude, *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains* [2003], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2006.
- NORBERG, Kathryn, « The Libertine Whore: Prostitution in French Pornography from Margot to Juliette », dans Lynn HUNT (dir.), *The Invention of Pornography. Obscenity and the Origins of Modernity*, New York, Zone Books, 1993, p. 225-252.
- NOUIS, Lucien, *De l'infini des bibliothèques au livre unique. L'archive épurée au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2013.
- OMACINI, Lucia, « Crise de l'œuvre, crise des genres : le roman épistolaire au tournant des Lumières », dans Jacques NEEFS (dir.), *Le Bonheur de la littérature. Variations critiques pour Béatrice Didier*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Hors collection », 2005, p. 75-83.
- OSSOLA, Carlo, *Miroirs sans visage. Du courtisan à l'homme de la rue* [1987], trad. Nicole Sels, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1997.

- OZOUF, Mona, *L'homme régénéré. Essai sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1989.
- , *Les aveux du roman. Le XIX^e siècle entre Ancien Régime et Révolution* [2001], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2004.
- , « Stendhal et l'idée républicaine », dans *De Révolution en République. Les chemins de la France*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2015, p. 810-823. [Première publication : *Commentaire*, n° 101, 2003, p. 57-66].
- PAILLARD, Christophe, « Les libertés sexuelles de Voltaire : hétérosexualité, homosexualité et autosexualité dans les *Questions sur l'Encyclopédie* », *Revue Voltaire*, n° 14 « Voltaire et le sexe », dir. Olivier Ferret et Florence Lotterie, 2014, p. 117-131.
- PARAVICINI BAGLIANI, Agostino, *Le bestiaire du pape* [2016], Paris, Les Belles Lettres, coll. « Histoire », 2018.
- PASCHOUD, Adrien, « Sur la destruction des jésuites de France (1765) de D'Alembert : pensée du politique et écriture polémique », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 93, 2017, p. 59-72.
- PASSERON, Irène, « Lettres inédites, problématiques inédites ? », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 52, 2017, p. 115-126.
- PASSERON, Jean-Claude, et REVEL, Jacques, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », dans Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2005, p. 9-44.
- PASTORELLO, Thierry, « L'abolition du crime de sodomie en 1791 : un long processus social, répressif et pénal », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 112-113 2010, p. 197-208.
- , « La sodomie masculine dans les pamphlets révolutionnaires », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 361 « Entre scatologie et fantasmes sexuels, le cul et son imaginaire », dir. Michel Biard et Pascal Dupuy, 2010, p. 91-130.
- , *Sodome à Paris. Fin XVIII^e-milieu XIX^e siècle : l'homosexualité masculine en construction*, Paris, Créaphis éditions, 2011.
- PASTOUREAU, Michel, *Le roi tué par un cochon. Une mort infâme aux origines des emblèmes de la France ?* [2015], Paris, Points, 2018.
- PELLEGRIN, Marie-Frédérique, « Procédés d'inversion chez Poulain de la Barre : pour un concept d'efféminage », *Philosophiques*, n° 44/2, 2017, p. 193-208.
- PEREZ, Stanis, « Une chair sans majesté ? Les *Nouvelles Amours de Louis le Grand* (1696) », dans Pierre BONNET (dir.), *Littérature de contestation : pamphlets et polémiques du règne de Louis XIV aux Lumières*, Paris, Éditions Le Manuscrit, coll. « Réseau Lumières », 2011, p. 199-209.
- , *Le corps du roi. Incarner l'État. De Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018.

- , *Le corps de la reine. Engendrer le Prince, d'Isabelle de Hainaut à Marie-Amélie de Bourbon-Sicile*, Paris, Perrin, 2019.
- PERRIN, Jean-François, et STEWART, Philip (dir.), *Du genre libertin au XVIII^e siècle*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2004.
- PERROT, Philippe, *Le corps féminin. Le travail des apparences. XVIII^e-XIX^e siècle* [1984], Paris, Points, 1991.
- PETITFILS, Jean-Christian, *Le Régent* [1986], Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2013.
- , *Louis XV*, Paris, Perrin, 2018.
- PICCIOLA, Liliane, « Les tragédies de Ducis, entre Corneille et Shakespeare », *Dix-septième siècle*, n^o 225, 2004, p. 707-723.
- PIERAGNOLI, Joan, *La cour de France et ses animaux. XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2016.
- PIKE, Kenneth L., *Language in Relation to a Unified Theory of Structure of Human Behavior*, La Haye et Paris, Mouton, 1967.
- PINEAUX, Joseph, « La métaphore animale dans quelques pamphlets du XVI^e siècle », *Cahiers V.-L. Saulnier*, n^o 1 « Le pamphlet en France au XVI^e siècle », 1983, p. 35-45.
- PLANTÉ, Christine, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur* [1989], Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Des deux sexes et autres », 2015.
- PLUMAUZILLE, Clyde, et ROSSIGNEUX-MÉHEUST, Mathilde, « Le stigmate ou “la différence comme catégorie utile d'analyse historique” », *Hypothèses*, n^o 17, 2014, p. 215-228.
- PONTET, Josette, FIGEAC, Michel, et BOISSON, Marie (dir.), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social ?*, Angers, Atlantica, 2002, 2 vol.
- POPKIN, Jeremy D., « Robert Darnton's alternative (to the) Enlightenment », dans Haydn T. MASON (dir.), *The Darnton Debate. Books and Revolution in the Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. 105-128.
- POULOUIN, Claudine, « Le Voyage du jeune Anacharsis en Grèce : usage complexé et mise en fiction de la note savante », dans Jean-Claude ARNOULD et Claudine POULOUIN (dir.), *Notes. Études sur l'annotation en littérature*, Rouen, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 267-286.
- POUPIN, Clémence, « L'impératrice Eugénie et le culte visuel de Marie-Antoinette », dans Antoine de BAECQUE (dir.), *Marie-Antoinette. Métamorphoses d'une image*, Paris, Éditions du Patrimoine et Centre des monuments nationaux, 2019, p. 333-338.
- PRICE, Leah, « Vies privées et scandaleuses: Marie-Antoinette and the Public Eye », *The Eighteenth Century*, n^o 32/2, 1992, p. 176-192.
- PROPP, Vladimir, *Morphologie du conte* [1928], trad. Marguerite Derrida, Paris, Points, 2015.

- QUASTANA, François, « Ressentiment nobiliaire et républicanisme classique : le cas du comte de Mirabeau », dans Philippe BOURDIN (dir.) *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 147-160.
- QUIGLEY, Declan, « Introduction: The Character of Kingship », dans Declan QUIGLEY (dir.), *The Character of Kingship*, Oxford et New-York, Berg, 2005, p. 1-23.
- RAGAN JR., Bryant T., « The Enlightenment Confronts Homosexuality », dans Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR. (dir.), *Homosexuality in Modern France*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1996, p. 8-29.
- RAVIEZ, François, « Voltaire ou l'hermaphrodite en question(s) », dans Marianne CLOSSON (dir.), *L'hermaphrodite de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Masculin / féminin dans l'Europe moderne », 2013, p. 279-303.
- REBOISSON, Aurélie, « Jacques-Antoine Dulaure, journaliste et acteur girondin de la Révolution (1791-1793) » dans Cyril TRIOLAIRE (dir.), *La Révolution française au miroir des recherches actuelles*, Paris, Société des études robespierristes, coll. « Collection des études révolutionnaires », 2011, p. 35-45.
- RENWICK, John, *Marmontel, Voltaire and the "Bélisaire" Affair*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 1974.
- RÉTAT, Pierre, « Partis et factions en 1789 : émergence des désignants politiques », *Mots*, n° 16 « Langages. Langue de la Révolution française », dir. Jacques Guilhaumou, 1988, p. 69-89.
- , « 1789 : Montesquieu aristocrate », *DHS*, n° 21 « Montesquieu et la Révolution », dir. Georges Benrekassa et Jean Ehrard, 1989, p. 73-82.
- , « L'anecdote dans les *Mémoires secrets* : type d'information et mode d'écriture », dans Jeremy D. POPKIN et Bernadette FORT (dir.), *The Mémoires secrets and the Culture of Publicity in Eighteenth-Century France*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, p. 61-72.
- REVEL, Jacques, « Marie-Antoinette dans ses fictions : la mise en scène de la haine » [1995], dans *Un parcours critique. Douze exercices d'histoire sociale*, Paris, Galaade Éditions, 2006, p. 269-292.
- REVEL, Jacques (dir.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard et Éditions du Seuil, coll. « Hautes études », 1996.
- REY, Michel, « Police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle : du péché au désordre », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 29/1, 1982, p. 113-124.
- REYNAUD, Denis, et THOMAS, Chantal (dir.), *Le Régent. Entre fable et histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2003.

- RIBARD, Dinah, « Les Mémoires sans le genre », *La Licorne*, n° 104 « Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires », dir. Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone, 2013, p. 29-40.
- RICHARDOT, Anne, « *Thérèse philosophe* : les charmes de l'impénétrable », *Eighteenth-Century Life*, n° 21/2, 1997, p. 88-96.
- , « La secte des anandrynes : un difficile embarquement pour Lesbos », *Tangence*, n° 57, 1998, p. 40-52.
- RICHET, Denis, *La France moderne : l'esprit des institutions* [1973], Paris, Flammarion, coll. « Champs histoire », 2009.
- RICHTER, Melvin, « Le concept de despotisme et l'abus des mots », *DHS*, n° 34, 2002, p. 373-388.
- RIMAUD, Yohan, et LAING, Alastair, *Une des provinces du rococo. La Chine rêvée de François Boucher*, Paris, In fine, 2019.
- RITZ, Olivier, « L'Antiquité dans *L'Émigré* de Sénac de Meilhan », *Cahiers d'histoire des littératures romanes*, n° 34, 2010, p. 71-87.
- , « Les notices d'autorité sont-elles aristocrates ? », *Carnet hypothèses Littérature et Révolution*, 23 janvier 2019 (URL : <https://litrev.hypotheses.org/1959>).
- RIVERS, Christopher, « Safe Sex: The Prophylactic Walls of the Cloister in the French Libertine Convent Novel of the Eighteenth Century », *Journal of the History of Sexuality*, n° 5/3, 1995, p. 381-402.
- ROCHE, Daniel, « Les primitifs du rousseauisme. Une analyse sociologique et quantitative de la correspondance de J.-J. Rousseau », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 26/1, 1971, p. 151-172.
- ROUX, Olivier, *Monstres. Une histoire générale de la tératologie, des origines à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2008.
- ROGISTER, John, « “Le temps du vizirat est révolu” L'histoire politique du règne de Louis XV à travers l'œuvre de Duclos, Marmontel, Millot et Soulavie », dans Chantal GRELL (dir.), *Les historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Pesses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 389-400.
- ROLAND-MICHEL, Marianne, *Chardin* [1994], Paris, Hazan, 2001.
- RONCONI, Filippo « L'*Histoire secrète* de Procope, “rapport Justinien” ou *Justinian-Leaks* ? », *Écrire l'histoire*, n° 17, 2017, p. 19-29.
- ROSSI, Henri, « Le prince de Ligne et l'écriture de la mondanité », *Orages. Littérature et culture 1760-1830*, n° 1 « Littérature et politique », dir. François Jacob et Jean-Noël Pascal, 2002, p. 45-81.

- , « Le prince de Ligne est-il un idéal masculin au tournant des Lumières? », dans Katherine ASTBURY et Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIÉVAL (dir.), *Le mâle en France 1715-1830 : représentations de la masculinité*, Bern, Peter Lang, 2004, p. 241-253.
- ROUBEKAS, Nickolas P., *An ancient theory of religion. Euhemerism from antiquity to the present*, New York et Londres, Routledge, coll. « Routledge Monographs in Classical Studies », 2017.
- ROULIN, Jean-Marie, « *Réflexions sur le procès de la reine : du procès d'une femme au procès de la Révolution* », *Cahiers staëliens*, n° 57, 2006, p. 89-102.
- , « Virilité et pouvoir dans l'imaginaire des textes érotiques de la Révolution », *Itinéraires*, n° 1, 2008, p. 107-120.
- ROULIN, Jean-Marie, (dir.), *Corps, littérature, société (1789-1900)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « Le XIX^e siècle en représentation(s) », 2005.
- ROULSTON, Christine, « Separating the Inseparables: Female Friendship and Its Discontents in Eighteenth-Century France », *Eighteenth-Century Studies*, n° 32/2, 1998/1999, p. 215-231.
- ROUSSET, Jean, *Leurs yeux se rencontrèrent. La scène de première vue dans le roman*, Paris, José Corti, 1981.
- RUBIN, Gayle, « Penser le sexe » [1984], trad. Flora Bolter, dans *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, éd. Rostom Mesli, Paris, Epel, coll. « Les grands classiques de l'érotologie moderne », 2010, p. 135-209.
- SABATIER, Gérard, *Le prince et les arts. Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- SADRIN, Paul, « L'article "Noblesse" de l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 7, 1989, p. 43-50.
- SAHYOUNI, Dina, « Le pouvoir critique des modèles féminins dans les *Mémoires secrets* : le cas de Messaline », dans Christophe CAVE (dir.), *Le Règne de la critique. L'imaginaire culturel des Mémoires secrets*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 151-160.
- SAID, Edward W., *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* [1978], trad. Catherine Malamoud, Points, 2013.
- SAINT-AMAND, Pierre, « Le triomphe des Beaux : petits-mâtres et jolis hommes au dix-huitième siècle », *L'Esprit créateur*, n° 43/3, 2003, p. 37-46.
- SAINT-GIRONS, Baldine, *Le Sublime de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Desjonquères, coll. « Littérature & idée », 2005.
- SALMON, Xavier (dir.), *Jean-Marc Nattier. 1685-1766*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1999.
- , *Madame de Pompadour et les arts*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées nationaux, 2002.

- SALVAT, Jean, « Apogée et décadence du discours politique de la noblesse libertine à travers la poésie fugitive de l'Almanach des Muses (1774-1794) », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 431-442.
- SAMOYAU, Thiphaine, *Roland Barthes. Biographie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Fiction & Cie », 2015.
- SANTAMARIA, Jean-Baptiste, *Le secret du prince. Gouverner par le secret. France, Bourgogne XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Champ Vallon, coll. « Époques », 2018.
- SAPIRO, Gisèle, « L'autonomie de la littérature en question », dans Jean-Pierre MARTIN (dir.) *Bourdieu et la littérature*, Nantes, Cécile Defaut, 2010, p. 45-61.
- SAUVÉ, Rachel, « Les *Souvenirs de madame de Caylus* : causerie écrite ou projet scripturaire ? », *Dalhousie French Studies*, n° 47, 1999, p. 51-60.
- SCHAEFFER, Jean-Marie, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétiques », 1989.
- , *Pourquoi la fiction ?*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Poétique », 1999.
- SCHALK, Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500 – vers 1650)* [1986], trad. Christiane Travers, Seyssel, Champ Vallon, 1996.
- SCHAPIRA, Nicolas, et RIBARD, Dinah, *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écriture et trajectoires sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les littéraires », 2013.
- SCHEID, John, et SVENBRO, Jesper, « Le mythe de Vertumne », *Europe*, n° 904-905, 2004, p. 176-190.
- SCHOPP, Claude, *Dictionnaire Alexandre Dumas*, Paris, CNRS Éditions, 2010.
- SCHUWEY, Christophe, *Un entrepreneur des lettres au XVII^e siècle. Donneau de Visé, de Molière au Mercure galant*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVII^e siècle », 2020.
- SCOTT, Joan W., « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique » [1986], trad. Claude Servan-Schreiber, dans *De l'utilité du genre*, Paris, Fayard, coll. « à venir », 2012, p. 17-54.
- SENEILLART, Michel, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Des travaux », 1995.
- SERNA, Pierre, « Déclassement et subversion. Sade et Mirabeau devant la Révolution française », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 6/2, 1989, p. 75-79.
- « Le noble », dans Michel VOVELLE (dir.), *L'homme des Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Univers historique », 1996, p. 39-93.

- , « Pistes de recherches : Du secret de la monarchie à la république des secrets », dans Bernard GAINOT et Pierre SERNA (dir.), *Secret et République. 1795-1840*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, coll. « Histoires croisées », 2004, p. 16-20.
- , *La république des girouettes. 1795-1815 et au-delà. Une anomalie française : la république de l'extrême-centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
- , *Antonelle. Aristocrate et révolutionnaire*, Arles, Actes Sud, 2017.
- , *Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en Révolution (1750-1840)*, Paris, Fayard, coll. « L'épreuve de l'histoire », 2017.
- SETH, Catriona, *Les rois aussi en mouraient. Les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2008.
- , « La plume ou l'épée. Réflexions sur quelques mémorialistes », dans Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes et Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Rennes et Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 443-458.
- SETH, Catriona (éd.), *Marie-Antoinette. Anthologie et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2006.
- SGARD, Jean, *Crébillon fils. Le libertin moraliste*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2002.
- , « Illustres désespoirs. La mise en scène des passions dans les *Mémoires secrets* », *DHS*, n° 49, 2017, p. 133-143.
- SHERIFF, Mary D., « The Portrait of the Queen », dans Dena GOODMAN (dir.), *Marie-Antoinette. Writings on the Body of a Queen*, New York, Routledge, 2003, p. 45-71.
- SIBALIS, Michael, « Une subculture d'efféminés ? L'homosexualité masculine sous Napoléon I^{er} », dans Régis REVENIN (dir.), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires/Histoire », 2007, p. 75-95.
- SITI, Walter, « The Novel on Trial » dans Franco MORETTI (dir.), *The Novel. Vol. 1. History, Geography, and Culture*, Princeton, Princeton University Press, 2006, p. 94-121.
- SKENAZI, Cynthia, « Marot contre Sagon : une poétique de la métamorphose », dans Philip FORD (dir.), *L'animal sauvage à la Renaissance. Colloque international organisé par la Société française d'étude du xvi^e siècle*, Cambridge, Cambridge French Colloquia, 2007, p. 381-397.
- SKINNER, Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne* [1978], trad. Jérôme Grossman et Jean-Yves Pouilloux, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 2009.
- SMITH, Jay M., *The Culture of Merit. Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1996.

- , *Nobility Reimagined. The Patriotic Nation In Eighteenth-century France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2005.
- , « The Making of an Aristocratic Reactionary: The Comte d'Escherny, Noble Honor, and The Abolition of Nobility », dans Jay M. SMITH (dir.), *The French Nobility in the Eighteenth Century. Reassessments and New Approaches*, University Park (Pennsylvanie), The Pennsylvania State University Press, 2006, p. 253-277.
- SMITH, Jay M. (dir.), *The French Nobility in the Eighteenth Century. Reassessments and New Approaches*, University Park (Pennsylvanie), The Pennsylvania State University Press, 2006.
- SOFIO, Séverine, *Artistes femmes. La parenthèse enchantée, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, CNRS Éditions, 2016.
- SOLNON, Jean-François, *La cour de France* [1987], Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2014.
- SONTAG, Susan, « Le style "Camp" » [1964], dans *L'œuvre parle*, trad. Guy Durand, Paris, Christian Bourgois éditeur, coll. « Titres », 2010, p. 421-450.
- SPÄTH, Thomas, « Agrippine la Jeune ou la réalité du discours », *Hypothèses*, n° 8, 2005, p. 297-321.
- SPECTOR, Céline, « Y a-t-il une politique des renvois dans l'*Encyclopédie* ? Montesquieu lu par Jaucourt », *Corpus. Revue de philosophie*, n° 51 « L'ordre des renvois dans l'*Encyclopédie* », dir. Florent Guénard, Francine Markovits et Mariafranca Spallanzani, 2006, p. 215-247.
- , « Rousseau : l'honneur au tribunal de l'opinion publique », dans Hervé DRÉVILLON et Diego VENTURINO (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, p. 127-142.
- STAROBINSKI, Jean, « L'espace des peintres » [1991], dans *Diderot, un diable de ramage*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 2012, p. 335-375.
- , *L'œil vivant. Corneille, Racine, La Bruyère, Rousseau, Stendhal* [1964], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1999.
- STEINBERG, Sylvie, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.
- STEINBERG, Sylvie (dir.), *Une histoire des sexualités*, Paris, Presses universitaires de France, 2018.
- STEINER, Liza, *Sade aujourd'hui. Anatomie de la pornocratie*, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- STEWART, Philip, *Engraven Desire. Eros, Image & Text in the French Eighteenth Century*, Durham, Duke University Press, 1992.
- , « Le roman à clefs à l'époque des Lumières », dans Pierre POPOVIC et Érik VIGNEAULT (dir.), *Les dérèglements de l'art. Formes et procédures de l'illégitimité*

- culturelle en France (1715-1914)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 183-195.
- STOICHITA, Victor I., « L'image du noir », dans *Figures de la transgression*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2013, p. 101-134.
- , *L'image de l'Autre. Noirs, Juifs, Musulmans et « Gitans » dans l'art occidental des Temps modernes*, Paris, Hazan et Louvre éditions, coll. « La Chaire du Louvre », 2014.
- , *Des corps. Anatomies, défenses, fantasmes*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2019.
- STOICHITA, Victor I., et CORDERCH, Anna-Maria, *Le dernier carnaval. Goya, Sade et le monde à l'envers* [1999], Paris, Hazan, coll. « Bibliothèque Hazan », 2016.
- STRAUSS, Léo, *La Persécution ou l'Art d'écrire* [1952], trad. Olivier Sedeyn, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2009.
- STROEV, Alexandre, « Les Amazones des Lumières », *DHS*, n° 36 « Femmes des Lumières », dir. Sylvain Menant, 2004, p. 29-53.
- , « Gabriel Sénac de Meilhan, éditeur des faux », dans Ioana GALLERON (dir.), *L'art de la préface au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2007, p. 111-118.
- TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires* [1996], trad. Alain Spiess, Paris, Albin Michel, coll. « L'Évolution de l'Humanité », 1997.
- , *Anatomie de la terreur. Le processus révolutionnaire. 1787-1793* [2015], trad. Serge Chassagne, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 2018.
- TAMAGNE, Florence, *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, La Martinière, coll. « Les reflets du savoir », 2001.
- , « L'identité lesbienne : une construction différée et différenciée ? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 84, 2001, p. 45-57.
- TANE, Benoît, *Avec figures. Roman et illustration au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2014.
- TARRÊTE, Alexandre, « La troisième personne gaullienne dans les *Mémoires de guerre* », *La Licorne*, n° 104 « Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires », dir. Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone, 2013, p. 143-159
- THESZ, Johann Martin, « The pathology of the Roman Empire: social transformation and moral degeneration in Procopius' *Secret History* », dans Geoffrey GREATREX et Sylvain JANNIARD (dir.), *Le monde de Procope / The world of Procopius*, Paris, Éditions du Bocard, 2018, p. 77-93.

- THOMAS, Chantal, « L'héroïne du crime : Marie-Antoinette dans les pamphlets », dans Jean-Claude BONNET (dir.), *La Carmagnole des Muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Paris, Armand Colin, 1988, p. 245-260.
- , *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets* [1989], Paris, Points, 2008.
- , « L'architigresse d'Autriche. La métaphore animale dans les pamphlets contre Marie-Antoinette », dans Pierre RÉTAT (dir.), *La Révolution du Journal. 1788-1794*, Paris, Éditions du CNRS, 1989, p. 229-234.
- , « Rencontres entre Sade et l'univers des pamphlets ou le mal comme unique programme politique », *Littérature*, n° 84, 1991, p. 14-22.
- TIN, Louis-Georges, *L'invention de la culture hétérosexuelle*, Paris, Autrement, 2008.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'Ancien Régime et la Révolution* [1856], dans *Œuvres*, éd. François Furet et Françoise Mélonio, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004, vol. 3.
- TRACHMAN, Mathieu, *Le travail pornographique. Enquête sur la production de fantasmes*, Paris, La Découverte, coll. « Genre & sexualité », 2013.
- TRIAIRE, Dominique, « Du chrême des Mortemart à l'esprit Guermantes », *Cahiers Saint Simon*, n° 44, 2016, p. 43-51.
- TRIBOUT, Bruno, « Les Mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », *Poétique*, n° 186, 2019, p. 215-231.
- TRIQUENAU, Maxime, « Le nom des gens. Quelques réflexions sur les enjeux épistémologiques de la désignation des personnes », *Carnet Hypothèses Imaristo*, 9 avril 2017 (URL : <http://imaristo.hypotheses.org/2343>).
- , « Le rose et le bleu, ou Comment peindre une maîtresse royale ? », *Carnet Hypothèses Imaristo*, 9 août 2017 (URL : <https://imaristo.hypotheses.org/216>).
- , « “S'amuser, et quelquefois amuser les autres, en leur rappelant ce qui n'existe plus” : la mémoire de la légèreté nobiliaire dans les *Fragments de l'histoire de ma vie* du prince de Ligne », dans Marine GANOFKY et Jean-Alexandre PERRAS (dir.), *Le siècle de la légèreté : émergences d'un paradigme du XVIII^e siècle français*, Oxford, Voltaire Foundation, Oxford University Studies in the Enlightenment, 2019, p. 55-70.
- , « Le portrait de Marie-Antoinette en robe de gaulle, ou le corps symbolique de la reine au risque de sa représentation », dans Paul CORMIER, Xavier GILLY et Michaël GIRARDIN (dir.), *Construire la légitimité politique. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 227-239.
- TRUMBACH, Randolph, « London's Sodomites: Homosexual Behavior and Western Culture in the 18th Century », *Journal of Social History*, n° 11/1, 1977, p. 1-33.
- , *Sex and the Gender Revolution. Volume 1. Heterosexuality and the Third Gender in Enlightenment London*, Londres et Chicago, Chicago University Press, 1998.

- TSIKOUNAS, Myriam, « De la gloire à l'émotion, Louis XIV en costume de sacre par Hyacinthe Rigaud », *Sociétés & Représentations*, n° 26, 2008, p. 57-70.
- TULARD, Jean, *Napoléon et la noblesse d'Empire* [1979], Paris, Tallandier, 2003.
- VAN DAMME, Stéphane. « “Farewell Habermas” ? Deux décennies d'études sur l'espace public », dans Patrick BOUCHERON et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2011, p. 43-61.
- , *À toutes voiles vers la vérité. Une autre histoire de la philosophie au temps des Lumières*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2014.
- , « Les sciences à l'épreuve du libertinage », dans Liliane HILAIRE-PÉREZ, Fabien SIMON, Marie THÉBAUD-SORGER (dir.), *L'Europe des sciences et des techniques. Un dialogue des savoirs, XV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2016, p. 473-485.
- VAN DELFT, Louis, *Les moralistes. Une apologie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2008.
- VAN DER WALL, Ernestine, « Marmontel et la “querelle socratique” aux Pays-Bas », dans Annie JOURDAN et Kees MEERHOF (dir.), *Mémorable Marmontel. 1799-1999*, Amsterdam et Atlanta, Rodopi, 1999, p. 83-96.
- VAN ELDEN, Dirk-Jan, *Esprits fins et esprits géométriques dans les portraits de Saint-Simon*, La Haye, Mouton, 1975.
- VENTURINO, Diego, « La formation de l'idée d'“Ancien Régime” », dans Colin LUCAS (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, Oxford, Pergamon Press, 1988, vol. 2, p. 11-40.
- , « Race et histoire. Le paradigme nobiliaire de la distinction sociale au début du XVIII^e siècle », dans Sarga MOUSSA (dir.), *L'idée de race dans la littérature et les sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 19-38.
- VERJUS, Anne, « “Révolution et conception bourgeoise de la famille” : paternalisme et légitimation de l'autorité dans les débats du Code civil », dans Jean-Pierre JESSENNE (dir.) *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2007, p. 353-367.
- VERSINI, Laurent, « De quelques noms de personnages dans le roman du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 61/2, 1961, p. 177-187.
- , *Laclos et la tradition. Essai sur les sources et la technique des Liaisons dangereuses* [1968], Paris, Eurédit, 2012.
- VEYNE, Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante* [1983], Paris, Points, 2014.
- VIALA, Alain, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1985.

- VIELWAHR, André, *La Vie et l'œuvre de Sénac de Meilhan*, Paris, Nizet, 1970.
- VIENNOT, Éliane, « Retour sur une attribution problématique. Louise de Keralio et les *Crimes des reines de France* », dans Huguette KRIEF, Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIÉVAL, Michèle CROGIEZ LABARTHE et Edith FLAMARION (dir.), *Femmes des Lumières. Recherches en arborescence*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 111-135.
- VIGUERIE, Jean de, « Le roi et le “public”. L'exemple de Louis XV », *Revue historique*, n° 563, 1987, p. 23-34.
- VINCENT, Charles, *Diderot en quête d'éthique (1773-1784)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2014.
- VOGEL, Christine, « Le revers de la propagande antijésuite des *Aufklärer* : la pensée conspirationniste entre antijésuitisme et anti-Lumières », dans Pierre-Antoine FABRE et Catherine MAIRE (dir.), *Les antijésuites. Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 495-510.
- VOLPILHAC-AUGER, Catherine, « Sens et fonction de l'anecdote chez Montesquieu », *Cahiers Saint-Simon*, n° 23, 1995, p. 33-39.
- , « *Ex Oriente nox ?* Le paradoxe byzantin chez Montesquieu », *DHS*, n° 35, 2003, p. 393-404.
- , « L'historien et ses masques : Voltaire théoricien de l'anecdote », *Elseneur*, n° 19 « L'histoire en miettes. Anecdotes et témoignages dans l'écriture de l'histoire (XVI^e-XIX^e siècle) », dir. Carole Dornier et Claudine Pouloin, 2004, p. 216-229.
- , *Tacite en France de Montesquieu à Chateaubriand*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « SVEC », 2007.
- , « D'Histoire en Vie. La biographie parmi les genres de l'histoire (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans Sarah MOMBERT et Michèle ROSELLINI (dir.), *Usages des vies. Le biographique hier et aujourd'hui (XVII^e-XXI^e siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Cribles XVI^e-XVIII^e », 2012, p. 33-61.
- , *Montesquieu*, Paris, Gallimard, coll. « Folio biographies », 2017.
- WAGNER, Frank, « *Marbot* à l'épreuve de la relecture », *Poétique*, n° 182, 2017, p. 259-278.
- WEBER, Caroline, *Queen of Fashion. What Marie Antoinette Wore to the Revolution*, New York, Henry Holt & Company, 2007.
- WEBER, Max, *Économie et société* [1921], trad. Julien Freund, Paris, Pocket, coll. « Agora », 1995, 2 vol.
- WEERDT-PILORGE, Marie-Paule de, « Fonctionnalité et efficacité du bon mot dans les *Souvenirs* de madame de Caylus et dans les *Mémoires* du cardinal de Bernis », *Cahiers d'histoire culturelle*, n° 13 « Mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la recherche », dir. Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, 2003, p. 23-31.

- , « Caractérisation et usage de l'anecdote dans l'*Encyclopédie* », dans Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, Camille ESMEIN-SARRAZIN, Gaël RIDEAU et Gabriele VICKERMANN-RIBÉMONT (dir.), *L'anecdote entre Littérature et Histoire à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2015, p. 149-161.
- WEEKS, Jeffrey, *Sexualité* [1986], Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « Sexualités », 2010.
- , « Le “rôle homosexuel” trente ans plus tard : retour sur le travail de Mary McIntosh », trad. Christophe Broqua et Nathalie Paulme, *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 1 « La construction sociale de l'homosexualité », dir. Christophe Broqua, 2011, en ligne [URL :<http://journals.openedition.org/gss/1839>].
- WEEKS, Jeffrey, MAUDET, Marion, et THOMÉ, Cécile, « “La sexualité est forcément politique”. Entretien avec Jeffrey Weeks », *Genre, sexualité & société*, n° 14, 2015, en ligne [URL :<http://journals.openedition.org/gss/3641>].
- WEST, Candace, et ZIMMERMAN, Don H., « Faire le genre » [1987], trad. Fabienne Malbois, *Nouvelles Questions Féministes*, n° 28/3, 2009, p. 34-61.
- WHITE, Hayden, *Metahistory: The Historical Imagination in Nineteenth-Century Europe*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1973.
- , « Poétiques de l'histoire » [1973], trad. Laurent Ferri, *Labyrinthe*, n° 33, 2009, p. 21-65.
- , *Tropics of Discourse: Essays in Cultural Criticism*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1985.
- , *L'histoire s'écrit*, trad. Philippe Carrard, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Libre cours », 2017.
- WILD, Francine, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- WILLIAMS, Haydn, *Turquie. Une fantaisie européenne du XVIII^e siècle* [2014], trad. Patrick Hersant, Paris, Gallimard, 2015.
- WINE, Humpfrey, « Afficher une image : madame de Pompadour au Salon », dans Xavier SALMON (dir.), *Madame de Pompadour et les arts*, Paris, Éditions de la Réunion des Musées nationaux, 2002, p. 17-25.
- YVERNAULT, Virginie, « Marivaux et les vapeurs d'un petit-maître », *DHS*, n° 49, 2017, p. 377-388.
- ZANONE, Damien, *Écrire son temps. Les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006.
- ZARKA, Yves Charles, *Métamorphoses du monstre politique et autres essais sur la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Intervention philosophique », 2016.

- ZEMON DAVIS, Natalie, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle* [1987], trad. Christian Cler, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'univers historique », 1988.
- ZENETTI, Marie-Jeanne, *Factographies. L'enregistrement littéraire à l'époque contemporaine*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- ZIEGLER, Hendrik, *Louis XIV et ses ennemis. Image, propagande et contestation* [2010], trad. Aude Virey-Wallon, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2013.
- ZONZA, Christian, « La *Vita* de Jacques-Auguste de Thou. Une vie pour écrire l'histoire », *Écrire l'histoire*, n° 5, 2010, p. 141-150.

INDEX NOMINUM

A

- Agrippine (15-59), 328, 334, 337, 340
- Aiguillon, Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d' (1720-1788), 110, 128, 422
- Alcibiade (450 av. J.-C.-404 av. J.-C.), 127
- Alexandre (336 av. J.-C.-323 av. J.-C.), 58, 496
- Ambroise de Milan (c. 340-397), 305, 329
- Ancre, Leonora Dori, maréchale d' (1568-1617), 328
- Anquetil, Louis-Pierre (1723-1808), 139, 143, 144, 151, 153
- Arcimboldo, Giuseppe (1526-1593), 238, 240, 241, 242
- Arcq, Philippe-Auguste de Sainte-Foix, chevalier d' (1721-1795), 217
- Aretino, Pietro (1492-1556), 278
- Argenson, Marc-Pierre de Voyer, comte d' (1696-1764), 418, 433
- Argenson, René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d' (1694-1757), 151, 417, 429
- Aristophane (c. 445 av. J.-C.-c. 386 av. J.-C.), 308, 465
- Aristote (384 av. J.-C.-322 av. J.-C.), 37, 60, 62, 63, 307, 473, 475
- Artois, Charles-Philippe de France, comte de (futur Charles X, 1757-1836), 23, 25, 177, 321, 379, 380, 381, 432, 433, 436, 438, 439, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 461, 507, 512, 513
- Auguste (63 av. J.-C.-19), 79, 171, 345, 500

- Augustin (354-430), 305
- Aurelius Victor (c. 320-c. 390), 337

B

- Balzac, Honoré de (1799-1850), 32, 33, 47, 48, 79, 80, 81, 186, 245, 291, 355, 402, 403, 407, 463, 512, 517, 518, 519, 525, 535
- Barbey d'Aurevilly, Jules (1808-1889), 34, 503, 519
- Barbier, Edmond-Jean-François (1689-1771), 261, 417
- Barruel, Augustin, abbé (1741-1820), 108
- Barthelemy, Jean-Jacques (1716-1795), 69, 70
- Bassompierre, François, maréchal de (1573-1646), 146, 169
- Beaumarchais, Pierre-Augustin Caron de (1732-1799), 56, 228, 369
- Bélisaire (c. 500-565), 308, 473
- Bernard, Samuel (1651-1739), 294
- Bernis, François-Joachim de Pierre, cardinal de (1715-1794), 169, 222, 524
- Berry, Marie-Louise Élisabeth d'Orléans, duchesse de (1695-1719), 492, 498, 499
- Bertin, Henri Léonard Jean Baptiste (1720-1792), 381
- Bertin, Rose (1747-1813), 302, 323
- Blois, Françoise-Marie de Bourbon, dite Mlle de (1677-1749), 275
- Boileau, Nicolas (1636-1711), 57
- Boissy d'Anglas, François-Antoine de (1756-1826), 76

Bosse, Abraham (1602-1676), 242

Bossuet, Jacques-Bénigne (1627-1704), 40, 186, 465

Boucher d'Argis, Antoine Gaspard (1708-1791), 53, 55, 66, 319, 397

Boucher, François (1703-1770), 508

Boulainvilliers, Henri, comte de (1658-1722), 359

Bourbon, Bathilde d'Orléans, duchesse de (1750-1822), 437, 438, 439, 440, 441, 442, 445, 447, 452, 455, 456, 458

Bourbon, Louis IV Henri de Bourbon-Condé, duc de (1692-1740), 260, 263, 349

Bourbon, Louis VI Henri de Bourbon-Condé, duc de (1756-1830), 321, 380, 436, 437, 443, 444, 445, 447, 448, 449, 450, 451, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 461, 512, 513

Bourgogne, Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de (1685-1712), 115, 228

Boutet de Monvel, Jacques-Marie (1745-1812), 333, 357, 366, 367

Brantôme, Pierre de Bourdeille, seigneur de (c. 1537-1614), 288

Brillat-Savarin, Jean Anthelme (1755-1826), 534

Brissac, Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, duc de (1734-1792), 346

Brissot, Jacques-Pierre (1754-1793), 69

Buckingham, George Villiers, duc de (1592-1628), 347

Buffon, Georges-Louis Leclerc de (1707-1788), 108

Buisson, François (1743-1814), 111, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 163, 540

Burke, Edmund (1729-1797), 178, 179, 348, 509, 510, 511

Bussy-Rabutin, Roger de (1618-1693), 141

C

Cadet de Gassicourt, Charles-Louis (1769-1821), 534

Calonne, Charles-Alexandre de (1734-1802), 70, 127, 317, 379

Campan, Jeanne-Louise-Henriette (1752-1822), 105, 179, 301, 325, 411, 433, 490, 491, 524

Casanova, Giacomo (1725-1798), 222, 224, 533

Castiglione, Baldassare (1478-1529), 178, 179

Castries, Charles Eugène-Gabriel de La Croix, maréchal de (1727-1801), 144

Catherine II de Russie (1739-1796), 129, 155, 313, 411

Caylus, Anne Claude Philippe, comte de (1692-1765), 170

Caylus, Marthe-Marguerite Le Valois de Villette de Murçay, marquise de (1671-1729), 170, 171, 172, 173, 174, 430, 524, 525, 527

César, Jules (100 av. J.-C.-44 av. J.-C.), 58, 145, 152, 207, 277

Chamfort, Sébastien-Roch-Nicolas de (1741-1794), 52, 158, 159, 165, 227, 228, 362, 365, 372, 385, 513, 526

Chantreau, Pierre-Nicolas (1741-1808), 76, 77

Chardin, Jean-Baptiste Siméon (1699-1779), 186, 541

Charles I^{er} d'Angleterre (1600-1649), 347

Charles II (1630-1685), 159

Charles II d'Angleterre (1630-1685), 254

Charles XII de Suède (1682-1718), 313

Charrière, Isabelle de (1740-1805), 157, 158, 192, 290, 544

Chateaubriand, François-René de (1768-1848), 105, 165, 166, 181, 337, 495, 510, 528

Châteauroux, Marie-Anne de Mailly-Nesle, duchesse de (1717-1744), 216

Choderlos de Laclos, Pierre-Ambroise-François (1741-1803), 111, 112, 137, 226, 227, 229, 230, 469, 471

Choiseul, Étienne-François, duc de (1719-1785), 41, 117, 128, 169, 177, 222, 228, 330, 418, 419, 420, 441, 497

Cicéron (106 av. J.-C.-43 av. J.-C.), 60, 254, 387

Cicéron, Quintus Tullius (c. 102 av. J. C. -43 av. J. C.), 489

Claude (10 av. J.-C.-54), 334, 337, 338, 339

Cléopâtre (c. 69 av. J.-C.-30 av. J.-C.), 334, 335

Cochin, Charles-Nicolas (1715-1790), 470

Coigny, Marie François Henri de Franquetot, duc de (1737-1821), 23, 25, 445

Collot d'Herbois, Jean-Marie (1749-1796), 290

Comynes, Philippe de (1447-1511), 145

Condé, Louis II de Bourbon-Condé, prince de, (1621-1686), 527

Condé, Louis V Joseph de Bourbon-Condé, prince de (1736-1818), 247, 314, 321, 330, 366, 380, 386, 441, 446, 447, 457, 458

Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de (1743-1794), 256, 257

Conti, Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, prince de (1734-1814), 321, 330, 380, 386, 483

Corneille, Pierre (1606-1684), 33, 155, 176, 187, 333, 436

Cornelius Nepos (c. 100 av. J.-C.-c. 25 av. J.-C.), 127

Courttilz de Sandras, Gatien de (1644-1712), 141, 150, 259

Coyer, Gabriel-François, abbé (1707-1782), 268

Cranach, Lucas (1472-1553), 376

Craufurd, Quentin (1743-1819), 212

Crébillon, Claude-Prosper Jolyot de, dit Crébillon fils (1707-1777), 201, 202,

204, 207, 210, 212, 213, 214, 220, 221, 222, 226, 227, 228, 486, 487

Crébillon, Prosper Jolyot de, dit Crébillon père (1674-1762), 317

Créquy, René Caroline de Froulay, marquise de (1714-1803), 124, 270, 271, 272, 273, 402, 403, 404, 407, 525

D

D'Alembert, Jean le Rond, dit (1717-1783), 58, 178, 270, 318, 319, 337

Danloux, Henri-Pierre (1753-1809), 507, 508, 509, 511

Danton, Georges Jacques (1759-1794), 73, 518

Daubenton, Louis Jean Marie (1716-1800), 533

David, Jacques-Louis (1748-1825), 507

Deffand, Marie, marquise du (1697-1780), 420

Diderot, Denis (1713-1784), 42, 59, 60, 63, 108, 170, 186, 187, 198, 204, 217, 228, 241, 255, 256, 257, 338, 339, 345, 381, 382, 383, 384, 386, 470, 493, 494, 499, 522, 523

Dion Cassius (c. 155-c. 235), 337

Du Barry, Jeanne Bécu, comtesse (1743-1793), 89, 166, 223, 301, 344, 345, 346, 348, 351, 352, 383, 395, 418, 419, 420, 474

Du Fossé, Pierre-Thomas (1634-1698), 150

Dubois, Guillaume, cardinal (1656-1723), 109, 116, 119, 259, 260, 518

Dubos, Jean-Baptiste, abbé (1670-1742), 359, 466, 478

Ducis, Jean-François (1733-1817), 333

Duclos, Charles (1704-1772), 64, 110, 117, 169, 201, 413, 422, 423, 482

Dulaure, Jacques-Antoine (1755-1835), 368, 369, 370, 371, 372

Dumas, Alexandre (1802-1870), 37, 150, 516, 517, 519

Duplain, Joseph (1747-1794), 363

Duport-Dutertre, François-Joachim
(1715-1759), 319

Duval d'Éprémèsnil, Jean-Jacques
(1746-1794), 194

Duval, Alexandre (1767-1842), 357, 366, 367

E

Élisabeth de France, dite Madame Élisabeth
(1764-1794), 438

Enghien, Louis-Antoine-Henri de Bourbon-
Condé, duc d' (1772-1804), 380

Entragues, Louis de Balzac d'Illiers, abbé d'
(1664-1720), 275, 276

Este, Aldobrandino III d' (1335-1361), 95

Eugène, François-Eugène de Savoie-Carignan,
dit prince (1663-1736), 527

Évhémère (c. 340 av. J.C.- c. 260 av. J.-C.),
432

F

Farnèse, Élisabeth (1692-1766), 313

Feydeau de Marville, Claude Henri
(1705-1787), 219

Fleury, André-Hercule, cardinal de
(1653-1743), 216, 220, 221, 264, 265,
422

Forgeot, Nicolas-Julien (1758-1798), 223

Formey, Jean Henri Samuel (1711-1797), 358

Fougeret de Montbron, Louis-Charles
(1706-1760), 253

Franklin, Benjamin (1706-1790), 347

Frédégonde (c. 545-597), 328, 329, 330, 333,
340, 342

Frédéric II de Prusse (1712-1786), 212, 213,
218, 257, 313, 430, 478, 497, 516

Fréron, Élie-Catherine (1718-1776), 480

Frise, Heinrich Friedrich von Friesen, dit le
comte de (1727-1755), 205, 206, 207,
208, 209, 210

G

Gabriel, Ange-Jacques (1698-1782), 301

Gallais, Jean-Pierre (1756-1820), 76, 77

Gaulle, Charles de (1890-1970), 152, 486

Genlis, Félicité de (1746-1830), 162, 180, 190,
191, 226, 291, 358, 429, 515

George IV du Royaume-Uni (1762-1830), 79

Gesvres, François Joachim Bernard Potier, duc
de (1692-1757), 266, 267, 268, 269,
270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 280,
544

Godard d'Aucour, Claude (1716-1795), 226,
526

Goethe, Johann Wolfgang von (1749-1832),
37, 486

Goldoni, Carlo (1707-1793), 149

Goncourt, Jules et Edmond de (1830-1870
et 1822-1896), 534

Gouriet, Jean-Baptiste (1774-1855), 340, 387,
388

Gramont, Philibert de (1621-1707), 140, 141

Grétry, André (1741-1813), 486

Greuze, Jean-Baptiste (1725-1805), 186

Grimm, Friedrich Melchior (1723-1807), 155,
172, 173, 205, 215, 216, 217, 218, 494,
541

Guéméné, Victoire-Armande-Josèphe de
Rohan, dite madame de (1743-1807),
192

H

Hamilton, Antoine (1646-1720), 140, 141

Hébert, Jacques-René (1757-1794), 37, 74,
198, 199, 328

Henri IV (1553-1610), 151, 262, 314, 323,
352, 371, 437, 447, 479

Hérodote (c. 480 av. J.-C.-c. 425 av. J.-C.),
147

Hildesheimer, Wolfgang (1916-1991), 154
Hobbes, Thomas (1588-1679), 239, 242
Hogarth, William (1697-1764), 208
Holbach, Paul Henri Dietrich, baron d'
(1723-1789), 290, 291, 518
Homère (VIII^e siècle av. J.-C.), 64, 524
Horace (65 av. J.-C.-8 av. J.-C.), 159
Hugo, Victor (1802-1885), 105
Hume, David (1711-1776), 222

J

Jacques I^{er} d'Angleterre (1566-1625), 347
Jacques II d'Angleterre (1633-1701), 141, 334
Jaucourt, Louis de (1704-1780), 58, 65, 66,
319, 531, 532
Joly de Fleury, Élisabeth (1753-1794), 298
Joseph II d'Autriche (1741-1790), 411
Junot d'Abrantès, Laure (1784-1838), 168
Justine (c. 340-388), 329
Justinien (c. 482-565), 307, 308, 336, 471,
472, 474, 475, 476, 480
Juvénal (55-c. 128), 57, 302, 324, 337, 338,
339, 341, 342

K

Kafka, Franz (1883-1924), 172
Kean, Edmund (1787-1833), 516, 517
Keralio, Louise de (1758-1822), 315

L

La Beaumelle, Laurent Angliviel de
(1727-1773), 171, 485, 486, 499, 500,
523
La Borde, Jean-Benjamin de (1734-1794), 131,
133
La Bruyère, Jean de (1645-1696), 56, 58, 187

La Fayette, Gilbert Du Motier, marquis de
(1757-1834), 345
La Fayette, Marie-Madeleine Pioche de La
Vergne, dite madame de (1634-1693),
202
La Fontaine, Jean de (1621-1695), 176, 243
La Harpe, Jean-François de (1739-1803), 73,
147, 148, 151, 155, 296
La Popelinière, Alexandre Jean Joseph Le
Riche de (1693-1762), 224, 364
La Rochefoucauld, François VI, duc de
(1613-1680), 85, 145, 146, 152, 477
La Tour du Pin, Lucy Dillon, marquise de
(1770-1853), 191
La Trémoille, Charles-Armand-René, duc de
(1708-1741), 262, 265
La Vrillière, Louis III Phélypeaux, duc de
(1705-1777), 117, 169, 385, 386, 425
Lamballe, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-
Carignan, princesse de (1749-1792),
301, 324, 350, 351, 397
Las Cases, Emmanuel, comte de (1766-1842),
512
Lattaignant, Gabriel-Charles, abbé de
(c. 1697-1779), 217
Lauzun, Antoine Nompar de Caumont, duc de
(1632-1723), 87
Lauzun, Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc
de (1747-1793), 23, 25, 163, 165, 167,
273, 513, 516
Lavicomterie de Saint-Samson, Louis
(1746-1809), 368
Law, John (1671-1729), 116
Le Roy de Gomberville, Marin (1600-1674),
153
Le Vau, Louis (1612-1670), 378
Lenglet Du Fresnoy, Nicolas (1674-1755),
336, 474, 475
Lequeu, Jean-Jacques (1757-1826), 75
Lesage, Alain-René (1668-1747), 215

Lévis, Gaston, duc de (1764-1830), 33, 149,
166, 190, 192, 328, 361, 431, 526, 528

Ligne, Charles-Joseph, prince de (1735-1814),
40, 102, 165, 170, 172, 173, 174, 175,
176, 181, 411, 412, 432, 433, 436, 444,
526, 527

Linguet, Simon-Nicolas-Henri (1736-1794),
123

Loménie de Brienne, Étienne-Charles de
(1727-1794), 109

Lorraine, Philippe, chevalier de (1643-1702),
275

Louis XIII (1601-1643), 40, 114, 254, 262,
274, 347, 380, 445, 447

Louis XIV (1638-1715), 41, 48, 71, 87, 88,
103, 104, 105, 114, 115, 118, 120, 131,
133, 143, 147, 148, 151, 157, 167, 170,
171, 172, 173, 213, 259, 262, 263, 271,
274, 313, 314, 334, 344, 348, 350, 352,
378, 412, 413, 421, 443, 447, 477, 479,
480, 481, 485, 489, 490, 492, 495, 500,
508, 524, 525

Louis XV (1710-1774), 23, 25, 40, 47, 87, 89,
103, 104, 105, 109, 110, 111, 112, 114,
116, 117, 118, 120, 126, 127, 129, 130,
131, 133, 134, 142, 143, 157, 162, 165,
169, 205, 216, 219, 220, 221, 223, 232,
253, 258, 261, 262, 263, 264, 265, 266,
270, 273, 274, 298, 301, 304, 311, 312,
314, 315, 317, 323, 330, 331, 332, 340,
344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352,
353, 354, 366, 371, 379, 386, 391, 395,
396, 411, 413, 417, 418, 421, 422, 423,
428, 433, 434, 435, 438, 440, 443, 445,
446, 447, 450, 452, 456, 458, 459, 473,
474, 484, 489, 490, 492, 495, 496, 498,
508, 509, 513, 517, 518, 533, 534, 550

Louis XVI (1754-1793), 23, 25, 47, 87, 89,
105, 109, 110, 127, 133, 162, 165, 169,
232, 253, 298, 301, 311, 312, 314, 315,
323, 331, 332, 340, 344, 346, 349, 350,
351, 354, 371, 379, 396, 421, 422, 433,
435, 438, 440, 443, 445, 447, 450, 452,
456, 458, 459, 490, 498, 508, 513

Louis-Philippe Ier (1773-1850), 23

Louvet de Couvray, Jean-Baptiste
(1760-1797), 223, 224, 228

Louvion, Jean-Baptiste Marie (1740-1804),
340

Luynes, Charles d'Albert, duc de (1578-1621),
347

Luynes, Charles-Philippe d'Albert, duc de
(1695-1758), 205, 417

M

Mably, Gabriel de (1709-1785), 108, 371

Macaulay, Catharine (1731-1791), 509

Machault d'Arnouville, Jean-Baptiste
(1701-1794), 434

Mailly, Louise Julie de Mailly-Nesle, comtesse
de (1710-1751), 216, 221

Maintenon, Françoise d'Aubigné, marquise de
(1635-1719), 170, 171, 313, 334, 344,
346, 486, 500

Malesherbes, Chrétien Guillaume Lamoignon
de (1721-1794), 219

Mallet, Edme-François (1713-1755), 60, 404

Manuel, Pierre (1751-1793), 411

Marais, Mathieu (1665-1737), 261, 262, 263,
267

Marat, Jean-Paul (1743-1793), 78

Marie-Antoinette d'Autriche (1755-1793), 23,
25, 37, 41, 105, 167, 175, 177, 179,
189, 192, 193, 200, 202, 289, 296, 299,
300, 301, 302, 303, 304, 316, 319, 320,
321, 322, 323, 324, 325, 328, 329, 330,
331, 332, 333, 334, 337, 340, 341, 342,
344, 345, 349, 350, 351, 352, 353, 354,
381, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 395,
397, 411, 412, 424, 426, 427, 428, 432,
433, 449, 451, 459, 490, 491, 509, 511,
524

Marie-Caroline d'Autriche (1752-1814), 411

Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780), 313,
330, 385

Marigny, Abel François Poisson, marquis de
(1727-1781), 351

Marin, François-Louis-Claude (1721-1809),
170, 171

Marius, Caius (157 av. J.-C.-86 av. J.-C.), 57

Marivaux, Pierre de (1688-1763), 50, 361

Marmontel, Jean-François (1723-1799), 57, 64, 65, 147, 148, 149, 151, 156, 169, 178, 205, 475, 480

Maurepas, Jean Frédéric Phélypeaux, comte de (1701-1781), 110, 129, 130, 214, 418, 419, 422, 441, 446, 450

Maury, Jean-Sifrein, abbé (1746-1817), 240

Médecis, Catherine de (1519-1589), 328, 329, 330, 333, 334, 340, 342

Médecis, Marie de (1575-1642), 328

Meister, Jakob Heinrich (1744-1826), 155, 290

Mercier, Louis-Sébastien (1740-1814), 27, 42, 51, 55, 61, 103, 105, 175, 176, 177, 194, 195, 250, 257, 331, 347, 365, 369, 383, 384, 465, 466, 467, 471, 486, 499, 526, 530, 531

Messaline (c. 20-48), 189, 329, 330, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342

Michelet, Jules (1798-1874), 486

Mique, Richard (1728-1794), 301

Mirabeau, André-Boniface-Louis Riqueti, vicomte de (1754-1792), 39

Mirabeau, Honoré-Gabriel Riqueti, comte de (1749-1791), 39, 78, 166, 335, 341

Mirabeau, Victor Riqueti, marquis de (1715-1789), 39

Molière (1622-1673), 33, 51, 54, 57, 109, 268, 282, 361, 465

Montaigne, Michel de (1533-1592), 309, 488, 500

Montespan, Françoise Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, marquise de (1641-1707), 524

Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, baron de (1689-1755), 56, 60, 61, 63, 65, 66, 77, 78, 87, 314, 472, 476

Morellet, André, abbé (1727-1819), 179, 221, 222

N

Napoléon Ier (1769-1821), 24, 48, 86, 105, 269, 368, 512

Napoléon III (1808-1873), 83

Nattier Jean-Baptiste (1678-1726), 265

Nattier, Jean-Marc (1685-1766), 104, 265

Necker, Jacques (1732-1804), 61, 165, 370, 426

Nicole, Pierre (1625-1695), 56

Noailles, Anne Claude Louise d'Arpajon, comtesse de (1729-1794), 324

Noailles, Anne-Jules, maréchal de (1650-1708), 88, 120, 422, 423, 492

O

Oberkirch, Henriette-Louise de Waldner de Freundstein, baronne d' (1753-1803), 180

Olivarès, Gaspar de Guzmán, comte-duc d' (1587-1645), 347

Orléans, Anne-Marie-Louise d' , dite la Grande demoiselle (1627-1693), 447

Orléans, Louis, duc d' (1703-1752), 446

Orléans, Louis-Philippe, duc d' (1725-1785), 207, 437

Orléans, Philippe, dit Monsieur, duc d' (1640-1701), 213, 274, 275, 276

Orléans, Philippe, duc d' (1674-1723), 109, 114, 116, 119, 133, 167, 259, 263, 275, 314, 446, 447, 492, 498, 499, 527

Oudry, Jean-Baptiste (1686-1755), 374, 382

P

Palatine, Charlotte Élisabeth de Bavière, dite la princesse (1652-1722), 213

Palissot de Montenois, Charles (1730-1814), 221, 465

Panckoucke, Charles-Joseph (1736-1798), 187

Pâris-Duverney, Joseph (1684-1770), 364

Pascal, Blaise (1623-1662), 56, 478

Pelleport, Anne-Gédéon de La Fitte, marquis de (1754-1807), 39, 411

Penthièvre, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de (1725-1793), 350

Pezay, Alexandre Masson, marquis de (1741-1777), 498

Philippe IV d'Espagne (1605-1665), 347

Philippe-Égalité, Louis-Philippe, duc d'Orléans, dit (1747-1793), 207, 330, 380, 437

Pidansat de Mairobert, Mathieu-François (1727-1779), 111, 224, 297, 298, 299, 300, 302, 345, 384, 418

Piron, Alexis (1689-1773), 335

Plantavit de La Pause, Guillaume, abbé (c. 1685-1760), 143

Platon (c. 428 av. J.-C.-c. 348 av. J.-C.), 60, 62, 465

Pline l'Ancien (23-79), 337, 339, 466

Plutarque (c. 46-c. 120), 477, 480, 481, 488, 496, 497, 500, 501, 523

Polybe (c. 200 av. J.-C.-c. 120 av. J.-C.), 60, 69, 70

Pompadour, Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de (1721-1764), 217, 221, 270, 299, 301, 345, 346, 348, 351, 352, 366, 382, 417, 418, 419, 434, 490, 517, 518

Pona, Francesco (1595-1655), 334

Poniatowski, Stanislas-Auguste II (1732-1798), 128, 129

Prévost, François, abbé (1697-1763), 206, 216

Prie, Jeanne-Agnès Berthelot de Pléneuf, marquise de (1698-1727), 349

Procope de Césarée (c. 500-c. 565), 307, 308, 309, 404, 467, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 480, 482, 483, 484, 493

Proust, Marcel (1871-1922), 25, 32, 79, 82, 83, 86, 176, 360, 525

Provence, Louis-Stanislas-Xavier, comte de (futur Louis XVIII, 1755-1824), 47, 332, 379, 387, 445

Prudhomme, Louis-Marie (1752-1830), 315, 368

R

Raucourt, Françoise (1756-1815), 298, 299

Raynal, Guillaume-Thomas, abbé (1713-1796), 279

Rétif de La Bretonne, Nicolas-Edme (1734-1806), 129, 291, 429

Retz, Jean-François Paul de Gondi, cardinal de (1613-1679), 146, 153, 168, 174, 204, 358, 477

Riccoboni, Marie-Jeanne (1713-1792), 229, 230, 471

Richardson, Samuel (1689-1761), 176, 186, 187, 188, 206, 207, 208, 210, 227, 357, 465

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de (1585-1642), 85, 103, 402, 443

Richelieu, Louis-Antoine-Sophie de Vignerot du Plessis, duc de – auparavant duc de Fronsac (1736-1791), 102, 123, 124, 224

Rigaud, Hyacinthe (1659-1743), 104

Robespierre, Maximilien de (1758-1794), 63, 109, 363, 388

Rochester, John Wilmot, comte de (1647-1680), 254, 516

Rodolphe II de Habsbourg (1552-1612), 241

Rohan, Armand-Gaston-Maximilien, cardinal de (1674-1749), 532

Rohan, Louis-René-Édouard, cardinal de (1734-1803), 303, 433, 532

Ronsard, Pierre de (1524-1585), 309

Rousseau, Jean-Baptiste (1671-1741), 56

Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778), 42, 61, 148, 149, 177, 183, 185, 186, 187, 206, 255, 256, 268, 300, 366, 387, 406, 429, 459, 487

Rulhière, Claude-Carloman de (1735-1791),
102, 430

S

Sade, Donatien-Alphonse-François, dit
marquis de (1740-1814), 39, 42, 194,
195, 224, 278, 279, 280, 281, 283, 291,
336, 339, 382, 405, 472, 520, 521, 534

Saint-Just, Louis-Antoine-Léon (1767-1794),
349

Saint-Réal, César de (1643-1692), 319

Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de
(1675-1755), 110, 117, 146, 147, 168,
169, 170, 174, 204, 259, 267, 274, 275,
276, 422, 423, 482, 492, 512, 525, 527

Salluste (86 av. J.-C.-35 av. J.-C.), 57, 319

Sand, George (1804-1876), 486, 516

Sappho (VII^e siècle av. J.-C.-VI^e siècle av.
J. C.), 288

Sauvage, Piat Joseph (1744-1818), 341

Saxe, Maurice, maréchal de (1696-1750), 205,
207

Séguir, Joseph-Alexandre, vicomte de
(1756-1805), 39, 42, 162, 163, 166,
179, 180, 204, 205, 526

Séguir, Louis-Philippe, comte de (1753-1830),
24

Sénac de Meilhan, Gabriel (1736-1803), 61,
78, 123, 124, 125, 127, 129, 135, 155,
165, 270, 337, 487, 495, 538

Sénèque (c. 4 av. J. C.-65), 477, 493, 494, 522,
523

Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise
de (1626-1696), 153

Sidney, Algernon (1623-1683), 159

Sieyès, Emmanuel-Joseph (1748-1836), 71,
317

Snetlage, Léonard (1743-1812), 72

Sorel, Charles (c. 1582-1674), 141

Spenser, Edmund (c. 1552-1599), 509

Staël, Germaine de (1766-1817), 42, 61, 62,
63, 175, 291, 388, 431, 482, 523, 544

Stendhal (1783-1842), 19, 79, 80, 187, 213,
225, 512, 513, 514, 515, 516, 535

Suétone (c. 70-c. 122), 336, 337, 387, 485,
486, 495, 500

Sully, Maximilien de Béthune, duc de
(1559-1641), 150, 151, 153, 154, 174,
323, 525

T

Tacite (c. 58-c. 120), 222, 334, 337, 338, 412,
482, 495

Taine, Hyppolite (1828-1893), 401, 402

Talleyrand, Charles-Maurice de (1754-1838),
48

Tencin, Claudine-Alexandrine Guérin,
marquise de (1682-1749), 112

Tessin, Carl Gustav (1695-1770), 383, 508

Théodora (c. 500-548), 307, 309, 336, 339,
471, 472, 473, 474, 475

Thiéry, Luc-Vincent (1734-1822), 507

Thiroux d'Arconville, Marie-Geneviève-
Charlotte (1720-1805), 494

Thomas, Antoine-Léonard (1732-1785), 339

Thou, Jacques Auguste de (1553-1617), 150

Tocqueville, Alexis de (1805-1859), 27, 538,
539, 540

Toulouse, Louis-Alexandre de Bourbon, comte
de (1678-1737), 350

Treuttel, Jean-Georges (1744-1826), 128

Turenne, Henri de La Tour d'Auvergne,
maréchal de (1611-1675), 152, 174,
527

V

Vandenesse, Urbain de (†1753), 533

Varillas, Antoine (c. 1624-1696), 404, 405,
482, 483, 484, 492

Venel, Gabriel François (1723-1775), 392
Vernet, Joseph (1714-1789), 493
Vien, Joseph-Marie (1716-1809), 507
Vigée-Le Brun, Élisabeth Louise (1755-1842),
70, 190, 191, 303, 345, 379, 388, 507
Vignali, Antonio (c. 1500-1559), 278
Villars, Louis-Hector, maréchal de
(1653-1734), 88, 105, 130, 143, 144,
151, 153, 260, 261
Villeroy, François de Neufville, maréchal de
(1644-1730), 88, 259, 261, 262
Vintimille, Pauline Félicité de Mailly-Nesle,
comtesse de (1712-1741), 221
Visconti, Bernabò (1323-1385), 95, 96
Visconti, Gian Galeazzo (1351-1402), 95
Vogüé, Cérice François Melchior, marquis de
(1732-1812), 144

Voisenon, Claude-Henri de Fusée de
(1708-1775), 227

Voltaire (1694-1778), 42, 56, 102, 103, 104,
112, 115, 118, 142, 155, 170, 171, 172,
173, 255, 256, 257, 262, 293, 317, 367,
411, 466, 467, 475, 477, 478, 479, 480,
481, 485, 497, 499, 500, 516, 533

W

Wollstonecraft, Mary (1759-1797), 509

Y

Young, Arthur (1741-1820), 425, 426, 427

Z

Zola, Émile (1840-1902), 77

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Figure 1. Jean-Jacques LEQUEU, *Ordre Symbolique de la Sale des Etats d'un Palais National*, 1789, plume et lavis, 41,2 cm sur 26,8 cm. Source : Gallica.bnf.fr / BnF. 68
- Figure 2. D'après Jean-Marc NATTIER, *Le maréchal de Richelieu*, c. 1738-1742, Londres, The Wallace Collection, huile sur toile, 81 cm sur 60,5 cm. Source : The Wallace Collection (<https://wallacecollection.org>)..... 101
- Figure 3. Jean-Louis SOULAVIE, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* [...], Londres, Marseille et Paris, Joseph de Boffe, Mossy, Buisson, 1790, vol. 1, page de titre, in-8°. Source : Google Books. 107
- Figure 4. *Vie privée du maréchal de Richelieu* [...], Paris, Buisson, 1791, vol. 1, page de titre, in-8°. Source : Google Books. 122
- Figure 5. Louis-Pierre ANQUETIL, *Vie du maréchal duc de Villars, De l'Académie Française, Membre du Conseil de Régence, Président du Conseil de Guerre, Ministre d'État, Maréchal-Général des Camps & Armées, &c. &c. &c.*, Paris, Moutard, 1784, vol. 1, page de titre, in-12. Source : Google Books..... 139
- Figure 6. Pierre-Victor de BESEVAL, *Mémoires de M. le baron de Besenval*, [...], Paris, F. Buisson, 1805, vol. 1, in-8°, page de titre. Source : Google Books..... 161
- Figure 7. *M. de Polignac. Ah ! ah ! voila mon portrait*, eau-forte, 9,5 cm sur 6,5 cm, extrait des *Fouteries chantantes, ou Les Récréations priapiques des Aristocrates en vie par la muse libertine*, À Couillardinos, De l'imprimerie de Vit-en-l'air, 1791. Source : Gallica.bnf.fr / BnF. 235
- Figure 8. *L'Abbé Mauri. L'original est vivant. Son portrait est envie*, eau-forte, 9,5 cm sur 6,5 cm, extrait des *Fouteries chantantes, ou Les Récréations priapiques des Aristocrates en vie par la muse libertine*, À Couillardinos, De l'imprimerie de Vit-en-l'air, 1791. Source : Gallica.bnf.fr / BnF. 236
- Figure 9. Attribué à Francesco URBINI, assiette en faïence majolique « Testa de cazi », 1536, Oxford, Ashmolean Museum (WA 2003.136), 23,2 cm de diamètre. Source : WikiCommons. 237

- Figure 10. Giuseppe ARCIMBOLDO, *Vertumnus*, 1591, Château de Skokloster, Skokloster (Suède), huile sur toile, 70 sur 58 cm. Source : Skoklosters slott / WikiCommons..... 238
- Figure 11. Abraham BOSSE, Frontispice de l'édition originale de Thomas HOBBS, *Leviathan*, Londres, Andrew Crooke, 1651, *in folio*. Source : Library of Congress / www.loc.gov/..... 239
- Figure 12. *Je ne respire plus que pour toi... un baiser, mon bel Ange ! Acte 1er, Scène Ire*, eau-forte et burin, 12,5 sur 8,5 cm, extrait de *La Destruction de l'aristocratie*, Chantilly, 1789. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 284
- Figure 13. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Marie-Antoinette en chemise ou en gaulle*, 1783, Kronberg (Allemagne), Hessische Hausstiftung, huile sur toile, 89,8 sur 72 cm. Source : WikiCommons. 285
- Figure 14. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Autoportrait au chapeau de paille*, après 1782, Londres, The National Gallery, huile sur toile, 97,8 sur 70,5 cm. Source : WikiCommons. 286
- Figure 15. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, duchesse de Polignac*, 1782, Versailles, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, huile sur toile, 92,2 sur 73,3 cm. Source : Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon (<http://collections.chateauversailles.fr>). 287
- Figure 16. *Un peuple est sans honneur, et mérite ses chaînes / Quand il baisse le front sous le Sceptre des Reines*, eau-forte et burin, 14,5 sur 9,5 cm, frontispice de [Louis-Marie PRUDHOMME,] *Crimes des reines de France*, Paris, Au bureau des révolutions de Paris, 1791. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 310
- Figure 17. *En vain l'on cherche en sa mémoire / le nom des êtres abhorrés / on n'en trouve point dans l'histoire / qui lui puisse être comparés [sic]*, eau-forte et burin, 9,5 sur 6 cm, frontispice de *Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, femme de Louis XVI, roi des Français, depuis la perte de son pucelage jusqu'au premier mai 1791*, Paris, Chez l'auteur et ailleurs, [1793], vol. 1. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 311
- Figure 18. *Votre serment assure une Vengeance / il coulera ce sang vil de la France*, eau-forte et burin, 9,5 sur 6 cm, dans *Vie de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, femme de Louis XVI, roi des Français, depuis la perte de son pucelage jusqu'au premier mai 1791*, Paris, Chez l'auteur et ailleurs, [1793], vol. 2. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 312
- Figure 19. Jean-Baptiste Marie LOUVION, *Antoinette lubrique, ainsi que Messaline, pour prix de ses forfaits gagna la guillotine*, eau-forte, 15 sur 9,5 cm, frontispice du *Procès criminel de Marie-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, née à Vienne, le 2 novembre 1755, et veuve de Louis Capet, ci-devant roi des Français*, Paris, Denné et Cordier, L'an deuxième de la République [1794]. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 326
- Figure 20. *La Panthère Autrichienne Voué [sic] au mépris et à l'exécration de la nation françaises [sic] dans sa postérité la plus reculée*, A Paris chez Villeneuve Graveur rue Zacharie Saint Severin, Maison du Passage, No 21, s. d., aquatinte imprimée en bistre, 20,6 sur 17,1 cm. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 327

- Figure 21. Élisabeth Louise VIGÉE-LE BRUN, *Madame du Barry*, 1781, Philadelphie, Philadelphia Museum of Arts, huile sur toile, 69,2 sur 51,4 cm. Source : Philadelphia Museum of Arts (<https://philamuseum.org/>)..... 343
- Figure 22. *Le Géant Iscariotte Aristocrate*, 1789, eau-forte, 29 cm sur 21 cm. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 373
- Figure 23. Jean DAULLÉ, *Le Serrail du Doguin* [d'après Jean-Baptiste OUDRY], À Paris chez Daullé Graveur du Roi rue du Platre S.t Jacques a coté du College de Cornouaille A. P. D. R, 1758, burin, 34 sur 47 cm. Source : Cabinet d'arts graphiques des Musées d'art et d'histoire, Genève. 374
- Figure 24. *Harpie femelle, monstre amphibie*, eau forte, gravure illustrant *Description historique d'un monstre symbolique, Pris vivant sur les bords du Lac Fagua, près Santé-Fé, par les soins de Francisco Xaveiro de Meunrios, Comte de Barcelonne & Vice-roi du Nouveau Mexique. Envoyée par un Négociant du pays à un Parisien son Ami, À Santa-Fé et se trouve à Paris*, 1784, in-8°. Source : Gallica.bnf.fr / BnF. 375
- Figure 25. Benoît Louis PRÉVOST (d'après Charles-Nicolas COCHIN), *Frontispice de l'Encyclopédie*, 1764 (détail). Source : ENCCRE..... 468
- Figure 26. Vincent-Marie LANGLOIS (d'après Charles MONNET), *Frontispice des Liaisons dangereuses* (édition de Londres, 1796, vol. 2), repris dans Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS, *Les Liaisons dangereuses*, Paris, Bibliothèque des curieux, 1913. Source : Gallica.bnf.fr / BnF..... 469
- Figure 27. Henri-Pierre DANLOUX, *Le baron de Besenval dans son salon de compagnie*, 1791, Londres, The National Gallery, huile sur toile, 46,5 cm sur 37 cm. Source : The National Gallery (<https://www.nationalgallery.org.uk>)..... 505
- Figure 28. François BOUCHER, *La Toilette*, dit aussi *Femme nouant sa jarretière*, 1742, Madrid, Museo Nacional Thyssen-Bornemisza, huile sur toile, 55,2 sur 66,5 cm. Source : <https://www.museothyssen.org/> © Museo Nacional Thyssen-Bornemisza, Madrid. 506

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
ABSTRACT	5
REMERCIEMENTS	7
SOMMAIRE	13
NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT ET LA TRADUCTION DES TEXTES	15
LISTE DES ABRÉVIATIONS	17
INTRODUCTION	21
Une apparition à la Vaubyessard _____	23
De l'opinion publique à l'imaginaire social _____	27
Étudier la noblesse d'Ancien Régime : une approche interdisciplinaire _____	31
Qu'est-ce qu'une figuration littéraire ? _____	36
Trois nobles parmi tant d'autres _____	38
Corpus _____	41
Plan _____	43
Préambule Noblesse ou aristocratie ? Des catégories piégées	45
I. <i>Héritages classiques : gentilshommes, seigneurs, grands</i> _____	50
1. <i>Gentilhomme</i> _____	50
2. <i>Seigneur</i> _____	52
3. <i>Grand, grand seigneur</i> _____	54
II. <i>Aristocratie ou noblesse ? Le lexique juridico-politique du XVIII^e siècle</i> _____	60
1. L'aristocratie, une catégorie politique ancienne _____	60
2. La noblesse, entre sociologie et axiologie _____	63
III. <i>Imaginer l'aristocrate : une politique révolutionnaire du lexique</i> _____	69
1. Des catégories disponibles _____	69
2. La révolution lexicale _____	70
3. L'aristocrate, un mythe politique _____	72
4. Vers l'indistinction _____	77

IV. <i>Des distinctions heuristiques</i>	84
1. La noblesse n'est pas l'aristocratie	84
2. Le nom des nobles	85
<i>Conclusion</i>	91
PREMIÈRE PARTIE DES VIES EN TEXTES	93
Chapitre 1 Un maréchal en quête d'auteurs	99
I. <i>Les Mémoires du maréchal-duc de Richelieu de Soulavie</i>	108
1. Jean-Louis Soulavie, un entrepreneur des lettres	108
2. Une collaboration mise en scène	110
3. Un projet d'histoire critique	116
II. <i>Contestations et contre-projets</i>	123
1. Le prospectus de Sénac de Meilhan	123
2. La mystérieuse <i>Vie privée du maréchal de Richelieu</i>	129
<i>Conclusion</i>	135
Chapitre 2 Comment (ne pas) écrire quand on est noble à la fin de l'Ancien Régime	137
I. <i>Les Mémoires du maréchal-duc de Richelieu sont-ils des Mémoires ?</i>	140
1. La fiction de la première personne	140
2. Les horizons d'attentes génériques à la fin de l'Ancien Régime	145
3. Des Mémoires allographes	149
4. La convenance poétique et la justesse du ton	152
5. L'échec d'un dispositif	157
II. <i>Écrire des Mémoires nobiliaires à la fin du XVIII^e siècle : le cas Besenval</i>	162
1. Une publication à contretemps	162
2. Une intertextualité mondaine	168
3. Écrire comme on parle	174
<i>Conclusion</i>	182
Chapitre 3 Porosité du réel et du romanesque	183
I. <i>La contagion romanesque</i>	189
1. La trajectoire romanesque de Polignac	189
a) La Polignac des Mémoires : belle, douce et discrète	190
b) La Polignac des pamphlets : faire parler une muette	193
c) La Polignac libertine	198
2. Besenval, un romancier libertin ?	203
II. <i>Du roman à la vie : la figuration littéraire de Richelieu</i>	212
1. Écriture cryptée, lecture active : les applications romanesques	212
2. Un méchant de roman dans la société de cour	225
<i>Conclusion</i>	232
DEUXIÈME PARTIE ATTAQUER DES CORPS	233
Chapitre 4 Homosexualités stigmatisées	247
I. <i>Sodomies nobiliaires</i>	253
1. Homosexualité curiale et panique morale	258

2.	Une folle à la cour de Louis XV	266
3.	Sodomie et élitisme sexuel	276
<i>II.</i>	<i>La tribade, une figure liminale</i>	288
1.	La tribade monstrueuse	289
2.	L'angoisse homosociale	296
	<i>Conclusion</i>	304
Chapitre 5	Gynécocratie	305
<i>I.</i>	<i>Gouverner en secret</i>	313
1.	L'imaginaire du complot	316
2.	Le comité femelle	319
<i>II.</i>	<i>S'inscrire dans une lignée</i>	328
1.	Antonomase et liste : une généalogie terrifiante	328
2.	Comparaison et hyperbole : le cas Messaline	334
<i>III.</i>	<i>Devenir une favorite</i>	344
1.	La théorie du paratonnerre	346
2.	D'une maîtresse l'autre : complicité et contagion	350
	<i>Conclusion</i>	354
Chapitre 6	Inhumaine aristocratie	355
<i>I.</i>	<i>La morgue des grands</i>	361
1.	Du mépris de la roture...	363
2.	... à l'inhumanité aristocrate	368
<i>II.</i>	<i>Une monstrueuse noblesse</i>	376
1.	Des ménageries pamphlétaires...	377
2.	... à la tératologie aristocrate	385
<i>III.</i>	<i>Des boucs émissaires aristocratiques</i>	390
1.	Du corps malade...	391
2.	... au corps supplicié	394
	<i>Conclusion</i>	398
	TROISIÈME PARTIE RÉCITS, ANECDOTES ET BIOGRAPHÈMES	399
Chapitre 7	L'anecdote comme enjeu de pouvoir dans l'économie politique de la société de cour...	409
<i>I.</i>	<i>Le marché de l'anecdote sous l'Ancien Régime</i>	415
1.	La valeur de l'anecdote (1) : publicisation et effet multiplicateur	415
2.	La valeur de l'anecdote (2) : origine et fiabilité des sources	421
a)	Stratégies pamphlétaires	421
b)	Stratégies mémorialistes	428
3.	L'évhémérisme des Mémoires : une posture élitiste	431
<i>II.</i>	<i>Autoportrait en courtisan idéal</i>	436
1.	Disputes de famille royale	437
a)	Querelles de femmes, affaires d'hommes	437
b)	Quand les chefs de famille s'en mêlent	440
c)	La montée des périls	445

2.	Ceci (n') est (pas) un duel _____	449
a)	Duel pipé _____	449
b)	Résolution _____	452
c)	Les ratés de la communication politique _____	455
3.	La morale de l'anecdote _____	459
	<i>Conclusion</i> _____	461
Chapitre 8	Dévoiler et peindre : le régime procopien de l'anecdote.....	463
<i>I.</i>	<i>Éclairer et dévoiler</i> _____	<i>470</i>
1.	Le problématique héritage procopien _____	471
a)	L'histoire secrète est-elle crédible ? _____	472
b)	L'histoire secrète est-elle pertinente ? _____	477
c)	L'histoire secrète est-elle morale ? _____	482
2.	Le principe de dévoilement _____	484
a)	Le point de vue du valet _____	485
b)	« Les rois n'ont pas d'intérieur » _____	487
<i>II.</i>	<i>Peindre au naturel</i> _____	<i>492</i>
1.	L'art du portrait plutôt que la peinture d'histoire _____	492
2.	Puissance évocatoire _____	496
	<i>Conclusion</i> _____	<i>501</i>
Chapitre 9	Le mémorial d'un monde perdu.....	503
<i>I.</i>	<i>Les fantômes de la noblesse passée</i> _____	<i>512</i>
1.	Mémoire(s) et culture de la noblesse _____	512
2.	Richelieu au XIX ^e siècle : antonomase et incarnation _____	516
<i>II.</i>	<i>De l'anecdote au biographème</i> _____	<i>520</i>
1.	Biographèmes et culture nobiliaire de l'Ancien Régime _____	522
a)	De l'anecdote au trait _____	524
b)	Écriture du fragmentaire _____	526
2.	Richelieu en ses biographèmes _____	528
a)	La dormeuse _____	529
b)	L'odeur de Richelieu _____	530
	<i>Conclusion</i> _____	<i>535</i>
CONCLUSION GÉNÉRALE		537
	Le jeu à contraintes de la figuration littéraire _____	539
	Analyser des cas, expliquer des textes, contextualiser _____	542
	Le pouvoir (social) des fables _____	544
BIBLIOGRAPHIE		547
CORPUS.....		548
	<i>Corpus primaire – textes portant directement sur les figures étudiées</i> _____	<i>548</i>
	Sur Besenval _____	548
	Sur Polignac _____	548
	Sur Richelieu _____	550
	<i>Corpus secondaire – autres textes cités</i> _____	<i>552</i>

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE ET SCIENTIFIQUE	567
<i>Outils bibliographiques, lexicographiques, dictionnaires, répertoires</i>	567
<i>Ouvrages et études portant spécifiquement sur les figures du corpus</i>	568
Sur Besenval	568
Sur Polignac	568
Sur Richelieu	568
<i>Références scientifiques et critiques</i>	569
INDEX NOMINUM	619
TABLE DES ILLUSTRATIONS	629
TABLE DES MATIÈRES	633